

Riyād as-Ṣālihīn

(Les Jardins des vertueux)

de l'Imām

Mohieddīne Annawawī

631 — 676

TRADUCTION ET COMMENTAIRE

DU

D^r SALAHEDDĪNE KESHRID

(TUNISIE)

Distribution

LIBRAIRIE AL-FALAH

PARIS

رَياضُ الصَّالِحِينَ

من كلام سيد المرسلين

www.illias.com

Les Jardins des vertueux
de l'Imām

Mohieddine Annawawī

Les Jardins des vertueux
de l'Imām
Moḥieddīne Annawawī

TRADUCTION ET COMMENTAIRE
DU

D^r SALAHEDDĪNE KESHRID
(TUNISIE)



DAR AL-GHARB AL-ʿISLAMĪ

رِيَاضُ الصَّالِحِينَ

مِنْ كَلَامِ سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ

www.lilas.com

تَأَلَّفَ

الْإِمَامُ أَبُو زَكَرِيَّا يُحْيَى بْنُ شَرَفٍ لِنَوَوِي

676 - 631

نَقْلُهُ إِلَى الْفَرَنْسِيَّةِ

الدُّكْتُورُ صَالِحُ الدِّينِ كَشِيرِيدِي



دَارُ الْفَرَبِ الْإِسْلَامِي

Abréviations:

BSDL = bénédiction et salut de Dieu sur lui.

DAS = que Dieu lui (ou leur) accorde Sa satisfaction.

URA = unanimement reconnu authentique.

www.liilas.com
florist

COPYRIGHT © 1994

DAR AL-GHARB AL-ISLAMI

B. P. 113-5787 BEYROUTH

Tous droits réservés. Il est **absolument** interdit de reproduire ce livre ou le conserver dans le but de prendre les informations, ou le transformer d'une manière ou d'une autre soit à l'aide d'une photocopieuse, suivant des cassettes magnétiques, des moyens mécaniques ou électriques sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contre-façon sanctionnée du code pénal.

*...A tous ceux qui paient de leurs
douleurs et de leur sang leur
attachement à la justice et à la vérité*

*A tous les vieux vertueux qui
donnent des leçons de jeunesse à
leurs enfants*

*et à tous les jeunes bien-guidés qui
montrent le chemin de la piété à
leurs pères*

*A tous ceux qui ne craignent dans la
cause de Dieu le reproche de
personne...*

INTRODUCTION

Au nom de Dieu Le Miséricordieux par essence
et par excellence

Une fois achevée, par la grâce de Dieu, la traduction du Saint Coran, il fallait compléter cette œuvre de vulgarisation islamique par un recueil de Ḥadīths ou sentences du Prophète, bénédiction et salut de Dieu sur lui.

L'Islam repose essentiellement, en effet, sur ces deux critères sacro-saints, à savoir le Coran et la Sunna (sentences et comportements du Prophète (BSDL) qui nous sont parvenus intacts malgré quatorze longs siècles aux fortunes diverses et c'est là une chance de taille qui n'a été donnée qu'à l'Islam et qui n'est, en réalité, qu'un signe évident de la providence divine).

Nous avons l'embaras du choix pour nous arrêter à l'un des plusieurs recueils authentifiés du Ḥadīth (Al Boukhārī, Moslem, Mālek, Aḥmad, Attirmidhī, Ibn Mājjā, Annasā'ī etc...) et notre choix est finalement allé au fameux recueil de l'Imam Moḥieddin Annawawī, du VII^e siècle de l'Hégire (631-676) correspondant au XIII^e siècle de l'ère chrétienne.

Il s'agit du livre bien connu intitulé «Les jardins des vertueux». Les raisons de notre choix sont les suivantes:

- 1. Les Ḥadīths rapportés y sont minutieusement authentifiés et chacun d'eux est accompagné de sa chaîne de transmission qui remonte jusqu'au Prophète (BSDL).*
- 2. Ces Ḥadīths sont classés par sujets, de sorte qu'il est plus aisé de s'y retrouver.*
- 3. Chaque sujet comporte, en plus des Ḥadīths, les plus importants versets du Coran qui s'y rapportent.*

Pour rendre sa lecture moins rébarbative, nous n'avons pas mentionné les noms entiers qu'on peut aisément trouver, au besoin, dans le texte original.

Nous nous sommes en outre permis d'y adjoindre un commentaire pour en expliquer les points obscurs ou pour souligner certaines vérités primordiales que soulèvent ces sujets.

Cette œuvre est particulièrement destinée à tous les Francophones (Musulmans ou autres) afin de mettre à leur disposition ce deuxième volet de la littérature islamique de base et dont la traduction du Coran constitue le premier.

Dans ce siècle de rationalisme et de recherche assoiffée de la vérité, il est du devoir de la nation islamique de faire connaître à ceux qui n'ont pas le bonheur et la chance de comprendre la langue arabe les deux bases fondamentales de l'Islam, à savoir le Coran et la Sunna.

Ces trésors de sagesse inégalable et inégalée ne doivent pas rester, en effet, l'apanage exclusif d'un peuple ou d'une race; mais Dieu exalté a destiné cette grâce ultime à tous les habitants pensants de cet univers par l'entremise du sceau et du couronnement de Ses Messagers et Prophètes, notre Seigneur Moḥammad, que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur eux tous sans aucune distinction.

Nous espérons vivement, qu'une fois ces vérités exposées clairement et objectivement, un tas de préjugés dictés par toutes sortes de passions humaines et d'inspirations malsaines finiront par céder la place au bon sens et à la raison pour laisser enfin jaillir cette splendide lumière qui doit fatalement inonder à la fin tout l'univers de Dieu:

«Ils veulent éteindre la lumière de Dieu avec leurs bouches et Dieu accomplira Sa Lumière, n'en déplaie aux Mécréants» (Coran 61/8).

www.liilas.com *Tunis le jeudi 1^{er} Sha'ban 1406*
et le 10/4/1986

florist

*Au nom de Dieu Le Miséricordieux
par essence et par excellence*

1 – La sincérité et la présence de l'intention dans tous les actes, les paroles et les états apparents ou cachés

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 98 – verset 5*: «On ne leur avait pourtant ordonné que d'adorer Dieu, de Lui consacrer à Lui seul toute dévotion, loin de tout associationnisme idolâtre, de pratiquer correctement la prière et de donner l'aumône légale. Telle est la religion de la communauté bien guidée».

2. *Chapitre 78 – verset 37, parlant des offrandes qu'on sacrifie à Dieu*: «Jamais ne parviendra à Dieu leur viande ni leur sang, mais ce qui Lui parvient de votre part c'est la piété».

3. *Chapitre 3 – verset 29*: «Dis: Que vous cachiez ce qui est dans vos poitrines (for intérieur) ou que vous le montriez, Dieu le sait».

Quant aux Hadiths, nous en citons les suivants:

1. Le Calife 'Omar (DAS) a dit: J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Les actions ne valent que par les intentions et chacun n'a pour lui que ce qu'il a eu réellement l'intention de faire. Celui qui s'est exilé par amour de Dieu et de Son Messager, son exil est pour Dieu et Son Messager. Celui qui s'est exilé pour parvenir à des biens de ce bas-monde ou pour épouser une femme, son exil est pour la raison qui l'y a poussé». (URA Rapporté par les deux Imams Al Boukhâri et Moslem)

2. La mère des Croyants, 'Āisha (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Une armée se mettra en marche (à la fin des temps) pour détruire la Ka'ba. Quand elle sera dans une zone désertique, la terre les engloutira tous, du premier au dernier». Elle ajouta: «J'ai dit: «O Messager de Dieu! Comment seront-ils engloutis du premier au dernier alors qu'il y aura parmi eux leurs subordonnés (qui sont astreints à les suivre) ainsi que des étrangers à eux?». Il dit: «Ils seront engloutis du premier au dernier puis ressusciteront chacun selon sa propre intention». (URA Texte de Al Boukhâri)

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

1- باب الإخلاص وإحضار النية في جميع الأعمال والأقوال والأحوال البارزة والخفية

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ، وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ، وَذَلِكَ دِينُ الْقَيِّمَةِ﴾ [البينة : 5].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿لَنْ يَنَالَ اللَّهُ لُحُومَهَا وَلَا دِمَاؤُهَا وَلَكِنْ يَنَالُهُ التَّقْوَى مِنْكُمْ﴾ [الحج : 37].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿قُلْ إِنْ تُخَفُّوْا مَا فِي صُدُورِكُمْ أَوْ تُبْذَرُوهُ يَعْلَمُهُ اللَّهُ﴾ [آل عمران : 29].

1. وَعَنْ أَمِيرِ الْمُؤْمِنِينَ أَبِي حَفْصٍ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ بْنِ نُفَيْلِ بْنِ عَبْدِ الْعَزْزِيِّ بْنِ رِيَّاحِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ قُرْطٍ بْنِ رَزَّاحِ بْنِ عَدِيِّ بْنِ كَعْبِ بْنِ لُؤْيٍ بْنِ غَالِبِ الْقُرَشِيِّ الْعَدَوِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّمَا الْأَعْمَالُ بِالنِّيَّاتِ ، وَإِنَّمَا لِكُلِّ امْرِئٍ مَا نَوَى فَمَنْ كَانَتْ هِجْرَتُهُ إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ فَهَاجَرَتْهُ إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ ، وَمَنْ كَانَتْ هِجْرَتُهُ لِدُنْيَا يُصِيبُهَا ، أَوْ امْرَأَةٍ يَنْكِحُهَا فَهَاجَرَتْهُ إِلَى مَا هَاجَرَ إِلَيْهِ» مُتَّفَقٌ عَلَى صِحَّتِهِ . رَوَاهُ إِمَامَا الْمُحَدِّثِينَ : أَبُو عَبْدِ اللَّهِ مُحَمَّدُ بْنُ إِسْمَاعِيلَ بْنِ إِبْرَاهِيمَ بْنِ الْمُغِيرَةِ بْنِ بَرْدِزْبَةَ الْجُعْفِيُّ الْبُخَارِيُّ ، وَأَبُو الْحُسَيْنِ مُسْلِمُ بْنُ الْحَجَّاجِ بْنِ مُسْلِمٍ الْقُشَيْرِيُّ النَّيْسَابُورِيُّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - فِي صَحِيحَيْهِمَا اللَّذَيْنِ هُمَا أَصَحُّ الْكُتُبِ الْمُصَنَّفَةِ .

2. وَعَنْ أَمِّ الْمُؤْمِنِينَ أُمِّ عَبْدِ اللَّهِ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «يَغْزُو جَيْشُ الْكَعْبَةِ فَإِذَا كَانُوا بَيْدَاءَ مِنَ الْأَرْضِ يُخَسَفُ بِأَوَّلِهِمْ وَآخِرِهِمْ» .

3. 'Āisha (DAS) a rapporté ce Ḥadith: «Plus d'exil après la libération de la Mecque; mais il n'y a plus dorénavant qu'une sortie pour la guerre sainte ou pour toute autre bonne intention. Quand on vous appelle au combat, répondez-y» (Ḥadith authentique).

Cela veut dire qu'on ne s'exile plus de la Mecque car elle est désormais terre d'Islam.

Commentaire

S'il n'est plus permis de fuir la Mecque parce que les Croyants en sont devenus maîtres et n'ont plus à y craindre les persécutions des Mécréants, il reste cependant du devoir de tout Musulman de fuir tout pays où la législation de Dieu est bafouée à condition qu'on se trouve incapable de l'y faire respecter.

On ne peut en effet pratiquer l'Islam d'une façon correcte et entière que dans un pays à législation islamique et il est interdit à un Musulman de faire acte d'allégeance à un gouvernement non musulman.

Si, par exemple, le code du statut personnel est en opposition avec la loi islamique, si l'on y admet le prêt à intérêt, si on y permet la vente des boissons alcoolisées et la pratique du jeu sous toutes ses formes, on doit lutter par tous les moyens pour faire respecter la Shari'a ou, en cas d'incapacité réelle, quitter ce pays pour un pays musulman.

Dans le verset 97 du chapitre IV il est dit en effet:

«Ceux dont les Anges reprennent l'âme alors qu'ils sont en état d'injustice avec eux-mêmes, ils leur diront (sic): «Dans quel milieu étiez-vous?»

Ils dirent: «Nous étions sur terre victimes de notre faiblesse».

Ils dirent: «Est-ce que la terre de Dieu n'était pas assez vaste pour que vous vous y exiliez?»

Ceux-là, leur refuge sera l'Enfer et quelle mauvaise destinée!».

4. Jāber Ibn 'Abdullāh Al Anṣārī (DAS) a dit: «Nous étions avec le Prophète (BSDL) à l'expédition de Tabouk l'orsqu'il dit: «Il y a certainement à Médine des hommes qui, dans toute marche que vous faites et dans toute vallée que vous traversez, sont avec vous: ce sont ceux qui y ont été retenus par la maladie». Dans une autre version: «Ils partagent avec vous le salaire de vos œuvres (Rapporté par Moslem et Boukhārī à partir de Anas (DAS) qui a dit: «Nous étions avec le Prophète (BSDL), de retour de l'expédition de Tabouk, quand il dit: «Des gens derrière nous à Médine, il n'est pas un sentier de montagne ou une vallée qu'on parcourt sans qu'ils n'y soient avec nous. C'est en effet une excuse valable qui les a retenus»)

5. Abou Yazīd Ma'n Ibn Yazīd Al Akhnas (DAS), tous les trois Compagnons du Prophète (BSDL), a dit: «Mon père Yazīd avait sorti quelques dinārs pour en faire aumône. Il les plaça chez un homme à la mosquée. Je vins alors les prendre et je suis allé avec les dinārs vers mon père». Il dit: «Par Dieu, ce n'est pas à toi que je les destinais». Je me plaignis de lui auprès du Messenger de Dieu (BSDL) qui dit: «Toi, Yazīd, tu as eu le salaire de ce que tu avais l'intention de faire, et toi, Ma'n, tu n'as pris que ce qui te revenait de plein droit». (Texte d'Al Boukhārī)

6. Sa'd Ibn Abi Waqqās (DAS), l'un des dix à qui le Prophète (BSDL) a annoncé qu'ils iraient au Paradis, a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) vint me rendre visite alors que j'étais gravement malade dans l'année du pèlerinage d'adieu. Je lui dis: «O Messenger de Dieu! Ma maladie a atteint le degré que tu vois cependant que j'ai de l'argent et n'ai qu'une fille pour m'hériter. Puis-je faire aumône des deux tiers de ma fortune?» Il dit: «Non». Je dis: «Et de la moitié?» Il dit: «Non». Je dis: «Et du tiers? O Messenger de Dieu!». Il dit: «Du tiers, et le tiers est déjà beaucoup. Il vaut mieux que tu laisses tes héritiers riches plutôt que de les laisser à la charge des autres, tendant la main aux gens. Jamais tu ne feras une dépense désirant par elle le Visage de Dieu sans que tu en aies la récompense, même la simple bouchée que tu mets dans la bouche de ta femme». Il dit: «Je dis: «O Messenger de Dieu! Est-ce que Dieu va me laisser à la Mecque après le départ de ces compagnons (à Médine)?». Il dit: «Aussi longtemps que tu y seras laissé et que tu y feras une action où tu ne désireras que le Visage de

قَالَتْ: قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، كَيْفَ يُخَسَفُ بِأَوَّلِهِمْ وَآخِرِهِمْ وَفِيهِمْ أَسْوَأُهُمْ وَمَنْ لَيْسَ مِنْهُمْ؟! قَالَ: «يُخَسَفُ بِأَوَّلِهِمْ وَآخِرِهِمْ، ثُمَّ يُبْعَثُونَ عَلَى نِيَّاتِهِمْ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ. هَذَا لَفْظُ الْبُخَارِيِّ.

3. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «لَا هِجْرَةَ بَعْدَ الْفَتْحِ، وَلَكِنْ جِهَادٌ وَبَيَّةٌ، وَإِذَا اسْتَنْفِرْتُمْ فَانْفِرُوا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وَمَعْنَاهُ: لَا هِجْرَةَ مِنْ مَكَّةَ لِأَنَّهَا صَارَتْ دَارَ إِسْلَامٍ.

4. وَعَنْ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ الْأَنْصَارِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: كُنَّا مَعَ النَّبِيِّ ﷺ فِي غَزَاةٍ فَقَالَ: «إِنَّ بِالْمَدِينَةِ لَرِجَالًا مَا سِرْتُمْ مَسِيرًا، وَلَا قَطَعْتُمْ وَادِيًا إِلَّا كَانُوا مَعَكُمْ حَسْبَهُمُ الْمَرَضُ» وَفِي رِوَايَةٍ: «إِلَّا شَرَكُوكُمْ فِي الْأَجْرِ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ. وَرواه البخاري عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: رَجَعْنَا مِنْ غَزْوَةِ تَبُوكَ مَعَ النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ: «إِنَّ أَقْوَامًا خَلَفْنَا بِالْمَدِينَةِ مَا سَلَكْنَا شِعْبًا وَلَا وَادِيًا إِلَّا وَهُمْ مَعَنَا، حَسْبَهُمُ الْعُدْرُ».

5. وَعَنْ أَبِي يَزِيدَ مَعْنَى بْنِ يَزِيدَ بْنِ الْأَخْنَسِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ -، وَهُوَ وَابْنُ وَابْنِهِ وَجَدَهُ صَحَابِيٌّ، قَالَ: كَانَ أَبِي يَزِيدَ أَخْرَجَ دَنَانِيرَ يَتَصَدَّقُ بِهَا فَوَضَعَهَا عِنْدَ رَجُلٍ فِي الْمَسْجِدِ فَجِئْتُ فَأَخَذْتُهَا فَأَتَيْتُهُ بِهَا، فَقَالَ: وَاللَّهِ مَا إِنَّاكَ أَرَدْتُ، فَخَاصَمْتُهُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «لَكَ مَا نَوَيْتَ يَا يَزِيدُ، وَلَكَ مَا أَخَذْتَ يَا مَعْنُ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

6. وَعَنْ أَبِي إِسْحَاقَ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ مَالِكِ بْنِ أَهْيَبَ بْنِ عَبْدِ مَنَافٍ بْنِ زُهْرَةَ ابْنِ كِلَابٍ بْنِ مِرَّةَ بْنِ كَعْبِ بْنِ لُؤَيٍّ الْقُرَشِيِّ الزُّهْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -، أَحَدِ الْعَشْرَةِ الْمَشْهُودِ لَهُمْ بِالْجَنَّةِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ -، قَالَ: جَاءَنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَعُودُنِي عَامَ حَجَّةِ الْوُدَاعِ مِنْ وَجَعٍ اشْتَدَّ بِي فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي قَدْ بَلَغَ بِي مِنَ الْوَجَعِ مَا تَرَى، وَأَنَا ذُو مَالٍ وَلَا بَرٍّ لِي إِلَّا ابْنَةٌ لِي، أَفَأَتَصَدَّقُ بِثُلْثِي مَالِي؟ قَالَ: لَا، قُلْتُ: فَالْشَّطْرُ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ فَقَالَ: لَا، قُلْتُ: فَالْثُلْثُ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ: الْثُلْثُ وَالْثُلْثُ كَثِيرٌ - أَوْ كَبِيرٌ - إِنَّكَ أَنْ تَذَرَّ وَرَثَتَكَ أَغْنِيَاءَ خَيْرٌ مِنْ أَنْ تَذَرَهُمْ عَالَةً يَتَكَفَّفُونَ النَّاسَ، وَإِنَّكَ لَنْ تُتَفَقَّ نَفَقَةً تَبْتَغِي بِهَا وَجَهَ اللَّهِ إِلَّا أُجِرْتَ عَلَيْهَا حَتَّى مَا تَجْعَلَ فِي فِي امْرَأَتِكَ. قَالَ: فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ

Dieu, cela t'élèvera d'un degré. Puis qui sait si tu ne seras pas laissé à la Mecque pour que ta présence y soit un bien pour certains et un mal pour d'autres? Seigneur Dieu! Accomplis pour mes Compagnons leur exil et ne les laisse pas faire marche arrière. Mais celui qui est à plaindre c'est Sa'd Ibn Khawla». Le Messenger de Dieu (BSDL) compatit ainsi à son infortune et lui implora la miséricorde de Dieu pour son décès à la Mecque (plutôt qu'à Médine). (URA)

7. Abou Hourayra (DAS) a dit: Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu exalté ne regarde ni vos corps ni vos images, mais Il regarde vos cœurs». (Rapporté par Moslem)

8. Abou Mûsa Al Ash'arî (DAS) a dit: «On demanda au Messenger de Dieu (BSDL) lequel de ces trois combattants combat sur le chemin de Dieu:

- L'homme qui combat par bravoure.
- L'homme qui combat par esprit partisan.
- L'homme qui combat par pure ostentation».

Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Celui qui lutte pour que la parole de Dieu soit la plus haute, c'est ce combat qui est sur la voie de Dieu». (URA)

9. Abou Bakra (DAS) a dit: Le Prophète (BSDL) a dit: «Quand deux Musulmans croisent le fer, le tueur et le tué vont tous deux en Enfer». Je dis: «O Messenger de Dieu! Nous sommes d'accord pour le tueur, mais comment le tué va-t-il aussi en Enfer?» Il dit: «Il aurait tout fait pour tuer son compagnon». (URA)

10. Abou Hourayra (DAS) a dit: Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La prière de l'homme en groupe dépasse en valeur sa prière dans son marché ou dans sa maison de vingt trois à trente degrés, et ce parce que lorsque l'un d'eux fait ses ablutions en en respectant les règles, puis s'en va à la mosquée ne visant que la prière, n'y étant poussé que par la prière, il ne fait point un seul pas sans qu'on l'élève pour cela d'un degré et qu'on le soulage d'un péché jusqu'à ce qu'il entre à la mosquée. Une fois dans la mosquée, il est considéré en état de prière tant que c'est la prière qui l'y retient. Les Anges ne cessent de bénir l'un de vous tant qu'il est dans la place où il a prié, disant: «Seigneur Dieu! Accorde-lui Ta miséricorde – Seigneur Dieu! Accorde-lui Ton absolution – Seigneur Dieu! Accepte son repentir», et ce tant qu'il n'y fait aucun tort et tant que ses ablutions ne sont pas rompues». (URA)

Commentaire

Dans ce Hadith on insiste particulièrement sur l'intention du prieur qui se dirige vers la mosquée. S'il le fait pour être vu ou pour se parer faussement du vêtement de la piété afin de tromper les autres et d'abuser de leur bonne foi, ou s'il le fait pour rencontrer une personne importante dont il a besoin, cela est compté contre lui et n'ajoute rien à ses bonnes œuvres.

Dieu est essentiellement jaloux et n'accepte nullement qu'on Lui associe quoi que ce soit dans les œuvres qu'on Lui destine ou qu'on prétend Lui destiner.

On y insiste aussi sur la valeur de la prière en groupe car elle permet aux Musulmans de mieux se connaître et, si l'un d'eux s'absente de la mosquée, de s'enquérir de ses nouvelles pour, au besoin, l'aider lui ou sa famille.

Le Prophète (BSDL) n'a cessé de recommander la vie en groupe et la solidarité entre les Musulmans. Il les compare au troupeau «dont le loup ne mange que les éléments isolés».

Tant que les Musulmans se serrent les coudes, aucun ennemi ne peut avoir d'emprise sur eux.

11. Selon 'Abdullāh Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu a dit parmi ce qu'il a raconté sur son Seigneur glorifié et exalté: «Dieu a fait mentionner par écrit (par les deux Anges gardiens attachés à chaque personne) les bonnes actions et les mauvaises», puis il a donné cet éclaircissement: «Celui qui a eu l'intention de faire une bonne action mais n'a pu la réaliser, Dieu, glorifié et exalté, la lui inscrit comme une

أُخْلِفَ بَعْدَ أَصْحَابِي؟ قَالَ: إِنَّكَ لَنْ تُخْلَفَ فَعْمَلْ عَمَلًا تَبْنِي بِهِ وَجَهَ اللَّهِ إِلَّا أَرْدَدْتَ بِهِ دَرَجَةً وَرَفَعَةً، وَلَعَلَّكَ أَنْ تُخْلَفَ حَتَّى يَنْتَفِعَ بِكَ أَقْوَامٌ وَيُضَرَّ بِكَ آخَرُونَ. اللَّهُمَّ أَمْضِ لِأَصْحَابِي هَجْرَتَهُمْ، وَلَا تَرُدَّهُمْ عَلَى أَعْقَابِهِمْ، لَكِنَّ الْبَائِسُ سَعْدُ بْنُ خُوَلَةَ «يَرْتِي لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ مَاتَ بِمَكَّةَ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

7. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ صَخْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ لَا يَنْظُرُ إِلَى أَجْسَامِكُمْ، وَلَا إِلَى صُورِكُمْ، وَلَكِنْ يَنْظُرُ إِلَى قُلُوبِكُمْ وَأَعْمَالِكُمْ» رواه مسلم.

8. وَعَنْ أَبِي مُوسَى عَبْدِ اللَّهِ بْنِ قَيْسٍ الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سُئِلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنِ الرَّجُلِ يُقَاتِلُ شَجَاعَةً، وَيُقَاتِلُ حَمِيَّةً، وَيُقَاتِلُ رِيَاءً، أَيُّ ذَلِكَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ قَاتَلَ لِتَكُونَ كَلِمَةُ اللَّهِ هِيَ الْعُلْيَا فَهُوَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

9. وَعَنْ أَبِي بَكْرَةَ نُفَيْعِ بْنِ الْحَارِثِ الثَّقَفِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «إِذَا تَقَى الْمُسْلِمَانِ بِسَيْفَيْهِمَا فَالْقَاتِلُ وَالْمَقْتُولُ فِي النَّارِ». قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، هَذَا الْقَاتِلُ فَمَا بِالْأُفْقَارِ؟ قَالَ: «إِنَّهُ كَانَ حَرِيصًا عَلَى قَتْلِ صَاحِبِهِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

10. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «صَلَاةُ الرَّجُلِ فِي جَمَاعَةٍ تَزِيدُ عَلَى صَلَاتِهِ فِي سُوقِهِ وَبَيْتِهِ بَضْعًا وَعِشْرِينَ دَرَجَةً وَذَلِكَ أَنَّ أَحَدَهُمْ إِذَا تَوَضَّأَ فَأَحْسَنَ الْوُضُوءَ، ثُمَّ أَتَى الْمَسْجِدَ لَا يُرِيدُ إِلَّا الصَّلَاةَ، لَا يَنْهَزُهُ إِلَّا الصَّلَاةُ، لَمْ يَخْطُ خُطْوَةً إِلَّا رَفَعَ لَهُ بِهَا دَرَجَةً، وَحُطَّ عَنْهُ بِهَا خَطِيئَةٌ حَتَّى يَدْخُلَ الْمَسْجِدَ، فَإِذَا دَخَلَ الْمَسْجِدَ كَانَ فِي الصَّلَاةِ مَا كَانَتِ الصَّلَاةُ هِيَ تَحْسِبُهُ، وَالْمَلَائِكَةُ يَصُفُّونَ عَلَى أَحَدِكُمْ مَا دَامَ فِي مَجْلِسِهِ الَّذِي صَلَّى فِيهِ يَقُولُونَ: اللَّهُمَّ ارْحَمْهُ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُ، اللَّهُمَّ تَبَّ عَلَيْهِ، مَا لَمْ يُؤْذِ فِيهِ، مَا لَمْ يُحْدِثْ فِيهِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ، وَهَذَا لَفْظُ مُسْلِمٍ. وَقَوْلُهُ ﷺ: «يَنْهَزُهُ» هُوَ يَفْتَحُ الْيَأْسَ وَالْهَاءَ وَالزَّيَّ: أَيُّ يُخْرِجُهُ وَيُنْهَضُهُ.

11. وَعَنْ أَبِي الْعَبَّاسِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَبَّاسِ بْنِ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا -

bonne action entière. S'il a eu l'intention de la faire et s'il l'a exécutée, Dieu lui inscrit pour elle une bonne action supérieure de dix à sept cents fois et davantage encore. S'il a eu l'intention de commettre une mauvaise action et s'il ne la fait pas, Dieu la lui inscrit comme une bonne action entière. S'il a eu l'intention de la faire et s'il la fait, Dieu la lui inscrit comme une seule mauvaise action». (URA)

12. 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS) a dit: J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Trois hommes de ceux qui étaient avant vous se mirent en route jusqu'à la tombée du soir qui, les fit entrer dans une grotte où ils se réfugièrent. Un rocher dégringola de la montagne et boucha l'entrée de la grotte. Ils dirent alors: «Vous ne serez libérés de ce rocher que si vous invoquez Dieu exalté au nom de vos bonnes actions passées». L'un d'eux dit: «Seigneur Dieu! J'avais deux parents âgés et je ne donnais jamais à boire son lait à personne avant eux, que ce soit une personne de ma famille ou de mes esclaves. Un jour j'ai mené paître mes animaux dans un endroit éloigné, si bien que mes parents se sont endormis avant mon retour. J'ai trait pour eux leur part de lait mais je les ai trouvés endormis. Il m'a cependant répugné de les réveiller ou de donner leur lait à ma famille ou à mes esclaves. J'ai donc patienté, tenant le bol dans ma main, attendant ainsi leur réveil jusqu'à la pointe du jour, alors que mes enfants criaient de faim à mes pieds. Ils se réveillèrent enfin et burent leur lait. Seigneur Dieu! Si j'ai fait cela dans l'espoir de voir Ton Visage, libère-nous de cette pierre qui nous emprisonne». Le rocher se déplaça un peu mais pas assez pour les laisser sortir. Le second dit: «Seigneur Dieu! J'avais une cousine que j'aimais par-dessus tout au monde (dans une autre version: que j'aimais aussi fort que l'homme peut aimer les femmes). Je lui faisais des propositions malhonnêtes mais elle s'y est toujours refusée. Jusqu'à ce qu'une année de grande disette la poussât à s'adresser à moi. Je lui donnai alors cent vingt dinārs à condition qu'elle se donnât à moi et c'est ce qu'elle accepta. Une fois que je me suis installé entre ses deux jambes, elle dit: «Crains Dieu et ne romps le cachet (= l'hymen) que dans la légitimité (du mariage)!». Je la laissai alors bien qu'elle fût pour moi l'être le plus cher et je lui ai quand même abandonné l'or que je lui avais donné. Seigneur Dieu! Si j'ai fait cela dans l'espoir de voir Ton Visage, sors-nous de notre prison». Le rocher se déplaça encore un peu mais pas assez pour les faire sortir. Le troisième dit: «Seigneur Dieu! J'ai pris à mon service des salariés que j'ai tous rétribués sauf l'un d'eux qui partit en me laissant son salaire. Je le lui fis fructifier jusqu'à en faire une grande fortune. Après un certain temps, il vint me dire: «O esclave de Dieu! Donne-moi mon salaire!». Je lui dis: «Tout ce que tu vois là comme chameaux, bovins, ovins et esclaves est le produit de ton salaire». Il dit: «O esclave de Dieu! Est-ce que tu te moques de moi?». Je dis: «Je ne me moque point de toi». Il prit alors tous ces biens et les conduisit chez lui sans rien en laisser. Seigneur Dieu! Si j'ai fait cela dans l'espoir de voir Ton Visage, sors-nous de notre prison!». Le rocher s'écarta alors et ils sortirent en marchant».

Commentaire

Ce Hadith recommande aux éprouvés d'invoquer la miséricorde de Dieu au nom de leurs bonnes actions passées. Les prières que nous adressons à Dieu pour L'invoquer dans la gêne ou la peur sont comparées à un oiseau dont nos bonnes actions seraient les ailes, comme cela est si bien exprimé dans le verset 10 du Chapitre 35 du Coran:

«A Lui monte le bon parler et la bonne action l'élève».

Il exhorte d'autre part à la piété filiale poussée ici au degré de la dévotion; il exhorte à la pureté des mœurs et à la magnanimité; il exhorte enfin à l'honnêteté scrupuleuse et au respect du dépôt.

Ce sont là vraiment quelques éléments majeurs de la noblesse de l'âme et de tout ce qui différencie l'homme, en tant que tel, de la bête asservie par Satan.

عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، فِيمَا يَرْوِي عَنْ رَبِّهِ ، تَبَارَكَ وَتَعَالَى ، قَالَ : « إِنَّ اللَّهَ كَتَبَ الْحَسَنَاتِ وَالسَّيِّئَاتِ ثُمَّ بَيَّنَ ذَلِكَ : فَمَنْ هَمَّ بِحَسَنَةٍ فَلَمْ يَعْمَلْهَا كَتَبَهَا اللَّهُ تَبَارَكَ وَتَعَالَى عِنْدَهُ حَسَنَةً كَامِلَةً ، وَإِنْ هَمَّ بِهَا فَعَمِلَهَا كَتَبَهَا اللَّهُ عَشْرَ حَسَنَاتٍ إِلَى سَبْعِمِائَةٍ ضِعْفٍ إِلَى أَضْعَافٍ كَثِيرَةٍ ، وَإِنْ هَمَّ بِسَيِّئَةٍ فَلَمْ يَعْمَلْهَا كَتَبَهَا اللَّهُ عِنْدَهُ حَسَنَةً كَامِلَةً ، وَإِنْ هَمَّ بِهَا فَعَمِلَهَا كَتَبَهَا اللَّهُ سَيِّئَةً وَاحِدَةً » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

12. وعن أَبِي عَبْدِ الرَّحْمَنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « انْطَلَقَ ثَلَاثَةُ نَفَرٍ مِمَّنْ كَانَ قَبْلَكُمْ حَتَّى آوَاهُمْ الْمَبِيتُ إِلَى غَارٍ فَدَخَلُوهُ ، فَاِنْحَدَرَتْ صَخْرَةٌ مِنَ الْجَبَلِ فَسَدَّتْ عَلَيْهِمُ الْغَارَ ، فَقَالُوا : إِنَّهُ لَا يُنَجِّيكُمْ مِنْ هَذِهِ الصَّخْرَةِ إِلَّا أَنْ تَدْعُوا اللَّهَ بِصَالِحِ أَعْمَالِكُمْ . قَالَ رَجُلٌ مِنْهُمْ : اللَّهُمَّ كَانَ لِي أَبَوَانِ شِخَانِ كَبِيرَانِ ، وَكُنْتُ لَا أَغْبِقُ قَبْلَهُمَا أَهْلًا وَلَا مَالًا . فَنَأَى بِي طَلَبُ الشَّجَرِ يَوْمًا فَلَمْ أُرْخِ عَلَيْهِمَا حَتَّى نَامَا فَحَلَبْتُ لَهُمَا غُبُوقَهُمَا فَوَجَدْتُهُمَا نَائِمَيْنِ ، فَكَرِهْتُ أَنْ أَوْقِظَهُمَا وَأَنْ أَغْبِقُ قَبْلَهُمَا أَهْلًا أَوْ مَالًا ، فَلَبِثْتُ - وَالْقَدَحُ عَلَى يَدَيَّ - أَتَنْتَرُ اسْتِيقَاطَهُمَا حَتَّى بَرَقَ الْفَجْرُ وَالصَّبِيَّةُ يَتَضَاغُونَ عِنْدَ قَدَمِي ، فَاسْتَيْقَظَا فَشَرِبَا غُبُوقَهُمَا . اللَّهُمَّ إِنْ كُنْتُ فَعَلْتُ ذَلِكَ ابْتِغَاءً وَجْهِكَ فَفَرِّجْ عَنَّا مَا نَحْنُ فِيهِ مِنْ هَذِهِ الصَّخْرَةِ ، فَاِنْفَرَجَتْ شَيْئًا لَا يَسْتَطِيعُونَ الْخُرُوجَ مِنْهُ . قَالَ الْآخَرُ : اللَّهُمَّ إِنَّهُ كَانَتْ لِي ابْنَةٌ عَمٌّ كَانَتْ أَحَبَّ النَّاسِ إِلَيَّ » وَفِي رَوَايَةٍ : « كُنْتُ أَحِبُّهَا كَأَشَدِّ مَا يُحِبُّ الرَّجَالُ النِّسَاءَ ، فَأَرَدْتُهَا عَلَى نَفْسِهَا فَاِمْتَنَعَتْ مِنِّي حَتَّى أَلَمْتُ بِهَا سَنَةً مِنَ السِّنِينَ فَجَاءَتْني فَأَعْطَيْتُهَا عِشْرِينَ وَمِائَةَ دِينَارٍ عَلَى أَنْ تُخَلِّيَ بَيْنِي وَبَيْنَ نَفْسِهَا فَفَعَلَتْ ، حَتَّى إِذَا قَدَرْتُ عَلَيْهَا » وَفِي رَوَايَةٍ : « فَلَمَّا قَعَدْتُ بَيْنَ رَجُلَيْهَا ، قَالَتْ : اتَّقِ اللَّهَ وَلَا تَفْضُ الْخَاتَمَ إِلَّا بِحَقِّهِ ، فَاِنْصَرَفَتْ عَنْهَا وَهِيَ أَحَبُّ النَّاسِ إِلَيَّ وَتَرَكْتُ الذَّهَبَ الَّذِي أَعْطَيْتُهَا ، اللَّهُمَّ إِنْ كُنْتُ فَعَلْتُ ذَلِكَ ابْتِغَاءً وَجْهِكَ فَافْرِجْ عَنَّا مَا نَحْنُ فِيهِ ، فَاِنْفَرَجَتِ الصَّخْرَةُ غَيْرَ أَنَّهُمْ لَا يَسْتَطِيعُونَ الْخُرُوجَ مِنْهَا . وَقَالَ الثَّلَاثُ : اللَّهُمَّ اسْتَأْجَرْتُ أَجْرَاءَ وَأَعْطَيْتُهُمْ أَجْرَهُمْ غَيْرَ رَجُلٍ وَاحِدٍ تَرَكَ الَّذِي لَهُ وَذَهَبَ ، فَتَمَرَّتْ أَجْرُهُ حَتَّى كَثُرَتْ مِنْهُ الْأَمْوَالُ ، فَجَاءَني بَعْدَ حِينٍ فَقَالَ : يَا عَبْدَ اللَّهِ أَذِلَّ إِلَيَّ أَجْرِي ، فَقُلْتُ : كُلُّ مَا تَرَى مِنْ أَجْرِكَ : مِنَ الْإِبِلِ وَالْبَقَرِ وَالْغَنَمِ وَالرَّقِيقِ . فَقَالَ : يَا عَبْدَ اللَّهِ لَا تَسْتَهْزِئْ بِي ! فَقُلْتُ : لَا

2 – Le retour à Dieu ou le repentir

Les savants ont dit:

«Le repentir de tout péché est une obligation:

a) S'il s'agit d'une désobéissance entre l'homme et Dieu exalté, ne se rapportant pas au droit d'un humain, le repentir a trois conditions pour être agréé de Dieu: 1. Qu'on cesse immédiatement de désobéir. 2. Qu'on éprouve le regret d'avoir désobéi. 3. Qu'on décide de ne jamais plus revenir à cette désobéissance.

Si l'une de ces trois conditions vient à manquer, le repentir n'est plus valable.

b) Si cette désobéissance lèse un être humain, le repentir a alors quatre conditions: les trois précédentes et l'on doit s'acquitter en outre du droit de la personne lésée. S'il s'agit d'argent ou autre chose pareille, on doit le lui restituer. S'il s'agit d'une calomnie proférée contre lui, on doit se mettre à sa disposition pour en recevoir le châtiment, ou bien on essaie d'obtenir son pardon. Si c'est une médisance, on doit aussi s'en excuser. On doit se repentir de tous les péchés. Si le pécheur se repent seulement de certains de ses péchés, les gens justes disent que son repentir est valable pour ce qui concerne ces péchés mais qu'il doit se repentir de ce qui en reste. Les arguments du Livre, de la Sunna et du consensus de la communauté sont tous unanimes pour dire que le repentir est obligatoire.

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 24, verset 31*: «... Revenez tous à Dieu, ô Croyants! Peut-être récolterez-vous le succès».

2. *Chapitre 2, verset 3*: «Implorez votre absolution de votre Seigneur puis revenez à Lui».

3. *Chapitre 66, verset 8*: «O vous qui avez cru! Revenez à Dieu dans un retour sincère».

Pour ce qui est des Hadiths:

13. Abou Hourayra (DAS) a dit: J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Par Dieu! Je me repens sûrement chaque jour plus de soixante dix fois». (Rapporté par Al Boukhâri)

14. Al Agharr Ibn Yasâr Al Mouzanî a dit: Le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «O gens! Revenez à Dieu et implorez de Lui votre absolution; je me repens moi-même cent fois par jour». (Rapporté par Moslem)

15. Anas Ibn Mâlek Al Anṣârî (DAS), le serviteur du Messager de Dieu (BSDL) a dit: Le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Certes Dieu se réjouit du repentir de Son esclave plus que ne se réjouit l'un de vous lorsqu'il retrouve par hasard son chameau après l'avoir perdu dans une terre désertique». (URA)

Et dans la version de Moslem: «Dieu Se réjouit certainement du repentir de Son esclave quand il revient à Lui plus que ne se réjouit l'un de vous qui était sur sa monture dans une terre désertique. Elle s'échappe tout à coup en emportant sa nourriture et sa boisson. Il désespère de la revoir et s'allonge à l'ombre d'un arbre n'ayant aucun espoir de retrouver sa monture. Cependant qu'il était ainsi, voilà que sa monture se tient debout devant lui. Il la saisit par la bride et dit sous l'effet de sa joie excessive: «Seigneur Dieu! Tu es mon esclave et je suis Ton seigneur» s'étant embrouillé tellement il était joyeux».

أَسْتَهْزِئُ بِكَ ، فَأَخَذَهُ كُلَّهُ فَاسْتَاقَهُ فَلَمْ يَتْرِكْ مِنْهُ شَيْئًا ، اللَّهُمَّ إِنْ كُنْتُ فَعَلْتُ ذَلِكَ ابْتِغَاءً وَجْهِكَ فَأَفْرُجْ عَنَّا مَا نَحْنُ فِيهِ ، فَأَنْفَرَجَتِ الصَّخْرَةُ فَخَرَجُوا يَمْشُونَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

2 - باب التوبة

قال العلماء : التَّوْبَةُ وَاجِبَةٌ مِنْ كُلِّ ذَنْبٍ ، فَإِنْ كَانَتْ الْمَعْصِيَةُ بَيْنَ الْعَبْدِ وَبَيْنَ اللَّهِ تَعَالَى لَا تَتَعَلَّقُ بِحَقِّ آدَمِيِّ ؛ فَلَهَا ثَلَاثَةُ شُرُوطٍ :
أَحَدُهَا : أَنْ يَقْلَعَ عَنِ الْمَعْصِيَةِ .
وَالثَّانِي : أَنْ يَنْدِمَ عَلَى فِعْلِهَا .

وَالثَّلَاثُ : أَنْ يَعْزِمَ أَنْ لَا يَعُودَ إِلَيْهَا أَبَدًا . فَإِنْ فُقِدَ أَحَدُ الثَّلَاثَةِ لَمْ تَصِحَّ تَوْبَتُهُ .
وَأِنْ كَانَتْ الْمَعْصِيَةُ تَتَعَلَّقُ بِآدَمِيِّ فَشُرُوطُهَا أَرْبَعَةٌ : هَذِهِ الثَّلَاثَةُ ، وَأَنْ يَرَى مِنْ حَقِّ صَاحِبِهَا ؛ فَإِنْ كَانَتْ مَالًا أَوْ نَحْوَهُ رَدَّهُ إِلَيْهِ ، وَإِنْ كَانَتْ حَدًّا قَذَفَ وَنَحْوَهُ مَكَّبَهُ مِنْهُ أَوْ طَلَبَ عَفْوَهُ ، وَإِنْ كَانَتْ غِيبةً اسْتَحَلَّهُ مِنْهَا . وَيَجِبُ أَنْ يُتُوبَ مِنْ جَمِيعِ الذُّنُوبِ ، فَإِنْ تَابَ مِنْ بَعْضِهَا صَحَّتْ تَوْبَتُهُ عِنْدَ أَهْلِ الْحَقِّ مِنْ ذَلِكَ الذَّنْبِ ، وَبَقِيَ عَلَيْهِ الْبَاقِي . وَقَدْ تَظَاهَرَتْ دَلَالِيلُ الْكِتَابِ ، وَالسُّنَّةِ ، وَاجْتِمَاعُ الْأُمَّةِ عَلَى وَجُوبِ التَّوْبَةِ :

قال الله تعالى : ﴿ وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَا الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴾ [النور : 31] .

وقال تعالى : ﴿ اسْتَغْفِرُوا رَبَّكُمْ ثُمَّ تُوبُوا إِلَيْهِ ﴾ [هود : 3] .

وقال تعالى : ﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا تُوبُوا إِلَى اللَّهِ تَوْبَةً نَصُوحًا ﴾ [التحريم : 8] .

13. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ :
« وَاللَّهِ إِنِّي لَأَسْتَغْفِرُ اللَّهَ وَأَتُوبُ إِلَيْهِ فِي الْيَوْمِ أَكْثَرَ مِنْ سَبْعِينَ مَرَّةً » رواه البخاري .

14. وَعَنْ الْأَعْرَبِيِّ بْنِ يَسَارٍ الْمُزَنِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ :
« يَا أَيُّهَا النَّاسُ تُوبُوا إِلَى اللَّهِ وَاسْتَغْفِرُوهُ فَإِنِّي أَتُوبُ فِي الْيَوْمِ مِائَةَ مَرَّةٍ » رواه مسلم .

15. وَعَنْ أَبِي حَمْزَةَ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ الْأَنْصَارِيِّ خَادِمِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « اللَّهُ أَفْرَحُ بِتَوْبَةِ عَبْدِهِ مِنْ أَحَدِكُمْ سَقَطَ عَلَى بَعِيرِهِ وَقَدْ

16. Selon Abou Mūsa Al Ash'ari (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu exalté tend Sa Main la nuit pour accepter le repentir du pécheur du jour et le jour pour accepter le repentir du pécheur de la nuit; et ce jusqu'à ce que le soleil se lève de l'Occident (c'est-à-dire jusqu'à la résurrection)». (Rapporté par Moslem)

17. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui s'est repenti avant que le soleil ne se lève de l'Occident, Dieu agréa son repentir». (Rapporté par Moslem)

18. Selon 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu glorifié et honoré accepte le repentir de l'esclave (= l'homme) tant qu'il n'est pas à l'agonie de la mort». (Rapporté par Attirmidhi)

19. Zirr Ibn Houbeysh a dit: «Je me rendis chez Şafwān Ibn 'Assāl (DAS) pour l'interroger sur le passage des mains sur les chaussures (permission réservée au voyageur, dans ses ablutions, de ne pas se déchausser mais de passer ses mains mouillées sur ses chaussures). Il me dit: «Qu'est-ce qui t'a fait venir, ô Zirr?». Je dis: «La recherche du savoir». Il dit: «Les Anges baissent leurs ailes (par respect et humilité) devant celui qui se consacre à la recherche du savoir». Je dis: «Mon esprit n'a pas accepté la permission du passage des mains après les défécations et l'urine, et tu es l'un des Compagnons du Prophète (BSDL). Je suis donc venu te demander si tu l'as entendu dire pareille chose». Il dit: «Oui, et il nous ordonnait, quand nous étions en voyage, de ne pas nous déchausser durant trois jours avec leurs nuits sauf en cas de souillure majeure (rapport sexuel) à l'exception des défécations, de l'urine et du sommeil (se sont les actes qui rompent les petites ablutions)». Je dis: «L'as-tu entendu dire quelque chose au sujet de ceux que l'on aime?». Il dit: «Oui. Nous étions avec le Messager de Dieu (BSDL) dans un voyage. Alors que nous étions auprès de lui, voilà qu'un Bédouin l'appela d'une voix qu'il avait bien forte: «O Moḥammad!» Le Messager de Dieu (BSDL) lui répondit à peu près sur le même ton: «Me voici!». Je dis au Bédouin: «Malheur à toi! Baisse un peu ta voix car tu es devant le Prophète (BSDL) et Dieu t'a déjà interdit d'élever ainsi ta voix!». Il dit: «Par Dieu je ne baisserai pas ma voix». Puis il dit: «L'homme aime certaines gens mais ne peut atteindre leur niveau (pour être avec eux au Paradis), dis-moi ce que tu en penses!». Le Prophète (BSDL) lui dit: «Au jour de la résurrection, l'homme est avec ceux qu'il a aimés». Puis il ne cessa de nous parler jusqu'à ce qu'il cita une porte qui s'ouvrirait de l'Occident et dont la largeur équivaldrait au parcours du cavalier durant quarante ou soixante dix ans. Soufyan, l'un des narrateurs, dit: «Cette porte s'ouvrira du côté de la Syrie. Dieu exalté l'a créée le jour même où Il créa les cieux et la terre, ouverte au repentir et ne se refermant que lorsque le soleil se lèvera de son côté». (Rapporté par Attirmidhi)

20. Selon Abou Sa'īd Al Khoudri (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Parmi ceux qui vivaient avant vous il y avait un homme qui avait tué quatre vingt dix neuf personnes. Il demanda quel était le plus grand savant de la terre. On lui désigna un moine. Il alla le trouver et lui dit qu'il avait tué quatre-vingt-dix-neuf personnes. Est-ce qu'il lui restait quelque possibilité de se repentir? «Le moine dit aussitôt: «Non». Il le tua sur le coup et compléta ainsi à cent le nombre de ses victimes. Puis il demanda quel était l'homme le plus savant de la terre. On lui en désigna un. Il lui dit: «J'ai tué cent personnes. Ai-je encore quelque possibilité de me repentir?». Il lui dit: «Oui et qu'est-ce qui s'oppose à ton retour à Dieu? Va à tel pays. Là vivent des gens qui ne font qu'adorer Dieu exalté. Adore Dieu avec eux et ne retourne plus à ton pays car c'est une terre de mal». Il se mit donc en marche et lorsqu'il fut à la moitié du chemin il fut atteint par la mort. Les Anges de la miséricorde (ceux qui accueillent les mourants agréés de Dieu) se disputèrent

أَصْلَهُ فِي أَرْضٍ فَلَاةٍ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية لمسلم: «لله أشدُّ فرحًا بتوبة عبده حين يتوب إليه من أحدكم كان على راحلته بأرض فلاة، فأنفلتت منه وعليها طعامه وشرابه فأيس منها، فأتى شجرة فاضطجع في ظلها، وقد أيس من راحلته، فبينما هو كذلك إذ هو بها قائمة عنده، فأخذ بخطامها ثم قال من شدة الفرح: اللهم أنت عبدي وأنا ربك، أخطأ من شدة الفرح».

16. وعن أبي موسى عبد الله بن قيس الأشعري - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قال: «إن الله تعالى يسبط يده بالليل ليتوب مسيء النهار، ويسبط يده بالنهار ليتوب مسيء الليل حتى تطلع الشمس من مغربها» رواه مسلم.

17. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «من تاب قبل أن تطلع الشمس من مغربها تاب الله عليه» رواه مسلم.

18. وعن أبي عبد الرحمن عبد الله بن عمر بن الخطاب - رضي الله عنهما - عن النبي ﷺ قال: «إن الله عز وجل يقبل توبة العبد ما لم يغرغر» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

19. وعن زر بن حبیش قال: أتيت صفوان بن عسال - رضي الله عنه - أسأله عن المسح على الخفين فقال: ما جاء بك يا زر؟ فقلت: ابتغاء العلم، فقال: إن الملائكة تصعد أجنحتها لطالب العلم رضى بما يطلب، فقلت: إنه قد حك في صدري المسح على الخفين بعد الغائط والبول، وكنت امرأة من أصحاب النبي ﷺ، فجئت أسألك: هل سمعته يذكر في ذلك شيئاً؟ قال: نعم، كان يأمرنا إذا كنا سفراً - أو مسافرين - أن لا نتزع خفافنا ثلاثة أيام ولياليهن إلا من جنابة، لكن من غائط وبول ونوم. فقلت: هل سمعته يذكر في الهوى شيئاً؟ قال: نعم. كنا مع رسول الله ﷺ في سفر، فبينما نحن عنده إذ ناداه أعرابي بصوت له جهوري: يا محمد، فأجابه رسول الله ﷺ نَحْوًا مِنْ صَوْتِهِ: «هاؤم». فقلت له: ويحك اغضض من صوتك فإنك عند النبي ﷺ، وقد نهيت عن هذا! فقال: والله لا أغضض. قال الأعرابي: المرء يحب القوم ولما يلحق بهم؟ قال النبي ﷺ: «المرء مع من أحب يوم القيامة» فما زال يحدثنا حتى

à son sujet avec les Anges des tourments (les uns voulant le destiner au Paradis, les autres voulant le destiner à l'Enfer). Les Anges de la miséricorde dirent: «Il est venu plein de repentir désirant de tout cœur retourner à Dieu». Les Anges des tourments dirent: «Il n'a jamais fait de bien dans sa vie». C'est alors qu'un Ange vint à eux sous une apparence humaine. Ils le prirent comme arbitre. Il leur dit: «Mesurez la distance qui le sépare de la terre du mal et celle qui le sépare de la terre du bien. Destinez-le ensuite à celle dont il est le plus proche». Ils mesurèrent et trouvèrent qu'il était plus près de la terre qu'il voulait rejoindre et ce furent les Anges de la miséricorde qui lui retirèrent son âme. (URA).

Dans une autre version: «La cité vertueuse était plus proche d'une seule palme et c'est pourquoi il fut compté de ses habitants». Dans une troisième version: «Dieu exalté inspira à la terre du mal de s'éloigner et à celle du bien de se rapprocher. Puis Il dit: «Mesurez la distance qui les sépare». Ils trouvèrent qu'il était plus proche d'une palme de la cité du bien. Aussi fut-il absout de ses péchés».

Commentaire

Le Croyant doit constamment vivre entre la crainte de l'Enfer et l'espoir du Paradis. Il ne doit à aucun moment se sentir à l'abri de la ruse de Dieu.

Notre seigneur le calife Abou Bakr (DAS) disait que même s'il avait déjà un pied au Paradis il ne se sentirait à l'abri de la ruse de Dieu que lorsqu'il y mettrait l'autre.

Un Hadith nous dit qu'un homme peut faire durant toute sa vie l'oeuvre des gens destinés au Paradis et commettre à sa fin un péché qui l'envoie droit en Enfer.

De même qu'un homme peut agir toute sa vie à la façon des gens destinés à l'Enfer puis faire à sa fin une seule bonne action qui lui ouvre les portes du Paradis.

On rapporte qu'un Bédouin vint demander au Prophète (BSDL), juste avant une bataille, s'il irait au Paradis en mourant pour la cause de Dieu.

Le Prophète (BSDL) lui dit: «Oui».

Le Bédouin jeta alors les quelques dattes qu'il mangeait et se lança comme un lion dans la bataille où il connut le martyre.

Le Prophète (BSDL) dit à ses Compagnons: «Voilà un homme qui n'a à son actif ni prières ni jeûnes mais qui entrera quand même au Paradis».

Cela ne veut nullement dire qu'on ne doit pas s'acquitter de ses obligations religieuses dès la tendre enfance, mais qu'on ne doit jamais désespérer de la clémence de Dieu ni être trop sûr de la validité de son oeuvre.

21. 'Abdullāh Ibn Ka'b Ibn Mālek a dit: «J'ai entendu Ka'b Ibn Mālek (DAS) raconter sa fameuse histoire lorsqu'il faussa compagnie au Messenger de Dieu (BSDL) lors de l'expédition de Tabūk. Ka'b a dit: Je n'ai jamais faussé compagnie au Messenger de Dieu (BSDL) dans aucune de ses campagnes sauf dans celle de Tabūk. Cependant je n'ai pas participé à la bataille de Badr et, à ce moment, aucun de ceux qui s'en étaient absentés ne reçut pour cela de reproche. C'est que le Messenger de Dieu (BSDL) n'était alors sorti avec les Musulmans qu'à la recherche de la caravane (commerciale) de Qoreysh jusqu'à ce que Dieu exalté les mit face à face avec leur ennemi, sans rendez-vous préalable. J'ai effectivement été témoin avec le Messenger de Dieu (BSDL) de la nuit de 'Aqaba où nous avons signé notre pacte sur la base de l'Islam. Or je ne donnerai pas un tel honneur en échange de ma participation à la bataille de Badr, bien que les gens la mentionnent plus souvent que l'alliance d'Al 'Aqaba en question.

Pour ce qui est de ma défection de l'expédition de Tabūk, je n'ai jamais été plus fort, ni plus riche que lorsque j'y fis défaut. Par Dieu, je n'avais jamais possédé avant elle deux montures à la fois. Le Messenger de Dieu (BSDL) n'entreprenait jamais une expédition sans faire semblant de se diriger vers une autre (pour tromper les espions de l'ennemi); jusqu'à ce que vint le tour de cette expédition qu'il fit dans une période de très grandes chaleurs. Il se mit donc en route pour un long voyage (les confins de la

ذَكَرَ أَبَا مِنَ الْمَغْرِبِ مَسِيرَةَ عَرْضِهِ أَوْ يَسِيرُ الرَّائِبُ فِي عَرْضِهِ أَرْبَعِينَ أَوْ سَبْعِينَ عَامًا. قَالَ سَفِيَانُ أَحَدُ الرُّوَاةِ. قَبْلَ الشَّامِ خَلَقَهُ اللَّهُ تَعَالَى يَوْمَ خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ مَقْتُوْحًا لِلتَّوْبَةِ لَا يَغْلُقُ حَتَّى تَطْلُعَ الشَّمْسُ مِنْهُ» رواه الترمذي وغيره وقال: حديث حسن صحيح.

20. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ سَعْدِ بْنِ مَالِكِ بْنِ سِنَانِ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ نَبِيَّ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «كَانَ فِيمَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ رَجُلٌ قَتَلَ تِسْعَةً وَتِسْعِينَ نَفْسًا، فَسَأَلَ عَنْ أَعْلَمَ أَهْلِ الْأَرْضِ، فَذَلَّ عَلَى رَاهِبٍ، فَأَتَاهُ فَقَالَ: إِنَّهُ قَتَلَ تِسْعَةً وَتِسْعِينَ نَفْسًا، فَهَلْ لَهُ مِنْ تَوْبَةٍ؟ فَقَالَ: لَا، فَقَتَلَهُ فَكَمَّلَ بِهِ مِائَةً، ثُمَّ سَأَلَ عَنْ أَعْلَمَ أَهْلِ الْأَرْضِ، فَذَلَّ عَلَى رَجُلٍ عَالِمٍ فَقَالَ: إِنَّهُ قَتَلَ مِائَةَ نَفْسٍ فَهَلْ لَهُ مِنْ تَوْبَةٍ؟ فَقَالَ: نَعَمْ، وَمَنْ يَحُولُ بَيْنَهُ وَبَيْنَ التَّوْبَةِ؟ انْطَلِقْ إِلَى أَرْضٍ كَذَا وَكَذَا، فَإِنَّ بَهَا أَنْاسًا يَعْبُدُونَ اللَّهَ تَعَالَى فَاعْبُدِ اللَّهَ مَعَهُمْ، وَلَا تَرْجِعْ إِلَى أَرْضِكَ فَإِنَّهَا أَرْضُ سُوءٍ، فَاَنْطَلِقْ حَتَّى إِذَا نَصَفَ الطَّرِيقَ أَتَاهُ الْمَوْتُ، فَاخْتَصَمَتْ فِيهِ مَلَائِكَةُ الرَّحْمَةِ وَمَلَائِكَةُ الْعَذَابِ. فَقَالَتْ مَلَائِكَةُ الرَّحْمَةِ: جَاءَ نَائِبًا مُقْبِلًا بِقَلْبِهِ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى، وَقَالَتْ مَلَائِكَةُ الْعَذَابِ: إِنَّهُ لَمْ يَعْمَلْ خَيْرًا قَطُّ، فَأَتَاهُمْ مَلَكٌ فِي صُورَةِ آدَمِيٍّ فَجَعَلُوهُ بَيْنَهُمْ - أَيَّ حَكَمًا - فَقَالَ: قِسُوا مَا بَيْنَ الْأَرْضَيْنِ فَإِلَى أَيَّتَهُمَا كَانَ أَذْنَى فَهُوَ لَهُ، فَقَاسُوا فَوَجَدُوهُ أَذْنَى إِلَى الْأَرْضِ الَّتِي أَرَادَ، فَقَبِضَتْهُ مَلَائِكَةُ الرَّحْمَةِ» متفق عليه.

وفي رواية في الصحيح: «فَكَانَ إِلَى الْقَرْيَةِ الصَّالِحَةِ أَقْرَبُ بِشِيرٍ، فَجُعِلَ مِنْ أَهْلِهَا». وفي رواية في الصحيح: «فَأَوْحَى اللَّهُ تَعَالَى إِلَى هَذِهِ أَنْ تَبَاعِدِي، وَإِلَى هَذِهِ أَنْ تَقْرَبِي، وَقَالَ: قِسُوا مَا بَيْنَهُمَا، فَوَجَدُوهُ إِلَى هَذِهِ أَقْرَبُ بِشِيرٍ فَغَفِرَ لَهُ». وفي رواية: «فَنَآى بِصَدْرِهِ نَحْوَهَا».

21. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ كَعْبٍ بْنِ مَالِكٍ، وَكَانَ قَائِدَ كَعْبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - مِنْ بَنِيهِ حِينَ عَمِيَ قَالَ: سَمِعْتُ كَعْبَ بْنَ مَالِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - يُحَدِّثُ بِحَدِيثِهِ حِينَ تَخَلَّفَ عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي غَزْوَةِ تَبُوكَ. قَالَ كَعْبٌ: لَمْ أَتَخَلَّفْ عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فِي غَزْوَةِ غَزَاهَا قَطُّ إِلَّا فِي غَزْوَةِ تَبُوكَ، غَيْرَ أَنِّي قَدْ تَخَلَّفْتُ فِي غَزْوَةِ بَدْرٍ، وَلَمْ يُعَاتَبْ أَحَدٌ تَخَلَّفَ عَنْهُ، إِنَّمَا خَرَجَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَالْمُسْلِمُونَ يُرِيدُونَ عِيرَ قُرَيْشٍ حَتَّى جَمَعَ اللَّهُ

Palestine) dans un immense pays désertique et aride. Il devait en outre rencontrer un ennemi très nombreux. Aussi dit-il cette fois aux Musulmans leur vraie destination afin qu'ils prennent leurs dispositions en conséquence. Les Musulmans étaient nombreux avec lui, mais aucun registre ne les mentionnait. Ka'b a dit: «Si bien que celui qui voulait désertir était presque sûr de passer inaperçu, à moins que Dieu ne fasse une révélation coranique à son sujet. Donc le Messenger de Dieu (BSDL) entreprit cette expédition à un moment où les fruits étaient mûrs et où l'ombre était bien désirable. Or j'étais l'homme le plus désireux de jouir de ces fruits et de cette ombre. Le Messenger de Dieu (BSDL) s'était équipé de même que les Musulmans avec lui. Quant à moi, je sortais tous les matins pour m'équiper mais je rentrais sans en avoir rien fait, me disant, à chaque fois, que je pourrais le faire à l'heure que je voulais. Cette situation dura jusqu'à ce que les Musulmans eussent redoublé d'efforts dans leurs préparatifs et, le lendemain matin, ils prirent le chemin de la guerre avec le Messenger de Dieu (BSDL). Je n'avais pourtant rien préparé pour être des leurs. Je rentrai donc chez moi, cette fois encore, sans avoir rien fait. Si bien qu'ils prirent sur moi une trop grande avance. A un moment donné, pourtant, j'ai voulu partir à leurs traces (et combien j'aurais voulu l'avoir fait!) mais Dieu ne me prédestinait pas à cet honneur. Chaque fois que je me mêlais aux gens après le départ du Messenger de Dieu (BSDL) je ne me voyais semblable qu'à quelqu'un sur qui pesait lourdement une ombre d'hypocrisie ou à l'un de ces faibles que Dieu avait exemptés pour cause de maladie. Le Messenger de Dieu (BSDL) ne cita pourtant pas mon nom jusqu'à son arrivée à Tabūk. Cependant qu'il était assis avec un nombre de gens, il dit par la suite: «Qu'a donc fait Ka'b Ibn Mālek?». Quelqu'un des Banī Salama dit: «O Messenger de Dieu! Il a été sans doute retenu à Médine par la beauté de ses habits et par sa vanité». Mou'ādh Ibn Jabal (DAS) lui dit alors: «Quelles bien vilaines paroles tu viens de proférer! O Messenger de Dieu! Nous n'avons jamais entendu dire à son sujet que du bien». Le Messenger de Dieu (BSDL) ne dit rien. Sur ces Entre-faites apparut à l'horizon un homme vêtu de blanc s'avançant dans le mirage. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Sois Abou Khaythama!», et ce fut effectivement Abou Khaythama l'Anṣārite. C'était lui qui avait fait jadis aumône de quelques poignées de dattes, ce qui lui valut les sobriquets de hypocrites. Ka'b dit: «Lorsque j'appris que le Messenger de Dieu (BSDL) avait pris le chemin de retour de Tabūk, je fus envahi d'une grande tristesse. Je me mis à penser à quelque mensonge pour me disculper en me disant en moi-même: «Quelle excuse va bien me sortir de sa colère?». Je pris conseil en cela auprès des gens de ma famille. Quand on m'a appris que le Messenger de Dieu était désormais tout proche, toutes mauvaises inspirations disparurent de mon esprit et je sus ainsi que rien ne pouvait me sauver de sa colère. Aussi ai-je décidé de choisir plutôt la voie de la sincérité. Le lendemain matin il était de retour. Or, lorsqu'il rentrait d'un voyage, il réservait toujours sa première visite à la mosquée. Il y fit deux unités de prière (rak'a) puis s'assit pour accueillir les gens. C'est alors que vinrent à lui ceux qui ne l'avaient pas suivi, lui présentant leurs excuses avec force serments. Ils étaient un peu plus de quatre-vingts. Il accepta leur état apparent, agréa leur allégeance et implora pour eux l'absolution divine tout en laissant à Dieu le Très-Haut le soin de juger ce qu'ils cachaient en eux-mêmes.

C'est alors que je vins moi-même. Quand je le saluai, il sourit à la façon de quelqu'un en colère puis me dit: «Viens ici!». Je m'avançai et je m'assis devant lui. Il dit: «Qu'est-ce donc qui t'a empêché de te joindre à nous? N'avais-tu pas déjà acheté ta monture?» Je dis: «O Messenger de Dieu! Si je me trouvais maintenant devant un autre que toi de tous les habitants de ce monde, j'aurais certaine-

تَعَالَى بَيْنَهُمْ وَبَيْنَ عَدُوِّهِمْ عَلَى غَيْرِ مِيعَادٍ. وَلَقَدْ شَهِدْتُ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ لَيْلَةَ الْعَقَبَةِ حِينَ تَوَاقَفْنَا عَلَى الْإِسْلَامِ، وَمَا أُحِبُّ أَنْ لِي بِهَا مَشْهَدٌ بَدْرٍ، وَإِنْ كَانَتْ بَدْرٌ أَذْكَرَ فِي النَّاسِ مِنْهَا.

وَكَانَ مِنْ خَبْرِي حِينَ تَخَلَّفْتُ عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فِي غَزْوَةِ تَبُوكَ أَنِّي لَمْ أَكُنْ قَطُّ أَقْوَى وَلَا أَيْسَرَ مِنِّي حِينَ تَخَلَّفْتُ عَنْهُ فِي تِلْكَ الْغَزْوَةِ، وَاللَّهِ مَا جَمَعْتُ قَبْلَهَا رَاحِلَتَيْنِ قَطُّ حَتَّى جَمَعْتُهُمَا فِي تِلْكَ الْغَزْوَةِ، وَلَمْ يَكُنْ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُرِيدُ غَزْوَةً إِلَّا وَرَى بِغَيْرِهَا حَتَّى كَانَتْ تِلْكَ الْغَزْوَةُ، فَغَزَاهَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي حَرٍّ شَدِيدٍ، وَاسْتَقْبَلَ سَفَرًا بَعِيدًا وَمَفَازًا، وَاسْتَقْبَلَ عَدَدًا كَثِيرًا، فَجَلَّى لِلْمُسْلِمِينَ أَمْرَهُمْ لِيَتَأَهَّبُوا أَهْبَةً غَزَوْهُمْ فَأَخْبَرَهُمْ بِوَجْهِهِمُ الَّذِي يُرِيدُ، وَالْمُسْلِمُونَ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ كَثِيرٌ وَلَا يَجْمَعُهُمْ كِتَابٌ حَافِظٌ «يُرِيدُ بِذَلِكَ الدِّيَّانَ» قَالَ كَعْبٌ: فَقُلَّ رَجُلٌ يُرِيدُ أَنْ يَتَغَيَّبَ إِلَّا ظَنَّ أَنَّ ذَلِكَ سَيَخْفَى بِهِ مَا لَمْ يَتَزَلْ فِيهِ وَحْيٌ مِنَ اللَّهِ، وَغَزَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ تِلْكَ الْغَزْوَةَ حِينَ طَابَتِ الثِّمَارُ وَالظَّلَالُ فَأَنَا إِلَيْهَا أَصْعَرُ فَتَجَهَّزَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَالْمُسْلِمُونَ مَعَهُ، وَطَفِيقْتُ أَغْدُو لَكِي أَتَجَهَّزَ مَعَهُ، فَأَرْجِعُ وَلَمْ أَقْضِ شَيْئًا، وَأَقُولُ فِي نَفْسِي: أَنَا قَادِرٌ عَلَى ذَلِكَ إِذَا أَرَدْتُ، فَلَمْ يَزَلْ يَتِمَادَى بِي حَتَّى اسْتَمَرَ بِالنَّاسِ الْجَدُّ، فَأَصْبَحَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ غَادِيًا وَالْمُسْلِمُونَ مَعَهُ، وَلَمْ أَقْضِ مِنْ جَهَازِي شَيْئًا، ثُمَّ غَدَوْتُ فَرَجَعْتُ وَلَمْ أَقْضِ شَيْئًا، فَلَمْ يَزَلْ يَتِمَادَى بِي حَتَّى أَسْرَعُوا وَتَفَارَطَ الْغَزْوُ، فَهَمَمْتُ أَنْ أَرْتَحِلَ فَأُذِرْكَهُمْ، فَيَا لَيْتَنِي فَعَلْتُ، ثُمَّ لَمْ يُقَدَّرْ ذَلِكَ لِي، فَطَفِيقْتُ إِذَا خَرَجْتُ فِي النَّاسِ بَعْدَ خُرُوجِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَحْزَنُنِي أَنِّي لَا أَرَى لِي أُسْوَةً، إِلَّا رَجُلًا مَغْمُوصًا عَلَيْهِ فِي الْبِفَاقِ، أَوْ رَجُلًا مِمَّنْ عَذَرَ اللَّهُ تَعَالَى مِنَ الضُّعَفَاءِ، وَلَمْ يَذْكُرْنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حَتَّى بَلَغَ تَبُوكَ، فَقَالَ وَهُوَ جَالِسٌ فِي الْقَوْمِ يَتَبَوَّكُ: مَا فَعَلَ كَعْبُ بْنُ مَالِكٍ؟ فَقَالَ رَجُلٌ مِنْ بَنِي سَلَمَةَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ حَبَسَهُ بُرْدَاهُ، وَالنَّظَرُ فِي عِطْفِيهِ. فَقَالَ لَهُ مُعَاذُ بْنُ جَبَلٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - : بِشَسَ مَا قُلْتَ! وَاللَّهِ يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا عَلِمْنَا عَلَيْهِ إِلَّا خَيْرًا، فَسَكَتَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ. فَبَيْنَا هُوَ عَلَى ذَلِكَ رَأَى رَجُلًا مُبِيضًا يَزُولُ بِهِ السَّرَابُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: كُنْ أَبَا حَيْثِمَةَ، فَإِذَا هُوَ أَبُو حَيْثِمَةَ الْأَنْصَارِيُّ وَهُوَ الَّذِي تَصَدَّقَ بِصَاعِ التَّمْرِ حِينَ لَمَرَهُ الْمَنَافِقُونَ. قَالَ كَعْبٌ: فَلَمَّا بَلَغَنِي أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَدْ تَوَجَّهَ قَافِلًا مِنْ تَبُوكَ حَضَرَنِي بَيْتِي، فَطَفِيقْتُ أَتَذَكَّرُ الْكَذِبَ وَأَقُولُ: بِمِ أَخْرَجُ مِنْ سَخَطِهِ غَدًا

ment jugé que je m'en sortirais par quelque excuse, d'autant plus que j'ai le don de la polémique. Mais, par Dieu, j'ai bien su que si je te racontais aujourd'hui quelque mensonge pour te satisfaire, Dieu ne serait pas loin de me frapper de Sa colère et, si je te disais la pure vérité qui pourrait te fâcher quelque peu contre moi, je pourrais espérer une conclusion heureuse de la part de Dieu Tout-Puissant. Par Dieu, je n'avais aucune excuse de rester à l'arrière. Par Dieu, je n'avais jamais été aussi fort ni aussi riche que lorsque je t'ai fait défection».

Le Messenger de Dieu (BSDL) dit alors: «Voilà quelqu'un qui a parlé sincèrement. Debout et va-t-en de là en attendant que Dieu prononce sur toi Son jugement!». Des hommes de la tribu des Bani Salama sortirent à ma suite et me dirent: «Par Dieu, nous n'avons jamais appris sur toi que tu avais commis un péché avant celui-là. Tu aurais bien pu t'excuser auprès du Messenger de Dieu (BSDL) comme se sont excusés les autres déserteurs. Il t'aurait largement suffi auprès de Dieu que Son Messenger priât pour ton absolution». Il dit: « Par Dieu, ils n'ont pas cessé de me faire des reproches jusqu'à ce que j'ai voulu retourner auprès du Messenger de Dieu pour revenir sur mes premières déclarations. Puis je leur dis: «Est-ce que d'autres sont dans mon cas?» Ils dirent: «Oui, il y a deux hommes qui tinrent les mêmes propos que toi et qui obtinrent la même réponse». Je dis: «Qui sont-ils?». Ils dirent: «Mourara Ibn Arrabi'i Al 'Amri et Hilāl Ibn Oumaya Al Wāqifi». Il dit: «Ils m'ont nommé là deux hommes vertueux qui avaient participé à la bataille de Badr et qui étaient dignes d'être pris en exemple. Lorsqu'on me les cita, je m'en allai. Le Messenger de Dieu (BSDL) avait interdit entre-temps qu'on nous adressât la parole à tous les trois entre tous ceux qui avaient déserté. Ainsi les gens nous évitaient (ou il a dit: «Changèrent d'attitude envers nous») si bien que je ne reconnaissais plus la terre car ce n'était plus celle que je connaissais. Nous restâmes dans cette situation cinquante longues nuits. Quant à mes deux compagnons d'infortune, ils se résignèrent à leur sort, gardèrent leur maison et ne cessèrent pas de pleurer. Pour ma part, j'étais le plus jeune et le plus fort des trois. Je sortais pour prendre part à la prière avec les Musulmans et je parcourais les marchés sans que personne ne m'adressât la parole. J'allais à chaque fois au Messenger de Dieu (BSDL), je le saluais alors qu'il était assis après la prière. Je me demandais en moi-même s'il avait ou non remué les lèvres pour répondre à mon salut. Puis je me plaçais pour prier tout près de lui et je l'épiais furtivement. Quand je me plongeais dans ma prière, il me regardait et quand je me tournais vers lui, il se détournait de moi. Quand cette mise en quarantaine des Musulmans dura trop longtemps pour moi, je n'ai pas hésité à passer par-dessus le mur de Abou Qatāda; il était mon cousin et l'un de mes plus chers amis. Je lui adressai le salut. Par Dieu, il n'a même pas daigné me le rendre. Je lui dis: «O Abou Qatāda! Je te supplie par Dieu de me dire si tu sais que j'aime Dieu et Son Messenger». Il se tut. J'y revins de nouveau et il se tut encore. J'insistai encore une fois et il me dit enfin: «Dieu et Son Messenger sont plus à même de le savoir». Mes yeux débordèrent alors de larmes. Je m'en allai et passai de nouveau par-dessus son mur. Tandis que je déambulais dans les rues commerçantes de Médine, voilà qu'un Nabatéen (pay-san) de Syrie, de ceux venus avec du blé pour le vendre, criait: «Qui peut me dire où se trouve Ka'b Ibn Mālek?». Les gens se mirent à me désigner jusqu'à ce qu'il vint à moi et me donnât une lettre de la part du roi de Ghassan. Je savais alors lire. Je lus donc la lettre et il y avait ceci: «Or donc, nous avons appris que ton compagnon (le Prophète) est en froid avec toi et Dieu ne t'a jamais placé dans une demeure d'humiliation et d'abandon. Rejoins-nous donc et Nous te consolerons de

وَأَسْتَعِينُ عَلَى ذَلِكَ بِكُلِّ ذِي رَأْيٍ مِنْ أَهْلِي ، فَلَمَّا قِيلَ : إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَدْ أَظَلَ قَادِمًا زَاغَ عَنِّي الْبَاطِلُ حَتَّى عَرَفْتُ أَنِّي لَمْ أَنْجُ مِنْهُ بِشَيْءٍ أَبَدًا ، فَاجْمَعْتُ صِدْقَهُ ، وَأَصْبَحَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ قَادِمًا ، وَكَانَ إِذَا قَدِمَ مِنْ سَفَرٍ بَدَأَ بِالْمَسْجِدِ فَرَكَعَ فِيهِ رَكَعَتَيْنِ ثُمَّ جَلَسَ لِلنَّاسِ ، فَلَمَّا فَعَلَ ذَلِكَ جَاءَهُ الْمُخَلَّفُونَ يَعْتَذِرُونَ إِلَيْهِ وَيَحْلِفُونَ لَهُ ، وَكَانُوا بِضْعًا وَثَمَانِينَ رَجُلًا فَقَبِلَ مِنْهُمْ عِلَانِيَتَهُمْ وَبَايَعَهُمْ وَاسْتَغْفَرَ لَهُمْ وَوَكَّلَ سَرَائِرَهُمْ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى حَتَّى جِئْتُ . فَلَمَّا سَلِمْتُ تَبَسَّمَ تَبَسُّمَ الْمُغْضَبِ ثُمَّ قَالَ : تَعَالَى ، فَجِئْتُ أَمْشِي حَتَّى جَلَسْتُ بَيْنَ يَدَيْهِ ، فَقَالَ لِي : « مَا خَلَّفَكَ ؟ أَلَمْ تَكُنْ قَدْ ابْتَعْتَ ظَهْرَكَ ! » قَالَ : قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي وَاللَّهِ لَوْ جَلَسْتُ عِنْدَ غَيْرِكَ مِنْ أَهْلِ الدُّنْيَا لَرَأَيْتُ أَنِّي سَأَخْرُجُ مِنْ سَخَطِهِ بِعُذْرٍ ، لَقَدْ أُعْطِيتُ جَدَلًا ، وَلَكِنِّي وَاللَّهِ لَقَدْ عَلِمْتُ لَئِنْ حَدَّثْتُكَ الْيَوْمَ حَدِيثَ كَذَبٍ تَرْضَى بِهِ عَنِّي لَيُوشِكَنَّ اللَّهُ أَنْ يُسَخِطَكَ عَلَيَّ ، وَإِنْ حَدَّثْتُكَ حَدِيثَ صِدْقٍ تَجِدُ عَلَيَّ فِيهِ إِنِّي لَأَرْجُو فِيهِ عِقْبَى اللَّهِ - عَزَّ وَجَلَّ - ، وَاللَّهِ مَا كَانَ لِي مِنْ عُذْرٍ ، وَاللَّهِ مَا كُنْتُ قَطُّ أَقْوَى وَلَا أَيْسَرُ مِنِّي حِينَ تَخَلَّفْتُ عَنْكَ .

قَالَ : فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « أَمَّا هَذَا فَقَدْ صَدَقَ ، فَقُمْ حَتَّى يَقْضِيَ اللَّهُ فِيكَ » وَسَارَ رَجُلًا مِنْ بَنِي سَلَمَةَ فَاتَّبَعُونِي ، فَقَالُوا لِي : وَاللَّهِ مَا عَلِمْنَاكَ أَذْنَبْتَ ذَنْبًا قَبْلَ هَذَا ، لَقَدْ عَجَزْتَ فِي أَنْ لَا تَكُونَ اعْتَذَرْتَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ بِمَا اعْتَذَرَ إِلَيْهِ الْمُخَلَّفُونَ فَقَدْ كَانَ كَافِيكَ ذَنْبَكَ اسْتَغْفَارَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لَكَ . قَالَ : فَوَاللَّهِ مَا زَالُوا يُؤَرِّبُونَنِي حَتَّى أَرَدْتُ أَنْ أَرْجِعَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَأُكَذِّبَ نَفْسِي ، ثُمَّ قُلْتُ لَهُمْ : هَلْ لَقِيَّ هَذَا مَعِيَ مِنْ أَحَدٍ ؟ قَالُوا : نَعَمْ لَقِيَهُ مَعَكَ رَجُلَانِ قَالَا مِثْلَ مَا قُلْتَ ، وَقِيلَ لَهُمَا مِثْلُ مَا قِيلَ لَكَ ، قَالَ : قُلْتُ : مَنْ هُمَا ؟ قَالُوا : مُرَارَةُ بْنُ الرَّبِيعِ الْعَمَرِيُّ ، وَهَلَالُ بْنُ أُمَيَّةَ الْوَاقِئِيُّ ؟ قَالَ : فَذَكَّرُوا لِي رَجُلَيْنِ صَالِحَيْنِ قَدْ شَهِدَا بَدْرًا فِيهِمَا أُسُوءُ . قَالَ : فَصَصْتُ حِينَ ذَكَرُوهُمَا لِي . وَنَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنْ كَلَامِنَا أَيُّهَا الثَّلَاثَةُ مِنْ بَيْنِ مَنْ تَخَلَّفَ عَنْهُ ، قَالَ : فَاجْتَنَبْنَا النَّاسَ - أَوْ قَالَ : تَغَيَّرُوا لَنَا - حَتَّى تَنَكَّرْتُ لِي فِي نَفْسِي الْأَرْضُ ، فَمَا هِيَ بِالْأَرْضِ الَّتِي أَعْرِفُ ، فَلَبَّيْنَا عَلَى ذَلِكَ خَمْسِينَ لَيْلَةً . فَأَمَّا صَاحِبَايَ فَاسْتَكَانَا وَقَعَدَا فِي بُيُوتِهِمَا بَيْكِيَانِ ، وَأَمَّا أَنَا فَكُنْتُ أَشَبَّ الْقَوْمِ وَأَجْلَدَهُمْ ، فَكُنْتُ أَخْرُجُ فَأَشْهَدُ الصَّلَاةَ مَعَ الْمُسْلِمِينَ ، وَأَطُوفُ فِي الْأَسْوَاقِ وَلَا يُكَلِّمُنِي أَحَدٌ ، وَآتَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَاُسَلِّمَ عَلَيْهِ ، وَهُوَ فِي مَجْلِسِهِ بَعْدَ

tes déboires». Je dis après sa lecture: «Voilà bien encore l'une de ces épreuves qui m'accablent en ces moments». Je me dirigeai avec la lettre vers le four à pain et je la brûlai. Jusqu'à ce qu'eussent passé quarante nuits (de quarantaine imposée). La révélation de Dieu tardait à venir (pour me disculper). C'est alors que l'envoyé du Messager de Dieu (BSDL) vint me dire: «Le Messager de Dieu (BSDL) t'ordonne de ne plus approcher ta femme». Je lui dis: «Dois-je la répudier? ou bien que dois-je faire?» Il dit: «Non, mais isole-toi simplement d'elle et ne l'approche plus». Il envoya le même message à mes deux compagnons. Je dis à ma femme: «Va chez ta famille et reste-s'y jusqu'à ce que Dieu prononce Son jugement dans cette affaire». La femme de Hilāl Ibn Oumaya vint dire au Messager de Dieu (BSDL): «O Messager de Dieu! Hilāl Ibn Oumaya est un vieillard perdu n'ayant aucun domestique. Est-ce qu'il te répugne que je le serve?». Il dit: «Non, mais qu'il ne t'approche surtout pas!». Elle dit: «Par Dieu, il est incapable de quoi que ce soit et, par Dieu, il ne cesse de pleurer jusqu'à ce jour depuis cette triste affaire». Certains de mes parents me dirent: «Pourquoi ne demandes-tu pas au Messager de Dieu la permission de garder ta femme puisqu'il a autorisé celle de Hilāl Ibn Oumaya à le servir?». Je dis: «Je ne demanderai pas la permission de la garder car je ne sais ce que dirait de moi le Messager de Dieu (BSDL) si je lui demandais cette permission alors que je suis jeune». Je restai ainsi dix nuits; si bien que s'accomplirent pour nous cinquante nuits depuis qu'il a été interdit de nous adresser la parole.

Puis je fis la prière de l'aube le lendemain de la cinquantième nuit sur le toit de l'une de nos maisons. Pendant que j'étais assis dans cet état dont Dieu a parlé dans Son Livre («jusqu'à ce qu'ils se fussent sentis à l'étroit dans la terre malgré son ampleur») j'entendis tout à coup la voix de quelqu'un qui criait du haut du mont Salāḥ me disant aussi fort qu'il pouvait: «O Ka'b Ibn Mālek! Réjouis-toi de la bonne nouvelle!» Je tombai aussitôt en prosternation sachant que quelque chose de nouveau était venue me délivrer de ma situation oppressante. Le Messager de Dieu (BSDL) avait en effet annoncé lors de la prière de l'aube que Dieu avait enfin agréé notre repentir. Les gens coururent vers nous pour nous porter la bonne nouvelle. Deux hommes partirent pour en informer mes deux compagnons et un troisième se lança dans ma direction au galop de son cheval. Un autre homme de la tribu de Aslam courut vers moi et parvint, avant l'arrivée du cavalier, sur le mont Salāḥ. Sa voix fut plus rapide que le cheval. Quand vint à moi celui dont j'avais entendu la voix annonciatrice de bonne nouvelle, j'ôtai mes deux tuniques et je l'en revêtis, en récompense de sa bonne nouvelle. Par Dieu, je n'avais pas d'autres tuniques que celles-là. Je dus en emprunter deux pour me couvrir moi-même. Je partis alors en direction du Messager de Dieu (BSDL) cependant que les gens m'accueillaient en groupe, me félicitant de l'agrément de mon repentir et me disant: «Nous te félicitons pour l'agrément par Dieu de ton repentir». J'entrai finalement à la mosquée et voilà que le Messager de Dieu (BSDL) y était assis au milieu des gens. Ṭalḥa Ibn 'Oubeydullāh (DAS) se leva alors et vint vers moi en courant. Il me serra la main et me félicita. Par Dieu, aucun autre des Mouhājirīn (les exilés de la Mecque) ne se leva à ma rencontre. Ka'b n'a jamais plus oublié à Ṭalḥa cette marque d'amitié. Ka'b dit: «Lorsque j'eus salué le Messager de Dieu (BSDL), il me dit, le visage rayonnant de joie: «Réjouis-toi du plus beau jour que tu aies jamais connu depuis que ta mère t'a mis au monde!».

Je dis: «Est-ce que cette faveur provient de toi, ô Messager de Dieu, ou est-ce de Dieu?» Il dit: «Plutôt de Dieu Tout-Puissant». Or, quand le Messager (BSDL) était content, son visage rayonnait de lumière au point qu'il ressemblait à un morceau de lune éclatante. Nous savions cela de lui. Une fois assis devant lui, je dis: «O Messager

الصَّلَاةَ ، فَأَقُولُ فِي نَفْسِي : هَلْ حَرَكَ شَفَتَيْهِ بِرَدِّ السَّلَامِ أَمْ لَا ؟ ثُمَّ أَصْلِي قَرِيبًا مِنْهُ وَأَسَارِقُهُ النَّظَرَ ، فَإِذَا أَقْبَلْتُ عَلَى صَلَاتِي نَظَرَ إِلَيَّ ، وَإِذَا التَّفْتُ نَحْوَهُ أَعْرَضَ عَنِّي ، حَتَّى إِذَا طَالَ ذَلِكَ عَلَيَّ مِنْ جَفْوَةِ الْمُسْلِمِينَ مَشَيْتُ حَتَّى تَسَوَّرْتُ جِدَارَ حَائِطِ أَبِي قَتَادَةَ وَهُوَ ابْنُ عَمِّي وَأَحَبُّ النَّاسِ إِلَيَّ ، فَسَلَّمْتُ عَلَيْهِ فَوَاللَّهِ مَا رَدَّ عَلَيَّ السَّلَامَ ، فَقُلْتُ لَهُ : يَا أَبَا قَتَادَةَ أُنْشِدْكَ بِاللَّهِ هَلْ تَعَلَّمَنِي أَحَبُّ اللَّهِ وَرَسُولُهُ ﷺ ؟ فَسَكَتَ ، فَعُدْتُ فَنَاشِدْتُهُ فَسَكَتَ ، فَعُدْتُ فَنَاشِدْتُهُ فَقَالَ : اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ . ففَاضَتْ عَيْنَايَ ، وَتَوَلَّيْتُ حَتَّى تَسَوَّرْتُ الْجِدَارَ ، فَبَيْنَا أَنَا أَمْشِي فِي سُوقِ الْمَدِينَةِ إِذَا نَبْطِيٌّ مِنْ نَبْطِ أَهْلِ الشَّامِ مِمَّنْ قَدِيمٌ بِالطَّعَامِ يَبِيعُهُ بِالْمَدِينَةِ يَقُولُ : مَنْ يَدُلُّ عَلَى كَعْبِ بْنِ مَالِكٍ ؟ فَطَفِقَ النَّاسُ يُشِيرُونَ لَهُ إِلَيَّ حَتَّى جَاءَنِي فَدَفَعَ إِلَيَّ كِتَابًا مِنْ مَلِكِ غَسَّانَ ، وَكُنْتُ كَاتِبًا . فَقَرَأْتُهُ فَإِذَا فِيهِ : أَمَا بَعْدُ فَإِنَّهُ قَدْ بَلَغَنَا أَنَّ صَاحِبَكَ قَدْ جَفَاكَ ، وَلَمْ يَجْعَلْكَ اللَّهُ بَدَارَ هَوَانٍ وَلَا مَضِيعَةٍ ، فَالْحَقْ بِنَا نُوَاسِكَ . فَقُلْتُ حِينَ قَرَأْتُهَا : وَهَذِهِ أَيْضًا مِنَ الْبَلَاءِ فَتَيَمَّمْتُ بِهَا التَّنَوُّرَ فَسَجَرْتُهَا ، حَتَّى إِذَا مَضَتْ أَرْبَعُونَ مِنَ الْخَمْسِينَ وَاسْتَبْلَثْتُ الْوَحْيَ إِذَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَأْتِينِي ، فَقَالَ : إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَأْمُرُكَ أَنْ تَعْتَزَلَ امْرَأَتَكَ ، فَقُلْتُ : أَطْلُقُهَا ، أَمْ مَاذَا أَفْعَلُ ؟ قَالَ : لَا بَلَّ اعْتَزَلْهَا فَلَا تَقْرُبْهَا ، وَأَرْسَلَ إِلَى صَاحِبِي بِمِثْلِ ذَلِكَ . فَقُلْتُ لَامْرَأَتِي : الْحَقِّي بِأَهْلِكَ فَكُونِي عِنْدَهُمْ حَتَّى يَقْضِيَ اللَّهُ فِي هَذَا الْأَمْرِ ، فَجَاءَتِ امْرَأَةُ هِلَالِ بْنِ أُمَيَّةَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَتْ لَهُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ هِلَالَ بْنِ أُمَيَّةَ شَيْخٌ ضَائِعٌ لَيْسَ لَهُ خَادِمٌ ، فَهَلْ تَكْرَهُ أَنْ أَخْدُمَهُ ؟ قَالَ : لَا ، وَلَكِنْ لَا يَقْرَبَتْكَ . فَقَالَتْ : إِنَّهُ وَاللَّهِ مَا بِهِ مِنْ حَرَكَةٍ إِلَى شَيْءٍ ، وَاللَّهِ مَا زَالَ يَبْكِي مُنْذُ كَانَ مِنْ أَمْرِهِ مَا كَانَ إِلَى يَوْمِهِ هَذَا . فَقَالَ لِي بَعْضُ أَهْلِي : لَوْ اسْتَأْذَنْتَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فِي امْرَأَتِكَ ، فَقَدْ أَذِنَ لَامْرَأَةِ هِلَالِ بْنِ أُمَيَّةَ أَنْ تَخْدُمَهُ ؟ فَقُلْتُ : لَا اسْتَأْذَنَ فِيهَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ، وَمَا يُدْرِينِي مَاذَا يَقُولُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا اسْتَأْذَنْتَهُ فِيهَا وَأَنَا رَجُلٌ شَابٌّ ! فَلَبِثْتُ بِذَلِكَ عَشْرَ لَيَالٍ ، فَكَمَلْتُ لَنَا خَمْسُونَ لَيْلَةً مِنْ حِينَ نُهِيَ عَنِّي كَلَامَنَا .

ثُمَّ صَلَّيْتُ صَلَاةَ الْفَجْرِ صَبَاحَ خَمْسِينَ لَيْلَةً عَلَى ظَهْرِ بَيْتٍ مِنْ بُيُوتِنَا ، فَبَيْنَا أَنَا جَالِسٌ عَلَى الْحَالِ الَّتِي ذَكَرَ اللَّهُ تَعَالَى مِنَّا ، قَدْ ضَاقَتْ عَلَيَّ نَفْسِي وَضَاقَتْ عَلَيَّ الْأَرْضُ بِمَا رَحُبْتُ ، سَمِعْتُ صَوْتَ صَارِخٍ أَوْفَى عَلَى سَلْعٍ يَقُولُ بَأَعْلَى صَوْتِهِ : يَا كَعْبُ بْنُ مَالِكٍ أَبْشِرْ ، فَخَرَرْتُ سَاجِدًا ، وَعَرَفْتُ أَنَّهُ قَدْ جَاءَ فَرَجٌ . فَاذْنِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ النَّاسَ بِتُوبَةِ اللَّهِ

de Dieu! Pour prouver encore plus mon repentir, je voudrais faire aumône d'une partie de mes biens pour Dieu et pour Son Messenger». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Garde une partie de tes biens pour toi-même, cela est préférable pour toi». Je dis: «Je garde ma part de butin de Khaybar». Je dis en outre: «O Messenger de Dieu! Dieu le Très-Haut ne m'a sauvé qu'à cause de ma sincérité et, comme autre preuve de mon repentir, je ne dirai plus que la vérité tant que je vivrai». Par Dieu je n'ai jamais appris jusqu'à ce jour qu'aucun Musulman n'a été mieux récompensé que moi par Dieu le Très-Haut pour sa sincérité depuis que j'ai dit cela au Messenger de Dieu (BSDL); je souhaite que Dieu me préserve du mensonge pour le restant de ma vie». Il dit: «Dieu le Très-Haut fit alors descendre (révéla) les versets suivants: «Dieu a agréé le repentir du Prophète, des Mouhājirūn et des Anṣārs qui l'ont suivi dans les heures difficiles...». Jusqu'à ces paroles: «...Il est certainement pour eux compatissant et miséricordieux. Il agréa aussi le repentir des trois qui ont été laissés de côté jusqu'au moment où la terre devint pour eux bien étroite malgré son ampleur...» jusqu'à ce qu'il arrivât à ces mots: «Craignez pieusement Dieu et soyez parmi les véridiques»). Ka'b dit: «Par Dieu, je n'ai jamais reçu de Dieu une plus grande grâce depuis qu'il m'a guidé à l'Islam que celle d'avoir été sincère avec le Messenger de Dieu (BSDL) et de ne lui avoir pas dit de mensonge. Sinon j'aurais été perdu comme l'ont été ceux qui lui avaient menti. Dieu le Très-Haut avait en effet dit de ceux qui avaient menti, quand il fit descendre la révélation, la plus mauvaise chose qu'il eût jamais dite de quelqu'un: «Ils vous jureront par Dieu, si vous êtes de retour parmi eux, afin que vous vous détourniez d'eux. Détournez-vous donc d'eux; car ce sont des êtres immondes et leur refuge est l'Enfer en rétribution de leurs forfaits (95). Ils vous font des serments afin que vous leur accordiez votre satisfaction. Si vous la leur accordez, Dieu n'accorde pas Sa satisfaction à la gent dévoyée (96)». (*Chapitre 9 du Coran*).

Ka'b dit: «Quant à nous trois, nous n'avons pas été du nombre de ceux qui avaient juré de leur sincérité au Messenger de Dieu (BSDL) qui accepta leurs excuses et leur allégeance et pria pour leur absolution. Il avait ainsi laissé notre cas en suspens jusqu'à ce que Dieu en décidât de nous. Dieu le Très-Haut avait alors dit: «Et Il accepta le repentir des trois qui ont été laissés de côté». Il voulait dire ainsi non pas que nous avons été laissés en arrière lors de l'expédition de Tabūk, mais qu'on a été laissé de côté par rapport à ceux qui avaient faussement juré de leur innocence». (URA)

Dans une autre version: «Le Prophète (BSDL) est sorti un jeudi pour l'expédition de Tabūk. Il aimait en effet sortir le jeudi». Dans une autre version: «Il ne rentrait d'un voyage qu'en plein jour au matin. Une fois rentré, sa première visite était à la mosquée où il faisait deux unités de prière avant de s'y asseoir».

22. 'Omrān Ibn Al Houṣayn (DAS) rapporte qu'une femme de la tribu de Jouhayna vint au Messenger de Dieu alors qu'elle était enceinte à la suite de relations adultères. Elle lui dit: «O Messenger de Dieu! J'ai transgressé l'une des limites de Dieu. Fais-moi subir le châtement qui s'impose». Le Prophète (BSDL) fit alors venir son plus proche parent (son répondant) et lui dit: «Traite-la bien. Dès qu'elle met au monde son enfant, viens me voir!». Et c'est ce qu'il fit. Le Prophète (BSDL) donna alors l'ordre de bien attacher ses vêtements à son corps (pour éviter qu'elle ne se découvre) puis de la lapider. Une fois morte, il pria sur elle. 'Omar lui dit: «O Messenger de Dieu! Tu pries sur elle alors qu'elle a forniqué?». Il lui répondit: «Elle a exprimé un repentir qui, si on le partageait entre soixante dix personnes de Médine, leur suffirait (pour les absoudre). As-tu jamais trouvé de plus noble que son don de sa propre vie à Dieu Tout-Puissant?». (Rapporté par Moslem)

عَزَّ وَجَلَّ عَلَيْنَا حِينَ صَلَّى صَلَاةَ الْفَجْرِ فَذَهَبَ النَّاسُ يُشِيرُونَنَا ، فَذَهَبَ قَبْلَ صَاحِبِي مُبَشِّرُونَ ، وَرَكَضَ رَجُلٌ إِلَيَّ فَرَسًا وَسَعَى سَاعٍ مِنْ أَسْلَمَ قِلي وَأَوْفَى عَلَى الْجَبَلِ ، وَكَانَ الصَّوْتُ أَسْرَعَ مِنَ الْفَرَسِ ، فَلَمَّا جَاءَنِي الَّذِي سَمِعْتُ صَوْتَهُ يُشِيرُنِي نَزَعْتُ لَهُ ثَوْبِي فَكَسَوْتُهُمَا إِيَّاهُ بِبِشَارَتِهِ ، وَاللَّهُ مَا أَمْلِكُ غَيْرَهُمَا يَوْمَئِذٍ ، وَاسْتَعَرْتُ ثَوْبَيْنِ فَلَبِسْتُهُمَا وَأَنْطَلَقْتُ أَتَانِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَتَلَقَانِي النَّاسُ فَوْجًا فَوْجًا يُهَيِّئُونِي بِالتَّوْبَةِ وَيَقُولُونَ لِي : لَتَهْنِكَ تَوْبَةُ اللَّهِ عَلَيْكَ ، حَتَّى دَخَلْتُ الْمَسْجِدَ فَإِذَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ جَالِسٌ حَوْلَهُ النَّاسُ ، فَقَامَ طَلْحَةُ بْنُ عُبَيْدٍ اللَّهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - يُهْرُولُ حَتَّى صَافَحَنِي وَهَنَانِي ، وَاللَّهُ مَا قَامَ رَجُلٌ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ غَيْرُهُ ، فَكَانَ كَعَبٌ لَا يَنْسَاهَا لِطَلْحَةَ . قَالَ كَعَبٌ : فَلَمَّا سَلَّمْتُ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ وَهُوَ يَبْرُقُ وَجْهُهُ مِنَ السُّرُورِ : أَبَشِّرْ بِخَيْرٍ يَوْمٍ مَرَّ عَلَيْكَ مُذْ وَلَدْتُكَ أُمُّكَ ، فَقُلْتُ : أَمِنْ عِنْدِكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ أَمْ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ ؟ قَالَ : لَا بَلْ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ ، وَكَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا سَرَّ اسْتَنَارَ وَجْهُهُ حَتَّى كَانَتْ وَجْهُهُ قِطْعَةً قَمَرٍ ، وَكُنَّا نَعْرِفُ ذَلِكَ مِنْهُ ، فَلَمَّا جَلَسْتُ بَيْنَ يَدَيْهِ قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ مِنْ تَوْبَتِي أَنْ أَنْخَلَعَ مِنْ مَالِي صَدَقَةً إِلَى اللَّهِ وَإِلَى رَسُولِهِ . فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : أُمْسِكْ عَلَيْكَ بَعْضَ مَالِكَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكَ ، فَقُلْتُ : إِنِّي أُمْسِكُ سَهْمِي الَّذِي بِخَيْبَرٍ . وَقُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى إِنَّمَا أَنْجَانِي بِالصِّدْقِ ، وَإِنْ مِنْ تَوْبَتِي أَنْ لَا أُحَدِّثَ إِلَّا صِدْقًا مَا بَقِيَتْ ، فَوَاللَّهِ مَا عَلِمْتُ أَحَدًا مِنَ الْمُسْلِمِينَ أَهْلَاهُ اللَّهُ تَعَالَى فِي صِدْقِ الْحَدِيثِ مُنْذُ ذَكَرْتُ ذَلِكَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَحْسَنَ مِمَّا أَهْلَانِي اللَّهُ تَعَالَى ، وَاللَّهُ مَا تَعَمَّدْتُ كِذْبَةً مُنْذُ قُلْتُ ذَلِكَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ إِلَى يَوْمِي هَذَا ، وَإِنِّي لَأَرْجُو أَنْ يَحْفَظَنِي اللَّهُ تَعَالَى فِيمَا بَقِيَ ، قَالَ : فَأَنْزَلَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿لَقَدْ تَابَ اللَّهُ عَلَى النَّبِيِّ وَالْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ الَّذِينَ اتَّبَعُوهُ فِي سَاعَةِ الْعُسْرَةِ﴾ حَتَّى بَلَغَ : ﴿إِنَّهُ بِهِمْ رَءُوفٌ رَحِيمٌ . وَعَلَى الثَّلَاثَةِ الَّذِينَ خُلِقُوا حَتَّى إِذَا ضَاقَتْ عَلَيْهِمُ الْأَرْضُ بِمَا رَحُبَتْ﴾ حَتَّى بَلَغَ : ﴿اتَّقُوا اللَّهَ وَكُونُوا مَعَ الصَّادِقِينَ﴾ [التوبة : 117 ، 119] . قَالَ كَعَبٌ : وَاللَّهِ مَا أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيَّ مِنْ نِعْمَةٍ قَطُّ بَعْدَ إِذْ هَدَانِي اللَّهُ لِلْإِسْلَامِ أَعْظَمَ فِي نَفْسِي مِنْ صِدْقِي رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَنْ لَا أَكُونَ كَذِبْتُهُ ، فَأَهْلِكَ كَمَا هَلَكَ الَّذِينَ كَذَّبُوا ، إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى قَالَ لِلَّذِينَ كَذَّبُوا حِينَ أَنْزَلَ الْوَحْيَ شَرًّا مَا قَالَ لِأَحَدٍ ، فَقَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿سَيَحْلِفُونَ بِاللَّهِ لَكُمْ إِذَا انْقَلَبْتُمْ إِلَيْهِمْ لَتُعَرِّضُوا عَنْهُمْ فَأَعَرِّضُوا عَنْهُمْ إِنَّهُمْ رِجْسٌ وَمَا وَاهُمْ جَهَنَّمُ جَزَاءً بِمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ . يَحْلِفُونَ لَكُمْ

* Explication du terme précis «limite de Dieu»:

Dans la juridiction islamique les délits sont de trois sortes:

a) Les délits des limites de Dieu (جرائم الحدود)

Ce sont les crimes dont Dieu ou Son Messenger (BSDL) ont prononcé explicitement le châtiment. Il n'appartient à *personne* de modifier ce châtiment ou de le remplacer par un autre. C'est pourquoi on les appelle «les délits des limites de Dieu». Il sont exactement sept:

– الزنا : La fornication. – القذف: La calomnie d'adultère. – الشرب: La consommation des enivrants et des stupéfiants. – السرقة: Le vol. – الحرابة: Le banditisme. – الردة: L'apostasie. – البغي: La rébellion.

b) Les délits passibles de la loi du talion (جرائم القصاص والدية)

Ce sont ceux où *seule la personne lésée ou son répondant* ont la latitude de pardonner contre dédommagement pécuniaire (prix du sang ou diya) ou par pure charité. Cependant *ni le juge, ni le chef de l'Etat, ni la société ne peuvent pardonner à leur place*. Ce sont:

– Le meurtre intentionnel. – La violence occasionnant la mort sans l'intention de la donner. – Le meurtre accidentel. – Les coups et blessures intentionnels ne causant pas la mort. – Les blessures accidentelles n'occasionnant pas la mort.

c) Il y a enfin les autres délits dits «de la réprimande» (جرائم التعزير).

On y laisse au juge la liberté du choix de la sanction selon le cas de la faute et en tenant compte de la moralité du fautif.

Cette sanction va de la simple réprimande à la mise à mort, en passant par la flagellation, la prison ou l'exil (c'est la flagellation à laquelle on a le plus souvent recours car elle s'avère en pratique bien plus efficace et dissuasive que la prison).

Commentaire du Hadith

Dans ce Hadith on cite le cas d'une femme appelée «Al Ghamidya» qui était venue d'elle-même se dénoncer pour subir le châtiment prévu par la loi et qui est, en l'occurrence, la mort par lapidation.

Il y a eu d'ailleurs d'autres cas pareils enregistrés par l'histoire de la juridiction islamique, tel celui de Ma'iz.

Cela semble incroyable à quiconque n'est pas pleinement convaincu des vérités de l'Islam.

Or un Musulman sait que ce monde est éphémère et que ses joies et ses misères ne pèsent rien devant celles de l'au-delà. C'est pourquoi il préfère subir le châtiment de ses fautes dans ce monde dans l'espoir d'en être acquitté dans l'autre.

La réponse du Prophète (BSDL) au calife 'Omar est bien significative à ce sujet. Il lui a dit en effet que le repentir de cette malheureuse pécheresse suffirait à blanchir soixante dix des pécheurs de Médine.

C'est cette foi profonde et sincère qui fait d'ailleurs que de tels châtiments ne se justifient en pratique que très rarement à tel point qu'on les mentionne dans les livres d'histoire alors que la chronique quotidienne des faits divers nous annonce chaque jour plus d'horreurs à cause du délaissement de la législation divine jugée par des ignorants sans foi ni scrupule comme un signe de rétrogradation et d'obscurantisme.

Cela démontre bien l'efficacité de la juridiction islamique pour assurer la propreté morale et la sécurité dans une société effectivement musulmane alors que les autres législations ont largement prouvé leur faillite totale dans les pays qui se disent civilisés où les crimes, les viols et autres actes de banditisme se comptent par milliers à la minute.

23. Selon Ibn 'Abbās (DAS) et Anas Ibn Mālek (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si le fils d'Adam avait une vallée pleine d'or, il en souhaiterait une deuxième. Seule la terre en effet peut lui remplir la bouche. Dieu accepte pourtant le repentir de qui revient à Lui». (URA)

24. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu glorifié et exalté rit à la vue de deux hommes dont l'un tue l'autre et qui entrent pourtant tous deux au Paradis: L'un d'eux combat sur le chemin de Dieu et y est tué. Puis Dieu agréa le repentir du meurtrier qui embrasse alors l'Islam et connaît à son tour le martyr pour la cause de Dieu». (URA)

لِتَرْضَوْا عَنْهُمْ فَإِنْ تَرْضَوْا عَنْهُمْ فَإِنَّ اللَّهَ لَا يَرْضَىٰ عَنِ الْقَوْمِ الْفَاسِقِينَ ﴿٩٥﴾ [التوبة : 95] .

96. قَالَ كَعْبٌ : كُنَّا خُلَفَا أَيْهَا الثَّلَاثَةُ عَنْ أَمْرِ أُولَئِكَ الَّذِينَ قَبِلَ مِنْهُمْ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حِينَ حَلَفُوا لَهُ ، فَبَايَعَهُمْ وَاسْتَغْفَرَ لَهُمْ ، وَأَرْجَأَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَمْرَنَا حَتَّى قَضَى اللَّهُ تَعَالَى فِيهِ بِذَلِكَ ، قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَعَلَى الثَّلَاثَةِ الَّذِينَ خُلِفُوا﴾ وَلَيْسَ الَّذِي ذَكَرَ مِمَّا خُلِفْنَا تَخَلُّفًا عَنْ الْغَزْوِ ، وَإِنَّمَا هُوَ تَخْلُفُهُ إِيَّانَا وَإِرْجَاؤُهُ أَمْرَنَا عَمَّنْ حَلَفَ لَهُ وَاعْتَدَرَ إِلَيْهِ فَقَبِلَ مِنْهُ . مَتَّفُقٌ عَلَيْهِ . فِي رَوَايَةٍ : «أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ خَرَجَ فِي غَزْوَةِ تَبُوكَ يَوْمَ الْخَمِيسِ ، وَكَانَ يُحِبُّ أَنْ يَخْرُجَ يَوْمَ الْخَمِيسِ» . فِي رَوَايَةٍ : «وَكَانَ لَا يَقْدُمُ مِنْ سَفَرٍ إِلَّا نَهَارًا فِي الصُّحَى ، فَإِذَا قَدِمَ بَدَأَ بِالْمَسْجِدِ فَصَلَّى فِيهِ رَكْعَتَيْنِ ثُمَّ جَلَسَ فِيهِ» .

22. وَعَنْ أَبِي نُجَيْدٍ - بَضَمَ النَّونَ وَفَتَحَ الْجِيمَ - عِمْرَانَ بْنِ الْحُصَيْنِ الْخَزَاعِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ امْرَأَةً مِنْ جُهَيْنَةَ أَتَتْ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ وَهِيَ حُبْلَى مِنَ الزَّانَا ، فَقَالَتْ : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَصَبْتُ حَدًّا فَأَقِمْهُ عَلَيَّ ، فَدَعَا نَبِيُّ اللَّهِ ﷺ وَلَيْهَا فَقَالَ : أَحْسِنُ إِلَيْهَا ، فَإِذَا وَضَعْتَ فَأَتِنِي ، فَفَعَلَ فَأَمَرَ بِهَا نَبِيُّ اللَّهِ ﷺ ، فَشُدَّتْ عَلَيْهَا ثِيَابُهَا ، ثُمَّ أَمَرَ بِهَا فَرُجِمَتْ ، ثُمَّ صَلَّى عَلَيْهَا . فَقَالَ لَهُ عُمَرُ : تُصَلِّي عَلَيْهَا يَا رَسُولَ اللَّهِ وَقَدْ زَنَتْ ؟ قَالَ : لَقَدْ تَابَتْ تَوْبَةً لَوْ قُسِمَتْ بَيْنَ سَبْعِينَ مِنْ أَهْلِ الْمَدِينَةِ لَوَسِعَتْهُمْ ، وَهَلْ وَجَدْتَ أَفْضَلَ مِنْ أَنْ جَادَتْ بِنَفْسِهَا لِلَّهِ عَزَّ وَجَلَّ ؟! » رواه مسلم .

23. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «لَوْ أَنَّ لِابْنِ آدَمَ وادِيًا مِنْ ذَهَبٍ أَحَبَّ أَنْ يَكُونَ لَهُ وَادِيَانِ ، وَلَنْ يَمْلَأَ فَاهُ إِلَّا التُّرَابُ ، وَيَتُوبُ اللَّهُ عَلَى مَنْ تَابَ» مَتَّفُقٌ عَلَيْهِ .

24. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «يُضْحَكُ اللَّهُ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى إِلَى رَجُلَيْنِ يَقْتُلُ أَحَدُهُمَا الْآخَرَ يَدْخُلَانِ الْجَنَّةَ ، يُقَاتِلُ هَذَا فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَيُقْتَلُ ، ثُمَّ يَتُوبُ اللَّهُ عَلَى الْقَاتِلِ فَيُسَلِّمَ فَيُسْتَشْهَدُ» مَتَّفُقٌ عَلَيْهِ .

3 – La patience (ou l'endurance)

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – verset 200*: «O vous qui avez cru! Soyez patients et rivalisez de patience (avec vos ennemis)».

2. *Chapitre 2 – verset 155*: «Nous vous éprouverons sûrement un tant soit peu par la peur, la famine, la réduction des biens, des personnes et des récoltes. Et annonce la bonne nouvelle aux patients».

3. *Chapitre 39 – verset 10*: «... Seuls les patients reçoivent leur salaire pleinement et sans compter (ou: sans subir de jugement)».

4. *Chapitre 42 – verset 43*: «Celui qui se montre patient et pardonne, c'est certainement là une marque de caractère».

5. *Chapitre 2 – verset 153*: «O vous qui avez cru! Prenez aide dans la patience et la prière! Dieu est certainement avec les patients».

6. *Chapitre 47 – verset 31*: «Oui, Nous vous mettrons sûrement à l'épreuve afin de connaître ceux d'entre vous qui combattent (pour la cause de Dieu) et qui se montrent patients et afin d'éprouver vos nouvelles».

Les versets concernant la prescription de la patience et montrant sa grande valeur sont très nombreux et notoires. Quant aux Hadîths, en voici quelques-uns:

25. D'après Abou Mālek Al Ash'arî (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: – «La pureté rituelle (ou la propreté) représente la moitié de la foi. – «La louange est à Dieu» «remplit la balance (au jugement dernier). – «Gloire et pureté à Dieu ainsi que la louange (soubhānallāhi wal ḥamdou lillāhi)» remplit tout l'espace entre les cieux et la terre. – La prière est une lumière. L'aumône est une preuve (de foi sincère). – La patience est une clarté. – Le Coran est un argument pour ou contre toi: – Tous les hommes prennent le matin le chemin (du marché): il en est qui vend son âme (à Dieu) et qui l'a ainsi affranchie; et il en est qui la condamne à sa perte éternelle (en la vendant au Diable)». (Rapporté par Moslem)

26. Abou Sa'îd Al Khoudrî (DAS) rapporte ceci: «Un groupe d'Anṣārîtes (premiers Musulmans de Médine) demandèrent assistance matérielle au Messenger de Dieu (BSDL) qui la leur donna. Puis ils lui en demandèrent de nouveau et il la leur donna. Jusqu'à l'épuisement de tout ce qu'il avait. Une fois qu'il avait dépensé tout ce qu'il possédait, il leur dit: «Tant que je détiendrai quelque bien je n'en serai jamais avare avec vous. Mais celui qui se refuse par fierté d'âme de tendre la main aux autres, Dieu lui sauvegarde sa fierté. Celui qui n'exprime pas son besoin, Dieu le met au-dessus du besoin. Celui qui s'astreint à patienter, Dieu lui en donne la force. Nul n'a reçu de don meilleur et plus abondant que celui de la patience». (URA)

27. Selon Şouhayb Ibn Sinān (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ce que l'affaire du Croyant est étonnante! Son affaire ne comporte (pour lui) que du bien, et cette faveur n'appartient qu'au Croyant: s'il est l'objet d'un événement heureux, il remercie Dieu et c'est là pour lui une bonne chose. S'il est victime d'un malheur, il l'endure avec patience et c'est là encore pour lui une bonne chose». (Rapporté par Moslem)

28. Anas (DAS) a dit: «Quand le Prophète (BSDL) se sentit bien lourd (sous

3 - باب الصبر

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اصْبِرُوا وَصَابِرُوا﴾ [آل عمران : 200].
 وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَلَنَبْلُوَنَّكُمْ بِشَيْءٍ مِنَ الْخَوْفِ وَالْجُوعِ وَنَقْصٍ مِنَ الْأَمْوَالِ وَالْأَنْفُسِ
 وَالثَّمَرَاتِ وَبَشِّرِ الصَّابِرِينَ﴾ [البقرة : 155].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿إِنَّمَا يُوفَى الصَّابِرُونَ أَجْرَهُمْ بِغَيْرِ حِسَابٍ﴾ [الزمر : 10].
 وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَلَمَنْ صَبَرَ وَغَفَرَ إِنَّ ذَلِكَ لَمِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ﴾ [الشورى : 43].
 وَقَالَ تَعَالَى : ﴿اسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ إِنَّ اللَّهَ مَعَ الصَّابِرِينَ﴾ [البقرة : 153].
 وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَلَنَبْلُوَنَّكُمْ حَتَّى نَعْلَمَ الْمُجَاهِدِينَ مِنْكُمْ وَالصَّابِرِينَ﴾ [محمد : 31].
 وَالْآيَاتُ فِي الْأَمْرِ بِالصَّبْرِ وَبَيَانِ فَضْلِهِ كَثِيرَةٌ مَعْرُوفَةٌ.

25. وَعَنْ أَبِي مَالِكٍ الْحَارِثِ بْنِ عَاصِمٍ الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «الطُّهُورُ شَطْرُ الْإِيمَانِ، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ تَمْلَأُ الْمِيزَانَ، وَسُبْحَانَ اللَّهِ وَالْحَمْدُ لِلَّهِ تَمْلَأَانِ - أَوْ تَمْلَأُ - مَا بَيْنَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ، وَالصَّلَاةُ نُورٌ، وَالصَّدَقَةُ بُرْهَانٌ، وَالصَّبْرُ ضِيَاءٌ، وَالْقُرْآنُ حُجَّةٌ لَكَ أَوْ عَلَيْكَ. كُلُّ النَّاسِ يَغْدُو، فَبَايَعُ نَفْسَهُ فَمُعْتَقُهَا، أَوْ مُوبِقُهَا» رواه مسلم.

26. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ سَعْدِ بْنِ مَالِكِ بْنِ سِنَانٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - : أَنَّ نَاسًا مِنَ الْأَنْصَارِ سَأَلُوا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَأَعْطَاهُمْ، ثُمَّ سَأَلُوهُ فَأَعْطَاهُمْ، حَتَّى نَفِدَ مَا عِنْدَهُ، فَقَالَ لَهُمْ حِينَ أَنْفَقَ كُلَّ شَيْءٍ بِيَدِهِ : «مَا يَكُنْ عِنْدِي مِنْ خَيْرٍ فَلَنْ أَدْخِرَهُ عَنْكُمْ، وَمَنْ يَسْتَعْفِفْ يُعِفَّهُ اللَّهُ، وَمَنْ يَسْتَغْنِ يُغْنِهِ اللَّهُ، وَمَنْ يَتَصَبَّرْ يُصْبِرْهُ اللَّهُ. وَمَا أُعْطِيَ أَحَدٌ عَطَاءً خَيْرًا وَأَوْسَعَ مِنَ الصَّبْرِ» متفق عليه.

27. وَعَنْ أَبِي يَحْيَى صُهَيْبِ بْنِ سِنَانٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «عَجَبًا لِأَمْرِ الْمُؤْمِنِ إِنَّ أَمْرَهُ كُلَّهُ لَهُ خَيْرٌ، وَلَيْسَ ذَلِكَ لِأَحَدٍ إِلَّا لِلْمُؤْمِنِ : إِنْ أَصَابَتْهُ سَرَّاءٌ شَكَرَ فَكَانَ خَيْرًا لَهُ، وَإِنْ أَصَابَتْهُ ضَرَاءٌ صَبَرَ فَكَانَ خَيْرًا لَهُ» رواه مسلم.

28. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : لَمَّا ثَقُلَ النَّبِيُّ ﷺ جَعَلَ يَتَغَشَّاهُ الْكَرْبُ

l'effet de la maladie) il commença par être voilé par les vagues successives de l'agonie. (Sa fille) Fāṭima (DAS) dit: «Malheur à moi, comme mon père est souffrant!». Il dit: «Ton père ne connaîtra plus de souffrance après ce jour». Une fois mort, elle dit: «O père! Il a répondu à l'appel de son Seigneur. O père! Les jardins du Paradis sont sa demeure. O père! Nous faisons part de sa mort à l'Ange Gabriel». Quand on l'enterra, Fāṭima (DAS) dit: «Comment avez-vous eu le cœur de jeter la terre sur le corps du Messager de Dieu (BSDL)?». (Rapporté par Al Boukhāri)

29. Ousāma Ibn Zeyd (DAS), le protégé et le bien-aimé du Messager de Dieu (BSDL), fils de son bien-aimé (DAS) a dit: «La fille du Prophète (BSDL) envoya quelqu'un dire à son père: «Mon fils est dans l'agonie de la mort, viens donc nous tenir compagnie!». Il lui envoya quelqu'un lui présenter son salut et lui dire: «Ce que Dieu a pris Lui appartient et c'est à Lui qu'appartient toujours ce qu'Il a donné. Tout chez Lui est lié à un terme assigné à l'avance. Prends donc patience et espère-s'en la récompense de Dieu!». Elle lui envoya de nouveau, l'adjurant avec insistance de venir auprès d'elle. Il se leva alors en compagnie de Sa'd Ibn 'Oubāda, de Mou'ādh Ibn Jabal, de Oūbay Ibn Ka'b, de Zeyd Ibn Thābet et d'autres (DAS). On leva le petit agonisant vers le Messager de Dieu (BSDL) qui le mit sur ses genoux alors que son âme commençait à bouger et à se troubler. Les yeux du Messager débordèrent de larmes. Sa'd lui dit: «Qu'est-ce donc que cela, ô Messager de Dieu?». Il dit: «Cela est une miséricorde que Dieu le Très-Haut a placée dans le cœur de Ses esclaves (dans une autre version: «dans le cœur de qui il a voulu de Ses esclaves»). Et Dieu n'est miséricordieux qu'avec ceux de Ses esclaves qui le sont eux-mêmes».

Commentaire

Dans ce Ḥadīth on voit que Sa'd Ibn 'Oubāda s'est étonné de voir le Prophète (BSDL) «faiblir» devant le malheur au point de pleurer. Mais le Prophète (BSDL) lui répliqua que ce n'était pas de la faiblesse mais de la miséricorde et de la compassion. Si cette miséricorde était une faiblesse, Dieu ne se serait pas nommé «Le Miséricordieux».

Ce qui est interdit dans le deuil c'est ce désespoir révolté et tapageur que laissent voir les Arabes avant l'Islam. Ils criaient à tue-tête leur rébellion contre l'arrêt du destin; ils se frappaient le visage, se griffaient et allaient même jusqu'à déchirer leurs vêtements.

Donc les larmes sont une source de miséricorde pour le défunt et un soulagement pour celui qui les verse. Mais tout le reste est un signe d'irrespect et de révolte vis-à-vis de la volonté de Dieu auquel nous devons tout et vers Lequel tout doit retourner en toute justice; Il ne fait que reprendre ce qui Lui appartient.

30. D'après Souhayb (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Jadis vivait un roi qui avait un sorcier. Quand le sorcier se sentit vieillir, il dit au roi: «Me voilà maintenant âgé. Envoie-moi donc un jeune homme pour que je lui enseigne la magie». Il lui envoya un jeune homme. Sur son chemin vers le sorcier, le jeune homme rencontra un moine. Il s'assit auprès de lui et écouta ses paroles qui lui plurent. Il faisait ainsi chaque fois qu'il se rendait chez le sorcier. Quand il arrivait auprès du sorcier, ce dernier le frappait pour son retard. Il s'en plaignit au moine qui lui dit: «Quand tu as peur de la colère du sorcier, ma famille» et quand tu crains la colère du sorcier, dis-lui: «J'ai été retenu par ma famille» et quand tu crains la colère de la famille, dis-lui: «J'ai été retenu par le sorcier».

Entre-temps, voilà qu'une bête énorme interdit le passage aux gens. Le jeune homme dit: «Aujourd'hui je vais savoir qui du sorcier ou du moine à la plus grande valeur». Il prit une pierre et dit: «Seigneur Dieu! Si l'œuvre du moine T'est préférable à celle du sorcier, tue cette bête afin de permettre aux gens de passer». Il la frappa alors avec la pierre et la tua sur le coup. Les gens eurent ainsi la voie libre. Il

فَقَالَتْ فَاطِمَةُ - رضي الله عنها - : وَكَرَبَ أَبَتَاهُ . فَقَالَ : «لَيْسَ عَلَى أَبِيكَ كَرْبٌ بَعْدَ الْيَوْمِ» فَلَمَّا مَاتَ قَالَتْ : يَا أَبَتَاهُ أَجَابَ رَبًّا دَعَاهُ ، يَا أَبَتَاهُ جَنَّةُ الْفِرْدَوْسِ مَأْوَاهُ ، يَا أَبَتَاهُ إِلَى جِبْرِيلَ نَعَاهُ ؛ فَلَمَّا دُفِنَ قَالَتْ فَاطِمَةُ - رضي الله عنها - : أَطَابَتْ أَنْفُسُكُمْ أَنْ تَحْثُوا عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ التُّرَابَ ؟ رواه البخاري .

29. وَعَنْ أَبِي زَيْدٍ أَسَامَةَ بْنِ زَيْدٍ بْنِ حَارِثَةَ مَوْلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَحِبِّهِ وَأَبْنِ حَبِّهِ - رضي الله عنهما - ، قَالَ : أُرْسِلَتْ بِنْتُ النَّبِيِّ ﷺ : إِنَّ ابْنِي قَدْ اخْتَضَرَ فَاشْهَدْنَا ، فَأَرْسَلَ يُقْرِئُ السَّلَامَ وَيَقُولُ : «إِنَّ لِلَّهِ مَا أَخَذَ ، وَلَهُ مَا أَعْطَى ، وَكُلُّ شَيْءٍ عِنْدَهُ بِأَجَلٍ مُّسَمًّى ، فَلْتَصْبِرْ وَلْتَحْتَسِبْ» فَأَرْسَلَتْ إِلَيْهِ تُقْسِمُ عَلَيْهِ لِيَأْتِيَنَهَا . فَقَامَ وَمَعَهُ سَعْدُ بْنُ عُبَادَةَ ، وَمُعَاذُ بْنُ جَبَلٍ ، وَأُبَيُّ بْنُ كَعْبٍ ، وَزَيْدُ بْنُ ثَابِتٍ ، وَرِجَالٌ - رضي الله عنهم - ، فَرَفَعَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ الصَّبِيَّ ، فَأَقْعَدَهُ فِي حِجْرِهِ وَنَفْسُهُ تَقْعَقُعُ ، فَقَاضَتْ عَيْنَاهُ ، فَقَالَ سَعْدٌ : يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا هَذَا ؟ فَقَالَ : «هَذِهِ رَحْمَةُ اللَّهِ تَعَالَى فِي قُلُوبِ عِبَادِهِ» . وفي رواية : «في قُلُوبِ مَنْ شَاءَ مِنْ عِبَادِهِ وَإِنَّمَا يَرْحَمُ اللَّهُ مِنْ عِبَادِهِ الرَّحَمَاءَ» متفقٌ عليه . وَمَعْنَى «تَقْعَقُعُ» : تَتَحَرَّكُ وَتَضْطَرِبُ .

30. وَعَنْ صُهَيْبٍ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «كَانَ مَلِكٌ فِيمَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ ، وَكَانَ لَهُ سَاحِرٌ ، فَلَمَّا كَبَرَ قَالَ لِلْمَلِكِ : إِنِّي قَدْ كَبِرْتُ فَأَبْعَثْ إِلَيَّ غُلَامًا أَعْلَمُهُ السَّحْرَ ؛ فَبَعَثَ إِلَيْهِ غُلَامًا يُعَلِّمُهُ ، وَكَانَ فِي طَرِيقِهِ إِذَا سَلَكَ رَاهِبٌ ، فَقَعَدَ إِلَيْهِ وَسَمِعَ كَلَامَهُ فَأَعْجَبَهُ ، وَكَانَ إِذَا أَتَى السَّاحِرَ مَرًّا بِالرَّاهِبِ وَقَعَدَ إِلَيْهِ ، فَإِذَا أَتَى السَّاحِرَ ضَرَبَهُ ، فَشَكَا ذَلِكَ إِلَى الرَّاهِبِ فَقَالَ : إِذَا خَشِيتَ السَّاحِرَ فَقُلْ : حَسْبِيَ أَهْلِي ، وَإِذَا خَشِيتَ أَهْلَكَ فَقُلْ : حَسْبِيَ السَّاحِرُ .

فَبَيْنَمَا هُوَ عَلَى ذَلِكَ إِذْ أَتَى عَلَى دَابَّةٍ عَظِيمَةٍ قَدْ حَبَسَتْ النَّاسَ فَقَالَ : الْيَوْمَ أَعْلَمُ السَّاحِرُ أَفْضَلُ أَمْ الرَّاهِبُ أَفْضَلُ ؟ فَأَخَذَ حَجْرًا فَقَالَ : اللَّهُمَّ إِنْ كَانَ أَمْرُ الرَّاهِبِ أَحَبَّ إِلَيْكَ مِنْ أَمْرِ السَّاحِرِ فَاقْتُلْ هَذِهِ الدَّابَّةَ حَتَّى يَمْضِيَ النَّاسُ ، فَرَمَاهَا فَقَتَلَهَا وَمَضَى النَّاسُ ، فَأَتَى الرَّاهِبَ فَأَخْبَرَهُ . فَقَالَ لَهُ الرَّاهِبُ : أَيُّ بَنِي أَنْتَ الْيَوْمَ أَفْضَلُ مِنِّي ، قَدْ بَلَغَ مِنْ أَمْرِكَ مَا أَرَى ، وَإِنَّكَ سَتُبْتَلَى ، فَإِنْ ابْتُلِيتَ فَلَا تَدُلَّ عَلَيَّ ، وَكَانَ الْغُلَامُ يُبْرئُ الْأَكْمَةَ

vint en informer le moine qui lui dit: «Mon petit, tu es devenu maintenant plus fort que moi puisque tu es arrivé à faire ce miracle. C'est pourquoi tu vas certainement être mis à l'épreuve. S'il en est ainsi, ne dis à personne où je suis». Ainsi donc le jeune homme en arriva à guérir l'aveugle de naissance et le lépreux. Il guérissait les gens de la plupart de leurs maladies. L'un des courtisans du roi qui était aveugle en entendit parler et se rendit auprès de lui avec de nombreux cadeaux. Il lui dit: «Tout ce que tu vois là est à toi si tu arrives à me guérir». Le jeune homme lui dit: «Je ne guéris personne moi-même mais c'est uniquement Dieu le Très-Haut qui guérit. Si tu crois en Dieu le Très-Haut, je Le prierai et Il te guérira». Le courtisan crut en Dieu et Dieu le guérit. Il se rendit chez le roi et s'assit près de lui comme il en avait coutume. Le roi lui demanda: «Qui donc t'a rendu la vue?». Il dit: «Mon Seigneur et Maître». Il lui dit: «Est-ce que tu as un seigneur autre que moi?». Il dit: «Mon Seigneur et le tien est Dieu». Le roi le jeta en prison et ne cessa pas de le torturer jusqu'à ce qu'il dénonçât le jeune homme. On fit alors venir le jeune homme et le roi lui dit: «Mon petit, te voilà arrivé à guérir avec ta magie l'aveugle-né et le lépreux et à faire telle et telle chose». Le jeune homme lui dit: «Je ne guéris personne mais c'est Dieu le Très-Haut seul qui guérit». Il le jeta donc en prison et ne cessa de le torturer jusqu'à ce qu'il dénonçât le moine. On fit venir le moine et on lui dit: «Renie ta foi!» et il refusa de le faire. On ordonna d'apporter une scie qu'on lui plaça sur la raie de ses cheveux. On lui coupa ensuite la tête qui tomba en deux morceaux. On fit alors venir le courtisan et on lui dit: «Renie ta foi!» mais il refusa. On lui plaça la scie sur la raie de ses cheveux et on lui coupa la tête qui tomba en deux morceaux. On fit enfin venir le jeune homme et on lui dit: «Renie ta foi!». Mais il refusa. Le roi le jeta à quelques-uns de sa suite et leur dit: «Amenez-le à telle montagne et escaladez-la avec lui. Une fois parvenus à son sommet, demandez-lui de renier sa foi, sinon jetez-le du haut de la montagne. Ils le prirent donc avec eux et escaladèrent la montagne. Il dit: «Seigneur Dieu! Sauve-moi d'eux par ce que Tu veux!». La montagne se mit alors à branler. Ils tombèrent dans le vide et il vint dire au roi: «Dieu m'a sauvé d'eux». Le roi le jeta à des gens de sa suite et leur dit: «Allez avec lui et mettez-le dans une grande barque. Une fois arrivés au large, demandez-lui de renier sa foi, sinon jetez-le à la mer». Ils partirent avec lui et, une fois en pleine mer, il dit: «Seigneur Dieu! Sauve-moi d'eux avec ce que Tu veux!». La barque se retourna et ils se noyèrent. Il vint en marchant (sur l'eau) jusqu'au roi qui lui dit: «qu'ont fait tes compagnons?». Il lui dit: «Dieu m'a sauvé d'eux». Il dit alors au roi: «Jamais tu ne pourras me tuer si tu ne fais pas ce que je vais t'ordonner de faire». «M'ordonner quoi?» demanda le roi. «Tu rassembles ton peuple sur un même plateau puis tu me crucifies sur le tronc d'un palmier. Tu prends alors une flèche de mon carquois, tu places la flèche au milieu de la corde de l'arc et tu dis: «Au nom de Dieu, Seigneur et Maître de ce jeune homme», tu me tires alors la flèche et, si tu fais tout cela, tu me tueras sûrement». Il rassembla donc les gens sur un même plateau, crucifia le jeune homme sur le tronc d'un palmier, prit une flèche de son carquois et la plaça au milieu de la corde de l'arc. Puis il dit: «Au nom de Dieu, Seigneur et Maître du jeune homme!». Il tira alors la flèche qui alla se planter dans sa tempe. Le jeune homme porta la main à sa tempe et mourut sur le coup. Les gens dirent alors: «Nous croyons au Seigneur et Maître du jeune homme». On vint dire au roi: «Que dis-tu de ce que tu

وَالْأَبْرَصَ ، وَيُدَاوِي النَّاسَ مِنْ سَائِرِ الْأَدْوَاءِ . فَسَمِعَ جَلِيسٌ لِلْمَلِكِ كَانَ قَدْ عَمِيَ ، فَأَتَاهُ
بِهَدَايَا كَثِيرَةٍ فَقَالَ : مَا هَهُنَا لَكَ أَجْمَعُ إِنْ أَنْتَ شَفَيْتَنِي ، فَقَالَ : إِنِّي لَا أَشْفِي أَحَدًا ، إِنَّمَا
يَشْفِيهِ اللَّهُ تَعَالَى ، فَإِنْ آمَنْتَ بِاللَّهِ تَعَالَى دَعَوْتُ اللَّهَ فَشَفَاكَ ، فَأَمَّنَ بِاللَّهِ تَعَالَى فَشَفَاهُ اللَّهُ
تَعَالَى ، فَأَتَى الْمَلِكَ فَجَلَسَ إِلَيْهِ كَمَا كَانَ يَجْلِسُ فَقَالَ لَهُ الْمَلِكُ : مَنْ رَدَّ عَلَيْكَ بَصْرَكَ ؟
قَالَ : رَبِّي . قَالَ : وَلَكَ رَبٌّ غَيْرِي ؟ ! قَالَ : رَبِّي وَرَبُّكَ اللَّهُ ، فَأَخَذَهُ فَلَمْ يَزَلْ يُعَذِّبُهُ حَتَّى
دَلَّ عَلَى الْغُلَامِ ، فَجِيءَ بِالْغُلَامِ فَقَالَ لَهُ الْمَلِكُ : أَيُّ بُنَى قَدْ بَلَغَ مِنْ سِحْرِكَ مَا تُبْرِئُ
الْأَكْمَهَ وَالْأَبْرَصَ وَتَفْعَلُ وَتَفْعَلُ . فَقَالَ : إِنِّي لَا أَشْفِي أَحَدًا ، إِنَّمَا يَشْفِيهِ اللَّهُ تَعَالَى ،
فَأَخَذَهُ فَلَمْ يَزَلْ يُعَذِّبُهُ حَتَّى دَلَّ عَلَى الرَّاهِبِ ، فَجِيءَ بِالرَّاهِبِ فَقِيلَ لَهُ : ارْجِعْ عَنْ
دِينِكَ ، فَأَبَى ، فَدَعَا بِالْمِنْشَارِ فَوَضَعَ الْمِنْشَارَ فِي مَقَرِّ رَأْسِهِ ، فَشَقَّهُ حَتَّى وَقَعَ شِقَاؤُهُ ، ثُمَّ
جِيءَ بِجَلِيسِ الْمَلِكِ فَقِيلَ لَهُ : ارْجِعْ عَنْ دِينِكَ فَأَبَى ، فَوَضَعَ الْمِنْشَارَ فِي مَقَرِّ رَأْسِهِ ،
فَشَقَّهُ بِهِ حَتَّى وَقَعَ شِقَاؤُهُ ، ثُمَّ جِيءَ بِالْغُلَامِ فَقِيلَ لَهُ : ارْجِعْ عَنْ دِينِكَ فَأَبَى ، فَدَفَعَهُ إِلَى
نَفَرٍ مِنْ أَصْحَابِهِ فَقَالَ : اذْهَبُوا بِهِ إِلَى جَبَلٍ كَذَا وَكَذَا فَاصْعَدُوا بِهِ الْجَبَلَ ، فَإِذَا بَلَغْتُمْ ذِرْوَتَهُ
فَإِنْ رَجَعَ عَنْ دِينِهِ وَإِلَّا فَاطْرَحُوهُ ، فَذَهَبُوا بِهِ فَصَعَدُوا بِهِ الْجَبَلَ فَقَالَ : اللَّهُمَّ اكْفِنِيهِمْ بِمَا
شِئْتَ ، فَارْجَفَ بِهِمُ الْجَبَلُ فَسَقَطُوا ، وَجَاءَ يَمْشِي إِلَى الْمَلِكِ ، فَقَالَ لَهُ الْمَلِكُ : مَا فَعَلَ
بَأَصْحَابِكَ ؟ فَقَالَ : كَفَانِيهِمُ اللَّهُ تَعَالَى ، فَدَفَعَهُ إِلَى نَفَرٍ مِنْ أَصْحَابِهِ فَقَالَ : اذْهَبُوا بِهِ
فَاخْمُلُوهُ فِي قُرُقُورٍ وَتَوَسَّطُوا بِهِ الْبَحْرَ ، فَإِنْ رَجَعَ عَنْ دِينِهِ وَإِلَّا فَاغْدِقُوهُ ، فَذَهَبُوا بِهِ فَقَالَ :
اللَّهُمَّ اكْفِنِيهِمْ بِمَا شِئْتَ ، فَاثْقَلَتْ بِهِمُ السَّفِينَةُ فَغَرِقُوا ، وَجَاءَ يَمْشِي إِلَى الْمَلِكِ . فَقَالَ لَهُ
الْمَلِكُ : مَا فَعَلَ بِأَصْحَابِكَ ؟ فَقَالَ : كَفَانِيهِمُ اللَّهُ تَعَالَى . فَقَالَ لِلْمَلِكِ إِنَّكَ لَسْتَ بِقَاتِلِي
حَتَّى تَفْعَلَ مَا أَمْرُكَ بِهِ . قَالَ : مَا هُوَ ؟ قَالَ : تَجْمَعُ النَّاسَ فِي صَعِيدٍ وَاحِدٍ ، وَتَصْلُبُنِي عَلَى
جَذَعٍ ، ثُمَّ خُذْ سَهْمًا مِنْ كِنَانَتِي ، ثُمَّ وَضِعِ السَّهْمَ فِي كَبِدِ الْقَوْسِ ثُمَّ قُلْ : بِسْمِ اللَّهِ رَبِّ
الْغُلَامِ ثُمَّ ارْمِنِي ، فَإِنَّكَ إِذَا فَعَلْتَ ذَلِكَ قَتَلْتَنِي . فَجَمَعَ النَّاسَ فِي صَعِيدٍ وَاحِدٍ ، وَصَلَبَهُ عَلَى
جَذَعٍ ، ثُمَّ أَخَذَ سَهْمًا مِنْ كِنَانَتِهِ ، ثُمَّ وَضَعَ السَّهْمَ فِي كَبِدِ الْقَوْسِ ، ثُمَّ قَالَ : بِسْمِ اللَّهِ
رَبِّ الْغُلَامِ ، ثُمَّ رَمَاهُ فَوَقَعَ السَّهْمُ فِي صُدْغِهِ ، فَوَضَعَ يَدَهُ فِي صُدْغِهِ فَمَاتَ . فَقَالَ
النَّاسُ : آمَنَّا بِرَبِّ الْغُلَامِ ، فَأَتَى الْمَلِكُ فَقِيلَ لَهُ : أَرَأَيْتَ مَا كُنْتَ تَحَدِّرُ قَدْ وَاللَّهِ نَزَلَ بِكَ
حَدْرُكَ . قَدْ آمَنَ النَّاسُ . فَأَمَرَ بِالْأَخْدُودِ بِأَفْوَاهِ السِّكِّكِ فَخَدَّتْ وَأُضْهِرِمَ فِيهَا النَّارُ وَقَالَ :

craignais? Par dieu, te voilà donc atteint de l'objet de ta crainte et voilà que ton peuple a cru à Dieu». Il ordonna de creuser des fossés à l'entrée de chaque route. On les creusa et on y alluma le feu. Le roi dit: «Jetez-y tous ceux qui ne veulent pas renier leur foi». C'est ce qu'ils firent jusqu'à ce que vint une femme avec son petit. Elle eut peur et refusa de se jeter dans le feu. Son enfant lui dit: «Mère! Patiente car tu es sur la juste voie». (Rapporté par Moslem)

31. Anas (BSDL) a dit: «Le Prophète (BSDL) passa devant une femme qui pleurait auprès d'une tombe. Il lui dit: «Crains Dieu et sois patiente!». Elle dit: «Laisse-moi en paix! Tu n'as pas été touché par le malheur qui m'accable et tu n'as jamais rien connu de tel». Quelqu'un lui dit: «C'est le Prophète (BSDL)». Elle se présenta à la porte du Prophète (BSDL) sans y trouver de portier (pour l'en empêcher). Elle dit au Prophète (BSDL): «Je ne t'avais pas reconnu». Il dit: «La patience n'est digne de ce nom que si elle se manifeste au premier choc».

(Dans une version de Moslem: cette femme pleurait l'un de ses enfants).

32. Abou Hourayra (DAS) rapporte que le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut dit: «Quand Je reprends à Mon esclave croyant l'âme de l'être qu'il aime le plus au monde et qu'il se montre patient dans l'espoir de Ma récompense, Je n'en ai d'autre récompense pour lui que le Paradis». (Rapporté par Al Boukhāri)

33. Āisha (DAS) a dit avoir interrogé le Messenger de Dieu (BSDL) sur la peste. Il l'informa que c'était un fléau que Dieu le Très-Haut envoie sur qui Il veut. Il en a fait cependant une miséricorde pour les Croyants car il n'est pas un être se trouvant en pleine épidémie de peste et restant malgré cela dans son pays (pour ne pas propager la maladie), s'armant de patience dans l'espoir de Ma récompense et convaincu que seul peut l'atteindre ce que Dieu lui a prédestiné, qui n'ait un salaire égal à celui du martyr». (Rapporté par Al Boukhāri)

34. Anas (DAS) rapporte ceci: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Dieu Tout-Puissant a dit: «Quand J'éprouve Mon esclave dans les deux choses qu'il aime le plus (ses yeux) et qu'il se montre patient, Je lui donne le Paradis en dédommagement de leur perte». (Rapporté par Al Boukhāri)

35. Āṭa' Ibn Rabāḥ a dit: «Ibn ʿAbbās (DAS) m'a dit: «Veux-tu que je te montre une femme de ceux que Dieu destine au Paradis?» Je dis: «Oui». Il dit: «Cette femme noire est venue dire au Prophète (BSDL): «J'ai des crises d'épilepsie au cours desquelles il m'arrive de me découvrir malgré moi. Prie donc pour moi Dieu le Très-Haut! Il lui dit: «Si tu veux bien patienter, tu as le Paradis et, si tu veux que je prie Dieu le Très haut pour ta guérison, je le fais et Il te guérira». Elle dit: «Je préfère plutôt patienter». Puis elle ajouta: «Il m'arrive dans ces crises de me découvrir; prie Dieu pour que cela ne m'arrive plus». Et il pria pour elle». (URA)

مَنْ لَمْ يَرْجَعْ عَنْ دِينِهِ فَأَقْحِمُوهُ فِيهَا أَوْ قِيلَ لَهُ : اقْتَحِمْ ، فَفَعَلُوا حَتَّى جَاءَتْ امْرَأَةٌ وَمَعَهَا صَبِيٌّ لَهَا ، فَتَقَاعَسَتْ أَنْ تَقَعَ فِيهَا ، فَقَالَ لَهَا الْعَلَامُ : يَا أُمَامَهَ اصْبِرِي فَإِنَّكَ عَلَى الْحَقِّ رواه مسلم .

«ذِرْوَةُ الْجَبَلِ» : أَعْلَاهُ ، وَهِيَ بِكَسْرِ الذَّالِ الْمُعْجَمَةِ وَضَمِّهَا ، وَ «الْفَرْقُورُ» بِضَمِّ الْقَافَيْنِ : نَوْعٌ مِنَ السُّفَنِ ، وَ «الصَّعِيدُ» هُنَا : الْأَرْضُ الْبَارِزَةُ ، وَ «الْأُخْدُودُ» : الشُّقُوقُ فِي الْأَرْضِ كَالنَّهْرِ الصَّغِيرِ ، وَ «أَضْرِمَ» : أَوْقَدَ ، وَ «انْكَفَأَتْ» أَي : انْقَلَبَتْ ، وَ «تَقَاعَسَتْ» : تَوَقَّفَتْ وَجَبُنَتْ .

31. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : مَرَّ النَّبِيُّ ﷺ بِامْرَأَةٍ تَبْكِي عِنْدَ قَبْرِ فَقَالَ : «اتَّقِي اللَّهَ وَاصْبِرِي» . فَقَالَتْ : إِلَيْكَ عَنِّي ؛ فَإِنَّكَ لَمْ تُصَبِّ بِمُصِيبَتِي ! وَلَمْ تَعْرِفْهُ ، فَقِيلَ لَهَا : إِنَّهُ النَّبِيُّ ﷺ ، فَأَتَتْ بَابَ النَّبِيِّ ﷺ ، فَلَمْ تَجِدْ عَنْدهُ بَوَائِينَ ، فَقَالَتْ : لَمْ أَعْرِفْكَ ، فَقَالَ : «إِنَّمَا الصَّبْرُ عِنْدَ الصَّدْمَةِ الْأُولَى» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
وفي روايةٍ لمُسْلِمٍ : «تَبْكِي عَلَى صَبِيٍّ لَهَا» .

32. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «يَقُولُ اللَّهُ تَعَالَى : مَا لِعِبْدِي الْمُؤْمِنِ عِنْدِي جَزَاءٌ إِذَا قَبِضْتُ صَفِيَّهُ مِنْ أَهْلِ الدُّنْيَا ثُمَّ احْتَسَبَهُ إِلَّا الْجَنَّةَ» رواه البخاري .

33. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّهَا سَأَلَتْ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَنِ الطَّاعُونَ ، فَأَخْبَرَهَا أَنَّهُ كَانَ عَذَابًا يَبْعَثُهُ اللَّهُ تَعَالَى عَلَى مَنْ يَشَاءُ ، فَجَعَلَهُ اللَّهُ تَعَالَى رَحْمَةً لِلْمُؤْمِنِينَ ، فَلَيْسَ مِنْ عَبْدٍ يَقَعُ فِي الطَّاعُونَ فَيَمُوتُ فِي بَلَدِهِ صَابِرًا مُحْتَسِبًا يَعْلَمُ أَنَّهُ لَا يُصِيبُهُ إِلَّا مَا كَتَبَ اللَّهُ لَهُ إِلَّا كَانَ لَهُ مِثْلُ أَجْرِ الشَّهِيدِ» رواه البخاري .

34. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ اللَّهَ عَزَّ وَجَلَّ قَالَ : إِذَا ابْتَلَيْتُ عَبْدِي بِحَبِيبَتِهِ فَصَبَرَ عَوِضْتُ مِنْهُمَا الْجَنَّةَ» يُرِيدُ عَيْنِيهِ ، رواه البخاري .

35. وَعَنْ عَطَاءِ بْنِ أَبِي رَبَاحٍ قَالَ : قَالَ لِي ابْنُ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - : أَلَا

36. 'Abdullāh Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «C'est comme si je voyais encore le Messager de Dieu (BSDI) racontant l'histoire de l'un des Prophètes (BSDI) que son peuple avait frappé au point de faire couler son sang. Il essuyait le sang de son visage et disait: «Seigneur Dieu! Absous mon peuple car il est ignorant». (URA)

37. Selon Abou Sa'id et Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDI) a dit: «Il n'est pas une fatigue ou une maladie, ou un souci, ou une peine, ou un mal, ou une angoisse qui touche le Musulman, jusqu'à l'épine qui le pique, sans que Dieu ne lui efface à cause de cela une partie de ses péchés». (URA)

38. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «Je m'introduisis chez le Prophète (BSDI) alors qu'il agonisait. Je dis: «O Messager de Dieu! Te voilà donc dans de cruelles souffrances!». Il dit: «Oui vraiment. Je souffre autant que deux personnes». Je dis: «C'est que tu as ainsi deux salaires?». Il dit: «Oui, c'est ainsi. Il n'est pas un Musulman qui souffre d'un mal, d'une piqûre d'épine, ou de quelque chose de plus important, sans que Dieu ne lui efface à cause de cela ses mauvaises actions et sans que ses péchés ne tombent comme tombent les feuilles mortes de l'arbre». (URA)

39. Abou Hourayra a dit: «Le Messager de Dieu (BSDI) a dit: «Celui à qui Dieu veut du bien se voit touché dans ce qu'il a de plus cher». (Rapporté par Al Boukhāri)

40. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDI) a dit: «Aucun d'entre vous ne doit souhaiter la mort pour un mal dont il souffre. S'il doit absolument le faire, qu'il dise: «Seigneur Dieu! Garde-moi en vie tant que la vie m'est préférable et fais-moi mourir si la mort m'est préférable». (URA)

41. Khabbāb Ibn Al Aratt (DAS) a dit: «Nous nous plaignîmes un jour auprès du Messager de Dieu (BSDI) alors qu'il était allongé à l'ombre de la Ka'ba, la tête appuyée sur son manteau. Nous dîmes: «Que n'appelles-tu pour nous le secours de Dieu? Que ne pries-tu pour nous?». Il dit: «Parmi ceux qui vivaient avant vous, on prenait l'un d'eux, on lui creusait un trou et on l'y mettait. On apportait ensuite une scie qu'on lui plaçait sur la tête qu'on sciait ainsi en deux morceaux. Ou bien on passait sur sa tête un peigne de fer jusqu'à lui arracher ce qu'il y avait au-dessous de sa chair et de ses os. Cela n'arrivait pourtant pas à lui faire renier sa foi. Par Dieu, Dieu accomplira cette chose (l'Islam) jusqu'à ce que le voyageur aille sur sa monture de San'a' à Ḥaḍramawt ne craignant que Dieu ou le loup pour ses troupeaux».

(Dans une autre version: «Alors qu'il appuyait sa tête sur son manteau et nous avions alors souffert de durs tourments de la part des idolâtres»).

Commentaire

Tous ces Ḥadīths mettent au clair une question qui trouble beaucoup l'esprit de ceux dont la foi n'est pas encore solidement enracinée dans leurs cœurs. Il s'agit du mal qui touche les gens aussi bien les bons que les mauvais. Bien plus encore, on voit souvent le mal toucher les bons à l'exception des mauvais. Les premiers souffrent de la peur et du besoin alors que les autres, malgré leurs crimes répétés et leur négation de Dieu, semblent se vautrer impunément dans le bonheur, l'abondance et la sécurité.

Est-ce que Dieu ne lirait pas dans le cœur des gens pour distinguer les bons des mauvais? ou bien serait-il incapable de faire régner Sa justice? ou bien est-ce que les mauvais seraient assez rusés pour échapper sur terre à la colère de Dieu?

Ces gens peu avertis ignorent plusieurs vérités dont voici quelques-unes:

1. Dans ce bas monde tout est illusoire et éphémère par rapport à ce qu'il y aura dans l'autre.
2. Dieu exalté, dans Sa justice immanente et dans Sa sagesse infinie, a posé en principe que toute chose doit être méritée et que le Paradis n'est ouvert qu'à ceux qui en paient le prix à force de piété et de patience.
3. Dieu veut répondre au défi de Satan qui a contesté Son choix de l'Homme pour être Son vicair

أُرِيكَ امْرَأَةً مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ؟ فَقُلْتُ: بَلَى، قَالَ: هَذِهِ الْمَرْأَةُ السَّوْدَاءُ أَتَتْ النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَتْ: إِنِّي أُصْرَعُ، وَإِنِّي أَتَكَشَّفُ فَادْعُ اللَّهَ تَعَالَى لِي. قَالَ: «إِنْ شِئْتَ صَبَرْتَ وَلَكَ الْجَنَّةُ، وَإِنْ شِئْتَ دَعَوْتُ اللَّهَ تَعَالَى أَنْ يُعَافِكَ». فَقَالَتْ: أَصْبِرُ، فَقَالَتْ: إِنِّي أَتَكَشَّفُ، فَادْعُ اللَّهَ أَنْ لَا أَتَكَشَّفُ، فَدَعَا لَهَا. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

36. وَعَنْ أَبِي عَبْدِ الرَّحْمَنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَنِي أَنْظُرُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَحْكِي نَبِيًّا مِنَ الْأَنْبِيَاءِ، صَلَوَاتُ اللَّهِ وَسَلَامُهُ عَلَيْهِمْ، ضَرَبَهُ قَوْمُهُ فَأَذَمُوهُ وَهُوَ يَمْسَحُ الدَّمَ عَنْ وَجْهِهِ، يَقُولُ: «اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِقَوْمِي فَإِنَّهُمْ لَا يَعْلَمُونَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

37. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ وَأَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَا يُصِيبُ الْمُسْلِمَ مِنْ نَصَبٍ وَلَا وَصَبٍ وَلَا هَمٍّ وَلَا حُزْنٍ وَلَا أَذًى وَلَا غَمٍّ، حَتَّى الشَّوْكَةُ يُشَاكُهَا إِلَّا كَفَّرَ اللَّهُ بِهَا مِنْ خَطَايَاهُ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وَ«الْوَصَبُ»: الْمَرَضُ.

38. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: دَخَلْتُ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ وَهُوَ يُوعَكُ فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّكَ تُوعَكُ وَعَكًا شَدِيدًا. قَالَ: «أَجَلُ إِنِّي أُوَعَكُ كَمَا يُوعَكُ رَجُلَانِ مِنْكُمْ». قُلْتُ: ذَلِكَ أَنْ لَكَ أَجْرَيْنِ؟ قَالَ: «أَجَلُ ذَلِكَ كَذَلِكَ مَا مِنْ مُسْلِمٍ يُصِيبُهُ أَذًى؛ شَوْكَةً فَمَا فَوْقَهَا إِلَّا كَفَّرَ اللَّهُ بِهَا سَيِّئَاتِهِ، وَحُطَّتْ عَنْهُ ذُنُوبُهُ كَمَا تَحُطُّ الشَّجَرَةُ وَرَقُهَا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وَ«الْوَعَكُ»: مَغْتُ الْحُمَى، وَقِيلَ: الْحُمَى.

39. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ يُرِدِ اللَّهُ بِهِ خَيْرًا يُصَبِّ مِنْهُ» رواه البخاري.

وَصَبَطُوا «يُصَبِّ»: بَفَتْحِ الصَّادِ وَكَسْرِهَا.

40. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَتَمَنَّيَنَّ أَحَدُكُمْ الْمَوْتَ لَضَرِّ أَصَابِهِ، فَإِنْ كَانَ لَا بُدَّ فَاعِلًا فَلْيَقُلْ: اللَّهُمَّ أَحْنِي مَا كَانَتْ الْحَيَاةُ خَيْرًا لِي وَتَوَفَّنِي إِذَا كَانَتْ الْوَفَاةُ خَيْرًا لِي» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

sur terre. Comment Dieu ne le place-t-Il pas lui, à cette haute distinction? lui qui a été créé à partir du feu alors que l'homme n'est issu que de la modeste argile; lui qui a accumulé toutes sortes de sciences alors que l'homme n'a aucun savoir; enfin lui qui ne fait qu'adorer Dieu et glorifier Son Nom depuis soixante dix mille ans alors que les fils d'Adam «feront couler le sang en abondance et feront régner l'injustice et la corruption»? (*Chapitre 2 – verset 30*).

Comment Dieu va-t-Il convaincre cet ange rebelle de la supériorité de l'homme et de la justice de Son choix?

Il a créé pour cela le Bien et le Mal afin d'éprouver l'homme et de justifier la prédestination de certains au Paradis et de certains autres à l'Enfer.

Celui qui sait rendre grâce à Dieu pour Ses bienfaits incalculables et qui accepte avec patience les épreuves qui le touchent, celui-là a prouvé sa foi en l'au-delà et s'est entièrement soumis à la volonté de Dieu; Il est ainsi devenu Musulman, c'est-à-dire entièrement soumis à Dieu. Son amour pour Dieu est au-dessus de toute chose.

Mais celui qui utilise les bienfaits de Dieu (force, jeunesse, richesse, pouvoir, science etc...) dans tout ce que Dieu réprouve, celui qui renie tout simplement ces bienfaits en les attribuant à tout autre que Dieu et à son propre «génie», celui qui se rebelle en cas de malheur et insulte la sagesse et la justice de Dieu, celui-là a prouvé son ingratitude, sa vanité et son associationnisme celui-là s'est mis dans le camp des ennemis de Dieu. Comment peut-il accéder au Paradis qui est la demeure exclusive de Ses adorateurs serviles et vertueux?

4. L'esprit de l'homme n'est pas assez vaste et assez perspicace pour voir où est réellement son bien et où est réellement son mal car «il se peut que l'homme n'aime par la source de son bonheur et désire plutôt la source de ses maux». (*Chapitre 2 – verset 216*).

5. La remontée au ciel demande un corps léger et des ailes bien puissantes. L'homme, contrairement aux anges et aux démons, est la seule créature de Dieu où se reflètent à la fois tous les noms et attributs de Dieu. C'est une image infiniment miniaturée, mais conforme, de son Créateur et il est seul à pouvoir adorer Dieu d'une façon parfaite touchant toutes les faces de Dieu exalté et bien au-dessus de ce qu'ils décrivent.

Ce microcosme, merveille de la nature, est une association d'esprit et de matière. Dans la matière est compris le cerveau et son intelligence qui permet à l'homme d'exercer son empire sur tout l'univers que Dieu lui a soumis en le nommant Son vicaire sur terre. Ce cerveau tire ses connaissances des cinq sens dont le corps a été doué. Son domaine s'arrête donc aux limites bien étroites de ces sens.

Mais l'esprit, cet autre intellect bien plus efficace et pénétrant, permet de franchir ces limites par la force de l'intuition et de l'inspiration qui n'ont rien à voir avec les facultés mentales.

Cet esprit est comme un miroir dans lequel viennent se refléter les images supérieures qui échappent à nos sens. Plus ce miroir est pur, plus son champ visuel s'élargit et plus les images y sont perceptibles.

Comment donc rendre ce miroir toujours plus pur pour accéder aux vérités transcendantes inaccessibles à notre seule raison?

Pour cela nous n'avons qu'un seul moyen, à savoir l'application stricte et sincère des directives rapportées par les Messagers de Dieu dont le couronnement et la forme parfaite est notre seigneur Moḥammad (BSDL); nous devons réduire notre matérialité qui nous alourdit par l'exercice assidu de la prière, par la pratique du jeûne et par l'observance de la continence, sauf dans les limites permises par Dieu. Nous devons fuir le péché car, à chaque fois qu'on désobéit à Dieu, un point noir se fixe sur notre cœur qui est le centre de l'esprit. Cette tache s'étend ou se réduit selon qu'on continue à pécher ou qu'on retourne à Dieu, plein de repentir.

Dieu éprouve celui qu'Il aime pour l'une de ces quatre raisons:

1. Pour l'amener à penser à Lui, car celui qui se détourne de la pensée de Dieu se voit oublié de Dieu et de Sa grâce.
2. Pour le purifier de tous ses péchés afin que son jugement soit des plus légers.
3. Pour lui élever ses degrés au Paradis.
4. Pour tenter les injustes car celui qui se montre ennemi d'un bien-aimé de Dieu, Dieu a promis de le briser, comme le dit un fameux Ḥadith.

Celui que Dieu veut perdre irrémédiablement, Dieu le laisse courir aveuglément dans son errance et le Diable lui embellit ses mauvaises actions en lui faisant miroiter de faux espoirs et en le trompant sur la clémence de Dieu.

Dieu lui allonge ainsi la corde de plus en plus afin de le saisir de Son rude châtiment au moment et par où il s'y attend le moins et pour le jeter brutalement en Enfer sans nul espoir de retour.

On a demandé au Prophète (BSDL): quels étaient les gens les plus éprouvés sur terre et il dit: «Les Prophètes, puis les Saints, puis l'épreuve diminue avec le degré de pureté de l'homme».

42. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «Quand ce fut le fameux jour de Houneyn (nom de la rude bataille qui opposa les Musulmans à la coalition bédouine dirigée par la

41. وَعَنْ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ خَبَابِ بْنِ الْأَرْتِ - رضي الله عنه - قَالَ : شَكَوْنَا إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَهُوَ مُتَوَسِّدٌ بُرْدَةً لَهُ فِي ظِلِّ الْكَعْبَةِ ، فَقُلْنَا : أَلَا تَسْتَصِيرُ لَنَا أَلَا تَدْعُو لَنَا ؟ فَقَالَ : قَدْ كَانَ مِنْ قَبْلِكُمْ يُؤْخَذُ الرَّجُلُ فَيُحْفَرُ لَهُ فِي الْأَرْضِ فَيُجْعَلُ فِيهَا ، ثُمَّ يُؤْتَى بِالْمُنْشَارِ فَيُوضَعُ عَلَى رَأْسِهِ فَيُجْعَلُ نَصْفَيْنِ ، وَيُمَشْطُ بِأَمْشَاطِ الْحَدِيدِ مَا دُونَ لَحْمِهِ وَعَظْمِهِ ، مَا يَصُدُّهُ ذَلِكَ عَنْ دِينِهِ ، وَاللَّهِ لَيَتِمَّنَّ اللَّهُ هَذَا الْأَمْرَ حَتَّى يَسِيرَ الرَّائِبُ مِنْ صَنْعَاءَ إِلَى حَضْرَمَوْتَ لَا يَخَافُ إِلَّا اللَّهَ وَالذِّبَّ عَلَى غَنَمِهِ ، وَلَكِنَّكُمْ تَسْتَعْجِلُونَ » رواه البخاري .
وفي رواية : « وَهُوَ مُتَوَسِّدٌ بُرْدَةً وَقَدْ لَقِينَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ شِدَّةً » .

42. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رضي الله عنه - قَالَ : لَمَّا كَانَ يَوْمُ حُنَيْنٍ آثَرَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ نَاسًا فِي الْقِسْمَةِ : فَأَعْطَى الْأَفْرَعَ بْنَ حَابِسٍ مِائَةً مِنَ الْإِبِلِ ، وَأَعْطَى عُسَيْبَةَ بْنَ حِصْنٍ مِثْلَ ذَلِكَ ، وَأَعْطَى نَاسًا مِنْ أَشْرَافِ الْعَرَبِ وَآثَرَهُمْ يَوْمَئِذٍ فِي الْقِسْمَةِ . فَقَالَ رَجُلٌ : وَاللَّهِ إِنَّ هَذِهِ قِسْمَةٌ مَا عَدِلَ فِيهَا ، وَمَا أُرِيدَ فِيهَا وَجْهَ اللَّهِ ، فَقُلْتُ : وَاللَّهِ لَا تُخْبِرَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ، فَأَتَيْتُهُ فَأَخْبَرْتُهُ بِمَا قَالَ ، فَتَغَيَّرَ وَجْهُهُ حَتَّى كَانَ كَالصَّرْفِ . ثُمَّ قَالَ : « فَمَنْ يَعْدِلُ إِذَا لَمْ يَعْدِلِ اللَّهُ وَرَسُولُهُ ؟ » ثُمَّ قَالَ : يَرْحِمُ اللَّهُ مُوسَى قَدْ أُؤْذِيَ بِأَكْثَرٍ مِنْ هَذَا فَصَبَرَ . فَقُلْتُ : لَا جَرَمَ لَا أَرْفَعُ إِلَيْهِ بَعْدَهَا حَدِيثًا . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
وَقَوْلُهُ « كَالصَّرْفِ » هُوَ بِكَسْرِ الصَّادِ الْمُهْمَلَةِ : وَهُوَ صَنِيعٌ أَحْمَرُ .

43. وَعَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِذَا أَرَادَ اللَّهُ بِعَبْدِهِ خَيْرًا عَجَّلَ لَهُ الْعُقُوبَةَ فِي الدُّنْيَا ، وَإِذَا أَرَادَ اللَّهُ بِعَبْدِهِ الشَّرَّ أَمْسَكَ عَنْهُ بِذَنْبِهِ حَتَّى يُؤَافِيَ بِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ » .
وَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « إِنَّ عِظَمَ الْجَزَاءِ مَعَ عِظَمِ الْبَلَاءِ ، وَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى إِذَا أَحَبَّ قَوْمًا ابْتَلَاهُمْ ، فَمَنْ رَضِيَ فَلَهُ الرِّضَا ، وَمَنْ سَخِطَ فَلَهُ السُّخْطُ » رواه الترمذي وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ .

44. وَعَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - قَالَ : كَانَ ابْنُ لَأْبِي طَلْحَةَ - رضي الله عنه - يَشْتَكِي ، فَخَرَجَ أَبُو طَلْحَةَ ، فَقَبِضَ الصَّبِيَّ ، فَلَمَّا رَجَعَ أَبُو طَلْحَةَ قَالَ : مَا فَعَلَ ابْنِي ؟ قَالَتْ أُمُّ سَلِيمَ وَهِيَ أُمُّ الصَّبِيِّ : هُوَ أَسْكَنُ مَا كَانَ ، فَقَرَّبْتُ إِلَيْهِ الْعِشَاءَ فَتَعَشَّى ، ثُمَّ

tribu Haouazin devant le fief montagneux de Ta'if an VIII de l'Hégire) le Messager de Dieu (BSDL) fit des préférences à certains dans le partage du butin. Ainsi donna-t-il à Al Aqra' Ibn Hâbis cent chameaux. Il donna la même chose à 'Ouyayna Ibn Hishn. Il donna aussi à des gens parmi la noblesse arabe en les favorisant dans le partage. Quequ'un dit alors: «Par Dieu, voilà bien une répartition qui manque de justice et où l'on n'a pas recherché la satisfaction de Dieu». Je dis: «Par Dieu, j'en informerai le Messager de Dieu (BSDL)». Je me rendis effectivement auprès de lui et lui contai la chose. Son visage devint d'un rouge intense et il dit: «Qui donc est juste si Dieu et Son Messager ne le sont pas?». Puis il ajouta: «Que Dieu ait Moïse en Sa miséricorde! On lui a fait en effet des torts bien plus grands et il les endura pourtant avec patience». Je dis: «Je ne lui adresserai certainement jamais plus la parole après ce qu'il a dit». (URA)

43. Anas (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand Dieu veut du bien à Son esclave, Il lui accélère son châtement dans ce monde. Quand Il veut du mal à Son esclave, il s'abstient de le châtier pour sa faute jusqu'à ce qu'il en reçoive sa punition entière le jour de la résurrection. Le Prophète (BSDL) a dit aussi: «La grandeur de la récompense va de pair avec la grandeur de l'épreuve. Dieu le Très-Haut, quand Il aime des gens, les éprouve. Celui qui accepte l'épreuve avec abnégation aura la satisfaction de Dieu; et celui qui lui oppose son mécontentement, Dieu sera mécontent de lui». (Rapporté par Attirmidhi)

44. D'après Anas (DAS), l'un des fils de Abou Talha en était aux souffrances ultimes. Abou Talha sortit alors et l'enfant rendit l'âme. Quand Abou Talha rentra à la maison, il dit: «Qu'en est-il advenu de mon fils?». Oummou Souleym (sa femme) lui dit: «Il est maintenant plus calme que jamais». Elle lui présenta son dîner qu'il mangea, puis il eut avec elle des rapports. Quand il en eut terminé, elle lui dit: «Allez enterrer l'enfant». Le lendemain matin Abou Talha se rendit chez le Prophète (BSDL) et l'en informa. Il lui demanda: «Avez-vous eu des rapports?». Il dit: «Oui». Il dit: «Seigneur Dieu! bénis-leur leurs rapports!». Elle mit au monde un garçon. Abou Talha me dit alors: «Va le porter au Prophète (BSDL) et il envoya avec lui quelques dattes. Le Messager de Dieu demanda: «As-tu apporté quelque chose avec lui?». Je dis: «Oui, ces dattes». Le Prophète (BSDL) les prit et les mâcha. Il les plaça ensuite dans sa main et les lui colla à son palais. Il lui donna pour nom «'Abdullâh». (URA)

Dans la version d'Al Boukhârî: Ibn 'Ouyayna dit: «Un Anṣārîte m'a dit: «Je lui ai vu naître neuf garçons ayant tous appris le Coran». Il voulait dire neuf des fils de leur enfant 'Abdullâh.

Dans la version de Moslem: l'un des fils de Abou Talha de sa femme, Oummou Souleym, mourut. Elle dit à sa famille: «N'en dites rien à Abou Talha afin que je sois la première à l'en informer». Elle dit: «Quand il rentra à la maison, je lui présentai son dîner qu'il mangea. Puis je me fis plus belle que jamais et nous eûmes des rapports». Elle lui dit seulement alors: «Que dirais-tu, ô Abou Talha, si des gens prêtent à d'autres quelque chose puis leur demandent de la leur rendre, peuvent-ils la leur refuser?». Il dit: «Non». Elle lui dit: «Dans ce cas demande à Dieu de te récompenser pour avoir accepté avec résignation la mort de ton fils». Il dit: «Il se fâcha puis lui dit: «Tu m'as d'abord laissé me souiller (avec toi) avant de m'annoncer la mort de mon fils!». Il alla conter la chose au Messager de Dieu (BSDL) qui dit: «Que Dieu vous bénisse cette nuit!» Il dit: «Elle tomba enceinte». Il dit encore: «Le Messager de Dieu était alors en voyage et elle était avec lui. Or quand le Messager de Dieu rentrait à Médine, il ne le faisait jamais de nuit. Quand ils furent près de Médine, elle fut prise

أَصَابَ مِنْهَا، فَلَمَّا فَرَغَ قَالَتْ: وَارُوا الصَّبِيَّ، فَلَمَّا أَصْبَحَ أَبُو طَلْحَةَ أَتَى رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَخَبَرَهُ، فَقَالَ: «أَعَرَسْتُمُ اللَّيْلَةَ؟» قَالَ: نَعَمْ، قَالَ: «اللَّهُمَّ بَارِكْ لَهُمَا»، فَوَلَدَتْ غُلَامًا، فَقَالَ لِي أَبُو طَلْحَةَ: أَحْمِلْهُ حَتَّى تَأْتِيَ بِهِ النَّبِيُّ ﷺ، وَبَعَثَ مَعَهُ بَتَمَرَاتٍ، فَقَالَ: «أَمَعَهُ شَيْءٌ؟» قَالَ: نَعَمْ، تَمَرَاتٌ، فَأَخَذَهَا النَّبِيُّ ﷺ فَمَضَغَهَا، ثُمَّ أَخَذَهَا مِنْ فِيهِ فَجَعَلَهَا فِي فِي الصَّبِيِّ، ثُمَّ حَنَكَهُ وَسَمَّاهُ عَبْدَ اللَّهِ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية للبخاري: قَالَ ابْنُ عُيَيْنَةَ: فَقَالَ رَجُلٌ مِنَ الْأَنْصَارِ: فَرَأَيْتُ تِسْعَةَ أَوْلَادٍ كُلُّهُمْ قَدْ قَرَأُوا الْقُرْآنَ، يَعْنِي مِنْ أَوْلَادِ عَبْدِ اللَّهِ الْمَوْلُودِ.

وفي رواية لمسلم: مَاتَ ابْنُ لَأْبِي طَلْحَةَ مِنْ أُمِّ سُلَيْمٍ، فَقَالَتْ لِأَهْلِهَا: لَا تُحَدِّثُوا أَبَا طَلْحَةَ بِابْنِهِ حَتَّى أَكُونَ أَنَا أَحَدِيَّتُهُ، فَجَاءَ فَقَرَّبَتْ إِلَيْهِ عَشَاءً فَأَكَلَ وَشَرِبَ، ثُمَّ تَصَنَعَتْ لَهُ أَحْسَنَ مَا كَانَتْ تَصْنَعُ قَبْلَ ذَلِكَ، فَوَقَعَ بِهَا، فَلَمَّا أَنْ رَأَتْ أَنَّهُ قَدْ شَبِعَ وَأَصَابَ مِنْهَا قَالَتْ: يَا أَبَا طَلْحَةَ، أَرَأَيْتَ لَوْ أَنَّ قَوْمًا أَغَارُوا عَارِيَتَهُمْ أَهْلَ بَيْتٍ فَطَلَّبُوا عَارِيَتَهُمْ، أَلَيْسَ أَنْ يَمْنَعُوهُمْ؟ قَالَ: لَا، فَقَالَتْ: فَاحْتَسِبْ ابْنَكَ. قَالَ: فَغَضِبَ، ثُمَّ قَالَ: تَرَكْتَنِي حَتَّى إِذَا تَلَطَّخْتُ ثُمَّ أَخْبَرْتَنِي بِأَنِّي؛ فَانْطَلَقَ حَتَّى أَتَى رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَخَبَرَهُ بِمَا كَانَ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «بَارَكَ اللَّهُ فِي لَيْتِكُمَا». قَالَ: فَحَمَلْتُ، قَالَ: وَكَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي سَفَرٍ وَهِيَ مَعَهُ، وَكَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا أَتَى الْمَدِينَةَ مِنْ سَفَرٍ لَا يَطْرُقُهَا طُرُوقًا فَدَنُوا مِنَ الْمَدِينَةِ، فَضَرَبَهَا الْمَخَاضُ، فَاحْتَبَسَ عَلَيْهَا أَبُو طَلْحَةَ، وَانْطَلَقَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ. قَالَ: يَقُولُ أَبُو طَلْحَةَ: إِنَّكَ لَتَعْلَمُ يَا رَبِّ أَنَّهُ يُعْجِبُنِي أَنْ أَخْرُجَ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ إِذَا خَرَجَ، وَأَدْخَلَ مَعَهُ إِذَا دَخَلَ، وَقَدْ احْتَبَسْتُ بِمَا تَرَى، تَقُولُ أُمُّ سُلَيْمٍ: يَا أَبَا طَلْحَةَ مَا أَجْدُ الَّذِي كُنْتُ أَجْدُ، انْطَلِقْ، فَانْطَلَقْنَا، وَضَرَبَهَا الْمَخَاضُ حِينَ قَدِمَا فَوَلَدَتْ غُلَامًا. فَقَالَتْ لِي أُمِّي: يَا أَنْسُ لَا يُرْضِعُهُ أَحَدٌ حَتَّى تَغْدُو بِهِ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَلَمَّا أَصْبَحَ احْتَمَلْتُهُ فَانْطَلَقْتُ بِهِ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ. وَذَكَرَ تَمَامَ الْحَدِيثِ.

45. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَيْسَ الشَّدِيدُ بِالصُّرْعَةِ، إِنَّمَا الشَّدِيدُ الَّذِي يَمْلِكُ نَفْسَهُ عِنْدَ الْغَضَبِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«وَالصُّرْعَةُ» بِضَمِّ الصَّادِ وَفَتْحِ الرَّاءِ، وَأَصْلُهُ عِنْدَ الْعَرَبِ مَنْ يَصْرَعُ النَّاسَ كَثِيرًا.

par les douleurs de l'enfantement. Abou Ṭalḥa se détacha de la caravane pour s'occuper d'elle. Le Messenger de Dieu (BSDL) reprit cependant sa route et Abou Ṭalḥa disait: «Seigneur! Tu sais bien que j'aime sortir avec le Messenger de Dieu quand il sort et rentrer avec lui quand il rentre. Me voici donc retenu par ce que Tu vois». Oummou Souleym lui disait pourtant: «O Abou Ṭalḥa! Je ne sens pas mes douleurs habituelles. Poursuis donc ta route». Nous nous remîmes alors en marche. Les douleurs de l'accouchement la reprirent de plus belle à leur arrivée à Médine et elle mit au monde un garçon. Ma mère me dit: «O Anas! Ne laissez personne l'allaiter jusqu'à ce que tu l'aies porté au Messenger de Dieu (BSDL)». Le lendemain matin, je le portai au Messenger de Dieu (BSDL)...» et il conta la suite du récit.

45. D'après Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le fort n'est pas celui qui terrasse ses adversaires, mais seul est fort celui qui se maîtrise dans la colère».

46. Souleymān Ibn Ṣord (DAS) a dit: «J'étais assis aux côtés du Prophète (BSDL) cependant que deux hommes échangeaient des injures. Le visage de l'un d'eux devint rouge et les veines de son cou se gonflèrent. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Je connais certainement un mot qui, s'il le disait, ferait partir ce qu'il ressent. S'il disait: «Je me mets sous la protection de Dieu contre le Diable voué à la lapidation» cela ferait partir sa colère». On dit alors à cet homme: «Mets-toi sous la protection de Dieu contre le Diable voué à la lapidation». (URA)

47. Selon Mou'adh Ibn Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui refoule sa colère alors qu'il est capable de l'assouvir, Dieu Tout-Puissant l'appelle le jour de la résurrection d'au-dessus de toutes les créatures et le laisse choisir ce qu'il veut parmi les Houris aux beaux yeux noirs».

48. Abou Hourayra (DAS) rapporte qu'un homme dit au Prophète (BSDL): «Donne-moi un bon conseil!». Il lui dit: «Ne te fâche jamais!». L'autre répéta plusieurs fois la même demande et, à chaque fois, il lui disait: «Ne te fâche jamais!». (Rapporté par Al Boukhārī)

49. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Croyant et la Croyante ne cessent d'être éprouvés dans leur corps, leurs enfants et leurs biens jusqu'à ce qu'ils rencontrent Dieu le Très-Haut sans avoir à répondre d'aucun péché». (Rapporté par Attirmidhi)

50. Ibn 'Abbās (DAS) raconte: «'Ouyayna Ibn Hiṣn vint une fois à Médine chez son neveu Al Hourr Ibn Qays qui était parmi les rares personnes que 'Omar (DAS) rapprochait de lui. (Les lecteurs du Coran formaient en effet l'entourage de 'Omar et étaient ses conseillers, qu'ils fussent en âge mûr ou des adolescents). 'Ouyayna dit à son neveu: «Mon neveu! Tu es introduit auprès de 'Omar; demande-lui donc de m'accorder une audience!». 'Omar la lui accorda; une fois entré chez 'Omar, il lui dit: «Gare à toi, ô Ibn Al Khaṭṭāb! Par Dieu, tu ne nous donnes pas en abondance et tu ne juges pas équitablement entre nous». 'Omar (DAS) se fâcha tellement qu'il était sur le point de le frapper de sa colère. Al Hourr lui dit alors: «O Prince des Croyants! Dieu le Très-Haut a dit à Son Prophète (BSDL): «Sois peu exigeant, ordonne selon la bonne coutume et détourne-toi des insensés» et cet homme fait partie des insensés». Par Dieu! 'Omar, au simple rappel de ce verset, ne le transgressa pas d'un pouce. Il respectait en effet scrupuleusement les prescriptions du Livre de Dieu exalté». (Rapporté par Al Boukhārī)

46. وَعَنْ سُلَيْمَانَ بْنِ صُرَدٍ - رضي الله عنه - قَالَ: كُنْتُ جَالِسًا مَعَ النَّبِيِّ ﷺ، وَرَجُلَانِ يَسْتَبَانِ، وَاحِدُهُمَا قَدِ احْمَرَّ وَجْهُهُ، وَانْتَفَحَتْ أَوْدَاجُهُ. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنِّي لَأَعْلَمُ كَلِمَةً لَوْ قَالَهَا لَذَهَبَ عَنْهُ مَا يَجِدُ، لَوْ قَالَ: أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ. ذَهَبَ عَنْهُ مَا يَجِدُ. فَقَالُوا لَهُ: إِنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: تَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ» متفقٌ عليه.

47. وَعَنْ مُعَاذِ بْنِ أَنَسٍ - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «مَنْ كَظَمَ غَيْظًا، وَهُوَ قَادِرٌ عَلَى أَنْ يُفِذَهُ، دَعَاهُ اللَّهُ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى عَلَى رُؤُوسِ الْخَلَائِقِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ حَتَّى يُخَيِّرَهُ مِنَ الْحُورِ الْعِينِ مَا شَاءَ» رواه أبو داود، والتِّرْمِذِيُّ وقال: حديثٌ حسنٌ.

48. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه -، أَنَّ رَجُلًا قَالَ لِلنَّبِيِّ ﷺ: أَوْصِنِي، قَالَ: «لَا تَغْضَبُ» فَرَدَّدَ مَرَارًا، قَالَ: «لَا تَغْضَبُ» رواه البخاري.

49. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا يَزَالُ الْبَلَاءُ بِالْمُؤْمِنِ وَالْمُؤْمِنَةِ فِي نَفْسِهِ وَوَلَدِهِ وَمَالِهِ حَتَّى يَلْقَى اللَّهَ تَعَالَى وَمَا عَلَيْهِ خَطِيئَةٌ» رواه التِّرْمِذِيُّ وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

50. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رضي الله عنهما - قَالَ: قَدِمَ عِيسَى بْنُ حِصْنٍ فَتَرَلَ عَلَى ابْنِ أَخِيهِ الْحَرِّ بْنِ قَيْسٍ، وَكَانَ مِنَ النَّفَرِ الَّذِينَ يُدْنِيهِمْ عُمَرُ - رضي الله عنه -، وَكَانَ الْقُرَاءُ أَصْحَابَ مَجْلِسِ عُمَرَ - رضي الله عنه - وَمُشَاوَرَتِهِ كَهَوْلًا كَانُوا أَوْ شُبَّانًا، فَقَالَ عِيسَى لابْنِ أَخِيهِ: يَا ابْنَ أَخِي لَكَ وَجْهٌ عِنْدَ هَذَا الْأَمِيرِ فَاسْتَأْذِنْ لِي عَلَيْهِ، فَاسْتَأْذَنَ فَأَذِنَ لَهُ عُمَرُ. فَلَمَّا دَخَلَ قَالَ: هِيَ يَا ابْنَ الْخَطَّابِ، فَوَاللَّهِ مَا تُعْطِينَا الْجَزَلَ وَلَا تَحْكُمُ فِينَا بِالْعَدْلِ، فَغَضِبَ عُمَرُ - رضي الله عنه - حَتَّى هَمَّ أَنْ يُوقَعَ بِهِ، فَقَالَ لَهُ الْحَرُّ: يَا أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى قَالَ لِنَبِيِّهِ ﷺ: ﴿خُذِ الْعَقْوَ وَأْمُرْ بِالْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ الْجَاهِلِينَ﴾ [الأعراف: 198] وَإِنَّ هَذَا مِنَ الْجَاهِلِينَ، وَاللَّهِ مَا جَاوَزَهَا عُمَرُ حِينَ تَلَاهَا، وَكَانَ وَقَافًا عِنْدَ كِتَابِ اللَّهِ تَعَالَى. رواه البخاري.

51. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّهَا سَتَكُونُ

51. Selon Ibn Mas‘ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il va y avoir après moi du favoritisme et d’autres choses que vous n’aimerez pas». On dit: «O Messenger de Dieu! Que nous ordonnes-tu alors de faire?». Il dit: «Vous, remplissez vos obligations vis-à-vis des hommes et demandez à Dieu ce qui vous est dû». (URA)

52. D’après Abou Yahya Ouseyd (DAS), un Anṣārīte (Musulman de Médine) dit: «O Messenger de Dieu! Peux-tu m’accorder une charge comme tu en as donné à un tel?». Il lui dit: «Vous trouverez après moi quelque favoritisme. Acceptez-le avec patience jusqu’à ce que vous me rencontriez sur le bord de mon bassin*».

* Explication du mot «bassin»

Quand les agréés de Dieu auront passé avec succès les épreuves du Jugement et traversé le pont de l’enfer (Assirat), ils trouveront à l’entrée du Paradis un bassin que Dieu a exclusivement accordé à notre Prophète (BSDL). Son eau a la couleur du lait et le goût du miel. Celui qui en boira une seule gorgée ne connaîtra jamais plus la soif. Seuls les adeptes sincères et loyaux de Moḥammad auront ce grand privilège après les fatigues et les frayeurs qu’ils viennent d’endurer.

Commentaire

Dans ces deux derniers Ḥadīths le Prophète annonce aux Croyants qu’après lui la justice cèdera la place au favoritisme et au matérialisme abject. Cela commencera à se faire sentir à partir du califat de ‘Othmān (DAS) et surtout avec l’avènement des Ommeyyades.

C’est pour cela que le Prophète (BSDL) a dit à juste titre: «Mon siècle est le meilleur, puis vous irez après moi en vous dégradant».

53. D’après Ibn Abī Awfā (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL), dans l’un de ses jours où il rencontra l’ennemi, attendit que le soleil penchât vers l’horizon et dit: «O gens! Ne souhaitez pas la rencontre de l’ennemi et demandez à Dieu le salut. Mais, une fois en face de lui, montrez-vous patients et sachez que le Paradis est à l’ombre des sabres». Le Prophète (BSDL) ajouta: «Seigneur Dieu! Toi qui as fait descendre le Livre, qui divises le nuage et vaincs les coalitions, vaincs-les et donne-nous sur eux la victoire!». (URA)

4 – La sincérité (ou la véracité)

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 9 – verset 119:* «O vous qui avez cru! Craignez Dieu et soyez avec les véridiques».

2. *Chapitre 33 – verset 35:* «...ceux et celles qui sont toujours véridiques et sincères».

3. *Chapitre 47 – verset 21:* «S’ils tenaient leur promesse envers Dieu, ce serait pour eux bien meilleur».

Quant aux Ḥadīths:

54. D’après Ibn Mas‘ūd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La sincérité mène aux œuvres de bien et les œuvres de bien mènent au Paradis. L’homme ne cesse de dire la vérité jusqu’à ce qu’on le mentionne auprès de Dieu sous le nom de véridique. Le mensonge mène aux mauvaises actions (à la rébellion contre Dieu) et les

بَعْدِي أَثَرَةٌ وَأُمُورٌ تُنْكَرُونَهَا ! قَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ فَمَا تَأْمُرُنَا ؟ قَالَ : تُؤَدُّونَ الْحَقَّ الَّذِي عَلَيْكُمْ ، وَتَسْأَلُونَ اللَّهَ الَّذِي لَكُمْ « متفق عليه .
و « الأثرَةُ » : الانفرادُ بالشيءِ عَمَّنْ لَهُ فِيهِ حَقٌّ .

52. وَعَنْ أَبِي يَحْيَى أَسِيدُ بْنُ حُضَيْرٍ - رضي الله عنه - أَنَّ رَجُلًا مِنَ الْأَنْصَارِ قَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَلَا تَسْتَعْمِلُنِي كَمَا اسْتَعْمَلْتَ فَلَانًا فَقَالَ : «إِنَّكُمْ سَتَلْقَوْنَ بَعْدِي أَثَرَةً ، فَاصْبِرُوا حَتَّى تَلْقَوْنِي عَلَى الْحَوْضِ» متفق عليه .
و «أَسِيدٌ» بِضَمِّ الهمزة . و «حُضَيْرٌ» : بِحَاءٍ مُهْمَلَةٍ مَضْمُومَةٍ وَضَادٍ مُعْجَمَةٍ مَفْتُوحَةٍ ، وَاللَّهُ أَعْلَمُ .

53. وَعَنْ أَبِي إِبْرَاهِيمَ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أَبِي أَوْفَى - رضي الله عنهما - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فِي بَعْضِ أَيَّامِهِ الَّتِي لَقِيَ فِيهَا الْعَدُوَّ ، انْتَهَرَ حَتَّى إِذَا مَالَتِ الشَّمْسُ قَامَ فِيهِمْ فَقَالَ : «يَا أَيُّهَا النَّاسُ لَا تَتَمَنَّوْا لِقَاءَ الْعَدُوِّ ، وَسَلَّأُوا اللَّهَ الْعَاقِبَةَ ، فَإِذَا لَقِيتُمُوهُمْ فَاصْبِرُوا ، وَاعْلَمُوا أَنَّ الْجَنَّةَ تَحْتَ ظِلَالِ السُّيُوفِ» ثُمَّ قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «اللَّهُمَّ مُتْرَلِ الْكِتَابِ وَمُجْرِي السَّحَابِ ، وَهَازِمِ الْأَحْزَابِ ، اهْزِمْهُمْ وَانْصُرْنَا عَلَيْهِمْ» متفق عليه وبالله التوفيق .

4 - باب الصدق

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَكُونُوا مَعَ الصَّادِقِينَ﴾ [التوبة :

119].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَالصَّادِقِينَ وَالصَّادِقَاتِ﴾ [الأحزاب : 35].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿فَلَوْ صَدَقُوا اللَّهَ لَكَانَ خَيْرًا لَهُمْ﴾ [محمد : 21].

وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ :

54. فَلَاوُلُ : عَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رضي الله عنه - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «إِنَّ الصِّدْقَ يَهْدِي إِلَى الْبِرِّ وَإِنَّ الْبِرَّ يَهْدِي إِلَى الْجَنَّةِ ، وَإِنَّ الرَّجُلَ لَيَصْدُقُ حَتَّى يُكْتَبَ عِنْدَ اللَّهِ صِدْقًا ، وَإِنَّ الْكَذِبَ يَهْدِي إِلَى الْفُجُورِ ، وَإِنَّ الْفُجُورَ يَهْدِي إِلَى النَّارِ ، وَإِنَّ الرَّجُلَ

mauvaises actions mènent en Enfer. L'homme ne cesse de mentir jusqu'à ce qu'on le mentionne auprès de Dieu sous le nom de menteur». (URA)

55. Al Ḥasan Ibn 'Alī (DAS) a dit: «J'ai appris du Messager de Dieu (BSDL) ce qui suit: «Laisse ce qui est douteux pour ce qui est sûr; car la vérité est source de tranquillité et le mensonge est source d'inquiétude». (Rapporté par Attirmidhi)

56. Abou Soufyān Ibn Harb (DAS), dans son long récit concernant Héraclès, a dit: «Héraclès nous demanda (au sujet du Prophète): «Quelles sont les prescriptions qu'il vous fait?». Je répondis: «Il nous dit d'adorer Dieu seul et unique sans Lui rien associer, de laisser ce que disent nos pères (c'est-à-dire d'abandonner nos anciennes croyances). Il nous ordonne aussi de faire la prière, d'avoir des mœurs pures et de respecter les liens de la parenté». (URA)

57. Sahl Ibn Houneif (DAS), un ancien de la bataille de Badr rapporte: «Le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui demande sincèrement à Dieu le Très-Haut de faire de lui un martyr, Dieu lui fait atteindre le degré des martyrs même s'il meurt dans son lit». (Rapporté par Moslem)

58. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «L'un des anciens Prophètes (BSDL) entreprit une campagne militaire. Il dit à son peuple: «Que s'abstiennent de me suivre celui qui vient d'épouser une femme et qui n'a pas encore eu avec elle les rapports qu'il désirait. Celui qui a construit une maison et n'en a pas encore posé la toiture. Celui qui a acheté des bêtes enceintes et qui attend la venue de leurs petits». Quand il fut proche de la cité qu'il voulait assaillir ce fut l'heure de la prière de l'après-midi ('Aṣr) ou un peu avant. (Il ne lui restait donc que peu de temps pour mener sa bataille avant la prière du Maghreb). Il dit au soleil: «Tu es sous les ordres (de Dieu) comme je le suis moi-même. Seigneur Dieu, arrête pour nous sa course!» et le soleil s'arrêta jusqu'à ce que Dieu lui donnât victoire. Il fit un tas du butin et le Feu du ciel vint pour le dévorer (en signe d'agrément de Dieu) mais n'en fit rien (Dieu refusait cette offrande). Il dit: «L'un d'entre vous a dérobé quelque chose de ce butin. Qu'un homme de chaque tribu s'avance pour me faire acte d'allégeance!». Quand la main de l'un d'eux toucha celle du Prophète, ce dernier lui dit: «Le voleur est dans ta tribu». Ils apportèrent alors une tête d'or, comme la tête d'une vache. Il la plaça sur le reste du butin et le feu vint cette fois le dévorer. Il faut vous dire en effet que les butins de guerre n'ont jamais été permis à aucune nation avant nous (les Musulmans). Puis Dieu nous les rendit licites en voyant notre faiblesse et notre pauvreté». (URA)

Commentaire

Il s'agit du miracle consenti par Dieu au roi David qui arrêta le cours du soleil pour ne pas manquer la prière du 'Aṣr dont l'heure canonique s'arrête au coucher du soleil.

Le Prophète (BSDL) rapporte cette anecdote pour insister sur l'importance de cette prière en particulier qu'on doit absolument faire avant le coucher du soleil à moins d'un réel empêchement.

Dans ce Hadith on mentionne aussi cette faveur que Dieu a accordée au Prophète Moḥammad (BSDL) à qui Il a rendu licites les butins de guerre.

لِيَكْذِبُ حَتَّى يُكْتَبَ عِنْدَ اللَّهِ كَذَّابًا» متفقٌ عليه .

55. الثَّانِي : عَنْ أَبِي مُحَمَّدٍ الْحَسَنِ بْنِ عَلِيٍّ بْنِ أَبِي طَالِبٍ - رضي الله عنهما - قَالَ : حَفِظْتُ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ : «دَعْ مَا يَرِيكَ إِلَى مَا لَا يَرِيكَ ، فَإِنَّ الصِّدْقَ طُمَأْنِينَةٌ ، وَالْكَذِبَ رِيْبَةٌ» رواه التِّرْمِذِيُّ وقال : حديثٌ صحيحٌ .
قَوْلُهُ : «يَرِيكَ» هُوَ بَفَتْحِ الْبَاءِ وَضَمِّهَا ؛ وَمَعْنَاهُ : أَتْرُكُ مَا تَشْكُ فِي حِلِّهِ ، وَاعْدِلْ إِلَى مَا لَا تَشْكُ فِيهِ .

56. الثَّالِثُ : عَنْ أَبِي سُفْيَانَ صَخْرٍ بْنِ حَرْبٍ - رضي الله عنه - فِي حَدِيثِهِ الطَّوِيلِ فِي قِصَّةِ هِرْقُلَ ، قَالَ هِرْقُلُ : فَمَاذَا يَا مُرُكُم ؟ - يَعْنِي النَّبِيَّ ﷺ - قَالَ أَبُو سُفْيَانَ : قُلْتُ : يَقُولُ : «اعْبُدُوا اللَّهَ وَحْدَهُ لَا تَشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا ، وَاتْرَكُوا مَا يَقُولُ آبَاؤُكُمْ ، وَيَأْمُرُنَا بِالصَّلَاةِ ، وَالصِّدْقِ ، وَالْعَفَافِ ، وَالصِّلَةِ» متفقٌ عليه .

57. الرَّابِعُ : عَنْ أَبِي ثَابِتٍ ، وَقِيلَ : أَبِي سَعِيدٍ ، وَقِيلَ : أَبِي الْوَلِيدِ ، سَهْلِ بْنِ حَنِيفٍ ، وَهُوَ بَدْرِيٌّ - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «مَنْ سَأَلَ اللَّهَ تَعَالَى الشَّهَادَةَ بِصِدْقٍ بَلَغَهُ اللَّهُ مَنَازِلَ الشُّهَدَاءِ ، وَإِنْ مَاتَ عَلَى فِرَاشِهِ» رواه مسلم .

58. الْخَامِسُ : عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «غَزَا نَبِيُّ مِنَ الْأَنْبِيَاءِ صَلَوَاتُ اللَّهِ وَسَلَامُهُ عَلَيْهِمْ فَقَالَ لِقَوْمِهِ : لَا يَتَّبِعَنِي رَجُلٌ مَلَكَ بُضْعَ امْرَأَةٍ . وَهُوَ يُرِيدُ أَنْ يَبْنِيَ بَهَا وَلَمَّا بَيْنَ بَهَا ، وَلَا أَحَدٌ بَنَى بُيُوتًا لَمْ يَرْفَعْ سُقُوفَهَا ، وَلَا أَحَدٌ اشْتَرَى غَنَمًا أَوْ خِلْفَاتٍ وَهُوَ يَنْتَظِرُ أَوْلَادَهَا . فَغَزَا فَدَنَا مِنَ الْقَرْيَةِ صَلَاةَ الْعَصْرِ أَوْ قَرِيبًا مِنْ ذَلِكَ ، فَقَالَ لِلشَّمْسِ : إِنَّكَ مَأْمُورَةٌ وَأَنَا مَأْمُورٌ ، اللَّهُمَّ احْسِنْهَا عَلَيْنَا ، فَحُبِسَتْ حَتَّى فَتَحَ اللَّهُ عَلَيْهِ ، فَجَمَعَ الْغَنَائِمَ ، فَجَاءَتْ - يَعْنِي النَّارَ - لِنَأْكُلَهَا فَلَمْ تَطْعَمْهَا ، فَقَالَ : إِنْ فِيكُمْ غُلُولًا ، فَلْيَبَايِعْنِي مِنْ كُلِّ قَبِيلَةٍ رَجُلٌ ، فَلَزَقَتْ يَدُ رَجُلٍ يَدَهُ ، فَقَالَ : فِيكُمْ الْغُلُولُ ، فَلْيَبَايِعْنِي قَبِيلَتَكَ ، فَلَزَقَتْ يَدُ رَجُلَيْنِ أَوْ ثَلَاثَةٍ يَدِهِ ، فَقَالَ : فِيكُمْ الْغُلُولُ . فَجَاوُوا بِرَأْسِ مِثْلِ رَأْسِ بَقَرَةٍ مِنَ الذَّهَبِ ، فَوَضَعَهَا فَجَاءَتْ النَّارُ فَأَكَلَتْهَا ، فَلَمْ تَحِلَّ الْغَنَائِمُ لِأَحَدٍ قَبْلَنَا ، ثُمَّ أَحَلَّ اللَّهُ لَنَا الْغَنَائِمَ لَمَّا رَأَى ضَعْفَنَا وَعَجْزَنَا فَاحْلَاهَا لَنَا» متفقٌ عليه .

«الْخِلْفَاتُ» بَفَتْحِ الْخَاءِ الْمَعْجَمَةِ وَكَسْرِ اللَّامِ : جَمْعُ خَلْفَةٍ ، وَهِيَ النَّاقَةُ الْحَامِلُ .

59. D'après HAKĪM Ibn HIZĀM (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le vendeur et l'acheteur restent libres (de conclure la vente ou de l'annuler) jusqu'à ce qu'ils se séparent. S'ils ont été sincères et s'ils n'ont rien caché des défauts de leurs marchandises, Dieu bénit leur vente. Mais s'ils ont caché ces défauts et s'ils ont menti, cela emporte sa bénédiction». (URA)

5 – Le contrôle permanent de Dieu

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 26 – verset 219:* «Dieu qui voit tes changements de position parmi ceux qui se prosternent (les prieurs)».

2. *Chapitre 57 – verset 4:* «Il est avec vous là où vous soyez».

3. *Chapitre 3 – verset 5:* «Rien n'échappe certainement à Dieu ni sur terre, ni dans le ciel».

4. *Chapitre 89 – verset 14:* «Ton Seigneur ne laisse rien échapper à Son observation vigilante».

5. *Chapitre 40 – verset 19:* «Il sait le moindre regard qui trahit et ce que cachent les poitrines». Les versets concernant ce chapitre sont très nombreux et bien connus.

Pour ce qui est des Ḥadīths, en voici quelques-uns:

60. Le calife 'Omar (DAS) a dit: «Alors que nous étions un jour assis auprès du Messenger de Dieu (BSDL), voilà que se présenta à nous un homme dont les vêtements étaient très blancs et les cheveux très noirs. Il ne portait aucune marque de voyage et nul parmi nous ne le connaissait. Il s'avança pour venir s'asseoir en face du Prophète (BSDL), plaçant ses genoux contre les siens et posant les paumes de ses mains sur ses cuisses. Il dit au Prophète: «Informe-moi, ô Moḥammad, sur l'Islam!». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «L'Islam consiste à attester qu'il n'y a pas de divinité autre que Dieu et que Moḥammad est le Messenger de Dieu. Il consiste aussi à observer correctement la prière, à s'acquitter de l'aumône légale (zakāt), à faire le jeûne de Ramaḍān et à effectuer le pèlerinage de la Mecque si on en a les moyens». L'autre dit: «Tu as dit vrai». Nous fûmes étonnés de voir cet homme s'informer auprès de lui et en même temps l'approuver. Puis il dit: «Informe-moi sur la foi!». Il lui dit: «La foi consiste à croire à Dieu, en Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers et au jour dernier. Elle consiste aussi à croire au destin bon ou mauvais». Il dit: «Tu as dit vrai». Il dit encore: «Informe-moi sur la foi parfaite!». Il dit: «C'est le fait d'adorer Dieu comme si tu Le voyais, car si toi tu ne Le vois pas, Lui te voit». Il dit: «Informe-moi sur l'Heure (du Jugement dernier)!». Il dit: «Celui qui est interrogé n'en sait pas plus sur elle que celui qui l'interroge». Il dit: «Informe-moi sur ses signes précurseurs!». Il dit: «Quand la femme donnera naissance à sa propre maîtresse. Quand tu verras les va-nus-pieds, les déguenillés et les gueux, gardiens de bêtes, se montrer chaque jour plus arrogants dans leurs constructions, voilà les signes de l'Heure». Puis l'homme partit. Je restai un certain temps (trois jours) à ne rien demander sur cette affaire, puis le Messenger de Dieu me dit: «'Omar! Sais-tu qui est celui qui est venu m'interro-

59. السادس: عَنْ أَبِي خَالِدٍ حَكِيمٍ بْنِ حَزَامٍ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الْبَيْعَانِ بِالْخِيَارِ مَا لَمْ يَتَفَرَّقَا، فَإِنْ صَدَقَا وَبَيَّنَّا بُورِكَ لَهُمَا فِي بَيْعِهِمَا، وَإِنْ كَتَمَا وَكَذَبَا مُحِقَتْ بَرَكَةُ بَيْعِهِمَا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

5 - باب المراقبة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿الَّذِي يَرَاكَ حِينَ تَقُومُ وَتَقْلَبُكَ فِي السَّاجِدِينَ﴾ [الشعراء: 219]، [220].

وقَالَ تَعَالَى: ﴿وَهُوَ مَعَكُمْ أَيْنَمَا كُنْتُمْ﴾ [الحديد: 4].

وقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَخْفَى عَلَيْهِ شَيْءٌ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ﴾ [آل عمران: 6].

وقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّ رَبَّكَ لَبَالْمُرْصَادِ﴾ [الفجر: 14].
وقَالَ تَعَالَى: ﴿يَعْلَمُ خَائِنَةَ الْأَعْيُنِ وَمَا تُخْفِي الصُّدُورُ﴾ [غافر: 19].
والآياتُ فِي الْبَابِ كَثِيرَةٌ مَعْلُومَةٌ.

60. وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ؛ فَلِأَوَّلُ: عَنْ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رضي الله عنه - قَالَ: «بَيْنَمَا نَحْنُ جُلُوسٌ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ذَاتَ يَوْمٍ إِذْ طَلَعَ عَلَيْنَا رَجُلٌ شَدِيدُ بَيَاضِ الثِّيَابِ، شَدِيدُ سَوَادِ الشَّعْرِ، لَا يَرَى عَلَيْهِ أَثَرُ السَّفَرِ، وَلَا يَعْرِفُهُ مِنَّا أَحَدٌ، حَتَّى جَلَسَ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ، فَاسْتَدْرَكَ رُكْبَتَيْهِ إِلَى رُكْبَتَيْهِ، وَوَضَعَ كَفَّيْهِ عَلَى فَخْذَيْهِ وَقَالَ: يَا مُحَمَّدُ أَخْبِرْنِي عَنِ الْإِسْلَامِ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: الْإِسْلَامُ أَنْ تَشْهَدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَتَقِيمَ الصَّلَاةَ، وَتُؤْتِيَ الزَّكَاةَ، وَتَصُومَ رَمَضَانَ، وَتَحُجَّ الْبَيْتَ إِنْ اسْتَطَعْتَ إِلَيْهِ سَبِيلًا. قَالَ: صَدَقْتَ. فَعَجَبْنَا لَهُ يَسْأَلُهُ وَيُصَدِّقُهُ! قَالَ: فَأَخْبِرْنِي عَنِ الْإِيمَانِ. قَالَ: أَنْ تُؤْمِنَ بِاللَّهِ، وَمَلَائِكَتِهِ، وَكُتُبِهِ، وَرُسُلِهِ، وَالْيَوْمِ الْآخِرِ، وَتُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ. قَالَ: صَدَقْتَ. قَالَ: فَأَخْبِرْنِي عَنِ الْإِحْسَانِ. قَالَ: أَنْ تَعْبُدَ اللَّهَ كَأَنَّكَ تَرَاهُ؛ فَإِنْ لَمْ تَكُنْ تَرَاهُ فَإِنَّهُ يَرَاكَ. قَالَ: فَأَخْبِرْنِي عَنِ السَّاعَةِ. قَالَ: مَا الْمَسْئُولُ عَنْهَا بِأَعْلَمَ مِنِّي السَّائِلِ. قَالَ: فَأَخْبِرْنِي عَنْ أَمَارَاتِهَا. قَالَ: أَنْ تَلِدَ الْأُمَةُ رَبَّتَهَا، وَأَنْ تَرَى الْحُفَاةَ الْعُرَاةَ

ger?» Je dis: «Dieu et Son Messenger le savent mieux que moi». Il dit: «C'est l'Ange Gabriel venu vous apprendre votre religion». (Rapporté par Moslem)

Remarques

Ce long Hadith, si riche en enseignements, appelle certaines remarques:

1. Cet étranger inconnu, donc, venant de loin et après un long voyage, porte des vêtements très blancs et a les cheveux très noirs. Cela prouve sa nature exceptionnelle et son apparition miraculeuse car un homme ordinaire serait couvert de la poussière de la route.

2. Cet homme s'assied d'autorité en face du Prophète (BSDL) et lui pose familièrement les mains sur les cuisses. Ses genoux touchent de surplus ceux du Prophète et tout cela comme pour mieux permettre le passage d'un courant entre les deux.

3. Il vient pour l'interroger sur des choses qu'il est sensé ignorer, reconnaissant ainsi le plus de savoir du Prophète et, en même temps, exprime son approbation à ses réponses à la façon du professeur avec son élève.

4. Parmi les signes précurseurs de l'Heure il y a quelques éclaircissements à apporter:

«Quand la femme donne naissance à sa propre maîtresse». Le mot «femme» est désigné dans le texte par le mot «amah» qui veut dire exactement esclave».

On peut sous-entendre «esclave de Dieu» et traduire comme nous l'avons fait par «femme» ou traduire par le mot «esclave».

Dans le premier cas cela veut dire que la piété filiale disparaîtra au point que la fille traitera sa mère comme sa propre esclave.

Dans le deuxième cas on suppose que les odalisques deviendront si nombreuses que la plupart des enfants des familles nobles ne naîtront plus de femmes libres mais d'esclaves avec ce que cela sous-entend de rabaissement moral.

Nous faisons enfin remarquer combien le dernier signe (à savoir l'arrogance des gueux dans la construction) se vérifie largement de nos jours où nous voyons les parvenus rivaliser les uns avec les autres dans la construction des palais et des villas luxueuses et nous voyons des nations nouvelles-venues dans l'histoire construire leurs fameux gratte-ciel après n'avoir été que des gardiens de vaches (cow boys).

61. Selon Abou Dharr (DAS) et Mou'adh Ibn Jabal (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Crains pieusement Dieu, quel que soit l'endroit où tu te trouves (seul ou avec des gens). Fais suivre la mauvaise action par la bonne et voilà qu'elle l'efface. Sois affable et courtois avec les gens».

62. Ibn 'Abbās (DAS) a dit: «J'étais une fois assis en croupe sur la monture du Prophète (BSDL) quand il me dit: «Jeune homme! Je vais t'enseigner ces quelques paroles: Observe les commandements de Dieu et Dieu te préservera. Observe les commandements de Dieu et tu trouveras Dieu à tes côtés. Quand tu demandes quelque chose, demande-la à Dieu. Quand tu as besoin d'aide, demande-la à Dieu. Sache que si tout le monde s'associait pour te faire du bien, ils ne pourront te faire que le bien que Dieu a déjà écrit pour toi. Que s'ils se coalisaient tous pour te faire du mal, ils ne pourraient te faire que le mal que Dieu a déjà écrit pour toi. Les calames (du destin) se sont depuis longtemps arrêtés d'écrire et l'encre des pages (du destin) est désormais bien sèche». (Rapporté par Attirmidhi)

Dans une autre version: «Observe les commandements de Dieu et tu Le trouveras devant toi. Cherche à connaître Dieu dans ton aisance et Il te connaîtra dans ta gêne. Sache que ce qui t'a raté ne pouvait pas t'atteindre et que ce qui t'a atteint ne pouvait te rater. Sache que la victoire va de pair avec la patience, que la guérison va de pair avec la maladie et qu'avec toute situation gênante il y a une situation aisée».

63. Anas (DAS) a dit: «Vous faites certainement des choses qui sont à vos yeux plus fines que les cheveux alors que, du temps du Messenger de Dieu (BSDL), nous les considérons comme des péchés mortels».

64. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut

الْعَالَةَ رِعَاءَ الشَّاءِ يَتَطَاوُلُونَ فِي الْبَنَانِ. ثُمَّ انْطَلَقَ، فَلَبِثْتُ مَلِيًّا، ثُمَّ قَالَ: يَا عُمَرُ أَتَدْرِي مَنْ السَّائِلُ؟ قُلْتُ: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ: فَإِنَّهُ جِبْرِيلُ أَتَاكُمْ يَعْلَمُكُمْ أَمْرَ دِينِكُمْ» رواه مسلم.

وَمَعْنَى: «تَلَدُ الْأُمَّةُ رَبَّتَهَا» أَي: سَيِّدَتَهَا؛ وَمَعْنَاهُ أَنَّ تَكَثَّرَ السَّرَارِي حَتَّى تَلَدَ الْأُمَّةُ السُّرِّيَّةُ بِنْتًا لِسَيِّدِهَا، وَبِنْتُ السَّيِّدِ فِي مَعْنَى السَّيِّدِ، وَقِيلَ غَيْرُ ذَلِكَ. وَ«الْعَالَةُ»: الْفُقَرَاءُ. وَقَوْلُهُ «مَلِيًّا» أَي: زَمَنًا طَوِيلًا، وَكَانَ ذَلِكَ ثَلَاثًا.

61. الثَّانِي: عَنْ أَبِي ذَرٍّ جُنْدُبِ بْنِ جُنَادَةَ، وَأَبِي عَبْدِ الرَّحْمَنِ مُعَاذِ بْنِ جَبَلٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَتَقِيَ اللَّهَ حَيْثُمَا كُنْتُ وَاتَّبَعْتُ السُّنَّةَ الْحَسَنَةَ تَمَحُّهَا، وَخَالَقْتُ النَّاسَ بِخُلُقٍ حَسَنٍ» رواه التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

62. الثَّلَاثُ: عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: «كُنْتُ خَلْفَ النَّبِيِّ ﷺ يَوْمًا فَقَالَ: «يَا غُلَامُ إِنِّي أَعْلَمُكَ كَلِمَاتٍ: «احْفَظِ اللَّهَ يَحْفَظْكَ، احْفَظِ اللَّهَ تَجِدْهُ تُجَاهَكَ، إِذَا سَأَلْتَ فَاسْأَلِ اللَّهَ، وَإِذَا اسْتَعَنْتَ فَاسْتَعِنْ بِاللَّهِ، وَاعْلَمْ: أَنَّ الْأُمَّةَ لَوِ اجْتَمَعَتْ عَلَى أَنْ يَنْفَعُوكَ بِشَيْءٍ، لَمْ يَنْفَعُوكَ إِلَّا بِشَيْءٍ قَدْ كَتَبَهُ اللَّهُ لَكَ، وَإِنْ اجْتَمَعُوا عَلَى أَنْ يَضُرُّوكَ بِشَيْءٍ، لَمْ يَضُرُّوكَ إِلَّا بِشَيْءٍ قَدْ كَتَبَهُ اللَّهُ عَلَيْكَ، رُفِعَتِ الْأَقْلَامُ، وَجَفَتِ الصُّحُفُ» رواه التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

وَفِي رِوَايَةٍ غَيْرِ التِّرْمِذِيِّ: «احْفَظِ اللَّهَ تَجِدْهُ أَمَامَكَ، تَعَرَّفْ إِلَى اللَّهِ فِي الرَّخَاءِ يَعْرِفَكَ فِي الشَّدَةِ، وَاعْلَمْ أَنَّ مَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبِكَ، وَمَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، وَاعْلَمْ أَنَّ النَّصْرَ مَعَ الصَّبْرِ، وَأَنَّ الْفَرَجَ مَعَ الْكُرْبِ، وَأَنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا».

63. الرَّابِعُ: عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: «إِنَّكُمْ لَتَعْمَلُونَ أَعْمَالًا هِيَ أَدَقُّ فِي أَعْيُنِكُمْ مِنَ الشَّعْرِ، كُنَّا نَعُدُّهَا عَلَى عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مِنَ الْمُؤَبَّاتِ» رواه البخاري. وَقَالَ: «الْمُؤَبَّاتُ»: الْمُهْلَكَاتُ.

64. الْخَامِسُ: عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يَغَارُ، وَغَيْرَةُ اللَّهِ تَعَالَى، أَنْ يَأْتِيَ الْمَرْءُ مَا حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وَ«الْغَيْرَةُ» بَفَتْحِ الْغَيْنِ: وَأَصْلُهَا الْأَنْفَةُ.

est jaloux. Ce qui provoque la jalousie de Dieu le Très-Haut c'est quand l'homme fait ce que Dieu lui a interdit de faire».

65. Abou Hourayra (DAS) rapporte qu'il a entendu dire le Prophète (BSDL): «Dieu a voulu une fois éprouver trois des enfants d'Israël: un lépreux, un teigneux et un aveugle. Il leur envoya donc un Ange (sous l'apparence humaine) qui alla trouver le lépreux et lui dit: «Quelle est la chose que tu aimerais le plus avoir?» Il lui dit: «Un beau teint et une peau saine. Je voudrais ainsi me débarrasser de ce qui provoque le dégoût des autres». L'Ange lui passa la main sur le corps et voilà que partit son aspect repoussant et que lui fut donné un beau teint. Il lui demanda alors: «Quelle sorte de biens aimerais-tu le plus avoir?» Il dit: «Les chameaux» (ou les bovins, le narrateur a un doute). Il lui donna aussitôt une chamelle à son dixième mois de grossesse et lui dit: «Puisse Dieu te la bénir!»

Puis il alla trouver le teigneux et lui demanda: «Qu'aimerais-tu le plus avoir?» Il dit: «Une belle chevelure afin de ne plus inspirer de dégoût». L'Ange lui passa la main sur la tête et, du coup, il ne resta plus teigneux et eut une belle chevelure. Il lui dit alors: «Quelle sorte de biens désirerais-tu le plus?» Il dit: «Les bovins». Il lui donna une vache pleine et lui dit: «Que Dieu te la bénisse!»

Il alla enfin trouver l'aveugle et lui demanda: «Quelle chose souhaiterais-tu le plus?» Il dit: «Qu'on me rende la vue afin que je puisse voir les autres». L'Ange lui passa la main sur les yeux et voilà qu'il vit de nouveau. Il lui dit: «Quelle sorte de biens aimerais-tu le plus avoir?» Il dit: «Les ovins», et il lui donna une brebis prolifique. Les deux premiers eurent un produit abondant et le troisième se vit naître plusieurs agneaux. Si bien que l'un d'eux eut bientôt une vallée pleine de chameaux, l'autre une vallée pleine de bovins et le dernier une vallée pleine d'ovins.

Puis l'Ange alla trouver le lépreux en prenant l'ancienne apparence du lépreux et lui dit: «Je suis un malheureux voyageur complètement coupé de ses ressources. Nul ne peut répondre à mes besoins si ce n'est Dieu et toi. Aussi je te demande, au nom de Celui qui t'a donné ce beau teint, cette peau saine et ces abondantes richesses, de me donner un seul chameau afin que je puisse poursuivre mon voyage». Il lui dit: «Je paie déjà assez d'impôts». Il dit: «Il me semble bien te connaître; est-ce que tu ne serais pas cet ancien lépreux repoussé par les autres et pauvre?» Il dit: «J'ai plutôt hérité ces richesses de mes nobles ancêtres». Il dit: «Si tu mens, que Dieu te ramène à ton premier état!»

Puis il alla trouver le teigneux en se présentant sous l'aspect qu'il avait avant sa guérison. Il lui demanda la même chose qu'à son compagnon et lui posa les mêmes questions. Il eut les mêmes réponses. Il lui dit: «Si tu mens, que Dieu te ramène à ton premier état!»

Il alla enfin trouver le troisième sous l'apparence d'un pauvre aveugle et lui dit: «Je suis un homme misérable et un voyageur complètement coupé de ses ressources. Nul aujourd'hui ne peut répondre à mes besoins si ce n'est Dieu et toi. Aussi je te demande, au nom de Celui qui t'a rendu la vue, de me donner un seul mouton pour me permettre de subvenir aux frais de mon voyage». Il lui dit: «J'étais effectivement aveugle et Dieu m'a rendu la vue. Prends ce que tu veux et laisse ce que tu veux. Par Dieu, je ne te demanderai jamais de me rendre quelque chose que tu auras prise au nom de Dieu Tout-Puissant». L'Ange lui dit alors:

65. السَّادِسُ: عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّ ثَلَاثَةً مِنْ بَنِي إِسْرَائِيلَ: أَبْرَصَ، وَأَقْرَعَ، وَأَعْمَى، أَرَادَ اللَّهُ أَنْ يَنْتَلِيَهُمْ فَبَعَثَ إِلَيْهِمْ مَلَكًا، فَأَتَى الْأَبْرَصَ فَقَالَ: أَيُّ شَيْءٍ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: لَوْ أَنَّ حَسَنًا، وَجِلْدًا حَسَنًا، وَيَذْهَبُ عَنِّي الَّذِي قَدْ قَدَّرَنِي النَّاسُ، فَمَسَحَهُ فَذْهَبَ عَنْهُ قَدَرُهُ وَأُعْطِيَ لَوْنًا حَسَنًا. قَالَ: فَأَيُّ الْمَالِ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: الْإِبِلُ - أَوْ قَالَ: الْبَقَرُ، شَكَّ الرَّأْيُ - فَأُعْطِيَ نَاقَةً عَشْرَاءَ، فَقَالَ: بَارَكَ اللَّهُ لَكَ فِيهَا.

فَأَتَى الْأَقْرَعَ فَقَالَ: أَيُّ شَيْءٍ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: شَعْرٌ حَسَنٌ، وَيَذْهَبُ عَنِّي هَذَا الَّذِي قَدَّرَنِي النَّاسُ، فَمَسَحَهُ فَذْهَبَ عَنْهُ، وَأُعْطِيَ شَعْرًا حَسَنًا. قَالَ: فَأَيُّ الْمَالِ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: الْبَقَرُ، فَأُعْطِيَ بَقَرَةً حَامِلًا، وَقَالَ: بَارَكَ اللَّهُ لَكَ فِيهَا. فَأَتَى الْأَعْمَى فَقَالَ: أَيُّ شَيْءٍ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: أَنْ يَرُدَّ اللَّهُ إِلَيَّ بَصْرِي فَأُبْصِرَ النَّاسَ، فَمَسَحَهُ فَوَدَّ اللَّهُ إِلَيْهِ بَصَرَهُ. قَالَ: فَأَيُّ الْمَالِ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: الْغَنَمُ، فَأُعْطِيَ شَاةً وَالِدًا. فَاتَّبَعَ هَذَانِ وَوَلَدَ هَذَا، فَكَانَ لِهَذَا وَادٍ مِنَ الْإِبِلِ، وَلِهَذَا وَادٍ مِنَ الْبَقَرِ، وَلِهَذَا وَادٍ مِنَ الْغَنَمِ.

ثُمَّ إِنَّهُ أَتَى الْأَبْرَصَ فِي صُورَتِهِ وَهَيْئَتِهِ، فَقَالَ: رَجُلٌ مِسْكِينٌ قَدْ انْقَطَعَتْ بِي الْجِبَالُ فِي سَفَرِي، فَلَا بَلَغَ لِي الْيَوْمَ إِلَّا بِاللَّهِ ثُمَّ بَكَ، أَسْأَلُكَ بِالَّذِي أَعْطَاكَ اللَّوْنَ الْحَسَنَ، وَالْجِلْدَ الْحَسَنَ، وَالْمَالَ، بَعِيرًا أَتَبْلُغُ بِهِ فِي سَفَرِي، فَقَالَ: الْحَقُّوْكَ كَثِيرَةٌ. فَقَالَ: كَأَنِّي أَعْرِفُكَ، أَلَمْ تَكُنْ أَبْرَصَ يَقْدُرُكَ النَّاسُ فَقِيرًا، فَأَعْطَاكَ اللَّهُ؟! فَقَالَ: إِنَّمَا وَرِثْتُ هَذَا الْمَالَ كَابِرًا عَنْ كَابِرٍ، فَقَالَ: إِنْ كُنْتَ كَاذِبًا فَصَيِّرْكَ اللَّهُ إِلَى مَا كُنْتَ. وَأَتَى الْأَقْرَعَ فِي صُورَتِهِ وَهَيْئَتِهِ، فَقَالَ لَهُ مِثْلَ مَا قَالَ لِهَذَا، وَرَدَّ عَلَيْهِ مِثْلَ مَا رَدَّ هَذَا، فَقَالَ: إِنْ كُنْتَ كَاذِبًا فَصَيِّرْكَ اللَّهُ إِلَى مَا كُنْتَ.

وَأَتَى الْأَعْمَى فِي صُورَتِهِ وَهَيْئَتِهِ، فَقَالَ: رَجُلٌ مِسْكِينٌ وَابْنٌ سَبِيلٍ انْقَطَعَتْ بِي الْجِبَالُ فِي سَفَرِي، فَلَا بَلَغَ لِي الْيَوْمَ إِلَّا بِاللَّهِ ثُمَّ بَكَ، أَسْأَلُكَ بِالَّذِي رَدَّ عَلَيْكَ بَصْرَكَ شَاةً أَتَبْلُغُ بِهَا فِي سَفَرِي؟ فَقَالَ: قَدْ كُنْتُ أَعْمَى فَوَدَّ اللَّهُ إِلَيَّ بَصْرِي، فَخُذْ مَا شِئْتَ وَدَعْ مَا شِئْتَ، فَوَاللَّهِ مَا أَجْهَدُكَ الْيَوْمَ بِشَيْءٍ أَخَذْتَهُ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ. فَقَالَ: أُمْسِكْ مَا لَكَ فَإِنَّمَا ابْتَلَيْتُمْ، فَقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنْكَ، وَسَخَطَ عَلَى صَاحِبَيْكَ «مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«Garde tes richesses car j'ai voulu seulement vous mettre à l'épreuve. Ainsi donc Dieu t'a accordé Sa satisfaction et a frappé de Sa colère tes deux compagnons». (URA)

66. Selon Abou Ya'la Ibn Aws (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le sage est celui qui se demande des comptes à lui-même et qui agit en vue de ce qui vient après la mort. Et l'incapable est celui qui se laisse guider par ses passions tout en nourrissant au sujet de Dieu de vains espoirs». (Rapporté par Attirmidhi)

67. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu a dit: «Comme signe de bonne appartenance de quelqu'un à l'Islam c'est son abstention de tout ce qui ne le regarde pas». (Rapporté par Attirmidhi)

68. Selon 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «On ne demande pas à l'homme pourquoi il a frappé sa femme». (Rapporté par Abou Dawūd)

6 – La piété (ou la crainte de Dieu)

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – verset 102*: «O vous qui avez cru! Craignez Dieu à Sa juste mesure».

2. *Chapitre 64 – verset 16*: «Craignez donc Dieu autant que vous le pouvez».

3. *Chapitre 33 – verset 70*: «O vous qui avez cru! Craignez pieusement Dieu et ayez un langage pertinent et juste».

Les versets concernant la piété sont nombreux et bien connus.

و «النَّاقَةُ الْعُشْرَاءُ» بِضَمِّ الْعَيْنِ وَفَتْحِ الشَّيْنِ وَبِالْمَدِّ: هِيَ الْحَامِلُ. قَوْلُهُ: «أَنْتَجَ» فِي رِوَايَةٍ: «فَتَجَّ» مَعْنَاهُ: تَوَلَّى نِتَاجَهَا، وَالنَّاتِجُ لِلنَّاقَةِ كَالْقَابِلَةِ لِلْمَرَأَةِ. وَقَوْلُهُ: «وَلَدَ هَذَا» هُوَ بِتَشْدِيدِ اللَّامِ: أَيُّ: تَوَلَّى وَلَادَتَهَا، وَهُوَ بِمَعْنَى نَتَجَ فِي النَّاقَةِ. فَالْمَوْلَدُ، وَالنَّاتِجُ، وَالْقَابِلَةُ بِمَعْنَى: لَكِنْ هَذَا لِلْحَيَوَانِ وَذَاكَ لِغَيْرِهِ. وَقَوْلُهُ: «انْقَطَعَتْ بِي الْحَبَالُ» هُوَ بِالْحَاءِ الْمَهْمَلَةِ وَالْبَاءِ الْمُوَحَّدَةِ: أَيُّ الْأَسْبَابِ. وَقَوْلُهُ: «لَا أَجْهَدُكَ» مَعْنَاهُ: لَا أَشَقُّ عَلَيْكَ فِي رَدِّ شَيْءٍ تَأْخُذُهُ أَوْ تَطْلُبُهُ مِنْ مَالِي. فِي رِوَايَةِ الْبَخَارِيِّ: «لَا أَحْمَدُكَ» بِالْحَاءِ الْمَهْمَلَةِ وَالْمِيمِ، وَمَعْنَاهُ: لَا أَحْمَدُكَ بِتَرْكِ شَيْءٍ تَحْتَاجُ إِلَيْهِ، كَمَا قَالُوا: لَيْسَ عَلَى طُولِ الْحَيَاةِ نَدَمٌ، أَيُّ عَلَى فَوَاتِ طُولِهَا.

66. السَّابِعُ: عَنْ أَبِي يَعْلَى شَدَّادِ بْنِ أَوْسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «الْكَيْسُ مَنْ دَانَ نَفْسُهُ، وَعَمِلَ لِمَا بَعْدَ الْمَوْتِ، وَالْعَاجِزُ مَنْ أَتْبَعَ نَفْسَهُ هَوَاهَا، وَتَمَنَّى عَلَى اللَّهِ». رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ. قَالَ التِّرْمِذِيُّ وَغَيْرُهُ مِنَ الْعُلَمَاءِ: مَعْنَى: «دَانَ نَفْسَهُ»: حَاسَبَهَا.

67. الثَّامِنُ: عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ حَسَنَ إِسْلَامِ الْمَرْءِ تَرَكُهُ مَا لَا يَعْينُهُ» حَدِيثٌ حَسَنٌ رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَغَيْرُهُ.

68. التَّاسِعُ: عَنْ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَا يُسْأَلُ الرَّجُلُ فِيمَ ضَرَبَ امْرَأَتَهُ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَغَيْرُهُ.

6 - باب في التقوى

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ تَقَاتِهِ﴾ [آل عمران: 102].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَاتَّقُوا اللَّهَ مَا اسْتَطَعْتُمْ﴾ [التغابن: 16] وهذه الآية مبينة للمراد من الأولى.

وَقَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا﴾ [الأحزاب: 70]
وَالْآيَاتُ فِي الْأَمْرِ بِالتَّقْوَى كَثِيرَةٌ مَعْلُومَةٌ.

4. *Chapitre 65 – versets 2 et 3*: «Celui qui craint Dieu, Dieu lui aménage une issue. Il lui accorde Ses biens d'où il ne s'y attend pas».

5. *Chapitre 8 – verset 29*: «Si vous craignez pieusement Dieu, Il vous donnera un pouvoir de discernement, rachètera pour vous vos mauvaises actions et vous absoudra. Dieu possède la générosité immense».

Quant aux Ḥadiths en voici quelques-uns:

69. Abou Hourayra (DAS) a dit: «On a demandé au Messenger de Dieu (BSDL): «Quel est le plus noble des hommes?» Il dit: «C'est le plus pieux d'entre eux». On lui dit: «Ce n'est pas à ce sujet que nous t'interrogeons». Il dit: «C'est alors Joseph, Prophète de Dieu, fils de Prophète de Dieu, lui-même fils de l'ami intime de Dieu (Abrahām)». Ils dirent: «Ce n'est pas à ce sujet que nous t'interrogeons». Il dit: «C'est alors au sujet des souches des Arabes que vous m'interrogez? Sachez alors que les meilleurs d'entre eux dans la période préislamique sont les meilleurs dans l'Islam une fois qu'ils ont bien compris la vérité coranique».

70. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Ce bas-monde est doux et tendre (m.à.m. vert). Dieu va vous en donner la lieutenance afin de voir votre comportement. Méfiez-vous de ce bas-monde ainsi que des femmes car c'est à travers les femmes que les fils d'Israël connurent leur première tentation». (Rapporté par Moslem)

71. D'après Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDL) disait: «Seigneur Dieu! Je Te demande la bonne direction, Ta crainte, la pureté de l'âme et la richesse (du cœur)». (Rapporté par Moslem)

Remarque

Le mot غنى que nous traduisons ici par «richesse» veut dire plus exactement le manque de besoin ou le fait de ne pas recourir à l'assistance d'autre que Dieu.

Nous savons que le Prophète (BSDL) a toujours fui l'opulence et le luxe et, même lorsque le trésor de la jeune nation islamique commença à se remplir des butins de guerre, il se refusa jusqu'à sa mort à se départir de sa pauvreté.

72. 'Adiyy Ibn Ḥātem Aṭṭā'i (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui a fait serment de faire quelque chose puis trouve autre chose à faire de plus conforme à la crainte de Dieu, qu'il fasse cette dernière!»

73. Abou Oumama Al Bāhili (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire dans son sermon du pèlerinage d'adieu: «Craignez pieusement Dieu, faites vos cinq prières quotidiennes, observez le jeûne de votre mois (Ramaḍān), acquittez l'aumône légale de vos biens et obéissez à vos chefs et vous serez alors dans le Paradis de votre Seigneur». (Rapporté par Attirmidhi)

وقال تعالى: ﴿وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا وَيَرْزُقْهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ﴾ [الطلاق : 2 ، 3].

وقال تعالى: ﴿إِنْ تَتَّقُوا اللَّهَ يَجْعَلْ لَكُمْ فُرْقَانًا وَيُكَفِّرْ عَنْكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ وَاللَّهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ﴾ [الأنفال : 29].
والآيات في الباب كثيرة معلومة.

69. وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ فَلِأَوَّلُ: عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قال: قيل: يا رسول الله من أكرم الناس؟ قال: «أَتْقَاهُمْ». فقالوا: ليس عن هذا نسألك، قال: «يُؤَسِّفُ نَبِيُّ اللَّهِ ابْنُ نَبِيِّ اللَّهِ ابْنُ نَبِيِّ اللَّهِ ابْنُ خَلِيلِ اللَّهِ». قالوا: ليس عن هذا نسألك، قال: «فَعَنْ مَعَادِنِ الْعَرَبِ تَسْأَلُونِي؟ خِيَارُهُمْ فِي الْجَاهِلِيَّةِ خِيَارُهُمْ فِي الْإِسْلَامِ إِذَا فَقُّهُوا» متفق عليه.

و«فَقُّهُوا» بِضَمِّ الْقَافِ عَلَى الْمَشْهُورِ، وَحُكِّيَ كَسْرُهَا، أَي: عَلِمُوا أَحْكَامَ الشَّرْعِ.

70. الثَّانِي: عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رضي الله عنه - عن النَّبِيِّ ﷺ قال: «إِنَّ الدُّنْيَا حُلُوهٌ خَصِرَةٌ، وَإِنَّ اللَّهَ مُسْتَحْلِفُكُمْ فِيهَا فَيَنْظُرُ كَيْفَ تَعْمَلُونَ، فَاتَّقُوا الدُّنْيَا وَاتَّقُوا النِّسَاءَ؛ فَإِنَّ أَوَّلَ فِتْنَةٍ بَيْنِي وَإِسْرَائِيلَ كَانَتْ فِي النِّسَاءِ». رواه مسلم.

71. الثَّلَاثُ: عَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ الْهُدَى وَالتَّقَى وَالْعِفَافَ وَالْغِنَى» رواه مسلم.

72. الرَّابِعُ: عَنْ أَبِي طَرِيفٍ عَدِيِّ بْنِ حَاتِمٍ الطَّائِيِّ - رضي الله عنه - قال: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ حَلَفَ عَلَى يَمِينٍ ثُمَّ رَأَى أَتَقَى اللَّهَ مِنْهَا فَلْيَاتِ التَّقْوَى» رواه مسلم.

73. الْخَامِسُ: عَنْ أَبِي أُمَامَةَ صُدِّيِّ بْنِ عَجْلَانَ الْبَاهِلِيِّ - رضي الله عنه - قال: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَخْطُبُ فِي حَجَّةِ الْوَدَاعِ فَقَالَ: «اتَّقُوا اللَّهَ، وَصَلُّوا خَمْسَكُمْ، وَصُومُوا شَهْرَكُمْ، وَأَدُّوا زَكَاةَ أَمْوَالِكُمْ، وَأَطِيعُوا أَمْرَاءَكُمْ، تَدْخُلُوا جَنَّةَ رَبِّكُمْ» رواه التِّرْمِذِيُّ، فِي آخِرِ كِتَابِ الصَّلَاةِ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

7 – La foi convaincue et la pleine confiance en Dieu

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 33 – verset 22*: «Quand les Croyants virent les coalisés, ils dirent: «Voilà ce que Dieu nous a promis ainsi que Son Messager et Dieu a dit vrai de même que Son Messager».

Cela ne fit qu'augmenter leur foi et leur soumission à Dieu».

2. *Chapitre 3 – versets 173 et 174*: «Ceux à qui les gens dirent: «Les gens ont mobilisé pour vous (des multitudes). Craignez-les donc!» Cela augmenta leur foi et ils dirent: «Il nous suffit d'avoir Dieu et quel bon défenseur!» Ils retournèrent par un bienfait de Dieu et un effet de Sa générosité sans être touchés par aucun mal. Ils poursuivirent la pleine satisfaction de Dieu et Dieu a une générosité immense».

3. *Chapitre 25 – verset 58*: «Remets-t-en au Vivant qui ne meurt jamais!»

4. *Chapitre 14 – verset 11*: «C'est à Dieu que doivent s'en remettre les Croyants».

5. *Chapitre 3 – verset 159*: «Une fois que ta décision est prise, remets-t-en à Dieu».

Les versets dans ce sens sont nombreux et bien connus.

Dieu le Très-Haut a dit encore:

6. *Chapitre 65 – verset 3*: «Celui qui s'en remet à Dieu, Dieu lui suffit».

7. *Chapitre 8 – verset 2*: «Les Croyants sont uniquement ceux-là dont les cœurs se remplissent de crainte à l'évocation de Dieu, qui, lorsqu'on leur récite Ses versets, en acquièrent davantage de foi et s'en remettent à leur Seigneur».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

74. Ibn 'Abbās (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu a dit: «On a fait défiler devant moi les communautés religieuses (ou nations). Je vis alors un tel prophète et avec lui moins de dix adeptes, un tel autre avec un ou deux partisans et un tel autre n'en ayant aucun. Tout à coup on éleva vers moi une foule énorme et je crus que c'était ma communauté. Mais on me dit: «Voilà Moïse et sa nation. Regarde plutôt à l'horizon». Je regardai et vis apparaître des masses innombrables. On me dit alors: «Regarde de l'autre côté de l'horizon» et voilà surgir une foule immense. «C'est tout cela ta nation et, avec elle, soixante dix mille hommes qui entreront au Paradis sans subir aucun jugement et aucun tourment». Puis il se leva et rentra chez lui. Les gens se mirent alors à conjecturer sur ces bienheureux qui entreront au Paradis sans jugement ni tourments. Certains dirent: «C'est sans doute ceux qui ont été les Compagnons du Prophète (BSDL)». D'autres dirent: «Ce sont peut-être ceux qui sont nés en Islam et n'ont ainsi jamais rien associé à Dieu». On fit d'autres supputations. C'est alors que le Messager de Dieu (BSDL) se présenta à eux de nouveau et leur dit: «A propos de quoi discutez-vous ainsi?» Ils lui dirent

7 - باب في اليقين والتوكل

قال الله تعالى: ﴿وَلَمَّا رَأَى الْمُؤْمِنُونَ الْأَحْزَابَ قَالُوا: هَذَا مَا وَعَدَنَا اللَّهُ وَرَسُولُهُ، وَصَدَقَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَمَا زَادَهُمْ إِلَّا إِيمَانًا وَتَسْلِيمًا﴾ [الأحزاب: 22].

وقال تعالى: ﴿الَّذِينَ قَالَ لَهُمُ النَّاسُ إِنَّ النَّاسَ قَدْ جَمَعُوا لَكُمْ فَاخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَانًا وَقَالُوا: حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ. فَانْقَلَبُوا بِنِعْمَةِ رَبِّهِمْ إِلَى الْأَرْضِ وَاللَّهُ تَجَلَّى عَلَيْهِمْ﴾ [آل عمران: 173، 174].

وقال تعالى: ﴿وَتَوَكَّلْ عَلَى الْحَيِّ الَّذِي لَا يَمُوتُ﴾ [الفرقان: 58].

وقال تعالى: ﴿وَعَلَى اللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ﴾ [إبراهيم: 11].

وقال تعالى: ﴿فَإِذَا عَزَمْتَ فَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ﴾ [آل عمران: 159]. وَالْآيَاتُ فِي الْأَمْرِ بِالتَّوَكُّلِ كَثِيرَةٌ مَعْلُومَةٌ.

وقال تعالى: ﴿وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ﴾ [الطلاق: 3] أَي: كَافِيهِ. وقال تعالى: ﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ إِيمَانًا وَعَلَى رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ﴾ [الأنفال: 2]. وَالْآيَاتُ فِي فَضْلِ التَّوَكُّلِ كَثِيرَةٌ مَعْرُوفَةٌ. وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ:

74. فَأَلَّوْلُ: عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رضي الله عنهما - قال: قال رسول الله صلى الله عليه وآله وسلم: «عُرِضَتْ عَلَيَّ الْأُمَمُ، فَرَأَيْتُ النَّبِيَّ وَمَعَهُ الرَّهِيْطُ، وَالنَّبِيَّ وَمَعَهُ الرَّجُلُ وَالرَّجُلَانِ، وَالنَّبِيَّ وَلَيْسَ مَعَهُ أَحَدٌ إِذْ رُفِعَ لِي سَوَادٌ عَظِيمٌ فَظَنَنْتُ أَنَّهُمْ أُمَّتِي، فَقِيلَ لِي: هَذَا مُوسَى وَقَوْمُهُ وَلَكِنْ انْظُرْ إِلَى الْأَفْقِ، فَظَنَنْتُ فَإِذَا سَوَادٌ عَظِيمٌ، فَقِيلَ لِي: انْظُرْ إِلَى الْأَفْقِ الْآخِرِ، فَإِذَا سَوَادٌ عَظِيمٌ، فَقِيلَ لِي: هَذِهِ أُمَّتُكَ، وَمَعَهُمْ سَبْعُونَ أَلْفًا يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ بِغَيْرِ حِسَابٍ وَلَا عَذَابٍ». ثُمَّ نَهَضَ فَدَخَلَ مَتَرَلَهُ، فَخَاضَ النَّاسَ فِي أَوْلَيْكَ الَّذِينَ يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ بِغَيْرِ حِسَابٍ وَلَا عَذَابٍ، فَقَالَ بَعْضُهُمْ: فَاعْلَمَهُمُ الَّذِينَ صَحَبُوا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، وَقَالَ بَعْضُهُمْ: فَاعْلَمَهُمُ الَّذِينَ وُلِدُوا فِي الْإِسْلَامِ، فَلَمْ يُشْرِكُوا بِاللَّهِ شَيْئًا - وَذَكَرُوا أَشْيَاءَ - فَخَرَجَ عَلَيْهِمْ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «مَا الَّذِي تَخَوْضُونَ فِيهِ؟» فَأَخْبَرُوهُ فَقَالَ:

l'objet de leurs discussions et il dit: «Ce sont plutôt ceux qui ne soignent pas par les incantations et ne se font pas soigner par elles. Ceux qui ne croient point au mauvais augure et qui s'en remettent en tout à leur Seigneur». Juste à ce moment se leva 'Oukkāsha Ibn Moḥsin qui dit: «Prie Dieu pour que j'en sois!» Il lui dit: «Tu es effectivement l'un de ceux-là». Quelqu'un d'autre se leva pour faire la même demande. Il lui dit: «C'est là une faveur où t'a déjà précédé 'Oukkāsha». (URA)

75. D'après Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) disait: «Seigneur Dieu! Je me suis soumis à Ta volonté, j'ai cru en Toi, je m'en suis remis à Toi; c'est vers Toi que je suis retourné et c'est par Toi que j'ai pris à partie (mes adversaires). Seigneur Dieu! Je me mets sous la protection de Ta Toute Puissance, nul Dieu autre que Toi, afin que Tu ne m'égaras pas. C'est Toi le Vivant qui pourvoit à la subsistance et à la sauvegarde de toute chose, qui ne meurt pas tandis que les génies et les humains meurent». (URA)

76. Ibn 'Abbās (DAS) a dit: «Dieu nous suffit et quel bon défenseur!» C'est la formule prononcée par Abrahām (BSDL) quand on le jeta au feu. Elle a été de même prononcée par Moḥammad (BSDL) quand on lui dit: «Les gens ont mobilisé des masses contre vous, craignez-les». Cela augmenta leur foi et ils dirent: «Dieu nous suffit et quel bon défenseur!». (Rapporté par Al Boukhārī)

Dans une autre version de Boukhārī, selon Ibn 'Abbās (DAS), il dit: «Les dernières paroles prononcées par Abrahām (BSDL) quand on le jeta au feu furent: «Dieu me suffit et quel bon défenseur!»

77. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Il entrera au Paradis des gens dont les cœurs sont comme ceux des oiseaux». (Rapporté par Moslem)

On dit que cela veut dire qu'ils s'en remettent à Dieu comme le font les oiseaux. On dit aussi que leurs cœurs sont sensibles comme ceux des oiseaux.

78. On rapporte au sujet de Jāber (DAS) qu'il a accompagné le Messenger de Dieu (BSDL) dans l'une de ses campagnes vers le Nejd. Quand le Messenger de Dieu (BSDL) rebroussa chemin, il rebroussa chemin avec eux et la caravane les rejoignit dans une vallée pleine de grands arbres épineux. Le Messenger de Dieu (BSDL) mit pied à terre et les gens se dispersèrent pour se placer à l'ombre des arbres: «Le Messenger de Dieu (BSDL) s'installa sous un grand arbre. Il y accrocha son sabre et nous plongeâmes tous dans le sommeil. Tout à coup le Messenger de Dieu (BSDL) nous appela et auprès de lui se tenait un Bédouin. Il dit: «Cet individu a dégainé contre moi mon propre sabre alors que je dormais. Je me suis réveillé alors qu'il le tenait nu. Il me dit: «Qui te protège de moi?» Je dis: «Dieu» trois fois de suite. Il ne le châtia pas et s'assit». (URA)

«هُمْ الَّذِينَ لَا يَرْقُونَ، وَلَا يَسْتَرْقُونَ، وَلَا يَتَطَيَّرُونَ، وَعَلَى رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ» فَقَامَ عُكَّاشَةُ بْنُ مُحْصِنٍ فَقَالَ: ادْعُ اللَّهَ أَنْ يَجْعَلَني مِنْهُمْ، فَقَالَ: «أَنْتَ مِنْهُمْ». ثُمَّ قَامَ رَجُلٌ آخَرُ فَقَالَ: ادْعُ اللَّهَ أَنْ يَجْعَلَني مِنْهُمْ فَقَالَ: «سَبَقَكَ بِهَا عُكَّاشَةُ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«الرُّهَيْطُ» بِضَمِّ الرَّاءِ: تَصْغِيرُ رَهْطٍ، وَهُمْ دُونَ عَشْرَةِ أَنْفُسٍ. و«الْأُفْقُ»: النَّاحِيَةُ وَالْجَانِبُ. و«عُكَّاشَةُ» بِضَمِّ الْعَيْنِ وَتَشْدِيدِ الْكَافِ وَتَخْفِيفِهَا، وَالتَّشْدِيدُ أَفْصَحُ.

75. الثَّانِي: عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَيْضًا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ لَكَ أَسْلَمْتُ وَبِكَ آمَنْتُ، وَعَلَيْكَ تَوَكَّلْتُ، وَإِلَيْكَ أُنَبِّتُ، وَبِكَ خَاصَمْتُ. اللَّهُمَّ أَعُوذُ بِعِزَّتِكَ، لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ أَنْ تُضِلَّنِي، أَنْتَ الْحَيُّ الَّذِي لَا تَمُوتُ، وَالْجَنُّ وَالْإِنْسُ يَمُوتُونَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وَهَذَا لَفْظُ مُسْلِمٍ وَاخْتَصَرَهُ الْبُخَارِيُّ.

76. الثَّالِثُ: عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَيْضًا قَالَ: «حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ»، قَالَهَا إِبْرَاهِيمُ ﷺ حِينَ أُلْقِيَ فِي النَّارِ، وَقَالَهَا مُحَمَّدٌ ﷺ حِينَ قَالُوا: إِنَّ النَّاسَ قَدْ جَمَعُوا لَكُمْ فَاخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَانًا وَقَالُوا: حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

وفي روايةٍ لَهُ عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: «كَانَ آخِرَ قَوْلِ إِبْرَاهِيمَ ﷺ حِينَ أُلْقِيَ فِي النَّارِ: حَسْبِيَ اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ».

77. الرَّابِعُ: عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «يَدْخُلُ الْجَنَّةَ أَقْوَامٌ أَفْنَدْتُهُمْ مِثْلُ أَفْنَدَةِ الطَّيْرِ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

قِيلَ: مَعْنَاهُ: مُتَوَكِّلُونَ، وَقِيلَ: قُلُوبُهُمْ رَقِيقَةٌ.

78. الْخَامِسُ: عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ غَرَا مَعَ النَّبِيِّ ﷺ قِيلَ نَجِدْ، فَلَمَّا قَفَلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ قَفَلَ مَعَهُمْ، فَأَذْرَكَهُمْ الْقَائِلَةَ فِي وَادٍ كَثِيرِ الْعِضَاهِ، فَتَرَكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، وَتَفَرَّقَ النَّاسُ يَسْتَظِلُّونَ بِالشَّجَرِ، وَنَزَلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ تَحْتَ سَمَرَةٍ، فَعَلَّقَ بِهَا سَيْفَهُ، وَنَمِنَا نَوْمَةً، فَإِذَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَدْعُونَا، وَإِذَا عِنْدَهُ أَعْرَابِيٌّ فَقَالَ: «إِنَّ هَذَا اخْتَرَطَ عَلَيَّ سَيْفِي وَأَنَا نَائِمٌ، فَاسْتَيْقَظْتُ وَهُوَ فِي يَدِي صَلَئًا، قَالَ: مَنْ يَمْنَعُكَ مِنِّي؟ قُلْتُ: اللَّهُ - ثَلَاثًا» وَلَمْ يُعَافِهِ وَجَلَسَ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

Dans une autre, Jāber a dit: «Nous étions avec le Messager de Dieu (BSDL) à Dhātirriqā'. Etant parvenus à un arbre à l'ombre dense, nous y laissâmes le Messager de Dieu (BSDL). L'un des idolâtres arriva alors que le sabre du Messager de Dieu (BSDL) était accroché à l'arbre. Il le dégaina et dit: «As-tu peur de moi?» Il lui dit: «Non». Il dit: «Qui te protège de moi?» Il dit: «Dieu» et dans la version de Abou Bakr Al Ismā'ili (dans son recueil de Hadiths authentifiés) il dit: «Qui te protège de moi?» Il dit: «Dieu». Le sabre tomba alors de sa main et le Messager de Dieu (BSDL) le saisit et lui dit à son tour: «Qui te protège de moi?» L'autre dit: «Sois le meilleur preneur!» Il dit: «Attestes-tu qu'il n'y a de dieu que Dieu et que je suis le Messager de Dieu?» Il dit: «Non. Mais je te promets de ne plus te combattre». Il lui rendit sa liberté. Quand l'homme revint à ses compagnons il leur dit: «Je reviens à vous de chez le meilleur des gens».

79. 'Omar (DAS) a dit: «J'ai entendu dire le Messager de Dieu (BSDL): «Si vous vous en remettez à Dieu comme il convient de s'en remettre à Lui, Il vous apportera votre subsistance comme Il l'apporte aux oiseaux qui quittent le matin leur nid le ventre creux pour y rentrer le soir le ventre plein». (Rapporté par Attirmidhi)

80. Selon Al Barā (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «O untel! Quand tu te mets au lit dis: «Je soumets ma personne à Toi. Je tourne mon visage vers Toi, je m'en remets en toute chose à Toi et je place mon dos sous Ta protection, espérant Ta récompense et craignant Ton châtement. On ne peut se réfugier de Toi ni être sauvé de Toi en dehors de Toi. Je crois en Ton Livre que Tu as fait descendre et à Ton Prophète que Tu as envoyé». Si tu meurs cette nuit, tu mourras ainsi dans la foi conforme à la saine nature (l'Islam) et si tu te réveilles le matin, ce sera un bon réveil». (URA)

Dans une version de Moslem et Al Boukhārī, rapportée selon Al Barā: «Le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand tu vas au lit fais les mêmes ablutions que pour la prière, puis étends-toi sur le côté droit et dis (comme précédemment). Puis il dit: «Fais de ces paroles la dernière chose que tu dis».

وفي رواية: قال جابر: كنا مع رسول الله ﷺ بذات الرِّقَاعِ ، فَإِذَا أَتَيْنَا عَلَى شَجَرَةٍ ظَلِيلَةٍ تَرَكْنَاهَا لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، فَجَاءَ رَجُلٌ مِنَ الْمُشْرِكِينَ ، وَسَيْفُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مَعْلُوقٌ بِالشَّجَرَةِ ، فَاخْتَرَطَهُ فَقَالَ : تَخَافُنِي؟ قَالَ : «لا» . قَالَ : فَمَنْ يَمْنَعُكَ مِنِّي؟ قَالَ : «الله» . وفي رواية أبي بكرٍ الإسماعيلي في صحيحه : قَالَ : مَنْ يَمْنَعُكَ مِنِّي؟ قَالَ : «الله» . قَالَ : فَسَقَطَ السَّيْفُ مِنْ يَدِهِ ، فَأَخَذَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ السَّيْفَ فَقَالَ : «مَنْ يَمْنَعُكَ مِنِّي؟» فَقَالَ : كُنْ خَيْرَ آخِذٍ ، فَقَالَ : «تَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ، وَأَنِّي رَسُولُ اللَّهِ؟» قَالَ : لَا ، وَلَكِنِّي أَعَاهِدُكَ أَنْ لَا أَقَاتِلَكَ ، وَلَا أَكُونُ مَعَ قَوْمٍ يُقَاتِلُونَكَ ، فَخَلَى سَبِيلَهُ ، فَأَتَى أَصْحَابَهُ فَقَالَ : جِئْتُكُمْ مِنْ عِنْدِ خَيْرِ النَّاسِ .

قَوْلُهُ : «فَقُلَ» أَي : رَجَعَ . وَ «الْعِضَاءُ» : الشَّجَرُ الَّذِي لَهُ شَوْكٌ . وَ «السَّمَرَةُ» بَفَتْحِ السَّيْنِ وَضَمِّ الْمِيمِ : الشَّجَرَةُ مِنَ الطَّلْحِ ، وَهِيَ الْعِظَامُ مِنْ شَجَرِ الْعِضَاءِ . وَ «اخْتَرَطَ السَّيْفَ» أَي : سَلَّهُ وَهُوَ فِي يَدِهِ . «صَلَّتْنَا» أَي : مَسَلُولًا ، وَهُوَ يَفْتَحُ الصَّادِ وَضَمِّهَا .
79. السَّادِسُ : عَنْ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «لَوْ أَنَّكُمْ تَتَوَكَّلُونَ عَلَى اللَّهِ حَقَّ تَوَكُّلِهِ لَرَزَقَكُمْ كَمَا يَرْزُقُ الطَّيْرَ ، تَغْدُو خِمَاصًا وَتَرُوحُ بِطَانًا» رواه الترمذي ، وقال : حديثٌ حسنٌ .

مَعْنَاهُ : تَذْهَبُ أَوَّلَ النَّهَارِ خِمَاصًا : أَي : ضَامِرَةً الْبُطُونِ مِنَ الْجُوعِ ، وَتَرْجِعُ آخِرَ النَّهَارِ بِطَانًا : أَي : مُمْتَلِئَةً الْبُطُونِ .

80. السَّابِعُ : عَنْ أَبِي عِمَارَةَ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «يَا فُلَانُ إِذَا أُوْتِيَ إِلَى فِرَاشِكَ فَقُلْ : اللَّهُمَّ أَسْلَمْتُ نَفْسِي إِلَيْكَ ، وَوَجَّهْتُ وَجْهِي إِلَيْكَ ، وَفَوَّضْتُ أَمْرِي إِلَيْكَ ، وَالْجَأْتُ ظَهْرِي إِلَيْكَ ، رَغْبَةً وَرَهْبَةً إِلَيْكَ ، لَا مَلْجَأَ وَلَا مُنْجَى مِنْكَ إِلَّا إِلَيْكَ ، آمَنْتُ بِكِتَابِكَ الَّذِي أَنْزَلْتَ ، وَنَبِيِّكَ الَّذِي أَرْسَلْتَ ، فَإِنَّكَ إِنْ مِتَّ مِنْ لَيْلِكَ مِتَّ عَلَى الْفِطْرَةِ ، وَإِنْ أَصْبَحْتَ أَصْبَحْتَ خَيْرًا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وفي رواية في الصحيحين عن البراء قال : قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِذَا أَتَيْتَ مَضْجِعَكَ فَتَوَضَّأْ وَضُوءَكَ لِلصَّلَاةِ ، ثُمَّ اضْطَجِعْ عَلَى شِقِّكَ الْأَيْمَنِ وَقُلْ : وَذَكَرْ نَحْوَهُ ، ثُمَّ قَالَ : وَاجْعَلْهُنَّ آخِرَ مَا تَقُولُ» .

81. Abou Bakr «le véridique» (DAS) qui fut, de même que son père et sa mère, compagnon du Prophète (BSDL) a dit: «Quand nous étions (lui et le Prophète) dans la grotte (où ils s'étaient cachés dans leur fuite vers Médine), je regardai les pieds des idolâtres qui étaient juste au-dessus de nous et je dis: «O Messager de Dieu! Si l'un d'eux regardait au-dessous de ses pieds, il nous verrait». Il dit: «Que penses-tu, ô Abou Bakr! de deux compagnons dont le troisième est Dieu?» (URA)

82. La Mère des Croyants (l'épouse du Prophète) Oummou Salma (DAS) a dit: «Quand le Prophète (BSDL) sortait de la maison, il disait: «Au nom de Dieu. Je m'en remets à Dieu. Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection afin de ne point m'égarer ni d'égarer personne, afin de ne pas glisser dans l'erreur ni d'y être poussé, afin de ne commettre aucune injustice et de ne pas en subir, de ne point me comporter en insensé ni d'être victime des insensés!» (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

83. D'après Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui dit (il voulait dire: en sortant de chez lui): «Au nom de Dieu. Je m'en remets à Dieu. Il n'y a de force ni de puissance que par Dieu» on lui dit: «Tu as été bien guidé. On t'a épargné le mal de tes ennemis. Tu es sous la protection de Dieu et écarte-toi du chemin du Diable». (Rapporté par Abou Dawūd, Attirmidhī, Annasā'i et d'autres)

Abou Dawūd a ajouté: «Le Diable dit alors à un autre diable: «Que peux-tu bien faire avec un homme qui a été placé sur le droit chemin, qui a été préservé du mal de ses ennemis et qui est sous la protection de Dieu?»

84. Anas (DAS) a dit: «Deux frères vivaient du temps du Prophète (BSDL). L'un d'eux se rendait régulièrement chez le Prophète (BSDL) et l'autre s'adonnait à son métier. Ce dernier se plaignit auprès du Prophète (BSDL) de l'oisiveté de son frère. Il lui dit: «Qui sait si tu ne reçois ta subsistance à cause de lui?»

8 – La droiture

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 11 – verset 112*: «Prends le droit chemin».

2. *Chapitre 41 – versets 30 à 32*: «Ceux qui ont dit: «Notre Seigneur et Maître, est Dieu» puis ont pris le chemin de la droiture, les Anges descendent vers eux par vagues successives (en leur disant): «N'ayez crainte et ne vous attristez point! Réjouissez-vous à l'avance du Paradis qui vous est promis. C'est nous vos protecteurs dans la vie ici-bas et dans la vie ultime. Vous y avez tout ce que désire votre âme et vous y avez tous les objets de votre prétention.

C'est là une façon de recevoir Ses hôtes de la part d'un grand Absoluteur et d'un Miséricordieux infini».

3. *Chapitre 46 – versets 13 et 14*: «Ceux qui ont dit: «Notre Seigneur et Maître est Dieu» puis ont adopté la voie de la rectitude, aucune peur ne les accable et aucun chagrin ne les afflige.

Ceux-là sont les gens du Paradis où ils seront pour l'éternité en récompense de ce qu'ils faisaient».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

81. الثَّامِنُ: عَنْ أَبِي بَكْرٍ الصِّدِّيقِ - رضي الله عنه - عبد الله بن عثمان بن عامر ابن عمر بن كعب بن سعد بن تيم بن مرة بن كعب بن لؤي بن غالب القرشي التيمي - رضي الله عنه ، وهو وأبوه وأُمُّه صحابةٌ ، رضي الله عنهم - قال: نَظَرْتُ إِلَى أَقْدَامِ الْمُشْرِكِينَ وَنَحْنُ فِي الْغَارِ وَهُمْ عَلَى رُؤُوسِنَا فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ لَوْ أَنَّ أَحَدَهُمْ نَظَرَ تَحْتَ قَدَمَيْهِ لَأَبْصَرَنَا. فَقَالَ: «مَا ظَنُّكَ يَا أَبَا بَكْرٍ بِاثْنَيْنِ اللَّهُ تَالِثُهُمَا» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

82. التَّاسِعُ: عَنْ أُمِّ الْمُؤْمِنِينَ أُمِّ سَلَمَةَ ، وَاسْمُهَا هِنْدُ بِنْتُ أَبِي أُمَيَّةَ حُذَيْفَةَ الْمَخْزُومِيَّةَ - رضي الله عنها - ، أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا خَرَجَ مِنْ بَيْتِهِ قَالَ: «بِسْمِ اللَّهِ ، تَوَكَّلْتُ عَلَى اللَّهِ ، اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ أَنْ أَضِلَّ أَوْ أُضَلَّ ، أَوْ أَزِلَّ أَوْ أُزَلَ ، أَوْ أَظْلِمَ أَوْ أُظْلِمَ ، أَوْ أَجْهَلَ أَوْ يُجْهَلَ عَلَيَّ» حَدِيثٌ صَحِيحٌ رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَغَيْرُهُمَا بِإِسْنَادٍ صَحِيحَةٍ. قَالَ التِّرْمِذِيُّ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ ، وَهَذَا لَفْظُ أَبِي دَاوُدَ.

83. الْعَاشِرُ: عَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - قال: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ قَالَ - يَعْنِي إِذَا خَرَجَ مِنْ بَيْتِهِ -: بِسْمِ اللَّهِ تَوَكَّلْتُ عَلَى اللَّهِ ، وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ ، يُقَالُ لَهُ: هُدِيََتْ وَكُفِّيتَ وَوُفِّيتَ ، وَتَنَحَّى عَنْهُ الشَّيْطَانُ». رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَالتِّرْمِذِيُّ ، وَالنَّسَائِيُّ وَغَيْرُهُمْ. وَقَالَ التِّرْمِذِيُّ: حَدِيثٌ حَسَنٌ ، زَادَ أَبُو دَاوُدَ: «فَيَقُولُ: - يَعْنِي الشَّيْطَانُ - لِشَّيْطَانٍ آخَرَ: كَيْفَ لَكَ بِرَجُلٍ قَدْ هُدِيَ وَكُفِّي وَوُفِّي؟».

84. وَعَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - قال: كَانَ أَخَوَانِ عَلَى عَهْدِ النَّبِيِّ ﷺ ، وَكَانَ أَحَدُهُمَا يَأْتِي النَّبِيَّ ﷺ ، وَالْآخَرُ يَحْتَرِفُ ، فَشَكَا الْمُحْتَرِفُ أَخَاهُ لِلنَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ: «لَعَلَّكَ تُرْزَقُ بِهِ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ عَلَى شَرْطِ مُسْلِمٍ. «يَحْتَرِفُ»: يَكْتَسِبُ وَيَتَسَبَّبُ.

8 - باب الاستقامة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿فَاسْتَقِمْ كَمَا أُمِرْتَ﴾ [هود: 112].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَامُوا تَتَنَزَّلُ عَلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةُ أُنْ لَا تَخَافُوا

85. Abou ‘Amr ou, selon d’autres, Abou ‘Amra Sufyān Ibn ‘Abdullāh (DAS) a dit: «J’ai dit: «O Messenger de Dieu! Dis-moi sur l’Islam quelques paroles sur lesquelles je n’interrogerai personne d’autre que toi». Il dit: «Dis: «J’ai cru en Dieu» puis suis le droit chemin». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Voilà donc quelqu’un qui demande au Prophète (BSL) de lui définir l’Islam en quelques mots. Le Prophète lui dit: «Crois en Dieu et suis le droit chemin».

Donc le premier devoir de l’homme est de croire en Dieu car il se fixe ainsi un seul objectif dans sa vie et se choisit une ligne bien définie le mettant à l’abri de l’angoisse, du doute et du danger de l’égarement.

Mais pour prouver la sincérité de sa foi, on doit suivre le droit chemin.

Comme l’Islam est en plein accord avec la saine nature (fitra), ce droit chemin apparaît nettement de lui-même et les Écritures révélées ne font que le confirmer et le bien définir.

Un soi-disant Croyant qui a une conduite tortueuse n’est qu’un ignoble hypocrite.

86. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSL) a dit: «Rapprochez-vous de la perfection, rectifiez continuellement votre conduite et sachez que nul d’entre vous ne devra son salut à ses seules œuvres». On dit: «Pas même toi, ô Messenger de Dieu?» Il dit: «Pas même moi, à moins que Dieu ne me couvre du voile de Sa miséricorde et de Sa générosité». Les savants disent que le vrai sens de la droiture est de s’astreindre continuellement à l’obéissance de Dieu le Très-Haut.

Commentaire

Dans ce Hadith, le Prophète (BSL) nous affirme que nos seules œuvres de bien ne sauraient nous ouvrir les portes du Paradis à moins que Dieu ne nous accorde Sa miséricorde et Sa générosité. Est-ce à dire que nous devons renoncer à toute action de bien et nous en remettre uniquement à la générosité de Dieu?

Absolument pas. Car Dieu nous juge selon nos intentions et ce sont nos bonnes œuvres qui concrétisent nos bonnes intentions. On peut dire aussi que le prix du Paradis est tellement haut que nous ne pourrions jamais le payer durant notre court passage dans ce monde.

Seulement Dieu a bien voulu le payer pour nous à condition de mériter Sa générosité et, pour la mériter, on doit observer Ses prescriptions et éviter Ses interdits.

Ainsi l’homme ne peut jamais être sûr de la validité de ses actes et doit vivre jusqu’à sa mort entre la crainte et l’espérance car nul n’est à l’abri de la ruse de Dieu et nul ne doit désespérer de Sa miséricorde.

9 – La méditation sur la grandeur de tout ce que Dieu le Très-Haut a créé ainsi que sur le caractère éphémère de ce bas-monde, sur les frayeurs que nous réserve la vie ultime ainsi que tout ce qui s’y attache, sur la maîtrise de notre nature bestiale, sur son éducation et sur sa contrainte à suivre le droit chemin

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 34 – verset 46:* «Dis: «Voici le seul et unique conseil que je vous donne: «Mettez-vous sérieusement à l’œuvre à propos de Dieu, par groupes de deux ou chacun à part, et méditez ensuite».

2. *Chapitre 3 – versets 190 et 191:* «Il y a certes dans la création des cieux et de la terre et dans l’alternance de la nuit et du jour des signes évidents pour ceux qui ont un cerveau. Ceux qui pensent à Dieu debout, assis ou sur leurs côtés et qui méditent sur la création des cieux et de la terre: «Notre Seigneur! Tu n’as pas créé tout cela en vain, gloire et pureté à Toi! Préserve-nous donc du supplice du feu!»

وَلَا تَحْزَنُوا وَأَبْشِرُوا بِالْجَنَّةِ الَّتِي كُنتُمْ تُوعَدُونَ، نَحْنُ أَوْلِيَاؤُكُمْ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَفِي الْآخِرَةِ وَلَكُمْ فِيهَا مَا تَشْتَهِي أَنْفُسُكُمْ وَلَكُمْ فِيهَا مَا تَدْعُونَ نَزَّلْنَا مِنْ غَفُورٍ رَحِيمٍ ﴿﴾ [فصلت : 30 ، 32].

وقال تعالى : ﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَامُوا فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ أُولَئِكَ أَصْحَابُ الْجَنَّةِ خَالِدِينَ فِيهَا جَزَاءً بِمَا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾ [الأحقاف : 13 ، 14].

85. وَعَنْ أَبِي عَمْرٍو، وَقِيلَ : أَبِي عَمْرَةَ سُفْيَانَ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رضي الله عنه - قَالَ : قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ قُلْ لِي فِي الْإِسْلَامِ قَوْلًا لَا أَسْأَلُ عَنْهُ أَحَدًا غَيْرَكَ. قَالَ : «قُلْ : آمَنْتُ بِاللَّهِ : ثُمَّ اسْتَقِيمَ» رواه مسلم.

86. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «قَارِبُوا وَسَدِّدُوا، وَاعْلَمُوا أَنَّهُ لَنْ يَنْجُو أَحَدٌ مِنْكُمْ بِعَمَلِهِ». قَالُوا : وَلَا أَنْتَ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : «وَلَا أَنَا إِلَّا أَنْ يَتَغَمَّدَنِي اللَّهُ بِرَحْمَةٍ مِنْهُ وَفَضْلٍ» رواه مسلم.

و «المُقَارَبَةُ» : الْقَصْدُ الَّذِي لَا غُلُوَّ فِيهِ وَلَا تَقْصِيرَ. وَ «السَّدَادُ» : الْإِسْتِقَامَةُ وَالْإِصَابَةُ. وَ «يَتَغَمَّدَنِي» : يُلَبِّسُنِي وَيَسْتُرَنِي.

قَالَ الْعُلَمَاءُ : مَعْنَى الْإِسْتِقَامَةِ : لُزُومُ طَاعَةِ اللَّهِ تَعَالَى ؛ قَالُوا : وَهِيَ مِنْ جَوَامِعِ الْكَلِمِ ، وَهِيَ نِظَامُ الْأُمُورِ ، وَبِاللَّهِ التَّوْفِيقُ .

9 - باب في التفكر في عظيم مخلوقات الله تعالى وفناء الدنيا وأهوال

الآخرة وسائر أمورهما

وتقصير النفس وتهذيبها وحملها على الاستقامة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿إِنَّمَا أَعْطَكُم بَوَاحِدَةٍ أَنْ تَقُومُوا لِلَّهِ مِثْلَ خِزْفَةٍ ثُمَّ تَتَفَكَّرُوا﴾ [سبأ : 46].

وقال تعالى : ﴿إِنَّ فِي خَلْقِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَاخْتِلَافِ اللَّيْلِ وَالنَّهَارِ لَآيَاتٍ لِأُولِي الْأَلْبَابِ. الَّذِينَ يَذْكُرُونَ اللَّهَ قِيَامًا وَقُعُودًا وَعَلَى جُنُوبِهِمْ وَيَتَفَكَّرُونَ فِي خَلْقِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ رَبَّنَا مَا خَلَقْتَ هَذَا بَاطِلًا سُبْحَانَكَ﴾ [آل عمران : 190 ، 191].

3. *Chapitre 88 – verset 17 à 21*: «Ne voient-ils donc pas les chameaux comment ils ont été créés?

Ni le ciel comment il a été élevé?

Ni les montagnes comment elles ont été installées?

Ni la terre comment elle a été aplanie? Rappelle car tu n'es là que pour rappeler».

4. *Chapitre 47 – verset 10*: «N'ont-ils jamais parcouru la terre pour voir quel à été le sort de leurs prédécesseurs?»

Les versets dans ce chapitre sont très nombreux et, parmi les Ḥadīths, celui cité plus haut:

«Le sage est celui qui se demande des comptes à lui-même».

10 – Le désir d'être toujours le premier à faire les bonnes choses et l'exhortation de celui qui entreprend de faire une bonne action à s'y consacrer avec sérieux et détermination

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 148*: «Courez donc à qui mieux mieux après les bonnes choses (le Paradis ou les bonnes œuvres)».

2. *Chapitre 3 – verset 133*: «Hâtez-vous vers une absolution de votre Seigneur et un Paradis ayant la largeur du ciel et de la terre et ayant été aménagé pour le gens pieux».

Quant aux Ḥadīths:

87. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Hâtez-vous de faire des bonnes œuvres car il va y avoir des périodes de troubles et de tentations telles des parties d'une nuit sombre. L'homme s'y trouve croyant le matin et mécréant le soir ou croyant le soir et mécréant le matin. Il vend sa religion pour les biens éphémères de ce bas-monde». (Rapporté par Moslem)

88. Abou Sarwa'a 'Aqba Ibn Al Hāreth (DAS) a dit: «J'ai fait la prière derrière le Prophète (BSDL) à Médine, celle du 'Aṣr (2^e partie de l'après-midi). Il prononça les salutations de clôture puis se leva en toute hâte emjambant les prieurs vers l'une des chambres de ses épouses. Les gens furent effrayés par sa précipitation. Il sortit de nouveau à eux et constata leur étonnement de sa hâte. Il dit: «J'avais laissé chez moi des pièces de monnaie de l'aumône légale. Il m'a répugné de les y garder toute la nuit et j'ai ordonné de les distribuer aux pauvres».

وقال تعالى: ﴿أَفَلَا يَنْظُرُونَ إِلَى الْإِبْلِ كَيْفَ خُلِقَتْ وَإِلَى السَّمَاءِ كَيْفَ رُفِعَتْ وَإِلَى الْجِبَالِ كَيْفَ نُصِبَتْ وَإِلَى الْأَرْضِ كَيْفَ سُطِحَتْ فَذَكِّرْ إِنَّمَا أَنْتَ مُذَكِّرٌ﴾ [الغاشية: 17، 21].

وقال تعالى: ﴿أَفَلَمْ يَسِيرُوا فِي الْأَرْضِ فَيَنْظُرُوا﴾ الآية [القتال: 10].
والآيات في الباب كثيرة.
وَمِنْ الْأَحَادِيثِ الْحَدِيثُ السَّابِقُ: «الْكَيْسُ مَنْ دَانَ نَفْسَهُ».

10 - باب في المبادرة إلى الخيرات ، وحث من توجه لخير على الإقبال عليه بالجد من غير تردد

قال الله تعالى: ﴿فَاسْتَبِقُوا الْخَيْرَاتِ﴾ [البقرة: 148].
وقال تعالى: ﴿وَسَارِعُوا إِلَى مَغْفِرَةٍ مِنْ رَبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا السَّمَاوَاتُ وَالْأَرْضُ أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ﴾ [آل عمران: 133].
وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ:

87. فَلَاؤُلُ: عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «بَادِرُوا بِالْأَعْمَالِ، فِتْنًا كَقَطْعِ اللَّيْلِ الْمُظْلَمِ يُضْهِجُ الرَّجُلَ مُؤْمِنًا وَيُمْسِي كَافِرًا، وَيُمْسِي مُؤْمِنًا وَيُضْهِجُ كَافِرًا، يَبِيعُ دِينَهُ بَعْرَضٍ مِنَ الدُّنْيَا» رواه مسلم.

88. الثَّانِي: عَنْ أَبِي سُرُوعَةَ - بكسر السين المهملة وفتحها - عَقَبَةُ بْنُ الْحَارِثِ - رضي الله عنه - قَالَ: صَلَّيْتُ وَرَاءَ النَّبِيِّ ﷺ بِالْمَدِينَةِ الْعَصْرَ، فَسَلَّمَ ثُمَّ قَامَ مُسْرِعًا فَتَخَطَّى رِقَابَ النَّاسِ إِلَى بَعْضِ حُجَرِ نِسَائِهِ، فَفَزَعَ النَّاسَ مِنْ سُرْعَتِهِ، فَخَرَجَ عَلَيْهِمْ، فَرَأَى أَنَّهُمْ قَدْ عَجَبُوا مِنْ سُرْعَتِهِ، قَالَ: «ذَكَرْتُ شَيْئًا مِنْ تَبَرٍّ عِنْدَنَا، فَكَرِهْتُ أَنْ يَحْبَسَنِي، فَأَمَرْتُ قَسَمَتَهُ» رواه البخاري.

وفي رواية له: «كُنْتُ خَلَفْتُ فِي الْبَيْتِ تَبَرًّا مِنَ الصَّدَقَةِ، فَكَرِهْتُ أَنْ أُبَيِّتَهُ».
«التَّيْبَرُ»: قَطْعُ ذَهَبٍ أَوْ فِضَّةٍ.

89. Jâber (DAS) rapporte: «Quelqu'un a demandé au Prophète (BSDL) le jour de la bataille de Ouḥoud: où serais-je? si je suis tué au service de Dieu – «au Paradis», lui répondit le Prophète (BSDL). Il jeta aussitôt les quelques dattes qu'il avait à la main, et se lança dans la mêlée jusqu'à ce qu'il fût tué». (URA)

Commentaire

Le Prophète (BSDL) a craint de mourir dans le courant de cette nuit avant d'avoir remis l'argent de l'aumône à ses ayants-droit. C'est pourquoi il rentra chez lui avec cette précipitation, lui qui était toujours posé et en emjambant les prieurs alors que c'était contraire à sa courtoisie légendaire.

Cela montre son scrupule et sa crainte du Jugement dernier alors que Dieu lui avait pardonné ses fautes passées et futures.

90. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Quelqu'un vint demander au Prophète (BSDL): «O Messenger de Dieu! Quelle est l'aumône la plus méritoire auprès de Dieu?» Il dit: «C'est quand tu fais l'aumône alors que tu es bien portant, très attaché à l'argent, craignant la pauvreté et souhaitant la richesse. N'attends pas pour la faire d'être à l'agonie de la mort et de dire alors: «Ceci à un tel et cela à un tel» alors que cela est devenu leur droit (par l'héritage)». (URA)

91. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) prit un sabre le jour de la bataille de Ouḥoud et dit: Qui prend ce sabre de ma main?» Ils tendirent leurs mains, chacun d'eux disant: «Moi, moi!» Il dit: «Qui veut le prendre en en payant le prix?» Les gens s'abstinrent alors et seul Abou Doujāna (DAS) dit: «Moi je le prends en en payant le prix». Il le saisit donc et brisa avec lui les crânes des idolâtres. (Rapporté par Moslem)

92. Azzoubeyr Ibn 'Adī a dit: «Nous nous rendîmes auprès de Anas Ibn Mālek (DAS) et nous nous plaignîmes à lui du mal que nous faisait Al Ḥajjāj». Il leur dit: «Patientez car chaque temps qui vient est tel que celui qui viendra après lui sera pire (que lui) jusqu'à ce que vous rencontriez votre Seigneur. J'ai entendu cela de votre Prophète (BSDL)». (Rapporté par Al Boukhārī)

93. D'après Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Hâtez-vous de faire des bonnes actions avant d'en être empêchés par l'une de ces sept choses que vous devez attendre: Une pauvreté qui vous fait oublier. Une richesse qui vous pousse à une arrogance outrancière. Une maladie ruinant votre santé. Une vieillesse affaiblissant votre esprit. Une mort mettant fin à vos jours. L'arrivée du faux Messie et c'est le pire de ce que vous cache l'avenir. Ou l'Heure et «l'Heure est plus mortelle et plus amère encore».

94. Toujours selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu a dit le jour de la bataille de Khaybar: «Je donnerai certainement la bannière à un homme qui aime Dieu et Son Messenger. Dieu donnera par lui Sa victoire». 'Omar (DAS) dit: «Je n'ai jamais aimé le commandement sauf ce jour-là. Je me suis donc précipité à l'avant dans l'espoir d'être appelé à porter l'étendard. Mais le Messenger de Dieu (BSDL) appela 'Alī Ibn Abī Ṭāleb (DAS) et lui donna la bannière en lui disant: «Marche sans te retourner jusqu'à ce que Dieu te donne victoire». 'Alī se mit en marche puis s'arrêta un moment sans se retourner et cria: «O Messenger de Dieu! A propos de quoi dois-je combattre ces gens?» Il dit: «Combats-les jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Mohammad est le Messenger de Dieu. Dès qu'ils font cela, ils ont mis à l'abri (de toi) leur sang et leurs biens sauf pour ce qui est de leurs redevances légales et c'est uniquement à Dieu de leur demander des comptes (sur la sincérité de leur conversion)». (Rapporté par Moslem)

89. **الثَّالِثُ** : عَنْ جَابِرٍ - رضي الله عنه - قال : قال رجلٌ للنبيِّ ﷺ يَوْمَ أُحُدٍ : أَرَأَيْتَ إِنْ قُتِلْتُ فَأَيُّنَ أَنَا ؟ قَالَ : « فِي الْجَنَّةِ » . فَأَلْقَى تَمْرَاتٍ كُنَّ فِي يَدِهِ ، ثُمَّ قَاتَلَ حَتَّى قُتِلَ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

90. **الرَّابِعُ** : عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قال : جاء رجلٌ إلى النبيِّ ﷺ ، فَقَالَ يَا رَسُولَ اللَّهِ : أَيُّ الصَّدَقَةِ أَكْثَرُ أَجْرًا ؟ قَالَ : « أَنْ تَصَدَّقَ وَأَنْتَ صَاحِبُ شَيْءٍ تَخْشَى الْفَقْرَ ، وَتَأْمُلُ الْغِنَى ، وَلَا تُمَهِّلَ حَتَّى إِذَا بَلَغَتِ الْحُلُقُومَ . قُلْتَ : لِفُلَانٍ كَذَا وَلِفُلَانٍ كَذَا ، وَقَدْ كَانَ لِفُلَانٍ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
« الْحُلُقُومُ » : مَجْرَى النَّفْسِ . وَ « الْمَرِيءُ » : مَجْرَى الطَّعَامِ وَالشَّرَابِ .

91. **الخَامِسُ** : عَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَخَذَ سَيْفًا يَوْمَ أُحُدٍ فَقَالَ : « مَنْ يَأْخُذْ مِنِّي هَذَا ؟ » فَبَسَطُوا أَيْدِيَهُمْ ، كُلُّ إِنْسَانٍ مِنْهُمْ يَقُولُ : أَنَا أَنَا . قَالَ : « فَمَنْ يَأْخُذْهُ بِحَقِّهِ ؟ » فَأَحْجَمَ الْقَوْمُ ، فَقَالَ أَبُو دُجَانَةَ - رضي الله عنه - : أَنَا أَخُذْهُ بِحَقِّهِ ، فَأَخَذَهُ فَفَلَقَ بِهِ هَامَ الْمُشْرِكِينَ . رواه مسلم .
اسمُ أَبِي دُجَانَةَ : سَمَّاكُ بْنُ خَرِشَةَ . قَوْلُهُ : « أَحْجَمَ الْقَوْمُ » : أَيُّ تَوَقَّفُوا . وَ « فَلَقَ بِهِ » : أَيُّ شَقَّ . وَ « هَامَ الْمُشْرِكِينَ » : أَيُّ رَوَّسَهُمْ .

92. **السَّادِسُ** : عَنْ الزُّبَيْرِ بْنِ عَدِيٍّ قَالَ : أَتَيْنَا أَنَسَ بْنَ مَالِكٍ - رضي الله عنه - فَشَكَّوْنَا إِلَيْهِ مَا نَلَقَى مِنَ الْحَجَّاجِ . فَقَالَ : « اصْبِرُوا فَإِنَّهُ لَا يَأْتِي زَمَانٌ إِلَّا وَالَّذِي بَعْدَهُ شَرٌّ مِنْهُ حَتَّى تَلْقَوْا رَبَّكُمْ » سَمِعْتُهُ مِنْ نَبِيِّكُمْ ﷺ . رواه البخاري .

93. **السَّابِعُ** : عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « بَادِرُوا بِالْأَعْمَالِ سَبْعًا ، هَلْ تَنْتَظِرُونَ إِلَّا فَقْرًا مُنْسِبًا ، أَوْ غِنًى مُطْغِيًا ، أَوْ مَرَضًا مُفْسِدًا ، أَوْ هَرَمًا مُفْنِدًا ، أَوْ مَوْتًا مُجْهَظًا ، أَوْ الدَّجَالَ فَشَرُّ غَائِبٍ يُنْتَظَرُ ، أَوْ السَّاعَةُ فَالسَّاعَةُ أَذْهَى وَأَمْرُ ! » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

94. **الثَّامِنُ** : عَنْهُ : أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ يَوْمَ خَيْبَرٍ : « لَأَعْطِينَ هَذِهِ الرَّايَةَ رَجُلًا يُحِبُّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ، يَفْتَحُ اللَّهُ عَلَى يَدَيْهِ » . قَالَ عُمَرُ - رضي الله عنه - : مَا أَحَبَّبْتُ الْإِمَارَةَ

Commentaire

Dans un fameux Hadith il est dit: «Tout ce qui appartient au Croyant est sacré pour les autres Croyants: son sang, ses biens et son honneur (sa bonne réputation)».

Dans le Hadith précédent on précise que, dès que quelqu'un atteste qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Mohamamad est le Messager de Dieu, il devient automatiquement l'égal des autres Croyants dans les droits comme dans les devoirs.

Il en est de même pour les Gens du Livre (Juifs et Chrétiens) qui acceptent de payer l'impôt de capitation (Jizya) et l'impôt foncier (Kharāj). Ils mettent ainsi à l'abri de toute injustice leur vie, leurs biens et leur honneur.

Tout citoyen est donc en toute sécurité au sujet de sa vie, de ses biens et de son honneur sauf pour les redevances légales qui se rattachent à ses biens (aumône légale ou droit de capitation) ou à son sang (le combat sur le chemin de Dieu).

C'est lorsque les responsables s'adonnèrent au luxe et à la dépravation qu'ils se mirent à lever des impôts autres que ceux arrêtés par Dieu et à attenter à la vie et à l'honneur des citoyens en les assassinant ou en leur enlevant leurs femmes. C'est à cause de ces injustices horribles que Dieu ouvrit leurs frontières à leurs ennemis et lâcha sur eux les hordes tartares, mongoles et autres Croisés. Un adage populaire dit à juste titre que «Dieu lâche les Mécréants sur les Dévergondés et les Injustes».

11 – La persévérance dans le combat

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 29 – verset 69*: «Ceux qui auront combattu pour Notre cause, Nous leur indiquerons nos voies et Dieu est sûrement avec les bienfaiteurs».

2. *Chapitre 15 – verset 99*: «Et adore servilement ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la conviction totale (la mort)».

3. *Chapitre 73 – verset 8*: «Evoque le nom de ton Seigneur et consacre-toi exclusivement à Son adoration».

4. *Chapitre 99 – verset 7*: «Celui qui fait dans le bien le poids d'un grain de poussière le verra».

5. *Chapitre 73 – verset 20*: «Tout ce que vous avancez pour vous-mêmes comme bien, vous le trouverez auprès de Dieu bien meilleur et vous rapportant un salaire bien plus considérable encore».

6. *Chapitre 2 – verset 273*: «Tout ce que vous dépensez comme bien, Dieu le sait parfaitement».

Les versets se rapportant à ce chapitre sont très nombreux et notoires.

Quant aux Hadiths:

95. Abou Hourayra (DAS) rapporte que le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut a dit: «Celui qui se fait ennemi de l'un de Mes bien-aimés, Je lui ai effectivement déclaré la guerre. Mon esclave ne s'est jamais rapproché de Moi par une œuvre plus aimable à Moi que par les obligations que Je lui ai imposées. Mon esclave ne cesse de se rapprocher de Moi par les actes surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Un fois que Je l'ai aimé, Je deviens son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il combat et son pied avec lequel il marche. S'il Me demande alors quelque chose Je la lui donne et, s'il se met sous Ma protection, Je la lui accorde».

إِلَّا يَوْمَئِذٍ، فَسَاوَرْتُ لَهَا رَجَاءً أَنْ أُدْعَى لَهَا، فَدَعَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَلِيَّ بْنَ أَبِي طَالِبٍ - رضي الله عنه - فَأَعْطَاهُ إِيَّاهَا، وَقَالَ: «امْشِرْ وَلَا تَلْتَفِتْ حَتَّى يَفْتَحَ اللَّهُ عَلَيْكَ». فَسَارَ عَلِيٌّ شَيْئًا، ثُمَّ وَقَفَ وَأَمَّ يَلْتَفِتُ؛ فَصَرَخَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، عَلَى مَاذَا أَقَاتِلُ النَّاسَ؟ قَالَ: «قَاتِلْهُمْ حَتَّى يَشْهَدُوا أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، فَإِذَا فَعَلُوا ذَلِكَ فَقَدْ مَنَعُوا مِنْكَ دِمَاءَهُمْ وَأَمْوَالَهُمْ إِلَّا بِحَقِّهَا، وَحِسَابُهُمْ عَلَى اللَّهِ» رواه مسلم.

«فَسَاوَرْتُ» هُوَ بِالسَّيْنِ الْمَهْمَلَةِ: أَيِ وَثَبَتْ مُتَطَلِّعًا.

11 - باب في المجاهدة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَالَّذِينَ جَاهَدُوا فِينَا لَنَهْدِيَنَّهُمْ سُبُلَنَا وَإِنَّ اللَّهَ لَمَعَ الْمُحْسِنِينَ﴾ [العنكبوت: 69].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَاعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّى يَأْتِيَكَ الْيَقِينُ﴾ [الحجر: 99].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَادْكُرْ اسْمَ رَبِّكَ وَتَبَتَّلْ إِلَيْهِ تَبْتَلًا﴾ [المزمل: 8]: أَيِ انْقَطَعَ إِلَيْهِ.

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَمَنْ يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُ﴾ [الزلزلة: 7].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَمَا تَقْدُمُوا لَأَنفُسِكُمْ مِنْ خَيْرٍ تَجِدُوهُ عِنْدَ اللَّهِ هُوَ خَيْرٌ وَأَعْظَمُ أَجْرًا﴾ [المزمل: 20].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ﴾ [البقرة: 273].

وَالْآيَاتُ فِي الْبَابِ كَثِيرَةٌ مَعْلُومَةٌ.

وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ:

95. **فَالأَوَّلُ:** عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنْ

اللَّهُ تَعَالَى قَالَ: مَنْ عَادَى لِي وَلِيًّا فَقَدْ آذَنْتُهُ بِالْحَرْبِ. وَمَا تَقَرَّبَ إِلَيَّ عَبْدِي بِشَيْءٍ أَحَبَّ إِلَيَّ مِمَّا افْتَرَضْتُ عَلَيْهِ: وَمَا يَزَالُ عَبْدِي يَتَقَرَّبُ إِلَيَّ بِالنَّوَافِلِ حَتَّى أُحِبَّهُ، فَإِذَا أَحْبَبْتُهُ كُنْتُ سَمْعَهُ الَّذِي يَسْمَعُ بِهِ، وَبَصَرَهُ الَّذِي يُبْصِرُ بِهِ، وَيَدَهُ الَّتِي يَبْطِشُ بِهَا، وَرِجْلَهُ الَّتِي يَمْشِي بِهَا، وَإِنْ سَأَلَنِي أَعْطَيْتُهُ؛ وَلَئِنْ اسْتَعَاذَنِي لَأُعِيذَنَّهُ» رواه البخاري.

«آذَنْتُهُ»: أَعْلَمْتُهُ بِأَنِّي مُحَارِبٌ لَهُ. «اسْتَعَاذَنِي»: رُوِيَ بِالنُّونِ وَبِالْبَاءِ.

96. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a dit parmi ce qu'il a raconté au sujet de son Seigneur Puissant et Glorieux: «Quand l'esclave se rapproche de Moi d'une palme, Je Me rapproche de lui d'une coudée. Quand il se rapproche de Moi d'une coudée, Je Me rapproche de lui d'une envergure. Quand il vient à Moi en marchant, Je viens à lui en trottant». (Rapporté par Al Boukhāri)

Commentaire

Ces Hadiths sont d'une importance incommensurable vu qu'ils ont inspiré la règle de la plupart des écoles soufites de l'Islam.

Il y est indiqué d'abord que les œuvres les plus agréées de Dieu sont celles qu'Il a prescrites tels la prière, le jeûne de Ramaḍān, l'aumône-Zakat etc...

Puis il est dit que l'homme accomplit volontairement des actes surrogatoires et plus il en fait, plus cela le rapproche de Dieu qui finit par l'aimer. Or, quand Dieu aime quelqu'un Il se substitue à lui dans toutes ses décisions et ses actes, tellement la nature de cet homme devient en harmonie avec celle de Dieu.

Il est dit enfin que Dieu répond toujours à notre générosité par une générosité mille fois plus grande car, sans cela, nous ne pourrions jamais payer le prix du Paradis.

97. Ibn 'Abbās (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il est deux bienfaits que beaucoup de gens n'apprécient pas à leur juste valeur: La santé et le loisir». (Rapporté par Al Boukhāri)

98. Selon 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL) priait durant la nuit jusqu'à fendiller la peau de ses pieds. Je lui dis (rapporte-t-elle): «Pourquoi fais-tu tout cela quand Dieu t'a effectivement pardonné tes fautes passées et futures?» Il dit: «Est-ce qu'il ne m'appartient pas de vouloir me comporter en être reconnaissant?» (URA)

99. 'Āisha (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL), dès que venaient les dix dernières nuits de Ramaḍān, les passaient à prier. Il faisait ainsi veiller sa famille, se mettait sérieusement à l'œuvre et serrait fortement son pagne (c'est-à-dire s'abstenait d'avoir des rapports avec ses femmes) et s'armait d'énergie pour s'adonner à son adoration de Dieu».

100. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Croyant fort est meilleur et plus aimé de Dieu que le Croyant faible et dans les deux il y a un bien. Recherche avec énergie tout ce qui te fait du bien, demande aide à Dieu et ne faiblis jamais. Si un malheur te touche ne dis pas: «Si j'avais fait telle chose il ne m'aurait pas touché», mais dis: «Dieu en a prédestiné ainsi et, ce qu'Il a voulu, Il l'a fait», car le mot «si» ouvre la voie à l'œuvre de Satan». (Rapporté par Moslem)

101. Toujours selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'Enfer a été voilé par les choses désirables et le Paradis a été voilé par les désagréments».

Dans une autre version: «A été entouré».

Commentaire

Ce qui attire les gens en Enfer ce sont leurs désirs et les appels de leur âme bestiale. Ce sont en effet les passions qui poussent à voler et à tuer et rien n'aveugle la raison comme l'amour excessif des biens de ce monde.

Ce qui éloigne les gens du Paradis ce sont les douleurs et les peines qu'ils rencontrent sur leur chemin car la voie de la vertu est toujours ascendante et toute montée implique beaucoup de patience et d'efforts.

Le Prophète Jésus (BSDL) a dit: «Passez par la porte étroite plutôt que par la grande».

102. Houdheyfa Ibn Al Yamān (DAS) a dit: «J'ai prié un soir avec le Prophète (BSDL). Il commença dans la première unité de prière (rak'a) à réciter le chapitre de «la vache» (le plus long chapitre du Coran). Je me suis alors dit: «Il va certaine-

96. **الثاني** : عن أنس - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ فيما يرويه عن ربه عز وجل قال : «إِذَا تَقَرَّبَ الْعَبْدُ إِلَيَّ شَبْرًا تَقَرَّبْتُ إِلَيْهِ ذِرَاعًا ، وَإِذَا تَقَرَّبَ إِلَيَّ ذِرَاعًا تَقَرَّبْتُ مِنْهُ بَاعًا ، وَإِذَا أَتَانِي يَمْشِي أَتَيْتُهُ هَرْوَلَةً» رواه البخاري .

97. **الثالث** : عن ابن عباس - رضي الله عنهما - قال : قال رسول الله ﷺ : «نِعْمَتَانِ مَغْبُونٌ فِيهِمَا كَثِيرٌ مِنَ النَّاسِ : الصَّحَّةُ ، وَالْفَرَاغُ» رواه البخاري .

98. **الرابع** : عن عائشة - رضي الله عنها - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَقُومُ مِنَ اللَّيْلِ حَتَّى تَتَفَطَّرَ قَدَمَاهُ ، فَقُلْتُ لَهُ : لِمَ تَصْنَعُ هَذَا يَا رَسُولَ اللَّهِ ، وَقَدْ غَفَرَ اللَّهُ لَكَ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِكَ وَمَا تَأَخَّرَ؟ قَالَ : «أَفَلَا أُحِبُّ أَنْ أَكُونَ عَبْدًا شَكُورًا؟» متفق عليه . هذا لفظ البخاري ، ونحوه في الصحيحين من رواية المغيرة بن شعبه .

99. **الخامس** : عن عائشة - رضي الله عنها - أَنَّهَا قَالَتْ : «كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا دَخَلَ الْعَشْرَ أَحْبَبَ اللَّيْلَ ، وَأَبْقَطَ أَهْلَهُ ، وَجَدَّ وَشَدَّ الْمِئْزَرَ» متفق عليه . والمراد : العشر الأواخر من شهر رمضان . وَ «الْمِئْزَرُ» : الإِزَارُ ، وَهُوَ كِنَايَةٌ عَنْ اعْتِرَالِ النِّسَاءِ ، وَقِيلَ : الْمُرَادُ تَشْمِيرُهُ لِلْعِبَادَةِ . يُقَالُ : شَدَدْتُ لِهَذَا الْأَمْرِ مِئْزَرِي ، أَيْ : تَشَمَّرْتُ ، وَتَفَرَّغْتُ لَهُ .

100. **السادس** : عن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : «الْمُؤْمِنُ الْقَوِيُّ خَيْرٌ وَأَحَبُّ إِلَى اللَّهِ مِنَ الْمُؤْمِنِ الضَّعِيفِ وَفِي كُلِّ خَيْرٍ . اِحْرِصْ عَلَى مَا يَنْفَعُكَ ، وَاسْتَعِنْ بِاللَّهِ وَلَا تَعْجِزْ . وَإِنْ أَصَابَكَ شَيْءٌ فَلَا تَقُلْ : لَوْ أَنِّي فَعَلْتُ كَانَ كَذَا وَكَذَا ، وَلَكِنْ قُلْ : قَدَّرَ اللَّهُ ، وَمَا شَاءَ فَعَلَ ؛ فَإِنْ لَوْ تَفَتَحَ عَمَلُ الشَّيْطَانِ» . رواه مسلم .

101. **السابع** : عنه : أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «حُجِبَتِ النَّارُ بِالشَّهَوَاتِ ، وَحُجِبَتِ الْجَنَّةُ بِالْمَكَارِهِ» متفق عليه .

وفي رواية لمسلم : «حُفَّتْ» بدل «حُجِبَتْ» وَهُوَ بِمَعْنَاهُ ؛ أَيْ : بَيَّنَّهُ وَبَيَّنَّهَا هَذَا الْحِجَابُ ؛ فَإِذَا فَعَلَهُ دَخَلَهَا .

102. **الثامن** : عن أبي عبد الله حُدَيْفَةَ بْنِ الْيَمَانِ - رضي الله عنهما - قال : صَلَّيْتُ مَعَ النَّبِيِّ ﷺ ذَاتَ لَيْلَةٍ ، فَافْتَتَحَ الْبُقْرَةَ ، فَقُلْتُ يَرْكَعُ عِنْدَ الْمِائَةِ ، ثُمَّ مَضَى ؛ فَقُلْتُ

ment s'arrêter au verset cent». Mais il poursuivit sa lecture. Je me suis dit: «Il va finir le chapitre dans cette unité de prière». Mais il entama le chapitre «les femmes» jusqu'à sa fin et entama celui de «la famille de 'Imrān» qu'il récita entièrement. Il lisait pourtant en bien articulant toutes les lettres. Chaque fois qu'il passait par un verset parlant de la glorification de Dieu, il Le glorifiait. Chaque fois qu'il passait par une invocation de Dieu, il L'invoquait. Chaque fois qu'il passait par une demande de la protection de Dieu, il faisait cette demande. Puis il se courba et se mit à dire: «Gloire et pureté à mon Seigneur Le Très Grand». La durée de son attitude courbée était proche de celle de son attitude debout. Puis il dit: «Que Dieu entende celui qui L'a loué! Notre Seigneur, louange à Toi. Puis il se redressa et resta dans cette attitude une durée proche de celle de son attitude courbée. Puis il se prosterna en disant: «Gloire et pureté à mon Seigneur Le Très Haut». La durée de sa prosternation était voisine de celle de sa station debout». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Le narrateur a dû certainement se tromper sur l'ordre des chapitres récités par le Prophète (BSDI) car le chapitre de «la famille de 'Imrān» précède celui des «femmes» et le Prophète (BSDI) recommandait dans la prière de suivre l'ordre descendant du Coran.

Ce Hadith nous montre aussi le temps que le Prophète (BSDI) mettait dans sa prière selon les différentes positions qui la composent.

Il nous indique aussi que la récitation du Coran doit être bien articulée afin qu'elle soit parfaitement compréhensible.

103. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «J'ai prié une nuit avec le Prophète (BSDI). Il prolongea la station debout au point que j'ai failli commettre une mauvaise action». On lui demanda: «Est quelle mauvaise action as-tu failli commettre?» Il dit: «J'ai failli m'asseoir et le laisser seul dans sa station debout». (URA)

104. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDI) a dit: «Trois choses accompagnent le mort dans son cortège funèbre: ses parents, ses biens et son œuvre. Deux d'entr'elles retournent à la ville et une seule reste avec lui: son œuvre». (URA)

Commentaire

Ce Hadith nous avertit que ce qui nous sert pour notre salut dans l'autre monde ce ne sont ni le nombre de nos parents, ni l'abondance de nos richesses mais la valeur de notre œuvre.

105. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDI) a dit: «Le Paradis est plus près de l'un de vous que le lacet de sa chaussure et il en est de même de l'Enfer». (Rapporté par Al Boukhārī)

Commentaire

Ce Hadith nous dit qu'il nous est parfaitement facile d'entrer au Paradis comme d'ailleurs en Enfer. Il suffit de choisir l'une ou l'autre voie et de s'y engager en sachant bien que les deux voies nous sont également accessibles.

Nous avons déjà vu le Hadith qui dit:

«Tous vont au Paradis sauf celui qui s'y refuse».

106. Rabi'a Al Aslamī (DAS), le serviteur du Messager de Dieu (BSDI) et l'un des gens de la Şoffa (un endroit de la mosquée du Prophète servant d'asile aux pauvres) a dit: «Je couchais sous le même toit que le Messager de Dieu (BSDI) et je lui apportais l'eau de ses ablutions ainsi que ses autres objets nécessaires. Il me dit une fois: «Demande-moi quelque chose». Je dis: «Je te demande de m'agréer en ta compagnie dans le Paradis». Il dit: «As-tu une autre demande?» Je dis: «Non, rien

يُصَلِّي بِهَا فِي رَكْعَةٍ، فَمَضَى؛ فَقُلْتُ يَرْكَعُ بِهَا، ثُمَّ افْتَتَحَ النِّسَاءَ؛ فَقَرَأَهَا، ثُمَّ افْتَتَحَ آلَ عِمْرَانَ فَقَرَأَهَا، يَقْرَأُ مُتَرَسِّلًا إِذَا مَرَّ بِآيَةٍ فِيهَا تَسْبِيحٌ سَبَّحَ، وَإِذَا مَرَّ بِسُؤَالٍ سَأَلَ، وَإِذَا مَرَّ بِتَعَوُّذٍ تَعَوَّذَ، ثُمَّ رَكَعَ فَجَعَلَ يَقُولُ: «سُبْحَانَ رَبِّيَ الْعَظِيمِ» فَكَانَ يَكُوعُهُ نَحْوًا مِنْ قِيَامِهِ ثُمَّ قَالَ: «سَمِعَ اللَّهُ لِمَنْ حَمِدَهُ، رَبَّنَا لَكَ الْحَمْدُ» ثُمَّ قَامَ قِيَامًا طَوِيلًا قَرِيبًا مِمَّا رَكَعَ، ثُمَّ سَجَدَ فَقَالَ: «سُبْحَانَ رَبِّيَ الْأَعْلَى» فَكَانَ سُجُودُهُ قَرِيبًا مِنْ قِيَامِهِ» رواه مسلم.

103. التاسع: عن ابن مسعود - رضي الله عنه - قَالَ: صَلَّيْتُ مَعَ النَّبِيِّ ﷺ لَيْلَةً، فَأَطَالَ الْقِيَامَ حَتَّى هَمَمْتُ بِأَمْرِ سُوءٍ! قِيلَ: وَمَا هَمَمْتَ بِهِ؟ قَالَ: هَمَمْتُ أَنْ أَجْلِسَ وَأَدْعَهُ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

104. العاشر: عَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يَتَّبِعُ الْمَيِّتَ ثَلَاثَةٌ: أَهْلُهُ وَمَالُهُ وَعَمَلُهُ؛ فَيَرْجِعُ اثْنَانِ وَيَبْقَى وَاحِدٌ: يَرْجِعُ أَهْلُهُ وَمَالُهُ، وَيَبْقَى عَمَلُهُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

105. الحادي عشر: عن ابن مسعود - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «الْجَنَّةُ أَقْرَبُ إِلَى أَحَدِكُمْ مِنْ شِرَاكِ نَعْلِهِ، وَالنَّارُ مِثْلُ ذَلِكَ» رواه البخاري.

106. الثاني عشر: عن أبي فراسٍ رِبِيعَةَ بْنِ كَعْبٍ الْأَسْلَمِيِّ خَادِمِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، وَمِنْ أَهْلِ الصَّفَةِ - رضي الله عنه - قَالَ: «كُنْتُ أُبَيِّتُ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَاتِيَهُ بِوُضُوئِهِ، وَحَاجَّتِهِ فَقَالَ: «سَلْنِي؟». فَقُلْتُ: أَسْأَلُكَ مُرَافَقَتَكَ فِي الْجَنَّةِ. فَقَالَ: «أَوْ غَيْرَ ذَلِكَ؟» قُلْتُ: هُوَ ذَلِكَ. قَالَ: «فَأَعِنِّي عَلَى نَفْسِكَ بِكَثْرَةِ السُّجُودِ» رواه مسلم.

107. الثالث عشر: عن أبي عبد الله - وَيُقَالُ: أَبُو عَبْدِ الرَّحْمَنِ - ثَوْبَانَ مَوْلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «عَلَيْكَ بِكَثْرَةِ السُّجُودِ؛ فَإِنَّكَ لَنْ تَسْجُدَ لِلَّهِ سَجْدَةً إِلَّا رَفَعَكَ اللَّهُ بِهَا دَرَجَةً، وَحَطَّ عَنْكَ بِهَا خَطِيئَةٌ». رواه مسلم.

108. الرابع عشر: عن أبي صفوان عبد الله بن بسرٍ الْأَسْلَمِيِّ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «خَيْرُ النَّاسِ مَنْ طَالَ عُمُرُهُ وَحَسُنَ عَمَلُهُ» رواه الترمذي، وقال: حديثٌ حسنٌ.

que cela». Il dit: «Aide-moi contre toi-même (contre tes passions) par l'abondance des prosternations». (Rapporté par Moslem)

107. Thawbān, l'affranchi du Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Astreinds-toi aux prosternations répétées car tu ne te prosternerai jamais une fois à Dieu sans qu'Il ne t'élève pour cela d'un degré et ne fasse tomber l'un de tes péchés». (Rapporté par Moslem)

108. 'Abdullāh Al Aslamī (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le meilleur des hommes est celui qui aura vécu le plus longtemps dans les œuvres de bien». (Rapporté par Attirmidhi)

109. Anas (DAS) a dit: «Mon oncle Anas Ibn Annaḍr s'absenta de la bataille de Badr. Il dit: «O Messenger de Dieu! Je me suis absenté de ta première bataille contre les idôlatres. Si Dieu me permet de participer à la guerre contre les idôlatres, Dieu verra (ou fera voir) certainement ce que je ferai». Quand vint le jour de la bataille de Ouḥoud, les Musulmans battirent en retraite et Anas disait: «Seigneur Dieu! Je m'excuse auprès de Toi pour ce qu'ont fait ceux-ci (ses compagnons) et je me déclare innocent de ce qu'ont fait ceux-là (les Idolâtres)». Il s'avança ensuite et Sa'd Ibn Mou'adh vint à sa rencontre. Il lui dit: «O Sa'd Ibn Mou'adh! Le Paradis, par Le Seigneur de la Ka'ba, je sens son odeur sur le chemin de Ouḥoud!». Sa'd dit: «je n'ai pu faire ce qu'il a fait, ô Messenger de Dieu!» Anas dit: «Nous avons compté sur son corps plus de quatre vingts coups de sabre ou blessures de lance ou traces de flèche. Nous l'avions trouvé alors qu'on l'avait tué et que les Idolâtres avaient profané son cadavre. Nul ne l'a reconnu si ce n'est sa sœur qui l'a reconnu aux extrémités de ses doigts. Anas dit: «Nous pensions que ce verset était descendu à son sujet et au sujet de ses semblables: parmi les Croyants, il est des hommes qui ont pleinement tenu leurs promesses vis-à-vis de Dieu». (URA)

110. 'Oqba Al Anṣārī (DAS) a dit: «Lorsqu'a été révélé le verset de «L'aumône» (chap. 9 – verset 79), nous faisons les portefaix (pour pouvoir faire l'aumône). Un homme vint alors et fit aumône de cinq litres de blé (ou d'orge). Certains dirent: «Dieu se passe bien de ses cinq litres» et c'est ainsi que fut révélé le verset de l'aumône: «Ceux qui critiquent sournoisement, au sujet de leurs aumônes, ceux des Croyants qui font les aumônes volontaires (en les accusant d'ostentation) et critiquent de même ceux qui ne donnent que selon leurs faibles moyens...»

111. Selon Sa'id Ibn 'Abdel 'Azīz, selon Rabī'a Ibn Yazīd, selon Abou Idrīs Al Khawālānī, selon Abou Dharr (DAS), Le Prophète (BSDL) a dit parmi ce qu'il a rapporté des paroles de Dieu béni et glorifié: «O Mes esclaves! Je Me suis interdit à Moi-même l'injustice et Je l'ai interdite entre vous. Aussi ne soyez pas injustes les uns envers les autres. O Mes esclaves! Vous êtes tous égarés sauf celui d'entre vous que J'ai guidé sur le droit chemin. Aussi demandez-Moi de vous mettre sur le droit chemin et Je vous y guiderai. O Mes esclaves! Vous avez tous faim sauf celui à qui J'ai donné à manger. Aussi demandez-Moi votre subsistance et Je vous la

«بُسْر»: بضم الباء وبالسین المهملة.

109. الخامس عشر: عن أنس - رضي الله عنه - قال: غاب عَمِّي أَنَسُ بْنُ النَّضْرِ - رضي الله عنه - ، عن قتالِ بَدْرٍ ، فقال: يا رسول الله غِبْتُ عَنْ أَوَّلِ قِتَالٍ قَاتَلْتَ الْمُشْرِكِينَ ، لَكِنَّ اللَّهَ أَشْهَدَنِي قِتَالَ الْمُشْرِكِينَ لَكَيْرِينَ اللَّهُ مَا أَصْنَعُ . فَلَمَّا كَانَ يَوْمُ أُحُدٍ انْكَشَفَ الْمُسْلِمُونَ ، فَقَالَ : اللَّهُمَّ اْعْتَذِرْ إِلَيْكَ مِمَّا صَنَعَ هَؤُلَاءِ - يَعْنِي أَصْحَابَهُ - وَأَبْرَأُ إِلَيْكَ مِمَّا صَنَعَ هَؤُلَاءِ - يَعْنِي الْمُشْرِكِينَ - ثُمَّ تَقَدَّمَ فَاسْتَقْبَلَهُ سَعْدُ بْنُ مُعَاذٍ ، فَقَالَ : يَا سَعْدُ بْنُ مُعَاذٍ الْجَنَّةُ وَرَبِّ الْكَعْبَةِ ، إِنِّي أَجِدُ رِيحَهَا مِنْ دُونِ أُحُدٍ . قَالَ سَعْدُ : فَمَا اسْتَطَعْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا صَنَعَ ! قَالَ أَنَسُ : فَوَجَدْنَا بِهِ بَضْعًا وَثَمَانِينَ ضَرْبَةً بِالسَّيْفِ ، أَوْ طَعْنَةً بِرُمْحٍ ، أَوْ رَمِيَّةً بِسَهْمٍ ، وَوَجَدْنَاهُ قَدْ قُتِلَ وَمِثْلُ بِهِ الْمُشْرِكُونَ فَمَا عَرَفَهُ أَحَدٌ إِلَّا أُخْتُهُ بَنَاتِهِ . قَالَ أَنَسُ : كُنَّا نَرَى أَوْ نَظُنُّ أَنَّ هَذِهِ الْآيَةَ نَزَلَتْ فِيهِ وَفِي أَشْبَاهِهِ : ﴿ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ رِجَالٌ صَدَقُوا مَا عَاهَدُوا اللَّهَ عَلَيْهِ ﴾ [الأحزاب : 23] إلى آخرها . متفقٌ عليه .
قوله : «لَكَيْرِينَ اللَّهُ» رُوِيَ بِضَمِّ الْيَاءِ وَكسَرِ الرَّاءِ ؛ أَي : لِيُظْهِرَنَّ اللَّهُ ذَلِكَ لِلنَّاسِ ، وَرُوِيَ بِفَتْحِهِمَا ، وَمَعْنَاهُ ظَاهِرٌ ، وَاللَّهُ أَعْلَمُ .

110. السادس عشر: عن أبي مسعود عُقْبَةَ بْنِ عَمْرِو الْأَنْصَارِيِّ الْبَدْرِيِّ - رضي الله عنه - قال: لَمَّا نَزَلَتْ آيَةُ الصَّدَقَةِ كُنَّا نُحَامِلُ عَلَى ظُهُورِنَا . فَجَاءَ رَجُلٌ فَصَدَّقَ بِشَيْءٍ كَثِيرٍ فَقَالُوا : مُرَاءٍ ، وَجَاءَ رَجُلٌ آخَرُ فَصَدَّقَ بِصَاعٍ فَقَالُوا : إِنَّ اللَّهَ لَغَنِيٌّ عَنْ صَاعٍ هَذَا ! فَتَزَلَّتْ ﴿ الَّذِينَ يَلْمِزُونَ الْمُطَّوِّعِينَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ فِي الصَّدَقَاتِ وَالَّذِينَ لَا يَجِدُونَ إِلَّا جُهْدَهُمْ ﴾ الآية [التوبة : 79] . متفقٌ عليه .
وَ «نُحَامِلُ» بِضَمِّ النُّونِ ، وَبِالْحَاءِ الْمَهْمَلَةِ : أَي يَحْمِلُ أَحَدُنَا عَلَى ظَهْرِهِ بِالْأَجْرَةِ ، وَيَتَصَدَّقُ بِهَا .

111. السابع عشر: عن سعيد بن عبد العزيز، عن ربيعة بن يزيد، عن أبي إدريس الخولاني، عن أبي ذرٍّ جُنْدُبِ بْنِ جُنَادَةَ - رضي الله عنه - ، عن النَّبِيِّ ﷺ فيما يَرْوِي عَنْ اللَّهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى أَنَّهُ قَالَ : « يَا عِبَادِي إِنِّي حَرَّمْتُ الظُّلْمَ عَلَى نَفْسِي وَجَعَلْتُهُ بَيْنَكُمْ مُحَرَّمًا فَلَا تَظَالَمُوا ، يَا عِبَادِي كُلُّكُمْ ضَالٌ إِلَّا مَنْ هَدَيْتُهُ ، فَاسْتَهِدُونِي أَهْدِكُمْ ، يَا

donnerai. O mes esclaves! Vous êtes tous nus sauf celui que J'ai vêtu. Aussi demandez-Moi de vous vêtir et Je vous vêtirai. O Mes esclaves! Vous péchez de nuit et de jour et Moi J'absous tous les péchés. Aussi demandez-Moi votre absolution et Je vous absoudrai. O Mes esclaves! Jamais vous ne pourrez Me faire du mal et jamais vous ne pourrez Me faire du bien. O Mes esclaves! Si vos premiers et vos derniers, vos Humains et vos Génies avaient tous le cœur le plus pieux d'un seul homme d'entre vous, cela n'ajouterait rien à Mon Royaume. O Mes esclaves! Si vos premiers et vos derniers, vos Humains et vos Génies avaient le cœur le plus impie d'un seul homme d'entre vous, cela ne diminuerait rien de Mon Royaume. O Mes esclaves! Si vos premiers et vos derniers, vos Humains et vos Génies se rassemblaient tous debout sur un seul plateau pour Me faire des demandes que j'exaucerais toutes, cela ne diminuerait rien de ce que Je détiens sauf comme ce qu'une grosse aiguille diminue de la mer quand elle y est plongée. O Mes esclaves! Ce ne sont en vérité que vos œuvres que Je compte pour vous, pour vous en donner ensuite la juste récompense. Celui qui trouvera une bonne récompense, qu'il rende grâce à Dieu; et celui qui trouvera autre chose, qu'il ne fasse de reproches qu'à lui-même». Sa'îd a dit: «Quand Abou Idris rapportait ce Ḥadith, il se mettait à genoux pour le faire». (Rapporté par Moslem)

L'imām Aḥmad Ibn Ḥanbal a dit: «Ce Ḥadith était le plus noble aux yeux des Syriens».

12 – L'exhortation à augmenter le nombre de ses bonnes œuvres à la fin de sa vie

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 35 – verset 37*: «Ne vous avons-Nous pas fait vivre le temps qu'il faut pour que se rappelle celui qui s'est rappelé? Puis l'Avertisseur est venu à vous».

Ibn 'Abbās et les autres exégètes l'ont interprété comme suit:

«Ne vous avons-Nous pas fait vivre soixante ans?» cela est corroboré par le Ḥadith que nous allons citer plus loin. D'autres dirent: «Dix huit ans» et d'autres dirent: «Quarante ans» dont Al Ḥasan, Al Kalbī et Masrūq. On l'a aussi attribué à Ibn 'Abbās. On a aussi rapporté que les habitants de Médine, dès que l'un d'eux atteignait quarante ans, il se consacrait exclusivement à l'adoration de Dieu. On a dit: «C'est l'âge de la pleine maturité».

Quant à l'expression du verset: «Puis l'Avertisseur est venu à vous» Ibn 'Abbās et la majorité des exégètes ont dit: «Il s'agit du Prophète (BSDL)». D'autres expliquèrent «L'Avertisseur» par les cheveux blancs. C'est du moins l'opinion de 'Ikrima, d'Ibn 'Ouyayna et d'autres. Mais le savoir n'appartient qu'à Dieu.

عِبَادِي كُلُّكُمْ جَائِعٌ إِلَّا مَنْ أَطْعَمْتُهُ ، فَاسْتَطْعِمُونِي أُطْعِمَكُمْ ، يَا عِبَادِي كُلُّكُمْ عَارٍ إِلَّا مَنْ كَسَوْتُهُ ، فَاسْتَكْسُونِي أَكْسُكُمْ ، يَا عِبَادِي إِنَّكُمْ تُخْطِئُونَ بِاللَّيْلِ وَالنَّهَارِ وَأَنَا أَغْفِرُ الذُّنُوبَ جَمِيعًا ، فَاسْتَغْفِرُونِي أَغْفِرْ لَكُمْ ، يَا عِبَادِي إِنَّكُمْ لَنْ تَبْلُغُوا ضُرِّي فَتَضُرُّونِي ، وَلَنْ تَبْلُغُوا نَفْعِي فَتَنْفَعُونِي ، يَا عِبَادِي لَوْ أَنَّ أَوْلَكُمْ وَآخِرَكُمْ ، وَإِنْسَكُمْ وَجَنَّتْكُمْ ، كَانُوا عَلَى اتَّقَى قَلْبِ رَجُلٍ وَاحِدٍ مِنْكُمْ مَا زَادَ ذَلِكَ فِي مُلْكِي شَيْئًا ، يَا عِبَادِي لَوْ أَنَّ أَوْلَكُمْ وَآخِرَكُمْ وَجَنَّتْكُمْ وَإِنْسَكُمْ وَجَنَّتْكُمْ ، كَانُوا عَلَى أَفْجَرِ قَلْبِ رَجُلٍ وَاحِدٍ مِنْكُمْ مَا نَقَصَ ذَلِكَ مِنْ مُلْكِي شَيْئًا ، يَا عِبَادِي لَوْ أَنَّ أَوْلَكُمْ وَآخِرَكُمْ وَإِنْسَكُمْ وَجَنَّتْكُمْ قَامُوا فِي صَعِيدٍ وَاحِدٍ ، فَسَأَلُونِي فَأَعْطَيْتُ كُلَّ إِنْسَانٍ مَسْأَلَتَهُ ، مَا نَقَصَ ذَلِكَ مِمَّا عِنْدِي إِلَّا كَمَا يَنْقُصُ الْمِخِيطُ إِذَا أُدْخِلَ الْبَحْرَ ، يَا عِبَادِي إِنَّمَا هِيَ أَعْمَالُكُمْ أُحْصِيهَا لَكُمْ ، ثُمَّ أُوفِّيْكُمْ بِهَا ، فَمَنْ وَجَدَ خَيْرًا فَلْيَحْمَدِ اللَّهَ ، وَمَنْ وَجَدَ غَيْرَ ذَلِكَ فَلَا يَلُومَنَّ إِلَّا نَفْسَهُ . قَالَ سَعِيدٌ : كَانَ أَبُو إِدْرِيسَ إِذَا حَدَّثَ بِهَذَا الْحَدِيثِ جَثَا عَلَى رُكْبَتَيْهِ . رَوَاهُ مُسْلِمٌ . وَرَوَيْنَا عَنْ الْإِمَامِ أَحْمَدَ بْنِ حَنْبَلٍ - رَحِمَهُ اللَّهُ - قَالَ : لَيْسَ لِأَهْلِ الشَّامِ حَدِيثٌ أَشْرَفُ مِنْ هَذَا الْحَدِيثِ .

12 - باب الحث على الازدياد من الخير في أواخر العمر

قال الله تعالى : ﴿أَوَلَمْ نَعْمَرْكُمْ مَّا يَتَذَكَّرُ فِيهِ مَنْ تَذَكَّرَ وَجَاءَكُمْ النَّذِيرُ﴾ [فاطر : 37] قال ابن عباس ، وَالْمُحَقِّقُونَ مَعْنَاهُ : أَوَلَمْ نَعْمَرْكُمْ سِتِّينَ سَنَةً ؟ وَيُؤَيِّدُهُ الْحَدِيثُ الَّذِي سَنَدُ كُرِّهِ إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى ، وَقِيلَ : مَعْنَاهُ ثَمَانِي عَشْرَةَ سَنَةً ، وَقِيلَ : أَرْبَعِينَ سَنَةً . قَالَهُ الْحَسَنُ وَالْكَلْبِيُّ وَمَسْرُوقٌ ، وَنَقَلَ عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ أَيْضًا . وَنَقَلُوا : أَنَّ أَهْلَ الْمَدِينَةِ كَانُوا إِذَا بَلَغَ أَحَدُهُمْ أَرْبَعِينَ سَنَةً تَفَرَّغَ لِلْعِبَادَةِ . وَقِيلَ : هُوَ الْبُلُوغُ . وَقَوْلُهُ تَعَالَى : ﴿وَجَاءَكُمْ النَّذِيرُ﴾ قَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ وَالْجُمْهُورُ : هُوَ النَّبِيُّ ﷺ . وَقِيلَ : الشَّيْبُ . قَالَهُ عِكْرِمَةُ ، وَابْنُ عُيَيْنَةَ ، وَغَيْرُهُمَا . وَاللَّهُ أَعْلَمُ .

112 . وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ فَلِأَوَّلِ : عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، عَنْ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «أَعَذَرَ اللَّهُ إِلَى امْرِئٍ آخَرَ أَجَلَهُ حَتَّى بَلَغَ سِتِّينَ سَنَةً» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

Pour ce qui est des Ḥadiths:

112. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu n'a laissé aucune excuse à celui dont Il a retardé la mort jusqu'à l'âge de soixante ans». (Rapporté par Al Boukhāri)

113. Ibn 'Abbās (DAS) a dit: «'Omar (DAS) m'introduisait auprès des anciens de Badr. Or il sembla que cela ne plut pas à certains d'entre eux qui dirent: «Pourquoi introduis-tu parmi nous ce jeune homme alors que nous avons des enfants de son âge?» 'Omar leur répondit: «Ce jeune homme est celui dont vous connaissez bien la famille (c'était le cousin du Prophète) et dont vous connaissez bien le savoir». 'Omar m'introduisit un jour auprès d'eux et ce fut, à mon avis, uniquement pour leur faire une démonstration. Il leur dit: «Que dites-vous de ces paroles de Dieu: «Quand viendra la victoire (ou le secours) de Dieu et que s'ouvriront les portes»? Certains d'entre eux dirent: «On nous a ainsi ordonné de louer Dieu et de Lui demander notre absolution quand Il nous aura apporté victoire et ouvert les portes du succès». D'autres se turent et ne dirent rien. Il me dit alors: «Est-ce ainsi que tu interprètes ce chapitre, ô fils de 'Abbās?» Je dis: «Non». Il dit: «Quelle interprétation lui donnes-tu alors?» Je dis: «Il s'agissait en réalité de l'annonce du terme de sa vie que Dieu a faite à Son Messenger (BSDL)». 'Omar (DAS) dit: «Je ne connais d'autre interprétation à ce chapitre que ce que tu viens de dire». (Rapporté par Al Boukhāri)

114. 'Āisha (DAS) a dit: «Après qu'on a fait descendre sur lui le chapitre «Quand viendra la victoire de Dieu et que s'ouvriront les portes», le Messenger de Dieu (BSDL) n'a plus jamais fait de prière sans y prononcer ces paroles: «Gloire et pureté à Toi, notre Seigneur, ainsi que louange. Seigneur Dieu Absous-moi!» (URA)

Dans une autre version des deux recueils authentifiés de Al Boukhāri et Moslem on rapporte ce Ḥadith selon 'Āisha (DAS): «Le Messenger de Dieu (BSDL) disait beaucoup dans sa position courbée et dans sa prosternation: «Gloire et pureté à Toi, Seigneur Dieu, notre Maître, ainsi que louange. Seigneur Dieu, absous-moi». Il mettait ainsi en pratique le Coran où Dieu exalté dit: «Proclame la gloire et la pureté de ton Seigneur ainsi que Sa louange et demande-Lui de t'absoudre».

Dans la version de Moslem: «Le Messager de Dieu (BSDL) disait beaucoup avant sa mort: «Gloire et pureté à Toi, Seigneur Dieu, ainsi que louange. Je Te demande de m'absoudre et je reviens à Toi repentant». 'Āisha a dit: «Je dis: «O Messenger de Dieu! Que sont ces paroles que tu as innovées et que tu récites?» Il dit: «On m'a placé dans ma nation un indice. Quand je vois cet indice je prononce ces paroles. Cet indice est le chapitre. «Quand viendra la victoire de Dieu et que s'ouvriront les portes».

Dans une autre version de Moslem: Le Messenger de Dieu (BSDL) disait beaucoup ces paroles: «Gloire et pureté à Dieu ainsi que louange. Je demande à Dieu de

قال العلماء معناه : لَمْ يَتْرُكْ لَهُ عُذْرًا إِذْ أَمَّهْلَهُ هَذِهِ الْمُدَّةُ . يُقَالُ : أَعْدَرَ الرَّجُلُ إِذَا بَلَغَ الْغَايَةَ فِي الْعُذْرِ .

113. الثاني : عن ابن عباس - رضي الله عنهما - قال : كان عمر - رضي الله عنه - يُدْخِلُنِي مَعَ أَشْيَاخِ بَدْرٍ ، فَكَأَنَّ بَعْضَهُمْ وَجَدَ فِي نَفْسِهِ فَقَالَ : لِمَ يَدْخُلُ هَذَا مَعَنَا أَبْنَاءُ مِثْلِهِ ؟ فَقَالَ عمر : إِنَّهُ مَنْ حَيْثُ عَلِمْتُمْ ! فِدَاعَانِي ذَاتَ يَوْمٍ فَأَدْخَلَنِي مَعَهُمْ ، فَمَا رَأَيْتُ أَنَّهُ دَعَانِي يَوْمَئِذٍ إِلَّا لِيُرِيَهُمْ قَالَ : مَا تَقُولُونَ فِي قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى : ﴿ إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ ﴾ [الفتح : 1] فقال بعضهم : أُمِرْنَا نَحْمَدُ اللَّهَ وَنَسْتَغْفِرَهُ إِذَا نَصَرْنَا وَفَتَحَ عَلَيْنَا . وَسَكَتَ بَعْضُهُمْ فَلَمْ يَقُلْ شَيْئًا ، فَقَالَ لِي : أَكْذَلِكَ تَقُولُ يَا ابْنَ عَبَّاسٍ ؟ فَقُلْتُ : لَا . قَالَ : فَمَا تَقُولُ ؟ قُلْتُ : هُوَ أَجَلُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، أَعْلَمَهُ لَهُ . قَالَ : ﴿ إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ ﴾ وذلك علامة أَجْلِكَ ﴿ فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَاسْتَغْفِرْهُ إِنَّهُ كَانَ تَوَّابًا ﴾ [الفتح : 3] . فقال عمر - رضي الله عنه - : مَا أَعْلَمُ مِنْهَا إِلَّا مَا تَقُولُ . رواه البخاري .

114. الثالث : عن عائشة - رضي الله عنها - قالت : مَا صَلَّى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ صَلَاةً بَعْدَ أَنْ نَزَلَتْ عَلَيْهِ ﴿ إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ ﴾ إِلَّا يَقُولُ فِيهَا : «سُبْحَانَكَ رَبَّنَا وَبِحَمْدِكَ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي» متفق عليه .
وفي رواية في الصحيحين عنها : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُكْثِرُ أَنْ يَقُولَ فِي رُكُوعِهِ وَسُجُودِهِ : «سُبْحَانَكَ اللَّهُمَّ رَبَّنَا وَبِحَمْدِكَ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي» يَتَأَوَّلُ الْقُرْآنَ .
معنى : «يَتَأَوَّلُ الْقُرْآنَ» أَي : يَعْمَلُ مَا أُمِرَ بِهِ فِي الْقُرْآنِ فِي قَوْلِهِ تَعَالَى : ﴿ فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَاسْتَغْفِرْهُ ﴾ .

وفي رواية لمسلم : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُكْثِرُ أَنْ يَقُولَ قَبْلَ أَنْ يَمُوتَ : «سُبْحَانَكَ اللَّهُمَّ وَبِحَمْدِكَ، أَسْتَغْفِرُكَ وَأَتُوبُ إِلَيْكَ» . قالت عائشة : قلت : يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا هَذِهِ الْكَلِمَاتُ الَّتِي أَرَاكَ أَحَدْتُهَا تَقُولُهَا ؟ قَالَ : «جُعِلَتْ لِي عَلَامَةٌ فِي أُمِّي إِذَا رَأَيْتُهَا قُلْتُهَا ﴿ إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ ﴾ إِلَى آخِرِ السُّورَةِ» .

وفي رواية له : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُكْثِرُ مِنْ قَوْلٍ : «سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ . أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ وَأَتُوبُ إِلَيْهِ» . قالت : قلت : يَا رَسُولَ اللَّهِ ! أَرَاكَ تُكْثِرُ مِنْ قَوْلٍ : سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ ،

m'absoudre et je reviens à Lui repentant». 'Āisha a dit: «J'ai dit: «O Messager de Dieu! Je vois que tu répètes souvent ces paroles «Gloire et pureté à Dieu ainsi que louange. Je demande à Dieu de m'absoudre et je reviens à Lui repentant». Il dit: «Mon Seigneur m'a informé que je verrai un indice dans ma communauté. Quand je le verrai je devrai répéter souvent ces paroles et j'ai vu effectivement cet indice dans le chapitre. «Quand viendra la victoire de Dieu, que s'ouvriront les portes (de la Mecque) et quand tu verras les gens entrer par vagues successives dans la Religion de Dieu, proclame la gloire et la louange de ton Seigneur et prie-le de t'absoudre; Il accepte toujours le retour des repentants».

115. Anas (DAS) a dit: «Dieu honoré et glorifié n'a cessé de faire des révélations au Messager de Dieu (BSDL) jusqu'à sa mort; si bien, qu'au moment de sa mort, il avait reçu le plus de révélations». (URA)

116. Jāber (DAS) rapporte que le Prophète (BSDL) a dit: «Chacun sera ressuscité en l'état où il était au moment de sa mort». (Rapporté par Moslem)

13 – Le grand nombre des voies du bien

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 215*: «Tout ce que vous faites comme bien, Dieu le sait parfaitement».

2. *Chapitre 2 – verset 197*: «Tout ce que vous faites comme bien, Dieu le sait».

3. *Chapitre 99 – verset 7*: «Celui qui fait dans le bien le poids d'un grain de poussière, le verra».

4. *Chapitre 45 – verset 15*: «Celui qui fait du bien c'est à son propre avantage».

Les versets concernant ce chapitre sont très nombreux. Quant aux Ḥadiths:

117. Abou Dharr Joundab Ibn Joumāda (DAS) a dit: «J'ai dit: «O Messager de Dieu! Quelle est la meilleure action?» Il dit: «La foi en Dieu et le combat pour sa cause». Je dis: «Quelles sont les personnes les plus dignes d'être affranchies?» Il dit: «Celles qui sont les plus précieuses aux yeux de leurs maîtres et dont le prix est le plus cher». Je dis: «Et si je ne peux pas faire de telles choses? Il dit: «Tu aides un fabricant ou tu fabriques pour qui ne peut le faire». Je dis: «Que dois-je faire d'autre si je ne peux faire tout cela?» Il dit: «Tu épargnes aux autres ton mal car c'est là une aumône que tu peux faire pour toi-même». (URA)

أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ وَأَتُوبُ إِلَيْهِ؟ فَقَالَ: «أَخْبَرَنِي رَبِّي أَنِّي سَأَرَى عَلَامَةً فِي أُمَّتِي فَإِذَا رَأَيْتَهَا أَكْثَرْتُ مِنْ قَوْلٍ: سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ، أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ وَأَتُوبُ إِلَيْهِ؛ فَقَدْ رَأَيْتَهَا: ﴿إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ﴾ فَتَحَ مَكَّةَ، ﴿وَرَأَيْتَ النَّاسَ يَدْخُلُونَ فِي دِينِ اللَّهِ أَفْوَاجًا﴾. فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَاسْتَغْفِرْهُ إِنَّهُ كَانَ تَوَّابًا».

115. الرابع: عن أنس - رضي الله عنه - قَالَ: إِنَّ اللَّهَ عَزَّ وَجَلَّ تَابَعَ الْوَحْيَ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَبْلَ وَفَاتِهِ، حَتَّى تُوفِّيَ أَكْثَرَ مَا كَانَ الْوَحْيُ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
116. الخامس: عن جابر - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يُبْعَثُ كُلُّ عَبْدٍ عَلَى مَا مَاتَ عَلَيْهِ» رواه مسلم.

13 - باب في بيان كثرة طرق الخير

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَمَا تَفْعَلُوا مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ﴾ [البقرة: 215].
 وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَمَا تَفْعَلُوا مِنْ خَيْرٍ يَعْلَمُهُ اللَّهُ﴾ [البقرة: 197].
 وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَمَنْ يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُ﴾ [الزلزلة: 7].
 وَقَالَ تَعَالَى: ﴿مَنْ عَمِلَ صَالِحًا فَلِنَفْسِهِ﴾ [الحاثية: 15].
 والآيات في الباب كثيرة.

وَأَمَّا الأحاديث فكثيرة جدًا، وهي غير منحصرة، فنذكر طرفًا منها:

117. الأول: عن أَبِي ذَرٍّ جُنْدَبِ بْنِ جُنَادَةَ - رضي الله عنه - قَالَ: قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، أَيُّ الْأَعْمَالِ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «الْإِيمَانُ بِاللَّهِ، وَالْجِهَادُ فِي سَبِيلِهِ». قُلْتُ: أَيُّ الرِّقَابِ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «أَنْفُسُهَا عِنْدَ أَهْلِهَا، وَأَكْثَرُهَا ثَمَنًا». قُلْتُ: فَإِنْ لَمْ أَفْعَلْ؟ قَالَ: «تُعِينُ صَانِعًا أَوْ تَصْنَعُ لِأَخْرَقٍ». قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَرَأَيْتَ إِنْ ضَعُفْتُ عَنْ بَعْضِ الْعَمَلِ؟ قَالَ: «نَكُفُّ شَرِّكَ عَنِ النَّاسِ فَإِنَّهَا صَدَقَةٌ مِنْكَ عَلَى نَفْسِكَ». مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
- «الصَّانِعُ» بِالصَّادِ الْمُهْمَلَةِ هَذَا هُوَ الْمَشْهُورُ، وَرَوِي «ضَائِعًا» بِالْمَعْجَمَةِ: أَيُّ ذَا ضِيَاعٍ مِنْ فَقْرٍ أَوْ عِيَالٍ، وَنَحْوُ ذَلِكَ. وَ «الْأَخْرَقُ»: الَّذِي لَا يُتَقَنُّ مَا يُحَاوِلُ فِعْلَهُ.

118. Toujours selon Abou Dharr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Chaque matin vous avez à payer une aumône pour chacun de vos organes. Chaque fois que vous dites: «Gloire et pureté à Dieu (Soubhānallāh)» c'est une aumône. Chaque fois que vous dites: «La louange est à Dieu (Alḥamdou lillāh)» c'est une aumône. Chaque fois que vous dites: «Il n'est de dieu que Dieu (lā ilāha illallāh)» c'est une aumône. Chaque fois que vous dites: «Dieu est plus grand (Allāhou akbar)» c'est une aumône». La prescription du bien et la proscription du mal c'est une aumône. Mais il suffit de faire à la place de tout cela deux unités de prière en cours de matinée». (Rapporté par Moslem)

119. Toujours selon Abou Dharr (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «On m'a présenté les œuvres de ma communauté aussi bien les bonnes que les mauvaises. J'ai vu mentionné dans ses bonnes actions le fait d'ôter de la voie publique ce qui peut nuire aux passants. De même que j'ai trouvé mentionné dans ses mauvaises actions le fait de cracher dans la mosquée et de ne pas enterrer son crachat».

120. Selon lui encore, des gens dirent: «O Messenger de Dieu! Les gens riches ont emporté avec eux tous les salaires de Dieu. Ils font la prière comme nous, observent le jeûne comme nous et ils ont en plus la possibilité de faire aumône du surplus de leurs richesses». Il leur dit: «Est-ce que Dieu n'a pas mis à votre portée des choses dont vous pouvez faire aumône? Chaque fois que vous dites: «Gloire et pureté à Dieu» c'est une aumône. Chaque fois que vous dites: «Dieu est plus grand» c'est une aumône. Chaque fois que vous dites: «La louange est à Dieu» c'est une aumône. Chaque fois que vous dites: «Il n'est de dieu que Dieu» c'est une aumône. La prescription du bien est une aumône et la proscription du mal est une aumône. Même dans vos rapports avec vos femmes il y a une aumône». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! L'un de nous satisfait son désir et en reçoit de plus un salaire?» Il dit: «Dites-moi donc! S'il avait déposé son sperme dans un lieu illicite, n'aurait-il pas commis un péché?» C'est pourquoi lorsqu'il le dépose dans un endroit permis il en reçoit un salaire».

121. Il a dit: «Le Prophète (BSDL) m'a dit: «Ne méprise aucune bonne action, si petite soit-elle, comme le fait d'accueillir ton frère avec un visage souriant».

122. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Tout organe de l'homme nécessite pour l'homme une aumône à chaque jour nouveau: Tu arbitres équitablement entre deux personnes et voilà pour toi une aumône. Tu aides quelqu'un à s'installer sur sa monture ou à la charger et c'est encore une aumône. La bonne parole est aussi une aumône. Pour chaque pas que tu fais en allant à la mosquée tu as une aumône. Tu retires de la voie publique ce qui peut nuire aux passants et c'est pour toi une aumône». (URA)

Moslem l'a aussi rapporté selon une version de 'Āisha (DAS) qui a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'homme a été créé de trois-cent-soixante organes. Celui qui a dit: «Dieu est plus grand, la louange est à Dieu, gloire et pureté

118. الثاني : عن أبي ذرٍّ أيضًا - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «يُصْبِحُ عَلَى كُلِّ سُلَامَى مِنْ أَحَدِكُمْ صَدَقَةٌ، فَكُلُّ تَسْبِيحَةٍ صَدَقَةٌ، وَكُلُّ تَحْمِيدَةٍ صَدَقَةٌ، وَكُلُّ تَهْلِيلَةٍ صَدَقَةٌ، وَكُلُّ تَكْبِيرَةٍ صَدَقَةٌ، وَأَمْرٌ بِالْمَعْرُوفِ صَدَقَةٌ، وَنَهْيٌ عَنِ الْمُنْكَرِ صَدَقَةٌ. وَيُجْزَى مِنْ ذَلِكَ رَكْعَتَانِ يَرْكُعهُمَا مِنَ الضُّحَى» رواه مسلم.

«السُّلَامَى» بضم السين المهملة وتخفيف اللام وفتح الميم : المَفْصِلُ.

119. الثالثُ : عَنْهُ قَالَ : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «عُرِضَتْ عَلَيَّ أَعْمَالُ أُمَّتِي حَسَنُهَا وَسَيِّئُهَا، فَوَجَدْتُ فِي مَحَاسِنِ أَعْمَالِهَا الْأَذَى يُمِطُّ عَنِ الطَّرِيقِ، وَوَجَدْتُ فِي مَسَاوِيءِ أَعْمَالِهَا النُّخَاعَةَ تَكُونُ فِي الْمَسْجِدِ لَا تُدْفَنُ» رواه مسلم.

120. الرابع : عَنْهُ : أَنَّ نَاسًا قَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ، ذَهَبَ أَهْلُ الدُّثُورِ بِالْأَجُورِ، يُصَلُّونَ كَمَا نُصَلِّي، وَيَصُومُونَ كَمَا نَصُومُ، وَيَتَصَدَّقُونَ بِفُضُولِ أَمْوَالِهِمْ. قَالَ : «أَوَلَيْسَ قَدْ جَعَلَ اللَّهُ لَكُمْ مَا تَصَدَّقُونَ بِهِ : إِنَّ بِكُلِّ تَسْبِيحَةٍ صَدَقَةٌ، وَكُلِّ تَكْبِيرَةٍ صَدَقَةٌ، وَكُلِّ تَحْمِيدَةٍ صَدَقَةٌ، وَكُلِّ تَهْلِيلَةٍ صَدَقَةٌ، وَأَمْرٌ بِالْمَعْرُوفِ صَدَقَةٌ، وَنَهْيٌ عَنِ الْمُنْكَرِ صَدَقَةٌ، وَفِي بُضْعٍ أَحَدِكُمْ صَدَقَةٌ». قَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَيَّاتِي أَحَدُنَا شَهْوَتُهُ، وَيَكُونُ لَهُ فِيهَا أَجْرٌ؟!

قَالَ : «أَرَأَيْتُمْ لَوْ وَضَعَهَا فِي حَرَامٍ أَكَانَ عَلَيْهِ وَزْرٌ؟ فَكَذَلِكَ إِذَا وَضَعَهَا فِي الْحَلَالِ كَانَ لَهُ أَجْرٌ». رواه مسلم.

«الدُّثُورُ» بالثاء المثناة : الأموال، واحِدُهَا : دَثْرٌ.

121. الخامس : عَنْهُ قَالَ : قَالَ لِي النَّبِيُّ ﷺ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ : «لَا تَحْقِرَنَّ مِنَ الْمَعْرُوفِ شَيْئًا وَلَوْ أَنَّ تَلَقَّى أَخَاكَ بِوَجْهِ طَلِيقٍ» رواه مسلم.

122. السادس : عن أبي هريرة - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «كُلُّ سُلَامَى مِنَ النَّاسِ عَلَيْهِ صَدَقَةٌ كُلَّ يَوْمٍ تَطْلُعُ فِيهِ الشَّمْسُ : تَعْدِلُ بَيْنَ الْأَثْنَيْنِ صَدَقَةٌ، وَتُعِينُ الرَّجُلَ فِي دَابَّتِهِ، فَتَحْمِلُهُ عَلَيْهَا، أَوْ تَرْفَعُ لَهُ عَلَيْهَا مَتَاعَهُ صَدَقَةٌ، وَالْكَلِمَةُ الطَّيِّبَةُ صَدَقَةٌ، وَبِكُلِّ خُطْوَةٍ تَمْشِيهَا إِلَى الصَّلَاةِ صَدَقَةٌ، وَتُمِيطُ الْأَذَى عَنِ الطَّرِيقِ صَدَقَةٌ» متفق عليه.

ورواه مسلم أيضًا من رواية عائشة - رضي الله عنها - قَالَتْ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ :

à Dieu» qui a imploré l'absolution de Dieu, qui a écarté de la voie publique une pierre, une épine ou un os gênant le passage des gens qui a prescrit le bien et proscrit le mal, tout cela trois-cent-soixante fois par jour, s'est éloigné ce jour-là du feu de l'Enfer».

123. Selon le même Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui va à la mosquée le matin et le soir, Dieu lui prépare dans le Paradis un endroit confortable pour chacun de ses allers».

124. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «O femmes de l'Islam! Que l'une de vous ne méprise pas le cadeau qu'elle fait à sa voisine si petit soit-il, ne serait-ce que le sabot d'un agneau».

125. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «La foi comporte un peu plus de soixante-dix ou de soixante branches. La plus élevée en est la proclamation qu'il n'est de dieu que Dieu et la moindre est le fait d'ôter de la voie publique ce qui peut nuire aux passants. La pudeur est l'une des branches de la foi». (URA)

126. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Cependant qu'un homme poursuivait son chemin, voilà qu'il ressentit une grande soif. Il trouva alors un puits, y descendit et en but. A sa sortie du puits se présenta un chien haletant et léchant la terre humide tellement il avait soif. L'homme se dit: «Ce chien souffre de la soif autant que j'en souffrais moi-même. Il redescendit dans le puits, remplit d'eau sa chaussure, la tint avec ses dents et remonta. Il en abreuva le chien et Dieu loua son acte et lui pardonna ses péchés». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Avons-nous donc un salaire pour nos bonnes actions envers les animaux?» Il dit: «Pour toute créature vivante il y a un salaire à qui lui fait du bien». (URA)

Dans une autre version d'Al Boukhāri: «Dieu loua son acte, lui pardonna ses péchés et l'introduisit au Paradis».

Dans une version commune aux deux Imāms (Al Boukhāri et Moslem): «Cependant qu'un chien tournait autour d'un puits mourant de soif, voilà que le vit l'une des prostituées des enfants d'Israël. Elle ôta sa chaussure, la remplit d'eau du puits et l'en abreuva. Cela lui valut l'absolution de ses péchés».

«إِنَّهُ خُلِقَ كُلُّ إِنْسَانٍ مِنْ بَنِي آدَمَ عَلَى سِتِّينَ وَثَلَاثُمِائَةِ مَفْصِلٍ ، فَمَنْ كَبَرَ اللَّهُ ، وَحَمِدَ اللَّهَ ، وَهَلَّلَ اللَّهَ ، وَسَبَّحَ اللَّهَ ، وَاسْتَغْفَرَ اللَّهَ ، وَعَزَلَ حَجَرًا عَنْ طَرِيقِ النَّاسِ أَوْ شَوْكَةً أَوْ عَظْمًا عَنْ طَرِيقِ النَّاسِ ، أَوْ أَمَرَ بِمَعْرُوفٍ أَوْ نَهَى عَنْ مُنْكَرٍ ، عَدَدَ السِّتِّينَ وَالثَّلَاثُمِائَةِ ، فَإِنَّهُ يُمْسِي يَوْمَئِذٍ وَقَدْ زَحَزَحَ نَفْسَهُ عَنِ النَّارِ» .

123. السابع : عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « مَنْ غَدَا إِلَى الْمَسْجِدِ أَوْ رَاحَ ، أَعَدَّ اللَّهُ لَهُ فِي الْجَنَّةِ نَزْلًا كُلَّمَا غَدَا أَوْ رَاحَ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
«النُّزْلُ» : الْقُوَّةُ وَالرِّزْقُ وَمَا يُهَيِّئُ لِلضَّيْفِ .

124. الثامن : عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « يَا نِسَاءَ الْمُسْلِمَاتِ لَا تَحْقِرَنَّ جَارَةً لِحَارَتِهَا وَلَوْ فَرَسِينَ شَاةٍ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

قَالَ الْجَوْهَرِيُّ : الْفَرَسَيْنِ مِنَ الْبَعِيرِ : كَالْحَافِرِ مِنَ الدَّابَّةِ ، قَالَ : وَرُبَّمَا اسْتُعِيرَ فِي الشَّاةِ .

125. التاسع : عَنْهُ ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « الْإِيمَانُ بِضْعٌ وَسَبْعُونَ ، أَوْ بِضْعٌ وَسِتُّونَ شُعْبَةً : فَأَفْضَلُهَا قَوْلُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ، وَأَذْنَاهَا إِمَاطَةُ الْأَذَى عَنِ الطَّرِيقِ ، وَالْحَيَاءُ شُعْبَةٌ مِنَ الْإِيمَانِ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

«الْبِضْعُ» مِنْ ثَلَاثَةٍ إِلَى تِسْعَةٍ ، بِكَسْرِ الْبَاءِ وَقَدْ تَفَتْحُ . وَ «الشُّعْبَةُ» : الْقِطْعَةُ .

126. العاشر : عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « بَيْنَمَا رَجُلٌ يَمْشِي بِطَرِيقٍ اشْتَدَّ عَلَيْهِ الْعَطَشُ ، فَوَجَدَ بَيْتًا فَتَزَلَ فِيهِ فَشَرِبَ ، ثُمَّ خَرَجَ فَإِذَا كَلْبٌ يَلْهَثُ يَأْكُلُ الثَّرَى مِنَ الْعَطَشِ ، فَقَالَ الرَّجُلُ : لَقَدْ بَلَغَ هَذَا الْكَلْبُ مِنَ الْعَطَشِ مِثْلَ الَّذِي كَانَ قَدْ بَلَغَ مِنِّي ، فَتَزَلَ الْبَيْتَ فَمَلَأَ خُفَّهُ مَاءً ثُمَّ أَمْسَكَهُ بِيَدِهِ ، حَتَّى رَفَعِي فَسَقَى الْكَلْبَ ، فَشَكَرَ اللَّهُ لَهُ فَغَفَرَ لَهُ » . قَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ لَنَا فِي الْبَهَائِمِ أَجْرًا ؟ فَقَالَ : « فِي كُلِّ كَبِدٍ رَطْبَةٍ أَجْرٌ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وَفِي رِوَايَةٍ لِلْبُخَارِيِّ : « فَشَكَرَ اللَّهُ لَهُ فَغَفَرَ لَهُ ، فَأَدْخَلَهُ الْجَنَّةَ » .

وَفِي رِوَايَةٍ لَهُمَا : « بَيْنَمَا كَلْبٌ يَطِيفُ بِرَكِيَّةٍ قَدْ كَادَ يَقْتُلُهُ الْعَطَشُ إِذْ رَأَتْهُ بَغِيٌّ مِنْ بَغَايَا بَنِي إِسْرَائِيلَ ، فَتَرَعَتْ مُوقَهَا فَاسْتَقَتْ لَهُ بِهِ ، فَسَقَتْهُ فَغَفِرَ لَهَا بِهِ » .

127. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «J'ai effectivement vu (lors de son ascension miraculeuse au ciel) un homme qui jouissait à volonté de tous les délices du Paradis et ce parce qu'il avait arraché un arbre du milieu d'une route où il gênait les Musulmans». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version: «Un homme passa devant la branche d'un arbre qui barrait la route aux passants. Il se dit: «Par Dieu, je vais enlever cette branche pour qu'elle ne nuise plus aux Musulmans». Il fut introduit pour cela au Paradis».

Dans une version commune aux deux: «Cependant que quelqu'un poursuivait sa route, voilà qu'il trouva une branche épineuse qu'il en retira. Dieu loua son acte et lui accorda Son absolution».

128. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'esclave musulman (ou croyant) a fait ses ablutions. Quand il s'est lavé le visage, il vit partir avec l'eau (ou avec la dernière goutte d'eau) les péchés qu'il avait commis en regardant les choses interdites. Lorsqu'il se lava les mains, il vit partir avec l'eau (ou avec la dernière goutte d'eau) les péchés commis par ses mains jusqu'à ce qu'il en sortît débarrassé de toute faute. Lorsqu'il se lava les pieds, il vit partir avec l'eau (ou avec la dernière goutte d'eau) les péchés qu'ils avaient commis jusqu'à ce qu'il en sortît propre de tout péché». (Rapporté par Moslem)

129. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a fait ses ablutions et qui les a bien faites puis est allé à la prière commune du Vendredi et en a écouté en silence le sermon, ses péchés lui sont pardonnés pour la période du Vendredi au Vendredi suivant et avec trois jours en sus. Mais celui qui s'amuse durant le sermon avec les cailloux, s'en est laissé distraire et a donc commis un péché». (Rapporté par Moslem)

130. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les cinq prières écrites (obligatoires), celles du Vendredi au Vendredi suivant, le jeûne du Ramadân au Ramadân suivant, font absoudre ce qu'il y a entre eux comme péchés si toutefois on en a évité les plus grands». (Rapporté par Moslem)

131. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Voulez-vous que je vous indique les actes pour lesquels Dieu absout les péchés et élève les degrés?» Ils dirent: «Nous voulons bien, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Faire soigneusement les ablutions malgré les désagréments, se rendre souvent aux mosquées et attendre la prière suivante dès qu'on en a fait une, voilà qui équivaut à monter la garde dans les bastions de l'Islam».

Commentaire

La fin de ce Hadith exige quelque explication vu son importance primordiale dans l'éthique islamique.

Beaucoup de penseurs superficiels et de soi-disant modernistes disent que l'Islam appelle ses adeptes à passer tout leur temps à la mosquée et disent que c'est là une chose incompatible avec les temps modernes où l'on exige de plus en plus de travail et de rendement.

Ils soulèvent là en fait le problème des problèmes et il en va de la survie même de toute notre planète qui semble malheureusement aller de plus en plus à la dérive. Nous allons y répondre par deux volets apparemment opposés mais qui se corroborent en fin de compte.

1. La prière à ses cinq heures précises durant la nuit et le jour, le jeûne du mois de Ramadân et les autres obligations de l'Islam ne sont nullement un obstacle à l'accomplissement de notre tâche quotidienne. Bien au contraire, c'est une mobilisation répétée de toutes nos énergies positives du lever du soleil au coucher de la nuit et une nation qui pratique réellement l'Islam est remarquable par son réveil tôt et le dynamisme qui en découle. Le Prophète (BSDL) a dit dans ce sens: «Que Dieu bénisse à ma nation son lever de bonne heure!».

«المُوقُ»: الخُفُّ. وَ «يُطِيفُ»: يَدُورُ حَوْلَ. «رَكِيَّةٌ»: وَهِيَ الْبِئْرُ.

127. الْحَادِي عَشَرَ: عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَقَدْ رَأَيْتُ رَجُلًا يَتَقَلَّبُ فِي الْجَنَّةِ فِي شَجَرَةٍ قَطَعَهَا مِنْ ظَهْرِ الطَّرِيقِ كَأَنَّهُ تُؤْذِي الْمُسْلِمِينَ». رواه مسلم.
وفي رواية: «مَرَّ رَجُلٌ بِغُصْنِ شَجَرَةٍ عَلَى ظَهْرِ طَرِيقٍ فَقَالَ: وَاللَّهِ لَا نُحْيِي هَذَا عَنْ الْمُسْلِمِينَ لَا يُؤْذِيهِمْ، فَأَدْخَلَ الْجَنَّةَ».
وفي روايةٍ لهما: «بَيْنَمَا رَجُلٌ يَمْشِي بِطَرِيقٍ وَجَدَ غُصْنَ شَوْكٍ عَلَى الطَّرِيقِ، فَأَخْرَهُ فَشَكَرَ اللَّهُ لَهُ، فَغَفَرَ لَهُ».

128. الثَّانِي عَشَرَ: عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ تَوَضَّأَ فَأَحْسَنَ الْوُضُوءَ، ثُمَّ أَتَى الْجُمُعَةَ، فَاسْتَمَعَ وَأَنْصَتَ، غُفِرَ لَهُ مَا بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْجُمُعَةِ وَزِيَادَةُ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ، وَمَنْ مَسَّ الْحَصَا فَقَدْ لَغَا» رواه مسلم.

129. الثَّلَاثَ عَشَرَ: عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا تَوَضَّأَ الْعَبْدُ الْمُسْلِمُ، أَوْ الْمُؤْمِنُ فَغَسَلَ وَجْهَهُ خَرَجَ مِنْ وَجْهِهِ كُلُّ خَطِيئَةٍ نَظَرَ إِلَيْهَا بِعَيْنِهِ مَعَ الْمَاءِ، أَوْ مَعَ آخِرِ قَطْرِ الْمَاءِ، فَإِذَا غَسَلَ يَدَيْهِ خَرَجَ مِنْ يَدَيْهِ كُلُّ خَطِيئَةٍ كَانَ بَطَشَتْهَا يَدَاهُ مَعَ الْمَاءِ، أَوْ مَعَ آخِرِ قَطْرِ الْمَاءِ، فَإِذَا غَسَلَ رِجْلَيْهِ خَرَجَتْ كُلُّ خَطِيئَةٍ مَسَّتَهَا رِجْلَاهُ مَعَ الْمَاءِ أَوْ مَعَ آخِرِ قَطْرِ الْمَاءِ حَتَّى يَخْرُجَ نَقِيًّا مِنَ الذُّنُوبِ» رواه مسلم.

130. الرَّابِعَ عَشَرَ: عَنْهُ عَنِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «الصَّلَوَاتُ الْخَمْسُ، وَالْجُمُعَةُ إِلَى الْجُمُعَةِ، وَرَمَضَانُ إِلَى رَمَضَانَ مُكْفِرَاتٌ لِمَا بَيْنَهُنَّ إِذَا اجْتَنِبْتَ الْكِبَائِرَ» رواه مسلم.

131. الْخَامِسَ عَشَرَ: عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَلَا أَدُلُّكُمْ عَلَى مَا يَمْحُو اللَّهُ بِهِ الْخَطَايَا، وَيَرْفَعُ بِهِ الدَّرَجَاتِ؟». قَالُوا: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «إِسْبَاغُ الْوُضُوءِ عَلَى الْمَكَارِهِ، وَكَثْرَةُ الْخَطَا إِلَى الْمَسَاجِدِ، وَانْتِظَارُ الصَّلَاةِ بَعْدَ الصَّلَاةِ، فَذَلِكُمُ الرِّبَاطُ» رواه مسلم.

132. السَّادِسَ عَشَرَ: عَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ صَلَّى الْبَرْدَيْنِ دَخَلَ الْجَنَّةَ» متفقٌ عليه.

D'autre part, la répartition même de ces cinq prières convient parfaitement à un travail poussé dans les conditions optimales de rendement et d'efficacité.

Après la prière de l'aube celle du Zohr (midi) ne vient qu'après le passage du soleil par le zénith, c'est-à-dire un peu après midi. On a ainsi toute la matinée pour faire son travail. La rupture de midi est des plus nécessaires pour s'alimenter et refaire ses forces.

Les ablutions et la prière sont le meilleur délassement et le meilleur stimulateur d'énergie.

Puis vient la prière du 'Aṣr (quand le soleil se penche de 45° sur l'horizon ou quand la longueur de l'ombre est égale à celle de son objet). Cela nous ramène, selon les saisons, à trois ou quatre heures environ après midi. Cette reprise du travail est largement suffisante pour achever un travail normal entamé le matin et rien n'empêche d'ailleurs, au besoin, de reprendre de nouveau le travail une fois la prière accomplie.

Les heures de travail ne valent pas seulement par leur nombre mais par leur qualité. Celui qui n'a aucune crainte de Dieu et aucun sens de la responsabilité peut être présent par son corps, absolument absent par son esprit. Son rendement réel est très près de zéro alors que celui qui est armé moralement par la foi, accomplit des tâches énormes en un minimum de temps.

2. Pour ce qui est de l'autre volet de notre raisonnement, nous disons justement que tout être sensé et digne du nom d'homme (c'est-à-dire vicair de Dieu sur terre) refuse cette course haletante derrière les «biens» vraiment douteux de ce monde. Cette course effrénée derrière le plus avoir, cette obsession de la concurrence, cette dévotion entière et assidue à la matière, cette négation systématique de toute spiritualité et de tout sentiment, voilà en fait l'asservissement de l'homme par la matière, premier instrument du Diable.

Voilà donc ces sociétés, dites modernes, faisant penser à un déferlement de pachydermes dans une course sourde et aveugle, écrasant sur leur passage tout ce qui n'a pas leur masse ou leur vitesse.

C'est le monde de la cruauté et de l'injustice, c'est le monde de l'insécurité, du stress, de la haine, de l'hypocrisie et du cynisme présenté comme le summum de la libération de l'esprit et l'apothéose de l'explosion du génie humain.

C'est en fait le monde de l'égoïsme, du matérialisme et de la stérilité de l'âme qui se transforme en désert aride et desséché.

Le Coran fustige énergiquement cette race inhumaine dans *les versets 7 et 8 du chapitre 10*:

«Ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre, qui ont trouvé satisfaction dans la vie ici-bas et qui s'y sont sentis en toute sécurité et ceux qui sont trop distraits pour méditer sur Nos signes (ou versets), ceux-là leur refuge est le Feu pour ce qu'ils acquéraient». (*Jonas – 7 et 8*)

132. Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS) rapporte que le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a fait la prière des deux pleines lunes entre au Paradis». Les deux pleines lunes désignent ici la prière du Fajr (l'aube) et celle du 'Aṣr (après-midi). (URA)

133. Toujours selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'homme est malade ou en voyage, il se voit inscrire le salaire de tout ce qu'il faisait quand il était chez lui et en bonne santé». (Rapporté par Al Boukhārī)

134. Jāber (DAS) rapporte que le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Toute bonne action est une aumône». (Rapporté par Moslem et Al Boukhārī)

135. Toujours selon Jāber, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Toutes les fois qu'un Musulman plante un arbre, il se voit inscrire une aumône pour tout fruit qu'on en mange. Même ce qui en est volé ou ce qui s'en perd est compté pour lui comme une aumône». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version de Moslem: «Toutes les fois qu'un Musulman plante un arbre et qu'un être humain, une bête ou un oiseau en mangent, il se voit inscrire autant d'aumônes jusqu'au jour de la Résurrection».

Dans une autre version: «Toutes les fois qu'un Musulman plante un arbre ou sème un champ et qu'un être humain, une bête ou autre en mangent, il se voit inscrire autant d'aumônes».

136. Toujours selon lui: «Les membres de la tribu des Banou Salima ont

«الْبُرْدَانِ»: الصُّبْحُ وَالْعَصْرُ.

133. السَّابِعَ عَشَرَ: عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا مَرِضَ الْعَبْدُ أَوْ سَافَرَ كُتِبَ لَهُ مِثْلُ مَا كَانَ يَعْمَلُ مُتِمِّمًا صَحِيحًا» رواه البخاري.

134. الثَّامِنَ عَشَرَ: عَنْ جَابِرٍ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «كُلُّ مَعْرُوفٍ صَدَقَةٌ» رواه البخاري، ورواه مسلم من رواية حُذَيْفَةَ - رضي الله عنه -.

135. التَّاسِعَ عَشَرَ: عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ مُسْلِمٍ يَغْرِسُ غَرْسًا إِلَّا كَانَ مَا أَكَلَ مِنْهُ لَهُ صَدَقَةٌ، وَمَا سُرِقَ مِنْهُ لَهُ صَدَقَةٌ، وَلَا يَرْزُوهَ أَحَدٌ إِلَّا كَانَ لَهُ صَدَقَةٌ» رواه مسلم.

وفي رواية له: «فَلَا يَغْرِسُ الْمُسْلِمُ غَرْسًا، فَيَأْكُلَ مِنْهُ إِنْسَانٌ وَلَا دَابَّةٌ وَلَا طَيْرٌ إِلَّا كَانَ لَهُ صَدَقَةٌ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ».

وفي رواية له: «لَا يَغْرِسُ مُسْلِمٌ غَرْسًا، وَلَا يَزْرَعُ زَرْعًا، فَيَأْكُلَ مِنْهُ إِنْسَانٌ وَلَا دَابَّةٌ وَلَا شَيْءٌ إِلَّا كَانَتْ لَهُ صَدَقَةٌ» وَرَوَاهُ جَمِيعًا مِنْ رِوَايَةِ أَنَسٍ - رضي الله عنه -.

قَوْلُهُ: «يَرْزُوهُ» أَي: يَنْقُصُهُ.

136. الْعُشْرُونَ: عَنْهُ قَالَ: أَرَادَ بَنُو سَلَمَةَ أَنْ يَتَّقِلُوا قُرْبَ الْمَسْجِدِ فَبَلَغَ ذَلِكَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، فَقَالَ لَهُمْ: «إِنَّهُ قَدْ بَلَغَنِي أَنَّكُمْ تَرِيدُونَ أَنْ تَتَّقِلُوا قُرْبَ الْمَسْجِدِ؟». فَقَالُوا: نَعَمْ يَا رَسُولَ اللَّهِ قَدْ أَرَدْنَا ذَلِكَ، فَقَالَ: «بَنِي سَلَمَةَ دِيَارُكُمْ؛ تَكْتَبُ آثَارُكُمْ، دِيَارُكُمْ؛ تَكْتَبُ آثَارُكُمْ» رواه مسلم.

وفي رواية: «إِنَّ بِكُلِّ خَطْوَةٍ دَرَجَةً» رواه مسلم. ورواه البخاري أيضًا بِمَعْنَاهُ مِنْ رِوَايَةِ أَنَسٍ - رضي الله عنه -.

و«بَنُو سَلَمَةَ» بكسر اللام: قبيلة معروفة من الأنصار - رضي الله عنهم -، و«آثَارُهُمْ»: خُطَاهُمْ.

137. الْحَادِي وَالْعُشْرُونَ: عَنْ أَبِي الْمُنْذِرِ أَبِي بَنْ كَعْبٍ - رضي الله عنه - قَالَ: كَانَ رَجُلٌ لَا أَعْلَمُ رَجُلًا أَبْعَدَ مِنَ الْمَسْجِدِ مِنْهُ، وَكَانَ لَا تُحْطِئُهُ صَلَاةٌ فَتِيلَ لَهُ، أَوْ فَقُلْتُ

voulu se transférer tout près de la mosquée (pour s'éviter les va-et-vient répétés à chaque heure de prière). Cela parvint au Messager de Dieu (BSDL) qui leur dit: «Je viens d'apprendre que vous voulez vous transférer près de la mosquée». Ils dirent: «En effet, ô Messager de Dieu! Nous avons projeté de la faire». Il leur dit: «O Banou Salima! Restez plutôt dans vos maisons et l'on inscrira ainsi pour vous tous vos pas vers la mosquée» (et il le répéta deux fois). (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Pour éviter que tout le monde vienne s'installer autour de la mosquée, le Prophète (BSDL) leur dit de rester là où ils sont car plus ils sont loin de la mosquée, plus ils ont de mérite à y venir et plus ils se voient inscrire des bonnes actions.

137. Oubay Ibn Ka'b (DAS) a dit: «Il y avait un homme (je ne connaissais personne habitant plus loin que lui de la mosquée) qui n'y manquait pourtant aucune prière. On lui dit (ou je lui dis): «Pourquoi ne t'achètes-tu pas un âne que tu monterais dans l'obscurité de la nuit et la canticule de l'été?» Il dit: «Je ne serais pas heureux d'avoir une maison tout près de la mosquée. Je veux plutôt qu'on inscrive pour moi mes pas vers la mosquée et à mon retour si je retourne chez moi». Le Messager de Dieu (BSDL) dit: «Dieu a effectivement réuni tout cela pour toi». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version: «Tu as pour toi le salaire de tout ce que tu as fait pour Dieu».

138. Selon 'Abdullah Ibn 'Amr Ibn Al 'Ās (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Il y a quarante bonnes actions dont la plus haute est le fait de prêter à son prochain une chèvre pour le faire profiter de son lait. Tout être qui fait l'une de ces bonnes actions dans l'espoir de la récompense de Dieu et confiant dans ce que Dieu lui en a promis, Dieu l'introduit à cause d'elle au Paradis».

139. 'Adi Ibn Hātem (DAS) a dit: «J'ai entendu dire le Messager de Dieu (BSDL): «Mettez-vous à l'abri du feu de l'Enfer ne serait-ce que par un morceau de datte». (URA)

Dans une autre version de Moslem et Al Boukhāri: «'Adi rapporte que le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est pas un seul d'entre vous à qui Dieu ne parlera pas sans l'intermédiaire d'un interprète. Il regarde à sa droite et n'y voit que ce qu'il a avancé (comme bonnes actions). Il regarde à sa gauche et n'y voit que ce qu'il a avancé (comme mauvaises actions). Il regarde devant lui et n'y voit que le feu de l'Enfer tout près de son visage. Aussi mettez-vous à l'abri du feu ne serait-ce que par un morceau de datte et celui qui n'en trouve pas, par une bonne parole».

140. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu est assurément satisfait de celui qui mange quelque chose et Lui en rend grâce ou boit quelque chose et Lui en rend grâce». (Rapporté par Moslem)

141. Selon Abou Mūsa (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Chaque Musulman est redevable d'une aumône». On dit: «Et s'il n'en a pas les moyens?» Il dit: «Il travaille de ses deux mains. Il se fait ainsi du bien à lui-même et peut faire l'aumône». On dit: «Et s'il en est incapable?» Il dit: «Il aide autrui à atteindre ce qui lui tient à cœur». On dit: «Et s'il en est incapable?» Il dit: «Il prescrit le bien». On dit: «Et s'il ne le fait pas?» Il dit: «Il s'abstient de faire le mal et c'est déjà pour lui une aumône». (URA)

لَهُ : لَوْ اشْتَرَيْتَ حِمَارًا تَرَكْبُهُ فِي الظَّلَمَاءِ ، وَفِي الرَّمْضَاءِ ؟ فَقَالَ : مَا يَسْرُنِي أَنْ مَتَرَلِي إِلَى جَنْبِ الْمَسْجِدِ ، إِنِّي أُرِيدُ أَنْ يُكْتَبَ لِي مَمْشَايَ إِلَى الْمَسْجِدِ ، وَرُجُوعِي إِذَا رَجَعْتُ إِلَى أَهْلِي ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « قَدْ جَمَعَ اللَّهُ لَكَ ذَلِكَ كُلَّهُ » رواه مسلم .
وفي رواية : « إِنَّ لَكَ مَا احْتَسَبْتَ » . « الرَّمْضَاءُ » : الْأَرْضُ الَّتِي أَصَابَهَا الْحَرُّ الشَّدِيدُ .

138. الثَّانِي وَالْعُشْرُونَ : عَنْ أَبِي مُحَمَّدٍ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « أَرْبَعُونَ خَصْلَةً أَعْلَاهَا مَنِحَةُ الْعُتْرِ ، مَا مِنْ عَامِلٍ يَعْمَلُ بِخَصْلَةٍ مِنْهَا رَجَاءَ ثَوَابِهَا وَتَصَدِيقَ مَوْعُودِهَا إِلَّا أَدَخَلَهُ اللَّهُ بِهَا الْجَنَّةَ » رواه البخاري .
« الْمَنِحَةُ » : أَنْ يُعْطِيَهُ إِيَّاهَا لِئَاكُلَ لَبْنَهَا ثُمَّ يَرُدُّهَا إِلَيْهِ .

139. الثَّلَاثُ وَالْعُشْرُونَ : عَنْ عَدِيِّ بْنِ حَاتِمٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ النَّبِيَّ ﷺ يَقُولُ : « اتَّقُوا النَّارَ وَلَوْ بِشِقِّ تَمْرَةٍ » .
وفي رواية لهما عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَا مِنْكُمْ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا سَيَكَلِّمُهُ رَبُّهُ لَيْسَ بَيْنَهُ وَبَيْنَهُ تَرْجُمَانٌ ، فَيَنْظُرُ أَيَمَنَ مِنْهُ فَلَا يَرَى إِلَّا مَا قَدَّمَ ، وَيَنْظُرُ أَشَآمَ مِنْهُ فَلَا يَرَى إِلَّا مَا قَدَّمَ ، وَيَنْظُرُ بَيْنَ يَدَيْهِ فَلَا يَرَى إِلَّا النَّارَ تَلْقَاءَ وَجْهِهِ ، فَاتَّقُوا النَّارَ وَلَوْ بِشِقِّ تَمْرَةٍ ، فَمَنْ لَمْ يَجِدْ فِكَلِمَةٍ طَيِّبَةٍ » .

140. الرَّابِعُ وَالْعُشْرُونَ : عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنَّ اللَّهَ لَيَرْضَى عَنِ الْعَبْدِ أَنْ يَأْكُلَ الْأَكْلَةَ فَيَحْمَدُهُ عَلَيْهَا ، أَوْ يَشْرَبَ الشَّرْبَةَ فَيَحْمَدُهُ عَلَيْهَا » رواه مسلم .
وَ « الْأَكْلَةُ » بفتح الهمزة : وَهِيَ الْغَدَاةُ أَوْ الْعُشْوَةُ .

141. الْخَامِسُ وَالْعُشْرُونَ : عَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « عَلَى كُلِّ مُسْلِمٍ صَدَقَةٌ » . قَالَ : أَرَأَيْتَ إِنْ لَمْ يَجِدْ ؟ قَالَ : « يَعْمَلُ بِيَدَيْهِ فَيَنْفَعُ نَفْسَهُ وَتَصَدَّقَ » . قَالَ : أَرَأَيْتَ إِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ ؟ قَالَ : « يُعِينُ ذَا الْحَاجَةِ الْمَلْهُوفَ » . قَالَ : أَرَأَيْتَ إِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ ؟ قَالَ : « يَأْمُرُ بِالْمَعْرُوفِ أَوْ الْخَيْرِ » . قَالَ : أَرَأَيْتَ إِنْ لَمْ يَفْعَلْ ؟ قَالَ : « يُمْسِكُ عَنِ الشَّرِّ فَإِنَّهَا صَدَقَةٌ » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

14 – La modération dans les actes de dévotion

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 20 – versets 1 et 2*: «Ta-Ha, Nous n'avons pas fait descendre sur toi le Coran pour que tu sois malheureux».

2. *Chapitre 2 – verset 185*: «Dieu vous veut l'aisance et la facilité et ne vous veut pas la gêne».

Quant aux Hadiths:

142. 'Āisha (DAS) rapporte que le Prophète (BSDL) entra chez elle alors qu'elle était avec une autre femme. Il dit: «Qui est donc celle-ci?» Elle dit: «Une telle qui vient me parler du grand nombre de ses prières». Il dit: «Ne vous surchargez point ainsi car on ne vous a imposé que ce que vous pouvez supporter. Par Dieu, Dieu ne se lasse pas de vous récompenser jusqu'à ce que vous vous lassiez de faire des œuvres de bien. La meilleure façon de L'adorer est, pour Lui, ce que vous faites avec persévérance».

Commentaire

Le Prophète (BSDL) nous recommande de suivre dans le bien une ligne continue et non sinusoïdale. Il vaut mieux s'astreindre à des actes supportables bien que modestes plutôt que de faire de temps en temps des actions d'éclat pour s'arrêter ensuite totalement. Un autre Hadith dit explicitement:

«Un peu qui dure vaut mieux que beaucoup qui s'interrompt».

143. Anas (DAS) rapporte que trois personnes vinrent chez les femmes du Prophète (BSDL) pour les interroger sur la façon dont le Prophète (BSDL) adorait Dieu. Quand elles les en informèrent, cela sembla leur paraître peu. Ils dirent: «Que sommes-nous par rapport au Prophète (BSDL) alors que Dieu lui a déjà pardonné tous ses péchés passés et futurs?» L'un d'eux dit: «Pour ma part, je m'engage pour toujours à passer toutes mes nuits en prière». L'autre dit: «Et moi je m'engage à jeûner sans interruption toute ma vie». L'autre enfin dit: «Moi je m'engage à ne jamais me marier». Le Messager de Dieu (BSDL) vint alors à eux et leur dit: «Est-ce bien vous qui avez dit ceci et cela? En vérité, par Dieu, je crains Dieu bien plus que vous mais je jeûne un temps et je mange un autre. Je prie une partie de la nuit et j'en dors une autre et j'épouse les femmes. Celui qui se détourne de ma voie n'est pas de ma communauté».

144. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Malheur aux rigoristes!» Et il le répéta trois fois de suite. (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Il s'agit de ceux qui s'accrochent à la lettre de la loi et sont intraitables sur les apparences. Ce sont en général ceux-là mêmes qui sont les plus portés à faire fi des principes de base pour plaire à un grand et assouvir leur soif de la richesse et du commandement. Ils jettent ainsi l'anathème sur celui qui ne connaît pas, selon eux, la façon parfaite de réparer la prière mais ne disent rien quand autour d'eux on bafoue la législation islamique et on en enfreint les interdits.

Bien avant eux, les scribes du Temple accusèrent le prophète Jésus (BSDL) d'impiété parce qu'il ne s'était pas lavé les mains avant de se mettre à table et qui, en même temps, ont transformé le Temple en véritable marché où toute chose se vend à celui qui sait y mettre le prix.

Le Coran promet le feu de l'Enfer à tous ceux qui troquent les versets de Dieu contre les richesses nauséabondes et les honneurs mensongers de ce bas-monde.

145. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La religion est aisance et facilité. Jamais quelqu'un ne cherchera à rivaliser de force avec la

14 - باب في الاقتصاد في العبادة

قال الله تعالى : ﴿ طُهُ مَا أَنْزَلْنَا عَلَيْكَ الْقُرْآنَ لِتَشْقَى ﴾ [طه : 1].

وقال تعالى : ﴿ يُرِيدُ اللَّهُ بِكُمُ الْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمُ الْعُسْرَ ﴾ [البقرة : 185].

142. عن عائشة - رضي الله عنها - أَنَّ النبي ﷺ دَخَلَ عَلَيْهَا وَعِنْدَهَا امْرَأَةٌ قَالَ :

مَنْ هَذِهِ ؟ قَالَتْ : هَذِهِ فُلَانَةُ تَذْكُرُ مِنْ صَلَاتِهَا . قَالَ : « مَهْ عَلَيْكُمْ بِمَا تَطِيقُونَ ، فَوَاللَّهِ لَا يَمَلُّ اللَّهُ حَتَّى تَمَلُّوا » وَكَانَ أَحَبُّ الدِّينِ إِلَيْهِ مَا دَاوَمَ صَاحِبُهُ عَلَيْهِ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وَ « مَهْ » كَلِمَةٌ نَهَى وَزَجَرَ . وَمَعْنَى « لَا يَمَلُّ اللَّهُ » أَي : لَا يَقْطَعُ ثَوَابَهُ عَنْكُمْ وَجَزَاءَ أَعْمَالِكُمْ ، وَيُعَامِلُكُمْ مُعَامَلَةَ الْمَالِ حَتَّى تَمَلُّوا فَتَتْرَكُوا ، فَيَنْبَغِي لَكُمْ أَنْ تَأْخُذُوا مَا تَطِيقُونَ الدَّوَامَ عَلَيْهِ لِيَدُومَ ثَوَابُهُ لَكُمْ وَفَضْلُهُ عَلَيْكُمْ .

143. وعن أنس - رضي الله عنه - قَالَ : جَاءَ ثَلَاثَةٌ رَهْطٍ إِلَى بُيُوتِ أَزْوَاجِ النَّبِيِّ ﷺ ، يَسْأَلُونَ عَنْ عِبَادَةِ النَّبِيِّ ﷺ ، فَلَمَّا أُخْبِرُوا كَانَتْهُمْ تَقَالُوهَا وَقَالُوا : أَيُّ نَحْنُ مِنَ النَّبِيِّ ﷺ قَدْ غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ وَمَا تَأَخَّرَ . قَالَ أَحَدُهُمْ : أَمَّا أَنَا فَأُصَلِّي اللَّيْلَ أَبَدًا ، وَقَالَ الْآخَرُ : وَأَنَا أَصُومُ الدَّهْرَ وَلَا أَفْطِرُ ، وَقَالَ الْآخَرُ : وَأَنَا أَعْتَزِلُ النِّسَاءَ فَلَا أَتَزَوَّجُ أَبَدًا ، فَجَاءَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِلَيْهِمْ فَقَالَ : « أَنْتُمْ الَّذِينَ قُلْتُمْ كَذَا وَكَذَا ؟ ! أَمَّا وَاللَّهِ إِنِّي لَأَخْشَاكُمْ لِلَّهِ وَأَتَقَاكُمْ لَهُ لِكِنِّي أَصُومُ وَأَفْطِرُ ، وَأُصَلِّي وَأَرْقُدُ ، وَأَتَزَوَّجُ النِّسَاءَ ، فَمَنْ رَغِبَ عَنْ سُنَّتِي فَلَيْسَ مِنِّي » . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

144. وعن ابن مسعود - رضي الله عنه - أَنَّ النبي ﷺ قَالَ : « هَلَكَ الْمُتَنَطِّعُونَ »

قَالَهَا ثَلَاثًا ، رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

« الْمُتَنَطِّعُونَ » : الْمُتَعَمِّقُونَ الْمُشَدِّدُونَ فِي غَيْرِ مَوْضِعِ الشَّدِيدِ .

145. عن أبي هريرة - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قَالَ : « إِنْ الدِّينَ يُسْرٌ ،

وَلَنْ يُشَادَّ الدِّينُ إِلَّا غَلَبَهُ ، فَسَدِّدُوا وَقَارِبُوا وَأَبْشِرُوا ، وَاسْتَعِينُوا بِالْغَدْوَةِ وَالرَّوْحَةِ وَشَيْءٍ مِنَ الدَّلْجَةِ » رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

وَفِي رَوَايَةٍ لَهُ : « سَدِّدُوا وَقَارِبُوا وَاعْدُوا وَرَوْحُوا ، وَشَيْءٌ مِنَ الدَّلْجَةِ ، الْقَصْدَ الْقَصْدَ

تَبَلَّغُوا » .

religion sans que la religion ne l'écrase. Suivez plutôt la voie sage du juste milieu, rapprochez-vous en douceur de la perfection et soyez optimistes. Aidez-vous en cela par vos allées et venues à la mosquée le matin, le soir et aux dernières heures de la nuit». (Rapporté par Al Boukhâri)

Dans une autre version d'Al Boukhâri: «Rapprochez-vous petit à petit de la perfection; allez à la mosquée matin et soir en plus de ce que vous faites comme actes de dévotion (prière, lecture du Coran) dans les dernières heures de la nuit. La modération! La modération! Car c'est seulement par la modération que vous arriverez à bon port».

146. Anas (DAS) rapporte que le Prophète (BSDL) est entré une fois à la mosquée. Il y trouva une corde attachée entre deux colonnes. Il dit: «Qu'est-ce donc que cette corde?» On lui dit: «Cette corde est pour Zeynab; quand le sommeil la vainc (dans la prière) elle s'y accroche». Le Prophète (BSDL) dit alors: «Détachez-moi cette corde! Que l'un de vous prie tant qu'il en a la force et, dès qu'il est gagné par le sommeil, qu'il aille dormir!». (URA)

147. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous s'endort pendant la prière, qu'il aille se coucher jusqu'à ce que le sommeil le quitte. Car s'il fait la prière en dormant, il ne sait pas s'il ne s'insulte pas lui-même quand il veut en réalité demander l'absolution de ses péchés».

148. Jāber Ibn Samoura (DAS) a dit: «Je faisais mes prières en compagnie du Prophète (BSDL). Sa prière (aussi bien que son sermon) n'était ni trop courte, ni trop longue».

149. Wahb Ibn 'Abdullāh (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDL) a fraternisé entre Salmān et Abouddardā'. Un jour Salmān se rendit chez Abouddardā' et trouva sa femme dans une tenue des plus modestes. Il lui dit: «Pourquoi donc te négliges-tu ainsi?» Elle lui dit: «Ton frère Abouddardā' ne ressent aucun désir pour ce bas-monde». Juste à ce moment arriva Abouddardā' qui lui prépara quelque chose à manger et lui dit: «Mange seul car je jeûne». Il dit: «Je ne mangerai pas tant que tu ne mangeras pas avec moi». Il mangea donc avec lui. Quand la nuit tomba, Abouddardā' se plongea dans la prière. Salmān lui dit: «Dors!» Il s'endormit puis se remit à prier. Il lui dit encore une fois: Dors!» et il se coucha. quand vinrent les dernières heures de la nuit Salmān dit: «Maintenant remets-toi à prier!» Ils prièrent ensemble puis Salmān lui dit: «Ton Seigneur a sur toi un droit, ta personne a sur

قوله : «الدين» هو مرفوع على ما لم يسم فاعله. وروى منصوبًا، وروى : «لن يشاد الدين أحد». وقوله ﷺ : «إلا غلبه» : أي : غلبه الدين وعجز ذلك المشاد عن مقاومته الدين لكثرة طرقه. و«العدوة» : سير أول النهار. و«الروحة» : آخر النهار. و«الدلجة» : آخر الليل. وهذا استعارة وتمثيل، ومعناه : استعينوا على طاعة الله عز وجل بالأعمال في وقت نشاطكم، وفراغ قلوبكم بحيث تستلذون العبادة ولا تسأمون، وتبلغون مقصودكم، كما أن المسافر الحاذق يسير في هذه الأوقات ويستريح هو ودابته في غيرها، فيصل المقصود بغير تعب، والله أعلم.

146. وعن أنس - رضي الله عنه - قال : دخل النبي ﷺ المسجد فإذا حبل ممدود بين السارين فقال : «ما هذا الحبل؟». قالوا : هذا حبل لزينب، فإذا فترت تعلقت به. فقال النبي ﷺ : «حلوه، ليصل أحدكم نشاطه، فإذا فتر فليرقد» متفق عليه.

147. وعن عائشة - رضي الله عنها - أن رسول الله ﷺ قال : «إذا نعت أحدكم وهو يصلي، فليرقد حتى يذهب عنه النوم، فإن أحدكم إذا صلى وهو ناعس لا يدرى لعله يذهب يستغفر فيسب نفسه» متفق عليه.

148. وعن أبي عبد الله جابر بن سمرة - رضي الله عنهما - قال : «كنت أصلي مع النبي ﷺ الصلوات، فكانت صلاته قصداً وخطبته قصداً» رواه مسلم. قوله : قصداً : أي بين الطول والقصر.

149. وعن أبي جحيفة وهب بن عبد الله - رضي الله عنه - قال : آخى النبي ﷺ بين سلمان وأبي الدرداء، فزار سلمان أبا الدرداء، فرأى أم الدرداء متبدلة فقال : ما شأنك؟ قالت : أخوك أبو الدرداء ليس له حاجة في الدنيا، فجاء أبو الدرداء فصنع له طعاماً، فقال له : كل فإني صائم، قال : ما أنا بأكل حتى تأكل، فأكل، فلما كان الليل ذهب أبو الدرداء يقوم فقال له : نم فنام، ثم ذهب يقوم فقال له : نم، فلما كان من آخر الليل قال سلمان : قم الآن، فصليا جميعاً، فقال له سلمان : إن لربك عليك

toi» un droit et ta famille a sur toi un droit. Donne donc son droit à tout ayant-droit. Abouddardā' alla conter la chose au Prophète (BSDL) qui lui dit: «Salmān a dit vrai». (Rapporté par Al Boukhāri)

150. 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS) a dit: «On informa le Prophète (BSDL) que je disais: «Par Dieu! Je jeûnerai assurément le jour et je veillerai toute la nuit à prier tant que je vivrai». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit alors: «Est-ce bien toi qui dis de telles choses?» Je dis: «Oui je l'ai bien dit, ô Messenger de Dieu! Que mon père et ma mère te servent de rançon». Il dit: «Tu ne pourras jamais le faire. Jeûne plutôt certains jours et manges-en d'autres. Veille une partie de la nuit à prier et dors-en une autre. Il te suffit en effet de jeûner trois jours par mois (les 13, 14, et 15 du mois lunaire) car la récompense d'une bonne action équivaut à dix fois sa valeur. Ainsi tu auras la récompense de celui qui a jeûné tout le temps». Je dis: «Je me sens capable de mieux que cela». Il dit: «Jeûne alors un jour et mange les deux suivants!» Je dis: «Je me sens capable de mieux que cela». Il dit: «Jeûne un jour et mange un jour, c'était là la façon de jeûner de David (BSDL) et c'est le jeûne le plus juste (dans une autre version: le meilleur)». Je dis: «Je me sens capable de mieux que cela». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Aucun jeûne n'est meilleur que celui-là». Si je m'étais alors contenté de trois jours par mois cela aurait été pour moi plus cher que ma famille et mes biens».

Dans une autre version: «Ne m'a-t-on pas informé que tu jeûnes tous les jours et passes toutes tes nuits à prier?» Je dis: «Si, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «N'en fais rien! Mais jeûne certains jours et mange certains autres. Dors une partie de la nuit et veilles-en une autre à prier. Car ton corps a sur toi un droit, tes yeux ont sur toi un droit, ta femme a sur toi un droit et ton hôte a sur toi un droit. Il te suffit de jeûner trois jours par mois car chaque bonne action te donne dix fois sa récompense et tu auras ainsi la récompense de celui qui jeûne tout le temps». Mais je choisis la voie la plus difficile et Dieu fut difficile avec moi. Je dis en effet: «O Messenger de Dieu! Je me sens assez fort pour jeûner davantage». Il dit: «Fais donc comme jeûnait David et n'y ajoute rien». Je dis: «Et comment jeûnait David?» Il dit: «La moitié du temps». 'Abdullāh disait quand il était devenu vieux: «Comme j'aurais mieux fait d'accepter l'allègement du Messenger de Dieu!».

Dans une autre version: «Ne m'a-t-on pas informé que tu jeûnes tout le temps et que tu lis chaque nuit tout le Coran?» Je dis: «Si, ô Messenger de Dieu! Et je ne cherche en cela qu'à bien faire». Il dit: «Jeûne à la façon de David, car il était le plus dévôt de son temps, et lis tout le Coran une fois par mois».

حَقًّا، وَإِنَّ لَنَفْسِكَ عَلَيْكَ حَقًّا، وَلِأَهْلِكَ عَلَيْكَ حَقًّا، فَأَعْطِ كُلَّ ذِي حَقٍّ حَقَّهُ، فَأَتَى النَّبِيَّ ﷺ فَذَكَرَ ذَلِكَ لَهُ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «صَدَقَ سُلْمَانُ» رواه البخاري.

150. وعن أبي محمد عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - قال: أُخْبِرَ النَّبِيُّ ﷺ أَنِّي أَقُولُ: وَاللَّهِ لَأَصُومَنَّ النَّهَارَ، وَلَأَقُومَنَّ اللَّيْلَ مَا عَشْتُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: أَنْتَ الَّذِي تَقُولُ ذَلِكَ؟ فَقُلْتُ لَهُ: قَدْ قُلْتُهُ بِأَبِي أَنْتَ وَأُمِّي يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ: «فَإِنَّكَ لَا تَسْتَطِيعُ ذَلِكَ؛ فَصُمْ وَأَفْطِرْ، وَنَمْ وَقُمْ، وَصُمْ مِنَ الشَّهْرِ ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ فَإِنَّ الْحَسَنَةَ بِعَشْرِ أَمْثَالِهَا، وَذَلِكَ مِثْلُ صِيَامِ الدَّهْرِ». قُلْتُ: فَإِنِّي أُطِيقُ أَفْضَلَ مِنْ ذَلِكَ. قَالَ: «فَصُمْ يَوْمًا وَأَفْطِرْ يَوْمَيْنِ». قُلْتُ: فَإِنِّي أُطِيقُ أَفْضَلَ مِنْ ذَلِكَ. قَالَ: «فَصُمْ يَوْمًا وَأَفْطِرْ يَوْمًا، فَذَلِكَ صِيَامُ دَاوُدَ ﷺ، وَهُوَ أَعْدَلُ الصِّيَامِ». وفي رواية: «هُوَ أَفْضَلُ الصِّيَامِ». فَقُلْتُ: فَإِنِّي أُطِيقُ أَفْضَلَ مِنْ ذَلِكَ. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا أَفْضَلَ مِنْ ذَلِكَ». وَلَئِنْ أَكُونُ قَبْلَ الثَّلَاثَةِ الْأَيَّامِ الَّتِي قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَحَبُّ إِلَيَّ مِنْ أَهْلِي وَمَالِي.

وفي رواية: «أَلَمْ أُخْبَرْ أَنَّكَ تَصُومُ النَّهَارَ وَتَقُومُ اللَّيْلَ؟». قُلْتُ: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ: «فَلَا تَفْعَلْ: صُمْ وَأَفْطِرْ، وَنَمْ وَقُمْ فَإِنَّ لِحَسَنَتِكَ عَلَيْكَ حَقًّا، وَإِنَّ لِعَيْنَيْكَ عَلَيْكَ حَقًّا، وَإِنَّ لِرِزْوَاجِكَ عَلَيْكَ حَقًّا، وَإِنَّ لِرِزْقِكَ عَلَيْكَ حَقًّا، وَإِنَّ بِحَسْبِكَ أَنْ تَصُومَ فِي كُلِّ شَهْرٍ ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ، فَإِنَّ لَكَ بِكُلِّ حَسَنَةٍ عَشْرَ أَمْثَالِهَا، فَإِنَّ ذَلِكَ صِيَامُ الدَّهْرِ». فَشَدَّدْتُ فَشَدَّدَ عَلَيَّ، قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي أَجِدُ قُوَّةً، قَالَ: «صُمْ صِيَامَ نَبِيِّ اللَّهِ دَاوُدَ وَلَا تَزِدْ عَلَيْهِ». قُلْتُ: وَمَا كَانَ صِيَامُ دَاوُدَ؟ قَالَ: «يَصِفُ الدَّهْرَ». فَكَانَ عَبْدُ اللَّهِ يَقُولُ بَعْدَ مَا كَبُرَ: يَا لَيْتَنِي قَبِلْتُ رُخْصَةَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ.

وفي رواية: «أَلَمْ أُخْبَرْ أَنَّكَ تَصُومُ الدَّهْرَ، وَتَقْرَأُ الْقُرْآنَ كُلَّ لَيْلَةٍ؟». قُلْتُ: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ، وَلَمْ أُرِدْ بِذَلِكَ إِلَّا الْخَيْرَ، قَالَ: «فَصُمْ صَوْمَ نَبِيِّ اللَّهِ دَاوُدَ، فَإِنَّهُ كَانَ عَبْدَ النَّاسِ، وَأَقْرَأَ الْقُرْآنَ فِي كُلِّ شَهْرٍ». قُلْتُ: يَا نَبِيَّ اللَّهِ إِنِّي أُطِيقُ أَفْضَلَ مِنْ ذَلِكَ؟ قَالَ: «فَاقْرَأْهُ فِي كُلِّ عَشْرِينَ». قُلْتُ: يَا نَبِيَّ اللَّهِ إِنِّي أُطِيقُ أَفْضَلَ مِنْ ذَلِكَ؟ قَالَ: «فَاقْرَأْهُ فِي كُلِّ سَبْعٍ وَلَا تَزِدْ عَلَى ذَلِكَ». فَشَدَّدْتُ فَشَدَّدَ عَلَيَّ، وَقَالَ لِي النَّبِيُّ ﷺ: «إِنَّكَ لَا تَدْرِي لَعَلَّكَ يَطُولُ

151. Hanzala Al Ousaydi (DAS), l'un des secrétaires du Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Une fois Abou Bakr (DAS) me dit en me rencontrant: «Comment vas-tu Hanzala?» Je dis: «Hanzala est devenu hypocrite». Il dit: «Oh mon Dieu! Que dis-tu là?» Je dis: «Quand nous nous trouvons auprès du Messenger de Dieu (BSDL) il nous incite à penser au Paradis et à l'Enfer comme si nous les voyions de nos yeux. Mais dès que nous sortons de chez lui, voilà que nous en sommes distraits par nos femmes, nos enfants et nos affaires. Nous avons ainsi beaucoup oublié». Abou Bakr (DAS) dit: «Par Dieu, nous ressentons tous-deux la même chose». Puis nous partîmes, Abou Bakr et moi, jusqu'à ce que nous entrâmes chez le Messenger de Dieu (BSDL). Je dis: «O Messenger de Dieu! Hanzala est devenu hypocrite. Quand nous sommes chez toi, tu nous incites à penser au Feu et au Paradis comme si nous les voyions de nos propres yeux et dès que nous sortons de chez toi, voilà que nous en sommes distraits par nos femmes, nos enfants et nos affaires. Nous avons ainsi beaucoup oublié!» Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, si vous saviez persister dans l'état où vous êtes chez moi et dans la pensée continue (à Dieu), les Anges vous serreraient la main dans vos lits et quand vous marchez dans la rue. Mais, ô Hanzala, une heure pour l'au-delà et une heure pour les choses de ce bas-monde» (et il le répéta trois fois). (Rapporté par Moslem)

www.liilas.com
florist

بِكَ عُمْرٍ». قَالَ: فَصِرْتُ إِلَى الَّذِي قَالَ لِي النَّبِيُّ ﷺ، فَلَمَّا كَبُرْتُ وَدِدْتُ أَنِّي كُنْتُ قَبِلْتُ رَخْصَةَ نَبِيِّ اللَّهِ ﷺ.

وفي رواية: «وَأَنَّ لَوْلَكَ عَلَيْكَ حَقًّا». وفي رواية: «لَا صَامَ مَنْ صَامَ الْأَبَدَ» ثلاثًا. وفي رواية: «أَحَبُّ الصِّيَامِ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى صِيَامُ دَاوُدَ، وَأَحَبُّ الصَّلَاةِ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى صَلَاةُ دَاوُدَ: كَانَ يَنَامُ نِصْفَ اللَّيْلِ، وَيَقُومُ ثُلُثَهُ، وَيَنَامُ سُدُسَهُ، وَكَانَ يَصُومُ يَوْمًا وَيُفْطِرُ يَوْمًا، وَلَا يَفِرُّ إِذَا لَاقَى».

وفي رواية قَالَ: أَنْكَحَنِي أَبِي امْرَأَةً ذَاتَ حَسَبٍ، وَكَانَ يَتَعَاهَدُ كَتَمَهُ - أَيِ: امْرَأَةً وَلَدِهِ - فَيَسْأَلُهَا عَنْ بَعْثِهَا، فَتَقُولُ لَهُ: نَعَمْ الرَّجُلُ مِنْ رَجُلٍ لَمْ يَطَأْ لَنَا فِرَاشًا وَلَمْ يُفْتَشْ لَنَا كَنَفًا مُنْذُ أَتَيْنَاهُ. فَلَمَّا طَالَ ذَلِكَ عَلَيْهِ ذَكَرَ ذَلِكَ لِلنَّبِيِّ ﷺ. فَقَالَ: «الْفَنَى بِهِ». فَلَقِيْنَاهُ بَعْدَ ذَلِكَ فَقَالَ: «كَيْفَ تَصُومُ؟». قُلْتُ: كُلَّ يَوْمٍ، قَالَ: «وَكَيْفَ تَخْتِمُ؟». قُلْتُ: كُلَّ لَيْلَةٍ، وَذَكَرَ نَحْوَ مَا سَبَقَ، وَكَانَ يَقْرَأُ عَلَى بَعْضِ أَهْلِهِ السُّبْعَ الَّذِي يَقْرُؤُهُ، يَغْرِضُهُ مِنَ النَّهَارِ لِيَكُونَ أَحَفَّ عَلَيْهِ بِاللَّيْلِ، وَإِذَا أَرَادَ أَنْ يَتَقَوَّى أَفْطَرَ أَيَّامًا وَأَحْصَى وَصَامَ مِثْلَهُنَّ كَرَاهِيَةً أَنْ يَتْرَكَ شَيْئًا فَارَقَ عَلَيْهِ النَّبِيُّ ﷺ.

كُلُّ هَذِهِ الرِّوَايَاتِ صَحِيحَةٌ مُعْظَمُهَا فِي الصَّحِيحَيْنِ وَقَلِيلٌ مِنْهَا فِي أَحَدِهِمَا.

151. وعن أبي رُبَيْعٍ حَنْظَلَةُ بْنُ الرَّبِيعِ الْأُسَيْدِيِّ الْكَاتِبِ أَحَدِ كُتَّابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: لَقِيْنِي أَبُو بَكْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فَقَالَ: كَيْفَ أَنْتَ يَا حَنْظَلَةُ؟ قُلْتُ: نَافَقٌ حَنْظَلَةُ! قَالَ: سُبْحَانَ اللَّهِ مَا تَقُولُ؟! قُلْتُ: نَكُونُ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يُذَكِّرُنَا بِالْجَنَّةِ وَالنَّارِ كَأَنَّا رَأَيْ عَيْنٍ، فَإِذَا خَرَجْنَا مِنْ عِنْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ عَافَسَنَا الْأَزْوَاجُ وَالْأَوْلَادُ وَالضَّيْعَاتِ نَسِينَا كَثِيرًا. قَالَ أَبُو بَكْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - : فَوَاللَّهِ إِنَّا لَنَلْقَى مِثْلَ هَذَا، فَانْطَلَقْتُ أَنَا وَأَبُو بَكْرٍ حَتَّى دَخَلْنَا عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ. فَقُلْتُ: نَافِقٌ حَنْظَلَةُ يَا رَسُولَ اللَّهِ! فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَمَا ذَاكَ؟». قُلْتُ: «يَا رَسُولَ اللَّهِ نَكُونُ عِنْدَكَ تُذَكِّرُنَا بِالنَّارِ وَالْجَنَّةِ كَأَنَّا رَأَيْ الْعَيْنَ، فَإِذَا خَرَجْنَا مِنْ عِنْدِكَ عَافَسَنَا الْأَزْوَاجُ وَالْأَوْلَادُ وَالضَّيْعَاتِ نَسِينَا كَثِيرًا. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ تَدُومُونَ عَلَى مَا تَكُونُونَ عِنْدِي وَفِي الذِّكْرِ لَصَافَحْتُكُمْ الْمَلَائِكَةَ عَلَى فُرْشِكُمْ وَفِي طُرُقِكُمْ، وَلَكِنْ يَا حَنْظَلَةُ سَاعَةً وَسَاعَةً» ثَلَاثَ مَرَّاتٍ، رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

152. Ibn ‘Abbās (DAS) a dit; «Pendant que le Prophète (BSDL) prononçait son sermon voilà qu’un homme était resté debout. Il interrogea à son sujet. On lui dit: «C’est Abou Israïl qui a fait vœu de rester continuellement debout sous le soleil, de ne jamais s’asseoir, de ne jamais se mettre à l’ombre, de ne jamais parler et de jeûner sans arrêt». Le Prophète (BSDL) dit: «Ordonnez-lui de parler, de se mettre à l’ombre, de s’asseoir et de terminer son jeûne jusqu’à la fin de la journée». (Rapporté par Al Boukhāri)

15 – La persévérance dans les œuvres de bien

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 57 – verset 16:* «N’est-il pas venu le temps pour ceux qui ont cru de laisser leurs cœurs se remplir d’une sensation de paix et d’humble soumission à la lecture du Livre de rappel de Dieu et de ce qui est descendu de la vérité et de ne point être pareils à ceux qui ont reçu le Livre avant eux (Juifs et Chrétiens). Ceux-là, de trop longues années sont déjà passées depuis qu’ils l’ont reçu et c’est pourquoi leurs cœurs devinrent trop durs».

2. *Chapitre 57 – verset 27:* «Et Nous enchaînâmes avec Jésus-fils-de-Marie. Nous lui donnâmes l’Evangile et plaçâmes dans le cœur de ceux qui l’ont suivi une compassion, une miséricorde et une vie monacale de leur propre invention que Nous ne leur avions jamais prescrite. Ils cherchaient seulement par là à obtenir la satisfaction entière de Dieu.

Ils n’en ont pas suffisamment respecté par la suite la règle».

3. *Chapitre 16 – verset 92:* «Ne soyez pas comme celle qui a défait sa quenouille (pour la réduire en laine) après l’avoir fortement filée et ce en trahissant vos serments».

4. *Chapitre 15 – verset 99:* «Et adore servilement ton Seigneur jusqu’à ce que te vienne la conviction totale (= la mort)».

Quant aux Ḥadīths:

Nous citons celui de ‘Āisha (DAS): «Pour Lui la meilleure façon de pratiquer la religion est ce qu’on en fait avec persévérance». (Ḥadīth déjà cité).

153. ‘Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) rapporte que le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui s’est endormi sans avoir lu son chapitre habituel du Coran, ou qui n’en a pas lu une partie, qu’il le lise entre la prière de l’aube et celle de midi. On lui en inscrit alors le salaire comme s’il l’avait lu le soir». (Rapporté par Moslem)

154. Selon ‘Abdullāh Ibn ‘Amr Ibn Al ‘Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «O ‘Abdullāh! Ne sois pas comme un tel qui veillait ses nuits (en lecture du Coran et prière) puis a abandonné cette pratique!». (URA)

155. ‘Āisha (DAS) a dit: «Quand le Messenger de Dieu (BSDL) avait omis, à cause d’une maladie ou autre, de prier le soir, il faisait le jour suivant douze unités de prière». (Rapporté par Moslem)

قوله: «رُبْعِي» بِكَسْرِ الرَّاءِ. وَ «الْأُسَيْدِي» بِضَمِّ الهمزة وَفَتْحِ السِّينِ وَبَعْدَهَا يَاءٌ مَكْسُورَةٌ مُشَدَّدَةٌ. وَقَوْلُهُ: «عَافَسْنَا» هُوَ بِالْعَيْنِ وَالسِّينِ الْمُهِمْلَتَيْنِ، أَي: عَاجَلْنَا وَلَا عَبْنَا. وَ «الضَّيْعَاتُ»: الْمَعَايِشُ.

152. وعن ابن عباس - رضي الله عنهما - قال: بَيْنَمَا النَّبِيُّ ﷺ يَخْطُبُ إِذَا هُوَ بِرَجُلٍ قَائِمٍ، فَسَأَلَ عَنْهُ فَقَالُوا: أَبُو إِسْرَائِيلَ نَذَرَ أَنْ يَقُومَ فِي الشَّمْسِ وَلَا يَقْعُدَ، وَلَا يَسْتَظِلَّ، وَلَا يَتَكَلَّمَ، وَيَصُومَ. فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «مُرُوهُ فَلْيَتَكَلَّمْ وَلْيَسْتَظِلَّ وَلْيَقْعُدْ وَلْيَتِمَّ صَوْمُهُ» رواه البخاري.

15 - باب في المحافظة على الأعمال

قال الله تعالى: ﴿لَمْ يَأْنِ لِلَّذِينَ آمَنُوا أَنْ تَخْشَعَ قُلُوبُهُمْ لِذِكْرِ اللَّهِ وَمَا نَزَلَ مِنَ الْحَقِّ وَلَا يَكُونُوا كَالَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ مِنْ قَبْلُ فَطَالَ عَلَيْهِمُ الْأَمَدُ فَقَسَتْ قُلُوبُهُمْ﴾ [الحديد: 16].

وقال تعالى: ﴿وَقَفَّيْنَا بِعِيسَى ابْنِ مَرْيَمَ وَآتَيْنَاهُ الْإِنْجِيلَ وَجَعَلْنَا فِي قُلُوبِ الَّذِينَ اتَّبَعُوهُ رَأْفَةً وَرَحْمَةً وَرَهَابِيَّةً ابْتَدَعُوهَا مَا كَتَبْنَاهَا عَلَيْهِمْ إِلَّا ابْتِغَاءَ رِضْوَانِ اللَّهِ فَمَا رَعَوْهَا حَقَّ رِعَايَتِهَا﴾ [الحديد: 27].

وقال تعالى: ﴿وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ نَقَضَتْ غَزَلَهَا مِنْ بَعْدِ قُوَّةٍ أَنْكَاثًا﴾ [النمل: 92].

وقال تعالى: ﴿وَاعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّى يَأْتِيَكَ الْيَقِينُ﴾ [الحجر: 99].

وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ؛ فَمِنْهَا حَدِيثُ عَائِشَةَ: وَكَانَ أَحَبُّ الدِّينِ إِلَيْهِ مَا دَاوَمَ صَاحِبُهُ عَلَيْهِ. وَقَدْ سَبَقَ فِي الْبَابِ قَبْلَهُ.

153. وعن عمر بن الخطاب - رضي الله عنه - قال: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ نَامَ عَنْ حِزْبِهِ مِنَ اللَّيْلِ، أَوْ عَنْ شَيْءٍ مِنْهُ فَقَرَأَهُ مَا بَيْنَ صَلَاةِ الْفَجْرِ وَصَلَاةِ الظُّهْرِ، كُتِبَ لَهُ كَأَنَّمَا قَرَأَهُ مِنَ اللَّيْلِ» رواه مسلم.

154. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - قال: قَالَ لِي رَسُولُ

16 – La sauvegarde de la tradition (sunna) du Prophète et de ses règles de politesse

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 59 – verset 7*: «Ce que le Messager vous donne, prenez-le et ce qu'il vous interdit, interdisez-le à vous-mêmes».
2. *Chapitre 53 – versets 3 et 4*: «Il ne prononce rien sous l'effet de la passion. Ce n'est en fait qu'une révélation inspirée».
3. *Chapitre 3 – verset 31*: «Dis: «Si vous aimez réellement Dieu, suivez-moi et Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés».
4. *Chapitre 33 – verset 21*: «Vous avez effectivement dans le Messager de Dieu un bon exemple à suivre pour celui qui espère rencontrer Dieu et voir le jour ultime».
5. *Chapitre 4 – verset 65*: «Non! par ton Seigneur! Ils n'auront pas cru jusqu'à ce qu'ils te prennent pour juge dans leur objet de dispute, puis qu'ils ne ressentent en eux-mêmes aucune contrariété du fait de ta sentence et qu'ils s'y plient en toute soumission».
6. *Chapitre 4 – verset 59*: «Si vous êtes en litige à propos d'une chose, ramenez-la à Dieu et au Messager, si vous croyez vraiment à Dieu et au jour dernier». Les savants disent qu'il s'agit du Coran et de la tradition du Prophète (BSDL).
7. *Chapitre 4 – verset 80*: «Celui qui obéit au Messager a en fait obéi à Dieu».
8. *Chapitre 42 – versets 52 et 53*: «Tu conduis assurément toi-même à une voie rectiligne: la voie de Dieu».
9. *Chapitre 24 – verset 63*: «Que ceux qui contreviennent à ses ordres fassent bien attention qu'ils ne soient frappés d'une tentation ou qu'ils ne soient frappés d'un supplice douloureux».
10. *Chapitre 33 – verset 34*: «Gardez en mémoire (ô femmes du Prophète!) ce qu'on récite dans vos maisons comme versets de Dieu et sagesse (= sentences du Prophète)».

Les versets concernant ce chapitre sont très nombreux.

Quant aux Ḥadiths:

156. Selon Abou Hourayra, le Prophète (BSDL) a dit: «Ne m'interrogez pas sur les choses sur lesquelles je me suis tu. Ceux qui étaient avant vous (les Juifs) n'ont péri qu'à cause de leurs nombreuses questions et leurs désaccords avec leurs prophètes; quand je vous interdis une chose évitez-la et quand je vous ordonne une chose faites-en ce que vous pouvez».

Commentaire

Dieu a interdit explicitement certaines choses et en a autorisé d'autres. Sur beaucoup de questions Il s'est tu, non par ignorance ou oubli, mais par miséricorde et générosité à notre égard.

Ainsi, par exemple, le tabac et les drogues employées en médecine, Dieu nous a laissés seuls juges de leur interdiction ou de leur caractère licite.

الله ﷺ : « يَا عَبْدَ اللَّهِ لَا تَكُنْ مِثْلَ فُلَانٍ ، كَانَ يَقُومُ اللَّيْلَ فَتَرَكَ قِيَامَ اللَّيْلِ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
 155 . وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت : كان رسول الله ﷺ إذا فاتته الصلاة من الليل من وجعٍ أو غيره ، صَلَّى مِنَ النَّهَارِ ثِنْتَيْ عَشْرَةَ رَكْعَةً رواه مسلم .

16 - باب في الأمر بالمحافظة على السنة وآدابها

قال الله تعالى : ﴿ وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا ﴾ [الحشر : 7] .
 وقال تعالى : ﴿ وَمَا يَنْطِقُ عَنِ الْهَوَى . إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَى ﴾ [النجم : 3 ، 4] .
 وقال تعالى : ﴿ قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ﴾ [آل عمران : 31] .
 وقال تعالى : ﴿ لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِمَنْ كَانَ يَرْجُو اللَّهَ وَالْيَوْمَ
 الْآخِرَ ﴾ [الأحزاب : 21] .
 وقال تعالى : ﴿ فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّى يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي
 أَنْفُسِهِمْ حَرَجًا مِمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا ﴾ [النساء : 65] .
 وقال تعالى : ﴿ فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ ﴾ [النساء : 59] ، قال
 العلماء : معناه إلى الكتاب والسنة .
 وقال تعالى : ﴿ مَنْ يُطِيعِ الرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ اللَّهَ ﴾ [النساء : 80] .
 وقال تعالى : ﴿ وَإِنَّكَ لَتَهْدِي إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ ﴾ [الشورى : 52 ، 53] .
 وقال تعالى : ﴿ فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ
 أَلِيمٌ ﴾ [النور : 63] .
 وقال تعالى : ﴿ وَاذْكُرْنَ مَا يُتْلَى فِي بُيُوتِكُنَّ مِنْ آيَاتِ اللَّهِ وَالْحِكْمَةِ ﴾ [الأحزاب :
 34] .

والآيات في الباب كثيرة .
 وأمَّا الأحاديث :

Nous savons que ces drogues sont utiles à certaines doses précises et pour des cas bien déterminés. Employées au-delà de ces doses ou en dehors de ces cas, elles deviennent toxiques.

Le thé, le café, par exemple, pris modérément, font plus de bien que de mal. Le tabac, par contre, vient de s'avérer très dangereux pour la santé puisqu'il peut causer certains cancers et fait partie des causes de l'arthériosclérose. Aussi les savants musulmans ont-ils jugé dernièrement de le joindre à la liste des interdits. D'autres disent que c'est seulement un acte réprouvé (makrouh).

Dans ce Hadith est mentionné un principe de base de la religion: dès qu'une chose est interdite, on doit la quitter en bloc et sans tergiversations.

Pour ce qui est des obligations, Dieu nous demande de les faire selon nos possibilités.

157. 'Irbād Ibn Sārīya (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous a fait un sermon éloquent qui remplit nos cœurs de crainte et fit couler nos larmes. Nous lui dîmes: «O Messenger de Dieu! On dirait que c'est le sermon de quelqu'un qui fait ses adieux. Aussi fais-nous quelques recommandations!» Il dit: «Je vous recommande la crainte pieuse de Dieu ainsi que l'obéissance totale même si c'est un esclave éthiopien qui s'est imposé à vous comme chef. Celui d'entre vous qui vivra verra une grande discorde. Accrochez-vous alors à ma tradition et à celle des califes orthodoxes et bien guidés. Saisissez-la fortement avec vos dents. Méfiez-vous des innovations car chaque innovation est une cause d'égarement». (Rapporté par Abou Dawūd)

158. Selon Abou Hourayra, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Toute ma communauté entre au Paradis sauf celui qui s'y refuse». On dit: «Et qui s'y refuse, ô Messenger de Dieu?» Il dit: «Celui qui m'a obéi entre au Paradis et celui qui m'a désobéi s'y est refusé». (Rapporté par Al Boukhāri)

159. Selon Salama Ibn 'Amr Ibn 'Al Akwa' (DAS), quelqu'un mangea avec la main gauche chez le Messenger de Dieu (BSDL). Il lui dit: «Mange avec ta main droite!» Il dit: «Je ne peux pas». Il dit: «Puisses-tu ne jamais pouvoir!» Seul son orgueil l'avait empêché en effet d'obéir au Prophète et il ne put plus lever sa main droite jusqu'à sa bouche. (Rapporté par Moslem)

160. Nou'mān Ibn Bashīr (DAS) a dit: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Vous veillerez soigneusement à votre alignement (dans la prière), sinon Dieu sèmera la discorde dans vos cœurs». (URA)

Dans une version de Moslem: «Le Messenger de Dieu (BSDL) rectifiait nos rangs (à la prière) à tel point qu'on dirait qu'il voulait vérifier la droiture des flèches à celle de notre alignement; si bien que nous comprimes bien ce qu'il voulait. Puis il sortit un jour (de ses appartements) et annonça la prière. Il était sur le point de la commencer (en disant «Allāhou akbar») quand il vit la poitrine de quelqu'un sortir du rang; il dit alors: «O esclaves de Dieu! Vous veillerez soigneusement à la rectitude de vos rangs, sinon Dieu sèmera la discorde dans vos cœurs».

161. Abou Mūsa (DAS) a dit: «Une maison brûla une nuit sur ses habitants. Quand on rapporta la chose au Messenger de Dieu (BSDL) il dit: «Ce feu est pour vous un ennemi. Quand vous allez vous coucher éteignez-le auparavant». (URA)

162. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'image de ce que Dieu a envoyé avec moi comme bonne direction et science est celle d'une pluie bienfaisante ayant atteint une terre. Une partie de cette terre était bonne. Elle absorba l'eau et fit pousser en abondance de l'herbe et de la verdure. Une partie était stérile mais retint l'eau à sa surface si bien que Dieu en a fait profiter les gens. Ils en burent et en abreuvèrent leurs animaux et leurs champs. Enfin une autre partie était plate et sablonneuse. Elle ne retint pas l'eau et ne fit pousser aucune verdure. Telle est l'image

156. **فَالْأَوَّلُ** : عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قال : « دَعُونِي مَا تَرَكْتُكُمْ : إِنَّمَا أَهْلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ كَثْرَةُ سُؤَالِهِمْ ، وَاخْتِلَافُهُمْ عَلَى أَنْبِيَائِهِمْ ، فَإِذَا نَهَيْتُكُمْ عَنْ شَيْءٍ فَاجْتَنِبُوهُ ، وَإِذَا أَمَرْتُكُمْ بِأَمْرٍ فَأَتُوا مِنْهُ مَا اسْتَطَعْتُمْ » متفقٌ عليه .

157. **الثَّانِي** : عَنْ أَبِي نَجِيحٍ الْعَرَبَاضِ بْنِ سَارِيَةَ - رضي الله عنه - قال : « وَعَظَّنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَوْعِظَةً بَلِيغَةً وَجَلَّتْ مِنْهَا الْقُلُوبُ وَذَرَفَتْ مِنْهَا الْعُيُونُ ، فَقُلْنَا : يَا رَسُولَ اللَّهِ كَأَنَّهَُا مَوْعِظَةُ مُودِعٍ فَأَوْصِنَا . قال : « أَوْصِيكُمْ بِتَقْوَى اللَّهِ ، وَالسَّمْعِ وَالطَّاعَةِ وَإِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ ، وَإِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسِيرَى اخْتِلَافًا كَثِيرًا . فَعَلَيْكُمْ بِسُنِّي وَسُنَّةِ الْخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ الْمَهْدِيِّينَ ، عَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِدِ ، وَإِيَّاكُمْ وَمُحَدَّثَاتِ الْأُمُورِ فَإِنَّ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ » رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .
« النَّوَاجِدُ » بالذال المعجمة : الأناب ، وقيل : الأصراسُ .

158. **الثَّالِثُ** : عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « كُلُّ أُمَّتِي يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ إِلَّا مَنْ أَبَى » . قيل : وَمَنْ يَأْبَى يَا رَسُولَ اللَّهِ ؟ قال : « مَنْ أَطَاعَنِي دَخَلَ الْجَنَّةَ ، وَمَنْ عَصَانِي فَقَدْ أَبَى » رواه البخاري .

159. **الرَّابِعُ** : عَنْ أَبِي مُسْلِمٍ ، وَقِيلَ : أَبِي إِيَّاسٍ سَلَمَةَ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْأَكْوَعِ - رضي الله عنه - ، أَنَّ رَجُلًا أَكَلَ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ بِشِمَالِهِ فَقَالَ : « كُلْ يَمِينِكَ » . قال : لا أَسْتَطِيعُ . قال : « لا اسْتَطَعْتَ » ما مَنَعَهُ إِلَّا الْكِبَرُ ، فَمَا رَفَعَهَا إِلَى فِيهِ . رواه مسلم .

160. **الخَامِسُ** : عَنْ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ - رضي الله عنهما - قال : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « لَتُسَوَّنَّ صُفُوفُكُمْ أَوْ لَيُخَالِفَنَّ اللَّهُ بَيْنَ وُجُوهِكُمْ » متفقٌ عليه .

وفي روايةٍ لمسلم : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُسَوِّي صُفُوفَنَا حَتَّى كَأَنَّمَا يُسَوِّي بِهَا الْقِدَاحَ حَتَّى إِذَا رَأَى أَنَا قَدْ عَقَلْنَا عَنْهُ . ثُمَّ خَرَجَ يَوْمًا ، فَقَامَ حَتَّى كَادَ أَنْ يُكْبَرَ ، فَرَأَى رَجُلًا بَادِيًا صَدْرُهُ فَقَالَ : « عِبَادَ اللَّهِ لَتُسَوَّنَّ صُفُوفُكُمْ أَوْ لَيُخَالِفَنَّ اللَّهُ بَيْنَ وُجُوهِكُمْ » .

161. **السَّادِسُ** : عَنْ أَبِي مُوسَى - رضي الله عنه - قال : احْتَرَقَ بَيْتٌ بِالْمَدِينَةِ عَلَى

de celui qui a bien assimilé la Religion de Dieu. Ainsi il tira profit de ce que Dieu envoya avec moi. Il l'apprit lui-même et l'enseigna aux autres, ou de celui qui a appris cette science mais n'en tira lui-même aucun profit, ou enfin de celui qui n'a rien retenu de la bonne direction dont Dieu a fait l'objet de ma mission».

Commentaire

Voilà donc l'une des plus belles paraboles du Prophète (BSDL) qui démontre encore une fois le caractère exceptionnel de ce berger illettré du VII^e siècle.

Dans le Coran la révélation de Dieu est souvent comparée à une pluie bienfaisante qui vient ramener la vie à une terre morte.

Les gens reçoivent cette révélation de même que la terre reçoit l'eau de la pluie. Parmi les différents sols, les uns sont fertiles et perméables. Ils absorbent l'eau qu'ils retiennent et font pousser de l'herbe et de la verdure.

D'autres sont argileux mais stériles. Leur forme creuse leur permet en outre de retenir l'eau sous forme de lacs où les gens viennent boire et abreuver leurs animaux et leurs champs.

D'autres enfin sont sablonneux et stériles. Ils ne font rien pousser et ne retiennent aucune eau.

Parmi les gens certains assimilent la science révélée, la comprennent comme il se doit et la traduisent dans tout ce qu'ils disent et dans tout ce qu'ils font. Ils enseignent en surcroît ce qu'ils ont appris aux autres et c'est ainsi que les bons effets de la pluie sont multipliés à l'infini par les bonnes dispositions de la terre et le résultat ne peut être qu'une végétation luxuriante et des profits sans limite.

Une autre catégorie de gens apprennent la science révélée et la transmettent aux autres. Mais, soit par manque d'intelligence ou par vice incorrigible de leur mauvaise nature, ils ne tirent eux-mêmes aucun profit de leur savoir.

Enfin une troisième catégorie est complètement stérile et non réceptive. Les vérités de la révélation ne font que traverser de part en part leurs faibles esprits sans y laisser ni traces ni profits.

163. Selon Jâber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Mon image et la vôtre est celle de quelqu'un qui a allumé un feu (le soir). Les criquets et les papillons se mirent à y tomber cependant qu'il cherchait à les en écarter. C'est ainsi que moi-même je vous retiens par le fond de votre culotte pour vous éviter de tomber dans le feu, tandis que vous échappez de ma main». (Rapporté par Moslem)

164. Toujours d'après lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a ordonné de se lécher les doigts et de racler le fond des ustensiles. Il a dit: «Vous ne savez pas dans quelle partie de votre manger se trouve la bénédiction de Dieu». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version de Moslem: «Quand l'un de vous laisse tomber une bouchée par terre, qu'il en enlève toute saleté puis la mange afin de ne pas la laisser au Diable. Qu'il se lèche les doigts avant de les essuyer à la serviette car il ne sait pas dans quelle partie de son manger se trouve la bénédiction de Dieu».

Commentaire

Nos esprits «civilisés» pourraient s'offusquer de cette recommandation de se lécher les doigts après le manger et de bien racler le fond des ustensiles.

Nous leur rappelons cependant qu'il est expressément recommandé de se laver soigneusement les mains avant de se mettre à table et, encore mieux, de faire ses ablutions comme pour la prière.

Donc, une fois que les mains sont bien lavées, elles sont certainement plus propres que la cuiller ou la fourchette qu'on vous donne.

Dans le fait de manger avec ses doigts il y a un acte de modestie et de simplicité qui ne peuvent qu'ennobrir notre âme en la débarrassant de tout désir de grandeur vaine et d'élévation. C'est dans le même ordre d'idées qu'il nous est absolument interdit d'utiliser la vaisselle d'or ou d'argent.

Il est de même recommandé de manger tous à un même plateau en mangeant chacun de ce qui est devant lui et non devant les autres. C'est là encore un signe de modestie et de fraternité islamique et cela économise beaucoup de frais superflus de vaisselle, de perte de temps et d'efforts au lavage.

Dans nos festins actuels le plus fatigant pour la maîtresse de maison est le lavage de ces montagnes d'assiettes, cuillers, fourchettes et autres surtout si ces assiettes contiennent des restes qu'on n'a pas pris le soin de nettoyer avec un morceau de pain.

Cela nous apprend surtout à respecter la nourriture de Dieu en pensant à ces millions d'êtres affamés qui seraient certainement sauvés de la mort s'ils pouvaient jouir des reliefs de nos festins.

أَهْلِهِ مِنَ اللَّيْلِ ، فَلَمَّا حَدَّثَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِشَأْنِهِمْ قَالَ : « إِنَّ هَذِهِ النَّارُ عَدُوٌّ لَكُمْ ، فَإِذَا نِمْتُمْ فَأَطْفِئُوهَا عَنْكُمْ » متفقٌ عليه .

162. السَّابِعُ : عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنَّ مَثَلَ مَا بَعَثَنِي اللَّهُ بِهِ مِنَ الْهُدَى وَالْعِلْمِ كَمَثَلِ غَيْثٍ أَصَابَ أَرْضًا فَكَانَتْ مِنْهَا طَائِفَةٌ طَيِّبَةٌ ، قَلَبَتِ الْمَاءَ فَأَنْبَتَتِ الْكَلَاءَ وَالْعُشْبَ الْكَثِيرَ ، وَكَانَ مِنْهَا أَجَادِبُ أَمْسَكَتِ الْمَاءَ ، فَفَنَعَ اللَّهُ بِهَا النَّاسَ فَشَرِبُوا مِنْهَا وَسَقَوْا وَزَرَعُوا . وَأَصَابَ طَائِفَةٌ مِنْهَا أُخْرَى ، إِنَّمَا هِيَ قَيْعَانٌ لَا تُسْكُ مَاءٌ وَلَا تُنْبِتُ كَلَاءً . فَذَلِكَ مَثَلُ مَنْ فَقَهُ فِي دِينِ اللَّهِ ، وَفَعَهُ بِمَا بَعَثَنِي اللَّهُ بِهِ ، فَعَلِمَ وَعَلَّمَ ، وَمَثَلُ مَنْ لَمْ يَرْفَعْ بِذَلِكَ رَأْسًا ، وَلَمْ يَقْبَلْ هُدَى اللَّهِ الَّذِي أُرْسِلْتُ بِهِ » متفقٌ عليه . « فَقَهُ » بِضَمِّ الْقَافِ عَلَى الْمَشْهُورِ ، وَقِيلَ : بِكَسْرِهَا ، أَيْ : صَارَ فَقِيهًا .

163. الثَّامِنُ : عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَثَلِي وَمَثَلُكُمْ كَمَثَلِ رَجُلٍ أَوْقَدَ نَارًا فَجَعَلَ الْجَنَادِبُ وَالْفَرَاشُ يَقَعْنَ فِيهَا وَهُوَ يَدْبُهُنَّ عَنْهَا وَأَنَا أَخَذْتُ بِحُجَزِكُمْ عَنِ النَّارِ ، وَأَنْتُمْ تَقْلَتُونَ مِنْ يَدِي » رواه مسلم .
« الْجَنَادِبُ » : نَحْوُ الْجَرَادِ وَالْفَرَاشِ ، هَذَا هُوَ الْمَعْرُوفُ الَّذِي يَقَعُ فِي النَّارِ وَ « الْحُجَزُ » : جَمْعُ حُجْزَةٍ ، وَهِيَ مَعْقِدُ الْإِزَارِ وَالسَّرَاوِيلِ .

164. التَّاسِعُ : عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ، أَمَرَ بِلَعْقِ الْأَصَابِعِ وَالصَّحْفَةِ وَقَالَ : « إِنَّكُمْ لَا تَدْرُونَ فِي أَيِّهَا الْبَرَكَةُ » رواه مسلم .
وفي روايةٍ لَهُ : « إِذَا وَقَعَتْ لُقْمَةٌ أَحَدَكُمْ ، فَلْيَأْخُذْهَا فَلْيَمِطْ مَا كَانَ بِهَا مِنْ أَذَى ، وَلْيَأْكُلْهَا ، وَلَا يَدْعُهَا لِلشَّيْطَانِ ، وَلَا يَمْسَحَ يَدَهُ بِالْمِنْدِيلِ حَتَّى يَلْعَقَ أَصَابِعَهُ ، فَإِنَّهُ لَا يَدْرِي فِي أَيِّ طَعَامِهِ الْبَرَكَةُ » .

وفي روايةٍ لَهُ : « إِنَّ الشَّيْطَانَ يَحْضُرُ أَحَدَكُمْ عِنْدَ كُلِّ شَيْءٍ مِنْ شَأْنِهِ حَتَّى يَحْضُرَهُ عِنْدَ طَعَامِهِ ، فَإِذَا سَقَطَتْ مِنْ أَحَدِكُمُ اللَّقْمَةُ فَلْيَمِطْ مَا كَانَ بِهَا مِنْ أَذَى ، فَلْيَأْكُلْهَا ، وَلَا يَدْعُهَا لِلشَّيْطَانِ » .

165. الْعَاشِرُ : عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : قَامَ فِينَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِمَوْعِظَةٍ فَقَالَ : « يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّكُمْ مَحْشُورُونَ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى حُفَاءَ عُرَاءَ غُرْلًا » كَمَا بَدَأْنَا

Et que dire de ces poubelles pleines de morceaux de pain et de ces quantités d'aliments qu'on jette à l'égout ou qu'on donne aux chiens?

L'éthique de l'Islam est un ensemble de règles solidaires les unes avec les autres et elle ne peut porter ses fruits que si toutes ces règles sont respectées en même temps.

Disons enfin que l'hospitalité se perd de plus en plus à cause de cette complexité que nous nous imposons dans la présentation de nos mets. Or l'hospitalité est le signe le plus évident de la courtoisie et de la fraternité humaine.

165. Ibn 'Abbās (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous prononça un jour un sermon où il dit: «O gens! Vous êtes appelés à être rassemblés vers Dieu sans chaussures ni vêtements et non circoncis». «De même que Nous avons commencé la première création, Nous la refaisons de nouveau. C'est là une promesse qui Nous incombe et Nous en sommes parfaitement capable». (*Chap. 21 – verset 104*). Notez bien que la première créature à être vêtue le jour de la résurrection sera Abrahām (BSDL). Notez bien qu'on fera venir des hommes de ma communauté qu'on dirigera vers la gauche (l'Enfer) et que je dirai alors: «Seigneur! Ce sont mes Compagnons!» On me répondra: «Tu ne peux pas savoir ce qu'ils ont apporté comme innovations après toi». Je dis comme a dit le vertueux esclave de Dieu (Jésus): «Je fus témoin contre eux tant que je fus parmi eux et, lorsque Tu as repris mon âme, Tu fus leur observateur attentif et Tu es de toute chose témoin. Si Tu les tortures, ce sont Tes esclaves et si Tu les absous, c'est Toi certainement Le Puissant et Le Sage». (*Chap. – versets 117 et 118*). On me dit: «Ils n'ont pas cessé de retourner sur leurs pas depuis que tu les a quittés». (URA)

166. 'Abdullāh Ibn Moughaffal (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de jeter les pierres en les tenant entre le pouce et l'index. Il a dit: «Cela ne tue pas le gibier, ne tue pas l'ennemi, mais il peut crever un œil ou briser une dent». (URA)

Dans une autre version: «Un parent d'Ibn Moughaffal jeta une pierre en la tenant entre le pouce et l'index. Il lui dit de ne plus le faire car «le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de lancer les cailloux en les tenant entre le pouce et l'index en disant: «Cela ne chasse aucun gibier». Puis il reprit: «Ne t'ai-je pas déjà rapporté que le Messenger de Dieu (BSDL) l'a interdit et voilà que tu y reviens. Je ne t'adresserai plus la parole».

167. 'Abbās Ibn Rabi'a a dit: «J'ai vu 'Omar Ibn Al Khattāb (DAS) embrasser la pierre noire (de la Ka'ba) en disant: «Je sais que tu es une pierre ne pouvant faire ni bien ni mal. Si je n'avais pas vu le Messenger de Dieu t'embrasser, je ne t'aurais pas embrassée». (URA)

17 – L'obligation d'obéir aux commandements de Dieu

Ce que doit dire celui qui y est invité ou à qui on a prescrit le bien ou proscrit le mal

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 65*: «Non, par ton Seigneur! Ils n'auront pas cru jusqu'à ce qu'ils te prennent pour juge dans leur objet de dispute, puis qu'ils ne ressentent en eux-mêmes aucune contrariété du fait de ta sentence et qu'ils s'y plient en complète soumission».

أَوَّلَ خَلْقٍ نُعِيدُهُ وَعَدَّا عَلَيْنَا إِنَّا كُنَّا فَاعِلِينَ ﴿[الأنبياء : 103] أَلَا وَإِنَّ أَوَّلَ الْخَلَائِقِ يُكْسَى يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِبْرَاهِيمَ ﷺ﴾ ، أَلَا وَإِنَّهُ سَاجِدٌ لِّرَبِّهِ مِنْ أُمَّتِي ، فَيُؤْخَذُ بِهُمْ ذَاتَ الشِّمَالِ ؛ فَأَقُولُ : يَا رَبِّ أَصْحَابِي ، فَيَقَالُ : إِنَّكَ لَا تَذَرِي مَا أَحَدُثُوا بَعْدَكَ ، فَأَقُولُ كَمَا قَالَ الْعَبْدُ الصَّالِحُ : ﴿وَكُنْتُ عَلَيْهِمْ شَهِيدًا مَا دُمْتُ فِيهِمْ﴾ إِلَى قَوْلِهِ : ﴿الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ﴾ [المائدة : 117 ، 118] فَيَقَالُ لِي : إِنَّهُمْ لَمْ يَزَالُوا مُرْتَدِّينَ عَلَى أَعْقَابِهِمْ مُنْذُ فَارَقْتَهُمْ مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ . «غُرْلًا» أَيُ : غَيْرَ مَخْتُونِينَ .

166. الْحَادِي عَشَرَ : عَنْ أَبِي سَعِيدٍ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مُغْفَلٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنِ الْخَذْفِ وَقَالَ : «إِنَّهُ لَا يَقْتُلُ الصَّيْدَ ، وَلَا يَنْكُحُ الْعَدُوَّ ، وَإِنَّهُ يَفْقَأُ الْعَيْنَ ، وَيَكْسِرُ السِّنَّ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

وفي رواية : أَنَّ قَرِيبًا لابنِ مُغْفَلٍ خَذَفَ ، فَنَهَاهُ وَقَالَ : إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ نَهَى عَنِ الْخَذْفِ وَقَالَ : «إِنَّهَا لَا تَصِيدُ صَيْدًا» ثُمَّ عَادَ فَقَالَ : أُحَدِّثُكَ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ نَهَى عَنْهُ ، ثُمَّ عُدَّتْ تَخَذِفُ ؟! لَا أَكَلِمَتِكَ أَبَدًا .

167. وعن عَائِشَةَ بِنْتِ رِبْعَةَ قَالَتْ : رَأَيْتُ عُمَرَ بْنَ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، يُقْبِلُ الْحَجَرَ - يَعْنِي الْأَسْوَدَ - وَيَقُولُ : إِنِّي أَعْلَمُ أَنَّكَ حَجَرٌ مَا تَنْفَعُ وَلَا تَضُرُّ ، وَلَوْلَا أَنِّي رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يُقْبِلُكَ مَا قَبَّلْتُكَ . مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

17 - باب في وجوب الانقياد لحكم الله

وما يقوله من دُعي إلى ذلك ، وأُمِرَ بمعروف أو نُهيَ عن منكر

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّى يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنْفُسِهِمْ حَرَجًا مِمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا﴾ [النساء : 65] .

وقَالَ تَعَالَى : ﴿إِنَّمَا كَانَ قَوْلَ الْمُؤْمِنِينَ إِذَا دُعُوا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ أَنْ يَقُولُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا وَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾ [النور : 51] .

وَفِيهِ مِنَ الْأَحَادِيثِ حَدِيثُ أَبِي هُرَيْرَةَ الْمَدْكُورُ فِي أَوَّلِ الْبَابِ قَبْلَهُ ، وَغَيْرُهُ مِنَ الْأَحَادِيثِ فِيهِ .

2. *Chapitre 24 – verset 51*: «Les seules paroles que disent toujours les Croyants quand on les invite à venir à Dieu et à Son Messager pour qu’Il juge entre eux sont: «Nous avons entendu et obéi». Ceux-là sont ceux qui ont récolté le succès».

Parmi les Hadiths qui s’y rapportent il y a celui de Abou Hourayra cité en tête du chapitre précédent ainsi que les suivants:

168. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Quand fut descendu sur le Messager de Dieu (BSDL) le verset suivant: «C’est à Dieu qu’appartient ce qui est dans les cieus et en terre. Que vous montriez ce qui est en vous-mêmes ou que vous le cachiez, Dieu vous jugera là-dessus (*chapitre 2 – verset 284*)», cela pesa lourdement aux Compagnons du Messager de Dieu (BSDL). Ils se rendirent auprès de lui et s’accroupirent (en signe de peur et d’humilité). Ils dirent: «O Messager de Dieu! On nous a imposé des actions que nous sommes capables de faire: la prière, la guerre sainte, le jeûne et l’aumône. Voilà maintenant qu’on a fait descendre sur toi ce verset que nous ne pouvons supporter». Le Messager de Dieu (BSDL) dit: «Voulez-vous donc dire comme ont dit les gens des deux Livres précédents (Juifs et Chrétiens): «Nous avons entendu et nous avons désobéi?» Mais dites plutôt: «Nous avons entendu et nous avons obéi, Ton absolution, notre Seigneur! C’est vers Toi la destinée». Quand ces gens récitèrent à leur tour ces paroles et que leurs langues s’y furent pliées, Dieu fit descendre à leur suite le verset suivant: «Le Messager a cru à ce qui lui a été descendu de la part de son Seigneur, ainsi que les Croyants. Tous ont cru en Dieu, à Ses Anges, à Ses Livres et à Ses Messagers. Nous ne faisons aucune différence entre aucun de Ses Messagers». Ils dirent: «Nous avons entendu et nous avons obéi, Ton absolution, notre Seigneur! C’est vers Toi la destinée». Quand ils mirent ce verset en pratique, Dieu le fit suivre du verset suivant: «Dieu ne charge une âme que selon sa capacité. Elle a pour elle ce qu’elle a reçu et elle a contre elle ce qu’elle a acquis. Notre Seigneur! Ne nous en tiens pas rigueur si nous avons oublié ou fauté». (Dieu dit: «Oui»). «Notre Seigneur! Ne nous fais pas supporter une lourde charge comme Tu l’as fait supporter à ceux qui nous ont devancés». (Dieu dit: «Oui») «Notre Seigneur! Ne nous impose pas ce qui est au-dessus de nos forces». (Il dit: «Oui») «Donne-nous Ton pardon, Ton absolution et Ta miséricorde. Tu es notre Patron; donne-nous la victoire sur la gent mécréante». (Il dit: «Oui»). (Rapporté par Moslem)

18 – La proscription des innovations et de toutes les créations insolites

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 10 – verset 32*: «Qu’y a-t-il au-delà du vrai si ce n’est l’erreur?»

2. *Chapitre 6 – verset 38*: «Nous n’avons rien omis dans le Livre».

3. *Chapitre 4 – verset 59*: «Si vous êtes en litige à propos d’une chose, ramenez-la à Dieu et au Messager» (c’est-à-dire au Coran et à la Sunna).

4. *Chapitre 6 – verset 153*: «Et telle est ma voie en toute rectitude. Suivez-la et ne suivez pas les chemins qui vous disperseraient loin de Sa voie».

168. عن أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ: لَمَّا نَزَلَتْ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ:

﴿لِلَّهِ مَا فِي السَّمَوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ وَإِنْ تُبَدُّوا مَا فِي أَنْفُسِكُمْ أَوْ تُخَفُّوهُ يَحَاسِبِكُمْ بِهِ اللَّهُ﴾

الآيَةَ [البقرة: 283] اشْتَدَّ ذَلِكَ عَلَى أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَأَتَوْا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ثُمَّ بَرَكُوا عَلَى الرُّكْبِ فَقَالُوا: أَيُّ رَسُولِ اللَّهِ كَلَّفَنَا مِنَ الْأَعْمَالِ مَا نُطِيقُ: الصَّلَاةَ وَالْجِهَادَ وَالصَّيَامَ وَالصَّدَقَةَ، وَقَدْ أُنْزِلَتْ عَلَيْكَ هَذِهِ الْآيَةُ وَلَا نُطِيقُهَا. قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ:

«أَتُرِيدُونَ أَنْ تَقُولُوا كَمَا قَالَ أَهْلُ الْكِتَابَيْنِ مِنْ قَبْلِكُمْ: سَمِعْنَا وَعَصَيْنَا؟ بَلْ قُولُوا: سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ». فَلَمَّا اقْتَرَأَهَا الْقَوْمُ، وَذَلَّتْ بِهَا أَلْسِنَتُهُمْ؛ أَنْزَلَ اللَّهُ تَعَالَى فِي إِثْرِهَا: ﴿أَمِنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنْزِلَ إِلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ وَمَلَأَتْهُ وَكِتَابُهُ وَرُسُلِهِ لَا نَفَرَقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِنْ رُسُلِهِ وَقَالُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ﴾ فَلَمَّا فَعَلُوا ذَلِكَ نَسَخَهَا اللَّهُ تَعَالَى؛ فَأَنْزَلَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ: ﴿لَا يُكَلِّفُ اللَّهُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا اكْتَسَبَتْ، رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَا إِنْ نَسِينَا أَوْ أَخْطَأْنَا﴾. قَالَ:

نَعَمْ. ﴿رَبَّنَا وَلَا تَحْمِلْ عَلَيْنَا إَصْرًا كَمَا حَمَلْتَهُ عَلَى الَّذِينَ مِنْ قَبْلِنَا﴾. قَالَ: نَعَمْ. ﴿رَبَّنَا وَلَا تَحْمِلْنَا مَا لَا طَاقَةَ لَنَا بِهِ﴾. قَالَ: نَعَمْ. ﴿وَاعْفُ عَنَّا وَاعْفِرْ لَنَا وَارْحَمْنَا أَنْتَ مَوْلَانَا فَانصُرْنَا عَلَى الْقَوْمِ الْكَافِرِينَ﴾. قَالَ: نَعَمْ. رواه مسلم.

18 - باب في النهي عن البدع ومحدثات الأمور

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿فَمَاذَا بَعَدَ الْحَقِّ إِلَّا الضَّلَالُ﴾ [يونس: 22].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿مَا فَرَطْنَا فِي الْكِتَابِ مِنْ شَيْءٍ﴾ [الأنعام: 8].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَإِنْ تَنَارَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ﴾ [النساء: 59] أَي:

الْكِتَابِ وَالسُّنَّةِ.

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ﴾ [الأنعام: 153].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ﴾ [آل عمران: 31].

5. *Chapitre 3 – verset 31*: «Dis: «Si vous aimez réellement Dieu, suivez-moi et Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés».

Les versets dans ce sens sont très nombreux. Pour ce qui est des Hadiths ils sont très nombreux aussi et très bien connus. Nous en citons les suivants:

169. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Celui qui apporte dans notre religion-ci une innovation qui lui est étrangère, on doit rejeter tout ce qu'il dit». (URA)

Dans une autre version de Moslem: «Celui qui fait une chose en désaccord avec notre religion, on doit rejeter tout ce qu'il fait».

170. Jāber (DAS) a dit: «Quand le Messenger de Dieu (BSDI) faisait un discours, ses yeux devenaient rouges, sa voix s'élevait et sa colère devenait grande comme quelqu'un qui nous annoncerait l'arrivée imminente de l'ennemi, disant: «L'armée ennemie va vous attaquer ce matin ou ce soir». Il disait: «J'ai été envoyé en même temps que l'Heure à l'image de ces deux doigts (et il réunissait l'index et le majeur)». Il poursuivait en disant: «Or donc! Le meilleur discours est le Livre de Dieu, la meilleure direction est celle de Moḥammad (BSDI) et les pires des choses sont les créations nouvelles. Toute innovation est source d'égarement». Puis il disait: «Je suis plus digne de l'amour et de l'obéissance des Croyants que, leurs propres personnes. Celui qui meurt en laissant des biens, ils reviennent à sa famille. Celui qui laisse des dettes ou des personnes à charge, c'est moi qui assume les unes et pourvois aux besoins des autres». (Rapporté par Moslem)

19 – Celui qui institue une bonne ou une mauvaise coutume

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 25 – verset 74*: «Ceux qui disent: «Seigneur! Donne-nous de nos épouses et de nos enfants la joie et la paix de notre âme et fais de nous un exemple de vertu (ou un guide) pour les gens pieux».

2. *Chapitre 21 – verset 73*: «Nous en fîmes des guides montrant le droit chemin sur Notre ordre».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

171. Jarir Ibn 'Abdullāh (DAS) a dit: «Nous étions au beau milieu de la journée chez le Messenger de Dieu (BSDI) quand vinrent à lui des gens n'ayant pour vêtements qu'une couverture de laine ayant un trou par où passait leur tête. Ils portaient des sabres en bandoulière et la plupart d'entre eux, ou plutôt tous, étaient de la tribu de Mouḍar (l'une des plus nobles tribus arabes et à laquelle appartenait le Prophète). Le mécontentement parut alors sur le visage du Messenger de Dieu

وَالآيَاتُ فِي الْبَابِ كَثِيرَةٌ مَعْلُومَةٌ.

وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ فَكَثِيرَةٌ جِدًّا، وَهِيَ مَشْهُورَةٌ، فَتَقْتَصِرُ عَلَى طَرَفٍ مِنْهَا:

169. عن عائشة - رضي الله عنها - قالت: قال رسول الله ﷺ: «مَنْ أَخَذَتْ فِي

أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ» متفقٌ عليه.

وفي رواية لمسلم: «مَنْ عَمِلَ عَمَلًا لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ».

170. وعن جابر - رضي الله عنه - قال: كان رسول الله ﷺ إِذَا خَطَبَ أَحْمَرَتْ

عَيْنَاهُ، وَعَلَا صَوْتُهُ، وَاشْتَدَّ غَضَبُهُ، حَتَّى كَانَهُ مُنْذِرُ جَيْشٍ يَقُولُ: «صَبَّحَكُمْ وَمَسَّكُمْ»

وَيَقُولُ: «بُعِثْتُ أَنَا وَالسَّاعَةُ كَهَاتَيْنِ» وَيَقْرُنُ بَيْنَ أَصْبُعَيْهِ السَّبَابَةَ وَالْوُسْطَى، وَيَقُولُ: «أَمَّا

بَعْدُ؛ فَإِنَّ خَيْرَ الْحَدِيثِ كِتَابُ اللَّهِ، وَخَيْرُ الْهَدْيِ هَدْيُ مُحَمَّدٍ ﷺ، وَشَرُّ الْأُمُورِ

مُحْدَثَاتُهَا، وَكُلُّ بَدْعَةٍ ضَالَّةٌ». ثُمَّ يَقُولُ: «أَنَا أَوَّلِي بِكُلِّ مُؤْمِنٍ مِنْ نَفْسِهِ. مَنْ تَرَكَ مَا لَا

فَلَاحِلَهُ، وَمَنْ تَرَكَ دِينًا أَوْ ضِيَاعًا فَلِيَ وَعَلَيَّ» رواه مسلم.

وعن العُرباض بن سارية - رضي الله عنه -، حَدِيثُهُ السَّابِقُ فِي بَابِ الْمُحَافَظَةِ عَلَى

السَّنةِ.

19 - باب في من سن سنة حسنة أو سيئة

قال الله تعالى: ﴿وَالَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَا هَبْ لَنَا مِنْ أَزْوَاجِنَا وَذُرِّيَّاتِنَا قُرَّةَ أَعْيُنٍ وَاجْعَلْنَا

لِلْمُتَّقِينَ إِمَامًا﴾ [الفرقان: 24].

وقال تعالى: ﴿وَجَعَلْنَاهُمْ أَئِمَّةً يَهْدُونَ بِأَمْرِنَا﴾ [الأنبياء: 73].

171. عَنْ أَبِي عَمْرٍو، جَرِيرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رضي الله عنه - قال: كُنَّا فِي صَدْرِ

النَّهَارِ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَجَاءَهُ قَوْمٌ عُرَاةٌ مُجْتَابِي النِّمَارِ، أَوْ الْعَبَاءُ، مُتَقَلِّدِي السُّيُوفِ،

عَامَّتُهُمْ مِنْ مُضَرَ، بَلَ كُلُّهُمْ مِنْ مُضَرَ؛ فَتَمَعَّرَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لِمَا رَأَى بِهِمْ مِنَ الْفَاقَةِ؛

فَدَخَلَ ثُمَّ خَرَجَ، فَأَمَرَ بِإِلَاءٍ فَأَذَّنَ وَأَقَامَ، فَصَلَّى ثُمَّ خَطَبَ. فَقَالَ: ﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا

رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ﴾ إِلَى آخِرِ الْآيَةِ: ﴿إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا﴾،

(BSDL) du fait de leur pauvreté extrême. Il entra chez lui puis en ressortit et dit à Bilal de faire les deux appels de la prière. Il pria avec les gens puis leur adressa ce sermon: «O gens! Craignez votre Seigneur qui vous a créés à partir d'un seul et même souffle vital. Il lui en créa sa propre épouse et Il dissémina à partir d'eux des hommes en grand nombre et des femmes et craignez Dieu au nom de qui vous vous implorez les uns les autres ainsi que les matrices (les liens de parenté) car Dieu vous observe en permanence» (*Chap. 4 – verset 1*). Puis il récita cet autre verset qui se trouve à la fin du chapitre 59 (le grand rassemblement): «O vous qui avez cru! Craignez pieusement Dieu et que chaque être voie bien ce qu'il a avancé pour demain» (*Chapitre 59 – verset 18*). Que l'un de vous fasse aumône de son dinar, de son dirhem, de ses vêtements, de sa poignée de blé, de sa poignée de dattes jusqu'à ce qu'il dit: «Même d'un morceau de dattes». Quelqu'un des Anşars (les premiers habitants de Médine) apporta une bourse qui faillit remplir la main du Prophète (BSDL) ou qui la remplit de fait. Puis les gens défilèrent avec leurs aumônes si bien que je vis deux tas d'aliments et de vêtements. Je vis alors le visage du Messenger de Dieu (BSDL) resplendir de joie et il dit: «Celui qui institue en Islam une bonne coutume, a sa récompense et celle de tous ceux qui agissent selon elle après lui, sans que cela diminue rien de leur propre salaire. De même que celui qui institue en Islam une mauvaise coutume en supporte le péché ainsi que celui de tous ceux qui agissent après lui selon cette coutume sans rien diminuer de leur propre péché». (Rapporté par Moslem)

172. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Chaque fois que quelqu'un est tué injustement, le premier fils d'Adam (Caïn) supporte une partie de son sang parce qu'il a été le premier criminel».

Commentaire

Ce dernier Hadith fait allusion au premier crime commis par le genre humain et dont le mobile fut la jalousie. C'est ainsi que Caïn tua son frère Abel parce que Dieu agréa le sacrifice de ce dernier et refusa le sien.

Caïn a ainsi introduit le meurtre dans les pratiques humaines et c'est pourquoi il continuera à supporter une part du châtiment de tous les crimes qui se feront jusqu'à l'Heure de la résurrection.

20 – Ceux qui montrent la voie du bien et ceux qui appellent au droit chemin ou à l'errance

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 28 – verset 87*: «Appelle à ton Seigneur!»
2. *Chapitre 16 – verset 125*: «Appelle à la voie de ton Seigneur par la sagesse et la bonne parole et discute avec eux de la façon la plus douce».

وَالْآيَةُ الْأُخْرَى الَّتِي فِي آخِرِ الْحَشْرِ: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَلْتَنْظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ﴾ تَصَدَّقَ رَجُلٌ مِنْ دِينَارِهِ مِنْ ذَرَاهِمِهِ مِنْ ثَوْبِهِ مِنْ صَاعٍ بُرِّهِ مِنْ صَاعٍ تَمْرِهِ، حَتَّى قَالَ: «وَلَوْ بِشِقِّ تَمْرَةٍ». فَجَاءَ رَجُلٌ مِنَ الْأَنْصَارِ بِصُرَّةٍ كَادَتْ كُفَّهُ تَعْجُرُ عَنْهَا، بَلْ قَدْ عَجَزَتْ، ثُمَّ تَتَابَعَ النَّاسُ حَتَّى رَأَيْتُ كَوْمَيْنِ مِنْ طَعَامٍ وَثِيَابٍ، حَتَّى رَأَيْتُ وَجْهَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَتَهَلَّلُ كَأَنَّهُ مَذْهَبَةٌ؛ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ سَنَّ فِي الْإِسْلَامِ سُنَّةً حَسَنَةً فَلَهُ أَجْرُهَا، وَأَجْرُ مَنْ عَمِلَ بِهَا مِنْ بَعْدِهِ مِنْ غَيْرِ أَنْ يَنْقُصَ مِنْ أَجُورِهِمْ شَيْءٌ، وَمَنْ سَنَّ فِي الْإِسْلَامِ سُنَّةً سَيِّئَةً كَانَ عَلَيْهِ وِزْرُهَا وَوِزْرُ مَنْ عَمِلَ بِهَا مِنْ بَعْدِهِ مِنْ غَيْرِ أَنْ يَنْقُصَ مِنْ أَوْزَارِهِمْ شَيْءٌ» رواه مسلم.

قَوْلُهُ: «مُجْتَابِي النِّمَارِ» هُوَ بِالْجِيمِ وَبَعْدَ الْأَلِفِ بَاءٌ مُوَحَّدَةٌ. وَالنِّمَارُ: جَمْعُ نَمِرَةٍ، وَهِيَ: كِسَاءٌ مِنْ صُوفٍ مُخَطَّطٌ. وَمَعْنَى «مُجْتَابِيهَا» أَيُّ: لَا يَسِيهَا قَدْ خَرَقَوهَا فِي رُؤُوسِهِمْ. وَ«الْجَوْبُ»: الْقَطْعُ، وَمِنْهُ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَتُمُودٌ الَّذِينَ جَاءُوا الصَّخْرَ بِالْوَادِ﴾ أَيُّ: نَحْتُوهُ وَقَطَعُوهُ. وَقَوْلُهُ: «تَمَعَّرَ» هُوَ بِالْعَيْنِ الْمَهْمَلَةِ، أَيُّ: تَغَيَّرَ. وَقَوْلُهُ: «رَأَيْتُ كَوْمَيْنِ» بَفَتْحِ الْكَافِ وَضَمِّهَا، أَيُّ: صَبَرْتَيْنِ. وَقَوْلُهُ: «كَأَنَّهُ مَذْهَبَةٌ» هُوَ بِالذَّالِ الْمَعْجَمَةِ، وَفَتْحِ الْهَاءِ وَالْبَاءِ الْمُوَحَّدَةِ. قَالَهُ الْقَاضِي عِيَّاضٌ وَغَيْرُهُ. وَصَحَّفَهُ بَعْضُهُمْ فَقَالَ: «مُذْهَنَةٌ» بِدَالٍ مَهْمَلَةٍ وَضَمِّ الْهَاءِ وَبِالْتَّوْنِ، وَكَذَا ضَبَطَهُ الْحُمَيْدِيُّ، وَالصَّحِيحُ الْمَشْهُورُ هُوَ الْأَوَّلُ. وَالْمُرَادُ بِهِ عَلَى الْوَجْهَيْنِ: الصَّفَاءُ وَالِاسْتِنَارَةُ.

172. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «لَيْسَ مِنْ نَفْسٍ تُقْتَلُ ظُلْمًا إِلَّا كَانَ عَلَى ابْنِ آدَمَ الْأَوَّلِ كِفْلٌ مِنْ دَمِهَا لِأَنَّهُ كَانَ أَوَّلَ مَنْ سَنَّ الْقَتْلَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

20 - باب في الدلالة على خير والدعاء إلى هدى أو ضلالة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَادْعُ إِلَى رَبِّكَ﴾ [القصص: 87].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَادْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحِكْمَةِ وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ﴾ [النحل: 125].

3. *Chapitre 5 – verset 2*: «Aidez-vous les uns les autres à l'accomplissement du bien et de la piété».

4. *Chapitre 3 – verset 104*: «Qu'à partir de vous se forme une nation appelant au bien».

Pour ce qui est des Ḥadiths:

173. Selon 'Oqba Al Anṣārī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui montre la voie d'une bonne action a l'égal du salaire de celui qui la fait». (Rapporté par Moslem)

174. D'après Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui appelle à une bonne voie se voit attribuer l'égal du salaire de tous ceux qui la suivent sans pour autant rien diminuer de leur propre salaire et celui qui appelle à une voie d'égarement se voit infliger l'égal des péchés de tous ceux qui la suivent, sans pour autant rien diminuer de leurs propres péchés». (Rapporté par Moslem)

175. D'après Sahl Ibn Sa'd Assā'dī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit le jour de la bataille de Khaybar: «Je vais certainement donner demain cet étendard à un homme par l'entremise de qui Dieu nous donnera victoire. C'est un homme qui aime Dieu et Son Messager et que Dieu et son Messager aiment». Les gens passèrent toute la nuit à se demander quel serait cet heureux mortel. A qui d'entr'eux allait-on donner la bannière? Le lendemain matin, ils se dirigèrent vers le Messager de Dieu (BSDL) espérant chacun avoir cet insigne honneur. Il dit: «Où est 'Alī Ibn Abī Ṭāleb?» On dit: «O Messager de Dieu! Il a les yeux malades». Il dit: «Envoyez quelqu'un l'appeler!» On l'amena donc et le Messager de Dieu lui cracha dans les yeux tout en priant Dieu de le guérir. Il guérit effectivement comme s'il n'avait jamais eu mal aux yeux. Il lui remit la bannière. 'Alī (DAS) dit: «Dois-je les combattre jusqu'à ce qu'ils embrassent l'Islam?» Il dit: «Mets-toi en marche posément jusqu'à ce que tu arrives à leur terre et invite-les à l'Islam. Informe-les des devoirs qu'ils auront vis-à-vis de Dieu exalté à la suite de leur conversion. Par Dieu, quand Dieu met grâce à toi quelqu'un sur la bonne voie, cela est certes meilleur pour toi que les plus précieuses richesses de ce monde (m.à.m. que les chamelles rouges)». (URA)

176. Selon Anas (DAS), un jeune homme de la tribu de Aslam dit: «O Messager de Dieu! Je voudrais participer à la guerre sainte, mais je n'ai pas de quoi m'équiper». Il dit: «Va voir untel qui s'est équipé puis est tombé malade». Il alla le voir et lui dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) te salue et te demande de me donner ton équipement». Il dit à sa femme: «Donne-lui mon équipement sans en garder la moindre chose car tout ce que tu en garderais ne serait pas béni par Dieu». (Rapporté par Moslem)

وقال تعالى: ﴿وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَى﴾ [المائدة: 2].

وقال تعالى: ﴿وَلْتَكُنْ مِنْكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى الْخَيْرِ﴾ [آل عمران: 84].

173. وعن أبي مسعود عُبَيْدَةَ بْنِ عَمْرٍو الْأَنْصَارِيِّ الْبَدْرِيِّ - رضي الله عنه - قال:

قال رسول الله ﷺ: «مَنْ دَلَّ عَلَى خَيْرٍ فَلَهُ مِثْلُ أَجْرِ فَاعِلِهِ» رواه مسلم.

174. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أن رسول الله ﷺ قال: «مَنْ دَعَا إِلَى

هُدًى كَانَ لَهُ مِنَ الْأَجْرِ مِثْلُ أُجُورِ مَنْ تَبِعَهُ لَا يَنْقُصُ ذَلِكَ مِنْ أُجُورِهِمْ شَيْئًا، وَمَنْ دَعَا إِلَى ضَلَالَةٍ كَانَ عَلَيْهِ مِنَ الْإِثْمِ مِثْلُ آثَامِ مَنْ تَبِعَهُ لَا يَنْقُصُ ذَلِكَ مِنْ آثَامِهِمْ شَيْئًا» رواه مسلم.

175. وعن أبي العباس سَهْلُ بْنُ سَعْدٍ السَّاعِدِيِّ - رضي الله عنه - أن رسول الله

ﷺ قال يَوْمَ خَيْبَرٍ: «لَأُعْطِينَ الرَّأْيَةَ غَدًا رَجُلًا يَفْتَحُ اللَّهُ عَلَى يَدَيْهِ، يُحِبُّ اللَّهُ وَرَسُولَهُ، وَيُحِبُّهُ اللَّهُ وَرَسُولُهُ». فَبَاتَ النَّاسُ يَدُوكُنْ لَيْلَتَهُمْ أَنَّهُمْ يُعْطَاهَا. فَلَمَّا أَصْبَحَ النَّاسُ غَدَوْا عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ: كُلُّهُمْ يَرْجُو أَنْ يُعْطَاهَا، فَقَالَ: «أَيْنَ عَلِيٌّ بْنُ أَبِي طَالِبٍ؟». فَقِيلَ: يَا

رَسُولَ اللَّهِ ﷺ هُوَ يَشْتَكِي عَيْنَيْهِ. قَالَ: «فَارْسلُوا إِلَيْهِ». فَأَتِي بِهِ، فَبَصَقَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي عَيْنَيْهِ، وَدَعَا لَهُ، فَبَرَأَ حَتَّى كَأَنَّ لَمْ يَكُنْ بِهِ وَجَعٌ. فَأَعْطَاهُ الرَّأْيَةَ. فَقَالَ عَلِيٌّ - رضي الله عنه - : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَقَاتِلُهُمْ حَتَّى يَكُونُوا مِثْلَنَا؟ فَقَالَ: «انْفِذْ عَلَى رِسْلِكَ حَتَّى تَتَرَلَّ

بِسَاحَتِهِمْ، ثُمَّ ادْعُهُمْ إِلَى الْإِسْلَامِ، وَأَخْبِرْهُمْ بِمَا يَجِبُ عَلَيْهِمْ مِنْ حَقِّ اللَّهِ تَعَالَى فِيهِ، فَوَاللَّهِ لَأَنْ يَهْدِيَ اللَّهُ بِكَ رَجُلًا وَاحِدًا خَيْرٌ لَكَ مِنْ حُمْرِ النَّعَمِ» متفق عليه.

قوله «يَدُوكُنْ»: أَيُّ يَخُوضُونَ وَيَتَحَدَّثُونَ، قَوْلُهُ: «رِسْلِكَ» بكسر الراء وبفتحةها لغتان، وَالْكَسْرُ أَفْصَحُ.

176. وعن أَنَسٍ - رضي الله عنه - أَنَّ فَتًى مِنْ أَسْلَمَ قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي أُرِيدُ

الْغَزَا وَكَيْسَ مَعِيَ مَا أَتَجَهَّزُ بِهِ؟ قَالَ: «أَنْتَ فُلَانٌ فَإِنَّهُ قَدْ كَانَ تَجَهَّزَ فَمَرَضَ». فَأَتَاهُ فَقَالَ: إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقْرِيكَ السَّلَامَ وَيَقُولُ: أَعْطَنِي الَّذِي تَجَهَّزْتَ بِهِ. فَقَالَ: يَا

فُلَانَةُ أَعْطَيْهِ الَّذِي تَجَهَّزْتَ بِهِ، وَلَا تَحْبِسِي مِنْهُ شَيْئًا، فَوَاللَّهِ لَا تَحْبِسِينَ مِنْهُ شَيْئًا فَيَبَارِكَ لَكَ فِيهِ». رواه مسلم.

21 – L'entr'aide mutuelle dans la bienfaisance et la piété

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 5 – verset 2*: «Aidez-vous les uns les autres à l'accomplissement du bien et de la piété».

2. *Chapitre 103*: «Par les temps éternels (1). L'homme va assurément à sa perte (2). Sauf ceux qui ont cru, qui ont fait les bonnes œuvres, qui se sont recommandé la vérité et la justice et qui se sont recommandé la patience (3)».

L'imām Ashshāfi'i, que Dieu lui donne Sa miséricorde, a dit des paroles dont le sens est le suivant: «Les gens, ou la plupart d'entr'eux, sont trop distraits pour méditer sur le sens de ce chapitre».

Pour ce qui est des Ḥadiths, en voici quelques-uns:

177. D'après Zeyd Ibn Khāled Al Jouhannī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui équipe un combattant au service de Dieu, a le même salaire (auprès de Dieu) que lui et celui qui remplace dans le bien un combattant dans sa famille a le même salaire que lui». (URA)

178. D'après Abou Sa'īd Al khoudrī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a envoyé une expédition contre les Banī Lahyān composée d'hommes de la tribu de Houdheyl. Il dit: «Qu'un homme sur deux prenne part à l'expédition et le salaire est partagé par les deux». (Rapporté par Moslem)

179. D'après Ibn 'Abbās (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) rencontra un groupe d'hommes montés à Arrawḥā' (près de Médine). Il dit: «Qui êtes-vous?» Ils dirent: «Des Musulmans». Ils dirent: «Qui es-tu?» Il dit: «Le Messager de Dieu». Une femme lui présenta alors un enfant et lui dit: «Est-ce que le pèlerinage de cet enfant est valable?» Il dit: «Oui et tu as pour toi un salaire». (Rapporté par Moslem)

180. D'après Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le trésorier musulman honnête qui exécute les ordres reçus et donne l'argent à qui de droit sans rien en diminuer et de bon cœur, fait ainsi partie de ceux qui ont fait aumône de cet argent».

22 – La loyauté dans les sentiments et le bon conseil

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 49 – verset 10*: «Les Croyants ne sont que des frères».

2. *Chapitre 7 – verset 62*: «Je vous donne le bon conseil».

21 - باب في التعاون على البر والتقوى

قالَ اللهُ تَعَالَى: ﴿وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَى﴾ [المائدة: 3].
وقالَ اللهُ تَعَالَى: ﴿وَالْعَصْرُ. إِنَّ الْإِنْسَانَ لَفِي خُسْرٍ. إِلَّا الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ
وَتَوَاصَوْا بِالْحَقِّ وَتَوَاصَوْا بِالصَّبْرِ﴾ [العصر: 1، 2].
قالَ الإمامُ الشَّافِعِيُّ - رَحِمَهُ اللهُ - كَلَامًا مَعْنَاهُ: إِنَّ النَّاسَ أَوْ أَكْثَرَهُمْ فِي غَفْلَةٍ عَنْ
تَدَبُّرِ هَذِهِ السُّورَةِ.

177. عن أبي عبدِ الرَّحْمَنِ زَيْدِ بْنِ خَالِدِ الْجُهَنِيِّ - رضي الله عنه - قالَ: قالَ رسولُ اللهِ ﷺ: «مَنْ جَهَّزَ غَازِيًا فِي سَبِيلِ اللهِ فَقَدْ غَزَا وَمَنْ خَلَفَ غَازِيًا فِي أَهْلِهِ بِخَيْرٍ فَقَدْ غَزَا» متَّفَقٌ عَلَيْهِ.

178. وعن أبي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رضي الله عنه - أَنَّ رسولَ اللهِ ﷺ بَعَثَ بَعْثًا إِلَى
بَنِي لَحْيَانَ مِنْ هُدَيْلٍ فَقَالَ: «لِيَنْبَغَ مِنْ كُلِّ رَجُلَيْنِ أَحَدُهُمَا وَالْأُجْرُ بَيْنَهُمَا» رواه مسلم.

179. وعن ابنِ عَبَّاسٍ - رضي الله عنهما - أَنَّ رسولَ اللهِ ﷺ لَقِيَ رَكْبًا
بِالرُّوحَاءِ. فَقَالَ: «مَنِ الْقَوْمُ؟». قَالُوا: الْمُسْلِمُونَ، فَقَالُوا: مَنْ أَنْتَ؟ قَالَ: «رسولُ
الله». فَرَفَعَتْ إِلَيْهِ امْرَأَةٌ صَبِيًّا فَقَالَتْ: أَلْهَذَا حَجٌّ؟ قَالَ: «نَعَمْ وَلَكِ أَجْرٌ» رواه مسلم.

180. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رضي الله عنه -، عن النَّبِيِّ ﷺ أَنَّهُ قَالَ:
«الْخَازِنُ الْمُسْلِمُ الْأَمِينُ الَّذِي يُنْفِذُ مَا أُمِرَ بِهِ، فَيُعْطِيهِ كَامِلًا مَوْفِرًا، طَيِّبَةً بِهِ نَفْسُهُ فَيَدْفَعُهُ
إِلَى الَّذِي أُمِرَ لَهُ بِهِ أَحَدُ الْمُتَصَدِّقِينَ» متَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية: «الَّذِي يُعْطِي مَا أُمِرَ بِهِ» وضبطوا «الْمُتَصَدِّقِينَ» بفتح القاف مع كسر
النون على التثنية، وعكسه على الجمع وكلاهما صحيح.

22 - باب في النصيحة

قالَ اللهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ﴾ [الحجرات: 10].
وقالَ اللهُ تَعَالَى إِنْخَبَارًا عَنْ نُوحٍ ﷺ: ﴿وَأَنْصَحْ لَكُمْ﴾ [الأعراف: 62].

3. *Chapitre 7 – verset 68*: «Je suis pour vous un conseiller loyal et honnête».

181. Selon Tamim Ibn Aws Addārī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La religion c'est le bon conseil et la loyauté». Nous demandâmes: «Vis-à-vis de qui?» Il dit: «Vis-à-vis de Dieu, de Son Livre, de Son Messager, des guides des Musulmans et de leurs simples citoyens». (Rapporté par Moslem)

182. Jarir Ibn 'Abdullāh a dit: «J'ai fait acte d'allégeance au Messager de Dieu (BSDL) en m'engageant à faire la prière selon toutes ses règles, à faire l'aumône légale et à être loyal dans mon conseil et dans mes sentiments envers tout Musulman». (URA)

183. D'après Anas (DAS), le Prophète (BSDL), a dit: «Aucun d'entre vous ne peut se prétendre croyant jusqu'à ce qu'il aime pour son frère (ou prochain) ce qu'il aime pour lui-même». (URA)

23 – Le commandement du bien et la proscription du mal

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – verset 104*: «Qu'à partir de vous se forme une nation appelant au bien, ordonnant les bons usages et en proscrivant les mauvais! Ceux-là sont les récolteurs du succès».

2. *Chapitre 3 – verset 110*: «Vous êtes, depuis toujours, la meilleure nation suscitée aux humains: vous ordonnez les bons usages, vous proscrivez ce qui est réprouvé et vous croyez en Dieu».

3. *Chapitre 7 – verset 199*: «Exige ce qui est aisément supportable, ordonne le bien communément reconnu comme tel et détourne-toi des insensés!»

4. *Chapitre 9 – verset 71*: «Les Croyants et les Croyantes sont étroitement liés les uns aux autres par l'amitié et le soutien réciproque. Ils prescrivent le bien communément reconnu comme tel et proscrivent ce qui est unanimement réprouvé».

5. *Chapitre 5 – versets 78 et 79*: «Ont été maudits par la bouche de David et de Jésus-fils-de-Marie ceux des fils d'Israël qui ont renié et ce pour leur désobéissance (à Dieu) et pour leurs agressions répétées (78).

Quand ils faisaient quelque chose d'unanimement réprouvé, ils ne se l'interdisaient pas les uns aux autres.

Quelle bien mauvaise chose que ce qu'ils faisaient!» (79)

6. *Chapitre 18 – verset 29*: «Dis: «C'est là la pure vérité venant de votre Seigneur. Que celui qui veut croire croie et que celui qui veut renier renie».

وَعَنْ هُودٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : ﴿وَأَنَا لَكُمْ نَاصِحٌ أَمِينٌ﴾ [الأعراف : 68].
وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ :

181. **الْأَوَّلُ** : عَنْ أَبِي رُقَيْةَ تَمِيمِ بْنِ أَوْسٍ الدَّارِيِّ - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ : «الدِّينُ النَّصِيحَةُ». قُلْنَا : لِمَنْ ؟ قَالَ : «لِلَّهِ وَلِكِتَابِهِ وَلِرَسُولِهِ وَلِأَيِّمَةِ الْمُسْلِمِينَ وَعَامَّتِهِمْ» رواه مسلم.

182. **الثَّانِي** : عَنْ جَرِيرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رضي الله عنه - قَالَ : بَايَعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عَلَى إِقَامِ الصَّلَاةِ ، وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ ، وَالنَّصَحِ لِكُلِّ مُسْلِمٍ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

183. **الثَّالِثُ** : عَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - ، عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ : «لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يُحِبَّ لِأَخِيهِ مَا يُحِبُّ لِنَفْسِهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

23 - باب في الأمر بالمعروف والنهي عن المنكر

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَلَتَكُنْ مِنْكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى الْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾ [آل عمران : 104].
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿كُنْتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ﴾ [آل عمران : 110].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿خُذِ الْعَفْوَ وَأْمُرْ بِالْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ الْجَاهِلِينَ﴾ [الأعراف : 199].
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَالْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ يَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ﴾ [التوبة : 71].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿لُعِنَ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ بَنِي إِسْرَائِيلَ عَلَى لِسَانِ دَاوُدَ وَعِيسَى ابْنِ مَرْيَمَ ذَلِكَ بِمَا عَصَوْا وَكَانُوا يَعْتَدُونَ ، كَانُوا لَا يَتَنَاهَوْنَ عَنْ مُنْكَرٍ فَعَلُوهُ لَبِئْسَ مَا كَانُوا يَفْعَلُونَ﴾ [المائدة : 78].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَقُلِ الْحَقُّ مِنْ رَبِّكُمْ فَمَنْ شَاءَ فَلْيُؤْمِنْ وَمَنْ شَاءَ فَلْيُكْفُرْ﴾ [الكهف :

7. *Chapitre 15 – verset 94*: «Proclame à haute voix ce qui t'est ordonné!»

8. *Chapitre 7 – verset 165*: «Nous sauvâmes ceux qui proscrivaient le mal et Nous châtiâmes ceux qui avaient commis l'injustice par un supplice bien dur pour la rébellion qu'ils manifestaient».

Les versets se rapportant à ce chapitre sont nombreux et notoires.

Quant aux Ḥadīths:

184. Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Que celui d'entre vous qui voit une chose répréhensible la corrige de sa main! S'il ne le peut de sa main, qu'il la corrige avec sa langue!» «S'il ne le peut avec sa langue que ce soit avec son cœur et c'est là le degré le plus faible de la foi». (Rapporté par Moslem)

185. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est pas de prophète suscité par Dieu à sa nation qui n'ait eu parmi ses concitoyens des partisans fidèles et des compagnons adoptant sa ligne de conduite et obéissant à ses ordres. Puis il viendra après eux des successeurs qui diront ce qu'ils ne font pas eux-mêmes et feront ce dont ils n'auront pas reçu l'ordre. Celui qui les aura combattus de sa main sera croyant; celui qui les aura combattus de sa langue sera croyant et celui qui les aura combattus de son cœur sera croyant. Mais, après cela, il n'y a plus le poids d'un grain de moutarde de foi». (Rapporté par Moslem)

186. 'Oubāda Ibn Aṣṣāmet (DAS) a dit: «Nous avons fait acte d'allégeance au Messager de Dieu (BSDL) nous engageant à écouter et à obéir dans l'aisance comme dans la gêne, dans ce qu'on aime et dans ce qu'on n'aime pas, même si nous voyons régner quelque favoritisme à notre détriment; à ne point lutter pour le pouvoir à moins de voir une mécréance évidente à propos de laquelle nous tenons un argument de Dieu; à proclamer la vérité là où que nous soyons sans craindre en Dieu le reproche de quiconque». (URA)

187. D'après Annou'mān Ibn Bachīr (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'image de celui qui ne reconnaît pas les interdits de Dieu et cherche à les abolir et l'image de celui qui les transgresse est celle d'un groupe de gens qui ont tiré au sort pour donner à chacun d'eux sa place dans un bateau. A certains revint le pont et à d'autres la cale. Ceux qui logeaient dans la cale étaient obligés de passer par le pont pour puiser l'eau (de la rivière). Ils dirent: «Si nous faisons un trou dans la partie qui nous revient, nous cesserions de déranger ceux qui sont au-dessus de nous». S'ils les laissent réaliser ce désir, c'est leur perte à tous; et s'ils les en empêchent, c'est leur salut à eux et à tous». (Rapporté par Al Boukhārī)

Commentaire

Il y a des gens se prétendant sages qui vous disent de bien faire sans vous préoccuper de ce que fait le voisin. Ils invoquent en cela la soi-disant liberté de conscience. Or la communauté est un tout indissociable et tout ce qui en touche une partie finit par atteindre l'ensemble. De même que dans le corps, si un organe est malade, tout l'organisme s'en ressent, de même dans la nation islamique, si le vice et la corruption apparaissent dans une catégorie de gens, ils ne tardent pas à s'étendre par contagion si les autres n'y mettent pas un frein. C'est pour cela que Dieu frappe les cités injustes sans distinction des bons et des mauvais parce que les bons n'ont pas empêché les autres de faire le mal.

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَاصْدَعْ بِمَا تُؤْمَرُ﴾ [الحجر: 94].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَأَنْجَيْنَا الَّذِينَ يَنْهَوْنَ عَنِ السُّوءِ وَأَخَذْنَا الَّذِينَ ظَلَمُوا بِعَذَابٍ بَئِيسٍ بِمَا كَانُوا يَفْسُقُونَ﴾ [الأعراف: 165].
وَالْآيَاتُ فِي الْبَابِ كَثِيرَةٌ مَعْلُومَةٌ.
وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ:

184. **الْأَوَّلُ:** عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ رَأَى مِنْكُمْ مُنْكَرًا فَلْيُغَيِّرْهُ بِيَدِهِ، فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فِلِسَانِهِ، فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فِقَلْبِهِ وَذَلِكَ أَضْعَفُ الْإِيمَانِ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

185. **الثَّانِي:** عَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَا مِنْ نَبِيٍّ بَعَثَهُ اللَّهُ فِي أُمَّةٍ قَبْلِي إِلَّا كَانَ لَهُ مِنْ أُمَّتِهِ حَوَارِيُونَ وَأَصْحَابُ يَأْخُذُونَ بِسُنَّتِهِ وَيَقْتَدُونَ بِأَمْرِهِ، ثُمَّ إِنَّمَا تَخْلُفُ مِنْ بَعْدِهِمْ خُلُوفٌ يَقُولُونَ مَا لَا يَفْعَلُونَ، وَيَفْعَلُونَ مَا لَا يُؤْمَرُونَ، فَمَنْ جَاهَدَهُمْ بِيَدِهِ فَهُوَ مُؤْمِنٌ، وَمَنْ جَاهَدَهُمْ بِقَلْبِهِ فَهُوَ مُؤْمِنٌ، وَمَنْ جَاهَدَهُمْ بِلِسَانِهِ فَهُوَ مُؤْمِنٌ، وَلَيْسَ وَرَاءَ ذَلِكَ مِنَ الْإِيمَانِ حَبَّةٌ خَرْدَلٍ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

186. **الثَّالِثُ:** عَنْ أَبِي الْوَلِيدِ عُبَادَةَ بْنِ الصَّامِتِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: «بَايَعَنَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَلَى السَّمْعِ وَالطَّاعَةِ فِي الْعُسْرِ وَالْيُسْرِ وَالْمَنْشَطِ وَالْمَكْرَهِ، وَعَلَى أَثَرَةٍ عَلَيْنَا، وَعَلَى أَنْ لَا نُنَازِعَ الْأَمْرَ أَهْلَهُ إِلَّا أَنْ تَرَوْا كُفْرًا بَوَاحًا عِنْدَكُمْ مِنَ اللَّهِ تَعَالَى فِيهِ بُرْهَانٌ، وَعَلَى أَنْ نَقُولَ بِالْحَقِّ أَيْنَمَا كُنَّا لَا نَخَافُ فِي اللَّهِ لَوْمَةً لَائِمَةً» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«الْمَنْشَطِ وَالْمَكْرَهِ» بَفَتْحِ مِيمِهِمَا: أَيُّ: فِي السَّهْلِ وَالصَّعْبِ. وَ «الْأَثَرَةُ»: الْأَخْتِصَاصُ بِالْمُشْتَرِكِ، وَقَدْ سَبَقَ بَيَانُهَا. «بَوَاحًا» بَفَتْحِ الْبَاءِ الْمُوَحَّدَةِ بَعْدَهَا وَאוْ ثُمَّ أَلِفٌ ثُمَّ حَاءٌ مُهْمَلَةٌ: أَيُّ ظَاهِرًا لَا يَحْتَمِلُ تَأْوِيلًا.

187. **الرَّابِعُ:** عَنِ النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا -، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَثَلُ الْقَائِمِ فِي حُدُودِ اللَّهِ، وَالْوَاقِعِ فِيهَا كَمَثَلِ قَوْمٍ اسْتَهَمُوا عَلَى سَفِينَةٍ، فَصَارَ بَعْضُهُمْ أَعْلَاهَا وَبَعْضُهُمْ أَسْفَلَهَا، وَكَانَ الَّذِينَ فِي أَسْفَلِهَا إِذَا اسْتَقَوْا مِنَ الْمَاءِ مَرُّوا عَلَى مَنْ فَوْقَهُمْ فَقَالُوا: لَوْ أَنَّا خَرَقْنَا فِي نَصِيبِنَا خَرْقًا وَلَمْ نُؤْذِ مَنْ فَوْقَنَا، فَإِنْ تَرَكُوهُمْ وَمَا أَرَادُوا هَلَكُوا

188. La mère des Croyants (femme du Prophète) Oummou Salma (DAS) rapporte que le Prophète (BSDL) a dit: «On mettra à votre tête des chefs dont vous approuverez certains comportements et dont vous désapprouverez d'autres. Celui d'entre vous qui n'aura pas aimé ces comportements se sera disculpé, celui qui les aura désavoués aura assuré son salut mais celui qui aura accepté et suivi... (sous-entendu: celui-là aura le pire châtiment)». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Ne devons-nous pas les combattre?» Il dit: «Non, tant qu'ils assurent parmi vous l'office de la prière». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Quand à la tête des Musulmans se trouvent des chefs corrompus, ils doivent leur exprimer leur désaveu et leur réprobation mais sans aller jusqu'à la rébellion car l'unité de la nation et sa sécurité priment toute chose. Cependant cette tolérance ne va pas au-delà de l'accomplissement des devoirs essentiels de la religion tel l'exercice de la prière. Si le prince ne veille plus à l'accomplissement correct de l'office de la prière, cela prouve qu'il ne fait plus partie de la communauté islamique et, à ce moment, il est du devoir de tous de le destituer.

189. La mère des Croyants Zeynab bent Jahsh (DAS) rapporte que le Prophète (BSDL) est entré un jour chez elle épouvanté. Il répétait (en signe d'étonnement et d'impuissance devant la gravité de la chose): «Il n'y a de dieu que Dieu; malheur aux Arabes pour un mal terrible qui est désormais tout proche. Ce jour-ci en effet un trou comme ceci (il fit un rond avec son pouce et son index) s'est ouvert dans le barrage de Dhoulqarneyn qu'il a construit pour contenir le flot dévastateur des peuplades sauvages de Gog et Magog». Elle dit: «O Messenger de Dieu! Est-ce que nous péririons alors qu'il y aura parmi nous des saints?» Il dit: «Oui, quand la corruption et le vice se seront généralisés». (URA)

190. Selon Abou Sa'ïd Al khoudri (DAS), le Prophète a dit: «Méfiez-vous de cette pratique qui consiste à vous asseoir dans les rues!» Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Nous ne pouvons nous en passer car c'est là pour nous l'occasion de parler entre nous». Le Messenger de Dieu (BSDL) leur dit alors: «Si vous tenez absolument à cette pratique, donnez au moins à la rue son droit». Ils dirent: «Et quel est le droit de la rue? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Ne pas regarder les passants, ne pas leur faire du tort, leur rendre leur salut, commander le bien et interdire le mal». (URA)

191. D'après Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) vit une bague d'or au doigt d'un homme. Il la lui retira et la jeta par terre en disant: «Comment donc est-ce que l'un de vous saisit de sa main une braise en connaissance de cause?» Une fois que le Messenger de Dieu s'en alla, on dit à cet homme: «Ramasse ta bague et tires-en quelque profit!» Il dit: «Non, par Dieu! Jamais je ne la reprendrai alors que le Messenger de Dieu (BSDL) l'a jetée par terre».

جَمِيعًا ، وَإِنْ أَخَذُوا عَلَى أَيْدِيهِمْ نَجَوْا وَنَجَوْا جَمِيعًا» رواه البخاري .
«القائم في حدود الله تعالى» معناه : المنكر لها ، القائم في دفعها وإزالتها ، والمراد بالحدود : ما نهى الله عنه . «استهّموا» : اقترعوا .

188. **الخامس** : عَنْ أُمِّ الْمُؤْمِنِينَ أُمِّ سَلَمَةَ هِنْدَ بِنْتِ أَبِي أُمَيَّةَ حَدِيقَةَ - رضي الله عنها - ، عن النبي ﷺ أَنَّهُ قَالَ : «إِنَّهُ يُسْتَعْمَلُ عَلَيْكُمْ أَمْرَاءُ فَتَعْرِفُونَ وَتُنْكِرُونَ فَمَنْ كَرِهَ فَقَدْ بَرِئَ ، وَمَنْ أَنْكَرَ فَقَدْ سَلِمَ ، وَلَكِنْ مَنْ رَضِيَ وَتَابَعَ» . قالوا : يا رَسُولَ اللَّهِ أَلَا نَقَاتِلُهُمْ ؟ قَالَ : «لَا ، مَا أَقَامُوا فِيكُمْ الصَّلَاةَ» رواه مسلم .
معناه : مَنْ كَرِهَ بِقَلْبِهِ وَلَمْ يَسْتَطِعْ إنْكَارًا بِيَدٍ وَلَا لِسَانٍ فَقَدْ بَرِئَ مِنَ الْإِثْمِ ، وَأَدَّى وَظِيفَتُهُ ، وَمَنْ أَنْكَرَ بِحَسَبِ طَاقَتِهِ فَقَدْ سَلِمَ مِنْ هَذِهِ الْمَعْصِيَةِ ، وَمَنْ رَضِيَ بِفِعْلِهِمْ وَتَابَعَهُمْ ، فَهُوَ الْعَاصِي .

189. **السادس** : عَنْ أُمِّ الْمُؤْمِنِينَ أُمِّ الْحَكَمِ زَيْنَبِ بِنْتِ جَحْشٍ - رضي الله عنها - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ دَخَلَ عَلَيْهَا فَرَعَا يَقُولُ : «لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ، وَيَلُّ لِلْعَرَبِ مِنْ شَرِّ قَدْ اقْتَرَبَ ، فَتُحِ الْيَوْمَ مِنْ رَذَمٍ يَأْجُوجَ وَمَأْجُوجَ مِثْلَ هَذِهِ» وَحَلَّقَ بِأَصْبُعَيْهِ الْإِبْهَامِ وَالَّتِي تَلِيهَا . فَقُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَنَهْلِكُ وَفِينَا الصَّالِحُونَ ؟ قَالَ : «نَعَمْ إِذَا كَثُرَ الْخَبْثُ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

190. **السابع** : عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رضي الله عنه - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «إِيَّاكُمْ وَالْجُلُوسَ فِي الطَّرِيقَاتِ» . فَقَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا لَنَا مِنْ مَجَالِسِنَا بُدٌّ ، نَتَحَدَّثُ فِيهَا ! فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «فَإِذَا أَبَيْتُمْ إِلَّا الْمَجْلِسَ فَأَعْطُوا الطَّرِيقَ حَقَّهُ» . قَالُوا : وَمَا حَقُّ الطَّرِيقِ يَا رَسُولَ اللَّهِ ؟ قَالَ : «غَضُّ الْبَصَرِ ، وَكَفُّ الْأَذَى ، وَرَدُّ السَّلَامِ ، وَالْأَمْرُ بِالْمَعْرُوفِ ، وَالنَّهْيُ عَنِ الْمُنْكَرِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

191. **الثامن** : عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رضي الله عنهما - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ رَأَى خَاتَمًا مِنْ ذَهَبٍ فِي يَدِ رَجُلٍ ، فَتَرَعَهُ فَطَرَحَهُ وَقَالَ : «يَعْمِدُ أَحَدُكُمْ إِلَى جَمْرَةٍ مِنْ نَارٍ فَيَجْعَلُهَا فِي يَدِهِ !» فَقِيلَ لِلرَّجُلِ بَعْدَ مَا ذَهَبَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : خُذْ خَاتَمَكَ ؛ انْتَفِعْ بِهِ . قَالَ : لَا وَاللَّهِ لَا آخِذَهُ أَبَدًا وَقَدْ طَرَحَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ . رواه مسلم .

192. Al Hasan Al Başri rapporte que le comagnon du Prophète (BSDL) ‘A’idh Ibn ‘Amr (DAS) entra un jour chez ‘Oubeydillāh Ibn Zeyd et lui dit: «Mon petit! J’ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Le plus mauvais berger est celui qui brise l’échine de son troupeau. Garde-toi d’être de ce genre». Il lui dit: «Assieds-toi donc! Tu n’es en vérité que le déchet (le son) des Compagnons de Moḥammad (BSDL)». Il lui dit: «Est-ce qu’ils avaient donc un déchet? Mais le déchet ne vint en vérité qu’après eux et à partir d’autres qu’eux». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Ce ‘Oubeydillāh Ibn Zeyd était l’un des gouverneurs des Ommeyyades. Il administra la ville de Başra (680), prit la défense de la ville de Koufa et combattit Al Ḥuseyn Ibn ‘Alī (DAS) à Karbala. Il sera battu et tué par Ibrāhim Al Ashtar près de Mossul en 686.

193. Ḥoudheyfa (DAS) rapporte que le Prophète (BSDL) a dit: «Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, vous commanderez le bien et interdirez le mal ou bien vous ne serez certainement pas loin de voir Dieu envoyer sur vous un châtiement venant de Lui. Vous l’invoquerez alors et Il ne répondra pas à votre appel». (Rapporté par Attirmidhi)

194. Selon Abou Sa‘id Al Khoudrī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le meilleur combat (au service de Dieu) est une parole de justice et de vérité prononcée chez un tyran». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

195. Selon Ṭareq Al Bajalli (DAS), un homme demanda au Prophète (BSDL) au moment où il mettait le pied dans l’étrier de son chameau: «Quel est le meilleur combat (au service de Dieu)?» Il dit: «Une parole de justice et de vérité chez un tyran». (Rapporté par Annasā‘i)

196. Selon Ibn Mas‘ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La faveur religieuse commença à s’atténuer chez les fils d’Israël à partir du moment où l’homme en rencontrait un autre et lui disait: «O toi! Crains Dieu et mets fin à tes agissements! Ce sont des choses interdites». Puis il le rencontrait le lendemain sans qu’il ait changé de conduite. Cela ne l’empêchait pourtant pas de manger à sa table, de boire avec lui et de s’asseoir en sa compagnie. Quand tel fut leur comportement, Dieu installa la haine entre leurs cœurs». Puis il cita *ces versets du chapitre 5 du Coran*: «Ont été maudits par la bouche de David et de Jésus-fils-de-Marie ceux des fils d’Israël qui avaient renié et ce pour leur désobéissance (à Dieu) et pour leurs agressions répétées (78). Quand ils faisaient quelque chose d’unaniment réprouvé, ils ne se l’interdisaient pas les uns aux autres. Quelle bien mauvaise chose que ce qu’ils faisaient! (79). Tu vois plusieurs d’entre eux se lier de véritable amitié avec ceux qui avaient renié. Quelle bien mauvaise chose que ce que leur âme (bestiale) leur a fait aimer car Dieu les a frappés de Son indignation et c’est dans le supplice qu’ils s’éterniseront (80). S’ils croyaient en Dieu, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils ne les prendraient point comme véritables amis; mais plusieurs d’entre eux sont des dévergondés (81)». Puis il dit: «Oh non, par Dieu! Vous commanderez le bien, interdirez le mal, ferez cesser l’injustice de l’injuste, le ramèneront de force au bon droit et l’obligerez à le suivre, sinon Dieu installera sûrement la haine entre vos cœurs puis vous maudira comme Il a maudit ces Juifs». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

192. **التاسع** : عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْحَسَنِ الْبَصْرِيِّ أَنَّ عَائِدَ بْنَ عَمْرٍو - رضي الله عنه - دَخَلَ عَلَى عُبَيْدِ اللَّهِ بْنِ زِيَادٍ فَقَالَ : أَيُّ بَنِي ، إِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ شَرَّ الرِّعَاءِ الْحُطَمَةُ» فَإِيَّاكَ أَنْ تَكُونَ مِنْهُمْ . فَقَالَ لَهُ : اجْلِسْ فَإِنَّمَا أَنْتَ مِنْ نُخَالَةٍ أَصْحَابِ مُحَمَّدٍ ﷺ ، فَقَالَ : وَهَلْ كَانَتْ لَهُمْ نُخَالَةٌ ، إِنَّمَا كَانَتْ النُّخَالَةُ بَعْدَهُمْ وَفِي غَيْرِهِمْ ! رواه مسلم .

193. **العاشر** : عَنْ حُذَيْفَةَ - رضي الله عنه - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَتَأْمُرَنَّ بِالْمَعْرُوفِ ، وَلَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ ، أَوْ لَيُوشِكَنَّ اللَّهُ أَنْ يَبْعَثَ عَلَيْكُمْ عِقَابًا مِنْهُ ، ثُمَّ تَدْعُوهُ فَلَا يُسْتَجَابُ لَكُمْ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن .

194. **الحادي عشر** : عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رضي الله عنه - ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «أَفْضَلُ الْجِهَادِ كَلِمَةٌ عَدْلٍ عِنْدَ سُلْطَانٍ جَائِرٍ» رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديث حسن .

195. **الثاني عشر** : عَنْ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ طَارِقِ بْنِ شِهَابِ الْبَجَلِيِّ الْأَحْمَسِيِّ - رضي الله عنه - أَنَّ رَجُلًا سَأَلَ النَّبِيَّ ﷺ ، وَقَدْ وَضَعَ رِجْلَهُ فِي الْغُرْزِ : أَيُّ الْجِهَادِ أَفْضَلُ ؟ قَالَ : «كَلِمَةٌ حَقٌّ عِنْدَ سُلْطَانٍ جَائِرٍ» رواه النسائي بإسناد صحيح .
«الغُرْز» بَعَيْنٍ مُعْجَمَةٍ مُفْتُوحَةٍ ثُمَّ رَاءِ سَاكِنَةٌ ثُمَّ زَاي ، وَهُوَ رِكَابُ كَوْرِ الْجَمَلِ إِذَا كَانَ مِنْ جِلْدٍ أَوْ خَشَبٍ ، وَقِيلَ : لَا يَخْتَصُّ بِجِلْدٍ وَخَشَبٍ .

196. **الثالث عشر** : عَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ أَوَّلَ مَا دَخَلَ النَّقْصُ عَلَى بَنِي إِسْرَائِيلَ أَنَّهُ كَانَ الرَّجُلُ يَلْقَى الرَّجُلَ فَيَقُولُ : يَا هَذَا اتَّقِ اللَّهَ وَدَعْ مَا تَصْنَعُ فَإِنَّهُ لَا يَحِلُّ لَكَ ، ثُمَّ يَلْقَاهُ مِنَ الْغَدِ وَهُوَ عَلَى حَالِهِ ، فَلَا يَمْنَعُهُ ذَلِكَ أَنْ يَكُونَ أَكِيلَهُ وَشَرِيبَهُ وَقَعِيدَهُ ، فَلَمَّا فَعَلُوا ذَلِكَ ضَرَبَ اللَّهُ قُلُوبَ بَعْضِهِمْ بِبَعْضٍ» ثُمَّ قَالَ : «لَعَنَ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ بَنِي إِسْرَائِيلَ عَلَى لِسَانِ دَاوُدَ وَعِيسَى ابْنِ مَرْيَمَ ذَلِكَ بِمَا عَصَوْا وَكَانُوا يَعْتَدُونَ . كَانُوا لَا يَتَنَاهَوْنَ عَنْ مُنْكَرِ فَعْلُوهُ لَيْسَ مَا كَانُوا يَفْعَلُونَ . تَرَى كَثِيرًا مِنْهُمْ يَتَوَلَّوْنَ الَّذِينَ كَفَرُوا لَيْسَ مَا قَدَمَتْ لَهُمْ أَنْفُسُهُمْ» إِلَى قَوْلِهِ : «فَاسِقُونَ» [المائدة : 78 ، 81] . ثُمَّ قَالَ : «كَلَّا» ، وَاللَّهُ لَتَأْمُرَنَّ بِالْمَعْرُوفِ ، وَلَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ ، وَلَتَأْخُذَنَّ عَلَى

Cette version est celle de Abou Dawūd et voici celle de Attirmidhi «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand les fils d'Israël tombèrent dans les actes de désobéissance, leurs savants le leur déconseillèrent mais en vain. Cela n'empêcha pourtant pas leurs savants d'assister à leurs réunions et de partager leur manger et leur boire. Dieu installa alors la haine entre leurs cœurs et «les maudit par la bouche de David et de Jésus-fils-de-Marie et ce pour leur désobéissance et leurs agressions répétées». Le Messenger de Dieu (BSDL) s'assit alors qu'il était appuyé sur son coude et dit: «Oh non, par Celui qui tient mon âme dans Sa main... jusqu'à ce que vous le rameniez par la force au bon droit».

197. On rapporte ces propos de Abou Bakr (DAS): «O gens! Vous lisez ce verset: «O vous qui avez cru! Vous ne répondez que de votre propre personne et celui qui s'égare ne vous fait aucun tort si vous avez suivi la bonne voie». (V/105) cependant que j'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Les gens, quand ils voient l'injuste commettre son injustice sans l'en empêcher, ne sont plus loin de voir Dieu les frapper tous, sans distinction, d'un châtement provenant de Lui». (Rapporté par Abou Dawūd, Attirmidhi et Annasā'i)

24 – Combien Dieu a aggravé le châtement de celui qui commande le bien et interdit le mal tout en faisant le contraire de ce qu'il dit

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 44*: «Ordonnez-vous aux gens obéissance et bienfaisance tout en vous oubliant vous-mêmes alors que vous récitez le Livre? N'êtes-vous donc point sensés?»

2. *Chapitre 61 – versets 2 et 3*: «O vous qui avez cru! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas vous-mêmes? (2). C'est une grande abomination auprès de Dieu que de dire ce que vous ne faites pas (3)».

3. *Chapitre 11 – verset 88 (à propos du prophète Shou'ayb)*: «Je ne cherche pas à être différent de vous et à faire en même temps ce que je vous interdis».

يَدِ الظَّالِمِ ، وَلَتَأْطِرْنَهُ عَلَى الْحَقِّ أَطْرًا ، وَلَتَقْصُرْنَهُ عَلَى الْحَقِّ قَصْرًا ، أَوْ لَيُضْرِبَنَّ اللَّهُ بِقُلُوبِ بَعْضِكُمْ عَلَى بَعْضٍ ، ثُمَّ لَيَلْعَنَنَّكُمْ كَمَا لَعَنَهُمْ» رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديث حسن

هذا لفظ أبي داود ، ولفظ الترمذي : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَمَّا وَقَعَتْ بَنُو إِسْرَائِيلَ فِي الْمَعَاصِي نَهَتْهُمْ عُلَمَاؤُهُمْ فَلَمْ يَنْتَهُوا ، فَجَالَسُوهُمْ فِي مَجَالِسِهِمْ وَوَاكَلُوهُمْ وَشَارِبُوهُمْ ، فَضْرَبَ اللَّهُ قُلُوبَ بَعْضِهِمْ بِبَعْضٍ ، وَلَعَنَهُمْ عَلَى لِسَانِ دَاوُدَ وَعِيسَى ابْنِ مَرْيَمَ ذَلِكَ بِمَا عَصَوْا وَكَانُوا يَعْتَدُونَ». فَجَلَسَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ، وَكَانَ مُتَكِنًا فَقَالَ : «لَا وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ حَتَّى تَأْطِرُوهُمْ عَلَى الْحَقِّ أَطْرًا». قَوْلُهُ : «تَأْطِرُوهُمْ» أَيُ : تَعْطِفُوهُمْ . «وَلَتَقْصُرْنَهُ» أَيُ : لَتَحْبِسْنَهُ .

197. الرَّابِعَ عَشَرَ : عَنْ أَبِي بَكْرٍ الصِّدِّيقِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّكُمْ لَتَقْرَءُونَ هَذِهِ الْآيَةَ : ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا عَلَيْكُمْ أَنْفُسُكُمْ لَا يَصُرْكُمْ مِنْ ضَلٍّ إِذَا اهْتَدَيْتُمْ﴾ [المائدة : 105] وَإِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ النَّاسَ إِذَا رَأَوْا الظَّالِمَ فَلَمْ يَأْخُذُوا عَلَى يَدَيْهِ أَوْشَكَ أَنْ يَعْمَهُمُ اللَّهُ بِعِقَابٍ مِنْهُ» رواه أبو داود ، والترمذي ، والنسائي بأسانيد صحيحة .

24 - باب تغليظ عقوبة من أمر بمعروف

أو نهى عن منكر وخالف قوله فعله

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿أَتَأْمُرُونَ النَّاسَ بِالْبِرِّ وَتَنْسَوْنَ أَنْفُسَكُمْ وَأَنْتُمْ تَتْلُونَ الْكِتَابَ أَفَلَا تَعْقِلُونَ﴾ [البقرة : 44] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لِمَ تَقُولُونَ مَا لَا تَفْعَلُونَ كَبِرَ مَقْتًا عِنْدَ اللَّهِ أَنْ تَقُولُوا مَا لَا تَفْعَلُونَ﴾ [الصف : 2 ، 3] .

وَقَالَ تَعَالَى إِخْبَارًا عَنْ شُعَيْبٍ ﷺ : ﴿وَمَا أَرِيدُ أَنْ أُخَالِفَكُمْ إِلَى مَا أَنْهَاكُمْ عَنْهُ﴾ [هود : 88] .

Quant aux Ḥadiths, nous citons le suivant:

198. Ousāma Ibn Zeyd (DAS) a dit: «J'ai entendu dire le Messager de Dieu (BSDL): «Le jour de la résurrection on fait venir l'homme pour le jeter dans le Feu. Ses intestins sortent de son anus et il tourne en les traînant après lui comme tourné l'âne autour du moulin. Les gens de l'enfer se rassemblent alors autour de lui et lui disent: «O untel! Qu'est-ce qui t'arrive? N'est-ce pas toi qui commandais le bien et interdisais le mal (sur terre)?» Il dit: «Si, j'ordonnais en effet le bien mais sans le faire moi-même et j'interdisais le mal tout en le faisant». (URA)

25 – Le devoir de restituer le dépôt à son ayant-droit

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 58:* «Dieu vous ordonne de restituer les dépôts à leurs ayants-droit».

2. *Chapitre 33 – verset 72:* «Nous avons proposé le dépôt aux cieux, à la terre et aux montagnes, mais ils refusèrent de le porter et en furent remplis de crainte. L'homme, lui, l'a pourtant porté. Il sera toujours un très grand injuste et un très grand ignorant».

199. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «On reconnaît l'hypocrite à l'une de ces trois caractéristiques:

- Quand il parle il ment.
- Quand il promet il ne tient pas sa promesse.
- Quand on lui confie un dépôt il le trahit. (URA)

Dans une autre version il ajoute:

- ...quand bien même il a observé le jeûne, pratiqué la prière et prétendu être musulman.

200. Houdheyfa Ibn Al Yamān (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) nous a dit deux sentences dont j'ai déjà vu la réalisation de l'une d'elles et dont j'attends celle de l'autre. Il nous a dit que le respect du dépôt était descendu dans la racine du cœur des hommes. Puis le Coran est descendu et ils enrichirent ainsi leur savoir à partir du Coran et de ma Tradition (sunna). Puis il nous parla du temps où le respect du dépôt remonterait au ciel. Il dit: «L'homme s'endort un moment et voilà que le respect du dépôt a été retiré de son cœur. Il n'y en restera plus qu'une trace légère. Puis il s'endort de nouveau et le respect du dépôt est retiré de son cœur. Sa trace n'y sera plus que comme une boursofflure, telle une braise que tu laisses tomber sur ton pied et qui y provoque une cloque que tu vois préminente mais qui ne contient rien de consistant (il prit en même temps un caillou qu'il laissa tomber sur son pied). Les gens en viennent à chercher quelqu'un à qui faire acte d'allégeance et voilà qu'il ne reste presque plus personne qui respecte le dépôt. Si bien qu'on finit par dire: «Il y a dans telle tribu un homme respectueux du dépôt», jusqu'à ce qu'on dise à son sujet: «Combien il est fort! Combien il est délicat et combien il est sage!», bien que dans son cœur il n'y ait même pas le poids d'un grain de moutarde de foi». J'ai connu des temps où je

198. وعن أبي زيد أسامة بن زيد بن حارثة - رضي الله عنهما - قال: سَمِعْتُ رسول الله ﷺ يَقُولُ: «يُوتَى بِالرَّجُلِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ قِيلَقَى فِي النَّارِ، فَتَنْدَلِقُ أَقْتَابُ بَطْنِهِ، فَيَدُورُ بِهَا كَمَا يَدُورُ الْحِمَارُ فِي الرَّحَا، فَيَجْتَمِعُ إِلَيْهِ أَهْلُ النَّارِ فَيَقُولُونَ: يَا فُلَانُ مَا لَكَ؟ أَلَمْ تَكُ تَأْمُرُ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَى عَنِ الْمُنْكَرِ؟» فَيَقُولُ: بَلَى، كُنْتُ أَمُرُّ بِالْمَعْرُوفِ وَلَا آتِيهِ، وَأَنْهَى عَنِ الْمُنْكَرِ وَآتِيهِ» متفقٌ عليه.

قَوْلُهُ: «تَنْدَلِقُ» هُوَ بِالذَّالِ الْمَهْمَلَةِ، وَمَعْنَاهُ تَخْرُجُ. وَ «الْأَقْتَابُ»: الْأَمْعَاءُ، وَاحِدُهَا قَتَبٌ.

25 - باب الأمر بأداء الأمانة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّ اللَّهَ بِأَمْرِكُمْ أَنْ تُوَدُّوا الْأَمَانَاتِ إِلَىٰ أَهْلِهَا﴾ [النساء: 58].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّا عَرَضْنَا الْأَمَانَةَ عَلَى السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَالْجِبَالِ فَأَبَيْنَ أَنْ يَحْمِلْنَهَا وَأَشْفَقْنَ مِنْهَا وَحَمَلَهَا الْإِنْسَانُ إِنَّهُ كَانَ ظَلُومًا جَهُولًا﴾ [الأحزاب: 72].

199. عن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رسول الله ﷺ قَالَ: «آيَةُ الْمُنَافِقِ ثَلَاثٌ: إِذَا حَدَّثَ كَذَبَ، وَإِذَا وَعَدَ أَخْلَفَ، وَإِذَا أُؤْتِيَ خَانَ» متفقٌ عليه.
وفي رواية: «وَإِنْ صَامَ وَصَلَّى وَزَعَمَ أَنَّهُ مُسْلِمٌ».

200. وعن حُذَيْفَةَ بْنِ الْيَمَانِ - رضي الله عنه - قَالَ: حَدَّثَنَا رسول الله ﷺ حَدِيثَيْنِ قَدْ رَأَيْتُ أَحَدَهُمَا، وَأَنَا أَنْتَظِرُ الْآخَرَ: حَدَّثَنَا أَنَّ الْأَمَانَةَ نَزَلَتْ فِي جَذَرِ قُلُوبِ الرِّجَالِ، ثُمَّ نَزَلَ الْقُرْآنُ فَعَلِمُوا مِنَ الْقُرْآنِ، وَعَلِمُوا مِنَ السُّنَّةِ، ثُمَّ حَدَّثَنَا عَنْ رَفْعِ الْأَمَانَةِ فَقَالَ: «يَنَامُ الرَّجُلُ النَّوْمَةَ فَتُقْبَضُ الْأَمَانَةُ مِنْ قَلْبِهِ، فَيَظِلُّ أَثَرُهَا مِثْلَ الْوَكْتِ، ثُمَّ يَنَامُ النَّوْمَةَ فَتُقْبَضُ الْأَمَانَةُ مِنْ قَلْبِهِ، فَيَظِلُّ أَثَرُهَا مِثْلَ أَثَرِ الْمَجْلِ، كَجَمْرِ دَخَرَجْتُهُ عَلَى رِجْلِكَ، فَفَنِطَ فَنَظَرَاهُ مُسْتَبِرًا وَلَيْسَ فِيهِ شَيْءٌ» ثُمَّ أَخَذَ حَصَاةً فَدَخَرَجْتُهُ عَلَى رِجْلِهِ «فَيَصْبِحُ النَّاسُ يَتَبَايَعُونَ، فَلَا يَكَادُ أَحَدٌ يُؤَدِّي الْأَمَانَةَ حَتَّى يُقَالَ: إِنَّ فِي بَيْتِي فُلَانٍ رَجُلًا أَمِينًا، حَتَّى يُقَالَ لِلرَّجُلِ: مَا أَجَلُكَ مَا أَظْرَفُهُ، مَا أَعْقَلَهُ! وَمَا فِي قَلْبِهِ مِثْقَالُ حَبَّةٍ مِنْ خَرْدَلٍ مِنْ

pouvais tranquillement faire acte d'allégeance à n'importe qui de vous: s'il était Musulman c'était sa foi qui était garante de sa loyauté et s'il était chrétien ou Juif, c'était son gouverneur qui en était garant. Tandis qu'aujourd'hui je ne donnerais mon allégeance qu'à untel et untel». (URA)

201. Selon Houdheyfa et Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu, béni et exalté, rassemblera les gens (pour le Jugement dernier). Les Croyants resteront debout jusqu'à ce qu'on fasse venir le Paradis tout près d'eux. Ils vont alors trouver Adam (BSDL) et lui disent: «O notre père! Prie pour nous ton Seigneur pour qu'Il nous ouvre les portes du Paradis!» Il leur répond: «Qu'est-ce donc qui vous a sortis du Paradis si ce n'est la faute de votre père? Non, ce n'est pas à moi que revient cet honneur. Allez plutôt à mon fils Abrahām, l'ami de Dieu». Ils vont donc trouver Abrahām qui leur dit: «Ce n'est pas à moi que revient cet honneur. Je n'ai été l'ami intime de Dieu que de derrière un écran. Allez plutôt trouver Moïse à qui Dieu a adressé directement la parole». Ils vont voir Moïse qui leur dit: «Ce n'est pas à moi que revient cet honneur. Allez plutôt trouver Jésus, le Verbe de Dieu et Son Esprit». Jésus leur dit: «Ce n'est pas à moi que revient cet honneur». Ils vont alors voir Mohāmmad (BSDL) qui se lève et voilà qu'on lui permet de faire ouvrir les portes du Paradis. C'est à ce moment que le respect du dépôt et le respect des liens de la parenté sont suscités (sous une apparence humaine) et se tiennent l'un à droite et l'autre à gauche du pont de l'Enfer. Les premiers d'entre vous traverseront ce pont à la vitesse de l'éclair. (Je dis: «Que mon père et ma mère te servent de rançon! que veut dire: «Ils traverseront le pont comme l'éclair?» Il dit: «Ne voyez-vous pas comment l'éclair traverse le ciel de part en part en un clin d'œil?») «Puis les autres le traverseront à la vitesse du vent, d'autres à la vitesse de l'oiseau. Les hommes les plus forts ne passeront que grâce à leurs bonnes œuvres. Votre Prophète se tiendra devant le pont en disant: «Seigneur! Sauve-les, sauve-les!», jusqu'à ce que les œuvres des gens s'avèrent incapables de les faire passer. Si bien que l'homme vient ne pouvant marcher qu'à quatre pattes. Sur les deux bords du pont il y a des pinces accrochées ayant pour mission de saisir ceux qui leur sont désignés. C'est alors que certains sont blessés par ces tenailles mais finissent quand même par être sauvés mais d'autres vont s'entasser dans le Feu». Par Celui qui tient l'âme de Abou Hourayra dans Sa main! La profondeur de l'Enfer équivalait à plusieurs longues années de marche». (Rapporté par Moslem)

إِيمَانٍ. وَلَقَدْ أَتَى عَلَى زَمَانٍ وَمَا أُبَالِي أَبَيْكُمْ بِابَيْعٍ؛ لَكِنْ كَانَ مُسْلِمًا لِكِرْدَنَّهُ عَلَيَّ دِينَهُ، وَلَكِنْ كَانَ نَصْرَانِيًّا أَوْ يَهُودِيًّا لِكِرْدَنَّهُ عَلَيَّ سَاعِيهِ، وَأَمَّا الْيَوْمَ فَمَا كُنْتُ أَبَايَعُ مِنْكُمْ إِلَّا فُلَانًا وَفُلَانًا» متفقٌ عليه.

قوله: «جَدْرُ» بفتح الجيم وإسكان الدال المَعْجَمَةِ: وَهُوَ أَصْلُ الشَّيْءِ. وَ«الْوَكْتُ» بِالتَّاءِ الْمُثَنَّى مِنْ فَوْقُ: الْأَثَرُ الْيَسِيرُ. وَ«الْمَجْلُ» بفتح الميم وإسكان الجيم، وَهُوَ تَنْقُطُ فِي الْيَدِ وَنَحْوِهَا مِنْ أَثَرِ عَمَلٍ وَغَيْرِهِ. قوله: «مُتَّبِعًا»: مُرْتَبِعًا. قوله: «سَاعِيهِ»: الْوَالِي عَلَيْهِ

201. وعن حذيفة، وأبي هريرة - رضي الله عنهما -، قالا: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَجْمَعُ اللَّهُ تَبَارَكَ وَتَعَالَى، النَّاسَ فَيَقُومُ الْمُؤْمِنُونَ حَتَّى تُزْلَفَ لَهُمُ الْجَنَّةُ، فَيَأْتُونَ آدَمَ - صَلَوَاتُ اللَّهِ عَلَيْهِ -، فَيَقُولُونَ: يَا أَبَانَا اسْتَفْتِحْ لَنَا الْجَنَّةَ، فَيَقُولُ: وَهَلْ أَخْرَجَكُمُ مِنَ الْجَنَّةِ إِلَّا خَطِيئَةُ أَيْكُمُ! لَسْتُ بِصَاحِبِ ذَلِكَ، اذْهَبُوا إِلَى ابْنِي إِبْرَاهِيمَ خَلِيلِ اللَّهِ، قَالَ: فَيَأْتُونَ إِبْرَاهِيمَ، فَيَقُولُ إِبْرَاهِيمُ: لَسْتُ بِصَاحِبِ ذَلِكَ، إِنَّمَا كُنْتُ خَلِيلًا مِنْ وَرَاءَ وَرَاءَ، اذْهَبُوا إِلَى مُوسَى الَّذِي كَلَّمَهُ اللَّهُ تَكْلِيمًا، فَيَأْتُونَ مُوسَى، فَيَقُولُ: لَسْتُ بِصَاحِبِ ذَلِكَ، اذْهَبُوا إِلَى عِيسَى كَلِمَةَ اللَّهِ وَرُوحِهِ. فَيَقُولُ عِيسَى: لَسْتُ بِصَاحِبِ ذَلِكَ. فَيَأْتُونَ مُحَمَّدًا ﷺ فَيَقُومُ فَيُؤَدُّ لَهُ، وَتُرْسَلُ الْأَمَانَةُ وَالرَّحِمُ فَيَقُومَانِ جَنْبَي الصِّرَاطِ يَمِينًا وَشِمَالًا، فَيَمُرُّ أَوْلَاكُمْ كَالْبَرْقِ». قُلْتُ: يَا أَبَايَ وَأُمِّي، أَيُّ شَيْءٍ كَمَرُ الْبَرْقِ؟ قَالَ: «أَلَمْ تَرَوْا كَيْفَ يَمُرُّ وَيَرْجِعُ فِي طَرْفَةِ عَيْنٍ؟ ثُمَّ كَمَرُ الرِّيحِ، ثُمَّ كَمَرُ الطَّيْرِ، وَشَدُّ الرِّجَالِ تَجْرِي بِهِمْ أَعْمَالُهُمْ، وَنَبِيَّكُمْ قَائِمٌ عَلَى الصِّرَاطِ يَقُولُ: رَبِّ سَلِّمْ سَلِّمْ، حَتَّى تَعَجَزَ أَعْمَالُ الْعِبَادِ، حَتَّى يَجِيءَ الرَّجُلُ لَا يَسْتَطِيعُ السَّيْرَ إِلَّا زَحْفًا، وَفِي حَافَتِي الصِّرَاطِ كَلَالِبُ مُعَلَّقَةٌ مَأْمُورَةٌ بِأَخْذِ مَنْ أَمَرَتْ بِهِ، فَمَخْدُوشٌ نَاجٍ، وَمُكَرَدَسٌ فِي النَّارِ» وَالَّذِي نَفْسُ أَبِي هُرَيْرَةَ بِيَدِهِ إِنَّ قَعَرَ جَهَنَّمَ لَسَبْعُونَ خَرِيفًا. رواه مسلم.

قوله: «وَرَاءَ وَرَاءَ» هُوَ بِالْفَتْحِ فِيهِمَا. وَقِيلَ: بِالضَّمِّ بِلا تَوْنٍ، وَمَعْنَاهُ: لَسْتُ بِتِلْكَ الدَّرَجَةِ الرَّفِيعَةِ، وَهِيَ كَلِمَةٌ تُذَكَّرُ عَلَى سَبِيلِ التَّوَضُّعِ. وَقَدْ بَسَطْتُ مَعْنَاهَا فِي شَرْحِ صَحِيحِ مُسْلِمٍ، وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

202. ‘Abdullāh Ibn Azzoubeyr (DAS) a dit: «Le jour de la bataille du chameau», lorsque Azzoubeyr se dressa entre les partisans de ‘Āisha et ceux de ‘Alī, il m’appela et je me tins debout à son côté. Il me dit: «Mon petit! Voici un jour où ne sera tué qu’un injuste ou la victime d’une injustice, et je vois sûrement que je vais être tué aujourd’hui victime d’une injustice. Parmi mes plus grands soucis est certainement ma dette. Penses-tu que l’acquittement de ma dette vous laissera quelque chose de mes biens?» Puis il dit: «Mon petit! Vends nos biens et paie notre dette. Il en légua le tiers et le tiers de ce tiers aux fils de ‘Abdullāh Ibn Azzoubeyr. Il dit: «Si, après le règlement de ma dette, il reste quelque chose de nos biens, que le tiers en soit donné à tes enfants». Hishām dit: «Le fils de ‘Abdullāh avait vu quelques-uns des fils de Azzoubeyr, Khoubeyb et ‘Abbād. Il avait alors neuf fils et neuf filles. ‘Abdullāh dit: «Il se mit à me recommander sa dette en disant: «Mon petit! Si tu ne peux en payer une partie, cherche aide auprès de mon Seigneur». Il dit: «Par Dieu, je n’ai pas compris ce qu’il disait et je lui dis: «Père! Qui est donc ton Seigneur?» Il dit: «Dieu». Il dit: «Chaque fois que j’ai eu des difficultés à payer ses dettes, je disais: «Maître de Azzoubeyr, acquitte pour lui sa dette!», et Il l’acquittait». Il dit: «Azzoubeyr fut donc tué sans laisser ni dinārs ni dirhems à part des terres, dont celle nommée «la forêt». Il laissa de même onze maisons à Médine, deux à Baṣra, une à Koufa et une en Egypte». Il dit: «Toutes ses dettes ne provenaient que du fait suivant: chaque fois que quelqu’un venait lui confier quelque chose, il lui disait: «Que ce soit à titre d’emprunt car je crains de la perdre». Jamais il n’a accepté un poste de commandement ou une charge de collecteur d’impôts ou autre à moins qu’il ne fût dans une campagne militaire avec le Messager de Dieu (BṢḌ) ou Abou Bakr, ou ‘Omar, ou ‘Othmān, que Dieu leur accorde Sa satisfaction». ‘Abdullāh dit: «J’ai évalué le montant de sa dette et je l’ai trouvé de deux millions deux cent mille dinārs». Ḥakīm Ibn Ḥizām rencontra ‘Abdullāh Ibn Azzoubeyr et lui dit: «O fils de mon frère! Combien doit mon frère?» Je lui en cachai la vraie valeur et lui dis: «Cent mille dinārs». Ḥakīm dit: «Par Dieu! Je ne crois pas que vos biens suffiront à la payer». ‘Abdullāh dit: «Que dirais-tu si elle s’élevait à deux millions deux cent mille?» Il dit: «Je ne vous vois pas capables de vous en tirer. De toute façon, toutes les fois que vous aurez des difficultés, adressez-vous à moi». Il dit: «Azzoubeyr avait acheté «la forêt» pour cent-soixante-dix-mille dinārs. ‘Abdullāh la vendit pour un million six cent mille. Puis il se leva et dit: «Que celui à qui Azzoubeyr doit quelque chose vienne me rejoindre à la forêt». ‘Abdullāh Ibn Ja‘far l’y rejoignit. Azzoubeyr lui devait quatre cent mille dinārs. Il dit à ‘Abdullāh Ibn Azzoubeyr: «Si vous voulez je renonce pour vous à mon dû». ‘Abdullāh lui dit: «Non». Il dit: «Si vous voulez, reportez à plus tard le paiement de ce que vous me devez». ‘Abdullāh dit encore: «Non». Il dit: «Dans ce cas, donnez-moi une partie de «la forêt». ‘Abdullāh dit: «Tu en as d’ici à là-bas». ‘Abdullāh en vendit une partie. Cela suffit à payer la dette et il en resta quatre parts et demie. Il se rendit chez Mou‘āwīya alors qu’il avait auprès de lui, ‘Amr Ibn ‘Othmān, Al Mondher Ibn Azzoubeyr et Ibn Zam‘a. Mou‘āwīya lui

202. وعن أَبِي حُيَيْبٍ - بَضْمَ الحاء المعجمة - عبدُ اللَّهِ بنِ الزُّبَيْرِ - رضيَ اللَّهُ عنهما - قَالَ: لَمَّا وَقَفَ الزُّبَيْرُ يَوْمَ الْجَمَلِ دَعَانِي فَقُمْتُ إِلَى حَنْبِهِ، فَقَالَ: يَا بُنَيَّ إِنَّهُ لَا يُقْتَلُ الْيَوْمَ إِلَّا ظَالِمٌ أَوْ مَظْلُومٌ، وَإِنِّي لَا أُرَانِي إِلَّا سَاقِلُ الْيَوْمِ مَظْلُومًا، وَإِنَّ مِنْ أَكْبَرِ هَمَمِي لَدَيْنِي، أَفَتَرَى دِينَنَا يُبْقِي مِنْ مَالِنَا شَيْئًا؟ ثُمَّ قَالَ: يَا بُنَيَّ بَعِ مَالَنَا وَأَقْضِ دَيْنِي، وَأَوْصِي بِالْثُلُثِ، وَثُلُثُهُ لِنَبِيهِ، يَعْنِي لِنَبِيِّ عَبْدِ اللَّهِ بنِ الزُّبَيْرِ ثُلُثُ الثُّلُثِ. قَالَ: فَإِنْ فَضَّلَ مِنْ مَالِنَا بَعْدَ قَضَاءِ الدَّيْنِ شَيْءٌ فَثُلُثُهُ لِنَبِيِّكَ، قَالَ هِشَامٌ: وَكَانَ وَلَدُ عَبْدِ اللَّهِ قَدْ وَازَى بَعْضَ بَنِي الزُّبَيْرِ حُبِيبٍ وَعَبَادٍ، وَلَهُ يَوْمَئِذٍ تِسْعَةُ بَنِينَ وَتِسْعُ بَنَاتٍ. قَالَ عَبْدُ اللَّهِ: فَجَعَلَ يُوصِينِي بِدَيْنِهِ وَيَقُولُ: يَا بُنَيَّ إِنْ عَجَزْتَ عَنْ شَيْءٍ مِنْهُ فَاسْتَعِنْ عَلَيْهِ بِمَوْلَايَ. قَالَ: فَوَاللَّهِ مَا دَرَيْتُ مَا أَرَادَ حَتَّى قُلْتُ: يَا أَبَتِ مَنْ مَوْلَاكَ؟ قَالَ: اللَّهُ. قَالَ: فَوَاللَّهِ مَا وَقَعْتُ فِي كُرْبَةٍ مِنْ دَيْنِهِ إِلَّا قُلْتُ: يَا مَوْلَى الزُّبَيْرِ أَقْضِ عَنْهُ دَيْنَهُ، فَيَقْضِيهِ. قَالَ: فَقَتِلَ الزُّبَيْرُ وَلَمْ يَدَعْ دِينَارًا وَلَا دِرْهَمًا إِلَّا أَرْضَيْنِ، مِنْهَا الْغَابَةُ وَاحِدَى عَشْرَةَ دَارًا بِالْمَدِينَةِ، وَدَارَيْنِ بِالْبَصْرَةِ، وَدَارًا بِالْكُوفَةِ وَدَارًا بِبَصْرَ. قَالَ: وَإِنَّمَا كَانَ دَيْنُهُ الَّذِي كَانَ عَلَيْهِ أَنَّ الرَّجُلَ كَانَ يَأْتِيهِ بِالْمَالِ، فَيَسْتَوْدِعُهُ إِيَّاهُ، فَيَقُولُ الزُّبَيْرُ: لَا وَلَكِنْ هُوَ سَلَفُ إِنِّي أَخْشَى عَلَيْهِ الضَّبْعَةَ. وَمَا وَلِيَ إِمَارَةً قَطُّ وَلَا جَبَايَةً وَلَا خَرَجًا وَلَا شَيْئًا إِلَّا أَنْ يَكُونَ فِي غَزْوٍ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، أَوْ مَعَ أَبِي بَكْرٍ وَعُمَرُ وَعُثْمَانُ - رضيَ اللَّهُ عنهم -، قَالَ عَبْدُ اللَّهِ: فَحَسَبْتُ مَا كَانَ عَلَيْهِ مِنَ الدَّيْنِ فَوَجَدْتُهُ أَلْفِي أَلْفٍ وَمِائَتِي أَلْفٍ! فَلَقِي حَكِيمُ بْنُ حِزَامٍ عَبْدَ اللَّهِ بنِ الزُّبَيْرِ فَقَالَ: يَا ابْنَ أَخِي كَمْ عَلَى أَخِي مِنَ الدَّيْنِ؟ فَكَنَّمْتُهُ وَقُلْتُ: مِائَةُ أَلْفٍ. فَقَالَ حَكِيمٌ: وَاللَّهِ مَا أَرَى أَمْوَالَكُمْ تَسَعُ هَذِهِ! فَقَالَ عَبْدُ اللَّهِ: أَرَأَيْتَكَ إِنْ كَانَتْ أَلْفِي أَلْفٍ؟ وَمِائَتِي أَلْفٍ؟ قَالَ: مَا أَرَاكُمْ تُطِيقُونَ هَذَا، فَإِنْ عَجَزْتُمْ عَنْ شَيْءٍ مِنْهُ فَاسْتَعِينُوا بِي. قَالَ: وَكَانَ الزُّبَيْرُ قَدْ اشْتَرَى الْغَابَةَ بِسَبْعِينَ وَمِائَةَ أَلْفٍ، فَبَاعَهَا عَبْدُ اللَّهِ بِالْأَلْفِ أَلْفٍ وَسِتِّمِائَةِ أَلْفٍ، ثُمَّ قَامَ فَقَالَ: مَنْ كَانَ لَهُ عَلَى الزُّبَيْرِ شَيْءٌ فَلْيُؤَانِنَا بِالْغَابَةِ، فَأَتَاهُ عَبْدُ اللَّهِ بنُ جَعْفَرٍ، وَكَانَ لَهُ عَلَى الزُّبَيْرِ أَرْبَعُمِائَةِ أَلْفٍ، فَقَالَ لِعَبْدِ اللَّهِ: إِنْ شِئْتُمْ تَرَكْتُهَا لَكُمْ؟ قَالَ عَبْدُ اللَّهِ: لَا، قَالَ: فَإِنْ شِئْتُمْ جَعَلْتُموها فيما تَوَخَّجُونَ إِنْ أَخْرَجْتُمْ، فَقَالَ عَبْدُ اللَّهِ: لَا، قَالَ: فَاقْطَعُوا لِي قِطْعَةً، قَالَ عَبْدُ اللَّهِ: لَكَ مِنْ هُنَا إِلَى هُنَا. فَبَاعَ عَبْدُ اللَّهِ مِنْهَا، فَقَضَى عَنْهُ دَيْنَهُ، وَأَوْفَاهُ وَيَقِي مِنْهَا أَرْبَعَةَ أَسْهُمٍ وَنِصْفُ، فَقَدِمَ عَلَى مُعَاوِيَةَ وَعِنْدَهُ عَمْرُو بْنُ عُثْمَانَ، وَالْمُنْدَرُ بْنُ الزُّبَيْرِ، وَابْنُ زَمْعَةَ. فَقَالَ

dit: «A combien a été évaluée «la forêt»?» Il dit: «Chaque part a été estimée à cent mille dinārs». Il dit: «Combien en reste-t-il?» Il dit: «Quatre parts et demie». Al Mondher Ibn Azzoubeyr dit: «J'en prends une pour cent mille dinārs». 'Amr Ibn 'Othmān dit à son tour: «J'en prends une aussi à cent mille dinārs». Ibn Zam'a dît enfin: «J'en prends une à cent mille dinārs». Mou'āwiya dit alors: «Combien en reste-t-il?» Il dit: «Une part et demie». Il dit: «Je les prends pour cent cinquante mille dinārs». Il dit: «'Abdullāh Ibn Ja'far vendit sa part à Mou'āwiya pour six cent mille dinārs». Quand Azzoubeyr régla le restant de la dette, les fils de Azzoubeyr lui dirent: «Partage entre nous notre part à l'héritage». Il dit: «Par Dieu! Je ne la partagerai entre vous qu'après avoir crié durant le pèlerinage de quatre années consécutives: «A qui Azzoubeyr doit encore quelque chose?» Une fois les quatre années révolues, il partagea l'héritage et leur en donna le tiers. Azzoubeyr avait eu quatre femmes. A chacune d'elles revint la somme de un million deux cent mille dinārs. Toute sa fortune s'élevait donc à cinquante millions et deux cent mille dinārs. (Rapporté par Al Boukhārī)

26 – L'interdiction de l'injustice et l'obligation de réparer ses injustices

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 40 - verset 18*: «Les injustes n'auront alors aucun ami fervent et aucun intercesseur à la parole écoutée»

Pour ce qui est des Ḥadīths:

203. Selon Jāber (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Craignez d'être injustes car l'injustice se traduira le jour de la résurrection en ténèbres. Craignez l'avarice car elle a causé la perte de ceux qui étaient avant vous. Elle les a poussés en effet à faire couler leur sang et à se permettre ce qui leur était interdit». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

L'avarice traduit l'amour effréné des biens de ce monde à tel point qu'on n'hésite pas à tuer son prochain pour s'approprier sa fortune. On peut le tuer à proprement parler ou indirectement par la spéculation, la concurrence déloyale, le prêt à intérêt et autres moyens lâches et inhumains d'exploiter la misère des autres. Nous en avons malheureusement des images très convaincantes dans cette fameuse dette du Tiers-Monde vis-à-vis des économiquement prépondérants.

Cette même avarice pousse à vendre son honneur soit en trahissant sa patrie, soit par l'exploitation du vice et des passions bestiales des dévergondés: proxénétisme, vente des boissons alcoolisées et des stupéfiants.

204. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Certainement chacun de vous rendra son dû le jour de la résurrection au point que le mouton sans cornes obtienne réparation du mouton cornu (qui l'aura frappé dans ce monde). (Rapporté par Moslem)

205. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «Nous parlions du pèlerinage d'adieu (celui qu'accomplit le Prophète (BSDL) trois mois avant sa mort) alors que le Prophète (BSDL) était encore parmi nous et nous ne savions pas ce que c'était le pèlerinage d'adieu, jusqu'à ce que le Messager de Dieu (BSDL) prononça un jour la louange et

لَهُ مُعَاوِيَةُ : كَمْ قَوْمَتِ الْغَابَةُ ؟ قَالَ : كُلُّ سَهْمٍ بِمِائَةِ أَلْفٍ . قَالَ : كَمْ بَقِيَ مِنْهَا ؟ قَالَ : أَرْبَعَةُ أَسْهُمٍ وَنِصْفٍ ، فَقَالَ الْمُنْذِرُ بْنُ الزُّبَيْرِ : قَدْ أَخَذْتُ مِنْهَا سَهْمًا بِمِائَةِ أَلْفٍ ، قَالَ عَمْرُو بْنُ عُثْمَانَ : قَدْ أَخَذْتُ مِنْهَا سَهْمًا بِمِائَةِ أَلْفٍ . وَقَالَ ابْنُ زُمَعَةَ : قَدْ أَخَذْتُ سَهْمًا بِمِائَةِ أَلْفٍ ، فَقَالَ مُعَاوِيَةُ : كَمْ بَقِيَ مِنْهَا ؟ قَالَ : سَهْمٌ وَنِصْفُ سَهْمٍ ، قَالَ : قَدْ أَخَذْتُهُ بِخَمْسِينَ وَمِائَةِ أَلْفٍ . قَالَ : وَبَاعَ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ جَعْفَرٍ نَصِيبَهُ مِنْ مُعَاوِيَةَ بِسِتِّمِائَةِ أَلْفٍ . فَلَمَّا فَرَغَ ابْنُ الزُّبَيْرِ مِنْ قَضَاءِ دَيْنِهِ قَالَ أَبُو الزُّبَيْرِ : أَقْسِمُ بَيْنَنَا مِيرَاثًا . قَالَ : وَاللَّهِ لَا أَقْسِمُ بَيْنَكُمْ حَتَّى أَتَانِي بِالْمَوْسِمِ أَرْبَعَ سِنِينَ : أَلَا مَنْ كَانَ لَهُ عَلَى الزُّبَيْرِ دَيْنٌ فَلْيَأْتِنَا فَلْنَقْضِهِ . فَجَعَلَ كُلُّ سَنَةٍ يُنَادِي فِي الْمَوْسِمِ ، فَلَمَّا مَضَى أَرْبَعُ سِنِينَ قَسَمَ بَيْنَهُمْ وَدَفَعَ الثُّلْثَ . وَكَانَ لِلزُّبَيْرِ أَرْبَعُ نِسْوَةٍ ، فَأَصَابَ كُلَّ امْرَأَةٍ أَلْفُ أَلْفٍ وَمِائَتَا أَلْفٍ ، فَجَمِعُ مَالَهُ خَمْسُونَ أَلْفَ أَلْفٍ وَمِائَتَا أَلْفٍ ، رَوَاهُ الْبَخَارِيُّ .

www.liilas.com

26 - باب تحريم الظلم والأمر برد المظالم

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ حَمِيمٍ وَلَا شَفِيعٍ يُطَاعُ ﴾ [غافر : 18] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ نَصِيرٍ ﴾ [الحج : 71] .

وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ فَمِنْهَا حَدِيثُ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - الْمُتَقَدِّمُ فِي آخِرِ بَابِ الْمُجَاهَدَةِ .

203 . وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « اتَّقُوا الظُّلْمَ ؛ فَإِنَّ الظُّلْمَ ظُلُمَاتٌ يَوْمَ الْقِيَامَةِ ، وَاتَّقُوا الشُّحَّ فَإِنَّ الشُّحَّ أَهْلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ ؛ حَمَلَهُمْ عَلَى أَنْ سَفَكُوا دِمَاءَهُمْ وَاسْتَحْلَوْا مَحَارِمَهُمْ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

204 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « لَتُؤَدَّنَ الْحُقُوقُ إِلَى أَهْلِهَا يَوْمَ الْقِيَامَةِ حَتَّى يُقَادَ لِلشَّاقِ الْجُلْحَاءُ مِنَ الشَّاقِ الْقُرْنَاءُ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

205 . وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : كُنَّا نَتَحَدَّثُ عَنْ حَجَّةِ الْوُدَاعِ ، وَالنَّبِيُّ ﷺ بَيْنَ أَظْهُرِنَا ، وَلَا نَذَرِي مَا حَجَّةُ الْوُدَاعِ ، حَتَّى حَمِدَ اللَّهُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ،

la glorification de Dieu puis évoqua le faux Messie et parla longuement de lui disant entre autres: «Dieu n'a pas envoyé un prophète sans lui ordonner de mettre en garde sa communauté contre le faux Messie. C'est ainsi que Nœ et les prophètes après lui reçurent cet ordre. S'il sortait parmi vous, ses signes distinctifs cachés ne le seront pas pour vous. Votre Seigneur n'est pas borgne alors que lui, il lui manque l'œil droit. Son œil est tel un grain de raisin desséché. Attention! Dieu vous a rendu sacrés vos vies et vos biens comme est sacré votre jour-ci dans votre mois-ci. Attention! Ai-je bien transmis? «Ils dirent: «Oui». Il dit: «Seigneur Dieu, sois-en témoin! (trois fois de suite)». «Malheur à vous! Ouvrez bien les yeux! Ne redevenez pas mécréants en frappant vos cous les uns les autres!» (Rapporté par Al Boukhari et Moslem en partie)

206. Selon 'Aïsha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui se sera approprié injustement une palme de terre l'apportera avec lui le jour de résurrection, enroulée autour de son cou à partir des sept terres». (URA)

207. Selon Abou Mûsa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu allonge la corde à l'injuste mais, quand Il le frappe de Son châtiment, Il ne le rate pas». Puis il récita ce verset: «Tel est le châtiment de ton Seigneur quand Il punit les cités alors qu'elles sont injustes. Son châtiment est bien douloureux et bien dur» (*chapitre 2 – verset 102*). (URA)

208. Mou'ādh (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu m'a envoyé (comme gouverneur du Yemen). Il me dit: «tu vas trouver des gens du Livre (Juifs et Chrétiens). Invite-les à attester qu'il n'est de dieu que Dieu et que je suis le Messenger de Dieu. S'ils acceptent de l'attester, fais-leur savoir que Dieu leur a prescrit cinq prières de jour et de nuit. S'ils acceptent cette prescription, annonce-leur que Dieu a imposé une aumône qu'on prend de leurs riches pour la redistribuer entre leurs pauvres. S'ils acceptent cette imposition, garde-toi bien de toucher à leurs biens précieux et crains la malédiction de l'opprimé car rien ne l'arrête dans sa montée jusqu'à Dieu». (URA)

209. 'Abdurrahman Ibn Sa'd Asā'idī (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDL) a désigné comme collecteur de l'impôt-zakat un homme de la tribu de Azd nommé Ibn Alloutbya. Une fois de retour, ce dernier dit: «Ceci est à vous et cela m'a été offert comme cadeau». Le Messenger de Dieu (BSDL) monta sur la chaire, prononça la louange et la glorification de Dieu puis dit: «Or donc! Voilà que je charge l'un de vous de collecter ce que Dieu a mis à ma disposition et voilà que cet homme vient nous dire: «Ceci est à vous et cela m'a été offert comme cadeau». Que ne reste-t-il donc dans la maison de son père et de sa mère pour voir si ces cadeaux viennent à lui si ce qu'il dit est vrai! Par Dieu! Aucun d'entre vous ne prendra illégalement quoi que ce soit sans rencontrer plus tard Dieu en portant ce qu'il a pris le jour de la résurrection! Je renierai certainement quiconque d'entre vous rencontrera Dieu en portant un chameau qui blatère ou une vache qui beugle ou une brebis bêlante». Puis il leva ses mains jusqu'à dévoiler la blancheur de ses aisselles et dit: «Seigneur Dieu! Ai-je bien transmis?» (URA)

Commentaire

Les fonctionnaires de l'Etat ne doivent pas profiter de leur autorité pour s'attirer les faveurs et les cadeaux de leurs administrés. Sans la crainte de leur arbitraire ou le désir d'avoir quelque passe-droit, personne ne leur ferait ces cadeaux.

Ce Hadith vient condamner formellement toute concussion et tout pot-de vin qui malheureusement sont devenus l'une des marques dominantes des sociétés qui se disent musulmanes.

وَأَتْنَى عَلَيْهِ، ثُمَّ ذَكَرَ الْمَسِيحَ الدَّجَالَ فَأَطْنَبَ فِي ذِكْرِهِ، وَقَالَ: «مَا بَعَثَ اللَّهُ مِنْ نَبِيٍّ إِلَّا أَنْذَرَهُ أُمَّتُهُ: أَنْذَرَهُ نُوحٌ وَالنَّبِيُّونَ مِنْ بَعْدِهِ، وَإِنَّهُ إِنْ يَخْرُجَ فِيكُمْ فَمَا خَفِيَ عَلَيْكُمْ مِنْ شَأْنِهِ فَلَيْسَ يَخْفَى عَلَيْكُمْ، إِنْ رَبَّكُمْ لَيْسَ بِأَعْوَرَ، وَإِنَّهُ أَعْوَرُ عَيْنِ الْيُمْنَى، كَأَنَّ عَيْنَهُ عِنَبَةٌ طَافِيَةٌ. أَلَا إِنَّ اللَّهَ حَرَّمَ عَلَيْكُمْ دِمَاءَكُمْ وَأَمْوَالَكُمْ، كَحُرْمَةِ يَوْمِكُمْ هَذَا، فِي بِلَدِكُمْ هَذَا، فِي شَهْرِكُمْ هَذَا، أَلَا هَلْ بَلَغْتُ؟» قَالُوا: نَعَمْ، قَالَ: «اللَّهُمَّ اشْهَدْ - ثَلَاثًا - وَبَلَّغْتُ، وَأَوْ: وَيَحْكُمُ، انْظُرُوا: لَا تَرْجِعُوا بَعْدِي كُفَّارًا يَضْرِبُ بَعْضُكُمْ رِقَابَ بَعْضٍ» رواه البخاري، وروى مسلم بعضه.

206. وعن عائشة - رضي الله عنها - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ ظَلَمَ قِيْدَ شِبْرٍ مِنْ الْأَرْضِ طَوَّقَهُ مِنْ سَبْعِ أَرْضِينَ» متفقٌ عليه.

207. وعن أَبِي مُوسَى - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ لَيَمْلِكُ لِلظَّالِمِ إِذَا أَخَذَهُ لَمْ يُعْلِمْتَهُ ثُمَّ قَرَأَ: ﴿وَكَذَلِكَ أَخْذُ رَبِّكَ إِذَا أَخَذَ الْقُرَى وَهِيَ ظَالِمَةٌ إِنَّ أَخْذَهُ أَلِيمٌ شَدِيدٌ﴾» [هود: 102] متفقٌ عليه.

208. وعن مُعَاذٍ - رضي الله عنه - قَالَ: بَعَثَنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «إِنَّكَ تَأْتِي قَوْمًا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ، فَادْعُهُمْ إِلَى شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنِّي رَسُولُ اللَّهِ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوا لِذَلِكَ، فَأَعْلِمُهُمْ أَنَّ اللَّهَ قَدْ افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ خَمْسَ صَلَوَاتٍ فِي كُلِّ يَوْمٍ وَلَيْلَةٍ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوا لِذَلِكَ، فَأَعْلِمُهُمْ أَنَّ اللَّهَ قَدْ افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ صَدَقَةً تُؤْخَذُ مِنْ أَغْنِيَائِهِمْ فَنُفِّدُ عَلَى فُقَرَائِهِمْ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوا لِذَلِكَ، فَإِيَّاكَ وَكَرَائِمَ أَمْوَالِهِمْ، وَاتَّقِ دَعْوَةَ الْمَظْلُومِ فَإِنَّهُ لَيْسَ بَيْنَهَا وَبَيْنَ اللَّهِ حِجَابٌ» متفقٌ عليه.

209. وعن أَبِي حُمَيْدٍ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ سَعْدٍ السَّاعِدِيِّ - رضي الله عنه - قَالَ: اسْتَعْمَلَ النَّبِيُّ ﷺ رَجُلًا مِنَ الْأَزْدِ يُقَالُ لَهُ: ابْنُ اللَّثْبَةِ عَلَى الصَّدَقَةِ، فَلَمَّا قَدِمَ قَالَ: هَذَا لَكُمْ، وَهَذَا أَهْدِي إِلَيَّ، فَقَامَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَلَى الْمِنْبَرِ، فَحَمِدَ اللَّهَ وَأَتْنَى عَلَيْهِ، ثُمَّ قَالَ: «أَمَّا بَعْدُ، فَإِنِّي اسْتَعْمَلُ الرَّجُلَ مِنْكُمْ عَلَى الْعَمَلِ مِمَّا وَلَا نِيَّ لِلَّهِ، فَيَأْتِي فَيَقُولُ: هَذَا لَكُمْ، وَهَذَا هَدِيَّةٌ أَهْدَيْتُ إِلَيَّ، أَفَلَا جَلَسَ فِي بَيْتِ أَبِيهِ أَوْ أُمِّهِ حَتَّى تَأْتِيَهُ هَدِيَّتُهُ إِنْ كَانَ صَادِقًا، وَاللَّهِ لَا يَأْخُذُ أَحَدٌ مِنْكُمْ شَيْئًا بِغَيْرِ حَقِّهِ إِلَّا لَقِيَ اللَّهَ تَعَالَى، يَحْمِلُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ،

210. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a lésé son frère dans sa bonne réputation (son honneur) ou autre chose, qu'il s'en acquitte auprès de lui aujourd'hui (dans ce bas-monde) avant qu'il ne se retrouve dans l'autre monde où le dinâr et le dirham n'ont plus cours. S'il a alors quelques bonnes œuvres, on en prend l'équivalent de son injustice (pour le donner à la personne lésée) et s'il n'a aucune bonne œuvre, on lui fait supporter en compensation une partie des péchés de sa victime». (Rapporté par Al Boukhâri)

211. Selon 'Abdullâh Ibn 'Amr Ibn Al 'Âş (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Musulman est celui dont les Musulmans sont à l'abri du mal de sa langue et de sa main. Le fugitif de la Mecque à Médine (Al Mouhâjer) est celui qui a fui les interdits de Dieu».

Commentaire

On vint une fois dire au Prophète (BSDL) que telle vieille dame observait strictement toutes ses obligations religieuses (prière, jeûne etc...) mais faisait du tort à ses voisins. Il dit sans hésiter: «Elle ira en Enfer».

Al Mouhâjer est celui qui a fui la Mecque pour Médine préférant s'attacher à sa foi plutôt qu'à sa patrie, et ce à cause des persécutions que les idolâtres de la Mecque faisaient subir aux Croyants.

Mais après la conquête de la Mecque cette fuite ne se justifiait plus. Pour avoir la récompense des Mouhâjirûn il suffit de fuir tout ce que Dieu a interdit.

212. Toujours selon lui: «Un homme du nom de Kirkira avait la garde des bagages du Prophète (BSDL). Quant il mourut, le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Cet homme est en Enfer». On alla voir la raison de cette condamnation et l'on trouva effectivement dans ses propres affaires un manteau qu'il avait volé du butin. (Rapporté par Al Boukhâri)

213. Selon Noufey' Ibn Al Hâreth (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le temps a désormais accompli sa révolution et est revenu à son état le jour où Dieu créa les cieux et la terre. L'année comprend douze mois dont quatre sont sacrés (Dhoul qa'da, Dhoul hijja et Mouharram ainsi que Rajab de la tribu de Mouḍar). Rajab se situe entre les mois de Joumâda et Sha'bân. En quel mois sommes-nous?». Nous dîmes: «Dieu et Son Messenger le savent mieux que nous». Il se tut si bien que nous pensâmes qu'il allait lui donner un autre nom que le sien. Puis il dit: «N'est-ce pas Dhoul hijja?». Nous dîmes: «Si». Il dit: «En quel pays sommes-nous?» Nous dîmes: «Dieu et Son Messenger le savent mieux que nous». Il se tut si bien que nous pensâmes qu'il allait lui donner un nom autre que le sien». Il dit: «N'est-ce pas dans la cité sainte (la Mecque)?» Nous dîmes: «Si». Il dit: «En quel jour sommes-nous? Nous dîmes: «Dieu et Son Messenger le savent mieux que nous». Il se tut si bien que nous pensâmes qu'il allait lui donner un nom autre que le sien. Il dit: «N'est-ce pas le jour du sacrifice?» Nous dîmes: «Si». Il dit: «Votre sang, vos biens et votre réputation (honneur) vous sont sacrés comme est sacré ce jour-ci dans votre cité-ci, en votre mois-ci. Vous rencontrerez votre Seigneur qui vous demandera compte de vos œuvres. Attention! Ne redevenez pas mécréants après moi, frappant vos cœurs les uns les autres. Attention! Que les présents fassent parvenir cela aux absents! Il se peut que celui à qui on le fera parvenir le retienne mieux que certains de ceux qui l'ont entendu». Puis il dit: «Attention! Ai-je bien transmis?» Nous dîmes: «Oui». Il dit: «Seigneur Dieu, sois-en témoin!» (URA)

فَلَا أَعْرِفَنَّ أَحَدًا مِنْكُمْ لَقِيَ اللَّهَ يَحْمِلُ بَعِيرًا لَهُ رِغَاءٌ، أَوْ بَقَرَةً لَهَا خُورٌ، أَوْ شَاةٌ تَبْعَرُ ثُمَّ رَفَعَ يَدَيْهِ حَتَّى رُويَ بَيَاضُ إِبْطِيهِ فَقَالَ: «اللَّهُمَّ هَلْ بَلَغْتُ» ثَلَاثًا. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

210. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - عن النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ كَانَتْ عِنْدَهُ مَظْلَمَةٌ لِأَخِيهِ، مِنْ عَرَضِهِ أَوْ مِنْ شَيْءٍ، فَلْيَتَحَلَّلْهُ مِنْهُ الْيَوْمَ قَبْلَ أَنْ لَا يَكُونَ دِينَارٌ وَلَا دِرْهَمٌ؛ إِنْ كَانَ لَهُ عَمَلٌ صَالِحٌ أُخِذَ مِنْهُ بِقَدَرٍ مَظْلَمَتِهِ، وَإِنْ لَمْ يَكُنْ لَهُ حَسَنَاتٌ أُخِذَ مِنْ سَيِّئَاتٍ صَاحِبِهِ فَحُمِلَ عَلَيْهِ» رواه البخاري.

211. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - عن النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «الْمُسْلِمُ مَنْ سَلِمَ الْمُسْلِمُونَ مِنْ لِسَانِهِ وَيَدِهِ، وَالْمُهَاجِرُ مَنْ هَجَرَ مَا نَهَى اللَّهُ عَنْهُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

212. وعنه - رضي الله عنه - قَالَ: كَانَ عَلَى ثَقَلِ النَّبِيِّ ﷺ رَجُلٌ يُقَالُ لَهُ كِرْكِرَةٌ، فَمَاتَ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «هُوَ فِي النَّارِ» فَذَهَبُوا يَنْظُرُونَ إِلَيْهِ فَوَجَدُوا عَبَاءَةً قَدْ غَلَّهَا. رواه البخاري.

213. وعن أَبِي بَكْرَةَ نَفِيعِ بْنِ الْحَارِثِ - رضي الله عنه - عن النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ الزَّمَانَ قَدْ اسْتَدَارَ كَهَيْئَتِهِ يَوْمَ خَلَقَ اللَّهُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ: السَّنَةُ اثْنَا عَشَرَ شَهْرًا، مِنْهَا أَرْبَعَةٌ حُرُمٌ: ثَلَاثُ مَتَوَالِيَّاتٍ: ذُو الْقَعْدَةِ، وَذُو الْحِجَّةِ، وَالْمُحَرَّمُ، وَرَجَبُ مُضَرَ الَّذِي بَيْنَ جُمَادَى وَشُعْبَانَ، أَيْ شَهْرٌ هَذَا؟» قُلْنَا: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ، فَسَكَتَ حَتَّى ظَنَنَّا أَنَّهُ سَيَسْمِيهِ بغيرِ اسْمِهِ، قَالَ: «أَلَيْسَ ذَا الْحِجَّةِ؟» قُلْنَا: بَلَى. قَالَ: «فَإِيُّ بَلَدٍ هَذَا؟» قُلْنَا: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ، فَسَكَتَ حَتَّى ظَنَنَّا أَنَّهُ سَيَسْمِيهِ بغيرِ اسْمِهِ. قَالَ: «فَإِيُّ يَوْمٍ هَذَا؟» قُلْنَا: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ، فَسَكَتَ حَتَّى ظَنَنَّا أَنَّهُ سَيَسْمِيهِ بغيرِ اسْمِهِ. قَالَ: «أَلَيْسَ يَوْمَ النَّحْرِ؟» قُلْنَا: بَلَى. قَالَ: «فَإِنَّ دِمَاءَكُمْ وَأَمْوَالَكُمْ وَأَعْرَاضَكُمْ عَلَيْكُمْ حَرَامٌ، كَحُرْمَةِ يَوْمِكُمْ هَذَا فِي بَلَدِكُمْ هَذَا فِي شَهْرِكُمْ هَذَا، وَتَسْلَقُونَ رَبَّكُمْ فَيَسْأَلُكُمْ عَنْ أَعْمَالِكُمْ، أَلَا فَلَا تَرْجِعُوا بَعْدِي كُفَّارًا يَضْرِبُ بَعْضُكُمْ رِقَابَ بَعْضٍ، أَلَا لِيُبْلِغَ الشَّاهِدُ الْغَائِبَ، فَلَعَلَّ بَعْضَ مَنْ يُلْغُهُ أَنْ يَكُونَ أَوْعَى لَهُ مِنْ بَعْضٍ مَنْ سَمِعَهُ» ثُمَّ قَالَ: «أَلَا هَلْ بَلَغْتُ، أَلَا هَلْ بَلَغْتُ؟» قُلْنَا: نَعَمْ. قَالَ: «اللَّهُمَّ اشْهَدْ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

214. Selon Abou Oumāma Iyās Ibn Ta‘laba (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui usurpe de sa main droite le droit d'un Musulman, Dieu a rendu obligatoire son entrée en Enfer et lui a interdit le Paradis» Quelqu'un dit: «Même s'il s'agit de quelque chose de futile? O Messenger de Dieu!» – «Quand même c'est un simple bâton d'arac (plante commune de l'Arabie dont le bois sert à se curinger les dents et qui se vent très bon marché). (Rapporté par Moslem)

215. ‘Adī Ibn ‘Oumayra (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui d'entre vous à qui nous avons confié un dépôt et qui nous en dérobe une grosse aiguille ou quelque chose de plus important, aura commis un vol qu'il apportera avec lui le jour de la résurrection». Un homme noir parmi les Anṣārs (les premiers habitants de Médine) se leva alors et dit (et c'est comme si je le voyais encore): «O Messenger de Dieu! Accepte ma démission de mon poste de gouverneur!» Il lui dit: «Et pourquoi donc?». Il dit: «Je viens de t'entendre dire ceci et cela». Il lui dit: «Et moi je te dis maintenant: «Celui que nous avons placé à la tête d'un governorat qu'il nous en rapporte le produit (impôts) que ce soit peu ou beaucoup. Ce qui lui en revient de droit qu'il le prenne et ce que Dieu lui en a interdit qu'il s'abstienne de le prendre!» (Rapporté par Moslem)

216. ‘Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) a dit: «Quand ce fut le jour de Khaybar, un petit groupe des compagnons du Prophète (BSDL) vinrent dire: «Un tel est mort en martyr et un tel est mort en martyr». Puis ils passèrent devant la dépouille mortelle de quelqu'un et dirent: «C'est un martyr». Le Prophète (BSDL) dit alors: «Oh que non! Je l'ai vu en Enfer portant un manteau qu'il a volé du butin». (Rapporté par Moslem)

217. Selon Abou Qatāda Al-Ḥārīṭ Ibn Rib‘ī (DAS), le Messenger de Dieu se leva parmi eux pour leur faire un discours. Il leur dit que le combat au service de Dieu et la foi en Dieu étaient les meilleures actions de Bien. Quelqu'un se leva et dit: «O Messenger de Dieu! Penses-tu que si je suis tué au service de Dieu cela m'absoudra de mes péchés?» Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Oui, si vraiment tu es tué au service de Dieu, te montrant patient au combat dans le seul espoir de la récompense de Dieu, faisant face à l'ennemi et ne lui tournant jamais le dos». Puis le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Comment as-tu dit?» Il dit: «Penses-tu que si je suis tué au service de Dieu cela m'absoudra de mes péchés?» Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Oui, si tu es tué alors que tu es patient au combat dans l'espoir de la récompense de Dieu, faisant face à l'ennemi et ne lui tournant pas le dos, cela t'absoudra de tous tes péchés sauf des dettes non remboursées. Gabriel me l'a dit». (Rapporté par Moslem)

218. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Savez-vous qui a fait faillite?» Ils dirent: «Nous considérons comme failli parmi nous celui qui a perdu son argent et ses biens». Il dit: «Le failli de ma communauté est celui qui viendra le jour de la résurrection ayant fait la prière, observé le jeûne et payé l'impôt-zakāt. il vient après avoir insulté celui-ci, accusé celui-là de dévergondage, mangé l'argent de tel autre, répandu le sang de celui-là, et frappé tel autre. On répartit ses bonnes actions entre ses victimes et, si elles ne suffisent pas à le racheter auprès d'elles, on prend de leurs péchés, on les jette sur lui et il est ensuite jeté en Enfer». (Rapporté par Moslem)

214. وَعَنْ أَبِي أُمَامَةَ إِيَّاسِ بْنِ ثَعْلَبَةَ الْحَارِثِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ اقْتَطَعَ حَقَّ امْرِئٍ مُسْلِمٍ يَمِينِهِ فَقَدْ أَوجَبَ اللَّهُ لَهُ النَّارَ، وَحَرَّمَ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ» فَقَالَ رَجُلٌ: وَإِنْ كَانَ شَيْئًا يَسِيرًا يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ فَقَالَ: «وَإِنْ قَضِيًّا مِنْ أَرَاكِ» رواه مسلم.

215. وعن عَدِيٍّ بْنِ عُمَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ اسْتَعْمَلَنَاهُ مِنْكُمْ عَلَى عَمَلٍ، فَكَتَمْنَا مَخِطًا فَمَا فَوْقَهُ، كَانَ غُلُولًا يَأْتِي بِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» فَقَامَ إِلَيْهِ رَجُلٌ أَسْوَدٌ مِنَ الْأَنْصَارِ، كَانِي أَنْظُرُ إِلَيْهِ، فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَقْبَلْ عَنِّي عَمَلَكُ، قَالَ: «وَمَا لَكَ؟» قَالَ: سَمِعْتُكَ تَقُولُ كَذَا وَكَذَا، قَالَ: «وَأَنَا أَقُولُهُ الْآنَ: مَنْ اسْتَعْمَلَنَاهُ عَلَى عَمَلٍ فَلْيَجِئْ بِقَلْبِلِهِ وَكَثِيرِهِ، فَمَا أُوتِيَ مِنْهُ أَخَذَ، وَمَا نُهِِيَ عَنْهُ أَنْتَهَى» رواه مسلم.

216. وعن عمر بن الخطاب - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: لَمَّا كَانَ يَوْمُ خَيْبَرَ أَقْبَلَ نَفَرٌ مِنْ أَصْحَابِ النَّبِيِّ ﷺ فَقَالُوا: فُلَانٌ شَهِيدٌ، وَفُلَانٌ شَهِيدٌ، حَتَّى مَرُّوا عَلَى رَجُلٍ فَقَالُوا: فُلَانٌ شَهِيدٌ. فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «كَلَّا إِنِّي رَأَيْتُهُ فِي النَّارِ فِي بُرْدَةٍ عَلَّهَا - أَوْ عَبَاءَةٍ -» رواه مسلم.

217. وَعَنْ أَبِي قَتَادَةَ الْحَارِثِ بْنِ رَبِيعٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَنَّهُ قَامَ فِيهِمْ، فَذَكَرَ لَهُمْ أَنَّ الْجِهَادَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، وَالْإِيمَانَ بِاللَّهِ أَفْضَلُ الْأَعْمَالِ، فَقَامَ رَجُلٌ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَرَأَيْتَ إِنْ قُتِلْتُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، تُكْفَرُ عَنِّي خَطَايَايَ؟ فَقَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «نَعَمْ إِنْ قُتِلْتَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَأَنْتَ صَابِرٌ مُحْتَسِبٌ، مُقْبِلٌ غَيْرُ مُدْبِرٍ». ثُمَّ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «كَيْفَ قُتِلْتَ؟» قَالَ: أَرَأَيْتَ إِنْ قُتِلْتُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، أَتُكْفَرُ عَنِّي خَطَايَايَ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «نَعَمْ وَأَنْتَ صَابِرٌ مُحْتَسِبٌ، مُقْبِلٌ غَيْرُ مُدْبِرٍ، إِلَّا الَّذِينَ فَإِنَّ جَبْرِيلَ قَالَ لِي ذَلِكَ» رواه مسلم.

218. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَتَذَرُونَ مَا الْمُفْلِسُ؟» قَالُوا: الْمُفْلِسُ فِينَا مَنْ لَا دِرْهَمَ لَهُ وَلَا مَتَاعَ. فَقَالَ: «إِنَّ الْمُفْلِسَ مِنْ أُمَّتِي مَنْ يَأْتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ بِصَلَاةٍ وَصِيَامٍ وَزَكَاةٍ، وَيَأْتِي قَدْ شَتَمَ هَذَا، وَقَذَفَ هَذَا، وَأَكَلَ مَالَ

Commentaire

Le fait de remplir ses obligations religieuses (prière, aumônes, jeûne, pèlerinage) ne suffit pas à prouver qu'on est agréé de Dieu et qu'on n'ira pas en Enfer. Ce qui compte avant tout, c'est l'intention réelle de nos actes de dévotion. Si elles visent vraiment Dieu, elles nous empêchent obligatoirement de commettre l'injustice et l'immoralité. Mais si on fait ces actes par pure ostentation et pour tromper les autres et avoir leurs faveurs, Dieu nous les rejette brutalement à la face et, étant donné l'impureté de notre âme, nous continuons en même temps à enfreindre tous les interdits vis-à-vis de Dieu et des hommes. Cela nous mène alors, directement, en Enfer malgré notre prière, nos aumônes, notre jeûne et notre pèlerinage.

219. Selon Oummou Salma (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Je ne suis après tout qu'un être humain et vous venez m'exposer vos litiges. Or, il se peut que l'un de vous soit plus habile que l'autre à avancer ses arguments. Je juge donc en sa faveur selon ce que j'entends. Celui à qui ma sentence accorde à tort le droit de son frère, je ne fais là que lui accorder un morceau d'Enfer». (URA)

220. Selon 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Croyant ne cesse de se trouver à l'aise dans sa religion tant qu'il n'a pas fait couler un sang interdit».

Commentaire

Cela ne veut pas dire qu'un Croyant peut toujours espérer l'absolution de ses péchés tant qu'il n'a pas fait couler un sang interdit.

221. Khawla Bent 'Āmer Al Anṣārī l'épouse de Ḥamza (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Il y a des gens qui disposent à tort et à travers de biens auxquels il n'ont pas droit. Ils auront l'Enfer le jour de la résurrection». (Rapporté par Al Boukhārī)

27 – La grande importance qu'on doit accorder aux limites sacrées des Musulmans. La définition de leurs droits. La compassion et la miséricorde avec lesquelles on doit les traiter

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 22 – verset 30:* «Celui qui prend en haute considération les limites sacrées de Dieu, cela lui fera grand bien auprès de son Seigneur».

2. *Chapitre 22 – verset 32:* «Celui qui prend en haute considération les rites de Dieu, cela provient de la piété des cœurs».

3. *Chapitre 15 – verset 88:* «Montre-toi modeste et bienveillant avec les Croyants».

4. *Chapitre 5 – verset 32:* «Celui qui a tué un être sans que ce soit pour meurtre ou pour corruption sur terre, c'est comme s'il avait tué l'humanité entière; et celui qui l'a fait revivre, c'est comme s'il avait fait revivre l'humanité entière».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

222. Selon Abou Mūsa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Croyant par rapport au Croyant est comme la construction dont tous les éléments se soustiennent». (Il fit en même temps croiser ses doigts). (URA)

هَذَا، وَسَفَكَ دَمَ هَذَا، وَضَرَبَ هَذَا، فَيُعْطَى هَذَا مِنْ حَسَنَاتِهِ، وَهَذَا مِنْ حَسَنَاتِهِ، فَإِنْ فَنِيَتْ حَسَنَاتُهُ قَبْلَ أَنْ يَقْضَى مَا عَلَيْهِ، أُخِذَ مِنْ خَطَايَاهُمْ فَطُرِحَتْ عَلَيْهِ، ثُمَّ طُرِحَ فِي النَّارِ» رواه مسلم.

219. وعن أُمِّ سَلَمَةَ - رضي الله عنها - ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ ، وَإِنَّكُمْ تَخْتَصِمُونَ إِلَيَّ ، وَلَعَلَّ بَعْضَكُمْ أَنْ يَكُونَ أَلْحَنَ بِحُجَّتِهِ مِنْ بَعْضٍ ، فَأَقْضِيَ لَهُ بِنَحْوِ مَا أَسْمَعُ ، فَمَنْ قَضَيْتُ لَهُ بِحَقِّ أَخِيهِ فَإِنَّمَا أَقْطَعُ لَهُ قِطْعَةً مِنَ النَّارِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ . «أَلْحَنَ» أَيُّ : أَعْلَمَ .

220. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَنْ يَزَالَ الْمُؤْمِنُ فِي فُسْحَةٍ مِنْ دِينِهِ مَا لَمْ يُصَبْ دَمًا حَرَامًا» رواه البخاري .

221. وعن خَوْلَةَ بِنْتِ عَامِرٍ الْأَنْصَارِيَّةِ ، وَهِيَ امْرَأَةُ حَمْزَةَ - رضي الله عنه وعنها - ، قَالَتْ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ رِجَالًا يَتَخَوَّضُونَ فِي مَالِ اللَّهِ بِغَيْرِ حَقٍّ ، فَلَهُمُ النَّارُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» رواه البخاري .

27 - باب تعظيم حرّات المسلمين وبيان حقوقهم والشفقة عليهم ورحمتهم

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَمَنْ يُعْظِمِ حُرْمَاتِ اللَّهِ فَهُوَ خَيْرٌ لَهُ عِنْدَ رَبِّهِ﴾ [الحج : 30] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَمَنْ يُعْظِمِ شَعَائِرَ اللَّهِ فَإِنَّهَا مِنْ تَقْوَى الْقُلُوبِ﴾ [الحج : 32] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَاخْفِضْ جَنَاحَكَ لِلْمُؤْمِنِينَ﴾ [الحجر : 88] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿مَنْ قَتَلَ نَفْسًا بِغَيْرِ نَفْسٍ أَوْ فَسَادٍ فِي الْأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ النَّاسَ جَمِيعًا ، وَمَنْ أَحْيَاهَا فَكَأَنَّمَا أَحْيَا النَّاسَ جَمِيعًا﴾ [المائدة : 32] .

222. وعن أَبِي مُوسَى - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «الْمُؤْمِنُ لِلْمُؤْمِنِ كَالْبَيْتَانِ يَشُدُّ بَعْضُهُ بَعْضًا» وَشَبَّكَ بَيْنَ أَصَابِعِهِ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

223. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui traverse l'une de nos mosquées ou de nos rues commerçantes portant une flèche, qu'il tienne sa pointe dans sa main afin de ne pas en blesser un Musulman». (URA)

224. Selon An-No'mān Ibn Bashīr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'image des Croyants dans les liens d'amour, de miséricorde et de compassion qui les unissent les uns aux autres est celle du corps: dès que l'un de ses membres se plaint de quelque mal, tout le reste du corps accourt à son secours par la veille et la fièvre». (URA)

225. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) embrassa une fois (son petit-fils) Al Hasan Ibn 'Alī en présence de Al Aqra' Ibn Hābes qui lui dit: «J'ai une dizaine d'enfants et je n'en ai jamais embrassé un seul». Le Messenger de Dieu (BSDL) le regarda et lui dit: «Celui qui n'est pas clément avec les autres, Dieu n'est pas clément avec lui». (URA)

226. Selon 'Āisha (DAS), un groupe de Bédouins vint chez le Messenger de Dieu (BSDL) et lui dirent: «Est-ce que vous embrassez vos enfants? Il dit: «Oui». Ils dirent: «Nous, par contre, nous ne les embrassons jamais». Le Messenger de Dieu dit: «Que puis-je faire pour vous si Dieu a retiré la clémence de vos cœurs?» (URA)

227. Selon Jarīr Ibn 'Abdullāh (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui n'est pas clément avec les autres, Dieu ne l'est pas avec lui». (URA)

228. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous préside à la prière, qu'il allège. Il y a en effet parmi ceux qui prient le faible, le malade et le vieillard. Mais quand l'un de vous prie tout seul qu'il allonge (la lecture) autant qu'il veut». (URA)

229. 'Āisha (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) s'abstenait de faire des actes de dévotion surérogatoires, alors qu'il en avait envie, de peur que les gens ne les fassent à sa suite et qu'elles ne leur deviennent ainsi obligatoires». (URA)

230. Toujours selon elle: «Il leur a interdit de jeûner sans rupture par miséricorde pour eux. Ils lui dirent: «Toi tu jeûnes pourtant sans rupture». Il dit: «Je ne suis pas de votre nature. Mon Seigneur ne cesse la nuit de me nourrir et de m'abreuver».

223. وعنه قال: قال رسول الله ﷺ: «مَنْ مَرَّ فِي شَيْءٍ مِنْ مَسَاجِدِنَا، أَوْ أَسْوَاقِنَا، وَمَعَهُ نَبْلٌ فَلْيَمْسِكْ، أَوْ لِيَقْبِضْ عَلَى نِصَالِهَا بِكَفِّهِ أَنْ يُصِيبَ أَحَدًا مِنَ الْمُسْلِمِينَ مِنْهَا بِشَيْءٍ» متفقٌ عليه.

224. وعن الثَّعْمَانِ بَشِيرٍ - رضي الله عنهما - قال: قال رسول الله ﷺ: «مَثَلُ الْمُؤْمِنِينَ فِي تَوَادُّهِمْ وَتَرَاحُمِهِمْ وَتَعَاطُفِهِمْ، مَثَلُ الْجَسَدِ إِذَا اشْتَكَى مِنْهُ عُضْوٌ تَدَاعَى لَهُ سَائِرُ الْجَسَدِ بِالسَّهَرِ وَالْحُمَّى» متفقٌ عليه.

225. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قال: قَبَلَ النَّبِيُّ ﷺ الْحَسَنَ بْنَ عَلِيٍّ - رضي الله عنهما -، وَعِنْدَهُ الْأَقْرَعُ بْنُ حَابِسٍ، فَقَالَ الْأَقْرَعُ: إِنَّ لِي عَشْرَةً مِنَ الْوَلَدِ مَا قَبَلْتُ مِنْهُمْ أَحَدًا. فَنَظَرَ إِلَيْهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «مَنْ لَا يَرْحَمَ لَا يُرَحَمَ» متفقٌ عليه.

226. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت: قَدِمَ نَاسٌ مِنَ الْأَعْرَابِ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَقَالُوا: أَتَقْبَلُونَ صَبِيَّانَكُمْ؟ فَقَالَ: «نَعَمْ». قَالُوا: لَكِنَّا وَاللَّهِ مَا نُقْبَلُ! فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَوْ أَمْلِكُ إِنْ كَانَ اللَّهُ نَزَعَ مِنْ قُلُوبِكُمُ الرَّحْمَةَ!» متفقٌ عليه.

227. وعن جرير بن عبد الله - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «مَنْ لَا يَرْحَمُ النَّاسَ لَا يَرْحَمُهُ اللَّهُ» متفقٌ عليه.

228. وعن أبي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه -، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا صَلَّى أَحَدُكُمْ لِلنَّاسِ فَلْيُخَفِّفْ، فَإِنَّ فِيهِمُ الضَّعِيفَ وَالسَّقِيمَ وَالْكَبِيرَ. وَإِذَا صَلَّى أَحَدُكُمْ لِنَفْسِهِ فَلْيَطْوِلْ مَا شَاءَ» متفقٌ عليه.
وفي رواية: «وَذَا الْحَاجَةِ».

229. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت: إِنْ كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ كِيدَعُ الْعَمَلَ، وَهُوَ يُحِبُّ أَنْ يَعْمَلَ بِهِ، خَشْيَةً أَنْ يَعْمَلَ بِهِ النَّاسُ فَيَفْرَضَ عَلَيْهِمْ» متفقٌ عليه.

230. وَعَنْهَا - رضي الله عنها - قالت: نَهَاهُمْ النَّبِيُّ ﷺ عَنِ الْوِصَالِ رَحْمَةً لَهُمْ، فَقَالُوا: إِنَّكَ تُوَاصِلُ؟ قَالَ: «إِنِّي لَسْتُ كَهَيْئَتِكُمْ، إِنِّي أُبَيِّتُ يُطْعِمُنِي رَبِّي وَيَسْقِيَنِي» متفقٌ عليه. مَعْنَاهُ يَجْعَلُ فِيَّ قُوَّةَ مَنْ أَكَلَ وَشَرِبَ.

231. Selon Abou Qatāda (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Je me lève pour la prière avec le désir d'y prolonger la lecture. J'entends alors un enfant qui pleure et j'allège ma prière par pitié pour sa mère». (Rapporté par Al Boukhārī)

232. Selon Joundab Ibn 'Abdullāh (DAS) le Messenger de Dieu a dit: «Celui qui a fait la prière de l'aube s'est mis sous la protection de Dieu. Dieu ne laisse alors aucun mal vous toucher tant que vous êtes sous Sa protection, et, si quelqu'un veut vous nuire, Il le rattrape puis le jette sur sa face dans le feu de l'Enfer». (Rapporté par Moslem)

233. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Musulman est le frère du Musulman. Il ne lui fait pas d'injustice et ne le trahit point. Celui qui aide son frère à satisfaire ses besoins, Dieu l'aide à satisfaire les siens. Celui qui dissipe une situation affligeante à un Musulman, Dieu lui en dissipe une le jour de la résurrection. Celui qui couvre les défauts d'un Musulman, Dieu lui recouvre les siens le jour de la résurrection». (URA)

234. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Musulman est le frère du Musulman. Il ne le trahit pas, ne lui ment pas et ne se refuse jamais à le secourir. Tout Musulman est sacré pour tout autre Musulman: son honneur, ses biens et son sang. La piété est ici (et il fit signe trois fois à sa poitrine). Il suffit à quelqu'un pour être mauvais de mépriser son frère Musulman». (Rapporté par Attirmidhi)

235. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne soyez pas envieux les uns des autres. Ne truquez point les enchères. Ne vous détestez pas et ne vous tournez pas le dos les uns aux autres. Ne faites pas de surenchère et soyez – ô esclaves de Dieu! frères. Le Musulman est le frère du Musulman. Il ne lui fait pas d'injustice, ne le méprise pas et ne lui refuse pas son secours; la piété est ici (en désignant sa poitrine trois fois de suite). Il suffit à quelqu'un, pour être mauvais, de mépriser son frère Musulman. Tout Musulman est sacré pour tout autre Musulman: son sang, ses biens et son honneur». (URA)

236. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Aucun de vous n'est vraiment croyant tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même». (URA)

231. وعن أبي قتادة الحارث بن ربعي - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «إني لأقوم إلى الصلاة، وأريد أن أطول فيها، فأسمع بكاء الصبي، فاتجوز في صلاتي كراهية أن أشتق على أمه» رواه البخاري.

232. وعن جندب بن عبد الله - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «من صلى صلاة الصبح فهو في ذمة الله فلا يطلبنكم الله من ذمته بشيء، فإنه من يطلبه من ذمته بشيء يدركه، ثم يكبه على وجهه في نار جهنم» رواه مسلم.

233. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - أن رسول الله ﷺ قال: «المسلم أخو المسلم، لا يظلمه، ولا يسلمه، من كان في حاجة أخيه كان الله في حاجته، ومن فرج عن مسلم كربة فرج الله عنه بها كربة من كرب يوم القيامة، ومن ستر مسلماً ستره الله يوم القيامة» متفق عليه.

234. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «المسلم أخو المسلم لا يخنه ولا يكذبه ولا يخذله، كل المسلم على المسلم حرام عرضه وماله ودمه، التقوى ههنا، بحسب امرئ من الشر أن يحقر أخاه المسلم» رواه الترمذي وقال: حديث حسن

235. وعنه قال: قال رسول الله ﷺ: «لا تحاسدوا ولا تناجشوا ولا تبأضوا ولا تدابروا ولا يبع بعضكم على بيع بعض، وكونوا عباد الله إخواناً. المسلم أخو المسلم: لا يظلمه ولا يخرقه ولا يخذله. التقوى ههنا - ويشير إلى صدره ثلاث مرات - بحسب امرئ من الشر أن يحقر أخاه المسلم. كل المسلم على المسلم حرام دمه وماله وعرضه» رواه مسلم.

«النجش»: أن يزيد في ثمن سلعة ينادى عليها في السوق ونحوه، ولا رغبة له في شرائها بل يقصد أن يغر غيرة، وهذا حرام. و «التدابر»: أن يعرض عن الإنسان ويهجره ويجعله كالشيء الذي وراء الظهر والدبر.

236. وعن أنس - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قال: «لا يؤمن أحدكم حتى

237. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Assiste ton frère, qu'il ait tort ou qu'il ait raison! «Quelqu'un dit: «O Messenger de Dieu! Je l'aide quand il est victime d'une injustice, mais comment veux-tu que je l'aide quand c'est lui-même l'injuste?» Il dit: «Tu l'empêches de faire son injustice et c'est ainsi que tu viens à son secours». (Rapporté par Al Boukhārī)

238. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Musulman a cinq obligations vis-à-vis de tout autre Musulman:

- Lui rendre son salut.
- Lui rendre visite en cas de maladie.
- Suivre son cortège funèbre.
- Répondre à son invitation.
- Lui dire quand il éternue: «Que Dieu te soit miséricordieux!» (URA)

Dans une autre version de Moslem: «Le Musulman a six obligations vis-à-vis de tout autre Musulman:

- quand tu le rencontres, salue-le.
- Quand il t'invite, réponds à son invitation.
- Quand il te demande conseil, donne-le lui en toute loyauté.
- Quand il éternue et dit: «Dieu merci» dis-lui: «Que Dieu te soit miséricordieux».
- S'il tombe malade, rends-lui visite.
- S'il meurt, accompagne son cortège funèbre.

239. Al Barā Ibn 'Āzeb (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu nous a prescrit de faire sept choses et d'en éviter sept autres.

Celles qu'il nous a prescrites:

- De rendre visite au malade.
- De suivre les cortèges funèbres.
- De dire à celui qui éternue: «Que Dieu te soit miséricordieux!»
- Quand tu fais serment de faire quelque chose, fais-la.
- De secourir l'opprimé.
- De répondre à l'invitation.
- De saluer les autres.

Celles qu'il nous a interdites:

- De porter des bagues d'or.
- De boire dans des récipients d'argent.
- D'user de coussins moelleux.
- De porter des tissus de luxe à trame de soie.
- De porter des vêtements de soie fine.
- Ou de soie épaisse.
- Ou des vêtements de brocart. (URA)

Dans une autre version il y a dans les sept premières recommandations:

- Renseigner leur propriétaire sur l'objet ou l'animal qu'il a perdus.

يُحِبُّ لِأَخِيهِ مَا يُحِبُّ لِنَفْسِهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

237. وعنه قال: قال رسول الله ﷺ: «أَنْصُرْ أَخَاكَ ظَالِمًا أَوْ مَظْلُومًا». فَقَالَ رَجُلٌ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَنْصُرُهُ إِذَا كَانَ مَظْلُومًا أَرَأَيْتَ إِنْ كَانَ ظَالِمًا كَيْفَ أَنْصُرُهُ؟ قَالَ: «تَخْجُزُهُ - أَوْ تَمْنَعُهُ - مِنَ الظُّلْمِ فَإِنَّ ذَلِكَ نَصْرُهُ» رواه البخاري.

238. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه -، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «حَقُّ الْمُسْلِمِ عَلَى الْمُسْلِمِ خَمْسٌ: رَدُّ السَّلَامِ، وَعِيَادَةُ الْمَرِيضِ، وَاتِّبَاعُ الْجَنَائِزِ، وَإِجَابَةُ الدَّعْوَةِ، وَتَشْمِيتُ الْعَاطِسِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية لمسلم: «حَقُّ الْمُسْلِمِ سِتٌّ: إِذَا لَقِيْتَهُ فَسَلِّمْ عَلَيْهِ، وَإِذَا دَعَاكَ فَاجِبْهُ، وَإِذَا اسْتَنْصَحَكَ فَانْصَحْ لَهُ، وَإِذَا عَطَسَ فَحَمِدِ اللَّهَ فَشَمِّتْهُ، وَإِذَا مَرَضَ فَعُدُّهُ، وَإِذَا مَاتَ فَاتَّبَعْهُ».

239. وعن أبي عُمَارَةَ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ - رضي الله عنهما - قَالَ: أَمَرَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِسَبْعٍ، وَنَهَانَا عَنْ سَبْعٍ: أَمَرَنَا بِعِيَادَةِ الْمَرِيضِ، وَاتِّبَاعِ الْجَنَازَةِ، وَتَشْمِيتِ الْعَاطِسِ، وَإِبْرَارِ الْمُقْسِمِ، وَنَصْرِ الْمَظْلُومِ، وَإِجَابَةِ الدَّاعِي، وَإِفْشَاءِ السَّلَامِ. وَنَهَانَا عَنْ خَوَاتِيمٍ أَوْ تَخْتَمٍ بِالذَّهَبِ، وَعَنْ شُرْبٍ بِالْفِضَّةِ، وَعَنْ الْمِيَاثِرِ الْحُمْرِ، وَعَنْ الْقَسِيِّ، وَعَنْ لُبْسِ الْحَرِيرِ وَالْإِسْتَبْرَقِ وَالذِّيْبَاجِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية: وَإِنْشَادِ الضَّالَّةِ فِي السَّبْعِ الْأَوَّلِ.

«الْمِيَاثِرِ» بَيَاءٌ مُثْنَاةٌ قَبْلَ الْأَلْفِ، وَثَاءٌ مُثَلَّثَةٌ بَعْدَهَا، وَهِيَ جَمْعُ مِثْرَةٍ، وَهِيَ شَيْءٌ يُتَّخَذُ مِنْ حَرِيرٍ وَيُحْشَى قُطْنًا أَوْ غَيْرَهُ، وَيُجْعَلُ فِي السَّرَجِ وَكُورِ الْبَعِيرِ يَجْلِسُ عَلَيْهِ الرَّكَّابُ. «الْقَسِيُّ» بَفَتْحِ الْقَافِ وَكسْرِ السِّينِ الْمَهْمَلَةِ الْمَشْدَدَةِ: وَهِيَ ثِيَابٌ تُنْسَجُ مِنْ حَرِيرٍ وَكَتَّانٍ مُخْتَلِطَيْنِ. «وَإِنْشَادُ الضَّالَّةِ»: تَعْرِيفُهَا

28 – Le devoir de cacher les défauts des Musulmans et l'interdiction de les diffuser sauf en cas de nécessité

Dieu le Très exalté a dit:

1. *Chapitre 24 – verset 19:* «Ceux qui aimeraient que la réputation d'immoralité se répande au sujet de ceux qui ont cru ont des tourments douloureux dans ce bas-monde et dans l'autre».

240. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est personne qui couvre les défauts de son prochain dans ce bas-monde dont Dieu ne lui couvre les siens le jour de la résurrection». (Rapporté par Moslem)

241. Il a dit encore: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Toute ma communauté peut prétendre à la clémence de Dieu sauf ceux qui étalent leurs péchés au grand jour. Or c'est étaler ses péchés que de faire la nuit quelque chose que Dieu lui couvre le lendemain matin et de dire: «O untel! J'ai fait hier telle ou telle chose». Son Seigneur l'avait pourtant couvert toute la nuit et, le matin, il dévoile lui-même ce que Dieu a caché». (URA)

242. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand la femme esclave commet l'adultère et que cela est prouvé, que son maître lui donne les cinquante coups de fouet réglementaires sans pourtant l'admonester (lui faire des reproches). Quand elle commet l'adultère pour la deuxième fois, qu'il lui donne les cinquante coups de fouet réglementaires sans pourtant l'admonester. Puis quand elle le commet pour la troisième fois, qu'il la vende même contre un bout de corde de poils de chèvre».

243. Selon lui encore: «On amena au Messenger de Dieu (BSDL) quelqu'un qui avait bu du vin. Il dit: «Frappez-le! «Abou Hourayra a dit: «Parmi nous il en est qui le frappa de sa main, d'autres le frappèrent avec leur chaussure et d'autres avec leurs vêtements. Quand l'homme partit, certains dirent à son adresse: «Que Dieu te couvre d'opprobre!» Le Prophète dit: «Ne dites pas de telles choses et n'aidez pas contre lui le Diable». (Rapporté par Al Boukhārī)

29 – Le devoir de pourvoir aux besoins des Musulmans

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 22 – verset 77:* «Faites le bien, peut-être récolterez-vous le succès».

244. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Musulman est le frère du Musulman. Il ne lui fait pas d'injustice et ne le trahit point. Celui qui œuvre à satisfaire le besoin de son frère, Dieu est là pour lui satisfaire le sien. Celui qui dissipe une situation affligeante à un Musulman, Dieu lui en dissipe une de celles du jour de la résurrection. Celui qui couvre un Musulman, Dieu le couvre le jour de la résurrection». (URA)

28 - باب ستر عورات المسلمين والنهي عن إشاعتها لغير ضرورة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّ الَّذِينَ يُحِبُّونَ أَنْ تَشِيعَ الْفَاحِشَةُ فِي الَّذِينَ آمَنُوا لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ﴾ [النور: 19].

240. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قَالَ: «لَا يَسْتُرُ عَبْدٌ عَبْدًا فِي الدُّنْيَا إِلَّا سَتَرَهُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» رواه مسلم.

241. وعنه قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «كُلُّ أُمَّتِي مُعَافَى إِلَّا الْمُجَاهِرِينَ، وَإِنْ مِنْ الْمُجَاهِرَةِ أَنْ يَعْمَلَ الرَّجُلُ بِاللَّيْلِ عَمَلًا، ثُمَّ يُصْبِحُ وَقَدْ سَتَرَهُ اللَّهُ عَلَيْهِ فَيَقُولُ: يَا فَلَانُ عَمِلْتَ الْبَارِحَةَ كَذَا وَكَذَا، وَقَدْ بَاتَ يَسْتُرُهُ رَبُّهُ، وَيُصْبِحُ يَكْشِفُ سَتَرَ اللَّهِ عَنْهُ» متفقٌ عليه.

242. وعنه عن النبي ﷺ قَالَ: «إِذَا زَنَتِ الْأُمَةُ فَتَيْنَ زَنَاهَا فَلْيَجْلِدْهَا الْحَدَّ، وَلَا يُثْرَبْ عَلَيْهَا، ثُمَّ إِنْ زَنَتِ الثَّانِيَةَ فَلْيَجْلِدْهَا الْحَدَّ وَلَا يُثْرَبْ عَلَيْهَا، ثُمَّ إِنْ زَنَتِ الثَّلَاثَةَ فَلْيَبْعُهَا وَلَوْ بِحَبْلٍ مِنْ شَعْرِ» متفقٌ عليه. «التَّثْرِبُ»: التَّوْبِيخُ.

243. وعنه قَالَ: أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ بِرَجُلٍ قَدْ شَرِبَ خَمْرًا، قَالَ: «اضْرِبُوهُ». قَالَ أَبُو هُرَيْرَةَ: فَمِنَّا الضَّارِبُ بِيَدِهِ، وَالضَّارِبُ بِنَعْلِهِ، وَالضَّارِبُ بِثَوْبِهِ. فَلَمَّا انْصَرَفَ قَالَ بَعْضُ الْقَوْمِ: أَخْزَاكَ اللَّهُ. قَالَ: «لَا تَقُولُوا هَكَذَا لَا تُعِينُوا عَلَيْهِ الشَّيْطَانُ» رواه البخاري.

29 - باب قضاء حوائج المسلمين

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَأَفْعَلُوا الْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾ [الحج: 77].

244. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «الْمُسْلِمُ أَخُو الْمُسْلِمِ لَا يَظْلِمُهُ وَلَا يُسْلِمُهُ. مَنْ كَانَ فِي حَاجَةِ أَخِيهِ كَانَ اللَّهُ فِي حَاجَتِهِ، وَمَنْ فَرَّجَ عَنْ مُسْلِمٍ كُرْبَةً فَرَّجَ اللَّهُ عَنْهُ بِهَا كُرْبَةً مِنْ كُرْبٍ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَمَنْ سَتَرَ مُسْلِمًا سَتَرَهُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» متفقٌ عليه.

245. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu a dit: «Celui qui dissipe à un Musulman l'une des situations affligeantes de ce bas-monde Dieu lui en dissipe une de celles du jour de la résurrection. Celui qui met dans l'aisance quelqu'un dans la gêne, Dieu le met dans l'aisance dans ce monde et dans l'autre. Celui qui couvre un Musulman, Dieu le couvre dans ce monde et dans l'autre. Dieu ne cesse d'être aux côtés de Son esclave tant que Son esclave est aux côtés de son frère. Celui qui parcourt un chemin à la recherche de quelque savoir, Dieu lui facilite un chemin vers le Paradis. Toutes les fois que des gens se réunissent dans l'une des maisons de Dieu exalté pour réciter le Livre de Dieu (le Coran) et pour l'étudier ensemble, la sérénité (divine) descend aussitôt sur eux, la miséricorde les voile, les Anges les couvrent de leurs ailes et Dieu les mentionne auprès de ceux qui sont près de lui (les Anges, les Prophètes et les Saints). Celui qui ne s'élève pas par son propre labeur, ce ne sont pas ses origines qui vont l'élever». (Rapporté par Moslem)

30 – L'intercession

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 85:* «Celui qui intercède dans une bonne action en a une part».

Pour ce qui est des Hadiths:

246. Selon Abou Mûsa (DAS), quand on venait au Prophète (BSDL) pour une requête, il se tournait vers ceux qui étaient assis avec lui et leur disait: «Intercédez et vous en serez récompensés. Dieu décide ce qu'il aime par la bouche de Son Prophète». (URA)

Dans une autre version: «Ce qu'il veut».

247. Ibn 'Abbās (DAS), a dit à propos de la fameuse histoire de Barira et de son mari: «Le Messager de Dieu (BSDL) dit à Barira: «Que ne reviens-tu à lui!». Elle dit: «O Messager de Dieu! Est-ce là un ordre? «Il dit: «Non, mais c'est une simple intercession de ma part». Elle dit: «Je n'ai que faire de lui». (Rapporté par Al Boukhāri)

Commentaire

Barira était l'affranchie de 'Āisha (DAS), la mère des Croyants. Elle avait répudié son mari Moughith, un esclave noir. Comme le Messager de Dieu (BSDL) détestait par-dessus tout le divorce, il essaya d'intercéder auprès de Barira pour qu'elle retourne à son mari.

31 – La réconciliation entre les gens

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 114:* «Il n'y a rien de bon dans beaucoup de leurs conversations secrètes sauf s'il s'agit d'ordonner une aumône ou une action de bien ou une réconciliation entre les gens».

2. *Chapitre 4 – versets 128:* «La réconciliation est bien meilleure».

245. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قال : « مَنْ نَفَسَ عَنْ مُؤْمِنٍ كُرْبَةً مِنْ كُرْبِ الدُّنْيَا ، نَفَسَ اللَّهُ عَنْهُ كُرْبَةً مِنْ كُرْبِ يَوْمِ الْقِيَامَةِ ، وَمَنْ يَسَّرَ عَلَى مُعْسِرٍ يَسِّرَ اللَّهُ عَلَيْهِ الدُّنْيَا وَالْآخِرَةَ ، وَمَنْ سَتَرَ مُسْلِمًا سَتَرَهُ اللَّهُ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ ، وَاللَّهُ فِي عَوْنِ الْعَبْدِ مَا كَانَ الْعَبْدُ فِي عَوْنِ أَخِيهِ ، وَمَنْ سَلَكَ طَرِيقًا يَلْتَمِسُ فِيهِ عِلْمًا سَهَّلَ اللَّهُ لَهُ طَرِيقًا إِلَى الْجَنَّةِ . وَمَا اجْتَمَعَ قَوْمٌ فِي بَيْتٍ مِنْ بُيُوتِ اللَّهِ تَعَالَى ، يَتْلُونَ كِتَابَ اللَّهِ ، وَيَتَدَارِسُونَهُ بَيْنَهُمْ إِلَّا نَزَلَتْ عَلَيْهِمُ السَّكِينَةُ ، وَغَشِيَتْهُمُ الرَّحْمَةُ ، وَحَفَّتْهُمُ الْمَلَائِكَةُ ، وَذَكَرَهُمُ اللَّهُ فِيمَنْ عِنْدَهُ . وَمَنْ بَطَأَ بِهِ عَمَلُهُ لَمْ يُسْرِعْ بِهِ نَسَبُهُ » رواه مسلم .

30 - باب الشفاعة

قال الله تعالى : ﴿ مَنْ يَشْفَعُ شَفَاعَةً حَسَنَةً يَكُنْ لَهُ نَصِيبٌ مِنْهَا ﴾ [النساء : 85] .
246. وعن أبي موسى الأشعري - رضي الله عنه - قال : كان النبي ﷺ إذا أتاه طالبُ حاجةٍ أقبلَ على جلسائه فقال : « اشْفَعُوا تُوجَرُوا وَيَقْضِيَ اللَّهُ عَلَى لِسَانِ نَبِيِّهِ مَا أَحَبَّ » متفقٌ عليه .

وفي رواية : « ما شاء » .

247. وعن ابن عباس - رضي الله عنهما - في قصّةِ بريرةَ وزوجها . قال : قال لها النَّبِيُّ ﷺ : « لَوْ رَاجَعْتِهِ ؟ » قالت : يا رَسُولَ اللَّهِ تَأْمُرُنِي ؟ قال : « إِنَّمَا أَشْفَعُ » . قالت : لا حاجةَ لي فيه . رواه البخاري .

31 - باب الإصلاح بين الناس

قال الله تعالى : ﴿ لَا خَيْرَ فِي كَثِيرٍ مِنْ نَجْوَاهُمْ إِلَّا مَنْ أَمَرَ بِصَدَقَةٍ أَوْ مَعْرُوفٍ أَوْ إِصْلَاحٍ بَيْنَ النَّاسِ ﴾ [النساء : 114] .
وقال تعالى : ﴿ وَالصُّلْحُ خَيْرٌ ﴾ [النساء : 128] .

3. *Chapitre 8 – verset 1*: «Craignez donc pieusement Dieu et améliorez vos rapports entre vous».

4. *Chapitre 49 – verset 10*: «Les Croyants ne sont que des frères. Ramenez donc la paix entre vos deux frères».

Pour ce qui est des Hadiths:

248. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Pour chacun de ses os, l'homme doit une aumône à chaque jour qui voit le soleil se lever. Tu arbitres en toute justice entre deux parties et tu as là une aumône. Tu aides quelqu'un à monter sur sa bête ou à charger ses bagages sur elle et tu as là une aumône. La parole gentille est une aumône. Pour chacun de tes pas vers la mosquée tu as une aumône. Quand tu retires un obstacle de la voie publique tu as encore une aumône». (URA)

249. Oummou Koultūm Bent 'Oqba (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «N'est pas menteur celui qui réconcilie les gens en disant à chacun des deux adversaires que l'autre a dit du bien de lui». (URA)

Dans une autre version de Moslem, elle dit: «Je ne l'ai jamais entendu autoriser le mensonge sauf dans trois cas:

- La guerre.
- La réconciliation des gens.
- Ce que dit l'homme à sa femme et la femme à son mari.

Commentaire

On demanda au Prophète (BSDL) si le Croyant pouvait être peureux. Il dit «Oui». On lui demanda s'il pouvait être avare. Il dit: «Oui». Mais quand on lui demanda s'il pouvait être menteur il dit catégoriquement: «Non». Il permit cependant le mensonge dans trois cas précis:

1. Dans la guerre: une fois la guerre déclarée, toutes les ruses sont permises et le Prophète (BSDL) a même dit: «La guerre n'est que l'art de tromper l'ennemi».

2. Dans la réconciliation des gens. Il permettait de dire à chacun des deux ennemis que l'autre a dit du bien de lui, même s'il n'en est rien. Cela ne nuit à personne et aide à ramener la paix et la concorde entre les gens.

3. Dans ce que dit l'homme à sa femme et la femme à son mari. Comme, par exemple, le fait de lui dire qu'elle est toujours belle alors que l'âge l'a bien ternie, par esprit chevaleresque et par miséricorde.

250. Selon 'Āisha (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) entendit une fois deux rivaux discuter à voix haute devant sa porte. Or voici que l'un d'eux pria l'autre de renoncer à une partie de sa créance et de lui faire des facilités pour le reste. L'autre disait: «Par Dieu, je n'en ferai rien». Le Messager de Dieu (BSDL) sortit alors à eux et leur dit: «Où est celui qui jure par Dieu de ne pas faire du bien? «L'autre dit: «Moi, ô Messager de Dieu! et j'accepte maintenant la solution qui lui convient».

251. Selon Sahl Ibn Sa'd Asā'idī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) apprit qu'il y avait un litige entre les membres de la tribu des Banī 'Amr Ibn 'Awf. Le Messager de Dieu (BSDL) sortit avec un groupe de gens pour les reconcilier. Les Banī 'Amr le retinrent (à manger) alors que vint (à Médine) l'heure de la prière. Bilāl (le Muezzin du Prophète) vint dire à Abou Bakr; «O Abou Bakr! Le Messager de Dieu (BSDL) semble avoir été retenu alors qu'est venue l'heure de la prière. Veux-tu bien y présider à sa place?» Il dit: «Oui, si tu veux». Bilāl annonça alors l'entrée en prière et Abou Bakr s'avança et dit (pour ouvrir la prière): «Allāhou akbar!» Les gens le dirent à sa suite. Juste à ce moment, le Messager de Dieu

وقال تعالى : ﴿فَاتَّقُوا اللَّهَ وَأَصْلِحُوا ذَاتَ بَيْنِكُمْ﴾ [الأنفال : 1].

وقال تعالى : ﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلِحُوا بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ﴾ [الحجرات : 10].

248. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : «كُلُّ سُلَامَى مِنَ النَّاسِ عَلَيْهِ صَدَقَةٌ ، كُلَّ يَوْمٍ تَطْلُعُ فِيهِ الشَّمْسُ : تَعْدِلُ بَيْنَ اثْنَيْنِ صَدَقَةٌ ، وَتُعِينُ الرَّجُلَ فِي دَائِيَّتِهِ فَتَحْمِلُهُ عَلَيْهَا ، أَوْ تَرْفَعُ لَهُ عَلَيْهَا مَتَاعَهُ صَدَقَةٌ . وَالْكَلِمَةُ الطَّيِّبَةُ صَدَقَةٌ ، وَبِكُلِّ خُطْوَةٍ تَمْشِيهَا إِلَى الصَّلَاةِ صَدَقَةٌ ، وَتَمِيطُ الْأَذَى عَنِ الطَّرِيقِ صَدَقَةٌ» متفقٌ عليه . ومعنى «تَعْدِلُ بَيْنَهُمَا» : تُصْلِحُ بَيْنَهُمَا بِالْعَدْلِ .

249. وعن أمِّ كلثوم بنت عُقْبَةَ بنِ أَبِي مُعَيْطٍ - رضي الله عنها - قالت : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «لَيْسَ الْكَذَّابُ الَّذِي يُصْلِحُ بَيْنَ النَّاسِ فَيَنْبِئِي خَيْرًا ، أَوْ يَقُولُ خَيْرًا» متفقٌ عليه .

وفي رواية مسلم زيادة ، قالت : وَلَمْ أَسْمَعْهُ يُرَخِّصُ فِي شَيْءٍ مِمَّا يَقُولُهُ النَّاسُ إِلَّا فِي ثَلَاثٍ ، تَعْنِي : الْحَرْبَ ، وَالْإِصْلَاحَ بَيْنَ النَّاسِ ، وَحَدِيثَ الرَّجُلِ أَمْرَاتِهِ ، وَحَدِيثَ الْمَرْأَةِ زَوْجَهَا .

250. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت : سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ صَوْتَ خُصُومٍ بِالْبَابِ عَالِيَةِ أَصْوَاتُهُمَا ، وَإِذَا أَحَدُهُمَا يَسْتَوْضِعُ الْآخَرَ وَيَسْتَرْفِقُهُ فِي شَيْءٍ ، وَهُوَ يَقُولُ : وَاللَّهِ لَا أَفْعَلُ ، فَخَرَجَ عَلَيْهِمَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ : «أَيْنَ الْمُتَالِي عَلَى اللَّهِ لَا يَفْعَلُ الْمَعْرُوفَ؟» فَقَالَ : أَنَا يَا رَسُولَ اللَّهِ ، فَلَهُ أَيُّ ذَلِكَ أَحَبُّ ، مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ . معنى «يَسْتَوْضِعُهُ» : يَسْأَلُهُ أَنْ يَضَعَ عَنْهُ بَعْضَ دَيْنِهِ . «وَيَسْتَرْفِقُهُ» : يَسْأَلُهُ الرِّفْقَ . وَ «الْمُتَالِي» : الْحَالِفُ .

251. وعن أبي العباس سهل بن سعد السَّاعِدِيِّ - رضي الله عنه - ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بَلَغَهُ أَنَّ بَنِي عَمْرِو بْنِ عَوْفٍ كَانَ بَيْنَهُمْ شَرٌّ ، فَخَرَجَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُصْلِحُ بَيْنَهُمْ فِي أَنْاسٍ مَعَهُ ، فَحَبَسَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَحَانَتِ الصَّلَاةُ ، فَجَاءَ بِلَالٌ إِلَى أَبِي بَكْرٍ - رضي الله عنهما - فَقَالَ : يَا أَبَا بَكْرٍ إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَدْ حُبِسَ ، وَحَانَتِ الصَّلَاةُ ، فَهَلْ لَكَ أَنْ تَوْمَ النَّاسَ؟ قَالَ : نَعَمْ إِنْ شِئْتَ ، فَأَقَامَ بِلَالٌ الصَّلَاةَ ، وَتَقَدَّمَ أَبُو بَكْرٍ فَكَبَّرَ وَكَبَّرَ النَّاسُ ،

(BSDL) arriva en s'avancant dans les rangs pour y prendre place. Les gens (offusqués de voir le Prophète prier derrière quelqu'un) se mirent à taper des mains (pour dire à Abou Bakr de céder sa place au Prophète). Or, Abou Bakr, quand il était en prière, ne regardait jamais derrière lui. Mais, quand les battements des mains redoublèrent, il tourna la tête. Il vit le Messenger de Dieu (BSDL) qui lui fit signe de continuer à diriger la prière. Abou Bakr (DAS) leva cependant la main (en signe d'excuse) et marcha à reculons jusqu'à sa place dans le rang des prieurs. Le Messenger de Dieu s'avança alors à sa place et présida à la prière. Une fois la prière achevée, il se tourna vers les gens et leur dit: «Qu'avez-vous, quand vous avez trouvé quelque chose à redire dans la prière, à battre des mains? Seules les femmes battent des mains (car la voix de la femme ne doit pas être entendue par les étrangers à elle). Dorénavant, quand vous trouvez quelque chose à redire dans la prière, dites à voix haute: «Soubhānallāh!» Nul, en effet, n'entend «Soubhānallāh» sans se retourner». Et toi, Abou Bakr, qu'est-ce qui t'a empêché de continuer à diriger la prière quand je t'ai fait signe de le faire?» Abou Bakr dit: «Il ne convenait pas au fils d'Abou Qouḥāfa (lui-même) de présider à la prière devant le Messenger de Dieu (BSDL)». (URA)

Commentaire

Quand on est en prière on n'a pas le droit de parler. Cependant, quand l'Imām se trompe, les orants doivent le lui signaler en disant «Soubhānallāh».

Les femmes, par contre, dont la voix fait partie des choses à voiler, se contentent de taper des mains.

C'est pourquoi, dans les mœurs islamiques, il ne convient en aucun cas aux hommes d'applaudir car c'est le propre des femmes.

32 – Le mérite des faibles, des pauvres et des gens effacés d'entre les Musulmans

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 18 – verset 28*: «Résigne-toi à la compagnie de ceux qui invoquent leur Seigneur au début du jour et à sa fin dans l'espoir de (voir un jour) Son Visage.

Ne laisse pas tes yeux se détourner d'eux».

Quant aux Ḥadīth:

252. Hāritha Ibn Wahb (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Voulez-vous que je vous dise qui sont les gens du Paradis? C'est tout être faible dont les gens abusent de sa faiblesse. S'il faisait serment à Dieu de lui faire quelque chose, Dieu ne ferait pas mentir son serment (en la lui faisant). Voulez-vous maintenant que je vous dise qui sont les gens de l'Enfer? Ce sont tout butor, avide de richesse, avare et orgueilleux».

253. Sahl Ibn Sa'd As'adī (DAS) a dit: «Quelqu'un passa devant le Prophète (BSDL) qui dit à un homme assis près de lui: «Que penses-tu de cet homme?» L'autre dit: «C'est quelqu'un de la classe noble. Par Dieu, il mérite qu'on lui donne la main de toute femme qu'il demande en mariage et qu'on accepte son intercession».

وَجَاءَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَمْشِي فِي الصُّفُوفِ حَتَّى قَامَ فِي الصَّفِّ، فَأَخَذَ النَّاسُ فِي التَّصْفِيقِ، وَكَانَ أَبُو بَكْرٍ - رضي الله عنه - لَا يَلْتَفِتُ فِي صَلَاتِهِ، فَلَمَّا أَكْثَرَ النَّاسُ التَّصْفِيقَ التَفَتَ، فَإِذَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فَأَشَارَ إِلَيْهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فَرَفَعَ أَبُو بَكْرٍ - رضي الله عنه - يَدَهُ فَحَمِدَ اللَّهَ، وَرَجَعَ الْقَهْقَرَى وَرَاءَهُ حَتَّى قَامَ فِي الصَّفِّ، فَتَقَدَّمَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فَصَلَّى لِلنَّاسِ، فَلَمَّا فَرَغَ أَقْبَلَ عَلَى النَّاسِ فَقَالَ: «أَيُّهَا النَّاسُ مَا لَكُمْ حِينَ نَابَكُمْ شَيْءٌ فِي الصَّلَاةِ أَحَذْتُمْ فِي التَّصْفِيقِ؟! إِنَّمَا التَّصْفِيقُ لِلنِّسَاءِ. مَنْ نَابَهُ شَيْءٌ فِي صَلَاتِهِ فَلْيُكَلِّمْ: سُبْحَانَ اللَّهِ، فَإِنَّهُ لَا يَسْمَعُهُ أَحَدٌ حِينَ يَقُولُ: سُبْحَانَ اللَّهِ، إِلَّا التَفَتَ. يَا أَبَا بَكْرٍ: مَا مَنَعَكَ أَنْ تُصَلِّيَ بِالنَّاسِ حِينَ أَشْرْتُ إِلَيْكَ؟». فَقَالَ أَبُو بَكْرٍ: مَا كَانَ يَنْبَغِي لِابْنِ أَبِي قُحَافَةَ أَنْ يُصَلِّيَ بِالنَّاسِ بَيْنَ يَدَيَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

معنى «حُبْسَ»: أَمْسَكَهُ لِيُضِيفَهُ.

www.liilas.com

32 - باب فضل ضعفة المسلمين والفقراء والخاملين

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَاصْبِرْ نَفْسَكَ مَعَ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ وَلَا تَعْدُ عَيْنَاكَ عَنْهُمْ﴾ [الكهف: 28].

252. عن حارثة بن وهب - رضي الله عنه - قال: سمعت رسول الله ﷺ يقول: «أَلَا أُخْبِرُكُمْ بِأَهْلِ الْجَنَّةِ؟ كُلُّ ضَعِيفٍ مُتَضَعِّفٍ، لَوْ أَقْسَمَ عَلَى اللَّهِ لِأَبْرَهُ، أَلَا أُخْبِرُكُمْ بِأَهْلِ النَّارِ؟ كُلُّ عَتَلٍ جَوَاطٍ مُسْتَكْبِرٍ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«الْعَتَلُ»: الْغَلِيطُ الْخَافِي. وَ«الْجَوَاطُ» بَفَتْحِ الْجِيمِ وَتَشْدِيدِ الْوَاوِ وَبِالضَّاءِ الْمَعْجَمَةُ: وَهُوَ الْجَمُوعُ الْمُنَوَّعُ، وَقِيلَ: الضَّخْمُ الْمُخْتَلَا فِي مِشْيَتِهِ، وَقِيلَ: الْقَصِيرُ الْبَطِينُ.

253. وعن أبي العباس سهل بن سعد الساعدي - رضي الله عنه - قال: مرَّ رَجُلٌ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ، فَقَالَ لِرَجُلٍ عِنْدَهُ جَالِسٍ: «مَا رَأَيْتُكَ فِي هَذَا؟» فَقَالَ: رَجُلٌ مِنْ أَشْرَافِ النَّاسِ، هَذَا وَاللَّهِ حَرِيٌّ إِنْ خُطِبَ أَنْ يُنْكَحَ، وَإِنْ شَفَعَ أَنْ يُشَفَّعَ. فَسَكَتَ رَسُولُ

Le Messenger de Dieu (BSDL) ne dit rien. Puis vint à passer quelqu'un d'autre. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit à son compagnon: «Que penses-tu de celui-ci?» Il dit: «O Messenger de Dieu! Voilà quelqu'un appartenant aux pauvres des Musulmans. Il mérite qu'on lui refuse la main de celle qu'il demande en mariage, qu'on n'accepte pas son intercession et, s'il parle, qu'on n'écoute pas ce qu'il dit». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit alors: «Cet homme est meilleur que tout le contenant de la terre de cet autre». (URA)

254. Selon Abou Sa'ïd Al Khoudri (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il y eut une dispute entre le Paradis et l'Enfer. L'Enfer dit: «J'ai chez moi les tyrans et les orgueilleux». Le Paradis répliqua: «J'ai chez moi les faibles et les miséreux d'entre les humains». Dieu arbitra alors entre eux en disant: «C'est toi, Paradis, qui es Ma miséricorde et c'est par toi que Je la donne à qui Je veux. Et toi, Enfer, tu es Mon supplice et c'est par toi que Je tourmente qui Je veux. Je M'engage personnellement à assurer son plein à chacun de vous deux». (Rapporté par Moslem)

255. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Sûrement l'homme corpulent et gras viendra le jour de la résurrection n'ayant pas chez Dieu le poids de l'aile d'un moustique. (URA)

256. Toujours selon lui, une négresse (ou un jeune noir) avait pour charge de balayer la mosquée. Le Messenger de Dieu (BSDL) remarqua un jour son absence et s'enquérit de ses nouvelles. On lui dit: «Elle (ou il) est morte (ou mort)». Il dit: «Que ne m'avez-vous annoncé sa mort?». (On dirait que les gens ne lui avaient pas donné grande importance). Il dit: «Montrez-moi sa tombe». On la lui montra et il pria sur elle puis dit: «Ces tombes sont pleines de ténèbres pour leurs occupants et Dieu le Très-Haut les leur illumine par ma prière sur eux». (URA)

257. Encore selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il se peut que cet individu à la tignasse mal peignée, tout couvert de poussière et que les gens repoussent de leurs portes, il se peut que s'il faisait serment à Dieu pour qu'Il lui fasse quelque chose, Dieu ne ferait pas mentir son serment».

258. Selon Ousāma (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Je me suis tenu debout devant la porte du Paradis et voilà que la majorité de ceux qui y entraient étaient les pauvres, tandis que les riches attendaient encore qu'on les y autorise. On donna cependant l'ordre de jeter en Enfer ceux qui y étaient destinés et voilà que la majorité de ceux qui y entraient étaient les femmes». (URA)

الله ﷺ ، ثُمَّ مَرَّ رَجُلٌ آخَرُ ، فَقَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَا رَأَيْتُكَ فِي هَذَا ؟ » فَقَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ هَذَا رَجُلٌ مِنْ فَقَرَاءِ الْمُسْلِمِينَ هَذَا حَرِيٌّ إِنْ خَطَبَ أَنْ لَا يُنْكَحَ ، وَإِنْ شَفَعَ أَنْ لَا يُشْفَعَ ، وَإِنْ قَالَ أَنْ لَا يُسْمَعَ لِقَوْلِهِ ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « هَذَا خَيْرٌ مِنْ مِلْءِ الْأَرْضِ مِثْلَ هَذَا » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

قوله : « حَرِيٌّ » هو بفتح الحاء وكسر الراء وتشديد الياء : أي حَقِيقٌ . وقوله : « شَفَعَ » بفتح الفاء .

254 . وعن أبي سعيد الخدري - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قَالَ : « احْتَبَتِ الْجَنَّةُ وَالنَّارُ فَقَالَتِ النَّارُ : فِيَّ الْجَبَّارُونَ وَالْمُتَكَبِّرُونَ ، وَقَالَتِ الْجَنَّةُ : فِيَّ ضُعَفَاءُ النَّاسِ وَمَسَاكِينُهُمْ ، فَقَضَى اللَّهُ بَيْنَهُمَا : إِنَّكَ الْجَنَّةُ رَحِمَتِي أَرْحَمُ بِكَ مِنْ أَشَاءُ ، وَإِنَّكَ النَّارُ عَذَابِي أُعَذِّبُ بِكَ مِنْ أَشَاءُ ، وَلِكُلِّكُمَا عَلَيَّ مَلُؤُهَا » رواه مسلم .

255 . وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - ، عن رسول الله ﷺ قَالَ : « إِنَّهُ لَيَأْتِي الرَّجُلُ السَّمِينُ الْعَظِيمُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ لَا يَزُنُ عِنْدَ اللَّهِ جَنَاحَ بَعُوضَةٍ » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

256 . وعنه أَنَّ امْرَأَةً سَوْدَاءَ كَانَتْ تَقُمُّ الْمَسْجِدَ ، أَوْ شَابًّا ، فَفَقَدَهَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ، فَسَأَلَ عَنْهَا أَوْ عَنْهُ ، فَقَالُوا : مَاتَ . قَالَ : « أَفَلَا كُتِمَ آذَنُמוَنِي » فَكَأَنَّهُمْ صَعَرُوا أَمْرَهَا ، أَمْ أَمَرَهُ ، فَقَالَ : « دُلُّونِي عَلَى قَبْرِه » فَدَلُّوهُ فَصَلَّى عَلَيْهَا ، ثُمَّ قَالَ : « إِنَّ هَذِهِ الْقُبُورَ مَمْلُوءَةٌ ظُلْمَةً عَلَى أَهْلِهَا ، وَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يُنَوِّرُهَا لَهُمْ بِصَلَائِي عَلَيْهِمْ » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .
قوله : « تَقُمُّ » هو بفتح التاء وَضَمَّ القافِ : أي تَكُنْسُ . وَ « الْقِمَامَةُ » : الْكُنَاسَةُ . وَ « آذَنُموَنِي » بِمَدِّ الهمزة : أي : أَعْلَمْتُموَنِي .

257 . وعنه قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « رَبِّ أَشَعَتْ مَدْفُوعٌ بِالْأَبْوَابِ لَوْ أَقْسَمَ عَلَى اللَّهِ لِأَبْرَهُ » رواه مسلم .

258 . وعن أُسَامَةَ - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قَالَ : « قُمْتُ عَلَى بَابِ الْجَنَّةِ ، فَإِذَا عَامَّةٌ مِنْ دَخَلِهَا الْمَسَاكِينُ ، وَأَصْحَابُ الْجِدِّ مُحْبُوسُونَ ، غَيْرَ أَنَّ أَصْحَابَ النَّارِ قَدْ أُمِرَ بِهِمْ إِلَى النَّارِ . وَقُمْتُ عَلَى بَابِ النَّارِ فَإِذَا عَامَّةٌ مِنْ دَخَلِهَا النِّسَاءُ » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

259. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Nul n'a parlé au berceau (parmi les fils d'Israël) si ce n'est les trois suivants: *Jésus-fils-de-Marie et le compagnon de Joreyj*. Ce Joreyj était un ascète qui s'était construit une tour. Alors qu'il était dans sa tour arriva sa mère juste au moment où il était en prière. Elle dit: «O Joreyj!» «Il dit: «O mon Seigneur! Dois-je répondre à ma mère ou continuer ma prière?» et il poursuivit sa prière. Sa mère s'en alla. Le lendemain elle revint le voir alors qu'il priait. Elle dit: «O Joreyj!» «Il dit: «O mon Seigneur! Dois-je répondre à ma mère ou dois-je continuer à prier?» et il poursuivit sa prière. Le troisième jour il y eut la même scène et elle dit: «Seigneur Dieu! Ne le fais pas mourir avant de lui faire voir le visage des pécheresses!» Les fils d'Israël parlèrent un jour de Joreyj et de son adoration pour Dieu. Or il y avait parmi eux une prostituée à la beauté proverbiale. Elle leur dit: «Si vous voulez, je vais certainement le soumettre à la tentation (le séduire)». Elle vint à sa rencontre mais il ne se tourna même pas vers elle. Elle alla trouver un berger qui habitait dans la tour de l'ascète. Elle se donna à lui et elle tomba enceinte. Quand elle mit au monde son enfant elle dit: «C'est celui de Joreyj». Les gens vinrent à lui, le firent descendre de sa tour et se mirent à le battre. Il leur dit: «Que me voulez-vous donc?» Ils dirent: «Tu as commis un adultère avec cette prostituée et elle a eu de toi cet enfant». Il dit: «Où est-il donc?» Ils le lui apportèrent. Il leur dit: «Laissez-moi d'abord faire ma prière». Il pria donc puis se dirigea vers l'enfant et le piqua dans son ventre en lui disant: «Enfant! Qui est ton père?» Il dit: «Untel le berger». Les gens se mirent à embrasser Joreyj et à passer leurs mains sur son corps. Ils lui dirent: «Veux-tu que nous te reconstruisions ta tour avec de l'or?» Il dit: «Non, mais refaites-la en terre comme elle était» et ils le firent.

Alors qu'un enfant tétait le sein de sa mère, voilà que passa un cavalier à la fière allure et monté sur un beau cheval. Sa mère dit: «Seigneur Dieu! Faites que mon fils soit comme lui!» L'enfant quitta le sein et se retourna vers le cavalier. Il le regarda et dit: «Seigneur Dieu! Ne faites pas que je sois comme lui!» Il retourna ensuite au sein et se remit à têter (il me semble encore voir le Messager de Dieu (BSDL) tétant son propre doigt pour imiter l'enfant). Puis il dit: «Ils passèrent devant une jeune fille que les gens battaient en lui disant: «Tu as forniqué, tu as volé» et elle se contentait de leur dire: «Dieu me suffit pour ma défense et quel bon défenseur!» Sa mère dit: «Seigneur Dieu! Faites que mon fils ne soit pas comme elle!» L'enfant s'arrêta de têter, regarda la jeune fille et dit: «Seigneur Dieu! Faites que je sois comme elle!» C'est alors qu'il y eut entre lui et sa mère cette discussion. Sa mère lui dit: «Il est passé un homme à la belle apparence et j'ai dit: «Seigneur Dieu! Faites que mon fils soit comme lui! et tu as dit: «Seigneur Dieu! Ne faites pas que je sois comme lui!». Puis des gens passèrent avec cette jeune fille qu'ils frappaient en lui disant: «Tu as forniqué, tu as volé». J'ai dit alors: «Seigneur Dieu! Ne faites pas que mon fils soit comme celle-ci!» et tu as dit:

«وَالْجَدُّ» بفتح الجيم: الحظُّ وَالْغِنَى. وقوله: «مَحْبُوسُونَ» أَي: لَمْ يُؤْذَنَ لَهُمْ بَعْدُ فِي دُخُولِ الْجَنَّةِ.

259. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه -، عن النبي ﷺ قال: «لَمْ يَتَكَلَّمْ فِي الْمَهْدِ إِلَّا ثَلَاثَةٌ: عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ، وَصَاحِبُ جُرَيْجٍ، وَكَانَ جُرَيْجٌ رَجُلًا عَابِدًا، فَاتَّخَذَ صَوْمَعَةً فَكَانَ فِيهَا، فَأَتَتْهُ أُمُّهُ وَهُوَ يُصَلِّي فَقَالَتْ: يَا جُرَيْجُ، فَقَالَ: يَا رَبِّ أُمِّي وَصَلَاتِي، فَأَقْبَلَ عَلَى صَلَاتِهِ فَانْصَرَفَتْ. فَلَمَّا كَانَ مِنَ الْغَدِ أَتَتْهُ وَهُوَ يُصَلِّي، فَقَالَتْ: يَا جُرَيْجُ، فَقَالَ: أَيُّ رَبِّ أُمِّي وَصَلَاتِي، فَأَقْبَلَ عَلَى صَلَاتِهِ، فَلَمَّا كَانَ مِنَ الْغَدِ أَتَتْهُ وَهُوَ يُصَلِّي، فَقَالَتْ: يَا جُرَيْجُ، فَقَالَ: أَيُّ رَبِّ أُمِّي وَصَلَاتِي، فَأَقْبَلَ عَلَى صَلَاتِهِ، فَقَالَتْ: اللَّهُمَّ لَا تُمِتْهُ حَتَّى يَنْظُرَ إِلَى وُجُوهِ الْمُؤْمِسَاتِ. فَذَاكَ رَبُّو إِسْرَائِيلَ جُرَيْجًا وَعِبَادَتُهُ، وَكَانَتْ امْرَأَةً بَغِيًّا يَتِمُّلُ بِحُسْنِهَا، فَقَالَتْ: إِنْ شِئْتُمْ لِأَقْتِنَهُ، فَتَعَرَّضْتُ لَهُ، فَلَمْ يَلْتَفِتْ إِلَيْهَا، فَأَتَتْ رَاعِيًا كَانَ يَأْوِي إِلَى صَوْمَعَتِهِ، فَأَمْكَنَتْهُ مِنْ نَفْسِهَا فَوَقَعَ عَلَيْهَا. فَحَمَلَتْ، فَلَمَّا وَلَدَتْ قَالَتْ: هُوَ مِنْ جُرَيْجٍ، فَأَتَتْهُ فَاسْتَرْزَلُوهُ وَهَدَمُوا صَوْمَعَتَهُ، وَجَعَلُوا يَضْرِبُونَهُ، فَقَالَ: مَا شَأْنُكُمْ؟ قَالُوا: زَيْنَتْ بِهَذِهِ الْبَغِيِّ فَوَلَدَتْ مِنْكَ. قَالَ: أَتَيْنَ الصَّبِيَّ؟ فَجَاؤُوا بِهِ، فَقَالَ: دَعُونِي حَتَّى أَصَلِّيَ، فَصَلَّى، فَلَمَّا انْصَرَفَ أَتَى الصَّبِيَّ فَطَعَنَ فِي بَطْنِهِ وَقَالَ: يَا غُلَامُ مَنْ أَبُوكَ؟ قَالَ: فُلَانُ الرَّاعِي، فَأَقْبَلُوا عَلَى جُرَيْجٍ يُقْبِلُونَهُ وَيَتَمَسَّحُونَ بِهِ وَقَالُوا: نَبْنِي لَكَ صَوْمَعَتَكَ مِنْ ذَهَبٍ، قَالَ: لَا، أَعِيدُوهَا مِنْ طِينٍ كَمَا كَانَتْ، فَفَعَلُوا. وَبَيْنَا صَبِيٌّ يَرْضَعُ مِنْ أُمِّهِ، فَمَرَّ رَجُلٌ رَاكِبٌ عَلَى دَابَّةٍ فَارَاهَهُ وَشَارَهُ حَسَنَةً، فَقَالَتْ أُمُّهُ: اللَّهُمَّ اجْعَلْ ابْنِي مِثْلَ هَذَا، فَتَرَكَ التَّدْيِيَّ وَأَقْبَلَ إِلَيْهِ فَنَظَرَ إِلَيْهِ فَقَالَ: اللَّهُمَّ لَا تَجْعَلْنِي مِثْلَهُ، ثُمَّ أَقْبَلَ عَلَى تَدْيِيهِ فَجَعَلَ يَرْتَضِعُ» فَكَأَنِّي أَنْظُرُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَهُوَ يَحْكِي ارْتِضَاعَهُ بِأُصْبَعِهِ السَّبَابَةِ فِي فِيهِ، فَجَعَلَ يَمُصُّهَا، قَالَ: «وَمَرُّوا بِجَارِيَةٍ وَهُمْ يَضْرِبُونَهَا، وَيَقُولُونَ: زَيْنَتْ سَرَقَتْ، وَهِيَ تَقُولُ: حَسْبِيَ اللَّهُ وَنِعَمَ الْوَكِيلُ. فَقَالَتْ أُمُّهُ: اللَّهُمَّ لَا تَجْعَلْ ابْنِي مِثْلَهَا، فَتَرَكَ الرِّضَاعَ وَنَظَرَ إِلَيْهَا فَقَالَ: اللَّهُمَّ اجْعَلْنِي مِثْلَهَا، فَهَذَا لَكَ تَرَاجُعَا الْحَدِيثِ فَقَالَتْ: مَرَّ رَجُلٌ حَسَنُ الْهَيْئَةِ فَقُلْتُ: اللَّهُمَّ اجْعَلْ ابْنِي مِثْلَهُ. فَقُلْتُ: اللَّهُمَّ لَا تَجْعَلْنِي مِثْلَهُ، وَمَرُّوا بِهَذِهِ الْأُمَّةِ وَهُمْ يَضْرِبُونَهَا وَيَقُولُونَ: زَيْنَتْ سَرَقَتْ، فَقُلْتُ: اللَّهُمَّ لَا تَجْعَلْ ابْنِي مِثْلَهَا فَقُلْتُ:

«Seigneur Dieu! Faites que je sois comme elle!». Il dit: «Cet homme était un tyran et c'est pourquoi j'ai dit: «Seigneur Dieu! Ne faites pas que je sois comme lui!» Quant à cette jeune fille, ils lui disent: «Tu as forniqué» sans qu'elle n'ait jamais forniqué et: «Tu as volé» sans qu'elle n'ait jamais volé. C'est pourquoi j'ai dit: «Seigneur Dieu! Faites que je sois comme elle!» (URA)

**33 – Le devoir de traiter avec douceur l'orphelin,
les filles ainsi que la plupart des faibles, des miséreux
et des vaincus. Le devoir de leur faire du bien,
d'être compatissant avec eux et de se montrer
modeste et bienveillant avec eux**

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 15 – verset 88*: «Montre-toi modeste et bienveillant avec les Croyants!»

2. *Chapitre 18 – verset 28*: «Résigne-toi à la compagnie de ceux qui invoquent leur Seigneur au début du jour et à sa fin dans l'espoir de (voir un jour) Son Visage.

Ne laisse pas tes yeux se détourner d'eux, voulant le luxe de ce bas-monde».

3. *Chapitre 93 – versets 9 et 10*: «L'orphelin, quant à lui, ne l'opprime pas! (9)

Quant au mendiant, ne le repousse pas avec violence!» (10)

4. *Chapitre 107 – versets 1 à 3*: «Que penses-tu de celui qui qualifie le jugement dernier de mensonge? (1)

C'est bien lui qui repousse brutalement l'orphelin (2)

et qui n'exhorte pas les gens à donner à manger aux miséreux». (3)

Pour ce qui est des Ḥadīths:

260. Sa'd Ibn Abi Waqqāṣ (DAS) a dit: «Nous étions six avec le Prophète (BSDL). Les Associateurs dirent alors au Prophète (BSDL): «Chasse ces six-là afin qu'ils ne deviennent pas arrogants avec nous!» Nous étions, moi-même, Ibn Mas'ūd, un homme de la tribu de Houdheyl, Bilāl et deux autres dont j'ignore le nom. Il passa alors par l'esprit du Messenger de Dieu les idées que Dieu a voulu qu'elles y passent et il se mit à lutter avec lui-même. C'est alors que Dieu exalté fit descendre ce verset: «Ne chasse pas ceux qui invoquent leur Seigneur le matin et l'après-midi désirant Son seul Visage!» (*Chapitre 6 – verset 52*) (Rapporté par Moslem)

261. Selon 'Āid Ibn 'Amr Al Mouzannī (c'est l'un de ceux qui firent l'acte d'allégeance d'Arraḍwān) (DAS), Abou Soufyān vint avec un groupe d'hommes à Salmān, Souhayb et Bilāl (un Perse, un Byzantin et un Abyssin). Ces trois derniers dirent (faisant allusion à Abou Soufyān et à ce qu'il avait fait subir aux Musulmans): «Les sabres de Dieu n'ont pas encore eu justice de l'ennemi de Dieu».

اللَّهُمَّ اجْعَلْنِي مِثْلَهَا؟ قَالَ: إِنَّ ذَلِكَ الرَّجُلَ كَانَ جَبَّارًا فَقُلْتُ: اللَّهُمَّ لَا تَجْعَلْنِي مِثْلَهُ، وَإِنَّ هَذِهِ يَقُولُونَ لَهَا زَيْنَتِ، وَلَمْ تَزِنْ وَسَرَقَتْ، وَلَمْ تَسْرِقْ، فَقُلْتُ: اللَّهُمَّ اجْعَلْنِي مِثْلَهَا»
متفقٌ عليه.

ع0

و «المُؤِمَّاتُ»: بِضَمِّ الميمِ الأولى، وَإِسْكَانِ الواوِ وكسرِ الميمِ الثانيةِ وبالسينِ المهملةِ: وَهِنَّ الزَّوَانِي. وَالْمُؤِمَّاتُ: الرَّائِيَةُ. وَقَوْلُهُ: «دَابَّةٌ فَارِهَةٌ» بِالْفَاءِ: أَيُّ حَاذِقَةٌ نَفِيسَةٌ. وَ «الشَّارَةُ» بِالشَّيْنِ الْمُعْجَمَةِ وَتَخْفِيفِ الرَّاءِ: وَهِيَ الْجَمَالُ الظَّاهِرُ فِي الْهَيْئَةِ وَالْمَلْبَسِ. وَمَعْنَى «تَرَاجَعَا الْحَدِيثَ» أَيُّ: حَدَّثَتِ الصَّبِيَّ وَحَدَّثَهَا، وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

33 - باب ملاطفة اليتيم والبنات وسائر الضعفة

والمساكين والمنكسرين والإحسان إليهم والشفقة

عليهم والتواضع معهم وحفض الجناح لهم

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَاخْفِضْ جَنَاحَكَ لِلْمُؤْمِنِينَ﴾ [الحجر: 88].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَاصْبِرْ نَفْسَكَ مَعَ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ وَلَا تَعْدُ عَيْنَاكَ عَنْهُمْ تُرِيدُ زِينَةَ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا﴾ [الكهف: 28].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَأَمَّا الْيَتِيمَ فَلَا تَقْهَرْ وَأَمَّا السَّائِلَ فَلَا تَنْهَرْ﴾ [الضحى: 9، 10].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿أَرَأَيْتَ الَّذِي يُكَذِّبُ بِالْإِيمَانِ فَذَلِكَ الَّذِي يَدْعُ الْيَتِيمَ وَلَا يَحْضُ عَلَى طَعَامِ الْمَسْكِينِ﴾ [الماعون: 3].

260. عَنْ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كُنَّا مَعَ النَّبِيِّ ﷺ سِتَّةَ نَفَرٍ، فَقَالَ الْمُشْرِكُونَ لِلنَّبِيِّ ﷺ: اطْرُدْ هَؤُلَاءِ لَا يَجْتَرِئُونَ عَلَيْنَا، وَكُنْتُ أَنَا وَابْنُ مَسْعُودٍ وَرَجُلٌ مِنْ هُذَيْلٍ وَبِلَالٌ وَرَجُلَانِ لَسْتُ أَسْمِيهِمَا، فَوَقَعَ فِي نَفْسِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مَا شَاءَ اللَّهُ أَنْ يَقَعَ فَحَدَّثَ نَفْسَهُ، فَأَنْزَلَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَلَا تَطْرُدِ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ﴾ [الأنعام: 52] رواه مسلم.

261. وَعَنْ أَبِي هُبَيْرَةَ عَائِدِ بْنِ عَمْرِو الْمُزَنِيِّ وَهُوَ مِنْ أَهْلِ بَيْعَةِ الرِّضْوَانِ - رَضِيَ

Abou Bakr (DAS) leur dit alors: «Comment dites-vous des choses pareilles à l'ancien de la tribu de Qoreysh et à son seigneur?» Puis il se rendit chez le Prophète (BSDL) et l'en informa. Il lui dit: «O Abou Bakr! Peut-être les as-tu fâchés? et si tu les as fâchés, tu as certainement fâché ton Seigneur». Il alla les voir et leur dit: «Mes frères! Est-ce que je vous ai fâchés?» Ils dirent: «Non, frère! Mais que Dieu t'en absolve!» (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Ces trois illustres Musulmans non-arabes faisaient partie des pauvres et, n'ayant pas de logement, occupaient une partie de la mosquée appelée «Şoffa». Quant à Abou Soufyân, le chef de la tribu Qoreysh et son ancien, c'était un riche et puissant seigneur qui a été parmi les ennemis les plus acharnés et les plus cruels du Prophète (BSDL) et des Musulmans. Il ne se convertit à l'Islam qu'après la libération de la Mecque et la victoire définitive des Musulmans sur les Arabes idolâtres.

Le Prophète (BSDL), après sa brillante victoire de la Mecque, dit à ses ennemis d'hier, en signe de pardon de leurs anciens méfaits: «Allez-vous-en! Vous êtes les affranchis (de l'Islam)».

Aussi continua-t-on à traiter «d'affranchis» Abou Soufyân et les gens de son espèce. Cependant, étant devenu par la suite un vrai Compagnon du Prophète, nous sommes tenus de le respecter en tant que tel et de faire table rase de son passé.

262. Selon Sahl Ibn Sa'd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Moi et celui qui entretient l'orphelin sommes au Paradis comme ces deux doigts (et il groupa son index et son majeur puis les sépara)». (Rapporté par Al Boukhârî)

263. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui entretient l'orphelin (qu'il soit ou non de sa famille), nous sommes, moi et lui, dans le Paradis comme ces deux doigts». Le narrateur (Mâlek Ibn Anas) montra ses deux doigts, l'index et le majeur. (Rapporté par Moslem)

264. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le miséreux n'est pas celui qui s'en va quand on lui donne une datte ou deux, une bouchée ou deux. Le vrai miséreux est celui qui ne se rabaisse pas à la mendicité». (URA)

Dans une autre version des deux recueils authentifiés (de Moslem et d'Al Boukhârî): «Le miséreux n'est pas celui qui fait le tour de la ville à mendier et que les gens font partir avec une ou deux bouchées, une ou deux dattes. Mais le miséreux est celui qui n'a rien pour répondre à ses besoins, mais qui cache si bien sa pauvreté que personne ne la remarque pour lui faire quelqu'aumône et qui ne va pas tendre la main aux gens»

Commentaire

La mendicité est une plaie hideuse et bien visible dans les pays soi-disant musulmans. Cela provient du mauvais emploi de l'argent du Zakât que mangent les riches oisifs au lieu de le donner aux pauvres. Cela provient aussi de la paresse de certains qui préfèrent la mendicité au travail. Plusieurs de ces mendiants professionnels laissent en mourant des sommes inimaginables cousues dans leurs haillons.

Or, si l'Islam permet aux vrais nécessiteux de demander l'aide de leurs prochains, une fois qu'ils ont de quoi satisfaire leurs besoins réels, ils n'ont plus le droit de mendier. Un Hâdith bien connu, parlant de ces mendiants professionnels, dit que «le mendiant viendra le jour de la résurrection sans le moindre morceau de chair à son visage».

265. Toujours selon lui, le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui entretient par son travail la veuve et l'orphelin est comme le combattant au service de Dieu». Je crois même qu'il a ajouté: «...Comme celui qui passe toute sa nuit à prier et comme celui qui jeûne toute l'année sans rupture». (URA)

266. Selon lui toujours, le Prophète (BSDL) a dit: «Le pire des mangers est celui du festin dont on chasse ceux qui viennent en profiter et auquel on invite

الله عنه - ، أَنَّ أَبَا سُفْيَانَ أَتَى عَلَى سَلْمَانَ وَصُهَيْبٍ وَبَلَالٍ فِي نَفَرٍ فَقَالُوا : مَا أَخَذْتَ سِوْفُ
الله مِنْ عَدُوِّ اللهِ مَأْخَذَهَا ، فَقَالَ أَبُو بَكْرٍ - رضي الله عنه - : أَتَقُولُونَ هَذَا لِشَيْخٍ قُرَيْشٍ
وَسَيِّدِهِمْ ؟ فَأَتَى النَّبِيَّ ﷺ ، فَأَخْبَرَهُ فَقَالَ : « يَا أَبَا بَكْرٍ لَعَلَّكَ أَغْضَبْتَهُمْ ؟ لَكِنْ كُنْتُ
أَغْضَبْتَهُمْ لَقَدْ أَغْضَبْتَ رَبَّكَ » فَأَتَاهُمْ فَقَالَ : يَا إِخْوَتَاهُ أَغْضَبْتُكُمْ ؟ قَالُوا : لَا ، يَغْفِرُ اللهُ
لَكَ يَا أَخِي . رواه مسلم .

قوله «مأخذها» أي : لَمْ تَسْتَوْفِ حَقَّهَا مِنْهُ . وقوله : «يا أخِي» : رُوِيَ بِفَتْحِ الهمزة
وكسر الخاء وتخفيف الياء ، وَرُوِيَ بِضَمِّ الهمزة وفتح الخاء وتشديد الياء .

262 . وعن سهل بن سعد - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللهِ ﷺ : «أَنَا
وَكَافِلُ الْيَتِيمِ فِي الْجَنَّةِ هَكَذَا» وَأَشَارَ بِالسَّبَابَةِ وَالْوُسْطَى ، وَفَرَّجَ بَيْنَهُمَا . رواه البخاري .
وَ «كَافِلُ الْيَتِيمِ» : الْقَائِمُ بِأُمُورِهِ .

263 . وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللهِ ﷺ : «كَافِلُ
الْيَتِيمِ لَهُ أَوْ لغيرِهِ أَنَا وَهُوَ كَهَاتَيْنِ فِي الْجَنَّةِ» وَأَشَارَ الرَّاوي وَهُوَ مَالِكُ بْنُ أَنَسٍ بِالسَّبَابَةِ
وَالْوُسْطَى . رواه مسلم .

وقوله ﷺ : «الْيَتِيمُ لَهُ أَوْ لغيرِهِ» مَعْنَاهُ : قَرِيبُهُ ، أَوْ الْأَجْنَبِيُّ مِنْهُ ، فَالْقَرِيبُ مِثْلُ أَنْ
تَكْفُلَهُ أُمُّهُ أَوْ جَدُّهُ أَوْ أَخُوهُ أَوْ غَيْرُهُمْ مِنْ قَرَاتِيهِ ، وَاللهُ أَعْلَمُ .

264 . وعنه قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللهِ ﷺ : «لَيْسَ الْمِسْكِينُ الَّذِي تَرُدُّهُ التَّمْرَةُ
وَالْتَّمَرَتَانِ ، وَلَا اللَّقْمَةُ وَاللُّقْمَتَانِ إِنَّمَا الْمِسْكِينُ الَّذِي يَتَعَفَّفُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
وفي رواية في «الصحيحين» : «لَيْسَ الْمِسْكِينُ الَّذِي يَطُوفُ عَلَى النَّاسِ تَرُدُّهُ اللَّقْمَةُ
وَاللُّقْمَتَانِ ، وَالتَّمْرَةُ وَالتَّمَرَتَانِ ، وَلَكِنَّ الْمِسْكِينَ الَّذِي لَا يَجِدُ غِنًى يُغْنِيهِ ، وَلَا يُفْطِنُ بِهِ
فَيَتَصَدَّقَ عَلَيْهِ ، وَلَا يَقُومُ فَيَسْأَلَ النَّاسَ» .

265 . وعنه ، عن النبي ﷺ : «السَّاعِي عَلَى الْأَرْمَلَةِ وَالْمِسْكِينِ كَالْمُجَاهِدِ فِي
سَبِيلِ اللهِ» وَأَحْسَبُهُ قَالَ : «وَكَالْقَائِمِ الَّذِي لَا يَفْتَرُ ، وَكَالصَّائِمِ لَا يُفْطِرُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

266 . وعنه ، عن النبي ﷺ قَالَ : «شَرُّ الطَّعَامِ طَعَامُ الْوَلِيمَةِ ، يُمْنَعُهَا مَنْ يَأْتِيهَا ،

celui qui refuse d'y venir. celui qui ne répond pas à l'invitation (de son frère) à effectivement désobéi à Dieu et à Son Messenger». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version des deux recueils authentifiés et selon Abou Hourayra: «Le pire des mangers est celui du festin auquel on invite les riches à l'exception des pauvres».

Commentaire

Beaucoup de gens parlent de démocratie, d'égalité et de fraternité. Mais seul l'Islam met en pratique ces principes d'humanité.

Tout le monde mange au même plateau (après s'être soigneusement lavé les mains).

Tous sont assis par terre et le riche côtoie le pauvre sans aucune distinction.

Voilà de quoi implanter dans les cœurs les vrais sentiments fraternels et de quoi les purifier de tout égoïsme et de tout orgueil.

267. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui a entretenu deux filles jusqu'à leur puberté, nous sommes, moi et lui, quand il viendra au jour de la résurrection, comme ces deux doigts (l'index et le majeur)». (Rapporté par Moslem)

268. 'Āisha (DAS) a dit: «J'étais chez moi quand une femme entra mendier avec ses deux filles. Elle ne trouva chez moi qu'une seule dattes que je lui donnai. Elle la partagea entre ses deux filles sans en manger elle-même. Puis elle se leva et partit. À ce moment entra le Prophète (BSDL). Je l'en informai et il dit: «Celui que Dieu a éprouvé par quelques unes de ces filles et qui les a bien traitées, elles seront pour lui un bouclier contre le feu de l'Enfer». (URA)

269. 'Āisha (DAS) a dit: «Une pauvre femme vint me trouver portant ses deux petites filles. Je lui servis à manger trois dattes. Elle en donna une à chacune d'elles et porta la troisième à sa bouche pour la manger. Mais ces filles lui demandèrent encore à manger et elle partagea la dattes qu'elle voulait manger elle-même. Son agissement me plut. J'en parlai plus tard au Messenger de Dieu (BSDL) qui dit: «A cause de cette dattes Dieu rendit obligatoire son entrée au Paradis (ou l'affranchit du feu de l'Enfer)». (Rapporté par Moslem)

270. Selon Khouweyled Al Khouzā'i (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Seigneur Dieu! Je punis sévèrement celui qui transgresse le droit de l'orphelin et de la femme». (Rapporté par Annasā'i)

271. Selon Moṣ'ab Ibn Sa'd Ibn Abi Waqqāṣ (DAS), Sa'd se jugea un jour supérieur aux autres. Le Prophète (BSDL) dit alors: «Recevez-vous de Dieu Son soutien et votre subsistance autrement que par égard à vos faibles?» (Rapporté par Al Boukhāri)

وَيُدْعَى إِلَيْهَا مَنْ يَأْبَاهَا ، وَمَنْ لَمْ يُجِبِ الدَّعْوَةَ فَقَدْ عَصَى اللَّهَ وَرَسُولَهُ » رواه مسلم .
وفي رواية في الصحيحين عن أبي هريرة من قوله : « بُسَّ الطَّعَامُ طَعَامُ الْوَلِيمَةِ يُدْعَى إِلَيْهَا الْأَغْنِيَاءُ وَيُتْرَكُ الْفُقَرَاءُ » .

267 . وعن أنس - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قال : « مَنْ عَالَ جَارَيْتَيْنِ حَتَّى تَبْلُغَا جَاءَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَنَا وَهُوَ كَهَاتَيْنِ » وَصَمَّ أَصَابِعُهُ . رواه مسلم .
« جَارَيْتَيْنِ » أَي : بِنْتَيْنِ .

268 . وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت : دَخَلْتُ عَلَى امْرَأَةٍ وَمَعَهَا ابْنَتَانِ لَهَا تَسْأَلُ ، فَلَمْ تَجِدْ عِنْدِي شَيْئًا غَيْرَ تَمْرَةٍ وَاحِدَةٍ ، فَأَعْطَيْتُهَا إِيَّاهَا فَفَسَمَتْهَا بَيْنَ ابْنَتَيْهَا وَلَمْ تَأْكُلْ مِنْهَا ، ثُمَّ قَامَتْ فَخَرَجَتْ ، فَدَخَلَ النَّبِيُّ ﷺ عَلَيْنَا ، فَأَخْبَرْتُهُ فَقَالَ : « مَنْ ابْتُلِيَ مِنْ هَذِهِ الْبَنَاتِ بِشَيْءٍ فَأَحْسَنَ إِلَيْهِنَّ كُنَّ لَهُ سِتْرًا مِنَ النَّارِ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

269 . وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت : جَاءَنِي مِسْكِينَةٌ تَحْمِلُ ابْنَتَيْنِ لَهَا ، فَأَطْعَمْتُهَا ثَلَاثَ تَمَرَاتٍ ، فَأَعْطَتْ كُلَّ وَاحِدَةٍ مِنْهُمَا تَمْرَةً وَرَفَعَتْ إِلَى فِيهَا تَمْرَةً لِتَأْكُلَهَا ، فَاسْتَطْعَمَتْهَا ابْنَتَاهَا ، فَشَقَّتِ التَّمْرَةَ الَّتِي كَانَتْ تُرِيدُ أَنْ تَأْكُلَهَا بَيْنَهُمَا ، فَأَعْجَبَنِي شَأْنُهَا ، فَذَكَرْتُ الَّذِي عَاثَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ : « إِنَّ اللَّهَ قَدْ أَوْجَبَ لَهَا بِهَا الْجَنَّةَ ، أَوْ أَعْتَقَهَا بِهَا مِنَ النَّارِ » رواه مسلم .

270 . وعن أبي شريح خُوَيْلِدِ بْنِ عَمْرِو الْخُزَاعِيِّ - رضي الله عنه - قال : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « اللَّهُمَّ إِنِّي أُحَرِّجُ حَقَّ الضَّعِيفِينَ الْيَتِيمِ وَالْمَرْأَةِ » حديث حسن رواه النسائي بإسنادٍ جيدٍ .

ومعنى « أُحَرِّجُ » : أُلْحِقُ الْحَرَجَ ، وَهُوَ الْإِثْمُ بِمَنْ ضَيَّعَ حَقَّهُمَا ، وَأَحْدَرَهُ مِنْ ذَلِكَ تَحْذِيرًا بَلِيغًا ، وَأَزْجُرُ عَنْهُ زَجْرًا أَكِيدًا .

271 . وَعَنْ مُصْعَبِ بْنِ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ - رضي الله عنهما - قال : رَأَى سَعْدُ أَنَّ لَهُ فَضْلًا عَلَى مَنْ دُونَهُ ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « هَلْ تُنْصَرُونَ وَتَرْزُقُونَ إِلَّا بِضَعْفَائِكُمْ » رواه البخاري هكذا مُرْسَلًا ، فَإِنَّ مُصْعَبَ بْنَ سَعْدٍ تَابِعِيٌّ ، وَرَوَاهُ الْحَافِظُ أَبُو بَكْرٍ الْبَرْقَانِي فِي

272. Abouddardâ' (DAS) a dit: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Recherchez ma bénédiction en faisant du bien à vos faibles car Dieu ne vous donne Son soutien et votre subsistance que par égard pour vos faibles». (Rapporté par Abou Dawûd)

34 – La recommandation en faveur des femmes

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 19:* «Vivez avec elles avec gentillesse».
2. *Chapitre 4 – verset 129:* «Vous ne pourrez jamais être équitables entre les femmes même si vous vous y appliquez. Ne penchez pourtant pas entièrement (vers l'une d'elles) au point de laisser (l'autre) telle la femme suspendue (entre le mariage et le divorce).

Si vous réparez et si vous êtes pieux, Dieu est certes constamment absolu et miséricordieux».

Pour ce qui est des Hâdiths:

273. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Faites de bonnes recommandations en faveur des femmes, car la femme a été créée à partir d'une côte et la partie la plus tordue de la côte est sa partie supérieure. Si tu cherches à la redresser, tu la brises et, si tu la laisses comme elle est, elle ne cesse d'être tordue. Aussi faites de bonnes recommandations en faveur des femmes». (URA)

Dans une autre version des deux recueils authentifiés: «La femme est comme la côte: si tu la redresses tu la brises et, si tu en tires quelque jouissance, tu en jouis alors qu'elle est tordue».

Dans la version de Moslem: la femme a été créée à partir d'une côte. Jamais elle ne deviendra droite quoi que tu fasses. Si tu en tires quelque jouissance, tu en as joui alors qu'elle était tordue, et si tu cherches à la redresser tu la brises». («Tu la brises» veut dire «tu la répudies»).

274. 'Abdullâh Ibn Zam'â (DAS) a dit avoir entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dans l'un de ses sermons. Il parla de la chamelle (voir commentaire) et de celui qui l'a tuée. Il dit: «Le verset dit: «Quand se leva en toute hâte leur plus misérable», cela veut dire que se leva pour la tuer un homme puissant et malfait, jouissant de la protection de son clan». Puis il parla des femmes. Il prononça alors un sermon les concernant où il dit entre autres: «L'un de vous ose frapper sa femme comme on frappe son esclave. Or il se peut qu'il partage son lit à la fin du jour-même!» Puis il leur parla de leur manie de rire en entendant quelqu'un péter, il leur dit: «Qu'a donc l'un de vous à se rire de ce qu'il fait lui-même?» (URA)

Commentaire

Il s'agit de la fameuse chamelle dont parle le chapitre 91 du Coran.

Le peuple de Thamûd vivait dans le désert et avait une seule source d'eau pour boire et abreuver leurs animaux.

Dieu voulut les éprouver en leur faisant sortir de la montagne une superbe chamelle. Leur prophète Şâleh leur dit de la laisser boire en paix et de ne lui faire aucun mal. Mais ils furent très vite indisposés par cette chamelle qui leur buvait une bonne partie de leur eau et chargèrent le plus misérable d'entre eux de la tuer. Aussi furent-ils anéantis pour leur désobéissance.

صَحِيحِهِ مُتَّصِلًا عَنْ مُضْعَبٍ عَنْ أَبِيهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - .

272. وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ عُوَيْمِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «ابْعُونِي الضُّعَفَاءَ ، فَإِنَّمَا تُنْصَرُونَ ، وَتُرْزَقُونَ بِضَعْفَائِكُمْ» رواه أبو داود بإسناد جيد .

34 - باب الوصية بالنساء

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَعَاشِرُوهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ﴾ [النساء : 19] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَلَنْ تَسْتَطِيعُوا أَنْ تَعْدِلُوا بَيْنَ النِّسَاءِ وَلَوْ حَرَصْتُمْ فَلَا تَمِيلُوا كُلَّ الْمِيلِ فَتَدْرُواهَا كَالْمُعَلَّقَةِ وَإِنْ تُصْلِحُوا وَتَتَّقُوا فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَحِيمًا﴾ [النساء : 129] .

273. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «اسْتَوْصُوا بِالنِّسَاءِ خَيْرًا ، فَإِنَّ الْمَرْأَةَ خُلِقَتْ مِنْ ضَلَعٍ ، وَإِنَّ أَعْوَجَ مَا فِي الضِّلَعِ أَعْلَاهُ ، فَإِنْ ذَهَبَتْ تَقِيمُهُ كَسَرْتَهُ ، وَإِنْ تَرَكْتَهُ ، لَمْ يَزَلْ أَعْوَجَ ، فَاسْتَوْصُوا بِالنِّسَاءِ» متفق عليه .
وفي رواية في الصحيحين : «الْمَرْأَةُ كَالضِّلَعِ إِنْ أَقَمْتَهَا كَسَرْتَهَا ، وَإِنْ اسْتَمْتَعْتَ بِهَا ، اسْتَمْتَعْتَ وَفِيهَا عَوَجٌ» .

وفي رواية لمسلم : «إِنَّ الْمَرْأَةَ خُلِقَتْ مِنْ ضَلَعٍ ، كُنْ تَسْتَقِيمَ لَكَ عَلَى طَرِيقَةٍ ، فَإِنْ اسْتَمْتَعْتَ بِهَا ، اسْتَمْتَعْتَ بِهَا وَفِيهَا عَوَجٌ ، وَإِنْ ذَهَبَتْ تَقِيمُهَا كَسَرْتَهَا ، وَكَسَرُهَا طَلَاقُهَا» .
قوله : «عَوَجٌ» هو بفتح العين والواو .

274. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ زَمْعَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ يَخْطُبُ ، وَذَكَرَ النَّاقَةَ وَالَّذِي عَقَرَهَا ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِذَا ابْنَعْتَ أَشْقَاهَا» ابْنَعْتَ لَهَا رَجُلٌ عَزِيزٌ ، عَارِمٌ مَنِعٌ فِي رَهْطِهِ ثُمَّ ذَكَرَ النِّسَاءَ ، فَوَعَّظَ فِيهِنَّ ، فَقَالَ : «بِعَمْدِ أَحَدِكُمْ فَيَجْلِدُ امْرَأَتَهُ جَلْدَ الْعَبْدِ فَلَعَلَّهُ يُضَاجِعُهَا مِنْ آخِرِ يَوْمِهِ» ثُمَّ وَعَظَهُمْ فِي ضَحِكِهِمْ مِنَ الضَّرْطَةِ وَقَالَ : «لِمَ يَضْحَكُ أَحَدُكُمْ مِمَّا يَفْعَلُ؟» متفق عليه .

وَالْعَارِمُ «بالعين المهملة والراء : هُوَ الشَّرِيرُ الْمُفْسِدُ ، وَقَوْلُهُ : «ابْنَعْتَ» أَي : قَامَ بِسُرْعَةٍ .

275. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Qu'un croyant ne déteste pas une croyante. Si l'un de ses côtés lui déplait, elle lui plaira par un autre». (Rapporté par Moslem)

276. 'Amr Ibn Al Aḥwaṣ Al Joushami rapporte qu'il a entendu dire le Prophète (BSDL) dans le pèlerinage d'adieu après avoir loué et glorifié Dieu exalté et après avoir rappelé et recommandé: «Attention! Faites de bonnes recommandations en faveur des femmes car elles ne sont chez vous que comme vos prisonnières. Elles ne vous doivent que fidélité et la sauvegarde de vos biens. Si elles commettent quelque immoralité prouvée, ne partagez alors pas leur lit et frappez-les d'une façon modérée. Une fois qu'elles vous obéissent de nouveau, ne cherchez plus à leur faire du mal. Attention! Vous avez sur vos femmes un droit comme elles ont un droit sur vous. Votre droit sur elles est qu'elles ne s'isolent pas avec ceux que vous n'aimez pas et qu'elles ne permettent pas à ceux que vous détestez d'entrer chez vous. Attention! Leur droit sur vous est que vous les traitiez bien dans leur habillement et leur manger». (Rapporté par Attirmidhi)

277. Mou'āwiya Ibn Ḥayda (DAS) rapporte: «J'ai dit: «O Messenger de Dieu! Quel est le droit de l'une de nos épouses sur son mari?» Il dit: «Que tu lui donnes à manger quand tu manges et que tu l'habilles quand tu t'habilles toi-même. N'en frappe pas le visage. Ne lui dis pas: «Que Dieu t'enlaidisse!» Si tu la mets en quarantaine que ce soit à l'intérieur de ta maison». (Rapporté par Abou Dawūd)

278. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Croyant qui a la foi la plus parfaite est celui qui a le meilleur caractère. Les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs avec leurs femmes». (Rapporté par Attirmidhi)

279. Selon Ayās Ibn 'Abdullāh (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne frappez pas les femmes esclaves de Dieu (c'est-à-dire les femmes)». Juste à ce moment vint 'Omar (DAS) pour dire au Messenger de Dieu (BSDL): «Les femmes sont

275. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «لا يَفْرَكُ مؤمنٌ مؤمنةً إن كرهَ منها خلقاً رَضِيَ مِنْهَا آخَرُ» أو قال: «غَيْرُهُ» رواه مسلم. وقوله: «يَفْرَكُ» هو بفتح الياء وإسكان الفاء وفتح الراء معناه: يُبْعِضُ، يقال: فَرَكَتِ الْمَرْأَةُ زَوْجَهَا، وَفَرَكَهَا زَوْجُهَا، بكسر الراء، يَفْرَكُهَا بفتحها، أَي: أَبْغَضَهَا، والله أعلم.

276. وعن عمرو بن الأَخْوَصِ الجُشَمِيِّ - رضي الله عنه - أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ فِي حَجَّةِ الْوَدَاعِ يَقُولُ بَعْدَ أَنْ حَمِدَ اللَّهُ تَعَالَى، وَأَثْنَى عَلَيْهِ وَذَكَرَ وَوَعَّظَ، ثُمَّ قَالَ: «أَلَا وَاسْتَوْصُوا بِالنِّسَاءِ خَيْرًا، فَإِنَّمَا هُنَّ عَوَانٌ عِنْدَكُمْ لَيْسَ تَمْلِكُونَ مِنْهُنَّ شَيْئًا غَيْرَ ذَلِكَ إِلَّا أَنْ يَأْتِيَنَّ بِفَاحِشَةٍ مُبِينَةٍ، فَإِنْ فَعَلْنَ فَاهْجُرُوهُنَّ فِي الْمَضَاجِعِ، وَاضْرِبُوهُنَّ ضَرْبًا غَيْرَ مَبْرَحٍ، فَإِنْ أَطَعْنَكُمْ فَلَا تَبْغُوا عَلَيْهِنَّ سَبِيلًا؛ أَلَا إِنَّ لَكُمْ عَلَى نِسَائِكُمْ حَقًّا، وَلِنِسَائِكُمْ عَلَيْكُمْ حَقًّا، فَحَقُّكُمْ عَلَيْهِنَّ أَنْ لَا يُوطِئْنَ فُرُشَكُمْ مَنْ تَكْرَهُونَ، وَلَا يَأْذَنَ فِي بُيُوتِكُمْ لِمَنْ تَكْرَهُونَ، أَلَا وَحَقُّهُنَّ عَلَيْكُمْ أَنْ تُحْسِنُوا إِلَيْهِنَّ فِي كِسْوَتِهِنَّ وَطَعَامِهِنَّ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

قوله ﷺ «عَوَانٍ» أَي: أَسِيرَاتٌ جَمْعُ عَانِيَةٍ، بِأَلْعَيْنِ الْمُهْمَلَةِ، وَهِيَ الْأَسِيرَةُ، وَالْعَانِي: الْأَسِيرُ. شَبَّهَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ الْمَرْأَةَ فِي دُخُولِهَا تَحْتَ حُكْمِ الزَّوْجِ بِالْأَسِيرِ «وَالضَّرْبُ الْمَبْرَحُ»: هُوَ الشَّاقُّ الشَّدِيدُ، وَقَوْلُهُ ﷺ: «فَلَا تَبْغُوا عَلَيْهِنَّ سَبِيلًا» أَي: لَا تَطْلُبُوا طَرِيقًا تَحْتَجُونَ بِهِ عَلَيْهِنَّ وَتُؤْذِنَهُنَّ بِهِ، وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

277. وعن مُعَاوِيَةَ بْنِ حَيْدَةَ - رضي الله عنه - قال: قلتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا حَقُّ زَوْجَةٍ أَحَدِنَا عَلَيْهِ؟ قَالَ: «أَنْ تُطْعِمَهَا إِذَا طَعِمْتَ، وَتَكْسُوَهَا إِذَا اكْتَسَيْتَ، وَلَا تُضْرِبَ الْوَجْهَ، وَلَا تُقَبِّحَ، وَلَا تَهْجُرَ إِلَّا فِي الْبَيْتِ» حديثٌ حسنٌ رواه أبو داود وقال: معنى «لا تُقَبِّحُ» أَي: لَا تَقُلْ قَبْحَكَ اللَّهُ.

278. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «أَكْمَلُ الْمُؤْمِنِينَ إِيمَانًا أَحْسَنُهُمْ خُلُقًا، وَخِيَارُكُمْ خِيَارُكُمْ لِنِسَائِهِمْ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

279. وعن إِيَّاسِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أَبِي ذُبَابٍ - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله

devenues trop insolentes avec leurs maris». Il permit alors de les frapper. Plusieurs femmes entourèrent les épouses du Messenger de Dieu (BSDL) et se plaignirent à elles de leurs maris. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Voilà donc qu'un grand nombre de femmes assiègent la famille de Moḥammad, se plaignant de leurs maris. Elles ne sont certainement pas vos meilleures».

280. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ce bas-monde est une jouissance (passagère) et sa meilleure jouissance est la femme vertueuse». (Rapporté par Moslem)

35 – Le droit du mari sur sa femme

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 34*: «Les hommes ont la charge et la direction des femmes vu les avantages que Dieu a accordés aux uns de préférence aux autres et vu ce qu'ils ont dépensé de leur argent.

Les vertueuses sont pleines de crainte pieuse et sauvegardent le dépôt (de leur mari en son absence) par la sauvegarde de Dieu».

Quant aux Ḥadīths, on peut citer celui de 'Amr Ibn Al Aḥwas mentionné dans le chapitre précédent.

281. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'homme appelle sa femme à son lit et quand elle n'y répond pas et qu'il passe sa nuit plein de colère contre elle, les Anges ne cessent de la maudire jusqu'au matin».

Dans une autre version: «Quand la femme passe sa nuit fuyant le lit de son mari, les Anges la maudissent jusqu'au matin».

Dans une troisième version: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, chaque fois qu'un homme appelle sa femme à son lit et qu'elle s'y refuse, tous les habitants du ciel se remplissent de colère contre elle jusqu'à ce que son mari soit satisfait d'elle».

282. Toujours selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu a dit: «Il n'est pas permis à la femme de jeûner (le jeûne surérogatoire) en la présence de son mari sauf avec sa permission. Elle ne permet l'accès de sa maison qu'avec son autorisation». (URA)

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « لَا تَضْرِبُوا إِمَاءَ اللَّهِ ». فجاءَ عُمَرُ - رضي الله عنه - إلى رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ، فقال : ذَرِينِ النِّسَاءَ عَلَى أَزْوَاجِهِنَّ ، فَرُخِّصَ فِي ضَرْبِهِنَّ ، فَأُطَافَ بِأَلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ نِسَاءٌ كَثِيرٌ يَشْكُونَ أَزْوَاجَهُنَّ ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « لَقَدْ أَطَافَ بِأَلِ بَيْتِ مُحَمَّدٍ نِسَاءٌ كَثِيرٌ يَشْكُونَ أَزْوَاجَهُنَّ كَيْسَ أُولَئِكَ بِخِيَارِكُمْ » رواه أبو داود بإسنادٍ صحيح .
 قوله : « ذَرِينِ » هُوَ بِذَالٍ مُعْجَمَةٍ مَفْتُوحَةٍ ثُمَّ هَمْزَةٌ مَكْسُورَةٌ ثُمَّ رَاءٌ سَاكِنَةٌ ثُمَّ نُونٌ ،
 أَيُّ : اجْتَرَأَنَ ، قوله : « أَطَافَ » أَيُّ : أَحَاطَ .

280 . وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ : « الدُّنْيَا مَتَاعٌ ، وَخَيْرُ مَتَاعِهَا الْمَرْأَةُ الصَّالِحَةُ » رواه مسلم .

35 - باب حق الزوج على المرأة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ الرَّجُلُ قَوَّامُونَ عَلَى النِّسَاءِ بِمَا فَضَّلَ اللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ وَبِمَا أَنْفَقُوا مِنْ أَمْوَالِهِمْ فَالصَّالِحَاتُ قَانِتَاتٌ حَافِظَاتٌ لِّلْغَيْبِ بِمَا حَفِظَ اللَّهُ ﴾ [النساء : 34] .
 وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ فَمِنْهَا حَدِيثُ عَمْرِو بْنِ الْأَخْوَصِ السَّابِقِ فِي الْبَابِ قَبْلُهُ .

281 . وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « إِذَا دَعَا الرَّجُلُ امْرَأَتَهُ إِلَى فِرَاشِهِ فَلَمْ تَأْتِهِ فَبَاتَ غَضَبَانِ عَلَيْهَا لَعَنَتُهَا الْمَلَائِكَةُ حَتَّى تَصْبِحَ » متفقٌ عليه .

وفي روايةٍ لهما : « إِذَا بَاتَتِ الْمَرْأَةُ هَاجِرَةً فِرَاشَ زَوْجِهَا لَعَنَتُهَا الْمَلَائِكَةُ حَتَّى تَصْبِحَ » .

وفي روايةٍ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ مَا مِنْ رَجُلٍ يَدْعُو امْرَأَتَهُ إِلَى فِرَاشِهِ فَتَأْبَى عَلَيْهِ إِلَّا كَانَ الَّذِي فِي السَّمَاءِ سَاخِطًا عَلَيْهَا حَتَّى يَرْضَى عَنْهَا » .

282 . وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَيْضًا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ : « لَا يَحِلُّ لِمَرْأَةٍ أَنْ تَصُومَ وَزَوْجُهَا شَاهِدٌ إِلَّا بِإِذْنِهِ ، وَلَا تَأْذَنَ فِي بَيْتِهِ إِلَّا بِإِذْنِهِ » متفقٌ عليه وهذا لفظ البخاري .

283. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Vous êtes tous des bergers et vous êtes tous responsables de l'objet de votre garde». Le chef est un berger, l'homme est le berger de sa propre famille, la femme est la bergère de la maison de son mari et de ses enfants. Vous êtes tous bergers et vous êtes tous responsables de l'objet de votre garde». (URA)

284. Selon Talq Ibn 'Ali (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'homme appelle son épouse pour satisfaire son désir, elle doit y répondre même si elle est en train de cuire son pain». (Rapporté par Attirmidhi et Annasā'i)

285. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Si je devais ordonner à quelqu'un de se prosterner devant son semblable, j'ordonnerais sûrement à la femme de se prosterner devant son mari». (Rapporté par Attirmidhi)

286. Selon Oummou Salma (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Toute femme qui meurt jouissant de la satisfaction de son mari entre au Paradis.» (Rapporté par Attirmidhi)

287. Selon Mou'adh Ibn Jabal (DAS) le Prophète (BSDL) a dit: «Toutes les fois qu'une femme fait du tort à son mari dans ce monde, la Houri qui sera son épouse dans l'autre dit: «Ne lui fais pas du tort, que Dieu te combatte! Il n'est chez toi qu'à titre de passager et il ne va pas tarder à te quitter pour nous». (Rapporté par Attirmidhi)

288. Selon Ousāma Ibn Zeyd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Je n'ai pas laissé après moi de tentation plus néfaste pour les hommes que les femmes».

Commentaire

L'Imām 'Ali (DAS) recommande de demander conseil aux femmes et de faire l'opposé. Il a dit aussi: «La femme est un grand mal et son plus grand mal est qu'on ne peut s'en passer». Ce sont les gens prodigues et trop avides des plaisirs de ce monde qui deviennent les esclaves de leur passion pour les femmes. C'est cette même passion qui les pousse à aimer les autres biens terrestres (argent, pouvoir, notoriété etc...) et à les rechercher par tous les moyens en dépit de toute justice, de toute morale et de tout honneur.

36 – L'entretien de la famille

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 233:* «Celui pour qui des femmes ont enfanté est tenu de les nourrir et de les vêtir selon la bonne coutume».

2. *Chapitre 65 – verset 7:* «Que celui qui est dans l'aisance dépense de son aisance et que celui qui a reçu sa part de biens avec parcimonie dépense de ce que Dieu lui a donné. Dieu ne charge une âme que selon ce qu'Il lui a donné (comme richesses)».

3. *Chapitre 34 – verset 39:* «Tout ce que vous avez dépensé, Il vous le remplacera».

283. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - ، عن النبي ﷺ قال : «كُلُّكُمْ رَاعٍ ، وَكُلُّكُمْ مَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ ، وَالْأَمِيرُ رَاعٍ ، وَالرَّجُلُ رَاعٍ عَلَى أَهْلِ بَيْتِهِ ، وَالْمَرْأَةُ رَاعِيَةٌ عَلَى بَيْتِ زَوْجِهَا وَوَلَدِهِ ، فَكُلُّكُمْ رَاعٍ ، وَكُلُّكُمْ مَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ» متفقٌ عليه .

284. وعن أبي علي طلق بن علي - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِذَا دَعَا الرَّجُلُ زَوْجَتَهُ لِحَاجَتِهِ فَلَتَاتِهِ وَإِنْ كَانَتْ عَلَى التَّنَوُّرِ» رواه الترمذي والنسائي وقال الترمذي : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .

285. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قال : «لَوْ كُنْتُ أَمِيرًا أَحَدًا أَنْ يَسْجُدَ لِأَحَدٍ لِأَمْرَتِ الْمَرْأَةِ أَنْ تَسْجُدَ لِزَوْجِهَا» رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .

286. وعن أمِّ سلمة - رضي الله عنها - قالت : قال رسول الله ﷺ : «أَيُّمَا امْرَأَةٍ مَاتَتْ ، وَزَوْجُهَا عَنْهَا رَاضٍ دَخَلَتْ الْجَنَّةَ» رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

287. وعن معاذ بن جبل - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قال : «لَا تُؤْذِي امْرَأَةً زَوْجَهَا فِي الدُّنْيَا إِلَّا قَالَتْ زَوْجَتُهُ مِنَ الْحُورِ الْعِينِ لَا تُؤْذِيهِ قَاتَلَكِ اللَّهُ ! فَإِنَّمَا هُوَ عِنْدَكَ دَخِيلٌ يُوشِكُ أَنْ يُفَارِقَكَ إِلَيْنَا» رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

288. وعن أسامة بن زيد - رضي الله عنهما - ، عن النبي ﷺ قال : «مَا تَرَكَتُ بَعْدِي فِتْنَةً هِيَ أَضَرُّ عَلَى الرِّجَالِ مِنَ النِّسَاءِ» متفقٌ عليه .

36 - باب النفقة على العيال

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَعَلَى الْمَوْلُودِ لَهُ رِزْقُهُنَّ وَكِسْوَتُهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ﴾ [البقرة : 233] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿لِيُنْفِقْ ذُو سَعَةٍ مِنْ سَعَتِهِ وَمَنْ قُدِرَ عَلَيْهِ رِزْقُهُ فَلْيُنْفِقْ مِمَّا آتَاهُ اللَّهُ لَا يُكَلِّفُ اللَّهُ نَفْسًا إِلَّا مَا آتَاهَا﴾ [الطلاق : 7] . وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ﴾ [سبا : 39] .

Quant aux Ḥadiths:

289. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Un dinār que tu as dépensé au service de Dieu, un dinār que tu as dépensé pour affranchir un esclave, un dinār dont tu as fait aumône à un pauvre et un dinār que tu as dépensé pour ta famille, c'est celui que tu as dépensé pour ta famille qui te rapporte le plus grand salaire». (Rapporté par Moslem)

290. Selon Thawbān Ibn Yohdod, l'affranchi du Messenger de Dieu (BSDL), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le meilleur dinār que dépense l'homme est celui qu'il dépense pour sa famille, celui qu'il dépense pour sa monture consacrée au service de Dieu et celui qu'il dépense pour ses compagnons au service de Dieu». (Rapporté par Moslem)

291. Oummou Salma (DAS) a dit: «J'ai dit: «O Messenger de Dieu! Ai-je un salaire dans ce que je dépense pour les enfants de Abou Salma (ceux qu'elle avait eus de son premier mariage)? Car je n'ai pas l'intention de les laisser se débattre dans la misère alors que ce sont mes propres enfants?» Il dit: «Oui, tu as un salaire pour tout ce que tu dépenses pour eux». (URA)

292. Selon Sa'd Abi Waqqāṣ (DAS), (dans son long Ḥadith que nous avons mentionné au début de ce livre dans le chapitre de «l'intention», le Messenger de Dieu (BSDL) lui a dit: «Toute dépense que tu feras y cherchant le Visage de Dieu (c'est-à-dire par seul amour de Dieu) tu en recevras le salaire, jusqu'à ce que tu mets (comme manger) dans la bouche de ta femme». (URA)

293. Selon Abou Mas'ūd Al Badrī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'homme fait une dépense pour sa famille, y recherchant la satisfaction de Dieu, cela lui est compté comme aumône». (URA)

294. Selon 'Abdallāh Ibn 'Amr Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il suffit pour l'homme comme péché le fait d'abandonner ceux qui sont à sa charge» (Rapporté par Abou Dawūd et autres)

Moslem l'a rapporté dans son recueil authentifié dans ce même sens. Il dit: «Il suffit pour l'homme comme péché le fait de refuser leur subsistance à ceux qui dépendent de lui».

295. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Il ne se lève pas un seul jour sur l'humanité sans que deux Anges ne descendent du ciel. L'un d'eux dit: «Seigneur Dieu! Remplace sa dépense à celui qui a dépensé!» Et l'autre dit: «Seigneur Dieu! Frappe de perte celui qui s'est montré avare!» (URA)

296. Toujours selon lui, le Prophète (BSDL) a dit: «La main supérieure (celle qui donne) vaut mieux que la main inférieure (celle qui reçoit) et commence (dans tes dépenses) par ta famille. Ta meilleure aumône est celle qui ne laisse pas ta

289. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «دينار أنفقته في سبيل الله، ودينار أنفقته في رقة، ودينار تصدقت به على مسكين، ودينار أنفقته على أهلك، أعظمها أجراً الذي أنفقته على أهلك» رواه مسلم.

290. وعن أبي عبد الله ويقال له: أبي عبد الرحمن ثوبان بن جندب مولى رسول الله ﷺ قال: قال رسول الله ﷺ: «أفضل دينار يُنفقه الرجل دينار يُنفقه على عياله، ودينار يُنفقه على دأته في سبيل الله، ودينار يُنفقه على أصحابه في سبيل الله» رواه مسلم.

291. وعن أم سلمة - رضي الله عنها - قالت: قلت يا رسول الله، هل لي أجر في بني أبي سلمة أن أنفق عليهم، ولست بتاركتهم هكذا وهكذا إنما هم بني؟ فقال: «نعم لك أجر ما أنفقت عليهم» متفق عليه.

292. وعن سعد بن أبي وقاص - رضي الله عنه - في حديثه الطويل الذي قدّمناه في أول الكتاب في باب النية، أن رسول الله ﷺ قال له: «وإنك لن تُنفق نفقة تبغي بها وجه الله إلا أجزت بها حتى ما تجعل في في امرأتك» متفق عليه.

293. وعن أبي مسعود البدي - رضي الله عنه -، عن النبي ﷺ قال: «إذا أنفق الرجل على أهله نفقة يحسبها فهي له صدقة» متفق عليه.

294. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - قال: قال رسول الله ﷺ: «كفى بالمرء إثماً أن يضيع من يقوت» حديث صحيح رواه أبو داود وغيره. ورواه مسلم في صحيحه بمعناه قال: «كفى بالمرء إثماً أن يحبس عمن يملك قوته».

295. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أن النبي ﷺ قال: «ما من يوم يُصبح العباد فيه إلا ملكان يترلان، فيقول أحدهما: اللهم أعط منفقاً خلفاً، ويقول الآخر: اللهم أعط ممسكاً تلفاً» متفق عليه.

296. وعنه عن النبي ﷺ قال: «اليد العليا خير من اليد السفلى وأبدأ بمن تعمل،

famille dans le besoin. Celui qui ne se rabaisse pas à demander l'aumône, Dieu lui préserve sa fierté et celui qui ne montre pas son besoin, Dieu le met au-dessus du besoin». (Rapporté par Al Boukhâri)

37 – Le devoir de dépenser de ce qu'on aime et de ce qui est bon

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – verset 92*: «Jamais vous n'atteindrez la bienfaisance jusqu'à ce que vous dépensiez de ce que vous aimez».

2. *Chapitre 2 – verset 267*: «O vous qui avez cru! Dépensez de ce qui est bon parmi ce que vous avez acquis et ce que Nous avons fait sortir pour vous de la terre. ne vous dirigez pas pour vos largesses vers ce qui en est le plus mauvais».

Quant aux Ḥadiths:

297. Anas (DAS) a dit: «Abou Ṭalḥa (DAS) était à Médine le plus riche propriétaire de palmiers des Anṣārs. La palmeraie qu'il aimait le plus était celle de «Bayruḥā» qui faisait face à la mosquée. Le Messenger de Dieu (BSD) y entraît souvent et y buvait d'une eau suave. Anas a dit: «Quand fut descendu ce verset («Jamais vous n'atteindrez la bienfaisance jusqu'à ce que vous dépensiez de ce que vous aimez»). Abou Ṭalḥa vint au Messenger de Dieu (BSD) et lui dit: «O Messenger de Dieu! Dieu exalté a fait descendre sur toi: «Jamais vous n'atteindrez la bienfaisance jusqu'à ce que vous dépensiez de ce que vous aimez» et, de tous mes biens, rien ne m'est plus cher que «Bayruḥā». Aussi est-elle désormais de ma part une aumône pour Dieu exalté. J'espère y trouver un bien dans ce monde et dans l'autre auprès de Dieu exalté. Place-la donc, ô Messenger de Dieu, à l'endroit que te fait voir Dieu». Le Messenger de Dieu (BSD) lui dit: «Bravo! Bravo! Voilà donc un placement gagnant! J'ai bien entendu ce que tu viens de dire et je suis d'avis que tu la places parmi tes parents». Abou Ṭalḥa dit: «C'est ce que je vais faire, ô Messenger de Dieu!» Et il partagea la palmeraie entre ses proches et ses cousins. (URA)

38 – Le devoir de commander l'obéissance à Dieu le Très-Haut à sa famille, à ses enfants qui sont d'âge à reconnaître le bien du mal ainsi qu'à tous ceux qui sont sous son autorité. Le devoir de leur interdire toute désobéissance, de les éduquer et de les empêcher de faire tout ce qui est interdit

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 20 – verset 132*: «Ordonne à ta famille de pratiquer la prière et attache-toi-s'y fortement avec endurance».

وَحَيْرُ الصَّدَقَةِ مَا كَانَ عَنْ ظَهْرِ غِنًى، وَمَنْ يَسْتَغْفِرْ، يُعِفَّهُ اللَّهُ، وَمَنْ يَسْتَغْنِ، يُغْنِهِ اللَّهُ»
رواه البخاري.

37 - باب الإنفاق مما يجب ومن الجيد

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ﴾ [آل عمران: 92].
وقَالَ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَنْفِقُوا مِنْ طَيِّبَاتِ مَا كَسَبْتُمْ وَمِمَّا أَخْرَجْنَا لَكُمْ مِنَ
الْأَرْضِ وَلَا تَيَمَّمُوا الْخَبِيثَ مِنْهُ تُنْفِقُونَ﴾ [البقرة: 267].

297. عن أَنَسٍ - رضي الله عنه - قَالَ: كَانَ أَبُو طَلْحَةَ - رضي الله عنه - أَكْثَرَ
الْأَنْصَارِ بِالْمَدِينَةِ مَالًا مِنْ نَخْلٍ، وَكَانَ أَحَبُّ أَمْوَالِهِ إِلَيْهِ بَيْرَحَاءُ، وَكَانَتْ مُسْتَقْبَلَةَ
الْمَسْجِدِ، وَكَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَدْخُلُهَا وَيَشْرَبُ مِنْ مَاءٍ فِيهَا طَيِّبٍ قَالَ أَنَسٌ: فَلَمَّا نَزَلَتْ
هَذِهِ الْآيَةُ: ﴿لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ﴾ قَامَ أَبُو طَلْحَةَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ
فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى أَنْزَلَ عَلَيْكَ: ﴿لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ﴾ وَإِنَّ
أَحَبَّ مَالِي إِلَيَّ بَيْرَحَاءُ، وَإِنَّهَا صَدَقَةُ اللَّهِ تَعَالَى أَرْجُو بِرَّهَا وَذَخَرَهَا عِنْدَ اللَّهِ تَعَالَى، فَضَعَهَا يَا
رَسُولَ اللَّهِ حَيْثُ أَرَاكَ اللَّهُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَخُ! ذَلِكَ مَالٌ رَابِحٌ، ذَلِكَ مَالٌ
رَابِحٌ، وَقَدْ سَمِعْتُ مَا قُلْتَ، وَإِنِّي أَرَى أَنْ تَجْعَلَهَا فِي الْأَقْرَبِينَ». فَقَالَ أَبُو طَلْحَةَ: أَفَعَلُ
يَا رَسُولَ اللَّهِ، فَقَسَمَهَا أَبُو طَلْحَةَ فِي أَقَارِبِهِ، وَبَنِي عَمِّهِ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

قَوْلُهُ ﷺ: «مَالٌ رَابِحٌ» رُويَ فِي الصَّحِيحَيْنِ «رَابِحٌ» و«رَابِحٌ» بِالْبَاءِ الْمُوَحَّدَةِ وَبِالْيَاءِ
الْمُثَنَّاةِ، أَيُّ: رَابِحٌ عَلَيْكَ نَفْعُهُ، وَ«بَيْرَحَاءُ» حَدِيقَةُ نَخْلٍ، وَروى بكسر الباءِ وَفَتْحِهَا.

38 - باب وجوب أمره أهله وأولاده المميزين

وسائر من في رعيته بطاعة الله تعالى

ونهيهم عن المخالفة وتأديبهم ومنعهم عن ارتكاب منهي عنه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَأْمُرْ أَهْلَكَ بِالصَّلَاةِ وَاصْطَبِرْ عَلَيْهَا﴾ [طه: 132].

2. *Chapitre 66 – verset 6*: «O vous qui avez cru! Mettez-vous, vous et les vôtres, à l'abri du feu...».

Pour ce qui est des Ḥadiths:

298. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Al Ḥasan Ibn ʿAlī (DAS) prit une fois une datte dans les dattes de l'aumône l'égale (zakât). Il la plaça dans sa bouche. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit aussitôt: «Caca! caca! jette-la donc! N'as-tu pas su que nous autres (la famille du Prophète BSDL) nous ne mangions pas de l'aumône?».

299. ʿOmar Ibn Abī Salma (le fils de l'une des épouses du Prophète BSDL) a dit: «J'étais un enfant vivant sous le toit du Messenger de Dieu (BSDL). Quand je mangeais avec les autres, ma main se promenait pour prendre le manger de devant eux. Le Messenger de Dieu (BSDL) me dit alors: «Enfant! Prononce le nom de Dieu (en te mettant à table), mange avec ta main droite et mange de ce qui est devant toi». Cela n'a cessé depuis d'être ma façon de manger».

Commentaire

Parmi les règles de politesse du manger, l'Islam ordonne de se laver les mains avant de se mettre à table, de prononcer le nom de Dieu («Bismillah»), de manger uniquement avec la main droite (la main gauche servant entre autres à se laver les parties intimes) et de ne manger que de ce qui est devant soi. Il est en effet incorrect d'aller fureter devant les autres.

300. Ibn ʿOmar (DAS) rapporte avoir entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Chacun de vous est un berger et chacun de vous est responsable de l'objet de sa garde. Le chef d'Etat est un berger et est responsable de ses administrés. L'homme est berger dans sa famille et est responsable de l'objet de sa garde. La femme est bergère dans la maison de son mari et est responsable de l'objet de sa garde. Le serviteur est berger dans les biens de son maître et est responsable de l'objet de sa garde. Chacun de vous est donc berger et est responsable de l'objet de sa garde». (URA)

301. Selon ʿAmr Ibn Shouʿayb, selon son père, son grand-père (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ordonnez à vos enfants de faire la prière à l'âge de sept ans et, quand ils en ont dix, frappez-les s'ils s'en abstiennent. Ne les faites pas coucher dans le même lit». (Rapporté par Abou Dawūd)

302. Selon Abou Thourayya Al Jouhannī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Enseignez la prière à l'enfant quand il a sept ans et frappez-le à l'âge de dix ans quand il s'en abstient». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

وقال تعالى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا قُوا أَنْفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا﴾ [التحریم : 6].

298. عن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: أخذ الحسن بن علي - رضي الله عنهما - تمرّة من تمر الصدقة فجعلها في فيه فقال رسول الله ﷺ: «كخ كخ»، إرم بها، أما علمت أنا لا نأكل الصدقة؟!» متفق عليه.
وفي رواية: «أنا لا تحل لنا الصدقة». وقوله: «كخ كخ» يقال بإسكان الخاء، ويُقال بكسرها مع التنوين وهي كلمة زجر للصبي عن المستفترات، وكان الحسن رضي الله عنه - صبيًا.

299. وعن أبي حفص عمر بن أبي سلمة عبد الله بن عبد الأسد ربيب رسول الله ﷺ قال: كنت غلامًا في حجر رسول الله ﷺ وكانت يدي تطيش في الصحيفة، فقال لي رسول الله ﷺ: «يا غلام سم الله تعالى، وكلّ يمينك، وكلّ ميمًا يليك» فما زالت تلك طعمتي بعد. متفق عليه.
و «تطيش»: تدور في نواحي الصحيفة.

300. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قال: سمعت رسول الله ﷺ يقول: «كلّكم راع، وكلّكم مسؤول عن رعيته، الإمام راع، ومسؤول عن رعيته، والرجل راع في أهله ومسؤول عن رعيته، والمرأة راعية في بيت زوجها ومسؤولة عن رعيته، والخادم راع في مال سيده ومسؤول عن رعيته، فكلّكم راع ومسؤول عن رعيته» متفق عليه.

301. وعن عمرو بن شعيب، عن أبيه، عن جده - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «مرو أولادكم بالصلاة وهم أبناء سبع سنين، واضربوهم عليها، وهم أبناء عشر وفرقوا بينهم في المضاجع» حديث حسن رواه أبو داود بإسناد حسن.

302. وعن أبي ثرية سبرة بن معبد الجهني - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «علّموا الصبي الصلاة لسبع سنين، واضربوه عليها ابن عشر سنين» حديث حسن رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن.

39 – Les droits du voisin et l'obligation de faire une bonne recommandation en sa faveur

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 36*: «Adorez Dieu et ne Lui associez rien. Faites du bien avec les deux géniteurs, le proche, les orphelins, les miséreux, le compagnon permanent, l'étranger de passage et ce que vous possédez par la voie légale».

Pour ce qui est des Hadiths:

303. Selon Ibn 'Omar (DAS) et 'Aïsha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'Ange Gabriel n'a pas cessé de me recommander le voisin à tel point que j'ai cru qu'il allait lui donner droit à l'héritage». (URA)

304. Selon Abou Dharr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «O Abou Dharr! Quand tu prépares un ragoût augmente son eau et donne-s'en à tes voisins!» (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version de Moslem selon Abou Dharr: «Mon grand ami (BSDL) m'a fait cette recommandation: «Quand tu prépares un ragoût augmente son eau puis cherche une famille de tes voisins et donne-lui-s'en un peu avec gentillesse».

305. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Par Dieu, n'est pas croyant, par Dieu, n'est pas croyant, par Dieu, n'est pas croyant!» On dit: «Qui donc? O Messenger de Dieu! Il dit: «Celui dont le voisin n'est pas à l'abri de son mal». (URA)

Dans une autre version de Moslem: «N'entre pas au Paradis celui dont le voisin n'est pas à l'abri de son mal».

306. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «O Musulmanes! Que l'une de vous ne méprise pas le cadeau que lui fait sa voisine même si ce n'est que le sabot d'un agneau».

307. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que l'un de vous ne refuse pas à son voisin la permission de planter une poutre dans son mur». Puis Abou Hourayra poursuit: «Qu'ai-je donc à vous voir tourner le dos à cette recommandation? Par Dieu! Je ne cesserai pas de vous réprimander à son sujet».

وَلَفْظُ أَبِي دَاوُدَ: «مُرُوا الصَّبِيَّ بِالصَّلَاةِ إِذَا بَلَغَ سَعَ سِنِينَ».

39 - باب حق الجار والوصية به

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَاعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَبِذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينِ وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَىٰ وَالْجَارِ الْجُنُبِ وَالصَّاحِبِ بِالْجَنبِ وَابْنِ السَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ﴾ [النساء: 36].

303. وعن ابن عمر وعائشة - رضي الله عنهما - قالا: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا زَالَ جِبْرِيلُ يُوصِينِي بِالْجَارِ حَتَّى ظَنَنْتُ أَنَّهُ سَيُورِثُهُ» متفق عليه.

304. وعن أَبِي ذَرٍّ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَا أَبَا ذَرٍّ إِذَا طَبَخْتَ مَرَقَةً، فَأَكْثِرْ مَاءَهَا، وَتَعَاهَدْ جِيرَانَكَ» رواه مسلم.
وفي رواية له عن أَبِي ذَرٍّ قَالَ: إِنَّ خَلِيلِي ﷺ أَوْصَانِي: «إِذَا طَبَخْتَ مَرَقًا فَأَكْثِرْ مَاءَهُ، ثُمَّ انْظُرْ أَهْلَ بَيْتِ مِنْ جِيرَانِكَ، فَأَصْبِهِمْ مِنْهَا بِمَعْرُوفٍ».

305. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «وَاللَّهِ لَا يُؤْمِنُ، وَاللَّهِ لَا يُؤْمِنُ، وَاللَّهِ لَا يُؤْمِنُ!» قِيلَ: مَنْ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ: «الَّذِي لَا يَأْمَنُ جَارُهُ بَوَائِقَهُ!» متفق عليه.

وفي رواية لمسلم: «لَا يَدْخُلُ الْجَنَّةَ مَنْ لَا يَأْمَنُ جَارُهُ بَوَائِقَهُ». «الْبَوَائِقُ»: الْعَوَائِلُ وَالشُّرُورُ.

306. وعنه قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَا نِسَاءَ الْمُسْلِمَاتِ لَا تَحْفِرْنَ جَارَةً لْجَارَتِهَا وَلَوْ فِرْسِينَ شَاةٍ» متفق عليه.

307. وعنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَمْنَعُ جَارٌ جَارَهُ أَنْ يَغْرِزَ حَشَبَهُ فِي جِدَارِهِ» ثُمَّ يَقُولُ أَبُو هُرَيْرَةَ: مَا لِي أَرَاكُمْ عَنْهَا مُعْرِضِينَ! وَاللَّهِ لَأَرْمِينَ بِهَا بَيْنَ أَكْتافِكُمْ. متفق عليه.

308. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui croit en Dieu et au jour dernier, qu'il ne fasse pas de tort à son voisin! Celui qui croit en Dieu et au jour dernier, qu'il dise une bonne chose ou qu'il se taise!» (URA)

309. Selon Abou Shouryḥ Al Khouzā'ī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui croit en Dieu et au jour dernier, qu'il fasse du bien à son voisin! Celui qui croit en Dieu et au jour dernier, qu'il reçoive généreusement son hôte! Celui qui croit en Dieu et au jour dernier, qu'il dise une bonne chose ou qu'il se taise!» (Rapporté par Moslem et Al Boukhārī)

310. 'Āisha (DAS) rapporte: «J'ai dit: «O Messenger de Dieu! J'ai deux voisins. A qui des deux dois-je faire mon cadeau?» Il dit: «A celui dont la porte est la plus proche de la tienne». (Rapporté par Al Boukhārī)

311. Selon 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le meilleur compagnon pour Dieu est celui qui est le plus gentil avec ses compagnons et le meilleur voisin pour Dieu est celui qui est le plus gentil avec ses voisins». (Rapporté par Attirmidhī)

40 – La piété filiale et la gentillesse avec les proches

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 36:* «Adorez Dieu et ne Lui associez rien. Faites du bien avec les deux géniteurs, le proche, les orphelins, les miséreux, le voisin très proche, le voisin de côté, le compagnon permanent, l'étranger de passage et ce que vous possédez par la voie légale».

2. *Chapitre 4 – verset 1:* «Et craignez Dieu au nom de qui vous vous implorez les uns les autres ainsi que les liens de parenté».

3. *Chapitre 13 – verset 21:* «Ceux qui maintiennent les liens que Dieu a ordonné de maintenir».

4. *Chapitre 29 – verset 8:* «Nous avons recommandé à l'homme de bien traiter ses deux géniteurs».

5. *Chapitre 17 – versets 23 et 24:* «Ton Seigneur en a décidé ainsi: que vous n'adoriez que Lui et de traiter les deux géniteurs avec bienveillance.

Si l'un d'eux ou tous deux atteignent chez toi la vieillesse, ne leur dis pas «ouf», ne leur réponds pas avec brutalité et tiens-leur un langage généreux. Baisse pour eux l'aile de l'humilité par miséricorde et dis: «Seigneur! Aie-les en Ta clémence comme ils m'ont élevé enfant».

رُوي «خَشَبُهُ» بالإضافة والجمع ، ورُوي «خَشَبَةً» بالتثنية على الأفراد. وقوله : ما لي أراكم عنها معرضين : يعني عن هذه السنة .

308. وعنه أن رسول الله ﷺ قال : «مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ، فَلَا يُوْذِ جَارَهُ ، وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ، فَلْيُكْرِمْ ضَيْفَهُ ، وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ، فَلْيَقُلْ خَيْرًا أَوْ لِيَسْكُتْ» متفق عليه .

309. وعن أبي شُرَيْح الخُزَاعِي - رضي الله عنه - أن النبي ﷺ قال : «مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ، فَلْيُحْسِنْ إِلَى جَارِهِ ، وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ، فَلْيُكْرِمْ ضَيْفَهُ ، وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ، فَلْيَقُلْ خَيْرًا أَوْ لِيَسْكُتْ» رواه مسلم بهذا اللفظ ، وروى البخاري بعضه .

310. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت : قلت : يا رسول الله إن لي جارين ، فإلى أيهما أهدي ؟ قال : «إلى أقربيهما منك باباً» رواه البخاري .

311. وعن عبد الله بن عمر - رضي الله عنهما - قال : قال رسول الله ﷺ : «خَيْرُ الْأَصْحَابِ عِنْدَ اللَّهِ تَعَالَى خَيْرُهُمْ لِصَاحِبِهِ ، وَخَيْرُ الْجِيرَانِ عِنْدَ اللَّهِ تَعَالَى خَيْرُهُمْ لِجَارِهِ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن .

40 - باب بر الوالدين وصلة الأرحام

قال الله تعالى : ﴿وَاعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَبِذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينِ وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَىٰ وَالْجَارِ الْجُنُبِ وَالصَّاحِبِ بِالْجَنبِ وَابْنِ السَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ﴾ [النساء : 36] .

وقال تعالى : ﴿وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ وَالْأَرْحَامَ﴾ [النساء : 1] .

وقال تعالى : ﴿وَالَّذِينَ يَصِلُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَنْ يُوصَلَ﴾ الآية [الرعد : 21] .

وقال تعالى : ﴿وَوَصَّيْنَا الْإِنْسَانَ بِوَالِدَيْهِ حُسْنًا﴾ [العنكبوت : 8] .

وقال تعالى : ﴿وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَنْ لَا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا إِمَّا يَبْلُغَنَّ عِندَكَ

6. *Chapitre 31 – verset 14*: «Nous avons recommandé à l'homme ses deux géniteurs. Sa mère l'a porté en allant d'affaiblissement en affaiblissement. Son sevrage se fait au bout de deux ans. Rends grâce à Moi et à tes géniteurs!»

Quant aux Hadîths:

312. ‘Abdullāh Ibn Mas‘ūd (DAS) a dit: «J’ai demandé au Prophète (BSDL): «Quelle est l’œuvre la plus aimée de Dieu exalté?» Il dit: «La prière à son heure». Je dis: «Et puis? Il dit: «La piété filiale». Je dis: «Et puis? Il dit: «Le combat au service de Dieu». (URA)

313. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Un enfant ne peut s’acquitter de sa dette vis-à-vis de son géniteur à moins que, le trouvant esclave, il le rachète et l’affranchit». (Rapporté par Moslem)

314. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui croit en Dieu et au jour dernier, qu’il reçoive généreusement son hôte. Celui qui croit en Dieu et au jour dernier, qu’il soit gentil avec tous ses parents. Celui qui croit en Dieu et au jour dernier, qu’il dise une bonne chose ou qu’il se taise». (URA)

315. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu exalté a fait les créatures. Quand Il finit de les créer, les liens de la parenté se levèrent et dirent: «Nous voici debout devant Toi à la façon de celui qui se met sous Ta protection contre la rupture des liens de la parenté». Il dit: «Oui. Acceptez-vous que Je reste lié à celui qui vous respecte et que je rompe avec celui qui vous rompt?» Ils dirent: «Oui». Il dit: «c’est un droit qui vous est désormais acquis». Puis le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Lisez si vous voulez ces versets: «Mais qui sait si, une fois au pouvoir, vous n’allez pas semer la corruption sur terre et rompre les liens sacrés de la parenté? (22). Ce sont ceux-là que Dieu a maudits. Il les a rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles (23)». (Chapitre 47). (URA)

316. Selon lui encore, un homme vint chez le Messenger de Dieu (BSDL) et lui dit: «O Messenger de Dieu! Quel est celui qui mérite le plus que je lui tiennne compagnie?» Il dit: «Ta mère». Il dit: «Et qui encore?» Il dit: «Ta mère». Il dit: «Et qui encore?» Il dit: «Ta mère». Il dit: «Et qui encore?» Il dit: «Ton père». (URA)

الْكَبِيرَ أَحَدُهُمَا أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُلْ لَهُمَا أُفٍّ وَلَا تَنْهَرْهُمَا وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا . وَاخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ الذُّلِّ مِنَ الرَّحْمَةِ وَقُلْ رَبِّ ارْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرًا ﴿ [الإسراء : 23 ، 24] .

وقال تعالى : ﴿ وَوَصَّيْنَا الْإِنْسَانَ بِوَالِدَيْهِ حِمْلَتْهُ أُمُّهُ وَهْنًا عَلَى وَهْنٍ وَفِصَالُهُ فِي عَامَيْنِ أَنْ اشْكُرْ لِي وَلِوَالِدَيْكَ ﴾ [لقمان : 14] .

312 . عن أبي عبد الرحمن عبد الله بن مسعود - رضي الله عنه - قال : سألت النبي ﷺ : أَيُّ الْعَمَلِ أَحَبُّ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى ؟ قَالَ : « الصَّلَاةُ عَلَى وَفَّيْهَا » . قُلْتُ : ثُمَّ أَيُّ ؟ قَالَ : « بِرُّ الْوَالِدَيْنِ » . قُلْتُ : ثُمَّ أَيُّ ؟ قَالَ : « الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ » متفق عليه .

313 . وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : « لَا يَجْزِي وَلَدٌ وَالِدًا إِلَّا أَنْ يَجِدَهُ مَمْلُوكًا ، فَيَشْتَرِيَهُ ، فَيَعْتِقَهُ » رواه مسلم .

314 . وعنه أيضًا - رضي الله عنه - أن رسول الله ﷺ قال : « مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ، فَلْيُكْرِمْ ضَيْفَهُ ، وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ، فَلْيَصِلْ رَحِمَهُ ، وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ . فَلْيَقُلْ خَيْرًا أَوْ لِيَصْمُتْ » متفق عليه .

315 . وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى خَلَقَ الْخَاتَى حَتَّى إِذَا فَرَّغَ مِنْهُمْ قَامَتِ الرَّحِمُ ، فَقَالَتْ : هَذَا مَقَامُ الْعَائِدِ بِكَ مِنَ الْقَطِيعَةِ ، قَالَ : نَعَمْ أَمَا تَرْضَيْنَ أَنْ أَصِلَ مَنْ وَصَلَكَ ، وَأَقْطَعَ مَنْ قَطَعَكَ ؟ قَالَتْ : بَلَى ، قَالَ : فَذَلِكَ لَكَ ، ثُمَّ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « افْرُؤُوا إِنْ شِئْتُمْ : ﴿ فَهَلْ عَسَيْتُمْ إِنْ تَوَلَّيْتُمْ أَنْ تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ وَتُقْطِعُوا أَرْحَامَكُمْ . أُولَئِكَ الَّذِينَ لَعَنَهُمُ اللَّهُ فَأَصَمَّهُمْ وَأَعَمَّى أَبْصَارَهُمْ ﴾ [محمد : 22 ، 23] متفق عليه .

وفي رواية للبخاري : فقال الله تَعَالَى : « مَنْ وَصَلَكَ ، وَصَلْتُهُ ، وَمَنْ قَطَعَكَ ، قَطَعْتُهُ » .

316 . وعنه - رضي الله عنه - قال : جاء رجلٌ إلى رسول الله ﷺ فقال : يا رسول الله مَنْ أَحَقُّ النَّاسِ بِحُسْنِ صَحَابَتِي ؟ قَالَ : « أُمْلَكَ » . قَالَ : ثُمَّ مَنْ ؟ قَالَ : « أُمْلَكَ » . قَالَ :

317. Toujours selon lui, le Prophète (BSDL) a dit: «Fi, le sot qui..., fi, le sot qui..., fi, le sot qui a rejoint dans leur vieillesse ses deux parents ou l'un d'eux et qui n'est pas entré au Paradis». (URA)

318. Selon lui encore, un homme dit: «O Messenger de Dieu! J'ai des proches parents envers qui je respecte les liens de parenté et qui ne le font pas avec moi. Je leur fais du bien et ils me font du mal. Je les traite avec gentillesse et ils me traitent brutalement». Il lui dit: «Si tu es vraiment tel que tu viens de dire, c'est comme si tu leur faisais avaler sans eau de la cendre brûlante. Tu ne cesseras pas de trouver en Dieu un soutien contre eux tant que tu te conduiras ainsi».

319. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui aimerait bien qu'on élargisse sa subsistance et qu'on retarde l'échéance de sa mort, qu'il se montre bon avec ses proches!» (URA)

320. Selon lui encore, Abou Ṭalḥa était parmi les Anṣārs le plus gros propriétaire de palmiers. Sa palmeraie qui lui était la plus chère s'appelait «Bayruḥā'». Elle faisait face à la mosquée et le Messenger de Dieu (BSDL) y entraît souvent pour y boire une eau suave. Quand descendit ce verset: «Jamais vous n'atteindrez la bienfaisance jusqu'à ce que vous dépensiez de ce que vous aimez». Abou Ṭalḥa se leva et se dirigea vers le Messenger de Dieu (BSDL). Il lui dit: «O Messenger de Dieu! Dieu, béni par Lui-même et exalté, dit: «Jamais vous n'atteindrez la bienfaisance jusqu'à ce que vous dépensiez de ce que vous aimez». Or, de tous mes biens, c'est «Bayruḥā' qui m'est la plus chère. C'est désormais une offrande à Dieu dont j'espère la récompense dans ce monde et dans l'autre auprès de Dieu exalté. Place-la donc, ô Messenger de Dieu! dans l'endroit que Dieu te fait

florist

ثُمَّ مَنْ؟ قَالَ: «أُمُّكَ». قَالَ: ثُمَّ مَنْ؟ قَالَ: «أَبُوكَ». مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية: يا رسول الله مَنْ أَحَقُّ بِحُسْنِ الصُّحْبَةِ؟ قَالَ: «أُمُّكَ، ثُمَّ أُمُّكَ، ثُمَّ أُمُّكَ، ثُمَّ أَبَاكَ، ثُمَّ أَدْنَاكَ أَدْنَاكَ».

و «الصُّحْبَةُ» بمعنى: الصُّحْبَةُ. وقوله: «ثُمَّ أَبَاكَ» هكذا هو منصوب بفعلٍ محذوفٍ، أي: ثم بَرَّ أَبَاكَ. وفي رواية: «ثُمَّ أَبُوكَ» وهذا واضح.

317. وعنه عن النبي ﷺ قَالَ: «رَغِمَ أَنْفٌ، ثُمَّ رَغِمَ أَنْفٌ، ثُمَّ رَغِمَ أَنْفٌ مِنْ أَدْرَكَ أَبَوَيْهِ عِنْدَ الْكِبَرِ، أَحَدَهُمَا أَوْ كِلَيْهِمَا، فَلَمْ يَدْخُلِ الْجَنَّةَ» رواه مسلم.

318. وعنه - رضي الله عنه - أَنَّ رَجُلًا قَالَ: يا رسول الله إِنَّ لِي قَرَابَةً أَصْلَهُمْ وَيَقْطَعُونِي، وَأُحْسِنُ إِلَيْهِمْ وَيُسِيئُونَ إِلَيَّ، وَأَحْلُمُ عَنْهُمْ وَيَجْهَلُونَ عَلَيَّ، فَقَالَ: «لَئِنْ كُنْتَ كَمَا قُلْتَ، فَكَأَنَّمَا تُسْفَهُمُ الْمَلَّ، وَلَا يَزَالُ مَعَكَ مِنَ اللَّهِ ظَهِيرٌ عَلَيْهِمْ مَا دُمْتَ عَلَى ذَلِكَ» رواه مسلم.

و «تُسْفَهُمُ» بضم التاء وكسر السين المهملة وتشديد الفاء و «الْمَلَّ» بفتح الميم، وتشديد اللام وهو الرَّمَادُ الحَارُّ: أي كَأَنَّمَا تُطْعِمُهُمُ الرَّمَادَ حَارًّا وَهُوَ تَشْبِيهُ لِمَا يَلْحَقُهُمْ مِنَ الْإِثْمِ بِمَا يَلْحَقُ آكِلَ الرَّمَادِ الحَارِّ مِنَ الْأَلَمِ، وَلَا شَيْءَ عَلَى هَذَا الْمُحْسِنِ إِلَيْهِمْ، لَكِنْ يَنَالُهُمْ إِنَّهُمْ عَظِيمٌ بِتَقْصِيرِهِمْ فِي حَقِّهِ، وَإِذْخَالِهِمُ الْأَذَى عَلَيْهِ، وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

319. وعن أَنَسٍ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ أَحَبَّ أَنْ يُبْسَطَ لَهُ فِي رِزْقِهِ، وَيُنْسَأَ لَهُ فِي أَثَرِهِ، فَلْيَصِلْ رَحِمَهُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ. ومعنى «يُنْسَأُ لَهُ فِي أَثَرِهِ»: أي: يُؤَخَّرَ لَهُ فِي أَجَلِهِ وَعُمْرِهِ.

320. وعنه قَالَ: كَانَ أَبُو طَلْحَةَ أَكْثَرَ الْأَنْصَارِ بِالْمَدِينَةِ مَالًا مِنْ نَخْلٍ، وَكَانَ أَحَبَّ أَمْوَالِهِ إِلَيْهِ بَيْرَحَاءُ، وَكَانَتْ مُسْتَقْبَلَةَ الْمَسْجِدِ، وَكَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَدْخُلُهَا، وَيَشْرَبُ مِنْ مَاءٍ فِيهَا طَيِّبٍ، فَلَمَّا نَزَلَتْ هَذِهِ الْآيَةُ: ﴿لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ﴾ [آل عمران: 92] قَامَ أَبُو طَلْحَةَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ تَبَارَكَ وَتَعَالَى يَقُولُ: ﴿لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ﴾ وَإِنْ أَحَبَّ مَالِي إِلَيَّ بَيْرَحَاءُ، وَإِنَّمَا صُدُقَةٌ لِلَّهِ تَعَالَى، أَرْجُو بَرَّهَا وَذُخْرَهَا عِنْدَ اللَّهِ تَعَالَى، فَضَعَهَا يَا رَسُولَ اللَّهِ حَيْثُ أَرَاكَ

voir!» Le Messenger de Dieu (BSDI) lui dit alors: «Bravo! Bravo! Voilà donc un placement gagnant! J'ai bien entendu ce que tu viens de dire et je suis d'avis que tu la partages entre tes proches parents». Abou Ṭalha dit: «C'est ce que je vais faire, ô Messenger de Dieu!» et il la répartit entre ses proches et ses cousins. (URA)

321. Selon ʿAbdullāh Ibn ʿAmr Ibn Al ʿĀṣ (DAS), un homme vint au Messenger de Dieu (BSDI) et lui dit: «Je te fais acte d'allégeance en m'engageant à l'exil (à Médine) et à la guerre sainte dans l'espoir d'un salaire de Dieu exalté». Il lui dit: «As-tu l'un de tes deux parents encore en vie?» Il dit: «Oui, les deux même». Il dit: «Retourne auprès de tes parents et tiens-leur bonne compagnie!» (URA)

322. Selon lui encore, le Prophète (BSDI) a dit: «Celui qui respecte les liens de la parenté n'est pas celui qui rend le bien par le bien mais c'est celui qui continue à respecter ces liens quand même ses proches les rompent». (Rapporté par Al Boukhārī)

323. Selon ʿĀisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Les liens de parenté s'accrochent au Trône de Dieu en disant: «Celui qui nous respecte, que Dieu reste lié à lui! Et celui qui nous rompt, que Dieu rompe avec lui!»». (URA)

324. On rapporte au sujet de la mère des Croyants, Meymouna Bent Al Hāreth (DAS), qu'elle affranchit une fois une esclave sans en demander la permission au Prophète (BSDI). Quand vint son jour où il se consacrait à elle, elle lui dit: «As-tu remarqué, ô Messenger de Dieu! que j'ai affranchi mon esclave?» Il dit: «est-ce que tu l'as vraiment fait?» Elle dit: «Oui». Il dit: «Si tu l'avais donnée à tes oncles maternels ton salaire en aurait été plus grand». (URA)

325. Asmāʾ (DAS), fille de Abou Bakr, le très véridique, (DAS) a dit: «Du temps du Messenger de Dieu, (BSDI), ma mère vint me rendre visite alors qu'elle était encore idolâtre. J'ai été prendre conseil à son sujet auprès du Messenger de Dieu (BSDI). Je lui dis: «Ma mère est venue me demander quelque chose. Dois-je lui faire du bien?» Il dit: «Oui, sois bonne avec ta mère!» (URA)

اللَّهُ. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «بَخْ! ذَلِكَ مَالٌ رَابِحٌ، ذَلِكَ مَالٌ رَابِحٌ! وَقَدْ سَمِعْتُ مَا قُلْتَ، وَإِنِّي أَرَى أَنْ تَجْعَلَهَا فِي الْأَقْرَبِينَ». فَقَالَ أَبُو طَلْحَةَ: أَفْعَلُ يَا رَسُولَ اللَّهِ، فَقَسَمَهَا أَبُو طَلْحَةَ فِي أَقَارِبِهِ وَبَنِي عَمِّهِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وَسَبَقَ بَيَانُ الْفَاضِلَةِ فِي: بَابِ الْإِنْفَاقِ مِمَّا يُحِبُّ.

321. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - قال: أَقْبَلَ رَجُلٌ إِلَى نَبِيِّ اللَّهِ ﷺ، فَقَالَ: أَبَايُكَ عَلَى الْهَجْرَةِ وَالْجِهَادِ أَبْتَغِي الْأَجْرَ مِنَ اللَّهِ تَعَالَى. قَالَ: «فَهَلْ لَكَ مِنَ الْوَلَدَيْنِ أَحَدٌ حَيٌّ؟» قَالَ: نَعَمْ بَلْ كِلَاهُمَا. قَالَ: «فَتَبْتَغِي الْأَجْرَ مِنَ اللَّهِ تَعَالَى؟» قَالَ: نَعَمْ. قَالَ: «فَارْجِعْ إِلَى الْوَلَدَيْنِ، فَأَحْسِنْ صُحْبَتَهُمَا» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وَهَذَا لَفْظُ مُسْلِمٍ.

وفي روايةٍ لهُمَا: جَاءَ رَجُلٌ فَاسْتَأْذَنَهُ فِي الْجِهَادِ فَقَالَ: «أَحْيٌ وَالِدَاكَ؟» قَالَ: نَعَمْ، قَالَ: «فَفِيهِمَا فِجَاهِدٌ».

322. وعنه، عن النبي ﷺ قَالَ: «لَيْسَ الْوَاصِلُ بِالْمُكَافِيءِ وَلَكِنَّ الْوَاصِلَ الَّذِي إِذَا قَطَعْتَ رَحِمَهُ وَصَلَهَا» رواه البخاري.

وَ «قَطَعْتَ» يَفْتَحُ الْقَافِ وَالطَّاءُ. وَ «رَحِمَهُ» مَرْفُوعٌ.

323. وعن عائشة - رضي الله عنها - قَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الرَّحِمُ مُعَلَّقَةٌ بِالْعَرْشِ تَقُولُ: مَنْ وَصَلَنِي، وَصَلَهُ اللَّهُ، وَمَنْ قَطَعَنِي، قَطَعَهُ اللَّهُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

324. وعن أُمِّ الْمُؤْمِنِينَ مَيْمُونَةَ بِنْتِ الْحَارِثِ - رضي الله عنها - أَنَّهَا أَعْتَقَتْ وَلِيدَةً وَلَمْ تَسْتَأْذِنْ النَّبِيَّ ﷺ، فَلَمَّا كَانَ يَوْمُهَا الَّذِي يَدُورُ عَلَيْهَا فِيهِ، قَالَتْ: أَشَعَرْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ أَنِّي أَعْتَقْتُ وَلِيدَتِي؟ قَالَ: «أَوْفَعَلْتِ؟» قَالَتْ: نَعَمْ. قَالَ: «أَمَا إِنَّكَ لَوْ أَعْطَيْتَهَا أَخْوَالَكَ كَانَ أَعْظَمَ لِأَجْرِكَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

325. وعن أسماء بنت أبي بكر الصديق - رضي الله عنهما - قَالَتْ: قَدِمْتُ عَلَى أُمِّي وَهِيَ مُشْرِكَةٌ فِي عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَاسْتَفْتَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قُلْتُ: قَدِمْتُ عَلَى أُمِّي وَهِيَ رَاغِبَةٌ، أَفَأَصِلُ أُمِّي؟ قَالَ: «نَعَمْ صِلِي أُمَّكَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

326. Selon Zaynab Aththaqafia (DAS), la femme de ‘Abdullāh Ibn Mas‘ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «O femmes! Faites l’aumône même en prélevant de vos bijoux!» Elle dit: «Je retournerai auprès de ‘Abdullāh Ibn Mas‘ūd et je lui dis: «Tu es un homme peu riche et le Messenger de Dieu (BSDL) nous a ordonné de faire l’aumône. Va lui demander si mon aumône reste valable si je te la donne à toi et à tes enfants sinon je la donne à d’autres que vous». ‘Abdullāh dit: «Va plutôt toi-même le lui demander!» Je partis donc et voilà qu’une femme des Anṣārs était devant la porte du Messenger de Dieu venant lui poser la même question que moi. Le Messenger de Dieu (BSDL) nous étant couvert par le respect que nous lui devons, ce fut Bilāl qui sortit à notre rencontre. Nous lui dîmes: «Va dire au Messenger de Dieu (BSDL) que deux femmes sont à sa porte et lui demandent si leurs aumônes sont valables si elles les donnent à leurs maris et à des orphelins à leur charge. Ne lui dis pas qui nous sommes». Bilāl entra auprès du Messenger de Dieu (BSDL) et lui posa la question. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Et qui sont-elles?» Il dit: «Une femme des Anṣārs et Zaynab». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Laquelle des Zaynabs?» Il dit: «La femme de ‘Abdullāh». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Elles ont un double salaire: le salaire de la parenté et celui de l’aumône». (URA)

Commentaire

Ce Ḥadīth vient nous montrer qu’on peut donner ses aumônes légales (Zakāt et Fitra) à ses proches parents et que cela est même préférable.

Il s’agit des parents dont on n’a pas la charge obligatoire. L’épouse, les enfants mineurs et les géniteurs par contre n’ont pas droit à ces aumônes. Pour ce qui est des enfants cela concerne ceux qui ne sont pas en âge de travailler. Les enfants adultes qui sont dans le besoin peuvent alors recevoir les aumônes de leurs géniteurs.

327. Selon Abou Soufyān Ibn Ḥarb (DAS), dans son long récit au sujet de l’histoire de Héraclès, Celui-ci a dit à Abou Soufyān: «Qu’est-ce qu’il vous ordonne de faire?» (il voulait parler du Prophète – BSDL). Je dis: «Il dit: «Adorez Dieu tout seul et ne lui associez rien. Abandonnez ce que disent vos pères (comme fausses croyances)». Il nous ordonne de pratiquer la prière et nous recommande la sincérité, la fuite de tout péché et de toute action vilaine ainsi que le respect des liens de la parenté». (URA)

328. Selon Abou Dharr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Vous conquerez une terre où l’on parle des fractions du dinār et du dirham (les carats).

Dans une autre version: «Vous conquerez l’Egypte et c’est une terre où l’on parle de carats. Recommandez-vous la bienveillance à l’égard de ses habitants».

Dans une autre version: «Quand vous l’aurez conquise, soyez bons avec ses habitants car ils ont sur vous les droits de protégés et les droits de la parenté – ou il a dit: «Les droits de protégés et les droits de parents par alliance». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Le Prophète (BSDL) a non seulement prédit avec certitude la prochaine conquête de l’Egypte, mais a vivement recommandé ses habitants pour deux ou trois raisons.

D’abord, parce que tout pays qui accepte la loi de l’Islam devient un pays protégé et a ainsi droit à toute considération et à toute assistance.

Ensuite, parce que la mère d’Ismā’el et de la race arabe est Hagar, cette princesse égyptienne offerte par Pharaon à Abrahām.

Enfin, il y a une parenté par alliance du fait de Marie la copte que le roi d’Egypte offrit au Prophète (BSDL) qui l’épousa après sa conversion à l’Islam et en eut son fils Ibrahim qui mourut en bas âge.

وقولها : « رَاغِبَةٌ » أَي : طَامِعَةٌ عِنْدِي تَسْأَلُنِي شَيْئًا ، قِيلَ : كَانَتْ أُمُّهَا مِنَ النَّسَبِ ، وَقِيلَ : مِنَ الرِّضَاعَةِ وَالصَّحِيحُ الْأَوَّلُ .

326 . وعن زَيْنَبَ الثَّقَفِيَّةِ امْرَأَةِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ - رضي الله عنه وعنها - قَالَتْ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « تَصَدَّقْنَ يَا مَعْشَرَ النِّسَاءِ وَلَوْ مِنْ حُلِيِّكُنَّ » قَالَتْ : فَرَجَعْتُ إِلَى عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ فَقُلْتُ لَهُ : إِنَّكَ رَجُلٌ خَفِيفُ ذَاتِ الْيَدِ وَإِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَدْ أَمَرَنَا بِالصَّدَقَةِ فَأْتِيهِ ، فَاسْأَلْهُ ، فَإِنْ كَانَ ذَلِكَ يُجْزِي عَنِّي وَإِلَّا صَرَفْتُهَا إِلَى غَيْرِكُمْ . فَقَالَ عَبْدُ اللَّهِ : بَلَى ائْتِيهِ أَتَتْ ، فَانْطَلَقْتُ ، فَإِذَا امْرَأَةٌ مِنَ الْأَنْصَارِ بِبَابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ حَاجَتِي حَاجَتُهَا ، وَكَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ قَدْ أَلْقَيْتُ عَلَيْهِ الْمَهَابَةَ ، فَخَرَجَ عَلَيْنَا بِلَالٌ ، فَقُلْنَا لَهُ : ائْتِ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ، فَأَخْبِرْهُ أَنَّ امْرَأَتَيْنِ بِالْبَابِ تَسْأَلَانِكَ : أَتُجْزِي الصَّدَقَةَ عَنْهُمَا عَلَى أَزْوَاجِهِمَا وَعَلَى أَيْتَامٍ فِي حُجُورِهِمَا ؟ وَلَا تُخْبِرُهُ مِنْ نَحْنُ ، فَدَخَلَ بِلَالٌ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، فَسَأَلَهُ ، فَقَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مِنْ هُمَا ؟ » قَالَ : امْرَأَةٌ مِنَ الْأَنْصَارِ وَزَيْنَبُ . فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « أَيُّ الرِّبَابِ هِيَ ؟ » قَالَ : امْرَأَةُ عَبْدِ اللَّهِ ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَهُمَا أَجْرَانِ : أَجْرُ الْقَرَابَةِ وَأَجْرُ الصَّدَقَةِ » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

327 . وعن أَبِي سُفْيَانَ صَخْرِ بْنِ حَرْبٍ - رضي الله عنه - فِي حَدِيثِهِ الطَّوِيلِ فِي قِصَّةِ هِرْقَلٍ : أَنَّ هِرْقَلَ قَالَ لِأَبِي سُفْيَانَ : فَمَاذَا يَأْمُرُكُمْ بِهِ ؟ يَعْنِي النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : قُلْتُ : يَقُولُ : « اعْبُدُوا اللَّهَ وَخُدُّهُ ، وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا ، وَاتْرَكُوا مَا يَقُولُ آبَاؤُكُمْ ، وَيَأْمُرُنَا بِالصَّلَاةِ ، وَالصَّدَقِ ، وَالْعَفَافِ ، وَالصِّلَةِ » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

328 . وعن أَبِي ذَرٍّ - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنَّكُمْ سَتَفْتَحُونَ أَرْضًا يُدْكِرُ فِيهَا الْقِيرَاطُ » .

وفي رواية : « سَتَفْتَحُونَ مَصْرَ وَهِيَ أَرْضٌ يُسَمَّى فِيهَا الْقِيرَاطُ ، فَاسْتَوْصُوا بِأَهْلِهَا خَيْرًا ، فَإِنَّ لَهُمْ ذِمَّةً وَرَحِمًا » .

وفي رواية : « فَإِذَا افْتَحْتُمُوهَا ، فَأَحْسِنُوا إِلَى أَهْلِهَا ، فَإِنَّ لَهُمْ ذِمَّةً وَرَحِمًا » أَوْ قَالَ « ذِمَّةً وَصِهْرًا » رواه مسلم .

قَالَ الْعُلَمَاءُ : الرَّحِمُ الَّتِي لَهُمْ كَوْنُ هَاجِرٍ أَوْ إِسْمَاعِيلَ ﷺ مِنْهُمْ ، وَ « الصَّهْرُ » :

Le Prophète (BSDI) qualifiait l'Égypte de futur «carquois» (Kinana) des forces de l'Islam et l'Égypte s'avéra par la suite comme la principale réserve de l'Islam en armes et hommes courageux, ce qui permettra ses futures conquêtes à l'Est comme à l'Ouest ainsi que ses brillantes victoires sur les Croisés et sur les Tartares.

329. Selon Abou Hourayra (DAS), quand fut révélé ce verset: «Mets en garde tes parents les plus proches». (*chapitre 26 – verset 214*), le Messager de Dieu (BSDI) invita chez lui les membres de la tribu Qoreysh. Il s'adressa à la tribu dans son ensemble et à chacun de ses clans en particulier. Il dit: «O fils de 'Abd Shams! O fils de Ka'b Ibn Lou'ay! Sauvez vos propres personnes du Feu! O fils de Mourra Ibn Ka'b! Sauvez vos propres personnes du Feu! O fils de 'Abd Manâf! Sauvez vos propres personnes du Feu! O fils de Hashem! Sauvez vos propres personnes du feu! O fils de 'Abd Al Moṭṭaleb! Sauvez vos propres personnes du Feu! O Faṭīma (sa fille)! Sauve ta propre personne du Feu car je ne possède pour vous aucune parade contre Dieu si ce n'est les droits de la parenté que j'honorerai d'ailleurs comme il se doit». (Rapporté par Moslem)

330. 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDI) proclamer à voix haute et publiquement: «Les hommes des Banī Untel ne sont pas mes soutiens. Mes seuls soutiens sont Dieu et les vertueux parmi les Croyants. Ils me sont cependant attachés par des liens de parenté que j'honore comme il se doit». (URA texte d'Al Boukhārī)

331. Selon Abou Ayoub Al Anṣārī (DAS), un homme dit: «O Messager de Dieu! Informe-moi d'une œuvre qui me fasse entrer au Paradis et qui m'éloigne de l'Enfer». Le Prophète (BSDI) lui dit: «Tu adores Dieu sans rien Lui associer. Tu pratiques correctement la prière. Tu t'acquittes de l'aumône légale et tu fais du bien avec tes proches». (URA)

332. Selon Ibn 'Āmer (DAS), le Prophète (BSDI) a dit: «Quand l'un de vous rompt son jeûne qu'il le rompe avec une datte car il y a là une bénédiction. S'il ne trouve pas de datte que ce soit avec l'eau car elle lave toutes les impuretés». Il dit encore: «L'aumône faite au pauvre est une simple aumône et, au proche, elle en compte deux: une aumône et un respect des liens de parenté». (Rapporté par Attirmidhi)

333. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «J'avais une femme que j'aimais et que (mon père) 'Omar détestait. Il me dit: «Répudie-la!» et je refusai. 'Omar (DAS) alla trouver le Prophète (BSDI) et lui en parla. Le Prophète me dit alors: «Répudie-la!». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

كَوْنُ مَارِيَةَ أُمِّ إِبْرَاهِيمَ ابْنِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مِنْهُمْ.

329. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ: لَمَّا نَزَلَتْ هَذِهِ الْآيَةُ: ﴿وَأَنْذِرْ عَشِيرَتَكَ الْأَقْرَبِينَ﴾ [الشعراء: 214] دَعَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ قُرَيْشًا، فَاجْتَمَعُوا فَعَمَّ، وَخَصَّ وَقَالَ: «يَا بَنِي عَبْدِ شَمْسٍ، يَا بَنِي كَعْبِ بْنِ لُؤَيٍّ، أَنْقِذُوا أَنْفُسَكُمْ مِنَ النَّارِ، يَا بَنِي مُرَّةَ ابْنِ كَعْبٍ، أَنْقِذُوا أَنْفُسَكُمْ مِنَ النَّارِ، يَا بَنِي عَبْدِ مَنَافٍ، أَنْقِذُوا أَنْفُسَكُمْ مِنَ النَّارِ، يَا بَنِي هَاشِمٍ، أَنْقِذُوا أَنْفُسَكُمْ مِنَ النَّارِ، يَا بَنِي عَبْدِ الْمُطَّلِبِ، أَنْقِذُوا أَنْفُسَكُمْ مِنَ النَّارِ، يَا فَاطِمَةُ أَنْقِذِي نَفْسَكَ مِنَ النَّارِ، فَإِنِّي لَا أَمْلِكُ لَكُمْ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا، غَيْرَ أَنَّ لَكُمْ رَحِمًا سَاءَ بَلُّهَا بِلَالُهَا» رواه مسلم.

قوله ﷺ «بِلَالُهَا» هو بفتح الباء الثَّانِيَةِ وَكَسْرُهَا وَ«الْبِلَالُ»: الْمَاءُ. ومعنى الحديث: سَاءَ بَلُّهَا، شَبَّهَ قَطْعَتَهَا بِالْحَرَارَةِ تُطْفَأُ بِالْمَاءِ وَهَذِهِ تَبْرُدُ بِالصَّلَاةِ.

330. وعن أَبِي عَبْدِ اللَّهِ عَمْرُو بْنُ الْعَاصِ - رضي الله عنهما - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ جَهَارًا غَيْرَ سِرٍّ يَقُولُ: «إِنَّ آلَ بَنِي فُلَانٍ لَيَسُوءُ بِأَوْلِيَائِي، إِنَّمَا وَلِيِّيَ اللَّهُ وَصَالِحُ الْمُؤْمِنِينَ، وَلَكِنْ لَهُمْ رَحِمٌ أَبْلَاهُ بِلَالُهَا» متفقٌ عليه. واللفظ للبخاري.

331. وعن أَبِي أَيُّوبَ خَالِدِ بْنِ زَيْدٍ الْأَنْصَارِيِّ - رضي الله عنه - أَنَّ رَجُلًا قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَخْبِرْنِي بِعَمَلٍ يُدْخِلُنِي الْجَنَّةَ، وَيُبَاعِدُنِي مِنَ النَّارِ. فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «تَعْبُدُ اللَّهَ، وَلَا تُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا، وَتُقِيمُ الصَّلَاةَ، وَتُؤْتِي الزَّكَاةَ، وَتَصِلَ الرَّحِمَ» متفقٌ عليه.

332. وعن سَلْمَانَ بْنِ عَامِرٍ - رضي الله عنه -، عن النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِذَا أَفْطَرْتَ أَحَدَكُمْ، فَلْيَفْطِرْ عَلَى تَمْرٍ، فَإِنَّهُ بَرَكَةٌ، فَإِنْ لَمْ يَجِدْ تَمْرًا، فَالْمَاءُ، فَإِنَّهُ طَهُورٌ». وقال: «الْصَّدَقَةُ عَلَى الْمَسْكِينِ صَدَقَةٌ، وَعَلَى ذِي الرَّحِمِ ثِنْتَانِ: صَدَقَةٌ وَصَلَةٌ». رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

333. وعن ابنِ عَمَرَ - رضي الله عنهما - قَالَ: كَانَتْ تَحْتِي امْرَأَةٌ، وَكُنْتُ أُحِبُّهَا، وَكَانَ عُمَرُ يَكْرَهُهَا، فَقَالَ لِي: طَلِّقْهَا، فَأَبَيْتُ، فَأَتَى عُمَرُ - رضي الله عنه - النَّبِيَّ ﷺ، فَذَكَرَ ذَلِكَ لَهُ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «طَلِّقْهَا» رواه أبو داود، والترمذي وقال:

334. Selon Abouddardā' (DAS), un homme vint lui dire: «J'ai une femme et ma mère m'ordonne de la répudier». Il dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Le géniteur est la meilleure porte du Paradis. Si tu veux, perds cette porte ou garde-la». (Rapporté par Attirmidhi)

335. Selon Al Barā Ibn 'Āzeb (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La tante maternelle est comme la mère». (Rapporté par Attirmidhi)

Plusieurs Ḥadiths bien connus concernant ce chapitre se trouvent dans les recueils authentifiés. Parmi eux est le récit des compagnons de la caverne et le récit de Joreyj. Tous deux ont déjà été mentionnés. J'en ai supprimé plusieurs pour la concision. Parmi ces Ḥadiths, le plus important est celui de 'Amr Ibn 'Absa (DAS). C'est un long Ḥadith comportant de nombreux ensembles des règles de l'Islam et de sa morale. Je le citerai, si Dieu veut, dans sa totalité dans le chapitre de l'espérance. Il dit entre autres: «Je suis entré une fois chez le Prophète (BSDL) à la Mecque (il voulait dire aux premiers temps de la révélation). Je lui dis: «Qu'est-ce que tu es?» Il dit: «Un Prophète». Je dis: «Et qu'est-ce qu'un prophète?» Il dit: «J'ai été suscité par Dieu exalté». Je dis: «Il t'a envoyé porteur de quoi?» Il dit: «Il m'a suscité avec la mission de recommander le respect des liens de parenté, de briser les idoles et de faire en sorte qu'on croie à un Dieu unique et qu'on ne Lui associe rien». Il cita le Ḥadith dans sa totalité et Dieu sait mieux que tous.

41 – L'interdiction d'être ingrat envers ses père et mère et de rompre les liens de parenté

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 47 – versets 22 et 23:* «Mais qui sait si, une fois au pouvoir, vous n'allez pas semer la corruption sur terre et rompre les liens sacrés de la parenté? (22).

Ce sont ceux-là que Dieu a maudits. Il les a alors rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles (23)».

2. *Chapitre 13 – verset 25:* «Ceux qui dénoncent le pacte de Dieu après l'avoir solidement noué, qui rompent les liens que Dieu a ordonné de maintenir et qui sèment la corruption sur terre, ceux-là auront la malédiction et auront la plus mauvaise demeure».

3. *Chapitre 17 – versets 23 et 24:* «Ton Seigneur en a décidé ainsi: Que vous n'adoriez que Lui et de traiter les deux géniteurs avec bienveillance.

Si l'un d'eux ou tous deux atteignent chez toi la vieillesse, ne leur dis pas «ouf», ne leur réponds pas avec brutalité et tiens-leur un langage généreux (23).

Baisse pour eux l'aile de l'humilité par miséricorde et dis: «Seigneur! Aie-les en Ta clémence comme ils m'ont élevé enfant (24)».

حديث حسن صحيح.

334. وعن أبي الدرداء - رضي الله عنه - أَنَّ رَجُلًا أَتَاهُ فَقَالَ : إِنَّ لِي امْرَأَةً وَإِنَّ أُمِّي تَأْمُرُنِي بِطَلَاقِهَا ؟ فَقَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «الْوَالِدُ أَوْسَطُ أَبْوَابِ الْجَنَّةِ ، فَإِنْ شِئْتَ ، فَأَضِعْ ذَلِكَ الْبَابَ ، أَوْ احْفَظْهُ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

335. وعن البراء بن عازب - رضي الله عنهما - ، عن النبي ﷺ قَالَ : «الْحَالَةُ بِمَنْزِلَةِ الْأُمِّ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

وفي الباب أحاديث كثيرة في الصحيح مشهورة ؛ منها حديث أصحاب الغار ، وحديث جريجٍ وَقَدْ سَبَقَا ، وأحاديث مشهورة في الصحيح حَدَّثَتْهَا اخْتِصَارًا ، وَمِنْ أَهَمِّهَا حديثُ عَمْرِو بْنِ عَبْسَةَ - رضي الله عنه - الطَّوِيلُ الْمُشْتَمِلُ عَلَى جُمْلٍ كَثِيرَةٍ مِنْ قَوَاعِدِ الْإِسْلَامِ وَأَدَابِهِ ، وَسَاءَ ذِكْرُهُ بِتَمَامِهِ إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى فِي بَابِ الرَّجَاءِ ، قَالَ فِيهِ : دَخَلْتُ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ بِمَكَّةَ ، يَعْنِي فِي أَوَّلِ النَّبُوءَةِ ، فَقُلْتُ لَهُ : مَا أَنْتَ ؟ قَالَ : «نَبِيٌّ» . فَقُلْتُ : وَمَا نَبِيٌّ ؟ قَالَ : «أُرْسَلَنِي اللَّهُ تَعَالَى» . فَقُلْتُ : بِأَيِّ شَيْءٍ أُرْسَلْتَ ؟ قَالَ : «أُرْسَلَنِي بِصَلَةِ الْأَرْحَامِ ، وَكَسْرِ الْأَوْتَانِ ، وَأَنْ يُوحِدَ اللَّهُ لَا يُشْرَكَ بِهِ شَيْءٌ» وَذَكَرَ تَمَامَ الْحَدِيثِ . وَاللَّهُ أَعْلَمُ .

41 - باب تحريم العقوق وقطيعة الرحم

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿فَهَلْ عَسَيْتُمْ إِنْ تَوَلَّيْتُمْ أَنْ تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ وَتَقَطَّعُوا أَرْحَامَكُمْ أُولَئِكَ الَّذِينَ لَعَنَهُمُ اللَّهُ فَأَصَمَّهُمْ وَأَعَمَّى أَبْصَارَهُمْ﴾ [محمد : 22 ، 23] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَالَّذِينَ يَنْقُضُونَ عَهْدَ اللَّهِ مِنْ بَعْدِ مِيثَاقِهِ وَيَقْطَعُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَنْ يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِي الْأَرْضِ ، أُولَئِكَ لَهُمُ اللَّعْنَةُ وَلَهُمْ سُوءُ الدَّارِ﴾ [الرعد : 25] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَقَضَى رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا إِمَّا يَبُلُغَنَّ عِنْدَكَ الْكِبَرَ أَحَدُهُمَا أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُلْ لَهُمَا أُفٍّ وَلَا تَنْهَرُهُمَا وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا وَاحْفَظْ لَهُمَا جَنَاحَ الذَّلِيلِ مِنَ الرَّحْمَةِ وَقُلْ رَبِّ ارْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرًا﴾ [الإسراء : 23 ،

[24]

Quant aux Ḥadīths:

336. Selon Abou Bakra Ibn Al Ḥāreth (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Voulez-vous que je vous informe des plus grands péchés?» (trois fois de suite). Nous dîmes: «Certainement que oui, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Le fait de donner à Dieu des associés, l'ingratitude envers les deux parents...» Il était appuyé à quelque chose. Il se mit assis et dit: «Attention! et le parler mensonger et le faux témoignage». Il ne cessa de les répéter jusqu'à ce que nous dîmes: «Que ne s'est-il donc tu!» (URA)

337 Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Les grands péchés sont: Le fait de donner à Dieu des associés. L'ingratitude envers les deux parents. Le meurtre. Et le faux serment».

338. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Parmi les plus grands péchés est le fait de maudire ses propres parents». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Est-ce que quelqu'un maudit ses propres géniteurs?» Il dit: «Il insulte le père de quelqu'un qui lui insulte alors le sien. Il lui insulte sa mère et il lui insulte la sienne». (URA)

Dans une autre version: «Parmi les plus grands péchés est le fait de maudire ses propres géniteurs». On dit: «Comment, ô Messenger de Dieu! peut-on maudire ses propres géniteurs?» Il dit: «Il insulte le père de quelqu'un qui lui insulte alors le sien. Il insulte la mère de quelqu'un et il lui insulte la sienne».

339. Selon Joubeyr Ibn Mot'im (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «N'entre pas au Paradis celui qui brise les liens de la parenté». (URA)

340. Selon Al Moughyra Ibn Sho'ba (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut vous a interdit l'ingratitude envers vos mères – de ne pas acquitter vos obligations – de demander ce qui ne vous revient pas de droit et d'enterrer les filles vivantes. Il a réprouvé de votre part le fait de rapporter tout ce que vous entendez dire, le fait de poser trop de questions (ou de demander trop de choses) et le fait de dépenser en vain votre argent». (URA)

Commentaire

Dans un autre Ḥadīth il est dit qu'il suffit à l'homme comme mensonge de rapporter tout ce qu'il entend dire. Il se fait ainsi inconsciemment le propagateur de fausses nouvelles et le complice de ceux qui veulent semer la corruption sur terre.

D'autre part, on ne doit pas trop poser de questions surtout en ce qui concerne la religion. Cela ne fait que nous compliquer nos obligations religieuses alors que la religion est avant tout aisance et facilité.

Quand Dieu demanda aux Juifs de sacrifier une vache, il leur aurait suffi d'égorger la première vache venue. Mais, dans leur esprit chicaneur, ils ne cessèrent de poser des questions sur l'identité de cette vache et Dieu leur imposa alors des conditions sévères parce qu'ils l'ont eux-mêmes été.

336. وعن أبي بكرة نفع بن الحارث - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «أَلَا أُنبِئُكُمْ بِأكْبَرِ الْكِبَائِرِ؟» - ثلاثاً - قلنا: بلى يا رسول الله. قال: «الإشْرَاكُ بِاللَّهِ، وَعُقُوقُ الْوَالِدَيْنِ» وَكَانَ مُتَكِنًا فَجَلَسَ، فَقَالَ: «أَلَا وَقَوْلُ الزُّورِ وَشَهَادَةُ الزُّورِ» فَمَا زَالَ يُكْرِّرُهَا حَتَّى قُلْنَا: لَيْتَهُ سَكَتَ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

337. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - عن النبي ﷺ قال: «الْكِبَائِرُ: الإِشْرَاكُ بِاللَّهِ، وَعُقُوقُ الْوَالِدَيْنِ، وَقَتْلُ النَّفْسِ، وَالْيَمِينُ الْغَمُوسُ» رواه البخاري.

«الْيَمِينُ الْغَمُوسُ» الَّتِي يَخْلِفُهَا كَاذِبًا عَامِدًا، سُمِّيَتْ غَمُوسًا، لِأَنَّهَا تَغْمِسُ الْحَالِفَ فِي الْإِثْمِ.

338. وعنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مِنَ الْكِبَائِرِ شَتْمُ الرَّجُلِ وَالِدَيْهِ!» قَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ وَهَلْ يَشْتُمُ الرَّجُلُ وَالِدَيْهِ؟ قَالَ: «نَعَمْ، يَسُبُّ أَبَا الرَّجُلِ، فَيَسُبُّ أَبَاهُ، وَيَسُبُّ أُمَّهُ، فَيَسُبُّ أُمَّهُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية: «إِنَّ مِنْ أَكْبَرِ الْكِبَائِرِ أَنْ يُلْعَنَ الرَّجُلُ وَالِدَيْهِ!» قِيلَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ كَيْفَ يُلْعَنُ الرَّجُلُ وَالِدَيْهِ؟ قَالَ: «يَسُبُّ أَبَا الرَّجُلِ، فَيَسُبُّ أَبَاهُ، وَيَسُبُّ أُمَّهُ، فَيَسُبُّ أُمَّهُ».

339. وعن أبي محمد جبير بن مطعم - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَدْخُلُ الْجَنَّةَ قَاطِعٌ» قَالَ سَفِيَانٌ فِي رَوَاتِهِ: يَعْني: قَاطِعُ رَحِمٍ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

340. وعن أبي عيسى المُغِيرَةِ بْنِ شُعْبَةَ - رضي الله عنه -، عن النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى حَرَّمَ عَلَيْكُمْ عُقُوقَ الْأُمّهَاتِ، وَمَنْعًا وَهَاتِ، وَوَادَ الْبَنَاتِ، وَكَرِهَ لَكُمْ قِيلَ وَقَالَ، وَكَثْرَةَ السُّؤَالِ، وَإِضَاعَةَ الْمَالِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

قَوْلُهُ: «مَنْعًا» مَعْنَاهُ: مَنْعٌ مَا وَجَبَ عَلَيْهِ. وَ«هَاتِ»: طَلَبٌ مَا لَيْسَ لَهُ. وَ«وَادَ الْبَنَاتِ» مَعْنَاهُ: دَفَنْهُنَّ فِي الْحَيَاةِ، وَ«قِيلَ وَقَالَ» مَعْنَاهُ: الْحَدِيثُ بِكُلِّ مَا يَسْمَعُهُ، فَيَقُولُ: قِيلَ كَذَا، وَقَالَ فَلَانُ كَذَا مِمَّا لَا يَعْلَمُ صِحَّتَهُ، وَلَا يَطْنُهَا، وَكَفَى بِالْمَرْءِ كَذِبًا أَنْ يُحَدِّثَ بِكُلِّ مَا سَمِعَ. وَ«إِضَاعَةُ الْمَالِ»: تَبْذِيرُهُ وَصَرْفُهُ فِي غَيْرِ الْوُجُوهِ الْمَأْدُونِ فِيهَا مِنْ

42 – Le mérite qu'on a à être gentil avec les amis du père, de la mère, des proches et de l'épouse et avec tous ceux qu'on recommande de traiter avec générosité

341. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La meilleure façon d'honorer les liens de parenté est de faire du bien avec les anciens amis de son père».

342. 'Abdullāh Ibn Dinār rapporte que 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS) raconte qu'un bédouin le rencontra sur sa route vers la Mecque. 'Abdullāh Ibn 'Omar le salua, le fit monter sur un âne qu'il montait lui-même et lui donna un turban qu'il avait sur la tête. Ibn Dinār dit: «Nous lui dîmes: «Puisse Dieu te corriger tes fautes! Tu as affaire aux Bédouins et les Bédouins se contentent de peu de chose». (Sous-entendu pourquoi lui donner tout cela?) 'Abdullāh Ibn 'Omar dit: «Le père de cet homme était l'ami de 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) et j'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «La meilleure façon d'honorer les liens de parenté est de faire du bien avec les anciens amis de son père».

Dans une autre version que rapporte Ibn Dinār à partir du récit de 'Abdullah Ibn 'Omar «Quand Ibn 'Omar sortait pour la Mecque, il avait un âne qu'il montait quand il était fatigué de la selle du chameau. Il avait aussi un turban qu'il enroulait autour de sa tête. Un jour qu'il était sur cet âne, voilà que passa un Bédouin. Il lui dit: «N'es-tu pas un tel fils d'un tel?» Il lui dit: «Si». Il lui donna l'âne et lui dit: «Monte sur cet âne!». Il lui donna ensuite son turban et lui dit: «Enroule-le autour de ta tête!». Certains de ses compagnons lui dirent: «Que Dieu te pardonne! Tu viens de donner à ce Bédouin un âne qui te reposait de ta monture et un turban que tu enroulais autour de ta tête». Il dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «La meilleure façon d'honorer les liens de parenté est de faire du bien avec les anciens amis de son père après sa mort». Or son père était l'ami de 'Omar (DAS). (Toutes ces versions sont rapportées par Moslem)

مَقَاصِدِ الْآخِرَةِ وَالْدُّنْيَا ، وَتَرَكُ حِفْظَهُ مَعَ إِمْكَانِ الْحِفْظِ . وَ «كَثْرَةُ السُّؤَالِ» : الْإِلْحَاحُ فِي مَا لَا حَاجَةَ إِلَيْهِ .

وَفِي الْبَابِ أَحَادِيثُ سَبَقَتْ فِي الْبَابِ قَبْلَهُ كَحَدِيثِ «وَأَقْطَعُ مَنْ قَطَعَكَ» وَحَدِيثِ «مَنْ قَطَعَنِي قَطَعَنِي اللَّهُ» .

42 - باب فضل بر أصدقاء الأب والأم والأقارب والزوجة وسائر من يندب إكرامه

341 . عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «إِنَّ أَبَرَ الْبِرِّ أَنْ يَصِلَ الرَّجُلُ وَدَّ أَبِيهِ» .

342 . وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ دِينَارٍ عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَجُلًا مِنَ الْأَعْرَابِ لَقِيَهُ بِطَرِيقِ مَكَّةَ ، فَسَلَّمَ عَلَيْهِ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ عُمَرَ ، وَحَمَلَهُ عَلَى حِمَارٍ كَانَ يَرْكَبُهُ ، وَأَعْطَاهُ عِمَامَةً كَانَتْ عَلَى رَأْسِهِ ، قَالَ ابْنُ دِينَارٍ : فَقُلْنَا لَهُ : أَصْلَحَكَ اللَّهُ إِنَّهُمْ الْأَعْرَابُ وَهُمْ يَرْضَوْنَ بِالْيَسِيرِ . فَقَالَ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ عُمَرَ : إِنَّ أَبَا هَذَا كَانَ وَدًّا لِعُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - وَإِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ أَبَرَ الْبِرِّ صِلَةُ الرَّجُلِ أَهْلَ وَدَّ أَبِيهِ» .

وَفِي رِوَايَةٍ عَنْ ابْنِ دِينَارٍ عَنْ ابْنِ عُمَرَ أَنَّهُ كَانَ إِذَا خَرَجَ إِلَى مَكَّةَ كَانَ لَهُ حِمَارٌ يَتَرَوَّحُ عَلَيْهِ إِذَا مَلَ رُكُوبَ الرَّاحِلَةِ ، وَعِمَامَةٌ يَشُدُّ بِهَا رَأْسَهُ ، فَبَيْنَا هُوَ يَوْمًا عَلَى ذَلِكَ الْحِمَارِ إِذْ مَرَّ بِهِ أَعْرَابِيٌّ ، فَقَالَ : أَلَسْتَ فُلَانُ بْنُ فُلَانٍ؟ قَالَ : بَلَى . فَأَعْطَاهُ الْحِمَارَ ، فَقَالَ : ارْكَبْ هَذَا ، وَأَعْطَاهُ الْعِمَامَةَ وَقَالَ : اشْدُدْ بِهَا رَأْسَكَ ، فَقَالَ لَهُ بَعْضُ أَصْحَابِهِ : غَفَرَ اللَّهُ لَكَ أَعْطَيْتَ هَذَا الْأَعْرَابِيَّ حِمَارًا كُنْتَ تَرَوَّحُ عَلَيْهِ ، وَعِمَامَةً كُنْتَ تَشُدُّ بِهَا رَأْسَكَ؟ فَقَالَ : إِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ مِنْ أَبَرَ الْبِرِّ أَنْ يَصِلَ الرَّجُلُ أَهْلَ وَدَّ أَبِيهِ بَعْدَ أَنْ يُؤَلِّيَ» وَإِنَّ أَبَاهُ كَانَ صَدِيقًا لِعُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، وَرَوَى هَذِهِ الرِّوَايَاتِ كُلُّهَا مُسْلِمٌ .

343. Mālek Ibn Rabi'a Asā'idī (DAS) a dit: «Alors que nous étions assis auprès du Messager de Dieu (BSDL), voilà que lui vint un homme de la tribu des Bani Salma qui lui dit: «O Messager de Dieu! Reste-t-il pour moi une occasion de faire du bien à mes parents maintenant qu'ils sont morts?» Il dit: «Oui. Tu pries Dieu de les bénir et de les absoudre et tu tiens après eux leurs promesses. Tu respectes les liens de parenté dont ils sont la cause et tu honores leurs anciens amis». (Rapporté par Abouddardā')

344. 'Āisha (DAS) a dit: «Je n'ai jamais éprouvé de jalousie vis-à-vis des épouses du Prophète (BSDL) comme j'en ai éprouvée vis-à-vis de Khadija (DAS) alors que je ne l'avais jamais vue. Il ne cessait en effet de parler d'elle. Quand il égorgeait un agneau, il lui arrivait de le couper en morceaux pour les envoyer aux anciennes amies de Khadija. Il m'est peut-être arrivé de lui dire: «On dirait qu'il n'existe au monde d'autres femmes que Khadija!» Il disait: «Elle était ceci, elle était cela et c'est d'elle que j'ai eu des enfants».

Commentaire

Le Prophète (BSDL) qui a réuni jusqu'à neuf co-épouses n'a eu d'enfants que de Khadija (DAS) qui lui donna un garçon qui mourut en bas âge ('Abdullah Aṭṭaḥer) et quatre filles (Faṭīma, Roqaya, Zaynab et Om Kalthūm). C'est de sa fille Faṭīma (DAS), épouse de l'Imām 'Alī (DAS), que se fera sa descendance représentant la caste noble de l'Islam (Al Ashrāf).

Plus tard sa femme Marie la Copte (DAS) lui donnera un autre garçon (Ibrāhīm) qui mourra aussi dans les premiers mois de sa vie.

Khadija a en outre le grand mérite d'être le premier être humain à croire en la mission de Moḥammad (BSDL) et d'avoir dépensé toute son immense fortune au service de l'Islam.

345. Anas Ibn Mālek (DAS) a dit: «Je suis sorti en voyage avec Jarīr Al Bajallī (DAS). Il se comportait avec moi comme un serviteur. Je lui dis: «N'en fais rien!». Il dit: «J'ai vu les Anṣārs se comporter ainsi avec le Messager de Dieu (BSDL) et, devant cette grande chose, je me suis juré de ne jamais plus accompagner l'un d'eux sans être son serviteur». (URA)

343. وعن أَبِي أُسَيْدٍ - بضم الهمزة وفتح السين - مالك بن ربيعة السَّاعِدِيُّ - رضي الله عنه - قال: بَيْنَا نَحْنُ جُلُوسٌ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ إِذْ جَاءَهُ رَجُلٌ مِنْ بَنِي سَلَمَةَ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ هَلْ بَقِيَ مِنْ بَرِّ أَبِي شَيْءٌ أَتَبَرُّهُمَا بِهِ بَعْدَ مَوْتِهِمَا؟ فَقَالَ: «نَعَمْ، الصَّلَاةُ عَلَيْهِمَا، وَالِاسْتِغْفَارُ لَهُمَا، وَإِنْفَاذُ عَهْدِهِمَا مِنْ بَعْدِهِمَا، وَصِلَةُ الرَّحِمِ الَّتِي لَا تُوَصَّلُ إِلَّا بِهِمَا، وَإِكْرَامُ صَدِيقِهِمَا» رواه أبو داود.

344. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت: مَا غَرْتُ عَلَى أَحَدٍ مِنْ نِسَاءِ النَّبِيِّ ﷺ مَا غَرْتُ عَلَى خَدِيجَةَ - رضي الله عنها -، وَمَا رَأَيْتُهَا قَطُّ، وَلَكِنْ كَانَ يُكْثِرُ ذِكْرُهَا، وَرُبَّمَا ذَبَحَ الشَّاةَ، ثُمَّ يَقْطَعُهَا أَغْصَاءً، ثُمَّ يَبْعَثُهَا فِي صَدَائِقِ خَدِيجَةَ، فَرُبَّمَا قُلْتُ لَهُ: كَأَنَّ لَمْ يَكُنْ فِي الدُّنْيَا إِلَّا خَدِيجَةُ! فَيَقُولُ: «إِنَّهَا كَانَتْ وَكَانَتْ وَكَانَ لِي مِنْهَا وَلَدٌ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية: وَإِنْ كَانَ لَيَذْبَحُ الشَّاةَ، فَيُهْدِي فِي خِلَائِهَا مِنْهَا مَا يَسْعُهُنَّ. وفي رواية: كَانَ إِذَا ذَبَحَ الشَّاةَ يَقُولُ: «أَرْسِلُوا بِهَا إِلَى أَصْدِقَاءِ خَدِيجَةَ». وفي روايةٍ قَالَتْ: اسْتَأْذَنْتُ هَالَةَ بِنْتُ خُوَيْلِدٍ أُخْتُ خَدِيجَةَ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَعَرَفَ اسْتِئْذَانَ خَدِيجَةَ، فَارْتَاحَ لِذَلِكَ فَقَالَ: «اللَّهُمَّ هَالَةَ بِنْتُ خُوَيْلِدٍ». قولها: «فَارْتَاحَ» هو بالحاء، وفي الجمع بين الصحيحين للحُمَيْدِيِّ: «فَارْتَاغَ» بِالعين ومعناه: اهْتَمَّ بِهِ.

345. وعن أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ - رضي الله عنه - قال: خَرَجْتُ مَعَ جَرِيرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ الْبَجَلِيِّ - رضي الله عنه - فِي سَفَرٍ، فَكَانَ يَخْدُمُنِي فَقُلْتُ لَهُ: لَا تَفْعَلْ، فَقَالَ: إِنِّي قَدْ رَأَيْتُ الْأَنْصَارَ تَصْنَعُ بِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ شَيْئًا آلَيْتُ عَلَى نَفْسِي أَنْ لَا أَصْحَبَ أَحَدًا مِنْهُمْ إِلَّا خَدَمْتُهُ. مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

43 – Le devoir d'honorer les membres de la famille du Messager de Dieu (BSDL) et de vanter leurs mérites

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 33 – verset 33*: «Dieu ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la Maison (du Prophète)! et veut vous purifier à fond».

2. *Chapitre 22 – verset 32*: «Celui qui prend en haute considération les rites de Dieu, cela provient de la piété des cœurs».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

346. Yazīd Ibn Ḥabbān a dit: «Je me rendis en compagnie de Ḥouṣayn Ibn Sabra et de ‘Amr Ibn Moslem chez Zeyd Ibn Arqam (DAS). Quand nous nous assîmes auprès de lui, Ḥouṣayn lui dit: «Tu as certainement rencontré, ô Zeyd!, un grand bien. Tu as vu en effet le Messager de Dieu (BSDL) et tu as entendu ses paroles. Tu as de même pris part à ses campagnes et tu as fait la prière derrière lui. C’est pourquoi tu as certainement rencontré, ô Zeyd!, un grand bien. O Zeyd! Parle-nous un peu de ce que tu as entendu de la bouche du Messager de Dieu (BSDL)». Il dit: «O fils de mon frère! Par Dieu, mon âge est déjà avancé, mon temps est devenu ancien et j’ai oublié une partie de ce que j’avais retenu jadis des paroles du Messager de Dieu (BSDL). Acceptez donc les Ḥadīths que je vous rapporte et ne me mettez pas dans l’embarras pour ce que je ne vous en ai pas rapporté». Puis il dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) se leva parmi nous pour nous faire un discours auprès d’un lac appelé Khomm entre la Mecque et Médine. Il prononça d’abord la louange et la glorification de Dieu, puis nous fit une leçon de morale, nous rappela nos obligations et dit enfin: «Or donc! Attention, ô gens! Je ne suis qu’un être humain et le messager de Dieu (l’Ange de la mort) ne va plus tarder à venir m’appeler et moi à y répondre. Je laisse après moi deux choses de grand poids: d’abord le Livre de Dieu contenant la bonne direction et la lumière. Pratiquez ses enseignements et accrochez-vous à lui». Il exhorta alors les gens à respecter les enseignements du Livre de Dieu et les poussa à l’aimer. Puis il leur dit: «...Puis les membres de ma famille. Je vous rappelle Dieu pour tout ce qui concerne les membres de ma famille». Ḥouṣayn lui dit: «Qui sont les membres de sa famille? O Zeyd!» Il dit: «Ses femmes font partie de sa famille mais les membres de sa famille sont ceux à qui il a été interdit d’accepter les aumônes du trésor public après sa mort». Il dit: «Et qui sont-ils?» Il dit: «Les familles de ‘Alī, de ‘Aqīl, de Ja‘far et de ‘Abbās». Il dit: «A-t-on interdit à tous ceux-là d’accepter les aumônes du trésor public?» Il dit: «Oui». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version: «Attention! Je vais laisser après moi parmi vous deux choses de grand poids: L’une d’elles est le Livre de Dieu et c’est la corde de Dieu. Celui qui le suit sera sur la bonne voie et celui qui le délaisse sera dans l’errance».

347. Selon Ibn ‘Omar (DAS), selon Abou Bakr le très véridique (DAS) et ce sont ses propres termes: «Considérez Moḥammad (BSDL) et honorez les membres de sa famille». (Rapporté par Al Boukhārī)

43 - باب إكرام أهل بيت رسول الله ﷺ وبيان فضلهم

قال الله تعالى: ﴿إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا﴾ [الأحزاب: 33].

وقال تعالى: ﴿وَمَنْ يُعْظَمْ شَعَائِرَ اللَّهِ فَإِنَّهَا مِنْ تَقْوَى الْقُلُوبِ﴾ [الحج: 32].

346. وعن يزيد بن حبان قال: انطلقت أنا وحُصَيْنُ بْنُ سَبْرَةَ، وَعَمْرُو بْنُ مُسْلِمٍ إلى زَيْدِ بْنِ أَرْقَمَ - رضي الله عنهم - ، فَلَمَّا جَلَسْنَا إِلَيْهِ قَالَ لَهُ حُصَيْنُ: لَقَدْ لَقِيتُ يَا زَيْدُ خَيْرًا كَثِيرًا، رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، وَسَمِعْتُ حَدِيثَهُ، وَغَزَوْتُ مَعَهُ، وَصَلَّيْتُ خَلْفَهُ: لَقَدْ لَقِيتُ يَا زَيْدُ خَيْرًا كَثِيرًا، حَدَّثَنَا يَا زَيْدُ مَا سَمِعْتُ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: يَا ابْنَ أَخِي وَاللَّهِ لَقَدْ كَبُرَتْ سِنِّي، وَقَدَّمَ عَهْدِي، وَنَسِيتُ بَغْضَ الَّذِي كُنْتُ أَعْيِي مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَمَا حَدَّثْتُكُمْ، فَاقْبَلُوا، وَمَا لَا فَلَاحُ تَكْلُفُونِيهِ ثُمَّ قَالَ: قَامَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَوْمًا فِيْنَا خَطِيبًا بِمَاءٍ يُدْعَى خُمًّا بَيْنَ مَكَّةَ وَالْمَدِينَةِ، فَحَمِدَ اللَّهَ، وَأَثْنَى عَلَيْهِ، وَوَعِظَ، وَذَكَرَ، ثُمَّ قَالَ: «أَمَّا بَعْدُ: أَلَا أَيُّهَا النَّاسُ، فَإِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ يُوشِكُ أَنْ يَأْتِيَ رَسُولُ رَبِّي فَأُجِيبَ، وَأَنَا تَارِكٌ فِيكُمْ ثَقَلَيْنِ: أَوَّلُهُمَا كِتَابُ اللَّهِ، فِيهِ الْهُدَى وَالنُّورُ، فَخُذُوا بِكِتَابِ اللَّهِ، وَاسْتَمْسِكُوا بِهِ. فَحَثَّ عَلَى كِتَابِ اللَّهِ، وَرَغَّبَ فِيهِ» ثُمَّ قَالَ: «وَأَهْلُ بَيْتِي أَذْكُرُكُمْ اللَّهُ فِي أَهْلِ بَيْتِي، أَذْكُرُكُمْ اللَّهُ فِي أَهْلِ بَيْتِي» فَقَالَ لَهُ حُصَيْنُ: وَمَنْ أَهْلُ بَيْتِهِ يَا زَيْدُ، أَلَيْسَ نِسَاؤُهُ مِنْ أَهْلِ بَيْتِهِ؟ قَالَ: نِسَاؤُهُ مِنْ أَهْلِ بَيْتِهِ، وَلَكِنْ أَهْلُ بَيْتِهِ مَنْ حُرِمَ الصَّدَقَةُ بَعْدَهُ، قَالَ: وَمَنْ هُمْ؟ قَالَ: هُمْ آلُ عَلِيٍّ، وَآلُ عَقِيلٍ، وَآلُ جَعْفَرٍ، وَآلُ عَبَّاسٍ، قَالَ: كُلُّ هَؤُلَاءِ حُرِمَ الصَّدَقَةُ؟ قَالَ: نَعَمْ. رواه مسلم.

وفي رواية: «أَلَا وَإِنِّي تَارِكٌ فِيكُمْ ثَقَلَيْنِ: أَحَدُهُمَا كِتَابُ اللَّهِ وَهُوَ حَبْلُ اللَّهِ، مَنْ اتَّبَعَهُ كَانَ عَلَى الْهُدَى، وَمَنْ تَرَكَهُ كَانَ عَلَى ضَلَالَةٍ».

347. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رضي الله عنهما - ، عَنْ أَبِي بَكْرٍ الصِّدِّيقِ - رضي الله عنه - مَوْفُوفًا عَلَيْهِ أَنَّهُ قَالَ: ارْقُبُوا مُحَمَّدًا ﷺ فِي أَهْلِ بَيْتِهِ، رواه البخاري. معنَى «ارْقُبُوا» رَاعُوهُ وَاحْتَرِمُوهُ وَأَكْرِمُوهُ، وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

44 – Les égards dûs aux savants, aux personnes âgées et aux bienfaiteurs. Le devoir de leur donner la priorité sur les autres, d'élever leurs sièges et de mettre en exergue leur position

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 39 – verset 9*: «Dis: «Est-ce que ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ont la même valeur?»»

Pour ce qui est des Hadiths:

348. Selon 'Oqba Al Anṣārī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ceux qui connaissent mieux le Livre de Dieu président à la prière. Si leur connaissance du Livre est égale, c'est celui qui possède mieux la sunna (tradition du Prophète). Si leur connaissance de la sunna est égale, c'est celui dont l'exil (à Médine) est le plus ancien. S'ils se sont exilés à la même époque, c'est le plus âgé d'entre eux (ou le plus anciennement musulman). Nul n'a le droit de présider à la prière de quelqu'un dans son propre fief ni d'occuper chez lui sa place d'honneur sauf s'il l'y autorise». (Rapporté par Moslem)

349. Toujours selon lui: «Le Messenger de Dieu (BSDL) poussait nos épaules avant la prière en disant: «Alignez-vous bien et ne soyez pas dans des positions diverses, sinon vos cœurs iraient dans des directions opposées. Que viennent juste après moi les gens les plus sensés et les plus sages puis ceux qui le sont un peu moins et ainsi de suite». (Rapporté par Moslem)

350. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que prient juste derrière moi les plus sensés et les plus sages, puis ceux qui le sont un peu moins et ainsi de suite (et il le répéta trois fois) et méfiez-vous du brouhaha des souks».

Commentaire

La prière est le moment le plus important de la journée du Croyant. Elle doit être présidée par le plus versé dans les sciences religieuses, le plus accompli moralement et physiquement.

Les rangs des prieurs indiquent leur degré de sagesse et de science et la priorité y est donnée au plus sage et au plus savant. Les enfants et les ignorants doivent laisser les premiers rangs aux personnes âgées et aux gens cultivés.

Le désordre et l'anarchie sont les caractéristiques du marché mais la mosquée est d'un plus haut niveau et tout doit y obéir à un ordre bien déterminé basé sur le mérite réel des gens dont le seul critère est la crainte de Dieu.

351. Abou Yaḥya Al Anṣārī (DAS) rapporte: «'Abdullāh Ibn Sahl et Mouḥayṣa Ibn Mas'ūd se mirent en route pour Khaybar et c'était en temps de paix. Ils se séparèrent. Puis Mouḥayṣa vint vers 'Abdullāh Ibn Sahl et le trouva mort se

44 - باب توقير العلماء والكبار وأهل الفضل وتقديمهم على غيرهم ورفع مجالسهم وإظهار مرتبتهم

قال الله تعالى: ﴿قُلْ هَلْ يَسْتَوِي الَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَالَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ إِنَّمَا يَتَذَكَّرُ أُولُو الْأَلْبَابِ﴾ [الزمر: 9].

348. وعن أبي مسعود عُبَيْدَةَ بْنِ عَمْرِو بْنِ الْبَدْرِيِّ الْأَنْصَارِيِّ - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «يَوْمُ الْقَوْمِ أَقْرُوهُمْ لِكِتَابِ اللَّهِ، فَإِنْ كَانُوا فِي الْقِرَاءَةِ سَوَاءً، فَأَعْلَمُهُمْ بِالسُّنَّةِ، فَإِنْ كَانُوا فِي السُّنَّةِ سَوَاءً، فَأَقْدَمُهُمْ هِجْرَةً، فَإِنْ كَانُوا فِي الْهِجْرَةِ سَوَاءً، فَأَقْدَمُهُمْ سِنًا وَلَا يَوْمَنَّ الرَّجُلُ الرَّجُلَ فِي سُلْطَانِهِ، وَلَا يَقْعُدُ فِي بَيْتِهِ عَلَى تَكْرِمَتِهِ إِلَّا بِإِذْنِهِ» رواه مسلم.

وفي رواية له: «فَأَقْدَمُهُمْ سَلَمًا» بَدَلُ «سِنًا»: «أَوْ إِسْلَامًا». وفي رواية: «يَوْمُ الْقَوْمِ أَقْرُوهُمْ لِكِتَابِ اللَّهِ، وَأَقْدَمُهُمْ قِرَاءَةً، فَإِنْ كَانَتْ قِرَاءَتُهُمْ سَوَاءً فَيَوْمُهُمْ أَقْدَمُهُمْ هِجْرَةً، فَإِنْ كَانُوا فِي الْهِجْرَةِ سَوَاءً، فَلْيَوْمُهُمْ أَكْبَرُهُمْ سِنًا». وَالْمُرَادُ «بِسُلْطَانِهِ» مَحَلُّ وَلَايَتِهِ، أَوْ الْمَوْضِعُ الَّذِي يَخْتَصُّ بِهِ. وَ«تَكْرِمَتُهُ» بَفَتْحِ التَّاءِ وَكَسْرِ الرَّاءِ: وَهِيَ مَا يَنْفَرِدُ بِهِ مِنْ فِرَاشٍ وَسَرِيرٍ وَنَحْوِهِمَا.

349. وعنه قال: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَمْسَحُ مَنَاكِفَنَا فِي الصَّلَاةِ وَيَقُولُ: «اسْتَوُوا وَلَا تَخْتَلِفُوا، فَتَخْتَلِفَ قُلُوبُكُمْ، لِيَلْنِي مِنْكُمْ أُولُوا الْأَحْلَامِ وَالنُّهَى، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ» رواه مسلم.

وقوله ﷺ «لِيَلْنِي» هو بتخفيف النون وكسرها قَبْلَهَا يَاءً، وَرُويَ بِتَشْدِيدِ النونِ مَعَ يَاءٍ قَبْلَهَا. وَ«النُّهَى»: الْعُقُولُ. وَ«أُولُوا الْأَحْلَامِ» هُمُ الْبَالِغُونَ، وَقِيلَ: أَهْلُ الْحِلْمِ وَالْفَضْلِ.

350. وعن عبد الله بن مسعود - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «لِيَلْنِي مِنْكُمْ أُولُوا الْأَحْلَامِ وَالنُّهَى، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ» ثَلَاثًا «وَأَيَّاكُمْ وَهَيْشَاتِ الْأَسْوَاقِ» رواه مسلم.

351. وعن أبي يحيى وَقِيلَ: أَبِي مُحَمَّدٍ سَهْلٍ بْنِ أَبِي حَمَّةَ - بَفَتْحِ الحاءِ المهملة

débattant encore dans son sang. Il l'enterra et vint à Médine. 'Abdurrahman Ibn Sahl et les deux fils de Mas'ūd, Mouhayṣa, et Houwayṣa, allèrent trouver le Prophète (BSDL). 'Abdurrahman voulut prendre la parole mais le Prophète lui dit: «Laisse parler le plus âgé! Laisse parler le plus âgé!» car il était le plus jeune du groupe. Il se tut donc et les deux autres parlèrent. Il leur dit: «Etes-vous disposés à le jurer et vous pourrez alors avoir justice du meurtrier?» (URA)

352. Selon Jāber (DAS), le Prophète (BSDL) mettait deux à deux les tués de la bataille de Ouḥoud dans la même tombe. Puis il disait: «Lequel des deux connaissait mieux le Coran?» Quand on lui désignait l'un, il le mettait le premier dans la tombe». (Rapporté par Al Boukhārī)

353. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Je me vois en rêve me curant les dents avec un bâton d'arac. Deux hommes vinrent vers moi dont l'un était plus âgé que l'autre. Je donnai le bâton d'arac au plus jeune. On me dit alors: «Commence par le plus âgé» et je l'ai donné au plus âgé». (Rapporté par Moslem et Al Boukhārī)

354. Selon Abou Mūsa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «C'est glorifier Dieu le Très-Haut que d'honorer le Musulman aux cheveux blancs, d'honorer celui qui possède tout le Coran sans excès de recherche dans son interprétation et sans négligence de sa lecture assidue et d'honorer le détenteur du pouvoir juste». (Rapporté par Abou Dawūd)

355. Selon 'Amr Ibn Shou'ayb, selon son père, selon son grand-père (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne fait pas partie de notre communauté celui qui ne se montre pas clément avec notre petit et ne reconnaît pas l'honneur de notre grand». (Rapporté par Attirmidhī)

356. Selon Meymoun Ibn Abi Shabīb (DAS), 'Āisha (DAS) donna un morceau de pain à un mendiant qui passa devant elle. Puis vint un homme bien habillé et d'apparence respectable. Elle le fit asseoir et lui donna à manger. On lui demanda la raison de cette différence de comportement. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit alors: «Placez les gens selon leur mérite». (Rapporté par Abou Dawūd)

وَإِسْكَانَ الثَّاءِ الْمُثَلَّثَةِ - الْأَنْصَارِي - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : انْطَلَقَ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ سَهْلٍ وَمُحَيِّصَةُ ابْنُ مَسْعُودٍ إِلَى خَيْبَرَ وَهِيَ يَوْمَئِذٍ صُلْحٌ ، فَتَفَرَّقَا ، فَأَتَى مُحَيِّصَةُ إِلَى عَبْدِ اللَّهِ بْنِ سَهْلٍ وَهُوَ يَتَشَحَّطُ فِي دَمِهِ قَتِيلًا ، فَدَفَنَهُ ، ثُمَّ قَدِمَ الْمَدِينَةَ فَانْطَلَقَ عَبْدُ الرَّحْمَنِ بْنُ سَهْلٍ وَمُحَيِّصَةُ وَحَوِيصَةُ ابْنَا مَسْعُودٍ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ ، فَذَهَبَ عَبْدُ الرَّحْمَنِ يَتَكَلَّمُ فَقَالَ : « كَبِيرٌ كَبِيرٌ » وَهُوَ أَحَدُ الْقَوْمِ ، فَسَكَتَ ، فَتَكَلَّمَا فَقَالَ : « أَتَحْلِفُونَ وَتَسْتَحِقُّونَ قَاتِلَكُمْ ؟ » وَذَكَرَ تَمَامَ الْحَدِيثِ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وقوله ﷺ : « كَبِيرٌ كَبِيرٌ » مَعْنَاهُ : يَتَكَلَّمُ الْأَكْبَرُ .

352 . وعن جابر - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَجْمَعُ بَيْنَ الرَّجُلَيْنِ مِنْ قَتْلَى أَحَدٍ - يَعْنِي فِي الْقَبْرِ - ثُمَّ يَقُولُ : أَيُّهُمَا أَكْثَرُ أَخْذًا لِلْقُرْآنِ ؟ فَإِذَا أُشِيرَ لَهُ إِلَى أَحَدِهِمَا قَدَّمَهُ فِي اللَّحْدِ . رواه البخاري .

353 . وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « أَرَأَيْتُمْ فِي الْمَنَامِ أَتَسَوَّكُ بِسَوَاكٍ ، فَجَاءَنِي رَجُلَانِ ، أَحَدُهُمَا أَكْبَرُ مِنَ الْآخَرِ ، فَنَاولْتُ السَّوَاكَ الْأَصْغَرَ ، فَقِيلَ لِي : كَبِيرٌ ، فَدَفَعْتُهُ إِلَى الْأَكْبَرِ مِنْهُمَا » رواه مسلم مُسْتَدًّا وَابُخَارِي تَعْلِيْقًا .

354 . وعن أَبِي مُوسَى - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنْ مِنْ إِجْلَالِ اللَّهِ تَعَالَى إِكْرَامَ ذِي الشَّيْبَةِ الْمُسْلِمِ ، وَحَامِلِ الْقُرْآنِ غَيْرِ الْغَالِي فِيهِ ، وَالْجَانِي عَنْهُ ، وَإِكْرَامَ ذِي السُّلْطَانِ الْمُقْسِطِ » حَدِيثٌ حَسَنٌ رواه أَبُو دَاوُدَ .

355 . وعن عَمْرِو بْنِ شُعَيْبٍ ، عَنْ أَبِيهِ ، عَنْ جَدِّهِ - رضي الله عنهم - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَيْسَ مِنَّا مَنْ لَمْ يَرْحَمْ صَغِيرَنَا ، وَيَعْرِفْ شَرَفَ كَبِيرِنَا » حَدِيثٌ صَحِيحٌ رواه أَبُو دَاوُدَ وَالتِّرْمِذِيُّ ، وَقَالَ التِّرْمِذِيُّ : حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ .
وفي رواية أَبِي دَاوُدَ : « حَقٌّ كَبِيرِنَا » .

356 . وعن مَيْمُونِ بْنِ أَبِي شَيْبٍ - رحمه الله - أَنَّ عَائِشَةَ - رضي الله عنها - مَرَّ بِهَا سَائِلٌ ، فَأَعْطَتْهُ كِسْرَةً ، وَمَرَّ بِهَا رَجُلٌ عَلَيْهِ ثِيَابٌ وَهَيْئَةٌ ، فَأَقْعَدَتْهُ ، فَأَكَلَ فَقِيلَ لَهَا فِي ذَلِكَ ؟ فَقَالَتْ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « أَنْزِلُوا النَّاسَ مَنَازِلَهُمْ » رواه أَبُو دَاوُدَ . لَكِنْ قَالَ :

357. Ibn ‘Abbās (DAS) a dit: «‘Ouyaynatou Ibn Hiṣn vint à Médine et s’installa chez le fils de son frère Al Hourr Ibn Qays qui faisait partie du petit groupe de gens que ‘Omar (DAS) rapprochait de lui. Les lecteurs du Coran étaient en effet les gens du cercle de ‘Omar ainsi que ses conseillers qu’ils fussent vieux ou jeunes. ‘Ouyayna dit à son neveu: «Mon neveu! Tu jouis de quelque considération auprès de ce prince. Demande-lui donc de m’accorder une audience». Il demanda à ‘Omar de le recevoir et ‘Omar lui permit d’entrer. Une fois chez lui, il lui dit: «Gare à toi, ô fils d’Al Khaṭṭāb! Par Dieu, tu ne nous donnes pas en abondance et tu ne juges pas équitablement entre nous». ‘Omar (DAS) fut pris d’une telle colère qu’il était sur le point de lui faire subir un mauvais sort. Al Hourr lui dit alors: «O Prince des Croyants! Dieu exalté a dit à Son Prophète: «Exige ce qui est aisément supportable, ordonne le bien communément reconnu comme tel et détourne-toi des insensés». (Chapitre 7 – verset 199) Or cet homme est un insensé. Par Dieu, ‘Omar, dès qu’il lui cita ce verset, n’alla pas outre à ses commandements car ‘Omar respectait particulièrement les commandements du Livre de Dieu». (Rapporté par Al Boukhāri)

358. Samoura Ibn Joundab (DAS) a dit: «Du temps du Messager de Dieu (BSDL), j’étais encore un jeune homme. J’apprenais tout ce qu’il disait parmi nous et il m’interdisait de prendre la parole uniquement parce qu’il y avait parmi nous des gens plus âgés que moi». (URA)

359. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Toutes les fois qu’un jeune honore un vieillard à cause de son âge, Dieu lui suscitera plus tard quelqu’un pour l’honorer dans sa vieillesse».

45 – Le devoir de rendre visite aux gens de bien, de prendre part à leurs réunions, de leur tenir compagnie et de les aimer. Le devoir de chercher à leur rendre visite, de leur demander leur bénédiction et de visiter les hauts lieux de l’Islam

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 18 – verset 60*: «Et lorsque Moïse dit à son jeune disciple: «Je n’aurai de cesse avant d’avoir atteint la jonction des deux mers ou d’avoir marché très longtemps» jusqu’à ce qu’il dise:

«Moïse lui dit: «Puis-je te suivre à condition que tu m’apprennes quelque sagesse de ce qu’on t’a appris?» (Chapitre 18 – verset 66).

مَيِّمُونَ لَمْ يُدْرِكْ عَائِشَةَ.

وَقَدْ ذَكَرَهُ مُسْلِمٌ فِي أَوَّلِ صَحِيحِهِ تَعْلِيْقًا فَقَالَ: وَذَكَرَ عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: أَمَرَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ نُتَزَلَ النَّاسَ مَنَازِلَهُمْ، وَذَكَرَهُ الْحَاكِمُ أَبُو عَبْدِ اللَّهِ فِي كِتَابِهِ «مَعْرِفَةَ عُلُومِ الْحَدِيثِ» وَقَالَ: هُوَ حَدِيثٌ صَحِيحٌ.

357. وعن ابن عباس - رضي الله عنهما - قَالَ: قَدِمَ عُيَيْنَةُ بْنُ حِصْنٍ، فَتَزَلَ عَلَى ابْنِ أَخِيهِ الْحَرِّ بْنِ قَيْسٍ، وَكَانَ مِنَ النَّفَرِ الَّذِينَ يُدْنِيهِمْ عُمَرُ - رضي الله عنه -، وَكَانَ الْقُرَاءُ أَصْحَابَ مَجْلِسِ عُمَرُ وَمُشَاوَرَتِهِ، كَهَوْلًا كَانُوا أَوْ شُبَّانًا، فَقَالَ عُيَيْنَةُ لَابْنِ أَخِيهِ: يَا ابْنَ أَخِي لَكَ وَجْهُ عِنْدَ هَذَا الْأَمِيرِ، فَاسْتَأْذِنَ لِي عَلَيْهِ، فَاسْتَأْذَنَ لَهُ، فَأْذِنَ لَهُ عُمَرُ - رضي الله عنه -، فَلَمَّا دَخَلَ قَالَ: هِيَ يَا ابْنَ الْخَطَّابِ: فَوَاللَّهِ مَا تُعْطِينَا الْجَزَلَ، وَلَا تَحْكُمُ فِينَا بِالْعَدْلِ، فَغَضِبَ عُمَرُ - رضي الله عنه - حَتَّى هَمَّ أَنْ يُوقِعَ بِهِ، فَقَالَ لَهُ الْحَرُّ: يَا أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى قَالَ لِنَبِيِّهِ ﷺ ﴿خُذِ الْعَفْوَ وَأْمُرْ بِالْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ الْجَاهِلِينَ﴾ وَإِنَّ هَذَا مِنَ الْجَاهِلِينَ. وَاللَّهِ مَا جَاوَزَهَا عُمَرُ حِينَ تَلَاهَا عَلَيْهِ، وَكَانَ وَقَافًا عِنْدَ كِتَابِ اللَّهِ تَعَالَى. رواه البخاري.

358. وعن أَبِي سَعِيدٍ سَمُرَةَ بْنِ جُنْدَبٍ - رضي الله عنه - قَالَ: لَقَدْ كُنْتُ عَلَى عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ غُلَامًا، فَكُنْتُ أَحْفَظُ عَنْهُ، فَمَا يَمْنَعُنِي مِنَ الْقَوْلِ إِلَّا أَنْ هَهُنَا رِجَالًا هُمْ أَسَنُّ مِنِّي. متفقٌ عليه.

359. وعن أنس - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا أَكْرَمَ شَابٌ شَيْخًا لِسِنِّهِ إِلَّا قَبِضَ اللَّهُ لَهُ مِنْ يُكْرِمُهُ عِنْدَ سِنِّهِ» رواه الترمذي وقال: حديث غريب.

45 - باب زيارة أهل الخير ومحالستهم وصحبهم ومحبتهم

وطلب زيارتهم والدعاء منهم وزيارة المواضع الفاضلة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَإِذْ قَالَ مُوسَى لِفَتَاهُ لَا أَبْرَحُ حَتَّى أَبْلُغَ مَجْمَعَ الْبَحْرَيْنِ أَوْ أَمْضِيَ حُقُبًا﴾ إِلَى قَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿قَالَ لَهُ مُوسَى: هَلْ أَتَبِعُكَ عَلَى أَنْ تُعَلِّمَنِ مِمَّا عَلِمْتَ رُشْدًا؟﴾ [الكهف: 60].

2. *Chapitre 18 – verset 28*: «Résigne-toi à la compagnie de ceux qui invoquent leur Seigneur au début du jour et à sa fin dans l'espoir de (voir un jour) Son Visage!».

Quant aux Hadiths:

360. Selon Anas (DAS), Abou Bakr (DAS) dit à 'Omar (DAS) après la mort du Messenger de Dieu (BSDL): «Allons rendre visite à Oummou Ayman de même que le Messenger de Dieu (BSDL) lui rendait visite». Lorsqu'ils arrivèrent chez elle, elle pleura. Ils lui dirent: «Qu'est-ce donc qui te fait pleurer? Ne sais-tu pas que ce qui est auprès de Dieu est bien meilleur pour le Messenger de Dieu (BSDL)?» Elle dit: «Je ne pleure pas (la mort du Prophète) et je sais parfaitement que ce qui est auprès de Dieu est bien meilleur pour le Messenger de Dieu (BSDL). Mais je pleure l'inspiration de Dieu qui s'est arrêtée de nous venir du ciel». Elle fit couler ainsi leurs larmes et ils se mirent à pleurer avec elle. (Rapporté par Moslem)

361. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Un homme rendit visite à l'un de ses frères dans une autre cité. Dieu plaça un Ange sur son chemin pour épier son passage. Lorsqu'il arriva, l'Ange lui dit: «Qui veux-tu voir?» Il dit: «Je veux voir un frère à moi dans cette ville». Il dit: «Lui gères-tu quelque entreprise?» Il dit: «Non. Seulement je l'ai aimé en Dieu le Très-Haut». L'Ange lui dit: «Je suis envoyé à toi de la part de Dieu pour te dire que Dieu t'a aimé comme tu l'as aimé en Lui». (Rapporté par Moslem)

362. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui rend visite à un malade ou à un frère à lui en Dieu est appelé par un appeleur: «Béni sois-tu! Bénie soit ta marche et puisses-tu t'installer dans une demeure du Paradis!» (Rapporté par Attirmidhi)

363. Selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'image de l'homme de bonne compagnie et de celle de l'homme de mauvaise compagnie est l'image du porteur de musc et celle du forgeron. Le porteur de musc, ou bien te donne un peu de son musc ou bien te le vend, ou bien tu jouis de sa bonne odeur. Tandis que le forgeron, ou bien il te brûle tes vêtements ou bien te nuit avec sa mauvaise odeur». (URA)

وقال تعالى: ﴿وَاصْبِرْ نَفْسَكَ مَعَ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ﴾ [الكهف: 28].

360. وعن أنس - رضي الله عنه - قال: قال أبو بكر لعمر - رضي الله عنهما - بعد وفاة رسول الله ﷺ: انطلق بنا إلى أم أيمن - رضي الله عنها - نرورها كما كان رسول الله ﷺ يزورها، فلما انتهيا إليها، بكت، فقالا لها: ما يبكيك أما تعلمين أن ما عند الله خير لرسول الله ﷺ؟ فقالت: إني لا أبكي أنني لا أعلم أن ما عند الله تعالى خير لرسول الله ﷺ، ولكن أبكي أن الوحي قد انقطع من السماء، فهيجتهما على البكاء، فجعلتا يبكيان معها. رواه مسلم.

361. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه -، عن النبي ﷺ: «أن رجلاً زار أخاً له في قرية أخرى، فأرصد الله تعالى على مدرجته ملكاً، فلما أتى عليه قال: أين تريد؟ قال: أريد أخاً لي في هذه القرية. قال: هل لك عليه من نعمة تربها عليه؟ قال: لا، غير أنني أحبته في الله تعالى، قال: فإني رسول الله إليك بأن الله قد أحبك كما أحبته فيه» رواه مسلم.

يقال: «أرصدته» لكذا: إذا وكله بحفظه، و«المدرجة» بفتح الميم والراء: الطريق، ومعنى «تربها»: تقوم بها، وتسعى في صلاحها.

362. وعنه قال: قال رسول الله ﷺ: «من عاد مريضاً أو زار أخاً له في الله، ناداه مناد: بأن طبت، وطاب ممشاك، وتبوات من الجنة منزلاً» رواه الترمذي وقال: حديث حسن، وفي بعض النسخ غريب.

363. وعن أبي موسى الأشعري - رضي الله عنه - أن النبي ﷺ قال: «إنما مثل الجلوس الصالح وجليس السوء، كحاميل المسك، وناfix الكبير، فحاميل المسك، إما أن يحدبك، وإما أن تبتاع منه، وإما أن تجد منه ريحاً طيبة، وناfix الكبير، إما أن يحرق ثيابك، وإما أن تجد منه ريحاً منتنة» متفق عليه.

«يحدبك»: يعطيك.

364. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «On épouse la femme pour quatre raisons: Pour son argent, pour sa famille, pour sa beauté, ou pour sa religion (sa chasteté). Emporte celle qui a la religion, puissent tes mains se couvrir de poussière!» (C'est un vœu qu'on dit pour plaisanter). (URA)

Commentaire

Dans ce Hadith sont mentionnées les diverses raisons qui nous font choisir notre épouse. Un autre Hadith nous dit que celui qui épouse sa femme pour son argent ou pour sa famille sera finalement son esclave. Celui qui l'épousera uniquement pour sa beauté verra tous ses malheurs venir de sa beauté. Mais celui qui choisit sa femme pour sa chasteté sera tranquille pour son honneur qui est la base essentielle de la vie. Mais cela ne veut nullement dire qu'une femme chaste ne peut être en même temps belle et de bonne famille.

365. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Prophète (BSDL) dit une fois à l'Ange Gabriel: «Qu'est-ce qui t'empêche de nous rendre visite plus fréquemment?» C'est alors que descendit le verset suivant: «Nous ne descendons que sur ordre de ton Seigneur. Il a ce qui est devant nous, ce qui est derrière et ce qu'il y a entre cela» (Chapitre 19 – verset 64). (Rapporté par Al Boukhāri)

366. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Ne tiens compagnie qu'à un homme croyant et que ne partage ton repas qu'un homme pieux!» (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

367. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'homme a la même religion que son ami. Que l'un de vous fasse donc bien attention à celui qu'il prend pour ami!» (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

368. Selon Abou Mūsa Al Ash'ari (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Chacun sera (dans l'autre monde) avec celui qu'il aura aimé (dans ce monde)».

Dans une autre version: «On a dit une fois au Prophète (BSDL): «L'homme aime telles gens mais ne pourra jamais les rejoindre (au Paradis)». Il lui dit: «L'homme sera avec celui qu'il aura aimé». (URA)

369. Selon Anas (DAS), un Bédouin dit au Messenger de Dieu (BSDL): «A quand l'heure (de la résurrection)?». Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Et que lui as-tu préparé?» Il dit: «Mon amour pour Dieu et pour Son Messenger». Il lui dit: «Tu seras avec celui que tu auras aimé».

Dans une autre version: «Je ne lui ai préparé ni beaucoup de jeûnes, ni de prières, ni d'aumônes, mais j'aime Dieu et Son Messenger». (Rapporté par Moslem)

364. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قال : «تُنَكِّحُ الْمَرْأَةُ لِأَرْبَعٍ : لِمَالِهَا ، وَلِحَسَبِهَا ، وَلِجَمَالِهَا ، وَلِدِينِهَا ، فَاطْفَرُ بِذَاتِ الدِّينِ تَرَبَّتْ يَدَاكَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

ومعناه : أَنَّ النَّاسَ يَقْصِدُونَ فِي الْعَادَةِ مِنَ الْمَرْأَةِ هَذِهِ الْخِصَالَ الْأَرْبَعَ ، فَاحْرِصْ أَنْتَ عَلَى ذَاتِ الدِّينِ ، وَاطْفَرُ بِهَا ، وَاحْرِصْ عَلَى صُحْبَتِهَا .

365. وعن ابن عباس - رضي الله عنهما - قال : قال النبي ﷺ لِجَبْرِيلَ : «مَا يَمْنَعُكَ أَنْ تَزُورَنَا أَكْثَرَ مِمَّا تَزُورُنَا؟» فَتَرَكْتَ : ﴿وَمَا نَنْتَزِلُ إِلَّا بِأَمْرِ رَبِّكَ لَهُ مَا بَيْنَ أَيْدِينَا وَمَا خَلْفَنَا وَمَا بَيْنَ ذَلِكَ﴾ رواه البخاري .

366. وعن أبي سعيد الخُدْرِيِّ - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قال : «لَا تَصَاحِبْ إِلَّا مُؤْمِنًا ، وَلَا يَأْكُلْ طَعَامُكَ إِلَّا تَقِيٌّ» .
رواه أبو داود ، والترمذي بإسنادٍ لا بأس به .

367. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «الرَّجُلُ عَلَى دِينِ خَلِيلِهِ ، فَلْيَنْظُرْ أَحَدُكُمْ مَنْ يُخَالِلُ» .
رواه أبو داود ، والترمذي بإسنادٍ صحيح ، وقال الترمذي : حديثٌ حسنٌ .

368. وعن أبي موسى الأشْعَرِيِّ - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «الْمَرْءُ مَعَ مَنْ أَحَبَّ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
وفي روايةٍ قَالَ : قِيلَ لِلنَّبِيِّ ﷺ : الرَّجُلُ يُحِبُّ الْقَوْمَ وَلَكَمَا يَلْحَقُ بِهِمْ؟ قَالَ : «الْمَرْءُ مَعَ مَنْ أَحَبَّ» .

369. وعن أنس - رضي الله عنه - أَنَّ أَعْرَابِيًّا قَالَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ : مَتَى السَّاعَةُ؟ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «مَا أَعَدَدْتُ لَهَا؟» قَالَ : حُبُّ اللَّهِ وَرَسُولِهِ ، قَالَ : «أَنْتَ مَعَ مَنْ أَحْبَبْتَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ ، وهذا لفظ مسلم .

وفي روايةٍ لهما : مَا أَعَدَدْتُ لَهَا مِنْ كَثِيرِ صَوْمٍ ، وَلَا صَلَاةٍ ، وَلَا صَدَقَةٍ ، وَلَكِنِّي أَحْبَبْتُ اللَّهَ وَرَسُولَهُ .

370. Selon Ibn Mas‘ūd (DAS), un homme vint dire au Messager de Dieu (BSDL): «Que dis-tu à propos d’un homme qui a aimé des gens sans jamais pouvoir atteindre leur niveau (pour être avec eux au Paradis)?» Le Messager de Dieu (BSDL) dit: «L’homme sera avec ceux qu’il aura aimés». (URA)

371. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Les gens sont des métaux, tels les métaux de l’or et de l’argent. Les meilleurs d’entre eux pendant la période préislamique sont leurs meilleurs en Islam une fois qu’ils ont bien compris l’Islam. Les âmes sont des armées mobilisées. Celles d’entre elles qui se reconnaissent s’attirent et celles qui se méconnaissent se repoussent». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Dans ce fameux Hadith il est dit que les hommes naissent chacun avec une nature bien précise qui finit toujours par dominer les caractères acquis. Il y a des gens de nature noble tels l’or et l’argent. Il en est de nature moins noble telle l’argile et il en est de nature méprisable telle la fange.

Un autre Hadith vient corroborer ce dernier:

«L’homme grandit tel qu’il est né, il vieillit tel qu’il a été dans sa jeunesse. Il meurt tel qu’il a été dans sa vieillesse et il est ressuscité tel qu’il était à sa mort».

Il est dit, d’autre part, que les âmes semblables s’attirent et que les âmes différentes se repoussent.

372. Ouceyr Ibn ‘Amr a dit: «‘Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS), quand lui venaient les renforts du Yémen, leur demandait: «Y a-t-il parmi vous Ouweys Ibn ‘Āmer?». Jusqu’à ce qu’il trouvât Ouweys (DAS). Il lui dit: «C’est bien toi Ouweys Ibn ‘Āmer?» Il dit: «Oui». Il dit: «De la tribu de Mourād et du clan de Qaran?». Il dit: «Oui». Il dit: «Tu as une mère?» Il dit: «Oui». Il dit: «J’ai entendu dire le Messager de Dieu (BSDL): «Il vous viendra avec les renforts du Yémen Ouweys Ibn ‘Āmer, de la tribu de Mourād et du clan de Qaran. Il était lépreux puis guérit n’en gardant qu’une marque de la grosseur du dirham. Il a une mère qu’il traite avec piété filiale. S’il faisait à Dieu un serment pour que Dieu lui fasse quelque chose, Dieu ne démentirait pas son serment. Si tu peux lui demander de prier pour ton absolution, fais-le». Aussi je te demande de prier pour mon absolution». Et c’est ce qu’il fit. ‘Omar lui dit: «Où veux-tu aller?» Il dit: «A Al Koufa». Il dit: «Veux-tu que je t’écrive une recommandation auprès de son gouverneur?» Il dit: «J’aime mieux être parmi les humbles». L’année d’après, l’un de leurs nobles alla en pèlerinage à La Mecque. Il rencontra par hasard ‘Omar qui lui demanda des nouvelles de Ouweys. Il lui dit: «Je l’ai quitté habitant une maison pauvre et ne possédant pas grand-chose». ‘Omar lui dit: «J’ai entendu dire le Messager de Dieu (BSDL): «Il vous viendra avec les renforts du Yémen Ouweys Ibn ‘Āmer, de la tribu de Mourād et du clan de Qaran. Il était lépreux mais en guérit et n’en garda qu’une tache de la grosseur du dirham. Il a une mère qu’il traite avec piété filiale. S’il faisait à Dieu serment pour que Dieu lui fasse quelque chose, Dieu ne démentirait pas son serment. Si tu peux lui demander de prier pour ton absolution, fais-le». Le noble yéménite alla trouver, à son retour, Ouweys et lui dit: «Prie pour mon absolution!» Ouweys lui dit: «C’est à toi plutôt de prier pour la mienne car tu retournes plus récemment que moi d’un saint voyage». Il me dit: «Tu as donc rencontré ‘Omar?» Il lui dit: «Oui» et il pria pour son absolution. Les gens comprennent alors son importance mais il se retira loin d’eux. (Rapporté par Moslem)

370. وعن ابن مسعود - رضي الله عنه - قال: جاء رجلٌ إلى رسول الله ﷺ فقال: يا رسول الله كيف تقولُ في رجلٍ أحبَّ قومًا ولم يلحقَ بهم؟ فقال رسول الله ﷺ: «المرء مع من أحبَّ» متفق عليه.

371. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه -، عن النبي ﷺ قال: «الناسُ معادنٌ كمعادن الذهب والفضة، خيارهم في الجاهلية خيارهم في الإسلام إذا فقهوا، والأرواحُ جنودٌ مجندة، فما تعارفَ منها، اتلفَ، وما تناكرَ منها، اختلفَ» رواه مسلم.

وروى البخاري قوله: «الأرواحُ» الخ من رواية عائشة - رضي الله عنها -.

372. وعن أسير بن عمرو ويقال: ابن جابر وهو - بضم الهمزة وفتح السين المهملة - قال: كان عمر بن الخطاب - رضي الله عنه - إذا أتى عليه أمداد أهل اليمن سألهم: أفيكم أويس بن عامر؟ حتى أتى على أويس - رضي الله عنه -، فقال له: أنت أويس بن عامر؟ قال: نعم. قال: من مراد ثم من قرن؟ قال: نعم. قال: فكان بك برص، فبرأت منه إلا موضع درهم؟ قال: نعم. قال: لك والدّة؟ قال: نعم. قال: سمعتُ رسول الله ﷺ يقول: «يأتي عليكم أويس بن عامر مع أمداد أهل اليمن من مراد، ثم من قرن كان به برص، فبرأ منه إلا موضع درهم، له والدّة هو بها برٌّ لو أقسم على الله لأبره، فإن استطعت أن تستغفر لك فافعل» فاستغفر لي فاستغفر له، فقال له عمر: أين تريد؟ قال: الكوفة، قال: ألا أكتبُ لك إلى عاملها؟ قال: أكون في غرباء الناس أحبُّ إليّ، فلما كان من العام المقبل حجَّ رجلٌ من أشرافهم، فوافى عمر، فسأله عن أويس، فقال: تركته رثَّ البيت قليل المتاع، قال: سمعتُ رسول الله ﷺ يقول: ياتي عليكم أويس بن عامر مع أمداد من أهل اليمن من مراد، ثم من قرن، كان به برص فبرأ منه إلا موضع درهم، له والدّة هو بها برٌّ لو أقسم على الله لأبره، فإن استطعت أن تستغفر لك، فافعل، فأتي أويسًا، فقال: استغفر لي. قال: أنت أحدث عهدًا بسفر صالح، فاستغفر لي. قال: لقيتُ عمر؟ قال: نعم، فاستغفر له، ففطن له الناس، فانطلق على وجهه. رواه مسلم.

وفي رواية لمسلم أيضًا عن أسير بن جابر - رضي الله عنه - أن أهل الكوفة وفدوا على

373. ‘Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) a dit: «J’ai demandé au Prophète (BSDL) de me donner l’autorisation de faire le petit pèlerinage. Il me la donna et me dit: «Petit frère! Ne m’oublie pas dans tes invocations». ‘Omar dit: «Voilà bien une parole que je n’aimerais pas échanger contre tout ce bas-monde». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

374. Ibn ‘Omar (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDL) visitait la mosquée de Qobā’ (à une lieue de Médine) aussi bien à pied que sur une monture. Il y faisait alors deux unités de prière». (URA)

Dans une autre version: «Le Prophète (BSDL) visitait tous les samedis la mosquée de Qobā’, soit sur une monture, soit à pied. Le fils de ‘Omar en faisait de même».

**46 – Le grand mérite de l'amour en Dieu et
l'exhortation à cet amour. L'obligation de dire à
celui qu'on aime: «Je t'aime» et ce que doit
répondre l'autre**

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 48 – verset 29:* «Moḥammad est le Messager de Dieu et ceux qui sont avec lui sont durs avec les Mécréants, miséricordieux entre eux-mêmes». (... jusqu’à la fin du chapitre).

عُمَرُ - رضي الله عنه - ، وَفِيهِمْ رَجُلٌ مِمَّنْ كَانَ يَسْخَرُ بِأُوَيْسٍ ، فَقَالَ عُمَرُ : هَلْ هَاهُنَا أَحَدٌ مِنَ الْقَرَيْنَيْنِ ؟ فَجَاءَ ذَلِكَ الرَّجُلُ ، فَقَالَ عُمَرُ : إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَدْ قَالَ : «إِنَّ رَجُلًا يَأْتِيكُمْ مِنَ الْيَمَنِ يُقَالُ لَهُ : أُوَيْسٌ ، لَا يَدْعُ بِالْيَمَنِ غَيْرَ أُمِّ لَهُ ، قَدْ كَانَ بِهِ بَيَاضٌ فَدَعَا اللَّهَ تَعَالَى ، فَأَذْهَبَهُ إِلَّا مَوْضِعَ الدِّينَارِ أَوْ الدِّرْهَمِ ، فَمَنْ لَقِيَهُ مِنْكُمْ ، فَلْيَسْتَغْفِرْ لَكُمْ» .
وفي رواية له عن عمر - رضي الله عنه - قَالَ : إِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ :
«إِنَّ خَيْرَ التَّابِعِينَ رَجُلٌ يُقَالُ لَهُ : أُوَيْسٌ ، وَلَهُ وَالِدَةٌ وَكَانَ بِهِ بَيَاضٌ ، فَمَرَوْهُ ، فَلْيَسْتَغْفِرْ لَكُمْ» .

قوله : «غبراء الناس» بفتح الغين المعجمة ، وإسكان الباء وبالمد ، وهم فقراؤهم وصعاليكهم ومن لا يعرف عنه من أخلاطهم . و «الأمداد جمع مدد وهم الأعوان والناصرون الذين كانوا يمدون المسلمين في الجهاد .

373 . وعن عمر بن الخطاب - رضي الله عنه - قَالَ : اسْتَأْذَنْتُ النَّبِيَّ ﷺ فِي الْعُمْرَةِ ، فَأَذِنَ لِي ، وَقَالَ : «لَا تَسْأَلُنِي يَا أَخِي مِنْ دُعَائِكَ» فَقَالَ كَلِمَةً مَا سُرُّنِي أَنَّ لِي بِهَا الدُّنْيَا .

وفي رواية قَالَ : «أَشْرَكْنَا يَا أَخِي فِي دُعَائِكَ» .
حديث صحيح رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

374 . وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قَالَ : كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يَزُورُ قُبَاءَ رَاكِبًا وَمَاشِيًا ، فَيُصَلِّي فِيهِ رَكَعَتَيْنِ ، مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
وفي رواية : كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يَأْتِي مَسْجِدَ قُبَاءَ كُلَّ سَبْتٍ رَاكِبًا وَمَاشِيًا وَكَانَ ابْنُ عُمَرَ يَفْعَلُهُ .

46 - باب فضل الحب في الله والحث عليه

وإعلام الرجل من يحبه أنه يحبه ،
وماذا يقول له إذا أعلمه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ﴾

2. *Chapitre 59 – verset 9*: «Ceux qui possédaient avant eux la maison de l'exil (Médine) ainsi que la foi, aiment ceux qui immigreront chez eux».

Quant aux *Ḥadīths*:

375. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Trois caractéristiques, celui qui les possède découvre grâce à elles la douceur de la foi:

1. Que Dieu et Son Messager lui soient plus chers que tout le reste.
2. Quand il aime quelqu'un, qu'il ne l'aime que pour Dieu (= en toute loyauté et désintéressement).
3. Qu'il lui répugne de retourner à la mécréance, après que Dieu l'en a sauvé, comme il lui répugne de se voir jeté au feu». (URA)

376. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Sept personnes seront ombragées par l'ombre de Dieu, le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienne:

1. Un chef équitable.
2. Un jeune homme qui a grandi dans l'adoration de Dieu honoré et glorifié.
3. Un homme dont le cœur est accroché aux lieux de prière.
4. Deux hommes qui se sont aimés en Dieu. Il se sont réunis en Lui et se sont séparés en Lui.
5. Un homme qu'une femme de haut rang et de grande beauté appela à elle et à qui il dit: «Je crains Dieu».
6. Un homme qui a donné une aumône si discrètement que sa main gauche n'a pas su ce qu'a donné sa main droite.
7. Un homme solitaire dont les yeux débordèrent de larmes à l'évocation de Dieu». (URA)

Commentaire

Au jour du jugement dernier la terre sera parfaitement plane et il n'y aura ni montagnes, ni arbres pour faire de l'ombre. Il n'y aura que l'ombre du Trône de Dieu à laquelle ne sont admis que les élus de Dieu.

377. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut dira au jour de la résurrection: «Où sont ceux qui se sont aimés en Mon Nom glorieux? Aujourd'hui Je les ombrage de Mon ombre le jour où il n'y a d'autre ombre que la Mienne». (Rapporté par Moslem)

378. Toujours selon lui, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, vous n'entrerez au Paradis que lorsque croirez et vous ne croirez vraiment que lorsque vous vous aimerez. Voulez-vous que je vous indique une chose qu'en la faisant vous vous aimerez? Saluez-vous les uns les autres». (Rapporté par Moslem)

379. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Un homme rendit visite à l'un de ses frères dans une autre cité. Dieu plaça sur son chemin un Ange pour épier son passage...» Puis il cita tout le *Ḥadīth* jusqu'à ces mots: «Dieu t'a effectivement aimé comme tu l'as aimé en Lui». (Rapporté par Moslem)

380. Selon Al Barā Ibn 'Āzeb (DAS), le Prophète (BSDL) a dit au sujet des Anṣārs (les habitants de Médine qui ont accordé asile et soutien aux émigrés de la Mecque). «Seul un vrai Croyant les aime et seul un hypocrite les déteste. Celui qui les a aimés est aimé par Dieu et celui qui les a détestés est détesté par Dieu». (URA)

[الفتح : 29] إلى آخرِ السورة.

وقال تعالى : ﴿وَالَّذِينَ تَبَوَّأُوا الدَّارَ وَالْإِيمَانَ مِنْ قَبْلِهِمْ يُحِثُّونَ مَنْ هَاجَرَ إِلَيْهِمْ﴾ [الحشر : 9].

375. وعن أنس - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قال : «ثَلَاثٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ وَجَدَ بِهِنَّ حَلَاوَةَ الْإِيمَانِ : أَنْ يَكُونَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِمَّا سِوَاهُمَا ، وَأَنْ يُحِبَّ الْمَرْءَ لَا يُحِبُّهُ إِلَّا لِلَّهِ ، وَأَنْ يَكْرَهُ أَنْ يَعُودَ فِي الْكُفْرِ بَعْدَ أَنْ أَنْقَذَهُ اللَّهُ مِنْهُ ، كَمَا يَكْرَهُ أَنْ يُقَذَّفَ فِي النَّارِ» متفقٌ عليه.

376. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قال : «سَبْعَةٌ يُظِلُّهُمُ اللَّهُ فِي ظِلِّهِ يَوْمَ لَا ظِلَّ إِلَّا ظِلُّهُ : إِمَامٌ عَادِلٌ ، وَشَابُّ نَشَأَ فِي عِبَادَةِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ ، وَرَجُلٌ قَلْبُهُ مُعَلَّقٌ بِالْمَسَاجِدِ ، وَرَجُلَانِ تَحَابَّا فِي اللَّهِ اجْتَمَعَا عَلَيْهِ ، وَفَرَّقَا عَلَيْهِ ، وَرَجُلٌ دَعَتْهُ امْرَأَةٌ ذَاتُ حُسْنٍ وَجَمَالٍ ، فَقَالَ : إِنِّي أَخَافُ اللَّهَ ، وَرَجُلٌ تَصَدَّقَ بِصَدَقَةٍ ، فَأَخْفَاهَا حَتَّى لَا تَعْلَمَ شِمَالُهُ مَا تُنْفِقُ يَمِينُهُ ، وَرَجُلٌ ذَكَرَ اللَّهَ خَالِيًا فَفَاضَتْ عَيْنَاهُ» متفقٌ عليه.

377. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يَقُولُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ : أَيْنَ الْمُتَحَابُّونَ بِيَجَلَالِي ؟ الْيَوْمَ أَظِلُّهُمْ فِي ظِلِّي يَوْمَ لَا ظِلَّ إِلَّا ظِلِّي» رواه مسلم.

378. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَا تَدْخُلُوا الْجَنَّةَ حَتَّى تُؤْمِنُوا ، وَلَا تُؤْمِنُوا حَتَّى تَحَابُّوا ، أَوْ لَا أَدُلُّكُمْ عَلَى شَيْءٍ إِذَا فَعَلْتُمُوهُ تَحَابَبْتُمْ ؟ أَفْشُوا السَّلَامَ بَيْنَكُمْ» رواه مسلم.

379. وعنه عن النبي ﷺ : «أَنَّ رَجُلًا زَارَ أَخًا لَهُ فِي قَرْيَةٍ أُخْرَى ، فَأَرْصَدَ اللَّهُ لَهُ عَلَى مَدْرَجَتِهِ مَلَكًا» وذكر الحديث إلى قوله : «إِنَّ اللَّهَ قَدْ أَحْبَبَكَ كَمَا أَحْبَبْتَهُ فِيهِ» رواه مسلم. وقد سبق بالباب قبله.

380. وعن البراء بن عازب - رضي الله عنهما - عن النبي ﷺ أَنَّهُ قَالَ فِي الْأَنْصَارِ : «لَا يُحِبُّهُمْ إِلَّا مُؤْمِنٌ ، وَلَا يُبْغِضُهُمْ إِلَّا مُنَافِقٌ ، مَنْ أَحَبَّهُمْ أَحَبَّهُ اللَّهُ ، وَمَنْ أَبْغَضَهُمْ أَبْغَضَهُ اللَّهُ» متفقٌ عليه.

381. Mou'ādh (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Dieu honoré et glorifié a dit: «Ceux qui s'aiment en Mon Nom glorieux auront des chaires de lumière que leur envieront les prophètes et les martyrs». (Rapporté par Attirmidhi)

382. Abou Idris Al Khawalānī, paix à son âme, a dit: «Je suis entré une fois à la mosquée de Damas. Tout à coup je vis un jeune homme souriant que les gens entouraient. Quand ils étaient en désaccord sur une question ils recouraient à son arbitrage et adoptaient son opinion. Je me renseignai alors sur lui et l'on me dit: «C'est Mou'ādh Ibn Jabal, que Dieu lui accorde Sa satisfaction». Quand ce fut le lendemain, je partis à la mosquée de bonne heure, mais j'ai trouvé qu'il m'y avait déjà précédé. Je l'ai trouvé en prière. J'attendis qu'il terminât sa prière puis je me dirigeai vers lui. Je le saluai et lui dis: «Par Dieu, je t'aime». Il dit: «Tu dis bien par Dieu?» Je dis: «Oui, par Dieu». Il répéta: «Tu dis bien par Dieu?» Je dis: «Oui, par Dieu». Il me saisit par le pan de mon manteau et m'attira à lui en me disant: «Réjouis-toi donc car j'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Dieu le Très-Haut a dit: «Mon amour est acquis de droit à ceux qui s'aiment en Moi, qui se réunissent en Moi, se séparent en Moi et se font des cadeaux en Moi». (Rapporté par Mālek)

383. Selon Al Miqdād Ibn Ma'dīKariba (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand quelqu'un aime son frère, qu'il lui fasse part de son amour pour lui». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

384. Mou'ādh (DAS) raconte que le Messenger de Dieu (BSDL) lui saisit une fois la main et lui dit: «O Mou'ādh! Par Dieu, je t'aime. Puis je te recommande, ô Mou'ādh, de ne jamais manquer de dire à la fin de chaque prière: «Seigneur Dieu! Aide-moi à T'évoquer, à Te remercier et à T'adorer comme il se doit». (Rapporté par Abou Dawūd et Annasā'i)

385. Selon Anas (DAS), un homme était assis auprès du Prophète (BSDL) quand passa quelqu'un. Il dit: «O Messenger de Dieu! J'aime vraiment cet homme». Le Prophète (BSDL) lui dit: «L'en as-tu informé?» Il dit: «Non». Il lui dit: «Informe-le donc». Il le rejoignit et lui dit: «Je t'aime en Dieu». L'autre lui dit: «Puisse t'aimer Dieu en qui tu m'as aimé!». (Rapporté par Abou Dawūd)

381. وعن مُعَاذٍ - رضي الله عنه - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ: الْمُتَحَابُّونَ فِي جَلَالِي، لَهُمْ مَنَابِرُ مِنْ نُورٍ يَغِطُّهُمْ النَّبِيُّونَ وَالشُّهَدَاءُ». رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

382. وعن أَبِي إِدْرِيسَ الْخَوْلَانِي - رَحِمَهُ اللَّهُ - قَالَ: دَخَلْتُ مَسْجِدَ دِمَشْقَ، فَإِذَا فَتَى بَرَّاقُ الثَّنَائِيَا، وَإِذَا النَّاسُ مَعَهُ، فَإِذَا اخْتَلَفُوا فِي شَيْءٍ، أَسْنَدُوهُ إِلَيْهِ، وَصَدَرُوا عَنْ رَأْيِهِ، فَسَأَلْتُ عَنْهُ، فَقِيلَ: هَذَا مُعَاذُ بْنُ جَبَلٍ - رضي الله عنه -، فَلَمَّا كَانَ مِنَ الْعَدِ، هَجَرْتُ، فَوَجَدْتُهُ قَدْ سَبَقَنِي بِالتَّهْجِيرِ، وَوَجَدْتُهُ يُصَلِّي، فَانْتَظَرْتُهُ حَتَّى قَضَى صَلَاتَهُ، ثُمَّ جِئْتُهُ مِنْ قِبَلِ وَجْهِهِ، فَسَلَّمْتُ عَلَيْهِ، ثُمَّ قُلْتُ: وَاللَّهِ إِنِّي لِأُحِبُّكَ اللَّهُ، فَقَالَ: اللَّهُ؟ فَقُلْتُ: اللَّهُ، فَقَالَ: اللَّهُ؟ فَقُلْتُ: اللَّهُ، فَأَخَذَنِي بِحَبْوَةِ رِدَائِي، فَجَبَذَنِي إِلَيْهِ، فَقَالَ: أَبْشِرْ، فَإِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: وَجَبَتْ مَحَبَّتِي لِلْمُتَحَابِّينَ فِيَّ، وَالْمُتَجَالِسِينَ فِيَّ، وَالْمُتَرَاوِرِينَ فِيَّ، وَالْمُتَبَاذِلِينَ فِيَّ» حديثٌ صحيحٌ رواه مالك في الموطأ بإسناده الصحيح.

قَوْلُهُ: «هَجَرْتُ»: أَيِ بَكَرْتُ، وَهُوَ بِتَشْدِيدِ الْجِيمِ. قَوْلُهُ: «اللَّهُ فَقُلْتُ: اللَّهُ» الْأَوَّلُ بهزوةٌ ممدودةٌ للاستفهام، والثاني بلا مدٍّ.

383. عن أَبِي كَرِيمَةَ الْمُقْدَادِ بْنِ مَعْدِيكَرَبَ - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قَالَ: «إِذَا أَحَبَّ الرَّجُلُ أَخَاهُ، فَلْيُخْبِرْهُ أَنَّهُ يُحِبُّهُ» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

384. وعن مُعَاذٍ - رضي الله عنه -، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَخَذَ بِيَدِهِ وَقَالَ: «يَا مُعَاذُ، وَاللَّهِ، إِنِّي لِأُحِبُّكَ، ثُمَّ أَوْصِيكَ يَا مُعَاذُ لَا تَدَعَنَّ فِي ذُبُرِ كُلِّ صَلَاةٍ تَقُولُ: اللَّهُمَّ أَعْنِي عَلَى ذِكْرِكَ وَشُكْرِكَ، وَحُسْنِ عِبَادَتِكَ». حديثٌ صحيحٌ، رواه أبو داود والنسائي بإسناده صحيح.

385. وعن أَنَسٍ - رضي الله عنه -، أَنَّ رَجُلًا كَانَ عِنْدَ النَّبِيِّ ﷺ فَمَرَّ رَجُلٌ بِهِ، فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي لِأُحِبُّ هَذَا، فَقَالَ لَهُ النَّبِيُّ ﷺ: «أَأَعْلَمْتَهُ؟» قَالَ: لَا.

47 – Les signes de l'amour de Dieu pour Sa créature et l'exhortation à s'attacher à ces signes et à les rechercher

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – verset 31*: «Dis: «Si vous aimez réellement Dieu, suivez-moi et Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Dieu est infiniment absolu et miséricordieux».

2. *Chapitre 5 – verset 54*: «O vous qui avez cru! Celui d'entre vous qui reniera sa foi, Dieu fera venir des gens qu'Il aime et qui L'aiment, humbles et doux avec les Croyants, fiers et puissants avec les Mécréants.

Ils combattent sur le chemin de Dieu sans craindre le reproche de quiconque. Telle est la générosité de Dieu qu'Il accorde à qui Il veut et Dieu est vaste et infiniment sachant».

Quant aux Hādiths:

386. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut a dit: «Celui qui se fait l'ennemi de l'un de Mes élus, je lui ai effectivement déclaré la guerre. Mon esclave n'a fait pour se rapprocher de Moi aucune action plus aimable à Moi que ce que Je lui ai imposé (comme obligations religieuses). Mon esclave ne cesse de se rapprocher de Moi par les actes surrogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Une fois que Je l'ai aimé, Je deviens son ouïe avec laquelle il entend, sa main avec laquelle il frappe et son pied avec lequel il marche. S'il Me demande une chose, Je la lui donne et, s'il se met sous Ma protection, Je la lui accorde à coup sûr». (Rapporté par Al Boukhāri)

387. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Quand Dieu le Très-Haut aime quelqu'un, l'Ange Gabriel lance cet appel: «Dieu le Très-Haut aime untel, aimez-le donc!» Et ainsi il devient aimé des habitants du ciel et on le rend sympathique aux habitants de la terre». (URA)

Dans une autre version de Moslem: «Quand Dieu le Très-Haut aime quelqu'un, Il appelle Gabriel et lui dit: «J'aime untel. Aime-le donc à ton tour!» Gabriel l'aime alors et crie aux habitants du ciel: «Dieu aime untel. Aimez-le donc vous aussi!» Il devient ainsi aimé des gens du ciel et on le rend sympathique sur terre. Et quand Dieu déteste quelqu'un, Il appelle Gabriel et lui dit: «Je déteste

قَالَ : «أَعْلِمُهُ» . فَلَحِقَهُ ، فَقَالَ : إِنِّي أَحْبَبْتُكَ فِي اللَّهِ ، فَقَالَ : أَحَبَّكَ الَّذِي أَحْبَبْتَنِي لَهُ . رواه أبو داود بإسنادٍ صحيح .

47 - باب علامات حب الله تعالى العبد

والحث على التخلق بها والسعي في تحصيلها

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ﴾ [آل عمران : 31] .

وقَالَ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا مَنْ يَرْتَدَّ مِنْكُمْ عَنْ دِينِهِ فَسَوْفَ يَأْتِي اللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ أَذِلَّةٍ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٍ عَلَى الْكَافِرِينَ يُجَاهِدُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلَا يَخَافُونَ لَوْمَةَ لَائِمٍ ذَلِكَ فَضْلُ اللَّهِ يُؤْتِيهِ مَنْ يَشَاءُ وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ﴾ [المائدة : 54] .

386 . وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى قَالَ : مَنْ عَادَى لِي وَلِيًّا ، فَقَدْ آذَنْتُهُ بِالْحَرْبِ ، وَمَا تَقَرَّبَ إِلَيَّ عَبْدِي بِشَيْءٍ أَحَبَّ إِلَيَّ مِمَّا افْتَرَضْتُ عَلَيْهِ وَمَا يَزَالُ عَبْدِي يَتَقَرَّبُ إِلَيَّ بِالنُّوَافِلِ حَتَّى أُحِبَّهُ ، فَإِذَا أَحْبَبْتُهُ ، كُنْتُ سَمْعَهُ الَّذِي يَسْمَعُ بِهِ ، وَبَصَرَهُ الَّذِي يُبْصِرُ بِهِ ، وَيَدَهُ الَّتِي يَبْطِشُ بِهَا ، وَرِجْلَهُ الَّتِي يَمْشِي بِهَا ، وَإِنْ سَأَلَنِي ، أَعْطَيْتُهُ ، وَلَئِنْ اسْتَعَاذَنِي ، لَأُعِيذَنَّهُ» رواه البخاري .
معنى «آذنته» : أَعْلَمْتُهُ بِأَنِّي مُحَارِبٌ لَهُ . وقوله : «اسْتَعَاذَنِي» روي بالباء وروي بالنون .

387 . وعنه عن النبي ﷺ قَالَ : «إِذَا أَحَبَّ اللَّهُ تَعَالَى الْعَبْدَ ، نَادَى جِبْرِيلَ : إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يُحِبُّ فُلَانًا ، فَأَحْبِبْهُ ، فَيَحِبُّ جِبْرِيلُ ، فَيُنَادِي فِي أَهْلِ السَّمَاءِ : إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ فُلَانًا ، فَأَحْبِبُوهُ ، فَيَحِبُّهُ أَهْلُ السَّمَاءِ ، ثُمَّ يُوضَعُ لَهُ الْقَبُولُ فِي الْأَرْضِ» متفق عليه .
وفي رواية لمسلم : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى إِذَا أَحَبَّ عَبْدًا دَعَا جِبْرِيلَ ، فَقَالَ : إِنِّي أُحِبُّ فُلَانًا فَأَحْبِبْهُ ، فَيَحِبُّ جِبْرِيلُ ، ثُمَّ يُنَادِي فِي السَّمَاءِ ، فيقول : إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ فُلَانًا ، فَأَحْبِبُوهُ ، فَيَحِبُّهُ أَهْلُ السَّمَاءِ ، ثُمَّ يُوضَعُ لَهُ الْقَبُولُ فِي الْأَرْضِ ، وَإِذَا أَبْغَضَ

untel. Déteste-le à ton tour!» Aussitôt Gabriel le déteste et crie aux habitants du ciel: «Dieu déteste untel. Détestez-le donc vous aussi!» Puis on le rend antipathique sur terre».

388. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) envoya quelqu'un à la tête d'un commando. Quand il pria comme Imām avec ses compagnons, il récitait des versets du Coran qu'il clôturait toujours par le chapitre 112 (Dis: «Dieu est un...»). A leur retour, ils parlèrent de cela au Messenger de Dieu (BSDL) qui leur dit: «Demandez-lui pourquoi il agit ainsi». Ils le lui demandèrent et il leur dit: «Ce chapitre comporte les attributs du Miséricordieux et c'est pourquoi j'aime le réciter dans sa prière». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Annoncez-lui que Dieu le Très-Haut l'aime». (URA)

48 – La mise en garde de ne pas faire de tort aux saints, aux faibles, et aux miséreux

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 33 – verset 58*: «Ceux qui font du tort aux Croyants et aux Croyantes sans qu'ils n'aient rien fait, se sont réellement chargés d'un mensonge effronté et d'un péché évident».

2. *Chapitre 93 – versets 9 et 10*: «Quant à l'orphelin, ne l'opprime pas! Et quant au mendiant, ne le repousse pas avec violence!»

Pour ce qui est des Ḥadīths: ils sont nombreux, dont celui de Abou Hourayra (DAS) mentionné dans le chapitre précédent (Celui qui s'est fait l'ennemi de l'un de mes élus, Je lui ai effectivement déclaré la guerre). Il y a aussi le Ḥadīth de Sa'd Ibn Abi Waqqāṣ (DAS) cité plus haut dans le chapitre concernant le bon traitement de l'orphelin ainsi que ces paroles du Prophète (BSDL): «O Abou Bakr! Si tu les a fâchés, tu as certainement fâché ton Seigneur».

389. Joundab Ibn 'Abdullāh (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a fait la prière de l'aube, Dieu S'oblige à le sauvegarder et ne lui demande pas compte de ses propres obligations. Car celui à qui Dieu demande compte de ses obligations, Dieu le rattrape puis le jette sur sa face dans le feu de l'Enfer». (Rapporté par Moslem)

عَبْدًا دَعَا جَبْرِيلَ ، فَيَقُولُ : إِنِّي أَبْغِضُ فَلَانًا ، فَأَبْغِضْهُ ، فَيَبْغِضُهُ جَبْرِيلُ ، ثُمَّ يَنَادِي فِي أَهْلِ السَّمَاءِ : إِنَّ اللَّهَ يُبْغِضُ فَلَانًا ، فَأَبْغِضُوهُ ، فَيَبْغِضُهُ أَهْلُ السَّمَاءِ ، ثُمَّ تَوَضَّعُ لَهُ الْبَغْضَاءُ فِي الْأَرْضِ .»

388. وعن عائشة - رضي الله عنها - ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بَعَثَ رَجُلًا عَلَى سَرِيَّةٍ ، فَكَانَ يَقْرَأُ لِأَصْحَابِهِ فِي صَلَاتِهِمْ ، فَيَخْتِمُ بِـ ﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾ فَلَمَّا رَجَعُوا ، ذَكَرُوا ذَلِكَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ : «سَلُوهُ لِأَيِّ شَيْءٍ يَصْنَعُ ذَلِكَ ؟» فَسَأَلُوهُ ، فَقَالَ : لِأَنَّهَا صِفَةُ الرَّحْمَنِ ، فَأَنَا أَحِبُّ أَنْ أَقْرَأَ بِهَا ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «أَخْبِرُوهُ أَنَّ اللَّهَ تَعَالَى يُحِبُّهُ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

48 - باب التحذير من إيذاء الصالحين والضعفة والمساكين

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا اكْتَسَبُوا فَقَدْ احْتَمَلُوا بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُبِينًا﴾ [الأحزاب : 58] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿فَأَمَّا الْيَتِيمَ فَلَا تَقْهَرْ وَأَمَّا السَّائِلَ فَلَا تَنْهَرْ﴾ [الضحى : 9 ، 10] .
وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ ، فَكَثِيرَةٌ مِنْهَا :
حَدِيثُ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فِي الْبَابِ قَبْلَ هَذَا : «مَنْ عَادَى لِي وَلِيًّا فَقَدْ آذَنَنِي بِالْحَرْبِ» .

ومنها حديث سعد بن أبي وقاص - رضي الله عنه - السابق في «باب ملاطفة اليتيم»
وقوله ﷺ : «يَا أَبَا بَكْرٍ لَئِنْ كُنْتَ أَغْضَبْتَهُمْ ، لَقَدْ أَغْضَبْتَ رَبَّكَ» .

389. وعن جُنْدُبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ :
«مَنْ صَلَّى صَلَاةَ الصُّبْحِ ، فَهُوَ فِي ذِمَّةِ اللَّهِ ، فَلَا يَطْلُبُكَمُ اللَّهُ مِنْ ذِمَّتِهِ بِشَيْءٍ ، فَإِنَّهُ مَنْ يَطْلُبُهُ مِنْ ذِمَّتِهِ بِشَيْءٍ ، يُدْرِكُهُ ، ثُمَّ يَكْبَهُ عَلَى وَجْهِهِ فِي نَارِ جَهَنَّمَ» رواه مسلم .

49 – Le devoir de juger les gens selon leurs apparences et de laisser à Dieu le soin de juger le fond de leurs consciences

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 9 – verset 11*: «S'ils reviennent à Dieu, pratiquent correctement la prière et donnent l'aumône légale, ce sont vos frères dans la foi».

390. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Moḥammad est le Messenger de Dieu, puis qu'ils fassent correctement la prière et qu'ils donnent l'aumône légale. S'ils ont fait tout cela, ils ont assuré contre moi leur sang et leurs biens sauf ce que l'Islam permet d'en prélever légalement». (URA)

391. Ṭāreq Ibn Ashyam (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui dit: «Il n'est de dieu que Dieu», qui renie tout ce qu'on adore en dehors de Dieu, ses biens et son sang deviennent alors sacrés et c'est à Dieu le Très-Haut qu'il incombe de le juger». (Rapporté par Moslem)

392. Al Miqdād Ibn Al Aswad (DAS) rapporte: «J'ai dit: «O Messenger de Dieu! Si je rencontre au combat l'un des Mécréants et si dans le combat il m'a coupé l'une de mes mains puis s'est sauvé derrière un arbre en disant: «Je me soumets à Dieu». Est-ce que je le tue? O Messenger de Dieu! après sa déclaration.» Il dit: «Ne le tue pas». Je dis: «O Messenger de Dieu! Il m'a coupé l'une de mes deux mains puis a dit ce qu'il a dit après l'avoir coupée». Il dit: «Ne le tue pas. Si tu le tues il est dans ta situation avant que tu ne le tues (c.à.d. que son sang est sacré) et tu es dans sa situation avant qu'il ne fasse sa déclaration. (c.à.d. que ses héritiers ont le droit d'appliquer sur toi la loi du talion)». (URA)

Commentaire

Tout homme (ou femme) qui embrasse l'Islam met sa vie et ses biens à l'abri de toute atteinte. Nul ne peut attenter à sa vie ou à ses biens sauf pour ce qui concerne les redevances imposées par l'Islam dont principalement l'aumône légale. En dehors de ce cas précis, le prince n'a aucun droit sur les biens des Croyants et de ceux qui ont accepté la loi de l'Islam. C'est cette garantie sans ambage qui a attiré rapidement les diverses ethnies à l'Islam afin de fuir le despotisme et l'arbitraire auxquels les soumettaient leurs princes non musulmans.

Il est maintenant des démagogues qui se posent en «exégètes modernes du Coran et de la Sunna et qui veulent ainsi renier tout droit de propriété afin de faire passer le communisme qui est leur vraie religion ou dont ils sont les agents serviles et plus ou moins avoués. Cela se rapporte en particulier à la propriété agricole qu'on veut nier à son possesseur légitime pour la partager entre des gens qui n'ont rien fait, ni eux, ni leurs parents, pour constituer ce patrimoine. Cela mène aussitôt à l'anarchie et à la mort du secteur agricole comme cela est facile de constater dans les pays qui prônent ce slogan.

Sous les quatre premiers califes, les Musulmans n'ont nullement dépossédé les gens du pays de leurs terres mais ont simplement astreint ceux d'entre eux qui n'embrassaient pas l'Islam à payer l'impôt de capitation. C'est grâce à cette garantie que les pays musulmans connurent une grande prospérité et que leur agriculture, en particulier, fut marquée d'un grand essor. Il suffit de se référer aux savants systèmes d'irrigation qui s'installèrent particulièrement en Iraq et en Espagne qui devinrent vite les greniers de l'Islam.

S'ils avaient dépossédé leurs propriétaires séculaires, ces terres seraient vite tombées en friche et cela aurait installé la famine et la désolation.

Les expériences récentes de collectivisation ont vite tourné à la faillite dans tous les pays du Tiers-Monde qui l'ont essayées.

On peut astreindre les gens à cultiver leurs terres, à les louer ou à les vendre s'ils en sont incapables. On peut aussi faire des coopératives de services à condition qu'elles offrent toutes les garanties de justice et de probité.

Mais on n'a nullement le droit de déposséder les gens de leurs biens légitimes; si quelque

49 - باب إجراء أحكام الناس على الظاهر وسرائرهم إلى الله تعالى

قال الله تعالى: ﴿فَإِنْ تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَخَلُّوا سَبِيلَهُمْ﴾ [التوبة: 5].

390. عن ابن عمر - رضي الله عنهما - ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أُمِرْتُ أَنْ أَقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَشْهَدُوا أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ ، وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ ، وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ ، فَإِذَا فَعَلُوا ذَلِكَ ، عَصَمُوا مِنِّي دِمَاءَهُمْ وَأَمْوَالَهُمْ إِلَّا بِحَقِّ الْإِسْلَامِ ، وَحِسَابُهُمْ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى» متفقٌ عليه .

391. وعن أَبِي عَبْدِ اللَّهِ طَارِقِ بْنِ أَشْيَمٍ - رضي الله عنه - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُحَمَّدًا رَسُولَ اللَّهِ ، وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ ، حَرَّمَ مَالَهُ وَدَمَهُ ، وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى» رواه مسلم .

392. وعن أَبِي مَعْبُدٍ الْمُقَدَّادِ بْنِ الْأَسْوَدِ - رضي الله عنه - قَالَ: قُلْتُ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ: أَرَأَيْتَ إِنْ لَقِيتُ رَجُلًا مِنَ الْكُفَّارِ ، فَاقْتَلَنِي ، فَضَرَبَ إْحْدَى يَدَيَّ بِالسَّيْفِ ، فَقَطَعَهَا ، ثُمَّ لَازِمَنِي بِشَجَرَةٍ ، فَقَالَ: أَسَلَّمْتُ لَكَ ، أَأَقْتُلُهُ يَا رَسُولَ اللَّهِ بَعْدَ أَنْ قَالَهَا؟ فَقَالَ: «لَا تَقْتُلْهُ» . فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ قَطَعَ إْحْدَى يَدَيَّ ، ثُمَّ قَالَ ذَلِكَ بَعْدَمَا قَطَعَهَا؟ فَقَالَ: «لَا تَقْتُلْهُ ، فَإِنْ قَتَلْتَهُ ، فَإِنَّهُ بِمَنْزِلَتِكَ قَبْلَ أَنْ تَقْتُلَهُ ، وَإِنَّكَ بِمَنْزِلَتِهِ قَبْلَ أَنْ يَقُولَ كَلِمَتَهُ الَّتِي قَالَ» متفقٌ عليه .

ومعنى «أَنَّهُ بِمَنْزِلَتِكَ» أَي: مَعْصُومُ الدِّمِّ مَحْكُومٌ بِإِسْلَامِهِ ، ومعنى «أَنَّكَ بِمَنْزِلَتِهِ» أَي: مُبَاحُ الدِّمِّ بِالْقِصَاصِ لَوَرَّثْتَهُ ، لَا أَنَّهُ بِمَنْزِلَتِهِ فِي الْكُفْرِ ؛ وَاللَّهُ أَعْلَمُ .

393. وعن أُسَامَةَ بْنِ زَيْدٍ - رضي الله عنهما - قَالَ: بَعَثَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِلَى الْحُرَقَةِ مِنْ جُهَيْنَةَ ، فَصَبَّحْنَا الْقَوْمَ عَلَى مِيَاهِهِمْ ، وَلَحِقْتُ أَنَا وَرَجُلٌ مِنَ الْأَنْصَارِ رَجُلًا مِنْهُمْ ، فَلَمَّا غَشِيَانَاهُ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ، فَكَفَّ عَنْهُ الْأَنْصَارِيُّ ، وَطَعَنَتْهُ بِرُمْحِي حَتَّى قَتَلْتُهُ ، فَلَمَّا قَدِمْنَا الْمَدِينَةَ ، بَلَغَ ذَلِكَ النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَ لِي: «يَا أُسَامَةُ أَقَتَلْتَهُ بَعْدَمَا قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ؟ قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّمَا كَانَ مُتَعَوِّذًا ، فَقَالَ: «أَقَتَلْتَهُ بَعْدَمَا قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا

malhonnête brigand a usurpé une terre appartenant à d'autres, il va de soi qu'on doit rendre chaque propriété à ses ayants-droit. Mais c'est une abominable injustice et une lourde erreur politique que de considérer tous les propriétaires terriens comme des brigands.

393. Ousāma Ibn Zeyd (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous a envoyés en expédition à Al Horqa, de la tribu de Jouhayna. Le lendemain matin nous étions devant leur point d'eau. Nous poursuivîmes, un anṣārīte et moi, l'un de leurs hommes. Quand nous le rattrapâmes il dit: «Il n'est de dieu que Dieu». L'anṣārīte l'épargna mais moi je le tuai avec ma lance. De retour à Médine, le Prophète (BSDL) eut vent de la chose. Il me dit: «O Ousāma! Tu l'as donc tué après qu'il a dit: «Il n'est de dieu que Dieu»? Je dis: «O Messenger de Dieu! Il ne l'a dit que pour sauver sa tête». Il dit: «L'as-tu donc tué après qu'il a dit: «Il n'est de dieu que Dieu»? Et il ne cessa de le répéter jusqu'à ce que je souhaitasse que je n'eusse pas embrassé l'Islam avant ce jour». (URA)

Dans une autre version: Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «A-t-il dit: «Il n'est de dieu que Dieu?» Je dis: «O Messenger de Dieu! Il ne l'a dit que par peur de mon arme». Il dit: «Pourquoi ne lui as-tu pas ouvert le cœur pour voir s'il l'a dit sincèrement ou non?» Il ne cessa de le répéter jusqu'à ce que je souhaitasse que je ne fusse entré en Islam que ce jour-là».

394 Selon Joundab Ibn 'Abdullāh (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a envoyé en expédition un groupe de Musulmans contre un peuple appartenant aux idolâtres. Ils se rencontrèrent et, chaque fois qu'un idolâtre se dirigeait vers un Musulman pour le combattre, il allait vers lui et le tuait. L'un des Païens voulut profiter de son inattention, mais il leva au-dessus de lui son sabre (on disait entre nous que c'était Ousāma Ibn Zeyd) et l'autre cria alors: «Il n'est de dieu que Dieu». Il le tua quand même. Quelqu'un vint annoncer la bonne nouvelle au Messenger de Dieu (BSDL) qui l'interrogea sur les péripéties de la bataille et il l'en informa. Il en vint à l'histoire de l'homme et ce qu'il avait fait. Le Messenger de Dieu (BSDL) l'appela et lui demanda: «Pourquoi l'as-tu tué?» Il dit: «O Messenger de Dieu! Il a endolori les Musulmans et en a tué untel et untel (et il en nomma quelques-uns)». C'est alors que je l'ai chargé. Quand il vit le sabre il dit: «Il n'est de dieu que Dieu». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «L'as-tu tué?» Il dit: «Oui». Il dit: «Quelle sera ton excuse devant «il n'est de dieu que Dieu» le jour de la résurrection?» Il dit: «O Messenger de Dieu! Prie Dieu de m'absoudre». Il dit: «Quelle sera ton excuse devant «il n'est de dieu que Dieu» quand viendra le jour de la résurrection?» et il ne fit que répéter la même question. (Rapporté par Moslem)

395. 'Abdullāh Ibn 'Outba Ibn Mas'ūd rapporte qu'il a entendu 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) dire: «Il y avait des gens du temps du Messenger de Dieu (BSDL) que la révélation de Dieu venait réprimander. Or la révélation s'est désormais arrêtée. Aussi nous ne vous jugeons maintenant que sur les apparences de vos actes. Celui qui nous montre un bon visage, nous le rapprochons de nous sans aller fouiller à l'intérieur de sa conscience. C'est Dieu qui lui demandera compte de ce que contient sa conscience. Celui qui nous montre un mauvais visage, nous ne lui donnons pas notre confiance et nous ne croyons pas ce qu'il dit, quand même il dit que son for intérieur est bon». (Rapporté par Al Boukāhri)

الله؟! فَمَا زَالَ يُكْرِرُهَا عَلَيَّ حَتَّى تَمَنَيْتُ أَنِّي لَمْ أَكُنْ أَسْلَمْتُ قَبْلَ ذَلِكَ الْيَوْمِ . مَتَّقْ عَلَيْهِ .

وفي رواية: فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَقَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَقَتْلَتْهُ؟!» قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، إِنَّمَا قَالَهَا خَوْفًا مِنَ السَّلَاحِ، قَالَ: «أَفَلَا شَقَقْتَ عَنْ قَلْبِهِ حَتَّى تَعْلَمَ أَقَالَهَا أَمْ لَا؟!» فَمَا زَالَ يُكْرِرُهَا حَتَّى تَمَنَيْتُ أَنِّي أَسْلَمْتُ يَوْمَئِذٍ.

«الْحُرْفَةُ» بضم الحاء المهملة وفتح الراء: بَطْنٌ مِنْ جُهَيْنَةَ الْقَبِيلَةِ الْمَعْرُوفَةِ، وقوله «مَتَّعُودًا» أَي: مُعْتَصِمًا بِهَا مِنَ الْقَتْلِ لَا مُعْتَقِدًا لَهَا.

394. وعن جُنْدُبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بَعَثَ بَعْثًا مِنَ الْمُسْلِمِينَ إِلَى قَوْمٍ مِنَ الْمُشْرِكِينَ، وَأَنَّهُمْ التَّفَوُّا، فَكَانَ رَجُلٌ مِنَ الْمُشْرِكِينَ إِذَا شَاءَ أَنْ يَقْصِدَ إِلَى رَجُلٍ مِنَ الْمُسْلِمِينَ فَصَدَّ لَهُ فَقَتَلَهُ، وَأَنَّ رَجُلًا مِنَ الْمُسْلِمِينَ فَصَدَّ عَنْقَلَهُ، وَكُنَّا نَتَحَدَّثُ أَنَّهُ سَامَةُ بْنُ زَيْدٍ، فَلَمَّا رَفَعَ السَّيْفَ، قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، فَقَتَلَهُ، فَجَاءَ الْبَشِيرُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَسَأَلَهُ، وَأَخْبَرَهُ، حَتَّى أَخْبَرَهُ خَيْرَ الرَّجُلِ كَيْفَ صَنَعَ، فَدَعَاهُ فَسَأَلَهُ فَقَالَ: «لِمَ قَتَلْتَهُ؟» فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أُوجِعَ فِي الْمُسْلِمِينَ، وَقَتَلَ فُلَانًا وَفُلَانًا - وَسَمَى لَهُ نَفَرًا - وَإِنِّي حَمَلْتُ عَلَيْهِ، فَلَمَّا رَأَى السَّيْفَ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ. قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَقَتَلْتَهُ؟» قَالَ: نَعَمْ. قَالَ: «فَكَيْفَ تَصْنَعُ بِلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، إِذَا جَاءَتْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ؟» قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ اسْتَغْفِرْ لِي. قَالَ: «وَكَيْفَ تَصْنَعُ بِلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ إِذَا جَاءَتْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ؟» فَجَعَلَ لَا يَزِيدُ عَلَى أَنْ يَقُولَ: «كَيْفَ تَصْنَعُ بِلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ إِذَا جَاءَتْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ؟» رواه مسلم.

395. وعن عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُثْبَةَ بْنِ مَسْعُودٍ قَالَ: سَمِعْتُ عُمَرَ بْنَ الْخَطَّابِ - رضي الله عنه - يَقُولُ: «إِنَّ نَاسًا كَانُوا يُؤْخَذُونَ بِالْوَحْيِ فِي عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، وَإِنَّ الْوَحْيَ قَدْ انْقَطَعَ، وَإِنَّمَا نَأْخُذُكُمْ الْآنَ بِمَا ظَهَرَ لَنَا مِنْ أَعْمَالِكُمْ، فَمَنْ أَظْهَرَ لَنَا خَيْرًا، أَمَّنَّاهُ وَقَرَّبْنَاهُ، وَلَيْسَ لَنَا مِنْ سَرِيرَتِهِ شَيْءٌ، اللَّهُ يُحَاسِبُهُ فِي سَرِيرَتِهِ، وَمَنْ أَظْهَرَ لَنَا سُوءًا، لَمْ نَأْمَنَّهُ، وَلَمْ نُصَدِّقْهُ وَإِنْ قَالَ: إِنَّ سَرِيرَتَهُ حَسَنَةٌ» رواه البخاري.

50 – La crainte de Dieu

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 40*: «Et craignez-Moi!»
2. *Chapitre 85 – verset 12*: «Quand ton Seigneur frappe, Il frappe très durement».
3. *Chapitre 11 – versets 102 à 106*: «Tel est le châtimement de ton Seigneur quand Il punit les cités alors qu'elles sont injustes. Son châtimement est bien douloureux et bien dur (102). Il y a là un signe pour celui qui a craint les tourments de l'autre monde. C'est là un jour pour lequel on rassemblera les gens et c'est là un jour à grande affluence. (103). Nous ne le retardons que pour un délai bien déterminé. (104). Le jour où il arrivera à terme, nulle âme ne soufflera mot sauf avec Sa permission. Parmi eux l'un est misérable et l'autre est bienheureux. (105). Ceux qui ont mérité la damnation, ceux-là sont dans le feu (de l'Enfer) où ils ont soupirs et hoquets. (106)».
4. *Chapitre 3 – verset 28*: «Dieu vous met en garde contre lui-même».
5. *Chapitre 80 – versets 34 à 37*: «Le jour où l'homme fuira son frère, (34) sa mère ainsi que son père, (35) sa compagne et ses enfants. (36). Chacun d'eux sera ce jour-là trop préoccupé de lui-même pour penser aux autres» (37).
6. *Chapitre 22 – versets 1 et 2*: «O Humains! Craignez votre Seigneur! La secousse de l'Heure est une chose bien grande. (1) Le jour où vous la verrez (l'Heure), chaque nourrice sera tellement abattue qu'elle en oubliera ce qu'elle avait allaité et chaque femelle enceinte déposera ce qu'elle porte. Tu vois alors les gens ivres bien que n'étant pas ivres, mais le supplice de Dieu est bien dur» (2).
7. *Chapitre 55 – verset 46*: «A celui qui craint de comparaître (un jour) devant son Seigneur deux jardins».
8. *Chapitre 52 – versets 25 à 28*: «Ils vinrent les uns vers les autres s'interroger. (25). Ils dirent: «Nous vivions au milieu des nôtres dans la crainte de Dieu». (26). Dieu nous accorda alors Sa grâce et nous préserva du supplice du souffle de l'Enfer (27). Nous L'invoquions jadis et c'est Lui Le Bienfaiteur à la clémence infinie» (28).

Les versets se rapportant à ce chapitre sont très nombreux et bien notoires et notre seul but fut d'en désigner quelques-uns et c'est chose faite.

Quant aux Hādiths, ils sont aussi très nombreux et nous allons en rapporter quelques-uns. Puisse Dieu nous guider à en citer les meilleurs!

396. Ibn Mas'ūd (DAS) rapporte: «Le Messager de Dieu (BSDL), et c'est lui le véridique et le digne d'être cru, nous a fait ce discours: «On consacre quarante jours à la création de l'un de vous dans le ventre de sa mère pour en faire une goutte de liquide. Puis on en fait une masse accrochée dans la même période. Puis on en fait un bol de mastication dans la même période. Puis on lui envoie l'Ange qui insuffle en lui l'esprit (l'âme) et l'on prédétermine pour lui quatre choses: sa subsistance, la durée de sa vie, la valeur de son œuvre et sa prédestination soit en Enfer, soit au Paradis. Par Celui en dehors de qui il n'est point de dieu, l'un de vous fait certainement l'œuvre des

50 - باب الخوف

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَأَيَّايَ فَارْهَبُونَ﴾ [البقرة : 40]. وَقَالَ تَعَالَى : ﴿إِنَّ بَطْشَ رَبِّكَ لَشَدِيدٌ﴾ [البروج : 12].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَكَذَلِكَ أَخْذُ رَبِّكَ إِذَا أَخَذَ الْقُرَى وَهِيَ ظَالِمَةٌ إِنَّ أَخْذَهُ أَلِيمٌ شَدِيدٌ إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَةً لِمَنْ خَافَ عَذَابَ الْآخِرَةِ ذَلِكَ يَوْمٌ مَجْمُوعٌ لَهُ النَّاسُ وَذَلِكَ يَوْمٌ مَشْهُودٌ وَمَا نُؤَخِّرُهُ إِلَّا لِأَجَلٍ مُعْدُودٍ يَوْمَ يَأْتِ لَا تَكَلِّمُ نَفْسٌ إِلَّا بِإِذْنِهِ فَمِنْهُمْ شَقِيٌّ وَسَعِيدٌ فَأَمَّا الَّذِينَ شَقُوا فِي النَّارِ لَهُمْ فِيهَا زَفِيرٌ وَشَهِيقٌ﴾ [هود : 102 - 106].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَيُحَذِّرُكُمُ اللَّهُ نَفْسَهُ﴾ [آل عمران : 28].
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿يَوْمَ يَفِرُّ الْمَرْءُ مِنْ أَخِيهِ وَأُمِّهِ وَأَبِيهِ وَصَاحِبَتِهِ وَبَنِيهِ لِكُلِّ امْرِئٍ مِنْهُمْ يَوْمَئِذٍ شَأْنٌ يُغْنِيهِ﴾ [عبس : 34 - 37].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ إِنَّ زَلْزَلَةَ السَّاعَةِ شَيْءٌ عَظِيمٌ يَوْمَ تَرَوُنَّهَا تُدْهَلُ كُلُّ مُرْضِعَةٍ عَمَّا أَرْضَعَتْ وَتَضَعُ كُلُّ ذَاتِ حَمَلٍ حَمْلَهَا وَتَرَى النَّاسَ سُكَارَى وَمَا هُمْ بِسُكَارَى وَلَكِنَّ عَذَابَ اللَّهِ شَدِيدٌ﴾ [الحج : 1، 2].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَلَمَنْ خَافَ مَقَامَ رَبِّهِ جِئْتَانٍ﴾ [الرحمن : 46] الآيات .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَأَقْبَلْ بَعْضُهُمْ عَلَى بَعْضٍ يَتَسَاءَلُونَ قَالُوا إِنَّا كُنَّا قَبْلُ فِي أَهْلِنَا مُشْفِقِينَ فَمَنَّ اللَّهُ عَلَيْنَا وَوَقَانَا عَذَابَ السَّمُومِ . إِنَّا كُنَّا مِنْ قَبْلُ نَدْعُوهُ إِنَّهُ هُوَ الْبَرُّ الرَّحِيمُ﴾ [الطور : 25 - 28].

وَالْآيَاتُ فِي الْبَابِ كَثِيرَةٌ جَدًّا مَعْلُومَاتٌ، وَالْغَرَضُ الْإِشَارَةُ إِلَى بَعْضِهَا وَقَدْ حَصَلَ.
وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ فَكَثِيرَةٌ جَدًّا، فَتَذَكَّرُ مِنْهَا طَرَفًا وَبِاللَّهِ التَّوْفِيقُ.

396. عَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : حَدَّثَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ، وَهُوَ الصَّادِقُ الْمَصْدُوقُ : «إِنَّ أَحَدَكُمْ يُجْمَعُ خَلْقُهُ فِي بَطْنِ أُمِّهِ أَرْبَعِينَ يَوْمًا نُطْفَةً ، ثُمَّ يَكُونُ عَلَقَةً مِثْلَ ذَلِكَ ، ثُمَّ يَكُونُ مُضْغَةً مِثْلَ ذَلِكَ ، ثُمَّ يُرْسَلُ الْمَلَكُ ، فَيَنْفُخُ فِيهِ الرُّوحَ ، وَيُؤْمَرُ بِأَرْبَعِ كَلِمَاتٍ : بِكُتِّبَ رِزْقُهُ ، وَأَجَلُهُ ، وَعَمَلُهُ ، وَشَقِيٌّ أَوْ سَعِيدٌ . فَوَالَّذِي لَا إِلَهَ غَيْرُهُ إِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الْجَنَّةِ حَتَّى مَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ ، فَيَسْقُ عَلَيْهِ الْكِتَابُ ، فَيَعْمَلُ

gens destinés au Paradis jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une coudée entre lui et le Paradis et voilà que sa prédestination le devance, il commet alors un acte de ce que font les gens de l'Enfer et il y entre. Et l'un de vous fait certainement l'œuvre des gens voués à l'Enfer jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une coudée entre lui et l'Enfer et voilà que sa prédestination le devance, il fait alors un acte de ce que font les gens du Paradis et il y entre». (URA)

Commentaire

Ce Hadith inquiétant nous oblige à vivre jusqu'au dernier moment entre la crainte et l'espérance étant donné que c'est seule la phase finale de notre vie qui nous désigne soit au Paradis, soit à l'Enfer quelle que soit notre œuvre durant toute notre vie.

Un Hadith dit que les choses sont uniquement jugées sur leur conclusion.

Le Diable était un très grand savant (Lucifer = porteur de lumière) et il a adoré Dieu durant soixante dix mille ans. Mais sa prédestination à l'Enfer fut la plus forte. Il commit alors sa fameuse désobéissance à Dieu et tomba dans les abîmes de la malédiction éternelle.

Il nous appartient donc de ne jamais nous satisfaire de notre œuvre si elle est bonne et de ne jamais désespérer en la clémence de Dieu quel que soit le nombre de nos péchés.

Nous prions Le Tout-Puissant de nous prédestiner la bonne conclusion.

397. Le Messager de Dieu (BSDI) a dit: «Ce jour-là on fera venir l'Enfer avec soixante-dix mille rênes et avec chaque rêne soixante-dix mille Anges pour le traîner». (Rapporté par Moslem)

398. Annou'mān Ibn Bachīr (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDI) dire: «Le jour de la résurrection l'homme qui aura les tourments les plus légers sera quelqu'un à qui on mettra deux braises dans les creux de la plante des pieds qui font bouillir sa cervelle si bien qu'il croit que nul n'a des tourments plus grands que les siens et c'est pourtant celui d'entre eux qui a le plus léger supplice». (URA)

399. Selon Samoura Ibn Joundab (DAS), le Prophète (BSDI) a dit: «Parmi eux l'un est saisi par le feu jusqu'aux chevilles, l'autre jusqu'aux genoux, l'autre jusqu'à la ceinture et l'autre jusqu'à la clavicule». (Rapporté par Moslem)

400. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messager de Dieu (BSDI) a dit: «Les gens seront ressuscités pour être mis à la disposition du Seigneur-et-Maitre des Univers. Si bien que l'un d'eux est noyé dans sa propre sueur». (URA)

401. Anas (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDI) nous a tenu un sermon auquel je n'avais jamais rien entendu de semblable. Il dit: «Si vous saviez ce que je sais, vous ririez certainement peu et vous pleureriez certainement beaucoup». Les compagnons du Messager de Dieu (BSDI) se couvrirent le visage et se mirent à pleurer en faisant entendre un nasillement» (URA)

Dans une autre version: «Quelque chose parvint au Messager de Dieu (BSDI) concernant ses Compagnons (on lui avait rapporté qu'ils riaient dans leurs réunions). Il leur fit ce sermon: «On m'a présenté le Paradis et l'Enfer et je n'ai jamais rien vu jusqu'à ce jour de plus beau ni de plus affreux. Si vous saviez ce que je sais, vous ririez certainement peu et vous pleureriez certainement beaucoup.» Ce fut pour les Compagnons du Messager de Dieu (BSDI) la journée la plus pénible de leur vie. Ils se couvrirent le visage et se mirent à pleurer en faisant entendre un nasillement».

بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ ، فَيَدْخُلُهَا ، وَإِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ حَتَّى مَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ ، فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الْكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الْجَنَّةِ فَيَدْخُلُهَا » متفقٌ عليه .

397. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : «يُوتَى بِجَهَنَّمَ يَوْمَئِذٍ لَهَا سَبْعُونَ أَلْفَ زِمَامٍ ، مَعَ كُلِّ زِمَامٍ سَبْعُونَ أَلْفَ مَلَكٍ يَجُرُّونَهَا » رواه مسلم .

398. وعن النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ - رضي الله عنهما - قال : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ أَهْوَنَ أَهْلِ النَّارِ عَذَابًا يَوْمَ الْقِيَامَةِ لَرَجُلٌ يُوضَعُ فِي أَخْمَصِ قَدَمَيْهِ جَمْرَتَانِ يَغْلِي مِنْهُمَا دِمَاغُهُ مَا يَرَى أَنَّ أَحَدًا أَشَدَّ مِنْهُ عَذَابًا ، وَإِنَّهُ لَأَهْوَنُهُمْ عَذَابًا » متفقٌ عليه .

399. وعن سَمُرَةَ بْنِ جُنْدُبٍ - رضي الله عنه - أَنَّ نَبِيَّ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « مِنْهُمْ مَنْ تَأْخُذُهُ النَّارُ إِلَى كَعْبَيْهِ ، وَمِنْهُمْ مَنْ تَأْخُذُهُ إِلَى رُكْبَتَيْهِ ، وَمِنْهُمْ مَنْ تَأْخُذُهُ إِلَى حُجْرَتِهِ ، وَمِنْهُمْ مَنْ تَأْخُذُهُ إِلَى تَرْفُوفَتِهِ » رواه مسلم .
« الْحُجْرَةُ » : مَعْقِدُ الْإِزَارِ تَحْتَ السَّرَّةِ . وَ « التَّرْفُوفَةُ » بَفَتْحِ التَّاءِ وَضَمِّ الْقَافِ : هِيَ الْعِظْمُ الَّذِي عِنْدَ ثَغْرَةِ النَّحْرِ ، وَلِلْإِنْسَانِ تَرْفُوفَتَانِ فِي جَانِبِي النَّحْرِ .

400. وعن ابنِ عُمرَ - رضي الله عنهما - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « يَقُومُ النَّاسُ لِرَبِّ الْعَالَمِينَ حَتَّى يَغِيبَ أَحَدُهُمْ فِي رَشْحِهِ إِلَى أَنْصَافِ أُذُنَيْهِ » متفقٌ عليه .
وَ « الرِّشْحُ » الْعَرَقُ .

401. وعن أنسٍ - رضي الله عنه - قال : خَطَبَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ خُطْبَةً مَا سَمِعْتُ مِثْلَهَا قَطُّ ، فَقَالَ : « لَوْ تَعْلَمُونَ مَا أَعْلَمُ لَضَحِكْتُمْ قَلِيلًا وَلَبَكَيْتُمْ كَثِيرًا » فَغَطَّى أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وُجُوهَهُمْ ، وَلَهُمْ خَنِينٌ . متفقٌ عليه .
وفي رواية : بَلَغَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنْ أَصْحَابِهِ شَيْءٌ فَخَطَبَ ، فَقَالَ : « عُرِضْتُ عَلَى الْجَنَّةِ وَالنَّارِ ، فَلَمْ أَرْ كَأَلِيَوْمٍ فِي الْخَيْرِ وَالشَّرِّ ، وَلَوْ تَعْلَمُونَ مَا أَعْلَمُ لَضَحِكْتُمْ قَلِيلًا ، وَلَبَكَيْتُمْ كَثِيرًا » فَمَا أَتَى عَلَى أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَوْمَ أَشَدَّ مِنْهُ غَطَاؤًا رُؤُوسَهُمْ وَلَهُمْ خَنِينٌ .

« الْخَنِينُ » بِالْخَاءِ الْمَعْجَمَةِ : هُوَ الْبُكَاءُ مَعَ غَنَّةٍ وَانْتِشَاقِ الصَّوْتِ مِنَ الْأَنْفِ .

402. Al Miqdād (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Le jour de la résurrection le soleil sera rapproché des gens à la distance d'un mille». Souleyman Ibn 'Amer qui rapporte le récit d'Al Miqdād a dit: «Par Dieu, je ne sais pas ce qu'il voulait dire par mille, est-ce la distance connue sous ce nom, ou est-ce la longueur du bâtonnet à rimmel (le mot «mil» en arabe a en effet les deux significations). Les gens seront alors submergés par leur sueur selon la valeur de leurs œuvres. Certains le seront jusqu'à la cheville, d'autres jusqu'aux genoux, d'autres jusqu'aux hanches et pour d'autres leur sueur sera dans leurs bouches à la manière de la bride (le Messenger de Dieu – BSDL fit signe de sa main à la hauteur de sa bouche). (Rapporté par Moslem)

403. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les gens sueront le jour de la résurrection jusqu'à ce que leur sueur pénètre dans la terre à la profondeur de soixante-dix coudées. La sueur arrivera à la hauteur de leurs oreilles». (URA)

404. Il a dit encore: «Nous étions avec le Messenger de Dieu (BSDL) quand il entendit un bruit. Il dit: «Savez-vous ce que c'est que ce bruit?» Nous dîmes: «Dieu et son Messenger le savent mieux que nous». Il dit: «C'est une pierre qu'on a jetée dans l'Enfer depuis soixante-dix automnes (c.à.d. soixante dix longues années). Elle vient juste à ce moment de toucher le fond de l'Enfer et vous venez d'entendre son bruit». (Rapporté par Moslem)

405. Selon 'Adi Ibn Hâtem (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est aucun d'entre vous à qui Dieu ne parlera sans l'intermédiaire d'un interprète. Il regarde à sa droite et n'y voit que ce qu'il a avancé, et il regarde à sa gauche et n'y voit que ce qu'il a avancé. Il regarde devant lui et n'y voit que l'Enfer lui faisant face. Protégez-vous de l'Enfer ne serait-ce que par un morceau de datte». (URA)

406. Selon Abou Dharr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Je vois ce que vous ne voyez pas: le ciel a gémi sous le poids de son fardeau et il a raison de gémir. Il n'y a pas au ciel la place de quatre doigts où il n'y ait pas un Ange posant le front par terre, prosterné devant Dieu exalté. Par Dieu, si vous saviez ce que je sais, vous ririez certainement peu, vous pleureriez certainement beaucoup et vous ne pourriez plus jouir de vos femmes dans les lits. Vous seriez certainement sortis par les routes implorant Dieu de venir à votre secours». (Rapporté par Attirmidhi)

402. وعن المقداد - رضي الله عنه - قال: سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقولُ: «تُدْنِي الشَّمْسُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مِنَ الْخَلْقِ حَتَّى تَكُونَ مِنْهُمْ كَمِقْدَارِ مِيلٍ» قالَ سُلَيْمُ بْنُ عَامِرٍ الرَّاوي عَنْ الْمِقْدَادِ: فَوَاللَّهِ مَا أَذْرِي مَا يَعْنِي بِالْمِيلِ، أَمْسَاقَةُ الْأَرْضِ أَمْ الْمِيلَ الَّذِي تُكْتَحَلُ بِهِ الْعَيْنُ «فَيَكُونُ النَّاسُ عَلَى قَدَرِ أَعْمَالِهِمْ فِي الْعَرَقِ، فَمِنْهُمْ مَنْ يَكُونُ إِلَى كَعْبِيهِ، وَمِنْهُمْ مَنْ يَكُونُ إِلَى رُكْبَتَيْهِ، وَمِنْهُمْ مَنْ يَكُونُ إِلَى حَقْوَيْهِ، وَمِنْهُمْ مَنْ يُلْجِمُهُ الْعَرَقُ الْجَمَامًا» وَأَشَارَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِيَدِهِ إِلَى فِيهِ. رواه مسلم.

403. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يَعْرِقُ النَّاسُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ حَتَّى يَذْهَبُ عَرَقُهُمْ فِي الْأَرْضِ سَبْعِينَ ذِرَاعًا، وَيُلْجِمُهُمْ حَتَّى يَبْلُغَ آذَانَهُمْ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

ومعنى «يَذْهَبُ فِي الْأَرْضِ»: يَنْزِلُ وَيَغُوصُ.

404. وعنه قال: كُنَّا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، إِذْ سَمِعَ وَجِبَةً فَقَالَ: «هَلْ تَدْرُونَ مَا هَذَا؟» قُلْنَا: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ: «هَذَا حَجَرٌ رُمِيَ بِهِ فِي النَّارِ مِنْذُ سَبْعِينَ خَرِيفًا فَهُوَ يَهْوِي فِي النَّارِ الْآنَ حَتَّى أَنْتَهَى إِلَى قَعْرِهَا، فَسَمِعْتُمْ وَجِبَتَهَا» رواه مسلم.

405. وعن عدي بن حاتم - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «مَا مِنْكُمْ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا سَيُكَلِّمُهُ رَبُّهُ لَيْسَ بَيْنَهُ وَبَيْنَهُ تَرْجُمَانٌ، فَيَنْظُرُ أَيَمَنَ مِنْهُ، فَلَا يَرَى إِلَّا مَا قَدَّمَ، وَيَنْظُرُ أَشْأَمَ مِنْهُ، فَلَا يَرَى إِلَّا مَا قَدَّمَ، وَيَنْظُرُ بَيْنَ يَدَيْهِ، فَلَا يَرَى إِلَّا النَّارَ تَلْقَاءَ وَجْهِهِ، فَاتَّقُوا النَّارَ وَلَوْ بِشِقِّ تَمْرَةٍ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

406. وعن أبي ذرٍّ - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «إِنِّي أَرَى مَا لَا تَرَوْنَ؛ أَطَّتِ السَّمَاءُ وَحَقَّ لَهَا أَنْ تَنْطُ، مَا فِيهَا مَوْضِعُ أَرْبَعِ أَصَابِعٍ إِلَّا وَمَلَكٌ وَاضِعٌ جَبْهَتَهُ سَاجِدًا لِلَّهِ تَعَالَى، وَاللَّهُ لَوْ تَعْلَمُونَ مَا أَعْلَمُ، لَصَحَحْتُمْ قَلِيلًا، وَلَكَبِيتُمْ كَثِيرًا، وَمَا تَلَذَّذْتُمْ بِالْإِسَاءِ عَلَى الْفُرْشِ وَلَخَرَجْتُمْ إِلَى الصُّعَدَاتِ تَجَارُونَ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

وَ«أَطَّتْ» بفتح الهمزة وتشديد الطاء، وَ«تَنْطُ» بفتح التاء وبعدها همزة مكسورة، وَالْأَطْيَطُ: صَوْتُ الرَّحْلِ وَالْقَتَبِ وَشِبْهِهِمَا، وَمَعْنَاهُ: أَنَّ كَثْرَةَ مَنْ فِي السَّمَاءِ مِنَ الْمَلَائِكَةِ

407. Selon Naḍla Ibn ‘Oubeyd Al Aslamī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les pieds d’un homme ne franchiront pas le seuil du Paradis ou de l’Enfer avant qu’on ne l’interroge sur sa vie à quoi il l’a consacrée, sur son œuvre dans quoi il l’a faite, sur ses biens d’où il les a acquis et où il les a dépensés et sur son corps en quoi il l’a usé». (Rapporté par Attirmidhī)

408. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a récité ce verset: «Ce jour-là la terre fournira ses informations». (*chapitre 99 – verset 4*), puis il dit: «Savez-vous ce que sont ses informations?» Ils dirent: «Dieu et Son Messenger le savent mieux que nous». Il dit: «Ses informations consisteront à témoigner de tout ce qu’aura fait sur elle tout homme et toute femme. Elle dira: «J’ai su ceci et j’ai su cela à tel ou tel jour. Ce sont là ses informations». (Rapporté par Attirmidhī)

409. Selon Abou Sa‘īd al- Khoudrī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Comment puis-je me délecter alors que l’Ange au clairon (de l’apocalypse) a déjà bel et bien embouché son clairon et a déjà entendu l’autorisation de sonner? Quand donc va-t-il recevoir l’ordre de souffler pour qu’il souffle?» On dirait que cela fit une lourde impression sur les Compagnons du Messenger de Dieu (BSDL) et c’est alors qu’il leur dit: «Dites: «Dieu nous suffit et quel bon défenseur!» (Rapporté par Attirmidhī)

Commentaire

Quand l’Heure sera toute proche l’Ange Israphīl (Uriel) soufflera une première fois dans son clairon et toutes les créatures vivantes meurent foudroyées. Quarante années après, il souffle une deuxième fois et tous les morts depuis la première création sortent en courant de leurs tombes. C’est alors que se tient le rassemblement universel pour le jugement dernier.

410. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a peur (de ne pas arriver à bon port) se met en route de bonne heure et celui qui se met en route de bonne heure atteint l’endroit (de sa sécurité). Attention! La marchandise de Dieu est très chère. Attention! La marchandise de Dieu c’est le Paradis». (Rapporté par Attirmidhī)

411. ‘Āisha (DAS) a dit: «J’ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Le jour de la résurrection les gens seront rassemblés nus-pieds, complètement nus et non circoncis». Je dis: «O Messenger de Dieu! Est-ce que les hommes et les

الْعَابِدِينَ قَدْ أَثْقَلَتْهَا حَتَّى أَطَّتْ. وَ «الصُّعْدَاتُ» بضم الصاد والعين: الطُّرُقَاتُ. ومعنى «تَجَارُونَ»: تَسْتَعِينُونَ.

407. وعن أَبِي بَرْزَةَ - براءٌ ثُمَّ زاي - نَضْلَةَ بْنِ عُبَيْدٍ الْأَسْلَمِيِّ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَزُولُ قَدَمًا عَبْدٌ حَتَّى يُسْأَلَ عَنْ عُمْرِهِ فِيمَ أَفْنَاهُ، وَعَنْ عِلْمِهِ فِيمَ فَعَلَ فِيهِ، وَعَنْ مَالِهِ مِنْ أَيْنَ اكْتَسَبَهُ، وَفِيمَ أَنْفَقَهُ، وَعَنْ جِسْمِهِ فِيمَ أَبْلَاهُ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

408. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ: قرأ رسول الله ﷺ: ﴿يَوْمَئِذٍ تُحَدِّثُ أَخْبَارَهَا﴾ ثُمَّ قَالَ: «أَتَدْرُونَ مَا أَخْبَارُهَا؟» قَالُوا: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ: «فَإِنَّ أَخْبَارَهَا أَنْ تَشْهَدَ عَلَى كُلِّ عَبْدٍ أَوْ أَمَةٍ بِمَا عَمِلَ عَلَى ظَهْرِهَا تَقُولُ: عَمِلْتَ كَذَا وَكَذَا فِي يَوْمٍ كَذَا وَكَذَا، فَهَذِهِ أَخْبَارُهَا» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

409. وعن أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «كَيْفَ أَنْعَمُ وَصَاحِبُ الْقُرْنِ قَدْ التَّقَمَ الْقُرْنُ، وَاسْتَمَعَ الْإِذْنَ مَتَى يُؤْمَرُ بِالنَّفْخِ فَيَنْفَخُ» فَكَانَ ذَلِكَ ثَقُلَ عَلَى أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ لَهُمْ: «قُولُوا: حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

«الْقُرْنُ»: هُوَ الصُّورُ الَّذِي قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَنُفِخَ فِي الصُّورِ﴾ كَذَا فَسَرَهُ رَسُولُ اللَّهِ

ﷺ.

410. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ خَافَ أَدْلَجَ، وَمَنْ أَدْلَجَ، بَلَغَ الْمَتَرَلْ. أَلَا إِنَّ سِلْعَةَ اللَّهِ غَالِيَةٌ، أَلَا إِنَّ سِلْعَةَ اللَّهِ الْجَنَّةُ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

وَ «أَدْلَجَ» بِإِسْكَانِ الدَّالِ، ومعناه: سَارَ مِنْ أَوَّلِ اللَّيْلِ، وَالْمُرَادُ: التَّشْمِيرُ فِي الطَّاعَةِ. وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

411. وعن عائشة - رضي الله عنها - قَالَتْ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «يُحْشَرُ النَّاسُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ حُفَاةً غُرَاةً غُرُلًا» قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ الرَّجَالُ وَالنِّسَاءُ جَمِيعًا يَنْظُرُ بَعْضُهُمْ

femmes seront ensemble les uns regardant les autres?» Il dit: «O 'Āisha! Leur situation sera trop dure pour qu'ils pensent à ces choses».

Dans une autre version: «Leur situation sera trop préoccupante pour que l'un d'eux regarde l'autre».

51 – L'espérance

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 39 – verset 53*: «Dis: «O Mes esclaves qui avez trop surchargé (de péchés) votre âme! Ne désespérez pas en la clémence de Dieu. Dieu absout les péchés dans leur totalité entière. C'est Lui par excellence L'absoluteur et Le clément».

2. *Chapitre 34 – verset 17*: «Et est-ce que Nous ne donnons que sa juste récompense à autre qu'au Mécréant obstiné?»

3. *Chapitre 20 – verset 48*: «Il nous a été révélé que les tourments tomberaient sur celui qui aurait renié sa foi et aurait fait volte-face».

4. *Chapitre 7 – verset 156*: «Et Sa miséricorde a la contenance de toute chose».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

412. Selon 'Oubāda Ibn Aṣāmet (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a attesté qu'il n'est de dieu que Dieu, unique et sans aucun associé, que Moḥammad est Son humble adorateur et Son Messenger, que Jésus est l'humble adorateur de Dieu, Son Messenger, Sa Parole qu'Il a jetée à Marie et un Esprit venant de Lui, que le Paradis est vrai et que l'Enfer est vrai, Dieu l'introduira au Paradis quelle que soit son œuvre». (URA)

Dans une autre version: «Celui qui atteste qu'il n'est de dieu que Dieu et que Moḥammad est le Messenger de Dieu, Dieu l'interdit à l'Enfer».

413. Selon Abou Dharr (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu honoré et glorifié a dit: «Celui qui vient avec la bonne action en aura dix pareilles ou plutôt Je lui en ajoute encore plus. Celui qui vient avec la mauvaise action, la récompense d'une mauvaise action est une mauvaise action pareille et il se peut que J'absolve. Celui qui se rapproche de Moi d'une palme, Je Me rapproche de lui d'une coudée. Celui qui se rapproche de Moi d'une coudée, Je Me rapproche de lui d'une envergure. Celui qui vient vers Moi en marchant, Je vais vers lui en courant et celui qui Me rencontre en ayant avec lui la contenance de la terre comme péchés, mais ne M'associant aucune chose, Je le rencontre avec la contenance de la terre comme absolution». (Rapporté par Moslem)

إلى بَعْضٍ؟! قَالَ: «يَا عَائِشَةُ الْأَمْرُ أَشَدُّ مِنْ أَنْ يُهَمَّهُمْ ذَلِكَ» .
وفي رواية: «الْأَمْرُ أَهَمُّ مِنْ أَنْ يَنْظُرَ بَعْضُهُمْ إِلَى بَعْضٍ» متفقٌ عليه .
«غُرْلًا» بَضَمَ الْغَيْنِ الْمُعْجَمَةَ ، أَيُّ: غَيْرَ مَخْتُونِينَ .

51 - باب الرجاء

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿قُلْ يَا عِبَادِيَ الَّذِينَ أَسْرَفُوا عَلَى أَنْفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا مِنْ رَحْمَةِ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ يَغْفِرُ الذُّنُوبَ جَمِيعًا إِنَّهُ هُوَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ﴾ [الزمر: 53] .
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَهَلْ نُجَازِي إِلَّا الْكَفُورُ﴾ [سبأ: 17] .
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّا قَدْ أُوحِيَ إِلَيْنَا أَنَّ الْعَذَابَ عَلَى مَنْ كَذَّبَ وَتَوَلَّى﴾ [طه: 48] .
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَرَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ﴾ [الأعراف: 156] .

412 . وعن عُبَادَةَ بْنِ الصَّامِتِ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ شَهِدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ ، وَأَنَّ عِيسَى عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ ، وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِنْهُ ، وَالْجَنَّةُ وَالنَّارُ حَقٌّ ، أَدْخَلَهُ اللَّهُ الْجَنَّةَ عَلَى مَا كَانَ مِنَ الْعَمَلِ» متفقٌ عليه .
وفي روايةٍ لمسلم: «مَنْ شَهِدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ ، حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ النَّارَ» .

413 . وعن أَبِي ذَرٍّ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «يَقُولُ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ: مَنْ جَاءَ بِالْحَسَنَةِ ، فَلَهُ عَشْرُ أَمْثَالِهَا أَوْ أَزِيدُ ، وَمَنْ جَاءَ بِالسَّيِّئَةِ ، فَجَزَاءُ سَيِّئَةٍ سَيِّئَةٌ مِثْلُهَا أَوْ أَغْفِرُ . وَمَنْ تَقَرَّبَ مِنِّي شَبْرًا ، تَقَرَّبْتُ مِنْهُ ذِرَاعًا ، وَمَنْ تَقَرَّبَ مِنِّي ذِرَاعًا ، تَقَرَّبْتُ مِنْهُ باعًا ، وَمَنْ أَتَانِي يَمْشِي ، أَتَيْتُهُ هَرَوَلَةً ، وَمَنْ لَقِينِي بِقُرَابِ الْأَرْضِ خَطِيئَةً لَا يُشْرِكُ بِي شَيْئًا ، لَقِيتُهُ بِمِثْلِهَا مَغْفِرَةً» . رواه مسلم .

معنى الحديث: «مَنْ تَقَرَّبَ» إِلَيَّ بِطَاعَتِي «تَقَرَّبْتُ» إِلَيْهِ بِرَحْمَتِي ، وَإِنْ زَادَ زِدْتُ ، «فَإِنْ أَتَانِي يَمْشِي» وَأَسْرَعَ فِي طَاعَتِي «أَتَيْتُهُ هَرَوَلَةً» أَيُّ: صَبَبْتُ عَلَيْهِ الرَّحْمَةَ ، وَسَبَقْتُهُ

414. Selon Jâber (DAS), un Bédouin est venu dire au Prophète (BSDL): «O Messenger de Dieu! Quelles sont les deux actions qui font entrer inmanquablement soit au Paradis, soit en Enfer?» Il dit: «Celui qui meurt alors qu'il n'associe rien à Dieu entre au Paradis et celui qui meurt alors qu'il associe quelque chose à Dieu entre en Enfer». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Ce Hadith peut induire en erreur certains pécheurs invétérés qui se croient ainsi sûrs d'entrer au Paradis puisque, d'après eux, ils croient à Dieu sans Lui rien associer.

Or il y a l'associationnisme ou idolâtrie apparents et l'associationnisme ou idolâtrie cachés.

Celui qui se laisse guider par sa passion s'est donné en fait un dieu autre que Dieu, de même que celui qui sert ou approuve les détracteurs de l'Islam et ceux qui renient sa législation.

Un Hadith dit que celui qui meurt en commettant un grand péché, tel le vol, ou la fornication ou l'ivrognerie, meurt en mécréant. Donc il faut bien se méfier des tentations du Séducteur qui donne des espoirs fallacieux aux non-repentis en leur faisant croire qu'ils peuvent se dire Croyants tout en continuant à bafouer la règle de l'Islam et à faire tout ce qui attire la colère de Dieu.

415. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) qui portait alors Mou'adh en croupe lui dit: «O Mou'adh!» L'autre dit: «Obéissance et assistance, ô Messenger de Dieu!» Il dit une troisième fois: «O Mou'adh!» L'autre dit: «Obéissance et assistance, ô Messenger de Dieu!» Il dit alors: «Dès que quelqu'un atteste sincèrement et du fond du cœur qu'il n'est de dieu que Dieu et que Mohammar est Son humble adorateur et Son Messenger, Dieu l'interdit aussitôt à l'Enfer. Il dit: «O Messenger de Dieu! Puis-je en informer les gens afin qu'ils s'en réjouissent?» Il dit: «Cela les pousserait à ne plus compter sur leur propres œuvres». Mou'adh en informa quand même les gens au moment de sa mort pour éviter le péché d'avoir caché une science qu'il détenait de Dieu».

416. Selon Abou Hourayra (DAS), ou Abou Sa'id Al Khoudri (DAS) (le narrateur a un doute et le doute ne nuit pas quand il s'agit des Compagnons du Prophète (BSDL) car ils ont tous la même fiabilité):

«Le jour de la bataille de Tabuk les gens se plainquirent d'une grande faim. Ils dirent: O Messenger de Dieu! Nous autorises-tu à tuer nos chameaux afin de manger leur viande et de nous oindre avec leur graisse?» Le Messenger de Dieu (BSDL) leur dit: «Faites!».

'Omar (DAS) vint alors et dit: «O Messenger de Dieu! Si tu le fais nous mangerons de montures suffisantes. Demande-leur plutôt d'apporter ce qu'il leur reste comme provisions puis invoque pour eux la bénédiction de Dieu peut-être que cela leur multipliera leurs provisions».

Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Oui». Il leur demanda de lui apporter une nappe de cuir qu'il étendit. Puis il leur demanda de lui apporter les restes de leurs provisions. Ainsi l'un d'eux apporta une poignée de maïs, l'autre une poignée de dattes, l'autre une croûte de pain; si bien que cela forma un petit tas sur la nappe. Le Messenger de Dieu (BSDL) pria alors Dieu d'y mettre Sa bénédiction puis leur dit: «Venez remplir vos récipients!» Il ne laissèrent ainsi pas un seul récipient au camp sans le remplir. Puis ils mangèrent jusqu'à satiété et il en resta encore quelque chose. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «J'atteste qu'il n'est de dieu que Dieu et que je suis le Messenger de Dieu. Quiconque rencontrera Dieu convaincu de ces deux vérités ne se verra pas voiler le Paradis». (Rapporté par Moslem)

417. 'Ibân Ibn Mâlek (DAS) était de ceux qui avaient pris part à la bataille de Badr. Il a dit: «Je présidais à la prière de mon peuple les Banî Sâlem. Quand il

بها، وَلَمْ أُحَوِّجْهُ إِلَى الْمَسْنَى الْكَثِيرِ فِي الْوُصُولِ إِلَى الْمَقْصُودِ، وَ «قُرَابُ الْأَرْضِ» بَضْمُ الْقَافِ وَيُقَالُ بِكَسْرِهَا، وَالضَّمُّ أَصَحُّ، وَأَشْهَرُ، وَمَعْنَاهُ: مَا يُقَارِبُ مِلَأَهَا، وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

414. وعن جابر - رضي الله عنه - قال: جاء أعْرَابِيٌّ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، مَا الْمُوجِبَتَانِ؟ فَقَالَ: «مَنْ مَاتَ لَا يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا دَخَلَ الْجَنَّةَ، وَمَنْ مَاتَ يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا دَخَلَ النَّارَ» رواه مسلم.

415. وعن أنس - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ وَمُعَاذُ رَدِيفُهُ عَلَى الرَّحْلِ، قَالَ: «يَا مُعَاذُ» قَالَ: لَبَّيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ وَسَعْدَيْكَ، قَالَ: «يَا مُعَاذُ» قَالَ: لَبَّيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ وَسَعْدَيْكَ. قَالَ: «يَا مُعَاذُ» قَالَ: لَبَّيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ وَسَعْدَيْكَ ثَلَاثًا، قَالَ: «مَا مِنْ عَبْدٍ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ صِدْقًا مِنْ قَلْبِهِ إِلَّا حَرَّمَهُ اللَّهُ عَلَى النَّارِ». قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَفَلَا أُخْبِرُ بِهَا النَّاسَ فَيَسْتَبْشِرُوا؟ قَالَ: «إِذَا يَتَكَلَّمُوا». فَأَخْبَرَ بِهَا مُعَاذٌ عِنْدَ مَوْتِهِ تَأْتِمًا. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

www.lilias.com

وقوله: «تَأْتِمًا» أَي: خَوْفًا مِنَ الْإِثْمِ فِي كَثَرِ هَذَا الْعِلْمِ.

416. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - أَوْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ، رضي الله عنهما - : شَكََّ الرَّاوي، وَلَا يَضُرُّ الشَّكُّ فِي عَيْنِ الصَّحَابِيِّ، لِأَنَّهُمْ كُلُّهُمْ عُدُولٌ، قَالَ: لَمَّا كَانَ غَزْوَةُ تَبُوكَ، أَصَابَ النَّاسَ مَجَاعَةٌ، فَقَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ لَوْ أَذِنْتَ لَنَا فَتَحَرْنَا نَوَاضِحَنَا، فَأَكَلْنَا وَادَّهَنَّا؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «افْعَلُوا» فَجَاءَ عُمَرُ - رضي الله عنه - فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنْ فَعَلْتَ، قَلَّ الظُّهْرُ، وَلَكِنْ ادْعُهُمْ بِفَضْلِ أَزْوَاجِهِمْ، ثُمَّ ادْعُ اللَّهَ لَهُمْ عَلَيْهَا بِالْبَرَكَةِ لَعَلَّ اللَّهَ أَنْ يَجْعَلَ فِي ذَلِكَ الْبَرَكَةَ. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «نَعَمْ». فَدَعَا يَنْطَعِ فَبَسَطَهُ، ثُمَّ دَعَا بِفَضْلِ أَزْوَاجِهِمْ، فَجَعَلَ الرَّجُلُ يَحِيءُ بِكَفِّ ذُرَّةٍ، وَيَحِيءُ الْآخَرُ بِكَفِّ تَمْرٍ، وَيَحِيءُ الْآخَرُ بِكَسْرَةٍ حَتَّى اجْتَمَعَ عَلَى النَّطْعِ مِنْ ذَلِكَ شَيْءٌ يَسِيرٌ، فَدَعَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِالْبَرَكَةِ، ثُمَّ قَالَ: «خُذُوا فِي أَوْعِيَتِكُمْ»، فَأَخَذُوا فِي أَوْعِيَتِهِمْ حَتَّى مَا تَرَكُوا فِي الْعَسْكَرِ وَعَاءً حَتَّى شَبِعُوا إِلَّا مَلُوءُهُ، وَأَكَلُوا وَفَضَّلَ فَضْلَةً، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنِّي رَسُولُ اللَّهِ، لَا يَلْقَى اللَّهُ عَبْدٌ غَيْرُ شَاكٍ، فَيُحْجَبَ عَنِ الْجَنَّةِ» رواه مسلم.

417. وَعَنْ عِثْبَانَ بْنِ مَالِكٍ - رضي الله عنه - وهو مِمَّنْ شَهِدَ بَدْرًا، قَالَ: كُنْتُ

pleuvait, un torrent s'interposait entre eux et moi et il m'était difficile de le traverser pour me rendre à leur mosquée. J'allai trouver le Messenger de Dieu (BSDL) et lui dis: «Je n'ai plus confiance en ma vue et le torrent qui se trouve entre ma tribu et moi se met à couler quand tombent les pluies et il m'est alors difficile de le traverser. J'aurais bien voulu que tu pries dans ma maison dans un endroit dont je ferai mon lieu de prière». Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Je le ferai».

Le lendemain matin, à l'heure où le soleil chauffait au maximum, il vint chez moi en compagnie de Abou Bakr (DAS). Le Messenger de Dieu (BSDL) demanda la permission d'entrer et je la lui donnai. Il ne s'assit pas avant de dire: «A quel endroit de ta maison veux-tu que je prie?» Je lui montrai la place dont je voulais faire mon oratoire. Le Messenger de Dieu (BSDL) se mit debout (pour la prière), dit la formule d'entrée (Allāhou akbar = Dieu est plus grand) et nous nous alignâmes derrière lui. Il fit ainsi deux unités de prière puis prononça le salut de clôture. Je le retins pour lui faire manger de la khazira (mets très apprécié des Arabes et fait de graisse et de farine) faite spécialement pour lui. Les gens du quartier apprirent la présence chez moi du Messenger de Dieu (BSDL). Un certain nombre d'entre eux vinrent à la maison si bien qu'ils furent beaucoup. L'un d'eux dit: «Qu'a donc fait Mālek? Je ne le vois pas». Un autre dit: «C'est un hypocrite qui n'aime ni Dieu, ni Son Messenger». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Ne dites pas cela. Ne voyez-vous pas qu'il a dit: «Il n'est de dieu que Dieu», ne visant en cela que la satisfaction de Dieu le Très-Haut». Ils dirent: «Dieu et Son Messenger le savent mieux que nous. Quant à nous, par Dieu, nous ne le voyons exprimer sa sympathie et s'adresser qu'aux hypocrites. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Dieu a effectivement interdit au feu celui qui a dit: «Il n'est de dieu que Dieu», ne recherchant en cela que la satisfaction de Dieu». (URA)

418. Selon 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) vint avec un butin. Voilà tout à coup l'une des prisonnières qui venait en toute hâte. Dès qu'elle trouva un bébé parmi les prisonniers, elle le serra contre sa poitrine et lui donna son sein à têter. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Verriez-vous cette femme jeter son enfant dans le feu?» Nous dîmes: «Non, par Dieu!» Il dit: «Dieu est certainement plus miséricordieux envers Ses créatures que cette femme envers son enfant». (URA)

419. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Lorsque Dieu fit la création, Il écrivit dans un Livre qui se trouve chez Lui au-dessus du Trône: «Ma miséricorde a vaincu Ma colère». (URA)

أُصْلِيَ لِقَوْمِي بَنِي سَالِمٍ ، وَكَانَ يَحُولُ بَيْنِي وَبَيْنَهُمْ وَادٍ إِذَا جَاءَتْ الْأَمْطَارُ ، فَيَشُقُّ عَلَيَّ اجْتِيَازُهُ قَبْلَ مَسْجِدِهِمْ ، فَجِئْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ، فَقُلْتُ لَهُ : إِنِّي أَنْكَرْتُ بَصْرِي ، وَإِنَّ الْوَادِيَ الَّذِي بَيْنِي وَبَيْنَ قَوْمِي يَسِيلُ إِذَا جَاءَتْ الْأَمْطَارُ ، فَيَشُقُّ عَلَيَّ اجْتِيَازُهُ ، فَوَدِدْتُ أَنَّكَ تَأْتِي ، فَتُصَلِّيَ فِي بَيْتِي مَكَانًا أَتَّخِذُهُ مُصَلًّى ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «سَأَفْعَلُ» ، فَعَدَا عَلَيَّ رَسُولُ اللَّهِ ، وَأَبُو بَكْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - بَعْدَمَا اشْتَدَّ النَّهَارُ ، وَاسْتَأْذَنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ، فَأَذِنْتُ لَهُ ، فَلَمْ يَجْلِسْ حَتَّى قَالَ : «أَيْنَ تُحِبُّ أَنْ أُصَلِّيَ مِنْ بَيْتِكَ؟» فَأَشَرْتُ لَهُ إِلَى الْمَكَانِ الَّذِي أَحِبُّ أَنْ يُصَلِّيَ فِيهِ ، فَقَامَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَكَبَّرَ وَصَفَّفَا وَرَاءَهُ ، فَصَلَّى رَكَعَتَيْنِ ، ثُمَّ سَلَّمَ وَسَلَّمْنَا حِينَ سَلَّمَ ، فَحَبَسْتُهُ عَلَى خَزِيرَةٍ تَضَعُ لَهُ ، فَسَمِعَ أَهْلُ الدَّارِ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فِي بَيْتِي ، فَتَابَ رِجَالٌ مِنْهُمْ حَتَّى كَثُرَ الرِّجَالُ فِي الْبَيْتِ ، فَقَالَ رَجُلٌ : مَا فَعَلَ مَالِكٌ لَا أَرَاهُ ! فَقَالَ رَجُلٌ : ذَلِكَ مُنَافِقٌ لَا يُحِبُّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَا تَقُلْ ذَلِكَ ، أَلَا تَرَاهُ قَالَ : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَتَعَنَّى بِذَلِكَ وَجَهَ اللَّهِ تَعَالَى؟!» . فَقَالَ : اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ ، أَمَّا نَحْنُ فَوَاللَّهِ مَا نَرَى وَدَّهْ ، وَلَا حَدِيثَهُ إِلَّا إِلَى الْمُنَافِقِينَ ! فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «فَإِنَّ اللَّهَ قَدْ حَرَّمَ عَلَى النَّارِ مَنْ قَالَ : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَتَعَنَّى بِذَلِكَ وَجَهَ اللَّهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

و «عَتَبَانُ» بكسر العين المهملة ، وإسكان التاء المثناة فوق وبَعْدَهَا بَاءٌ مُوحَّدةٌ . وَ «الْخَزِيرَةُ» بالخاء الْمُعْجَمَةِ ، وَالزَّايِ : هِيَ دَقِيقٌ يُطْبَخُ بِشَحْمٍ . وَقَوْلُهُ : «ثَابَ رِجَالٌ» بِالتَّاءِ الْمُثَلَّثَةِ ، أَيِ : جَاؤُوا وَاجْتَمَعُوا .

418 . وَعَنْ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَدِمَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِسَبْيٍ ، فَإِذَا امْرَأَةٌ مِنَ السَّبْيِ تَسْعَى ، إِذْ وَجَدَتْ صَبِيًّا فِي السَّبْيِ أَخَذَتْهُ ، فَأَلْزَقَتْهُ بِبَطْنِهَا ، فَأَرْضَعَتْهُ ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «أَتَرَوْنَ هَذِهِ الْمَرْأَةَ طَارِحَةً وَلَدَهَا فِي النَّارِ؟» قُلْنَا : لَا وَاللَّهِ . فَقَالَ : لِلَّهِ أَرْحَمُ بِعِبَادِهِ مِنْ هَذِهِ بَوْلَدِهَا» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

419 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَمَّا خَلَقَ اللَّهُ الْخَلْقَ ، كَتَبَ فِي كِتَابٍ ، فَهُوَ عِنْدَهُ فَوْقَ الْعَرْشِ : إِنَّ رَحْمَتِي تَغْلِبُ غَضَبِي» . وَفِي رِوَايَةٍ : «غَلَبَتْ غَضَبِي» وَفِي رِوَايَةٍ : «سَبَقَتْ غَضَبِي» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

420. Il a dit encore: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Dieu divisa la miséricorde en cent parties. Il en retint auprès de Lui quatre vingt dix neuf et en fit descendre sur terre une seule. C'est de cette partie que provient la miséricorde qu'éprouvent les créatures entre elles, si bien que la bête lève son sabot au-dessus de son petit de peur de le piétiner».

Dans une autre version: «Dieu le Très-Haut détient cent miséricordes dont Il n'a fait descendre qu'une seule répartie entre les Génies et les Humains ainsi que les animaux et les insectes. C'est grâce à elle qu'ils s'aiment entre eux, qu'ils éprouvent de la miséricorde les uns envers les autres et c'est par cette miséricorde que la bête sauvage a de la commisération pour son petit. Dieu exalté a réservé pour la fin quatre vingt dix neuf miséricordes grâce auxquelles Il traite avec clémence Ses créatures le jour de la résurrection». (URA)

421. Toujours selon lui, le Prophète (BSDL) a dit dans ce qu'il rapporte au sujet de son Seigneur, béni soit-Il par Lui-même et exalté: «Dieu a dit: «Mon esclave a commis un péché et a dit: «Seigneur Dieu! Absous-moi de mon péché!» Il a donc su qu'il avait un Seigneur qui absolvait le péché et qui châtiât pour le péché. Puis il a commis de nouveau un péché et dit: «Seigneur Dieu! Absous-moi de mon péché» et Dieu, béni soit-Il par Lui-même et exalté, dit: «Mon esclave a commis un péché et a su qu'il avait un Seigneur qui absolvait le péché et châtiât pour le péché». Puis il commis de nouveau un péché et dit: «Seigneur Dieu! Absous-moi de mon péché!» Dieu, béni soit-Il par Lui-même et exalté, dit: «Mon esclave a commis un péché et a su qu'il avait un Seigneur qui absout le péché et châtie pour le péché. J'ai effectivement absous Mon esclave et qu'il fasse donc ce qu'il veut!» (URA)

422. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, si vous ne péchiez pas, Dieu vous emporterait pour faire venir des gens qui pécheraient et demanderaient ensuite à Dieu le Très-Haut de les absoudre et Dieu les absoudrait». (Rapporté par Moslem)

423. Abou Ayūb Al Anṣārī (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Si vous ne faisiez pas de péchés, Dieu créerait certainement des gens qui pécheraient, puis prieraient Dieu de les absoudre et Dieu les absoudrait. (Rapporté par Moslem)

420. وعنه قال: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «جَعَلَ اللَّهُ الرَّحْمَةَ مِائَةَ جُزْءٍ،

فَأَمْسَكَ عِنْدَهُ تِسْعَةً وَتِسْعِينَ، وَأَنْزَلَ فِي الْأَرْضِ جُزْءًا وَاحِدًا، فَمِنْ ذَلِكَ الْجُزْءِ يَتَرَاخَمُ الْخَلَائِقُ حَتَّى تَرْفَعَ الدَّابَّةُ حَافِرَهَا عَنْ وَلَدِهَا خَشْيَةً أَنْ تُصِيبَهُ».

وفي رواية: «إِنَّ لِلَّهِ تَعَالَى مِائَةَ رَحْمَةٍ أَنْزَلَ مِنْهَا رَحْمَةً وَاحِدَةً بَيْنَ الْجِنِّ وَالْإِنْسِ وَالْبَهَائِمِ وَالْهَوَامِّ، فِيهَا يَتَعَاطَفُونَ، وَبِهَا يَتَرَاخَمُونَ، وَبِهَا تَعْطِفُ الْوَحْشُ عَلَى وَلَدِهَا، وَأَخَّرَ اللَّهُ تَعَالَى تِسْعًا وَتِسْعِينَ رَحْمَةً يَرْحَمُ بِهَا عِبَادَهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» متفق عليه.

ورواه مسلم أيضًا من رواية سَلْمَانَ الْفَارِسِيِّ - رضي الله عنه - قال: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ لِلَّهِ تَعَالَى مِائَةَ رَحْمَةٍ فَمِنْهَا رَحْمَةٌ يَتَرَاخَمُ بِهَا الْخَلْقُ بَيْنَهُمْ، وَتِسْعٌ وَتِسْعُونَ لِيَوْمِ الْقِيَامَةِ».

وفي رواية: «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى خَلَقَ يَوْمَ خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ مِائَةَ رَحْمَةٍ كُلُّ رَحْمَةٍ طَبَاقٌ مَا بَيْنَ السَّمَاءِ إِلَى الْأَرْضِ، فَجَعَلَ مِنْهَا فِي الْأَرْضِ رَحْمَةً، فِيهَا تَعْطِفُ الْوَالِدَةُ عَلَى وَلَدِهَا، وَالْوَحْشُ وَالطَّيْرُ بَعْضُهَا عَلَى بَعْضٍ، فَإِذَا كَانَ يَوْمُ الْقِيَامَةِ، أَكْمَلَهَا بِهَذِهِ الرَّحْمَةِ».

421. وعنه عن النبي ﷺ فيما يَحْكِي عَنْ رَبِّهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى، قَالَ: «أَذْنَبَ عَبْدٌ ذَنْبًا، فَقَالَ: اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي ذَنْبِي، فَقَالَ اللَّهُ تَبَارَكَ وَتَعَالَى: أَذْنَبَ عَبْدِي ذَنْبًا، فَعَلِمَ أَنَّ لَهُ رَبًّا يَغْفِرُ الذَّنْبَ، وَيَأْخُذُ بِالذَّنْبِ، ثُمَّ عَادَ فَأَذْنَبَ، فَقَالَ: أَيُّ رَبِّ اغْفِرْ لِي ذَنْبِي، فَقَالَ تَبَارَكَ وَتَعَالَى: أَذْنَبَ عَبْدِي ذَنْبًا، فَعَلِمَ أَنَّ لَهُ رَبًّا يَغْفِرُ الذَّنْبَ، وَيَأْخُذُ بِالذَّنْبِ، ثُمَّ عَادَ فَأَذْنَبَ، فَقَالَ: أَيُّ رَبِّ اغْفِرْ لِي ذَنْبِي، فَقَالَ تَبَارَكَ وَتَعَالَى: أَذْنَبَ عَبْدِي ذَنْبًا، فَعَلِمَ أَنَّ لَهُ رَبًّا يَغْفِرُ الذَّنْبَ، وَيَأْخُذُ بِالذَّنْبِ، قَدْ غَفَرْتُ لِعَبْدِي فَلْيَفْعَلْ مَا شَاءَ» متفق عليه.

وقوله تعالى: «فَلْيَفْعَلْ مَا شَاءَ» أي: ما دام يَفْعَلْ هَكَذَا، يُدْنِبُ وَيَتُوبُ اغْفِرْ لَهُ، فَإِنَّ التَّوْبَةَ تَهْدِيهِ مَا قَبْلَهَا.

422. وعنه قال: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ لَمْ تُذْنِبُوا، لَذَهَبَ اللَّهُ بِكُمْ، وَجَاءَ بِقَوْمٍ يُذْنِبُونَ، فَيَسْتَغْفِرُونَ اللَّهَ تَعَالَى، فَيَغْفِرُ لَهُمْ» رواه مسلم.

423. وعن أَبِي أَيُّوبَ خَالِدِ بْنِ زَيْدٍ - رضي الله عنه - قال: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ

424. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Nous étions assis en compagnie du Messager de Dieu (BSDL) ayant avec nous Abou Bakr (DAS), 'Omar (DAS) et une dizaine d'autres. Le Messager de Dieu (BSDL) se leva pour nous quitter et son absence nous parut bien longue. Nous craignîmes alors qu'il ne nous fût enlevé. Nous eûmes peur et nous nous levâmes. Je fus le premier à avoir eu peur et je sortis à la recherche du Messager de Dieu (BSDL). Arrivé auprès d'un jardin clôturé appartenant aux Ansârs et il cita tout le Ḥadīth jusqu'à ces paroles: «Le Messager de Dieu (BSDL) dit: «Va et à toute personne que tu rencontreras derrière ce jardin, attestant qu'il n'est de dieu que Dieu, le cœur plein de conviction de cette attestation, annonce-lui la bonne nouvelle de son entrée au Paradis». (URA)

425. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Prophète (BSDL) récita ces paroles de Dieu glorifié et honoré attribuées à Abrahām (BSDL): «Seigneur! Elles (les idoles) ont égaré bon nombre parmi les Humains. Celui qui me suit est des miens...» (*chapitre 14 – verset 36*). Jésus (BSDL) a dit aussi: «Si Tu les tortures, ce sont Tes esclaves et si Tu les absous, c'est Toi certainement le Puissant et le Sage» (*chapitre 5 – verset 118*) Moḥammad (BSDL) leva alors ses deux mains (au ciel) et dit: «Seigneur Dieu! Ma nation! Ma nation! «Et il pleura», Dieu glorifié et honoré dit à Gabriel: «O Gabriel! Va voir Moḥammad (et ton Seigneur sait mieux que tous) et demande-lui ce qui le fait pleurer». Gabriel vint au Messager de Dieu (BSDL) qui l'informa de ce qu'il avait dit (et Dieu le savait mieux que tous). Dieu le Très-Haut dit: «O Gabriel! Va trouver Moḥammad et dis-lui: «Nous traiterons ta nation d'une façon qui te satisfera et Nous n'en ferons pas pour toi un sujet d'opprobre». (Rapporté par Moslem)

426. Mou'adh Ibn Jabal (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) qui me portait en croupe sur un âne me dit: «O Mou'adh! Sais-tu quel est le droit de Dieu sur Ses créatures et quel est le droit des créatures sur Dieu?» Je dis: «Dieu et Son Messager le savent mieux que moi». Il dit: «Le droit de Dieu sur les créatures est qu'elles l'adorent sans rien Lui associer; et le droit des créatures sur Dieu est qu'Il ne soumette pas au supplice celui qui ne Lui associe rien». Je dis: «O Messager de Dieu! Puis-je annoncer cette bonne nouvelle aux gens?» Il dit: «Ne la leur annonce pas car ils ne compteraient plus sur leurs propres œuvres». (URA)

427. Selon Al Barā Ibn 'Āzeb (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le Musulman, quand les Anges de la mort l'interrogent dans sa tombe, atteste aussitôt qu'il n'est de dieu que Dieu et que Moḥammad est le Messager de Dieu». (URA)

C'est ce qui est exprimé par Dieu exalté dans ce verset: «Par le verbe aux assises immuables (la profession de foi de l'Islam) Dieu rend immuables dans ce monde et dans l'autre les assises de ceux qui ont cru» (*chapitre 14 – verset 27*). (URA)

صَلَّى اللَّهُ يَقُولُ: «لَوْلَا أَنَّكُمْ تُذْنِبُونَ، لَخَلَقَ اللَّهُ خَلْقًا يُذْنِبُونَ، فَيَسْتَغْفِرُونَ، فَيَغْفِرُ لَهُمْ» رواه مسلم.

424. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: كُنَّا قُعُودًا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، مَعَنَا أَبُو بَكْرٍ وَعُمَرُ - رضي الله عنهما - فِي نَفَرٍ، فَقَامَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِنْ بَيْنِ أَظْهُرِنَا، فَأَبْطَأَ عَلَيْنَا، فَخَشِينَا أَنْ يُقْتَطَعَ دُونَنَا، فَفَزَعْنَا، فَقُمْنَا، فَكُنْتُ أَوَّلَ مَنْ فَرَعَ، فَخَرَجْتُ أَبْغِي رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، حَتَّى أَتَيْتُ حَائِطًا لِلْأَنْصَارِ - وَذَكَرَ الْحَدِيثُ بَطُولَهُ إِلَى قَوْلِهِ: فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَذْهَبَ فَمَنْ لَقِيتَ وَرَاءَ هَذَا الْحَائِطِ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، مُسْتَقِيمًا بِهَا قَلْبُهُ فَبَشِّرْهُ بِالْجَنَّةِ» رواه مسلم.

425. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ تَلَا قَوْلَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ فِي إِبْرَاهِيمَ ﷺ: ﴿رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضْلَلْنَ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ فَمَنْ تَبِعَنِي فَإِنَّهُ مِنِّي﴾ [إبراهيم: 36]، وَقَوْلَ عِيسَى ﷺ: ﴿إِنْ تُعَذِّبُهُمْ فَإِنَّهُمْ عَبْدُكَ وَإِنْ تَغْفِرْ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنْتَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ﴾ [المائدة: 118]، فَرَفَعَ يَدَيْهِ وَقَالَ: «اللَّهُمَّ أُمَّتِي أُمَّتِي وَبَكَى، فَقَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ: «يَا جِبْرِيلُ اذْهَبْ إِلَى مُحَمَّدٍ وَرَبُّكَ أَعْلَمُ، فَسَلِّمْ مَا يُنْكِيهِ؟» فَأَتَاهُ جِبْرِيلُ، فَأَخْبَرَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِمَا قَالَ: وَهُوَ أَعْلَمُ، فَقَالَ اللَّهُ تَعَالَى: «يَا جِبْرِيلُ اذْهَبْ إِلَى مُحَمَّدٍ فَقُلْ: إِنَّا سَرَضْنَاهُ فِي أُمَّتِكَ وَلَا نَسْؤُوكَ» رواه مسلم.

426. وعن مُعَاذِ بْنِ جَبَلٍ - رضي الله عنه - قال: كُنْتُ رَدَفَ النَّبِيِّ ﷺ عَلَى حِمَارٍ فَقَالَ: «يَا مُعَاذُ هَلْ تَدْرِي مَا حَقُّ اللَّهِ عَلَى عِبَادِهِ، وَمَا حَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ؟» قُلْتُ: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ: «فَإِنَّ حَقَّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ، وَلَا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا، وَحَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ أَنْ لَا يُعَذِّبَ مَنْ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا، فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَفَلَا أُبَشِّرُ النَّاسَ؟ قَالَ: لَا تُبَشِّرْهُمْ فَيَنْكَلُوا» متفق عليه.

427. وعن البراء بن عازب - رضي الله عنهما - عن النبي ﷺ قال: «الْمُسْلِمُ إِذَا سُئِلَ فِي الْقَبْرِ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، فَذَلِكَ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿يُثَبِّتُ اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا بِالْقَوْلِ الثَّابِتِ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَفِي الْآخِرَةِ﴾ [إبراهيم: 27]» متفق عليه.

428. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Mécréant, chaque fois qu'il fait une bonne action, se voit attribuer une subsistance de ce bas-monde; tandis que le Croyant, Dieu lui retarde le salaire de ses bonnes actions pour la vie ultime et lui donne quelque subsistance dans ce bas-monde pour son obéissance».

Dans une autre version: «Dieu ne frustre pas injustement un Croyant du salaire d'une bonne action pour laquelle il reçoit une subsistance dans ce bas-monde et une récompense dans l'autre. Quant au Mécréant, il reçoit une subsistance pour chaque bonne action qu'il a faite dans ce bas-monde pour Dieu exalté et, lorsqu'il se trouve dans l'autre monde, il n'a plus aucune bonne action méritant récompense». (Rapporté par Moslem).

429. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'image des cinq prières (quotidiennes) est celle d'une rivière abondante qui coule devant la porte de l'un de vous et où il se lave cinq fois par jour».

430. Ibn 'Abbās (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Il n'est pas un Musulman (qui meurt et qui est accompagné à sa tombe par quarante hommes n'associant rien à Dieu) pour qui Dieu ne permette à ces quarante hommes d'intercéder en sa faveur (au jour du jugement dernier)».

431. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «Nous étions sous une tente avec le Messenger de Dieu (BSDL) environ quarante personnes quand il dit: «Est-ce qu'il vous satisfait d'être le quart des habitants du Paradis?» Nous dîmes: «Oui». Il dit: «Est-ce qu'il vous satisfait d'être le tiers des habitants du Paradis?» Nous dîmes: «Oui». Il dit: «Par Celui qui tient l'âme de Moḥammad dans Sa Main, j'espère que vous serez la moitié des habitants du Paradis car seule une âme musulmane (complètement soumise à Dieu) accèdera au Paradis. Or vous serez au milieu des idôlatres comme le poil blanc dans la peau du bœuf noir (ou comme le poil noir dans la peau du bœuf blanc)». (URA)

432. Selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand viendra le jour de la résurrection, Dieu donnera à chaque Musulman un Juif ou un Chrétien et lui dira: «Celui-ci est ton rachat de l'Enfer (= ira à ta place en Enfer)».

Dans une autre version de la même source: «Le Prophète (BSDL) a dit: «Le jour de la résurrection, des gens parmi les Musulmans viendront avec des péchés telles les montagnes et dont Dieu les absoudra». (Rapporté par Moslem)

428. وعن أنس - رضي الله عنه - ، عن رسول الله ﷺ قال : « إِنَّ الْكَافِرَ إِذَا عَمِلَ حَسَنَةً ، أُطْعِمَ بِهَا طُعْمَةً مِنَ الدُّنْيَا ، وَأَمَّا الْمُؤْمِنُ ، فَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يَدْخِرُ لَهُ حَسَنَاتِهِ فِي الْآخِرَةِ ، وَيُعْقِبُهُ رِزْقًا فِي الدُّنْيَا عَلَى طَاعَتِهِ » .

وفي رواية : « إِنَّ اللَّهَ لَا يَظْلِمُ مُؤْمِنًا حَسَنَةً يُعْطِي بِهَا فِي الدُّنْيَا ، وَيَجْزِي بِهَا فِي الْآخِرَةِ ، وَأَمَّا الْكَافِرُ ، فَيُطْعَمُ بِحَسَنَاتٍ مَا عَمِلَ اللَّهُ تَعَالَى ، فِي الدُّنْيَا حَتَّى إِذَا أَفْضَى إِلَى الْآخِرَةِ ، لَمْ يَكُنْ لَهُ حَسَنَةٌ يُجْزَى بِهَا » رواه مسلم .

429. وعن جابر - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : « مَثَلُ الصَّلَاةِ الْخَمْسِ كَمَثَلِ نَهْرٍ جَارٍ غَمْرٍ عَلَى بَابٍ أَحَدَكُمْ يَغْتَسِلُ مِنْهُ كُلَّ يَوْمٍ خَمْسَ مَرَّاتٍ » رواه مسلم .

430. وعن ابن عباس - رضي الله عنهما - قال : سمعت رسول الله ﷺ يقول : « مَا مِنْ رَجُلٍ مُسْلِمٍ يَمُوتُ فَيَقُومُ عَلَى جَنَائِزِهِ أَرْبَعُونَ رَجُلًا لَا يُشْرِكُونَ بِاللَّهِ شَيْئًا إِلَّا شَفَعَهُمُ اللَّهُ فِيهِ » رواه مسلم .

431. وعن ابن مسعود - رضي الله عنه - قال : كُنَّا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي قُبَّةٍ نَحْوًا مِنْ أَرْبَعِينَ ، فَقَالَ : « أَتَرْضَوْنَ أَنْ تَكُونُوا رُبْعَ أَهْلِ الْجَنَّةِ ؟ » قُلْنَا : نَعَمْ ، قَالَ : « أَتَرْضَوْنَ أَنْ تَكُونُوا ثُلُثَ أَهْلِ الْجَنَّةِ ؟ » قُلْنَا : نَعَمْ ، قَالَ : « وَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ إِنِّي لَأَرْجُو أَنْ تَكُونُوا نِصْفَ أَهْلِ الْجَنَّةِ ، وَذَلِكَ أَنَّ الْجَنَّةَ لَا يَدْخُلُهَا إِلَّا نَفْسٌ مُسْلِمَةٌ ، وَمَا أَنْتُمْ فِي أَهْلِ الشِّرْكِ إِلَّا كَالشَّعْرَةِ الْبَيْضَاءِ فِي جِلْدِ الثَّوْرِ الْأَسْوَدِ ، أَوْ كَالشَّعْرَةِ السَّوْدَاءِ فِي جِلْدِ الثَّوْرِ الْأَحْمَرِ » متفقٌ عليه .

432. وعن أبي موسى الأشعري - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : « إِذَا كَانَ يَوْمُ الْقِيَامَةِ دَفَعَ اللَّهُ إِلَى كُلِّ مُسْلِمٍ يَهُودِيًّا أَوْ نَصْرَانِيًّا فَيَقُولُ : هَذَا فِكَاكُكَ مِنَ النَّارِ » .

وفي رواية عنه ، عن النبي ﷺ قال : « يَجِيءُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ نَاسٌ مِنَ الْمُسْلِمِينَ بِذُنُوبٍ أَمْثَالِ الْجِبَالِ يَغْفِرُهَا اللَّهُ لَهُمْ » رواه مسلم .
قوله : « دَفَعَ إِلَى كُلِّ مُسْلِمٍ يَهُودِيًّا أَوْ نَصْرَانِيًّا فَيَقُولُ : هَذَا فِكَاكُكَ مِنَ النَّارِ » معناه

433. ‘Abdullāh Ibn ‘Omar (DAS) a dit: «J’ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL) «Le jour de la résurrection, le Croyant est rapproché de son Seigneur jusqu’à ce qu’Il le recouvre du voile de Sa miséricorde. Il lui fait avouer ses péchés en lui disant: «Reconnais-tu tel péché? Reconnais-tu tel autre?» et il dit: «Seigneur! Je les reconnais». Il lui dit: «J’ai couvert pour toi tes péchés dans le bas-monde et aujourd’hui Je t’en absous». On lui donne alors le livret de ses bonnes actions». (URA)

434. Selon Ibn Mas‘ūd (DAS) un homme embrassa une femme. Il vint en informer le Prophète (BSDL). Dieu fit descendre alors le verset suivant: «Accomplis correctement la prière aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Certes les bonnes actions chassent les mauvaises» (*chapitre 11 – verset 114*) L’homme dit: «Est-ce que cela me concerne spécialement?» Il dit: «Cela concerne plutôt ma nation entière». (URA)

435. Selon Anas (DAS), un homme est venu dire au Prophète (BSDL): «O Messenger de Dieu! J’ai commis un péché concernant les limites de Dieu (voir commentaire du *chapitre 2 – verset 22*). Fais-moi donc subir le châtement que je mérite». A ce moment on annonça la prière. Il pria en compagnie du Messenger de Dieu (BSDL). Lorsqu’il acheva sa prière, il dit: «O Messenger de Dieu! J’ai commis un péché concernant les limites de Dieu. Fais-moi subir le châtement que je mérite». Il lui dit: «Etais-tu avec nous dans la prière?» Il dit: «Oui». Il dit: «Dieu t’en a absous». (URA)

Remarque:

Il s’agissait en fait d’un péché dit «de la réprimande» où le juge a le droit de pardonner. Les péchés «des limites de Dieu», par contre, doivent être punis selon le châtement mentionné dans le Coran ou la Sunna et personne n’a droit d’en changer quoi que ce soit.

436. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu accorde Sa satisfaction à quelqu’un pour la seule raison qu’il remercie Dieu après avoir mangé ou bu quelque chose». (Rapporté par Moslem)

437. Selon Abou Mūsa (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut étend Sa Main la nuit pour agréer le repentir du pécheur du jour et étend Sa Main

ما جاء في حديث أبي هريرة - رضي الله عنه - : «لِكُلِّ أَحَدٍ مَزَلٌ فِي الْجَنَّةِ ، وَمَزَلٌ فِي النَّارِ ، فَاَلْمُؤْمِنُ إِذَا دَخَلَ الْجَنَّةَ خَلَفَهُ الْكَافِرُ فِي النَّارِ ، لِأَنَّهُ مُسْتَحِقٌّ لِذَلِكَ بِكُفْرِهِ» وَمَعْنَى «فِكَاكَ» : أَنَّكَ كُنْتَ مُعَرَّضًا لِدُخُولِ النَّارِ ، وَهَذَا فِكَاكَ ، لِأَنَّ اللَّهَ تَعَالَى قَدَّرَ لِلنَّارِ عَدَدًا يَمْلُؤُهَا ، فَإِذَا دَخَلَهَا الْكُفَّارُ بِذُنُوبِهِمْ وَكُفْرِهِمْ ، صَارُوا فِي مَعْنَى الْفِكَاكَ لِلْمُسْلِمِينَ . وَاللَّهُ أَعْلَمُ .

433 . وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قال : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «يُدْنِي الْمُؤْمِنُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مِنْ رَبِّهِ حَتَّى يَضَعَ كَنَفَهُ عَلَيْهِ ، فَيَقْرَرُهُ بِذُنُوبِهِ ، يَقُولُ : أَتَعْرِفُ ذَنْبَ كَذَا؟ أَتَعْرِفُ ذَنْبَ كَذَا؟» فيقول : رَبِّ أَعْرِفُ ، قَالَ : فَإِنِّي قَدْ سَتَرْتَهَا عَلَيْكَ فِي الدُّنْيَا ، وَأَنَا أَغْفِرُهَا لَكَ الْيَوْمَ ، فَيُعْطَى صَحِيفَةً حَسَنَاتِهِ» متفقٌ عليه .

434 . وعن ابن مسعود - رضي الله عنه - أَنَّ رَجُلًا أَصَابَ مِنْ امْرَأَةٍ قُبْلَةً ، فَأَتَى النَّبِيَّ ﷺ فَأَخْبَرَهُ ، فَأَنْزَلَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَأَقِمِ الصَّلَاةَ طَرَفِي النَّهَارِ وَزُلْفًا مِنَ اللَّيْلِ إِنَّ الْحَسَنَاتِ يُذْهِبْنَ السَّيِّئَاتِ﴾ [هود : 114] فَقَالَ الرَّجُلُ : أَلِي هَذَا يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : «لَجَمِيعِ أُمَّتِي كُلِّهِمْ» متفقٌ عليه .

435 . وعن أنس - رضي الله عنه - قال : جَاءَ رَجُلٌ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَصَبْتُ حَدًّا ، فَأَقِمَهُ عَلَيَّ ، وَحَضَرَتِ الصَّلَاةُ ، فَصَلَّى مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، فَلَمَّا قَضَى الصَّلَاةَ قَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي أَصَبْتُ حَدًّا ، فَأَقِمْ فِي كِتَابِ اللَّهِ . قَالَ : «هَلْ حَضَرْتَ مَعَنَا الصَّلَاةَ؟» قَالَ : نَعَمْ . قَالَ : «قَدْ غُفِرَ لَكَ» متفقٌ عليه .

وقوله : «أَصَبْتُ حَدًّا» معناه : مَعْصِيَةٌ تُوجِبُ التَّعْزِيرَ ، وَكَيْسَ الْمُرَادُ الْحَدَّ الشَّرْعِيَّ الْحَقِيقِيَّ كَحَدِّ الزَّانَا وَالْخَمَرِ وَغَيْرِهِمَا ، فَإِنَّ هَذِهِ الْحُدُودَ لَا تَسْقُطُ بِالصَّلَاةِ ، وَلَا يَجُوزُ لِلْإِمَامِ تَرْكُهَا .

436 . وعنه قال : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ اللَّهَ لَيَرْضَى عَنِ الْعَبْدِ أَنْ يَأْكُلَ الْأَكْلَةَ ، فَيُحْمَدُهُ عَلَيْهَا ، أَوْ يَشْرَبَ الشَّرْبَةَ ، فَيُحْمَدُهُ عَلَيْهَا» رواه مسلم .

437 . وعن أبي موسى - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قَالَ : «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى ،

le jour pour agréer le repentir du pécheur de la nuit et cela jusqu'à ce que le soleil se lève de l'Occident (signe de la fin du monde)».

438. 'Amr Ibn 'Abasa Assalmī (DAS) rapporte: «Quand j'étais encore dans la période préislamique, je pensais déjà que les gens étaient dans l'erreur et qu'ils ne se fondaient sur aucun argument valable dans leur culte des idoles. J'ai appris alors que quelqu'un à La Mecque apportait des informations nouvelles. J'enfourchai ma monture et vins vers lui. Il s'avéra que c'était le Messenger de Dieu (BSDI) qui le faisait en cachette, car son peuple l'avait traité avec irrespect. J'ai demandé poliment l'autorisation de le voir et on m'introduisit chez lui à La Mecque. Je lui dis: «Qui es-tu?» Il dit: «Je suis un prophète». Je dis: «Et qu'est-ce qu'un prophète?» Il dit: «Je suis envoyé par Dieu». Je dis: «Quelle est donc la mission dont tu es chargé?» Il dit: «Il m'a envoyé pour faire respecter les liens sacrés de parenté, pour briser les idoles et pour faire adorer Dieu seul et sans Lui associer quoi que ce soit». Je dis: «Qui est avec toi en cela?» Il dit: «Un homme libre et un esclave». Il avait ce jour-là avec lui Abou Bakr et Bilāl, que Dieu leur accorde Sa satisfaction. Je dis: «J'ai l'intention de te suivre». Il dit: «Tu ne peux actuellement supporter pareille chose. Ne vois-tu donc pas dans quel état nous sommes mes Compagnons et moi? Mais retourne parmi les tiens. Dès que tu apprendras que j'ai vaincu mes ennemis, viens à moi». Il dit: «Je m'en allai donc parmi les miens. Le Messenger de Dieu (BSDI) vint entre temps à Médine alors que j'étais dans ma tribu. Je me mis à l'écoute des nouvelles et à interroger les voyageurs de passage. Jusqu'à ce que des gens de ma tribu fussent allés à Médine. Je leur demandai: «Qu'a donc fait cet homme qui est arrivé à Médine?» Ils dirent: «Les gens s'empressent autour de lui. Son peuple a voulu le tuer mais ne le put pas». Je partis alors à Médine et m'introduisis chez lui. Je dis: «O Messenger de Dieu! Est-ce que tu me reconnais?» Il dit: «Oui, tu es celui qui m'a rencontré à La Mecque». Je dis: «O Messenger de Dieu! Apprends-moi de ce que Dieu t'a appris et que j'ignore moi-même. Informe-moi sur la prière!» Il dit: «Fais la prière de l'aube puis abstiens-toi de prier jusqu'à ce que le soleil monte au-dessus de l'horizon de la longueur d'une lance car à ce moment le soleil se lève entre les deux cornes d'un démon et c'est à ce moment que les Mécréants se prosternent à lui. Puis remets-toi à prier car à ce moment de nombreux Anges assistent à ta prière pour en témoigner en ta faveur. Ensuite abstiens-toi de prier quand l'ombre de la lance (plantée au sol) atteint son minimum. C'est en effet à ce moment que le feu de l'Enfer est porté à son maximum. Quand l'ombre recommence à croître, reprends ta prière car un grand nombre d'Anges sont là pour en témoigner en ta faveur. Jusqu'à ce que tu fasses la prière du 'Aṣr. Puis abstiens-toi de prier jusqu'au coucher du soleil. Il se couche en effet entre les deux cornes d'un démon et c'est à ce moment que les Mécréants se prosternent à lui». Je dis: «O Messenger de Dieu! Parle-moi maintenant des ablutions!» Il dit: «Il n'est pas quelqu'un d'entre vous qui apprête l'eau de ses ablutions, puis se rince la bouche, aspire l'eau avec ses narines puis la rejette en soufflant, sans que tombent les péchés de son visage, de sa bouche et de ses

يَسْطُ يَدُهُ بِاللَّيْلِ لِيُتَوَّبَ مُسِيءُ النَّهَارِ ، وَيَسْطُ يَدُهُ بِالنَّهَارِ لِيُتَوَّبَ مُسِيءُ اللَّيْلِ حَتَّى تَطْلُعَ الشَّمْسُ مِنْ مَغْرِبِهَا » رواه مسلم .

438 . وعن أبي نجيح عمرو بن عَبَسَةَ - بفتح العين والباء - السُّلَمِيِّ - رضي الله عنه - قال : كنتُ وأنا في الجاهليَّة أَظُنُّ أَنَّ النَّاسَ عَلَى ضَلَالَةٍ ، وَأَنَّهُمْ لَيْسُوا عَلَى شَيْءٍ ، وَهُمْ يَعْبُدُونَ الْأَوْثَانَ ، فَسَمِعْتُ بِرَجُلٍ بِمَكَّةَ يُخْبِرُ أَخْبَارًا ، فَقَعَدْتُ عَلَى رَاحِلَتِي ، فَقَدِمْتُ عَلَيْهِ ، فَإِذَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مُسْتَخْفِيًا جُرْأَةً عَلَيْهِ قَوْمُهُ ، فَتَلَطَّفْتُ حَتَّى دَخَلْتُ عَلَيْهِ بِمَكَّةَ ، فَقُلْتُ لَهُ : مَا أَنْتَ ؟ قَالَ : «أَنَا نَبِيٌّ» . قلتُ : وما نبيٌّ ؟ قَالَ : «أُرْسَلَنِي اللَّهُ» . قلتُ : وبأي شيء أُرْسَلَك ؟ قَالَ : «أُرْسَلَنِي بِصَلَةِ الْأَرْحَامِ ، وَكُسْرِ الْأَوْثَانِ ، وَأَنْ يُوحِدَ اللَّهُ لَا يُشْرَكَ بِهِ شَيْءٌ» . قلتُ : فَمَنْ مَعَكَ عَلَى هَذَا ؟ قَالَ : «حُرٌّ وَعَبْدٌ» ومعه يَوْمئِذٍ أَبُو بَكْرٍ وَبِلَالٌ - رضي الله عنهما - ، قلتُ : إِنِّي مُتَّبِعُكَ ، قَالَ : «إِنَّكَ لَنْ تَسْتَطِيعَ ذَلِكَ يَوْمَكَ هَذَا ، أَلَا تَرَى حَالِي وَحَالَ النَّاسِ ؟ وَلَكِنْ أَرْجِعْ إِلَى أَهْلِكَ فَإِذَا سَمِعْتَ بِي قَدْ ظَهَرْتُ فَأْتِنِي» . قَالَ : فَذَهَبْتُ إِلَى أَهْلِي ، وَقَدِمَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ الْمَدِينَةَ ، وَكُنْتُ فِي أَهْلِي ، فَجَعَلْتُ أَتَخَبَّرُ الْأَخْبَارَ ، وَأَسْأَلُ النَّاسَ حِينَ قَدِمَ الْمَدِينَةَ ، حَتَّى قَدِمَ نَفَرٌ مِنْ أَهْلِ الْمَدِينَةَ ، فَقُلْتُ : مَا فَعَلَ هَذَا الرَّجُلُ الَّذِي قَدِمَ الْمَدِينَةَ ؟ فَقَالُوا : النَّاسُ إِلَيْهِ سِرَاعٌ وَقَدْ أَرَادَ قَوْمُهُ قَتْلَهُ ، فَلَمْ يَسْتَطِيعُوا ذَلِكَ ، فَقَدِمْتُ الْمَدِينَةَ ، فَدَخَلْتُ عَلَيْهِ ، فَقُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَنْعِرْ فِيَّ ؟ قَالَ : «نَعَمْ أَنْتَ الَّذِي لَقِيتَنِي بِمَكَّةَ» . قَالَ : فَقُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَخْبِرْنِي عَمَّا عَلَّمَكَ اللَّهُ وَأَجْهَلُهُ ، أَخْبِرْنِي عَنِ الصَّلَاةِ ؟ قَالَ : «صَلِّ صَلَاةَ الصُّبْحِ ، ثُمَّ اقْصُرْ عَنِ الصَّلَاةِ حَتَّى تَرْتَفِعَ الشَّمْسُ قَبْدَ رُمْحٍ ، فَإِنَّهَا تَطْلُعُ حِينَ تَطْلُعُ بَيْنَ قَرْنَيْ شَيْطَانٍ ، وَحِينَئِذٍ يَسْجُدُ لَهَا الْكُفَّارُ ، ثُمَّ صَلِّ ، فَإِنَّ الصَّلَاةَ مَشْهُودَةٌ مَحْضُورَةٌ حَتَّى يَسْتَقِيلَ الظِّلُّ بِالرُّمْحِ ، ثُمَّ اقْصُرْ عَنِ الصَّلَاةِ ، فَإِنَّهُ حِينَئِذٍ تُسَجَّرُ جَهَنَّمُ ، فَإِذَا أَقْبَلَ الْفَيْءُ فَصَلِّ ؛ فَإِنَّ الصَّلَاةَ مَشْهُودَةٌ مَحْضُورَةٌ حَتَّى تُصَلِّيَ الْعَصْرَ ، ثُمَّ اقْصُرْ عَنِ الصَّلَاةِ حَتَّى تَغْرُبَ الشَّمْسُ ، فَإِنَّهَا تَغْرُبُ بَيْنَ قَرْنَيْ شَيْطَانٍ ، وَحِينَئِذٍ يَسْجُدُ لَهَا الْكُفَّارُ» . قَالَ : فَقُلْتُ : يَا نَبِيَّ اللَّهِ ؛ فَالْوُضُوءُ حَدَّثَنِي عَنْهُ ؟ فَقَالَ : «مَا مِنْكُمْ رَجُلٌ يَقْرُبُ وَضُوءَهُ ، فَيَتَمَضَّمُ وَيَسْتَشْفِقُ فَيَتَثَرَّ ، إِلَّا خَرَّتْ خَطَايَا وَجْهِهِ وَفِيهِ وَخِيَاشِيمِهِ ، ثُمَّ إِذَا غَسَلَ وَجْهَهُ كَمَا أَمَرَهُ اللَّهُ ، إِلَّا خَرَّتْ خَطَايَا وَجْهِهِ مِنْ

narines. Puis, quand il se lave le visage comme Dieu le lui a ordonné, tous les péchés de son visage tombent avec l'eau par les extrémités de sa barbe. Puis, quand il se lave les mains jusqu'aux coudes, les péchés de ses mains tombent par les bouts de ses doigts. Puis, quand il passe ses mains mouillées sur sa tête, les péchés de sa tête tombent par les extrémités de ses cheveux en même temps que l'eau. Puis il se lave les pieds jusqu'aux chevilles et les péchés de ses pieds tombent avec l'eau par les bouts de ses orteils. Puis, quand il se lève pour prier, loue Dieu le Très-Haut, Le remercie et Le glorifie comme il se doit en n'ayant de pensée dans son cœur que pour Dieu le Très-Haut, il sort alors libéré de tous ses péchés tel que sa mère l'a mis au monde». (Rapporté par Moslem)

439. Selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand Dieu le Très-Haut veut accorder Sa miséricorde à une communauté, Il reprend l'âme de son Prophète avant la mort de cette nation et Il leur en fait leur guide vers le bassin du Paradis et leur précurseur auprès de Dieu. Et quand il veut perdre une communauté, Il la soumet au supplice alors que son Prophète est encore vivant. Il l'anéantit du vivant et au vu de son Prophète. Dieu lui donne ainsi la satisfaction de la voir périr lorsqu'elle l'a traité de menteur et a désobéi à ses commandements». (Rapporté par Moslem)

www.lilas.com 52 – Le mérite de l'espérance

Dieu le Très-Haut a dit à propos du saint homme (persécuté par son peuple):

1. *Chapitre 40 – versets 44 et 45:* «Et je m'en remets à Dieu. Dieu voit parfaitement les esclaves (= Ses créatures)

Dieu le préserva alors des mauvais fruits de leurs machinations».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

440. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu glorifié et honoré a dit: «Je suis conforme à la bonne idée que se fait de Moi Mon esclave. Je suis avec lui là où il M'évoque. Par Dieu, Dieu se réjouit du repentir de l'un de vous plus que ne se réjouit quelqu'un qui retrouve tout à coup sa monture après l'avoir égarée dans une région désertique. Celui qui se rapproche de Moi d'un palme, Je Me rapproche de lui d'une coudée. Celui qui se rapproche de Moi d'une coudée, Je Me rapproche de lui d'une envergure. Quand il vient vers Moi en marchant, Je vais à sa rencontre en courant». (Rapporté par Moslem)

أَطْرَافَ لِحْيَتِهِ مَعَ الْمَاءِ ، ثُمَّ يَغْسِلُ يَدَيْهِ إِلَى الْمِرْفَقَيْنِ ، إِلَّا خَرَّتْ خَطَايَا يَدَيْهِ مِنْ أُنَامِلِهِ مَعَ الْمَاءِ ، ثُمَّ يَمْسَحُ رَأْسَهُ ، إِلَّا خَرَّتْ خَطَايَا رَأْسِهِ مِنْ أَطْرَافِ شَعْرِهِ مَعَ الْمَاءِ ، ثُمَّ يَغْسِلُ قَدَمَيْهِ إِلَى الْكَعْبَيْنِ ، إِلَّا خَرَّتْ خَطَايَا رِجْلَيْهِ مِنْ أُنَامِلِهِ مَعَ الْمَاءِ ، فَإِنْ هُوَ قَامَ فَصَلَّى ، فَحَمِدَ اللَّهَ تَعَالَى ، وَأَثْنَى عَلَيْهِ وَمَجَّدَهُ بِالَّذِي هُوَ لَهُ أَهْلٌ ، وَفَرَّغَ قَلْبَهُ لِلَّهِ تَعَالَى ، إِلَّا انْصَرَفَ مِنْ خَطِيئَتِهِ كَهَيْئَتِهِ يَوْمَ لَدُنْهُ أُمَّهُ .

فَحَدَّثَ عَمْرُو بْنُ عَبْسَةَ بِهَذَا الْحَدِيثِ أَبَا أُمَامَةَ صَاحِبَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ لَهُ أَبُو أُمَامَةَ : يَا عَمْرُو بْنُ عَبْسَةَ ، انْظُرْ مَا تَقُولُ ! فِي مَقَامٍ وَاحِدٍ يُعْطَى هَذَا الرَّجُلُ ؟ فَقَالَ عَمْرُو : يَا أَبَا أُمَامَةَ ، لَقَدْ كَبُرَتْ سِنِّي ، وَرَقَّ عَظْمِي ، وَاقْتَرَبَ أَجَلِي ، وَمَا بِي حَاجَةٌ أَنْ أَكْذِبَ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى ، وَلَا عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، لَوْ لَمْ أَسْمَعْهُ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ إِلَّا مَرَّةً أَوْ مَرَّتَيْنِ أَوْ ثَلَاثًا ، حَتَّى عَدَّ سَبْعَ مَرَّاتٍ ، مَا حَدَّثْتُ أَبَدًا بِهِ ، وَلَكِنِّي سَمِعْتُهُ أَكْثَرَ مِنْ ذَلِكَ . رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

439. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « إِذَا أَرَادَ اللَّهُ تَعَالَى ، رَحْمَةً أُمَّةً ، قَبَضَ نَبِيَّهَا قَبْلَهَا ، فَجَعَلَهَا لَهَا فَرَطًا وَسَلَفًا بَيْنَ يَدَيْهَا ، وَإِذَا أَرَادَ هَلَكَةَ أُمَّةً ، عَذَّبَهَا وَنَبِيَّهَا حَيًّا ، فَأَهْلَكَهَا وَهُوَ حَيٌّ يَنْظُرُ ، فَأَقْرَعَ عَيْنَهُ بِهَلَاكِهَا حِينَ كَذَّبُوهُ وَعَصَوْا أَمْرَهُ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

52 - باب فضل الرجاء

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى إِخْبَارًا عَنِ الْعَبْدِ الصَّالِحِ : ﴿ وَأَوْفُوا بِأَمْرِ إِلَى اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ بَصِيرٌ بِالْعِبَادِ فَوْقَهُ اللَّهُ سَبِّحَاتِ مَا مَكُرُوا ﴾ [غافر : 44 ، 45] .

440. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، عَنِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَنَّهُ قَالَ : « قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ : أَنَا عِنْدَ ظَنِّ عَبْدِي بِي ، وَأَنَا مَعَهُ حَيْثُ يَذْكُرُنِي ، وَاللَّهُ أَفْرَحُ بِتَوْبَةِ عَبْدِهِ مِنْ أَحَدِكُمْ يَجِدُ ضَالَّتَهُ بِالْفَلَاحِ ، وَمَنْ تَقَرَّبَ إِلَيَّ شَيْئًا ، تَقَرَّبْتُ إِلَيْهِ ذِرَاعًا ، وَمَنْ تَقَرَّبَ إِلَيَّ ذِرَاعًا ، تَقَرَّبْتُ إِلَيْهِ بَاعًا ، وَإِذَا أَقْبَلَ إِلَيَّ يَمْشِي ، أَقْبَلْتُ إِلَيْهِ أَهْرُولُ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ وَهَذَا لَفْظُ إِحْدَى رَوَايَاتِ مُسْلِمٍ .

441. On rapporte au sujet de Jāber Ibn ‘Abdullāh (DAS) qu'il a entendu le Messager de Dieu (BSDI) dire: «Que l'un de vous ne meurt qu'en ayant bon espoir en Dieu glorifié et honoré!» (Rapporté par Moslem)

442. Anas (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDI) dire: «Dieu le Très-Haut a dit: «O fils d'Adam! Tant que tu M'implores et que tu espères en Moi, Je t'absoudrai sans M'en faire de tous tes péchés. O fils d'Adam! Si tu viens à Moi avec la contenance de la terre comme péchés et que tu Me rencontres sans M'associer quoi que ce soit, Je t'apporterai sa contenance comme absolution». (Rapporté par Attirmidhi)

53 – L'association de la crainte à l'espérance

Sache que le meilleur choix quand on est bien portant, c'est de vivre en même temps dans la crainte et dans l'espérance. Il faut que notre crainte soit égale à notre espérance. Quand on est malade, on doit essentiellement vivre dans l'espérance. Les règles de la législation islamique mentionnées dans le Coran, la Sunna et autres critères valables sont tous d'accord à ce sujet.

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 7 – verset 99:* «Ne se sentent à l'abri de la ruse de Dieu que les gens perdants».

2. *Chapitre 12 – verset 87:* «Seule désespère de la clémence de Dieu la gent mécréante».

3. *Chapitre 3 – verset 106:* «Le jour où des visages deviendront blancs et où des visages deviendront noirs».

4. *Chapitre 6 – verset 165:* «Certes, ton Seigneur a le calcul rapide et Il est sûrement absolu et miséricordieux par excellence».

5. *Chapitre 82 – versets 13 et 14:* «Ceux qui auront vécu dans l'obéissance de Dieu et dans les œuvres de bien, seront certainement dans un lieu de délices (13).

Les dévergondés seront assurément dans une fournaise ardente» (14).

6. *Chapitre 101 – versets 6 à 9:* «Celui dont les bonnes actions auront pesé lourd (dans la balance du jugement dernier)... (6) ...Celui-là sera dans une vie le remplissant de satisfaction (7). Quant à celui dont les bonnes actions auront été trop légères... (8) ...Sa mère sera l'abîme (de l'Enfer)» (9). Les versets concernant ce sujet sont nombreux. La crainte et l'espérance s'y trouvent réunies soit dans deux versets, soit dans plusieurs, soit dans le même verset.

وتقدّم شرحه في الباب قبله . وروي في الصحيحين : «وأنا معه حين يذكّرني» بالنون ، وفي هذه الرواية «حيث» بالثاء وكلاهما صحيح .

441 . وعن جابر بن عبد الله - رضي الله عنهما - أنه سمع النبي ﷺ قبل موته بثلاثة أيام يقول : «لا يموتن أحدكم إلا وهو يحسن الظن بالله عز وجل» رواه مسلم .

442 . وعن أنس - رضي الله عنه - قال : سمعت رسول الله ﷺ يقول : «قال الله تعالى : يا ابن آدم ، إنك ما دعوتني ورجوتني غفرت لك على ما كان منك ولا أبالي ، يا ابن آدم ، لو بلغت ذنوبك عنان السماء ، ثم استغفرتني غفرت لك ، يا ابن آدم ، إنك لو أتيتني بقراب الأرض خطايا ، ثم لقيتني لا تشرك بي شيئاً ، لأتيتك بقرابها مغفرة» رواه الترمذي . وقال : حديث حسن .

www.liilas.com

53 - باب الجمع بين الخوف والرجاء

اعلم أن المختار للعبد في حال صحته أن يكون خائفاً راجياً ، ويكون خوفه ورجاؤه سواء ، وفي حال المرض يمحض الرجاء . وقواعد الشرع من نصوص الكتاب والسنة وغير ذلك متظاهرة على ذلك .

قال الله تعالى : ﴿فَلَا يَأْمَنُ مَكْرَ اللَّهِ إِلَّا الْقَوْمُ الْخَاسِرُونَ﴾ [الأعراف : 99] .
وقال تعالى : ﴿إِنَّهُ لَا يَأْتِيَنَّ مِنْ رَوْحِ اللَّهِ إِلَّا الْقَوْمُ الْكَافِرُونَ﴾ [يوسف : 87] .
وقال تعالى : ﴿يَوْمَ تَبْيَضُّ وُجُوهٌ وَتَسْوَدُّ وُجُوهٌ﴾ [آل عمران : 106] .
وقال تعالى : ﴿إِنَّ رَبَّكَ لَسَرِيعُ الْعِقَابِ وَإِنَّهُ لَغَفُورٌ رَحِيمٌ﴾ [الأعراف : 167] .
وقال تعالى : ﴿إِنَّ الْأَبْرَارَ لَفِي نَعِيمٍ وَإِنَّ الْفُجَّارَ لَفِي جَحِيمٍ﴾ [الانفطار : 13 ، 14] .
وقال تعالى : ﴿فَأَمَّا مَنْ ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ فَهُوَ فِي عِيشَةٍ رَاضِيَةٍ ، وَأَمَّا مَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ فَأُمَّهُ هَاوِيَةٌ﴾ [القارعة : 6 - 9] .

والآيات في هذا المعنى كثيرة . فيجتمع الخوف والرجاء في آيتين مقتريتين أو آيات أو آية .

Pour ce qui est des Ḥadiths:

443. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si le Croyant savait le châtement que Dieu détient auprès de Lui, nul n'espérerait plus entrer dans Son Paradis. Et si le Mécréant savait la miséricorde que Dieu détient auprès de Lui, nul ne désespérerait plus d'entrer dans Son Paradis». (Rapporté par Moslem)

444. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand le cercueil est placé et que les gens le portent sur leurs épaules, s'il s'agit d'un être vertueux, il dit: «Hâtez-vous de me présenter à ma destinée, hâtez-vous!» Et s'il s'agit d'un être non vertueux, il dit: «Malheur à moi! Où me portez-vous?» Toute chose entend son cri à l'exclusion de l'homme. Car s'il l'entendait, il tomberait foudroyé». (Rapporté par Al Boukhārī)

445. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Paradis est plus près de chacun de vous que le lacet de sa chaussure et il en est de même de l'Enfer». (Rapporté par Al Boukhārī)

54 – Le mérite de celui qui pleure par crainte de Dieu et par désir de Le rencontrer

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 17 – verset 109*: «Et ils s'effondrent sur leur menton, tout en pleurs, et cela ajoute plus de profondeur à leur recueillement».

2. *Chapitre 53 – versets 59 et 60*: «Est-ce de ce discours que vous vous étonnez? (59)

Que vous riez et que vous ne pleurez pas?» (60)

Quant aux Ḥadiths:

446. Ibn Mas'ūd (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) me dit une fois: «Récite-moi le Coran!» Je dis: «Est-ce que je me permettrais de te le réciter alors que c'est sur toi qu'il a été descendu?» Il dit: «J'aime l'entendre de quelqu'un d'autre que moi». Je lui récitai alors le chapitre «Les femmes». Une fois parvenu au verset suivant: «Qu'advient-il donc lorsque Nous amènerons de chaque nation un témoin et que Nous t'amènerons comme témoin contre ceux-là (les Arabes)?» (41) Il dit: «Cela suffit comme cela». Je me retournai vers lui et voilà que les larmes lui coulaient des yeux. (URA)

447. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) leur a tenu un sermon auquel il n'avait rien entendu de pareil. Il leur dit: «Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et vous pleureriez beaucoup». Les Compagnons du Messenger de Dieu (BSDL) se couvrirent alors le visage et ils nasillèrent en pleurant». (URA)

443. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَوْ يَعْلَمُ الْمُؤْمِنُ مَا عِنْدَ اللَّهِ مِنَ الْعُقُوبَةِ، مَا طَمَعَ بِجَنَّتِهِ أَحَدٌ، وَلَوْ يَعْلَمُ الْكَافِرُ مَا عِنْدَ اللَّهِ مِنَ الرَّحْمَةِ، مَا قَطَعَ مِنْ جَنَّتِهِ أَحَدٌ» رواه مسلم.

444. وعن أبي سعيد الخدري - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا وَضِعَتِ الْجَنَازَةُ وَاحْتَمَلَهَا النَّاسُ أَوْ الرِّجَالُ عَلَى أَعْنَاقِهِمْ، فَإِنْ كَانَتْ صَالِحَةً قَالَتْ: قَدِمُونِي قَدِمُونِي، وَإِنْ كَانَتْ غَيْرَ صَالِحَةٍ، قَالَتْ: يَا وَيْلَهَا! أَيْنَ تَذْهَبُونَ بِهَا؟ يَسْمَعُ صَوْتَهَا كُلُّ شَيْءٍ إِلَّا الْإِنْسَانَ، وَلَوْ سَمِعَهُ صَعِقَ» رواه البخاري.

445. وعن ابن مسعود - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الْجَنَّةُ أَقْرَبُ إِلَى أَحَدِكُمْ مِنْ شِرَاكِ نَعْلِهِ وَالنَّارُ مِثْلُ ذَلِكَ» رواه البخاري.

54 - باب فضل البكاء من خشية الله تعالى وشوقاً إليه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَيَخِرُّونَ لِلْأَذْقَانِ يَبْكُونَ وَيَزِيدُهُمْ خُشُوعًا﴾ [الإسراء: 109].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿أَفَمِنْ هَذَا الْحَدِيثِ تَعْجَبُونَ. وَتَضْحَكُونَ وَلَا تَبْكُونَ﴾ [النجم: 59].

446. وَعَنْ أَبِي مَسْعُودٍ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ لِي النَّبِيُّ ﷺ: «أَقْرَأْ عَلَيَّ الْقُرْآنَ». قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، أَقْرَأْ عَلَيْكَ، وَعَلَيْكَ أَنْزَلَ؟! قَالَ: «إِنِّي أُحِبُّ أَنْ أَسْمَعَهُ مِنْ غَيْرِي» فَقَرَأْتُ عَلَيْهِ سُورَةَ النِّسَاءِ، حَتَّى جِئْتُ إِلَى هَذِهِ الْآيَةِ: ﴿فَكَيْفَ إِذَا جِئْنَا مِنْ كُلِّ أُمَّةٍ بِشَهِيدٍ وَجِئْنَا بِكَ عَلَى هَؤُلَاءِ شَهِيدًا﴾ [الآية: 41] قَالَ: «حَسْبُكَ الْآنَ» فَالْتَفَتُ إِلَيْهِ، فَإِذَا عَيْنَاهُ تَذَرِفَانِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

447. وَعَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - قَالَ: خَطَبَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ خُطْبَةً مَا سَمِعْتُ مِثْلَهَا قَطُّ، فَقَالَ: «لَوْ تَعْلَمُونَ مَا أَعْلَمُ لَضَحِكْتُمْ قَلِيلًا وَلَبَكَيْتُمْ كَثِيرًا». قَالَ: فَغَطَّى أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وُجُوهَهُمْ، وَلَهُمْ خَنِينٌ، مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ، وَسَبَقَ بَيَانُهُ فِي بَابِ الْخَوْفِ.

448. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «N’entre-
ra pas en Enfer un homme qui a pleuré par crainte de Dieu tout aussi bien que le
lait ne rentre jamais dans la mamelle. Jamais la poussière soulevée au service de
Dieu ne se mêlera à la fumée de l’Enfer». (Rapporté par Attirmidhi)

449. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Sept personnes
seront ombragées par Dieu dans Son ombre le jour où il n’y aura d’autre ombre
que la Sienne:

- Un chef équitable.
- Un jeune homme qui a grandi dans le culte de Dieu exalté.
- Un homme dont le cœur est attaché aux mosquées.
- Deux êtres qui se sont aimés en Dieu. Ils se sont réunis en Lui et se sont
séparés en Lui.
- Un homme qu’une femme de haute position sociale et belle a appelé à elle
mais qui lui dit: «Je crains Dieu».
- Un homme qui a fait une aumône si discrètement que sa main gauche n’a
pas su ce qu’a donné sa main droite.
- Un homme qui évoqua Dieu loin de tous les regards et en eu les yeux
débordant de larmes. (URA)

450. ‘Abdullāh Ibn Ashshikhkhīr (DAS) rapporte: «Je vins trouver le Messa-
ger de Dieu (BSDL) alors qu’il était en prière. Il pleurait et sa poitrine laissait
entendre le bruit d’une marmite en ébullition». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmi-
dhi)

451. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit une fois à Oubey
Ibn Ka‘b (DAS): «Dieu glorifié et honoré m’a ordonné de te réciter le chapitre 816
(ceux des gens du Livre qui ont mécru ainsi que les idolâtres...) Il dit: «Est-ce
qu’Il m’a vraiment nommé?» Il dit: «Oui». Oubey en eut les yeux pleins de
larmes». (URA)

452. Toujours selon lui: «Abou Bakr (DAS) dit à ‘Omar (DAS) après la mort du
Messenger de Dieu (BSDL): «Allons chez Oummou Ayman lui rendre visite comme
le faisait le Messenger de Dieu (BSDL)». Une fois arrivés chez elle, elle pleura. Ils
lui dirent: «Qu’est-ce qui te fait pleurer? Ne sais-tu pas que ce qu’il y a auprès de
Dieu est bien meilleur pour le Messenger de Dieu (BSDL)?» Elle dit: «Je ne pleure
pas parce que je ne sais pas que ce qu’il y a auprès de Dieu est bien meilleur pour
le Messenger de Dieu (BSDL), mais je pleure parce que la révélation qui nous venait
du Ciel s’est arrêtée». Cela leur fit venir des larmes abondantes et ils se mirent à
pleurer avec elle». (Rapporté par Moslem)

453. Selon Ibn ‘Omar (DAS), quand le Messenger de Dieu (BSDL) fut au plus
fort de son agonie, on lui demanda qui présiderait à la prière (à sa place). Il dit:
«Ordonnez à Abou Bakr d’y présider». ‘Aïsha (DAS) dit alors: «Abou Bakr (son

448. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «لَا يَلِجُ النَّارَ رَجُلٌ بَكَى مِنْ خَشْيَةِ اللَّهِ حَتَّى يَعُودَ اللَّبَنُ فِي الضَّرْعِ، وَلَا يَجْتَمِعُ عُبارٌ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَدُخانُ جَهَنَّمَ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

449. وعنه قال: قال رسول الله ﷺ: «سَبْعَةٌ يَظْلُهُمُ اللَّهُ فِي ظِلِّهِ يَوْمَ لَا ظِلَّ إِلَّا ظِلُّهُ: إِمَامٌ عَادِلٌ، وَشَابُّ نَشَأَ فِي عِبَادَةِ اللَّهِ تَعَالَى، وَرَجُلٌ قَلْبُهُ مُعَلَّقٌ فِي الْمَسَاجِدِ، وَرَجُلَانِ تَحَابَّا فِي اللَّهِ، اجْتَمَعَا عَلَيْهِ، وَتَفَرَّقَا عَلَيْهِ، وَرَجُلٌ دَعَتْهُ امْرَأَةٌ ذَاتُ مَنْصِبٍ وَجَمَالٍ، فَقَالَ: إِنِّي أَخَافُ اللَّهَ، وَرَجُلٌ تَصَدَّقَ بِصَدَقَةٍ فَأَخْفَاهَا حَتَّى لَا تَعْلَمَ شِمَالُهُ مَا تُنْفِقُ يَمِينُهُ، وَرَجُلٌ ذَكَرَ اللَّهَ خَالِيًا ففَاضَتْ عَيْنَاهُ» متفقٌ عليه.

450. وعن عبد الله بن الشَّخِيرِ - رضي الله عنه - قال: أَتَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ وَهُوَ يُصَلِّي وَلِجُوفِهِ أَزِينُ كَأَزِينِ الْمَرْجُلِ مِنَ الْبُكَاءِ. حديثٌ صحيحٌ رواه أبو داود، والتِّرْمِذِيُّ فِي الشُّمَائِلِ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

451. وعن أنس - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ لأبي بن كعب - رضي الله عنه - : «إِنَّ اللَّهَ - عَزَّ وَجَلَّ - أَمَرَنِي أَنْ أَقْرَأَ عَلَيْكَ: لَمْ يَكُنِ الَّذِينَ كَفَرُوا». قال: وَسَمَّانِي؟ قال: «نَعَمْ» فَبَكَى أَبِي، مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وفي رواية: فَجَعَلَ أَبِي يَبْكِي.

452. وعنه قال: قال أبو بكرٍ لعمر - رضي الله عنهما - بعد وفاة رسول الله ﷺ: انْطَلِقْ بِنَا إِلَى أُمِّ أَيْمَنَ - رضي الله عنها - نَزُورُهَا كَمَا كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَزُورُهَا، فَلَمَّا انْتَهَيْنَا إِلَيْهَا بَكَتْ، فَقَالَا لَهَا: مَا يُبْكِيكِ؟ أَمَا تَعْلَمِينَ أَنَّ مَا عِنْدَ اللَّهِ تَعَالَى خَيْرٌ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ! قَالَتْ: إِنِّي لَا أَبْكِي، أَنِّي لَا أَعْلَمُ أَنَّ مَا عِنْدَ اللَّهِ خَيْرٌ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَلَكِنِّي أَبْكِي أَنَّ الْوَحْيَ قَدْ انْقَطَعَ مِنَ السَّمَاءِ؛ فَهَيَّجَتْهُمَا عَلَى الْبُكَاءِ، فَجَعَلَا يَبْكِيَانِ مَعَهَا. رواه مسلم وقد سبق في باب زيارة أهل الخير.

453. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قال: لَمَّا اشْتَدَّ بِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَجَعُهُ، قِيلَ لَهُ فِي الصَّلَاةِ، فَقَالَ: «مُرُوا أَبَا بَكْرٍ فَلْيَصِلْ بِالنَّاسِ» فَقَالَتْ عَائِشَةُ - رضي الله

père) a le cœur trop sensible et quand il récite le Coran il est vaincu par les larmes». Il dit: «Ordonnez-lui de présider à la prière!»

Dans une autre version: Elle lui dit: «S'il prend ta place dans la prière ses larmes l'empêcheront de se faire entendre par les gens». (URA)

454. Selon Ibrāhīm Ibn 'Abdurrahman Ibn 'Awf, son père 'Abdurrahman Ibn 'Awf (DAS) reçut quelque chose à manger alors qu'il jeûnait. Il dit: «Mouṣ'ab Ibn 'Oumeyr (DAS) fut tué et il valait mieux que moi. On ne lui trouva alors pour linceul qu'un manteau. Si on lui en couvrait la tête, ses pieds restaient découverts et si on lui en couvrait les pieds, sa tête restait découverte. Puis Dieu élargit pour nous ce qu'Il a bien voulu élargir des biens de ce monde (ou il dit: «On nous donna des biens de ce bas-monde ce qu'on nous donna»). Nous craignîmes alors qu'on ait hâte pour nous le salaire de nos bonnes actions (au lieu de nous les épargner pour l'autre monde)». Puis il se mit à pleurer jusqu'à renoncer à son manger. (Rapporté par Al Boukhārī)

455. Selon Oumāma (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Rien n'est plus aimable à Dieu le Très-Haut que deux gouttes et deux traces: une goutte de larme versée par crainte de Dieu et une goutte de sang versée sur le sentier de Dieu le Très-Haut. Quant aux deux traces: une trace laissée sur le sentier de Dieu le Très-Haut (dans la guerre sainte) et une trace laissée dans l'accomplissement de l'un des rites prescrits par Dieu le Très-Haut». (Rapporté par Attirmidhi)

456. Plusieurs Hadiths se rapportent à ce chapitre. Nous en citerons celui de Al 'Irbād Ibn Sāriya (DAS) qui dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) nous tint un sermon qui remplit nos cœurs de crainte et fit couler les larmes de nos yeux» (a déjà été rapporté au chapitre 18).

55 – Le mérite du renoncement aux biens de ce monde.

L'exhortation à ne pas les rechercher en abondance.

Le mérite de la pauvreté

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 10 – verset 24:* «L'image de la vie ici-bas n'est autre qu'une eau que Nous avons descendue du ciel et à laquelle se mélangea la végétation de la terre de ce que les gens mangent, ainsi que les troupeaux, jusqu'au moment où la terre revêtit sa parure et s'embellit et que ses habitants pensèrent qu'elle était à leur entière disposition, voilà que Notre arrêt vint de nuit ou de jour et Nous en fîmes un champ fauché comme si la veille elle ne portait rien du tout.

C'est ainsi que Nous développons les versets en détail pour un peuple qui médite».

عنها - : إِنَّ أَبَا بَكْرٍ رَجُلٌ رَقِيقٌ إِذَا قَرَأَ الْقُرْآنَ غَلَبَهُ الْبُكَاءُ ، فَقَالَ : «مُرُوهُ فَلْيَصِلْ» .
وفي رواية عن عائشة - رضي الله عنها - قَالَتْ : قُلْتُ : إِنَّ أَبَا بَكْرٍ إِذَا قَامَ مَقَامَكَ لَمْ يُسْمِعِ النَّاسَ مِنَ الْبُكَاءِ . متفقٌ عليه .

454 . وعن إبراهيم بن عبد الرحمن بن عوفٍ أَنَّ عَبْدَ الرَّحْمَنِ بْنَ عَوْفٍ - رضي الله عنه - أَتَى بِطَعَامٍ وَكَانَ صَائِمًا ، فَقَالَ : قُتِلَ مُصْعَبُ بْنُ عُمَيْرٍ - رضي الله عنه - وَهُوَ خَيْرُ مِنِّي ، فَلَمْ يُوَجِدْ لَهُ مَا يُكْفِنُ فِيهِ إِلَّا بُرْدَةٌ إِنْ غُطِّيَ بِهَا رَأْسُهُ بَدَتْ رِجْلَاهُ ، وَإِنْ غُطِّيَ بِهَا رِجْلَاهُ بَدَا رَأْسُهُ ، ثُمَّ بَسِطَ لَنَا مِنَ الدُّنْيَا مَا بَسِطَ - أَوْ قَالَ : (أَعْطَيْنَا مِنَ الدُّنْيَا مَا أَعْطَيْنَا - قَدْ خَشِينَا أَنْ تَكُونَ حَسَنَاتُنَا عُجِلَتْ لَنَا . ثُمَّ جَعَلَ يَبْكِي حَتَّى تَرَكَ الطَّعَامَ . رواه البخاري .

455 . وعن أبي أمامة صُدِّيَّ بْنِ عجلانَ الباهليِّ - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قَالَ : «لَيْسَ شَيْءٌ أَحَبَّ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى مِنْ قَطْرَتَيْنِ وَأَثَرَيْنِ : قَطْرَةٌ دُمُوعٍ مِنْ خَشْيَةِ اللَّهِ ، وَقَطْرَةٌ دَمٍ تُهْرَاقُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ . وَأَمَّا الْأَثَرَانِ : فَأَثَرٌ فِي سَبِيلِ اللَّهِ تَعَالَى ، وَأَثَرٌ فِي فَرِيضَةٍ مِنْ فَرَائِضِ اللَّهِ تَعَالَى» رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .
وفي الباب أحاديثٌ كثيرةٌ ، منها :

456 . حديث العرياض بن سارية - رضي الله عنه - قَالَ : وَعَظَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَوْعِظَةً وَجَلَتْ مِنْهَا الْقُلُوبُ ، وَذَرَفَتْ مِنْهَا الْعُيُونُ .

55 - باب فضل الزهد في الدنيا والحث على التقلل منها وفضل الفقر

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿إِنَّمَا مَثَلُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا كَمَاءٍ أَنْزَلْنَاهُ مِنَ السَّمَاءِ فَاخْتَلَطَ بِهِ نَبَاتُ الْأَرْضِ مِمَّا يَأْكُلُ النَّاسُ وَالْأَنْعَامُ حَتَّى إِذَا أَخَذَتِ الْأَرْضُ زُخْرُفَهَا وَازَّيَّنَتْ وَظَنَّ أَهْلُهَا أَنَّهُمْ قَادِرُونَ عَلَيْهَا أَتَاهَا أَمْرُنَا لَيْلًا أَوْ نَهَارًا فَجَعَلْنَاهَا حَصِيدًا كَأَنْ لَمْ تَغْنِ بِالْأَمْسِ كَذَلِكَ نُفَصِّلُ الْآيَاتِ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ﴾ [يونس : 24] .

2. *Chapitre 18 – versets 45 et 46*: «Cite-leur la parabole de la vie ici-bas telle une eau que Nous avons fait descendre du ciel. Les végétaux de la terre l'incorporèrent dans leur composition et voici qu'ils ne sont plus que brindilles sèches à la merci des vents. Dieu est éternellement capable de toute chose. (45) Les richesses et les fils sont la parure de la vie ici-bas et les choses durables et bonnes sont auprès de ton Seigneur bien meilleures en tant que récompenses et bien meilleures à espérer». (46)

3. *Chapitre 57 – verset 20*: «Sache que la vie ici-bas n'est que jeu et amusement. C'est une parure et un sujet de vantardise entre vous. C'est une course vers un surplus de biens et d'enfants. Elle est en cela pareille à une pluie bienfaisante qui a fait pousser une végétation ayant plu aux Mécréants. Puis celle-là se dessèche et tu la vois toute jaune. Puis ce n'est plus que débris et, dans l'autre monde, un supplice sévère et une rémission de la part de Dieu et Sa satisfaction entière.» «La vie ici-bas n'est que jouissance illusoire».

4. *Chapitre 3 – verset 14*: «On a embelli aux gens l'amour des choses désirables tels les femmes, les fils, les tas amoncelés d'or et d'argent, les chevaux de race, les troupeaux et les champs. Telle est la jouissance de ce bas-monde et c'est auprès de Dieu qu'est le beau lieu de retour».

5. *Chapitre 35 – verset 5*: «O Humains! La promesse de Dieu n'est nullement mensongère. Ne vous laissez surtout pas séduire par la vie ici-bas et ne vous laissez surtout pas séduire au nom de la clémence de Dieu par le grand Séducteur (Satan)».

6. *Chapitre 103 – versets 1 à 5*: «Le désir de prolifération (ou l'amour du plus avoir) vous a distraits (de vos obligations religieuses). (1) Jusqu'à ce que vous ayez visité les cimetières. (2) Mais en vérité vous saurez. (3) Puis en vérité vous saurez. (4) Oui vraiment, si vous saviez ce que savent désormais les mourants... (5)».

7. *Chapitre 29 – verset 64*: «Cette vie ici-bas n'est qu'amusement et jeu et c'est assurément la demeure ultime qui est la vraie vie, si du moins ils savaient».

Les versets concernant ce chapitre sont nombreux et bien connus. Quant aux Hādiths, ils sont très nombreux et on ne peut les dénombrer. Nous en citons quelques-uns à titre d'avertissement:

457. Selon 'Amr Ibn 'Awf Al Anṣārī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) envoya une fois Abou 'Oubayda Ibn Al Jarrāḥ (DAS) au Baḥreyn pour lui rapporter leur impôt de capitation (ils n'étaient pas alors Musulmans). Les Anṣārs (premiers habitants de Médine) apprirent le retour de Abou 'Oubayda. Ils prirent part à la prière de l'aube avec le Messenger de Dieu (BSDL). Quand le Messenger de Dieu (BSDL) eut terminé sa prière, il s'en alla. Ils lui barrèrent alors le chemin. Il sourit en les voyant puis leur dit: «Je crois que vous avez appris le retour de Abou 'Oubayda porteur de quelque chose du Baḥreyn?» Ils dirent: «Oui, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Soyez contents et ayez bon espoir en ce qui va vous remplir de joie.

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَاضْرِبْ لَهُم مَّثَلَ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا كَمَا أَنزَلْنَاهُ مِنَ السَّمَاءِ فَاخْتَلَطَ بِهِ نَبَاتُ الْأَرْضِ فَأَصْبَحَ هَشِيمًا تَذْرُوهُ الرِّيَّاحُ وَكَانَ اللَّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ مُّقْتَدِرًا. الْمَالُ وَالْبَنُونَ زِينَةُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَالْبَاقِيَاتُ الصَّالِحَاتُ خَيْرٌ عِنْدَ رَبِّكَ ثَوَابًا وَخَيْرٌ أَمَلًا﴾ [الكهف: 45، 46].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿اعْلَمُوا أَنَّمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا لَعِبٌ وَلَهُمْ زِينَةٌ وَتَفَاخُرٌ بَيْنَكُمْ وَتَكَاثُرٌ فِي الْأَمْوَالِ وَالْأَوْلَادِ كَمَثَلِ غَيْثٍ أَعْجَبَ الْكُفَّارَ نَبَاتُهُ ثُمَّ يَهِيجُ فَتَرَاهُ مُصْفَرًّا ثُمَّ يَكُونُ حُطَامًا، وَفِي الْآخِرَةِ عَذَابٌ شَدِيدٌ وَمَغْفِرَةٌ مِّنَ اللَّهِ وَرِضْوَانٌ وَمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا إِلَّا مَتَاعُ الْغُرُورِ﴾ [الحديد: 20].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿زُيِّنَ لِلنَّاسِ حُبُّ الشَّهَوَاتِ مِنَ النِّسَاءِ وَالْبَنِينَ وَالْقَنَاطِيرِ الْمُقَنْطَرَةِ مِنَ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ وَالْخَيْلِ الْمُسَوَّمَةِ وَالْأَنْعَامِ وَالْحَرْثِ ذَلِكَ مَتَاعُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَاللَّهُ عِنْدَهُ حُسْنُ الْمَبَآئِ﴾ [آل عمران: 14].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّ وَعْدَ اللَّهِ حَقٌّ فَلَا تَغُرَّنَكُمُ الْحَيَاةُ الدُّنْيَا وَلَا يَغُرَّنَكُم بِاللَّهِ الْغُرُورُ﴾ [فاطر: 5].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿أَلْهَاكُمْ التَّكَاثُرُ، حَتَّى زُرْتُمُ الْمَقَابِرَ، كَلَّا سَوْفَ تَعْلَمُونَ، ثُمَّ كَلَّا سَوْفَ تَعْلَمُونَ، كَلَّا لَوْ تَعْلَمُونَ عِلْمَ الْيَقِينِ﴾ [التكاثر: 1-5].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَمَا هَذِهِ الْحَيَاةُ الدُّنْيَا إِلَّا لَهُوَ وَلَعِبٌ وَإِنَّ الدَّارَ الْآخِرَةَ لَهِِيَ الْحَيَوَانُ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ﴾ [العنكبوت: 64].
والآيات في الباب كثيرة مشهورة.

وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ فَأَكْثَرُ مِنْ أَنْ تُحْصَرَ فَنَبِّهْ بِطَرَفٍ مِنْهَا عَلَى مَا سِوَاهِ.

457. عن عمرو بن عوفٍ الأنصاري - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بَعَثَ أَبَا عُبَيْدَةَ بْنَ الْجَرَّاحِ - رضي الله عنه - إِلَى الْبَحْرَيْنِ يَأْتِي بِجَزْيَتِهِمَا، فَقَدِمَ بِمَالٍ مِنَ الْبَحْرَيْنِ، فَسَمِعَتْ الْأَنْصَارُ بِقُدُومِ أَبِي عُبَيْدَةَ، فَوَافُوا صَلَاةَ الْفَجْرِ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَلَمَّا صَلَّى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْصَرَفَ، فَتَعَرَّضُوا لَهُ، فَتَبَسَّمَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حِينَ رَأَاهُمْ، ثُمَّ قَالَ: «أَظُنُّكُمْ سَمِعْتُمْ أَنَّ أَبَا عُبَيْدَةَ قَدِمَ بِشَيْءٍ مِنَ الْبَحْرَيْنِ؟» فَقَالُوا: أَجَلْ يَا رَسُولَ اللَّهِ، فَقَالَ: «أَبْشِرُوا وَأَمْلُوا مَا يَسُرُّكُمْ، فَإِنَّ اللَّهَ مَا الْفَقْرُ أَخْشَى عَلَيْكُمْ، وَلَكِنِّي أَخْشَى أَنْ تُبْسِطَ

Par Dieu, ce n'est pas la pauvreté que je crains désormais pour vous mais je crains plutôt qu'on étende sur vous les largesses de ce bas-monde comme on les a étendues sur vos prédécesseurs puis que vous vous querelliez alors à leur sujet comme ils se sont querellés et vous péririez comme ils ont péri». (URA)

458. Selon Abou Sa'ïd Al Khoudri (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) s'installa sur la chaire et ils s'assirent autour de lui. Il dit: «Parmi les choses que je crains pour vous après moi sont la fleur et la beauté de ce bas-monde dont on va vous ouvrir les portes». (URA)

459. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La vie est bien douce et bien tendre (verte) et Dieu le Très-Haut va vous en donner la lieutenance pour voir quel y sera votre comportement. Prenez garde à ce bas-monde et prenez garde aux femmes!» (Rapporté par Moslem)

460. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Seigneur Dieu! Il n'y a de vie que celle de l'autre monde». (URA)

461. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Trois choses accompagnent le mort jusqu'à sa tombe: sa famille, sa fortune et son œuvre. Deux d'entr'elles retournent et une seule reste: sa famille et sa fortune retournent et son œuvre reste avec lui». (URA)

462. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le jour de la résurrection, on fera venir d'entre les gens de l'Enfer celui qui aura le plus joui de la vie ici-bas. On le plonge alors une seule fois dans le Feu et on lui dit: «O fils d'Adam! As-tu jamais connu quelque bien? As-tu jamais rencontré quelqu'opulence?» Il dit: «Non, par Dieu, ô mon Seigneur!» Puis on fait venir celui des gens du Paradis qui aura connu la vie la plus misérable dans ce bas-monde et on le plonge une seule fois dans la Paradis. On lui dit alors: «O fils d'Adam! As-tu jamais connu quelque misère? As-tu jamais rencontré la gêne?» Il dit: «Non, par Dieu! Je n'ai jamais connu la misère et je n'ai jamais rencontré la gêne». (Rapporté par Moslem)

463. Selon Al Moustawrid Ibn Shaddād (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'image de ce bas-monde en comparaison de l'autre n'est que telle que celui d'entre vous qui plonge son doigt dans la mer: qu'il voie donc ce qu'il en retire avec son doigt!» (Rapporté par Moslem)

464. Selon Jāber (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) traversa le marché plein de gens sur ses deux côtés. Il passa devant un chevreau mort, ayant de petites oreilles (signe de mauvaise race). Il le saisit par l'une de ses oreilles et dit: «Qui de vous voudrait payer un dirham pour ce chevreau?» Ils lui dirent: «Nous n'en voulons pas même pour rien. A quoi donc nous servirait-il?» Puis il dit: «Voulez-vous qu'il soit à vous?» Ils dirent: «Par Dieu, s'il était vivant, il serait déjà une honte avec ses petites oreilles. Qu'est-il maintenant alors qu'il est mort?» Il dit: «Par Dieu, ce bas-monde est certainement plus méprisable que ne l'est pour vous ce chevreau». (Rapporté par Moslem)

الدُّنْيَا عَلَيْكُمْ كَمَا بُسِطَتْ عَلَى مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ، فَتَنَّا فَسُوهَا كَمَا تَنَّا فَسُوهَا؛ فَتَهْلِكُكُمْ كَمَا أَهْلَكْتَهُمْ» متفقٌ عليه.

458. وعن أبي سعيد الخدري - رضي الله عنه - قال: جلس رسول الله ﷺ على المنبر، وجلسنا حوله، فقال: «إِنَّ مِمَّا أَخَافُ عَلَيْكُمْ مِنْ بَعْدِي مَا يُفْتَحُ عَلَيْكُمْ مِنْ زَهْرَةِ الدُّنْيَا وَزِينَتِهَا». متفقٌ عليه.

459. وعنه أَنَّ رسولَ الله ﷺ قال: «إِنَّ الدُّنْيَا حُلُوةٌ خَضِرَةٌ وَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى مُسْتَخْلِفُكُمْ فِيهَا، فَيَنْظُرُ كَيْفَ تَعْمَلُونَ فَاتَّقُوا الدُّنْيَا وَاتَّقُوا النَّسَاءَ» رواه مسلم.

460. وعن أنس - رضي الله عنه - أَنَّ النبي ﷺ قال: «اللَّهُمَّ لَا عِشَ إِلَّا عِشُ الْآخِرَةِ». متفقٌ عليه.

461. وعنه عن رسول الله ﷺ قال: «يَتَبَعُ الْمَيِّتَ ثَلَاثَةٌ: أَهْلُهُ وَمَالُهُ وَعَمَلُهُ: فَيَرْجِعُ اثْنَانِ، وَيَبْقَى وَاحِدٌ: يَرْجِعُ أَهْلُهُ وَمَالُهُ وَيَبْقَى عَمَلُهُ». متفقٌ عليه.

462. وعنه قال: قال رسول الله ﷺ: «يُؤْتَى بِأَنْعَمِ أَهْلِ الدُّنْيَا مِنْ أَهْلِ النَّارِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، فَيُصْبَغُ فِي النَّارِ صَبْغَةً، ثُمَّ يُقَالُ: يَا ابْنَ آدَمَ هَلْ رَأَيْتَ خَيْرًا قَطُّ؟ هَلْ مَرَّ بِكَ نَعِيمٌ قَطُّ؟ فَيَقُولُ: لَا وَاللَّهِ يَا رَبِّ. وَيُؤْتَى بِأَشَدِّ النَّاسِ بُؤْسًا فِي الدُّنْيَا مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ؛ فَيُصْبَغُ صَبْغَةً فِي الْجَنَّةِ؛ فَيُقَالُ لَهُ: يَا ابْنَ آدَمَ هَلْ رَأَيْتَ بُؤْسًا قَطُّ؟ هَلْ مَرَّ بِكَ شِدَّةٌ قَطُّ؟ فَيَقُولُ: لَا، وَاللَّهِ، مَا مَرَّ بِي بُؤْسٌ قَطُّ، وَلَا رَأَيْتُ شِدَّةً قَطُّ» رواه مسلم.

463. وعن المُسْتَوْدِدِ بْنِ شَدَّادٍ - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «مَا الدُّنْيَا فِي الْآخِرَةِ إِلَّا مِثْلُ مَا يَجْعَلُ أَحَدُكُمْ أَصْبَعَهُ فِي الْيَمِّ، فَلْيَنْظُرْ بِمِ يَرْجِعُ؟» رواه مسلم.

464. وعن جابر - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ مَرَّ بِالسُّوقِ وَالنَّاسِ كَفَفْتِهِ، فَمَرَّ بِجَدِّي أَسْلَمَ مَيِّتٍ، فَتَنَاوَلَهُ، فَأَخَذَ بِأُذُنِهِ، ثُمَّ قَالَ: «أَيُّكُمْ يُحِبُّ أَنْ يَكُونَ هَذَا لَهُ بِدَرَاهِمٍ؟» فَقَالُوا: مَا نُحِبُّ أَنَّهُ لَنَا بِشَيْءٍ وَمَا نَصْنَعُ بِهِ؟ ثُمَّ قَالَ: «أَتَحِبُّونَ أَنَّهُ لَكُمْ؟» قَالُوا: وَاللَّهِ لَوْ كَانَ حَيًّا كَانَ عَيًّا؛ إِنَّهُ أَسْلَمٌ. فَكَيْفَ وَهُوَ مَيِّتٌ! فَقَالَ: «فَوَاللَّهِ لَلدُّنْيَا أَهْوَنُ عَلَى اللَّهِ مِنْ هَذَا عَلَيْكُمْ» رواه مسلم.

465. Abou Dharr (DAS) rapporte: «Je marchais aux côtés du Messager de Dieu (BSDL) dans l'un de ces terrains sombres et pierreux de Médine. Nous vîmes en face de nous le mont «Ouḥoud». Il me dit: «O Abou Dharr!» Je dis: «A tes ordres, ô Messager de Dieu!» Il dit: «Je ne serais pas heureux d'avoir un tas d'or comme cette montagne et de laisser passer trois jours alors que j'en détiens encore un seul dinār, sauf quelque chose que j'en garde pour payer une dette, à moins que je ne distribue le tout à ma droite, à ma gauche et derrière mon dos». Puis il marcha un peu et dit: «Les plus grands possédants dans ce monde seront les plus démunis le jour de la résurrection, sauf celui d'entr'eux qui aura distribué toute sa fortune à sa droite, à sa gauche et derrière son dos; mais combien peu ils sont!» Puis il me dit: «Reste là où tu es et n'en bouge pas avant mon retour». Il s'enforça alors dans l'obscurité de la nuit si bien que je le perdais de vue. Tout à coup j'entendis un bruit. J'eus peur que quelqu'un ait attaqué le Prophète (BSDL). Je voulus voulu voler à son secours mais je me suis rappelé son ordre de ne pas quitter ma place. Je ne l'ai donc pas quittée jusqu'à son retour. Je lui dis: «J'ai entendu un bruit et j'en ai eu peur pour toi. Seulement je me suis rappelé ton ordre de ne pas quitter ma place». Il dit: «Tu l'as donc entendu?» Je dis: «Oui». Il dit: «C'était l'Ange Gabriel venu me dire: «Quiconque de ta communauté meurt ne donnant à Dieu aucun associé entrera au Paradis». Je dis: «Même s'il a forniqué? Même s'il a volé?» Il dit: «Même s'il a forniqué et même s'il a volé». (URA texte d'Al Boukhāri)

466. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Si j'avais un tas d'or pareil au mont Ouḥoud, je serais certainement heureux de ne pas laisser passer trois jours alors que j'en garde encore quelque chose si ce n'est de quoi payer une dette». (URA)

467. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Regardez ceux qui sont plus bas que vous et ne regardez pas ceux qui sont plus haut. Cela est plus à même de vous éviter de sous-estimer le bienfait de Dieu à votre égard». (URA)

C'était la version de Moslem. Dans celle d'Al Boukhāri il est dit: «Quand l'un de vous regarde celui qui a été mieux doté que lui dans la fortune et le physique, qu'il regarde plutôt celui qui est plus bas que lui».

468. Toujours selon lui, le Prophète (BSDL) a dit: «Malheur à l'esclave du dinār, du dirham et des vêtements de luxe! Si on lui en donne, il est content et, si on ne lui en donne pas, il est mécontent». (Rapporté par Al Boukhāri)

قوله «كَفَيْتِهِ» أَي: عن جانيبه. و«الْأَسْكُ»: الصغير الأذن.

465. وعن أَبِي ذَرٍّ - رضي الله عنه - قال: كُنْتُ أَمْشِي مَعَ النَّبِيِّ ﷺ فِي حَرَّةٍ بِالْمَدِينَةِ، فَاسْتَقْبَلَنَا أَحَدٌ فَقَالَ: «يَا أَبَا ذَرٍّ». قُلْتُ: لَبَيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ. فَقَالَ: «مَا يَسْرُنِي أَنَّ عِنْدِي مِثْلَ أَحَدٍ هَذَا ذَهَبًا تَمْضِي عَلَيَّ ثَلَاثَةُ أَيَّامٍ وَعِنْدِي مِنْهُ دِينَارٌ، إِلَّا شَيْءٌ أُرْصِدُهُ لِدَيْنٍ، إِلَّا أَنْ أَقُولَ بِهِ فِي عِبَادِ اللَّهِ هَكَذَا، وَهَكَذَا وَهَكَذَا» عَنْ يَمِينِهِ وَعَنْ شِمَالِهِ وَعَنْ خَلْفِهِ؛ ثُمَّ سَارَ فَقَالَ: «إِنَّ الْأَكْثَرِينَ هُمْ الْأَقْلُونَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِلَّا مَنْ قَالَ بِالْمَالِ هَكَذَا وَهَكَذَا وَهَكَذَا» عَنْ يَمِينِهِ، وَعَنْ شِمَالِهِ، وَمِنْ خَلْفِهِ «وَقَلِيلٌ مَا هُمْ». ثُمَّ قَالَ لِي: «مَكَانَكَ لَا تَبْرَحَ حَتَّى آتِيكَ». ثُمَّ انْطَلَقَ فِي سَوَادِ اللَّيْلِ حَتَّى تَوَارَى، فَسَمِعْتُ صَوْتًا قَدِ ارْتَفَعَ، فَتَخَوَّفْتُ أَنْ يَكُونَ أَحَدٌ عَرَضَ لِلنَّبِيِّ ﷺ فَأَرَدْتُ أَنْ آتِيَهُ فَذَكَرْتُ قَوْلَهُ: «لَا تَبْرَحَ حَتَّى آتِيكَ» فَلَمْ أَبْرَحَ حَتَّى أَتَانِي، فَقُلْتُ: لَقَدْ سَمِعْتُ صَوْتًا تَخَوَّفْتُ مِنْهُ، فَذَكَرْتُ لَهُ، فَقَالَ: «وَهَلْ سَمِعْتُهُ؟» قُلْتُ: نَعَمْ، قَالَ: «ذَلِكَ جَبْرِيلُ أَتَانِي فَقَالَ: مَنْ مَاتَ مِنْ أُمَّتِكَ لَا يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا دَخَلَ الْجَنَّةَ، قُلْتُ: وَإِنْ زَنَى وَإِنْ سَرَقَ؟ قَالَ: وَإِنْ زَنَى وَإِنْ سَرَقَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ، وَهَذَا لَفْظُ الْبُخَارِيِّ.

466. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - عن رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَوْ كَانَ لِي مِثْلُ أَحَدٍ ذَهَبًا؛ لَسَرَنْتِي أَنْ لَا تَمُرَّ عَلَيَّ ثَلَاثُ لَيَالٍ وَعِنْدِي مِنْهُ شَيْءٌ إِلَّا شَيْءٌ أُرْصِدُهُ لِدَيْنٍ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

467. وعنه قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «انْظُرُوا إِلَى مَنْ هُوَ أَسْفَلَ مِنْكُمْ وَلَا تَنْظُرُوا إِلَى مَنْ هُوَ فَوْقَكُمْ فَهُوَ أَجْدَرُ أَنْ لَا تَزْدَرُوا نِعْمَةَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ، وَهَذَا لَفْظُ مُسْلِمٍ.

وفي رواية الْبُخَارِيِّ: «إِذَا نَظَرَ أَحَدُكُمْ إِلَى مَنْ فَضَّلَ عَلَيْهِ فِي الْمَالِ وَالْخَلْقِ؛ فَلْيَنْظُرْ إِلَى مَنْ هُوَ أَسْفَلَ مِنْهُ».

468. وعنه عن النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «تَعَسَّ عَبْدُ الدِّينَارِ وَالِدَرِّهَمِ وَالْقَطِيفَةِ وَالْخَمِصَةِ؛ إِنْ أُعْطِيَ رَضِيَ، وَإِنْ لَمْ يُعْطَ لَمْ يَرْضَ» رواه الْبُخَارِيُّ.

469. Abou Hourayra (DAS) a dit: «J'ai vu soixante dix des gens de la Şoffa (une partie de la mosquée du Prophète où logeaient les pauvres et les sans-abri). Aucun d'eux ne portait un vêtement complet. Ils n'avaient qu'une seule pièce d'étoffe dont ils se drapaient en la nouant autour de leur cou. Chez certains elle atteignait la moitié de leurs jambes. Chez d'autres elle atteignait les chevilles. Ils en joignaient les deux bords avec leur main de peur de se découvrir». (Rapporté par Al Boukhāri)

470. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ce monde est la prison du Croyant et le Paradis du Mécréant». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Dans un autre Hadīth plus long il est dit: «Ce monde est la prison du Croyant, la tombe est son lieu de repos et l'autre monde est son Paradis.

Ce monde est le Paradis du Mécréant, la tombe est sa prison et l'autre monde est son Enfer».

Le Croyant est en effet convaincu que ce bas-monde est éphémère et que son bien de même que son mal ne sont rien devant les délices du Paradis et les tourments terribles de l'Enfer. Il a d'autre part un grand désir de retrouver dans l'autre monde ceux qu'il aime par-dessus tout: Dieu, les Messagers, les martyrs et les saints. Le Mécréant, par contre, ne pense qu'à jouir des biens de ce monde qu'il recherche par tous les moyens. Il s'y vautre sans réserve ni pudeur et répond avec prodigalité à tous les appels de la chair et des instincts bestiaux. Dans sa tombe il aura déjà des tourments car l'âme est immortelle mais les tourments véritables sont ceux de l'Enfer.

471. Ibn 'Omar (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) me saisit par les épaules et dit: «Sois dans ce monde comme si tu étais un étranger ou quelqu'un de passage».

Ibn 'Omar (DAS) disait: «Quand tu es au soir, n'attends pas le matin et quand tu es au matin, n'attends pas le soir. Prends de ta santé pour ta maladie et de ta vie pour ta mort». (Rapporté par Al Boukhāri)

472. Sahl Asā'īdi (DAS) rapporte: «Quelqu'un vint dire au Prophète (BSDL): «O Messenger de Dieu! Indique-moi une œuvre, qu'en la faisant, je sois aimé des autres». Il lui dit: «Renonce aux biens de ce monde et Dieu t'aimera. Renonce aux biens des gens et les gens t'aimeront». (Rapporté par Ibn Māja)

473. Selon Annou'mān Ibn Bashīr (DAS), 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) parla de ce que les gens reçurent des biens de ce monde. Il dit: «J'ai vu le Messenger de Dieu (BSDL) se tordre toute la journée des douleurs de la faim ne trouvant pas de quoi se remplir le ventre, pas même la plus basse qualité de dattes». (Rapporté par Moslem)

474. 'Āisha (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) est mort sans que je n'aie à la maison aucune bête d'élevage. J'avais seulement un peu d'orge dans une

469. وعنه - رضي الله عنه - قَالَ: لَقَدْ رَأَيْتُ سَبْعِينَ مِنْ أَهْلِ الصُّفَّةِ، مَا مِنْهُمْ رَجُلٌ عَلَيْهِ رِداءٌ، إِمَّا إِزارٌ، وَإِمَّا كِسَاءٌ، قَدْ رَبَطُوا فِي أَعْنَاقِهِمْ، فَمِنْهَا مَا يَبْلُغُ نِصْفَ السَّاقَيْنِ، وَمِنْهَا مَا يَبْلُغُ الْكَعْبَيْنِ، فَيَجْمَعُهُ بِيَدِهِ كَرَاهِيَةً أَنْ تَرَى عَوْرَتَهُ» رواه البخاري.

470. وعنه قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الدُّنْيَا سِجْنُ الْمُؤْمِنِ وَجَنَّةُ الْكَافِرِ» رواه مسلم.

471. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قَالَ: أَخَذَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِمَنْكِبِي، فَقَالَ: «كُنْ فِي الدُّنْيَا كَأَنَّكَ غَرِيبٌ، أَوْ عَابِرُ سَبِيلٍ». وَكَانَ ابْنُ عُمَرَ - رضي الله عنهما - يَقُولُ: إِذَا أُمْسَيْتَ، فَلَا تَتَنَظَّرِ الصَّبَاحَ، وَإِذَا أَصْبَحْتَ، فَلَا تَتَنَظَّرِ الْمَسَاءَ، وَخُذْ مِنْ صِحَّتِكَ لِمَرْضِكَ وَمِنْ حَيَاتِكَ لِمَوْتِكَ. رواه البخاري.

قَالُوا فِي شَرْحِ هَذَا الْحَدِيثِ مَعْنَاهُ: لَا تَرْكُنْ إِلَى الدُّنْيَا وَلَا تَتَّخِذْهَا وَطَنًا، وَلَا تُحَدِّثْ نَفْسَكَ بِطُولِ الْبَقَاءِ فِيهَا، وَلَا بِالْإِعْتِنَاءِ بِهَا، وَلَا تَتَعَلَّقْ مِنْهَا إِلَّا بِمَا يَتَعَلَّقُ الْغَرِيبُ فِي غَيْرِ وَطَنِهِ، وَلَا تَشْتَغَلْ فِيهَا بِمَا لَا يَشْتَغَلُ بِهِ الْغَرِيبُ الَّذِي يُرِيدُ الذَّهَابَ إِلَى أَهْلِهِ. وَبِاللَّهِ التَّوْفِيقُ.

472. وعن أَبِي الْعَبَّاسِ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ السَّاعِدِيِّ - رضي الله عنه - قَالَ: جَاءَ رَجُلٌ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ دُلَّنِي عَلَى عَمَلٍ إِذَا عَمِلْتَهُ أَحَبَّنِي اللَّهُ، وَأَحَبَّنِي النَّاسُ، فَقَالَ: «أَزْهَدْ فِي الدُّنْيَا يُحِبُّكَ اللَّهُ، وَأَزْهَدْ فِيمَا عِنْدَ النَّاسِ يُحِبُّكَ النَّاسُ» حَدِيثٌ حَسَنٌ رواه ابن ماجه وغيره بأسانيد حسنة.

473. وعن النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ - رضي الله عنهما - قَالَ: ذَكَرَ عُمَرُ بْنُ الْخَطَّابِ - رضي الله عنه - مَا أَصَابَ النَّاسُ مِنَ الدُّنْيَا، فَقَالَ: لَقَدْ رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَظَلُّ الْيَوْمَ يَلْتَوِي مَا يَجِدُ مِنَ الدَّقَلِ مَا يَمَلَأُ بِهِ بَطْنُهُ. رواه مسلم.

«الدَّقَلُ» بفتح الدال المهملة والقاف: رديء الثمر.

474. وعن عائشة - رضي الله عنها - قَالَتْ: تُوفِّيَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَمَا فِي بَيْتِي مِنْ

caisse de bois dont j'ai mangé durant un temps que j'ai trouvé bien long. Il a suffi que je mesure ce qui en restait pour qu'il n'en restât plus rien». (Rapporté par Attirmidhi)

Commentaire

Tant qu'on s'en remet à Dieu sans trop se préoccuper de l'avenir, il y a la bénédiction de Dieu qui fait durer nos biens de consommation. Mais, une fois qu'on les mesure par crainte d'en manquer, cela exaspère nos besoins au point d'épuiser nos provisions avant terme.

Il est en effet notoire que, lorsqu'une denrée manque sur le marché, le besoin des gens pour cette denrée devient plus grand et plus pressant. C'est pourquoi les spéculateurs font disparaître une marchandise pendant un certain temps pour mieux la revendre après.

475. 'Amr Ibn Al Hâreth (DAS), frère de Jouwayriya Bent Al Hâreth, la mère des Croyants (DAS), a dit: «A sa mort, le Messenger de Dieu (BSDL) n'a laissé ni dinâr, ni dirham, ni esclave, ni servante, ni rien d'autre si ce n'est sa mule blanche qui lui servait de monture ainsi que ses armes et quelques terres qu'il avait léguées aux étrangers de passage». (Rapporté par Boukhâri)

476. Khabbâb Ibn Al Arat (DAS) rapporte: «Nous nous sommes exilés avec le Messenger de Dieu (BSDL) à la recherche de la pleine satisfaction de Dieu le Très-Haut. Notre salaire incombait donc à Dieu. Parmi nous il en est qui est mort sans avoir rien mangé de son salaire, tel Mouṣ'ab Ibn 'Oumeyr (DAS) qui fut tué à la bataille de Ouḥoud. Il laissa pour tout héritage un manteau. Quand on lui en couvrait la tête on lui découvrait les pieds et quand on lui couvrait les pieds on découvrait sa tête. Le Messenger de Dieu (BSDL) ordonna alors de lui en couvrir la tête et de mettre de l'herbe sur ses pieds. Il en est par contre parmi nous qui ont vu leur salaire porter ses fruits qu'ils cueillirent à volonté». (URA)

477. Sahl Asā'idi (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si ce bas-monde avait aux yeux de Dieu le poids de l'aile d'un moustique, Il n'aurait pas consenti au Mécréant une seule gorgée d'eau». (Rapporté par Attirmidhi)

478. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Attention! Ce bas-monde est maudit, maudit tout ce qu'il contient sauf l'évocation de Dieu (principalement la prière) et ce qui s'ensuit, de même qu'un savant et un étudiant». (Rapporté par Attirmidhi)

479. Selon 'Abdullâh Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne vous attachez pas aux propriétés foncières car elles vous feraient désirer ce bas-monde». (Rapporté par Attirmidhi)

شَيْءٌ يَأْكُلُهُ ذُو كَبِدٍ إِلَّا شَطْرُ شَعِيرٍ فِي رَفٍّ لِي ، فَأَكَلْتُ مِنْهُ حَتَّى طَالَ عَلَيَّ ، فَكَلَّمْتُهُ فَقَنِي .
مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

«شَطْرُ شَعِيرٍ» أَيُ : شَيْءٌ مِنْ شَعِيرٍ ، كَذَا فَسَّرَهُ التِّرْمِذِيُّ .

475 . وعن عمرو بن الحارث أخِي جُوَيْرِيَةَ بِنْتُ الْحَارِثِ أُمِّ الْمُؤْمِنِينَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : مَا تَرَكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عِنْدَ مَوْتِهِ دِينَارًا ، وَلَا دِرْهَمًا ، وَلَا عَبْدًا ، وَلَا أَمَةً ، وَلَا شَيْئًا إِلَّا بَعَلَّتْهُ الْبَيْضَاءُ الَّتِي كَانَ يَرْكُبُهَا ، وَسِلَاحُهَا ، وَأَرْضًا جَعَلَهَا لِابْنِ السَّبِيلِ صَدَقَةً .
رواه البخاري .

476 . وعن خَبَّابِ بْنِ الْأَرْتِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : هَاجَرْنَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ نَلْتَمِسُ وَجْهَ اللَّهِ تَعَالَى ، فَوَقَعَ أَجْرُنَا عَلَى اللَّهِ ، فَمِئًا مِنْ مَاتَ وَلَمْ يَأْكُلْ مِنْ أَجْرِ شَيْئًا ، مِنْهُمْ مُضْعَبُ بْنُ عُمَيْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قُتِلَ يَوْمَ أُحُدٍ ، وَتَرَكَ نَمِرَةً ، فَكُنَّا إِذَا غَطَيْنَا بِهَا رَأْسَهُ ، بَدَتْ رِجْلَاهُ . وَإِذَا غَطَيْنَا بِهَا رِجْلَيْهِ ، بَدَا رَأْسُهُ ، فَأَمَرَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ نُغْطِيَ رَأْسَهُ ، وَنَجْعَلَ عَلَى رِجْلَيْهِ شَيْئًا مِنَ الْإِذْخِرِ ، وَمِنَّا مَنْ أَيْنَعَتْ لَهُ ثَمَرَتُهُ ، فَهُوَ يَهْدِيهَا . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

«النَّمِرَةُ» : كِسَاءٌ مُلَوَّنٌ مِنْ صُوفٍ . وَقَوْلُهُ : «أَيْنَعَتْ» أَيُ : نَضِجَتْ وَأَدْرَكَتْ .
وقوله : «يَهْدِيهَا» هُوَ بَفَتْحِ الْيَاءِ وَضَمِ الدَّالِّ وَكسرها ، لُغْتَانِ ؛ أَيُ : يَقْطِفُهَا وَيَجْتَنِيهَا ، وَهَذِهِ اسْتِعَارَةٌ لِمَا فَتَحَ اللَّهُ تَعَالَى عَلَيْهِمْ مِنَ الدُّنْيَا وَتَمَكَّنُوا فِيهَا .

477 . وعن سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ السَّاعِدِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَوْ كَانَتِ الدُّنْيَا تَعْدِلُ عِنْدَ اللَّهِ جَنَاحَ بَعُوضَةٍ ، مَا سَقَى كَافِرًا مِنْهَا شَرْبَةَ مَاءٍ» . رواه التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ .

478 . وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «أَلَا إِنَّ الدُّنْيَا مَلْعُونَةٌ ، مَلْعُونٌ مَا فِيهَا ، إِلَّا ذَكَرَ اللَّهُ تَعَالَى ، وَمَا وَالَاهُ ، وَعَالَمًا وَمُتَعَلِّمًا» . رواه التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ .

479 . وعن عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَا

480. ‘Abdullāh Ibn ‘Omar (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) passa près de nous alors que nous réparions une hutte nous appartenant. Il dit: «Qu’est-ce donc que cela?» Nous dîmes: «C’est une hutte qui menace de s’écrouler et nous essayons de la réparer». Il dit: «Je pense que le terme de la vie arrive en moins de temps que vous n’en mettez à réparer votre hutte». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

481. Ka‘b Ibn ‘Yāḍ (DAS) rapporte: «J’ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «A chaque nation une tentation et la tentation de la mienne sera l’argent». (Rapporté par Attirmidhi)

482. Selon le calife ‘Othmān Ibn ‘Affān (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le fils d’Adam n’a droit qu’à trois choses: une maison où il habite. Des vêtements pour couvrir sa nudité. Une croûte de pain et de l’eau». (Rapporté par Attirmidhi)

483. ‘Abdullāh Ibn Achchikhkhair (DAS) rapporte: «Je me rendis auprès du Prophète (BSDL) alors qu’il récitait le chapitre 102 (L’amour du plus avoir). Il dit: «Le fils d’Adam dit: «Mes biens! Mes biens!» Or qu’as-tu d’autre, ô fils d’Adam! de tes biens si ce n’est ce que tu as mangé et que tu as ainsi épuisé; ou ce que tu as porté comme vêtements que tu as ainsi usés; ou ce dont tu as fait aumône et que tu as fait parvenir à ses ayants-droit». (Rapporté par Moslem)

484. Selon ‘Abdullāh Ibn Moughaffal (DAS), un homme dit au Prophète (BSDL): «O Messenger de Dieu! Par Dieu, je t’aime». Il lui dit: «Réfléchis bien à ce que tu dis!» L’autre répéta encore: «Par Dieu, je t’aime», trois fois de suite. Il lui dit: «Si tu m’aimes vraiment prépare-toi une bonne protection contre la pauvreté, car la pauvreté atteint celui qui m’aime plus rapidement que le torrent n’atteint l’extrémité de son lit». (Rapporté par Attirmidhi)

florist

تَتَّخِذُوا الضَّيْعَةَ فَرَّغُوا فِي الدُّنْيَا». رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

480. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - قال: مرَّ علينا رسول الله ﷺ ونحن نعالج خصماً لنا، فقال: «ما هذا؟» فقلنا: قد وهى، فنحن نصلحه، فقال: «ما أرى الأمر إلا أعجل من ذلك». رواه أبو داود، والترمذي بإسناد البخاري ومسلم، وقال الترمذي: حديث حسن صحيح.

481. وعن كعب بن عياض - رضي الله عنه - قال: سمعت رسول الله ﷺ يقول: «إِنَّ لِكُلِّ أُمَّةٍ فِتْنَةٌ، وَفِتْنَةُ أُمَّتِي الْمَالُ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

482. وعن أبي عمرو، ويقال: أبو عبد الله، ويقال: أبو ليلى عثمان بن عفان - رضي الله عنه - أن النبي ﷺ قال: «لَيْسَ لَابْنِ آدَمَ حَقٌّ فِي سِوَى هَذِهِ الْخِصَالِ: بَيْتٌ يَسْكُنُهُ، وَتَوْبٌ يُؤَارِي عَوْرَتَهُ، وَجِلْفٌ الْخُبْزِ، وَالْمَاءُ» رواه الترمذي وقال: حديث صحيح.

قال الترمذي: سمعت أبا داود سليمان بن سالم البلخي يقول: سمعت النضر بن شميل يقول: الجلف: الخبز ليس معه إدام. وقال غيره: هو غليظ الخبز. وقال الهروي: المراد به هنا وعاء الخبز، كالجوالق والخرج، والله أعلم.

483. وعن عبد الله بن الشخير - بكسر الشين والخاء المشددة المعجمتين - رضي الله عنه - أنه قال: أتيت النبي ﷺ وهو يقرأ: «أَلْهَاكُمْ التَّكَاثُرُ» قال: «يقول ابن آدم: مالي، مالي، وهل لك يا ابن آدم من مالك إلا ما أكلت، فأفنت، أو لبست فأبليت، أو تصدقت فأَمْضَيْتَ؟!» رواه مسلم.

484. وعن عبد الله بن مغل - رضي الله عنه - قال: قال رجل للنبي ﷺ: يا رسول الله، والله إنني لأحبك، فقال: «انظر ماذا تقول؟» قال: والله إنني لأحبك، ثلاث مرَّات، فقال: «إِنْ كُنْتَ تُحِبُّنِي فَأَعِدِّ لِلْفَقْرِ تَجْفَافًا، فَإِنَّ الْفَقْرَ أَسْرَعُ إِلَى مَنْ يُحِبُّنِي مِنَ السَّيْلِ إِلَى مُتَّهَاهُ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

«التجفاف» بكسر التاء المثناة فوق وإسكان الجيم وبالفاء المكررة، وهو شيء يلبسه الفرس، ليتقى به الأذى، وقد يلبسه الإنسان.

485. Selon Ka'b Ibn Mālek (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Deux loups affamés lâchés dans un troupeau ne sont guère plus dangereux que ne le sont pour votre religion votre empressement derrière l'argent et les honneurs».

486. Selon 'Abdullāh Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) s'est couché sur une natte. A son réveil ses côtés portaient les traces de la natte. Nous dîmes: «O Messenger de Dieu! Que dirais-tu si nous t'achetions un tapis?» Il dit: «Qu'ai-je à faire avec ce bas-monde? Je n'y suis que comme un cavalier qui se mit à l'ombre d'un arbre puis partit en le laissant». (Rapporté par Attirmidhi)

487. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les pauvres entreront au Paradis cinq cents ans avant les riches». (Rapporté par Attirmidhi)

488. Selon 'Imrān Ibn Al Houṣayn (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «J'ai promené mon regard au-dessous de moi dans le Paradis et j'ai vu que la majorité de ses habitants étaient les pauvres». (Rapporté par Al Boukhāri)

489. Selon Ousāma Ibn Zeyd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Je me suis tenu devant la porte du Paradis et voilà que la majorité de ceux qui y entraient étaient les miséreux, alors que les riches étaient retenus à l'extérieur; et pourtant les gens voués à l'Enfer étaient déjà entrés en Enfer». (URA)

490. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Jamais poète n'a dit quelque chose de plus vrai que ce qu'a dit le poète Labyd: «Toute chose en dehors de Dieu est vaine et éphémère». (URA)

485. وعن كَعْبِ بْنِ مَالِكٍ - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «ما ذُبَّانِ جَائِعَانِ أُرْسِلَا فِي غَنَمٍ بِأَفْسَدَ لَهَا مِنْ حِرْصِ الْمَرْءِ عَلَى الْمَالِ وَالشَّرَفِ، لِدِينِهِ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

486. وعن عبد الله بن مسعود - رضي الله عنه - قال: نام رسول الله ﷺ على حصيرٍ، فقامَ وَقَدْ أَثَّرَ فِي جَنْبِهِ. قُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ لَوْ اتَّخَذْنَا لَكَ وِطَاءً؟! فَقَالَ: «ما لي وَلِلدُّنْيَا؟ ما أنا في الدُّنْيَا إِلَّا كَرَائِبٍ اسْتَظَلَّ تَحْتَ شَجَرَةٍ ثُمَّ رَاحَ وَتَرَكَهَا». رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

487. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «يَدْخُلُ الْفُقَرَاءُ الْجَنَّةَ قَبْلَ الْأَغْنِيَاءِ بِخَمْسِمِائَةِ عَامٍ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ صحيحٌ.

488. وعن ابن عباسٍ، وعمران بن الحصين - رضي الله عنهم - عن النبي ﷺ قال: «أُطْلِعْتُ فِي الْجَنَّةِ فَرَأَيْتُ أَكْثَرَ أَهْلِهَا الْفُقَرَاءَ، وَأُطْلِعْتُ فِي النَّارِ فَرَأَيْتُ أَكْثَرَ أَهْلِهَا النِّسَاءَ» متفقٌ عليه من رواية ابن عباسٍ. ورواه البخاري أيضًا من رواية عمران بن الحصين.

489. وعن أسامة بن زيد - رضي الله عنهما -، عن النبي ﷺ قال: «قُمْتُ عَلَى بَابِ الْجَنَّةِ، فَكَانَ عَامَّةً مَنْ دَخَلَهَا الْمَسَاكِينُ. وَأَصْحَابُ الْجَدِّ مَحْبُوسُونَ، غَيْرَ أَنَّ أَصْحَابَ النَّارِ قَدْ أُمِرَ بِهِمْ إِلَى النَّارِ» متفقٌ عليه. و«الجدُّ» الحظُّ والغنى. وَقَدْ سَبَقَ بَيَانُ هَذَا الْحَدِيثِ فِي بَابِ فَضْلِ الضَّعْفَةِ.

490. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قال: «أَصْدَقُ كَلِمَةٍ قَالَهَا شَاعِرٌ كَلِمَةُ لَبِيدٍ:

أَلَا كُلُّ شَيْءٍ مَا خَلَا اللَّهَ بَاطِلٌ»

متفقٌ عليه.

56 – Le mérite de la faim et de la vie austère.
L'exhortation à se contenter de peu dans le manger,
le boire, l'habillement et les autres besoins.
L'exhortation à faire taire ses passions

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 19 – versets 59 et 60*: «Il leur succéda une mauvaise progéniture qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils trouveront devant eux malheur et perdition. (59) Sauf celui qui est revenu à Dieu, a cru et a accompli de bonnes œuvres, ceux-là entreront au Paradis et ne seront lésés en rien». (60)

2. *Chapitre 28 – versets 79 et 80*: «Il sortit, se montrant à son peuple dans tout son apparat. Ceux qui désiraient la vie ici-bas dirent: «Ah si nous avions les mêmes richesses qu'a reçues Qaroun! Il a vraiment une chance énorme». (79) Ceux qui avaient reçu la science (du Livre) dirent: «Malheur à vous! La récompense de Dieu est bien meilleure pour ceux qui ont cru et œuvré dans le bien». (80)

3. *Chapitre 820 – verset 8*: «Puis, ce jour-là, on vous demandera certainement compte des biens dont vous aurez joui».

4. *Chapitre 17 – verset 18*: «A celui qui recherche les biens rapides de ce monde, Nous accélérerons la venue de ces biens selon Notre volonté et à qui Nous voulons, puis Nous lui réservons l'Enfer où il rôtera dans l'opprobre et le bannissement».

Les versets concernant ce chapitre sont très nombreux et notoires.
Pour ce qui est des Ḥadiths:

491. 'Āisha (DAS) rapporte: «La famille de Moḥammad (BSDL) n'a jamais mangé à sa faim du pain d'orge deux jours consécutifs jusqu'à sa mort». (URA)

Dans une autre version: «La famille de Moḥammad (BSDL) n'a jamais mangé à sa faim du pain de blé trois nuits consécutives depuis son arrivée à Médine jusqu'à sa mort».

492. Selon 'Ourwa, 'Āisha (DAS) lui a dit: «Par Dieu, ô fils de ma sœur! Nous voyions la nouvelle lune puis la suivante, puis la suivante jusqu'à trois nouvelles lunes en deux mois sans qu'on ait allumé un feu (pour faire la cuisine) dans les maisons du Messenger de Dieu (BSDL)». Je lui dis: «O tante! De quoi alors vous nourrissiez-vous?» Elle dit: «Des deux noires: les dattes et l'eau. Néanmoins, il y avait parmi les Anṣārs des voisins du Messenger de Dieu (BSDL) qui lui prêtaient une bête laitière ou lui envoyaient un peu de son lait qu'il nous donnait à boire». (URA)

493. D'après Abou Sa'īd Al Maqbūrī, Abou Hourayra (DAS) passa une fois devant des gens qui avaient devant eux un agneau rôti. Ils l'invitèrent à en manger

56 - باب فضل الجوع وخشونة العيش
والاقتصار على القليل من المأكول والمشروب والملبوس
وغيرها من حظوظ النفس وترك الشهوات

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ فَخَلَفَ مِنْ بَعدِهِمْ خَلْفٌ أَضَاعُوا الصَّلَاةَ وَاتَّبَعُوا الشَّهَوَاتِ فَسُوفَ يَلْقَوْنَ غِيًّا إِلَّا مَنْ تَابَ وَآمَنَ وَعَمِلَ صَالِحًا فَأُولَئِكَ يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ وَلَا يُظْلَمُونَ شَيْئًا ﴾ [مريم : 59 ، 60] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ فَخَرَجَ عَلَى قَوْمِهِ فِي زِينَتِهِ قَالَ الَّذِينَ يُرِيدُونَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا يَا لَيْتَ لَنَا مِثْلَ مَا أُوتِيَ قَارُونُ إِنَّهُ لَذُو حَظٍّ عَظِيمٍ . وَقَالَ الَّذِينَ أُوتُوا الْعِلْمَ وَيَلَكُمْ ثَوَابُ اللَّهِ خَيْرٌ لِمَنْ آمَنَ وَعَمِلَ صَالِحًا ﴾ [القصص : 79 ، 80] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ ثُمَّ لَتَسْأَلُنَّ يَوْمَئِذٍ عَنِ النَّعِيمِ ﴾ [التكاثر : 8] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ مَنْ كَانَ يُرِيدُ الْعَاجِلَةَ عَجَلْنَا لَهُ فِيهَا مَا نَشَاءُ لِمَنْ نُرِيدُ ثُمَّ جَعَلْنَا لَهُ جَهَنَّمَ يَصْلَاهَا مَذْمُومًا مَدْحُورًا ﴾ [الاسراء : 18] .
والآياتُ في الباب كثيرةٌ معلومةٌ .

491 . عن عائشة - رضي الله عنها - قالت : ما شبع آل محمد ﷺ من خبزٍ شعيرٍ يومين متتابعين حتى قبض . متفق عليه .
وفي رواية : ما شبع آل محمد ﷺ منذ قدم المدينة من طعام البرِّ ثلاثَ ليالٍ تباغاً حتى قبض .

492 . وعن عروّة عن عائشة - رضي الله عنها - أنها كانت تقول : والله يا ابنِ أُختي إن كنا لننظرُ إلى الهلال ، ثم الهلال : ثلاثة أهلة في شهرين ، وما أوقد في آياتِ رسول الله ﷺ نار . قلت : يا خالة فما كان يعيشُكم ؟ قالت : الأسودان : التمر والماء ، إلا أنه قد كان لرسول الله ﷺ جيران من الأنصار ، وكانت لهم منائح وكانوا يرسلون إلى رسول الله ﷺ من ألبانها فيسقينها . متفق عليه .

493 . وعن أبي سعيدٍ المقبري عن أبي هريرة - رضي الله عنه - أنه مرَّ بقوم بين

avec eux, mais il refusa en disant: «Le Messenger de Dieu (BSDL) sortit de ce monde sans avoir jamais mangé à satiété du pain d'orge». (Rapporté par Al Boukhārī)

494. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) n'a jamais mangé sur une table jusqu'à sa mort. Il n'a jamais mangé de pain blanc jusqu'à sa mort». (Rapporté par Al Boukhārī)

Dans une autre version d'Al Boukhārī: «Il n'a jamais vu de ses yeux un agneau épilé à l'eau bouillante puis rôti».

495. Annou'mān Ibn Bashīr (DAS) rapporte: «J'ai bien vu votre Prophète (BSDL) ne trouvant pas les dattes les plus ordinaires pour s'en remplir le ventre». (Rapporté par Moslem)

496. Sahl Ibn Sa'd rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) n'a jamais vu de pain blanc depuis que Dieu le Très-Haut l'a suscité comme Messenger jusqu'à ce qu'Il lui reprît son âme». On lui demanda: «Aviez-vous, du temps du Messenger de Dieu (BSDL) des tamis pour séparer le son de la farine?» Il dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) n'a jamais vu ces tamis depuis que Dieu le Très-Haut l'a suscité comme Messenger jusqu'à ce qu'Il lui reprît son âme» On lui dit: «Comment pouviez-vous manger l'orge avec du son?» Il dit: «Nous soufflions dans sa farine pour faire voler ce qu'on pouvait de son et nous pétrissions le reste». (Rapporté par Al Boukhārī)

497. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) sortit un jour (ou un soir). Il rencontra Abou Bakr (DAS) et 'Omar (DAS). Il leur dit: «Qu'est-ce donc qui vous a fait sortir de vos maisons à pareille heure?». Ils dirent: «Par Dieu, la faim, ô Messenger de Dieu!» Il leur dit: «Et moi aussi, par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, c'est cette même faim qui m'a fait sortir. Levez-vous!» Ils se levèrent avec lui et il alla trouver l'un des Anṣārs, mais il n'était pas chez lui. Quand sa femme le vit, elle dit: «Soyez le bienvenu!» Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Où est untel?» Elle lui dit: «Il est allé à la recherche d'une bonne eau». A ce moment survint l'anṣārīte. Il regarda le Messenger de Dieu (BSDL) et ses deux compagnons puis dit: «Je remercie Dieu car nul n'a aujourd'hui de plus nobles hôtes que moi». Il s'en alla et ramena un régime de dattes plus ou moins mûres et dit: «Mangez». Il prit ensuite son couteau (pour tuer quelque bête) et le Messenger

أَيْدِيهِمْ شَاةً مَصْلِيَّةً، فَدَعَوْهُ فَأَبَى أَنْ يَأْكُلَ، وَقَالَ: خَرَجَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِنَ الدُّنْيَا وَلَمْ يَشْبَعْ مِنْ خُبْزِ الشَّعِيرِ. رواه البخاري.
«مَصْلِيَّةٌ» بفتح الميم؛ أي: مَشْوِيَّةٌ.

494. وعن أنس - رضي الله عنه - قال: لَمْ يَأْكُلِ النَّبِيُّ ﷺ عَلَى خِوَانٍ حَتَّى مَاتَ، وَمَا أَكَلَ خُبْزًا مَرْقَقًا حَتَّى مَاتَ. رواه البخاري.
وفي رواية له: وَلَا رَأَى شَاةً سَمِيطًا بَعَيْنِهِ قَطُّ.

495. وعن النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ - رضي الله عنهما - قال: لَقَدْ رَأَيْتُ نَبِيَّكُمْ ﷺ، وَمَا يَجِدُ مِنَ الدَّقْلِ مَا يَمْلَأُ بِهِ بَطْنُهُ، رواه مسلم.
«الدَّقْلُ»: تَمْرٌ رَدِيءٌ.

496. وعن سهل بن سعد - رضي الله عنه - قال: مَا رَأَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ النَّبِيَّ مِنْ حِينَ اتَّبَعْتَهُ اللَّهُ تَعَالَى حَتَّى قَبَضَهُ اللَّهُ تَعَالَى، فَقِيلَ لَهُ: هَلْ كَانَ لَكُمْ فِي عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مَنَاحِلُ؟ قَالَ: مَا رَأَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مُنْخَلًا مِنْ حِينَ اتَّبَعْتَهُ اللَّهُ تَعَالَى حَتَّى قَبَضَهُ اللَّهُ تَعَالَى، فَقِيلَ لَهُ: كَيْفَ كُنْتُمْ تَأْكُلُونَ الشَّعِيرَ غَيْرَ مُنْخُولٍ؟ قَالَ: كُنَّا نَطْحَنُهُ وَنَنْفُخُهُ، فَيَطِيرُ مَا طَارَ، وَمَا بَقِيَ ثَرَيْنَاهُ. رواه البخاري.

قوله «النَّبِيُّ» هو بفتح النون وكسر القاف وتشديد الياء، وهو الخُبْزُ الحَوَارِي، وهو: الدَّرْمَكُ، قوله: «ثَرَيْنَاهُ» هو بئاءٌ مُثَلَّثَةٌ، ثم راءٌ مُشَدَّدَةٌ، ثم ياءٌ مُثَنَّاةٌ من تحت ثم نون، أي: بَلَلْنَاهُ وَعَجَّنَاهُ.

497. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قال: خَرَجَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ذَاتَ يَوْمٍ أَوْ لَيْلَةٍ، فَإِذَا هُوَ بِأَبِي بَكْرٍ وَعُمَرُ - رضي الله عنهما - فَقَالَ: «مَا أَخْرَجَكُمَا مِنْ بُيُوتِكُمَا هَذِهِ السَّاعَةَ؟» قَالَا: الْجُوعُ يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ: «وَأَنَا، وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ، لَأُخْرِجَنِي الَّذِي أَخْرَجَكُمَا. قُومَا». فَقَامَا مَعَهُ، فَأَتَى رَجُلًا مِنَ الْأَنْصَارِ، فَإِذَا هُوَ لَيْسَ فِي بَيْتِهِ، فَلَمَّا رَأَتْهُ الْمَرْأَةُ قَالَتْ: مَرْحَبًا وَأَهْلًا. فَقَالَ لَهَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَيْنَ فُلَانٌ؟» قَالَتْ: ذَهَبَ يَسْتَعِذُّ لَنَا الْمَاءَ، إِذْ جَاءَ الْأَنْصَارِيُّ، فَظَرَّ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَصَاحِبِيهِ، ثُمَّ قَالَ: الْحَمْدُ لِلَّهِ، مَا أَحَدُ الْيَوْمِ أَكْرَمَ أَضْيَافًا مِنِّي. فَاَنْطَلَقَ فَجَاءَهُمْ بِعِذْقٍ فِيهِ بُسْرٌ وَتَمْرٌ

de Dieu (BSDL) lui dit: «Surtout pas la bête laitière». Il égorgea pour eux un agneau dont ils mangèrent ainsi que du régime de dattes. Ils burent aussi. Quand ils n'eurent plus ni faim ni soif, le Messager de Dieu (BSDL) dit à Abou Bakr (DAS) et à 'Omar (DAS): «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, on vous demandera compte, le jour de la résurrection, de ce dont vous venez de jouir. La faim vous a fait sortir de chez vous puis vous n'y êtes rentrés qu'après avoir joui de ces bonnes choses». (Rapporté par Moslem)

498. Khāled Al 'Adawī rapporte: «'Outba Ibn Ghazwān (qui était alors gouverneur de Baṣra) nous fit un discours. Après avoir loué et glorifié Dieu il dit: «Or donc! Voilà que les biens de ce monde menacent de disparaître et se sont retirés en vitesse. Il n'en reste plus que comme les dernières gouttes d'eau qu'on ramasse au fond du récipient. Vous devez quitter ce monde pour un autre qui ne disparaîtra jamais. Allez-y avec le meilleur de ce que vous pouvez faire (en ce monde). Car on nous a certes dit que la pierre qu'on jette dans la bouche de l'Enfer y descend pendant soixante dix ans sans atteindre son fond. Par Dieu, il aura malgré cela son plein. Est-ce que cela vous étonne? On nous a aussi rapporté que la distance entre les deux piliers de la porte du Paradis est égale à ce qu'on parcourt en quarante ans. Un jour viendra pourtant où cette même porte sera trop étroite pour recevoir le grand nombre des gens qui se presseront à son entrée. Or il fut un temps où je me suis vu le septième de sept avec le Messager de Dieu (BSDL) n'ayant pour manger que les feuilles des arbres jusqu'à ce que nos bouches en fussent devenues pleines d'ulcérations. Je me rappelle avoir coupé en deux un manteau. Je me suis ceint les hanches avec une moitié et Sa'd Ibn Mālek en fit de même avec l'autre moitié. Or voilà qu'aujourd'hui il n'est pas un seul parmi vous qui ne soit devenu gouverneur de telle ou telle province. Je demande protection à Dieu pour ne pas être grand à mes yeux et petit aux Siens». (Rapporté par Moslem)

وَرُطَبٌ، فَقَالَ: كُلُوا، وَأَخَذَ الْمُدِيَّةَ، فَقَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِيَّاكَ وَالْحُلُوبَ» فَذَبَحَ لَهُمْ، فَأَكَلُوا مِنَ الشَّاةِ وَمِنْ ذَلِكَ الْعِدْقِ وَشَرَبُوا. فَلَمَّا أَنْ شَبِعُوا وَرَوُوا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لأبي بكر وعمر - رضي الله عنهما -: «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ، لَتَسْأَلَنَّ عَنْ هَذَا النَّعِيمِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، أَخْرَجَكُمْ مِنْ بُيُوتِكُمْ الْجُوعُ، ثُمَّ لَمْ تَرْجِعُوا حَتَّى أَصَابَكُمْ هَذَا النَّعِيمُ» رواه مسلم.

قولها: «يَسْتَعَذِبُ» أي يَطْلُبُ الماءَ الْعَذْبَ، وَهُوَ الطَّيْبُ. و«الْعِدْقُ» بكسر العين وإسكان الذال المعجمة: وَهُوَ الْكِبَاسَةُ، وَهِيَ الْغَصَنُ. و«الْمُدِيَّةُ» بضم الميم وكسر ها: هِيَ السَّيْكِنُ. و«الْحُلُوبُ» ذاتُ اللَّبَنِ. وَالسَّوَالُ عَنْ هَذَا النَّعِيمِ سَوَالُ تَعْدِيدِ النَّعَمِ لَا سَوَالُ تَوْبِيخٍ وَتَعَذِيبٍ. وَاللَّهُ أَعْلَمُ. وَهَذَا الْأَنْصَارِيُّ الَّذِي أَتَوْهُ هُوَ أَبُو الْهَيْثَمِ بْنُ التَّيْهَانِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - كَذَا جَاءَ مَبِينًا فِي رِوَايَةِ التِّرْمِذِيِّ وَغَيْرِهِ.

498. وعن خالد بن عُمَيْرٍ الْعَدَوِيِّ قَالَ: خَطَبَنَا عُثْمَانُ بْنُ غَزْوَانَ، وَكَانَ أَمِيرًا عَلَى الْبَصْرَةِ، فَحَمِدَ اللَّهَ وَأَثْنَى عَلَيْهِ، ثُمَّ قَالَ: أَمَّا بَعْدُ، فَإِنَّ الدُّنْيَا قَدْ آذَنْتْ بِصُرْمٍ، وَوَلَّتْ حَدَاءً، وَلَمْ يَبْقَ مِنْهَا إِلَّا صُبابَةٌ كَصُبابَةِ الْإِنَاءِ يَتَصَابَهَا صَاحِبُهَا، وَإِنَّكُمْ مُتَقَلِّوْنَ مِنْهَا إِلَى دَارٍ لَا زَوَالَ لَهَا، فَانْتَقِلُوا بِخَيْرٍ مَا يَحْضُرُكُمْ، فَإِنَّهُ قَدْ ذُكِرَ لَنَا أَنَّ الْحَجَرَ يُلْقَى مِنْ شَفِيرِ جَهَنَّمَ فَيَهْرِي فِيهَا سَبْعِينَ عَامًا، لَا يُدْرِكُ لَهَا قَعْرًا، وَاللَّهُ لَتُمْلَأَنَّ.. أَفَعَجِبْتُمْ؟! وَلَقَدْ ذُكِرَ لَنَا أَنَّ مَا بَيْنَ مِصْرَاعَيْنِ مِنْ مِصَارِيعِ الْجَنَّةِ مَسِيرَةُ أَرْبَعِينَ عَامًا، وَلِكَاثِنَيْنِ عَلَيْهِ يَوْمَ وَهُوَ كَظِيطٌ مِنَ الرِّحَامِ، وَلَقَدْ رَأَيْتُنِي سَابِعَ سَبْعَةٍ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مَا لَنَا طَعَامٌ إِلَّا وَرَقُ الشَّجَرِ، حَتَّى قَرِحَتْ أَشْدَاقُنَا، فَالْتَفَطْتُ بُرْدَةً فَشَقَقْتُهَا بَيْنِي وَبَيْنَ سَعْدِ بْنِ مَالِكٍ، فَاتَّرَتْ بِنِصْفِهَا، وَاتَّرَرَ سَعْدٌ بِنِصْفِهَا، فَمَا أَصْبَحَ الْيَوْمَ مِنَّا أَحَدٌ إِلَّا أَصْبَحَ أَمِيرًا عَلَى مِصْرٍ مِنَ الْأَمْصَارِ. وَإِنِّي أَعُوذُ بِاللَّهِ أَنْ أَكُونَ فِي نَفْسِي عَظِيمًا، وَعِنْدَ اللَّهِ صَغِيرًا. رواه مسلم.

قوله: «آذَنْتْ» هُوَ بِمَدِّ الْأَلْفِ، أَي: أَعْلَمْتُ، وَقَوْلُهُ: «بِصُرْمٍ» هُوَ بِضَمِّ الصَّادِ. أَي: بِانْقِطَاعِهَا وَفَنَائِهَا. وَقَوْلُهُ: «وَلَّتْ حَدَاءً» هُوَ بِجَاءِ مَهْمَلَةٍ مَفْتُوحَةٍ، ثُمَّ ذَالِ مَعْجَمَةٍ مُشَدَّدَةٍ، ثُمَّ أَلْفٍ مَمْدُودَةٍ، أَي: سَرِيعَةً. و«الصُّبابَةُ» بِضَمِّ الصَّادِ الْمَهْمَلَةِ: وَهِيَ الْبَقِيَّةُ الْيَسِيرَةُ. وَقَوْلُهُ «يَتَصَابَهَا» هُوَ بِتَشْدِيدِ الْبَاءِ قَبْلَ الْهَاءِ، أَي: يَجْمَعُهَا. و«الكَظِيطُ» الْكَثِيرُ

499. Abou Mūsa Al Ash‘arī (DAS) rapporte: «Āisha (DAS) nous sortit une tunique et un pagne de tissu grossier. Elle dit: «Voilà ce que portait le Messenger de Dieu (BSDL) à sa mort». (URA)

500. Sa‘d Ibn Abi Waqqāṣ (DAS) a dit: «Je suis certainement le premier Arabe à avoir tiré une flèche au service de Dieu. Nous entreprenions des campagnes militaires avec le Messenger de Dieu (BSDL) n’ayant pour manger que les feuilles des arbres. Si bien que l’un de nous avait des selles pareilles à la fiente des brebis (petites boules dures à force de constipation)».

501. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Seigneur Dieu! Faites que la subsistance de la famille de Moḥammad se limite à leur faim». (URA)

502. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Par Dieu qui n’a pas d’autre dieu avec Lui, j’appuyais mon foie sur la terre tellement j’avais faim et j’attachais une pierre sur mon ventre pour la même raison. Un jour je me suis assis sur le chemin des Compagnons du Prophète (BSDL) et voilà que ce dernier passa devant moi. Il sourit en me voyant; il avait reconnu les signes de la faim sur mon visage et sur mon corps. Il me dit: «Abou Hirr!» (au lieu de «Hourayra» pour me cajoler) Je dis: «A tes ordres, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Suis-moi!» Il reprit sa marche et moi derrière lui. Il entra, demanda l’autorisation de m’introduire et me fit entrer. Il trouva un bol plein de lait. Il demanda: «D’où provient ce lait?» On lui dit: «Untel (ou Unetelle) te l’a offert». Il dit: «Abou Hirr!» Je dis: «A tes ordres ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Va trouver les gens de la Ṣoffa (les pauvres des Musulmans) et invite-les à venir chez moi». Abou Hourayra dit alors: «Les gens de la Ṣoffa sont les hôtes de l’Islam. Ils ne trouvent refuge ni chez des parents, ni dans quelque argent, ni chez personne d’autre». Quand le Messenger de Dieu (BSDL) recevait une aumône, il la leur envoyait sans rien en prendre lui-même (le Prophète et sa famille ne mangeaient pas de l’aumône). Quand il recevait un cadeau, il envoyait quelqu’un les inviter chez lui et le mangeait avec eux. Cela ne me plut pas alors. Je me suis dit en effet en moi-même: «Que représente ce bol de lait par rapport au nombre des gens de la Ṣoffa?» Je suis plus digne qu’eux de boire ce lait pour reprendre mes forces. S’ils répondent à mon invitation, je serai là pour servir le lait et qu’est-ce qui pourrait donc bien m’en rester?» Mais il fallait absolument obéir à

الممتلئ. وقوله: «قَرِحَتْ» هُوَ بفتح القاف وكسر الراء، أي صارت فيها قروح.

499. وعن أبي موسى الأشعري - رضي الله عنه - قال: أَخْرَجَتْ لَنَا عَائِشَةُ - رضي الله عنها - كِسَاءً وَإِزَارًا غَلِيظًا قَالَتْ: قُبِضَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي هَذَيْنِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

500. وعن سعد بن أبي وقاص - رضي الله عنه - قال: إِنِّي لَأَوَّلُ الْعَرَبِ رَمَى بِسَهْمٍ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، وَلَقَدْ كُنَّا نَغْزُو مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مَا لَنَا طَعَامٌ إِلَّا وَرَقُ الْحَبْلَةِ، وَهَذَا السَّمُرُ، حَتَّى إِنْ كَانَ أَحَدُنَا لَيَضَعُ كَمَا تَضَعُ الشَّاةُ مَا لَهُ خَلْطٌ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«الحَبْلَةُ» بضم الحاء المهملة وإسكان الباء الموحدة: وهي والسمر؛ نوعان معروفان من شجر البادية.

501. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «اللَّهُمَّ اجْعَلْ رِزْقَ آلِ مُحَمَّدٍ قُوتًا» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

قَالَ أَهْلُ اللُّغَةِ وَالْغَرِيبِ: مَعْنَى «قُوتًا» أَي: مَا يَسُدُّ الرَّمَقَ.

502. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: وَاللَّهِ الَّذِي لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ، إِنْ كُنْتُ لَأَعْتَمِدُ بِكَفِّي عَلَى الْأَرْضِ مِنَ الْجُوعِ، وَإِنْ كُنْتُ لَأَشُدُّ الْحَجَرَ عَلَى بَطْنِي مِنَ الْجُوعِ. وَلَقَدْ قَعَدْتُ يَوْمًا عَلَى طَرِيقِهِمُ الَّذِي يَخْرُجُونَ مِنْهُ، فَمَرَّ بِيَ النَّبِيُّ ﷺ فَتَبَسَّمَ حِينَ رَأَى، وَعَرَفَ مَا فِي وَجْهِهِ وَمَا فِي نَفْسِي، ثُمَّ قَالَ: «أَبَا هُرَّ» قُلْتُ: لَيْتَكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «إِلْحَقْ» وَمَضَى فَاتَّبَعْتُهُ، فَدَخَلَ فَاسْتَأْذَنَ، فَأَذِنَ لِي فَدَخَلْتُ، فَوَجَدَ لَبَنًا فِي قَدَحٍ فَقَالَ: «مِنْ أَيْنَ هَذَا اللَّبَنُ؟» قَالُوا: أَهْدَاهُ لَكَ فُلَانٌ - أَوْ فُلَانَةٌ -. قَالَ: «أَبَا هُرَّ». قُلْتُ: لَيْتَكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «إِلْحَقْ إِلَى أَهْلِ الصُّفَّةِ فَادْعُهُمْ لِي». قَالَ: وَأَهْلُ الصُّفَّةِ أَضْيَافُ الْإِسْلَامِ، لَا يَأْوُونَ عَلَى أَهْلِ، وَلَا مَالٍ، وَلَا عَلَى أَحَدٍ، وَكَانَ إِذَا أَتَتْهُ صَدَقَةٌ بَعَثَ بِهَا إِلَيْهِمْ، وَلَمْ يَتَنَاوَلْ مِنْهَا شَيْئًا، وَإِذَا أَتَتْهُ هَدِيَّةٌ أُرْسِلَ إِلَيْهِمْ، وَأَصَابَ مِنْهَا وَأَشْرَكَهُمْ فِيهَا، فَسَاعَنِي ذَلِكَ فَقُلْتُ: وَمَا هَذَا اللَّبَنُ فِي أَهْلِ الصُّفَّةِ! كُنْتُ أَحَقُّ أَنْ أُصِيبَ مِنْ هَذَا اللَّبَنِ شَرْبَةً أَتَقَوَّى بِهَا، فَإِذَا جَاءُوا وَأَمَرَنِي فَكُنْتُ أَنَا أُعْطِيهِمْ؛ وَمَا عَسَى أَنْ يَبْلُغَنِي مِنْ هَذَا اللَّبَنِ، وَلَمْ يَكُنْ مِنْ طَاعَةِ اللَّهِ وَطَاعَةِ رَسُولِهِ ﷺ بَدْءًا، فَأَتَيْتُهُمْ

Dieu et à Son Messenger (BSDL)». J'allai donc les inviter et ils vinrent avec moi. Ils demandèrent l'autorisation d'entrer et il la leur donna. Ils prirent place dans la maison. Il me dit: «Abou Hirr!» Je dis: «A tes ordres, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Prends ce bol et donne-leur à boire». Abou Hourayra dit: «Je saisis le bol et me mis à le donner à chacun d'eux. Il buvait à satiété puis me rendait le bol que je donnais à un autre qui en buvait à satiété et me le rendait à son tour jusqu'à ce que je fusse parvenu au Prophète (BSDL) après que tout le monde a bu à satiété. Il saisit le bol qu'il plaça sur sa main. Il me regarda en souriant et me dit: «Abou Hirr!» Je dis: «A tes ordres, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Il ne reste plus que toi et moi» Je dis: «C'est vrai, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Assieds-toi et bois!» Je m'assis alors et je bus. Il dit encore: «Bois» et je bus. Il ne cessa de me redire à chaque fois que j'eus bu: «Bois» jusqu'à ce que j'eusse dit: «Non, par Celui qui t'a envoyé porteur de la vérité, je n'ai plus de place où le mettre». Il dit: «Montre-moi donc!» Je lui donnai le bol. Il loua Dieu, dit: «Au nom de Dieu» et but ce qu'il en restait». (Rapporté par Moslem)

503. Selon Moḥammad Ibn Sirin, Abou Hourayra (DAS) a dit: «Je me suis effectivement étendu entre la chaire du Messenger de Dieu (BSDL) et la chambre de 'Āisha (DAS) sans connaissance. Il arrivait que quelqu'un qui venait me posât le pied sur le cou pensant que j'étais victime d'une crise d'épilepsie (c'est ainsi qu'ils faisaient dans ce cas) alors qu'en réalité je ne souffrais que de la faim». (Rapporté par Al Boukhāri)

504. 'Āisha (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) est mort en laissant une armure en gage chez un Juif à qui il devait quinze gallons d'orge». (URA)

505. Anas (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) mit son armure en gage pour quelques mesures d'orge qu'il devait. Je me rendis auprès de lui (BSDL) lui portant du pain d'orge ainsi que de la graisse fondue rance. Je l'avais en effet entendu dire: «La famille de Moḥammad se lève et se couche sans avoir un demi gallon d'orge». Or la famille de Moḥammad comptait neuf co-épouses». (Rapporté par Al Boukhāri)

506. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «J'ai vu effectivement soixante-dix des gens de la Ṣoffa dont pas un ne portait un vêtement complet. Ils n'avaient qu'un seul morceau d'étoffe pour se couvrir qu'ils nouaient à leur cou. Chez certains l'étoffe arrivait à la mi-jambe et chez d'autres jusqu'à la cheville. Ils en tenaient les deux bords avec leur main de peur de se découvrir». (Rapporté par Al Boukhāri)

فَدَعَوْهُمْ، فَأَقْبَلُوا وَاسْتَأْذَنُوا، فَأَذِنَ لَهُمْ وَأَخَذُوا مَجَالِسَهُمْ مِنَ الْبَيْتِ قَالَ: «يَا أَبَا هُرَيْرٍ». قُلْتُ: لَبَيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ: «خُذْ فَأَعْطِهِمْ» قَالَ: فَأَخَذْتُ الْقَدَحَ، فَجَعَلْتُ أُعْطِيهِ الرَّجُلَ فَيَشْرَبُ حَتَّى يَرَوْى، ثُمَّ يَرُدُّ عَلَيَّ الْقَدَحَ، فَأُعْطِيهِ الرَّجُلَ فَيَشْرَبُ حَتَّى يَرَوْى، ثُمَّ يَرُدُّ عَلَيَّ الْقَدَحَ، حَتَّى انْتَهَيْتُ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ، وَقَدْ رَوَى الْقَوْمُ كُلُّهُمْ، فَأَخَذَ الْقَدَحَ فَوَضَعَهُ عَلَى يَدِهِ، فَظَنَرُ إِلَى قَتْسَمٍ، فَقَالَ: «أَبَا هُرَيْرٍ» قُلْتُ: لَبَيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «بَقَيْتُ أَنَا وَأَنْتَ» قُلْتُ: صَدَقْتَ يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «اقْعُدْ فَاشْرَبْ» فَقَعَدْتُ فَشَرَبْتُ، فَقَالَ: «اشْرَبْ» فَشَرَبْتُ، فَمَا زَالَ يَقُولُ: «اشْرَبْ» حَتَّى قُلْتُ: لَا وَالَّذِي بَعَثَكَ بِالْحَقِّ مَا أَجْدُ لَهُ مَسْلَكًا! قَالَ: «فَارِنِي» فَأَعْطَيْتُهُ الْقَدَحَ، فَحَمِدَ اللَّهُ تَعَالَى، وَسَمَى وَشَرِبَ الْفَضْلَةَ. رواه البخاري.

503. وعن مُحَمَّدِ بْنِ سِيرِينَ عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: لَقَدْ رَأَيْتُنِي وَإِنِّي لِأَخْرُجُ فِيمَا بَيْنَ مَبْرَرِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ إِلَى حُجْرَةِ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - مَغْشِيًا عَلَيَّ، فَيَجِيءُ الْجَائِي، فَيَضَعُ رِجْلَهُ عَلَى عُنُقِي، وَيَرَى أَنِّي مَجْنُونٌ وَمَا بِي مِنْ جُنُونٍ، مَا بِي إِلَّا الْجُوعُ. رواه البخاري.

504. وعن عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: تُوَفِّي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَدِرْعُهُ مَرْهُونَةٌ عِنْدَ يَهُودِيٍّ فِي ثَلَاثِينَ صَاعًا مِنْ شَعِيرٍ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

505. وعن أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: رَهَنَ النَّبِيُّ ﷺ دِرْعَهُ بِشَعِيرٍ، وَمَشَيْتُ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ بِخُبْزِ شَعِيرٍ، وَإِهَالَةٍ سَنِخَةٍ، وَلَقَدْ سَمِعْتُهُ يَقُولُ: «مَا أَصْبَحَ لَالٌ مُحَمَّدٌ صَاعٌ وَلَا أَمْسَى» وَإِنَّهُمْ لَتَسْعَةُ آيَاتٍ. رواه البخاري.

«الْإِهَالَةُ» بِكسر الهمزة: الشَّحْمُ الذَّائِبُ. و«السَّخِخَةُ» بالنون والخاء المعجمة، وهي: المتغيرة.

506. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: لَقَدْ رَأَيْتُ سَبْعِينَ مِنْ أَهْلِ الصُّفَّةِ، مَا مِنْهُمْ رَجُلٌ عَلَيْهِ رِدَاءٌ، إِمَّا إِزَارٌ وَإِمَّا كِسَاءٌ، قَدْ رَبَطُوا فِي أَغْنَاقِهِمْ مِنْهَا مَا يَبْلُغُ نِصْفَ السَّاقَيْنِ، وَمِنْهَا مَا يَبْلُغُ الْكَعْبَيْنِ، فَيَجْمَعُهُ يَدِيهِ كَرَاهِيَةً أَنْ تُرَى عَوْرَتُهُ. رواه البخاري.

507. ‘Āisha (DAS) rapporte: «Le lit du Messenger de Dieu était un matelas de cuir rempli de fibres de palmier». (Rapporté par Al Boukhārī)

508. Ibn ‘Omar (DAS) rapporte: «Nous étions assis avec le Messenger de Dieu (BSDL) quand un Anṣārīte arriva, le salua puis s’en alla. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Frère Anṣārīte, comment va mon frère Sa’d Ibn ‘Oubāda?» Il dit: «Il est en voie de guérison». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Qui d’entre vous veut lui rendre visite?» Il se leva et nous nous levâmes avec lui. Nous étions un peu plus de dix, nus-pieds, nus-tête. Nous marchions ainsi dans ces terrains salés. Lorsque nous arrivâmes chez lui, ses parents se retirèrent en arrière pour permettre au Messenger de Dieu (BSDL) et à ses Compagnons de s’approcher du malade». (Rapporté par Moslem)

509. Selon ‘Imrān Ibn Houṣayn (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Vos meilleurs sont les gens de mon siècle, puis le siècle suivant, puis le siècle suivant». (‘Imrān a dit: «Je ne sais si le Prophète (BSDL) l’a dit deux ou trois fois»). «Puis il y aura après eux des gens qui témoigneront alors qu’ils n’en sont pas dignes, qui trahissent et ne respectent point le dépôt, qui font un vœu et ne le remplissent pas. Il apparaîtra chez eux l’obésité». (URA)

510. Selon Abou Oumāma (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «O fils d’Adam! Si tu dépenses (en aumônes) ce qui excède tes besoins, cela te sera meilleur et, si tu le gardes pour toi, ce sera pour toi un mal. On ne te reprochera pas tout ce que tu auras gardé pour tes besoins réels. Quand tu dépenses, commence par ceux qui sont à ta charge». (Rapporté par Attirmidhī)

511. Selon ‘Oubeydullāh Al Anṣārī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui d’entre vous qui se réveille le matin en sécurité parmi les siens ne souffrant d’aucun mal dans son corps et possédant la nourriture de sa journée, c’est comme si l’on avait amassé pour lui tous les biens de ce monde». (Rapporté par Attirmidhī)

512. Selon ‘Abdullāh Ibn ‘Amr Ibn Al ‘Aṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «A vraiment réussi celui qui a embrassé l’Islam, qui s’est contenté du nécessaire dans sa subsistance et à qui Dieu a inspiré la satisfaction du lot qu’Il lui a octroyé».

513. Moḥammad Faḍāla Ibn ‘Oubeyd Al Anṣārī (DAS) rapporte qu’il a entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Bienheureux celui qui a été guidé à l’Islam, dont la subsistance se limite à ses besoins et qui se contente de ce que Dieu lui a donné». (Rapporté par Attirmidhī)

507. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت : كان فراش رسول الله ﷺ من آدم حشوه ليف. رواه البخاري.

508. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قال : كنا جلوساً مع رسول الله ﷺ ، إذ جاء رجل من الأنصار ، فسلم عليه ، ثم أدبر الأنصاري ، فقال رسول الله ﷺ : « يا أخا الأنصار ؛ كيف أخي سعد بن عبادة ؟ » فقال : صالح ، فقال رسول الله ﷺ : « من يعودك منكم ؟ » فقام وقمنا معه ، ونحن بضعة عشر ما علينا نعال ولا خفاف ، ولا قلائس ، ولا قمص ، نمشي في تلك السباح ، حتى جئناه ، فاستأخر قومنا من حوله حتى دنا رسول الله ﷺ وأصحابه الذين معه . رواه مسلم .

509. وعن عمران بن الحصين - رضي الله عنهما - ، عن النبي ﷺ أنه قال : « خيركم قرني ، ثم الذين يلونهم ، ثم الذين يلونهم » قال عمران : فما أدري قال النبي ﷺ مرتين أو ثلاثاً « ثم يكون بعدهم قوم يشهدون ولا يستشهدون ، ويخونون ولا يؤتمنون ، وينذرون ولا يوفون ، ويظهر فيهم السمن » متفق عليه .

510. وعن أبي أمامة - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : « يا ابن آدم : إنك أن تبدل الفضل خيراً لك ، وأن تمسكه شراً لك ، ولا تلام على كفاف ، وأبدأ بمن تعول » رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

511. وعن عبيد الله بن محصن الأنصاري الخطمي - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : « من أصبح منكم آمناً في سربه ، معافى في جسده ، عنده قوت يومه ، فكأنما حيزت له الدنيا بحذافيرها » رواه الترمذي وقال : حديث حسن . « سربه » بكسر السين المهملة ، أي : نفسه ، وقيل : قومه .

512. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - أن رسول الله ﷺ قال : « قد أفلح من أسلم ، وكان رزقه كفافاً ، وقنعه الله بما آتاه » رواه مسلم .

513. وعن أبي محمد فضالة بن عبيد الأنصاري - رضي الله عنه - أنه سمع رسول الله ﷺ يقول : « طوبى لمن هدي إلى الإسلام ، وكان عيشه كفافاً ، وقنع » رواه

514. Selon Ibn ‘Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) passait plusieurs nuits successives le ventre vide. Les membres de sa famille ne trouvaient pas de quoi dîner. La plupart de leur pain était d’orge». (Rapporté par Attirmidhi)

515. Selon Faḍāla Ibn ‘Oubeyd (DAS), quand le Messenger de Dieu (BSDL) présidait à la prière des gens, il y avait parmi les orants des hommes qui s’effondraient à terre de leur position debout tellement ils avaient faim (c’étaient les gens de la Ṣoffa). Si bien que les Bédouins disaient d’eux qu’ils étaient épileptiques». Quand le Messenger de Dieu (BSDL) avait terminé la prière, il se dirigeait vers eux et leur disait: «Si vous saviez ce que Dieu le Très-Haut vous réserve auprès de Lui, vous souhaiteriez encore plus de pauvreté et d’indigence». (Rapporté par Attirmidhi)

516. Selon Al Miqdād Ibn Ma’dikariba (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) disait: «Jamais le fils d’Adam n’a rempli de récipient pire que son ventre. Il suffisait pourtant au fils d’Adam quelques bouchées pour subvenir à ses besoins. Et même s’il lui en fallait absolument davantage, qu’il réserve donc le tiers de son estomac à son manger, l’autre tiers à son boire et le dernier tiers à sa respiration». (Rapporté par Attirmidhi)

Commentaire

La plupart des maladies proviennent des excès de table. Quand l’estomac est trop sollicité, il ne digère plus correctement les aliments qu’on y entasse au-delà de sa capacité.

Quand l’estomac fonctionne mal, cela redouble le travail du foie et du pancréas. Cela mène donc à l’hépatisme et à tout ce qui s’ensuit comme constipation, hémorroïdes, spasmes intestinaux, calculs biliaires etc... Cela peut provoquer aussi le diabète dû à la déficience du pancréas.

Cela provoque enfin l’obésité qui est la cause principale de l’artériosclérose et des maladies du cœur.

Donc, en énonçant ce principe essentiel de l’hygiène alimentaire, le Prophète (BSDL) a déjà énoncé en quelques mots la moitié de la médecine.

Ce sont les gens les plus sobres qui vivent le plus longtemps et qui sont les moins souvent malades.

517. Yès Ibn Tha‘laba Al Anṣārī (DAS) a dit: «Un jour les Compagnons du Messenger de Dieu (BSDL) parlèrent en sa présence de ce bas-monde. Il leur dit: «M’entendez-vous bien? M’entendez-vous bien?: La modestie de l’extérieur fait partie de la foi». (Rapporté par Attirmidhi)

518. Jāber Ibn ‘Addullāh (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous envoya une fois en expédition et mit à notre tête Abou ‘Oubeyda (DAS) pour intercepter une caravane marchande appartenant à Qoreysh. Pour toutes provisions il nous donna un sac de dattes, n’ayant alors rien d’autre à nous donner. Abou

الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

514. وعن ابن عباسٍ - رضي الله عنهما - قال: كان رسولُ الله ﷺ يبيتُ الليالي المتتابعةَ طَوِيًّا، وأهلُهُ لا يجدُونَ عِشَاءً، وَكَانَ أَكْثَرُ خُبْزِهِمْ خُبْزَ الشَّعِيرِ. رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

515. وعن فضالة بن عبيدٍ - رضي الله عنه - أنَّ رسولَ الله ﷺ كانَ إذا صَلَّى بالنَّاسِ، يَخِرُّ رِجَالٌ مِنْ قَامَتِهِمْ فِي الصَّلَاةِ مِنَ الْخِصَاصَةِ - وَهُمْ أَصْحَابُ الصُّفَةِ - حَتَّى يَقُولَ الْأَعْرَابُ: هَؤُلَاءِ مَجَانِينُ، فَإِذَا صَلَّى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ انْصَرَفَ إِلَيْهِمْ، فَقَالَ: «لَوْ تَعْلَمُونَ مَا لَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ تَعَالَى، لَأَحْبَبْتُمْ أَنْ تَرْدَادُوا فَاقَةً وَحَاجَةً» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

«الْخِصَاصَةُ»: الْفَاقَةُ وَالْجُوعُ الشَّدِيدُ.

516. وعن أبي كريمة المِقْدَامِ بْنِ مَعْدِيكَرِبَ - رضي الله عنه - قال: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَا مَلَأَ آدَمِيٌّ وَعَاءً شَرًّا مِنْ بَطْنٍ، بِحَسَبِ ابْنِ آدَمَ أَكْلَاتُ يُقِمْنَ صَلْبَهُ، فَإِنْ كَانَ لَا مَحَالَهَ، فَثُلُثٌ لَطْعَامِهِ، وَثُلُثٌ لِشَرَابِهِ، وَثُلُثٌ لِنَفْسِهِ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

«أَكْلَاتُ»: أَي: لُقْمٌ.

517. وعن أبي أُمَامَةَ إِيَّاسِ بْنِ ثَعْلَبَةَ الْأَنْصَارِيِّ الْحَارِثِيِّ - رضي الله عنه - قال: ذَكَرَ أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَوْمًا عِنْدَهُ الدُّنْيَا، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَلَا تَسْمَعُونَ؟ أَلَا تَسْمَعُونَ؟ إِنَّ الْبَذَاذَةَ مِنَ الْإِيمَانِ، إِنَّ الْبَذَاذَةَ مِنَ الْإِيمَانِ» يَعْنِي: التَّقَحُّلُ. رواه أبو داود.

«البذاذة»: بِالْبَاءِ الْمُوحَّدَةِ وَالذَّالَيْنِ الْمُعْجَمَتَيْنِ، وَهِيَ رِثَاةُ الْهَيْئَةِ، وَتَرُكُ فَاجِرِ اللَّيَاسِ، وَأَمَّا «التَّقَحُّلُ» فَالْقَافُ وَالْحَاءُ، قَالَ أَهْلُ اللُّغَةِ: الْمُتَقَحِّلُ: هُوَ الرَّجُلُ الْيَابِسُ الْجِلْدُ مِنْ خَشُونَةِ الْعَيْشِ، وَتَرُكُ التَّرَفِّهِ.

518. وعن أبي عبد الله جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رضي الله عنهما - قال: بَعَثَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، وَأَمَرَ عَلَيْنَا أَبَا عُبَيْدَةَ - رضي الله عنه -، نَتَلَقَّى عَيْرًا لِقُرَيْشٍ، وَزَوَدَنَا جِرَابًا مِنْ

‘Oubeyda nous donnait à chaque fois une datte par personne. On demanda au narrateur: «Que pouviez-vous faire d’une seule datte?» Il dit: «Nous la sucions comme tête le nourrisson, puis nous buvions par-dessus elle de l’eau. Cela nous suffisait pour une journée et sa nuit. Nous abattions en outre avec nos bâtons les feuilles des arbres. Nous les laissions dans l’eau puis nous les mangions. Il dit: «Nous parvînmes au rivage de la mer (Mer Rouge) et voilà que nous aperçûmes sur son bord comme une dune énorme. En nous approchant d’elle nous vîmes une bête appelée «baleine». Abou ‘Oubeyda dit alors: «C’est une bête morte (non tuée selon le rite). Puis il dit: «Mais nous sommes les envoyés du Messenger de Dieu (BSDL) en mission au service de Dieu. Nous sommes acculés par le besoin. Mangez-en donc!» Nous en mangeâmes durant un mois et nous étions trois cents hommes tant et si bien que nous engraisâmes. Je voyais nos hommes remplir des jarres de graisse de son œil. Nous tranchions dans son corps des morceaux de viande comme si c’était un bœuf. Abou ‘Oubeyda choisit parmi nous treize hommes qu’il fit asseoir dans l’orbite de son œil. Puis il détacha l’une de ses côtes et la dressa au sol. Il fit ensuite lever le plus grand de nos chameaux qui put passer sous elle. Nous fîmes de sa viande une énorme quantité de viande salée. De retour à Médine, nous allâmes conter notre aventure au Messenger de Dieu (BSDL) qui dit: «C’est une subsistance que Dieu a fait sortir (de la mer) pour vous. Avez-vous encore de cette viande pour que nous en mangions un peu?» Nous en envoyâmes un peu au Messenger de Dieu (BSDL) qui la mangea». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Ce Hadith vient rendre licite la consommation des animaux marins morts sans avoir été égorgés comme cela est exigé pour les animaux terrestres.

Le Prophète (BSDL) a dit:

«Dieu nous a rendu licites deux sangs et deux bêtes mortes:

Le foie et la rate (considérés comme du sang coagulé).

Les poissons et les sauterelles (qu’on mange sans les égorger).

Nous savons en effet qu’il est interdit de manger la viande d’une bête non égorgée selon le rite islamique, c’est-à-dire en prononçant sur elle le nom de Dieu le Très-Haut. Il nous est aussi interdit de manger le sang circulant. Dieu a fait exception, entre autres, pour les animaux marins et les sauterelles.

519. Asmā’ Bent Zeyd (DAS) a dit: «La manche de la tunique du Messenger de Dieu (BSDL) lui arrivait jusqu’au poignet». (Rapporté par Abou Dawūd)

520. Jāber (DAS) rapporte: «Cependant que nous creusions la tranchée, le jour de la bataille de ce nom, voilà que nous fûmes arrêtés par une pierre très dure. Nous allâmes dire au Messenger de Dieu (BSDL): «Voilà une pierre qui arrête nos travaux de creusement de la tranchée». Il dit: «Je vais descendre dans la tranchée». Il se leva donc portant une pierre attachée sur son ventre (pour lui calmer les douleurs de la faim). Nous étions en effet restés trois journées entières sans goûter à rien. Le Prophète (BSDL) saisit alors la pioche et en frappa la pierre qui ne fut plus qu’un tas de sable coulant. Je dis: «O Messenger de Dieu! Donne-moi l’autorisation d’aller chez moi». Je dis à ma femme: «J’ai vu le Prophète (BSDL) souffrir d’un mal

تَمَرٍ لَمْ يَجِدْ لَنَا غَيْرَهُ، فَكَانَ أَبُو عُبَيْدَةَ يُعْطِينَا تَمْرَةً تَمْرَةً، فَقِيلَ: كَيْفَ كُنْتُمْ تَصْنَعُونَ بِهَا؟ قَالَ: نَمُصُّهَا كَمَا يَمُصُّ الصَّبِيُّ، ثُمَّ نَشْرَبُ عَلَيْهَا مِنَ الْمَاءِ، فَتَكْفِينَا يَوْمَنَا إِلَى اللَّيْلِ، وَكُنَّا نَضْرِبُ بِعَصِينَا الْخَبْطَ، ثُمَّ نَبْلُهُ بِالْمَاءِ فَنَأْكُلُهُ. قَالَ: وَانْطَلَقْنَا عَلَى سَاحِلِ الْبَحْرِ، فَرَفَعْنَا لَنَا عَلَى سَاحِلِ الْبَحْرِ كَهَيْئَةِ الْكُثِيبِ الضَّخْمِ، فَأَتَيْنَاهُ فَإِذَا هِيَ دَابَّةٌ تُدْعَى الْعَنْبَرُ، فَقَالَ أَبُو عُبَيْدَةَ: مِثْنَةٌ، ثُمَّ قَالَ: لَا، بَلْ نَحْنُ رُسُلُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، وَفِي سَبِيلِ اللَّهِ، وَقَدْ اضْطَرُّرْنَا فَكُلُوا، فَأَقَمْنَا عَلَيْهِ شَهْرًا، وَنَحْنُ ثَلَاثِيئَاتٍ، حَتَّى سَمِنَّا، وَلَقَدْ رَأَيْنَا نَعْتَرَفُ مِنْ وَقَبٍ عَيْنِهِ بِالْقِلَالِ الدُّهْنِ وَنَقْطَعُ مِنْهُ الْفِدْرَ كَالثَّوْرِ أَوْ كَقَدْرِ الثَّوْرِ، وَلَقَدْ أَخَذَ مِنَّا أَبُو عُبَيْدَةَ ثَلَاثَةَ عَشَرَ رَجُلًا فَأَقْعَدَهُمْ فِي وَقَبٍ عَيْنِهِ وَأَخَذَ ضِلْعًا مِنْ أَضْلَاعِهِ فَأَقَامَهَا ثُمَّ رَحَلَ أَعْظَمَ بَعِيرٍ مَعَنَا فَمَرَّ مِنْ تَحْتِهَا وَتَرَوَدْنَا مِنْ لَحْمِهِ وَشَاتِقٍ، فَلَمَّا قَدِمْنَا الْمَدِينَةَ أَتَيْنَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَذَكَرْنَا ذَلِكَ لَهُ، فَقَالَ: «هُوَ رِزْقُ أَخْرَجَهُ اللَّهُ لَكُمْ، فَهَلْ مَعَكُمْ مِنْ لَحْمِهِ شَيْءٍ فَتَطْعَمُونَا؟» فَأَرْسَلْنَا إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مِنْهُ فَأَكَلَهُ. رواه مسلم.

«الجراب» وعاء من جلدٍ معروف، وهو بكسر الجيم وفتحها، والكسر أفصح. قوله: «نَمُصُّهَا» بفتح الميم، و«الخبط» ورق شجرٍ معروفٍ تأكله الإبل. و«الكثيب» التل من الرمل، و«الوقب» بفتح الواو وإسكان القاف وبعدها باءٌ موحدة، وهو نُقْرَةُ الْعَيْنِ. و«القالال» الجرار. و«الفدر» بكسر الفاء وفتح الدال: الْقِطْعُ. «رَحَلَ الْبَعِيرَ» بتخفيف الحاء: أَي جَعَلَ عَلَيْهِ الرَّحْلَ. «الوشائق» بالشين المعجمة والقاف: اللَّحْمُ الَّذِي اقْتُطِعَ لِيُقَدَّدَ مِنْهُ، وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

519. وعن أسماء بنت يزيد - رضي الله عنها - قالت: كان كُمٌ قميص رسول الله ﷺ إلى الرُّضْعِ، رواه أبو داود، والترمذي، وقال: حديثٌ حسنٌ.

«الرُّضْعُ» بالصاد والرسغ بالسين أيضًا: هُوَ الْمَفْصَلُ بَيْنَ الْكَفِّ وَالسَّاعِدِ.

520. وعن جابر - رضي الله عنه - قال: إِنَّا كُنَّا يَوْمَ الْخَنْدَقِ نَحْفِرُ، فَعَرَضَتْ كُدْيَةٌ شَدِيدَةٌ، فَجَاؤُوا إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالُوا: هَذِهِ كُدْيَةٌ عَرَضَتْ فِي الْخَنْدَقِ. فَقَالَ: «أَنَا نَارِلٌ» ثُمَّ قَامَ، وَبَطْنُهُ مَعْصُوبٌ بِحَجَرٍ، وَلَبِثْنَا ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ لَا نَذُوقُ ذَوَاقًا فَأَخَذَ النَّبِيُّ ﷺ الْمِعْوَلَ، فَضْرَبَ، فَعَادَ كَثِيرًا أَهْيَلًا، أَوْ أَهَيْمَ، فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ انْذَنْ لِي إِلَى الْبَيْتِ،

(la faim) vraiment insupportable. As-tu quelque chose à manger?» Elle dit: «Seulement un peu d'orge et une chèvre». J'égorgeai la chèvre et moulus l'orge. Nous plaçâmes la viande dans la marmite, puis j'allai trouver le Prophète (BSDL) cependant que la pâte de l'orge avait bien levé. La marmite posée sur des pierres était presque à point. Je lui dis: «J'ai un modeste repas à vous offrir. Lève-toi, ô Messager de Dieu!, avec un ou deux hommes». Il dit: «Quelle est la quantité de ce repas?» Je le lui décrivis. Il dit: «C'est une bonne abondance. Dis à ta femme de ne pas retirer la marmite du feu ni le pain du four jusqu'à ce que j'arrive». Il dit alors aux hommes: «Levez-vous!» Les Mouhājirūn (les exilés de la Mecque) et les Anṣārs (habitants de Médine) se levèrent alors. J'entrai chez ma femme et lui dis: «Malheur à toi! Voilà le Prophète (BSDL) et avec lui les Mouhājirūn et les Anṣārs ainsi que leurs suites». Elle dit: «Est-ce qu'il t'a interrogé (sur la quantité du manger)?» Je dis: «Oui». Il dit alors aux hommes: «Entrez sans vous bousculer». Il se mit à couper le pain en morceaux et à le couvrir de viande, tout en voilant la marmite avec une toile. Il voilait de même le four quand il en retirait le pain. Il le présentait à ses Compagnons et recommençait la même opération. Il ne cessa de couper le pain et de le couvrir de viande jusqu'à ce qu'ils eussent mangé à leur faim. Il en resta tout de même quelque chose. Il dit à ma femme: «Mange et offre-s'en car les gens souffrent d'une grande famine». (URA)

www.liilas.com
florist

فقلتُ لامرأتِي: رَأَيْتُ بِالنَّبِيِّ ﷺ شَيْئًا مَا فِي ذَلِكَ صَبْرٌ فَعِنْدَكَ شَيْءٌ؟ فَقَالَتْ: عِنْدِي شَعِيرٌ وَعَنَاقٌ فَذَبَحْتُ الْعَنَاقَ، وَطَحَنْتُ الشَّعِيرَ حَتَّى جَعَلْنَا اللَّحْمَ فِي الْبُرْمَةِ، ثُمَّ جِئْتُ النَّبِيَّ ﷺ، وَالْعَجِينَ قَدْ انْكَسَرَ وَالْبُرْمَةُ بَيْنَ الْأَثَافِيِّ قَدْ كَادَتْ تَنْصَجُ، فقلتُ: طَعِمَ لِي فَقُمُ أَنْتِ يَا رَسُولَ اللَّهِ وَرَجُلٌ أَوْ رَجُلَانِ، قَالَ: «كَمْ هُوَ؟» فَذَكَرْتُ لَهُ فَقَالَ: «كَثِيرٌ طَيِّبٌ، قُلْ لَهَا لَا تَتَرَعِ الْبُرْمَةَ، وَلَا الْخُبْزَ مِنَ التَّنُورِ حَتَّى آتِي» فَقَالَ: «قُومُوا» فَقَامَ الْمُهَاجِرُونَ وَالْأَنْصَارُ، فَدَخَلْتُ عَلَيْهَا فقلتُ: وَيْحَكَ جَاءَ النَّبِيُّ ﷺ وَالْمُهَاجِرُونَ وَالْأَنْصَارُ وَمَنْ مَعَهُمْ! قَالَتْ: هَلْ سَأَلْتُ؟ قلتُ: نَعَمْ، قَالَ: «ادْخُلُوا وَلَا تَصْغَطُوا» فَجَعَلَ يَكْسِرُ الْخُبْزَ، وَيَجْعَلُ عَلَيْهِ اللَّحْمَ، وَيُخَمِّرُ الْبُرْمَةَ وَالتَّنُورَ إِذَا أَخَذَ مِنْهُ، وَيُقَرِّبُ إِلَى أَصْحَابِهِ ثُمَّ يَتَرَعُ، فَلَمْ يَزَلْ يَكْسِرُ وَيَعْرِفُ حَتَّى شَبِعُوا، وَبَقِيَ مِنْهُ، فَقَالَ: «كُلِي هَذَا وَأَهْدِي، فَإِنَّ النَّاسَ أَصَابَتْهُمْ مَجَاعَةٌ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية: قَالَ جَابِرٌ: لَمَّا حَفِرَ الْخَنْدَقُ رَأَيْتُ بِالنَّبِيِّ ﷺ خَمَصًا، فَانْكَفَأْتُ إِلَى امْرَأَتِي فقلتُ: هَلْ عِنْدَكَ شَيْءٌ؟ فَإِنِّي رَأَيْتُ بِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ خَمَصًا شَدِيدًا؟ فَأَخْرَجَتْ إِلَيَّ جِرَابًا فِيهِ صَاعٌ مِنْ شَعِيرٍ، وَلَنَا بُهِيمَةٌ دَاخِنٌ فَذَبَحْتُهَا، وَطَحَنْتُ الشَّعِيرَ، فَفَرَعْتُ إِلَى فَرَاعِي، وَقَطَعْتُهَا فِي بُرْمَتِهَا، ثُمَّ وَلَّيْتُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَتْ: لَا تَفْضَحْنِي بِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَمَنْ مَعَهُ، فَجِئْتُهُ فَسَارَرْتُهُ فقلتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، دَخَلْنَا بُهِيمَةً لَنَا، وَطَحَنْتُ صَاعًا مِنْ شَعِيرٍ، فَتَعَالَ أَنْتَ وَنَقَرْ مَعَكَ، فَصَاحَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «يَا أَهْلَ الْخَنْدَقِ: إِنَّ جَابِرًا قَدْ صَنَعَ سُورًا فَحِيَّهَا بِكُمْ» فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «لَا تُتْرَلْنَ بُرْمَتُكُمْ وَلَا تَخْزِنَنَّ عَجِينَكُمْ حَتَّى أَجِيءَ» فَجِئْتُ، وَجَاءَ النَّبِيُّ ﷺ يَقْدُمُ النَّاسَ، حَتَّى جِئْتُ امْرَأَتِي فَقَالَتْ: بِكَ وَبِكَ! فقلتُ: قَدْ فَعَلْتُ الَّذِي قُلْتَ. فَأَخْرَجَتْ عَجِينًا، فَبَسَقَ فِيهِ وَبَارَكَ، ثُمَّ عَمَدَ إِلَى بُرْمَتِنَا فَبَصَقَ وَبَارَكَ، ثُمَّ قَالَ: «ادْعُ خَازِنَةَ فَلْتَخْزِرْ مَعَكَ، وَافْدَحِي مِنْ بُرْمَتِكُمْ وَلَا تُتْرَلُوهَا» وَهُمْ أَلْفٌ، فَأَقْسِمُ بِاللَّهِ لَا أَكُلُوا حَتَّى تَرَكَوهُ وَانْحَرَفُوا، وَإِنَّ بُرْمَتَنَا لَتَنْغُطُ كَمَا هِيَ، وَإِنَّ عَجِينَنَا لَيُخْزِرُ كَمَا هُوَ.

قوله: «عَرَضْتُ كُدَيْةً» بضم الكاف وإسكان الدال وبالياء المثناة تحت، وهي قطعة غليظة صلبة من الأرض لا يعمل فيها الفأس. و«الكتيب» أصله تل الرمل، والمراد هنا: صارت ترابًا ناعمًا وهو معنى «أهمل». و«الأثافي» الأحجار التي يكون عليها القدر.

521. Selon Anas (DAS), Abou Ṭalḥa dit à Oummou Sélîm: «Je viens vraiment d'entendre la voix du Messenger de Dieu (BSDL) empreinte d'une faiblesse où je reconnais la faim. As-tu quelque chose à manger?» Elle dit: «Oui». Puis elle sortit quelques petits pains d'orge, prit un voile à elle, serra le pain dans l'un de ses pañs et enfouit le tout sous les vêtements de Anas qu'elle couvrit de l'autre pan du voile. Anas dit: «Elle m'envoya alors au Messenger de Dieu (BSDL). Je partis donc avec le pain et trouvai le Messenger de Dieu (BSDL) assis dans la mosquée en compagnie de gens. Je me tins debout devant lui. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «C'est Abou Ṭalḥa qui t'envoie?» Je dis: «Oui» Il dit: «Est-ce pour quelque manger?» Je dis: «Oui». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit alors: «Levez-vous!» Ils se mirent en marche tandis que je les précédais jusqu'à ce que j'arrivasse auprès de Abou Ṭalḥa. Je lui racontai la chose. Il dit à sa femme: «Oummou Sélîm! Voici arrivé le Messenger de Dieu (BSDL) avec des gens et nous n'avons aucun manger à leur servir». Elle dit: «Dieu et Son Messenger le savent mieux que tous». Abou Ṭalḥa alla à la rencontre du Messenger de Dieu (BSDL) qui vint avec lui à la maison et y entra. Il dit: «Apporte donc ce que tu as, ô Oummou Sélîm!» Elle apporta le pain. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui ordonna de le couper en morceaux sur lesquels Oummou Sélîm pressa le contenu d'une outre de beurre salé, de quoi imprégner le pain. Puis le Messenger de Dieu (BSDL) prononça sur lui ce que Dieu a voulu qu'il prononçât (comme prière) et dit: «Fais entrer dix hommes». Il les invita à manger. C'est ce qu'ils firent puis ils sortirent. Il dit ensuite: «Fais-en entrer dix autres». Ils mangèrent à satiété et sortirent. Il continua ainsi à faire entrer les hommes dix par dix et ils étaient soixante dix ou quatre vingts». (URA)

و«تضاغطوا»: تراحموا. و«المَجَاعَةُ» الجوع، وهو بفتح الميم. و«الخَمَصُ» بفتح الخاء المعجمة والميم: الجوع. و«انكفأتُ»: انقلبتُ ورجعتُ. و«البُهَيْمَةُ» بضمّ الباء: تصغير بَهْمَةٍ، وهي العَنَاقُ - بفتح العين - و«الدَّاجِنُ»: هي التي أَلَفَتُ البيتَ. و«السُّورُ»: الطعامُ الذي يُدعى الناسُ إليه، وهو بالفارسية. و«حَيْهَلًا» أي: تعالوا. وقولها: «بك وبك» أي: خاصَمَتَهُ وَسَبَّتَهُ، لأنها اعتقدت أن الذي عندها لا يكفيهم، فاستَحَيَتْ وخفي عليها ما أكرمَ الله سبحانه وتعالى به نبيُّه ﷺ من هذه المعجزة الظاهرة والآية الباهرة. «بَسَقَ» أي: بصق، ويقال أيضًا: بَزَقَ - ثلاث لغات. و«عَمَدَ» بفتح الميم، أي: قَصَدَ. و«اقدحي» أي: اغري، والمِقْدَحَةُ: المِعْرِفَةُ. و«تَغِطُّ» أي: لِعَلَّيَانِها صوتٌ، والله أعلم.

521. وعن أنس - رضي الله عنه - قال: قال أبو طلحةَ لأُمِّ سُلَيْمٍ: قَدْ سَمِعْتُ صَوْتَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ضَعِيفًا أَعْرَفُ فِيهِ الْجُوعَ، فَهَلْ عِنْدَكَ مِنْ شَيْءٍ؟ فَقَالَتْ: نَعَمْ، فَأَخْرَجَتْ أَقْرَصًا مِنْ شَعِيرٍ، ثُمَّ أَخَذَتْ خِمَارًا لَهَا، فَلَقَتِ الْخُبْزَ بِبَعْضِهِ، ثُمَّ دَسَّتْهُ تَحْتَ ثَوْبِي وَرَدَّتْنِي بِبَعْضِهِ، ثُمَّ أُرْسَلْتَنِي إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَذَهَبْتُ بِهِ، فَوَجَدْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ جَالِسًا فِي الْمَسْجِدِ، وَمَعَهُ النَّاسُ، فَقُمْتُ عَلَيْهِمْ، فَقَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أُرْسَلْتَ أَبُو طَلْحَةَ؟» فَقُلْتُ: نَعَمْ، فَقَالَ: «الْطَّعَامُ» فَقُلْتُ: نَعَمْ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «قُومُوا» فَانْطَلَقُوا وَانْطَلَقْتُ بَيْنَ أَيْدِيهِمْ حَتَّى جِئْتُ أَبَا طَلْحَةَ فَأَخْبَرْتُهُ، فَقَالَ أَبُو طَلْحَةَ: يَا أُمِّ سُلَيْمٍ: قَدْ جَاءَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِالنَّاسِ وَلَيْسَ عِنْدَنَا مَا نُطْعِمُهُمْ؟ فَقَالَتْ: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. فَانْطَلَقَ أَبُو طَلْحَةَ حَتَّى لَقِيَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، فَأَقْبَلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَعَهُ حَتَّى دَخَلَ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «هَلُمِّي مَا عِنْدَكَ يَا أُمِّ سُلَيْمٍ» فَأَتَتْ بِذَلِكَ الْخُبْزِ، فَأَمَرَ بِهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَفُتَّ، وَعَصَرَتْ عَلَيْهِ أُمُّ سُلَيْمٍ عُكَّةً فَأَدَمَتْهُ، ثُمَّ قَالَ فِيهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذْنٌ لِعَشْرَةٍ» فَأَذِنَ لَهُمْ، فَأَكَلُوا حَتَّى شَبِعُوا ثُمَّ خَرَجُوا، ثُمَّ قَالَ: «إِذْنٌ لِعَشْرَةٍ» فَأَذِنَ لَهُمْ، فَأَكَلُوا حَتَّى شَبِعُوا ثُمَّ خَرَجُوا، ثُمَّ قَالَ: «إِذْنٌ لِعَشْرَةٍ» فَأَذِنَ لَهُمْ، حَتَّى أَكَلَ الْقَوْمُ كُلُّهُمْ وَشَبِعُوا، وَالْقَوْمُ سَبْعُونَ رَجُلًا أَوْ ثَمَانُونَ مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية: فما زالَ يَدْخُلُ عَشْرَةً وَيَخْرُجُ عَشْرَةً، حَتَّى لَمْ يَبْقَ مِنْهُمْ أَحَدٌ إِلَّا دَخَلَ،

57 – Le mérite de la frugalité et de la fuite des biens mal acquis. Le mérite de la modération dans le train de vie et dans les dépenses. La réprobation de la mendicité si on n'y est pas acculé par le besoin

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 11 – verset 6*: «Il n'est point d'être vivant sur terre (si petit soit-il) dont la subsistance n'incombe à Dieu».

2. *Chapitre 2 – verset 273*: «...au profit des pauvres frappés de claustration sur le chemin de Dieu, ne pouvant plus circuler sur terre. L'ignorant les prend pour des riches à cause de leur dignité. Tu les reconnais à leurs signes extérieurs. Ils ne sollicitent jamais les gens avec insistance».

3. *Chapitre 25 – verset 67*: «Ceux qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni prodigues, ni avares et il y a entre les deux (attitudes) un juste milieu».

4. *Chapitre 51 – versets 56 et 57*: «Je n'ai créé les Génies et les Humains que pour qu'ils M'adorent. (56)

Je ne leur demande aucune subsistance et Je ne leur demande pas de Me nourrir». (57)

Quant aux Hadiths, nous en avons déjà cité la plupart dans les deux chapitres précédents. En voici quelques-uns de ceux que nous n'avons pas encore mentionnés:

522. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La richesse ne consiste pas en l'abondance des biens, mais la vraie richesse est celle de l'âme». (URA)

فَأَكَلَ حَتَّى شَبِعَ ، ثُمَّ هَيَّأَهَا فَإِذَا هِيَ مِثْلُهَا حِينَ أَكَلُوا مِنْهَا .
وفي رواية : فَأَكَلُوا عَشْرَةَ عَشْرَةَ ، حَتَّى فَعَلَ ذَلِكَ بَشَمَانِينَ رَجُلًا ، ثُمَّ أَكَلَ النَّبِيُّ ﷺ
بعد ذَلِكَ وَأَهْلُ الْبَيْتِ ، وَتَرَكَوا سُورًا .

وفي رواية : ثُمَّ أَفْضَلُوا مَا بَلَّغُوا جِيرَانَهُمْ .

وفي رواية عن أنسٍ قَالَ : جِئْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَوْمًا ، فَوَجَدْتُهُ جَالِسًا مَعَ أَصْحَابِهِ ،
وَقَدْ عَصَبَ بَطْنُهُ بِعِصَابَةٍ ، فَقُلْتُ لِبَعْضِ أَصْحَابِهِ : لِمَ عَصَبَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بَطْنُهُ ؟
فَقَالُوا : مِنَ الْجُوعِ ، فَذَهَبْتُ إِلَى أَبِي طَلْحَةَ ، وَهُوَ زَوْجُ أُمِّ سُلَيْمٍ بِنْتِ مِلْحَانَ ، فَقُلْتُ : يَا
أَبْتَاهُ ، قَدْ رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَصَبَ بَطْنُهُ بِعِصَابَةٍ ، فَسَأَلْتُ بَعْضَ أَصْحَابِهِ ، فَقَالُوا :
مِنَ الْجُوعِ . فَدَخَلَ أَبُو طَلْحَةَ عَلَى أُمِّي فَقَالَ : هَلْ مِنْ شَيْءٍ ؟ قَالَتْ : نَعَمْ عِنْدِي كِسْرٌ مِنْ
خُبْزٍ وَتَمْرَاتٍ ، فَإِنْ جَاءَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَحَدَّهُ أَشْبَعْنَاهُ ، وَإِنْ جَاءَ آخَرُ مَعَهُ قَلَّ عَنْهُمْ ،
وَذَكَرَ تَمَامَ الْحَدِيثِ .

57 - باب القناعة والعفاف والاقتصاد في

المعيشة والإنفاق ودم السؤال من غير ضرورة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَمَا مِنْ دَابَّةٍ فِي الْأَرْضِ إِلَّا عَلَى اللَّهِ رِزْقُهَا﴾ [هود : 6] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿لِلْفُقَرَاءِ الَّذِينَ أُحْصِرُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ لَا يَسْتَطِيعُونَ ضَرْبًا فِي الْأَرْضِ
يَحْسِبُهُمُ الْجَاهِلُ أَغْنِيَاءَ مِنَ التَّعَفُّفِ تَعْرِفُهُمْ بِسِيمَاهُمْ لَا يَسْأَلُونَ النَّاسَ إِلْحَافًا﴾ [البقرة :
273] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَالَّذِينَ إِذَا أَنْفَقُوا لَمْ يُسْرِفُوا وَلَمْ يَقْتُرُوا وَكَانَ بَيْنَ ذَلِكَ قَوَامًا﴾
[الفرقان : 67] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ . مَا أُرِيدُ مِنْهُمْ مِنْ رِزْقٍ وَمَا
أُرِيدُ أَنْ يُطْعِمُونِ﴾ [الذاريات : 56 ، 57] .

وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ ، فَتَقَدَّمَ مُعْظَمُهَا فِي الْبَابَيْنِ السَّابِقَيْنِ ، وَمِمَّا لَمْ يَتَقَدَّمَ :

522 . عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «لَيْسَ الْغِنَى عَنْ

523. Selon ‘Abdullāh Ibn ‘Amr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «A vraiment récolté le succès celui qui a embrassé l’Islam, qui a reçu comme subsistance juste de quoi se suffire et qui s’est contenté de ce que Dieu lui a octroyé». (Rapporté par Moslem)

524. Ḥakīm Ibn Hizem rapporte: «J’ai demandé au Messenger de Dieu (BSDL) une assistance et il me l’a donnée. Puis je lui en ai redemandé une autre et il me l’a donnée, puis une troisième et il me l’a donnée, puis il m’a dit: «O Ḥakīm! Ces biens (terrestres) sont tendres (verts) et doux, Celui qui les prend sans cupidité, Dieu les lui bénit; et celui qui les prend avec avidité et gloutonnerie, Dieu ne les lui bénit point. Il est comme celui qui mange et reste toujours sur sa faim. La main supérieure (celle qui donne) est meilleure que la main inférieure (celle qui reçoit)». Ḥakīm dit: «Je dis: «O Messenger de Dieu! Par Celui qui t’a envoyé porteur de vérité, je ne prendrai après toi plus rien de personne jusqu’à ce que je quitte ce bas-monde». Et effectivement, Abou Bakr (DAS) l’invitait pour lui donner quelque chose et il la refusait. Il en fut de même avec le calife ‘Omar (DAS) qui dit: «O Musulmans je vous prends à témoins contre Ḥakīm: Je lui propose la part de butin à laquelle Dieu lui a donné droit et il refuse de la prendre». Ainsi Ḥakīm ne prit plus rien de personne après le Prophète (BSDL) jusqu’à sa mort». (URA)

525. Abou Mūsa Al Ash‘arī (DAS) a dit selon Abou Bourda: «Nous sortîmes à une expédition avec le Messenger de Dieu (BSDL) et nous étions six. Nous ne disposions que d’un seul chameau sur lequel nous nous relayions à tour de rôle. Nos pieds en souffrirent et les miens aussi au point que les ongles de mes orteils tombèrent. Nous enveloppions nos pieds avec des bandes d’étoffe. C’est pourquoi cette expédition fut appelée «l’expéditions des bandages» Abou Boudra dit: «Abou Mūsa rapporta ce récit puis il lui répugna de l’avoir fait et dit: «Quelle utilité avais-je à en parler?» On dirait qu’il lui avait répugné de faire paraître l’une de ses bonnes actions». (URA)

526. Selon Ibn Taghleb (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) reçut une fois une somme d’argent (ou quelque butin). Il en fit des parts dont il donna à certains en

كَثْرَةُ الْعَرَضِ ، وَلَكِنَّ الْغِنَى غِنَى النَّفْسِ « متفقٌ عليه .
«العرضُ» بفتح العين والراء : هو المالُ .

523 . وعن عبد الله بن عمرو - رضي الله عنهما - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « قَدْ أَفْلَحَ مَنْ أَسْلَمَ ، وَرُزِقَ كَفَافًا ، وَفَقَّعَهُ اللَّهُ بِمَا آتَاهُ » رواه مسلم .

524 . وعن حكيم بن حزام - رضي الله عنه - قَالَ : سَأَلْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَأَعْطَانِي ، ثُمَّ سَأَلْتُهُ فَأَعْطَانِي ، ثُمَّ سَأَلْتُهُ فَأَعْطَانِي ، ثُمَّ قَالَ : « يَا حَكِيمُ ، إِنَّ هَذَا الْمَالَ خَضِرٌ حُلُوٌّ ، فَمَنْ أَخَذَهُ بِسَخَاوَةِ نَفْسٍ بُورِكَ لَهُ فِيهِ ، وَمَنْ أَخَذَهُ بِإِشْرَافِ نَفْسٍ لَمْ يُبَارَكْ لَهُ فِيهِ ، وَكَانَ كَالَّذِي يَأْكُلُ وَلَا يَشْبَعُ : وَالْيَدُ الْعُلْيَا خَيْرٌ مِنَ الْيَدِ السُّفْلَى » قَالَ حَكِيمٌ : فَقُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ ، وَالَّذِي بَعَثَكَ بِالْحَقِّ لَا أَرِزُ أَحَدًا بَعْدَكَ شَيْئًا حَتَّى أَفَارِقَ الدُّنْيَا . فَكَانَ أَبُو بَكْرٍ - رضي الله عنه - يَدْعُو حَكِيمًا لِيُعْطِيَهُ الْعَطَاءَ ، فَيَأْبَى أَنْ يَقْبَلَ مِنْهُ شَيْئًا . ثُمَّ إِنَّ عُمَرَ - رضي الله عنه - دَعَاهُ لِيُعْطِيَهُ ، فَأَبَى أَنْ يَقْبَلَهُ . فَقَالَ : يَا مَعْشَرَ الْمُسْلِمِينَ ، أَشْهَدُكُمْ عَلَى حَكِيمٍ أَنِّي أَعْرَضُ عَلَيْهِ حَقُّهُ الَّذِي قَسَمَهُ اللَّهُ لَهُ فِي هَذَا الْفِيءِ ، فَيَأْبَى أَنْ يَأْخُذَهُ . فَلَمْ يَرِزْ أَحَدًا مِنَ النَّاسِ بَعْدَ النَّبِيِّ ﷺ حَتَّى تُوفِّي . متفقٌ عليه .
«يَرِزًا» براءٍ ثم زاي ثم همزة ، أي : لم يأخذ من أحد شيئًا ، وأصل الرزء : النقصان ، أي : لم ينقص أحدًا شيئًا بالأخذ منه . و«إشراف النفس» : تطلُّعها وطمعها بالشيء . و«سَخَاوَةُ النَّفْسِ» : هي عَدَمُ الإِشْرَافِ إِلَى الشَّيْءِ ، وَالطَّمَعُ فِيهِ ، وَالْمُبَالَاقَةُ بِهِ وَالشَّرُّ .

525 . وعن أَبِي بُرْدَةَ عَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رضي الله عنه - قَالَ : خَرَجْنَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي غَزَاةٍ ، وَنَحْنُ سِتَّةُ نَفَرٍ بَيْنَنَا بَعِيرٌ نَعْتَبِيهِ ، فَتَقَبَّيْتُ أَفْدَامًا وَتَقَبَّيْتُ قَدَمِي ، وَسَقَطَتْ أَظْفَارِي ، فَكُنَّا نَلْفُ عَلَى أَرْجُلِنَا الْخِرْقَ ، فَسُمِّيتْ غَزْوَةُ ذَاتِ الرِّقَاعِ لِمَا كُنَّا نَعْصِبُ عَلَى أَرْجُلِنَا مِنَ الْخِرْقِ . قَالَ أَبُو بُرْدَةَ : فَحَدَّثَ أَبُو مُوسَى بِهَذَا الْحَدِيثِ ، ثُمَّ كَرِهَ ذَلِكَ ، وَقَالَ : مَا كُنْتُ أَصْنَعُ بِأَنْ أَذْكُرَهُ ! قَالَ : كَأَنَّهُ كَرِهَ أَنْ يَكُونَ شَيْئًا مِنْ عَمَلِهِ أَفْشَاهُ . متفقٌ عليه .

526 . وعن عمرو بن تَعْلَبَ - بفتح التاء المثناة فوق وإسكان الغين المعجمة وكسر

en omettant d'autres. Il apprit par la suite que ceux qu'il avait omis l'avaient critiqué. Il monta sur la chaire de la mosquée, remercia Dieu et Le loua puis dit: «Or donc! Par Dieu, je donne à certains et j'en omets d'autres alors que ceux que j'omets me sont plus chers que ceux à qui je donne. Mais je donne à des gens à cause de l'affolement et de l'impatience que je vois dans leurs cœurs et, pour d'autres, je me fie à ce que Dieu a placé dans leurs cœurs comme richesse d'âme et bonté. Or 'Amr Ibn Taghleḅ fait partie de cette dernière catégorie». 'Amr Ibn Taghleḅ dit: «Par Dieu, je n'échangerai pas cette déclaration du Messenger de Dieu (BSDL) contre les plus précieuses richesses de ce monde (les chamelles rouges)». Rapporté par Al Boukhārī

527. Selon Ḥakīm Ibn Ḥizem (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La main supérieure (celle qui donne) est meilleure que la main inférieure (celle qui reçoit). Commence par ceux qui sont à ta charge. La meilleure aumône est celle qui ne laisse pas celui qui la fait dans le besoin. Celui qui est jaloux de sa dignité, Dieu la lui préserve, et celui qui se passe de l'aide des autres, Dieu le met au-dessus du besoin». (URA)

528. Selon Mou'āwīya Ibn Abi Soufyān (DAS) le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne demandez pas avec insistance. Par Dieu, celui d'entre vous qui me demande quelque chose et qui l'obtient ainsi de moi alors qu'il me répugnait de la lui donner, Dieu ne lui bénit pas ce que je lui ai donné». (Rapporté par Moslem)

529. 'Awf Ibn Mālek rapporte: «Nous étions neuf ou huit ou sept chez le Messenger de Dieu?» Il nous dit: «Ne faites-vous pas acte d'allégeance au Messenger de Dieu?» Or nous venions à peine de le faire. Nous lui dîmes: «Nous t'avons déjà fait acte d'allégeance, ô Messenger de Dieu! A propos de quoi veux-tu que nous te fassions acte d'allégeance?» Il dit: «Vous vous engagez à adorer Dieu sans rien Lui associer – à faire les cinq prières quotidiennes – à obéir à Dieu. Puis il nous dit à voix basse, «et à ne rien demander aux gens». Je vis effectivement par la suite certaines de ces gens voir tomber leur cravache sans demander à quiconque de la leur ramasser». (Rapporté par Moslem)

530. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'un de vous ne cesse de mendier jusqu'à ce qu'il rencontre Dieu le Très-Haut (le jour du Jugement dernier) avec le visage dépourvu de toute chair». (URA)

531. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit du haut de sa chaire en parlant de l'aumône et de la fierté de ne rien demander à personne: «La main

اللام - - رضي الله عنه - ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَتَى بِمَالٍ أَوْ سَبِيٍّ فَقَسَّمَهُ ، فَأَعْطَى رَجُلًا ، وَتَرَكَ رَجُلًا ، فَلَبَّغَهُ أَنَّ الَّذِينَ تَرَكَ عَتَبُوا ، فَحَمِدَ اللَّهُ ، ثُمَّ أَتَى عَلَيْهِ ، ثُمَّ قَالَ : «أَمَّا بَعْدُ ؛ فَوَاللَّهِ إِنِّي لَأَعْطِي الرَّجُلَ وَأَدْعُ الرَّجُلَ ، وَالَّذِي أَدْعُ أَحَبُّ إِلَيَّ مِنَ الَّذِي أُعْطِي ، وَلَكِنِّي إِنَّمَا أُعْطِي أَقْوَامًا لِمَا أَرَى فِي قُلُوبِهِمْ مِنَ الْجَزَعِ وَالْهَلَعِ ، وَأَكِلُ أَقْوَامًا إِلَى مَا جَعَلَ اللَّهُ فِي قُلُوبِهِمْ مِنَ الْغِنَى وَالْخَيْرِ ، مِنْهُمْ عَمْرُو بْنُ تَغْلِبَ » قَالَ عَمْرُو بْنُ تَغْلِبَ : فَوَاللَّهِ مَا أُحِبُّ أَنْ لِي بِكَلِمَةِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ حُمْرَ النَّعَمِ . رواه البخاري .
«الهلَعُ» : هُوَ أَشَدُّ الْجَزَعِ ، وَقِيلَ : الضَّجْرُ .

527 . وعن حَكِيمِ بْنِ حِزَامٍ - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «الْيَدُ الْعُلْيَا خَيْرٌ مِنَ الْيَدِ السُّفْلَى ، وَأَبْدَأُ بِمَنْ تَعُولُ ، وَخَيْرُ الصَّدَقَةِ عَنْ ظَهْرِ غَنَى ، وَمَنْ يَسْتَعْفِفْ يُعِفُّهُ اللَّهُ ، وَمَنْ يَسْتَغْنِ يُغْنِهِ اللَّهُ » متفقٌ عليه . وهذا لفظ البخاري ، ولفظ مسلم أخصر .

528 . وعن أَبِي سُفْيَانَ صَخْرٍ بْنِ حَرْبٍ - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَا تُلْحِفُوا فِي الْمَسْأَلَةِ ، فَوَاللَّهِ لَا يَسْأَلُنِي أَحَدٌ مِنْكُمْ شَيْئًا ، فَتُخْرِجَ لَهُ مَسْأَلَتُهُ مِنِّي شَيْئًا وَأَنَا لَهُ كَارِهِ ، فَيُبَارَكَ لَهُ فِيمَا أُعْطِيَتْهُ » . رواه مسلم .

529 . وعن أَبِي عَبْدِ الرَّحْمَنِ عَوْفِ بْنِ مَالِكِ الْأَشْجَعِيِّ - رضي الله عنه - قَالَ : كُنَّا عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ تِسْعَةً أَوْ ثَمَانِيَةً أَوْ سَبْعَةً ، فَقَالَ : «أَلَا تُبَايِعُونَ رَسُولَ اللَّهِ ؟ وَكُنَّا حَدِيثِي عَهْدٍ بِبَيْعَةٍ ، فَقُلْنَا : قَدْ بَايَعْنَاكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ . ثُمَّ قَالَ : «أَلَا تُبَايِعُونَ رَسُولَ اللَّهِ ؟ فَبَسَطْنَا أَيْدِيَنَا وَقُلْنَا : قَدْ بَايَعْنَاكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ ، فَعَلَّامُ نُبَايَعُكَ ؟ قَالَ : «عَلَى أَنْ تَعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا ، وَالصَّلَوَاتِ الْخَمْسَ وَتُطِيعُوا » وَأَسَرَّ كَلِمَةً خَفِيَّةً : «وَلَا تَسْأَلُوا النَّاسَ شَيْئًا » فَلَقَدْ رَأَيْتُ بَعْضَ أُولَئِكَ الْفَرِّ يَسْقُطُ سَوَاطِئَ أَحَدِهِمْ فَمَا يَسْأَلُ أَحَدًا يُنَاوِلُهُ إِيَّاهُ . رواه مسلم .

530 . وعن ابْنِ عُمَرَ - رضي الله عنهما - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «لَا تَرَالُ الْمَسْأَلَةَ بِأَحَدِكُمْ حَتَّى يَلْقَى اللَّهَ تَعَالَى وَلَيْسَ فِي وَجْهِهِ مُرَعَةٌ لَحْمٍ » متفقٌ عليه .
«الْمُرَعَةُ» بضم الميم وإسكان الزاي وبالعين المهملة : القِطْعَةُ .

531 . وعنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ وهو على المِنْبَرِ ، وَذَكَرَ الصَّدَقَةَ وَالتَّعَفُّفَ عَنْ

supérieure est meilleure que la main inférieure. La main supérieure est celle qui donne et la main inférieure est celle qui demande». (URA)

532. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui mendie pour accroître ses biens ne mendie en réalité que des braises (d'Enfer) soit qu'il demande peu, soit qu'il demande beaucoup». (Rapporté par Moslem)

533. Selon Samoura Ibn Joundab (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La mendicité est une blessure que l'on fait à son propre visage (= dignité), sauf si on s'adresse à une autorité ou si l'on est acculé par une nécessité réelle.

Commentaire:

Une partie du trésor public revient de droit aux pauvres, et les nécessiteux, avant de tendre la main aux gens, doivent s'adresser au responsable du trésor. Cela préserve la dignité des citoyens et réduit la mendicité à sa plus simple expression. Il fut un temps où l'on ne trouvait pas de pauvres à qui donner l'aumône comme ce fut le cas sous le règne de 'Omar Ibn 'Abdel 'Aziz (8^e siècle).

534. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui est touché par le besoin et qui s'adresse aux gens pour en sortir ne voit pas la satisfaction de son besoin. Mais s'il s'adresse à Dieu, Dieu ne tarde pas à lui octroyer une subsistance prochaine ou à venir». (Rapporté par Attirmidhī)

535. Selon Thawbān (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Qui me garantit qu'il ne demande rien aux gens et je lui garantis le Paradis?» Je dis: «Moi». Et effectivement il ne demandait jamais rien à personne. (Rapporté par Abou Dawūd)

536. Qabiṣa Ibn Moukhārek (DAS) rapporte: «j'ai pris sur moi de payer une rançon pour mettre fin à une querelle et je vins trouver le Messenger de Dieu (BSDL) pour lui demander de m'y aider. Il dit: «Reste ici en attendant que nous viennent des aumônes et j'ordonnerai qu'on t'en donne». Puis il me dit: «O Qabiṣa! la mendicité n'est permise qu'à l'un de ces trois:

1. Quelqu'un qui a pris en charge de payer une rançon pour mettre fin à une querelle. Celui-là peut demander assistance jusqu'à ce qu'il ait la valeur de la rançon puis il s'arrête de demander.
2. Quelqu'un dont les biens ont été frappés d'une calamité. Il a droit de demander assistance jusqu'à ce qu'il retrouve de quoi vivre.
3. Quelqu'un qui souffre d'une disette dont témoignent trois sages de son peuple. Il lui est alors permis de demander assistance jusqu'à ce qu'il puisse subvenir lui-même à ses besoins». (Rapporté par Moslem)

المَسْأَلَةُ : «الْيَدُ الْعُلْيَا خَيْرٌ مِنَ الْيَدِ السُّفْلَى . وَالْيَدُ الْعُلْيَا هِيَ الْمُنْفِقَةُ ، وَالسُّفْلَى هِيَ السَّائِلَةُ» متفقٌ عليه .

532 . وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : «مَنْ سَأَلَ النَّاسَ تَكْثُرًا فَإِنَّمَا يَسْأَلُ جَمْرًا ؛ فَلْيَسْتَقِلَّ أَوْ لْيَسْتَكْثِرْ» رواه مسلم .

533 . وعن سمرة بن جندب - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : «إِنَّ الْمَسْأَلَةَ كَذٌّ يَكْذُ بِهَا الرَّجُلُ وَجْهَهُ ، إِلَّا أَنْ يَسْأَلَ الرَّجُلُ سُلْطَانًا أَوْ فِي أَمْرٍ لَا بُدَّ مِنْهُ» رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .
«الكَذُّ» : الخدشُ ونحوه .

534 . وعن ابن مسعود - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : «مَنْ أَصَابَتْهُ فَاقَةٌ فَأَنْزَلَهَا بِالنَّاسِ لَمْ تَسُدَّ فَاقَتَهُ ، وَمَنْ أَنْزَلَهَا بِاللَّهِ ، فَيُوشِكُ اللَّهُ لَهُ بِرِزْقٍ عَاجِلٍ أَوْ آجِلٍ» رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .
«يُوشِكُ» بكسر الشين : أي يُسْرِعُ .

535 . وعن ثوبان - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : «مَنْ تَكْفَلَ لِي أَنْ لَا يَسْأَلَ النَّاسَ شَيْئًا ، وَأَتَكْفَلَ لَهُ بِالْجَنَّةِ؟» فقلتُ : أنا ؛ فكانَ لَا يَسْأَلُ أَحَدًا شَيْئًا ، رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ .

536 . وعن أبي بشر قبيصة بن المخارق - رضي الله عنه - قال : تَحَمَّلْتُ حَمَالَةً فَأَتَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَسْأَلُهُ فِيهَا ، فَقَالَ : «أَقِمْ حَتَّى تَأْتِيَنَا الصَّدَقَةُ فَنَأْمُرَ لَكَ بِهَا» ثُمَّ قَالَ : «يَا قَبِيصَةُ إِنَّ الْمَسْأَلَةَ لَا تَحِلُّ إِلَّا لِأَحَدٍ ثَلَاثَةً : رَجُلٌ تَحَمَّلَ حَمَالَةً ، فَحَلَّتْ لَهُ الْمَسْأَلَةُ حَتَّى يُصَيِّبَهَا ، ثُمَّ يُمْسِكُ . وَرَجُلٌ أَصَابَتْهُ جَائِحَةٌ اجْتَاَحَتْ مَالَهُ ، فَحَلَّتْ لَهُ الْمَسْأَلَةُ حَتَّى يُصَيَّبُ قَوْمًا مِنْ عَيْشٍ ، أَوْ قَالَ : سِدَادًا مِنْ عَيْشٍ ، وَرَجُلٌ أَصَابَتْهُ فَاقَةٌ ، حَتَّى يَقُولَ ثَلَاثَةً مِنْ ذَوِي الْحِجَى مِنْ قَوْمِهِ : لَقَدْ أَصَابَتْ فَلَانًا فَاقَةٌ ، فَحَلَّتْ لَهُ الْمَسْأَلَةُ حَتَّى يُصَيَّبَ قَوْمًا مِنْ عَيْشٍ ، أَوْ قَالَ : سِدَادًا مِنْ عَيْشٍ . فَمَا سِوَاهُنَّ مِنَ الْمَسْأَلَةِ يَا قَبِيصَةُ سُحْتٌ ، يَأْكُلُهَا صَاحِبُهَا سُحْتًا» رواه مسلم .

537. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le pauvre n'est pas celui qui va en s'adressant aux gens qui le font partir par une bouchée ou deux, par une datte ou deux, mais le vrai pauvre est celui qui n'a rien pour subvenir à ses besoins, dont les gens ne remarquent pas la pauvreté pour lui faire l'aumône et qui ne se lève pas pour aller tendre la main aux autres». (URA)

58 – La permission de prendre ce qu'on vous donne sans que vous ne l'ayez demandé ni désiré

538. Selon Sâlem Ibn 'Abdullâh Ibn 'Omar (DAS), selon son père 'Abdullâh Ibn 'Omar (DAS), 'Omar (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) me donnait quelque chose et je lui disais: «Donne-la à plus besogneux que moi». Il me disait: «Prends-la plutôt. Quand tu reçois de cet argent quelque chose que tu n'as ni désirée ni demandée, prends-la et dépense-la comme bon te semble, soit que tu la manges toi-même, soit que tu en fasses aumône. Tout autre argent, détourne-toi-s'en». Sâlem a dit: «'Abdullâh (son père) ne demandait jamais rien à personne et ne refusait pas ce qu'on lui donnait». (URA)

59 – L'exhortation à manger du produit du travail de ses mains et à éviter par fierté de tendre la main et de solliciter l'assistance des autres

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 62 – verset 10*: Une fois la prière terminée, répandez-vous sur terre et recherchez quelqu'effet de la générosité de Dieu».

Quant aux Ḥadīths:

539. Azzoubeyr Ibn Al 'Awām (DAS) rapporte que le Messenger de Dieu

«الْحَمَالَةُ» بفتح الحاء: أن يقع قتالٌ ونحوه بين فريقين، فيُصلَحُ إنسانٌ بينهم على مالٍ يتحمَّلُهُ وَيَلْتَزِمُهُ على نفسه. و«الْجَائِحَةُ»: الآفةُ تُصيبُ مالَ الإنسان. و«الْقَوَامُ» بكسر القاف وفتحها: هو ما يقومُ به أمرُ الإنسان من مالٍ ونحوه. و«السِّدَادُ» بكسر السين: ما يَسُدُّ حاجةَ الْمُعْزِرِ وَيَكْفِيهِ. و«الْفَاقَةُ»: الفقر. و«الحِجَى»: العقل.

537. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَيْسَ الْمِسْكِينُ الَّذِي يَطُوفُ عَلَى النَّاسِ تَرُدُّهُ اللَّقْمَةُ وَاللُّقْمَتَانِ، وَالتَّمْرَةُ وَالتَّمْرَتَانِ، وَلَكِنَّ الْمِسْكِينَ الَّذِي لَا يَجِدُ غَنًى يُغْنِيهِ، وَلَا يُفْطِنُ لَهُ، فَيَتَصَدَّقَ عَلَيْهِ، وَلَا يَقُومُ فَيَسْأَلَ النَّاسَ مَتَّقٌ عَلَيْهِ.

58 - باب جواز الأخذ من غير مسألة ولا تطلع إليه

538. عَنْ سَالِمِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ، عَنْ أَبِيهِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ، عَنْ عُمَرَ - رضي الله عنهم - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُعْطِي الْعَطَاءَ، فَأَقُولُ: أَعْطِهِ مَنْ هُوَ أَفْقَرُ إِلَيْهِ مِنِّي، فَقَالَ: «خُذْهُ؛ إِذَا جَاءَكَ مِنْ هَذَا الْمَالِ شَيْءٌ»، وَأَنْتَ غَيْرُ مُشْرِفٍ وَلَا سَائِلٍ، فَخُذْهُ فَمَمُولُهُ فَإِنْ شِئْتَ كُلَّهُ، وَإِنْ شِئْتَ تَصَدَّقْ بِهِ، وَمَا لَا، فَلَا تُبْعِثْهُ نَفْسَكَ» قَالَ سَالِمٌ: فَكَانَ عَبْدُ اللَّهِ لَا يَسْأَلُ أَحَدًا شَيْئًا، وَلَا يَرُدُّ شَيْئًا أُعْطِيَهُ. مَتَّقٌ عَلَيْهِ. «مُشْرِفٌ» بالشين المعجمة، أي: مُتَطَلِّعٌ إِلَيْهِ.

59 - باب الحث على الأكل من عمل يده والتعفف به عن السؤال والتعرض للإعطاء

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿فَإِذَا قُضِيَتِ الصَّلَاةُ فَانْتَشِرُوا فِي الْأَرْضِ وَابْتَغُوا مِنْ فَضْلِ اللَّهِ﴾ [الجمعة: 10].

539. عَنْ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ الزُّبَيْرِ بْنِ الْعَوَّامِ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ

(BSDL) a dit: «Quand l'un de vous prend sa corde puis va à la montagne pour en rapporter un fagot de bois sur son dos et le revendre afin que Dieu lui épargne l'humiliation de la mendicité, cela lui est bien plus préférable que de tendre la main aux gens dont certains lui donnent quelque aumône et d'autres ne lui donnent rien». (Rapporté par Al Boukhāri)

540. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous rapporte sur son dos un fagot de bois cela lui est bien plus préférable que de tendre la main aux gens dont certains lui donnent quelque aumône et d'autres ne lui donnent rien». (URA)

541. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «David (BSDL) mangeait du produit du travail de ses mains». (Rapporté par Al Boukhāri)

542. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Zacharie (BSDL) était menuisier». (Rapporté par Moslem)

543. Selon Al Miqdād Ibn Ma'dikariba (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Jamais quelqu'un n'a mangé une chose meilleure que ce qu'il a acquis grâce au labeur de ses mains. Or le Prophète de Dieu David (BSDL) mangeait du produit du labeur de ses mains». (Rapporté par Al Boukhāri)

www.liilas.com

60 – La générosité, la munificence et la dépense dans les œuvres de bien, étant pleinement confiant que cela sera restitué par Dieu le Très-Haut

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 34 – verset 39:* «Tout ce que vous dépensez (au service de Dieu), Il vous le remplace».

2. *Chapitre 2 – verset 272:* Tout ce que vous dépensez comme bien c'est pour vous-mêmes. Vous ne dépensez qu'en vue du Visage de Dieu. Tout ce que vous dépensez comme bien vous sera rendu et vous ne subirez aucune injustice».

3. *Chapitre 2 – verset 273:* «Tout ce que vous dépensez comme bien, Dieu le sait parfaitement».

Quant aux Ḥadiths:

544. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'envie n'est permise que dans deux cas:

1. Un homme à qui Dieu a donné une fortune et lui a donné la force de la dépenser dans les causes justes.
2. Un homme à qui Dieu a donné une sagesse (un savoir) qu'il emploie pour arbitrer les litiges et qu'il enseigne aux autres». (URA)

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : «لَأَنْ يَأْخُذَ أَحَدُكُمْ أَحَبَّهُ ثُمَّ يَأْتِيَ الْجَبَلَ ، فَيَأْتِيَ بِحُزْمَةٍ مِنْ حَطَبٍ عَلَى ظَهْرِهِ فَيَبِيعُهَا ، فَيَكُفَّ اللَّهُ بِهَا وَجْهَهُ ، خَيْرٌ لَهُ مِنْ أَنْ يَسْأَلَ النَّاسَ ، أَعْطَوْهُ أَوْ مَنَعُوهُ» رواه البخاري.

540. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : «لَأَنْ يَحْتَطِبَ أَحَدُكُمْ حُزْمَةً عَلَى ظَهْرِهِ ، خَيْرٌ لَهُ مِنْ أَنْ يَسْأَلَ أَحَدًا ، فَيُعْطِيَهُ أَوْ يَمْنَعَهُ» متفق عليه.

541. وعنه عن النبي صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قال : «كَانَ دَاوُدُ - عَلَيْهِ السَّلَامُ - لَا يَأْكُلُ إِلَّا مِنْ عَمَلِ يَدِهِ» رواه البخاري.

542. وعنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قال : «كَانَ زَكَرِيَّا - عَلَيْهِ السَّلَامُ - نَجَّارًا» رواه مسلم.

543. وعن المقدم بن معديكرب - رضي الله عنه - ، عن النبي صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قال : «مَا أَكَلَ أَحَدٌ طَعَامًا قَطُّ خَيْرًا مِنْ أَنْ يَأْكُلَ مِنْ عَمَلِ يَدِهِ ، وَإِنَّ نَبِيَّ اللَّهِ دَاوُدَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ كَانَ يَأْكُلُ مِنْ عَمَلِ يَدِهِ» رواه البخاري.

60 - باب الكرم والجود والإنفاق في وجوه الخير ثقة بالله تعالى

قال الله تعالى : ﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ﴾ [سبا : 39].
وقال تعالى : ﴿وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ فَلَا نَفْسِكُمْ وَمَا تُنْفِقُونَ إِلَّا ابْتِغَاءَ وَجْهِ اللَّهِ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ يُؤَفَّ إِلَيْكُمْ وَأَنْتُمْ لَا تَظْلَمُونَ﴾ [البقرة : 272].
وقال تعالى : ﴿وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ﴾ [البقرة : 273].

544. وعن ابن مسعود - رضي الله عنه - ، عن النبي صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قال : «لَا حَسَدَ إِلَّا فِي اثْنَتَيْنِ : رَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ مَالًا ، فَسَلَّطَهُ عَلَى هَلَكَةٍ فِي الْحَقِّ ، وَرَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ حِكْمَةً ، فَهُوَ يَقْضِي بِهَا وَيُعْلِمُهَا» متفق عليه.

545. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Lequel de vous préfère l'argent de son héritier à son propre argent?» Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Il n'est pas un seul parmi nous qui ne préfère son propre argent». Il dit: «Son argent est ce qu'il a avancé (pour le Jugement dernier) et l'argent de son héritier est celui qu'il a remis à plus tard pour le dépenser». (Rapporté par Al Boukhâri)

546. Selon 'Adi Ibn Hâtem (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Protégez-vous du feu (de l'Enfer) ne serait-ce que par un morceau de dattes». (URA)

547. Jâber (DAS) rapporte: «Jamais on n'a demandé quelque chose au Messenger de Dieu (BSDL) et qu'il ait dit «non». (URA)

548. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Au matin de chaque nouvelle journée deux Anges descendent du ciel. L'un d'eux dit: «Seigneur Dieu! Donne à toute personne qui dépense (dans les œuvres de bien) la compensation de ce qu'elle dépense». Et l'autre dit: «Seigneur Dieu! Donne à tout avare un fléau pour l'emporter ou emporter ses biens». (URA)

549. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «O fils d'Adam! Dépense (pour les autres) et on dépensera pour toi». (URA)

550. Selon 'Abdullâh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), un homme demanda au Messenger de Dieu (BSDL) quel était le meilleur Islam. Il dit: «Tu donnes à manger et tu salues qui tu connais et qui tu ne connais pas. (URA)

551. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il y a quarante bonnes actions dont la plus élevée est de prêter à son prochain une chèvre laitière (pour le faire profiter de son lait). Quiconque fait l'une de ces bonnes œuvres dans l'espoir de sa récompense et croyant fermement à ce que Dieu a promis pour elle, Dieu exalté l'introduit au Paradis». (Rapporté par Al Boukhâri)

552. Selon Abou Oumâma (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «O fils d'Adam! Il t'est bien préférable de donner ce qui dépasse tes besoins; et si tu le gardes c'est pour toi un mal. Jamais on ne te reprochera de détenir ce qui répond à tes justes besoins. Quand tu donnes, commence par ceux qui sont à ta charge. La main supérieure vaut mieux que la main inférieure». (Rapporté par Moslem)

معناه : ينبغي أن لا يُعْبَطَ أحدٌ إلا على إحدى هاتين الخصلتين .

545. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : «أَيُّكُمْ مَالٌ وَارِثُهُ أَحَبُّ إِلَيْهِ مِنْ مَالِهِ؟»
قالوا : يا رسول الله ، ما مِنَّا أَحَدٌ إِلَّا مَالُهُ أَحَبُّ إِلَيْهِ . قال : «فَإِنَّ مَالَهُ مَا قَدَّمَ وَمَالٌ وَارِثُهُ مَا
آخَرَ» رواه البخاري .

546. وَعَنْ عَدِيِّ بْنِ حَاتِمٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «اتَّقُوا
النَّارَ وَلَوْ بِشِقِّ تَمْرَةٍ» متفقٌ عليه .

547. وعن جابرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قال : ما سئِلَ رسولُ الله ﷺ شَيْئًا قَطُّ فَقَالَ :
لا . متفقٌ عليه .

548. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قال : قال رسولُ الله ﷺ : «ما مِنْ يَوْمٍ
يُصْبِحُ الْعِبَادُ فِيهِ إِلَّا مَلَكَانِ يَتَرَلَّانِ ، فَيَقُولُ أَحَدُهُمَا : اللَّهُمَّ أَعْطِ مُنْفِقًا خَلْفًا ، وَيَقُولُ
الْآخَرُ : اللَّهُمَّ أَعْطِ مُمْسِكًا تَلَفًا» متفقٌ عليه .

549. وعنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «قالَ اللهُ تَعَالَى : أَنْفِقْ يَا ابْنَ آدَمَ يُنْفَقَ
عَلَيْكَ» متفقٌ عليه .

550. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَجُلًا سَأَلَ رَسُولَ
اللَّهِ ﷺ : أَيُّ الْإِسْلَامِ خَيْرٌ؟ قَالَ : «تُطْعِمُ الطَّعَامَ ، وَتَقْرَأُ السَّلَامَ عَلَى مَنْ عَرَفْتَ وَمَنْ لَمْ
تَعْرِفْ» متفقٌ عليه .

551. وعنه قال : قال رسولُ الله ﷺ : «أَرْبَعُونَ خَصْلَةً أَعْلَاهَا مَنِحَةُ الْعَتْرِ ما مِنْ
عَامِلٍ يَعْمَلُ بِخَصْلَةٍ مِنْهَا رَجَاءَ ثَوَابِهَا وَتَصَدِيقَ مَوْعُودِهَا إِلَّا أَدْخَلَهُ اللهُ تَعَالَى بِهَا الْجَنَّةَ» رواه
البخاري . وقد سبق بيان هذا الحديث في باب بَيَانِ كَثْرَةِ طُرُقِ الْخَيْرِ .

552. وعن أَبِي أُمَامَةَ صُدَيْي بْنِ عَجْلَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قال : قال رسولُ الله
ﷺ : «يا ابْنَ آدَمَ إِنَّكَ أَنْ تَبْذُلَ الْفَضْلَ خَيْرٌ لَكَ ، وَأَنْ تُمْسِكَهُ شَرٌّ لَكَ ، وَلَا تُتْلَمُ عَلَى
كَفَافٍ ، وَأَبْدَأُ بِمَنْ تَعُولُ ، وَالْيَدُ الْعُلْيَا خَيْرٌ مِنَ الْيَدِ السُّفْلَى» رواه مسلم .

553. Anas (DAS) rapporte: «Il n'est pas une seule fois où l'on ait demandé quelque chose au Messenger de Dieu (BSDL) comme prix de son entrée en Islam et qu'il ne l'ait pas donnée. Une fois quelqu'un vint à lui et il lui donna un troupeau remplissant l'espace qui séparait deux montagnes. Cet homme retourna parmi les siens et leur dit: «O mon peuple! Entrez en Islam car ce Moḥammad donne à la manière de celui qui ne craint pas la pauvreté». Et effectivement on voyait quelqu'un entrer d'abord en Islam ne visant par cela que les biens de ce monde mais il ne tardait pas à aimer l'Islam bien plus que ce monde et tout ce qu'il porte». (Rapporté par Moslem)

554. 'Omar (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) fit une distribution. Je lui dis: «O Messenger de Dieu! Il y a certainement d'autres gens qui méritaient plus ces donations». Il dit: «C'est comme s'ils m'avaient dit: «Ou bien tu nous donnes, ou bien nous te dirons ce que nous te dirons». Je leur ai donné pour qu'ils ne m'accusent pas d'avarice alors que je ne suis pas avare». (Rapporté par Moslem)

555. Joubeyr Ibn Mot'im (DAS) rapporte: «Alors que je marchais aux côtés du Messenger de Dieu (BSDL) à son retour de la bataille de Houneyn, voilà que des Bédouins s'accrochèrent à lui, lui faisant leurs demandes. Si bien qu'ils l'accablèrent à des arbustes épineux qui lui arrachèrent son manteau. Le Prophète (BSDL) s'arrêta et leur dit: «Donnez-moi mon manteau. Si j'avais du bétail au nombre de ces arbustes, je le partagerais entre vous et jamais vous ne me trouverez ni avare ni menteur, ni poltron». (Rapporté par Al Boukhāri)

556. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Jamais aumône n'a rien diminué d'une richesse et jamais pardon n'a ajouté à celui qui pardonne autre chose que de la considération. Chaque fois que quelqu'un se montre modeste par amour de Dieu, Dieu glorifié et honoré ne fait que l'élever davantage». (Rapporté par Moslem)

557. Abou Kabsha (DAS) rapporte qu'il a entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Trois choses je jure de leur authenticité et apprenez bien ce Ḥadith que je vais vous citer:

1. Jamais la richesse de quelqu'un n'a été diminuée par une aumône.
2. Chaque fois que quelqu'un subit une injustice et la supporte avec patience, Dieu ne fait qu'augmenter sa considération.
3. Chaque fois que quelqu'un choisit la porte de la mendicité, Dieu lui ouvre la porte de l'indigence.

Je vous cite maintenant un autre Ḥadith, apprenez-le: Les biens de ce monde appartiennent à l'un de ces quatre individus:

1. Quelqu'un à qui Dieu a octroyé une fortune et une science (sagesse). Il craint ainsi Dieu dans la façon de la dépenser. Il en donne à ses proches et il sait que Dieu a une part dans cette fortune. Cet homme occupe la position la plus enviable.
2. Quelqu'un à qui Dieu a octroyé une science sans lui donner de fortune. Or son intention est sincère quand il dit: «Si j'avais de l'argent, je le dépenserais à la manière d'untel (celui dont on vient de parler). Il est alors jugé sur son intention; lui et le précédent sont égaux dans le salaire.

553. وعن أنس - رضي الله عنه - قال: ما سئل رسول الله ﷺ على الإسلام شيئاً إلا أعطاه، ولقد جاءه رجل، فأعطاه غنماً بين جبلين، فرجع إلى قومه فقال: يا قوم أسلموا؛ فإن محمداً يعطي عطاء من لا يخشى الفقر، وإن كان الرجل ليسلم ما يريد إلا الدنيا، فما يلبث إلا يسيراً حتى يكون الإسلام أحب إليه من الدنيا وما عليها. رواه مسلم.

554. وعن عمر - رضي الله عنه - قال: قسم رسول الله ﷺ قسماً، فقلت: يا رسول الله لغير هؤلاء كانوا أحق به منهم؟ قال: «إنهم خيروني أن يسألوني بالفحش، أو ييحلوني، وكنت يباحل» رواه مسلم.

555. وعن جبير بن مطعم - رضي الله عنه - أنه قال: بينما هو يسير مع النبي ﷺ مقله من حين، فعلقه الأعراب يسألونه، حتى اضطروه إلى سمرق، فخطفت رداءه، فوقف النبي ﷺ فقال: «أعطوني ردائي، فلو كان لي عدد هذه العضاء نعمة، لقسمته بينكم، ثم لا تجدوني بخيلاً ولا كذاباً ولا جباناً» رواه البخاري.

«مقله» أي: حال رجوعه. و«السمرق»: شجرة. و«العضاء»: شجر له شوك.

556. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أن رسول الله ﷺ قال: «ما نقصت صدقة من مال، وما زاد الله عبداً بعفو إلا عزاً، وما تواضع أحد لله إلا رفعه الله عز وجل» رواه مسلم.

557. وعن أبي كبشة عمر بن سعد الأنماري - رضي الله عنه - أنه سمع رسول الله ﷺ يقول: «ثلاثة أقسم عليهن وأحدنكم حديثاً فاحفظوه: ما نقص مال عبد من صدقة، ولا ظلم عبد مظلمة صبر عليها إلا زاده الله عزاً، ولا فتح عبد باب مسألة إلا فتح الله عليه باب فقر، أو كلمة نحوها. وأحدنكم حديثاً فاحفظوه. قال: إنما الدنيا لأربعة نفر:

عبد رزقه الله مالاً وعِلماً، فهو يتقي فيه ربه، ويصل فيه رحمه، ويعلم الله فيه حقاً، فهذا بأفضل المنازل.

وعبد رزقه الله علماً، ولم يرزقه مالاً، فهو صادق النية يقول: لو أن لي مالاً

3. Quelqu'un à qui Dieu a octroyé une fortune sans lui donner de science. Le voilà dépensant son argent à tort et à travers, sans nullement craindre son Seigneur dans ses dépenses et sans rien donner à ses parents. Il ne reconnaît non plus à Dieu aucun droit dans sa fortune. Celui-là occupe la position la plus mauvaise.
4. Quelqu'un à qui Dieu n'a donné ni fortune ni science. Il ne fait que dire: «Si j'avais la richesse d'untel (celui dont on vient de parler), je la dépenserais à sa manière». Il est alors jugé sur son intention et son salaire est le même que celui du précédent». (Rapporté par Attirmidhi)

558. Selon 'Āisha (DAS), ils avaient tué un mouton. Le Prophète (BSDL) dit: «Qu'est-ce qui en est resté?» Elle dit: «Il n'en reste que cette épaule». Il dit: «Il est resté tout entier sauf cette épaule». (Rapporté par Attirmidhi)

Commentaire

La famille du Prophète (BSDL) avait donné en aumône tout le mouton sauf son épaule. Le Prophète leur dit que seul ce que nous dépensons pour l'au-delà nous reste et c'est ce que nous gardons pour nous qui s'en va.

559. Asmā' (DAS), fille de Abou Bakr (DAS), rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) m'a dit: «Ne ferme jamais la porte de ta caisse sinon Dieu te ferme la porte de la Sienna». (URA)

560. Abou Hourayra (DAS) rapporte qu'il a entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «L'image de l'avare et du généreux est celle de deux hommes couverts chacun d'une cotte de maille qui lui va du sein à la clavicule. Celui qui est généreux ne dépense pas quelque chose sans que son armure ne s'allonge pour lui couvrir la peau jusqu'à ses doigts, puis descend jusqu'à traîner par terre et effacer les traces de ses pas. Quant à l'avare, chaque fois qu'il veut dépenser quelque chose, les anneaux de sa cuirasse s'accrochent fortement à leur place. Il cherche en vain à les écarter mais ils ne s'écartent pas. (URA)

561. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a fait aumône de la valeur d'une datte provenant d'une acquisition pure (et Dieu n'accepte que ce qui est pur), Dieu l'agrée et la prend de Sa Main droite (c.à.d. en la bénissant) puis la lui fait prospérer comme l'un de vous engraisse son poulain».

لَعَمِلْتُ بِعَمَلِ فُلَانٍ، فَهُوَ نَيْتُهُ، فَأَجْرُهُمَا سَوَاءٌ.
وَعَبْدٌ رَزَقَهُ اللَّهُ مَالًا، وَلَمْ يَرْزُقْهُ عِلْمًا، فَهُوَ يَخْطُ فِي مَالِهِ بِغَيْرِ عِلْمٍ، لَا يَتَّقِي فِيهِ رَبَّهُ، وَلَا يَصِلُ فِيهِ رَحِمَهُ، وَلَا يَعْلَمُ اللَّهُ فِيهِ حَقًّا، فَهَذَا بِأَخْبَثِ الْمَنَازِلِ.
وَعَبْدٌ لَمْ يَرْزُقْهُ اللَّهُ مَالًا وَلَا عِلْمًا، فَهُوَ يَقُولُ: لَوْ أَنَّ لِي مَالًا لَعَمِلْتُ فِيهِ بِعَمَلِ فُلَانٍ، فَهُوَ نَيْتُهُ، فَوَزَرُهُمَا سَوَاءٌ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

558. وعن عائشة - رضي الله عنها - أَنَّهُمْ ذَبَحُوا شاةً، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «مَا بَقِيَ مِنْهَا؟» قَالَتْ: مَا بَقِيَ مِنْهَا إِلَّا كَتِفُهَا، قَالَ: «بَقِيَ كُلُّهَا غَيْرَ كَتِفِهَا» رواه الترمذي وقال: حديثٌ صحيحٌ.

ومعناه: تَصَدَّقُوا بِهَا إِلَّا كَتِفُهَا فَقَالَ: بَقِيََتْ لَنَا فِي الْآخِرَةِ إِلَّا كَتِفُهَا.

559. وعن أسماء بنت أبي بكر الصديق - رضي الله عنهما - قَالَتْ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تُؤْكَلِ فَيُؤْكَلُ عَلَيْكَ». وفي رواية «أَنْفَقِي أَوْ انْفَجِي، أَوْ انْضَحِي، وَلَا تُحْصِي فَيُحْصِي اللَّهُ عَلَيْكَ، وَلَا تُوعِي فَيُوعِي اللَّهُ عَلَيْكَ» متفق عليه.
و«انْفَجِي» بالحاء المهملة: وهو بمعنى أَنْفَقِي، وكذلك: «انْضَحِي».

560. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَثَلُ الْبَخِيلِ وَالْمُنْفِقِ، كَمَثَلِ رَجُلَيْنِ عَلَيْهِمَا جُتَّتَانِ مِنْ حَدِيدٍ مِنْ تُدْيِهِمَا إِلَى تَرَاقِيهِمَا، فَأَمَّا الْمُنْفِقُ، فَلَا يُنْفِقُ إِلَّا سَبْعَتَ، أَوْ وَفَرَتْ عَلَى جُلْدِهِ حَتَّى تُخْفِيَ بَنَانَهُ، وَتَعْفُوَ أَثَرَهُ، وَأَمَّا الْبَخِيلُ، فَلَا يُرِيدُ أَنْ يُنْفِقَ شَيْئًا إِلَّا لَزِقَتْ كُلُّ حَلَقَةٍ مَكَانَهَا، فَهُوَ يُوسِعُهَا فَلَا تَسْعُ» متفق عليه.

و«الْجَنَّةُ» الدَّرْعُ، ومعناه: أَنَّ الْمُنْفِقَ كُلَّمَا أَنْفَقَ سَبْعَتَ، وَطَالَتْ حَتَّى تَجَرَّ وَرَاءَهُ، وَتُخْفِيَ رِجْلَيْهِ وَأَثَرَ مَشْيِهِ وَخُطَوَاتِهِ.

561. وعنه قال: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ تَصَدَّقَ بِعَدْلٍ تَمَرَّةٍ مِنْ كَسْبٍ طَيِّبٍ، وَلَا يَقْبَلُ اللَّهُ إِلَّا الطَّيِّبَ، فَإِنَّ اللَّهَ يَقْبَلُهَا بِيَمِينِهِ، ثُمَّ يُرِيهَا لِصَاحِبِهَا، كَمَا يُرِي أَحَدُكُمْ فَلَوْهُ حَتَّى تَكُونَ مِثْلَ الْجَبَلِ» متفق عليه.

562. Toujours selon lui, le Prophète (BSDL) a dit: «Alors qu'un homme marchait dans une terre aride, il entendit tout à coup une voix s'adressant à un nuage: «Arrose le jardin d'untel». Aussitôt le nuage se déplaça et déversa son eau dans un terrain couvert de pierres noires. Une rigole recueillit toute cette eau. L'homme suivit le parcours de la rigole et trouva un homme debout dans son jardin, détournant l'eau avec sa houe. Il lui dit: «O esclave de Dieu! Quel est ton nom?» Il dit: «Untel» (le nom prononcé par la voix). Puis il lui dit: «O esclave de Dieu! Pourquoi me demandes-tu mon nom?» Il dit: «J'ai entendu une voix dans le nuage dont voici l'eau dire: «Arrose le jardin d'untel (ton nom)». Comment donc gères-tu ton jardin?» Il dit: «Maintenant que tu m'as dit cela, sache que j'attends ce qui pousse de cette terre, je fais aumône de son tiers, je mange le deuxième tiers et je remets en terre le reste». (Rapporté par Moslem)

61 – L'interdiction de l'avarice et de la ladrerie

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 92 – versets 8 à 11:* «Quant à celui qui aura été avare, croyant se passer de la bonne récompense de Dieu, (8)
et qualifiant le bien de mensonge, (9)

Nous le prédisposerons à la voie la plus dure. (10)

A quoi lui auront servi ses richesses une fois qu'il sera mort (ou qu'il tombera dans l'Enfer)? (11)»

2. *Chapitre 64 – verset 16:* «Celui qui est prémuni contre sa propre avarice, ce sont ceux-là qui ont récolté le succès».

Quant aux Hadiths:

563. Selon Jâber (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Craignez l'injustice car l'injustice est source de ténèbres le jour de la résurrection et craignez l'avarice car l'avarice a tué ceux qui étaient avant vous. Elle les a en effet poussés à faire couler leur sang et à se rendre licite ce qui leur a été interdit». (Rapporté par Moslem)

«الْفُلُو» بفتح الفاء وضم اللام وتشديد الواو، ويُقال أيضاً: بكسر الفاء وإسكان اللام وتخفيف الواو: وهو المهر.

562. وعنه عن النبي ﷺ قال: «بَيْنَمَا رَجُلٌ يَمْشِي بِفَلَاةٍ مِنَ الْأَرْضِ، فَسَمِعَ صَوْتًا فِي سَحَابَةٍ: اسْقِ حَدِيقَةَ فُلَانٍ، فَتَنَحَّى ذَلِكَ السَّحَابُ فَأَفْرَغَ مَاءَهُ فِي حَرَّةٍ، فَإِذَا شَرْجَةٌ مِنْ تِلْكَ الشَّرَاجِ قَدْ اسْتَوْعَبَتْ ذَلِكَ الْمَاءَ كُلَّهُ، فَتَبَعَ الْمَاءَ، فَإِذَا رَجُلٌ قَائِمٌ فِي حَدِيقَتِهِ يُحَوِّلُ الْمَاءَ بِمِسْحَاتِهِ، فَقَالَ لَهُ: يَا عَبْدَ اللَّهِ مَا اسْمُكَ؟ قَالَ: فُلَانٌ لِلْأَسْمِ الَّذِي سَمِعَ فِي السَّحَابَةِ، فَقَالَ لَهُ: يَا عَبْدَ اللَّهِ لِمَ تَسْأَلُنِي عَنِ اسْمِي؟ فَقَالَ: إِنِّي سَمِعْتُ صَوْتًا فِي السَّحَابِ الَّذِي هَذَا مَأْوُهُ يَقُولُ: اسْقِ حَدِيقَةَ فُلَانٍ لِأَسْمِكَ، فَمَا تَصْنَعُ فِيهَا؟ فَقَالَ: أَمَا إِذْ قُلْتَ هَذَا، فَإِنِّي أَنْظُرُ إِلَى مَا يَخْرُجُ مِنْهَا، فَأَتَصَدَّقُ بِثُلْثِهِ، وَأَكُلُ أَنَا وَعِيَالِي ثُلْثًا، وَأَرُدُّ فِيهَا ثُلْثَهُ»، رواه مسلم.

«الْحَرَّةُ» الأرض الملبسة حجارة سوداء. و«الشَّرْجَةُ» بفتح الشين المعجمة وإسكان الراء وبالجم: هي مسيل الماء.

61 - باب النهي عن البخل والشح

قال الله تعالى: ﴿وَأَمَّا مَنْ بَخِلَ وَاسْتَغْنَىٰ وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَىٰ فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْعُسْرَىٰ. وَمَا يُغْنِي عَنْهُ مَالُهُ إِذَا تَرَدَّىٰ﴾ [الليل: 8-11].
وقال تعالى: ﴿وَمَنْ يُوقِ شُحَّ نَفْسِهِ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾ [التغابن: 16].
وأما الأحاديث فتقدمت جملة منها في الباب السابق.

563. وعن جابر - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «اتَّقُوا الظُّلْمَ، فَإِنَّ الظُّلْمَ ظُلُمَاتُ يَوْمِ الْقِيَامَةِ، وَاتَّقُوا الشُّحَّ، فَإِنَّ الشُّحَّ أَهْلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ، حَمَلَهُمْ عَلَى أَنْ سَفَكُوا دِمَاءَهُمْ وَاسْتَحْلَوْا مَحَارِمَهُمْ» رواه مسلم.

62 – L'altruisme et l'assistance

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 59 – verset 9*: «Ils leur donnent la préférence sur eux-mêmes, même s'ils sont dans le besoin».

2. *Chapitre 76 – verset 8*: «Ils donnent à manger des aliments (malgré leur amour pour ces aliments) à un miséreux, un orphelin et un prisonnier».

Pour ce qui est des *Ḥadīths*:

564. Selon Abou Hourayra (DAS), un homme vint dire au Prophète (BSDL): «Je suis exténué par la faim». Il envoya demander quelque chose à l'une de ses femmes. Elle dit: «Par Celui qui t'a envoyé porteur de vérité, je n'ai rien d'autre que de l'eau». Il envoya demander à une autre de ses femmes et ce fut la même réponse jusqu'à ce qu'elles eussent toutes dit: «Par Celui qui t'a envoyé porteur de vérité, je n'ai rien d'autre que de l'eau». Le Prophète dit alors: «Qui donc veut bien donner l'hospitalité à cet homme?» Un Anṣārīte dit: «Moi, ô Messager de Dieu!» Il se rendit chez lui en sa compagnie et dit à sa femme: «Reçois bien l'hôte du Messager de Dieu (BSDL)».

Dans une autre version: «As-tu quelque chose à manger?» Elle dit: «Rien d'autre que le repas de mes enfants». Il dit: «Fais-les patienter par quelque prétexte et, s'ils demandent à dîner, fais-les dormir. Puis quand notre invité entrera à la maison, éteins la lampe et fais-lui croire que nous mangeons avec lui». Ils se mirent donc à table et l'invité mangea tandis qu'ils passèrent la nuit le ventre vide. Le lendemain matin il alla trouver le Prophète (BSDL) qui lui dit: «Dieu S'est vraiment étonné de ce que vous avez fait la veille avec votre invité». (URA)

565. Toujours selon lui, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Le manger de deux personnes suffit à trois et le manger de trois suffit à quatre». (URA)

Dans une autre version de Moslem: «Le manger d'un seul suffit à deux, le manger de deux suffit à quatre et le manger de quatre suffit à huit».

566. Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS) rapporte: «Pendant qu'on était en voyage avec le Prophète (BSDL), voilà qu'arriva un homme sur sa monture. Il promena son regard à droite et à gauche. Le Messager de Dieu (BSDL) dit alors: «Que celui qui a encore de la place sur sa monture en fasse profiter celui qui n'a pas de monture; et que celui qui a un excédent de provisions en donne à celui qui n'a aucune provision». Il continua ainsi à citer toutes les sortes de biens au point qu'il nous parut qu'aucun de nous n'avait le droit de garder pour lui ce qui excédait ses propres besoins». (Rapporté par Moslem)

567. Selon Sahl Ibn Sa'īd (DAS), une femme vint au Messager de Dieu (BSDL) avec un manteau tissé. Elle lui dit: «Je l'ai tissé de ma main pour t'en couvrir». Le

62 - باب الايثار والمواساة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ وَيُؤْثِرُونَ عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ وَلَوْ كَانَ بِهِمْ خَصَاصَةٌ ﴾ [الحشر : 9].
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَيُطْعِمُونَ الطَّعَامَ عَلَىٰ حُبِّهِ مِسْكِينًا وَيَتِيمًا وَأَسِيرًا ﴾ [الذهر : 8] إِلَى
آخِرِ الْآيَاتِ .

564 . عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : جَاءَ رَجُلٌ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ :
إِنِّي مَجْهُودٌ ، فَأَرْسَلَ إِلَى بَعْضِ نِسَائِهِ ، فَقَالَتْ : وَالَّذِي بَعَثَكَ بِالْحَقِّ مَا عِنْدِي إِلَّا مَاءٌ ، ثُمَّ
أَرْسَلَ إِلَى أُخْرَى ، فَقَالَتْ مِثْلَ ذَلِكَ ، حَتَّى قُلْنَ كُلُّهُنَّ مِثْلَ ذَلِكَ : لَا وَالَّذِي بَعَثَكَ بِالْحَقِّ
مَا عِنْدِي إِلَّا مَاءٌ . فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « مَنْ يُضِيفُ هَذَا اللَّيْلَةَ ؟ » فَقَالَ رَجُلٌ مِنَ الْأَنْصَارِ :
أَنَا يَا رَسُولَ اللَّهِ ، فَاذْهَبْ بِهِ إِلَى رَحْلِهِ ، فَقَالَ لِمَرْأَتِهِ : أَكْرَمِي ضَيْفَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ .
وَفِي رِوَايَةٍ : قَالَ لِمَرْأَتِهِ : هَلْ عِنْدَكَ شَيْءٌ ؟ فَقَالَتْ : لَا ، إِلَّا قُوتَ صِبَايَ . قَالَ :
عَلَّيْهِمْ بَشِيءٌ وَإِذَا أَرَادُوا الْعِشَاءَ ، فَنَوِّمِيهِمْ ، وَإِذَا دَخَلَ ضَيْفُنَا ، فَأَطْفِئِي السِّرَاجَ ، وَأَرِيهِ أَنَا
نَأْكُلُ ، فَفَعَدُوا وَأَكَلَ الضَّيْفُ وَبَاتَا طَاوِئِينَ ، فَلَمَّا أَصْبَحَ ، غَدَا عَلَى النَّبِيِّ ﷺ ، فَقَالَ :
« لَقَدْ عَجِبَ اللَّهُ مِنْ صَنِيعِكُمَا بِضَيْفِكُمَا اللَّيْلَةَ » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

565 . وَعَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « طَعَامُ الْاِثْنَيْنِ كَافِي الثَّلَاثَةِ ، وَطَعَامُ الثَّلَاثَةِ
كَافِي الْأَرْبَعَةِ » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

وَفِي رِوَايَةٍ لِمُسْلِمٍ عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، عَنْ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « طَعَامُ الْوَاحِدِ
يَكْفِي الْاِثْنَيْنِ ، وَطَعَامُ الْاِثْنَيْنِ يَكْفِي الْأَرْبَعَةَ ، وَطَعَامُ الْأَرْبَعَةِ يَكْفِي الثَّمَانِيَةَ » .

566 . وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : بَيْنَمَا نَحْنُ فِي سَفَرٍ مَعَ
النَّبِيِّ ﷺ إِذْ جَاءَ رَجُلٌ عَلَى رَاحِلَةٍ لَهُ ، فَجَعَلَ يَصْرِفُ بَصَرَهُ يَمِينًا وَشِمَالًا ، فَقَالَ رَسُولُ
اللَّهِ ﷺ : « مَنْ كَانَ مَعَهُ فَضْلٌ ظَهَرَ فَلْيَعُدْ بِهِ عَلَى مَنْ لَا ظَهَرَ لَهُ ، وَمَنْ كَانَ لَهُ فَضْلٌ مِنْ
زَادٍ ، فَلْيَعُدْ بِهِ عَلَى مَنْ لَا زَادَ لَهُ » فَذَكَرَ مِنْ أَصْنَافِ الْمَالِ مَا ذَكَرَ حَتَّى رَأَيْنَا أَنَّهُ لَا حَقَّ
لِأَحَدٍ مِنَّا فِي فَضْلٍ ، رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

567 . وَعَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ امْرَأَةً جَاءَتْ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ

Prophète (BSDL), qui en avait bien besoin, prit le manteau, l'entoura autour de ses hanches et sortit à nous. Untel dit alors: «Habille-moi-s'en, comme il est beau!» Il dit: «Oui». Le Prophète prit part à notre conseil puis rentra chez lui et fit un paquet du manteau qu'il envoya à cet homme. Les gens lui dirent: «Tu as fait là une bien vilaine chose. Le Prophète (BSDL) s'était couvert de ce manteau dont il avait vraiment besoin et voilà que tu le lui demandes, sachant bien qu'il ne déçoit aucun demandeur». Il dit: «Par Dieu, je ne le lui ai pas demandé pour m'en vêtir mais je voulais uniquement en faire mon linceul». Sahl a dit: «Ce fut effectivement ce manteau qui lui servit de linceul». (Rapporté par Al Boukhārī)

568. Selon Abou Mūsa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les Ash'arites (la tribu de Abou Mūsa), lorsqu'ils épuisent leurs provisions au cours d'une expédition militaire, ou bien lorsque les ressources de leurs familles deviennent rares, rassemblent ce qu'ils ont dans un seul manteau puis se le partagent à égalité. C'est pourquoi ils m'appartiennent et je leur appartiens». (URA)

63 – La concurrence dans les œuvres destinées à l'autre monde et le souci d'acquérir toujours plus de tout ce qui est source de bénédiction

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 83 – verset 26:* «Et que ceux qui se disputent pour arriver à cela se disputent».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

569. Selon Souheyl Ibn Sa'd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) reçut en cadeau une boisson. Il en but et il avait à sa droite un jeune homme et à sa gauche des personnes âgées. Il dit au jeune homme (qui avait droit de priorité étant à droite): «Me permets-tu de donner à boire à ceux-là (avant toi)?» Le jeune homme dit: «Non, par Dieu, ô Messenger de Dieu! Jamais je ne céderai à quelqu'un un honneur qui me revient de toi». Le Messenger de Dieu (BSDL) lui plaça le bol dans sa main. (URA)

Commentaire

Ce jeune homme n'était autre que le cousin du Prophète (BSDL), 'Abdullāh Ibn 'Abbās (DAS), réputé pour sa haute connaissance des sciences islamiques.

Les règles de la politesse exigent qu'on commence toute distribution par la personne de droite. Mais le Prophète (BSDL) a voulu tenir compte du respect dû à l'âge des autres personnes présentes.

Comme le fait de boire juste après le Prophète contient une bénédiction certaine, 'Abdullāh refuse de céder son tour, pas même à ses aînés.

Cela montre que nous devons courir avec empressement derrière tout ce qui peut nous apporter la bénédiction de Dieu.

570. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Alors qu'Ayoub (BSDL) se lavait tout nue, des sauterelles en or tombèrent sur lui, il se mit alors à les recueillir dans son habit. Son Dieu, qu'il soit exalté et magnifié, l'appela en disant: «Ne t'avais-je pas donné ce qu'il faut, pour te passer de ce que tu vois». Si, par Ta Puissance, répond Ayoub, mais je ne saurais me passer de ta bénédiction». (Rapporté par Al Boukhārī)

بِرْدَةٍ مَنسُوجَةٍ، فَقَالَتْ: نَسَجْتُهَا بِيَدَيَّ لِأَكْسُوَكَهَا، فَأَخَذَهَا النَّبِيُّ ﷺ مُحْتَاجًا إِلَيْهَا، فَخَرَجَ إِلَيْنَا وَإِنَّهَا لِإِزَارُهُ، فَقَالَ فُلَانٌ: اكْسِينِيَا مَا أَحْسَنَهَا! فَقَالَ: «نَعَمْ» فَجَلَسَ النَّبِيُّ ﷺ فِي الْمَجْلِسِ، ثُمَّ رَجَعَ فَطَوَّأَهَا، ثُمَّ أَرْسَلَ بِهَا إِلَيْهِ: فَقَالَ لَهُ الْقَوْمُ: مَا أَحْسَنْتَ! لَبَسَهَا النَّبِيُّ ﷺ مُحْتَاجًا إِلَيْهَا، ثُمَّ سَأَلْتُهُ، وَعَلِمْتُ أَنَّهُ لَا يَرُدُّ سَائِلًا، فَقَالَ: إِنِّي وَاللَّهِ مَا سَأَلْتُهُ لِأَلْبَسَهَا، إِنَّمَا سَأَلْتُهُ لِتَكُونَ كَفَنِي. قَالَ سَهْلٌ: فَكَانَتْ كَفَنُهُ. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

568. وعن أبي موسى - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «إِنَّ الْأَشْعَرِيِّينَ إِذَا أَرْمَلُوا فِي الْغَزْوِ، أَوْ قَلَّ طَعَامُ عِيَالِهِمْ بِالْمَدِينَةِ، جَمَعُوا مَا كَانَ عِنْدَهُمْ فِي ثَوْبٍ وَاحِدٍ، ثُمَّ اقْتَسَمُوهُ بَيْنَهُمْ فِي إِنَاءٍ وَاحِدٍ بِالسَّوِيَّةِ فَهُمْ مِنِّي وَأَنَا مِنْهُمْ» متفق عليه. «أَرْمَلُوا»: فَرَّغَ زَادُهُمْ، أَوْ قَارَبَ الْفَرَاغَ.

63 - باب التنافس في أمور الآخرة

والاستكثار مما يتبرك به

قال الله تعالى: ﴿وَفِي ذَلِكَ فَلْيَتَنَافَسِ الْمُتَنَافِسُونَ﴾ [المطففين: 26].

569. وعن سهل بن سعد - رضي الله عنه - أن رسول الله ﷺ أتى بِشَرَابٍ، فَشَرِبَ مِنْهُ، وَعَنْ يَمِينِهِ غَلَامٌ، وَعَنْ يَسَارِهِ الْأَشْيَاحُ، فَقَالَ لِلْغَلَامِ: «أَتَأْذُنُ لِي أَنْ أُعْطِيَ هَؤُلَاءِ؟» فَقَالَ الْغَلَامُ: لَا وَاللَّهِ يَا رَسُولَ اللَّهِ لَا أُؤْثِرُ بِنَصِيبي مِنْكَ أَحَدًا، فَتَلَّهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي يَدِهِ. متفق عليه.

«تَلَّهُ» بالتاء المثناة فوق، أي: وَضَعَهُ، وهذا الغلام هو ابن عباس - رضي الله عنهما -.

570. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قال: «بَيْنَا أَيُّوبُ - عَلَيْهِ السَّلَامُ - يَغْتَسِلُ عُريَانًا، فَخَرَّ عَلَيْهِ جَرَادٌ مِنْ ذَهَبٍ، فَجَعَلَ أَيُّوبُ يَحْثِي فِي ثَوْبِهِ، فَناداهُ رَبُّهُ عَزَّ وَجَلَّ: يَا أَيُّوبُ، أَلَمْ أَكُنْ أَغْنِيكَ عَمَّا تَرَى؟! قَالَ: بَلَى وَعِزَّتِكَ، وَلَكِنْ لَا غِنَى لِي عَنْ بَرَكَتِكَ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

64 – Le mérite du riche qui rend grâce à Dieu. Il s'agit de celui qui a acquis ses richesses en toute probité et les a dépensées selon les ordres de Dieu

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 92 – versets 5 à 7*: «Celui qui aura donné l'aumône et craint pieusement Dieu (5) et celui qui aura cru au bien (6), Nous le prédiserons à la voie la plus aisée (7)».

2. *Chapitre 92 – versets 17 à 21*: «On le (l'Enfer) fera éviter au pieux (17), qui donne son argent en aumônes purificatrices (18). Rien de ce que l'on peut détenir comme bien n'a sa récompense auprès de Dieu (19) sauf si on les a acquis uniquement pour les dépenser pour l'amour de son Seigneur, Le Sublime (20) et on sera certainement satisfait (21)».

3. *Chapitre 2 – versets 271*: «Si vous laissez voir les aumônes, cela est très bien et, si vous les cachez et les donnez aux pauvres, c'est encore bien meilleur pour vous et cela efface (une partie) de vos péchés.

Dieu est parfaitement au courant de ce que vous faites».

4. *Chapitre 3 – verset 92*: «Jamais vous n'atteindrez la bienfaisance jusqu'à ce que vous dépensiez de ce que vous aimez. Vous ne dépensez rien que Dieu ne le sache parfaitement».

Les versets concernant le mérite des dépenses dans les œuvres d'obéissance à Dieu sont nombreux et bien connus.

Quant aux Ḥadīths:

571. Selon 'Abdullāh Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BASL) a dit: «L'envie n'est permise que dans deux cas: 1) Un homme à qui Dieu a donné une fortune et lui a donné la force de la dépenser dans les justes causes. 2) Un homme à qui Dieu a donné une sagesse (un savoir) qu'il emploie pour arbitrer les litiges et qu'il enseigne aux gens». (URA)

572. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'envie n'est permise que dans deux cas: 1) Un homme à qui Dieu a donné la connaissance du Coran et qui se consacre à sa lecture la nuit et le jour. 2) Un homme à qui Dieu a donné une fortune qu'il dépense de nuit et de jour». (URA)

573. Selon Abou Hourayra (DAS), des pauvres parmi les Mouhājirūn (exilés de la Mecque) vinrent dire au Messenger de Dieu (BSDL): «Les riches ont emporté les hauts degrés et la jouissance éternelle (le Paradis)». Il dit: «Comment donc?» Ils dirent: «Ils font leurs prières comme nous. Ils jeûnent comme nous. Ils font les aumônes alors que nous ne les faisons pas. Ils affranchissent les esclaves et nous ne le faisons pas». Le Messenger de Dieu (BSDL) leur dit: «Voulez-vous que je vous apprenne une chose qui vous fait rattraper ceux qui vous ont devancés et qui vous fait devancer ceux qui viennent après vous si bien qu'il ne restera plus de gens plus méritants que vous sauf quelqu'un qui aura fait la même œuvre que vous?» Ils

64 - باب فضل الغني الشاكر وهو من أخذ المال من وجهه وصرفه في وجوهه المأمور بها

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى ﴿فَأَمَّا مَنْ أَعْطَى وَاتَّقَى * وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَى * فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْيُسْرَى﴾ [الليل : 5-7].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَسَيَجْزِيهَا الْآتَى * الَّذِي يُؤْتِي مَالَهُ يَتَزَكَّى * وَمَا لِأَحَدٍ عِنْدَهُ مِنْ نِعْمَةٍ تُجْزَى * إِلَّا ابْتِغَاءَ وَجْهِ رَبِّهِ الْأَعْلَى * وَلَسَوْفَ يَرْضَى﴾ [الليل : 17-21].
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿إِنْ تُبْدُوا الصَّدَقَاتِ فَنِعِمَّا هِيَ وَإِنْ تُخْفُوهَا وَتُؤْتُوهَا الْفُقَرَاءَ فَهِيَ خَيْرٌ لَكُمْ وَيُكَفِّرُ عَنْكُمْ مِنْ سَيِّئَاتِكُمْ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ﴾ [البقرة : 271].
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ شَيْءٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ﴾ [آل عمران : 92].

والآيات في فضل الإنفاق في الطاعات كثيرة معلومة.

571. وعن عبد الله بن مسعود - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : « لا حَسَدَ إِلَّا فِي اثْنَيْنِ : رَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ مَالًا ، فَسَلَّطَهُ عَلَى هَلَكَيْتِهِ فِي الْحَقِّ ، وَرَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ حِكْمَةً فَهُوَ يَقْضِي بِهَا وَيُعَلِّمُهَا » متفقٌ عليه وتقدم شرحه قريبًا .

572. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - عن النبي ﷺ قال : « لا حَسَدَ إِلَّا فِي اثْنَيْنِ : رَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ الْقُرْآنَ ، فَهُوَ يَقُومُ بِهِ آتَاءَ اللَّيْلِ وَآتَاءَ النَّهَارِ ، وَرَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ مَالًا ، فَهُوَ يُنْفِقُهُ آتَاءَ اللَّيْلِ وَآتَاءَ النَّهَارِ » متفقٌ عليه .
«الآناء» : الساعات .

573. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - أَنَّ فُقَرَاءَ الْمُهَاجِرِينَ أَتَوْا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ، فَقَالُوا : ذَهَبَ أَهْلُ الدُّثُورِ بِالدرجاتِ الْعُلَى ، وَالنَّعِيمِ الْمُقِيمِ ، فَقَالَ : « وَمَا ذَاكَ ؟ » فَقَالُوا : يُصَلُّونَ كَمَا نُصَلِّي ، وَيُصُومُونَ كَمَا نَصُومُ ، وَيَتَصَدَّقُونَ وَلَا تَتَصَدَّقُ ، وَيَعْتِقُونَ وَلَا نَعْتِقُ ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « أَفَلَا أَعْلَمُكُمْ شَيْئًا تَدْرِكُونَ بِهِ مَنْ سَبَقَكُمْ ، وَتَسْبِقُونَ بِهِ مَنْ بَعْدَكُمْ ، وَلَا يَكُونُ أَحَدٌ أَفْضَلَ مِنْكُمْ إِلَّا مَنْ صَنَعَ مِثْلَ مَا صَنَعْتُمْ ؟ » قَالُوا :

dirent: «Oui, ô Messager de Dieu!». Il dit: «Vous dites à la fin de chaque prière trente trois fois «Soubhānallāh» (gloire et pureté à Dieu) trente trois fois «Allāhou Akbar» (Dieu est plus grand) et trente trois fois «Al ḥamdoulillāh» (la louange est à Dieu)». Les pauvres des Mouhājirūn revinrent dire au Messager de Dieu (BSDL): «Nos frères riches ont su ce que nous faisons et en font de même». Le Messager de Dieu (BSDL) leur dit: «Cela provient de la générosité de Dieu qu'Il accorde à qui Il veut». (URA)

65 – Le devoir de penser à la mort et de ne pas trop tabler sur l'avenir

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – verset 185*: «Toute vie insufflée doit goûter à la mort. Ce n'est qu'au jour de la résurrection que vous recevrez intégralement vos salaires. Celui qui sera écarté loin du Feu et qui sera introduit au Paradis aura certainement remporté le succès. La vie ici-bas n'est qu'une jouissance trompeuse».

2. *Chapitre 31 – verset 34*: «Aucun être ne sait ce qu'il acquerra demain et aucun être ne sait dans quelle terre il devra mourir».

3. *Chapitre 16 – verset 61*: «Dès que leur terme est échu, ils ne peuvent le retarder ni l'avancer d'une heure».

4. *Chapitre 63 – versets 9 à 11*: «O vous qui avez cru! Ne vous laissez pas distraire de l'évocation de Dieu par vos biens et par vos enfants. Celui qui s'en laisse distraire, ce sont ceux-là les perdants (9). Dépensez (au service de Dieu) de ce que Nous vous avons octroyé avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il dise alors: «Seigneur! Si tu me donnais un court sursis afin que je fasse l'aumône et que je fasse partie des vertueux?» (10) Or jamais Dieu ne donne de sursis à une âme quand son heure arrive. Dieu est parfaitement au courant de ce que vous faites (11)».

5. *Chapitre 23 – versets 99 à 105*: «Jusqu'à ce que la mort vienne à l'un d'eux. Il dit alors: «Seigneur! Retourne-moi (à la vie)... (99) ...Peut-être que je ferai quelque bonne œuvre de ce que j'ai laissé». Oh que non! Ce n'est là qu'une vaine parole qu'il prononce et derrière eux se trouve un barrage jusqu'au jour où ils seront ressuscités». (100) Lorsqu'on soufflera dans le clairon (de l'Apocalypse), ce jour-là il n'y aura plus entre eux aucun lien de parenté et ils ne s'interrogeront pas entre eux. (101). Celui dont les œuvres pèseront lourd, ceux-là sont les récolteurs du succès. (102). Celui dont les œuvres seront de peu de poids, ceux-là sont ceux qui se sont perdus eux-mêmes et qui s'éternisent en Enfer. (103) Les flammes leur lèchent le visage et leurs lèvres s'y retroussent en découvrant leurs dents. (104)

Jusqu'à ce que Dieu le Très-Haut dise:

«Combien êtes-vous demeurés sur terre en nombre d'années? (112) Ils dirent: «Nous sommes demeurés une journée ou une partie de journée. Interroge-donc les

بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «تُسَبِّحُونَ، وَتَحْمَدُونَ وَتُكَبِّرُونَ، ذُبِرَ كُلُّ صَلاَةٍ ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ مَرَّةً» فَرَجَعَ فَقَرَأَ الْمُهَاجِرِينَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَقَالُوا: سَمِعَ إِخْوَانُنَا أَهْلُ الْأَمْوَالِ بِمَا فَعَلْنَا، فَفَعَلُوا مِثْلَهُ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «ذَلِكَ فَضْلُ اللَّهِ يُؤْتِيهِ مَنْ يَشَاءُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ وَهَذَا لَفْظُ رَوَايَةِ مُسْلِمٍ.

«الدُّثُورُ»: الْأَمْوَالُ الْكَثِيرَةُ، وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

65 - باب ذكر الموت وقصر الأمل

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿كُلُّ نَفْسٍ ذَائِقَةُ الْمَوْتِ وَإِنَّمَا تُوَفَّوْنَ أَجُورَكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فَمَنْ زُحِرَ عَنِ النَّارِ وَأُدْخِلَ الْجَنَّةَ فَقَدْ فَازَ وَمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا إِلَّا مَتَاعُ الْغُرُورِ﴾ [آل عمران: 185].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَمَا تَذَرِي نَفْسٌ مَّاذَا تَكْسِبُ غَدًا وَمَا تَذَرِي نَفْسٌ بَأْيِ أَرْضٍ تَمُوتُ﴾ [لقمان: 34].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَإِذَا جَاءَ أَجْلُهُمْ لَا يَسْتَأْخِرُونَ سَاعَةً وَلَا يَسْتَقْدِمُونَ﴾ [النحل: 61].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تُلْهِكُمْ أَمْوَالُكُمْ وَلَا أَوْلَادُكُمْ عَنْ ذِكْرِ اللَّهِ، وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ فَأُولَئِكَ هُمُ الْخَاسِرُونَ * وَأَنْفِقُوا مِمَّا رَزَقْنَاكُمْ مِنْ قَبْلِ أَنْ يَأْتِيَّ أَحَدَكُمْ الْمَوْتُ فَيَقُولَ رَبِّ لَوْلَا أَخَّرْتَنِي إِلَى أَجَلٍ قَرِيبٍ فَأَصَّدَّقَ وَأَكُنْ مِنَ الصَّالِحِينَ * وَلَنْ يُؤَخَّرَ اللَّهُ نَفْسًا إِذَا جَاءَ أَجَلُهَا وَاللَّهُ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ﴾ [المنافقون: 9-11].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿حَتَّى إِذَا جَاءَ أَحَدَهُمُ الْمَوْتُ قَالَ رَبِّ ارْجِعُونِ لَعَلِّي أَعْمَلُ صَالِحًا فِيمَا تَرَكْتُ كَلَّا إِنَّهَا كَلِمَةٌ هُوَ قَائِلُهَا وَمِنْ وَرَائِهِمْ بَرْزَخٌ إِلَى يَوْمِ يُبْعَثُونَ * فَإِذَا نُفِخَ فِي الصُّورِ فَلَا أَنْسَابَ بَيْنَهُمْ يَوْمَئِذٍ وَلَا يَتَسَاءَلُونَ * فَمَنْ ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ * وَمَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ فَأُولَئِكَ الَّذِينَ خَسِرُوا أَنْفُسَهُمْ فِي جَهَنَّمَ خَالِدُونَ * تَلَفَحَ وَجُوهُهُمُ النَّارُ وَهُمْ فِيهَا كَالِحُونَ * أَلَمْ تَكُنْ آيَاتِي تُتْلَى عَلَيْكُمْ فَكُنْتُمْ بِهَا تُكَذِّبُونَ﴾ إِلَى قَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿.. كَمْ لَبِثْتُمْ فِي الْأَرْضِ عَدَدَ سِنِينَ * قَالُوا: لَبِثْنَا يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ فَاسْأَلِ الْعَادِينَ * قَالَ: إِنْ لَبِثْتُمْ إِلَّا قَلِيلًا لَوْ أَنْتُمْ كُنْتُمْ تَعْلَمُونَ * أَفَحَسِبْتُمْ أَنَّمَا خَلَقْنَاكُمْ عَبَثًا وَأَنْتُمْ إِلَيْنَا لَا

comptables». (113) Il dit: «Vous n'êtes effectivement demeurés que peu de temps, si vous pouviez savoir». (114) Avez-vous donc pensé que Nous vous avons créés en pur amusement et que vous ne Nous seriez pas retournés?» (115)

6. *Chapitre 57 – verset 16*: «N'est-il pas venu le temps pour ceux qui ont cru de laisser leurs cœurs se remplir d'une sensation de paix et d'humble soumission à la lecture du Livre de rappel de Dieu et de ce qui est descendu de la vérité et de ne point être pareils à ceux qui ont reçu le Livre avant eux (Juifs et Chrétiens)? Ceux-là de trop longues années sont déjà passées depuis qu'ils l'ont reçu et c'est pourquoi leurs cœurs devinrent trop durs.

Beaucoup d'entr'eux sont des dévergondés».

Les versets se rapportant à ce chapitre sont très nombreux et bien connus.

Pour ce qui est des *Ḥadīths*:

574. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) le saisit une fois par l'épaule et lui dit: «Sois dans ce bas-monde comme un étranger ou comme quelqu'un de passage». Le fils de 'Omar (DAS) disait: «Quand tu es au soir, n'attends pas le matin et quand tu es au matin, n'attends pas le soir. Prends de ta bonne santé pour ta maladie et de ta vie pour ta mort». (Rapporté par Al Boukhāri)

575. Toujours selon lui, Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Aucun Musulman possédant quelque bien héritable n'a le droit de passer deux nuits sans avoir par-devant lui son testament dûment rédigé». (Version de Al Boukhāri)

Dans une autre version de Moslem il est dit: «Trois nuits». Le fils de 'Omar a dit: «Depuis que j'ai entendu cela de la bouche du Messenger de Dieu (BSDL), je n'ai plus passé une seule nuit sans avoir avec moi mon testament».

576. Anas (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) traça des traits et dit: «Voici l'homme et voici le terme de sa vie. Alors qu'il est ainsi, voilà que le trait le plus proche vient mettre fin à son existence». (Rapporté par Al Boukhāri)

577. Ibn Mas'ūd (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) traça un carré. Puis il traça en son milieu un trait qui en sortait. Il traça ensuite des petits traits se dirigeant vers le précédent. Il dit: «Tel est l'homme et ce carré représente son terme qui l'entoure de toutes parts. La ligne médiane qui sort du carré représente ses espérances. Quant à ces petits traits, ce sont les accidents qui le guettent. Si l'un d'eux le manque, l'autre le saisit dans ses mâchoires». (Rapporté par Al Boukhāri)

تُرْجَعُونَ ﴿[المؤمنون : 99 - 115].

وقَالَ تَعَالَى : ﴿أَلَمْ يَأْنِ لِلَّذِينَ آمَنُوا أَنْ تَخْشَعَ قُلُوبُهُمْ لِذِكْرِ اللَّهِ وَمَا نَزَلَ مِنَ الْحَقِّ وَلَا يَكُونُوا كَالَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ مِنْ قَبْلُ فَطَالَ عَلَيْهِمُ الْأَمَدُ فَقَسَتْ قُلُوبُهُمْ وَكَثِيرٌ مِنْهُمْ فَاسِقُونَ﴾ [الحديد : 16].

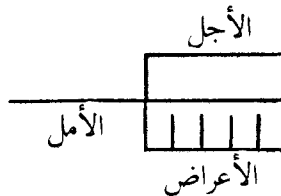
والآيات في الباب كثيرة معلومة.

574. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قال : أَخَذَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِمَنْكِبِي فَقَالَ : «كُنْ فِي الدُّنْيَا كَأَنَّكَ غَرِيبٌ أَوْ عَابِرُ سَبِيلٍ» .
وَكَانَ ابْنُ عُمَرَ - رضي الله عنهما - يَقُولُ : إِذَا أُمْسَيْتَ ، فَلَا تَتَنَظَّرِ الصَّبَاحَ ، وَإِذَا أَصْبَحْتَ ، فَلَا تَتَنَظَّرِ الْمَسَاءَ ، وَخُذْ مِنْ صِحَّتِكَ لِمَرَضِكَ ، وَمِنْ حَيَاتِكَ لِمَوْتِكَ » رواه البخاري .

575. وعنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «مَا حَقُّ أَمْرِي مُسْلِمٍ ، لَهُ شَيْءٌ يُوصِي فِيهِ ، يَبِيتُ لَيْلَتَيْنِ إِلَّا وَوَصِيَّتُهُ مَكْتُوبَةٌ عِنْدَهُ» متفقٌ عليه هذا لفظ البخاري .
وفي رواية لمسلم «بِيتُ ثَلَاثَ لَيَالٍ» قَالَ ابْنُ عُمَرَ : مَا مَرَّتْ عَلَيَّ لَيْلَةٌ مُنْذُ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ ذَلِكَ إِلَّا وَعِنْدِي وَصِيَّتِي .

576. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : خَطَّ النَّبِيُّ ﷺ خُطُوطًا فَقَالَ : «هَذَا الْإِنْسَانُ ، وَهَذَا أَجَلُهُ ، فَبَيْنَمَا هُوَ كَذَلِكَ إِذْ جَاءَ الْخَطُّ الْأَقْرَبُ» رواه البخاري .

577. وعن ابن مسعود - رضي الله عنه - قال : خَطَّ النَّبِيُّ ﷺ خَطًّا مُرَبَّعًا ، وَخَطَّ خَطًّا فِي الْوَسْطِ خَارِجًا مِنْهُ ، وَخَطَّ خُطُوطًا صِغَارًا إِلَى هَذَا الَّذِي فِي الْوَسْطِ مِنْ جَانِبِهِ الَّذِي فِي الْوَسْطِ ، فَقَالَ : «هَذَا الْإِنْسَانُ ، وَهَذَا أَجَلُهُ مُحِيطًا بِهِ - أَوْ قَدْ أَحَاطَ بِهِ - وَهَذَا الَّذِي هُوَ خَارِجٌ أَمَلُهُ ، وَهَذِهِ الْخُطُوطُ الصِّغَارُ الْأَعْرَاضُ ، فَإِنْ أَخْطَأَهُ هَذَا ، نَهَشَهُ هَذَا ، وَإِنْ أَخْطَأَهُ هَذَا نَهَشَهُ هَذَا» رواه البخاري . وَهَذِهِ صُورَتُهُ :



578. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Hâtez-vous de faire les bonnes actions avant d'en être empêchés par l'une de ces sept choses auxquelles vous devez vous attendre: 1) Une pauvreté qui vous fait oublier (de les faire). 2) Une richesse qui vous rend arrogant. 3) Une maladie ruinant votre santé. 4) Une vieillesse affaiblissant votre esprit. 5) Une mort mettant fin à vos jours. 6) L'arrivée du faux Messie et c'est le pire de ce que peut vous cacher l'avenir. 7) L'arrivée de l'Heure et «l'Heure est plus mortelle et plus amère encore».

579. Toujours selon lui, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Pensez beaucoup à la chose qui vient mettre fin aux jouissances: la mort». (Rapporté par Attirmidhī)

580. Selon Oubey Ibn Ka'b (DAS), le Messager de Dieu (BSDL), une fois passé le premier tiers de la nuit, se levait de son lit et disait: «O gens! Pensez à Dieu car voici désormais venu le premier souffle dans le clairon (de l'Apocalypse) bientôt suivi du deuxième. Voici venue la mort avec toute sa suite!» Je dis: «O Messager de Dieu! Je prie beaucoup pour toi. Quelle part de ma prière puis-je te réserver?» Il dit: «Celle que tu veux». Je dis: «Le quart?» Il dit: «Ce que tu veux et si tu y ajoutes quelque chose c'est encore mieux pour toi». Je dis: «La moitié?» Il dit: «Ce que tu veux et si tu y ajoutes quelque chose c'est encore mieux pour toi». Je dis: «Les deux tiers?». Il dit: «Ce que tu veux et si tu y ajoutes quelque chose c'est encore mieux pour toi». Je dis: «Je te consacre donc toute ma prière?» Il dit: «Tu auras ainsi mis fin à tous tes soucis et on t'absoudra de tes péchés». (Rapporté par Attirmidhī)

66 – La recommandation aux hommes de rendre visite aux tombes et ce que doit dire le visiteur

581. Selon Boureyda (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Je vous ai jadis interdit de visiter les tombes. Maintenant visitez-les». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version: «Celui qui désire visiter les tombes qu'il le fasse! Elles nous rappellent en effet l'autre monde».

582. Selon 'Āisha (DAS), le Messager de Dieu (BSDL), toutes les fois qu'il passait sa nuit chez elle selon son tour, sortait à la fin de la nuit pour aller au cimetière d'Al Baqī'. Il disait: «Paix et salut à vous! Demeure d'un peuple de Croyants! Que Dieu vous donne ce qui vous était promis. Votre résurrection est reportée à demain et nous allons, si Dieu veut, vous rejoindre. Seigneur Dieu! Absous les habitants de Baqī' Al Gharqad!» (Rapporté par Moslem)

Remarque

«Baqī' Al Gharqad»: c'est le nom du cimetière principal de Médine où se trouvent de nombreux parents du Prophète (BSDL) et un grand nombre de ses Compagnons. Il y avait dans ce cimetière des arbres dits «Gharqad», d'où son nom.

583. Selon Boureyda (DAS), le Prophète (BSDL), quand ils sortaient pour rendre visite aux tombes, leur apprenait à dire: «Paix et salut à vous, habitants de ces demeures d'entre les Croyants et les Musulmans! Nous allons certainement, si Dieu veut, vous rejoindre. J'implore de Dieu le salut pour nous et pour vous». (Rapporté par Moslem)

578. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أن رسول الله ﷺ قال: «بَادِرُوا بِالْأَعْمَالِ سَبْعًا، هَلْ تَنْتَظِرُونَ إِلَّا فَقْرًا مُنْسِيًّا، أَوْ غِنًى مُطْعِيًّا، أَوْ مَرَضًا مُفْسِدًا، أَوْ هَرَمًا مُفْنِدًا، أَوْ مَوْتًا مُجْهِزًا، أَوْ الدَّجَالَ، فَشَرُّ غَائِبٍ يُنْتَظَرُ، أَوْ السَّاعَةُ وَالسَّاعَةُ أَذْهَى وَأَمْرُهُ؟!» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

579. وعنه قال: قال رسول الله ﷺ: «أَكْثَرُوا ذِكْرَ هَازِمِ اللَّذَاتِ» يعني المَوْتِ، رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

580. وعن أبي بن كعب - رضي الله عنه - : كان رسول الله ﷺ إذا ذهب ثلث الليل، قام فقال: «يا أيُّهَا النَّاسُ اذْكُرُوا اللَّهَ جَاءَتِ الرَّاجِفَةُ تَتَّبِعُهَا الرَّادِفَةُ، جَاءَ الْمَوْتُ بِمَا فِيهِ، جَاءَ الْمَوْتُ بِمَا فِيهِ» قلت: يا رسول الله إني أكرُّ الصلاة عليك، فكَمْ أَجْعَلُ لَكَ مِنْ صَلَاتِي؟ قال: «ما شِئْتُ؟» قلت: الرُّبْعُ؟ قال: «ما شِئْتُ، فَإِنْ زِدْتَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكَ» قلت: فَالنِّصْفُ؟ قال: «ما شِئْتُ، فَإِنْ زِدْتَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكَ» قلت: فَالثَّلَاثِينَ؟ قال: «ما شِئْتُ، فَإِنْ زِدْتَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكَ». قلت: أَجْعَلُ لَكَ صَلَاتِي كُلَّهَا؟ قال: «إِذَا تَكْفَى هَمَّكَ، وَيَغْفِرُ لَكَ ذَنْبَكَ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

66 - باب استحباب زيارة القبور للرجال وما يقوله الزائر

581. عن بُرَيْدَةَ - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «كُنْتُ نَهَيْتُكُمْ عَنْ زِيَارَةِ الْقُبُورِ فَرُورُوهَا» رواه مسلم.

582. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت: كان رسول الله ﷺ كلما كان لَيْلَتَهَا مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَخْرُجُ مِنْ آخِرِ اللَّيْلِ إِلَى الْبَقِيعِ، فيَقُولُ: «السَّلَامُ عَلَيْكُمْ دَارَ قَوْمٍ مُؤْمِنِينَ، وَأَتَاكُمْ مَا تَوَعَدُونَ، غَدًا مُوَجِّلُونَ، وَإِنَّا إِنْ شَاءَ اللَّهُ بِكُمْ لَاحِقُونَ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَأَهْلِ بَقِيعِ الْغَرْقَدِ» رواه مسلم.

583. وعن بُرَيْدَةَ - رضي الله عنه - قال: كان النَّبِيُّ ﷺ يَعْلَمُهُمْ إِذَا خَرَجُوا إِلَى الْمَقَابِرِ أَنْ يَقُولَ قَائِلُهُمْ: «السَّلَامُ عَلَيْكُمْ أَهْلَ الدِّيَارِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُسْلِمِينَ وَإِنَّا إِنْ شَاءَ

584. Ibn ‘Abbās (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) passa une fois devant des tombes à Médine. Il se tourna vers elles et dit: «Paix et salut à vous, habitants de ces tombes! Vous êtes nos prédécesseurs et nous sommes vos suivants». (Rapporté par Attirmidhi)

**67 – La désapprobation de celui qui souhaite la mort
à cause d’un malheur qui l’a frappé. Cependant
qu’on peut la souhaiter par crainte d’être
tenté dans sa religion**

585. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que l’un de vous ne souhaite pas la mort car, ou bien son œuvre est bonne et elle peut augmenter, ou bien elle est mauvaise et il se peut tout de même qu’il fasse quelque chose qui le mette finalement à l’abri de tout reproche». (URA)

Dans une version de Moslem et d’après Abou Hourayra, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que l’un de vous ne souhaite pas la mort et qu’il ne l’appelle pas avant qu’elle ne vienne à lui. Car, une fois mort, son œuvre s’arrête et tant que la vie du Croyant se prolonge, elle ne fait que lever son mérite».

586. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que l’un de vous ne souhaite pas la mort à cause d’un mal qui l’a frappé. S’il doit absolument le faire, qu’il dise: «Seigneur Dieu! Laissez-moi en vie tant que la vie est pour moi un bien et faites-moi mourir si la mort est préférable pour moi». (URA)

587. Qays Ibn Hāzem rapporte: «Nous sommes entrés chez Al Khabbāb Ibn Al Arat (DAS) pour lui rendre visite au cours d’une maladie. Il s’était fait cautériser en sept endroits de son corps. Il dit: «Nos compagnons qui nous ont précédés sont passés alors qu’il ne leur manquait rien des biens de ce monde. Quant à nous nous en avons recueilli une quantité que seule la terre suffit à nous les garder. Si le Prophète (BSDL) ne nous avait pas interdit de souhaiter la mort, je l’aurais souhaitée». Puis nous lui rendîmes une autre visite alors qu’il réparait l’un des murs de sa maison. Il dit: «Le Musulman a un salaire certain pour tout ce qu’il dépense sauf pour ce qu’il cache sous terre» (interdiction de la thésaurisation). (URA)

اللَّهُ بِكُمْ لَاحِقُونَ، أَسْأَلُ اللَّهَ لَنَا وَلَكُمْ الْعَافِيَةَ» رواه مسلم.

584. وعن ابن عباس - رضي الله عنهما - قال: مرَّ رسولُ الله ﷺ بِقُبُورٍ بِالْمَدِينَةِ فَأَقْبَلَ عَلَيْهِمْ بِوَجْهِهِ فَقَالَ: «السَّلَامُ عَلَيْكُمْ يَا أَهْلَ الْقُبُورِ، يَغْفِرُ اللَّهُ لَنَا وَلَكُمْ، أَنْتُمْ سَلَفْنَا وَنَحْنُ بِالْآخِرِ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

67 - باب كراهية تمني الموت بسبب ضرر نزل به ولا بأس به لخوف الفتنة في الدين

585. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَتَمَنَّي أَحَدُكُمْ الْمَوْتَ إِمَّا مُحْسِنًا، فَلَعَلَّهُ يَزِدُّهُ، وَإِمَّا مُسِيئًا فَلَعَلَّهُ يَسْتَعْتِبُ» متفقٌ عليه وهذا لفظ البخاري.

وفي رواية لمسلم عن أبي هريرة - رضي الله عنه - ، عن رسول الله ﷺ قال: «لَا يَتَمَنَّي أَحَدُكُمْ الْمَوْتَ، وَلَا يَدْعُ بِهِ مِنْ قَبْلِ أَنْ يَأْتِيَهُ؛ إِنَّهُ إِذَا مَاتَ انْقَطَعَ عَمَلُهُ، وَإِنَّهُ لَا يَزِيدُ الْمُؤْمِنَ عُمُرَهُ إِلَّا خَيْرًا».

586. وعن أنس - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «لَا يَتَمَنَّي أَحَدُكُمْ الْمَوْتَ لِضُرِّ أَصَابِهِ فَإِنْ كَانَ لَا بُدَّ فاعِلًا، فَلْيَقُلْ: اللَّهُمَّ أَحْيِنِي مَا كَانَتْ الْحَيَاةُ خَيْرًا لِي، وَتَوَفَّنِي إِذَا كَانَتْ الْوَفَاةُ خَيْرًا لِي» متفقٌ عليه.

587. وعن قيس بن أبي حازم قال: دَخَلْنَا عَلَى خَبَّابِ بْنِ الْأَرْتِ - رضي الله عنه - نَعُودُهُ وَقَدْ اكْتَوَى سَبْعَ كَيَّاتٍ فَقَالَ: إِنَّ أَصْحَابَنَا الَّذِينَ سَلَفُوا مَضَوْا، وَلَمْ تَنْقُصْهُمْ الدُّنْيَا، وَإِنَّا أَصَبْنَا مَا لَا نَجِدُ لَهُ مَوْضِعًا إِلَّا التُّرَابَ، وَلَوْ لَا أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَانَا أَنْ نَدْعُو بِالْمَوْتِ لَدَعَوْتُ بِهِ، ثُمَّ أَتَيْنَاهُ مَرَّةً أُخْرَى وَهُوَ بَيْنِي حَائِطًا لَهُ، فَقَالَ: إِنَّ الْمُسْلِمَ لَيُوجَرُ فِي كُلِّ شَيْءٍ يُنْفِقُهُ إِلَّا فِي شَيْءٍ يَجْعَلُهُ فِي هَذَا التُّرَابِ. متفقٌ عليه، وهذا لفظ رواية البخاري.

68 – La crainte scrupuleuse de Dieu et le renoncement à tout ce qui est douteux

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 24 – verset 15*: «Vous croyez la chose de peu d'importance alors que pour Dieu c'est énorme».

2. *Chapitre 89 – verset 14*: «Ton Seigneur ne laisse rien échapper à Son observation vigilante».

588. Anou' mān Ibn Bashīr (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Les choses licites sont bien définies et les choses interdites sont bien définies. Entre les deux il y a des choses équivoques que peu de gens connaissent. Celui qui s'est mis à l'abri des choses équivoques a tout fait pour blanchir sa foi et sa réputation et celui qui s'y est laissé tomber est tombé dans les choses interdites, tel le berger qui ne cesse de faire paître ses troupeaux autour du domaine (du roi). Il n'est donc pas loin de l'empiéter. Sachez que chaque roi a son domaine réservé et sachez que les domaines réservés de Dieu sont Ses interdits. Sachez que dans le corps humain il y a une bouchée de viande. Quand cette bouchée est bonne, tout le corps est bon; et quand elle est devenue mauvaise, tout le corps le devient. Sachez que cette bouchée est le cœur». (URA)

589. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) trouva sur son chemin une datte. Il dit: «Si je ne craignais pas qu'elle fasse partie des aumônes, je la mangerais». (URA)

590. Selon Annawās Ibn Sam'ān (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le summum de la bonté c'est la courtoisie et le péché c'est tout ce qui te met dans l'embarras avec toi-même et que tu n'aimerais pas que les gens le découvrent». (Rapporté par Moslem)

591. Wabiṣa Ibn Ma'bad (DAS) rapporte: «Je me rendis une fois auprès du Messager de Dieu (BSDL). Il me dit: «Tu viens me demander ce qu'est le bien?» Je dis: «Oui». Il dit: «Prends-en l'avis de ton propre cœur. Le bien est tout ce qui ne trouble pas la sérénité de l'âme et du cœur. Le mal est ce qui te met dans l'embarras avec toi-même et qui ne fait qu'hésiter dans ta poitrine, quand bien même les gens t'en donnent une appréciation favorable et quand bien même ils t'en donnent un bon avis».

592. 'Oqba Ibn Al Hāreth (DAS) épousa l'une des filles de Abou Ihāb Ibn 'Aziz. Une femme vint lui dire: «J'ai donné mon sein à 'Oqba en même temps qu'à celle qu'il vient d'épouser (alors que c'est sa sœur de lait et elle lui est interdite)». 'Oqba dit: «Je ne me rappelle pas avoir tété de ton sein ni l'avoir appris de toi avant ce jour». Il monta sur son chameau et alla voir le Messager de Dieu (BSDL) à Médine. Il lui demanda son avis sur la question. Le Messager de Dieu (BSDL) lui dit: «Comment épouses-tu cette femme alors qu'on t'a dit que c'est ta sœur de lait?» Aussitôt 'Oqba la répudia et elle se maria à quelqu'un d'autre». (Rapporté par Al Boukhāri)

68 - باب الورع وترك الشبهات

قال الله تعالى: ﴿وَتَحْسَبُونَهُ هَيِّنًا وَهُوَ عِنْدَ اللَّهِ عَظِيمٌ﴾ [النور: 15].

وقال تعالى: ﴿إِنَّ رَبَّكَ لَبَلِْمِرْصَادٍ﴾ [الفجر: 14].

588. وعن النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ - رضي الله عنهما - قال: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّ الْحَلَالَ بَيْنٌ، وَإِنَّ الْحَرَامَ بَيْنٌ، وَبَيْنَهُمَا مُشْتَبِهَاتٌ لَا يَعْلَمُهُنَّ كَثِيرٌ مِنَ النَّاسِ، فَمَنْ اتَّقَى الشُّبُهَاتِ، اسْتَبْرَأَ لِدِينِهِ وَعِرْضِهِ، وَمَنْ وَقَعَ فِي الشُّبُهَاتِ، وَقَعَ فِي الْحَرَامِ، كَالرَّاعِي يَرْعى حَوْلَ الْحِمَى يُوشِكُ أَنْ يَرْتَعَ فِيهِ، أَلَا وَإِنَّ لِكُلِّ مَلِكٍ حِمًى، أَلَا وَإِنَّ حِمَى اللَّهِ مَحَارِمُهُ، أَلَا وَإِنَّ فِي الْجَسَدِ مُضْغَةً إِذَا صَلَحَتْ صَلَحَ الْجَسَدُ كُلُّهُ، وَإِذَا فَسَدَتْ فَسَدَ الْجَسَدُ كُلُّهُ: أَلَا وَهِيَ الْقَلْبُ» متفق عليه. وَرَوَاهُ مِنْ طُرُقٍ بِالْفَاظِ مُتْقَارِبَةً.

589. وعن أَنَسٍ - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ، وَجَدَ تَمْرَةً فِي الطَّرِيقِ، فَقَالَ: «لَوْلَا أَنِّي أَخَافُ أَنْ تَكُونَ مِنَ الصَّدَقَةِ لَأَكَلْتُهَا» متفق عليه.

590. وعن النَّوَّاسِ بْنِ سَمْعَانَ - رضي الله عنه - عن النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «الْبِرُّ حُسْنُ الْخُلُقِ، وَالِإِثْمُ مَا حَاكَ فِي نَفْسِكَ، وَكَرِهْتَ أَنْ يَطَّلِعَ عَلَيْهِ النَّاسُ» رواه مسلم.

«حَاكَ»: بالخاء المهملة والكاف، أي: تَرَدَّدَ فِيهِ.

591. وعن وَاِبِصَةَ بْنِ مَعْبُدٍ - رضي الله عنه - قَالَ: أَتَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «جِئْتَ تَسْأَلُ عَنِ الْبِرِّ؟» قُلْتُ: نَعَمْ، فَقَالَ: «اسْتَفْتِ قَلْبَكَ، الْبِرُّ: مَا أَطْمَأَنَّنْتَ إِلَيْهِ النَّفْسُ، وَأَطْمَأَنَّنَ إِلَيْهِ الْقَلْبُ، وَالِإِثْمُ مَا حَاكَ فِي النَّفْسِ وَتَرَدَّدَ فِي الصَّدْرِ، وَإِنْ أَفْثَاكَ النَّاسُ وَأَفْثَاكَ» حديث حسن، رواه أحمد، والدارمي في «مُسْنَدَيْهِمَا».

592. وعن أَبِي سَرِوَعَةَ - بكسر السين المهملة ونصبها - عُبَيْةُ بْنُ الْحَارِثِ - رضي الله عنه - أَنَّهُ تَزَوَّجَ ابْنَتَهُ لَأَبِي إِهَابٍ بْنِ عَزِيزٍ، فَأَتَتْهُ امْرَأَةٌ فَقَالَتْ: إِنِّي قَدْ أَرْضَعْتُ عُبَيْةَ وَأَتَيْتُ قَدْ تَزَوَّجَ بِهَا، فَقَالَ لَهَا عُبَيْةُ: مَا أَعْلَمُ أَنَّكَ أَرْضَعْتَنِي وَلَا أَخْبَرْتَنِي، فَرَكِبَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ بِالْمَدِينَةِ، فَسَأَلَهُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «كَيْفَ، وَقَدْ قِيلَ؟!» فَفَارَقَهَا عُبَيْةٌ وَنَكَحَتْ زَوْجًا غَيْرَهُ. رواه البخاري.

593. Al Ḥasan Ibn ‘Alī (DAS) a dit: «J’ai appris du Messager de Dieu (BSDL) ces paroles: «Renonce à ce qui t’inspire du doute pour ce qui ne t’en inspire pas». (Rapporté par Atirmidhi)

594. ‘Āisha (DAS) rapporte: «Abou Bakr Aṣṣidiq (son père) avait un esclave qui lui versait une part convenue de ses revenus. Abou Bakr mangeait de cette contribution. Un jour l’esclave lui apporta quelque chose dont Abou Bakr mangea. Le jeune homme lui dit: «Sais-tu de quoi tu viens de manger?» Abou Bakr dit: «Non». Il lui dit: «J’avais fait une prédication à quelqu’un avant mon entrée en Islam, alors, qu’en réalité, je ne savais rien de l’art de la divination. Je l’avais tout simplement trompé et il me donna en salaire ce dont tu viens de manger». Aussitôt Abou Bakr mit sa main dans son gosier et vomit tout ce qu’il avait dans le ventre». (Rapporté par Al Boukhāri)

Commentaire

Ce Hadith vient nous apprendre l’interdiction formelle de tout charlatanisme et de toute forme d’escroquerie.

Abou Bakr, quoiqu’étant de bonne foi, a préféré vomir ce qu’il venait de manger pour éviter tout ce qui était équivoque.

Cela est en degré supérieur de la piété appelé «ouara’a».

595. Selon Nafā^c, ‘Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) avait assigné aux premiers exilés de la Mecque une rente annuelle de quatre mille (dinārs ou dirhams) cependant qu’il n’en alloua que trois mille cinq cents à son propre fils (‘Abdullāh). On lui dit: «Il fait partie des exilés de la Mecque, pourquoi lui donnes-tu moins que les autres?» Il dit: «Ce sont plutôt ses parents qui l’on amenés avec eux dans leur exil» voulant dire par là qu’il n’avait pas le même mérite que celui qui avait émigré de lui-même». (Rapporté par Al Boukhāri)

596. Selon ‘Aṭīya ‘Orwa Asā‘idi (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «L’homme n’atteint vraiment le degré de la piété que lorsqu’il renonce à ce qui est admis de peur de commettre l’interdit».

69 – Le devoir de préférer la solitude lorsque les gens et les temps se corrompent ou par peur d’une tentation dans sa foi, ou de tomber dans l’interdit, l’équivoque et autres choses pareilles

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 51 – verset 50:* «Fuyez donc vers Dieu! Je suis pour vous de Sa part un avertisseur évident».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

597. Sa’d Ibn Abi Waqqāṣ (DAS) rapporte: «J’ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Dieu aime l’homme pieux et riche (de cœur)».

«إهاب» بكسر الهمزة، و«عزير» بفتح العين وبزاي مكررة.

593. وعن الحسن بن علي - رضي الله عنهما - قال: حَفِظْتُ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ: «دَعْ مَا يَرِيكَ إِلَى مَا لَا يَرِيكَ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن صحيح. معناه: اترك ما تشك فيه، وخذ ما لا تشك فيه.

594. وعن عائشة - رضي الله عنه - قالت: كَانَ لِأَبِي بَكْرٍ الصِّدِّيقِ - رضي الله عنه - غُلَامٌ يُخْرِجُ لَهُ الْخَرَجَ، وَكَانَ أَبُو بَكْرٍ يَأْكُلُ مِنْ خَرَجِهِ، فَجَاءَ يَوْمًا بِشَيْءٍ، فَأَكَلَ مِنْهُ أَبُو بَكْرٍ، فَقَالَ لَهُ الْغُلَامُ: تَذَرِي مَا هَذَا؟ فَقَالَ أَبُو بَكْرٍ: وَمَا هُوَ؟ قَالَ: كُنْتُ تَكْهَنُ لِلْإِنْسَانِ فِي الْجَاهِلِيَّةِ وَمَا أَحْسِنَ الْكَهَانَةَ إِلَّا أَنِّي خَدَعْتُهُ، فَلَقِيَنِي، فَأَعْطَانِي بِذَلِكَ هَذَا الَّذِي أَكَلْتُ مِنْهُ، فَأَدْخَلَ أَبُو بَكْرٍ يَدَهُ فَقَاءَ كُلَّ شَيْءٍ فِي بَطْنِهِ، رواه البخاري. «الخراج»: شَيْءٌ يَجْعَلُهُ السَّيِّدُ عَلَى عَبْدِهِ يُؤَدِّيهِ إِلَى السَّيِّدِ كُلَّ يَوْمٍ، وَبَاقِي كَسْبِهِ يَكُونُ لِلْعَبْدِ.

595. وعن نافع أن عمر بن الخطاب - رضي الله عنه -، كَانَ فَرَضَ لِلْمُهَاجِرِينَ الْأَوَّلِينَ أَرْبَعَةَ آلَافٍ، وَفَرَضَ لِابْنِهِ ثَلَاثَةَ آلَافٍ وَخَمْسَمِائَةٍ، فَقِيلَ لَهُ: هُوَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ فَلِمَ نَقَصَهُ؟ فَقَالَ: إِنَّمَا هَاجَرَ بِهِ أَبُوهُ. يَقُولُ: لَيْسَ هُوَ كَمَنْ هَاجَرَ بِنَفْسِهِ. رواه البخاري.

596. وعن عطية بن عروة السعدي الصحابي - رضي الله عنه - قال: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَبْلُغُ الْعَبْدُ أَنْ يَكُونَ مِنَ الْمُتَّقِينَ حَتَّى يَدَعَ مَا لَا بَأْسَ بِهِ، حَذَرًا لِمَا بِهِ بَأْسٌ». رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

69 - باب استحباب العزلة عند فساد الزمان

أو الخوف من فتنه في الدين أو وقوع في

حرام وشبهات ونحوها

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿فَقَرِّئُوا إِلَى اللَّهِ إِنِّي لَكُمْ مِنْهُ نَذِيرٌ مُبِينٌ﴾ [الذاريات: 50].

597. وعن سعد بن أبي وقاص - رضي الله عنه - قال: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ

598. Abou Sa'ïd Al Khoudrî (DAS) rapporte: «Un homme demanda une fois: «Quel est l'homme le plus méritant? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Un Croyant combattant au service de Dieu avec sa vie et ses biens». Il ajouta ensuite: «Puis vient quelqu'un qui s'est retiré dans une vallée de montagne pour se consacrer à l'adoration de son Seigneur».

Dans une autre version: «... qui craint Dieu et épargne aux autres son propre mal». (URA)

599. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Nous ne sommes plus loin du temps où la meilleure richesse du Musulman sera un troupeau de bêtes avec lequel il parcourt les cimes des montagnes et les points de chute de la pluie, fuyant ainsi avec sa religion les tentations néfastes». (Rapporté par Al Boukhârî)

600. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu n'a pas envoyé un seul prophète qui n'ait gardé des troupeaux». Ses Compagnons lui dirent: «Et toi aussi?» Il dit: «Oui, je gardais les troupeaux des Mecquois pour quelques pièces d'argent».

601. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Aucune lutte pour la vie n'est meilleure que celle d'un homme tenant les rênes de son cheval au service de Dieu. Dès qu'il entend un appel à la guerre, il vole sur son cheval désirant tuer ou mourir là où s'en trouvent les occasions. Ou celle d'un homme menant son petit troupeau sur l'une des cimes de ces montagnes, ou au fond de l'une de ces vallées. Il observe scrupuleusement le rite de la prière, donne l'aumône légale et adore son Seigneur jusqu'à la mort qui vient lever le voile de l'inconnu. Il vit ainsi à l'abri du mal des autres et ne reçoit d'eux que du bien»

Commentaire

Quand le mourant va rendre l'âme, il voit alors les Anges de la mort et sa destinée dans l'au-delà. Il croit ainsi désormais aux choses de l'inconnu dont il se moquait durant sa vie.

Mais cette conversion n'a aucune valeur car Dieu n'agréa pas le repentir d'un mourant.

يَقُولُ: «إِنَّ اللَّهَ يَحِبُّ الْعَبْدَ التَّقِيَّ الْغَنِيَّ الْخَفِيَّ» رواه مسلم.

المُرَادُ بـ «الْغَنِيِّ»: غني النفس، كما سبق في الحديث الصحيح.

598. وعن أبي سعيد الخدري - رضي الله عنه - قال: قال رجل: أيُّ النَّاسِ

أَفْضَلُ يا رسولَ الله؟ قال: «مُؤْمِنٌ مُجَاهِدٌ بِنَفْسِهِ وَمَالِهِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ». قال: ثمَّ من؟ قال: «ثُمَّ رَجُلٌ مَعْتَزِلٌ فِي شُعْبٍ مِنَ الشُّعَابِ يَعْبُدُ رَبَّهُ».

وفي رواية: «يَتَّقِي اللَّهَ، وَيَدْعُ النَّاسَ مِنْ شَرِّهِ» متفق عليه.

599. وعنه قال: قال رسولُ الله ﷺ: «يُوشِكُ أَنْ يَكُونَ خَيْرَ مَالِ الْمُسْلِمِ غَنَمٌ

يَتَّبِعُ بِهَا شَعَفَ الْجِبَالِ، وَمَوَاقِعَ الْقَطْرِ يَفْرُ بِدِينِهِ مِنَ الْفِتَنِ» رواه البخاري.

«شَعَفَ الْجِبَالِ»: أعلاها.

600. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه -، عن النبي ﷺ قال: «مَا بَعَثَ اللَّهُ

نَبِيًّا إِلَّا رَعَى الْغَنَمَ» فقال أصحابه: وأنت؟ قال: «نَعَمْ، كُنْتُ أَرْعَاهَا عَلَى قَوَارِيطَ لِأَهْلِ مَكَّةَ» رواه البخاري.

601. وعنه، عن رسولِ الله ﷺ أنه قال: «مِنْ خَيْرِ مَعَاشِ النَّاسِ لَهُمْ رَجُلٌ

مُؤْمِسٌ عِنَانَ فَرَسِهِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، يَطِيرُ عَلَى مَتْنِهِ، كُلَّمَا سَمِعَ هَيْعَةً أَوْ فَرْعَةً، طَارَ عَلَيْهِ يَبْتَغِي الْقَتْلَ، أَوِ الْمَوْتَ مَظَانَّهُ، أَوْ رَجُلٌ فِي غَنِيمَةٍ فِي رَأْسِ شَعْفَةٍ مِنْ هَذِهِ الشَّعَفِ، أَوْ بَطْنٍ وَادٍ مِنْ هَذِهِ الْأَوْدِيَةِ، يُقِيمُ الصَّلَاةَ، وَيُؤْتِي الزَّكَاةَ، وَيَعْبُدُ رَبَّهُ حَتَّى يَأْتِيَهُ الْيَقِينُ لَيْسَ مِنَ النَّاسِ إِلَّا فِي خَيْرٍ» رواه مسلم.

«يَطِيرُ»: أي يسرع. و«مَتْنُهُ»: ظهره. و«الْهَيْعَةُ»: الصوت للحرب. و«الْفَرْعَةُ»:

نحوه. و«مَظَانُّ الشَّيْءِ»: المواضع التي يُظَنُّ وجوده فيها. و«الْغَنِيمَةُ» بضم الغين: تصغير

الغنم. و«الشَّعْفَةُ» بفتح الشين والعين: هي أعلى الجبل.

70 – Le mérite de se mêler aux gens, d'assister avec eux à la prière de Vendredi, à tout prière en commun, à toutes les démonstrations de bien et aux cercles de méditation pieuse. Le mérite aussi de rendre visite à leurs malades, de suivre leurs cortèges funèbres, d'aider leurs besogneux, de renseigner leurs ignorants et autres bons services pour celui qui est capable d'ordonner le bien et de proscrire le mal, qui s'est retenu de faire du tort aux autres et qui a supporté leurs torts avec patience

Sache que le fait de se mêler aux gens de la façon que nous venons de citer est l'attitude idéale qu'adoptaient le Messager de Dieu (BSDL) de même que tous les Prophètes, bénédictions et salut de Dieu sur eux, de même que les califes bien guidés (les quatre premières califes ainsi que 'Omar Ibn 'Abdel 'Aziz) et ceux qui viennent après eux tels les Compagnons du Prophète (BSDL) et ceux qui leur ont succédé parmi les savants des Musulmans et leur élite. C'est aussi l'école de la plupart de leurs successeurs et de ceux qui sont venus après leurs successeurs. Telle fut enfin la conviction des Imāms Ashshafi'i, Aḥmad et la plupart des jurisconsultes, que Dieu leur accorde à tous Sa satisfaction.

Dieu le Très-Haut a dit: (*chapitre 5 - verset 2*)

«Aidez-vous les uns les autres à l'accomplissement du bien et de la piété».

Les versets dans ce sens sont nombreux et bien connus.

71 – La modestie et l'attitude humble et bienveillante avec les Croyants

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 26 – verset 215*: «Sois modeste et doux avec ceux des Croyants qui t'ont suivi» (m.à.m. abaisse-leur ton aile).

2. *Chapitre 5 – verset 54*: «O vous qui avez cru! Celui d'entre vous qui reniera sa foi, Dieu fera venir des gens qu'Il aime et qui L'aiment, humbles et doux avec les Croyants, fiers et puissants avec les Mécréants».

3. *Chapitre 49 – verset 13*: «O Humains! Nous vous avons créés à partir d'un mâle et d'une femelle et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous connaissiez entre vous. Le plus noble d'entre vous pour Dieu est le plus pieux».

4. *Chapitre 53 – verset 32*: «Ne vous donnez pas vous-mêmes des diplômes de vertu, c'est Lui qui sait mieux que tous qui a été pieux».

5. *Chapitre 7 – versets 48 et 49*: «Les gens de l'enceinte du Paradis appelleront des hommes qu'ils reconnaissent à leurs marques et leur diront: «A quoi vous ont servi les biens que vous accumulez et ce que vous affichez comme orgueil? (48) Est-ce donc ceux-là au sujet desquels vous aviez juré que Dieu ne leur accorderait aucun bien de Sa miséricorde? (Et bien! Il leur a dit): «Entrez au Paradis! Aucune crainte à votre sujet (ou ne vous accable) et nul chagrin ne vous afflige». (49)

70 - باب فضل الاختلاط بالناس وحضور جمعهم وجماعاتهم ومشاهد الخير، ومحالس الذكر معهم، وعيادة مريضهم، وحضور جنازتهم، ومواساة محتاجهم، وإرشاد جاهلهم، وغير ذلك من مصالحهم لمن قدر على الأمر بالمعروف، والنهي عن المنكر، وقمع نفسه عن الإيذاء، وصبر على الأذى

اعلم أنَّ الاختِلاطَ بالنَّاسِ على الوَجْهِ الَّذِي ذَكَرْتُهُ هو المختار الذي كان عليه رسولُ اللَّهِ ﷺ وسائرُ الأنبياءِ صلواتُ اللَّهِ وسلامُهُ عليهم ، وكذلك الخُلفاءُ الرَّاشِدُونَ ، وَمَنْ بَعْدَهُمْ مِنَ الصَّحَابَةِ والتَّابِعِينَ ، وَمَنْ بَعْدَهُمْ مِنْ عُلَمَاءِ الْمُسْلِمِينَ وَأَخْيَارِهِمْ ، وهو مَذْهَبُ أَكْثَرِ التَّابِعِينَ وَمَنْ بَعْدَهُمْ ، وَبِهِ قَالَ الشَّافِعِيُّ وَأَحْمَدُ ، وَأَكْثَرُ الْفُقَهَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ أَجْمَعِينَ - .

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَى﴾ [المائدة : 2] والآيات في معنى ما ذكرته كثيرة معلومة .

71 - باب التواضع وخفض الجناح للمؤمنين

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَاخْفَضْ جَنَاحَكَ لِمَنِ اتَّبَعَكَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ﴾ [الشعراء : 215] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا مَنْ يَرْتَدَّ مِنْكُمْ عَنْ دِينِهِ فَسَوْفَ يَأْتِي اللَّهَ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ أَذِلَّةٍ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٍ عَلَى الْكَافِرِينَ﴾ [المائدة : 54] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَى وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ﴾ [الحجرات : 13] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿فَلَا تَرْكَبُوا أَنْفُسَكُمْ هُوَ أَعْلَمُ بِمَنِ اتَّقَى﴾ [النجم : 32] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَنَادَى أَصْحَابُ الْأَعْرَافِ رَجُلًا يَعْرِفُونَهُمْ بِسِيمَاهُمْ قَالُوا : مَا أَغْنَى عَنْكُمْ جَمْعُكُمْ وَمَا كُنْتُمْ تَسْتَكْبِرُونَ ، أَهَؤُلَاءِ الَّذِينَ أَقْسَمْتُمْ لَا يَنَالُهُمُ اللَّهُ بِرَحْمَةٍ ادْخُلُوا الْجَنَّةَ لَا خَوْفٌ عَلَيْكُمْ وَلَا أَنْتُمْ تَحْزَنُونَ﴾ [الأعراف : 48 - 49] .

Pour ce qui est des *Ḥadīths*:

602. Selon ‘Yāḍ Ibn Ḥimār (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu m’a inspiré ce commandement: «Soyez modestes jusqu’à ce que nul ne se vante de sa supériorité sur son prochain et que nul n’agresse son prochain». (Rapporté par Moslem)

603. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Jamais aumône n’a rien diminué d’une richesse. Quand l’homme pardonne, Dieu ne lui ajoute à cause de cela que considération et puissance. Chaque fois que quelqu’un se montre modeste par amour pour Dieu (non par crainte ou veulerie), Dieu ne fait que l’élever davantage». (Rapporté par Moslem)

604. On rapporte que Anas (DAS) passa un jour devant des enfants. Il les salua en disant: «Ainsi faisait le Prophète (BSDL)». (URA)

605. Il a dit encore: «Il arrivait souvent à la petite fille à Médine de prendre le Prophète (BSDL) par la main et de l’emmener ainsi là où elle voulait». (Rapporté par Al Boukhārī)

606. Al Aswad Ibn Yazīd rapporte: «On demanda une fois à ‘Āisha (DAS) ce que faisait le Prophète (BSDL) à la maison. Elle dit: «Il servait sa famille et, quand venait l’heure de la prière, il sortait à la mosquée». (Rapporté par Al Boukhārī)

607. Témim Ibn Ouseyd (DAS) rapporte: «Je parvins au Messager de Dieu (BSDL) alors qu’il faisait un discours. Je dis: «O Messager de Dieu! Un étranger est venu se renseigner sur sa religion, ne sachant pas quelle est sa religion!» Le Messager de Dieu (BSDL) se dirigea vers moi en interrompant son sermon. Quand il arriva près de moi on lui apporta une chaise et il s’assit dessus. Il se mit alors à m’enseigner de ce que Dieu lui avait enseigné. Puis il alla reprendre son discours et l’acheva». (Rapporté par Moslem)

608. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) se léchait les trois doigts (le pouce, l’index et le majeur) après chaque repas. Il dit une fois: «Quand l’un de vous laisse tomber une bouchée, qu’il l’essuie et la mange sans la laisser au Diable». Il ordonnait aussi de racler le fond du bol avec le plat de son index et de lécher ainsi ce qui y est resté collé. Il disait: «Vous ne savez pas dans quelle partie de votre manger se trouve la bénédiction de Dieu». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Comme nous l’avons déjà dit dans les premiers chapitres, d’aucuns s’offusqueront à la lecture de ce *Ḥadīth*.

Nous leur rappelons que le Musulman se lave bien les mains avant de se mettre à table. Il ne mange qu’avec la main droite et seule la main gauche touche aux impuretés.

Dans cette saine pratique il y a plusieurs avantages matériels et spirituels: cela nous inculque l’esprit d’épargne et le respect de cette nourriture qui manque à beaucoup de nos frères humains.

Cela nous enseigne l’humilité car c’est ainsi que mangent les pauvres.

Ce sont souvent les composants les plus riches (graisse, vitamines) qui collent aux parois du récipient.

609. (*Déjà rapporté au chapitre 67*). Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu n’a pas envoyé un seul prophète qui n’ait gardé les

602. وعن عياض بن حمار - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله ﷺ : « إِنَّ اللَّهَ أَوْحَى إِلَيَّ أَنْ تَوَاضَعُوا حَتَّى لَا يَفْخَرَ أَحَدٌ عَلَى أَحَدٍ ، وَلَا يَبْغِيَ أَحَدٌ عَلَى أَحَدٍ » رواه مسلم .

603. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « مَا نَقَصَتْ صَدَقَةٌ مِنْ مَالٍ ، وَمَا زَادَ اللَّهُ عَبْدًا بِعَفْوٍ إِلَّا عِزًّا ، وَمَا تَوَاضَعَ أَحَدٌ لِلَّهِ إِلَّا رَفَعَهُ اللَّهُ » رواه مسلم .

604. وعن أنس - رضي الله عنه - أَنَّهُ مَرَّ عَلَى صَبِيَّانِ فَسَلَّمَ عَلَيْهِمَا وَقَالَ : كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يَفْعَلُهُ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

605. وعنه قال : إِنْ كَانَتِ الْأَمَّةُ مِنْ إِمَاءِ الْمَدِينَةِ لَتَأْخُذَ بِيَدِ النَّبِيِّ ﷺ ، فَتَنْطَلِقُ بِهِ حَيْثُ شَاءَتْ . رواه البخاري .

606. وعن الأسود بن يزيد قال : سئلت عائشة - رضي الله عنها - : ما كان النبي ﷺ يصنع في بيته ؟ قالت : كان يكون في مهنة أهله - يعني : خدمة أهله - فإذا حضرت الصلاة ، خرج إلى الصلاة . رواه البخاري .

607. وعن أبي رفاعة تميم بن أسيد - رضي الله عنه - قال : انتهت إلى رسول الله ﷺ وهو يخطب ، فقلت : يا رسول الله ، رجل غريب جاء يسأل عن دينه لا يدري ما دينه ؟ فأقبل علي رسول الله ﷺ ، وترك خطبته حتى انتهى إلي ، فأني بكرسي ، ففعدت عليه ، وجعل يعلمني مما علمه الله ، ثم أتى خطبته ، فأتى آخرها . رواه مسلم .

608. وعن أنس - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ إِذَا أَكَلَ طَعَامًا لَعِقَ أَصَابِعَهُ الثَّلَاثَ ، قَالَ : وَقَالَ : « إِذَا سَقَطَتْ لُقْمَةُ أَحَدِكُمْ ، فَلْيَمِطْ عَنْهَا الْأَذَى ، وَلْيَأْكُلْهَا ، وَلَا يَدْعُهَا لِلشَّيْطَانِ » وَأَمَرَ أَنْ تُسَلَّتِ الْقَصْعَةُ قَالَ : « فَإِنَّكُمْ لَا تَدْرُونَ فِي أَيِّ طَعَامِكُمْ الْبَرَكَةُ » رواه مسلم .

609. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قَالَ : « مَا بَعَثَ اللَّهُ

troupeaux». Ses Compagnons dirent: «Et toi aussi?» Il dit: «Je gardais les troupeaux des Mecquois pour quelques pièces d'argent». (Rapporté par Al Boukhāri)

610. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Si l'on m'invitait à un pied d'agneau ou à son bras, je répondrais à l'invitation et, si on me les offrait, je les accepterais». (Rapporté par Al Boukhāri)

611. Anas (DAS) rapporte: «La chamelle du Messager de Dieu (BSDL), dite «Al Aḍbā'», était quasi imbattable à la course. Un jour un Bédouin se présenta sur un jeune chameau et la devança. Cela fit de la peine aux Musulmans jusqu'à ce que le sût le Prophète (BSDL) qui leur dit: «Dieu S'est obligé à rabaisser tout ce qui s'élève des choses de ce monde». (Rapporté par Al Boukhari)

72 – L'interdiction de l'orgueil et de la vanité

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 28 – verset 83*: «Cette demeure ultime (le Paradis) que voilà, Nous la réservons à ceux qui ne cherchent ni à s'élever sur terre ni à y semer la corruption et l'avenir est aux gens pieux».

2. *Chapitre 17 – verset 37*: «Ne marche pas sur terre plein de suffisance».

3. *Chapitre 31 – verset 18*: «Ne sois pas d'un abord difficile (m.à.m.: n'éloigne point ta joue des gens), ne marche pas sur terre très content de toi-même, Dieu n'aime certainement pas tout être plein de suffisance et de vantardise».

Quant aux Ḥadiths:

612. Selon 'Abdullāh Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «N'entrera pas au Paradis celui qui a dans son cœur le poids d'un atome d'orgueil». Quelqu'un dit: «On aime pourtant avoir un bel habit et de belles chaussures». Il dit: «Dieu est beau et Il aime la beauté. L'orgueil c'est le fait de ne pas accepter une vérité venant des autres et de les mépriser». (Rapporté par Moslem)

نَبِيًّا إِلَّا رَعَى الْغَنَمَ» قَالَ أَصْحَابُهُ : وَأَنْتَ ؟ فَقَالَ : «نَعَمْ كُنْتُ أَرْعَاهَا عَلَى قَرَارِيطَ لِأَهْلِ مَكَّةَ» رواه البخاري .

610. وعنه عن النبي ﷺ قَالَ : «لَوْ دُعِيتُ إِلَى كُرَاعٍ أَوْ ذِرَاعٍ لَأَجَبْتُ، وَلَوْ أَهْدَيْ إِلَيَّ ذِرَاعٌ أَوْ كُرَاعٌ لَقَبِلْتُ» رواه البخاري .

611. وعن أنس - رضي الله عنه - قَالَ : كَانَتْ نَافَةُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ الْعَضْبَاءُ لَا تُسَبِّقُ، أَوْ لَا تَكَادُ تُسَبِّقُ، فَجَاءَ أَعْرَابِيٌّ عَلَى قَعُودٍ لَهُ، فَسَبَقَهَا، فَشَقَّ ذَلِكَ عَلَى الْمُسْلِمِينَ حَتَّى عَرَفَهُ، فَقَالَ : «حَقٌّ عَلَى اللَّهِ أَنْ لَا يَرْتَفِعَ شَيْءٌ مِنَ الدُّنْيَا إِلَّا وَضَعَهُ». رواه البخاري .

72 - باب تحريم الكبر والإعجاب

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿تِلْكَ الدَّارُ الْآخِرَةُ نَجْعُلُهَا لِلَّذِينَ لَا يُرِيدُونَ عُلُوًّا فِي الْأَرْضِ وَلَا فَسَادًا وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ﴾ [القصص : 83] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَلَا تَمْشِ فِي الْأَرْضِ مَرَحًا﴾ [الإسراء : 37] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَلَا تُصَعِّرْ خَدَّكَ لِلنَّاسِ وَلَا تَمْشِ فِي الْأَرْضِ مَرَحًا إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ مُخْتَالٍ فَخُورٍ﴾ [لقمان : 18] . ومعنى «تُصَعِّرُ خَدَّكَ لِلنَّاسِ» أَي : تَمِيلُهُ وَتُعْرِضُ بِهِ عَنْ النَّاسِ تَكَبُّرًا عَلَيْهِمْ . وَ «الْمَرَحُ» : التَّبَخُّرُ .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿إِنَّ قَارُونَ كَانَ مِنْ قَوْمِ مُوسَى فَبَغَى عَلَيْهِمْ وَآتَيْنَاهُ مِنَ الْكُنُوزِ مَا إِنَّ مَفَاتِحَهُ لَتَنُوءُ بِالْعُصْبَةِ أُولَى الْقُوَّةِ إِذْ قَالَ لَهُ قَوْمُهُ لَا تَفْرَحْ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْفَرِحِينَ﴾ [القصص : 76] إِلَى قَوْلِهِ تَعَالَى : ﴿فَخَسَفْنَا بِهِ وَبِدَارِهِ الْأَرْضَ﴾ الْآيَاتِ .

612. وعن عبد الله بن مسعود - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قَالَ : «لَا يَدْخُلُ الْجَنَّةَ مَنْ كَانَ فِي قَلْبِهِ مِثْقَالُ ذَرَّةٍ مِنْ كِبَرٍ» فَقَالَ رَجُلٌ : إِنَّ الرَّجُلَ يُحِبُّ أَنْ يَكُونَ ثَوْبُهُ حَسَنًا، وَنَعْلُهُ حَسَنَةً؟ قَالَ : «إِنَّ اللَّهَ جَمِيلٌ يُحِبُّ الْجَمَالَ، الْكِبَرُ بَطْرُ الْحَقِّ وَغَمْطُ النَّاسِ» رواه مسلم .

«بَطْرُ الْحَقِّ» : دَفْعُهُ وَرَدُّهُ عَلَى قَائِلِهِ . وَ «غَمَطُ النَّاسِ» : اخْتِفَارُهُمْ .

613. Selon Salama Ibn Al Akwa^c (DAS), quelqu'un mangea chez le Messager de Dieu (BSDL) avec la main gauche. Il lui dit: «Mange avec ta main droite!» L'homme dit: «Je ne le peux pas». Il dit: «Puisses-tu ne jamais le pouvoir!» Seul son orgueil l'en empêche en effet. Salma dit: «Il ne porta plus sa main droite à sa bouche». (Rapporté par Moslem)

614. Hāritha Ibn Wahb (DAS) rapporte: «J'ai entendu dire le Messager de Dieu (BSDL): «Voulez-vous que je vous dise qui sont les gens de l'Enfer? Toute brute, suffisant et se prenant pour un grand homme». (URA)

615. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le Paradis et l'Enfer voulurent se prouver l'un à l'autre leur supériorité. L'Enfer dit: «C'est chez moi que se trouvent les tyrans et les orgueilleux». Le Paradis répliqua: «C'est chez moi que se trouvent les faibles et les miséreux». Dieu arbitra alors entre eux: «Tu es, toi Paradis, Ma miséricorde que Je donne à qui Je veux et toi, Enfer, tu es Mes tourments auxquels Je soumets qui Je veux. Je m'engage à assurer son plein à chacun de vous deux». (Rapporté par Moslem)

616. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu ne regarde pas le jour de la résurrection celui qui laissait traîner son manteau pour écraser les autres de son opulence». (URA)

617. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Trois individus Dieu ne leur parlera pas le jour de la résurrection, ne les bénira pas et ne les regardera pas. Ils auront en outre des tourments douloureux:

1. Un vieillard fornicateur.
2. Un roi menteur.
3. Un pauvre plein d'orgueil.

Commentaire

La fornication, le mensonge et l'orgueil sont par eux-mêmes de graves péchés. Ils le deviennent encore plus quand ils sont commis par celui qui n'y est poussé par aucun besoin compréhensible.

Le vieillard n'a plus cette activité sexuelle débordante qui incite les jeunes à la luxure.

C'est souvent la peur qui pousse les faibles à mentir pour fuir quelque châtimement. Mais le roi est assez puissant pour ne pas avoir à recourir au mensonge.

Le pauvre n'a aucune raison d'être orgueilleux car il a souvent besoin de l'assistance des autres. Sa situation misérable devrait plutôt lui inspirer humilité et modestie. Un adage populaire dit: «Vive celui qui connaît sa juste valeur!»

618. Encore selon lui, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «La fierté est Mon pagne et l'orgueil est Mon manteau. Celui qui veut Me disputer l'un d'eux, Je l'assure déjà des tourments qui l'attendent». (Rapporté par Moslem)

619. Toujours selon lui, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Alors que quelqu'un (il s'agit sans doute de Qaroun le cousin de Moïse) marchait dans sa belle parure, très fier de lui-même, les cheveux bien peignés, se pavanant dans sa démarche, voilà que Dieu ouvrit la terre sous ses pieds et il ne cesse depuis de descendre au fond de la terre jusqu'au jour de la résurrection».

620. Selon Salama Ibn Al Akwa^c (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Tant l'homme se laisse aller à sa prétention qu'il est inscrit parmi les violents et les orgueilleux et il est alors atteint par les tourments qui les frappent».

613. وعن سلمة بن الأكوع - رضي الله عنه - أَنَّ رجلاً أَكَلَ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ بِشِمَالِهِ ، فَقَالَ : «كُلْ يَمِينِكَ» . قَالَ : لَا أَسْتَطِيعُ ! قَالَ : «لَا اسْتَطَعْتُ» مَا مَنَعَهُ إِلَّا الْكِبَرُ . قَالَ : فَمَا رَفَعَهَا إِلَى فِيهِ . رواه مسلم .

614. وعن حارثة بن وهب - رضي الله عنه - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «أَلَا أَخْبِرُكُمْ بِأَهْلِ النَّارِ ؟ : كُلُّ عَتَلٍ جَوَاطِ مُسْتَكْبِرٍ» متفقٌ عليه . وتقدّم شرحه في بابِ ضَعْفَةِ الْمُسْلِمِينَ .

615. وعن أبي سعيد الخدري - رضي الله عنه - ، عن النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «اِحْتَبَّتِ الْجَنَّةُ وَالنَّارُ ، فَقَالَتِ النَّارُ : فِيَّ الْجَبَّارُونَ وَالْمُتَكَبِّرُونَ ، وَقَالَتِ الْجَنَّةُ : فِيَّ ضِعْفَاءُ النَّاسِ وَمَسَاكِينُهُمْ . فَقَضَى اللَّهُ بَيْنَهُمَا : إِنَّكَ الْجَنَّةُ رَحِمَتِي ، أَرْحَمُ بِكَ مَنْ أَشَاءَ ، وَإِنَّكَ النَّارُ عَذَابِي ، أَعَذِّبُ بِكَ مَنْ أَشَاءَ ، وَلِكُلِّكُمَا عَلَيَّ مَلُوهَا» رواه مسلم .

616. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «لَا يَنْظُرُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِلَى مَنْ جَرَّ إِزَارَهُ بَطَرًا» متفقٌ عليه .

617. وعنه قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «ثَلَاثَةٌ لَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ ، وَلَا يُزَكِّيهِمْ ، وَلَا يَنْظُرُ إِلَيْهِمْ ، وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ : شَيْخُ زَانٍ ، وَمَلِكٌ كَذَّابٌ ، وَعَائِلٌ مُسْتَكْبِرٌ» رواه مسلم . «العائل» : الفقير .

618. وعنه قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ : الْعِزُّ إِزَارِي ، وَالْكَبْرِيَاءُ رِدَائِي ، فَمَنْ يُنَازِعُنِي عَذْبَتُهُ» . رواه مسلم .

619. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «بَيْنَمَا رَجُلٌ يَمْشِي فِي حُلَّةٍ تُعْجِبُهُ نَفْسُهُ ، مُرَجِّلٌ رَأْسَهُ ، يَخْتَالُ فِي مِشْيَتِهِ ، إِذْ خَسَفَ اللَّهُ بِهِ ، فَهُوَ يَتَجَلَجَلُ فِي الْأَرْضِ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ» متفقٌ عليه .

«مُرَجِّلٌ رَأْسَهُ» أي : مُمَشِّطُهُ . «يَتَجَلَجَلُ» بالحيمين ، أي : يغوصُ وَيَتَرَلُّ .

620. وعن سلمة بن الأكوع - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَا

73 – La moralité et le bon caractère

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 68 – verset 4*: «Tu jouis certainement (ô Moḥammad) d'une très grande moralité».

2. *Chapitre 3 – verset 134*: «Ceux qui refoulent leur colère et qui pardonnent aux gens. Et Dieu aime les bienfaiteurs».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

621. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) jouissait dans la société de la plus haute moralité. (URA)

622. Anas (DAS) rapporte: «Je n'ai jamais touché un brocart, ni une étoffe de soie plus lisse que la paume de la main du Messenger de Dieu (BSDL). Je n'ai jamais senti de parfum plus suave que celui du Messenger de Dieu (BSDL). J'ai effectivement servi le Messenger de Dieu (BSDL) durant dix années. Jamais il ne m'a dit «Ouf!» (en signe d'impatience et de réprobation). Jamais il ne m'a dit pour quelque chose que j'avais faite – «Pourquoi l'as-tu faite?» – ni pour quelque chose que je n'avais pas faite, «Que ne l'aies-tu faite?»

623. Aṣa'b Ibn Jaṭhthāma (DAS) rapporte: «J'ai offert au Messenger de Dieu (BSDL) un âne sauvage (onagre) et il me le refusa (il était alors sous la règle sacrée du pèlerinage où la chasse est interdite). Quand il lut la déception sur mon visage, il me dit: «Nous ne te l'avons refusé que parce que nous étions sous la règle du pèlerinage». (URA)

624. Annawās Ibn Sam'ān (DAS) rapporte: «J'ai interrogé le Messenger de Dieu (BSDL) sur le bien et sur le mal. Il me dit: «Le bien c'est la bonne moralité et le mal c'est ce qui reste hésitant dans ta poitrine et que tu n'aimerais pas que les gens découvrent». (Rapporté par Moslem)

625. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al-Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) n'a jamais été grossier et n'a jamais voulu le paraître. Il disait: «Parmi vos meilleurs sont ceux d'entre vous qui ont la plus haute moralité et le meilleur caractère». (URA)

626. Selon Abouddardā' (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Rien ne pèse plus

يَزَالُ الرَّجُلُ يَذْهَبُ بِنَفْسِهِ حَتَّى يُكْتَبَ فِي الْجَبَّارِينَ ، فَيُصِيبُهُ مَا أَصَابَهُمْ » رواه الترمذي وقال : حديث حسن .
« يَذْهَبُ بِنَفْسِهِ » أي : يرتفع ويتكبر .

73 - باب حسن الخلق

قال الله تعالى : ﴿وَإِنَّكَ لَعَلَى خُلُقٍ عَظِيمٍ﴾ [ن : 4] .
وقال تعالى : ﴿وَالْكَاطِمِينَ الْغَيْظَ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ﴾ الآية [آل عمران : 134] .
621. عن أنس - رضي الله عنه - قال : كان رسول الله ﷺ أحسن الناس خلقاً ، متفق عليه .

622. وعنه قال : ما مسست ديباجاً ولا حريراً ألين من كف رسول الله ﷺ ، ولا شمنت رائحة قط أطيب من رائحة رسول الله ﷺ ، ولقد خدمت رسول الله ﷺ عشر سنين ، فما قال لي قط : أف ، ولا قال لشيء فعلته : لم فعلته ؟ ولا لشيء لم أفعله : ألا فعلت كذا ؟ متفق عليه .

623. وعن الصَّعْبِ بْنِ جَثَامَةَ - رضي الله عنه - قال : أهديت رسول الله ﷺ حماراً وحشياً ، فردّه عليّ ، فلما رأى ما في وجهي قال : «إنا لم نردّه عليك إلا أنا حرم» متفق عليه .

624. وعن النَّوَّاسِ بْنِ سَمْعَانَ - رضي الله عنه - قال : سألت رسول الله ﷺ عن البرِّ والإثم فقال : «البرُّ حسنُ الخلقِ ، والإثمُ : ما حاك في نفسك ، وكرهت أن يطلع عليه النَّاسُ» رواه مسلم .

625. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - قال : لم يكن رسول الله ﷺ فاحشاً ولا متفحشاً . وكان يقول : «إِنَّ مِنْ خِيَارِكُمْ أَحْسَنُكُمْ أَخْلَاقاً» متفق عليه .

626. وعن أَبِي الدَّرْدَاءِ - رضي الله عنه - : أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «ما من شيء

dans la balance du Croyant le jour de la résurrection que sa bonne moralité et son bon caractère. Dieu déteste en effet tout grossier au parler impudique». (Rapporté par Attirmidhī)

627. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) fut interrogé sur ce qui faisait entrer le plus les gens au Paradis. Il dit: «La crainte de Dieu et la bonne moralité». On l'interrogea de même sur ce qui faisait entrer le plus les gens en Enfer et il dit: «La bouche et le sexe». (Rapporté par Attirmidhī)

Commentaire

Dans un fameux Ḥadith, le Prophète (BSDL) dit à l'un de ses Compagnons: «Garantis-moi la pureté de ce qui est entre tes deux mâchoires (la langue) et la pureté de ce qui est entre tes deux cuisses (le sexe) et je te garantis le Paradis».

La langue est l'un des plus petits organes mais, en même temps, l'un des plus virulents, capable de semer la discorde et de ruiner des ménages.

Le mensonge, la médisance, le colportage et autres blasphèmes abjects ne sont que l'œuvre des mauvaises langues.

Quant au sexe que Dieu a uniquement créé pour assurer la continuité de notre race, dès qu'il désobéit aux normes de chasteté et de pureté imposées par Dieu, il devient source de toutes sortes de maux et des crimes les plus horribles.

Les maladies sexuellement transmissibles font en effet des ravages dans les sociétés qui se disent les plus civilisées mais qui adorent Satan à la place du Seigneur. Le SIDA, cette peste terrible du 20^e siècle, en est l'exemple le plus éloquent.

Les enfants illégitimes qu'on tue à leur naissance, les avortements provoqués, les familles déshonorées à jamais par la prostitution, tout cela est causé par les actes sexuels réprouvés par Dieu.

Remarquez comment notre Prophète bien aimé (BSDL) a exprimé en quelques mots ce qui pourrait faire l'objet d'une très longue thèse.

628. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les Croyants qui ont la foi la plus accomplie sont ceux d'entr'eux qui jouissent de la meilleure moralité et du plus doux caractère. Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui traitent le mieux leurs femmes». (Rapporté par Attirmidhī)

629. 'Āisha (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Le Croyant atteint sûrement par sa bonne moralité et son affabilité le degré de celui qui jeûne toute l'année et passe toutes ses nuits à prier et à évoquer Dieu». (Rapporté par Abou Dawūd)

630. Selon Abou Oumāma Al Bāhili (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Je garantis une maison dans les faubourgs du Paradis à celui qui se sera abstenu de toute polémique même quand il avait raison. Je garantis une maison au cœur du Paradis à celui qui se sera abstenu du mensonge pas même en plaisantant. Je garantis une maison dans les plus hauts lieux du Paradis à celui qui aura été affable et de bonne moralité». (Rapporté par Abou Dawūd)

631. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ceux d'entre vous que j'aime le plus et qui seront assis le plus près de moi le jour de la résurrection sont ceux d'entre vous qui jouissent de la meilleure moralité et qui sont les plus affables. Ceux d'entre vous que je déteste le plus et qui seront assis le plus loin de moi le jour de la résurrection sont les bavards, les hâbleurs et les grandiloquents». Les assistants dirent: «Nous savons qui sont les bavards et les hâbleurs, mais que veut dire «grandiloquents»? Il dit: «Les orgueilleux et les fanfarons». (Rapporté par Attirmidhī)

أَثْقَلُ فِي مِيزَانِ الْمُؤْمِنِينَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مِنْ حُسْنِ الْخُلُقِ ، وَإِنَّ اللَّهَ يُبْغِضُ الْفَاحِشَ الْبَذِيَّ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

«الْبَذِيَّ» : هُوَ الَّذِي يَتَكَلَّمُ بِالْفُحْشِ ، وَرَدِيَ الْكَلَامَ .

627. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سُئِلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنْ أَكْثَرِ مَا يُدْخِلُ النَّاسَ الْجَنَّةَ ؟ قَالَ : «تَقْوَى اللَّهِ وَحُسْنُ الْخُلُقِ» . وَسُئِلَ عَنْ أَكْثَرِ مَا يُدْخِلُ النَّاسَ النَّارَ ، فَقَالَ : «الْفَمُّ وَالْفَرْجُ» . رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

628. وعنه قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «أَكْمَلُ الْمُؤْمِنِينَ إِيمَانًا أَحْسَنُهُمْ خُلُقًا ، وَخَيْرُكُمْ خَيْرُكُمْ لِنِسَائِهِمْ» . رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

629. وعن عائشة - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ الْمُؤْمِنَ لَيُذْرَكُ بِحُسْنِ خُلُقِهِ دَرَجَةً الصَّائِمِ الْقَائِمِ» . رواه أبو داود .

630. وعن أَبِي أُمَامَةَ الْبَاهِلِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «أَنَا زَعِيمٌ بَيِّتٍ فِي رِبْضِ الْجَنَّةِ لِمَنْ تَرَكَ الْمِرَاءَ ، وَإِنْ كَانَ مُحِقًّا ، وَبَيِّتٍ فِي وَسْطِ الْجَنَّةِ لِمَنْ تَرَكَ الْكَذِبَ ، وَإِنْ كَانَ مَارِحًا ، وَبَيِّتٍ فِي أَعْلَى الْجَنَّةِ لِمَنْ حَسَنَ خُلُقُهُ» حديث صحيح ، رواه أبو داود بإسناد صحيح .

«الزَّعِيمُ» : الضَّامِنُ .

631. وعن جابر - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِنَّ مِنْ أَحَبِّكُمْ إِلَيَّ ، وَأَقْرَبَكُمْ مِنِّي مَجْلِسًا يَوْمَ الْقِيَامَةِ ، أَحْسَنُكُمْ أَخْلَاقًا . وَإِنْ أَبْغَضَكُمْ إِلَيَّ ، وَأَبْعَدَكُمْ مِنِّي يَوْمَ الْقِيَامَةِ ، الثَّرَاوُونَ وَالمُتَشَدِّقُونَ وَالمُتَفَهِّقُونَ» . قَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ قَدْ عَلِمْنَا الثَّرَاوُونَ وَالمُتَشَدِّقُونَ ، فَمَا الْمُتَفَهِّقُونَ ؟ قَالَ : «المُتَكَبِّرُونَ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن .

«الثَّرَاؤُ» : هُوَ كَثِيرُ الْكَلَامِ تَكَلُّفًا . وَ«المُتَشَدِّقُ» : الْمُتَطَاوِلُ عَلَى النَّاسِ بِكَلَامِهِ ، وَيَتَكَلَّمُ بَمَلٍّ فِيهِ تَفَاضُحًا وَتَعْظِيمًا لِكَلَامِهِ . وَ«المُتَفَهِّقُ» : أَصْلُهُ مِنَ الْفَهْقِ ، وَهُوَ الْإِمْتِلَاءُ ، وَهُوَ الَّذِي يَمْلَأُ فَمَهُ بِالْكَلَامِ ، وَيَتَوَسَّعُ فِيهِ ، وَيُغْرِبُ بِهِ تَكَبُّرًا وَارْتِفَاعًا ، وَإِظْهَارًا لِلْفُضِيلَةِ عَلَى غَيْرِهِ .

74 – La clémence, la patience et la douceur

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – verset 134*: «...Ceux qui refoulent leur colère et qui pardonnent aux gens. Et Dieu aime les gens de bien».
2. *Chapitre 7 – verset 199*: «Exige ce qui est aisément supportable, ordonne le bien communément reconnu comme tel et détourne-toi des insensés».
3. *Chapitre 41 – versets 34 et 35*: «La bonne action et la mauvaise n'ont pas la même valeur. Repousse de la plus belle manière et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux. (34)
Cela n'est le lot que de ceux qui ont patienté. Cela n'est le lot que de quelqu'un à la chance énorme». (35)
4. *Chapitre 42 – verset 43*: «Celui qui se montre patient et pardonne, c'est certainement là une marque de caractère».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

632. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit une fois à Ashaj 'Abdulqays: «Il y a en toi deux qualités que Dieu aime: «la clémence et la patience». (Rapporté par Moslem)

633. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu est doux et Il aime la douceur en toute chose». (URA)

634. Selon elle encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu est doux et Il aime la douceur. Il donne pour la douceur ce qu'Il ne donne pas pour la violence ni pour toute autre chose». (Rapporté par Moslem)

635. Toujours selon elle, le Prophète (BSDL) a dit: «Quand la douceur est dans quelque chose, elle ne peut que l'embellir et quand elle en est retirée, elle ne peut que l'enlaidir». (Rapporté par Moslem)

636. Selon Abou Hourayra (DAS), un Bédouin urina une fois dans la mosquée. Les gens se levèrent pour le malmener. Le Prophète (BSDL) leur dit: «Laissez-le en paix et versez un seau d'eau sur son urine. Dieu ne vous a suscités que pour faciliter les obligations et ne vous a jamais suscités pour les rendre difficiles». (Rapporté par Al Boukhāri)

637. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Rendez les choses faciles et ne les rendez pas difficiles. Annoncez la bonne nouvelle et ne rebutez point les gens». (URA)

Commentaire

On rapporte au sujet du Prophète (BSDL) que, tout le long du pèlerinage, on n'a pas demandé au Messenger de Dieu (BSDL) une permission qu'il ait refusée. Cela concernait évidemment des obligations secondaires et non les quatre règles fondamentales du pèlerinage (Arkan) qui sont:

1. Al Ihram, c'est-à-dire la déclaration d'entrée dans les actions de ce rite qui est suivie du «Tajarroud» qui consiste pour les hommes à quitter tout vêtement pour deux morceaux d'étoffe sans couture.
2. Atṭawaf ou la marche sept fois autour de la Ka'ba.
3. Asā'i ou la marche sept fois de suite entre les deux collines de Safa et Maroua.
4. Le stationnement sur le mont 'Arafāt le neuvième jour du mois de Dhul Ḥijja ne serait-ce qu'une heure à condition d'y rester quelques moments après le coucher du soleil (Maghreb).

Nous voyons de nos jours des soi-disant «docteurs de la religion» pactiser largement avec le Diable et accepter tous les compromis dans les principes de base de l'Islam tout en se montrant intransigeants

وروى الترمذي عن عبد الله بن المبارك - رحمه الله - في تفسير حُسنِ الخُلُقِ قال: هُوَ طَلَاقَةُ الْوَجْهِ، وَبَدَلُ الْمَعْرُوفِ، وَكَفُّ الْأَذَى.

74 - باب الحلم والأناة والرفق

قال الله تعالى: ﴿وَالْكَافِرِينَ الْغَيْظَ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ﴾ [آل عمران: 134].

وقال تعالى: ﴿خُذِ الْعَفْوَ وَأْمُرْ بِالْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ الْجَاهِلِينَ﴾ [الأعراف: 199].
وقال تعالى: ﴿وَلَا تَسْتَوِي الْحَسَنَةُ وَلَا السَّيِّئَةُ، ادْفَعْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ، فَإِذَا الَّذِي بَيْنَكَ وَبَيْنَهُ عَدَاوَةٌ كَأَنَّهُ وَلِيٌّ حَمِيمٌ﴾ وَمَا يُلْقَاهَا إِلَّا الَّذِينَ صَبَرُوا، وَمَا يُلْقَاهَا إِلَّا ذُو حَظٍّ عَظِيمٍ [فصلت: 34 - 35].
وقال تعالى: ﴿وَلَمَنْ صَبَرَ وَغَفَرَ إِنَّ ذَلِكَ لَمِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ﴾ [الشورى: 43].

632. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رضي الله عنهما - قال: قال رسول الله ﷺ لِأَشَجِّ عَبْدِ الْقَيْسِ: «إِنَّ فِيكَ خَصْلَتَيْنِ يُحِبُّهُمَا اللَّهُ: الْحِلْمُ وَالْأَنَاءُ» رواه مسلم.

633. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت: قال رسول الله ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ رَفِيقٌ يُحِبُّ الرِّفْقَ فِي الْأَمْرِ كُلِّهِ» متفق عليه.

634. وعنها أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ اللَّهَ رَفِيقٌ يُحِبُّ الرِّفْقَ، وَيُعْطِي عَلَى الرِّفْقِ مَا لَا يُعْطِي عَلَى الْعُنْفِ وَمَا لَا يُعْطِي عَلَى مَا سِوَاهُ» رواه مسلم.

635. وعنها أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ الرِّفْقَ لَا يَكُونُ فِي شَيْءٍ إِلَّا زَانَهُ، وَلَا يُتْرَعُ مِنْ شَيْءٍ إِلَّا شَانَهُ» رواه مسلم.

636. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قال: قال أعرابي في المسجد، فقام الناس إِلَيْهِ لَيَقْعُوا فِيهِ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «دَعُوهُ وَأَرِيقُوا عَلَى بَوْلِهِ سَجَلًا مِنْ مَاءٍ، أَوْ ذَنْبًا مِنْ مَاءٍ، فَإِنَّمَا بُعِثْتُمْ مُسَيِّرِينَ وَلَمْ تُبْعَثُوا مُعَسِّرِينَ» رواه البخاري.

dans des questions secondaires où Dieu et Son Prophète (BSDL) nous ont laissé toute latitude d'interprétation et d'adaptation intelligente avec nos circonstances actuelles.

Ils se taisent par exemple sur le bafouage flagrant de la sainte loi coranique (Shari'a), sur la vente licite du vin et la pratique de la fornication avec ses préambules (cohabitation anarchique des deux sexes, film et littérature pornographiques, disparition du voile pour la femme etc...) et veulent en même temps astreindre les pèlerins à ne lapider le Diable à Mina qu'entre midi et le coucher du soleil. Cela était possible et aisé du temps du Prophète (BSDL) où le nombre des pèlerins ne dépassait pas quelques dizaines de mille. Mais actuellement ce nombre dépasse les deux millions et il n'est pas rare de voir des vieux et des malades mourir piétinés dans cette opération de la lapidation du Diable.

Ces gens semblent ainsi renier à Dieu Son attribut majeur qui est la miséricorde et la clémence qui sont le préambule de chaque chapitre du Coran.

Leur intransigeance mal placée est ainsi la cause de ces morts affreuses et transforme un acte de foi de la plus noble portée en un déploiement de barbarie criminelle qui ne peut que desservir notre image de marque.

638. Jarīr Ibn 'Abdullāh (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui se voit interdire la douceur, se voit interdire tout le bien». (Rapporté par Moslem)

639. Selon Abou Hourayra (DAS), un homme dit au Messager de Dieu (BSDL): «Fais-moi une recommandation!» Il lui dit: «Ne te fâche pas». L'homme répéta plusieurs fois la même demande et à chaque fois il lui disait: «Ne te fâche pas». (Rapporté par Al Boukhāri)

640. Selon Shaddād Ibn Aws (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu a prescrit de faire humainement tout ce qu'on fait. Quand vous tuez, tuez humainement (c'est-à-dire sans excès de violence) et quand vous égorgez (une bête) égorgez humainement. Que l'un de vous aigüise bien son couteau et allège au maximum les souffrances de la victime». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

L'Islam est avant tout la religion de la miséricorde et de la compassion. Le Prophète (BSDL) a fermement désapprouvé des gens qui avaient brûlé par le feu un scorpion. Il leur a dit que seul Dieu avait le droit de supplicier par le feu.

Il interdit aussi de mutiler les cadavres des ennemis et de maudire les condamnés à mort d'entre les Musulmans.

Dans l'abattage des animaux il recommande entre autres de bien aigüiser le couteau pour trancher la gorge d'un seul coup afin de ne pas prolonger les souffrances de l'animal. Il a interdit aussi de tuer une bête devant une autre bête.

Il recommande enfin de laisser l'animal égorgé se débattre à son aise et de lui ôter ses liens dans les soubresauts de la mort.

641. 'Āisha (DAS) rapporte: «Chaque fois qu'on a laissé au Messager de Dieu (BSDL) le choix entre deux solutions, il en prenait toujours la plus aisée tant qu'il ne s'agissait pas d'un péché. Quand c'était un péché il en était le plus éloigné. Le Messager de Dieu (BSDL) ne s'est jamais vengé pour lui-même sauf quand l'une des limites sacrées de Dieu était transgressée et, dans ce cas, il se vengeait pour Dieu le Très-Haut». (URA)

Commentaire

Les habitants de la Mecque firent subir pendant plus de treize ans aux Musulmans toutes sortes de vexations et de brimades. Ils les mirent finalement au ban de la société et interdirent tout commerce avec eux. Ils furent ainsi poussés à manger de l'herbe.

Plus tard ils coalisèrent toutes les tribus arabes et les armèrent pour détruire les Musulmans à Médine. Malgré tout cela, une fois maître de la Mecque, après la reddition totale de ses habitants, le Prophète (BSDL) n'en tua que quelques criminels particulièrement cruels avec les Musulmans et dit à tous les autres: «Allez-vous-en! Vous êtes affranchis».

Ce furent même les descendants de son plus grand ennemi, Abou Soufyan Ibn Harb, qui fondèrent après lui la première dynastie de l'Islam: les 'Omeyyades.

«السَّجْلُ» بفتح السين المهملة وإسكان الجيم: وهي الدَّلْوُ الْمُمْتَلِئَةُ ماءً، وكذلك الدَّنُوبُ.

637. وعن أنس - رضي الله عنه -، عن النبي ﷺ قال: «يَسِرُّوا وَلَا تُعْصِرُوا. وَبَشِّرُوا وَلَا تُنْفِرُوا» متفق عليه.

638. وعن جرير بن عبد الله - رضي الله عنه - قال: سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقول: «مَنْ يُحَرِّمِ الرِّفْقَ يُحَرِّمِ الْخَيْرَ كُلَّهُ» رواه مسلم.

639. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَجُلًا قَالَ لِلنَّبِيِّ ﷺ: أَوْصِنِي. قَالَ: «لَا تَغْضَبْ» فَرَدَّدَ مِرَارًا، قَالَ: «لَا تَغْضَبْ». رواه البخاري.

640. وَعَنْ أَبِي يَعْلَى شَدَّادِ بْنِ أَوْسٍ - رضي الله عنه -، عن رسول الله ﷺ قال: «إِنَّ اللَّهَ كَتَبَ الْإِحْسَانَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ فَإِذَا قَاتَلْتُمْ فَأَحْسِنُوا الْقِتْلَةَ، وَإِذَا ذَبَحْتُمْ فَأَحْسِنُوا الذَّبْحَةَ، وَلْيُحَدِّثْ أَحَدُكُمْ شَفْرَتَهُ، وَلْيُزَيِّحْ ذَبْحَتَهُ» رواه مسلم.

641. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت: ما خيَّرَ رسول الله ﷺ بَيْنَ أَمْرَيْنِ قَطُّ إِلَّا أَخَذَ أَيْسَرَهُمَا، مَا لَمْ يَكُنْ إِثْمًا، فَإِنْ كَانَ إِثْمًا، كَانَ أَبْعَدَ النَّاسِ مِنْهُ. وَمَا أَنْتَقِمَ رسول الله ﷺ لِنَفْسِهِ فِي شَيْءٍ قَطُّ، إِلَّا أَنْ تُنْتَهَكَ حُرْمَةُ اللَّهِ، فَيَنْتَقِمَ لِلَّهِ تَعَالَى. متفق عليه.

642. وعن ابن مسعود - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «أَلَا أُخْبِرُكُمْ بِمَنْ يَحْرُمُ عَلَى النَّارِ - أَوْ بِمَنْ تَحْرُمُ عَلَيْهِ النَّارُ؟ - تَحْرُمُ عَلَى كُلِّ قَرِيبٍ هَيْنَ لَيْنٍ سَهْلٍ». رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

75 - باب العفو والإعراض عن الجاهلين

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿خُذِ الْعَفْوَ وَأْمُرْ بِالْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ الْجَاهِلِينَ﴾ [الأعراف:

[199].

642. Selon Ibn Mas‘ūd (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Voulez-vous que je vous dise qui est interdit au feu?: Tout homme à l’abord facile, humble, doux et peu exigeant». (Rapporté par Attirmidhī)

75 – Le pardon et le fait de ne pas faire cas des insensés

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 7 – verset 199:* «Exige ce qui est aisément supportable, ordonne le bien communément reconnu comme tel et détourne-toi des insensés».

2. *Chapitre 15 – verset 85:* «Pardonne de la belle manière».

3. *Chapitre 24 – verset 22:* «Qu’ils pardonnent et qu’ils tournent la page! N’aimez-vous point vous-mêmes que Dieu vous absolve?»

4. *Chapitre 3 – verset 134:* «Ceux qui pardonnent aux gens, et Dieu aime les gens de bien».

5. *Chapitre 42 – verset 43:* «Celui qui se montre patient et pardonne, c’est certainement là une marque de caractère».

Les versets concernant ce chapitre sont nombreux et notoires.

Pour ce qui est des Hadiths:

643. Selon ‘Āisha (DAS), elle a dit une fois au Prophète (BSDL): «As-tu connu un jour plus pénible que le jour de Ouḥoud?» Il dit: «Oui, j’ai supporté de ton peuple des choses plus pénibles encore et la plus pénible d’entr’elles fut ce que j’ai éprouvé de leur part le jour de la ‘Aqaba. J’avais alors demandé la protection d’Ibn ‘Abd Yālil qui me la refusa. Je partis abattu par la déception et je me suis trouvé sans le savoir sur le mont «Qarn Aththa‘alib» (sur la route de Nejd). En levant la tête je vis un nuage qui me couvrit de son ombre. Je regardai dans le nuage et y vis l’Ange Gabriel (salut de Dieu sur lui) qui m’appela en disant: «Dieu exalté a entendu ce que vient de te dire ton peuple et le refus qu’ils t’ont opposé. Il t’a envoyé l’Ange des montagnes pour que tu lui ordonnes de leur faire ce que tu veux». Juste à ce moment l’Ange des montagnes m’appela. Il me salua et me dit: «O Moḥammad! Dieu a bien entendu ce que t’a dit ton peuple et je suis l’Ange des montagnes. Or mon Seigneur m’a envoyé à toi pour que tu m’ordonnes de faire ce que tu veux. Si tu veux que je les écrase entre les deux montagnes qui entourent la Mecque, je le ferai». Le Prophète (BSDL) lui dit: «Je souhaite plutôt que Dieu sorte de leurs reins une progéniture adorant Dieu seul sans rien Lui associer». (URA)

644. Elle a dit encore: «Le Messager de Dieu (BSDL) n’a jamais rien frappé de sa main, ni une femme, ni un serviteur, sauf quand il combattait au service de Dieu. Jamais il ne s’est vengé d’un tort qu’on lui avait fait sauf s’il s’agissait de la transgression d’une limite sacrée de Dieu le Très-Haut. Il se vengeait dans ce cas pour Dieu». (Rapporté par Moslem)

645. On rapporte au sujet de Anas (DAS) qu’il a dit: «Je marchais aux côtés du Messager de Dieu (BSDL) alors qu’il portait un manteau de Najran, au bord rugueux. Tout à coup un Bédouin s’approcha de lui et le tira brutalement par son manteau. Je regardai le cou du Prophète (BSDL) et y vis la trace du bord du manteau, tellement il l’avait tiré brutalement. Puis il dit: «O Moḥammad! Ordonne

وقال تعالى: ﴿فَاصْفَحْ الصَّفْحَ الْجَمِيلَ﴾ [الحجر: 85].
 وقال تعالى: ﴿وَلْيَعْفُوا وَلْيَصْفَحُوا، أَلَا تَحِبُّونَ أَنْ يَغْفِرَ اللَّهُ لَكُمْ؟﴾ [النور: 22].
 وقال تعالى: ﴿وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ﴾ [آل عمران: 134].
 وقال تعالى: ﴿وَلَمَنْ صَبَرَ وَغَفَرَ إِنَّ ذَلِكَ لَمِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ﴾ [الشورى: 43].
 والآيات في الباب كثيرة معلومة.

643. وعن عائشة - رضي الله عنها - أنها قالت للنبي ﷺ: هل أتى عليك يوم كان أشد من يوم أُحُدٍ؟ قال: «لقد لقيت من قومك، وكان أشد ما لقيت منهم يوم العقبة، إذ عرضت نفسي على ابن عبد ياليل بن عبد كلال، فلم يجني إلى ما أردت، فانطلقت وأنا مهموم على وجهي، فلم استفق إلا وأنا بقرن الثعالب، فرفعت رأسي، فإذا أنا بسحابة قد أظلنتني، فنظرت فإذا فيها جبريل عليه السلام، فناداني فقال: إن الله تعالى قد سمع قول قومك لك، وما ردوا عليك، وقد بعث إليك ملك الجبال لتأمره بما شئت فيهم، فناداني ملك الجبال، فسلم علي ثم قال: يا محمد إن الله قد سمع قول قومك لك، وأنا ملك الجبال، وقد بعثني ربي إليك لتأمرني بأمرك، فما شئت: إن شئت أطبق عليهم الأخشبين». فقال النبي ﷺ: «بل أرجو أن يخرج الله من أصلابهم من يعبد الله وحده لا يشرك به شيئاً» متفق عليه.

«الأخشبان»: الجبلان المحيطان بمكة. والأخشب: هو الجبل الغليظ.

644. وعنها قالت: ما ضرب رسول الله ﷺ شيئاً قط بيده، ولا امرأة ولا خادماً، إلا أن يجاهد في سبيل الله، وما نيل منه شيء قط فينتقم من صاحبه، إلا أن ينتهك شيء من محارم الله تعالى، فينتقم لله تعالى. رواه مسلم.

645. وعن أنس - رضي الله عنه - قال: كنت أمشي مع رسول الله ﷺ، وعليه برد نجرايني غليظ الحاشية، فأدركه أعرابي، فجبده بردائه جبدة شديدة، فنظرت إلى صفحة عاتق النبي ﷺ، وقد أثرت بها حاشية الرداء من شدة جبذته، ثم قال: يا محمد مر لي من مال الله الذي عندك. فالتفت إليه، فضحك، ثم أمر له بعتاء. متفق عليه.

qu'on me donne de ce que tu détiens de l'argent de Dieu!» Il se tourna vers lui en riant et ordonna qu'on lui donnât quelque chose». (URA)

646. Ibn Mas'ūd (DAS) rapporte: «Il me semble encore voir le Messenger de Dieu (BSDL) agissant comme l'un des Prophètes (Jésus) qui fut frappé à sang par son peuple cependant qu'il ne cessait d'essuyer le sang de son visage en disant: «Seigneur Dieu! Absous mon peuple car il ne sait pas». (URA)

647. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit; «Le fort n'est pas celui qui terrasse les gens dans la lutte, mais le fort est celui qui reste maître de lui-même dans la colère». (URA)

76 – Le mérite de supporter le tort des autres

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – verset 134:* «Ceux qui refoulent leur colère et pardonnent aux gens».

2. *Chapitre 42 – verset 43:* «Celui qui se montre patient et pardonne, c'est certainement là une marque de caractère».

Les Hadiths cités dans le chapitre précédent se rapportent aussi à celui-ci. En voici quelques autres:

648. Selon Abou Hourayra (DAS), un homme vint dire au Messenger de Dieu (BSDL): «O Messenger de Dieu! J'ai des parents avec qui je me comporte gentiment alors qu'ils ne respectent pas vis-à-vis de moi les liens de parenté. Je leur fais du bien et ils me font du mal, j'agis avec eux selon la sagesse et la longanimité et ils agissent avec moi d'une façon insensée et injuste». Il lui dit: «Si tu es vraiment tel que tu dis, c'est comme si tu leur faisais avaler sans eau de la cendre chaude. Tant que tu seras ainsi, tu trouveras toujours en Dieu le Très-Haut un allié contre eux». (Rapporté par Moslem)

77 – Le devoir de se fâcher quand les limites sacrées de la loi divine sont transgressées et le devoir de défendre la religion de Dieu le Très-Haut

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 22 – verset 30:* «Celui qui prend en haute considération les limites sacrées de Dieu, cela lui fera grand bien auprès de son Seigneur».

2. *Chapitre 47 – verset 7:* «O vous qui avez cru! Si vous soutenez Dieu, Il vous soutiendra et raffermira vos pas».

Le Hadith de 'Āisha (DAS) concernant le pardon a déjà été cité dans le chapitre précédent.

649. Selon 'Oqba Ibn 'Amr Al Badrī (DAS), un homme vint dire au Prophète (BSDL): «Il m'arrive de manquer à la prière en commun de l'aube à cause de l'Imām (celui qui dirige la prière) qui allonge trop la prière». 'Oqba dit: «Je n'ai jamais vu le Prophète (BSDL) s'emporter dans un sermon comme il l'a fait ce

646. وعن ابن مسعود - رضي الله عنه - قال: كَانِي أَنْظُرُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَحْكِي نَبِيًّا مِنَ الْأَنْبِيَاءِ، صَلَوَاتُ اللَّهِ وَسَلَامُهُ عَلَيْهِمْ، ضَرَبَهُ قَوْمُهُ فَأَذَمَوْهُ، وَهُوَ يَمْسَحُ الدَّمَ عَنْ وَجْهِهِ، وَيَقُولُ: «اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِقَوْمِي فَإِنَّهُمْ لَا يَعْلَمُونَ» متفقٌ عليه.

647. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَيْسَ الشَّدِيدُ بِالصُّرْعَةِ، إِنَّمَا الشَّدِيدُ الَّذِي يَمْلِكُ نَفْسَهُ عِنْدَ الْغَضَبِ» متفقٌ عليه.

76 - باب احتمال الأذى

قال الله تعالى: ﴿وَالْكَاطِمِينَ الْغَيْظَ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ﴾ [الشورى: 43].

وقال تعالى: ﴿وَلَمَنْ صَبَرَ وَغَفَرَ إِنَّ ذَلِكَ لَمِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ﴾ [الشورى: 43]. وفي الباب: الأحاديث السابقة في الباب قبله.

648. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رجلاً قال: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ لِي قَرَابَةً أَصْلَهُمْ وَيَقْطَعُونِي، وَأُحْسِنُ إِلَيْهِمْ وَيُسَيِّئُونَ إِلَيَّ، وَأَحْلُمُ عَنْهُمْ وَيَجْهَلُونَ عَلَيَّ! فَقَالَ: «لَئِنْ كُنْتُ كَمَا قُلْتَ فَكَأَنَّمَا تُسِفُّهُمُ الْمَلَّ وَلَا يَزَالُ مَعَكَ مِنَ اللَّهِ تَعَالَى ظَهِيرٌ عَلَيْهِمْ مَا دُمْتَ عَلَى ذَلِكَ» رواه مسلم. وقد سبق شرحه في «باب صلة الأرحام».

77 - باب الغضب إذا انتهكت حرمت الشرع والانتصار لدين الله تعالى

قال الله تعالى: ﴿وَمَنْ يُعْظِمِ حُرْمَاتِ اللَّهِ فَهُوَ خَيْرٌ لَهُ عِنْدَ رَبِّهِ﴾ [الحج: 30]. وقال تعالى: ﴿إِنْ تَنَصَّرُوا لِلَّهِ يُنْصِرْكُمْ وَيُثَبِّتْ أَقْدَامَكُمْ﴾ [محمد: 7]. وفي الباب حديث عائشة السابق في باب العفو.

649. وعن أبي مسعود عقبة بن عمرو البصري - رضي الله عنه - قال: جاء رجلٌ

jour-là. Il dit: «O gens! Il y a parmi vous certains qui rebutent les autres (de la prière en commun). Quand l'un de vous dirige la prière en commun qu'il l'abrège car il y a derrière lui le vieux, le tout jeune et celui qui a un besoin ou une obligation urgente». (URA)

Commentaire

Quand quelqu'un dirige la prière en commun, il doit tenir compte des possibilités de ceux qui prient derrière lui. Il y a peut-être parmi eux un diabétique qui ne peut retenir longtemps ses urines, ou quelqu'un qui a un rendez-vous urgent. Mais comme il est recommandé d'autre part d'allonger la lecture (surtout à la prière de l'aube), il peut le faire avec le consentement des autres ou sur leur propre demande. Par contre, le sermon du Vendredi ou des deux fêtes annuelles (Aïds) doit être concis et incisif. Un Hadith affirme que le meilleur discours est le plus court et le plus expressif.

650. 'Āisha (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) rentra d'un voyage alors que j'avais recouvert en son absence une lucarne d'un tissu orné d'images. Quand le Messenger de Dieu (BSDL) le vit, il l'arracha, cependant que les marques de la colère apparaissaient sur son visage. Il me dit: «O 'Āisha! Les gens qui auront les plus rudes tourments le jour de la résurrection sont ceux qui veulent imiter Dieu dans Sa création». (URA)

Commentaire

Dans un autre Hadith (rapporté par Moslem) il s'agissait d'un rideau avec des dessins d'oiseaux. Le Prophète (BSDL) dit à sa noble épouse de l'ôter de là car il incitait à l'amour de ce bas-monde et d'en faire plutôt des taies de coussins. Ce qui est sans aucun doute interdit ce sont les statues et particulièrement celles qui représentent des êtres humains et même des animaux.

C'est une précaution importante pour empêcher le retour des gens au culte des idoles et ils y sont malheureusement revenus.

Il est aussi interdit d'accrocher dans les lieux de prière et de recueillement des images autres que des versets coraniques car elles pourraient distraire de la pensée divine.

651. Toujours selon elle, les hommes de Qoreysh furent peiné par la condamnation de la femme de la tribu Makhzūm qui avait volé. Ils dirent: «Qui de vous parlera à son sujet au Messenger de Dieu (BSDL)?» Ils dirent: «Qui donc oserait lui en parler si ce n'est Ousāma Ibn Zeyd, le bien aimé du Messenger de Dieu (BSDL)?» Ousāma lui en parla donc. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Est-ce que tu intercèdes dans une sanction arrêtée par Dieu le Très-Haut Lui-même?» Il se leva ensuite et fit le discours suivant: «Ceux qui étaient avant vous (les Juifs et les Chrétiens) n'ont été perdus que lorsqu'ils laissèrent impuni le noble qui avait volé tandis que le faible était châtié pour la même faute. Par Dieu! Si Fatima, la fille de Moḥammad, avait volé, je lui aurais coupé la main». (URA)

652. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL), vit un gros crachat à l'endroit où se tient l'imam. Cela lui fit de la peine et on le lut sur son visage. Il se leva et l'essuya lui-même. Puis il dit: «Quand l'un de vous se lève pour sa prière, il entre ainsi en conversation avec son Seigneur et son Seigneur se tient entre lui et la direction de la prière (la Mecque). Que l'un de vous ne crache pas en direction de la Mecque mais vers sa gauche ou sous son pied (en dehors de la mosquée)». (URA)

Commentaire

Au temps du Prophète (BSDL), les Arabes étaient encore rustres et ignoraient les règles élémentaires de la politesse et de l'hygiène.

Le Prophète (BSDL), en leur interdisant de cracher dans la mosquée, a voulu leur souligner le caractère grossier de cet acte.

Il leur dit que, s'ils étaient vraiment obligés de le faire, qu'ils le fassent dans un mouchoir qu'ils plient autour du crachat.

Maintenant que nous connaissons les dangers de cette vilaine manie de cracher par terre, nous nous l'interdisons à la mosquée et ailleurs pour rester dans l'esprit du Prophète (BSDL).

إلى النبي ﷺ ، فقال : إني لأتأخر عن صلاة الصبح من أجل فلان مما يطيل بنا ! فما رَأَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ غَضِبَ في مَوْعِظَةٍ قَطُّ أَشَدَّ مِمَّا غَضِبَ يَوْمَئِذٍ ، فقال : « يَا أَيُّهَا النَّاسُ : إِنَّ مِنْكُمْ مُنْفِرِينَ . فَأَيُّكُمْ أَمَّ النَّاسَ فَلْيُوجِزْ ؛ فَإِنَّ مِنْ ورائِهِ الْكَبِيرَ وَالصَّغِيرَ وَذَا الْحَاجَةِ » متفقٌ عليه .

650. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت : قَدِمَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِنْ سَفَرٍ ، وَقَدْ سَتَرْتُ سَهْوَةً لِي بِقِرَامٍ فِيهِ تَمَائِيلٌ ، فَلَمَّا رَأَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ هَتَكَهُ وَتَلَوْنَ وَجْهَهُ وَقَالَ : « يَا عَائِشَةُ : أَشَدُّ النَّاسِ عَذَابًا عِنْدَ اللَّهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ الَّذِينَ يُضَاهُونَ بِخَلْقِ اللَّهِ » متفقٌ عليه . «السَّهْوَةُ» : كالصُّفَةِ تكون بَيْنَ يَدَيِ الْبَيْتِ . و«القِرَامُ» بكسر القاف : سِتْرٌ رقيق . و«هتكه» : أفسد الصورة .

651. وعنها أَنَّ قَرِيشًا أَهَمَّهُمْ شَأْنُ الْمَرَاةِ الْمَخْزُومِيَّةِ الَّتِي سَرَقَتْ فَقَالُوا : مَنْ يُكَلِّمُ فِيهَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ؟ فَقَالُوا : مَنْ يَجْتَرِئُ عَلَيْهِ إِلَّا أُسَامَةُ بْنُ زَيْدٍ حِبُّ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ؟ فَكَلَّمَهُ أُسَامَةُ ؛ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « أَتَشْفَعُ فِي حَدٍّ مِنْ حُدُودِ اللَّهِ تَعَالَى ؟ ! » ثُمَّ قَامَ فَاخْتَطَبَ ثُمَّ قَالَ : « إِنَّمَا أَهْلَكَ مِنْ قَبْلِكُمْ أَنَّهُمْ كَانُوا إِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الشَّرِيفُ تَرَكُوهُ ، وَإِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الضَّعِيفُ أَقَامُوا عَلَيْهِ الْحَدَّ ! وَإِنَّمَا اللَّهُ ، لَوْ أَنَّ فَاطِمَةَ بِنْتَ مُحَمَّدٍ سَرَقَتْ لَقَطَعْتُ يَدَهَا » متفقٌ عليه .

652. وعن أنس - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ رَأَى نُحَامَةً فِي الْقِبْلَةِ ، فَشَقَّ ذَلِكَ عَلَيْهِ حَتَّى رُوِيَ فِي وَجْهِهِ ، فَقَامَ فَحَكَّهُ بِيَدِهِ فَقَالَ : « إِنَّ أَحَدَكُمْ إِذَا قَامَ فِي صَلَاتِهِ فَإِنَّهُ يُنَاجِي رَبَّهُ ، وَإِنَّ رَبَّهُ بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْقِبْلَةِ ، فَلَا يَزُقَنَّ أَحَدُكُمْ قِبَلَ الْقِبْلَةِ ، وَلَكِنْ عَنْ يَسَارِهِ ، أَوْ تَحْتَ قَدَمِهِ » ثُمَّ أَخَذَ طَرَفَ رِدَائِهِ فَبَصَقَ فِيهِ ، ثُمَّ رَدَّ بَعْضَهُ عَلَى بَعْضٍ فَقَالَ : « أَوْ يَفْعَلْ هَكَذَا » متفقٌ عليه .

وَالْأَمْرُ بِالْبُصَاقِ عَنْ يَسَارِهِ أَوْ تَحْتَ قَدَمِهِ هُوَ فِيمَا إِذَا كَانَ فِي غَيْرِ الْمَسْجِدِ ، فَأَمَّا فِي الْمَسْجِدِ فَلَا يَبْصُقُ إِلَّا فِي ثَوْبِهِ .

78 – Le devoir des responsables est de traiter leurs administrés avec douceur, de veiller à leurs intérêts, de leur donner le bon conseil et de les prendre en compassion. L'interdiction de les tromper, d'être trop sévère avec eux, de négliger leurs intérêts et de les ignorer, eux et leurs besoins

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 26 – verset 215*: «Sois modeste et doux (m.à.m.: baisse ton aile) avec ceux des Croyants qui t'ont suivi».

2. *Chapitre 16 – verset 90*: «Dieu ordonne la justice, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Il défend les actes immoraux, les actes réprouvés ainsi que de violer les droits des autres.

Il vous sermonne, peut-être vous souviendrez-vous?»

653. 'Omar (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Vous êtes tous des bergers et vous êtes responsables de l'objet de votre garde. Le chef de l'Etat est berger et responsable de ses administrés. L'homme est berger dans sa famille et responsable de l'objet de sa garde. La femme est bergère dans la maison de son mari et responsable de l'objet de sa garde. Le serviteur est berger dans les biens de son maître et responsable de l'objet de sa garde. Vous êtes tous bergers et vous êtes responsables de l'objet de votre garde». (URA)

654. Ma'qal Ibn Yāsar (DAS) rapporte: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Tout homme à qui Dieu a confié la gestion des intérêts d'un groupe, s'il meurt alors qu'il trompe ses administrés, Dieu lui interdit le Paradis». (URA)

Dans une autre version: «S'il ne les entoure pas de sa protection vigilante, il ne sentira jamais l'odeur du Paradis». (URA)

Dans une troisième version: «Chaque fois qu'un prince prend en charge les affaires des Musulmans puis ne se dépense pas à leur service et ne veille pas loyalement à leur sauvegarde, il n'entre pas avec eux au Paradis». (Rapporté par Moslem)

655. 'Āisha (DAS) rapporte: «J'ai entendu chez moi le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Seigneur Dieu! Jette dans la peine et la difficulté quiconque prend en charge une partie des intérêts de ma nation et la soumet à la peine et à la difficulté; sois doux avec quiconque prend en charge une partie des intérêts de ma nation et la traite avec douceur». (Rapporté par Moslem)

656. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les fils d'Israël étaient gouvernés par les prophètes. Chaque fois qu'il en mourrait un, un autre lui succédait. Or nul prophète après moi. Il y aura après moi mes successeurs et ils seront nombreux». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Que nous ordonnes-tu de faire (avec eux)?» Il dit: «Soyez fidèles au premier d'entr'eux à qui vous aurez fait acte d'allégeance puis donnez-leur ce qui leur revient de droit et demandez à Dieu ce qui vous revient à vous-mêmes. Dieu leur demandera compte des intérêts de leurs sujets». (URA)

78 - باب أمر ولاية الأمور بالرفق برعاياهم ونصيحتهم
والشفقة عليهم والنهي عن غشهم ، والتشديد عليهم ،
وإهمال مصالحهم ، والغفلة عنهم وعن حوائجهم

قال الله تعالى : ﴿وَاحْفَظْ جَنَاحَكَ لِمَنِ اتَّبَعَكَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ﴾ [الشعراء : 215] .
وقال تعالى : ﴿إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُ بِالْعَدْلِ وَالْإِحْسَانِ وَإِيتَاءِ ذِي الْقُرْبَى وَيَنْهَى عَنِ الْفَحْشَاءِ
وَالْمُنْكَرِ وَالْبَغْيِ يَعِظُكُمْ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ﴾ [النحل : 90] .

653. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قال : سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقول :
«كُلُّكُمْ رَاعٍ ، وَكُلُّكُمْ مَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ : الْإِمَامُ رَاعٍ وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ ، وَالرَّجُلُ رَاعٍ
فِي أَهْلِهِ وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ ، وَالْمَرْأَةُ رَاعِيَةٌ فِي بَيْتِ زَوْجِهَا وَمَسْئُولَةٌ عَنْ رَعِيَّتِهَا ، وَالخَادِمُ
رَاعٍ فِي مَالِ سَيِّدِهِ وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ ، وَكُلُّكُمْ رَاعٍ وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ» متفقٌ عليه .

654. وعن أبي يعلى مَعْقِل بن يسار - رضي الله عنه - قال : سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقول :
«ما مِنْ عَبْدٍ يَسْتَرْعِيهِ اللهُ رَعِيَّةً ، يَمُوتُ يَوْمَ يَمُوتُ وَهُوَ غَاشٌّ لِرَعِيَّتِهِ ، إِلَّا
حَرَّمَ اللهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ» متفقٌ عليه .

وفي رواية : «فَلَمْ يَحْطُهَا بِنُصْحِهِ لَمْ يَجِدِ رَائِحَةَ الْجَنَّةِ» .

وفي رواية لمسلم : «ما مِنْ أَمِيرٍ يَلِي أُمُورَ الْمُسْلِمِينَ ، ثُمَّ لَا يَجْهَدُ لَهُمْ ، وَيَنْصَحُ
لَهُمْ ، إِلَّا لَمْ يَدْخُلْ مَعَهُمُ الْجَنَّةَ» .

655. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت : سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقول في بَيْتِي
هذا : «اللَّهُمَّ مَنْ وَلِيَ مِنْ أَمْرِ أُمَّتِي شَيْئًا ، فَشَقَّ عَلَيْهِمْ ، فَاشْتَقُّ عَلَيْهِ ، وَمَنْ وَلِيَ مِنْ أَمْرِ
أُمَّتِي شَيْئًا ، فَفَرَّقَ بِهِمْ ، فَارْفُقْ بِهِ» رواه مسلم .

656. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال : قال رسولُ الله ﷺ : «كَانَتْ بَنُو
إِسْرَائِيلَ تَسُوسُهُمُ الْأَنْبِيَاءُ ، كُلَّمَا هَلَكَ نَبِيٌّ خَلَفَهُ نَبِيٌّ ، وَإِنَّهُ لَا نَبِيَّ بَعْدِي ، وَسَيَكُونُ بَعْدِي
خُلَفَاءُ فَيَكْثُرُونَ» قالوا : يَا رَسُولَ اللهِ فَمَا تَأْمُرُنَا؟ قال : «أَوْفُوا بِبَيْعَةِ الْأَوَّلِ فَلِأَوَّلٍ ، ثُمَّ
أَعْطَوْهُمْ حَقَّهُمْ ، وَاسْأَلُوا اللهَ الَّذِي لَكُمْ ، فَإِنَّ اللهَ سَأَلَهُمْ عَمَّا اسْتَرَعَاهُمْ» متفقٌ عليه .

657. ‘Ya’dh Ibn ‘Amr (DAS) entra un jour chez ‘Oubeydullāh Ibn Zeyd et lui dit: «Mon petit! J’ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Le plus mauvais berger est celui qui brise les reins de ceux qui sont à sa garde». Aussi veille bien à ne pas être de ceux-là». (URA)

658. Abou Maryam Al Azdi (DAS) dit un jour à Mou‘āwiya (DAS): «J’ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Quiconque reçoit de Dieu la charge de gérer une partie des intérêts des Musulmans puis se cache à eux pour ne pas s’occuper de leurs besoins, de leur indigence et de leur pauvreté, Dieu se cache à lui pour ne pas s’occuper le jour de la résurrection de ses besoins, de son indigence et de sa pauvreté». Depuis ce jour Mou‘āwiya chargea quelqu’un de s’occuper des besoins des gens». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

79 – Le gouverneur équitable

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 16 – verset 90:* «Dieu ordonne la justice et la bienfaisance».
2. *Chapitre 49 – verset 9:* «Soyez équitables car Dieu aime les gens équitables».

Quant aux Hadiths:

659. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Sept personnes seront ombragées par Dieu dans Son ombre le jour où il n’y aura d’ombre que la Sienna: 1) Un chef équitable. 2) Un jeune homme qui a grandi dans l’adoration de Dieu. 3) Un homme au cœur accroché aux lieux de prière. 4) Deux hommes qui se sont aimés en Dieu. Ils se sont rencontrés à cause de Lui et se sont séparés à cause de Lui. 5) Un homme qu’une femme de haute position sociale et belle a appelé à elle et qui lui dit: «Je crains Dieu». 6) Un homme qui donna une aumône si discrètement que sa main gauche ne sut pas ce qu’a donné sa main droite. 7) Un homme seul dont les yeux débordèrent de larmes à l’évocation de Dieu». (URA)

660. Selon ‘Abdullāh Ibn ‘Amr Ibn Al ‘Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les gens équitables seront auprès de Dieu sur des chaires de lumière: ce sont ceux qui se montrent justes dans leur jugement, justes avec les leurs et justes avec leurs administrés».

661. ‘Awf Ibn Mālek (DAS) rapporte: «J’ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Vos meilleurs guides (gouverneurs) sont ceux que vous aimez et qui vous aiment, ceux que vous bénissez et qui vous bénissent. Vos plus mauvais guides sont, ceux que vous détestez et qui vous détestent, ceux que vous maudissez et qui vous maudissent». ‘Awf dit: «Nous dîmes: «O Messenger de Dieu! Devons-nous nous rebeller contre eux?» Il dit: «Non, tant qu’ils assurent parmi vous l’office de la prière. Non, tant qu’ils assurent parmi vous l’office de la prière». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

L’islam veille jalousement à l’unité de la nation islamique et combat toute discorde et toute rébellion.

Aussi, quand les responsables sont iniques et de conduite reprochable, on doit les supporter avec patience tant qu’ils assurent l’accomplissement correct de la prière. Nous savons en effet que la prière est la limite entre la foi et la mécréance et c’est sur ce critère de base qu’on définit les limites de la tolérance de la nation vis-à-vis de ses chefs.

657. وعن عائذ بن عمرو - رضي الله عنه - أَنَّهُ دَخَلَ عَلَى عُبَيْدِ اللَّهِ بْنِ زِيَادٍ ، فَقَالَ لَهُ : أَيُّ بُنَيَّ ، إِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ شَرَّ الرِّعَاءِ الْحُطَمَةُ» فَأَبَاكَ أَنْ تَكُونَ مِنْهُمْ . متفقٌ عليه .

658. وعن أبي مريم الأزدي - رضي الله عنه - ، أَنَّهُ قَالَ لِمُعَاوِيَةَ - رضي الله عنه - : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «مَنْ وَلَّاهُ اللَّهُ شَيْئًا مِنْ أُمُورِ الْمُسْلِمِينَ ، فَاحْتَجَبَ دُونَ حَاجَتِهِمْ وَخَلَّتِهِمْ وَفَقَرِهِمْ ، احْتَجَبَ اللَّهُ دُونَ حَاجَتِهِ وَخَلَّتِهِ وَفَقَرِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» فَجَعَلَ مُعَاوِيَةَ رَجُلًا عَلَى حَوَائِجِ النَّاسِ . رواه أبو داود ، والترمذي .

79 - باب الوالي العادل

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُ بِالْعَدْلِ وَالْإِحْسَانِ﴾ [النحل : 90] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَأَقْسَطُوا إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُقْسِطِينَ﴾ [الحجرات : 9] .

659. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - ، عن النبي ﷺ قال : «سَبْعَةٌ يُظِلُّهُمُ اللَّهُ فِي ظِلِّهِ يَوْمَ لَا ظِلَّ إِلَّا ظِلُّهُ : إِمَامٌ عَادِلٌ ، وَشَابٌّ نَشَأَ فِي عِبَادَةِ اللَّهِ تَعَالَى ، وَرَجُلٌ قَلْبُهُ مُعَلَّقٌ فِي الْمَسَاجِدِ ، وَرَجُلَانِ تَحَابَّا فِي اللَّهِ ، اجْتَمَعَا عَلَيْهِ ، وَتَفَرَّقَا عَلَيْهِ ، وَرَجُلٌ دَعَتْهُ امْرَأَةٌ ذَاتُ مَنْصِبٍ وَجَمَالٍ ، فَقَالَ : إِنِّي أَخَافُ اللَّهَ ، وَرَجُلٌ تَصَدَّقَ بِصَدَقَةٍ ، فَأَخْفَاهَا حَتَّى لَا تَعْلَمَ شِمَالُهُ مَا تُنْفِقُ يَمِينُهُ ، وَرَجُلٌ ذَكَرَ اللَّهَ خَالِيًا فَفَاضَتْ عَيْنَاهُ» متفقٌ عليه .

660. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص رضي الله عنهما - قال : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ الْمُقْسِطِينَ عِنْدَ اللَّهِ عَلَى مَنَابِرٍ مِنْ نُورٍ : الَّذِينَ يَعْدِلُونَ فِي حُكْمِهِمْ وَأَهْلِيهِمْ وَمَا وَلَوْ» رواه مسلم .

661. وَعَنْ عَوْفِ بْنِ مَالِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «خِيَارُ أُمَّتِكُمُ الَّذِينَ تُحِبُّونَهُمْ وَيُحِبُّونَكُمْ ، وَتُصَلُّونَ عَلَيْهِمْ وَيُصَلُّونَ عَلَيْكُمْ ، وَشِرَارُ أُمَّتِكُمُ الَّذِينَ تُبْغِضُونَهُمْ وَيُبْغِضُونَكُمْ ، وَتَلْعَنُونَهُمْ وَيَلْعَنُونَكُمْ !» قَالَ : قُلْنَا يَا رَسُولَ اللَّهِ ،

662. ‘Yād Ibn Ḥimār (DAS) rapporte: «J’ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Les gens du Paradis sont trois:

1. Un détenteur d'autorité juste et que Dieu a mis sur la bonne voie.
2. Un homme clément et au cœur sensible vis-à-vis de tout proche et de tout Musulman.
3. Un homme chaste et scrupuleux, redoublant de chasteté et de scrupule et ayant une famille à sa charge». (Rapporté par Moslem)

**80 – Le devoir d'obéir à ceux qui détiennent l'autorité
dans tout ce qui n'est pas désobéissance à Dieu.
L'interdiction, par contre, de leur obéir dans toute
désobéissance à Dieu**

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 59:* «O vous qui avez cru! Obéissez à Dieu, obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le pouvoir».

Commentaire

Dans ce verset se trouve précisé le critère du pouvoir. On doit obéir à Dieu et obéir au Messager. Ce mot «obéir» n'est pas répété avec «ceux qui détiennent le pouvoir» et cela veut dire qu'ils ne font qu'exercer le pouvoir de Dieu et du Messager, c'est-à-dire appliquer le Coran et la tradition du Prophète ou Sunna.

On précise d'autre part «ceux d'entre vous qui détiennent le pouvoir». Cela veut dire qu'on ne leur doit obéissance que s'ils ne sortent pas eux-mêmes de la communauté islamique ou «Umma». S'ils désobéissent d'une façon flagrante et répétée au Coran et à la Sunna, ils sortent automatiquement de la Umma.

Pour ce qui est des Hadiths:

663. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le Musulman est tenu d'écouter et d'obéir dans ce qu'il aime et dans ce qu'il déteste sauf quand on lui ordonne de désobéir à Dieu. Quand on lui ordonne de désobéir à Dieu, il ne doit ni écouter, ni obéir». (URA)

664. Il a encore dit: «Quand nous faisons acte d'allégeance au Messager de Dieu (BSDL) nous engageant à écouter et à obéir, il ajoutait toujours: «Dans la mesure de vos moyens». (URA)

665. Il a dit encore: «J’ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui rompt son acte d'allégeance trouvera Dieu le jour de la résurrection alors qu'il n'a aucun argument en sa faveur. Celui qui meurt sans s'être jamais lié par un acte d'allégeance (au chef légitime de la nation) meurt d'une mort païenne».

666. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Ecoutez et obéissez même si on nomme à votre commandement un esclave abyssin dont la tête ressemble à un raisin sec». (Rapporté par Al Boukhāri)

أَفَلَا نُنَازِلُهُمْ؟ قَالَ: «لَا، مَا أَقَامُوا فِيكُمْ الصَّلَاةَ، لَا، مَا أَقَامُوا فِيكُمْ الصَّلَاةَ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

قوله: «تَصَلُّونَ عَلَيْهِمْ»: تَدْعُونَ لَهُمْ.

662. وَعَنْ عِيَّازِ بْنِ حِمَارٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «أَهْلُ الْجَنَّةِ ثَلَاثَةٌ: ذُو سُلْطَانٍ مُقْسِطٌ مُوَفَّقٌ، وَرَجُلٌ رَحِيمٌ رَقِيقُ الْقَلْبِ لِكُلِّ ذِي قُرْبَى وَمُسْلِمٍ، وَعَقِيفٌ مُتَعَقِّفٌ ذُو عِيَالٍ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

80 - باب وجوب طاعة ولاية الأمور في غير معصية وتحريم طاعتهم في المعصية

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ﴾ [النساء: 59].

663. وَعَنْ ابْنِ عَمْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «عَلَى الْمَرْءِ الْمُسْلِمِ السَّمْعُ وَالطَّاعَةُ فِيمَا أَحَبَّ وَكَرِهَ، إِلَّا أَنْ يُؤْمَرَ بِمَعْصِيَةٍ، فَإِذَا أُمِرَ بِمَعْصِيَةٍ فَلَا سَمْعَ وَلَا طَاعَةَ» متفقٌ عليه.

664. وَعَنْهُ قَالَ: كُنَّا إِذَا بَايَعْنَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَلَى السَّمْعِ وَالطَّاعَةِ يَقُولُ لَنَا: «فِيمَا اسْتَطَعْتُمْ» متفقٌ عليه.

665. وَعَنْهُ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ خَلَعَ يَدًا مِنْ طَاعَةِ لَقِيَ اللَّهَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَلَا حُجَّةَ لَهُ، وَمَنْ مَاتَ وَلَيْسَ فِي عُنُقِهِ بَيْعَةٌ مَاتَ مِيتَةً جَاهِلِيَّةً» رَوَاهُ مُسْلِمٌ. وَفِي رِوَايَةٍ لَهُ: «وَمَنْ مَاتَ وَهُوَ مُفَارِقٌ لِلْجَمَاعَةِ، فَإِنَّهُ يَمُوتُ مِيتَةً جَاهِلِيَّةً.» [المِيتَةُ] بكسر الميم.

666. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «اسْمَعُوا وَأَطِيعُوا، وَإِنْ اسْتَعْمَلَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ حَبَشِيٌّ، كَانَ رَأْسُهُ زَبِيئَةً» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

667. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Tu dois écouter et obéir dans ta gêne comme dans ton aisance, dans ce que tu aimes et dans ce que tu détestes, quand même tu es lésé dans le partage».

668. ‘Abdullāh Ibn ‘Omar (DAS) rapporte: «Nous étions en voyage avec le Messenger de Dieu (BSDL). Nous bivouaquâmes dans un endroit. Certains parmi nous dressaient leur tente, d'autres s'exerçaient au tir à l'arc et d'autres s'occupaient des bêtes quand le muezzin du Messenger de Dieu (BSDL) lança un appel: «Venez à la prière en commun!» Nous nous rassemblâmes autour du Messenger de Dieu (BSDL) qui dit: «Il n'y a pas eu de prophète avant moi qui n'ait été tenu d'indiquer à sa communauté ce qu'il savait être le meilleur pour eux et de les prévenir de ce qu'il savait être le plus mauvais pour eux. Votre communauté-ci a vu son salut s'installer dans son début, cependant que ses dernières générations seront frappées d'une épreuve et d'autres choses que vous réprouvez. Les périodes de troubles se succéderont de façon telle que la précédente sera plus supportable que la suivante. Des troubles s'installeront et le Croyant dira: «C'est cette tentation qui va causer ma perte». Puis ces troubles se dissipent. Puis viendront de nouveaux troubles et le Croyant dira à chaque nouvelle tentation: «C'est celle-ci, c'est celle-là». Que celui qui veut être écarté du Feu et qui veut entrer au Paradis meure alors qu'il croit en Dieu et au jour ultime. Qu'il fasse aux autres ce qu'il aime qu'on lui fasse à lui-même. Celui qui fait acte d'allégeance à un chef en mettant sa main dans la sienne et en l'assurant de sa loyauté sincère, qu'il lui obéisse donc dans la mesure de ses moyens. Si un deuxième chef vient concurrencer le premier, faites tomber la tête du deuxième». (Rapporté par Moslem)

669. Wāil Ibn Houjr (DAS) rapporte: «Salma Ibn Yazīd Al Jou‘fi demanda au Messenger de Dieu (BSDL): «O Prophète de Dieu! Si nous sommes gouvernés par des princes qui nous demandent ce qui leur est dû et ne nous donnent pas ce qui nous est dû, que nous ordonnes-tu de faire avec eux?» Il se détourna de lui, mais Salma lui posa de nouveau la même question. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Ecoutez et obéissez! Ils auront, eux, à répondre de leurs charges et, vous, des vôtres». (Rapporté par Moslem)

670. Selon ‘Abdullāh Ibn Mas‘ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il y aura après moi des préférences et des choses que vous réprouverez». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Qu'ordonnes-tu de faire à ceux d'entre nous qui connaîtront cela?» Il dit: «Remplissez vos propres obligations et demandez à Dieu ce qui vous est dû». (URA)

667. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «عَلَيْكَ السَّمْعُ وَالطَّاعَةُ فِي عُسْرِكَ وَيُسْرِكَ وَمُسْطَطِكَ وَمَكْرَهِكَ وَأَثَرَةٍ عَلَيْكَ» رواه مسلم.

668. وعن عبد الله بن عمرو - رضي الله عنهما - قال: كنا مع رسول الله ﷺ في سفرٍ، ففَزَلْنَا مَتَرًا، فَمِنَّا مَنْ يُصْلِحُ خِبَاءَهُ، وَمِنَّا مَنْ يَتَّضِلُ، وَمِنَّا مَنْ هُوَ فِي جَشَرِهِ، إِذْ نَادَى مُنَادِي رَسُولِ اللَّهِ ﷺ: الصَّلَاةُ جَامِعَةٌ. فَاجْتَمَعْنَا إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «إِنَّهُ لَمْ يَكُنْ نَبِيٌّ قَبْلِي إِلَّا كَانَ حَقًّا عَلَيْهِ أَنْ يَدُلَّ أُمَّتُهُ عَلَى خَيْرٍ مَا يَعْلَمُهُ لَهُمْ، وَيُنْذِرَهُمْ شَرَّ مَا يَعْلَمُهُ لَهُمْ، وَإِنْ أَمَّتْكُمْ هَذِهِ جَعَلَ عَاقِبَتُهَا فِي أَوَّلِهَا، وَسَيُصِيبُ آخِرَهَا بَلَاءٌ وَأُمُورٌ تُنْكَرُ وَنَهَا، وَتَجِيءُ فِتْنٌ يُرَقِّقُ بَعْضُهَا بَعْضًا، وَتَجِيءُ الْفِتْنَةُ فَيَقُولُ الْمُؤْمِنُ: هَذِهِ مُهْلِكَتِي، ثُمَّ تَنْكَشِفُ؛ وَتَجِيءُ الْفِتْنَةُ فَيَقُولُ الْمُؤْمِنُ: هَذِهِ هَذِهِ، فَمَنْ أَحَبَّ أَنْ يُزْخَرْحَ عَنِ النَّارِ، وَيُدْخَلَ الْجَنَّةَ، فَلَتَاتِهِ مَبِيتُهُ وَهُوَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ، وَلَيَأْتِ إِلَى النَّاسِ الَّذِي يُحِبُّ أَنْ يُؤْتَى إِلَيْهِ.

وَمَنْ بَاعَ أَمَامًا فَأَعْطَاهُ صَفَقَةً يَدِهِ، وَثَمَرَةً قَلْبِهِ، فَلْيَعْطِهِ إِنْ اسْتَطَاعَ؛ فَإِنْ جَاءَ آخِرُ يَنَازِعَتِهِ، فَاضْرِبُوا عَنْقَ الْآخِرِ» رواه مسلم.

قوله: «يَتَّضِلُ» أي: يُسَاقِبُ بِالرَّمْيِ بِالنَّبْلِ وَالنَّشَابِ. و«الْجَشَرُ» بفتح الجيم والشين المعجمة وبالراء: وهي الدُّوَابُّ الَّتِي تَرَعَى وَتَبِيتُ مَكَانَهَا. وقوله: «يُرَقِّقُ بَعْضُهَا بَعْضًا» أي: يُصَيِّرُ بَعْضُهَا رَقِيقًا، أي: خَفِيفًا لِعِظَمِ مَا بَعْدَهُ، فَالثَّانِي يُرَقِّقُ الْأَوَّلَ. وقيل: معناه: يَسُوقُ بَعْضُهَا إِلَى بَعْضٍ بِتَحْسِينِهَا وَتَسْوِيلِهَا، وَقِيلَ: يُشَبِّهُ بَعْضُهَا بَعْضًا.

669. وعن أبي هُبَيْرَةَ وَائِلِ بْنِ حُجْرٍ - رضي الله عنه - قال: سَأَلَ سَلَمَةُ بْنُ زَيْدٍ الْجُعْفِيُّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، فَقَالَ: يَا نَبِيَّ اللَّهِ، أَرَأَيْتَ إِنْ قَامَتْ عَلَيْنَا أُمَرَاءُ يَسْأَلُونَا حَقَّهُمْ، وَيَمْنَعُونَا حَقَّنَا، فَمَا تَأْمُرُنَا؟ فَأَعْرَضَ عَنْهُ، ثُمَّ سَأَلَهُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «اسْمَعُوا وَأَطِيعُوا؛ فَإِنَّمَا عَلَيْهِمْ مَا حُمِلُوا، وَعَلَيْكُمْ مَا حُمِلْتُمْ» رواه مسلم.

670. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ - رضي الله عنه - قال: قال رسول الله ﷺ: «إِنَّهَا سَتَكُونُ بَعْدِي آثَرَةٌ، وَأُمُورٌ تُنْكَرُ وَنَهَا!» قالوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ، كَيْفَ تَأْمُرُ مَنْ أَدْرَكَ مِنَّا ذَلِكَ؟ قَالَ: «تُودُّونَ الْحَقَّ الَّذِي عَلَيْكُمْ، وَتَسْأَلُونَ اللَّهَ الَّذِي لَكُمْ» متفق عليه.

671. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui m'aura obéi aura obéi à Dieu et celui qui m'aura désobéi aura désobéi à Dieu. Celui qui aura obéi au prince m'aura obéi et celui qui aura désobéi au prince m'aura désobéi». (URA)

672. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui n'aimera pas quelque chose de la part de son prince, qu'il patiente, car celui qui sort d'une palme de l'autorité meurt d'une mort païenne». (URA)

673. Abou Bakra (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui humilie le détenteur du pouvoir sera humilié par Dieu». (Rapporté par Attirmidhi)

Il y a encore beaucoup d'autres Ḥadīths en ce sens.

81 – L'interdiction de briguer le commandement et le devoir de fuir le poste de gouverneur à moins qu'on n'y soit affecté d'office ou qu'on ne soit vraiment nécessaire à ce poste

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 28 – verset 83*: «Cette demeure ultime que voilà (le Paradis), Nous la réservons à ceux qui ne cherchent ni à s'élever sur terre, ni à y semer la corruption et l'avenir est aux gens pieux».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

674. Selon 'Abdurrahman Ibn Samoura (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) lui a dit: «O 'Abdurrahman Ibn Samoura! Ne demande pas le commandement: Si tu l'obtiens sans que tu ne le demandes, tu y seras aidé et, si tu l'obtiens sur ta demande, on t'en laissera toute la responsabilité. Quand tu fais serment de faire quelque chose et que tu vois par la suite une action meilleure, fais cette dernière et fais une œuvre compensatoire pour te délier de ton serment». (URA)

Commentaire

Il s'agit ici des serments autres que ceux qui nous engagent vis-à-vis d'autrui, comme le fait de leur rembourser une dette ou de leur rendre quelque service.

Mais quand on fait serment, par exemple, de ne plus parler à quelqu'un dans un mouvement de colère, on doit se délier de ce serment de la façon indiquée dans le verset 89 du chapitre 5:

«Le rachat du parjure consiste à nourrir dix miséreux de la nourriture moyenne que vous donnez à votre famille, ou à les vêtir, ou à libérer un esclave.

Celui qui n'en trouve pas les moyens, le jeûne de trois jours».

675. Selon Abou Dharr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) lui a dit: «O Abou Dharr! Je vois en toi quelque faiblesse et je veux pour toi ce que je veux pour moi-même. N'accepte jamais d'être le chef d'un groupe de trois et n'assume jamais la gérance des biens d'un orphelin». (Rapporté par Moslem)

676. Abou Dharr (DAS) a encore dit: «O Messenger de Dieu! Que ne me nommes-tu gouverneur de quelque province?» Il frappa de la main son épaule et lui dit: «O Abou Dharr! tu es faible et il s'agit là d'un dépôt qui rapporte, le jour de la résurrection, opprobre et remords, sauf à celui qui aura obtenu ce poste par son mérite et en aura rempli toutes les obligations». (Rapporté par Moslem)

671. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ أَطَاعَنِي فَقَدْ أَطَاعَ اللَّهَ ، وَمَنْ عَصَانِي فَقَدْ عَصَى اللَّهَ ، وَمَنْ يُطِيعِ الْأَمِيرَ فَقَدْ أَطَاعَنِي ، وَمَنْ يَعْصِرِ الْأَمِيرَ فَقَدْ عَصَانِي » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

672. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « مَنْ كَرِهَ مِنْ أَمِيرِهِ شَيْئًا فَلْيُصْبِرْ ، فَإِنَّهُ مَنْ خَرَجَ مِنَ السُّلْطَانِ شَبْرًا مَاتَ مِيتَةً جَاهِلِيَّةً » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

673. وَعَنْ أَبِي بَكْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « مَنْ أَهَانَ السُّلْطَانَ أَهَانَهُ اللَّهُ » رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ .
وَفِي الْبَابِ أَحَادِيثُ كَثِيرَةٌ فِي الصَّحِيحِ ، وَقَدْ سَبَقَ بَعْضُهَا فِي أَبْوَابٍ .

81 - باب النهي عن سؤال الإمارة واختيار ترك الولايات

إِذَا لَمْ يَتَّعِنَ عَلَيْهِ أَوْ تَدْعُ حَاجَةً إِلَيْهِ

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ تِلْكَ الدَّارُ الْآخِرَةُ نَجْعَلُهَا لِلَّذِينَ لَا يُرِيدُونَ عُلُوًّا فِي الْأَرْضِ وَلَا فَسَادًا وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ ﴾ [القصص : 83] .

674. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ سَمُرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، قَالَ : قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « يَا عَبْدَ الرَّحْمَنِ بْنَ سَمُرَةَ : لَا تَسْأَلِ الْإِمَارَةَ ، فَإِنَّكَ إِنْ أُعْطِيَتْهَا عَنْ غَيْرِ مَسْأَلَةٍ أُعِنْتَ عَلَيْهَا ، وَإِنْ أُعْطِيَتْهَا عَنْ مَسْأَلَةٍ وَكَلْتَ إِلَيْهَا ، وَإِذَا حَلَفْتَ عَلَى يَمِينٍ ، فَرَأَيْتَ غَيْرَهَا خَيْرًا مِنْهَا ، فَأَتِ الَّذِي هُوَ خَيْرٌ ، وَكَفِّرْ عَنْ يَمِينِكَ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

675. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « يَا أَبَا ذَرٍّ إِنِّي أَرَاكَ ضَعِيفًا ، وَإِنِّي أُحِبُّ لَكَ مَا أُحِبُّ لِنَفْسِي ، لَا تَأْمُرَنَّ عَلَى اثْنَيْنِ وَلَا تَوَلَّيَنَّ مَالَ يَتِيمٍ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

676. وَعَنْهُ قَالَ : قُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ أَلَا تَسْتَعْمِلُنِي ؟ فَضَرَبَ بِيَدِهِ عَلَى مَنْكِبِي ثُمَّ قَالَ : « يَا أَبَا ذَرٍّ إِنَّكَ ضَعِيفٌ ، وَإِنَّهَا أَمَانَةٌ ، وَإِنَّهَا يَوْمَ الْقِيَامَةِ خِزْيٌ وَنَدَامَةٌ ، إِلَّا مَنْ أَخَذَهَا بِحَقِّهَا ، وَأَدَّى الَّذِي عَلَيْهِ فِيهَا » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

677. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Vous vous empressiez à obtenir le commandement alors que ce sera une source de remords le jour de la résurrection». (Rapporté par Al Boukhāri)

82 – Le devoir d'inciter le chef de l'Etat, le juge et autres détenteurs du pouvoir à se prendre un ministre vertueux. Le devoir de les prévenir des mauvais compagnons et de leur conseiller de ne rien accepter d'eux

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *chapitre 43 – verset 67*: «Les amis les plus intimes sont ce jour-là ennemis les uns des autres sauf les gens pieux».

Pour ce qui est des Ḥadiths:

678. Selon Abou Sa'īd (DAS) et Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Toutes les fois que Dieu suscite un prophète ou le fait suivre d'un successeur, il a obligatoirement deux entourages. L'un lui ordonne le bien et l'incite à le faire et l'autre lui ordonne le mal et l'incite à le faire. Nul n'est à l'abri de l'erreur sauf celui que Dieu en a préservé». (Rapporté par Al Boukhāri)

679. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand Dieu veut du bien à un prince, Il lui donne un ministre au parler véridique qui, lorsqu'il oublie, lui rappelle et, lorsqu'il se rappelle, l'aide. Et quand Il veut autre que cela, Il lui donne un mauvais ministre qui ne lui rappelle pas quand il oublie et ne l'aide pas quand il se rappelle». (Rapporté par Abou Dawūd)

83 – L'interdiction de nommer aux postes de gouverneur, de juge et autres chefs d'administration celui qui brigue ces postes, qui court après eux en faisant souvent allusion à eux et qui exprime son désir de les avoir

680. Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS) rapporte: «Je suis entré une fois chez le Prophète (BSDL) avec deux de mes cousins. L'un d'eux dit: «O Messenger de Dieu! Nomme-moi gouverneur de l'une de ces provinces dont Dieu honoré et glorifié t'a donné la direction». L'autre cousin lui demanda la même chose. Il leur dit: «Par Dieu, nous ne donnons pas ces postes à celui qui les brigue et qui insiste pour les obtenir». (URA)

677. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّكُمْ سَتَحْرِصُونَ عَلَى الْإِمَارَةِ، وَتَسْتَكُونُونَ نَدَامَةً يَوْمَ الْقِيَامَةِ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

82 - باب حثّ السلطان والقاضي وغيرهما من ولاية الأمور

على اتخاذ وزير صالح وتحذيرهم من قرناء السوء والقبول منهم

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿الْأَخِلَاءُ يَوْمَئِذٍ بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ إِلَّا الْمُتَّقِينَ﴾ [الزخرف: 67].

678. عَنْ أَبِي سَعِيدٍ وَأَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنهما - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَا بَعَثَ اللَّهُ مِنْ نَبِيٍّ، وَلَا اسْتَخْلَفَ مِنْ خَلِيفَةٍ إِلَّا كَانَتْ لَهُ بَطَانَتَانِ، بَطَانَةٌ تَأْمُرُهُ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَاهُ عَنِ الْمُنْكَرِ، وَبَطَانَةٌ تَأْمُرُهُ بِالشَّرِّ وَتَنْهَاهُ عَنِ الْبِرِّ، وَالْمَعْصُومُ مَنْ عَصَمَ اللَّهُ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

679. وعن عائشة - رضي الله عنها - قَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا أَرَادَ اللَّهُ بِالْأَمِيرِ خَيْرًا، جَعَلَ لَهُ وَزِيرَ صَدَقٍ، إِنْ نَسِيَ ذِكْرَهُ، وَإِنْ ذَكَرَ أَعَانَهُ، وَإِذَا أَرَادَ بِهِ غَيْرَ ذَلِكَ جَعَلَ لَهُ وَزِيرَ سُوءٍ، إِنْ نَسِيَ لَمْ يَذْكُرْهُ، وَإِنْ ذَكَرَ لَمْ يُعِنِّهِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ جَيِّدٍ عَلَى شَرْطِ مُسْلِمٍ.

83 - باب النهي عن تولية الإمارة والقضاء وغيرهما من

الولايات لمن سألها أو حرص عليها فعرّض بها

680. عَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رضي الله عنه - قَالَ: دَخَلْتُ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ أَنَا وَرَجُلَانِ مِنْ بَنِي عَمِّي، فَقَالَ أَحَدُهُمَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَمَرْنَا عَلَى بَعْضِ مَا وَلَّاكَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ، وَقَالَ الْآخَرُ مِثْلَ ذَلِكَ، فَقَالَ: «إِنَّا وَاللَّهِ لَا نُؤَلِّي هَذَا الْعَمَلَ أَحَدًا سَأَلَهُ، أَوْ أَحَدًا حَرَصَ عَلَيْهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

Le Livre de la politesse

84 – La pudeur, son grand mérite et le devoir d'y exhorter les gens

681. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) passa devant l'un des Anṣārites (les premiers habitants de Médine) qui donnait à son frère une leçon de pudeur. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Laisse-le donc car la pudeur est un produit de la foi». (URA)

682. Selon 'Imrān Ibn Houṣayn (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La pudeur ne peut apporter que du bien». (URA)

Dans une autre version de Moslem: «La pudeur est entièrement bonne».

683. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La foi comporte un peu plus de soixante-dix (ou soixante) branches. La plus noble en est l'affirmation qu'il n'y a de dieu que Dieu et la plus infime est l'action de retirer de la route ce qui peut nuire aux passants. La pudeur est l'une des branches de la foi». (URA)

684. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) «était plus pudique que la jeune fille vierge dans son gynécée (partie de la maison réservée aux femmes). Quand il voyait quelque chose qu'il n'aimait pas, on le lisait sur son visage». (URA)

Les savants ont dit: «La pudeur est par définition une qualité qui incite à fuir les choses vilaines et qui empêche de lésiner dans l'octroi de leur dû aux ayants-droit. Selon Al Jouneyd, que Dieu lui donne Sa miséricorde, la pudeur est le fait de reconnaître les bienfaits des autres à son égard et l'insuffisance de sa propre reconnaissance pour eux. Entre ces deux états d'âme naît un troisième qui s'appelle «pudeur».

كتاب الأدب

84 - باب الحياء وفضله والحث على التحلق به

681. عن ابن عمر - رضي الله عنهما - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ مرَّ عَلَى رَجُلٍ مِنَ الْأَنْصَارِ وَهُوَ يَعِظُ أَخَاهُ فِي الْحَيَاءِ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «دَعَهُ، فَإِنَّ الْحَيَاءَ مِنَ الْإِيمَانِ» متفقٌ عليه.

682. وعن عمران بن حصين - رضي الله عنهما -، قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الْحَيَاءُ لَا يَأْتِي إِلَّا بِخَيْرٍ» متفقٌ عليه.
وفي رواية لمسلم: «الْحَيَاءُ خَيْرٌ كُلُّهُ» أَوْ قَالَ: «الْحَيَاءُ كُلُّهُ خَيْرٌ».

683. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه -، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «الْإِيمَانُ بَضْعٌ وَسَبْعُونَ، أَوْ بَضْعٌ وَسِتُّونَ شُعْبَةً، فَأَفْضَلُهَا قَوْلُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَذْنَاهَا إِمَاطَةُ الْأَذَى عَنِ الطَّرِيقِ، وَالْحَيَاءُ شُعْبَةٌ مِنَ الْإِيمَانِ» متفقٌ عليه.
«البَضْعُ»: بكسر الباء، ويحوز فتحها، وهو من الثلاثة إلى العشرة. و«الشُعْبَةُ»: القِطْعَةُ والخِصْلَةُ. و«الإِمَاطَةُ»: الإِزَالَةُ. و«الأَذَى»: ما يُؤْذِي كَحَجَرٍ وَشَوْكٍ وَطِينٍ وَرَمَادٍ وَقَذَرٍ وَنَحْوَ ذَلِكَ.

684. وعن أبي سعيد الخدري - رضي الله عنه - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَشَدَّ حَيَاءً مِنَ الْعَدْرَاءِ فِي خِدْرِهَا، فَإِذَا رَأَى شَيْئًا يَكْرَهُهُ عَرَفَنَاهُ فِي وَجْهِهِ. متفقٌ عليه.
قَالَ الْعُلَمَاءُ: حَقِيقَةُ الْحَيَاءِ خُلُقٌ يَبْعَثُ عَلَى تَرْكِ الْقَبِيحِ، وَيَمْنَعُ مِنَ التَّفْصِيرِ فِي حَقِّ ذِي الْحَقِّ. وَرَوَيْنَا عَنْ أَبِي الْقَاسِمِ الْجَنْدِيِّ - رَحِمَهُ اللَّهُ - قَالَ: الْحَيَاءُ رُؤْيَةُ الْآلَاءِ - أَيِ: النِّعَمِ - وَرُؤْيَةُ التَّفْصِيرِ، فَيَتَوَلَّدُ بَيْنَهُمَا حَالَةٌ تُسَمَّى حَيَاءً.

85 – Le devoir de garder le secret

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 17 – verset 34*: «Respectez vos engagements car on vous en demandera certainement compte».

Quant aux Hadiths:

685. Selon Abou Sa‘id Al Khoudri (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le jour de la résurrection, l’homme qui aura la plus mauvaise position auprès de Dieu est celui qui a eu avec une femme des rapports (en secret) et qui le divulgue par la suite».

686. Selon ‘Abdullāh Ibn ‘Omar (DAS), quand sa fille Hafṣa devint veuve, ‘Omar dit: «J’ai rencontré ‘Othmān Ibn ‘Affān (DAS) et je lui ai proposé la main de Hafṣa. Je lui dis: «Si tu veux, je te donne en mariage Hafṣa, la fille de ‘Omar». Il dit: «Je vais y réfléchir». Je restai à attendre sa réponse trois nuits, puis il me rencontra et me dit: «J’ai jugé bon de ne pas me marier ce jour-ci». Je rencontrai ensuite Abou Bakr Aṣṣiddiq (DAS) et lui dis: «Si tu veux, je te donne en mariage Hafṣa, la fille de ‘Omar». Abou Bakr (DAS) garda le silence et ne me donna aucune réponse. Aussi je lui en voulus plus qu’à ‘Othmān. J’attendis ainsi plusieurs nuits et voilà que le Prophète (BSDL) me demanda sa main et je la lui accordai. Abou Bakr me rencontra alors et me dit: «Tu as sans doute éprouvé quelque ressentiment à mon égard de ne t’avoir rien répondu quand tu m’avais proposé la main de Hafṣa». Je dis: «Oui». Il dit: «La seule chose qui m’a empêché de répondre à ta proposition était que j’avais su que le Prophète (BSDL) avait cité Hafṣa et je n’étais pas homme à dévoiler le secret du Messenger de Dieu (BSDL). Si le Prophète (BSDL) me l’avait laissée, je l’aurais acceptée». (Rapporté par Al Boukhārī)

687. ‘Āisha (DAS) rapporte: «Nous étions, les épouses du Prophète (BSDL), chez lui. tout à coup arriva Fāṭima (DAS) ressemblant tout à fait dans sa démarche au Messenger de Dieu (BSDL). Quand il la vit, il l’accueillit avec joie et lui dit: «Bienvenue à ma fille». Puis il la fit asseoir à sa droite (ou à sa gauche). Ensuite il lui dit quelque chose à l’oreille qui la fit pleurer à chaudes larmes. Quand il remarqua son désespoir, il lui dit autre chose à l’oreille et elle se mit à rire. Je lui dis: «Ainsi le Messenger de Dieu (BSDL) t’a donné la préférence sur ses propres épouses pour te faire ses confidences et, avec cela, tu pleures?» Quand le Messenger de Dieu (BSDL) se leva, je demandai à Fāṭima: «Que t’a dit le Messenger de Dieu (BSDL)?» Elle dit: «Je ne suis pas femme à dévoiler le secret du Messenger de Dieu (BSDL)». Quand le Messenger de Dieu (BSDL) mourut, je lui dis: «Je t’adjure par le

85 - باب حفظ السرّ

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَأَوْفُوا بِالْعَهْدِ إِنَّ الْعَهْدَ كَانَ مَسْئُولًا﴾ [الإسراء : 34].

685. عن أبي سعيد الخُدْرِيِّ - رضيَ اللهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ مِنْ أَشَرِّ النَّاسِ عِنْدَ اللَّهِ مَنْزِلَةً يَوْمَ الْقِيَامَةِ الرَّجُلُ يُفْضِي إِلَى الْمَرْأَةِ وَتُفْضِي إِلَيْهِ ثُمَّ يَنْشُرُ سِرَّهَا» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

686. وعن عبدِ اللهِ بنِ عمر - رضيَ اللهُ عَنْهُمَا - أَنَّ عمرَ - رضيَ اللهُ عَنْهُ - حِينَ تَأَيَّمَتْ بِنْتُهُ حَفْصَةُ قَالَ : لَقِيتُ عُثْمَانَ بْنَ عَفَّانَ - رضيَ اللهُ عَنْهُ - ، فَعَرَضْتُ عَلَيْهِ حَفْصَةَ فَقُلْتُ : إِنْ شِئْتَ أَنْكَحْتُكَ حَفْصَةَ بِنْتَ عُمَرَ؟ قَالَ : سَأَنْظُرُ فِي أَمْرِي. فَلَبِثْتُ لَيْلًا ، ثُمَّ لَقِيتُني ، فَقَالَ : قَدْ بَدَأَ لِي أَنْ لَا أَتَزَوَّجَ يَوْمِي هَذَا. فَلَقِيتُ أَبَا بَكْرٍ الصِّدِّيقَ - رضيَ اللهُ عَنْهُ - ، فَقُلْتُ : إِنْ شِئْتَ أَنْكَحْتُكَ حَفْصَةَ بِنْتَ عُمَرَ ، فَصَمَّتْ أَبُو بَكْرٍ - رضيَ اللهُ عَنْهُ - ، فَلَمْ يَرْجِعْ إِلَيَّ شَيْئًا ! فَكُنْتُ عَلَيْهِ أَوْجَدَ مِنِّي عَلَى عُثْمَانَ ، فَلَبِثْتُ لَيْلًا ، ثُمَّ خَطَبَهَا النَّبِيُّ ﷺ ، فَأَنْكَحْتُهَا أَيَّامَهُ. فَلَقِيتُ أَبَا بَكْرٍ فَقَالَ : لَعَلَّكَ وَجَدْتَ عَلَيَّ حِينَ عَرَضْتَ عَلَيَّ حَفْصَةَ فَلَمْ أَرْجِعْ إِلَيْكَ شَيْئًا؟ فَقُلْتُ : نَعَمْ. قَالَ : فَإِنَّهُ لَمْ يَمْنَعْني أَنْ أَرْجِعْ إِلَيْكَ فِيمَا عَرَضْتَ عَلَيَّ إِلَّا أَنِّي كُنْتُ عَلِمْتُ أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ ذَكَرَهَا ، فَلَمْ أَكُنْ لِأُفْشِيَ سِرَّ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، وَلَوْ تَرَكَهَا النَّبِيُّ ﷺ لَقَبَلْتُهَا ، رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

قوله : «تَأَيَّمَتْ» أي : صارت بلا زَوْجٍ ، وكان زوجها تُؤْفِي - رضيَ اللهُ عَنْهُ - .
«وَجَدْتَ» : غَضِبْتَ .

687. وعن عائشة - رضيَ اللهُ عَنْهَا - قَالَتْ : كُنَّ أَزْوَاجُ النَّبِيِّ ﷺ عِنْدَهُ ، فَأَقْبَلَتْ فَاطِمَةُ - رضيَ اللهُ عَنْهَا - تَمْشِي ، مَا تَخْطِي مِشْيَتَهَا مِنْ مِشْيَةِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ شَيْئًا ، فَلَمَّا رَأَاهَا رَحَّبَ بِهَا وَقَالَ : «مَرْحَبًا بِابْنَتِي» ثُمَّ اجْلَسَهَا عَنْ يَمِينِهِ أَوْ عَنْ شِمَالِهِ ، ثُمَّ سَارَّهَا فَبَكَتْ بُكَاءً شَدِيدًا ، فَلَمَّا رَأَى جَزَعَهَا ، سَارَّهَا الثَّانِيَةَ فَضَحِكَتْ ، فَقُلْتُ لَهَا : خَصَّكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِنْ بَيْنِ نِسَائِهِ بِالسَّرَارِ ، ثُمَّ أَنْتِ تَبْكِينَ؟ فَلَمَّا قَامَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ سَأَلْتُهَا : مَا قَالَ لَكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ؟ قَالَتْ : مَا كُنْتُ لِأُفْشِيَ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ سِرَّهُ.

respect que tu me dois de me dire maintenant ce que t'a confié le Messenger de Dieu (BSDL)». Elle dit: «Maintenant oui. Quand il me parla en secret la première fois, il m'avait annoncé que l'Ange Gabriel lui faisait d'habitude réciter le Coran une ou deux fois par an. Or il venait de le lui faire réciter deux fois de suite» et je pense, dit-il, fermement que le terme de ma vie est désormais tout proche. Aussi crains Dieu (de ne pas te révolter contre Sa décision) et arme-toi de patience car tu as en moi le meilleur ascendant». C'est alors que je versai les larmes que tu as vues. Quand il remarqua mon désespoir il me fit une deuxième confidence et me dit: «O Fāṭima! Ne serais-tu pas satisfaite d'être la première dame des Croyants (ou la première dame des femmes de cette nation)?» Et je ris donc comme tu l'as vu». (URA version de Moslem)

688. Selon Thābet, Anas rapporte ceci: «Le Messenger de Dieu (BSDL) vint, alors que je jouais avec d'autres enfants. Il nous salua et m'envoya en mission. Ma mère fut inquiétée de mon retard et me demanda à mon retour à la maison: «Qu'est-ce qui t'a retenu?». Je lui dis: «Le Messenger de Dieu (BSDL) m'a envoyé faire une mission». Elle me dit: «Et de quoi s'agissait-il?». Je lui dis: «C'est un secret». Elle dit: «Surtout ne dévoile à personne le secret du Messenger de Dieu (BSDL)» Anas dit à Thābet: «Par Dieu, si j'avais révélé ce secret à quelqu'un d'autre avant toi, je t'en aurais parlé». (Rapporté par Moslem et Al Boukhārī)

86 – Le respect de la parole donnée et l'exécution des promesses

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 17 – verset 34*: «Respectez vos engagements car on vous en demandera certainement compte».

2. *Chapitre 16 – verset 91*: «Tenez vos engagements pris au nom de Dieu une fois que vous vous y êtes engagés».

3. *Chapitre 61 – versets 2 et 3*: «O vous qui avez cru! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas? (2) C'est une grande abomination auprès de Dieu que de dire ce que vous ne faites pas». (3)

4. *Chapitre 5 – verset 1*: «O vous qui avez cru! Respectez scrupuleusement les pactes qui vous lient».

689. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les marques de l'hypocrite sont trois: quand il parle, il ment. Quand il promet, il manque à sa parole. Quand on lui confie un dépôt, il le trahit». (URA)

Dans la version de Moslem il y a en outre: quand bien même il a observé le jeûne, pratiqué la prière et prétendu être Musulman.

690. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quatre marques, celui qui les réunit toutes est un parfait hypocrite. Celui

فَلَمَّا تُوفِّيَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ قُلْتُ: عَزَمْتُ عَلَيْكَ بِمَا لِي عَلَيْكَ مِنَ الْحَقِّ، لَمَّا حَدَّثْتَنِي مَا قَالَ لَكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ؟ فَقَالَتْ: أَمَّا الْآنَ فَنَعَمْ، أَمَّا حِينَ سَارَرْنِي فِي الْمَرَّةِ الْأُولَى فَأَخْبَرَنِي «أَنَّ جِبْرِيلَ كَانَ يُعَارِضُهُ الْقُرْآنَ فِي كُلِّ سَنَةٍ مَرَّةً أَوْ مَرَّتَيْنِ، وَأَنَّهُ عَارِضُهُ الْآنَ مَرَّتَيْنِ، وَإِنِّي لَا أَرَى الْأَجَلَ إِلَّا قَدِ اقْتَرَبَ، فَاتَّقِي اللَّهَ وَاصْبِرْ، فَإِنَّهُ نِعَمَ السَّلَفُ أَنَا لَكَ» فَبَكَيتُ بُكَائِي الَّذِي رَأَيْتُ. فَلَمَّا رَأَى جَزَعِي سَارَرَنِي الثَّانِيَةَ، فَقَالَ: «يَا فَاطِمَةُ أَمَّا تَرْضَيْنَ أَنْ تَكُونِي سَيِّدَةَ نِسَاءِ الْمُؤْمِنِينَ، أَوْ سَيِّدَةَ نِسَاءِ هَذِهِ الْأُمَّةِ؟» فَضَحِكْتُ ضَحِكِي الَّذِي رَأَيْتُ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وَهَذَا لَفْظُ مُسْلِمٍ.

688. وعن ثابتٍ عن أنس - رضي الله عنه -، قال: أَتَى عَلِيَّ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَأَنَا أَلْعَبُ مَعَ الْعِلْمَانِ، فَسَلَّمَ عَلَيْنَا، فَبَعَثَنِي فِي حَاجَةٍ، فَأَبْطَأْتُ عَلَى أُمِّي. فَلَمَّا جِئْتُ قَالَتْ: مَا حَبَسَكَ؟ فَقُلْتُ: بَعَثَنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لِحَاجَةٍ، قَالَتْ: مَا حَاجَتُهُ؟ قُلْتُ: إِنَّهَا سِرٌّ. قَالَتْ: لَا تُخْبِرَنَّ بِسِرِّ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَحَدًا. قَالَ أَنَسُ: وَاللَّهِ لَوْ حَدَّثْتُ بِهِ أَحَدًا لَحَدَّثْتُكَ بِهِ يَا ثَابِتُ. رَوَاهُ مُسْلِمٌ، وَرَوَى الْبُخَارِيُّ بَعْضَهُ مُخْتَصَرًا.

86 - باب الوفاء بالعهد وإنجاز الوعد

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَأَوْفُوا بِالْعَهْدِ إِنَّ الْعَهْدَ كَانَ مَسْئُولًا﴾ [الإسراء: 34].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَأَوْفُوا بِالْعَهْدِ اللَّهُ إِذَا عَاهَدْتُمْ﴾ [النحل: 91].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَوْفُوا بِالْعُقُودِ﴾ [المائدة: 1].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لِمَ تَقُولُونَ مَا لَا تَفْعَلُونَ؟ كَبُرَ مَقْتًا عِنْدَ اللَّهِ أَنْ تَقُولُوا مَا لَا تَفْعَلُونَ﴾ [الصف: 2، 3].

689. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه -، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «آيَةُ الْمُنَافِقِ

ثَلَاثٌ: إِذَا حَدَّثَ كَذَبَ، وَإِذَا وَعَدَ أَخْلَفَ، وَإِذَا أُوتِيَ خَانَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

زَادَ فِي رِوَايَةِ مُسْلِمٍ: «وَإِنْ صَامَ وَصَلَّى وَزَعَمَ أَنَّهُ مُسْلِمٌ».

690. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما -، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ

qui en détient une seule est marqué par l'hypocrisie jusqu'à ce qu'il s'en débarrasse: Quand on lui confie un dépôt, il le trahit. Quand il parle, il ment. Quand il signe un pacte, il ne le respecte pas. Quand il est en litige, il transgresse les règles de la justice et de la morale». (URA)

691. Selon Jāber (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) lui a dit: «Si les contributions du Bahreyn arrivaient, je t'en donnerais telle et telle chose». Mais l'or du Bahreyn n'arriva pas jusqu'à la mort du Prophète (BSDL). Quand cet or arriva enfin, le calife Abou Bakr (DAS) cria à haute voix: «Que celui qui a une promesse du Messager de Dieu (BSDL) ou auquel ce dernier doit quelque chose vienne à nous». Je vins à lui et lui dis: «Le Prophète (BSDL) m'a dit ceci et cela». Il me donna alors une certaine somme. Je la comptai et voilà qu'elle représentait cinq cents (dinārs ou dirhems). Il me dit: «Prends-en encore le double». (URA)

87 – Le devoir de persévérer dans les bonnes œuvres qu'on a pris l'habitude de faire

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 13 – verset 11*: «Dieu ne change l'état d'un peuple que s'ils changent ce qu'il y a en eux-mêmes»

2. *Chapitre 16 – verset 92*: «Ne soyez pas comme celle qui a défait sa quenouille (pour la réduire en laine) après l'avoir fortement filée».

3. *Chapitre 57 – verset 16*: «Et qu'ils ne soient pas pareils à ceux qui ont reçu le Livre avant eux (Juifs et Chrétiens). Ceux-là, de trop longues années sont déjà passées depuis qu'ils l'ont reçu et c'est pourquoi leurs cœurs devinrent trop durs».

4. *Chapitre 57 – verset 27*: «Ils n'en ont pas par la suite respecté la règle».

692. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn 'Āṣ (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) lui a dit: «O 'Abdullāh! Ne sois pas comme untel qui veillait la nuit en actes surérogatoires et qui s'arrêta ensuite de le faire!» (URA)

88 – La recommandation de tenir des propos aimables et de rencontrer les autres avec un visage souriant

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 15 – verset 88*: «Montre-toi modeste et bienveillant avec les Croyants».

2. *Chapitre 3 – verset 159*: «Si tu étais un rustre au cœur dur, ils se seraient dispersés loin de toi».

قَالَ: «أَرْبَعٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ كَانَ مُنَافِقًا خَالِصًا. وَمَنْ كَانَتْ فِيهِ خَصَلَةٌ مِنْهُنَّ كَانَتْ فِيهِ خَصَلَةٌ مِنَ الْإِنْفَاقِ حَتَّى يَدَّعِيَهَا: إِذَا أُؤْتِمِنَ خَانَ، وَإِذَا حَدَّثَ كَذَبَ، وَإِذَا عَاهَدَ غَدَرَ، وَإِذَا خَاصَمَ فَجَرَ» متفقٌ عليه.

691. وعن جابر - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ لِي النَّبِيُّ ﷺ: «لَوْ قَدْ جَاءَ مَالُ الْبَحْرَيْنِ أُعْطَيْتُكَ هَكَذَا وَهَكَذَا وَهَكَذَا» فَلَمْ يَجِئْ مَالُ الْبَحْرَيْنِ حَتَّى قُبِضَ النَّبِيُّ ﷺ، فَلَمَّا جَاءَ مَالُ الْبَحْرَيْنِ أَمَرَ أَبُو بَكْرٍ - رضي الله عنه - فَنَادَى: مَنْ كَانَ لَهُ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ عِدَّةٌ أَوْ دِينَ فُلْيَاتِنَا. فَأَتَيْتُهُ وَقُلْتُ لَهُ: إِنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ لِي كَذَا وَكَذَا، فَحَتَّى لِي حَتِيَّةٌ، فَعَدَدْتُهَا، فَإِذَا هِيَ خَمْسُمِائَةٍ، فَقَالَ لِي: خُذْ مِثْلَهَا. متفقٌ عليه.

87 - باب الأمر بالمحافظة على ما اعتاده من الخير

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يُغَيِّرُ مَا بِقَوْمٍ حَتَّى يُغَيِّرُوا مَا بِأَنْفُسِهِمْ﴾ [الرعد: 11].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ نَفَضَتْ غَزْلَهَا مِنْ بَعْدِ قُوَّةٍ أَنْكَاثًا﴾ [النحل: 92].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَلَا يَكُونُوا كَالَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ مِنْ قَبْلُ فَطَالَ عَلَيْهِمُ الْأَمَدُ فَقَسَتْ قُلُوبُهُمْ﴾ [الحديد: 16].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَمَا رَعَوْهَا حَقَّ رِعَايَتِهَا﴾ [الحديد: 27].

692. عن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - قَالَ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَا عَبْدَ اللَّهِ، لَا تَكُنْ مِثْلَ فُلَانٍ، كَانَ يَقُومُ اللَّيْلَ فَتَرَكَ قِيَامَ اللَّيْلِ!» متفقٌ عليه.

88 - باب استحباب طيب الكلام وطلاقة الوجه عند اللقاء

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَاخْفِضْ جَنَاحَكَ لِلْمُؤْمِنِينَ﴾ [الحجر: 88].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَلَوْ كُنْتَ فَظًّا غَلِيظَ الْقَلْبِ لَانْفَضُّوا مِنْ حَوْلِكَ﴾ [آل عمران: 159].

Quant aux Ḥadiths:

693. Selon ʿAdī Ibn Ḥātem (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Mettez-vous à l'abri du Feu ne serait-ce que par un morceau de datte. Celui qui n'en a pas, par une bonne parole». (URA)

694. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La parole gentille est déjà une aumône».

695. Selon Abou Dharr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne méprise aucune bonne action ne serait-ce que le fait de rencontrer ton frère avec un visage détendu». (Rapporté par Moslem)

89 – Où il est bien apprécié de s'exprimer d'une façon claire et compréhensible, voire même de se répéter si l'interlocuteur ne comprend que de cette façon

696. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL), quand il prononçait un mot, le répétait trois fois afin qu'il fût bien compris. Quand il se rendait chez des gens, il les saluait trois fois». (Rapporté par Al Boukhārī)

697. ʿĀisha (DAS) a dit: «Le parler du Messenger de Dieu (BSDL) était un langage bien net que tout auditeur comprenait». (Rapporté par Abou Dawūd)

90 – Le devoir de bien écouter les paroles de celui qui est assis avec toi, tant qu'il ne dit pas de choses interdites. Le devoir pour le savant et le prêcheur de demander aux assistants de bien écouter ses paroles

698. Selon Jarīr Ibn ʿAbdullāh (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit au cours du pèlerinage d'adieu: «Demande aux gens de bien écouter et de se taire». Puis il dit: «Ne redevenez pas après moi des mécréants vous frappant le cou les uns les autres». (URA)

693. عَنْ عَدِيِّ بْنِ حَاتِمٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « اتَّقُوا النَّارَ وَلَوْ بِشِقِّ تَمْرَةٍ فَمَنْ لَمْ يَجِدْ فِكَلِمَةٍ طَيِّبَةٍ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
694. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « وَالْكَلِمَةُ الطَّيِّبَةُ صَدَقَةٌ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ . وَهُوَ بَعْضُ حَدِيثٍ تَقْدِمُ بَطْوَلُهُ .
695. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا تَحْفِرَنَّ مِنَ الْمَعْرُوفِ شَيْئًا ، وَلَوْ أَنْ تَلْقَى أَخَاكَ بِوَجْهِ طَلِيقٍ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

89 - باب استحباب بيان الكلام وإيضاحه للمخاطب

وتكريره ليفهم إذا لم يفهم إلا بذلك

696. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا تَكَلَّمَ بِكَلِمَةٍ أَعَادَهَا ثَلَاثًا حَتَّى تُفْهَمَ عَنْهُ ، وَإِذَا أَتَى عَلَى قَوْمٍ فَسَلَّمَ عَلَيْهِمْ سَلَّمَ عَلَيْهِمْ ثَلَاثًا . رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .
697. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : كَانَ كَلَامُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ كَلَامًا فَضْلًا يَفْهَمُهُ كُلُّ مَنْ يَسْمَعُهُ . رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ .

90 - باب إصغاء المجلس لحديث جليسه الذي ليس بحرام واستنصات العالم والواعظ حاضري مجلسه

698. عَنْ جَرِيرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي حَجَّةِ الْوَدَاعِ : « اسْتَنْصِتِ النَّاسَ » ثُمَّ قَالَ : « لَا تَرْجِعُوا بَعْدِي كُفَّارًا يَضْرِبُ بَعْضُكُمْ رِقَابَ بَعْضٍ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

91 – Le devoir de prêcher la bonne parole sans en abuser

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 16 – verset 125*: «Appelle à la voie de ton Seigneur par la sagesse et la bonne parole et discute avec eux de la façon la plus douce».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

699. Wāil, le frère de Ibn Salama, rapporte: «Ibn Mas‘ūd (DAS) nous faisait un sermon de rappel une fois par semaine. Quelqu’un lui dit: «O Abou ‘Abdurrahman! J’aurais voulu que ton prêche fût quotidien». Il lui dit: «Seule m’empêche de le faire ma crainte de votre lassitude. Je préfère espacer mes sermons comme le faisait avec nous le Messenger de Dieu (BSDL) de peur de vous ennuyer». (URA)

700. ‘Ammār Ibn Yasār (DAS) rapporte: «J’ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Quand l’homme prolonge sa prière et abrège son sermon, c’est là un signe de sa science. Prolongez donc la prière et abrégez le sermon». (Rapporté par Moslem)

701. Mou‘āwīya Assoulamī (DAS) rapporte: «Alors que je priais avec le Messenger de Dieu (BSDL), voilà que l’un des orants étrenua. Je lui dis (selon la règle de la politesse): «Que Dieu soit clément avec toi». Les gens me jetèrent des regards de réprobation. Je dis: «Malheur à moi! Qu’avez-vous à me regarder ainsi?» Ils se mirent à taper des mains sur leurs cuisses (pour me faire taire). Quand je compris qu’ils voulaient me faire taire, je me tus». Quand le Messenger de Dieu (BSDL) – puissé-je lui servir de rançon ainsi que mon père et ma mère – acheva sa prière, je n’ai jamais vu avant lui, ni après lui, un instructeur meilleur que lui. Il dit tout simplement: «Durant la prière il n’est pas permis de prononcer une seule parole de ce que les gens se disent entre eux. La prière, en effet, n’est faite que pour purifier et glorifier Dieu et pour réciter le Coran». Je dis: «O Messenger de Dieu! Je sors à peine de mon paganisme et voilà que Dieu nous a apporté l’Islam. Il y a encore parmi nous des gens qui consultent les devins». Il dit: «Ne les consulte plus». Je dis: «Il y a parmi nous des gens qui croient encore au mauvais augure». Il dit: «C’est une simple sensation qu’ils éprouvent en eux-mêmes. Que cela ne les empêche pas de faire ce qu’ils avaient l’intention de faire». (Rapporté par Moslem)

91 - باب الوعظ والاقتصاد فيه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿ادْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحِكْمَةِ وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ﴾ [النحل]:

[125].

699. عَنْ أَبِي وَائِلٍ شَقِيقِ بْنِ سَلَمَةَ قَالَ: كَانَ ابْنُ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - يُذَكِّرُنَا فِي كُلِّ خَمِيسٍ، فَقَالَ لَهُ رَجُلٌ: يَا أَبَا عَبْدِ الرَّحْمَنِ، لَوِدِدْتُ أَنَّكَ ذَكَرْتَنَا كُلَّ يَوْمٍ، فَقَالَ: أَمَا إِنَّهُ يَمْنَعُنِي مِنْ ذَلِكَ أَنِّي أَكْرَهُ أَنْ أُمْلِكُكُمْ وَإِنِّي أَتَخَوَّلُكُمْ بِالْمَوْعِظَةِ، كَمَا كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَتَخَوَّلُنَا بِهَا مَخَافَةَ السَّامَةِ عَلَيْنَا. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ. «يَتَخَوَّلُنَا»: يَتَعَهَّدُنَا.

700. وَعَنْ أَبِي الْبَقَّانِ عَمَّارِ بْنِ يَاسِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّ طُولَ صَلَاةِ الرَّجُلِ، وَقَصْرَ خُطْبَتِهِ، مِثْنَةٌ مِنْ فَقْهِهِ، فَاطْلُبُوا الصَّلَاةَ، وَأَقْصِرُوا الْخُطْبَةَ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

«مِثْنَةٌ» بيمين مفتوحة، ثم همزة مكسورة، ثم نون مشددة أي: علامة دالة على فقهه.

701. وَعَنْ مُعَاوِيَةَ بْنِ الْحَكَمِ السُّلَمِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: «بَيْنَا أَنَا أَصْلِي مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، إِذْ عَطَسَ رَجُلٌ مِنَ الْقَوْمِ فَقُلْتُ: يَرْحَمُكَ اللَّهُ، فَرَمَانِي الْقَوْمُ بِأَبْصَارِهِمْ! فَقُلْتُ: وَأَنْتَ كُلُّ أُمِّيَّاهُ! مَا شَأْنُكُمْ تَنْظُرُونَ إِلَيَّ؟ فَجَعَلُوا يَضْرِبُونَ بِأَيْدِيهِمْ عَلَى أَفْخَازِهِمْ! فَلَمَّا رَأَيْتُهُمْ يُصَمِّتُونِي لِكِنِّي سَكَتُ. فَلَمَّا صَلَّى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فَبِأَبِي هُوَ وَأُمِّي، مَا رَأَيْتُ مُعَلِّمًا قَبْلَهُ وَلَا بَعْدَهُ أَحْسَنَ تَعْلِيمًا مِنْهُ، فَوَاللَّهِ مَا كَهَرَنِي وَلَا ضَرَبَنِي وَلَا شَتَمَنِي، قَالَ: «إِنَّ هَذِهِ الصَّلَاةَ لَا يَصْلُحُ فِيهَا شَيْءٌ مِنْ كَلَامِ النَّاسِ، إِنَّمَا هِيَ التَّسْبِيحُ وَالتَّكْبِيرُ، وَفِرَاقَةُ الْقُرْآنِ»، أَوْ كَمَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ. قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، إِنِّي حَدِيثُ عَهْدٍ بِجَاهِلِيَّةٍ، وَقَدْ جَاءَ اللَّهُ بِالْإِسْلَامِ، وَإِنَّ مِنَّا رِجَالًا يَأْتُونَ الْكُفَّانَ؟ قَالَ: «فَلَا تَأْتِيهِمْ» قُلْتُ: وَمِنَّا رِجَالٌ يَتَطَيَّرُونَ؟ قَالَ: «ذَلِكَ شَيْءٌ يَجِدُونَهُ فِي صُدُورِهِمْ، فَلَا يَصُدُّهُمْ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

«الْثُّكُلُ» بضم الثاء المثناة: المصيبة والفجعة. «مَا كَهَرَنِي» أي: مَا نَهَرَنِي.

702. ‘Irbāḍ Ibn Sariya (DAS) rapporte: «Le Messager de Dieu (BSDL) nous a fait une fois un sermon qui remplit nos cœurs de crainte et fit couler les larmes de nos yeux». Il cita alors le Ḥadīth 456 du chapitre 54.

92 – L'attitude digne et posée

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 25 – verset 63:* «Les esclaves du Très-Miséricordieux sont ceux qui marchent sur terre avec douceur et humilité et qui, lorsque les insensés leur adressent la parole, disent: «Salut».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

703. ‘Āisha (DAS) rapporte: «Je n’ai jamais vu le Messager de Dieu (BSDL) plonger dans le rire au point de faire voir sa luette. Il ne faisait que sourire». (URA)

93 – Où il est recommandé d’aller d’un pas digne et posé à la prière, aux cours de sciences religieuses ou toutes autres pratiques culturelles

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 22 – verset 32:* «C’est ainsi et celui qui prend en haute considération les rites de Dieu, cela provient de la piété des cœurs».

Quant aux Ḥadīths:

704. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «J’ai entendu dire le Messager de Dieu (BSDL): «Quand on a lancé le dernier appel à la prière, n’y allez pas en vous pressant, mais en marchant normalement et d’une façon posée. Faites alors avec les autres ce que vous avez pu rattraper de la prière et complétez tous seuls le reste». (URA)

Dans une autre version, Moslem ajoute ceci: «Dès que l’un de vous se dirige vers la prière, il y est déjà entré».

705. Ibn ‘Abbās (DAS) s’est avancé avec le Prophète (BSDL) le jour de ‘Arafat (le rassemblement obligatoirement des pèlerins sur le mont ‘Arafat). Le Prophète (BSDL) entendit derrière lui des gens faisant accélérer leurs chameaux à force de coups et de cris. Il leur fit signe de son bâton et leur dit: «La recherche de la satisfaction de Dieu n’implique nullement la précipitation». (Rapporté par Moslem et Al Boukhārī)

702. وعن العُرباض بن سارية - رضي الله عنه - قال: وَعَظَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَوْعِظَةً وَجَلَّتْ مِنْهَا الْقُلُوبُ، وَذَرَفَتْ مِنْهَا الْعُيُونُ وَذَكَرَ الْحَدِيثَ وَقَدْ سَبَقَ بِكَمَالِهِ فِي بَابِ الْأَمْرِ بِالْمُحَافَظَةِ عَلَى السُّنَّةِ، وَذَكَرْنَا أَنَّ التِّرْمِذِيَّ قَالَ: إِنَّهُ حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

92 - باب الوقار والسكينة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَعِبَادُ الرَّحْمَنِ الَّذِينَ يَمْشُونَ عَلَى الْأَرْضِ هَوْنًا وَإِذَا خَاطَبَهُمُ الْجَاهِلُونَ قَالُوا سَلَامًا﴾ [الفرقان: 63].

703. عن عائشة - رضي الله عنها - قالت: مَا رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ مُسْتَجْمِعًا قَطُّ ضَاحِكًا حَتَّى تَرَى مِنْهُ لَهَوَاتِهِ، إِنَّمَا كَانَ يَتَبَسَّمُ. متفقٌ عليه.
«اللَّهَوَاتُ» جَمْعُ لَهَاةٍ: وَهِيَ اللَّحْمَةُ الَّتِي فِي أَقْصَى سَقْفِ الْفَمِ.

93 - باب النذب إلى إتيان الصلاة والعلم

ونحوهما من العبادات بالسكينة والوقار

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَمَنْ يُعْظِمْ شَعَائِرَ اللَّهِ فَإِنَّهَا مِنْ تَقْوَى الْقُلُوبِ﴾ [الحج: 32].

704. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِذَا أُقِيمَتِ الصَّلَاةُ، فَلَا تَأْتَوْهَا وَأَنْتُمْ تَسْعَوْنَ، وَأَتَوْهَا وَأَنْتُمْ تَمْشُونَ، وَعَلَيْكُمْ السَّكِينَةُ، فَمَا أَدْرَكْتُمْ فَصَلُّوا، وَمَا فَاتَكُمْ فَأَتِمُّوا» متفقٌ عليه.
زَادَ مُسْلِمٌ فِي رَوَايَةٍ لَهُ: «فَإِنْ أَحَدُكُمْ إِذَا كَانَ يَعْبُدُ إِلَى الصَّلَاةِ فَهُوَ فِي صَلَاةٍ».

705. وعن ابن عباس - رضي الله عنهما - أَنَّهُ دَفَعَ مَعَ النَّبِيِّ ﷺ يَوْمَ عَرَفَةَ فَسَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ وَرَاءَهُ زَجْرًا شَدِيدًا وَضَرْبًا وَصَوْتًا لِلإِبِلِ، فَأَشَارَ بِسَوْطِهِ إِلَيْهِمْ وَقَالَ: «أَيُّهَا النَّاسُ عَلَيْكُمْ بِالسَّكِينَةِ فَإِنَّ الْبِرَّ لَيْسَ بِالْإِيضَاعِ» رواه البخاري، وروى مسلم بعضه.
«البر»: الطاعة. و«الإيضاع» بضاد معجمة قبلها ياء وهزرة مكسورة، وهو: الإسراع.

94 – Le devoir d'hospitalité

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 51 – versets 24 à 27*: «T'est-il parvenu le récit des honorables hôtes d'Abrahâm? (24) Quand ils le surprirent chez lui et dirent: «Paix et salut!» Il dit: «Paix et salut! Gens inconnus de nous». (25) Il se retira discrètement parmi les siens pour apporter un veau gras. (26) Il le leur avança et dit: «Ne mangez-vous donc pas?» (27)

2. *Chapitre 11 – verset 78*: «Son peuple arriva vers lui en courant; or ils faisaient auparavant les mauvaises choses. Il dit: «O mon peuple! Mes filles que voilà sont plus pures pour vous. Craignez donc Dieu et ne me couvrez point d'opprobre à propos de mes hôtes. N'y a-t-il donc parmi vous aucun homme raisonnable?»

Commentaire

Le peuple de Sodome et de Gomorrhe furent les premiers à pratiquer l'homosexualité. Leur prophète Loth (neveu d'Abrahâm) essaya en vain de les en dissuader en leur annonçant la venue prochaine d'un terrible châtement de Dieu.

Quand les Messagers angéliques de Dieu vinrent annoncer à Loth la destruction imminente de ces deux cités perverses, ils se présentèrent sous l'apparence de jeunes gens de très grande beauté. Cela attira aussitôt ces gens corrompus qui demandèrent à Loth de leur livrer ses hôtes. Il leur conseilla d'épouser plutôt ses filles au lieu de poursuivre ces pratiques impures.

Les Anges effacèrent complètement leurs yeux de leurs visages et retournèrent leurs cités de fond en comble, puis Dieu fit pleuvoir sur eux une pluie de cendre et de feu.

706. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui croit en Dieu et au jour ultime, qu'il traite généreusement son hôte. Celui qui croit en Dieu et au jour ultime, qu'il soit gentil avec ses proches. Celui qui croit en Dieu et au jour ultime, qu'il dise une bonne chose ou se taise». (URA)

707. Khoueylid Ibn 'Amr Al Khouzā'i (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui croit en Dieu et au jour ultime, qu'il traite généreusement son hôte durant la période qui lui revient de droit». Ils dirent: «Et quelle est donc cette période? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Le jour de son arrivée et la nuit suivante. Le droit à l'hospitalité est de trois jours. Ce qui dépasse cette période est une aumône».

Dans une autre version de Moslem: «Il n'est pas permis à un Musulman de séjourner chez son frère jusqu'à le pousser à commettre un péché». Ils dirent: «Comment peut-il le contraindre à commettre un péché? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Il reste chez lui alors qu'il n'a plus rien à lui servir».

95 – Où il est bon d'annoncer la bonne nouvelle et de féliciter ceux qui la reçoivent

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 9 – verset 21*: «Leur Seigneur leur annonce la bonne nouvelle d'une miséricorde de Sa part de même que d'une satisfaction suprême et de jardins où ils auront des délices permanents».

94 - باب إكرام الضيف

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ هَلْ أَتَاكَ حَدِيثُ ضَيْفِ إِبْرَاهِيمَ الْمُكْرَمِينَ ، إِذْ دَخَلُوا عَلَيْهِ فَقَالُوا : سَلَامًا ، قَالَ : سَلَامٌ قَوْمٌ مُنْكَرُونَ ﴾ فَرَاغَ إِلَى أَهْلِهِ فَجَاءَ بِعِجْلٍ سَمِينٍ * فَقَرَّبَهُ إِلَيْهِمْ قَالَ : أَلَا تَأْكُلُونَ ؟ ﴾ [الذاريات : 24 - 27] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَجَاءَهُ قَوْمُهُ يُهْرَعُونَ إِلَيْهِ ، وَمِنْ قَبْلُ كَانُوا يَعْمَلُونَ السَّيِّئَاتِ ! قَالَ : يَا قَوْمِ هَؤُلَاءِ بَنَاتِي هُنَّ أَطْهَرُ لَكُمْ ، فَاتَّقُوا اللَّهَ وَلَا تُخْزُونِ فِي ضَيْفِي أَلَيْسَ مِنْكُمْ رَجُلٌ رَشِيدٌ ؟ ! ﴾ [هود : 78] .

706 . عن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلْيُصِلْ رَحِمَهُ ، وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلْيَقُلْ خَيْرًا أَوْ لِيَصْمُتْ » متفقٌ عليه .

707 . وعن أبي شريح خُوَيْلِدِ بْنِ عَمْرِو الْخُرَاعِيِّ - رضي الله عنه - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلْيُكْرِمْ ضَيْفَهُ جَائِزَتَهُ » قالوا : وما جَائِزَتُهُ يَا رَسُولَ اللَّهِ ؟ قَالَ : « يَوْمُهُ وَلَيْلَتُهُ . وَالضَّيْفَةُ ثَلَاثَةُ أَيَّامٍ ، فَمَا كَانَ وَرَاءَ ذَلِكَ فَهُوَ صَدَقَةٌ عَلَيْهِ » متفقٌ عليه .

وفي رواية لمسلم : « لَا يَحِلُّ لِمُسْلِمٍ أَنْ يُقِيمَ عِنْدَ أَخِيهِ حَتَّى يُؤْثِمَهُ » قالوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ ، وَكَيْفَ يُؤْثِمُهُ ؟ قَالَ : « يُقِيمُ عِنْدَهُ وَلَا شَيْءَ لَهُ يَقْرِئِهِ بِهِ » .

95 - باب استحباب التبشير والتهنئة بالخير

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ فَبَشِّرْ عِبَادِ الَّذِينَ يَسْتَمِعُونَ الْقَوْلَ فَيَتَّبِعُونَ أَحْسَنَهُ ﴾ [الزمر : 18-17] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ يُبَشِّرُهُمْ رَبُّهُمْ بِرَحْمَةٍ مِنْهُ وَرِضْوَانٍ وَجَنَّاتٍ لَّهُمْ فِيهَا نَعِيمٌ مُقِيمٌ ﴾ [التوبة : 21] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَأَبَشِّرُوا بِالْجَنَّةِ الَّتِي كُنتُمْ تُوعَدُونَ ﴾ [فصلت : 30] .

2. *Chapitre 39 – versets 17 et 18*: «Annonce la bonne nouvelle à Mes esclaves... (17)

...Ceux qui écoutent le discours et en suivent le meilleur». (18)

3. *Chapitre 41 – verset 30*: «Réjouissez-vous à l'avance du Paradis qui vous était promis».

4. *Chapitre 37 – verset 101*: «Nous lui annonçâmes (la venue) d'un garçon plein de raison».

5. *Chapitre 11 – verset 69*: «Effectivement Nos Messagers (les Anges) vinrent à Abrahâm avec une bonne nouvelle».

6. *Chapitre 11 – verset 71*: «Sa femme était debout (en prière) et elle eut (brusquement) ses règles. Nous lui annonçâmes alors la bonne nouvelle (de la prochaine naissance) d'Isaâc et, derrière Isaâc, Jacob».

7. *Chapitre 3 – verset 39*: «Les Anges l'appelèrent à ce moment alors qu'il se tenait debout en prière dans le sanctuaire: «Dieu t'annonce la bonne nouvelle de la prochaine venue de Jean».

8. *Chapitre 3 – verset 45*: «Et lorsque les Anges dirent: «O Marie! Dieu t'annonce la bonne nouvelle de la prochaine venue d'une Parole de Lui. Son nom est le Messie».

Les versets concernant ce chapitre sont nombreux et bien connus.

Pour ce qui est des Hadiths, ils sont très nombreux. Ils sont renommés dans les recueils authentifiés. Nous en citerons les suivants:

708. Selon 'Abdullâh Ibn Abi Awfa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) annonça à Khadija (DAS) la bonne nouvelle qu'elle a au Paradis une maison faite d'une perle creuse et où il n'y a ni rumeur ni fatigue». (URA)

709. On rapporte au sujet de Abou Mûsa Al Ash'arî (DAS) qu'il fit ses ablutions chez lui puis sortit et dit: «Je ne quitterai sûrement pas le Messenger de Dieu (BSDL) et je serai à ses côtés durant tout ce jour». Il alla à la mosquée et se renseigna sur le Prophète (BSDL). On lui dit: «Il s'est dirigé par là». Il dit: «Je sortis alors sur ses traces en interrogeant les gens sur lui, jusqu'à ce qu'il entrât dans l'enclos où se trouvait le puits de Aris. Je m'assis devant sa porte jusqu'à ce que le Messenger de Dieu (BSDL) eût satisfait son besoin et fait ses ablutions. A ce moment je me levai et me rendis auprès de lui. Il s'était entre-temps assis au bord du puits sur sa margelle. Il se déchaussa et y plongea les pieds. Je le saluai puis repartis m'asseoir derrière la porte. Je me dis en moi-même: «Je serai aujourd'hui le portier du Messenger de Dieu (BSDL)». A ce moment arriva Abou Bakr (DAS) qui poussa la porte. Je dis: «Qui va là?» Il dit: «Abou Bakr». Je lui dis: «Attends un peu». Puis je m'en allai et dis: «O Messenger de Dieu! Voilà Abou Bakr qui demande l'autorisation d'entrer». Il dit: «Laisse-le passer et annonce-lui le Paradis». Je retournai auprès de Abou Bakr et lui dis: «Le Messenger de Dieu t'annonce le Paradis». Abou Bakr entra alors et vint s'asseoir à la droite du Prophète sue la margelle du puits. Il y plongea lui aussi les pieds à l'instar du Messenger de Dieu

وقال تعالى: ﴿بَشِّرْنَاهُ بِغُلَامٍ حَلِيمٍ﴾ [الصافات: 101].

وقال تعالى: ﴿وَلَقَدْ جَاءَتْ رُسُلُنَا إِبْرَاهِيمَ بِالْبَشْرِى﴾ [هود: 69].

وقال تعالى: ﴿وَأَمْرَأَتُهُ قَائِمَةٌ فَضَحِكَتْ فَبَشَّرْنَاهَا بِإِسْحَاقَ وَمِنْ وَرَاءِ إِسْحَاقَ يَعْقُوبَ﴾ [هود: 71].

وقال تعالى: ﴿فَنَادَتْهُ الْمَلَائِكَةُ وَهُوَ قَائِمٌ يُصَلِّي فِي الْمِحْرَابِ أَنَّ اللَّهَ يُبَشِّرُكَ بِيَحْيَى﴾ [آل عمران: 39].

وقال تعالى: ﴿إِذْ قَالَتِ الْمَلَائِكَةُ يَا مَرْيَمُ إِنَّ اللَّهَ يُبَشِّرُكِ بِكَلِمَةٍ مِنْهُ اسْمُهُ الْمَسِيحُ﴾ [آل عمران: 45] الآية، والآيات في الباب كثيرة معلومة.

وأما الأحاديث فكثيرة جداً، وهي مشهورة في الصحيح، منها:

708. عن أبي إبراهيم ويقال أبو محمد ويقال أبو معاوية عبد الله بن أبي أوفى - رضي الله عنه - أن رسول الله ﷺ بشر خديجة - رضي الله عنها - ببيت في الجنة من قصب، لا صخب فيه ولا نصب. متفق عليه.

«الْقَصْبُ» هنا: اللؤلؤ المَجُوفُ. و«الصَّخْبُ»: الصَّيْحُحُ واللَّغَطُ. و«النَّصْبُ»: التَّعَبُ.

709. وعن أبي موسى الأشعري - رضي الله عنه -، أنه توضأ في بيته، ثم خرج فقال: لَا لَزَمَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، وَلَا كُونَنَّ مَعَهُ يَوْمِي هَذَا، فَبَجَاءَ الْمَسْجِدَ، فَسَأَلَ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ، فَقَالُوا: وَجَّهَ هَهُنَا، قَالَ: فَخَرَجْتُ عَلَى أَثَرِهِ أَسْأَلُ عَنْهُ، حَتَّى دَخَلَ بَيْتُ أَرِيَسَ، فَجَلَسْتُ عِنْدَ الْبَابِ حَتَّى قَضَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حَاجَتَهُ وَتَوَضَّأَ، فَقُمْتُ إِلَيْهِ، فَإِذَا هُوَ قَدْ جَلَسَ عَلَى بَيْتِ أَرِيَسَ، وَتَوَسَّطَ قَفَّهَا، وَكَشَفَ عَنْ سَاقَيْهِ وَدَلَّاهُمَا فِي الْبُئْرِ، فَسَلَّمْتُ عَلَيْهِ ثُمَّ انْصَرَفْتُ، فَجَلَسْتُ عِنْدَ الْبَابِ فَقُلْتُ: لَا كُونَنَّ بَوَّابَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ الْيَوْمَ، فَبَجَاءَ أَبُو بَكْرٍ - رضي الله عنه - فَدَفَعَ الْبَابَ فَقُلْتُ: مَنْ هَذَا؟ فَقَالَ: أَبُو بَكْرٍ، فَقُلْتُ: عَلَى رِسْلِكَ، ثُمَّ ذَهَبْتُ فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ هَذَا أَبُو بَكْرٍ يَسْتَأْذِنُ، فَقَالَ: «أُذِنَ لَهُ وَبَشِّرْهُ بِالْجَنَّةِ» فَأَقْبَلْتُ حَتَّى قُلْتُ لِأَبِي بَكْرٍ: ادْخُلْ وَرَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُبَشِّرُكَ بِالْجَنَّةِ، فَدَخَلَ أَبُو بَكْرٍ حَتَّى جَلَسَ عَنْ يَمِينِ النَّبِيِّ ﷺ مَعَهُ فِي الْقَفِّ، وَدَلَّى رِجْلَيْهِ فِي الْبُئْرِ كَمَا

(BSDL) après s'être déchaussé. Je revins m'asseoir derrière la porte. Avant de sortir de la maison j'y avais laissé mon frère en train de faire ses ablutions pour me suivre. Je me dis: «Si Dieu veut du bien à mon frère, Il le fera venir à cette heure». Or voilà que quelqu'un faisait bouger la porte. Je dis: «Qui va là?» Il dit: «'Omar Ibn Al Khaṭṭāb». Je dis: «Attends un peu!» Je vins auprès du Messenger de Dieu (BSDL), le saluai et lui dis: «'Omar demande l'autorisation d'entrer». Il dit: «Fais-le entrer et annonce-lui le Paradis». Je retournai à 'Omar et lui dis: «Tu peux entrer et le Messenger de Dieu (BSDL) t'annonce le Paradis». Il entra donc et s'assit sur la margelle à gauche du Messenger de Dieu (BSDL). Il plongea comme lui ses pieds dans le puits. Puis je revins m'asseoir derrière la porte. Je dis: «Si Dieu veut du bien à mon frère, Il le fera venir à cette heure». Juste à ce moment quelqu'un fit bouger la porte. Je dis: «Qui va là?» Il dit: «'Othmān Ibn 'Affān». Je dis: «Attends un peu!» Je partis l'annoncer au Prophète (BSDL) qui dit: «Laisse-le entrer et annonce-lui le Paradis ainsi qu'une épreuve qui le touchera». Je revins et dis: «Entre! Le Messenger de Dieu t'annonce le Paradis ainsi qu'une épreuve qui te touchera». Il entra et, ayant trouvé ce côté de la margelle déjà occupé, s'assit sur le côté d'en face. Sa'īd Ibn Al Mousayab a dit: «J'ai vu en cela la préfiguration de leurs tombes. (Abou Bakr (DAS) et 'Omar (DAS) sont en effet enterrés avec le Prophète (BSDL) dans le chambre de 'Āisha (DAS) attenante à la mosquée, tandis que 'Othmān (DAS) est enterré au Baqī'ī qui fait face à la mosquée). (URA)

On ajoute dans une autre version: «Le Messenger de Dieu m'ordonna de garder la porte». Il y a encore dans cette version: «'Othmān, quand on lui annonça la bonne nouvelle du Paradis, remercia Dieu puis dit: «C'est de Dieu qu'on demande l'aide (pour l'épreuve qui doit le toucher).

710. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Nous étions assis autour du Messenger de Dieu (BSDL) et avec nous étaient, entre autres, Abou Bakr (DAS) et 'Omar (DAS). A ce moment le Messenger de Dieu (BSDL) se leva et s'éloigna de nous. Comme il tarda à revenir, nous cr laignîmes pour lui quelque danger et nous nous levâmes à sa recherche. Je fus le premier à courir à son secours. Je sortis donc à sa recherche jusqu'à ce que je fusse parvenu à un jardin des Anṣārītes appartenant aux Banū Annajjār (les oncles maternels du Prophète BSDL). Je fis le tour du jardin pour trouver une porte mais en vain. Or voilà qu'une rigole traversait la clôture du jardin à partir d'un puits se trouvant à l'extérieur. Je me ramassai alors et pus entrer par cette rigole jusqu'au Messenger de Dieu (BSDL). Il dit: «O Abou Hourayra!» Je dis: «Oui, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Qu'est-ce qui t'a fait venir jusqu'ici?» Je dis: «Tu étais parmi nous, puis tu t'es levé et as tardé à revenir. Nous craignîmes pour toi quelque danger en notre absence et nous courûmes à ton secours. Je fus le premier à accourir. Je parvins à ce jardin et me suis ramassé

صَنَعَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ، وَكَشَفَ عَنْ سَاقِيهِ ، ثُمَّ رَجَعْتُ وَجَلَسْتُ ، وَقَدْ تَرَكْتُ أَخِي يَتَوَضَّأُ وَيَلْحَقُنِي ، فَقُلْتُ : إِنْ يُرِدِ اللَّهُ بِفُلَانٍ - يُرِيدُ أَخَاهُ - خَيْرًا يَأْتِ بِهِ ، فَإِذَا إِنْسَانٌ يُحْرِكُ الْبَابَ ، فَقُلْتُ : مَنْ هَذَا ؟ فَقَالَ : عُمَرُ بْنُ الْخَطَّابِ ، فَقُلْتُ : عَلَى رِسْلِكَ ، ثُمَّ جِئْتُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، فَسَلَّمْتُ عَلَيْهِ وَقُلْتُ : هَذَا عُمَرُ يَسْتَأْذِنُ ؟ فَقَالَ : « ائْذَنْ لَهُ وَبَشِّرْهُ بِالْجَنَّةِ » فَجِئْتُ عُمَرَ ، فَقُلْتُ : أَذِنَ وَيُسَبِّحُكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِالْجَنَّةِ ، فَدَخَلَ فَجَلَسَ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي الْقَفِّ عَنْ يَسَارِهِ ، وَدَلَّى رِجْلَيْهِ فِي الْبُئْرِ ، ثُمَّ رَجَعْتُ فَجَلَسْتُ فَقُلْتُ : إِنْ يُرِدِ اللَّهُ بِفُلَانٍ خَيْرًا - يَعْنِي أَخَاهُ - يَأْتِ بِهِ ، فَجَاءَ إِنْسَانٌ فَحَرَّكَ الْبَابَ . فَقُلْتُ : مَنْ هَذَا ؟ فَقَالَ : عُثْمَانُ بْنُ عَفَّانَ . فَقُلْتُ : عَلَى رِسْلِكَ ، وَجِئْتُ النَّبِيَّ ﷺ ، فَأَخْبَرْتُهُ فَقَالَ : « ائْذَنْ لَهُ وَبَشِّرْهُ بِالْجَنَّةِ مَعَ بَلَوَى تُصِيبُهُ » فَجِئْتُ فَقُلْتُ : ادْخُلْ وَيُسَبِّحُكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِالْجَنَّةِ مَعَ بَلَوَى تُصِيبُكَ ، فَدَخَلَ فَوَجَدَ الْقَفَّ قَدْ مَلَأَ ، فَجَلَسَ وَجَاهَهُمْ مِنَ الشَّقِّ الْآخِرِ . قَالَ سَعِيدُ ابْنِ الْمُسَيَّبِ : فَأَوَّلَتْهَا قُبُورُهُمْ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وزاد في رواية : وَأَمَرَنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِحِفْظِ الْبَابِ . وَفِيهَا : أَنَّ عُثْمَانَ حِينَ بَشَّرَهُ حَمِيدُ اللَّهِ تَعَالَى ، ثُمَّ قَالَ : اللَّهُ الْمُسْتَعَانُ .

قوله : « وَجَهَ » بفتح الواو وتشديد الجيم ، أي : توجَّه . وقوله : « بئر أريس » : هو بفتح الهمزة وكسر الراء ، وبعدها ياء مثناة من تحت ساكنة ، ثم سينٌ مُهْمَلَةٌ ، وهو مصروفٌ ، ومنهم من منع صرفه . و« الْقَفُّ » بضم القاف وتشديد الفاء : هُوَ الْمَبْنِيُّ حَوْلَ الْبُئْرِ . قوله : « عَلَى رِسْلِكَ » بكسر الراء على المشهور ، وقيل بفتحها ، أي : اَرْقُقْ .

710 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كُنَّا قُعُودًا حَوْلَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، وَمَعَنَا أَبُو بَكْرٍ وَعُمَرُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - فِي نَفَرٍ ، فَقَامَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِنْ بَيْنِ أَظْهُرِنَا فَأَبْطَأَ عَلَيْنَا ، وَخَشِينَا أَنْ يُقْطَعَ دُونَنَا وَفَزَعْنَا فَقُمْنَا ، فَكُنْتُ أَوَّلَ مَنْ فَرَعَ ، فَخَرَجْتُ أَبْتَغِي رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ، حَتَّى أَتَيْتُ حَائِطًا لِلْأَنْصَارِ لِبَنِي النَّجَّارِ ، فَذَرْتُ بِهِ هَلْ أَجِدُ لَهُ أَبَا ؟ فَلَمْ أَجِدْ ، فَإِذَا رِبْعٌ يَدْخُلُ فِي جَوْفِ حَائِطٍ مِنْ بئرٍ خَارِجُهُ - وَالرَّبِيعُ : الْجَدُولُ الصَّغِيرُ - فَاحْتَفَزْتُ ، فَدَخَلْتُ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ : « أَبُو هُرَيْرَةَ ؟ » فَقُلْتُ : نَعَمْ يَا رَسُولَ اللَّهِ ، قَالَ : « مَا شَأْنُكَ ؟ » قُلْتُ : كُنْتُ بَيْنَ ظَهْرَيْنَا فَقُمْتُ فَأَبْطَأَتْ عَلَيْنَا ، فَخَشِينَا أَنْ تُقْطَعَ دُونَنَا ، فَفَزَعْنَا ، فَكُنْتُ أَوَّلَ مَنْ فَرَعَ ، فَأَتَيْتُ هَذَا الْحَائِطَ ، فَاحْتَفَزْتُ كَمَا يَحْتَفِرُ

comme le fait le renard alors que ces gens sont sur mes traces». Il dit: «O Abou Hourayra!» Il me donna alors ses chaussures (comme signe de reconnaissance) et dit: «Va avec mes chaussures que voici. Celui que tu rencontreras de derrière ce jardin et qui atteste qu'il n'y a de dieu que Dieu, le cœur convaincu de son attestation, annonce-lui le Paradis». (Rapporté par Moslem)

711. Abou Shoumāsa rapporte: «Nous assistâmes aux dernières heures de 'Amr Ibn Al 'Āṣ alors qu'il était mourant. Il pleura longtemps et tourna son visage vers le mur. Son fils se mit à lui dire: «O père! Est-ce que le Messager de Dieu (BSDL) ne t'a pas annoncé telle bonne nouvelle (son entrée au Paradis)?» Il se tourna vers nous et dit: «Le mieux qu'on prépare (pour l'autre monde) c'est notre attestation qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Moḥammad est le Messager de Dieu. Dans ma vie je suis passé par trois états. Il fut un temps où je me vis l'homme le plus haineux vis-à-vis du Messager de Dieu (BSDL). Mon plus grand désir était alors d'avoir une occasion pour le tuer. Si j'étais mort dans cet état, j'aurais sûrement été des gens de l'Enfer. Puis, quand Dieu mit l'Islam dans mon cœur, je vins trouver le Prophète (BSDL) et lui dis: «Tends la main, que je te fasse acte d'allégeance!» Il tendit sa main mais je retins la mienne. Il dit: «Qu'as-tu donc? O 'Amr!» Je dis: «J'ai mes conditions». Il dit: «Et que sont-elles?» Je dis: «Mon absolution». Il dit: «Ne sais-tu donc pas que l'Islam efface tout ce qui le précède et que le pèlerinage efface tout ce qui le précède?» Nul n'était alors pour moi plus aimable que le Messager de Dieu (BSDL) et nul n'était à mes yeux plus vénérable que lui. Je ne pouvais pas emplir entièrement mon œil de son image tellement je le vénérerais. Si l'on m'avait demandé de faire sa description, j'en aurais été incapable car mon respect m'empêchait de fixer sur lui mes regards. Si j'étais mort dans cet état j'aurais eu le ferme espoir d'être des gens du Paradis. Puis on nous a confié des gouvernorats et je ne sais quel est mon état dans l'exercice de ces fonctions. Une fois que je serai mort, je tiens à ce qu'il n'y ait dans mon cortège funèbre ni pleureuses, ni feu. Quand vous m'aurez enterré, faites couler lentement sur moi la terre et restez autour de ma tombe le temps d'abattre une chamelle et d'en distribuer la viande afin que votre présence m'aide à supporter ma solitude et que je voie ce que je devrai répondre aux Anges-Messagers de mon Seigneur». (Rapporté par Moslem)

Commentaire:

Dès que le mort est enterré, il est soumis à un questionnaire dont dépendra sa destinée en Paradis ou en Enfer.

Deux Anges à l'aspect effarant le font asseoir et lui disent: «Quel est ton Dieu et que penses-tu de Moḥammad?»

S'il s'agit d'un hypocrite ou d'un mécréant, il dit: «C'est vous mon Dieu et quand à Moḥammad, j'ai entendu les gens dire de lui des choses et j'ai dit comme eux».

Ils lui donnent alors un coup tellement terrible qu'il pousse un cri que toutes les créatures vivantes entendent à l'exception des humains et des génies. Car si ces derniers l'entendaient, ils en mourraient tous de peur. Puis il lui montrent sa place future en Enfer.

Si c'est un bon croyant, il leur répond que son Dieu est en même temps le leur et que Moḥammad est le Prophète et le Messager de Dieu.

Ils lui montrent sa future place au Paradis et il se rendort en paix jusqu'au jour du jugement dernier.

التَّلْعَبُ، وهؤلاء النَّاسُ وَرَأَيْ. فَقَالَ: «يَا أَبَا هُرَيْرَةَ» وَأَعْطَانِي تَعْلِيهِ فَقَالَ: «أَذْهَبْ بِتَعْلِي هَاتَيْنِ، فَمَنْ لَقِيتَ مِنْ وَرَاءِ هَذَا الْحَائِطِ يَشْهَدُ أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُسْتَقِيمًا بِهَا قَلْبُهُ، فَبَشِّرْهُ بِالْجَنَّةِ» وَذَكَرَ الْحَدِيثَ بِطَوِيلِهِ، رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

«الرَّيْبُ» النَّهْرُ الصَّغِيرُ، وَهُوَ الْجَدُولُ - بفتح الجيم - كما فسره في الحديث. وقوله: «احْتَفَرْتُ» روي بالراء وبالزاي، ومعناه بالزاي: تضاممت وتصارعت حتى أمكني الدُّخُولُ.

711. وَعَنْ ابْنِ شِمَاسَةَ قَالَ: حَضَرْنَا عَمْرَو بْنَ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -، وَهُوَ فِي سِيَاقَةِ الْمَوْتِ فَبَكَى طَوِيلًا، وَحَوَّلَ وَجْهَهُ إِلَى الْجِدَارِ، فَجَعَلَ ابْنُهُ يَقُولُ: يَا أَبَتَاهُ، أَمَا بَشَّرَكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِكَذَا؟ أَمَا بَشَّرَكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِكَذَا؟ فَأَقْبَلَ بِوَجْهِهِ فَقَالَ: إِنَّ أَفْضَلَ مَا نُعِدُّ شَهَادَةً أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، إِنِّي قَدْ كُنْتُ عَلَى أَطْبَاقٍ ثَلَاثٍ: لَقَدْ رَأَيْتُنِي وَمَا أَحَدٌ أَشَدَّ بُغْضًا لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ مِنِّي، وَلَا أَحَبَّ إِلَيَّ مِنْ أَنْ أَكُونَ قَدْ اسْتَمَكَنْتُ مِنْهُ فَقَتَلْتُهُ، فَلَوْ مِتُّ عَلَى تِلْكَ الْحَالِ لَكُنْتُ مِنْ أَهْلِ النَّارِ، فَلَمَّا جَعَلَ اللَّهُ الْإِسْلَامَ فِي قَلْبِي أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ فَقُلْتُ: ابْسُطْ يَمِينَكَ فَلَأُبَايِعَكَ، فَبَسَطَ يَمِينَهُ فَقَبَضْتُ يَدِي، فَقَالَ: «مَا لَكَ يَا عَمْرُو؟» قُلْتُ: أَرَدْتُ أَنْ أَشْتَرِطَ. قَالَ: «تَشْتَرِطُ مَاذَا؟» قُلْتُ: أَنْ يُعْفَرَ لِي، قَالَ: «أَمَا عَلِمْتَ أَنَّ الْإِسْلَامَ يَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهُ، وَأَنَّ الْهَجْرَةَ تَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهَا، وَأَنَّ الْحَجَّ يَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهُ؟» وَمَا كَانَ أَحَدٌ أَحَبَّ إِلَيَّ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، وَلَا أَجَلَ فِي عَيْنِي مِنْهُ، وَمَا كُنْتُ أُطِيقُ أَنْ أَمْلَأَ عَيْنِي مِنْهُ إِجْلَالًا لَهُ؛ وَلَوْ سُئِلْتُ أَنْ أَصِفَهُ مَا أَطَقْتُ؛ لِأَنِّي لَمْ أَكُنْ أَمْلَأُ عَيْنِي مِنْهُ، وَلَوْ مِتُّ عَلَى تِلْكَ الْحَالِ لَرَجَوْتُ أَنْ أَكُونَ مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ، ثُمَّ وَلَيْنَا أَشْيَاءُ مَا أَدْرِي مَا حَالِي فِيهَا؟ فَإِذَا أَنَا مِتُّ فَلَا تَصْحَبَنِي نَائِحَةٌ وَلَا نَارٌ، فَإِذَا دَفَنْتُمُونِي، فَشَنُّوا عَلَيَّ التُّرَابَ شَنًّا، ثُمَّ أَقِيمُوا حَوْلَ قَبْرِي قَدَرًا مَا تُنَحَّرُ جَزُورٌ، وَيَقْسَمُ لِحْمُهَا، حَتَّى اسْتَأْنَسَ بِكُمْ، وَأَنْظَرُ مَا أَرَا جُعُ بِهِ رُسُلَ رَبِّي. رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

قوله: «شَنُّوا» رُوي بالشين المعجمة وبالمهملة، أي: صُبُّوه قَلِيلًا قَلِيلًا وَاللَّهُ سُبْحَانَهُ

أعلم.

96 – L'obligation en cas de voyage ou autre de faire ses adieux à son compagnon, de lui faire ses recommandations, de prier pour lui et de lui demander ses prières

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – versets 132 et 133*: «C'est ce que recommanda Abrahām à ses fils ainsi que Jacob: «O mes fils! Dieu a choisi pour vous la Religion (l'Islam). Veillez sérieusement à ne mourir que dans la foi islamique». (132)

Etiez-vous donc témoins lorsque la mort se présenta à Jacob lorsqu'il dit à ses fils: «Qu'allez-vous adorer après moi?»

Ils dirent: «Nous allons adorer ton Dieu et le Dieu de tes pères Abrahām, Ismaël et Isaâc, un seul et même Dieu et nous Lui sommes entièrement soumis». (133)

Pour ce qui est des Hadiths:

712. Parmi les Hadiths il y a celui de Zeyd Ibn Arqam (DAS) déjà rapporté au chapitre 43 (n° 346): «Le Messenger de Dieu (BSDL) se leva parmi nous pour nous faire un discours. Il prononça d'abord la louange et la glorification de Dieu, puis il nous fit une leçon de morale, nous rappela nos obligations et dit enfin: «Or donc, attention ô gens! Je ne suis qu'un être humain et le Messenger de mon Dieu (l'ange de la mort) n'est pas loin de venir m'appeler et moi d'y répondre. Je laisse après moi parmi vous deux choses de grand poids: D'abord le Livre de Dieu contenant la bonne direction et la lumière. Pratiquez ses enseignements et accrochez-vous à lui». Il exhorta les gens à respecter les enseignements du Livre de Dieu et les poussa à l'aimer. Puis il dit: «Puis les membres de ma famille. Je vous rappelle Dieu pour tout ce qui concerne les membres de ma famille». (Rapporté par Moslem)

713. Mālek Ibn Al Houwayreth rapporte: «Nous vîmes au Messenger de Dieu (BSDL) alors que nous étions des jeunes à peu près du même âge. Nous demeurâmes chez lui vingt nuits. Le Messenger de Dieu (BSDL) était très clément et très doux. Il pensa que nous avions envie de revoir les nôtres. Il nous interrogea sur les membres de notre famille que nous avions quittés. Nous le renseignâmes là-dessus. Il dit: «Retournez aux vôtres, installez-vous parmi eux, enseignez-leur (la religion) et donnez-leur des ordres. Faites telle prière à telle heure et telle autre prière à telle autre heure. Quand vient l'heure de la prière, que l'un de vous lance l'appel à la prière et que ce soit le plus âgé d'entre vous à la diriger». (URA)

Al Boukhārī ajouta dans sa version: «Priez comme vous m'avez vu le faire».

714. 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) rapporte: «J'ai demandé au Prophète (BSDL) la permission d'aller faire le petit pèlerinage ('Omra). Il me l'accorda et dit: «O petit frère! Ne nous oublie pas dans tes prières!». 'Omar disait: «Ce fut pour moi un mot que je ne serais pas heureux d'échanger contre tout ce bas-monde».

Dans une autre version: «O petit frère! Associe-moi dans tes prières!». (Rapporté par Attirmidhī)

715. Selon Sālem Ibn 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS), 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS), quand il voulait partir en voyage, disait à l'un de nous: «Approche-toi de moi que je te fasse mes adieux comme le faisait avec nous le Messenger de Dieu (BSDL). Il disait: «Je confie à Dieu ta religion, ton respect du dépôt ainsi que les conclusions de ton œuvre». (Rapporté par Attirmidhī)

96 - باب وداع الصاحب ووصيته عند فراقه لسفر

وغيره والدعاء له وطلب الدعاء منه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَوَصَّى بِهَا إِبْرَاهِيمُ بَيْنَهُ وَيَعْقُوبُ: يَا بَنِيَّ إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَى لَكُمُ الدِّينَ فَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُمْ مُسْلِمُونَ، أَمْ كُنتُمْ شُهَدَاءَ إِذْ حَضَرَ يَعْقُوبَ الْمَوْتُ إِذْ قَالَ لِبَنِيهِ: مَا تَعْبُدُونَ مِن بَعْدِي؟ قَالُوا: نَعْبُدُ إِلَهَكَ وَإِلَهَ آبَائِكَ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ إِلَهًا وَاحِدًا وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ﴾ [البقرة: 132، 133].

وأما الأحاديث:

712. فَمِنْهَا حَدِيثُ زَيْدِ بْنِ أَرْقَمَ، رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - الَّذِي سَبَقَ فِي بَابِ إِكْرَامِ أَهْلِ بَيْتِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ - قَالَ: قَامَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِينَا خَطِيبًا، فَحَمِدَ اللَّهَ، وَأَثْنَى عَلَيْهِ، وَوَعَظَ وَذَكَرَ، ثُمَّ قَالَ: «أَمَّا بَعْدُ، أَلَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ يُوشِكُ أَنْ يَأْتِيَ رَسُولُ رَبِّي فَأُجِيبُ، وَأَنَا تَارِكٌ فِيكُمْ ثَقَلَيْنِ: أَوَّلُهُمَا: كِتَابُ اللَّهِ، فِيهِ الْهُدَى وَالنُّورُ، فَخُذُوا بِكِتَابِ اللَّهِ، وَاسْتَمْسِكُوا بِهِ» فَحَثَّ عَلَى كِتَابِ اللَّهِ، وَرَغَّبَ فِيهِ، ثُمَّ قَالَ: «وَأَهْلُ بَيْتِي، أَذْكُرْكُمْ اللَّهُ فِي أَهْلِ بَيْتِي» رواه مسلم. وَقَدْ سَبَقَ بِطَوِيلِهِ.

713. وَعَنْ أَبِي سُلَيْمَانَ مَالِكِ بْنِ الْحُوَيْرِثِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: أَتَيْنَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ وَنَحْنُ شَبَّهٌ مُتَقَارِبُونَ، فَأَقَمْنَا عِنْدَهُ عِشْرِينَ لَيْلَةً، وَكَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ رَحِيمًا رَفِيقًا، فَظَنَّ أَنَّا قَدْ اشْتَقْنَا أَهْلَنَا، فَسَأَلَنَا عَمَّنْ تَرَكْنَا مِنْ أَهْلِنَا، فَأَخْبَرْنَاهُ، فَقَالَ: «ارْجِعُوا إِلَى أَهْلِكُمْ، فَأَقِمُوا فِيهِمْ، وَعَلِّمُوهُمْ وَمُرُوهُمْ، وَصَلُّوا صَلَاةَ كَذَا فِي حِينِ كَذَا، وَصَلُّوا كَذَا فِي حِينِ كَذَا، فَإِذَا حَضَرَتِ الصَّلَاةُ فَلْيُؤْذِنْ لَكُمْ أَحَدُكُمْ، وَلْيُؤَمِّكُمْ أَكْبَرُكُمْ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

زَادَ الْبُخَارِيُّ فِي رِوَايَةٍ لَهُ: «وَصَلُّوا كَمَا رَأَيْتُمُونِي أُصَلِّي».

قَوْلُهُ: «رَحِيمًا رَفِيقًا»، رَوَى بَفَاءٍ وَقَافٍ، وَرَوَى بِقَافَيْنِ.

714. وَعَنْ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: اسْتَأْذَنْتُ النَّبِيَّ ﷺ فِي الْعُمْرَةِ، فَأَذِنَ، وَقَالَ: «لَا تَسْنَأْ يَا أُخَيَّ مِنْ دُعَائِكَ». فَقَالَ كَلِمَةً مَا يَسُرُّنِي أَنَّ لِي بِهَا الدُّنْيَا.

716. ‘Abdullāh Ibn Yazīd Al Khaṭmī (DAS), le compagnon du Prophète (BSDL), a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL), quand il voulait faire ses adieux aux armées, leur disait: «Je confie à Dieu votre religion, votre respect du dépôt et les conclusions de votre œuvre».

717. Anas (DAS) rapporte: «Un homme vint dire au Prophète (BSDL): «O Messenger de Dieu! Je pense faire un voyage. Donne-moi mes provisions de route (il voulait dire «tes bénédictions pour mon voyage»)). Il lui dit: «Que Dieu te donne la piété comme viatique». L'autre dit: «Ajoute-moi-s'en encore!» Il dit: «Puisse-t-il t'absoudre de tes péchés!» Il dit: «Ajoute-moi-s'en encore!» Il dit: «Puisse-t-Il te faciliter le bien là où tu le trouves!». (Rapporté par Attimidihi)

97 – Le devoir de prendre l'avis de Dieu par la prière dite «de consultation», et le devoir de prendre conseil auprès des autres

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – verset 159*: «Consulte-les dans toute décision».

2. *Chapitre 42 – verset 38*: «Leurs décisions naissent de leur consultation mutuelle».

Pour ce qui est des Hadīths:

718. Jāber (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous apprenait la façon de faire la prière «de consultation» dans toutes nos décisions de la même façon qu'il nous apprenait le chapitre du Coran. Il disait: «Quand l'un de vous a décidé de faire quelque chose qu'il fasse deux unités de prière autres que les prières obligatoires. Puis qu'il dise: «Seigneur Dieu! Je viens prendre conseil auprès de Ta science et prendre force dans Ta force. Je viens Te demander de Ta générosité infinie. Car Tu es capable et je suis incapable, Tu sais et je ne sais pas et c'est Toi Le Grand Connaisseur des mondes inconnus. Seigneur Dieu! Si Tu sais que cette affaire est pour moi une source de Bien pour ma religion, pour ma vie ici-bas et pour ma destinée future (ou il a dit: pour mon présent et pour mon futur), destine-la moi, facilite-moi sa réalisation et bénis-la moi. Et si Tu sais que cette affaire est pour moi une source de mal pour ma religion, pour ma vie ici-bas et pour ma destinée future (ou il a dit: pour mon présent et pour mon futur), détourne-la de moi et détourne-moi d'elle. Prédestine-moi le bien là où il se trouve et inspire-moi-s'en la satisfaction. Et il nomme alors l'affaire en question».

Commentaire

Cette prière dite «de la consultation» est très recommandée dans tout dilemme. Elle consiste à faire deux unités de prière surérogatoires avant de se mettre au lit. On dit à leur fin le texte ci-dessus et on s'endort.

A son réveil on voit sans faute quelle est la décision à prendre et on doit se baser sur le premier jugement qu'on a eu à son réveil.

Il arrive même parfois qu'on voie en rêve une réponse concrète à son dilemme.

Le rêve autre que le cauchemar est considéré en Islam comme une source authentique de vérité et le Prophète (BSDL) dit que le rêve est la quarante sixième partie de la prophétie.

Nous citons, à titre d'exemple, une expérience personnelle qui jette de la lumière sur cette question. Dans les années soixante un ami, feu Cheikh Habib Mistawī, alarmé de la vague de matérialisme athée et de dissolution morale qui déferlait sur le pays, vint me demander de collaborer avec lui à la rédaction d'une revue islamique mensuelle (Jawhar Al Islam). Devant le risque qu'une telle œuvre faisait courir à tout être entier et courageux, nous avons décidé de nous adresser à Dieu dans une prière de consultation. Nous vîmes en rêve la scène suivante:

وفي رواية قال : « أَشْرِكُنَا يَا أَخِيَّ فِي دُعَائِكَ ». رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

715 . وعن سالم بن عبد الله بن عمر أن عبد الله بن عمر - رضي الله عنهما - كان يقول للرجل إذا أراد سفرًا : أذن مني حتى أودعك كما كان رسول الله ﷺ يودعنا ، فيقول : أستودع الله دينك ، وأمانتك ، وخواتيم عملك . رواه الترمذي ، وقال : حديث حسن صحيح .

716 . وعن عبد الله بن يزيد الخطمي الصحابي - رضي الله عنه - قال : كان رسول الله ﷺ إذا أراد أن يودع الجيش قال : « أستودع الله دينكم ، وأمانتكم ، وخواتيم أعمالكم » . حديث صحيح ، رواه أبو داود وغيره بإسناد صحيح .

717 . وعن أنس - رضي الله عنه - قال : جاء رجل إلى النبي ﷺ فقال : يا رسول الله إني أريد سفرًا ، فزودني ، فقال : « زودك الله التقوى » ، قال : زدني ، قال : « وغفر ذنبك » ، قال : زدني ، قال : « ويسر لك الخير حيثما كنت » رواه الترمذي وقال : حديث حسن .

97 - باب الاستخارة والمشاورة

قال الله تعالى : ﴿ وَشَاوِرْهُمْ فِي الْأَمْرِ ﴾ [آل عمران : 159] .

وقال تعالى : ﴿ وَأَمْرُهُمْ شُورَى ﴾ [الشورى : 38] ، أي : يتشاورون بينهم فيه .

718 . عن جابر - رضي الله عنه - قال : كان رسول الله ﷺ يعلمنا الاستخارة في الأمور كلها كالسورة من القرآن ، يقول : « إذا هم أحدكم بالأمر ، فليركع ركعتين من غير الفريضة ، ثم ليقل : اللهم إني أستخيرك بعلمك ، وأستقدرك بقدرتك ، وأسألك من فضلك العظيم ؛ فإنك تقدر ولا أقدر ، وتعلم ولا أعلم ، وأنت علام الغيوب . اللهم إن كنت تعلم أن هذا الأمر خير لي في ديني ومعاشي وعاقبة أمري » ، أو قال : « عاجل أمري وآجله ، فاقدري لي ويسره لي ، ثم بارك لي فيه ، وإن كنت تعلم أن هذا الأمر شر لي في

Nous découpons dans un grand quartier de bœuf un morceau de viande que nous mettions sur le plateau d'une balance. Le temps de mettre les poids sur l'autre plateau, le morceau de viande disparaissait mystérieusement.

Comme la viande symbolise en rêve les malheurs et les soucis, nous en déduisîmes que Dieu ferait dissiper au fur et à mesure tous les désagréments à craindre. Et c'est ainsi que nous nous engageâmes dans ce Jihād de la plume, pleins de confiance au Tout-Puissant.

98 – Où il est bon d'aller à la prière de l'ʿid, ou à la visite d'un malade, ou au pèlerinage, ou à la guerre sainte, ou à la suite d'un cortège funèbre, ou autres bonnes actions pareilles, en empruntant au retour une autre voie qu'à l'aller et ce pour élargir le champ de ces actes de dévotion

719. Jāber (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL), quand il s'agissait d'un jour de fête religieuse, suivait deux trajets différents à l'aller et au retour». (Rapporté par Al Boukhāri)

720. Selon ʿOmar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) sortait par la route dite «de l'arbre» et rentrait par la route d'Al Mouʿarras. Quand il entrait à la Mecque, il en prenait le sentier supérieur et, quand il en sortait, il prenait le sentier inférieur».

Commentaire

Dans tout acte de dévotion ou de bien, la discrétion est fortement recommandée afin d'éviter toute ostentation qui annule la valeur de ces actes. Cependant il est bon d'autre part d'extérioriser au maximum les manifestations de joie licite et les rites sacrés afin d'y attirer ceux qui ne les connaissaient pas et afin de montrer toute la splendeur et la puissance de l'Islam. Il y a aussi sur le bord des routes des Anges pour témoigner en faveur de ceux qui se rendent à une œuvre de bien ou à un lieu de dévotion. En empruntant deux itinéraires différents, on augmente ainsi le nombre de ces Anges.

99 – Où il est recommandé de commencer par la droite dans tous les cas où il s'agit d'honorer ce qui en est digne

C'est par exemple le cas dans les petites et les grandes ablutions, dans les ablutions sèches (tayammūn), dans l'action d'enfiler un vêtement, de mettre des chaussures, des pantoufles ou un pantalon, de même lorsqu'on entre à la mosquée, lorsqu'on se frotte les gencives, lorsqu'on se met du rimmel dans les yeux, lorsqu'on se taille les ongles ou la moustache, lorsqu'on s'arrache les poils des aisselles, lorsqu'on se rase la tête, lorsqu'on salue à la fin de la prière, dans le manger et le boire, lorsqu'on donne sa main à serrer, lorsqu'on embrasse la pierre noire (de la Kaʿba), lorsqu'on sort des toilettes, lorsqu'on donne et lorsqu'on prend, ainsi que dans tout ce qui entre dans cette catégorie.

Il est de même recommandé de commencer par la gauche dans les actes opposés: tels le fait de se moucher ou de cracher, celui d'entrer aux toilettes ou de sortir de la mosquée, le fait de se déchausser ou de se dévêtir, de même lorsqu'on se lave les parties et dans tout acte répugnant de ce genre.

ديني وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةُ أَمْرِي»، أَوْ قَالَ: «عَاجِلُ أَمْرِي وَآجِلُهُ، فَاصْرِفْهُ عَنِّي، وَاصْرِفْني عَنْهُ، وَأَقْدِرْ لِي الْخَيْرَ حَيْثُ كَانَ، ثُمَّ رَضِّنِي بِهِ» قَالَ: وَيَسْمِي حَاجَتَهُ. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

98 - باب استحباب الذهاب إلى العيد، وعبادة المريض

والحج والغزو والجنابة ونحوها من طريق،

والرجوع من طريق آخر، لتكثير مواضع العبادة

719. عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ إِذَا كَانَ يَوْمُ عِيدٍ خَالَفَ الطَّرِيقَ. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

قوله: «خَالَفَ الطَّرِيقَ» يعني: ذهبَ في طريق، وَرَجَعَ في طريقٍ آخَرَ.

720. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَخْرُجُ مِنْ طَرِيقِ الشَّجَرَةِ، وَيَدْخُلُ مِنْ طَرِيقِ الْمُعْرَسِ، وَإِذَا دَخَلَ مَكَّةَ دَخَلَ مِنَ الثَّنِيَةِ الْعُلْيَا، وَيَخْرُجُ مِنَ الثَّنِيَةِ السُّفْلَى. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

99 - باب استحباب تقديم اليمين في كل

ما هو من باب التكريم

كَالْوُضوءِ وَالْغُسْلِ وَالتَّيَمُّمِ، وَلُبْسِ الثَّوْبِ وَالنَّعْلِ وَالْخُفِّ وَالسَّرَاوِيلِ وَدُخُولِ الْمَسْجِدِ، وَالسَّوَالِكِ، وَالْاِكْتِحَالِ، وَتَقْلِيمِ الْأَطْفَارِ، وَقَصِّ الشَّارِبِ وَتَنْفِ الْإِبْطِ وَحَلْقِ الرَّأْسِ، وَالسَّلَامِ مِنَ الصَّلَاةِ، وَالْأَكْلِ وَالشَّرْبِ، وَالْمُصَافَحَةِ وَاسْتِلامِ الْحَجَرِ الْأَسْوَدِ، وَالخُرُوجِ مِنَ الْخَلَاءِ، وَالْأَخْذِ وَالْعَطَاءِ، وَغَيْرَ ذَلِكَ مِمَّا هُوَ فِي مَعْنَاهُ. وَيُسْتَحَبُّ تَقْدِيمُ الْيَسَارِ فِي ضِدِّ ذَلِكَ، كَالَاِمْتِخَاطِ وَالْبَصَاقِ عَنِ الْيَسَارِ، وَدُخُولِ الْخَلَاءِ، وَالخُرُوجِ مِنَ الْمَسْجِدِ، وَخَلْعِ الْخُفِّ وَالنَّعْلِ وَالسَّرَاوِيلِ وَالثَّوْبِ، وَالْاِسْتِنْجَاءِ وَفِعْلِ الْمُسْتَقْدَرَاتِ وَأَشْبَاهِ ذَلِكَ.

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 69 – verset 19*: «Celui qui aura reçu son livret dans sa main droite dira: «Tenez, lisez mon livret!».

2. *Chapitre 56 – versets 8 et 9*: «Les gens de la dextre et que sont les gens de la dextre? (8)

«Les gens de la sinistre et que sont les gens de la sinistre?» (9)

Commentaire

En Islam tout est codifié dans le moindre détail et rien n'est laissé au hasard ou à l'anarchie. Ainsi la droite est le symbole de l'honneur, de la bénédiction et de la pureté; tandis que la gauche représente les qualités opposées.

Dans tous les actes purs et honorables on commence toujours par la droite. On écrit avec la main droite, on mange avec la main droite, on tend aux gens la main droite.

Pour entrer chez soi ou à la mosquée on avance le pied droit et, pour en sortir, on avance le pied gauche.

Dans les ablutions on commence toujours par la droite et on lave les membres supérieurs avant les membres inférieurs.

Quand il s'agit d'actes impurs ou répugnants, on se sert de la main gauche.

Ainsi on ne mange pas avec la main qui a servi à nous laver après l'accomplissement de nos besoins.

Quand on se met au lit, on se couche sur le côté droit. Ainsi on ne fait pas supporter au cœur le poids des autres organes et notre sommeil est plus agréable.

Quand on distribue à boire ou à manger à ses hôtes, on commence toujours par la droite. C'est ainsi que le veut la politesse de Moḥammad (BSDL).

721. 'Āisha (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) commençait par la droite en toute chose: dans ses ablutions, quand il se peignait les cheveux et quand il mettait ses chaussures». (URĀ)

722. Toujours selon elle: «La main droite du Messenger de Dieu (BSDL) lui servait à ses ablutions et à son manger, tandis que sa main gauche lui servait après l'accomplissement de ses besoins et pour tout acte impur». (Rapporté par Abou Dawūd)

723. Selon Oummou 'Āṭiya (DAS), le Prophète (BSDL) leur a dit à propos de la toilette funèbre de sa fille Zeynab (DAS): «Commencez par les parties droites de son corps et par les organes qu'on lave dans les ablutions rituelles». (URĀ)

724. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous se chausse, qu'il commence par le pied droit et, quand il se déchausse, par le pied gauche. Que le pied droit soit ainsi le premier chaussé et le dernier déchaussé». (URĀ)

725. Selon Ḥafṣa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) réservait sa main droite pour manger, boire et se vêtir. Il utilisait sa main gauche pour le reste». (Rapporté par Abou Dawūd)

726. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand vous vous habillez et quand vous faites vos ablutions, commencez toujours par les membres droits». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

727. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) vint à Mina. Il se dirigea vers la première pierre (symbolisant le Diable) et lui jeta les sept cailloux rituels. Puis il alla à sa maison de Mina et sacrifia. Il dit ensuite au coiffeur: «Taille de ce côté (et il désigna le côté droit de sa tête puis le côté gauche). Ensuite il chargea Abou Ṭalḥa (DAS) de distribuer ses cheveux parmi les gens (comme reliques)». (URĀ)

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿فَأَمَّا مَنْ أُوْتِيَ كِتَابَهُ يَمِينَهُ فَيَقُولُ : هَؤُلَاءِ أَقْرَأُوا كِتَابِي﴾ [الحاقة : 19].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿فَأَصْحَابُ الْمِيمَنَةِ مَا أَصْحَابُ الْمِيمَنَةِ * وَأَصْحَابُ الْمَشْأَمَةِ مَا أَصْحَابُ الْمَشْأَمَةِ﴾ [الواقعة ، 8 ، 9].

721. عن عائشة - رضي الله عنها - قالت : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُعْجِبُهُ التَّيْمَنُ فِي شَأْنِهِ كُلِّهِ : فِي طَهُورِهِ ، وَتَرْجُلِهِ ، وَتَعَلُّهِ . مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

722. وَعَنْهَا قَالَتْ : كَانَتْ يَدُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، الَّتِي لَطْهُورِهِ وَطَعَامِهِ ، وَكَانَتْ الْيُسْرَى لِخَلَاتِهِ وَمَا كَانَ مِنْ أَذَى . حَدِيثٌ صَحِيحٌ ، رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَغَيْرُهُ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ .

723. وَعَنْ أُمِّ عَطِيَّةَ - رضي الله عنها - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ لَهْنٌ فِي غَسْلِ ابْنَتِهِ زَيْنَبَ - رضي الله عنها - : «ابْدَأِي بِمِائِمْنِهَا وَمَوَاضِعِ الْوُضُوءِ مِنْهَا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

724. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِذَا انْتَعَلَ أَحَدُكُمْ فَلْيَبْدَأْ بِالْيَمَنِ ، وَإِذَا نَزَعَ فَلْيَبْدَأْ بِالشِّمَالِ . لِتَكُنَ الْيَمْنَى أَوَّلَهُمَا تُنْعَلُ ، وَآخِرَهُمَا تُنْزَعُ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

725. وَعَنْ حَفْصَةَ - رضي الله عنها - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَجْعَلُ يَمِينَهُ لَطَعَامِهِ وَشَرَابِهِ وَثِيَابِهِ ، وَيَجْعَلُ يَسَارَهُ لِمَا سِوَى ذَلِكَ . رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَالتِّرْمِذِيُّ وَغَيْرُهُ .

726. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِذَا لَبِسْتُمْ ، وَإِذَا تَوَضَّأْتُمْ ، فَأَبْدُوا بِأَيِّمَانِكُمْ» حَدِيثٌ صَحِيحٌ ، رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَالتِّرْمِذِيُّ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ .

727. وَعَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَتَى مِنْى : فَاتَى الْجَمْرَةَ فَرَمَاهَا ، ثُمَّ أَتَى مَزْلَكُهُ بِمِئْيَى ، وَنَحَرَ ، ثُمَّ قَالَ لِلْحَلَاقِ «خُذْ» وَأَشَارَ إِلَى جَانِبِهِ الْأَيْمَنِ ، ثُمَّ الْأَيْسَرِ ، ثُمَّ جَعَلَ يُعْطِيهِ النَّاسَ . مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وَفِي رِوَايَةٍ : لَمَّا رَمَى الْجَمْرَةَ ، وَنَحَرَ نُسُكَهُ وَحَلَقَ : نَاولَ الْحَلَاقَ شِقَّهُ الْأَيْمَنَ فَحَلَقَهُ ، ثُمَّ دَعَا أَبَا طَلْحَةَ الْأَنْصَارِيَّ - رضي الله عنه - ، فَأَعْطَاهُ إِيَّاهُ ، ثُمَّ نَاولَهُ الشَّقَّ الْأَيْسَرَ فَقَالَ : «احْلِقْ» فَحَلَقَهُ . فَأَعْطَاهُ أَبَا طَلْحَةَ فَقَالَ : «اقْسِمْهُ بَيْنَ النَّاسِ» .

Les règles de politesse du manger

100 – Le devoir de dire au début: «Bismillah» (au nom de Dieu) et à la fin: «Al hamdou lillah» (la louange est à Dieu)

728. ‘Omar Ibn Abī Salama (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) m’a dit: «Prononce le nom de Dieu au début du manger, mange avec ta main droite et mange de devant toi». (URA)

729. Selon ‘Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l’un de vous mange, qu’il commence par prononcer le nom de Dieu le Très- Haut. S’il oublie de le faire au début, qu’il dise: «Au nom de Dieu à son début et à sa fin». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

730. Jāber (DAS) rapporte: «J’ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Quand l’homme entre dans sa maison et prononce le nom de Dieu à son entrée et au début de son repas, le Diable dit à ses compagnons: «Vous n’avez dans cette maison ni un lieu où passer la nuit, ni de quoi dîner». Et quand il entre sans prononcer le nom de Dieu, le Diable leur dit: «Vous êtes arrivés au lieu où vous pouvez passer la nuit». Quand il ne prononce pas le nom de Dieu au début de son manger, le Diable leur dit: «Vous voilà arrivés au lieu où vous avez pour cette nuit le gîte et le couvert». (Rapporté par Moslem)

731. Houdheyfa (DAS) rapporte: «Quand nous partagions un repas avec le Messenger de Dieu (BSDL), nous n’y mettions pas la main avant lui. Nous avons une fois pris part à un repas avec lui. Une fillette arriva en courant comme poussée par quelqu’un. Elle s’apprêta à mettre la main dans le repas quand le Messenger de Dieu (BSDL) la lui saisit pour l’en empêcher. Puis arriva un Bédouin se pressant comme poussé par quelqu’un. Il tendit la main vers le plat mais le Messenger de Dieu (BSDL) la lui retint. Il dit: «Le Diable se permet votre manger tant qu’on n’a pas prononcé le nom de Dieu sur lui. C’est pour cela qu’il fit venir cette fille afin de se servir d’elle pour avoir droit au repas. Il fit venir le Bédouin pour la même raison. J’ai retenu à chaque fois leur main. Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, la main du Diable était dans la mienne en même temps que celle de ces deux-là». Il prononça alors le nom de Dieu et mangea». (Rapporté par Moslem)

732. Oumeya Ibn Makhshī (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) était assis alors que quelqu’un mangeait. Il ne prononça pas le nom de Dieu jusqu’à l’épuisement de son repas. Lorsqu’il leva la dernière bouchée vers sa bouche, il dit: «Au nom de Dieu à son début et à sa fin». Le Prophète (BSDL) dit en riant: «Le

كتاب أدب الطعام

100 - باب التسمية في أوله والحمد في آخره

728. عن عُمَرَ بْنِ أَبِي سَلَمَةَ - رضي الله عنهما - قال: قال لي رسول الله ﷺ: «سَمِّ اللَّهَ وَكُلْ بِيَمِينِكَ، وَكُلْ مِمَّا يَلِيكَ» متفق عليه.

729. وعن عَائِشَةَ - رضي الله عنها - قالت: قال رسول الله ﷺ: «إِذَا أَكَلَ أَحَدُكُمْ فَلْيَذْكُرِ اسْمَ اللَّهِ تَعَالَى، فَإِنْ نَسِيَ أَنْ يَذْكُرَ اسْمَ اللَّهِ تَعَالَى فِي أَوَّلِهِ، فَلْيَقُلْ: بِسْمِ اللَّهِ أَوَّلُهُ وَآخِرُهُ». رواه أبو داود، والترمذي، وقال: حديث حسن صحيح.

730. وعن جَابِرٍ - رضي الله عنه - قال: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِذَا دَخَلَ الرَّجُلُ بَيْتَهُ، فَذَكَرَ اللَّهَ تَعَالَى عِنْدَ دُخُولِهِ وَعِنْدَ طَعَامِهِ، قَالَ الشَّيْطَانُ لِأَصْحَابِهِ: لَا مَبِيتَ لَكُمْ وَلَا عِشَاءَ، وَإِذَا دَخَلَ، فَلَمْ يَذْكُرِ اللَّهَ تَعَالَى عِنْدَ دُخُولِهِ، قَالَ الشَّيْطَانُ: أَذْرَكْتُمُ الْمَبِيتَ؟ وَإِذَا لَمْ يَذْكُرِ اللَّهَ تَعَالَى عِنْدَ طَعَامِهِ قَالَ: أَذْرَكْتُمُ الْعِشَاءَ» رواه مسلم.

731. وعن حُذَيْفَةَ - رضي الله عنه - قال: كُنَّا إِذَا حَضَرْنَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ طَعَامًا، لَمْ نَضَعْ أَيْدِينَا حَتَّى يَبْدَأَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَيَضَعُ يَدَهُ. وَإِنَّا حَضَرْنَا مَعَهُ مَرَّةً طَعَامًا، فَجَاءَتْ جَارِيَةٌ كَانَتْهَا تَدْفَعُ، فَذَهَبَتْ لِتَضَعَ يَدَهَا فِي الطَّعَامِ، فَأَخَذَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَدَهَا، ثُمَّ جَاءَ أَعْرَابِيٌّ كَأَنَّمَا يُدْفَعُ، فَأَخَذَ يَدَهُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ الشَّيْطَانَ يَسْتَحِلُّ الطَّعَامَ أَنْ لَا يَذْكُرَ اسْمَ اللَّهِ تَعَالَى عَلَيْهِ، وَإِنَّهُ جَاءَ بِهِدِهِ الْجَارِيَةُ لِيَسْتَحِلَّ بِهَا، فَأَخَذْتُ يَدَهَا، فَجَاءَ بِهَذَا الْأَعْرَابِيُّ لِيَسْتَحِلَّ بِهِ، فَأَخَذْتُ يَدَهُ، وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ إِنْ يَدُهُ فِي يَدِي مَعَ يَدَيْهِمَا» ثُمَّ ذَكَرَ اسْمَ اللَّهِ تَعَالَى وَأَكَلَ. رواه مسلم.

732. وعن أُمِّئَةَ بْنِ مَخْشِيٍّ الصَّحَابِيِّ - رضي الله عنه - قال: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ جَالِسًا، وَرَجُلٌ يَأْكُلُ، فَلَمْ يُسَمِّ اللَّهَ حَتَّى لَمْ يَبْقَ مِنْ طَعَامِهِ لُقْمَةٌ، فَلَمَّا رَفَعَهَا إِلَى فِيهِ، قَالَ: بِسْمِ اللَّهِ أَوَّلُهُ وَآخِرُهُ، فَضَحِكَ النَّبِيُّ ﷺ، ثُمَّ قَالَ: «مَا زَالَ الشَّيْطَانُ

Diabole n'a pas cessé de partager son repas. Dès qu'il prononça le nom de Dieu, il vomit tout ce qu'il avait dans le ventre». (Rapporté par Abou Dawūd et Annasā'i)

733. 'Āisha (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) mangeait un repas avec six de ses Compagnons. A ce moment arriva un Bédouin qui avala le repas en deux bouchées. Le Messager de Dieu (BSDL) dit: «S'il avait prononcé le nom de Dieu, le repas vous aurait suffi». (Rapporté par Attirmidhi)

734. Selon Abou Oumāma (DAS), le Prophète (BSDL) disait toujours à la fin du repas: «A Dieu revient la louange pure et bénie. Nul ne peut Te louer, ô Seigneur!, comme Tu le mérites et nul ne peut se passer de Toi». (Rapporté par Al Boukhāri)

735. Selon Mou'ādh Ibn Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui dit à la fin de chaque repas: «La louange est à Dieu qui m'a procuré ce manger et me l'a octroyé alors que je n'ai ni pouvoir ni force», se voit absoudre de tous ses péchés passés». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

101 – Le devoir de ne dire aucun mal du repas, tandis qu'il est recommandé de le louer

736. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Le Messager de Dieu (BSDL) n'a jamais dit du mal d'un repas. S'il lui plaisait, il le mangeait, sinon, il le laissait».

737. Selon Jāber (DAS), le Prophète (BSDL) demanda à l'une de ses épouses de lui donner quelque chose à manger avec son pain. Elle lui dit: «Nous n'avons que du vinaigre». Il demanda qu'on lui en apporte et se mit à manger son pain avec du vinaigre tout en disant: «Que le vinaigre est bon pour faire passer le pain! Que le vinaigre est bon pour faire passer le pain!». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Si le vin est strictement interdit par l'Islam, le vinaigre par contre, ne l'est nullement. Il y a même un Ḥadīth disant que «la bénédiction de Dieu ne se trouve pas dans une maison où il n'y a pas de vinaigre».

Nous savons que l'alcool du vin (qui est la cause de son interdiction) est oxydé dans le vinaigre en acide acétique qui n'a aucun effet envirant. Cet acide tire son nom des ascètes qui font du vinaigre leur principal condiment.

Donc l'usage du vinaigre est une marque d'humilité et de fuite du faste de ce bas-monde. Or l'humilité et la pauvreté sont les vraies portes de la sagesse.

102 – Ce que doit dire en présence du manger celui qui jeûne quand il ne rompt pas son jeûne

738. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous est invité à un repas, qu'il y aille. S'il jeûne, qu'il se contente de prier Dieu et, s'il ne jeûne pas, qu'il mange». (Rapporté par Moslem)

يَأْكُلُ مَعَهُ، فَلَمَّا ذَكَرَ اسْمَ اللَّهِ اسْتَقَاءَ مَا فِي بَطْنِهِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالنَّسَائِيُّ.

733. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَأْكُلُ طَعَامًا فِي سِتَّةٍ مِنْ أَصْحَابِهِ، فَجَاءَ أَعْرَابِيٌّ، فَأَكَلَهُ بِلِقْمَتَيْنِ. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَمَا إِنَّهُ لَوْ سَمَى لَكَفَّاكُمْ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ، وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

734. وعن أبي أمامة - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا رَفَعَ مَائِدَتَهُ قَالَ: «الْحَمْدُ لِلَّهِ كَثِيرًا طَيِّبًا مُبَارَكًا فِيهِ، غَيْرَ مَكْفِيٍّ وَلَا مُودِعٍ، وَلَا مُسْتَغْنَى عَنْهُ رَبَّنَا» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

735. وعن معاذ بن أنس - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ أَكَلَ طَعَامًا فَقَالَ: الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي أَطْعَمَنِي هَذَا، وَرَزَقَنِيهِ مِنْ غَيْرِ حَوْلٍ مِنِّي وَلَا قُوَّةٍ، غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ، وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

101 - باب لا يعيب الطعام واستحباب مدحه

736. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ: «مَا عَابَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ طَعَامًا قَطُّ، إِنْ اشْتَهَاهُ أَكَلَهُ، وَإِنْ كَرِهَهُ تَرَكَهُ». مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

737. وعن جابر - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ سَأَلَ أَهْلَهُ الْأُذْمَ فَقَالُوا: مَا عِنْدَنَا إِلَّا خَلٌّ، فَدَعَا بِهِ، فَجَعَلَ يَأْكُلُ وَيَقُولُ: «نِعْمَ الْأُذْمُ الْخَلُّ، نِعْمَ الْأُذْمُ الْخَلُّ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

102 - باب ما يقوله من حضر الطعام وهو صائم إذا لم يفطر

738. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا دُعِيَ أَحَدُكُمْ، فَلْيَجِبْ؛ فَإِنْ كَانَ صَائِمًا فَلْيَصِلْ، وَإِنْ كَانَ مُفْطِرًا فَلْيَطْعَمْ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ. قَالَ الْعُلَمَاءُ: مَعْنَى «فَلْيَصِلْ»: فَلْيَدْعُ، وَمَعْنَى «فَلْيَطْعَمْ»: فَلْيَأْكُلْ.

**103 – Ce que doit dire celui qui a été invité à un repas
et qui y a été suivi par quelqu'un d'autre**

739. Abou Mas'ūd Al Badrī (DAS) rapporte: «Quelqu'un invita le Prophète (BSDL) à un repas destiné à cinq personnes. Or quelqu'un les suivit. Une fois arrivés à la porte, le Prophète (BSDL) dit à leur hôte: «Celui-ci nous a suivis. Si tu veux bien lui permettre de partager notre repas, sinon il se retire». L'autre dit: «Je lui permets plutôt de partager notre repas, ô Messenger de Dieu!» (URA)

**104 – Le devoir de manger de ce qui est devant
soi et d'éduquer par la persuasion celui
qui ne respecte pas les règles du manger**

740. 'Omar Ibn Abī Salama (DAS) rapporte: «J'étais un enfant vivant sous le toit du Messenger de Dieu (BSDL). Quand je mangeais, je promenais ma main un peu partout dans le plateau. Le Messenger de Dieu (BSDL) me dit: «Enfant! Prononce le nom de Dieu, mange avec ta main droite et mange de ce qui est devant toi». (URA)

741. Selon Salama Ibn Al Akwa' (DAS), un homme mangea avec la main gauche chez le Messenger de Dieu (BSDL). Ce dernier lui dit: «Mange avec ta main droite». Il dit: «Je ne le peux pas». Il lui dit: «Puisses-tu ne jamais le pouvoir!» Seul son orgueil l'avait en effet empêché d'obéir au Prophète (BSDL). Et effectivement il ne put plus porter sa main droite à sa bouche». (Rapporté par Moslem)

**105 – L'interdiction de manger deux dattes ou
deux bouchées à la fois quand on mange en groupe,
sauf si ses compagnons le lui permettent**

742. Jabala Ibn Souheym rapporte: «Nous avons connu une année de grande disette avec Ibn Azzoubeyr. Dieu a bien voulu qu'on nous apporte des dattes. 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS) passa nous alors que nous mangions. Il nous dit: «Ne mangez pas deux dattes à la fois, car le Prophète (BSDL) a interdit de le faire». Puis il ajouta: «A moins qu'on en demande la permission à son frère». (URA)

103 - باب ما يقوله من دُعي إلى طعام فتبعه غيره

739. عن أبي مسعود البَدْرِيِّ - رضي الله عنه - قال: دَعَا رَجُلٌ النَّبِيَّ ﷺ لَطَعَامٍ صَنَعَهُ لَهُ خَامِسَ خَمْسَةٍ، فَتَبِعَهُمْ رَجُلٌ، فَلَمَّا بَلَغَ الْبَابَ، قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «إِنَّ هَذَا تَبِعَنَا؛ فَإِنْ شِئْتَ أَنْ تَأْذَنَ لَهُ، وَإِنْ شِئْتَ رَجِعْ». قال: بل آذَنُ لَهُ يَا رَسُولَ اللَّهِ. متفقٌ عليه.

104 - باب الأكل ممَّا يليه ووعظه وتأديبه من يسيء أكله

740. عن عمر بن أبي سلمة - رضي الله عنهما - قال: كُنْتُ غُلَامًا فِي حِجْرِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، وَكَانَتْ يَدَيَّ تَطِيشُ فِي الصَّخْفَةِ، فَقَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَا غُلَامُ سَمَّ اللَّهُ تَعَالَى، وَكُلْ يَمِينَكَ، وَكُلْ مِمَّا يَلِيكَ» متفقٌ عليه.

قوله: «تَطِيشُ» بكسر الطاء وبعدها ياء مثناة من تحت، معناه: تتحرك وتمتدُّ إلى نواحي الصَّخْفَةِ.

741. وعن سلمة بن الأكوع - رضي الله عنه - أَنَّ رَجُلًا أَكَلَ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ بِشَالَهُ، فَقَالَ: «كُلْ يَمِينَكَ» قَالَ: لَا أَسْتَطِيعُ، قَالَ: «لَا اسْتَطَعْتَ!» مَا مَنَعَهُ إِلَّا الْكِبَرُ! فَمَا رَفَعَهَا إِلَى فِيهِ. رواه مسلم.

105 - باب النهي عن القران بين تمرتين ونحوهما إذا أكل جماعة إلا بإذن رفيقه

742. عن جبلة بن سحيم قال: أَصَابَنَا عَامُ سَنَةٍ مَعَ ابْنِ الزُّبَيْرِ، فُرْزَقْنَا تَمْرًا، وَكَانَ عَبْدُ اللَّهِ بن عمر - رضي الله عنهما - يَمُرُّ بِنَا وَنَحْنُ نَأْكُلُ، فَيَقُولُ: لَا تُقَارِنُوا، فَإِنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَى عَنِ الْإِقْرَانِ، ثُمَّ يَقُولُ: «إِلَّا أَنْ يَسْتَأْذِنَ الرَّجُلُ أَخَاهُ» متفقٌ عليه.

106 – Ce que doit dire et faire celui qui mange mais reste quand même sur sa faim

743. Selon Waḥṣhī Ibn Ḥarb (DAS), les Compagnons du Messenger de Dieu (BSDL) lui dirent une fois: «O Messenger de Dieu! Nous mangeons mais restons quand même sur notre faim». Il leur dit: «C'est peut-être que vous ne mangez pas à un plateau commun?» Ils dirent: «Oui». Il dit: «Groupez-vous tous autour de votre repas, prononcez le nom de Dieu et votre repas vous sera béni». (Rapporté par Abou Dawūd)

Commentaire

L'Islam est contre l'individualisme tout en respectant la personnalité de chacun. Il encourage à la sociabilité et veut que tous les Croyants vivent en famille.

La prière en commun a vingt-sept fois plus de valeur que celle en aparté.

Le fait de se grouper autour du même plateau renforce le sentiment de fraternité qui les unit, crée une atmosphère d'égalité et de modestie où les puissants et les faibles sont au même niveau.

Cela est d'autre part plus économique que de faire chacun sa propre cuisine.

107 – Le devoir de manger des bords du plateau et l'interdiction de manger de son milieu

Entre dans ce chapitre la recommandation du Prophète (BSDL): «Mange de ton côté». (URA)

744. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La bénédiction (de Dieu) descend au milieu du manger. Mangez donc de ses bords et ne mangez pas de son milieu». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

745. 'Abdullāh Ibn Bours (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) avait un plateau surnommé «le blanc à la blancheur éclatante». Il fallait quatre hommes pour le soulever.

Une fois que le soleil se leva et dépassa nettement la ligne de l'horizon et qu'ils firent la prière du Ḍoḥa, on apporta ce plateau (sans doute plein de panade). Les gens se groupèrent autour de lui. Comme ils étaient bien nombreux, le Messenger de Dieu (BSDL) s'accroupit sur ses genoux (pour prendre le moins de place possible). Un Bédouin lui dit: «Quelle est cette façon de t'asseoir?» Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Dieu a fait de moi un esclave généreux et n'a pas fait de moi un tyran despotique». Puis il ajouta: «Mangez des bords du plateau et laissez-en le sommet afin que votre repas vous soit béni». (Rapporté par Abou Dawūd)

108 – Où il est déconseillé de manger adossé à quelque chose ou étendu sur le côté

746. Selon Waḥb Ibn 'Abdullāh (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Je ne mange pas adossé à quelque chose ou étendu sur le côté». (Rapporté par Al Boukhārī)

106 - باب ما يقوله ويفعله من يأكل ولا يشبع

743. عَنْ وَحْشِيِّ بْنِ حَرْبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ أَصْحَابَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ، إِنَّا نَأْكُلُ وَلَا نَشْبَعُ؟ قَالَ: «فَلَعَلَّكُمْ تَفْتَرِقُونَ»، قَالُوا: نَعَمْ. قَالَ: «فَاجْتَمِعُوا عَلَى طَعَامِكُمْ، وَادْكُرُوا اسْمَ اللَّهِ، يُبَارِكْ لَكُمْ فِيهِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ.

107 - باب الأمر بالأكل من جانب القصعة والنهي عن الأكل من وسطها

فيه: قوله ﷺ: «وَكُلْ مِمَّا يَلِيكَ» متفقٌ عليه كما سبق.

744. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «الْبَرَكَةُ تَنْزِلُ وَسَطَ الطَّعَامِ، فَكُلُوا مِنْ حَافِيَيْهِ وَلَا تَأْكُلُوا مِنْ وَسْطِهِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ، وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

745. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ بُسْرِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ لِلنَّبِيِّ ﷺ قَصْعَةٌ يُقَالُ لَهَا: الْغَرَاءُ، يَحْمِلُهَا أَرْبَعَةُ رِجَالٍ، فَلَمَّا أَصْحَوْا وَسَجَدُوا الصُّحَى أُتِيَ بِتِلْكَ الْقَصْعَةِ، يَعْنِي وَقَدْ تُرِدَ فِيهَا، فَاتَّفَعُوا عَلَيْهَا، فَلَمَّا كَثُرُوا جَثَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ. فَقَالَ أَعْرَابِيٌّ: مَا هَذِهِ الْجَلْسَةُ؟ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ جَعَلَنِي عَبْدًا كَرِيمًا، وَلَمْ يَجْعَلْنِي جَبَّارًا عَنِيدًا»، ثُمَّ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «كُلُوا مِنْ حَوَالِيهَا، وَدَعُوا ذِرْوَتَهَا يُبَارِكُ فِيهَا» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ جَيِّدٍ.

«ذِرْوَتُهَا»: أَعْلَاهَا: بِكسر الذاال وضمِّهَا.

108 - باب كراهية الأكل متكئًا

746. عَنْ أَبِي جُحَيْفَةَ وَهَبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا آكُلُ مُتَكِيًا» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

747. Anas (DAS) rapporte: «J'ai vu le Messager de Dieu (BSDL) accroupi et mangeant des dattes». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Nous voyons les sociétés dites de «consommation» faire de leurs repas une véritable solennité, surtout à l'occasion des fêtes.

On se sert alors de toute boisson apéritive et de divers digestifs pour pouvoir manger bien au-delà de sa faim.

L'Islam, par contre, fait du manger un acte indispensable à la vie qu'on doit accomplir en toute simplicité et modestie et en évitant toute abondance superflue.

Quand nous savons que près du quart de la population de la terre souffre de famine ou de malnutrition, il n'est pas décent d'accumuler sur sa table dix fois plus de calories que ne l'exige le bon fonctionnement de notre organisme. La plupart des maladies graves et chroniques dérivent de ces excès de table et ce sont les gens les plus frugaux qui vivent le plus longtemps et sont le moins souvent malades.

**109 – Où il est recommandé de manger avec trois doigts
(le pouce, l'index et le majeur), de se lécher les doigts
avant de les essuyer, de lécher ce qui reste collé au
plateau, de manger la bouchée qui tombe et
d'en effacer la trace, après s'être léché les
doigts, avec le bras, le pied ou autre chose**

748. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous mange, qu'il ne s'essuie pas les doigts avant de les avoir léchés ou de les faire lécher par un autre».

Commentaire

Du temps du Prophète (BSDL), la péninsule arabe connaissait de fréquentes famines qui donnaient encore plus de valeur à tout ce qui est aliment. En outre, le Musulman considère tout aliment comme un don gracieux de Dieu et ce serait un vrai sacrilège que de ne pas honorer ce bien de Dieu en le gaspillant ou en le jetant par terre.

Cette morale peut surprendre pas mal de gens car leur esprit est obnubilé par le matérialisme et n'attache aucune valeur aux choses sacrées.

Cependant même dans ces sociétés athées, il n'est pas poli de laisser quelque chose dans son assiette et cela rejoint l'esprit musulman.

749. Ka'b Ibn Mālek a dit: «J'ai vu le Messager de Dieu (BSDL) manger avec trois doigts. Une fois qu'il avait fini de manger, il les léchait». (Rapporté par Moslem)

750. Selon Jāber (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a ordonné de se lécher les doigts et de lécher le plat. Il disait: «Vous ne savez pas dans quelle partie de votre manger se trouve la bénédiction de Dieu». (Rapporté par Moslem)

751. Encore selon lui, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous laisse tomber une bouchée, qu'il la ramasse, l'essuie et la mange sans la laisser au Diable. Qu'il ne s'essuie pas les doigts à la serviette avant de les avoir léchés car il ne sait pas dans quelle partie du manger se trouve la bénédiction de Dieu». (Rapporté par Moslem)

752. Toujours selon lui, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Le Diable ne cesse d'épier l'un de vous dans tout ce qu'il fait jusqu'à ce qu'il se trouve à ses

قال الخطابي: المتكئ هنا: هو الجالس مُعْتَمِدًا عَلَى وَطْأِ تَحْتِهِ، قَالَ: وَأَرَادَ أَنَّهُ لَا يَقْعُدُ عَلَى الْوِطَاءِ وَالْوَسَائِدِ كَفَعْلٍ مَنْ يَرِيدُ الْإِكْثَارَ مِنَ الطَّعَامِ، بَلْ يَقْعُدُ مُسْتَوْفِرًا لَا مُسْتَوْطِئًا، وَيَأْكُلُ بُلْعَةً. هَذَا كَلَامُ الْخَطَّابِيِّ، وَأَشَارَ غَيْرُهُ إِلَى أَنَّ الْمُتَكَيُّ هُوَ الْمَائِلُ عَلَى جَنْبِهِ، وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

747. وعن أنس - رضي الله عنه - قَالَ: رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ جَالِسًا مُقْعِيًا يَأْكُلُ تَمْرًا، رَوَاهُ مُسْلِمٌ.
«المُقْعِي»: هُوَ الَّذِي يُلْصِقُ أَلْيَتَيْهِ بِالْأَرْضِ، وَيَنْصَبُ سَاقِيَهُ.

109 - باب استحباب الأكل بثلاث أصابع، واستحباب لعق الأصابع،

وكرهه مسحها قبل لعقها واستحباب لعق القصعة

وأخذ اللقمة التي تسقط منه وأكلها وجواز مسحها

بعد اللعق بالساعد والقدم وغيرهما

748. عن ابن عباس - رضي الله عنهما - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا أَكَلَ أَحَدُكُمْ طَعَامًا، فَلَا يَمْسَحْ أَصَابِعَهُ حَتَّى يَلْعَقَهَا أَوْ يُلْعِقَهَا». مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

749. وعن كعب بن مالك - رضي الله عنه - قَالَ: رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَأْكُلُ بِثَلَاثِ أَصَابِعٍ، فَإِذَا فَرَغَ لَعِقَهَا. رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

750. وعن جابر - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَمَرَ بِلَعْقِ الْأَصَابِعِ وَالصَّخْفَةِ، وَقَالَ: «إِنَّكُمْ لَا تَدْرُونَ فِي أَيِّ طَعَامِكُمُ الْبَرَكَةُ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

751. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا وَفَعْتَ لُقْمَةً أَحَدِكُمْ، فَلْيَأْخُذْهَا فَلْيَمِطْ مَا كَانَ بِهَا مِنْ أَدَى وَلْيَأْكُلْهَا، وَلَا يَدْعُهَا لِلشَّيْطَانِ، وَلَا يَمْسَحْ يَدَهُ بِالْمِنْدِيلِ حَتَّى يَلْعَقَ أَصَابِعَهُ؛ فَإِنَّهُ لَا يَدْرِي فِي أَيِّ طَعَامِهِ الْبَرَكَةُ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

752. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ الشَّيْطَانَ يَحْضُرُ أَحَدَكُمْ عِنْدَ كُلِّ شَيْءٍ مِنْ شَأْنِهِ، حَتَّى يَحْضُرَهُ عِنْدَ طَعَامِهِ؛ فَإِذَا سَقَطَتْ لُقْمَةٌ أَحَدِكُمْ فَلْيَأْخُذْهَا فَلْيَمِطْ مَا كَانَ

côtés quand il mange. Quand l'un de vous laisse tomber une bouchée, qu'il la ramasse, l'essuie et la mange sans la laisser au Diable. Une fois qu'il a fini de manger, qu'il se lèche les doigts car il ne sait pas dans quelle partie du manger se trouve la bénédiction de Dieu».

753. Anas rapporte que le Messager de Dieu (BSDL), une fois qu'il avait mangé quelque chose, se léchait les trois doigts et disait: «Quand l'un de vous laisse tomber une bouchée, qu'il la ramasse, l'essuie et la mange sans la laisser au Diable». Il leur a ordonné de racler le fond du plateau en leur disant: «Vous ne savez pas dans quelle partie du manger se trouve la bénédiction de Dieu». (Rapporté par Moslem)

754. Sa'ïd Ibn Al Hâreth rapporte qu'il a interrogé Jaber (DAS) sur la nécessité de refaire ses ablutions après avoir mangé un aliment cuit au feu. Il lui dit: «Cela n'est pas nécessaire. Du temps du Prophète (BSDL), nous ne trouvions que rarement ces repas cuits. Quand nous en trouvions nous n'avions pour serviette que les paumes de nos mains, nos avant-bras et nos pieds. Juste après nous faisons la prière sans pour cela refaire nos ablutions». (Rapporté par Al Boukhârî)

Commentaire

Si, en cas de pénurie d'eau comme c'était souvent le cas dans ce pays désertique, on ne refaisait pas ses ablutions après avoir mangé un repas cuit au feu, le Prophète (BSDL) recommandait fortement de faire ses ablutions avant de se mettre à table et de se laver soigneusement les mains après manger.

110 – La recommandation d'augmenter le nombre des mains qui participent au manger

755. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Le repas de deux suffit à trois et le repas de trois suffit à quatre». (URA)

756. Jâber (DAS) rapporte qu'il a entendu dire le Messager de Dieu (BSDL): «Le repas d'un seul suffit à deux, le repas de deux suffit à quatre et le repas de quatre suffit à huit». (Rapporté par Moslem)

111 – Les règles de politesse du boire. Où il est bon de respirer trois fois en dehors du récipient et où il est interdit de respirer dans le récipient. Où il est recommandé de faire passer le récipient en commençant par la droite

757. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) buvait en trois fois et respirait profondément après chacune d'elle en dehors du récipient». (URA)

بها مِنْ أَدَى ، ثُمَّ لِيَأْكُلْهَا وَلَا يَدْعُهَا لِلشَّيْطَانِ ، فَإِذَا فَرَّغَ فَلْيَلْعَقْ أَصَابِعَهُ ، فَإِنَّهُ لَا يَدْرِي فِي أَيِّ طَعَامِهِ الْبَرَكَةُ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

753 . وعن أنسٍ - رضيَ اللهُ عَنْهُ - قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللهِ ﷺ إِذَا أَكَلَ طَعَامًا ، لَعَقَ أَصَابِعَهُ الثَّلَاثَ ، وَقَالَ : « إِذَا سَقَطَتْ لُقْمَةٌ أَحَدِكُمْ فَلْيَأْخُذْهَا ، وَلْيَمِطْ عَنْهَا الْأَدَى ، وَلْيَأْكُلْهَا ، وَلَا يَدْعُهَا لِلشَّيْطَانِ » وَأَمَرَنَا أَنْ نَسْلُتَ الْقَصْعَةَ وَقَالَ : « إِنَّكُمْ لَا تَدْرُونَ فِي أَيِّ طَعَامِكُمْ الْبَرَكَةُ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

754 . وعن سعيد بن الحارث أَنَّهُ سَأَلَ جَابِرًا - رضيَ اللهُ عَنْهُ - عَنِ الْوُضوءِ وَمَا مَسَّتِ النَّارُ ، فَقَالَ : لَا ، قَدْ كُنَّا زَمَنَ النَّبِيِّ ﷺ لَا نَجِدُ مِثْلَ ذَلِكَ الطَّعَامِ إِلَّا قَلِيلًا ، فَإِذَا نَحْنُ وَجَدْنَاهُ ، لَمْ يَكُنْ لَنَا مَنَادِيلٌ إِلَّا أَكْفَنَّا وَسَوَاعَدْنَا وَأَقْدَمْنَا ، ثُمَّ نُصَلِّي وَلَا نَتَوَضَّأُ . رواه البخاري .

110 - باب تكثير الأيدي على الطعام

755 . عن أبي هُرَيْرَةَ - رضيَ اللهُ تَعَالَى عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللهِ ﷺ : « طَعَامُ الْإِثْنَيْنِ كَافِي الثَّلَاثَةِ ، وَطَعَامُ الثَّلَاثَةِ كَافِي الْأَرْبَعَةِ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

756 . وعن جابرٍ - رضيَ اللهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللهِ ﷺ يَقُولُ : « طَعَامُ الْوَاحِدِ يَكْفِي الْإِثْنَيْنِ ، وَطَعَامُ الْإِثْنَيْنِ يَكْفِي الْأَرْبَعَةَ ، وَطَعَامُ الْأَرْبَعَةِ يَكْفِي الثَّمَانِيَةَ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

111 - باب أدب الشراب واستحباب التنفس ثلاثاً

خارج الإناء ، وكراهية التنفس في الإناء ،

واستحباب إدارة الإناء على الأيمن فالأيمن بعد المبتدئ

757 . عن أنسٍ - رضيَ اللهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللهِ ﷺ كَانَ يَتَنَفَّسُ فِي الشَّرَابِ ثَلَاثًا . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

758. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne buvez pas d'une seule traite à la manière des chameaux. Mais buvez en deux ou trois fois. Prononcez le nom de Dieu au moment de boire et dites à la fin: «La louange est à Dieu». (Rapporté par Attirmidhī)

759. Selon Abou Qatāda (DAS), le Prophète (BSDL) a interdit de respirer dans le récipient. (URA)

760. Selon Anas (DAS), on apporta une fois au Messenger de Dieu (BSDL) du lait coupé d'eau. Il avait à sa droite un Bédouin et à sa gauche Abou Bakr (DAS). Il but puis donna à boire au Bédouin en disant: «On commence toujours par la droite». (URA)

761. Selon Sahl Ibn Sa'd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) reçut quelque chose à boire. Il en but et à sa droite se trouvait un jeune homme ('Abdullāh Ibn 'Abbās), et à sa gauche des personnes âgées. Il dit au jeune homme: «Me permets-tu de donner d'abord à boire à ceux-ci?» Le jeune homme dit: «Non, par Dieu! Jamais je ne laisserai à quelqu'un l'honneur de boire après toi». Le Messenger de Dieu (BSDL) lui mit alors le récipient dans sa main.

112 – Où il est recommandé de ne pas boire à même la bouche de l'outre ou de tout autre récipient. Mais cette interdiction vise la recherche du mieux et ne signifie nullement une interdiction religieuse

762. Selon Abou Sa'id Al Khoudri (DAS), le Messenger de Dieu a interdit de retrousser le goulot des outres pour boire en y mettant la bouche. (URA)

763. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de boire à même le goulot du récipient ou de l'outre. (URA)

764. Kabsha, la sœur de Ḥasan Ibn Thābet (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) est entré une fois chez moi et a bu debout à même le goulot d'une

758. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَشْرَبُوا وَاحِدًا كَشْرَبِ الْبَعِيرِ، وَلَكِنْ اشْرَبُوا مِثْنَى وَثَلَاثَ، وَسَمُّوا إِذَا أَنْتُمْ شَرِبْتُمْ، وَاحْمَدُوا إِذَا أَنْتُمْ رَفَعْتُمْ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

759. وَعَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَى أَنْ يُتَنَفَّسَ فِي الْإِنَاءِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

760. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَتَى بِلَبَنٍ قَدْ شِيبَ بِمَاءٍ، وَعَنْ يَمِينِهِ أَعْرَابِيٌّ، وَعَنْ يَسَارِهِ أَبُو بَكْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -، فَشَرِبَ، ثُمَّ أَعْطَى الْأَعْرَابِيَّ وَقَالَ: «الْأَيْمَنَ فَلَايَمَنَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
قوله: «شِيبَ» أي: خُلِطَ.

761. وَعَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَتَى بِشَرَابٍ، فَشَرِبَ مِنْهُ وَعَنْ يَمِينِهِ غُلَامٌ، وَعَنْ يَسَارِهِ أَشْيَاخٌ، فَقَالَ لِلْغُلَامِ: «أَتَأْذَنُ لِي أَنْ أُعْطِيَ هَؤُلَاءِ؟» فَقَالَ الْغُلَامُ: لَا وَاللَّهِ، لَا أُؤْثِرُ بِنَصِيبي مِنْكَ أَحَدًا، فَتَلَّ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي يَدِهِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

قوله: «تَلَّ» أي: وضعه، وهذا الغلام هو ابنُ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا -.

112 - باب كراهة الشرب من فم القربة ونحوها

وبيان أنه كراهة تنزيه لا تحريم

762. عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنِ اخْتِنَاثِ الْأَسْفِيَةِ. يَعْنِي: أَنْ تُكْسَرَ أَفْوَاهُهَا، وَيُشْرَبَ مِنْهَا. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

763. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ يُشْرَبَ مِنْ فِي السِّقَاءِ أَوْ الْقِرْبَةِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

764. وَعَنْ أُمِّ ثَابِتٍ كَبْشَةَ بِنْتِ ثَابِتٍ أُخْتِ حَسَّانَ بْنِ ثَابِتٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ

outre accrochée au plafond. Je me suis alors levée et je coupai le goulot de l'outre». (Rapporté par Attirmidhi)

Commentaire

Ce Ḥadith montre d'abord qu'on peut exceptionnellement se permettre de boire à même le goulot. Mais il montre surtout la vénération des gens pour le Prophète (BSDL) et leur jalousie à garder comme relique tout ce qui a été touché par lui.

113 – Où il est déconseillé de souffler sur la boisson

765. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Prophète (BSDL) a interdit de souffler sur la boisson. Un homme dit: «Je vois pourtant une saleté flotter à sa surface». Il lui dit: «Fais-la couler à l'extérieur». Il ajouta ensuite: «Je n'éteins jamais ma soif en buvant d'une seule traite». Il dit encore: «Ne colle pas ta bouche au récipient». (Rapporté par Attirmidhi)

766. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Prophète (BSDL) a interdit de respirer dans le récipient ou de souffler dessus. (Rapporté par Attirmidhi)

114 – Où il est permis de boire debout cependant qu'il est plus parfait et plus méritoire de boire assis. Le Ḥadith de Kabsha, cité plus haut, entre dans ce chapitre

767. Ibn 'Abbās (DAS) a dit: «J'ai donné à boire de l'eau de Zemzem (le puits sacré de la Ka'ba) au Prophète (BSDL); il en but alors qu'il était debout». (URA)

768. Annazzāl Ibn Sabra (DAS) rapporte: «'Alī (DAS) vint à la porte de la place de Koufa et but alors qu'il était debout. Puis il dit: «J'ai vu le Messenger de Dieu (BSDL) boire comme vous me l'avez vu faire». (Rapporté par Al Boukhārī)

وَعَنْهَا - قَالَتْ : دَخَلَ عَلَيَّ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ، فَشَرِبَ مِنْ فِي قُرْبَةٍ مُعَلَّقَةٍ قَائِمًا ، فَقُمْتُ إِلَى فِيهَا فَقَطَعْتُهَا . رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .
وَأَيْنَمَا قَطَعْتُهَا : لِيَحْفَظَ مَوْضِعَ فَمِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، وَتَبَرَّكَ بِهِ ، وَتَصُونَهُ عَنِ الْإِبْتِذَالِ . وَهَذَا الْحَدِيثُ مَحْمُولٌ عَلَى بَيَانِ الْجَوَازِ ، وَالْحَدِيثَانِ السَّابِقَانِ لِبَيَانِ الْأَفْضَلِ وَالْأَكْمَلِ وَاللَّهُ أَعْلَمُ .

113 - باب كراهة النفخ في الشراب

765 . عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَى عَنِ النَّفْخِ فِي الشَّرَابِ ، فَقَالَ رَجُلٌ : الْقَذَاةُ أَرَاهَا فِي الْإِنَاءِ ؟ فَقَالَ : « أَهْرِقْهَا » قَالَ : إِنِّي لَا أَرَوِي مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ ؟ قَالَ : « فَأَبْنِ الْقَدَحَ إِذَا عَنْ فِيكَ » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .

766 . وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَى أَنْ يُتَنَفَّسَ فِي الْإِنَاءِ ، أَوْ يُنْفَخَ فِيهِ . رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .

114 - باب بيان جواز الشرب قائمًا وبيان أن الأكمل والأفضل الشرب قاعدًا

فيه حديث كبشة السابق .

767 . وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : سَقَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ مِنْ زَمْزَمَ ، فَشَرِبَ وَهُوَ قَائِمٌ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

768 . وَعَنِ التِّرْمِذِيِّ بْنِ سَبْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : أَتَى عَلِيٌّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - بَابَ الرَّحْبَةِ فَشَرِبَ قَائِمًا ، وَقَالَ : إِنِّي رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَعَلَّ كَمَا رَأَيْتُمُونِي فَعَلْتُ . رواه البخاري .

769. Ibn ‘Omar (DAS) rapporte: «Du temps du Messager de Dieu (BSDL), nous mangions en marchant et nous buvions debout». (Rapporté par Attirmidhi)

770. ‘Amr Ibn Shou‘ayb rapporte ce Ḥadīth de son grand-père que lui a transmis son père: «J’ai vu le Messager de Dieu (BSDL) boire aussi bien debout qu’assis». (Rapporté par Attirmidhi)

771. Selon Anas, le Prophète (BSDL) a interdit de boire debout. Qatāda lui demanda: «Est-ce aussi valable pour le manger?» Il dit: «La position debout pendant le manger est plus néfaste encore». (Rapporté par Moslem)

772. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Que l’un de vous ne boive surtout pas debout. Celui qui a oublié de s’asseoir avant de boire, qu’il vomisse ce qu’il a bu». (Rapporté par Moslem)

115 – Où il est recommandé à celui qui sert à boire de boire le dernier

773. Selon Qatāda (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui sert à boire doit boire le dernier». (Rapporté par Attirmidhi)

www.lilas.com

116 – La permission de boire dans tous les récipients purs autres que ceux d’or ou d’argent. La permission de boire de l’eau d’une rivière sans se servir de sa main ou d’un récipient. L’interdiction de tout récipient d’or ou d’argent aussi bien pour boire, manger, faire ses ablutions ou tout autre usage

774. Anas (DAS) rapporte: «L’heure de la prière arriva. Tous ceux qui n’habitaient pas loin de la mosquée se levèrent pour aller faire leurs ablutions chez eux. Il resta un certain nombre de gens. On apporta alors au Messager de Dieu (BSDL) un vase de pierre qui n’était pas assez large pour lui permettre d’y étendre la main. Et pourtant tout le monde put faire ses ablutions avec son contenu». On lui dit: «Combien étiez-vous?» Il dit: «Un peu plus de quatre vingts». (URA)

769. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قال: كُنَّا نَأْكُلُ عَلَى عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَنَحْنُ نَمْشِي، وَنَشْرَبُ وَنَحْنُ قِيَامٌ. رواه الترمذي، وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.
770. وَعَنْ عمرو بن شعيب، عَنْ أَبِيهِ، عَنْ جَدِّهِ - رضي الله عنه - قال: رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَشْرَبُ قَائِمًا وَقَاعِدًا. رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.
771. وَعَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ أَنَّهُ نَهَى أَنْ يَشْرَبَ الرَّجُلُ قَائِمًا. قَالَ قَتَادَةُ: فَقُلْنَا لِأَنَسٍ: فَلَا أَكْلُ؟ قَالَ: ذَلِكَ أَشْرٌ - أَوْ أَخْبَثُ - رواه مسلم. وفي رواية له: أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ زَجَرَ عَنِ الشُّرْبِ قَائِمًا.
772. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قال: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَشْرَبَنَّ أَحَدٌ مِنْكُمْ قَائِمًا، فَمَنْ نَسِيَ فَلْيَسْتَقِ» رواه مسلم.

115 - باب استحباب كون ساقى القوم آخرهم شرباً

773. عَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رضي الله عنه - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «سَاقِي الْقَوْمِ آخِرُهُمْ» يعني: شرباً. رواه الترمذي، وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

116 - باب جواز الشرب من جميع الأواني الطاهرة غير الذهب والفضة، وجواز الكرع - وهو الشرب بالقمم من النهر وغيره بغير إناء ولا يد - وتحريم استعمال إناء الذهب والفضة في الشرب والأكل والطهارة وسائر وجوه الاستعمال

774. عَنْ أَنَسٍ - رضي الله عنه - قال: حَضَرَتِ الصَّلَاةُ، فَقَامَ مَنْ كَانَ قَرِيبَ الدَّارِ إِلَى أَهْلِهِ، وَبَقِيَ قَوْمٌ فَأَتَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِمِخْضَبٍ مِنْ حِجَارَةٍ، فَصَغَرَ الْمِخْضَبُ أَنْ يَسُطَّ فِيهِ كَفَّهُ، فَتَوَضَّأَ الْقَوْمُ كُلُّهُمْ. قَالُوا: كَمْ كُتِّمَ؟ قَالَ: ثَمَانِينَ وَزِيَادَةً. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ، هذه رواية البخاري.

Telle est la version d'Al Boukhāri. Dans celle de Moslem il est dit: «Le Prophète (BSDL) demanda qu'on lui apporte un récipient d'eau. On lui apporta une cuvette plate contenant un peu d'eau. Il y plaça ses doigts et Anas dit: «Je vis au fur et à mesure l'eau jaillir d'entre ses doigts et je pus ainsi compter soixante dix ou quatre vingts de ceux qui firent leurs ablutions avec l'eau de cette cuvette».

Commentaire

Ce miracle du jaillissement de l'eau d'entre les doigts du Prophète s'est en fait réalisé plus d'une fois et plusieurs Hadiths authentiques le rapportent.

Nous avons mentionné au début de ce livre comment le Prophète (BSDL) nourrit toute une armée avec le contenu d'une marmite de bouillon de viande et quelques miches de pain dans la fameuse bataille de la tranchée où les Musulmans étaient assiégés et connurent une très grande famine.

775. 'Abdullāh Ibn Zeyd (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) vint une fois chez nous et nous lui sortîmes une écuelle de cuivre pleine d'eau. Il fit avec elle ses ablutions». (Rapporté par Al Boukhāri)

776. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) entra chez l'un des Anṣārs avec l'un de ses Compagnons. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Si tu as quelque'eau qui a passé la nuit dans son outre, nous sommes disposés à en boire sans avoir besoin de tasse». (Rapporté par Al Boukhāri)

777. Houdheyfa (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) nous a interdit de porter des vêtements de soie et de boire dans des récipients d'or ou d'argent en nous disant: «Ces choses sont pour eux (les Mécréants) dans ce bas-monde et pour vous dans l'autre». (URA)

778. Selon Oummou Salama (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui boit dans un vase d'argent ne fait qu'avaler dans son ventre du feu de l'Enfer». (URA)

Dans une version de Moslem: «Celui qui mange ou boit dans un vase d'or ou d'argent».

وفي رواية له ولمسلم: أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ دَعَا بِإِنَاءٍ مِنْ مَاءٍ، فَأَتَيْنِي بِقَدَحٍ رَحْرَاحٍ فِيهِ شَيْءٌ مِنْ مَاءٍ، فَوَضَعَ أَصَابِعَهُ فِيهِ. قَالَ أَنَسٌ: فَجَعَلْتُ أَنْظُرُ إِلَى الْمَاءِ يَنْعُ مِنْ بَيْنِ أَصَابِعِهِ، فَخَزَرْتُ مَنْ تَوَضَّأَ مَا بَيْنَ السَّبْعَيْنِ إِلَى الثَّمَانَيْنِ.

775. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ زَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: أَتَانَا النَّبِيُّ ﷺ، فَأَخْرَجَنَا لَهُ مَاءً فِي تَوْرٍ مِنْ صُفْرِ فَتَوَضَّأَ. رواه البخاري.

«الصفّر» بضم الصاد ويحوز كسرهما، وهو النحاس. و«التور»: كالقدح، وهو بالتاء المثناة من فوق.

776. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ دَخَلَ عَلَى رَجُلٍ مِنَ الْأَنْصَارِ، وَمَعَهُ صَاحِبٌ لَهُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنْ كَانَ عِنْدَكَ مَاءٌ بَاتَ هَذِهِ اللَّيْلَةَ فِي شَنَّةٍ وَإِلَّا كَرَعْنَا» رواه البخاري. «الشَّنَّةُ»: الْقِرْبَةُ.

777. وَعَنْ حذيفة - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: إِنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَانَا عَنِ الْحَرِيرِ وَالذَّبْيَاجِ وَالشُّرْبِ فِي آيَةِ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ، وَقَالَ: «هِيَ لَهُمْ فِي الدُّنْيَا، وَهِيَ لَكُمْ فِي الْآخِرَةِ» متفق عليه.

778. وَعَنْ أُمِّ سَلَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «الَّذِي يَشْرَبُ فِي آيَةِ الْفِضَّةِ إِنَّمَا يُجْرَجُ فِي بَطْنِهِ نَارَ جَهَنَّمَ» متفق عليه.

وفي رواية لمسلم: «إِنَّ الَّذِي يَأْكُلُ أَوْ يَشْرَبُ فِي آيَةِ الْفِضَّةِ وَالذَّهَبِ». وفي رواية له: «مَنْ شَرِبَ فِي إِنَاءٍ مِنْ ذَهَبٍ أَوْ فِضَّةٍ فَإِنَّمَا يُجْرَجُ فِي بَطْنِهِ نَارًا مِنْ جَهَنَّمَ».

Les règles du vêtement

117 – La préférence qu'on a pour les vêtements blancs, tout en admettant les autres couleurs: rouge, vert, jaune et noir. La permission de se vêtir de coton, de lin, de poil, de laine ou tout autre textile à part la soie

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 7 – verset 26*: «O fils d'Adam! Nous avons effectivement fait descendre sur vous des vêtements cachant vos parties honteuses ainsi que des parures. Mais les vêtements de la piété, voilà qui est meilleur».

2. *Chapitre 16 – verset 81*: «Il vous a fait des vêtements pour vous protéger de la chaleur et des vêtements (cuirasses, armures etc...) pour vous protéger de votre propre violence».

Pour ce qui est des Ḥadiths:

779. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Parmi vos vêtements portez ceux qui sont blancs car ce sont les meilleurs. Habillez-en vos morts» (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

780. Selon Samoura (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Habillez-vous de blanc car ces vêtements sont plus purs de toute saleté et de tout orgueil. Habillez-en aussi vos morts». (Rapporté par Annasā'i et Al Ḥākem)

781. Al Barā Ibn 'Āzeb (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) était de taille moyenne. Je l'ai vu une fois dans un vêtement rouge à doublure et je n'avais jamais rien vu de plus beau». (URA)

782. Wahb Ibn 'Abdullāh (DAS) rapporte: «J'ai vu le Prophète (BSDL) à la Mecque, dans le quartier «Al Abṭaḥ», sous une tente de cuir rouge lui appartenant. A ce moment Bilāl sortit avec l'eau qui devait servir aux ablutions du Prophète (BSDL). Certains en reçurent quelques gouttes, d'autres un peu plus (pour en avoir la bénédiction). Le Prophète (BSDL) sortit alors dans un vêtement rouge à doublure. Il me semble encore voir la blancheur de ses jambes. Il fit ses ablutions et Bilāl lança l'appel à la prière. Je me suis mis à suivre les mouvements de sa bouche ça et là. Il disait tantôt à droite, tantôt à gauche: «Venez à la prière, venez au succès!» On planta alors devant le Prophète (BSDL) un bâton (pour empêcher les gens de passer devant lui durant la prière). Il s'avança et fit la prière. Il n'empêchait cependant pas le chien ou l'âne de passer devant lui».

كتاب اللباس

117 - باب استحباب الثوب الأبيض ، وجواز الأحمر والأخضر والأصفر والأسود وجوازه من قطن وكتّان وشعر وصوف وغيرها إلا الحرير

قال الله تعالى : ﴿يَا بَنِي آدَمَ قَدْ أَنْزَلْنَا عَلَيْكُمْ لِبَاسًا يُؤَارِي سَوَاتِكُمْ وَرِيشًا ، وَلِبَاسُ التَّقْوَىٰ ذَلِكَ خَيْرٌ﴾ [الأعراف : 26] .

وقال تعالى : ﴿وَجَعَلْ لَكُمْ سَرَائِيلَ تَقِيكُمْ الْحَرَّ ، وَسَرَائِيلَ تَقِيكُمْ بِأَسْكُمْ﴾ [النحل : 81] .

779 . وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «الْبَسُوا مِنْ ثِيَابِكُمُ الْبَيَاضَ ، فَإِنَّهَا مِنْ خَيْرِ ثِيَابِكُمْ ، وَكَفِّنُوا فِيهَا مَوْتَكُمْ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ .

780 . وَعَنْ سَمُرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «الْبَسُوا الْبَيَاضَ ، فَإِنَّهَا أَطْهَرُ وَأَطْيَبُ ، وَكَفِّنُوا فِيهَا مَوْتَكُمْ» رَوَاهُ النَّسَائِيُّ ، وَالْحَاكِمُ وَقَالَ : حَدِيثٌ صَحِيحٌ .

781 . وَعَنْ الْبَرَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَرْبُوعًا وَلَقَدْ رَأَيْتُهُ فِي حُلَّةٍ حَمْرَاءَ مَا رَأَيْتُ شَيْئًا قَطُّ أَحْسَنَ مِنْهُ . مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

782 . وَعَنْ أَبِي جُحَيْفَةَ وَهَبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : رَأَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ بِمَكَّةَ وَهُوَ بِالْأَبْطَحِ فِي قُبَّةٍ لَهُ حَمْرَاءَ مِنْ آدَمَ ، فَخَرَجَ بِلَالٌ بِوَضُوئِهِ ، فَمِنْ نَاضِحٍ وَنَائِلٍ ، فَخَرَجَ النَّبِيُّ ﷺ وَعَلَيْهِ حُلَّةٌ حَمْرَاءَ ، كَأَنِّي أَنْظُرُ إِلَى بَيَاضِ سَاقِيهِ ، فَتَوَضَّأَ وَأَذَّنَ بِلَالٌ ، فَجَعَلْتُ أَتَّبِعُ فَأَهْ هَهُنَا وَهَهُنَا ، يَقُولُ يَمِينًا وَشِمَالًا : حَيَّ عَلَى الصَّلَاةِ ، حَيَّ عَلَى الْفَلَاحِ ، ثُمَّ رُكِرَتْ لَهُ عَتْرَةٌ ، فَتَقَدَّمَ فَصَلَّى يَمُرُّ بَيْنَ يَدَيْهِ الْكَلْبُ وَالْحِمَارُ لَا يُمْنَعُ . مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

«الْعَتْرَةُ» بفتح النون : نحو العُكَّازَةِ .

783. Rifā‘a Attaymī (DAS) rapporte: «J’ai vu le Messenger de Dieu (BSDL) portant deux vêtements verts». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

784. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) est entré à la Mecque, le jour de sa conquête, portant un turban noir». (Rapporté par Moslem)

785. ‘Amr Ibn Houreyth (DAS) a dit: «Il me semble encore voir le Messenger de Dieu (BSDL) portant un turban noir. Il en avait étendu les deux extrémités sur ses épaules». (Rapporté par Moslem)

786. ‘Āisha (DAS) rapporte: «On vêtit la dépouille du Messenger de Dieu (BSDL) de trois tenues blanches de coton de la ville yéménite de Saḥoul, ne comportant ni tunique, ni turban». (URA)

787. ‘Āisha (DAS) a dit encore: «Le Messenger de Dieu (BSDL) sortit un matin vêtu d’un habit de poil noir avec des images de selles de chameaux». (Rapporté par Moslem)

788. Al Moughyra Ibn Sho‘ba rapporte: «J’ai accompagné une certaine nuit le Messenger de Dieu (BSDL) dans l’une de ses promenades. Il me dit: «As-tu avec toi un peu d’eau?» Je dis: «Oui». Il descendit de sa monture, marcha un peu jusqu’à se perdre dans l’obscurité de la nuit (pour faire ses besoins) puis revint. Je lui versai au fur et à mesure de l’eau pour ses ablutions. Il se lava le visage alors qu’il portait un manteau de laine. Ne pouvant en sortir ses deux bras, il les fit passer par en bas. Il se lava les bras et passa ses mains mouillées sur sa tête. Je me baissais ensuite pour lui ôter ses chaussures. Il dit: «Laisse-les car je me suis bien lavé les pieds avant de les y mettre. Il se contenta donc de passer ses mains mouillées sur ses chaussures». (URA)

florist

783. وَعَنْ أَبِي رِمَّةَ رِفَاعَةَ التَّيْمِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ وَعَلَيْهِ ثَوْبَانِ أَخْضَرَانِ. رواه أبو داود، والترمذي بإسناد صحيح.

784. وَعَنْ جَابِر - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ دَخَلَ يَوْمَ فَتْحِ مَكَّةَ وَعَلَيْهِ عِمَامَةٌ سَوْدَاءُ. رواه مسلم.

785. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ عَمْرُو بْنِ حَرْثٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَأَنِّي أَنْظُرُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَعَلَيْهِ عِمَامَةٌ سَوْدَاءُ، قَدْ أَرَخَى طَرْفَهَا بَيْنَ كَتِفَيْهِ. رواه مسلم. وفي رواية له: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ خَطَبَ النَّاسَ، وَعَلَيْهِ عِمَامَةٌ سَوْدَاءُ.

786. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَفَّنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي ثَلَاثَةِ أَثْوَابٍ بَيْضٍ سَحُولِيَّةٍ مِنْ كُرْسُفٍ، لَيْسَ فِيهَا قَمِيصٌ وَلَا عِمَامَةٌ. متفق عليه. «السَّحُولِيَّةُ» بفتح السين وضم الحاء المهملتين: ثِيَابٌ تُنْسَبُ إِلَى سَحُولٍ: قَرِيَةِ بِالْيَمَنِ. و«الْكُرْسُفُ»: الْقُطُنُ.

787. وَعَنْهَا قَالَتْ: خَرَجَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ذَاتَ غَدَاةٍ، وَعَلَيْهِ مِرْطٌ مَرْحَلٌ مِنْ شَعْرِ أَسْوَدَ. رواه مسلم. «المِرْطُ» بكسر الميم: وَهُوَ كِسَاءٌ. و«الْمَرْحَلُ» بالحاء المهملة: هُوَ الَّذِي فِيهِ صُورَةُ رِجَالِ الْإِبِلِ، وَهِيَ الْأَكْوَارُ.

788. وَعَنْ الْمُغِيرَةِ بْنِ شُعْبَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كُنْتُ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ذَاتَ لَيْلَةٍ فِي مَسِيرٍ، فَقَالَ لِي: «أَمَعَكَ مَاءٌ؟» قُلْتُ: نَعَمْ، فَتَزَلَّ عَنْ رَاحِلَتِهِ فَمَشَى حَتَّى تَوَارَى فِي سَوَادِ اللَّيْلِ ثُمَّ جَاءَ فَأَفْرَغْتُ عَلَيْهِ مِنَ الْإِدَاوَةِ، فَغَسَلَ وَجْهَهُ وَعَلَيْهِ جُبَّةٌ مِنْ صُوفٍ، فَلَمْ يَسْتَطِعْ أَنْ يُخْرِجَ ذِرَاعَيْهِ مِنْهَا حَتَّى أَخْرَجَهُمَا مِنْ أَسْفَلِ الْجُبَّةِ، فَغَسَلَ ذِرَاعَيْهِ وَمَسَحَ بِرَأْسِهِ، ثُمَّ أَهْوَيْتُ لِأَنْزَعُ خُفَيْهِ فَقَالَ: «دَعُهُمَا فَإِنِّي أَدْخَلْتُهُمَا طَاهِرَتَيْنِ» وَمَسَحَ عَلَيْهِمَا. متفق عليه.

وفي رواية: وَعَلَيْهِ جُبَّةٌ شَامِيَّةٌ ضَبَقَةُ الْكُمَيْنِ. وفي رواية: أَنَّ هَذِهِ الْقَضِيَّةَ كَانَتْ فِي غَزْوَةِ بَنِي تَبْلَك.

118 – La préférence qu'on doit donner à la tunique

789. Oummou Salama (DAS) a dit: «Le meilleur vêtement pour le Messager de Dieu (BSDL) était la tunique». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

119 – Ce que doit être la longueur de la tunique et celle de ses manches. La longueur du manteau et du pan du turban qui tombe sur les épaules. L'interdiction de laisser traîner (en marchant) quelque chose de ses vêtements par fanfaronnade ou orgueil, ou du moins sa réprobation

790. Asmā' Bent Yazīd, la Anṣārīte, (DAS) a dit: «La manche de la tunique du Messager de Dieu (BSDL) lui arrivait jusqu'au poignet». (Rapporté par Attirmidhi et Abou Dawūd)

791. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui laisse traîner son vêtement par vanité et orgueil, Dieu ne le regardera pas le jour de la résurrection». Abou Bakr (DAS) dit alors: «O Messager de Dieu! Mon manteau tombe parfois de mes épaules à moins que je ne le retienne». Le Messager de Dieu (BSDL) lui dit: «Toi tu n'es pas de ceux qui le font par vanité et orgueil». (Rapporté par Al Boukhārī)

792. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Le jour de la résurrection Dieu ne regarde pas celui qui laisse traîner son manteau par vanité et orgueil». (URA)

793. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Tout ce qui dépasse du manteau les chevilles est destiné au Feu». (Rapporté par Al Boukhārī)

794. Selon Abou Dharr (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Trois individus Dieu ne leur parlera pas le jour de la résurrection, ne les regardera pas, ne leur donnera pas Sa bénédiction et ils auront un supplice douloureux». Le Messager de Dieu (BSDL) le répéta trois fois. Abou Dharr dit alors: «Que leur lot soit la déception et la perte! Qui sont-ils donc? O Messager de Dieu!» Il dit: «Celui qui laisse traîner son manteau. Celui qui se vante de ses bonnes actions. Et celui qui écoule sa marchandise avec de faux serments». (Rapporté par Moslem)

118 - باب استحباب القميص

789. عَنْ أُمِّ سَلَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ أَحَبَّ الثِّيَابِ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ الْقَمِيصُ. رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

119 - باب صفة طول القميص والكم والإزار وطرف العمامة وتحريم إسبال شيء من ذلك على سبيل الخيلاء وكراهته من غير خيلاء

790. عَنْ أَسْمَاءَ بِنْتِ يَزِيدَ الْأَنْصَارِيَّةِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ كُمُ قَمِيصِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ إِلَى الرُّسْغِ، رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

791. وَعَنْ ابْنِ عَمْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «مَنْ جَرَّ تَوْبَهُ خَيْلَاءَ لَمْ يَنْظُرِ اللَّهُ إِلَيْهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ»، فَقَالَ أَبُو بَكْرٍ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنْ إِزَارِي يَسْتَرْخِي إِلَّا أَنْ أَتَعَاهَدَهُ، فَقَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّكَ لَسْتَ مِمَّنْ يَفْعَلُهُ خَيْلَاءَ». رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ، وَرَوَى مُسْلِمٌ بَعْضَهُ.

792. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَنْظُرُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِلَى مَنْ جَرَّ إِزَارَهُ بَطْرًا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

793. وَعَنْهُ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَا أَسْفَلَ مِنَ الْكَعْبَيْنِ مِنَ الْإِزَارِ فِئِي النَّارِ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

794. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «ثَلَاثَةٌ لَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَلَا يَنْظُرُ إِلَيْهِمْ، وَلَا يُزَكِّيهِمْ، وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ» قَالَ: فَقَرَأَهَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ثَلَاثَ مَرَّاتٍ. قَالَ أَبُو ذَرٍّ: خَابُوا وَخَسِرُوا! مَنْ هُمْ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ: «الْمُسْبِلُ، وَالْمَنَانُ، وَالْمُنْفِقُ سِلْعَتُهُ بِالْحَلْفِ الْكَاذِبِ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ. وَفِي رَوَايَةٍ لَهُ: «الْمُسْبِلُ إِزَارَهُ».

795. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Ce qu’on laisse parfois traîner de ses vêtements ce sont le manteau, la tunique et le turban. Celui qui en laisse traîner quelque chose par vanité et orgueil, Dieu ne le regardera pas le jour de la résurrection». (Rapporté par Abou Dawūd et Annasā’i)

796. Jāber Ibn Souleyṃ (DAS) rapporte: «J’ai vu un homme dont les gens adoptaient tout avis. Il ne disait rien sans qu’ils ne s’y conformassent aussitôt. Je leur demandai: «Qui est cet homme?» Ils dirent: «C’est le Messenger de Dieu (BSDL)». Je dis: «Sur toi le salut et la paix, ô Messenger de Dieu!» (deux fois de suite). Il dit: «Ne dis pas» sur toi le salut «car c’est ainsi qu’on salue les morts. Mais dis plutôt: «Paix et salut sur toi!» Je dis: «C’est bien toi le Messenger de Dieu?» Il dit: «Je suis le Messenger de Dieu qui, lorsqu’un mal te touche, prie Dieu qui le dissipe aussitôt; lorsque tu connais une année de disette, prie Dieu qui fait aussitôt repousser tes champs et qui, lorsque tu te trouves dans une région désertique et que tu y égares ta monture, prie Dieu et Il te la ramène». Jāber dit: «Je lui dis: «Donne-moi un conseil!» Il me dit: «N’insulte jamais personne!» Il dit: «Depuis ce jour je n’ai plus insulté un homme qu’il fût libre ou esclave, ni un chameau, ni un mouton. Il me dit encore: «Ne méprise aucune bonne action, si petite soit-elle, quand ce ne serait que le fait de parler à ton prochain avec un visage souriant, car c’est encore une bonne action. Relève le bord inférieur de ton manteau à la mi-jambe ou, si tu y tiens absolument, à la hauteur de la cheville. Prends garde surtout à ne pas laisser traîner ton manteau car c’est là un signe de vanité et d’orgueil et Dieu ne les aime pas. Si quelqu’un t’insulte ou te dénigre par un défaut qu’il connaît en toi, ne le dénigre pas par ce que tu sais sur lui. Ainsi le mal de tout cela retombe exclusivement sur lui». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

797. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Alors que quelqu’un priait en laissant traîner son manteau, le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Va refaire tes ablutions!» Il s’en alla, refit ses ablutions et revint. Il lui redit encore la même chose. Quelqu’un lui demanda: «O Messenger de Dieu! Pourquoi lui as-tu ordonné de refaire ses ablutions tout en t’abstenant de lui répondre?» Il dit: «Il priait en laissant traîner son manteau et Dieu n’a agréé pas la prière de celui qui laisse traîner son manteau». (Rapporté par Abou Dawūd)

798. Qays Ibn Bishr a dit: «Mon père qui s’asseyait souvent auprès de Abdouddardā’ a dit: «Il y avait à Damas l’un des Compagnons du Prophète (BSDL) dit «Ibn Al Ḥanzaliya». C’était un homme retiré qui s’asseyait rarement avec les gens sauf pour faire la prière suivie des séances de glorification de Dieu après lesquelles il rejoignait les siens. Il passa un jour devant nous alors que nous étions auprès de Abdouddardā’. Ce dernier lui dit: «Dis-nous une parole qui nous soit utile sans te faire aucun tort». Il dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) envoya une fois une pa-

795. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «الْإِسْبَالُ فِي الْإِزَارِ ، وَالْقَمِيصِ ، وَالْعِمَامَةِ ؛ مَنْ جَرَّ شَيْئًا خِلَاءَ لَمْ يَنْظُرِ اللَّهُ إِلَيْهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ ، وَالنَّسَائِيُّ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ .

796. وَعَنْ أَبِي جُرَيْجٍ جَابِرِ بْنِ سُلَيْمٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : رَأَيْتُ رَجُلًا يَصْدُرُ النَّاسُ عَنْ رَأْيِهِ ؛ لَا يَقُولُ شَيْئًا إِلَّا صَدَرُوا عَنْهُ ؛ قُلْتُ : مَنْ هَذَا ؟ قَالُوا : رَسُولُ اللَّهِ ﷺ . قُلْتُ : عَلَيْكَ السَّلَامُ يَا رَسُولَ اللَّهِ - مَرَّتَيْنِ - . قَالَ : « لَا تَقُلْ عَلَيْكَ السَّلَامُ ، عَلَيْكَ السَّلَامُ تَحِيَّةُ الْمَوْتَى - قُلْ : السَّلَامُ عَلَيْكَ » ، قَالَ : قُلْتُ : أَنْتَ رَسُولُ اللَّهِ ؟ قَالَ : « أَنَا رَسُولُ اللَّهِ الَّذِي إِذَا أَصَابَكَ ضَرٌّْ فَدَعَوْتُهُ كَشَفَهُ عَنْكَ ، وَإِذَا أَصَابَكَ عَامٌ سَنَةً فَدَعَوْتُهُ أَنْتَبَهْتَ لَكَ ، وَإِذَا كُنْتَ بِأَرْضٍ قَفَرٍ أَوْ فَلَاحٍ ، فَضَلَّتْ رَاِحِلَتُكَ ، فَدَعَوْتُهُ رَدَّهَا عَلَيْكَ » ، قَالَ : قُلْتُ : اعْهَدْ إِلَيَّ . قَالَ : « لَا تَسْبُنْ أَحَدًا » ، قَالَ : فَمَا سَبَبْتُ بَعْدَهُ حُرًّا ، وَلَا عَبْدًا ، وَلَا بَعِيرًا ، وَلَا شَاةً « وَلَا تَحْقِرَنَّ مِنَ الْمَعْرُوفِ شَيْئًا ؛ وَأَنْ تُكَلِّمَ أَخَاكَ وَأَنْتَ مُنْبَسِطٌ إِلَيْهِ وَجْهٌ ؛ إِنْ ذَلِكَ مِنَ الْمَعْرُوفِ . وَارْفَعْ إِزَارَكَ إِلَى يَصْفِ السَّاقِ ، فَإِنْ أَتَيْتَ فَالِي الْكَعْبَيْنِ ، وَإِيَّاكَ وَإِسْبَالَ الْإِزَارِ فَإِنَّهَا مِنَ الْمَخِيلَةِ ، وَإِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْمَخِيلَةَ ، وَإِنْ أَمْرُؤُ شَتَمَكَ وَعَيْرَكَ بِمَا يَعْلَمُ فِيكَ فَلَا تُعِيرَهُ بِمَا تَعْلَمُ فِيهِ ؛ فَإِنَّمَا وَبَالَ ذَلِكَ عَلَيْهِ » رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَالتِّرْمِذِيُّ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ ، وَقَالَ التِّرْمِذِيُّ : حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ .

797. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : بَيْنَمَا رَجُلٌ يُصَلِّي مُسْبِلٌ إِزَارَهُ ، قَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « اذْهَبْ فَنَوِّضًا » فَذَهَبَ فَنَوَّضًا ، ثُمَّ جَاءَ ، فَقَالَ : « اذْهَبْ فَنَوِّضًا » فَقَالَ لَهُ رَجُلٌ : يَا رَسُولَ اللَّهِ ، مَا لَكَ أَمَرْتَهُ أَنْ يَتَوَضَّأَ ثُمَّ سَكَتَ عَنْهُ ؟ قَالَ : « إِنَّهُ كَانَ يُصَلِّي وَهُوَ مُسْبِلٌ إِزَارَهُ ، وَإِنَّ اللَّهَ لَا يَقْبَلُ صَلَاةَ رَجُلٍ مُسْبِلٍ » . رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ عَلَى شَرْطِ مُسْلِمٍ .

798. وَعَنْ قَيْسِ بْنِ بَشْرٍ التَّغْلِبِيِّ قَالَ : أَخْبَرَنِي أَبِي - وَكَانَ جَلِيسًا لِأَبِي الدَّرْدَاءِ - قَالَ : كَانَ بِدِمَشْقَ رَجُلٌ مِنْ أَصْحَابِ النَّبِيِّ ﷺ يُقَالُ لَهُ سَهْلُ بْنُ الْحَنْظَلِيَّةِ ، وَكَانَ رَجُلًا مُتَوَحِّدًا قَلَمًا يُجَالِسُ النَّاسَ ، إِنَّمَا هُوَ صَلَاةٌ ، فَإِذَا فَرَغَ فَإِنَّمَا هُوَ تَسْبِيحٌ وَتَكْبِيرٌ حَتَّى يَأْتِيَ أَهْلُهُ ، فَمَرَّ بِنَا وَنَحْنُ عِنْدَ أَبِي الدَّرْدَاءِ ، فَقَالَ لَهُ أَبُو الدَّرْدَاءِ : كَلِمَةٌ تَنْفَعُنَا وَلَا تَضُرُّكَ .

trouille qui fut bientôt de retour. L'un de ses hommes vint s'asseoir à la place même qu'occupait habituellement le Messenger de Dieu (BSDL). Il dit à l'un de ses voisins: «Si tu nous avais vus quand nous rencontrâmes l'ennemi! Untel attaqua un ennemi et lui porta un coup de lance en lui disant: «Prends ce coup de moi, le jeune Ghifarite que je suis!». «Que penses-tu de cette déclaration qu'il a faite?». Il dit: «Il a, à mon avis, annulé le salaire de son action». Quelqu'un d'autre entendit parler de cela et dit: «Je n'y vois, pour ma part, aucun mal». Il y eut une forte discussion entre les deux à propos de cette affaire jusqu'à ce que la chose arrivât aux oreilles du Messenger de Dieu (BSDL) qui dit: «Gloire et pureté à Dieu! Je ne vois aucun mal à ce que cet homme ait sa récompense et soit loué». Je vis Abouddardā' se réjouir de cela. Il leva la tête vers lui et lui dit: «Est-ce bien toi qui as entendu cela du Messenger de Dieu (BSDL)?» Il lui dit: «Oui. Il ne cessa de lui reposer la même question jusqu'à ce que j'eusse dit: «Abouddardā' n'est pas loin de se mettre à genoux devant cet homme (par respect et reconnaissance)».

Un autre jour, il passa encore devant nous et Abouddardā' lui dit: «Dis-nous une parole qui nous soit utile sans te faire aucun tort». Il dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous a dit: «Celui qui dépense son argent pour l'entretien des chevaux (de guerre) est comme celui qui étend sa main pour faire l'aumône et ne la retient plus».

Puis un autre jour, il passa devant nous et Abouddardā' lui dit: «Dis-nous une parole qui nous soit utile sans te faire aucun tort». Il dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quel homme de valeur que ce Khouraym Al Ousdi! n'était sa chevelure trop longue et sa manie de laisser traîner son manteau». Cela parvint à Khouraym qui s'empressa de saisir un rasoir pour se tailler les cheveux au niveau des oreilles et de relever son manteau jusqu'à la mi-jambe». Puis il passa, un autre jour, devant nous et Abouddardā' lui dit encore: «Dis-nous une parole qui nous soit utile sans te faire aucun tort». Il dit: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Maintenant vous allez rendre visite à vos frères, soignez donc l'aspect de vos montures ainsi que votre propre tenue afin que vous soyez parmi les gens comme des grains de beauté (sur un beau visage). Dieu, en effet, abhorre la grossièreté ainsi que ses allures». (Rapporté par Abou Dawūd)

799. Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le manteau du Musulman doit arriver à la mi-jambe. Cependant il n'y a pas de mal à ce qu'il arrive entre la mi-jambe et la cheville. Mais tout ce qui dépasse la cheville est voué au Feu. Celui qui laisse traîner son manteau par vanité et orgueil, Dieu ne le regardera pas». (Rapporté par Abou Dawūd)

800. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «Je suis passé une fois devant le Messenger de Dieu (BSDL) alors que mon manteau traînait un peu. Il me dit: «O 'Abdullāh! relève ton manteau». Je le relevai aussitôt. Puis il dit: «Relève-le davantage», et je le relevai encore. A partir de ce jour j'y faisais bien attention». L'un des assistants lui demanda: «Jusqu'où relèves-tu ton manteau?» Il dit: «Jusqu'à la mi-jambe». (Rapporté par Moslem)

801. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui laisse traîner son manteau par vanité et orgueil, Dieu ne le regardera pas le jour de la résurrection». Oummou Salama dit: «Que font alors les femmes avec leurs voiles?» Il dit: «Elles les laissent dépasser la mi-jambe d'une palme». Elle dit: «Mais elles laissent ainsi découvrir leurs pieds». Il dit: «Qu'elles les laissent donc dépasser d'une coudée et rien de plus». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

قال: بَعَثَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ سَرِيَّةً فَقَدِمَتْ، فَجَاءَ رَجُلٌ مِنْهُمْ فَجَلَسَ فِي الْمَجْلِسِ الَّذِي يَجْلِسُ فِيهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فَقَالَ لِرَجُلٍ إِلَى جَنْبِهِ: لَوْ رَأَيْتَنَا حِينَ التَّقِينَا نَحْنُ وَالْعَدُو، فَحَمَلُ فُلَانٍ وَطَعَنَ، فَقَالَ: خُذْهَا مِنِّي. وَأَنَا الْغُلَامُ الْغِفَارِيُّ، كَيْفَ تَرَى فِي قَوْلِهِ؟ قَالَ: مَا أَرَاهُ إِلَّا قَدْ بَطَلَ أَجْرُهُ. فَسَمِعَ بِذَلِكَ آخَرُ فَقَالَ: مَا أَرَى بِذَلِكَ بَأْسًا، فَتَنَازَعَا حَتَّى سَمِعَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «سُبْحَانَ اللَّهِ؟ لَا بَأْسَ أَنْ يُوجَرَ وَيُحَمَّدَ» فَرَأَيْتُ أَبَا الدَّرْدَاءِ سَرَّ بِذَلِكَ، وَجَعَلَ يَرْفَعُ رَأْسَهُ إِلَيْهِ وَيَقُولُ: أَنْتَ سَمِعْتَ ذَلِكَ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ؟ فيقول: نَعَمْ. فَمَا زَالَ يُعِيدُ عَلَيْهِ حَتَّى إِنِّي لَأَقُولُ لِكَبِيرُكَنَّ عَلَى رَكْبَتَيْهِ.

قال: فَمَرَّ بِنَا يَوْمًا آخَرَ، فَقَالَ لَهُ أَبُو الدَّرْدَاءِ: كَلِمَةً تَنْفَعُنَا وَلَا تَضُرُّكَ، قَالَ: قَالَ لَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الْمُنْفِقُ عَلَى الْخَيْلِ كَالْبَاسِطِ يَدُهُ بِالصَّدَقَةِ لَا يَقْبِضُهَا».

ثُمَّ مَرَّ بِنَا يَوْمًا آخَرَ، فَقَالَ لَهُ أَبُو الدَّرْدَاءِ: كَلِمَةً تَنْفَعُنَا وَلَا تَضُرُّكَ، قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «نَعَمْ الرَّجُلُ خَرِمَ الْأَسَدِيُّ! تَوَلَّى طَوْلُ جَمْتِهِ وَإِسْبَالُ إِزَارِهِ!» فَبَلَغَ خَرِيمًا، فَعَجَلَ، فَأَخَذَ شِفْرَةً فَقَطَعَ بِهَا جَمْتَهُ إِلَى أُذُنَيْهِ، وَرَفَعَ إِزَارَهُ إِلَى أَنْصَافِ سَاقَيْهِ.

ثُمَّ مَرَّ بِنَا يَوْمًا آخَرَ فَقَالَ لَهُ أَبُو الدَّرْدَاءِ: كَلِمَةً تَنْفَعُنَا وَلَا تَضُرُّكَ، قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّكُمْ قَادِمُونَ عَلَى إِخْوَانِكُمْ، فَأَصْلِحُوا رِحَالَكُمْ، وَأَصْلِحُوا لِيَأْسَكُمْ حَتَّى تَكُونُوا كَأَنَّكُمْ شَامَةٌ فِي النَّاسِ؛ فَإِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْفُحْشَ وَلَا التَّفَحُّشَ».

رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ حَسَنٍ، إِلَّا قَيْسَ بْنَ بَشْرٍ، فَاخْتَلَفُوا فِي تَوْثِيقِهِ وَتَضَعِيفِهِ، وَقَدْ رَوَى لَهُ مُسْلِمٌ.

799. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخَدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ:

«إِزْرَةُ الْمُسْلِمِ إِلَى نِصْفِ السَّاقِ، وَلَا حَرَجَ - أَوْ لَا جُنَاحَ - فِيمَا بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْكَعْبَيْنِ، فَمَا كَانَ أَسْفَلَ مِنَ الْكَعْبَيْنِ فَهُوَ فِي النَّارِ، وَمَنْ جَرَّ إِزَارَهُ بَطْرًا لَمْ يَنْظُرِ اللَّهُ إِلَيْهِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

800. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: مَرَرْتُ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَفِي

إِزَارِي اسْتِرْحَاءً، فَقَالَ: «يَا عَبْدَ اللَّهِ، ارْفَعْ إِزَارَكَ» فَرَفَعْتُهُ ثُمَّ قَالَ: «زِدْ»، فَرِدْتُ، فَمَا زِلْتُ أَتَحَرَّاهَا بَعْدَ. فَقَالَ بَعْضُ الْقَوْمِ: إِلَى أَيْنَ؟ فَقَالَ: إِلَى أَنْصَافِ السَّاقَيْنِ. رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

120 – Où il est fortement recommandé d'éviter par modestie toute idée de s'élever au-dessus des autres par la manière de se vêtir. Dans les chapitres se rapportant au mérite de la faim et de la rudesse de la vie, on a déjà cité plusieurs Ḥadīths concernant ce sujet

802. Selon Mou'ādh Ibn Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ce-lui qui a renoncé aux vêtements de luxe par modestie pour Dieu alors qu'il était capable de se les procurer, Dieu l'appela, le jour de la résurrection, pour l'honorer d'entre les créatures et lui laissa la liberté de choisir parmi les vêtements d'apparat de la foi pour qu'il en revête ce qu'il veut». (Rapporté par Attirmidhi)

121 – Où il est préférable de s'en tenir au juste milieu dans la façon de se vêtir et cela ne concerne pas seulement les vêtements qui rabaissent de la valeur de celui qui les porte sans nécessité et sans viser un but admis par la loi coranique

803. 'Amr Ibn Shou'ayb rapporte ces paroles de son grand père (DAS) qu'il a apprises de son père: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu aime voir les effets de Son bienfait sur Son esclave (=Sa créature)». (Rapporté par Attirmidhi)

Commentaire

Les Soufites ont choisi le détachement total des biens de ce monde et se sont interdit tout ce qui dépasse les stricts besoins réels.

Il veulent en cela dompter leur nature bestiale et réduire leur moi à sa plus simple expression afin de s'anéantir (fana) devant Le seul Etre existant par Lui-même et de se confondre dans la réalité transcendante et unique de leur Seigneur. On ne peut en effet voir Dieu tant qu'on se voit soi-même.

Mais l'Islam ne demande pas à tout le monde de planer dans ces hauts cieux du Soufisme car les hommes ne sont pas tous doués de la même force de caractère.

Certains ne deviennent vertueux qu'en vivant la pauvreté et d'autres ne le deviennent que par la richesse bien acquise et où ils s'empressent de s'acquitter des droits imposés par Dieu.

C'est ainsi que celui qui est assez fort pour ne pas tomber dans la prodigalité, la vanité et l'orgueil peut très bien s'habiller d'une façon décente et agréable. Dieu n'aime pas celui qui se prive par simple avarice et aime plutôt qu'on laisse voir les effets de Sa bonté. Il est dit en effet dans le verset II du chapitre 94 du Coran:

«Quand aux bienfaits de ton Seigneur, laisse-s-en paraître les bons effets».

122 – L'interdiction pour les hommes de se vêtir de soie ainsi que de se servir de tapis ou de coussins de soie. Les femmes cependant peuvent porter les vêtements de soie

804. Selon 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne vous habillez pas de soie, car celui qui la porte dans ce bas-monde ne la portera pas dans l'autre». (URA)

801. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ جَرَّ ثَوْبَهُ خِيَلَاءَ لَمْ يَنْظُرِ اللَّهُ إِلَيْهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» فَقَالَتْ أُمُّ سَلَمَةَ: فَكَيْفَ تَصْنَعُ النِّسَاءُ بِذُبُولِهِنَّ، قَالَ: «يُرْخِينَ شِبْرًا». قَالَتْ: إِذَا تَنَكَّشِفُ أَقْدَامُهُنَّ. قَالَ: «فَيُرْخِيَنَّهُ ذِرَاعًا لَا يَزِدَنَّ». رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

120 - باب استحباب ترك الترفع في اللباس تواضعاً

قَدْ سَبَقَ فِي بَابِ فَضْلِ الْجُوعِ وَخُشُونَةِ الْعَيْشِ جُمْلُ تَعَلُّقُ بِهِذَا الْبَابِ.

802. وَعَنْ مُعَاذِ بْنِ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ تَرَكَ الْبَلَّاسَ تَوَاضَعًا لِلَّهِ، وَهُوَ يَقْدِرُ عَلَيْهِ، دَعَاهُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ عَلَى رُؤُوسِ الْخَلَائِقِ حَتَّى يُخَيِّرَهُ مِنْ أَيِّ حُلَلِ الْإِيمَانِ شَاءَ يَلْبَسُهَا» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

121 - باب استحباب التوسط في اللباس

ولا يقتصر على ما يزري به لغير حاجة ولا مقصود شرعي

803. عَنْ عَمْرِو بْنِ شُعَيْبٍ، عَنْ أَبِيهِ، عَنْ جَدِّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ أَنْ يُرَى أَثَرُ نِعْمَتِهِ عَلَى عَبْدِهِ». رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

122 - باب تحريم لباس الحرير على الرجال

وتحريم جلوسهم عليه واستنادهم إليه وجواز لبسه للنساء

804. عَنْ عَمْرِو بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَلْبَسُوا الْحَرِيرَ؛ فَإِنَّ مَنْ لَبَسَهُ فِي الدُّنْيَا لَمْ يَلْبَسْهُ فِي الْآخِرَةِ» متفق عليه.

805. Toujours selon lui: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Seul porte la soie celui qui n'y a pas droit dans l'autre monde».

806. 'Alī (DAS) rapporte: «J'ai vu le Messenger de Dieu (BSDL) saisir dans sa main droite un tissu de soie et dans sa main gauche un objet en or puis dire: «Ces deux choses sont interdites aux mâles de ma nation». (Rapporté par Abou Dawūd)

807. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui porte la soie en ce bas-monde ne la portera pas dans l'autre». (URA)

808. Selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le port de la soie et de l'or a été interdit aux hommes de ma nation et permis à ses femmes». (URA)

809. Houdheyfa (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDL) nous a interdit de boire dans les récipients d'or et d'argent et également d'y manger. Il nous a aussi interdit tout vêtement de soie et tout tapis de soie». (Rapporté par Al Boukhārī)

Commentaire

Notre père Adam a été chassé du Paradis pour cette terre d'exil et d'épreuve. Sa descendance est ainsi appelée à un combat amer qui commence dès la naissance ou peut-être depuis la gestation. Pour pouvoir supporter ce combat, l'homme doit s'endurcir et s'habituer à endurer avec patience tous les désagréments de la vie et toutes ses misères.

Or le port de la soie ou de l'or incitent à la mollesse et sont une marque de féminité. Les sages de la Grèce antique se sont déjà moqués des Sybarites qui se couchaient sur des pétales de roses.

Dans le Coran (*chapitre 43 – verset 18*) Dieu évoque la faiblesse des femmes en disant sur elles:

«Est-ce donc cet être (la fille) qu'on élève au milieu des parures?»

Ce n'est que dans l'autre monde que les hommes vertueux ont le droit de se vêtir de soie et de porter de l'or car ils se sont désormais purifiés et n'ont plus de combat à soutenir.

123 – Où il est exceptionnellement permis à celui qui souffre de démangeaisons de porter de la soie

810. Anas (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a autorisé Azzoubeyr (DAS) et 'Abdurrahman Ibn 'Awf (DAS) à se vêtir de soie parce qu'ils souffraient de démangeaisons». (URA)

124 – L'interdiction d'employer les peaux des fauves comme tapis ou selles

811. Selon Mou'āwiya (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «N'employez pas pour vos selles la soie et les peaux des fauves». (Rapporté par Abou Dawūd)

805. وَعَنْهُ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّمَا يَلْبَسُ الْحَرِيرَ مَنْ لَا خَلَقَ لَهُ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وَفِي رِوَايَةٍ لِلْبُخَارِيِّ: «مَنْ لَا خَلَقَ لَهُ فِي الْآخِرَةِ».

قَوْلُهُ: «مَنْ لَا خَلَقَ لَهُ» أَي: لَا نَصِيبَ لَهُ.

806. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ لَبَسَ الْحَرِيرَ فِي الدُّنْيَا لَمْ يَلْبَسْهُ فِي الْآخِرَةِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

807. وَعَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَخَذَ حَرِيرًا، فَجَعَلَهُ فِي يَمِينِهِ، وَذَهَبًا فَجَعَلَهُ فِي شِمَالِهِ، ثُمَّ قَالَ: «إِنَّ هَذَيْنِ حَرَامٌ عَلَى ذُكُورِ أُمَّتِي».

رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ حَسَنٍ.

808. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «حَرَّمَ لِبَاسُ الْحَرِيرِ وَالذَّهَبِ عَلَى ذُكُورِ أُمَّتِي، وَأُحِلَّ لِأَنَائِهِمْ».

رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

809. وَعَنْ حُذَيْفَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: نَهَانَا النَّبِيُّ ﷺ أَنْ نَشْرَبَ فِي آيَةِ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ، وَأَنْ نَأْكُلَ فِيهَا، وَعَنْ لُبَسِ الْحَرِيرِ وَالذِّيَّاجِ، وَأَنْ نَجْلِسَ عَلَيْهِ. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

123 - باب جواز لبس الحرير لمن به حكمة

810. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: رَخَّصَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لِلزُّبَيْرِ وَعَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ عَوْفٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - فِي لُبْسِ الْحَرِيرِ لِحِكْمَةٍ بِهِمَا. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

124 - باب النهي عن افتراش جلود النمر والركوب عليها

811. عَنْ مُعَاوِيَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَرْكَبُوا الْخَرَ وَلَا الْيَمَارَ».

حَدِيثٌ حَسَنٌ، رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَغَيْرُهُ بِإِسْنَادٍ حَسَنٍ.

812. Selon Aboulmalih, selon son père, le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit l'usage des peaux de fauves. (Rapporté par Abou Dawūd, Attirmidhī et Annasaʿī)

125 – Ce que doit dire celui qui met un vêtement neuf, ou des chaussures neuves, ou autre chose pareille

813. Abou Saʿīd Al Khoudrī (DAS) a dit: «Toutes les fois que le Messenger de Dieu (BSDL) étreignait un vêtement neuf (turban, tunique ou manteau) il le nommait par son nom et disait: «Seigneur Dieu! La louange est à Toi de me l'avoir fait vêtir. Je Te demande son bien et le bien de ce pour quoi il a été fabriqué. Je me mets sous Ta protection contre son mal et le mal de ce pour quoi il a été fabriqué». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

126 – La préférence de commencer par la droite quand on met un vêtement.

Nous avons déjà longuement parlé de la signification de ce chapitre en citant les Ḥadīths s'y rapportant.

127 – Les règles de politesse à suivre dans le sommeil, dans la manière de s'étendre et de s'asseoir. Les règles à suivre dans les réunions et dans les rêves

814. Selon Al Barā Ibn ʿĀzeb (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL), quand il se mettait au lit, se couchait sur le côté droit et disait: «Seigneur Dieu! Je Te confie mon âme. Je dirige mon visage (ou ma destination) vers Toi. Je m'en remets à Toi et je m'adosse à Toi dans l'espoir de Ta bonne récompense et dans la crainte de Ton châtement. Il n'y a de refuge sûr contre Toi qu'auprès de Toi. J'ai cru à Ton Livre que Tu as fait descendre et en Ton Prophète (Moḥammad) que Tu as suscité». (Rapporté par Al Boukhārī)

815. Le même Al Barā dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) m'a dit: «Quand tu veux te mettre au lit, fais tes ablutions comme pour la prière, étends-toi sur le côté droit et dis: et il récita ce qui a été dit plus haut. (URA)

812. وَعَنْ أَبِي الْمَلِيحِ عَنْ أَبِيهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ نَهَى عَنْ جُلُودِ السَّبَاعِ . رواه أبو داود ، والترمذي ، والنسائيُّ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ .
وَفِي رِوَايَةِ التِّرْمِذِيِّ : نَهَى عَنْ جُلُودِ السَّبَاعِ أَنْ تُقْتَرَشَ .

125 - باب ما يقول إذا لبس ثوباً جديداً أو نعلأ أو نحوه

813. عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا اسْتَجَدَّ ثَوْباً سَمَّاهُ بِاسْمِهِ - عِمَامَةً ، أَوْ قَمِيصًا ، أَوْ رِدَاءً - يَقُولُ : «اللَّهُمَّ لَكَ الْحَمْدُ أَنْتَ كَسَوْتَنِيهِ ، أَسْأَلُكَ خَيْرَهُ وَخَيْرَ مَا صُنِعَ لَهُ ، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّهِ وَشَرِّ مَا صُنِعَ لَهُ» . رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

126 - باب استحباب الابتداء باليمين في اللباس

هذا الباب قد تقدّم مقصوده وذكرنا الأحاديث الصحيحة فيه .

127 - باب آداب النوم والاضطجاع

814. عَنْ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا أَوَى إِلَى فِرَاشِهِ نَامَ عَلَى شِقِّهِ الْأَيْمَنِ ، ثُمَّ قَالَ : «اللَّهُمَّ أَسْلَمْتُ نَفْسِي إِلَيْكَ ، وَوَجَّهْتُ وَجْهِي إِلَيْكَ ، وَفَوَّضْتُ أَمْرِي إِلَيْكَ ، وَأَلْجَأْتُ ظَهْرِي إِلَيْكَ ، رَغْبَةً وَرَهْبَةً إِلَيْكَ ، لَا مَلْجَأَ وَلَا مَنَاجِيَ مِنْكَ إِلَّا إِلَيْكَ . آمَنْتُ بِكِتَابِكَ الَّذِي أَنْزَلْتَ . وَنَبِيِّكَ الَّذِي أَرْسَلْتَ» . رواه البخاري بهذا اللفظ في كتاب الأدب من صحيحه .

815. وَعَنْهُ قَالَ : قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِذَا أَتَيْتَ مَضْجَعَكَ فَتَوَضَّأْ وَضُوعَكَ لِلصَّلَاةِ ، ثُمَّ اضْطَجِعْ عَلَى شِقِّكَ الْأَيْمَنِ ، وَقُلْ ...» وَذَكَرَ نَحْوَهُ ، وَفِيهِ : «وَأَجْعَلْهُنَّ آخِرَ مَا تَقُولُ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

816. ʿĀisha (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDL) faisait au cours de la nuit onze unités de prière. Une fois que les premières lueurs de l'aube pointaient à l'horizon, il faisait deux autres unités de prière avec une courte récitation. Puis il s'étendait sur le côté droit jusqu'à ce que l'appel du Muezzin lui annonçât l'heure de la prière de l'aube». (URA)

817. Houdheyfa a dit: «Quand le Prophète (BSDL) se couchait la nuit dans son lit, il mettait sa main sous sa joue et disait: «Seigneur Dieu! C'est en Ton Nom que je vis et que je meurs». Quand il se réveillait, il disait: «La louange est à Dieu qui nous a ressuscités après nous avoir fait mourir et c'est à Lui que se fait tout retour». (Rapporté par Al Boukhāri)

818. Selon Yaʿish Al Ghifārī (DAS), son père a dit: «J'étais étendu sur mon ventre dans la mosquée quand quelqu'un me fit bouger avec son pied. Il me dit: «C'est là une façon de se coucher que Dieu n'aime pas». Je regardai alors et vis que c'était le Messenger de Dieu (BSDL)». (Rapporté par Abou Dawūd)

819. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui s'assoit à une place sans prononcer le nom de Dieu exalté a fait un manquement vis-à-vis de Dieu de même que celui qui s'étend dans un endroit sans prononcer le nom de Dieu exalté».

128 – La permission de s'étendre sur le dos et de mettre une jambe sur l'autre quand il n'y a pas de risque de se découvrir. La permission de s'asseoir en tailleur ou accroupi, les genoux collés au ventre

820. ʿAbdullāh Ibn Yazīd (DAS) rapporte qu'il a vu le Messenger de Dieu (BSDL) étendu sur le dos dans la mosquée et mettant une jambe sur l'autre. (URA)

Commentaire

Cette permission ne peut être nécessitée que par une grande fatigue. De toutes façons on ne doit nulle part étendre les jambes en direction de la Mecque. Il est de même incorrect d'étendre les jambes en direction d'un hôte ou d'une personne respectable.

821. Jāber Ibn Samoura (DAS) a dit: «Une fois que le Prophète avait fait la prière de l'aube, il s'asseyait en tailleur à sa place même jusqu'à ce que le soleil resplendisse de toute sa beauté». (Rapporté par Abou Dawūd)

822. Ibn ʿOmar (DAS) rapporte: «J'ai vu dans la cour de la Kaʿba le Prophète (BSDL) accroupi les genoux collés à son ventre et les serrant avec ses bras». (Rapporté par Al Boukhāri)

816. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يُصَلِّي مِنَ اللَّيْلِ إِحْدَى عَشْرَةَ رَكْعَةً، فَإِذَا طَلَعَ الْفَجْرُ صَلَّى رَكْعَتَيْنِ خَفِيفَتَيْنِ، ثُمَّ اضْطَجَعَ عَلَى شِقِّهِ الْأَيْمَنِ حَتَّى يَجِيءَ الْمُؤَذِّنُ فَيُؤَذِّنُهُ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

817. وَعَنْ حُذَيْفَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ إِذَا أَخَذَ مَضْجَعَهُ مِنَ اللَّيْلِ وَضَعَ يَدَهُ تَحْتَ خَدِّهِ، ثُمَّ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ بِاسْمِكَ أَمُوتُ وَأَحْيَا» وَإِذَا اسْتَيْقَظَ قَالَ: «الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي أَحْيَانَا بَعْدَ مَا أَمَاتَنَا وَإِلَيْهِ النُّشُورُ» رواه البخاري.

818. وَعَنْ يَعِيشَ بْنِ طَخْفَةَ الْغَفَارِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ أَبِي: بَيْنَمَا أَنَا مُضْطَجِعٌ فِي الْمَسْجِدِ عَلَى بَطْنِي إِذَا رَجُلٌ يُحَرِّكُنِي بِرِجْلِهِ فَقَالَ: «إِنَّ هَذِهِ ضِجْجَةُ يُبْغِضُهَا اللَّهُ»، قَالَ: فَتَظَرْتُ، فَإِذَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ. رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ.

819. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ قَعَدَ مَقْعَدًا لَمْ يَذْكُرِ اللَّهَ تَعَالَى فِيهِ، كَانَتْ عَلَيْهِ مِنَ اللَّهِ تَعَالَى تِرَةٌ، وَمَنْ اضْطَجَعَ مَضْجَعًا لَا يَذْكُرُ اللَّهَ تَعَالَى فِيهِ، كَانَتْ عَلَيْهِ مِنَ اللَّهِ تِرَةٌ» رواه أبو داود بإسنادٍ حسنٍ. «التِّرَةُ» بكسر التاء المثناة من فوق، وهي: النقص، وقيل: التبعة.

128 - باب جواز الاستلقاء على القفا ووضع إحدى الرجلين على الأخرى إذا لم يخف انكشاف العورة وجواز القعود متربعا ومحتبياً

820. عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ زَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّهُ رَأَى رَسُولَ اللَّهِ ﷺ مُسْتَلْقِيًا فِي الْمَسْجِدِ، وَاضِعًا إِحْدَى رِجْلَيْهِ عَلَى الْأُخْرَى. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

821. وَعَنْ جَابِرِ بْنِ سَمُرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ إِذَا صَلَّى الْفَجْرَ تَرَبَّعَ فِي مَجْلِسِهِ حَتَّى تَطْلُعَ الشَّمْسُ حَسَنَاءً. حَدِيثٌ صَحِيحٌ، رواه أبو داود وغيره بأسانيد صحيحة.

822. وَعَنْ ابْنِ عَمْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بِفَنَاءِ الْكَعْبَةِ مُحْتَبِيًا بِيَدَيْهِ هَكَذَا. وَوَصَفَ بِيَدَيْهِ الْاِحْتِبَاءَ، وَهُوَ الْقُرْصَاءُ. رواه البخاري.

823. Qayla Bent Makhrama (DAS) a dit: «J'ai vu le Prophète (BSDL) accroupi les genoux collés à son ventre et les serrant de ses bras. Malgré cette attitude tout empreinte d'humilité, la seule vue du Prophète (BSDL) me fit trembler de peur». (Rapporté par Abou Dawūd)

Commentaire

Malgré sa modestie proverbiale et son affabilité légendaire, le Prophète (BSDL) inspirait de la crainte à tous ceux qui le voyaient pour la première fois. C'est ainsi qu'il dit à quelqu'un qui s'était mis à trembler à sa vue:

«Rassure-toi, mon ami, je ne suis qu'un Arabe de la tribu Qoreysh et ma mère mangeait de la viande salée».

Le Prophète Moḥammad, de même que le Prophète Joseph fils de Jacob (bénédiction et salut de Dieu sur eux deux) étaient d'une beauté frappante. Cependant, autant on pouvait admirer à volonté la beauté de Joseph, autant on était aussitôt troublé par celle de Moḥammad (BSDL).

824. Alshadīd Ibn Sūweyd (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) passa devant moi alors que j'étais assis ainsi: j'avais placé ma main gauche derrière mon dos tout en m'appuyant sur sa paume. Il me dit: «Tu t'assoies donc à la façon de ceux qui ont encouru la colère de Dieu (les Juifs)?». (Rapporté par Abou Dawūd)

www.lilas.com 129 – Les règles de politesse dans les réunions et vis-à-vis de celui qui est assis à ses côtés

825. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que l'un de vous ne fasse surtout pas lever quelqu'un de sa place pour l'occuper lui-même. Mais élargissez plutôt votre cercle et espacez-le». (URA)

826. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous se lève en quittant sa place puis y retourne, c'est à lui qu'elle revient». (Rapporté par Moslem)

827. Jāber Ibn Samoura (DAS) a dit: «Quand nous allions auprès du Prophète (BSDL), chacun de nous s'asseyait à la première place qu'il trouvait». (Rapporté par Attirmidhī et Abou Dawūd)

828. Salmān Al Farīsī (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand quelqu'un prend un bain le Vendredi, se purifie de son mieux, se met un peu de son parfum (ou touche au parfum de ses femmes), puis sort vers la mosquée où il s'installe sans séparer deux voisins, fait ce que Dieu lui a prédestiné comme prières surrogatoires et écoute en silence quand l'Imām commence son sermon, Dieu l'absout automatiquement de tous les péchés qu'il a commis depuis le Vendredi dernier jusqu'à ce Vendredi». (Rapporté par Al Boukhārī)

829. Selon 'Amr Ibn Shou'ayb, selon son père, selon son grand-père (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est pas permis à quelqu'un de s'insérer entre deux personnes assises sauf avec leur permission». (Rapporté par Abou Dawūd)

823. وَعَنْ قَيْلَةَ بِنْتِ مَخْرَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: رَأَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ وَهُوَ قَاعِدُ الْقُرْفُصَاءِ، فَلَمَّا رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ الْمُتَخَشِّعَ فِي الْجَلْسَةِ أُرْعَدْتُ مِنَ الْفَرْقِ. رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ.

824. وَعَنْ الشَّرِيدِ بْنِ سُوَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: مَرَّ بِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَأَنَا جَالِسٌ هَكَذَا، وَقَدْ وَضَعْتُ يَدَيَّ الْيُسْرَى خَلْفَ ظَهْرِي، وَاتَّكَأْتُ عَلَى أَلْيَةِ يَدِي فَقَالَ: «أَتَقْعُدُ فِعْدَةَ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ؟!» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

129 - باب في آداب المجلس والجلوس

825. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يُقِيمَنَّ أَحَدُكُمْ رَجُلًا مِنْ مَجْلِسِهِ ثُمَّ يَجْلِسُ فِيهِ، وَلَكِنْ تَوَسَّعُوا وَتَفَسَّحُوا» وَكَانَ ابْنُ عُمَرَ إِذَا قَامَ لَهُ رَجُلٌ مِنْ مَجْلِسِهِ لَمْ يَجْلِسْ فِيهِ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

826. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا قَامَ أَحَدُكُمْ مِنْ مَجْلِسٍ، ثُمَّ رَجَعَ إِلَيْهِ، فَهُوَ أَحَقُّ بِهِ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

827. وَعَنْ جَابِرِ بْنِ سَمُرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: كُنَّا إِذَا أَتَيْنَا النَّبِيَّ ﷺ، جَلَسَ أَحَدُنَا حَيْثُ يَنْتَهِي. رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

828. وَعَنْ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ سَلَمَانَ الْفَارِسِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَغْتَسِلُ رَجُلٌ يَوْمَ الْجُمُعَةِ، وَيَتَطَهَّرُ مَا اسْتَطَاعَ مِنْ طَهَرٍ، وَيَدْهِنُ مِنْ دُهْنِهِ، أَوْ يَمَسُّ مِنْ طِيبِ بَيْتِهِ، ثُمَّ يَخْرُجُ فَلَا يُفَرِّقُ بَيْنَ اثْنَيْنِ، ثُمَّ يُصَلِّي مَا كَتَبَ لَهُ، ثُمَّ يُنْصِتُ إِذَا تَكَلَّمَ الْإِمَامُ، إِلَّا غَفَرَ لَهُ مَا بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْجُمُعَةِ الْأُخْرَى» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

829. وَعَنْ عَمْرِو بْنِ شُعَيْبٍ عَنْ أَبِيهِ، عَنْ جَدِّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَحِلُّ لِرَجُلٍ أَنْ يُفَرِّقَ بَيْنَ اثْنَيْنِ إِلَّا بِإِذْنِهِمَا» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

830. Selon Houdheyfa Ibn Al Yamān (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a maudit celui qui s'installe au centre d'un cercle. (Rapporté par Abou Dawūd)

831. Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS) rapporte: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Les meilleurs cercles sont les plus larges». (Rapporté par Abou Dawūd)

832. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui s'assoit dans un cercle et abuse de verbiage, s'il dit avant de se lever de ce cercle: «Gloire et pureté à Toi, Seigneur Dieu, ainsi que Ta louange! J'atteste qu'il n'est de dieu que Toi. Je Te demande Ton absolution et je reviens à Toi repentant». Dieu l'absout de son bavardage dans ce cercle». (Rapporté par Attirmidhi)

833. Selon Abou Barza (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL), à la fin de sa vie, disait quand il se disposait à se lever de son cercle: «Gloire et pureté à Toi, Seigneur Dieu! ainsi que Ta louange. J'atteste qu'il n'est de dieu que Toi. Je Te demande Ton absolution et je reviens à Toi repentant». Un homme dit: «O Messenger de Dieu! Tu dis là certainement des mots que tu ne disais pas avant». Il lui dit: «Cela efface les péchés qu'on a pu commettre dans le cercle». (Rapporté par Abou Dawūd)

834. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «C'était rare que le Messenger de Dieu (BSDL) se levât d'un cercle sans prononcer cette prière: «Seigneur Dieu! Alloue-nous une part de Ta crainte suffisante pour que Tu T'interposes entre nous et les actes qui Te désobéissent. Alloue-nous de Ton obéissance ce qu'il faut pour que Tu nous fasses parvenir à Ton Paradis. Alloue-nous de la conviction ce qu'il faut pour que Tu nous rendes aisées les épreuves de ce monde. Seigneur Dieu! Fais-nous jouir de notre ouïe, de notre vue et de nos forces tant que Tu nous maintiendras en vie et fais-en nos héritiers. Assure notre revanche sur nos agresseurs et donne-nous victoire sur nos ennemis. Ne fais pas que notre infortune nous frappe dans notre religion. Ne fais pas de ce bas-monde notre plus grand souci, ni le but final de notre savoir. Ne nous mets pas sous l'autorité de qui nous traite sans aucune clémence». (Rapporté par Attirmidhi)

وفي رواية لأبي داود: «لا يجلس بين رجلين إلا بإذنهما».

830. وعَنْ حُذَيْفَةَ بْنِ الْيَمَانِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ لَعَنَ مَنْ جَلَسَ وَسَطَ الْحَلَقَةِ. رواه أبو داود بإسنادٍ حسن.

وروى الترمذي عن أبي مجلز: أَنَّ رَجُلًا قَعَدَ وَسَطَ حَلَقَةٍ، فَقَالَ حُذَيْفَةُ: مُلْعُونٌ عَلَى لِسَانِ مُحَمَّدٍ ﷺ، أَوْ: لَعَنَ اللَّهُ عَلَى لِسَانِ مُحَمَّدٍ ﷺ - مَنْ جَلَسَ وَسَطَ الْحَلَقَةِ. قال الترمذي: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

831. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «خَيْرُ الْمَجَالِسِ أَوْسَعُهَا» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيح على شرط البخاري.

832. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ جَلَسَ فِي مَجْلِسٍ، فَكَثَّرَ فِيهِ لَغَطُهُ فَقَالَ قَبْلَ أَنْ يَقُومَ مِنْ مَجْلِسِهِ ذَلِكَ: سُبْحَانَكَ اللَّهُمَّ وَبِحَمْدِكَ، أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ، أَسْتَغْفِرُكَ وَأَتُوبُ إِلَيْكَ؛ إِلَّا غُفِرَ لَهُ مَا كَانَ فِي مَجْلِسِهِ ذَلِكَ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

833. وَعَنْ أَبِي بَرَزَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ بِأَخَرَةٍ إِذَا أَرَادَ أَنْ يَقُومَ مِنَ الْمَجْلِسِ: «سُبْحَانَكَ اللَّهُمَّ وَبِحَمْدِكَ، أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ، أَسْتَغْفِرُكَ وَأَتُوبُ إِلَيْكَ» فقال رجلٌ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، إِنَّكَ لَتَقُولُ قَوْلًا مَا كُنْتَ تَقُولُهُ فِيمَا مَضَى؟ قَالَ: «ذَلِكَ كَفَّارَةٌ لِمَا يَكُونُ فِي الْمَجْلِسِ» رواه أبو داود.

ورواه الحاكم أبو عبد الله في «المستدرک» من رواية عائشة - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - وقال: صحيح الإسناد.

834. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَلَّمَا كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَقُومُ مِنْ مَجْلِسٍ حَتَّى يَدْعُوَ بِهَؤُلَاءِ الدَّعَوَاتِ: «اللَّهُمَّ اقْسِمْ لَنَا مِنْ خَشْيَتِكَ مَا تَحُولُ بِهِ بَيْنَنَا وَبَيْنَ مَعَاصِيكَ، وَمِنْ طَاعَتِكَ مَا تُبَلِّغُنَا بِهِ جَنَّتِكَ، وَمِنْ الْيَقِينِ مَا تُهَوِّنُ عَلَيْنَا مَصَائِبَ الدُّنْيَا. اللَّهُمَّ مَتِّعْنَا بِأَسْمَاعِنَا، وَأَبْصَارِنَا، وَقُوَّتِنَا مَا أَحْيَيْتَنَا، وَاجْعَلْهُ الْوَارِثَ مِنَّا، وَاجْعَلْ ثَأْرَنَا عَلَى مَنْ ظَلَمْنَا، وَانْصُرْنَا عَلَى مَنْ عَادَانَا، وَلَا تَجْعَلْ مُصِيبَتَنَا فِي دِينِنَا، وَلَا تَجْعَلِ الدُّنْيَا أَكْبَرَ

835. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Chaque fois que des gens quittent un cercle où ils n'ont pas évoqué Dieu le Très-Haut, c'est comme s'ils quittaient la charogne d'un âne et cela leur sera une source de remords». (Rapporté par Abou Dawūd)

836. Toujours selon lui, le Prophète (BSDL) a dit: «Chaque fois que des gens s'asseoient dans un cercle sans y évoquer Dieu exalté et sans invoquer la bénédiction de Dieu pour leur Prophète, c'est de leur part un manquement pour lequel Dieu les soumettra au châtement, s'Il veut, ou les absoudra, s'Il veut». (Rapporté par Attirmidhi)

837. Encore selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui s'assoit un moment sans y évoquer Dieu le Très-Haut, aura commis un manquement vis-à-vis de Dieu». (Rapporté par Abou Dawūd)

130 – Le rêve et ce qui s'y rapporte

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 30 – verset 23:* Parmi Ses signes est votre sommeil et ce que vous y voyez de nuit ou de jour».

838. Abou Hourayra (DAS) a dit: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Il ne reste plus de la prophétie que les annonceurs de bonnes nouvelles». On dit: «Et qui sont les annonceurs de bonnes nouvelles?» Il dit: «Les rêves authentiques». (Rapporté par Al Boukhārī)

Commentaire

La prophétie est le canal par lequel les instructions de Dieu parviennent aux humains.

Comme le Prophète Moḥammad (BSDL) est le Messenger et le Prophète ultimes, ce canal est désormais bouché mais il reste quand même une voie de communication entre le ciel et la terre. Il s'agit du rêve authentique autre que le cauchemar, qui est souvent dû à une mauvaise digestion ou à une position inconfortable.

Il y a des natures particulièrement réceptives et leurs rêves se réalisent toujours exactement comme ils les ont vus (une branche récente de la parapsychologie étudie justement ces perceptions extra-sensorielles «ESP» et découvre chaque jour des phénomènes frappants bien que rationnellement inexplicables).

Cependant ces messages sont souvent exprimés par un langage symbolique que les gens versés dans l'interprétation des songes connaissent parfaitement par simple héritage.

C'est ainsi que le lait et le miel désignent le Coran ou toute science infuse.

Le poisson est une annonce certaine d'un bienfait matériel provenant de Dieu.

Le sang et la viande saignante symbolisent au contraire des soucis et des désagréments.

Les chiens aboyants et les serpents sont les ennemis.

La femme symbolise les biens de ce monde et la chance etc...

Dans le chapitre 12 (Joseph) on parle nettement de cette science du rêve (oniologie) et, dans notre expérience personnelle, nous avons eu maintes fois la preuve de l'authenticité de cette science para-rationnelle.

839. Encore selon lui, le Prophète (BSDL) a dit: «Quand approchera la fin de ce monde, le songe du Croyant ne se trompe plus que rarement. Ce que voit en rêve le Croyant a la valeur du quarante sixième de la prophétie». (URA)

Dans une autre version on ajoute ceci: «Ceux d'entre vous qui ont les rêves les plus vrais, sont ceux qui ont le parler le plus véridique».

840. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui me voit en rêve me verra dans la réalité ou c'est comme s'il m'avait vu dans la réalité car le Diable ne prend jamais mon apparence». (URA)

هَمَّنَا، وَلَا مَبْلَغَ عِلْمِنَا، وَلَا تُسَلِّطْ عَلَيْنَا مَنْ لَا يَرْحَمُنَا» رواه الترمذي وقال حديث حسن .

835. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَا مِنْ قَوْمٍ يَقُومُونَ مِنْ مَجْلِسٍ لَا يَذْكُرُونَ اللَّهَ تَعَالَى فِيهِ ، إِلَّا قَامُوا عَنْ مِثْلِ جِيفَةِ حِمَارٍ ، وَكَانَ لَهُمْ حَسْرَةٌ » رواه أبو داود بإسنادٍ صحيح .

836. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « مَا جَلَسَ قَوْمٌ مَجْلِسًا لَمْ يَذْكُرُوا اللَّهَ تَعَالَى فِيهِ ، وَلَمْ يُصَلُّوا عَلَى نَبِيِّهِمْ فِيهِ ، إِلَّا كَانَ عَلَيْهِمْ تَرَةٌ ، فَإِنْ شَاءَ عَذَّبَهُمْ ، وَإِنْ شَاءَ غَفَرَ لَهُمْ » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسن .

837. وَعَنْهُ عَنِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « مَنْ قَعَدَ مَقْعَدًا لَمْ يَذْكُرِ اللَّهَ تَعَالَى فِيهِ كَانَتْ عَلَيْهِ مِنَ اللَّهِ تَرَةٌ ، وَمَنْ اضْطَجَعَ مَضْجَعًا لَا يَذْكُرُ اللَّهَ تَعَالَى فِيهِ ، كَانَتْ عَلَيْهِ مِنَ اللَّهِ تَرَةٌ » رواه أبو داود .
وقد سبق قريباً وشرحنا « الترة » فيه .

130 - باب الرؤيا وما يتعلق بها

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ وَمِنْ آيَاتِهِ مَنَامُكُمْ بِاللَّيْلِ وَالنَّهَارِ ﴾ [الروم : 23] .

838. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « لَمْ يَبْقَ مِنَ النَّبُوءَةِ إِلَّا الْمُبَشِّرَاتُ » قالوا : وَمَا الْمُبَشِّرَاتُ ؟ قَالَ : « الرُّؤْيَا الصَّالِحَةُ » رواه البخاري .

839. وَعَنْهُ أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « إِذَا اقْتَرَبَ الزَّمَانُ لَمْ تَكُذْ رُؤْيَا الْمُؤْمِنِ تَكْذِيبُ ، وَرُؤْيَا الْمُؤْمِنِ جُرْءٌ مِنْ سِتَّةٍ وَأَرْبَعِينَ جُرْءًا مِنَ النَّبُوءَةِ » متفقٌ عليه .
وفي رواية : « أَصْدَقُكُمْ رُؤْيَا أَصْدَقُكُمْ حَدِيثًا » .

840. وَعَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ رَأَى فِي الْمَنَامِ فَسِيرَانِي فِي الْيَقَظَةِ - أَوْ كَأَنَّمَا رَأَى فِي الْيَقَظَةِ - لَا يَتَمَثَّلُ الشَّيْطَانُ بِي » . متفقٌ عليه .

841. Selon Abou Sa'ïd Al Khoudri (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous voit en rêve quelque chose qu'il aime, cette vision ne provient que de Dieu le Très-Haut. Qu'il remercie Dieu pour cela et qu'il en parle aux autres».

Dans une autre version: «Qu'il n'en parle qu'à ceux qu'il aime». «Et quand il voit quelque chose qu'il n'aime pas, cette vision ne provient que du Diable. Qu'il se mette sous la protection de Dieu contre son mal et qu'il n'en parle à personne. Ainsi il ne lui en résulte aucun mal». (URA)

842. Selon Qatāda (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le rêve authentique (ou dans une autre version le bon rêve) provient de Dieu et le cauchemar provient du Diable. Que celui qui voit en rêve ce qu'il n'aime pas crache (sans émettre de salive) trois fois à sa gauche tout en invoquant la protection de Dieu contre le Diable. Ainsi il ne lui en résultera aucun mal». (URA)

843. Selon Jāber (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous voit en rêve ce qu'il n'aime pas, qu'il crache trois fois à sa gauche et qu'il invoque trois fois la protection de Dieu contre le Diable. Qu'il change le côté sur lequel il était couché». (Rapporté par Moslem)

844. Selon Wāil Ibn Al Asqā' (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Parmi les plus gros mensonges est l'apparement de l'homme soi-même à autre que son vrai père ou sa prétention d'avoir vu en rêve ce qu'il n'a en réalité pas vu ou enfin qu'il fasse dire au Messager de Dieu (BSDL) ce qu'il n'a jamais dit». (Rapporté par Al Boukhāri)

www.illias.com

Le salut

131 – Le mérite du salut et l'ordre de saluer les gens

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 24 – verset 27:* «O vous qui avez cru! N'entrez pas dans des maisons autres que les vôtres avant de vous annoncer délicatement et de saluer leurs occupants».

2. *Chapitre 24 – verset 61:* «Quand vous entrez dans des maisons, saluez-vous les uns les autres d'une formule venant de Dieu, bénie et agréable».

3. *Chapitre 4 – verset 86:* «Lorsqu'on vous adresse un salut, saluez d'une façon meilleure ou rendez le même salut».

841. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ يَقُولُ : «إِذَا رَأَى أَحَدُكُمْ رُؤْيَا يُحِبُّهَا ، فَإِنَّمَا هِيَ مِنَ اللَّهِ تَعَالَى ، فَلْيَحْمَدِ اللَّهَ عَلَيْهَا ، وَلْيُحَدِّثْ بِهَا - وَفِي رَوَايَةٍ : فَلَا يُحَدِّثْ بِهَا إِلَّا مَنْ يُحِبُّ - وَإِذَا رَأَى غَيْرَ ذَلِكَ مِمَّا يَكْرَهُ ، فَإِنَّمَا هِيَ مِنَ الشَّيْطَانِ ، فَلْيَسْتَعِذْ مِنْ شَرِّهَا ، وَلَا يَذْكُرْهَا لِأَحَدٍ ، فَإِنَّهَا لَا تَضُرُّهُ» متفقٌ عليه .

842. وَعَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «الرُّؤْيَا الصَّالِحَةُ - وَفِي رَوَايَةٍ : الرُّؤْيَا الْحَسَنَةُ - مِنَ اللَّهِ ، وَالْحُلُمُ مِنَ الشَّيْطَانِ ، فَمَنْ رَأَى شَيْئًا يَكْرَهُهُ فَلْيَنْفُثْ عَنْ شِمَالِهِ ثَلَاثًا ، وَلْيَتَوَذَّعْ مِنَ الشَّيْطَانِ فَإِنَّهَا لَا تَضُرُّهُ» متفقٌ عليه . «النفث» : نفخٌ لطيف لا ريقَ معه .

843. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِذَا رَأَى أَحَدُكُمْ الرُّؤْيَا يَكْرَهُهَا ، فَلْيَصُصْ عَنْ يَسَارِهِ ثَلَاثًا ، وَلْيَسْتَعِذْ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ ثَلَاثًا ، وَلْيَتَحَوَّلْ عَنْ جَنْبِهِ الَّذِي كَانَ عَلَيْهِ» رواه مسلم .

844. وَعَنْ أَبِي الْأَسْقَعِ وَائِلَةَ بْنِ الْأَسْقَعِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ مِنْ أَعْظَمِ الْفِرَى أَنْ يَدْعِيَ الرَّجُلُ إِلَى غَيْرِ أَبِيهِ ، أَوْ يُرِيَ عَيْنَهُ مَا لَمْ تَرَ ، أَوْ يَقُولَ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مَا لَمْ يَقُلْ» رواه البخاري .

كتاب السلام

131 - باب فضل السلام والأمر بإفشاءه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَدْخُلُوا بُيُوتًا غَيْرَ بُيُوتِكُمْ حَتَّى تَسْتَأْذِنُوا وَتُسَلِّمُوا عَلَى أَهْلِهَا﴾ [النور : 27] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿فَإِذَا دَخَلْتُمْ بُيُوتًا فَسَلِّمُوا عَلَى أَنْفُسِكُمْ تَحِيَّةً مِنْ عِنْدِ اللَّهِ مُبَارَكَةً طَيِّبَةً﴾ [النور : 61] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَإِذَا حُيِّتُمْ بِتَحِيَّةٍ فَحَيُّوا بِأَحْسَنَ مِنْهَا أَوْ رُدُّوها﴾ [النساء : 86] .

4. *Chapitre 61 – versets 24 et 25*: «T'est-il parvenu le récit des honorables hôtes d'Abrahām? (24)

Quand ils le surprirent chez lui et dirent: «Paix et salut».

Il dit: «Paix et salut». (25)

Pour ce qui est des Hadiths:

845. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), un homme demanda une fois au Messenger de Dieu (BSDL): «Quel est le meilleur Islam?» Il lui dit: «Tu donnes à manger et tu salues ceux que tu connais et ceux que tu ne connais pas». (URA)

846. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand Dieu créa Adam (BSDL), Il lui dit: «Va saluer ceux-là (un petit groupe d'Anges assis à proximité) écoute bien par quelle formule ils vont te saluer et ce sera votre façon de saluer, toi et ta descendance». Il leur dit: «Paix et salut sur vous!» Ils dirent: «Paix et salut sur toi ainsi que la miséricorde de Dieu». Ils lui ont donc ajouté: «Ainsi que la miséricorde de Dieu». (URA)

847. Al Barā Ibn 'Āzeb rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous a ordonné de faire sept choses:

- Rendre visite au malade.
- Suivre les cortèges funèbres.
- Dire à celui qui éternue: «Que Dieu soit miséricordieux avec toi!»
- Soutenir le faible.
- Aider l'opprimé.
- Saluer les autres.
- Ne pas faire mentir le serment de quelqu'un». (URA)

848. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Vous n'entrerez au Paradis que lorsque vous aurez cru et vous ne croirez que lorsque vous vous aimerez les uns les autres. Voulez-vous que je vous indique une chose capable de vous faire aimer les uns les autres? Saluez-vous entre vous». (Rapporté par Attirmidhī)

849. 'Abdullāh Ibn Sālem (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire «O gens! Saluez les autres, donnez à manger, respectez les liens de parenté et priez quand les autres dorment et vous entrerez au Paradis en toute tranquillité». (Rapporté par Attirmidhī)

850. On rapporte que Aṭṭoufeyl Ibn Oubey Ibn Ka'b venait trouver 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS) pour aller avec lui de bon matin au marché. Il dit: «Quand nous allions de bon matin au marché, il n'était pas un camelot, ni un marchand, ni un pauvre, ni personne d'autre à qui Ibn 'Omar n'adressât le salut. Un jour je suis allé voir 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS) qui me demanda de le suivre au marché. Je lui dis: «Que vas-tu faire au marché alors que tu n'as rien à y vendre, que tu ne t'enquiers jamais du prix des marchandises, que tu n'offres aucun prix pour ces marchandises

وقال تعالى: ﴿هَلْ أَتَاكَ حَدِيثُ ضَيْفِ إِبْرَاهِيمَ الْمُكْرَمِينَ﴾ إِذْ دَخَلُوا عَلَيْهِ فَقَالُوا: سَلَامًا، قَالَ: سَلَامٌ ﴿[الذاريات: 24، 25].

845. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَجُلًا سَأَلَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ: أَيُّ الْإِسْلَامِ خَيْرٌ؟ قَالَ: «تُطْعِمُ الطَّعَامَ، وَتَقْرَأُ السَّلَامَ عَلَى مَنْ عَرَفْتَ وَمَنْ لَمْ تَعْرِفْ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

846. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَمَّا خَلَقَ اللَّهُ تَعَالَى آدَمَ ﷺ قَالَ: اذْهَبْ فَسَلِّمْ عَلَى أَوْلَئِكَ - نَفَرٍ مِنَ الْمَلَائِكَةِ جُلُوسٌ - فَاسْتَمِعْ مَا يُحْيُونَكَ، فَإِنَّهَا تَحْيِيَّتُكَ وَتَحِيَّةُ ذُرِّيَّتِكَ. فَقَالَ: السَّلَامُ عَلَيْكُمْ، فَقَالُوا: السَّلَامُ عَلَيْكَ وَرَحْمَةُ اللَّهِ، فَرَادَوْهُ: وَرَحْمَةُ اللَّهِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

847. وَعَنْ أَبِي عُمَارَةَ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: أَمَرَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِسَبْعٍ: بِعِيَادَةِ الْمَرِيضِ، وَاتِّبَاعِ الْجَنَائِزِ، وَتَشْمِيتِ الْعَاطِسِ، وَنَصْرِ الضَّعِيفِ، وَعَوْنِ الْمَظْلُومِ، وَإِفْشَاءِ السَّلَامِ، وَإِبْرَارِ الْمَقْسِمِ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ، هَذَا لَفْظُ إِحْدَى رَوَايَاتِ الْبُخَارِيِّ.

848. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَدْخُلُوا الْجَنَّةَ حَتَّى تُؤْمِنُوا، وَلَا تُؤْمِنُوا حَتَّى تَحَابُّوا، أَوْ لَا أَذِلُّكُمْ عَلَى شَيْءٍ إِذَا فَعَلْتُمُوهُ تَحَابَبْتُمْ؟ أَفْشُوا السَّلَامَ بَيْنَكُمْ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

849. وَعَنْ أَبِي يُونُسَ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ سَلَامٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «يَا أَيُّهَا النَّاسُ أَفْشُوا السَّلَامَ، وَأَطْعِمُوا الطَّعَامَ، وَصِلُوا الْأَرْحَامَ، وَصَلُّوا وَالنَّاسُ نِيَامٌ، تَدْخُلُوا الْجَنَّةَ بِسَلَامٍ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

850. وَعَنْ الطُّفَيْلِ بْنِ أَبِيٍّ بْنِ كَعْبٍ أَنَّهُ كَانَ يَأْتِي عَبْدَ اللَّهِ بْنَ عُمَرَ، فَيَغْدُو مَعَهُ إِلَى السُّوقِ، قَالَ: فَإِذَا غَدَوْنَا إِلَى السُّوقِ، لَمْ يَمُرَّ عَبْدُ اللَّهِ عَلَى سَقَاطٍ وَلَا صَاحِبِ بَيْعَةٍ، وَلَا مُسْكِينٍ، وَلَا أَحَدٍ إِلَّا سَلَّمَ عَلَيْهِ، قَالَ الطُّفَيْلُ: فَجِئْتُ عَبْدَ اللَّهِ بْنَ عُمَرَ يَوْمًا، فَاسْتَبَعَنِي إِلَى السُّوقِ، فَقُلْتُ لَهُ: مَا تَصْنَعُ بِالسُّوقِ، وَأَنْتَ لَا تَقِفُ عَلَى الْبَيْعِ، وَلَا تَسْأَلُ عَنْ

et que tu ne t'asseois pas dans les endroits du marché où les gens s'asseoient?» Puis je lui dis: «Asseyons-nous ici et parlons un peu!» Il me dit: «Espèce de ventru! (Aṭṭoufeyl avait un gros ventre). Nous allons le matin au marché uniquement pour saluer les autres, pour saluer tous ceux que nous rencontrons». (Rapporté par Mālek dans son Mawṭa')

132 – La façon de saluer les autres.

Il est bon que celui qui salue le premier dise: «Salut et paix à vous ainsi que la miséricorde de Dieu et Ses bénédictions!» (Ainsi il emploie le pluriel même quand il ne s'adresse qu'à une seule personne). Celui qui lui répond dit: «Et le salut et la paix à vous ainsi que la miséricorde de Dieu et Ses bénédictions». (Ainsi il emploie la conjonction «et»).

851. 'Imrān Ibn Al Ḥouṣayn (DAS) rapporte: «Quelqu'un vint dire au Prophète (BSDL): «La paix et le salut à vous!» Il lui rendit son salut et l'homme s'assit. Le Prophète dit: «Et de dix». (Sous-entendu «bonnes actions»). Puis vint un autre qui dit: «La paix et le salut à vous ainsi que la miséricorde de Dieu!» Il lui rendit son salut et l'homme s'assit. Le Prophète (BSDL) dit: «Et de vingt». Puis arriva un troisième qui dit: «La paix et le salut à vous ainsi que la miséricorde de Dieu et Ses bénédictions». Il lui rendit son salut et l'homme s'assit. Le Prophète (BSDL) dit alors: «Et de trente». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

852. 'Āisha (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) m'a dit une fois: «Voici Gabriel qui t'adresse le salut». Je dis: «Et le salut et la paix à lui ainsi que la miséricorde de Dieu et Ses bénédictions». (URA)

853. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL), quand il prononçait un mot, le répétait trois fois de suite afin qu'on le comprenne bien de sa part. Quand il passait devant des gens et qu'il les saluait, il répétait trois fois son salut». (Rapporté par Al Boukhāri)

854. Dans son fameux et long Ḥadīth, Al Miqdād (DAS) dit: «Nous apportions au Prophète (BSDL) tous les jours sa part de lait. Il venait au cours de la nuit et saluait d'une voix modérée qui n'éveillait pas ceux qui dormaient et étaient entendue des autres. Le Prophète (BSDL) vint ce jour-là et salua selon sa coutume». (Rapporté par Moslem)

السَّلَامِ ، وَلَا تَسُومُ بِهَا ، وَلَا تَجْلِسُ فِي مَجَالِسِ السُّوقِ ؟ وَأَقُولُ : اجْلِسْ بِنَا هَهُنَا نَتَحَدَّثُ ، فَقَالَ : يَا أَبَا بَطْنٍ - وَكَانَ الطُّفَيْلُ ذَا بَطْنٍ - إِنَّمَا نَعْدُو مِنْ أَجْلِ السَّلَامِ ، فَبَسَلِمَ عَلَى مَنْ لَقِينَاهُ . رواه مالك في الموطأ بإسنادٍ صحيح .

132 - باب كيفية السلام

يُسْتَحَبُّ أَنْ يَقُولَ الْمُتَبَدِّئُ بِالسَّلَامِ : «السَّلَامُ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَةُ اللَّهِ وَبَرَكَاتُهُ» فَإِنِّي بِضَمِيرِ الْجَمْعِ ، وَإِنْ كَانَ الْمُسَلِّمُ عَلَيْهِ وَاحِدًا ، وَيَقُولُ الْمُجِيبُ : «وَعَلَيْكُمْ السَّلَامُ وَرَحْمَةُ اللَّهِ وَبَرَكَاتُهُ» فَإِنِّي بِوَائِدٍ الْعَظْفِ فِي قَوْلِهِ : وَعَلَيْكُمْ .

851. عَنْ عِمْرَانَ بْنِ الْحُصَيْنِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : جَاءَ رَجُلٌ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ : السَّلَامُ عَلَيْكُمْ ، فَرَدَّ عَلَيْهِ ثُمَّ جَلَسَ ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «عَشْرٌ» ثُمَّ جَاءَ آخَرُ ، فَقَالَ : السَّلَامُ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَةُ اللَّهِ ، فَرَدَّ عَلَيْهِ فَجَلَسَ ، فَقَالَ : «عِشْرُونَ» ثُمَّ جَاءَ آخَرُ ، فَقَالَ : السَّلَامُ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَةُ اللَّهِ وَبَرَكَاتُهُ ، فَرَدَّ عَلَيْهِ فَجَلَسَ ، فَقَالَ : «ثَلَاثُونَ» رواه أبو داود والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

852. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «هَذَا جَبْرِيلُ يُقْرَأُ عَلَيْكَ السَّلَامُ» قَالَتْ : قُلْتُ : «وَعَلَيْهِ السَّلَامُ وَرَحْمَةُ اللَّهِ وَبَرَكَاتُهُ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ . وهكذا وقع في بعض روايات الصحيحين : «وبَرَكَاتُهُ» . وفي بعضها بحذفها ، وزيادة الثقة مقبولة .

853. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا تَكَلَّمَ بِكَلِمَةٍ أَعَادَهَا ثَلَاثًا حَتَّى تُفْهَمَ عَنْهُ ، وَإِذَا أَتَى عَلَى قَوْمٍ فَسَلَّمَ عَلَيْهِمْ سَلَّمَ عَلَيْهِمْ ثَلَاثًا . رواه البخاري . وهذا محمول على ما إذا كان الجمع كثيرًا .

854. وَعَنْ الْمُقَدَّادِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فِي حَدِيثِهِ الطَّوِيلِ قَالَ : كُنَّا نَرْفَعُ لِلنَّبِيِّ ﷺ نَصِيْبَهُ مِنَ اللَّبَنِ ، فَيَجِيءُ مِنَ اللَّيْلِ ، فَيَسَلِّمُ تَسْلِيمًا لَا يُوقِظُ نَائِمًا ، وَيُسْمِعُ الْيَقْظَانَ ، فَجَاءَ النَّبِيُّ ﷺ فَسَلَّمَ كَمَا كَانَ يُسَلِّمُ . رواه مسلم .

855. Selon Asmā' Bent Yazīd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) traversa un jour la mosquée alors qu'un groupe de femmes y étaient assises. Il leur fit signe de la main en guise de salut. (Rapporté par Attirmidhī)

856. Abou Jouray Al Houjeymī (DAS) rapporte: «Je suis allé une fois trouver le Messenger de Dieu (BSDL) et lui dis: «A toi la paix et le salut, ô Messenger de Dieu!» Il me dit: «Ne dis pas: «A toi la paix et le salut», car c'est la façon de saluer les morts». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

133 – Les règles de politesse du salut

857. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «C'est celui qui est monté qui salue le piéton, c'est le piéton qui salue celui qui est assis et c'est le petit groupe qui salue le plus grand». (URA)

Et dans une version d'Al Boukhārī: «Et c'est le petit qui salue le grand».

858. Abou Oumāma Soudāī Ibn 'Ajlān Al-Bahilī (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'homme le plus digne de l'amour de Dieu est celui qui salue le premier». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

www.lilas.com

134 – Où il est bon de saluer une deuxième fois ceux qu'on vient déjà de rencontrer, comme celui qui est entré et sorti puis est rentré aussitôt après, ou lorsqu'un arbre ou autre obstacle s'est interposé entre les deux

859. Abou Hourayra (DAS), dans son fameux Ḥadīth concernant celui qui a annulé sa prière, rapporte qu'un homme vint à la mosquée et y fit sa prière. Puis il

855. وَعَنْ أَسْمَاءَ بِنْتِ يَزِيدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ مَرَّ فِي الْمَسْجِدِ يَوْمًا ، وَعُصْبَةٌ مِنَ النِّسَاءِ قُعودٌ ، فَأَلَوَى بِيَدِهِ بِالتَّسْلِيمِ . رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .
وَهَذَا مَحْمُولٌ عَلَى أَنَّهُ ﷺ ، جَمَعَ بَيْنَ اللَّفْظِ وَالإِشَارَةِ ، وَيُؤَيِّدُهُ أَنَّ فِي رِوَايَةِ أَبِي دَاوُدَ : « فَسَلَّمَ عَلَيْنَا » .

856. وَعَنْ أَبِي جُرَيْجٍ الْهَجِيمِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : أَتَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ، فَقُلْتُ : عَلَيْكَ السَّلَامُ يَا رَسُولَ اللَّهِ . قَالَ : « لَا تَقُلْ عَلَيْكَ السَّلَامُ ، فَإِنَّ عَلَيْكَ السَّلَامَ تَحِيَّةَ الْمَوْتَى » رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ . وقد سبق بطوله .

133 - باب آداب السلام

857. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « يُسَلِّمُ الرَّاَكِبُ عَلَى الْمَاشِي ، وَالْمَاشِي عَلَى الْقَاعِدِ ، وَالْقَلِيلُ عَلَى الْكَثِيرِ » متفقٌ عليه .
وَفِي رِوَايَةٍ لِلْبُخَارِيِّ : « وَالصَّغِيرُ عَلَى الْكَبِيرِ » .

858. وَعَنْ أَبِي أُمَامَةَ صُدِّيِّ بْنِ عَجَلَانَ الْبَاهِلِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنَّ أَوَّلَى النَّاسِ بِاللَّهِ مَنْ بَدَأَهُمُ بِالسَّلَامِ » رواه أبو داود والترمذي بإسنادٍ جيِّدٍ .

ورواه الترمذي عن أبي أمامة - رضي الله عنه - : قيلَ : يا رسول الله ، الرجلانِ يلتقيانِ ، أيُّهُما يبدأُ بالسَّلامِ ؟ قالَ : أولاهُما بالله تعالى .

134 - باب استحباب إعادة السلام على من تكرر لقائه على قرب

بأن دخل ثم خرج ثم دخل في الحال ،
أو حال بينهما شجرة ونحوها

859. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فِي حَدِيثِ الْمَسِيِّ صَلَاتُهُ أَنَّهُ جَاءَ فَصَلَّى ،

alla saluer le Prophète (BSDL). Ce dernier lui rendit son salut et lui dit: «Va refaire ta prière car tu n'as pas prié». Il s'en alla refaire sa prière puis revint saluer le Prophète (BSDL) et la chose se répéta ainsi plusieurs fois. (URA)

860. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous rencontre son frère, qu'il le salue. Si, après cela, un arbre ou un rocher les a séparés et qu'ils se rencontrent de nouveau, qu'il le salue une nouvelle fois». (Rapporté par Abou Dawūd)

135 – Le devoir de saluer quand on rentre chez soi

Dieu le Très-Haut a dit: «Quand vous entrez dans des maisons, saluez-vous les uns les autres d'une formule venant de Dieu, bénie et agréable». (*Chapitre 24 – verset 61*).

861. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) lui a dit: «Mon fils! Quand tu entres chez toi, salue ta famille, ce sera une bénédiction pour toi et pour ta famille». (Rapporté par Attirmidhi)

136 – Le salut adressé aux enfants

862. On rapporte au sujet de Anas (DAS) qu'il est passé une fois devant des enfants et les salua en disant: «C'est ainsi que faisait le Messenger de Dieu (BSDL)». (URA)

137 – La permission de saluer son épouse ou une femme qu'on n'a pas le droit d'épouser (mère, fille, sœur, tante etc...) ou des femmes étrangères s'il n'y a pas risque de quelque tentation; de même qu'elles peuvent le saluer à la même condition

863. Sa'd Ibn Sahl rapporte: «Il y avait parmi nous une femme qui arrachait des feuilles de blette qu'elle faisait bouillir dans une marmite en versant dessus un

ثُمَّ جَاءَ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ، فَسَلَّمَ عَلَيْهِ، فَرَدَّ عَلَيْهِ السَّلَامَ، فَقَالَ: «ارْجِعْ فَصَلِّ، فَإِنَّكَ لَمْ تُصَلِّ» فَرَجَعَ فَصَلَّى، ثُمَّ جَاءَ فَسَلَّمَ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ حَتَّى فَعَلَ ذَلِكَ ثَلَاثَ مَرَّاتٍ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

860. وَعَنْهُ عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا لَقِيَ أَحَدُكُمْ أَخَاهُ، فَلْيَسَلِّمْ عَلَيْهِ، فَإِنْ حَالَتْ بَيْنَهُمَا شَجَرَةٌ، أَوْ جِدَارٌ، أَوْ حَجَرٌ، ثُمَّ لَقِيَهُ، فَلْيَسَلِّمْ عَلَيْهِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ.

135 - باب استحباب السّلام إذا دخل بيته

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿فَإِذَا دَخَلْتُمْ بُيُوتًا فَسَلِّمُوا عَلَى أَنْفُسِكُمْ تَحِيَّةً مِنْ عِنْدِ اللَّهِ مُبَارَكَةً طَيِّبَةً﴾ [النور: 61].

861. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَا بُنَيَّ، إِذَا دَخَلْتَ عَلَى أَهْلِكَ، فَسَلِّمْ، يَكُنْ بَرَكَةً عَلَيْكَ، وَعَلَى أَهْلِ بَيْتِكَ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

136 - باب السّلام على الصبيان

862. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ مَرَّ عَلَى صَبْيَانٍ، فَسَلَّمَ عَلَيْهِمْ، وَقَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَفْعَلُهُ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

137 - باب سلام الرجل على زوجته والمرأة من محارمه

وعلى أجنبية وأجنبيات لا يخاف الفتنة بهنّ، وسلامهن بهذا الشرط

863. عَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَتْ فَيْنَا امْرَأَةً - وَفِي رِوَايَةٍ: كَانَتْ لَنَا عَجُوزٌ - تَأْخُذُ مِنْ أَصُولِ السِّلَقِ فَتَطْرَحُهُ فِي الْقِدْرِ، وَتُكْرِكُ حَبَّاتٍ مِنْ شَعِيرٍ،

par de farine d'orge. Une fois que nous avons terminé la prière du Vendredi et quitté la mosquée, nous la saluions et elle nous avançait sa soupe». (Rapporté par Al Boukhāri)

864. Oummou Hāni (DAS) rapporte: «Je me rendis le jour de la conquête de la Mecque chez le Prophète (BSDL) alors qu'il prenait un bain cependant que sa fille Fāṭima le couvrait d'un voile. Je le saluai», (et elle cita le Ḥadīth). (Rapporté par Moslem)

865. Asmā' Bent Yazīd (DAS) rapporte: «Nous étions un groupe de femmes quand le Prophète (BSDL) passa devant nous et nous salua». (Rapporté par Abou Daoud)

138 – L'interdiction de saluer le premier un Mécréant et la manière de lui rendre son salut. Il est par contre recommandé de saluer un groupe assis où se trouvent des Musulmans et des Mécréants

866. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Ne soyez pas les premiers à saluer les Juifs ou les Chrétiens. Si vous rencontrez l'un d'eux sur votre chemin, acculez-le à sa partie la plus étroite». (Rapporté par Moslem)

867. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand les gens du Livre (Juifs et Chrétiens) vous adressent un salut, dites-leur: «Et sur vous». (URA)

Commentaire

En arrivant à Médine, le Prophète (BSDL) fit rédiger une charte de bon voisinage où il assurait en particulier aux Juifs leurs libertés essentielles et leur dignité.

Mais les Juifs le trahirent malgré cette mansuétude plus d'une fois et ne cessèrent de fomenter contre lui des complots et des coalitions.

Aussi a-t-il finalement décidé de les traiter en ennemis vaincus, d'où cette façon de se comporter avec eux dans la rue.

Pour ce qui est de cette manière de leur rendre leur salut, cela s'explique par le fait qu'ils disaient au lieu de «Assalamou Alaykum» (paix et salut à vous) «Assammou Alaykum» c'est-à-dire: «L'insecte venimeux sur vous», d'où cette réponse légitime: «Et sur vous».

868. Selon Ousāma (DAS), le Prophète (BSDL) passa devant des gens assis où se mêlaient des idolâtres aux Musulmans. Le Prophète (BSDL) leur adressa le salut. (URA)

139 – La recommandation de saluer quand on se lève d'un cercle ou lorsqu'on quitte celui ou ceux avec lesquels on était assis

869. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous arrive à un cercle, qu'il salue et quand il se lève, qu'il salue. Le

فَإِذَا صَلَّيْنَا الْجُمُعَةَ، وَانْصَرَفْنَا، نُسَلِّمُ عَلَيْهَا، فَتَقْدِمُهُ إِلَيْنَا. رواه البخاري.
قوله: «تكرر» أي: تطحن.

864. وَعَنْ أُمِّ هَانِئٍ فَاحِشَةَ بِنْتِ أَبِي طَالِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ يَوْمَ الْفَتْحِ وَهُوَ يَغْتَسِلُ، وَفَاطِمَةُ تَسْتُرُهُ بِثَوْبٍ، فَسَلَّمْتُ، وَذَكَرَتْ الْحَدِيثَ. رواه مسلم.

865. وَعَنْ أَسْمَاءَ بِنْتِ يَزِيدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: مَرَّ عَلَيْنَا النَّبِيُّ ﷺ فِي نِسْوَةٍ فَسَلَّمَّ عَلَيْنَا. رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن، وهذا لفظ أبي داود، ولفظ الترمذي: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ مَرَّ فِي الْمَسْجِدِ يَوْمًا، وَعُصْبَةٌ مِنَ النِّسَاءِ قُعُودٌ، فَأَلَوَى يَدَيْهِ بِالسَّلَامِ.

138 - باب تحريم ابتدائنا الكافر بالسلام وكيفية الرد عليهم.

واستحباب السلام على أهل مجلس فيهم مسلمون وكفار

866. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا تَبْدُؤُوا الْيَهُودَ وَلَا النَّصَارَى بِالسَّلَامِ، فَإِذَا لَقِيتُمْ أَحَدَهُمْ فِي طَرِيقٍ فَاضْطَرُّوهُ إِلَى أَضْيَقِهِ» رواه مسلم.

867. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا سَلَّمَ عَلَيْكُمْ أَهْلُ الْكِتَابِ فَقُولُوا: وَعَلَيْكُمْ» متفق عليه.

868. وَعَنْ أُسَامَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ مَرَّ عَلَى مَجْلِسٍ فِيهِ أَخْلَاطٌ مِنَ الْمُسْلِمِينَ وَالْمُشْرِكِينَ - عَبْدَقِ الْأَوْثَانِ وَالْيَهُودَ - فَسَلَّمَ عَلَيْهِمُ النَّبِيُّ ﷺ. متفق عليه.

139 - باب استحباب السلام إذا قام من المجلس وفارق جلساءه أو جلسه

869. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا انْتَهَى

premier salut n'est pas en effet plus justifié que le deuxième». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

140 – Le devoir de demander la permission avant d'entrer et ses règles de politesse

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 24 – verset 27*: «O vous qui avez cru! N'entrez pas dans des maisons autres que les vôtres avant de vous annoncer délicatement et de saluer leurs habitants».

2. *Chapitre 24 – verset 59*: «Une fois que les enfants des vôtres atteignent leur puberté, qu'ils demandent l'autorisation d'entrer comme l'ont demandée ceux qui étaient avant eux».

870. Selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand tu demandes la permission d'entrer, répète-le trois fois. Si on te la donne entre, sinon rebrousse chemin». (URA)

871. Selon Sahl Ibn Sa'd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La seule raison qui a nécessité de demander la permission avant d'entrer est le regard». (URA)

872. Rib'ī Ibn Hirāsh a dit: «Quelqu'un des Banī 'Amer nous a raconté qu'il a demandé une fois l'autorisation d'entrer chez le Prophète en disant simplement: «Est-ce que j'entre?» Le Messenger de Dieu (BSDL) dit à son serviteur: «Sors à cet homme et apprends-lui la façon de demander la permission d'entrer. Dis-lui de dire: «Paix et salut à vous! Puis-je entrer?» L'homme l'entendit et dit: «Paix et salut à vous! Puis-je entrer?» Le Prophète (BSDL) l'y autorisa alors et il entra. (Rapporté par Abou Dawūd)

873. Kilda Ibn Hanbal a dit: «Je me rendis une fois auprès du Prophète (BSDL) et m'introduisis chez lui sans saluer. Le Prophète (BSDL) me dit: «Retourne et dis: «Paix et salut à vous! Puis-je entrer?» (Rapporté par Attirmidhi et Abou Dawūd)

أَحَدُكُمْ إِلَى الْمَجْلِسِ فَلْيَسَلِّمْ ، فَإِذَا أَرَادَ أَنْ يَقُومَ فَلْيَسَلِّمْ ؛ فَلَيْسَتْ الْأُولَى بِأَحَقَّ مِنَ الْآخِرَةِ »
رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

140 - باب الاستئذان وآدابه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَدْخُلُوا بُيُوتًا غَيْرَ بُيُوتِكُمْ حَتَّى تَسْتَأْذِنُوا وَتُسَلِّمُوا عَلَى أَهْلِهَا ﴾ [النور: 27] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَإِذَا بَلَغَ الْأَطْفَالُ مِنْكُمُ الْحُلُمَ فَلْيَسْتَأْذِنُوا كَمَا اسْتَأْذَنَ الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ ﴾ [النور: 59] .

870 . وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ :
«الاسْتِئْذَانُ ثَلَاثٌ ، فَإِنْ أُذِنَ لَكَ وَالْأَفَارِجُ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

871 . وَعَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّمَا
جُعِلَ الْاسْتِئْذَانُ مِنْ أَجْلِ الْبَصَرِ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

872 . وَعَنْ رَبِيعِ بْنِ جِرَاشٍ قَالَ : حَدَّثَنَا رَجُلٌ مِنْ بَنِي عَامِرٍ اسْتَأْذَنَ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ وَهُوَ فِي بَيْتٍ ، فَقَالَ : أَلَلَّجُ ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لِخَادِمِهِ : «اُخْرُجْ إِلَى هَذَا فَعَلِمَهُ
الاسْتِئْذَانَ ، فَقُلْ لَهُ : قُلْ : السَّلَامُ عَلَيْكُمْ ، أَدْخُلُ ؟ » فَسَمِعَهُ الرَّجُلُ فَقَالَ : السَّلَامُ
عَلَيْكُمْ ، أَدْخُلُ ؟ فَأَذِنَ لَهُ النَّبِيُّ ﷺ ، فَدَخَلَ . رواه أبو داود بإسنادٍ صحيح .

873 . عَنْ كِلْدَةَ بْنِ الْحَنْبَلِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ ، فَدَخَلْتُ
عَلَيْهِ وَلَمْ أُسَلِّمْ ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «ارْجِعْ فَقُلْ السَّلَامُ عَلَيْكُمْ أَدْخُلُ ؟ » رواه أبو داود ،
والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

141 – Expliquer que la tradition du Prophète (Sunna) veut que, lorsqu'on dit à celui qui demande la permission d'entrer: «Qui es-tu?» qu'il dise: «Untel», en disant les nom et prénom sous lesquels il est connu. Tandis qu'il n'est pas bon qu'il se contente de dire: «C'est moi» ou autre réponse pareille

874. Anas (DAS), dans son fameux Hadith sur l'Ascension miraculeuse du Prophète (BSDL), a dit: «Puis Gabriel me fit monter au ciel inférieur. Il demanda qu'on lui en ouvrit les portes. On dit: «Qui va là?» Gabriel dit: «Gabriel». On dit: «Qui est avec toi?» Il dit: «Moḥammad». Puis il monta au deuxième ciel et demanda qu'on lui en ouvrit les portes. On dit: «Qui va là?» Il dit: «Gabriel». On dit: «Qui est avec toi?» Il dit: «Moḥammad». Et ainsi de suite aux troisième, quatrième ciel jusqu'au septième et à chaque porte de chaque ciel on disait: «Qui va là?» et il disait: «Gabriel». (URA)

875. Abou Dharr (DAS) a dit: «Je suis sorti une nuit et voilà que le Messager de Dieu (BSDL) marchait seul. Je me suis mis à marcher à la lumière de la lune. Il se retourna et me vit. Il dit: «Qui va là?» Je dis: «Abou Dharr». (URA)

876. Oummou Hāni' (DAS) a dit: «Je me rendis une fois chez le Prophète (BSDL) alors qu'il prenait son bain tandis que Fatīma (sa fille) le couvrait d'un voile. Il dit: «Qui est cette femme?» Je dis: «Oummou Hāni'». (URA)

877. Jāber (DAS) a dit: «Je me rendis un jour chez le Prophète (BSDL) et je frappai à sa porte. Il dit: «Qui va là?» Je dis: «Moi». Il dit: «Moi, moi, qui moi?» On dirait qu'il n'avait pas aimé ma réponse». (URA)

142 – Où il est bon de dire à celui qui éternue: «Que Dieu soit miséricordieux avec toi!» Cependant il n'est pas bon de le lui dire quand il ne dit pas après avoir éternué: «la louange est à Dieu le Très-Haut». Les règles de politesse à suivre quand on éternue ou quand on bâille

878. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu aime l'éternuement et n'aime pas qu'on bâille. Quand l'un de vous éternue et remercie Dieu exalté, c'est un devoir pour tout Musulman qui l'a entendu de lui dire: «Que Dieu soit miséricordieux avec toi!» Quant au bâillement ce n'est qu'une instigation du Diable. Quand l'un de vous bâille qu'il fasse de son mieux pour s'en retenir car, lorsque l'un de vous bâille, le Diable se rit de lui». (Rapporté par Al Boukhāri)

141 - باب بيان أن السنة إذا قيل للمستأذن : من أنت ؟
أن يقول : فلان ، فيسمي نفسه بما يُعرف به من اسم أو كنية ،
وكراهة قوله : «أنا» ونحوها

874. عن أنسٍ - رضي الله عنه - في حديثه المشهور في الإسرائ قال : قال رسول الله ﷺ : «ثُمَّ صَعِدَ بِي جِبْرِيلُ إِلَى السَّمَاءِ الدُّنْيَا فَاسْتَفْتَحَ ، فَقِيلَ : مَنْ هَذَا؟ قَالَ : جِبْرِيلُ ، قِيلَ : وَمَنْ مَعَكَ؟ قَالَ : مُحَمَّدٌ. ثُمَّ صَعِدَ إِلَى السَّمَاءِ الثَّانِيَةِ وَالثَّالِثَةِ وَالرَّابِعَةِ وَسَائِرِهِنَّ ، وَيُقَالُ فِي بَابِ كُلِّ سَمَاءٍ : مَنْ هَذَا؟ فَيَقُولُ : جِبْرِيلُ». متفق عليه .

875. وعن أبي ذرٍّ - رضي الله عنه - قال : خَرَجْتُ لَيْلَةً مِنَ اللَّيَالِي ، فَإِذَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَمْشِي وَحْدَهُ ، فَجَعَلْتُ أَمْشِي فِي ظِلِّ الْقَمَرِ ، فَالْتَفَتَ فَرَأَانِي فَقَالَ : «مَنْ هَذَا؟» فَقُلْتُ : أَبُو ذَرٍّ. متفق عليه .

876. وعن أمِّ هانئٍ - رضي الله عنها - قَالَتْ : أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ وَهُوَ يَغْتَسِلُ وَفَاطِمَةُ تَسْتُرُهُ ، فَقَالَ : «مَنْ هَذِهِ؟» فَقُلْتُ : أَنَا أُمُّ هَانِئٍ. متفق عليه .

877. وعن جابر - رضي الله عنه - قال : أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ فَدَقَقْتُ الْبَابَ ، فَقَالَ : «مَنْ ذَا؟» فَقُلْتُ : أَنَا ، فَقَالَ : «أَنَا أَنَا؟!» كَأَنَّهُ كَرِهَهَا. متفق عليه .

142 - باب استحباب تشميت العاطس إذا حمد الله تعالى
وكراهة تشميته إذا لم يحمد الله تعالى ،
وبيان آداب التشميت والعطاس والتثاؤب

878. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْعُطَّاسَ ، وَيَكْرَهُ التَّثَاؤُبَ ، فَإِذَا عَطَسَ أَحَدُكُمْ وَحَمِدَ اللَّهَ تَعَالَى كَانَ حَقًّا عَلَى كُلِّ مُسْلِمٍ سَمِعَهُ أَنْ يَقُولَ لَهُ : يَرْحَمُكَ اللَّهُ ، وَأَمَّا التَّثَاؤُبُ فَإِنَّمَا هُوَ مِنَ الشَّيْطَانِ ، فَإِذَا تَثَاءَبَ أَحَدُكُمْ فَلْيُرِدْهُ مَا اسْتَطَاعَ ؛ فَإِنَّ أَحَدَكُمْ إِذَا تَثَاءَبَ ضَحِكَ مِنْهُ الشَّيْطَانُ» رواه البخاري .

879. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous éternue qu'il dise: «La louange est à Dieu (Al ḥamdou lillāh)», et que son frère (ou son compagnon) lui dise: «Que Dieu soit miséricordieux avec toi! (Raḥimakallāh)», et qu'il dise à son tour: «Que Dieu vous guide sur le droit chemin et améliore votre situation et votre état d'âme». (Rapporté par Al Boukhārī)

880. Abou Mūsa (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Quand l'un de vous éternue et remercie Dieu, dites-lui: «Raḥimakallāh!» Mais s'il ne remercie pas Dieu, ne le lui dites pas». (Rapporté par Moslem)

881. Anas (DAS) rapporte: «Deux hommes éternuèrent en présence du Prophète (BSDL). Il dit à l'un d'eux: «Raḥimakallāh!» et ne le dit pas à l'autre. Ce dernier dit: «Untel a éternué et tu lui as dit: «Raḥimakallāh», et j'ai éternué et tu ne me l'as pas dit». Il lui dit: «Celui-ci a remercié Dieu et toi, tu ne l'as pas fait». (URA)

882. Abou Hourayra a dit: «Quand le Messenger de Dieu (BSDL) éternuait, il mettait sa main ou un pan de son vêtement sur sa bouche et atténuait sa voix». (Rapporté par Attirmidhī)

883. Abou Mūsa a dit: «Les Juifs faisaient semblant d'éternuer en présence du Messenger de Dieu (BSDL) dans l'espoir qu'il leur dise: «Raḥimakallāh», et qu'ils lui répondent: «Que Dieu te guide sur le droit chemin et améliore ta situation et ton état d'âme». (Rapporté par Abou Dawūd)

884. Selon Abou Sa'īd Al Khoudri (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous bâille, qu'il place sa main devant sa bouche sinon le Diable y entre». (Rapporté par Moslem)

143 – Où il est bon de se serrer la main quand on se rencontre ainsi que de montrer un visage souriant. Où il est bon de baiser la main d'un saint homme, d'embrasser son propre enfant et de donner l'accolade à celui qui rentre d'un voyage. Il est par contre mal vu de s'incliner

885. Qatāda a dit: «J'ai dit à Anas: «Est-ce que les Compagnons du Messenger de Dieu (BSDL) se serraient la main?» Il dit: «Oui». (Rapporté par Al Boukhārī)

879. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِذَا عَطَسَ أَحَدُكُمْ فَلْيَقُلْ: الْحَمْدُ لِلَّهِ؛ وَلْيَقُلْ لَهُ أَخُوهُ أَوْ صَاحِبُهُ: يَرْحَمُكَ اللَّهُ. فَإِذَا قَالَ لَهُ: يَرْحَمُكَ اللَّهُ، فَلْيَقُلْ: يَهْدِيكُمُ اللَّهُ وَيُصْلِحُ بِالْكُم». رواه البخاري.

880. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِذَا عَطَسَ أَحَدُكُمْ فَحَمِدَ اللَّهَ فَشَمِتُوهُ، فَإِنْ لَمْ يَحْمِدِ اللَّهَ فَلَا تُشَمِتُوهُ» رواه مسلم.

881. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: عَطَسَ رَجُلَانِ عِنْدَ النَّبِيِّ ﷺ، فَشَمِتَ أَحَدُهُمَا وَلَمْ يُشَمِتِ الْآخَرُ، فَقَالَ الَّذِي لَمْ يُشَمِتْهُ: عَطَسَ فُلَانٌ فَشَمِتَهُ، وَعَطَسْتُ فَلَمْ تُشَمِتْنِي؟ فَقَالَ: «هَذَا حَمِدَ اللَّهَ، وَإِنَّكَ لَمْ تَحْمِدِ اللَّهَ». متفقٌ عليه.

882. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا عَطَسَ وَضَعَ يَدَهُ أَوْ ثَوْبَهُ عَلَى فِيهِ، وَخَفَضَ - أَوْ غَضَّ - بِهَا صَوْتَهُ. شَكََّ الرَّاوي. رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيح.

883. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ الْيَهُودُ يَتَعَاطَسُونَ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، يَرْجُونَ أَنْ يَقُولَ لَهُمْ: يَرْحَمُكُمُ اللَّهُ، فيقول: «يَهْدِيكُمُ اللَّهُ وَيُصْلِحُ بِالْكُم». رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيح.

884. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا تَنَاءَبَ أَحَدُكُمْ فَلْيَمْسِكْ يَدَهُ عَلَى فِيهِ، فَإِنَّ الشَّيْطَانَ يَدْخُلُ» رواه مسلم.

143 - باب استحباب المصافحة عند اللقاء وبشاشة الوجه

وتقبيل يد الرجل الصالح ، وتقبيل ولده شفقة
ومعانقة القادم من سفر ، وكراهية الانحناء

885. عَنْ أَبِي الْخَطَّابِ قَتَادَةَ قَالَ: قُلْتُ لَأَنَسٍ: أَكَانَتْ الْمُصَافَحَةُ فِي أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ؟ قَالَ: نَعَمْ. رواه البخاري.

886. Anas (DAS) a dit: «Quand arrivèrent les Yéménites, le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Voici venus à vous les gens du Yémen et ce sont les premiers à vous apporter la coutume de vous serrer la main». (Rapporté par Abou Dawūd)

887. Selon Al Barā (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dès que deux Musulmans qui se rencontrent se serrent la main, Dieu les absout de leurs péchés avant qu'ils ne se quittent». (Rapporté par Abou Dawūd)

888. Anas (DAS) rapporte: «Quelqu'un dit une fois: «O Messenger de Dieu! Quand l'un de nous rencontre son frère (ou son ami), est-ce qu'il s'incline devant lui?» Il lui dit: «Non». Il dit: «Est-ce qu'il se colle à lui et l'embrasse?» Il dit: «Non». Il dit: «Est-ce qu'il lui prend la main et la lui serre?» Il dit: «Oui». (Rapporté par Attirmidhī)

889. Şafwān Ibn 'Assāl (DAS) rapporte: «Un Juif dit à son compagnon: «Al-lons donc voir ce prophète!» Ils allèrent donc au Messenger de Dieu (BSDL) et l'interrogèrent sur neuf signes évidents. Şafwān cita tout le Ḥadīth jusqu'à ces mots: «Ils lui baisèrent la main et le pied en disant: «Nous attestons que tu es Prophète». (Rapporté par Attirmidhī)

Commentaire

Au sujet de ces «neufs signes évidents» Aṭṭayyby dit qu'il s'agit de neuf interdits communs aux Musulmans et aux Juifs.

Le Prophète (BSDL), pour les convaincre de sa qualité de prophète, leur énonça les neuf premiers et ajouta le dixième qu'ils avaient tu.

Ces dix interdictions sont les suivantes:

11. D'associer à Dieu quoi que ce soit.
12. Le vol.
13. L'adultère.
14. Le meurtre non justifié par la loi.
15. De dénoncer injustement aux autorités une personne innocente afin qu'elle soit tuée.
16. La sorcellerie.
17. Le prêt à intérêt.
18. La calomnie d'une femme chaste.
19. La fuite au combat.
10. (Particulièrement aux Juifs), de transgresser le sabbat.

890. Ibn 'Omar (DAS) rapporte une histoire où il dit entre autres: «Nous nous sommes alors approchés du Prophète (BSDL) et nous lui baisâmes la main». (Rapporté par Abou Dawūd)

891. 'Āisha (DAS) rapporte: «Zeyd Ibn Ḥāritha vint à Médine alors que le Messenger de Dieu (BSDL) était chez moi. Il vint frapper à sa porte. Le Prophète (BSDL) se leva à sa rencontre en laissant traîner son manteau. Il lui donna l'accolade et l'embrassa». (Rapporté par Attirmidhī)

892. Selon Abou Dharr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne méprise aucune bonne action, si petite soit-elle, quand ce ne serait que de rencontrer ton frère avec un visage détendu». (Rapporté par Moslem)

893. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDL) embrassa une fois (son petit fils) Al Hasan Ibn 'Alī (DAS). Al Aqrā' Ibn Ḥābes lui dit: «J'ai dix enfants et je n'en ai jamais embrassé aucun». Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Celui qui n'est pas miséricordieux ne reçoit lui-même aucune miséricorde». (URA)

886. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: لَمَّا جَاءَ أَهْلُ الْيَمَنِ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «قَدْ جَاءَكُمْ أَهْلُ الْيَمَنِ، وَهُمْ أَوَّلُ مَنْ جَاءَ بِالْمَصَافِحَةِ» رواه أبو داود بإسناد صحيح.

887. وَعَنْ الْبَرَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ مُسْلِمَيْنِ يَلْتَقِيَانِ فَيَتَصَافِحَانِ إِلَّا غُفِرَ لَهُمَا قَبْلَ أَنْ يَفْتَرِقَا» رواه أبو داود.

888. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَجُلٌ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، الرَّجُلُ مِمَّا يَلْقَى أَخَاهُ أَوْ صَدِيقَهُ، أَيْنَحْيِي لَهُ؟ قَالَ: «لَا» قَالَ: أَفَلْتَرْمُهُ وَيَقْبَلُهُ؟ قَالَ: «لَا»، قَالَ: فَيَأْخُذُ بِيَدِهِ وَيُصَافِحُهُ؟ قَالَ: «نَعَمْ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

889. وَعَنْ صَفْوَانَ بْنِ عَسَّالٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ يَهُودِيٌّ لِصَاحِبِهِ: اذْهَبْ بِنَا إِلَى هَذَا النَّبِيِّ، فَأَتَيْنَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، فَسَأَلَاهُ عَنْ تِسْعِ آيَاتٍ بَيِّنَاتٍ، فَذَكَرَ الْحَدِيثَ إِلَى قَوْلِهِ: فَقَبَّلَا يَدَهُ وَرَجَلَهُ، وَقَالَا: نَشْهَدُ أَنَّكَ نَبِيٌّ. رواه الترمذي وغيره بأسانيد صحيحة.

890. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قِصَّةٌ قَالَ فِيهَا: فَدَنَوْنَا مِنَ النَّبِيِّ ﷺ فَقَبَّلْنَا يَدَهُ. رواه أبو داود.

891. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَدِمَ زَيْدُ بْنُ حَارِثَةَ الْمَدِينَةَ وَرَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي بَيْتِي، فَأَتَاهُ فَقَرَعَ الْبَابَ، فَقَامَ إِلَيْهِ النَّبِيُّ ﷺ يَجْرُ نُوبَهُ، فَاعْتَنَقَهُ وَقَبَّلَهُ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

892. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَحْقِرَنَّ مِنَ الْمَعْرُوفِ شَيْئًا، وَلَوْ أَنَّ تَلَقَّى أَخَاكَ بِوَجْهِ طَلِيقٍ» رواه مسلم.

893. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَبَّلَ النَّبِيُّ ﷺ الْحَسَنَ بْنَ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - فَقَالَ الْأَقْرَعُ بْنُ حَابِسٍ: إِنَّ لِي عَشْرَةَ مِنَ الْوَلَدِ مَا قَبَّلْتُ مِنْهُمْ أَحَدًا. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ لَا يَرْحَمَ لَا يُرْحَمُ!» متفق عليه.

144 – Le devoir de rendre visite au malade, de suivre le cortège funèbre du mort, de prier sur lui, d'assister à son inhumation et de stationner quelques moments devant sa tombe après son enterrement

894. Al Barā Ibn 'Āzeb (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous a ordonné:

- De rendre visite au malade.
- De suivre le cortège funèbre.
- De dire à celui qui éternue: «Raḥimakallāh».
- D'aider celui qui fait serment à le remplir.
- De soutenir l'opprimé.
- De répondre à l'invitation.
- Et de saluer les gens». (URA)

895. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Musulman a cinq obligations vis-à-vis du Musulman: 1) Lui rendre son salut. 2) Lui rendre visite quand il tombe malade. 3) Suivre son cortège funèbre. 4) Répondre à son invitation. 5) Lui dire quand il éternue: «Raḥimakallāh», (que Dieu soit miséricordieux avec toi). (URA)

896. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu, honoré et glorifié, dit le jour de la résurrection: «O fils d'Adam! Je suis tombé malade et tu ne m'as pas rendu visite». Il lui dit: «Seigneur! Comment serais-Tu malade pour que je Te rende visite alors que Tu es Le Seigneur et Maître de l'univers?» Il dit: «N'as-tu pas su que Mon esclave untel est tombé malade et tu ne lui as pas rendu visite? N'as-tu pas su que si tu lui avais rendu visite tu M'aurais trouvé auprès de lui?» O fils d'Adam! Je t'ai demandé à manger et tu ne M'as pas donné à manger». Il dit: «Seigneur! Comment pouvais-je Te donner à manger quand Tu es Le Seigneur et Maître de l'univers?» Il dit: «N'as-tu pas su que Mon esclave untel est venu te demander à manger et tu ne le lui as pas donné? Ne sais-tu pas que si tu lui avais donné à manger tu aurais trouvé cela auprès de Moi? O fils d'Adam! Je t'ai demandé à boire et tu ne me l'as pas donné». Il dit: «Seigneur! Comment pouvais-je Te donner à boire, Toi Le Seigneur et Maître de l'univers?» Il dit: «Mon esclave untel t'a demandé à boire et tu le lui as refusé. N'as-tu pas su alors que si tu lui avais donné à boire, tu aurais trouvé cela auprès de Moi?» (Rapporté par Moslem)

897. Selon Abou Mūsa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Rendez visite au malade, donnez à manger à l'affamé et libérez le prisonnier». (Rapporté par Al Boukhārī)

898. Selon Thawbān (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand le Musulman rend visite à son frère Musulman malade, il ne cesse de cueillir les fleurs et les fruits du Paradis jusqu'à son retour chez lui». (Rapporté par Moslem)

كتاب عيادة المريض

144 - باب عيادة المريض ، وتشيع الميت ، والصلاة عليه ،

حضور دفنه ، والمكث عند قبره بعد دفنه

894. عَنْ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : أَمَرَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِعِيَادَةِ الْمَرِيضِ ، وَاتِّبَاعِ الْجَنَازَةِ ، وَتَشْمِيتِ الْعَاطِسِ ، وَإِبْرَارِ الْمُقْسِمِ ، وَنَصْرِ الْمَظْلُومِ ، وَاجَابَةِ الدَّاعِي ، وَإِفْشَاءِ السَّلَامِ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

895. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « حَقُّ الْمُسْلِمِ عَلَى الْمُسْلِمِ خَمْسٌ : رَدُّ السَّلَامِ ، وَعِيَادَةُ الْمَرِيضِ ، وَاتِّبَاعُ الْجَنَائِزِ ، وَاجَابَةُ الدَّعْوَةِ ، وَتَشْمِيتُ الْعَاطِسِ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

896. وَعَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنَّ اللَّهَ عَزَّ وَجَلَّ يَقُولُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ : يَا ابْنَ آدَمَ مَرِضْتُ فَلَمْ تَعُدْنِي ! قَالَ : يَا رَبِّ كَيْفَ أَعُودُكَ وَأَنْتَ رَبُّ الْعَالَمِينَ ؟ ! قَالَ : أَمَا عَلِمْتَ أَنَّ عَبْدِي فُلَانًا مَرِضَ فَلَمْ تَعُدَّهُ ؟ أَمَا عَلِمْتَ أَنَّكَ لَوْ عُدْتَهُ لَوَجَدْتَنِي عِنْدَهُ ؟ يَا ابْنَ آدَمَ اسْتَطَعَمْتُكَ فَلَمْ تُطْعِمْنِي ! قَالَ : يَا رَبِّ كَيْفَ أَطْعِمُكَ وَأَنْتَ رَبُّ الْعَالَمِينَ ؟ ! قَالَ : أَمَا عَلِمْتَ أَنَّهُ اسْتَطَعَمَكَ عَبْدِي فُلَانٌ فَلَمْ تُطْعِمْهُ ، أَمَا عَلِمْتَ أَنَّكَ لَوْ أَطْعَمْتَهُ لَوَجَدْتَ ذَلِكَ عِنْدِي ؟ يَا ابْنَ آدَمَ اسْتَسْقَيْتُكَ فَلَمْ تَسْقِنِي ! قَالَ : يَا رَبِّ كَيْفَ أَسْقِيكَ وَأَنْتَ رَبُّ الْعَالَمِينَ ؟ ! قَالَ : اسْتَسْقَاكَ عَبْدِي فُلَانٌ فَلَمْ تَسْقِهِ ! أَمَا عَلِمْتَ أَنَّكَ لَوْ سَقَيْتَهُ لَوَجَدْتَ ذَلِكَ عِنْدِي ؟ » رواه مسلم .

897. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « عُودُوا الْمَرِيضَ ، وَأَطْعِمُوا الْجَائِعَ ، وَفُكُّوا الْعَانِي » رواه البخاري .
« العاني » : الأسير .

898. وَعَنْ ثَوْبَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « إِنَّ الْمُسْلِمَ إِذَا عَادَ أَخَاهُ الْمُسْلِمَ لَمْ يَزَلْ فِي خُرْفَةِ الْجَنَّةِ حَتَّى يَرْجِعَ » قِيلَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ وَمَا خُرْفَةُ الْجَنَّةِ ؟ قَالَ : « جَنَاهَا » رواه مسلم .

899. ‘Ali (DAS) rapporte: «J’ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Chaque fois qu’un Musulman rend visite à un Musulman malade le matin, soixante dix mille Anges prient pour lui jusqu’au soir. Et chaque fois qu’il lui rend visite l’après-midi, soixante-dix mille Anges prient pour lui jusqu’au matin et il a de bonnes choses à récolter au Paradis».

900. Anas (DAS) rapporte: «Un jeune Juif servait le Prophète (BSDL). Il tomba malade et le Prophète (BSDL) alla lui rendre visite. Il s’assit du côté de sa tête et lui dit: «Deviens Musulman!» L’enfant regarda vers son père qui était à côté de lui. Il lui dit: «Obéis à Aboulqâsem (surnom élogieux du Prophète)», et il embrassa l’Islam. Le Prophète sortit en disant: «La louange est à Dieu qui l’a sauvé du Feu». (Rapporté par Al Boukhârî)

145 – Les invocations qu'on doit faire en faveur du malade

901. Selon ‘Āisha (DAS), le Prophète (BSDL), quand quelqu’un se plaignait de quelque mal ou souffrait d’une ulcération ou d’une blessure, faisait ainsi avec son doigt (et celui qui rapporte ce Hadith, Soufyān Ibn ‘Outeyba, toucha de son doigt la terre puis le releva) et disait: «Au nom de Dieu! La terre de notre pays avec la salive de certains des nôtres fait guérir notre malade avec la permission de notre Seigneur». (URA)

902. Encore selon elle, le Prophète (BSDL) rendait visite à l’une de ses épouses malades. Il passait sa main droite sur l’endroit douloureux, en disant: «Seigneur Dieu, Maître des Humains! Fais partir le mal. Guéris, c’est Toi qui guéris et il n’est de guérison que la Tienne. Une guérison ne laissant après elle aucun mal». (URA)

903. Anas (DAS) rapporte qu’il a dit une fois à Thābet (que Dieu soit miséricordieux avec lui): «Veux-tu que je prononce pour toi la même invocation que disait le Messager de Dieu (BSDL)?» Il lui dit: «Je veux bien». Il dit: «Seigneur Dieu, Maître des Humains! Toi qui fais partir le mal! Guéris car c’est Toi qui guéris et nul autre que Toi ne guérit. Une guérison qui ne laisse après elle aucun mal». (Rapporté par Al Boukhârî)

904. Sa’d Ibn Abi Waqqāṣ (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) m’a rendu visite au cours d’une maladie. Il dit: «Seigneur Dieu! Guéris Sa’d! Seigneur Dieu! Guéris Sa’d! Seigneur Dieu! Guéris Sa’d!» (Rapporté par Moslem)

899. وَعَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَا مِنْ مُسْلِمٍ يَعُودُ مُسْلِمًا غُدُوَّةً إِلَّا صَلَّى عَلَيْهِ سَبْعُونَ أَلْفَ مَلَكٍ حَتَّى يُمْسِيَ، وَإِنْ عَادَهُ عَشِيَّةً إِلَّا صَلَّى عَلَيْهِ سَبْعُونَ أَلْفَ مَلَكٍ حَتَّى يُصْبِحَ، وَكَانَ لَهُ خَرِيفٌ فِي الْجَنَّةِ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

«الخريف»: الثمرُ المخزون، أي: المُجْتَنَى.

900. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ غُلَامٌ يَهُودِيٌّ يَخْدُمُ النَّبِيَّ ﷺ، فَمَرِضَ، فَأَتَاهُ النَّبِيُّ ﷺ يَعُودُهُ، فَقَعَدَ عِنْدَ رَأْسِهِ فَقَالَ لَهُ: «أَسْلِمَ» فَنَظَرَ إِلَى أَبِيهِ وَهُوَ عِنْدَهُ؟ فَقَالَ: أَطِيعَ أَبَا الْقَاسِمِ، فَأَسْلَمَ، فَخَرَجَ النَّبِيُّ ﷺ وَهُوَ يَقُولُ: «الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي أَنْقَذَهُ مِنَ النَّارِ» رواه البخاري.

www.lilias.com
145 - باب ما يدعى به للمريض

901. عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا اشْتَكَى الْإِنْسَانُ الشَّيْءَ مِنْهُ، أَوْ كَانَتْ بِهِ قَرْحَةٌ أَوْ جَرْحٌ، قَالَ النَّبِيُّ ﷺ بِأُصْبُعِهِ هَكَذَا، وَوَضَعَ سُفْيَانُ بْنُ عُيَيْنَةَ الرَّائِي سَبَابَتَهُ بِالْأَرْضِ ثُمَّ رَفَعَهَا وَقَالَ: «بِسْمِ اللَّهِ، تُرَبُّهُ أَرْضُنَا، بِرِيقَةٍ بَعْضُنَا، يُشْفَى بِهِ سَقِيمُنَا، بِإِذْنِ رَبِّنَا» متفقٌ عليه.

902. وَعَنْهَا، أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَعُودُ بَعْضَ أَهْلِهِ يَمْسَحُ بِيَدِهِ الْيُمْنَى وَيَقُولُ: «اللَّهُمَّ رَبَّ النَّاسِ، أَذْهَبِ الْبَأْسَ، وَاشْفِ، أَنْتَ الشَّافِي لَا شِفَاءَ إِلَّا شِفَاؤُكَ، شِفَاءٌ لَا يُغَادِرُ سَقَمًا» متفقٌ عليه.

903. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ قَالَ لِثَابِتٍ - رَحِمَهُ اللَّهُ -: أَلَا أَرَأَيْكَ بِرُقِيَّةِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ؟ قَالَ: بَلَى، قَالَ: اللَّهُمَّ رَبَّ النَّاسِ، مُذْهِبَ الْبَأْسِ، إِشْفِ أَنْتَ الشَّافِي، لَا شَافِيَ إِلَّا أَنْتَ، شِفَاءٌ لَا يُغَادِرُ سَقَمًا. رواه البخاري.

904. وَعَنْ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: عَادَنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «اللَّهُمَّ اشْفِ سَعْدًا، اللَّهُمَّ اشْفِ سَعْدًا، اللَّهُمَّ اشْفِ سَعْدًا» رواه مسلم.

905. ‘Othmān Ibn Abī Al ‘Āṣ (DAS) rapporte qu’il s’est plaint une fois au Messenger de Dieu (BSDL) d’un mal dont il souffrait en son corps. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Pose ta main sur l’endroit qui te fait mal et dis: «Au nom de Dieu», trois fois, puis répète sept fois de suite: «Je me mets sous la protection de la puissance et du pouvoir de Dieu contre le mal dont je souffre et que je crains». (Rapporté par Moslem)

906. Selon Ibn ‘Abbās (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui rend visite à un malade dont le terme n’est pas encore venu et qui dit auprès de lui sept fois de suite: «Je prie Dieu Le Très Grand, Le Maître du très grand Trône, de te guérir», voit aussitôt Dieu le guérir de cette maladie». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

907. Encore selon lui, le Prophète (BSDL) entra chez un Bédouin malade pour lui rendre visite. Or, quand il entra auprès d’un malade pour lui rendre visite, il disait: «Il n’y a pas de mal. C’est une occasion de te purifier de tes péchés». (Rapporté par Al Boukhārī)

908. Selon Abou Sa‘īd Al Khoudrī (DAS), Gabriel vint au Prophète (BSDL) et lui dit: «O Moḥammad! T’es-tu plaint de quelque mal?» Il dit: «Oui». Gabriel lui dit: «Au nom de Dieu je prononce sur toi cette incantation contre tout ce qui te nuit, contre toute âme et tout œil d’envieux. Que Dieu te guérisse! Au nom de Dieu je prononce sur toi cette incantation. (Rapporté par Moslem)

909. Abou Sa‘īd Al Khoudrī (DAS) et Abou Hourayra (DAS) rapportent qu’ils ont vu le Messenger de Dieu (BSDL) disant: «Celui qui dit: «Il n’est de dieu que Dieu, Dieu est plus grand», son Seigneur répète la même chose en signe de confirmation et dit: «Il n’est de dieu que Moi et Je suis plus grand». Quand il dit: «Il n’est de Dieu que Dieu, seul et n’ayant aucun associé». Dieu dit: «Mon esclave dit: «Il n’est de Dieu que Moi, seul et n’ayant aucun associé». Quand il dit: «Il n’est de dieu que Dieu. C’est à Lui le Royaume et c’est à Lui la louange». Dieu dit: «Il n’est de dieu que Moi. C’est à Moi le Royaume et c’est à Moi la louange». Quand il dit: «Il n’est de dieu que Dieu. Il n’est de force ni de puissance que par Dieu». Dieu dit: «Il n’est de dieu que Moi. Il n’est de force ni de puissance que par Moi». Le Prophète disait: «Celui qui dit cela au cours de sa maladie puis meurt, ne sera pas mangé par le Feu». (Rapporté par Attirmidhi)

146 – Où il est bon de s'enquérir des nouvelles du malade auprès de sa famille

910. Selon Ibn ‘Abbās (DAS), ‘Alī (DAS) sortit de chez le Messenger de Dieu (BSDL) au cours de sa maladie qui a été suivie de sa mort. Les gens lui dirent: «O

905. وَعَنْ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ عُمَانَ بْنِ أَبِي الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ شَكَأَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَجَعًا يَجِدُهُ فِي جَسَدِهِ، فَقَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «ضَعْ يَدَكَ عَلَى الَّذِي يَأْلُمُ مِنْ جَسَدِكَ وَقُلْ: بِسْمِ اللَّهِ - ثَلَاثًا - وَقُلْ سَبْعَ مَرَّاتٍ: أَعُوذُ بِعِزَّةِ اللَّهِ وَقُدْرَتِهِ مِنْ شَرِّ مَا أَجِدُ وَأُحَاذِرُ» رواه مسلم.

906. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا -، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ عَادَ مَرِيضًا لَمْ يَخْضُرْهُ أَجَلُهُ، فَقَالَ عِنْدَهُ سَبْعَ مَرَّاتٍ: أَسْأَلُ اللَّهَ الْعَظِيمَ رَبَّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ أَنْ يَشْفِيكَ: إِلَّا عَافَاهُ اللَّهُ مِنْ ذَلِكَ الْمَرَضِ» رواه أبو داود والترمذي وقال: حديث حسن، وقال الحاكم: حديث صحيح على شرط البخاري.

907. وَعَنْهُ أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ دَخَلَ عَلَى أَعْرَابِيٍّ يَعُودُهُ، وَكَانَ إِذَا دَخَلَ عَلَى مَنْ يَعُودُهُ قَالَ: «لَا بَأْسَ، طَهُورٌ إِنْ شَاءَ اللَّهُ» رواه البخاري.

908. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ جَبْرِيلَ أَتَى النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَ: يَا مُحَمَّدُ اشْتَكَيْتَ؟ قَالَ: «نَعَمْ» قَالَ: بِسْمِ اللَّهِ أَرْقِيكَ، مِنْ كُلِّ شَيْءٍ يُؤْذِيكَ، مِنْ شَرِّ كُلِّ نَفْسٍ أَوْ عَيْنٍ حَاسِدٍ، اللَّهُ يَشْفِيكَ، بِسْمِ اللَّهِ أَرْقِيكَ» رواه مسلم.

909. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ وَأَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّهُمَا شَهِدَا عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَنَّهُ قَالَ: «مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَاللَّهُ أَكْبَرُ، صُدِّقَهُ رَبُّهُ، فَقَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا وَأَنَا أَكْبَرُ. وَإِذَا قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ: قَالَ: يَقُولُ: لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا وَحْدِي لَا شَرِيكَ لِي. وَإِذَا قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ، قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا لِي الْمُلْكُ وَلِي الْحَمْدُ. وَإِذَا قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ، قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِي»، وَكَانَ يَقُولُ: «مَنْ قَالَهَا فِي مَرَضِهِ ثُمَّ مَاتَ لَمْ تَطْعَمُهُ النَّارُ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

146 - باب استحباب سؤال أهل المريض عن حاله

910. عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ عَلِيَّ بْنَ أَبِي طَالِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ

Aboul Hasan! Comment va ce matin le Messager de Dieu (BSDL)?» Il dit: «Il est ce matin, par la grâce de Dieu, tout près de la guérison». (Rapporté par Al Boukhâri)

147 – Ce que doit dire celui qui a désespéré de la vie

911. ‘Āisha (DAS) rapporte: «J’ai entendu le Prophète (BSDL) dire alors qu’il s’appuyait sur moi: «Seigneur Dieu! Absous-moi, accorde-moi Ta miséricorde et fais-moi rejoindre Le Compagnon Sublime (Dieu)!».

912. Elle a dit encore: «J’ai vu le Messager de Dieu (BSDL) à l’approche de sa mort et ayant près de lui une écuelle pleine d’eau. Il introduisait sa main dans l’écuelle puis s’essuyait le visage avec l’eau en disant: «Seigneur Dieu! Me voici dans l’agonie de la mort, dans les affres de la mort». (Rapporté par Attirmidhī)

148 – Où il est bon de recommander à la famille du malade et à ses serviteurs de le traiter avec bonté, de le bien supporter et d’accepter avec patience toutes les fatigues qu’il occasionne. Où il est bon aussi de recommander celui dont la mise à mort est proche soit en application d’une sanction pour avoir transgressé une limite de Dieu, soit en châtiment d’un crime commis par lui ou autre chose pareille

913. Selon ‘Imrān Ibn Houṣayn (DAS), un femme de la tribu Jouhayna vint au Prophète (BSDL) alors qu’elle était enceinte à la suite d’un adultère. Elle lui dit: «O Messager de Dieu! J’ai transgressé une limite de Dieu. Fais-moi subir le châtiment prescrit». Le Messager de Dieu (BSDL) fit venir son répondant et lui dit: «Traite-la avec bonté. Une fois qu’elle aura accouché, fais-la venir», et c’est ce qu’il fit. Le Prophète (BSDL) ordonna alors de bien fixer ses vêtements sur son corps (pour éviter qu’elle ne se découvre) et donna l’ordre de la lapider à mort. Puis il pria sur elle. (Rapporté par Mostem)

149 – Où il est permis au malade de dire: «Je souffre», ou «Je souffre beaucoup», ou de dire: «Je suis souffrant», ou: «Oh quel mal de tête!» ou autre chose pareille. Expliquer que cela ne mérite aucun blâme tant qu’il n’y a pas là un signe de révolte contre Dieu ou un signe d’affolement

914. Ibn Mas‘ūd (DAS) a dit: «Je suis entré chez le Prophète (BSDL) alors qu’il souffrait de la fièvre. Je le touchai et lui dis: «Tu sembles souffrir beaucoup». Il dit: «Effectivement je souffre comme deux d’entre vous». (URA)

عَنْهُ - خَرَجَ مِنْ عِنْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي وَجَعِهِ الَّذِي تُوفِّيَ فِيهِ ، فَقَالَ النَّاسُ : يَا أَبَا الْحَسَنِ ، كَيْفَ أَصْبَحَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ؟ قَالَ : أَصْبَحَ بِحَمْدِ اللَّهِ بَارِتًا . رواه البخاري .

147 - باب ما يقوله من أيس من حياته

911 . عن عائشة - رضي الله عنها - قالت : سَمِعْتُ النَّبِيَّ ﷺ وَهُوَ مُسْتَنِدٌ إِلَيَّ يَقُولُ : «اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي وَارْحَمْنِي ، وَأَلْحِقْنِي بِالرَّفِيقِ الْأَعْلَى» متفقٌ عليه .

912 . وَعَنْهَا قَالَتْ : رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ وَهُوَ بِالْمَوْتِ ، عِنْدَهُ قَدَحٌ فِيهِ مَاءٌ ، وَهُوَ يُدْخِلُ يَدَهُ فِي الْقَدَحِ ، ثُمَّ يَمْسَحُ وَجْهَهُ بِالماءِ ، ثُمَّ يَقُولُ : «اللَّهُمَّ أَعِنِّي عَلَى غَمَرَاتِ الْمَوْتِ وَسَكَرَاتِ الْمَوْتِ» رواه الترمذي .

148 - باب استحباب وصية أهل المريض ومن يخدمه بالإحسان إليه

واحتماله والصبر على ما يشقّ من أمره وكذا الوصية

بمن قرب سبب موته بحدّ أو قصاص ونحوهما

913 . عن عِمْرَانَ بْنِ الْحُصَيْنِ - رضي الله عنهما - أَنَّ امْرَأَةً مِنْ جُهَيْنَةَ أَتَتْ النَّبِيَّ ﷺ وَهِيَ حُبْلَى مِنَ الزَّيْنِ ، فَقَالَتْ : يَا رَسُولَ اللَّهِ ، أَصَبْتُ حَدًّا فَأَقِمَّهُ عَلَيَّ ، فَدَعَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَلَيْهَا ، فَقَالَ : «أَحْسِنِ إِلَيْهَا ، فَإِذَا وَضَعْتَ فَأُتِنِي بِهَا» ففعل ، فَأَمَرَ بِهَا النَّبِيُّ ﷺ ، فَشُدَّتْ عَلَيْهَا ثِيَابُهَا ، ثُمَّ أَمَرَ بِهَا فُرْجِمَتْ ، ثُمَّ صَلَّى عَلَيْهَا . رواه مسلم .

149 - باب جواز قول المريض : أنا وجع ، أو شديد الوجع ، أو موعوك ، أو وأرأساه ونحو ذلك ، وبيان أنه لا كراهة في ذلك إذا لم يكن على التسخط وإظهار الجزع

914 . عن ابنِ مَسْعُودٍ - رضي الله عنه - قال : دَخَلْتُ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ وَهُوَ

915. Sa‘d Ibn ‘Abī Waqqās (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) est venu me rendre visite à cause d’une grande douleur dont je souffrais. Je lui dis: «Me voici arrivé au point que tu vois. J’ai une fortune et je n’ai pour m’hériter que ma fille...» et il cita le Ḥadīth mentionné plus haut. (URA)

916. Qāsem Ibn Moḥammad rapporte: «‘Āisha (DAS) a dit une fois: «Oh quel mal de tête!» Le Prophète (BSDL) dit alors: «C’est à moi plutôt de dire: «Quel mal de tête!». (Rapporté par Al Boukhāri)

150 – Le devoir de faire dire au mourant la profession de foi: «Il n’est de dieu que Dieu»

917. Selon Mou‘ādh (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui dont les dernières paroles ont été: «Il n’est de dieu que Dieu», entrera au Paradis». (Rapporté par Abou Dawūd et Al Ḥakem)

918. Selon Abou Sa‘id Al khoudrī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Faites dire à vos mourants: «Il n’est de dieu que Dieu». (Rapporté par Moslem)

151 – Ce qu’on doit dire après avoir fermé les yeux du mort

919. Oummou Salama (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) entra auprès de Abou Salama alors que son regard était devenu fixe (hagard). Il lui ferma les yeux en disant: «Quand l’âme a été retirée du corps, le regard la suit». Une rumeur s’éleva alors parmi certains membres de sa famille. Il leur dit: «N’invoquez sur vous que du bien car les Anges disent «Amen» à chacune de vos invocations». Puis il ajouta: «Seigneur Dieu! Absous Abou Salama, élève son degré parmi les biens-guidés – donne-lui un successeur dans sa suite qui doit elle-même disparaître à son tour – absous-nous et absous-le, ô Seigneur et Maître des univers! Elargis pour lui sa tombe et inonde-la de lumière!». (Rapporté par Moslem)

يُوعَكَ ، فَمَسِسْتُهُ ، فَقُلْتُ : إِنَّكَ لَتُوعَكَ وَعَكًا شَدِيدًا ، قَالَ : « أَجَلَ إِيَّي أُوعَكَ كَمَا يُوعَكَ رَجُلَانِ مِنْكُمْ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

915 . وَعَنْ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : جَاءَنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَعُودُنِي مِنْ وَجَعٍ اشْتَدَّ بِي ، فَقُلْتُ : بَلِّغْ بِي مَا تَرَى ، وَأَنَا ذُو مَالٍ ، وَلَا يَرِثُنِي إِلَّا ابْنَتِي ، وَذَكَرَ الْحَدِيثَ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

916 . وَعَنْ الْقَاسِمِ بْنِ مُحَمَّدٍ قَالَ : قَالَتْ عَائِشَةُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - : وَارَأَسَاهُ ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « بَلِّ أَنَا وَارَأَسَاهُ » وَذَكَرَ الْحَدِيثَ . رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

150 - باب تلقين المحتضر: لا إله إلا الله

917 . عَنْ مُعَاذٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ كَانَ آخِرَ كَلَامِهِ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ دَخَلَ الْجَنَّةَ » رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَالْحَاكِمُ وَقَالَ : صَحِيحُ الْإِسْنَادِ .

918 . وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَقِّنُوا مَوْتَاكُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

151 - باب ما يقوله بعد تغميض الميت

919 . عَنْ أُمِّ سَلَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : دَخَلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَلَى أَبِي سَلَمَةَ وَقَدْ شَقَّ بَصَرُهُ ، فَأَغْمَضَهُ ، ثُمَّ قَالَ : « إِنَّ الرُّوحَ إِذَا قُبِضَ ، تَبِعَهُ الْبَصَرُ » فَضَجَّ نَاسٌ مِنْ أَهْلِهِ ، فَقَالَ : « لَا تَدْعُوا عَلَى أَنْفُسِكُمْ إِلَّا بِخَيْرٍ ، فَإِنَّ الْمَلَائِكَةَ يُؤْمِنُونَ عَلَى مَا تَقُولُونَ » ، ثُمَّ قَالَ : « اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِأَبِي سَلَمَةَ ، وَارْفَعْ دَرَجَتَهُ فِي الْمَهْدِيِّينَ ، وَاخْلُفْهُ فِي عَقِبِهِ فِي الْغَابِرِينَ ، وَاغْفِرْ لَنَا وَلَهُ يَا رَبَّ الْعَالَمِينَ ، وَافْسَحْ لَهُ فِي قَبْرِهِ ، وَنَوِّرْ لَهُ فِيهِ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

152 – Ce qu'on doit dire auprès du mort et ce que doit dire celui qui a perdu quelqu'un

920. Selon Oummou Salama (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand vous êtes auprès du malade, ou du mort, n'invoquez que le bien car les Anges disent «Amen» à la suite de tout ce que vous dites». Elle a dit aussi: «Quand mourut Abou Salama (son premier mari) je vins dire au Messenger de Dieu (BSDL): «O Messenger de Dieu! Abou Salama est mort». Il dit: «Dis: «Seigneur Dieu! Absous-moi et absous-le et compense-moi sa perte par une chose meilleure!» Elle ajouta: «Et effectivement Dieu me le compensa par quelqu'un de meilleur que lui: Moḥammad». (Rapporté par Moslem)

921. Elle a dit encore: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Toutes les fois que celui qui est frappé d'un malheur dit: «Nous appartenons à Dieu et c'est à Lui que nous devons retourner. Seigneur Dieu! Donne-moi un salaire pour mon malheur et donne-moi en compensation quelque chose de meilleur». Dieu le Très-Haut lui donne un salaire pour son malheur et le lui compense par quelque chose de meilleur». (Rapporté par Moslem)

922. Selon Abou Mūsa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'esclave de Dieu perd l'un de ses enfants, Dieu dit à Ses Anges: «Avez-vous retiré l'âme du fils d'untel?» Ils disent: «Oui». Il dit: «Vous avez donc cueilli le fruit de son cœur?» Ils disent: «Oui». Il leur demande: «Qu'a dit alors Mon esclave?» Ils disent: «Il T'a loué et dit: «Nous appartenons à Dieu et c'est à Lui que nous devons retourner». Dieu le Très-Haut dit: «Construisez donc pour Mon esclave une maison au Paradis et appelez-la» La maison de la louange». (Rapporté par Attirmidhi)

923. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut dit: «Pour Mon esclave croyant qui a perdu son bien-aimé des gens de ce monde et qui patienta dans l'espoir de Ma récompense, Je n'en ai d'autre que le Paradis». (Rapporté par Al Boukhāri)

924. Ousāma Ibn Zeyd (DAS) a dit: «L'une des filles du Prophète (BSDL) lui envoya quelqu'un pour l'inviter à venir chez elle et pour lui apprendre que l'un de ses fils était mourant. Il dit à l'envoyé: «Retourne auprès d'elle et informe-la que Dieu exalté n'a pris que ce qui Lui appartenait et ce qu'il a donné Lui revient. Tout auprès de Lui est lié à un terme déjà nommé. Ordonne-lui donc de patienter dans l'espoir de la récompense de Dieu».

152 - باب ما يقال عند الميت وما يقوله من مات له ميت

920. عَنْ أُمِّ سَلَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا حَضَرْتُمْ الْمَرِيضَ، أَوْ الْمَيِّتَ، فَقُولُوا خَيْرًا، فَإِنَّ الْمَلَائِكَةَ يُؤْمِنُونَ عَلَى مَا تَقُولُونَ»، قَالَتْ: فَلَمَّا مَاتَ أَبُو سَلَمَةَ، أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، إِنَّ أَبَا سَلَمَةَ قَدْ مَاتَ، قَالَ: «قُولِي: اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي وَلَهُ، وَأَعْقِبْنِي مِنْهُ عُقْبَى حَسَنَةً» فَقُلْتُ، فَأَعْقَبَنِي اللَّهُ مَنْ هُوَ خَيْرٌ لِي مِنْهُ: مُحَمَّدًا ﷺ. رواه مسلم هكذا: «إِذَا حَضَرْتُمْ الْمَرِيضَ» أَوْ «الْمَيِّتَ» عَلَى الشُّكِّ، ورواه أبو داود وغيره: «الْمَيِّتَ» بلا شك.

921. وَعَنْهَا قَالَتْ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَا مِنْ عَبْدٍ تُصِيبُهُ مُصِيبَةٌ، فَيَقُولُ: إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاغِبُونَ، اللَّهُمَّ أَجْزِنِي فِي مُصِيبَتِي، وَأَخْلِفْ لِي خَيْرًا مِنْهَا، إِلَّا أَجَرَهُ اللَّهُ تَعَالَى فِي مُصِيبَتِهِ وَأَخْلَفَ لَهُ خَيْرًا مِنْهَا». قَالَتْ: فَلَمَّا تُوُفِّيَ أَبُو سَلَمَةَ، قُلْتُ كَمَا أَمَرَنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فَأَخْلَفَ اللَّهُ لِي خَيْرًا مِنْهُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ. رواه مسلم.

922. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا مَاتَ وَلَدُ الْعَبْدِ، قَالَ اللَّهُ تَعَالَى لِمَلَائِكَتِهِ: قَبَضْتُمْ وَلَدَ عَبْدِي؟» فيقولون: نعم، فيقول: قَبَضْتُمْ ثَمَرَةَ فَوَادِهِ؟ فيقولون: نعم. فيقول: فَمَاذَا قَالَ عَبْدِي؟ فيقولون: حَمْدَكَ وَاسْتَرْجَعَ، فيقولُ اللَّهُ تَعَالَى: ابْنُوا لِعَبْدِي بَيْتًا فِي الْجَنَّةِ، وَسَمُّوهُ بَيْتَ الْحَمْدِ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

923. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يَقُولُ اللَّهُ تَعَالَى: مَا لِعَبْدِي الْمُؤْمِنِ عِنْدِي جَزَاءٌ إِذَا قَبِضْتُ صَفِيَّهُ مِنْ أَهْلِ الدُّنْيَا، ثُمَّ احْتَسَبَهُ إِلَّا الْجَنَّةَ» رواه البخاري.

924. وَعَنْ أُسَامَةَ بْنِ زَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: أَرْسَلَتْ إِحْدَى بَنَاتِ النَّبِيِّ ﷺ إِلَيْهِ تَدْعُوهُ وَتُخْبِرُهُ أَنَّ صَبِيًّا لَهَا - أَوْ ابْنًا - فِي الْمَوْتِ، فَقَالَ لِلرَّسُولِ: «ارْجِعْ إِلَيْهَا، فَأَخْبِرْهَا أَنَّ اللَّهَ تَعَالَى مَا أَخَذَ وَلَهُ مَا أُعْطِيَ، وَكُلُّ شَيْءٍ عِنْدَهُ بِأَجَلٍ مُسَمًّى، فَمُرَّهَا، فَلْتَصْبِرْ وَلْتَحْتَسِبْ» وذكر تمام الحديث. متفق عليه.

153 – Où il est permis de pleurer le mort mais sans se griffer le visage et sans se lamenter à voix haute

Pour ce qui est des lamentations à voix haute, c'est interdit. Un chapitre suivant les concernant viendra, si Dieu veut, dans le livre des interdits.

Pour ce qui est de pleurer le mort, il y a des Hadiths qui l'interdisent pour la raison que le mort est tourmenté par les pleurs de sa famille. Mais en réalité l'interdiction ne concerne que les pleurs où l'on se griffe le visage ou qui sont accompagnés de lamentations à voix haute.

Plusieurs Hadiths appuient ce que nous venons de dire.

925. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) alla au chevet de Sa'd Ibn 'Oubāda, en compagnie de Abdurrahman Ibn 'Awf, Sa'd Ibn Abī Waqqāṣ et 'Abdullāh Ibn Mas'ūd (DAS). Le Messenger de Dieu pleura. Quand les gens le virent pleurer, ils pleurèrent à leur tour. Il leur dit: «Ecoutez-moi bien! Dieu ne tourmente pas le mort pour les larmes des yeux ou le chagrin du cœur, mais Il le tourmente à cause de ceci (la langue) ou Il se montre miséricordieux». (URA)

926. Ousāma Ibn Zeyd (DAS) a dit: «On éleva jusqu'au Messenger de Dieu (BSDL) le fils de sa fille alors mourant. Les yeux du Messenger de Dieu (BSDL) débordèrent de larmes et Sa'd lui dit: «Qu'est-ce donc que cela? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Cela est une miséricorde que Dieu exalte à placée dans le cœur de Ses esclaves. Dieu réserve Sa miséricorde à ceux de Ses esclaves qui sont miséricordieux». (URA)

927. Anas (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) entra auprès de son fils Ibrāhīm (DAS) alors qu'il agonisait. Les larmes se mirent à couler de ses yeux et 'Abdurrahman Ibn 'Awf lui dit: «Toi aussi (tu pleures), ô Messenger de Dieu?» Il lui dit: «O Ibn 'Awf, cela est une miséricorde». Puis il ajouta: «L'œil pleure, le cœur ressent du chagrin, mais nous ne disons que ce qui satisfait notre Seigneur. O Ibrāhīm! Ta séparation nous remplit certainement de chagrin». (Rapporté par Al Boukhāri)

154 – Le devoir de ne pas parler des défauts physiques du mort

928. Selon Aslam, le protégé du Messenger de Dieu (BSDL), ce dernier a dit: «Celui qui a lavé un mort et a tu ses défauts, Dieu l'absout quarante fois». (Rapporté par Al Ḥakem)

153 - باب جواز البكاء على الميت بغير ندب ولا نياحة

أَمَّا النَّيَاحَةُ فَحَرَامٌ وَسَيَأْتِي فِيهَا بَابٌ فِي كِتَابِ النَّهْيِ ؛ إِنَّ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى . وَأَمَّا الْبُكَاءُ فَجَاءَتْ أَحَادِيثُ كَثِيرَةٌ بِالنَّهْيِ عَنْهُ ، وَأَنَّ الْمَيِّتَ يُعَذَّبُ بِبُكَاءِ أَهْلِهِ ، وَهِيَ مُتَأَوَّلَةٌ وَمَحْمُولَةٌ عَلَى مَنْ أَوْصَى بِهِ ، وَالنَّهْيُ إِنَّمَا هُوَ عَنِ الْبُكَاءِ الَّذِي فِيهِ نَدْبٌ ، أَوْ نَيَاحَةٌ ، وَالذَّلِيلُ عَلَى جَوَازِ الْبُكَاءِ بِغَيْرِ نَدْبٍ وَلَا نَيَاحَةٍ أَحَادِيثُ كَثِيرَةٌ ، مِنْهَا :

925. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَادَ سَعْدَ بْنَ عُبَادَةَ ، وَمَعَهُ عَبْدُ الرَّحْمَنِ بْنُ عَوْفٍ ، وَسَعْدُ بْنُ أَبِي وَقَّاصٍ ، وَعَبْدُ اللَّهِ بْنُ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ - فَبَكَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ، فَلَمَّا رَأَى الْقَوْمَ بُكَاءَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، بَكَوْا ؛ فَقَالَ : « أَلَا تَسْمَعُونَ ؟ إِنَّ اللَّهَ لَا يُعَذِّبُ بِتَدْمَعِ الْعَيْنِ ، وَلَا بِحَزَنِ الْقَلْبِ ، وَلَكِنْ يُعَذِّبُ بِهَذَا أَوْ يَرْحَمُ » وَأَشَارَ إِلَى لِسَانِهِ . مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

926. وَعَنْ أَسَامَةَ بْنِ زَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ رُفِعَ إِلَيْهِ ابْنُ ابْنَتِهِ وَهُوَ فِي الْمَوْتِ ، فَفَاضَتْ عَيْنَا رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، فَقَالَ لَهُ سَعْدُ : مَا هَذَا يَا رَسُولَ اللَّهِ ؟ قَالَ : « هَذِهِ رَحْمَةٌ جَعَلَهَا اللَّهُ تَعَالَى فِي قُلُوبِ عِبَادِهِ ، وَإِنَّمَا يَرْحَمُ اللَّهُ مِنْ عِبَادِهِ الرَّحَمَاءَ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

927. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ دَخَلَ عَلَى ابْنَةِ إِبْرَاهِيمَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - وَهُوَ يَجُودُ بِنَفْسِهِ فَجَعَلَتْ عَيْنَا رَسُولِ اللَّهِ ﷺ تَذْرِفَانِ . فَقَالَ لَهُ عَبْدُ الرَّحْمَنِ بْنُ عَوْفٍ : وَأَنْتَ يَا رَسُولَ اللَّهِ ؟ قَالَ : « يَا ابْنَ عَوْفٍ إِنَّهَا رَحْمَةٌ » ثُمَّ أَتْبَعَهَا بِأُخْرَى ، فَقَالَ : « إِنَّ الْعَيْنَ تَدْمَعُ وَالْقَلْبَ يَحْزَنُ ، وَلَا نَقُولُ إِلَّا مَا يُرْضِي رَبَّنَا ، وَإِنَّا بِفِرَاقِكَ يَا إِبْرَاهِيمَ لَمَحْزُونُونَ » رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ ، وَرَوَى مُسْلِمٌ بَعْضَهُ .
وَالْأَحَادِيثُ فِي الْبَابِ كَثِيرَةٌ فِي الصَّحِيحِ مَشْهُورَةٌ ! وَاللَّهُ أَعْلَمُ .

154 - باب الكف عما يرى في الميت من مكروه

928. عَنْ أَبِي رَافِعٍ أَسْلَمَ مَوْلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « مَنْ

155 – Le devoir de prier sur le mort, d'accompagner son cortège funèbre et d'assister à son inhumation. Cependant qu'il n'est pas bien vu que les femmes suivent les cortèges funèbres

On a déjà parlé du mérite de celui qui suit les cortèges funèbres.

929. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui assiste aux funérailles de quelqu'un jusqu'à ce qu'on prie sur lui, a une montagne de récompenses et celui qui reste jusqu'à son enterrement en a deux». (URA)

930. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui accompagne le cortège funèbre d'un Musulman, poussé par sa foi et son désir de la récompense de Dieu, et qui reste avec lui jusqu'à ce qu'on prie sur lui et jusqu'à la fin de son inhumation, retourne avec deux masses de récompenses, chaque masse égale au mont Ouḥoud. Celui qui participe à la prière et retourne avant son inhumation, revient avec une seule masse de récompenses». (Rapporté par Al Boukhāri)

931. Oummou 'Atīya (DAS) a dit: «On nous a interdit (à nous femmes) de suivre les cortèges funèbres mais sans que ce ne soit une interdiction absolue». (URA)

www.liilas.com

156 – Où il est bon d'augmenter le nombre des prieurs sur le mort et de les aligner en trois rangées ou plus.

932. 'Āisha (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand un groupe de Musulmans, atteignant la centaine, prient sur un mort en intercédant tous en sa faveur, ils sont automatiquement autorisés à intercéder pour lui». (Rapporté par Moslem)

933. Ibn 'Abbās (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL)

غَسَلَ مَيِّتًا فَكَتَمَ عَلَيْهِ، غَفَرَ اللَّهُ لَهُ أَرْبَعِينَ مَرَّةً» رواه الحاكم وقال: صحيح على شرط مسلم.

155 - باب الصلاة على الميت وتشيعه وحضور دفنه وكراهة اتباع النساء الجنائز

وَقَدْ سَبَقَ فَضْلُ التَّشْيِيعِ .

929. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ شَهِدَ الْجَنَازَةَ حَتَّى يُصَلِّيَ عَلَيْهَا، فَلَهُ قِيرَاطٌ، وَمَنْ شَهِدَهَا حَتَّى تُدْفَنَ، فَلَهُ قِيرَاطَانِ» قِيلَ: وَمَا الْقِيرَاطَانِ؟ قَالَ: «مِثْلُ الْجَبَلَيْنِ الْعَظِيمَيْنِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

930. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ اتَّبَعَ جَنَازَةَ مُسْلِمٍ إِيْمَانًا وَاحْتِسَابًا، وَكَانَ مَعَهُ حَتَّى يُصَلِّيَ عَلَيْهَا وَيُفْرَغَ مِنْ دَفْنِهَا، فَإِنَّهُ يَرْجِعُ مِنَ الْأَجْرِ بِقِيرَاطَيْنِ كُلُّ قِيرَاطٍ مِثْلُ أَحَدٍ، وَمَنْ صَلَّى عَلَيْهَا، ثُمَّ رَجَعَ قَبْلَ أَنْ تُدْفَنَ، فَإِنَّهُ يَرْجِعُ بِقِيرَاطٍ» رواه البخاري.

931. وَعَنْ أُمِّ عَطِيَّةٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: نُهِنَا عَنْ اتِّبَاعِ الْجَنَائِزِ، وَلَمْ يُعْزَمْ عَلَيْنَا «مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ». «وَمَعْنَاهُ» وَلَمْ يُشَدَّدْ فِي النَّهْيِ كَمَا يُشَدَّدُ فِي الْمُحَرَّمَاتِ.

156 - باب استحباب تكثير المصلين على الجنائز وجعل صفوفهم ثلاثة فأكثر

932. عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ مَيِّتٍ يُصَلِّيَ عَلَيْهِ أُمَّةٌ مِنَ الْمُسْلِمِينَ يَلْغُونَ مِائَةً كُلُّهُمْ يَشْفَعُونَ لَهَا لَا شُفْعَا فِيهِ» رواه مسلم.

933. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ:

dire: «Dès qu'un homme musulman meurt et que quarante hommes n'associent rien à Dieu prient sur lui, Dieu les autorise automatiquement à intercéder pour lui». (Rapporté par Moslem)

934. Marthad Ibn 'Abdullāh Al Yazannī a dit: «Mālek Ibn Houbayra (DAS), quand il priait sur un mort et que le nombre des prieurs était petit, s'arrangeait pour en faire trois rangs et disait: «Le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand trois rangs prient sur un mort, le Paradis lui revient aussitôt de droit». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

157 – Ce que l'on récite dans la prière des morts

On dit quatre fois de suite: «Allāhou akbar». (Dieu est plus grand).

1. Après la première fois on dit: «Je me mets sous la protection de Dieu contre le Diable lapidé», puis on récite le premier chapitre du Coran (Al Fātiḥa).
2. Après la deuxième fois on dit: «Seigneur Dieu! Bénis Moḥammad et ceux qui appartiennent à Moḥammad», et le mieux est de terminer par cette formule: «... comme Tu as béni Abrahām...», jusqu'aux mots: «Tu es digne de louange et de glorification».

On ne dit pas comme le font la plupart des gens peu avertis: «Dieu et Ses Anges bénissent le Prophète...» (*chapitre 33 – verset 56*) car la prière n'est pas valable si l'on s'en tient à ce verset.

3. Après la troisième fois on invoque Dieu pour le mort et pour les Musulmans selon la formule qu'on indiquera dans les Hadīths suivants, si Dieu exalté veut.
4. Après la quatrième fois on invoque Dieu et de préférence comme suit: «Seigneur Dieu! Ne nous prive pas de son salaire et ne nous tente pas après lui. Absous-nous ainsi que lui».

Il est bon de prolonger les invocations contrairement à ce qu'on fait en général, comme l'affirme le Hadīth de Ibn Abī 'Awf que nous citerons plus loin, si Dieu le Très-Haut veut.

Pour ce qui est des invocations qu'on prononce à la troisième fois, en voici quelques formules de ce qu'on a hérité:

935. 'Awf Ibn Mālek (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) a prié une fois sur un mort. Parmi les invocations qu'il a prononcées, j'ai retenu ceci: «Seigneur Dieu! Absous-le et donne-lui Ta miséricorde. Donne-lui le salut et Ton pardon. Installe-le dans une demeure généreuse. Elargis sa tombe et lave-le avec l'eau, la neige et la grêle (symboles de la miséricorde divine). Nettoie-le de ses péchés comme tu as nettoyé le vêtement blanc de sa saleté. Donne-lui en remplacement de sa maison (ici-bas) une maison meilleure qu'elle et donne-lui une famille

«مَا مِنْ رَجُلٍ مُسْلِمٍ يَمُوتُ، فَيَقُومُ عَلَى جَنَازَتِهِ أَرْبَعُونَ رَجُلًا لَا يُشْرِكُونَ بِاللَّهِ شَيْئًا إِلَّا شَفَعَهُمُ اللَّهُ فِيهِ» رواه مسلم.

934. وَعَنْ مَرْثَدِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ الْيَزَنِيِّ قَالَ: كَانَ مَالِكُ بْنُ هُبَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - إِذَا صَلَّى عَلَى الْجَنَازَةِ، فَقَالَ النَّاسَ عَلَيْهَا، جَزَأَهُمْ عَلَيْهَا ثَلَاثَةَ أَجْزَاءٍ، ثُمَّ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ صَلَّى عَلَيْهِ ثَلَاثَةُ صُفُوفٍ، فَقَدْ أَوْجَبَ» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن.

157 - باب ما يقرأ في صلاة الجنازة

يُكَبِّرُ أَرْبَعَ تَكْبِيرَاتٍ: يَتَعَوَّذُ بَعْدَ الْأُولَى، ثُمَّ يَقْرَأُ فَاتِحَةَ الْكِتَابِ، ثُمَّ يُكَبِّرُ الثَّانِيَةَ، ثُمَّ يُصَلِّي عَلَى النَّبِيِّ ﷺ، فيقول: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ، وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ. وَالْأَفْضَلُ أَنْ يُتِمَّهُ بِقَوْلِهِ: كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى إِبْرَاهِيمَ... إِلَى قَوْلِهِ: إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ. وَلَا يَفْعَلُ مَا يَفْعَلُهُ كَثِيرٌ مِنَ الْعَوَامِّ مِنْ قِرَاءَتِهِمْ ﴿إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ﴾ [الأحزاب: 56] فَإِنَّهُ لَا تَصِحُّ صَلَاتُهُ إِذَا اقْتَصَرَ عَلَيْهِ. ثُمَّ يُكَبِّرُ الثَّالِثَةَ، وَيَدْعُو لِلْمَيِّتِ وَلِلْمُسْلِمِينَ بِمَا سَنَدَّ كُرُّهُ مِنَ الْأَحَادِيثِ إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى، ثُمَّ يُكَبِّرُ الرَّابِعَةَ وَيَدْعُو، وَمِنْ أَحْسَنِ: اللَّهُمَّ لَا تَحْرِمْنَا أَجْرَهُ، وَلَا تَفْتِنَّا بَعْدَهُ، وَاغْفِرْ لَنَا وَلَهُ.

والمُخْتَارُ أَنَّهُ يُطَوَّلُ الدُّعَاءُ فِي الرَّابِعَةِ خِلَافَ مَا يَعْتَادُهُ أَكْثَرُ النَّاسِ؛ لِحَدِيثِ ابْنِ أَبِي أَوْفَى الَّذِي سَنَدَّ كُرُّهُ إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى. فَأَمَّا الْأَدْعِيَةُ الْمَأْثُورَةُ بَعْدَ التَّكْبِيرَةِ الثَّالِثَةِ، فَمِنْهَا:

935. عَنْ أَبِي عَبْدِ الرَّحْمَنِ عَوْفِ بْنِ مَالِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: صَلَّى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَلَى جَنَازَةٍ، فَحَفِظْتُ مِنْ دُعَائِهِ وَهُوَ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُ، وَارْحَمْهُ، وَعَافِهِ، وَاعْفُ عَنْهُ، وَأَكْرِمْ نُزُلَهُ، وَوَسِّعْ مَدْخَلَهُ، وَاعْسِلْهُ بِالْمَاءِ وَالتَّلَجِ وَالْبَرَدِ، وَنَقِّهِ مِنَ الْخَطَايَا، كَمَا نَقَّيْتَ الثَّوْبَ الْأَبْيَضَ مِنَ الدَّنَسِ، وَأَبْدِلْهُ دَارًا خَيْرًا مِنْ دَارِهِ، وَأَهْلًا خَيْرًا

meilleure que la sienne et une épouse meilleure que la sienne. Introduis-le au Paradis et préserve-le des tourments de la tombe et des tourments de l'Enfer». Si bien que j'ai souhaité être à la place de ce mort». (Rapporté par Moslem)

936. Selon Abou Hourayra (DAS), Abou Qatāda (DAS) et Abou Ibrāhīm Al Ashhali d'après son père qui fut compagnon du Prophète (BSDL), le Prophète (BSDL) pria une fois sur un mort et dit: «Seigneur Dieu! Absous notre vivant et notre mort, notre jeune et notre vieux, notre homme et notre femme, notre présent et notre absent. Seigneur Dieu! Celui d'entre nous que Tu maintiens en vie, fais-le vivre conformément à l'Islam et celui d'entre nous dont tu as repris l'âme, fais-le mourir dans la foi. Seigneur Dieu! Ne nous prive pas de son salaire et ne nous tente pas après lui!» (Rapporté par Attirmidhī et Abou Dawūd)

937. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Quand vous priez sur un mort, soyez sincères dans vos invocations pour lui». (Rapporté par Abou Dawūd)

938. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) pria sur un mort et dit: «Seigneur Dieu! Tu es son Seigneur et Maître. C'est Toi qui l'as créé. C'est Toi qui l'as guidé à l'Islam. C'est Toi qui lui as repris son âme. C'est Toi qui connais le mieux ce qu'il a fait en secret et ce qu'il a fait en public. Nous voici donc venus à Toi pour intercéder en sa faveur. Absous-le». (Rapporté par Abou Dawūd)

939. Wāthila Ibn Asqa^c (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a présidé à notre prière sur un mort d'entre les Musulmans. Je l'y ai entendu dire: «Seigneur Dieu! Untel, fils d'untel, est sous Ta protection et à l'ombre de Ton voisinage. Préserve-le donc de la tentation de la tombe et des tourments du Feu. Tu es digne de loyauté et de louange. Seigneur Dieu! Absous-le et donne-lui Ta miséricorde. C'est Toi l'Absoluteur et Le Miséricordieux infinis». (Rapporté par Abou Dawūd)

940. On rapporte que 'Abdullāh Ibn Abī Awfa (DAS) a dit quatre fois: «Allāhou akbar». (Dieu est plus grand) sur la dépouille mortelle de l'une de ses filles. Il resta debout après la quatrième le temps qui sépare les deux précédentes à prier pour son absolution et à invoquer Dieu pour elle. Puis il dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) faisait ainsi».

مِنْ أَهْلِهِ، وَزَوْجًا خَيْرًا مِنْ زَوْجِهِ، وَأَدْخِلْهُ الْجَنَّةَ، وَأَعِزَّهُ مِنْ عَذَابِ الْقَبْرِ، وَمِنْ عَذَابِ النَّارِ حَتَّى تَمُوتَ أَنْ أَكُونَ أَنَا ذَلِكَ الْمَيِّتَ. رواه مسلم.

936. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ وَأَبِي قَتَادَةَ، وَأَبِي إِبْرَاهِيمَ الْأَشْهَلِيِّ، عَنْ أَبِيهِ - وَأَبُوهُ صَحَابِيٌّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ أَنَّهُ صَلَّى عَلَى جَنَازَةٍ فَقَالَ: «اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِحَيِّنَا وَمَيِّتِنَا، وَصَغِيرِنَا وَكَبِيرِنَا، وَذَكَرْنَا وَأُنْثَانَا، وَشَاهِدِنَا وَغَائِبِنَا. اللَّهُمَّ مَنْ أَحْيَيْتُهُ مِنَّا، فَأَحْيِهِ عَلَى الْإِسْلَامِ، وَمَنْ تَوَفَّيْتُهُ مِنَّا، فَتَوَفَّهُ عَلَى الْإِيمَانِ؛ اللَّهُمَّ لَا تَحْرِمْنَا أَجْرَهُ، وَلَا تَفْنِنَا بَعْدَهُ».

رواه الترمذي من رواية أبي هريرة والأشعري، ورواه أبو داود من رواية أبي هريرة وأبي قتادة. قال الحاكم: حديث أبي هريرة صحيح على شرط البخاري ومسلم. قال الترمذي: قال البخاري: أصح روايات هذا الحديث رواية الأشعري. قال البخاري: وأصح شيء في الباب حديث عوف بن مالك.

937. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِذَا صَلَّيْتُمْ عَلَى الْمَيِّتِ، فَأَخْلَصُوا لَهُ الدُّعَاءَ» رواه أبو داود.

938. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ فِي الصَّلَاةِ عَلَى الْجَنَازَةِ: «اللَّهُمَّ أَنْتَ رَبُّهَا، وَأَنْتَ خَلَقْتَهَا، وَأَنْتَ هَدَيْتَهَا لِلْإِسْلَامِ، وَأَنْتَ قَبَضْتَ رُوحَهَا، وَأَنْتَ أَعْلَمُ بِسِرِّهَا وَعَلَانِيَتِهَا، جَنَّاتِكَ شَفَعَاءُ لَهُ، فَاعْفِرْ لَهُ» رواه أبو داود.

939. وَعَنْ وَائِلَةَ بِنِ الْأَسْعَدِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: صَلَّى بِنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَلَى رَجُلٍ مِنَ الْمُسْلِمِينَ، فَسَمِعْتُهُ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ إِنَّ فُلَانًا ابْنُ فُلَانٍ فِي ذِمَّتِكَ وَحَبْلُ جَوَارِكَ، فَقِهِ فِتْنَةَ الْقَبْرِ، وَعَذَابَ النَّارِ، وَأَنْتَ أَهْلُ الْوَفَاءِ وَالْحَمْدِ؛ اللَّهُمَّ فَاغْفِرْ لَهُ وَارْحَمْهُ، إِنَّكَ أَنْتَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ» رواه أبو داود.

940. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أَبِي أَوْفَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّهُ كَبَّرَ عَلَى جَنَازَةِ ابْنَتِهِ لَهُ أَرْبَعَ تَكْبِيرَاتٍ، فَقَامَ بَعْدَ الرَّابِعَةِ كَقَدَرِ مَا بَيْنَ التَّكْبِيرَتَيْنِ يَسْتَغْفِرُ لَهَا وَيَدْعُو، ثُمَّ قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَصْنَعُ هَكَذَا.

Dans une autre version: «Il est resté une heure après la quatrième fois puis salua à droite et à gauche (pour clôturer la prière)». Une fois qu'il termina, nous lui dîmes: «Qu'est-ce que cela?» Il nous dit: «Je n'ai rien ajouté à ce que faisait le Messager de Dieu (BSDL)». (Rapporté par Al Ḥākem)

158 – Le devoir de hâter les funérailles

941. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Hâtez les funérailles. Si le mort était vertueux, vous lui faites ainsi du bien et s'il était autre chose, c'est un mauvais fardeau dont vous déchargez vos encolures». (URA)

942. Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) disait: «Quand le cercueil est placé et que les hommes le portent sur leurs encolures, si le mort était vertueux, il dit: «Hâtez-vous de me présenter (à mon destin)». S'il était non vertueux, il dit à sa famille: «Malheur à moi! Où me portez-vous?» Sa voix est entendue de toute chose sauf de l'être humain car, s'il l'entendait, il en tomberait foudroyé (de terreur)». (Rapporté par Al Boukhārī)

159 – Le devoir de hâter le paiement des dettes du mort et de se presser de l'apprêter à l'enterrement sauf s'il est mort d'une façon soudaine et, dans ce cas, on doit le laisser pour bien s'assurer de sa mort

943. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'âme du Croyant est accrochée à sa dette jusqu'à son acquittement». (Rapporté par Attirmidhi)

944. Selon Ḥouṣayn Ibn Waḥwah (DAS), Talḥa Ibn Al Barā Ibn 'Āzeb (DAS) tomba malade. Le Prophète (BSDL) vint lui rendre visite. Il dit: «Je suis convaincu que Talḥa est mourant. Attendez la nouvelle de sa mort et hâtez ses funérailles car il ne convient pas à la charogne du Musulman de rester emprisonnée parmi les siens». (Rapporté par Abou Dawūd)

وَفِي رِوَايَةٍ : «كَبُرَ أَرْبَعًا ، فَمَكَثَ سَاعَةً حَتَّى ظَنَنْتُ أَنَّهُ سَيُكَبِّرُ خَمْسًا ، ثُمَّ سَلَّمَ عَنْ يَمِينِهِ وَعَنْ شِمَالِهِ . فَلَمَّا انْصَرَفَ قُلْنَا لَهُ : مَا هَذَا ؟ فَقَالَ : إِنِّي لَا أَرِيدُكُمْ عَلَى مَا رَأَيْتُمْ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَصْنَعُ ، أَوْ : هَكَذَا صَنَعَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ » رَوَاهُ الْحَاكِمُ وَقَالَ : حَدِيثٌ صَحِيحٌ .

158 - باب الإسراع بالجنائز

941. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «أَسْرِعُوا بِالْجَنَازَةِ ، فَإِنَّ تَكُ صَالِحَةً ، فَخَيْرٌ تَقْدِمُوهَا إِلَيْهِ ، وَإِنْ تَكُ سَيِّئَةً ، فَشَرٌّ تَصْعُونَهُ عَنْ رِقَابِكُمْ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وَفِي رِوَايَةٍ لِمُسْلِمٍ : «فَخَيْرٌ تَقْدِمُوهَا عَلَيْهِ» .
942. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يَقُولُ : «إِذَا وُضِعَتِ الْجَنَازَةُ ، فَاحْتَمَلَهَا الرِّجَالُ عَلَى أَعْنَاقِهِمْ ، فَإِنْ كَانَتْ صَالِحَةً ، قَالَتْ : قَدِّمُونِي ، وَإِنْ كَانَتْ غَيْرَ صَالِحَةٍ ، قَالَتْ لِأَهْلِهَا : يَا وَيْلَهَا أَيْنَ تَذْهَبُونَ بِهَا ؟ يَسْمَعُ صَوْتَهَا كُلُّ شَيْءٍ إِلَّا الْإِنْسَانَ ، وَلَوْ سَمِعَ الْإِنْسَانُ لَصَعِقَ » رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

159 - باب تعجيل قضاء الدين عن الميت والمبادرة إلى تجهيزه إلا أن يموت فجأة فيترك حتى يتيقن موته

943. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «نَفْسُ الْمُؤْمِنِ مُعَلَّقَةٌ بِدَيْنِهِ حَتَّى يُقْضَى عَنْهُ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ .

944. وَعَنْ حُصَيْنِ بْنِ وَحَّاحٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ طَلْحَةَ بْنَ الْبَرَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - مَرِضٌ ، فَأَتَاهُ النَّبِيُّ ﷺ بِعَوْدِهِ فَقَالَ : إِنِّي لَا أَرَى طَلْحَةَ إِلَّا قَدْ حَدَثَ فِيهِ الْمَوْتُ فَادْنُونِي بِهِ وَعَجِّلُوا بِهِ ، فَإِنَّهُ لَا يَنْبَغِي لِجَنِيْفَةٍ مُسْلِمٍ أَنْ تُحْبَسَ بَيْنَ ظَهْرَانِي أَهْلِهِ » رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ .

160 – Le devoir de tirer une leçon des funérailles

945. ‘Alī (DAS) rapporte: «Nous étions à un enterrement au Baqī‘ Al Gharqad (cimetière de Médine). Le Messenger de Dieu (BSDL) vint à nous. Il s’assit et nous nous assîmes autour de lui. Il avait une canne. Il baissa la tête et se mit à tracer des points avec sa canne, puis il dit: «Il n’est pas un d’entre vous pour lequel sa place dans le Feu ou au Paradis n’ait été déjà écrite». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Devons-nous alors compter sur ce qui nous a été écrit?» Il dit: «Agissez plutôt car chacun est prédisposé à l’œuvre pour laquelle il a été créé». (URA)

161 – Le devoir de faire des invocations pour le mort après son inhumation et de s’asseoir près de sa tombe environ une heure pour prier pour lui, pour demander à Dieu de l’absoudre et pour lire le Coran

946. ‘Othmān Ibn ‘Affān (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDL), quand on avait fini d’enterrer le mort, se tenait debout devant sa tombe et disait: «Priez pour l’absolution de votre frère et demandez à Dieu d’affermir sa langue dans ses réponses aux Anges de la mort car il est en train d’être questionné».

Commentaire

La mort n’est qu’un passage dans une vie nouvelle et un monde nouveau servant de pont entre ce monde et l’autre. Ce pont s’appelle «Barzakh» (isthme).

L’âme, en effet, est immortelle contrairement au corps qui doit en général se décomposer et disparaître.

Pendant cette période isthmique l’âme est soumise à un examen terrifiant qui fixera le mort sur sa destination soit au Paradis, soit à l’Enfer.

Un Ḥadīth affirme que «la tombe est ou bien l’un des jardins du Paradis, ou bien l’une des fosses de l’Enfer».

947. ‘Amr Ibn Al ‘Āṣ (DAS) a dit: «Une fois que je serai mort, restez autour de ma tombe le temps qu’il faut pour sacrifier un chameau et pour distribuer sa viande (entre les pauvres) afin que vous m’aidiez ainsi à supporter ma solitude et afin que je sache quoi répondre aux questions des Messagers de mon Seigneur (les Anges de la mort)». (Rapporté par Moslem)

Ashāfi‘ī a dit: «Il est bon alors de lire auprès du mort une partie du Coran, et, si on le lit en entier, c’est une bonne chose.

162 – Le devoir de faire des aumônes pour le mort et d’invoquer Dieu pour lui

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 59 – verset 10:* «Ceux qui sont venus après eux disent: «Seigneur! Donne-nous l’absolution ainsi qu’à nos frères qui nous ont devancés dans la foi...».

948 Selon ‘Āisha (DAS), un homme dit au Pophète (BSDL): «Ma mère a rendu

160 - باب الموعظة عند القبر

945. عن عليٍّ - رضي الله عنه - قال: «كُنَّا فِي جَنَازَةٍ فِي بَقِيعِ الْغَرْقَدِ فَأَتَانَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَعَدَ، وَقَعَدْنَا حَوْلَهُ وَمَعَهُ مِخْصَرَةٌ فَنَكَسَ وَجَعَلَ يَنْكُتُ بِمِخْصَرَتِهِ، ثُمَّ قَالَ: «مَا مِنْكُمْ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا وَقَدْ كُتِبَ مَقْعَدُهُ مِنَ النَّارِ وَمَقْعَدُهُ مِنَ الْجَنَّةِ» فَقَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَفَلَا نَتَّكِلُ عَلَى كِتَابِنَا؟ فَقَالَ: «اعْمَلُوا، فَكُلُّ مُسْرٍ لِمَا خُلِقَ لَهُ» وَذَكَرَ تَمَامَ الْحَدِيثِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

161 - باب الدعاء للميت بعد دفنه

والقعود عند قبره ساعة للدعاء له والاستغفار والقراءة

946. عن أبي عمرو - وقيل: أبو عبد الله، وقيل: أبو ليلى عثمان بن عفان رضي الله عنه - قال: «كَانَ النَّبِيُّ ﷺ إِذَا فَرَّغَ مِنْ دَفْنِ الْمَيِّتِ وَقَفَ عَلَيْهِ، وَقَالَ: «اسْتَغْفِرُوا لِأَخِيكُمْ وَسَلُّوا لَهُ التَّثْنِيتَ، فَإِنَّهُ الْآنَ يُسْأَلُ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ.

947. وَعَنْ عَمْرِو بْنِ الْعَاصِ - رضي الله عنه - قال: إِذَا دَفَنْتُمُونِي، فَأَقِيمُوا حَوْلَ قَبْرِیْ قَدْرَ مَا تُنَحْرُ جُزُورٌ، وَيُقَسَّمُ لَحْمُهَا حَتَّى أَسْتَأْنِسَ بِكُمْ، وَأَعْلَمَ مَاذَا أُرَاجِعُ بِهِ رُسُلَ رَبِّي. رَوَاهُ مُسْلِمٌ. وَقَدْ سَبَقَ بِطَوِيلِهِ.

قال الشافعي - رحمه الله - : وَيُسْتَحَبُّ أَنْ يُقْرَأَ عِنْدَهُ شَيْءٌ مِنَ الْقُرْآنِ، وَإِنْ خَتَمُوا الْقُرْآنَ عِنْدَهُ كَانَ حَسَنًا.

162 - باب الصدقة عن الميت والدعاء له

قال الله تعالى: ﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِنْ بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِأَخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ﴾ [الحشر: 10].

948. وَعَنْ عَائِشَةَ - رضي الله عنها - أَنَّ رَجُلًا قَالَ لِلنَّبِيِّ ﷺ: إِنَّ أُمَّيْیَ افْتُلِتَتْ

l'âme et je suis sûr que si elle avait pu parler, elle aurait fait quelque aumône. A-t-elle quelque salaire si je fais une aumône pour elle?». Il lui dit: «Oui». (URA)

949. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'homme (ou la femme) meurt, son œuvre s'arrête sauf dans trois choses:

1. Un bien qu'il a légué en aumônes continues.
2. Une œuvre scientifique dont les gens tirent profit.
3. Un enfant vertueux qui prie pour lui ou qui, par ses bonnes actions, pousse les gens à lui bénir ses parents». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Contrairement à ce que certains pensent, l'homme, une fois mort, ne peut rien ajouter ni diminuer à son œuvre sur terre.

Ce monde, en effet, est le terrain de l'action et on a tout intérêt à y agir le plus possible dans le bien et le moins possible dans le mal car au Paradis, comme en Enfer, il y a des degrés divers qu'on mérite par ses actions.

L'autre monde est le vrai lieu de la récompense car celle de ce monde ne compte rien devant celle de l'autre.

Cependant l'œuvre du mort peut continuer après lui dans les trois cas cités plus haut. C'est donc un encouragement à faire des œuvres de bienfaisance qui restent actives après la mort de leur auteur (hôpitaux, écoles, mosquées, foyers pour vieillards etc...), ou à écrire une œuvre scientifique utile aussi bien pour ce monde que pour l'autre. Ou enfin à laisser un enfant vertueux qui prie pour l'âme de ses parents ou qui fait de bonnes actions attirant sur eux la bénédiction de ceux qui en profitent.

163 – Quand les gens disent du bien d'un mort

950. Anas (DAS) rapporte: «On passa avec un cercueil et les gens dirent du bien du défunt. Le Prophète (BSDL) dit: «Il lui revient de droit». Puis on passa avec un autre cercueil et les gens dirent du mal du défunt. Le Prophète (BSDL) dit alors: «Il lui revient de droit». 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) lui demanda: «Qu'est-ce qui lui revient de droit?» Il dit: «Celui-là, vous avez dit du bien de lui et le Paradis lui est revenu de droit et l'autre, vous avez dit du mal de lui et l'Enfer lui est revenu de droit. Vous êtes en effet les témoins de Dieu sur terre». (URA)

951. Abou Al Aswad a dit: «Je me rendis une fois à Médine et m'assis près de 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS). A ce moment passa un cortège funèbre. On dit du bien du défunt et 'Omar dit: «Il lui revient de droit». Puis passa un autre cortège funèbre et l'on dit du bien du défunt. 'Omar dit: «Il lui revient de droit». Puis passa un troisième cortège funèbre et l'on dit du mal du défunt. 'Omar dit: Il lui revient de droit». Abou Al Aswad rapporte: «Je dis: «Qu'est-ce qui lui revient de droit? O Prince des Croyants!» Il dit: «J'ai dit comme a dit le Prophète (BSDL): «Tout Musulman dont quatre Musulmans témoignent de son bien, Dieu l'introduit au Paradis». Nous dîmes: «Et s'ils ne sont que trois?» Il dit: «Même s'ils ne sont que trois». Nous dîmes: «Et s'ils ne sont que deux?» Il dit: «Même s'ils ne sont que deux». Nous n'osâmes pas lui dire: «Et si ce n'est qu'un seul témoin?». (Rapporté par Al Boukhāri)

164 – Le mérite de celui qui a perdu un enfant en bas âge

952 Anas (DAS) rapporte: «Le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Chaque fois

نَفْسَهَا وَأَرَاهَا لَوْ تَكَلَّمْتُ، تَصَدَّقْتُ، فَهَلْ لَهَا أَجْرٌ إِنْ تَصَدَّقْتُ عَنْهَا؟ قَالَ: «نَعَمْ» مَتَّقُ عَلَيْهِ.

949. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا مَاتَ الْإِنْسَانُ انْقَطَعَ عَمَلُهُ إِلَّا مِنْ ثَلَاثٍ: صَدَقَةٍ جَارِيَةٍ، أَوْ عِلْمٍ يُنْتَفَعُ بِهِ، أَوْ وَلَدٍ صَالِحٍ يَدْعُو لَهُ» رواه مسلم.

163 - باب ثناء الناس على الميت

950. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: مَرُّوا بِجَنَازَةٍ، فَأَتَوْا عَلَيْهَا خَيْرًا، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «وَجِبَتْ»، ثُمَّ مَرُّوا بِأُخْرَى، فَأَتَوْا عَلَيْهَا شَرًّا، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «وَجِبَتْ»، فَقَالَ عُمَرُ بْنُ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -: «مَا وَجِبَتْ؟» قَالَ: «هَذَا أَثْنَيْتُمْ عَلَيْهِ خَيْرًا، فَوَجِبَتْ لَهُ الْجَنَّةُ، وَهَذَا أَثْنَيْتُمْ عَلَيْهِ شَرًّا، فَوَجِبَتْ لَهُ النَّارُ، أَنْتُمْ شُهَدَاءُ اللَّهِ فِي الْأَرْضِ» مَتَّقُ عَلَيْهِ.

951. وَعَنْ أَبِي الْأَسْوَدِ قَالَ: قَدِمْتُ الْمَدِينَةَ، فَجَلَسْتُ إِلَى عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فَمَرَّتْ بِهِمْ جَنَازَةٌ، فَأُثْنِي عَلَى صَاحِبِهَا خَيْرًا، فَقَالَ عُمَرُ: وَجِبَتْ، ثُمَّ مَرَّ بِأُخْرَى، فَأُثْنِي عَلَى صَاحِبِهَا خَيْرًا، فَقَالَ عُمَرُ: وَجِبَتْ، ثُمَّ مَرَّ بِالثَّلَاثَةِ، فَأُثْنِي عَلَى صَاحِبِهَا شَرًّا، فَقَالَ عُمَرُ: وَجِبَتْ. قَالَ أَبُو الْأَسْوَدِ: فَقُلْتُ: وَمَا وَجِبَتْ يَا أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ؟ قَالَ: قُلْتُ كَمَا قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «أَيُّمَا مُسْلِمٍ شَهِدَ لَهُ أَرْبَعَةٌ بِخَيْرٍ، أَدْخَلَهُ اللَّهُ الْجَنَّةَ» فَقُلْنَا: وَثَلَاثَةٌ؟ قَالَ: «وِثَلَاثَةٌ» فَقُلْنَا: وَاثْنَانِ؟ قَالَ: «وَاثْنَانِ» ثُمَّ لَمْ نَسْأَلْهُ عَنْ الْوَاحِدِ. رواه البخاري.

164 - باب فضل من مات له أولاد صغار

952. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ مُسْلِمٍ يَمُوتُ لَهُ ثَلَاثَةٌ لَمْ يَلْعَوْا الْحِنْثَ إِلَّا أَدْخَلَهُ اللَّهُ الْجَنَّةَ بِفَضْلِ رَحْمَتِهِ إِيَّاهُمْ» مَتَّقُ عَلَيْهِ.

qu'un Musulman perd trois enfants mineurs, Dieu l'introduit automatiquement au Paradis à cause de la miséricorde qu'il a eue pour eux». (URA)

953. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Toutes les fois que l'un des Musulmans perd trois de ses enfants, le feu de l'Enfer ne le touchera que dans la mesure de la réalisation du serment de Dieu qui a dit: «Il n'est pas un seul d'entre vous qui ne doive passer par l'Enfer». (*Chapitre 19 – verset 71*).

Commentaire

Toutes les créatures vivantes, les bons comme les mauvais, devront en effet passer par un pont très étroit qui traverse l'Enfer.

Les gens passent à une vitesse variant avec le degré de leur vertu. Les uns passent à la vitesse du vent, d'autres à la vitesse du cheval, d'autres en traînant sur les genoux et d'autres enfin sont saisis par des tenailles qui les précipitent au fond de l'Enfer.

Dans l'Evangile de Barnabé on dit que, lorsque le Prophète Moḥammad (BSDL) traversera ce pont, la durée de quelques secondes, les habitants de l'Enfer y trouveront un certain répit car l'Enfer atténuera sa violence par respect pour lui.

Dans le *chapitre 136, verset 337* de cet Evangile, il est dit textuellement (selon la traduction de Luigi Cirillo et Michel Frémaux Editions Beauchesne, Paris): «Mais que dis-je? Le Messenger de Dieu lui-même s'y rendra pour voir la justice de Dieu et l'Enfer en tremblera devant lui. Et, comme il sera de chair humaine, tous ceux qui sont de chair humaine et qui se trouveront dans la peine, seront exempts de peine aussi longtemps que le Messenger de Dieu restera à regarder l'Enfer. Mais il y restera le temps qu'il faut pour fermer et ouvrir les yeux. Dieu fera cela pour que toute créature sache qu'elle a tiré profit du Messenger de Dieu. Quand il s'y rendra, tous les diables chercheront à se cacher sous les braises ardentes, poussant des cris et disant l'un à l'autre:

«Fuis, fuis, car voici qu'arrive Moḥammad, notre ennemi!» En l'entendant, Satan se frappera la face des deux mains et il dira en poussant des cris: «A ma honte, tu es plus noble que moi et cela n'est pas juste».

954. Abou Sa'īd Al Khoudri (DAS) rapporte: «Une femme vint dire au Messenger de Dieu (BSDL): «O Messenger de Dieu! Les hommes se sont réservé à eux seuls tes Ḥadīths. Laisse donc pour nous l'une de tes journées pour nous enseigner de ce que Dieu t'a appris». Il lui dit: «Réunissez-vous tel jour». Elles se réunirent donc et le Prophète (BSDL) vint à elles et leur enseigna de ce que Dieu lui avait appris. Puis il leur dit: «Chacune d'entre vous qui sera précédée dans l'autre monde par trois de ses enfants trouvera en eux un écran contre le Feu». L'une d'elles lui demanda: «Et si ce ne sont que deux?» Il dit: «Même s'ils ne sont que deux». (URA)

165 – Le devoir de pleurer et d'avoir peur en passant devant les tombes des Injustes, de méditer enfin sur leur fin brutale.

Le devoir de montrer son indigence vis-à-vis de Dieu exalté et de prévenir ceux qui ne font pas attention à ces choses

955. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit à ses Compagnons lorsqu'ils parvinrent (sur la route de la Syrie) à l'endroit nommé Al Ḥijr où habitait jadis le peuple de Thamūd: «Si vous n'êtes pas en pleurs, n'entrez pas dans leur vallée, sinon vous risqueriez d'avoir leur propre sort». (URA)

Dans une autre version il est dit: «Lorsque le Messenger de Dieu (BSDL) passa par Al Ḥijr il dit: «N'entrez pas dans les demeures de ceux qui ont été injustes avec eux-mêmes (en doutant de la toute-puissance de Dieu), sinon vous subiriez leur propre sort sauf si vous y entrez en pleurant». Puis le Messenger de Dieu (BSDL) se couvrit le visage et accéléra la marche de sa monture jusqu'à ce qu'il eût traversé la vallée».

953. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَمُوتُ لِأَحَدٍ مِنَ الْمُسْلِمِينَ ثَلَاثَةٌ مِنَ الْوَلَدِ لَا تَمْسُهُ النَّارُ إِلَّا تَحِلَّةَ الْقَسَمِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
«وَتَحِلَّةُ الْقَسَمِ» قَوْلُ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿وَإِنْ مِنْكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا﴾ وَالْوَرُودُ: هُوَ الْعُبُورُ عَلَى الصِّرَاطِ، وَهُوَ جِسْرٌ مَنْصُوبٌ عَلَى ظَهْرِ جَهَنَّمَ. عَافَانَا اللَّهُ مِنْهَا.

954. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: جَاءَتْ امْرَأَةٌ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَقَالَتْ: يَا رَسُولَ اللَّهِ ذَهَبَ الرَّجَالُ بِحَدِيثِكَ، فَاجْعَلْ لَنَا مِنْ نَفْسِكَ يَوْمًا نَأْتِيكَ فِيهِ تُعَلِّمُنَا مِمَّا عَلَّمَكَ اللَّهُ، قَالَ: «اجْتَمِعْنَ يَوْمَ كَذَا وَكَذَا» فَاجْتَمَعْنَ، فَأَتَاهُنَّ النَّبِيُّ ﷺ فَعَلَّمَهُنَّ مِمَّا عَلَّمَهُ اللَّهُ، ثُمَّ قَالَ: «مَا مِنْكُنَّ مِنْ امْرَأَةٍ تُقَدِّمُ ثَلَاثَةً مِنَ الْوَلَدِ إِلَّا كَانُوا لَهَا حِجَابًا مِنَ النَّارِ» فَقَالَتْ امْرَأَةٌ: وَاثْنَيْنِ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَاثْنَيْنِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

www.liilas.com

165 - باب البكاء والخوف عند المرور بقبور الظالمين ومصارعهم وإظهار الافتقار إلى الله تعالى والتحذير من الغفلة عن ذلك

955. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ لِأَصْحَابِهِ - يَعْنِي لَمَّا وَصَلُوا الْحِجْرَ: دِيَارَ ثُمُودَ -: «لَا تَدْخُلُوا عَلَى هَؤُلَاءِ الْمُعَذِّبِينَ إِلَّا أَنْ تَكُونُوا بَاكِينَ، فَإِنْ لَمْ تَكُونُوا بَاكِينَ، فَلَا تَدْخُلُوا عَلَيْهِمْ؛ لَا يُصِيبُكُمْ مَا أَصَابَهُمْ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
وَفِي رَوَايَةٍ قَالَ: لَمَّا مَرَّ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِالْحِجْرِ قَالَ: «لَا تَدْخُلُوا مَسَاكِينَ الَّذِينَ ظَلَمُوا أَنْفُسَهُمْ أَنْ يُصِيبَكُمْ مَا أَصَابَهُمْ إِلَّا أَنْ تَكُونُوا بَاكِينَ» ثُمَّ قَنَعَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ رَأْسَهُ وَأَسْرَعَ السَّيْرَ حَتَّى أَجَاَزَ الْوَادِي.

Le livre du voyage **et de ses règles de politesse**

166 – Où il est bon de sortir le jeudi et de sortir en début de journée

956. Selon Ka‘b Ibn Mālek (DAS), le Prophète (BSDL) sortit un jeudi pour la campagne militaire de Tabūk et il aimait en effet sortir le jeudi. (URA)

Dans une autre version rapportée par Al Boukhārī et Moslem: «C’était rare que le Messenger de Dieu (BSDL) sortît un jour autre que le jeudi».

957. Selon Şakhr Ibn Wadā‘a Al Ghāmīdī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Seigneur Dieu! Bénis pour ma nation son lever de bonne heure (ou sa matinalité)». Quand il faisait partir une patrouille ou une armée, il le faisait en début de journée. Şakhr était un commerçant et il faisait partir ses caravanes de bon matin. C’est pourquoi il fit vite fortune et gagna beaucoup d’argent». (Rapporté par Dawūd et Attirmidhī)

167 – Où il est bon de se chercher des compagnons de route qui doivent se désigner un chef (Emir) auquel ils obéissent

958. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si les gens savaient ce que je sais sur ce qui arrive à celui qui voyage tout seul, aucun cavalier ne sortirait seul en voyage la nuit». (Rapporté par Al Boukhārī)

959. Selon ‘Amr Ibn Shou‘ayb, selon son père et son grand père (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit:

- «Celui qui voyage seul est un démon.
- Les deux qui voyagent sans troisième sont deux démons.
- Ce n’est qu’à partir de trois que la caravane est digne de ce nom». (Rapporté par Abou Dawūd, Attirmidhī et Annasā‘ī)

960. Selon Abou Sa‘īd (DAS) et Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand trois personnes sortent en voyage qu’ils désignent l’un d’eux comme chef». (Rapporté par Abou Dawūd)

- 961.** Selon Ibn ‘Abbās (DAS), le Prophète (BSDL) a dit:
- «Le meilleur groupe est celui de quatre compagnons.

كتاب آداب السفر

166 - باب استحباب الخروج يوم الخميس أول النهار

956. عن كعب بن مالك - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ خَرَجَ فِي غَزْوَةِ تَبُوكَ يَوْمَ الْخَمِيسِ ، وَكَانَ يُحِبُّ أَنْ يَخْرُجَ يَوْمَ الْخَمِيسِ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
وَفِي رِوَايَةٍ فِي «الصَّحِيحِينَ» لَقَلَّمَا كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَخْرُجُ إِلَّا فِي يَوْمِ الْخَمِيسِ .
957. وَعَنْ صَخْرِ بْنِ وَدَاعَةَ الْغَامِديِّ الصَّحَابِيِّ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «اللَّهُمَّ بَارِكْ لَأُمَّتِي فِي بُكُورِهَا» وَكَانَ إِذَا بَعَثَ سَرِيَّةً أَوْ جَيْشًا بَعَثَهُمْ مِنْ أَوَّلِ النَّهَارِ . وَكَانَ صَخْرٌ تَاجِرًا ، فَكَانَ يَبْعَثُ تِجَارَتَهُ أَوَّلَ النَّهَارِ ، فَاثَّرَى وَكَثُرَ مَالُهُ ، رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ .

167 - باب استحباب طلب الرفقة وتأميرهم على أنفسهم واحدًا يطيعونه

958. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رضي الله عنهما - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَوْ أَنَّ النَّاسَ يَعْلَمُونَ مِنَ الْوَحْدَةِ مَا أَعْلَمُ مَا سَارَ رَاكِبٌ بِلَيْلٍ وَحْدَهُ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .
959. وَعَنْ عَمْرِو بْنِ شُعَيْبٍ ، عَنْ أَبِيهِ ، عَنْ جَدِّهِ - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «الرَّاكِبُ شَيْطَانٌ ، وَالرَّاكِبَانِ شَيْطَانَانِ ، وَالثَّلَاثَةُ رَكْبٌ» .
رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ ، وَالتِّرْمِذِيُّ ، وَالنَّسَائِيُّ بِإِسْنَادٍ صَحِيحَةٍ ، وَقَالَ التِّرْمِذِيُّ : حَدِيثٌ حَسَنٌ .
960. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ وَأَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنهما - قَالَا : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِذَا خَرَجَ ثَلَاثَةٌ فِي سَفَرٍ فَلْيَوْمِّرُوا أَحَدَهُمْ» حَدِيثٌ حَسَنٌ ، رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ حَسَنٍ .
961. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رضي الله عنهما - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «خَيْرُ الصَّحَابَةِ

- Le meilleur corps expéditionnaire est de quatre cents hommes.
- La meilleure armée est de quatre mille hommes.

Jamais douze mille hommes ne sont vaincus à cause de leur petit nombre».

Remarque

Ce sont tous des multiples de quatre et cela doit avoir une raison secrète que la plupart des gens ignorent.

168 – Les règles de politesse de la marche, de la façon de camper, de passer la nuit et de dormir dans le voyage. Où il est bon de voyager de bonne heure, de ménager les montures et de veiller à leurs besoins. Le devoir de rappeler à l'ordre celui qui ne leur donne pas ce qui leur revient de droit. La possibilité de prendre quelqu'un en croupe tant que la monture en est capable

962. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand vous voyagez dans un pays verdoyant, donnez aux chameaux le temps de profiter de ce que porte la terre. Mais quand vous voyagez dans une région désertique, accélérez leur marche avant que leurs nerfs ne lâchent. Quand vous bivouaquez de nuit, mettez-vous à l'écart de la route car c'est le passage des bêtes et le refuge des insectes venimeux pendant la nuit». (Rapporté par Moslem)

963. Abou Qatāda (DAS) a dit: «Quand le Messenger de Dieu (BSDL) voyageait et bivouaquait de nuit, il se couchait sur le côté droit. Quand c'était aux approches de l'aube, il posait ses coudes par terre et plaçait sa tête sur la paume de ses mains (afin de ne pas trop plonger dans le sommeil et de ne pas manquer la prière de l'aube)». (Rapporté par Moslem)

964. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Voyagez de nuit car les étapes passent plus vite la nuit». (Rapporté par Abou Dawūd)

965. Abou Tha'labā Al Khoushannī (DAS) a dit: «Les gens, quand ils campaient quelque part, se dispersaient dans les sentiers de montagne et dans les

أَرْبَعَةٌ، وَخَيْرُ السَّرَايَا أَرْبَعُمِائَةٍ، وَخَيْرُ الْجُيُوشِ أَرْبَعَةُ آلَافٍ، وَلَنْ يُغْلَبَ اثْنَا عَشَرَ أَلْفًا مِنْ قَلَّةٍ» رواه أبو داود والترمذي وقال: حديث حسن.

168 - باب آداب السير والتزول والمبيت والنوم في السفر، واستحباب السرى، والرفق بالدواب ومراعاة مصلحتها، وأمر من قصر في حقها بالقيام بحقها وجواز الإرداف على الدابة إذا كانت تطيق ذلك

962. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا سَافَرْتُمْ فِي الْخُصْبِ فَأَعْطُوا الْإِبِلَ حَظَّهَا مِنَ الْأَرْضِ، وَإِذَا سَافَرْتُمْ فِي الْجَدْبِ، فَاسْرِعُوا عَلَيْهَا السَّيْرَ، وَبَادِرُوا بِهَا نَفْيَهَا، وَإِذَا عَرَّسْتُمْ، فَاجْتَنِبُوا الطَّرِيقَ، فَإِنَّهَا طُرُقُ الدَّوَابِّ، وَمَأْوَى الْهَوَامِّ بِاللَّيْلِ» رواه مسلم.

معنى: «أعطوا الإبل حظها من الأرض» أي: ارفقوا بها في السير لترعى في حال سيرها. وقوله: «نفّيها» هو بكسر النون وإسكان القاف، وبالياء المثناة من تحت وهو المخ، معناه: أسرعوا بها حتى تصلوا المقصد قبل أن يذهب مخها من ضحك السير. والتعريس: التزول في الليل.

963. وَعَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا كَانَ فِي سَفَرٍ، فَعَرَّسَ بِلَيْلٍ اضْطَجَعَ عَلَى يَمِينِهِ وَإِذَا عَرَّسَ قُبِيلَ الصُّبْحِ نَصَبَ ذِرَاعَهُ، وَوَضَعَ رَأْسَهُ عَلَى كَفِّهِ. رواه مسلم.

قال العلماء: إِنَّمَا نَصَبَ ذِرَاعَهُ لِئَلَّا يَسْتَعْرِقَ فِي النَّوْمِ، فَتَفُوتَ صَلَاةُ الصُّبْحِ عَنْ وَفَّيْهَا أَوْ عَنْ أَوَّلِ وَفَّيْهَا.

964. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «عَلَيْكُمْ بِالذُّلْجَةِ، فَإِنَّ الْأَرْضَ تَطْوِي بِاللَّيْلِ» رواه أبو داود بإسناد حسن.

«الذُّلْجَةُ»: السير في الليل.

965. وَعَنْ أَبِي ثَعْلَبَةَ الْخُسَنِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ النَّاسُ إِذَا نَزَلُوا مَتَرًا

vallées. Le Messenger de Dieu (BSDL) leur dit alors: «Votre dispersion dans les sentiers de montagne et dans les vallées n'est qu'une inspiration du Diable». Depuis ce jour, toutes les fois qu'ils campaient en un endroit, ils se groupaient les uns avec les autres». (Rapporté par Abou Dawūd)

966. Sahl Ibn 'Amr Al Anṣārī (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) passa devant un chameau dont le ventre était collé au dos (signe de maigreur extrême). Il dit: «Craignez Dieu dans votre comportement avec ces bêtes dépourvues de parole. Montez-les à bon escient et mangez-les à bon escient». (Rapporté par Abou Dawūd)

967. 'Abdullāh Ibn Ja'far (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) me porta une fois en croupe derrière lui. Il me confia en secret un Ḥadīth que je ne divulguerais à personne. Quand il allait faire ses besoins il se cachait de préférence derrière un obstacle ou la clôture d'une palmeraie». (Rapporté par Moslem)

Al Barqānī y a ajouté ceci: «Il entra dans la palmeraie d'un Anṣārīte et voilà qu'il y trouva un chameau. Quand ce dernier vit le Prophète (BSDL), il fit entendre un râle et ses yeux débordèrent de larmes. Le Prophète (BSDL) s'approcha de lui et lui caressa la bosse et la région derrière ses oreilles en disant: «Qui est le propriétaire de ce chameau, à qui appartient ce chameau?» Un jeune Anṣārīte vint lui dire: «Moi, ô Messenger de Dieu». Il lui dit: «Ne crains-tu donc pas Dieu dans ton comportement avec cette bête dont Dieu t'a donné la propriété? Ce chameau vient de se plaindre à moi et de me dire que tu l'affamais et que tu lui faisais supporter au-delà de ses forces». (Rapporté par Abou Dawūd)

968. Anas (DAS) a dit: «Quand nous campions quelque part, nous ne faisions aucune prière avant de détacher les animaux». (Rapporté par Abou Dawūd)

florist

تَفَرَّقُوا فِي الشَّعَابِ وَالْأَوْدِيَةِ. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ تَفَرُّقَكُمْ فِي هَذِهِ الشَّعَابِ وَالْأَوْدِيَةِ إِنَّمَا ذَلِكُمْ مِنَ الشَّيْطَانِ!» فَلَمْ يَتَزَلُّوا بَعْدَ ذَلِكَ مَتَرًا إِلَّا انْضَمَّ بَعْضُهُمْ إِلَى بَعْضٍ. رواه أبو داود بإسنادٍ حسن.

966. وَعَنْ سَهْلِ بْنِ عَمْرٍو - وَقِيلَ سَهْلُ بْنُ الرَّبِيعِ بْنِ عَمْرٍو الْأَنْصَارِيِّ الْمَعْرُوفِ بِابْنِ الْحَنْظَلِيَّةِ، وَهُوَ مِنْ أَهْلِ بَيْعَةِ الرِّضْوَانِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: مَرَّ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِبَعِيرٍ قَدْ لَحِقَ ظَهْرُهُ بِبَطْنِهِ، فَقَالَ: «اتَّقُوا اللَّهَ فِي هَذِهِ الْبَهَائِمِ الْمُعْجَمَةِ، فَارْكُبُوهَا صَالِحَةً، وَكُلُّوهَا صَالِحَةً» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيح.

967. وَعَنْ أَبِي جَعْفَرٍ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ جَعْفَرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: أُرْدَفَنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ذَاتَ يَوْمٍ خَلْفَهُ، وَأَسْرَأَ إِلَيَّ حَدِيثًا لَا أُحَدِّثُ بِهِ أَحَدًا مِنَ النَّاسِ، وَكَانَ أَحَبَّ مَا اسْتَرَّ بِهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لِحَاجَتِهِ هَدَفٌ أَوْ حَائِشٌ نَخْلٍ. يَعْنِي: حَائِطٌ نَخْلٍ. رواه مسلم هكذا مختصراً.

وَزَادَ فِيهِ الْبَرْقَانِيُّ بِإِسْنَادٍ مُسْلِمٍ بَعْدَ قَوْلِهِ: حَائِشٌ نَخْلٍ: فَدَخَلَ حَائِطًا لِرَجُلٍ مِنَ الْأَنْصَارِ، فَإِذَا فِيهِ جَمَلٌ، فَلَمَّا رَأَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ جَرَجَرَ وَذَرَفَتْ عَيْنَاهُ، فَأَتَاهُ النَّبِيُّ ﷺ فَمَسَحَ سَرَاتَهُ - أَي: سَنَامَهُ - وَذَفَرَاهُ فَسَكَنَ، فَقَالَ: «مَنْ رَبُّ هَذَا الْجَمَلِ، لِمَنْ هَذَا الْجَمَلُ؟» فَجَاءَ فَتًى مِنَ الْأَنْصَارِ فَقَالَ: هَذَا لِي يَا رَسُولَ اللَّهِ، فَقَالَ: «أَفَلَا تَتَّقِي اللَّهَ فِي هَذِهِ الْبَهِيمَةِ الَّتِي مَلَكَكَ اللَّهُ إِيَّاهَا؟ فَإِنَّهُ يَشْكُو إِلَيَّ أَنَّكَ تُجْبِعُهُ وَتُدْبِيهِ» ورواه أبو داود كرواية البرقاني.

قَوْلُهُ: «ذَفَرَاهُ» هُوَ بِكَسْرِ الذَّالِ الْمُعْجَمَةِ وَإِسْكَانِ الْفَاءِ، وَهُوَ لَفْظٌ مُفْرَدٌ مُؤَنَّثٌ. قَالَ أَهْلُ اللُّغَةِ: الذَّفَرُ: الْمَوْضِعُ الَّذِي يَعْرِقُ مِنَ الْبَعِيرِ خَلْفَ الْأَذَنِ. وَقَوْلُهُ: «تُدْبِيهِ» أَي: تَتَّبِعُهُ.

968. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كُنَّا إِذَا نَزَلْنَا مَتَرًا، لَا نُسَبِّحُ حَتَّى نَحُلَّ الرِّحَالَ. رواه أبو داود بإسنادٍ على شرط مسلم.

وَقَوْلُهُ: «لَا نُسَبِّحُ» أَي لَا نَصَلِّي النَّافِلَةَ، وَمَعْنَاهُ: أَنَا - مَعَ حِرْصِنَا عَلَى الصَّلَاةِ - لَا نَقْدِمُهَا عَلَى حِطِّ الرِّحَالِ وَإِرَاحَةِ الدَّوَابِّ.

169 – Le devoir d'aider son compagnon de voyage

A propos de ce sujet nous avons déjà cité plusieurs Hadiths tels les suivants: ·
«Dieu ne cesse d'aider l'homme tant que l'homme ne cesse pas d'aider son frère».

«Toute bonne action est une aumône», et d'autres semblables.

969. Abou Sa'ïd Al Khoudri (DAS) a dit: «Alors que nous étions en voyage, voilà qu'arriva quelqu'un sur sa monture. Il se mit à promener son regard à droite et à gauche (en quête d'une aide quelconque). Le Messenger de Dieu (BSDL) nous dit: «Que celui qui a une place disponible sur sa monture en fasse profiter celui qui n'a pas de monture. Que celui qui a un excédent de nourriture le donne à celui qui n'a aucun viatique...» Il continua ainsi à énumérer toutes sortes de biens à tel point que nous pensâmes que nul n'avait le droit de garder pour lui tout ce qui dépasse ses propres besoins». (Rapporté par Moslem)

970. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) décida de mener une campagne militaire. Il dit: «O ensemble des Mouhājirūn (les exilés de la Mecque) et des Anṣār (premiers habitants de Médine), il y a parmi vos frères des gens qui n'ont ni biens ni parents. Que chacun de vous s'adjoigne deux ou trois d'entre eux». Si bien que nous étions plusieurs à nous relayer sur la même monture. Il dit: «Je me suis moi-même adjoint deux ou trois de ces gens et nous montions mon chameau à tour de rôle». (Rapporté par Abou Dawūd)

170 – Ce que l'on doit dire en montant sur sa bête pour aller en voyage

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 43 – versets 12 et 13:* «Celui qui a fait pour vous une monture à partir des navires et des bêtes d'élevage». (12)

«Afin que vous vous installiez confortablement sur leurs dos et, qu'une fois bien assis, vous pensiez au bienfait de votre Seigneur en disant: «Gloire et pureté à Celui qui a mis ceci à notre service et nous n'étions nullement capables nous-mêmes de l'y soumettre. Nous devons certainement retourner à notre Seigneur». (13)

972. Selon Ibn 'Omar (DAS), quand le Messenger de Dieu (BSDL) s'installait sur son chameau en vue d'un voyage, il disait trois fois de suite: «Allāhou akbar»

169 - باب إعانة الرفيق

في الباب أحاديث كثيرة تقدمت كحديث :
 «وَاللَّهُ فِي عَوْنِ الْعَبْدِ مَا كَانَ الْعَبْدُ فِي عَوْنِ أَخِيهِ» .
 وحديث : «كُلُّ مَعْرُوفٍ صَدَقَةٌ وَأَشْبَاهُهُمَا» .

969. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : بَيْنَمَا نَحْنُ فِي سَفَرٍ إِذْ جَاءَ رَجُلٌ عَلَى رَاحِلَةٍ لَهُ ، فَجَعَلَ يَصْرِفُ بَصَرَهُ يَمِينًا وَشِمَالًا ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «مَنْ كَانَ مَعَهُ فَضْلٌ ظَهَرَ ، فَلْيُعِدْ بِهِ عَلَى مَنْ لَا ظَهَرَ لَهُ ، وَمَنْ كَانَ لَهُ فَضْلٌ زَادَ ، فَلْيُعِدْ بِهِ عَلَى مَنْ لَا زَادَ لَهُ» فَذَكَرَ مِنْ أَصْنَافِ الْمَالِ مَا ذَكَرَهُ ، حَتَّى رَأَيْنَا : أَنَّهُ لَا حَقَّ لِأَحَدٍ مِنَّا فِي فَضْلٍ . رواه مسلم .

970. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَنَّهُ أَرَادَ أَنْ يَغْزُو ، فَقَالَ : يَا مَعْشَرَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ ! إِنَّ مِنْ إِخْوَانِكُمْ قَوْمًا ، لَيْسَ لَهُمْ مَالٌ ، وَلَا عَشِيرَةٌ ، فَلْيُضْمَّ أَحَدُكُمْ إِلَيْهِ الرَّجُلَيْنِ ، أَوْ الثَّلَاثَةِ ، فَمَا لِأَحَدِنَا مِنْ ظَهَرٍ يَحْمِلُهُ إِلَّا عُقْبَةٌ كَعُقْبَةٍ ، يَغْنِي أَحَدَهُمْ . قَالَ : فَضُمَّتُ إِلَيَّ اثْنَيْنِ أَوْ ثَلَاثَةً مَا لِي إِلَّا عُقْبَةٌ كَعُقْبَةِ أَحَدِهِمْ مِنْ جَمَلِي . رواه أبو داود .

971. وَعَنْهُ قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَتَخَلَّفُ فِي الْمَسِيرِ ، فَيَرْجِي الضَّعِيفَ وَيُرْدِفُ وَيَدْعُو لَهُ . رواه أبو داود بإسنادٍ حسن .

170 - باب ما يقول إذا ركب دابته للسفر

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَجَعَلَ لَكُمْ مِنَ الظُّلُمِ وَالْأَنْعَامِ مَا تَرْكَبُونَ. لَتَسْتَوْوُوا عَلَى ظُهُورِهِ ثُمَّ تَذْكُرُوا نِعْمَةَ رَبِّكُمْ إِذَا اسْتَوَيْتُمْ عَلَيْهِ وَتَقُولُوا : سُبْحَانَ الَّذِي سَخَّرَ لَنَا هَذَا وَمَا كُنَّا لَهُ مُقْرِنِينَ . وَإِنَّا إِلَى رَبِّنَا لَمُنْقَلِبُونَ﴾ [الزخرف : 12 ، 14] .

972. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ إِذَا اسْتَوَى عَلَى

(Dieu est plus grand) puis ajoutait: «Gloire et pureté à Celui qui a mis ceci à notre service et nous n'étions nullement capables nous-mêmes de l'y soumettre. Nous devons certainement retourner à notre Seigneur». «Seigneur Dieu! Nous Te demandons dans notre voyage-ci l'obéissance à Toi et la piété ainsi que tout acte digne de Ta satisfaction. Seigneur Dieu! Tu es le compagnon dans le voyage et le remplaçant dans la famille. Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre les fatigues du voyage, contre toute source de chagrin et pour ne trouver à notre retour aucun mal nous ayant frappés dans nos biens, nos familles et nos enfants». A son retour de voyage il disait la même chose et ajoutait: «Nous voici de retour, repentants, adorant notre Seigneur et Le louant». (Rapporté par Moslem)

973. ‘Abdullāh Ibn Sarjes (DAS) a dit: «Quand le Messenger de Dieu (BSDL) voyageait, il se mettait sous la protection de Dieu contre les fatigues du voyage, contre un retour triste, contre l'errance après la bonne direction, contre la malédiction de l'opprimé et contre les mauvaises surprises dans la famille et les biens». (Rapporté par Moslem et Attirmidhī)

974. ‘Ali Ibn Rabi’a a dit: «J’ai vu ‘Ali Ibn Abi Tāleb (DAS), alors qu’on lui présentait sa monture et au moment de mettre le pied dans l’étrier, dire: «Au nom de Dieu». Quand il s’installa sur son dos il dit: «La louange est à Dieu qui a mis ceci à notre service et nous n’étions pas capables de l’y soumettre. Nous devons certainement retourner à notre Seigneur». Puis il disait trois fois de suite: «Alḥamdou lillah», (la louange est à Dieu). Puis trois fois de suite: «Allāhou akbar», (Dieu est plus grand). Puis: «Gloire et pureté à Toi! J’ai été injuste avec moi-même, absous-moi! Nul autre que Toi n’absout les péchés». Puis il rit. Nous lui dîmes: «O Prince des Croyants! Qu’est-ce qui te fait rire?» Il dit: «J’ai vu le Prophète (BSDL) faire ce que j’ai fait puis rire. Je lui demandai: «O Messenger de Dieu! Qu’est-ce qui te fait rire?» Il dit: «Ton Seigneur, gloire et pureté à Lui, est

بَعِيرِهِ خَارِجًا إِلَى سَفَرٍ، كَبَّرَ ثَلَاثًا، ثُمَّ قَالَ: «سُبْحَانَ الَّذِي سَخَّرَ لَنَا هَذَا وَمَا كُنَّا لَهُ مُقْرِنِينَ، وَإِنَّا إِلَى رَبِّنَا لَمُنْقَلِبُونَ. اللَّهُمَّ إِنَّا نَسْأَلُكَ فِي سَفَرِنَا هَذَا الْبِرَّ وَالتَّقْوَى، وَمِنْ الْعَمَلِ مَا تَرْضَى. اللَّهُمَّ هَوِّنْ عَلَيْنَا سَفَرَنَا هَذَا وَاطْوِ عَنَّا بُعْدَهُ. اللَّهُمَّ أَنْتَ الصَّاحِبُ فِي السَّفَرِ، وَالْخَلِيفَةُ فِي الْأَهْلِ. اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ وَعَثَاءِ السَّفَرِ، وَكَآبَةِ الْمُنْظَرِ، وَسُوءِ الْمُنْقَلَبِ فِي الْمَالِ وَالْأَهْلِ وَالْوَلَدِ» وَإِذَا رَجَعَ قَالَهُنَّ زَادَ فِيهِنَّ: «آيُونَ تَائِبُونَ عَابِدُونَ لِرَبِّنَا حَامِدُونَ» رواه مسلم.

معنى «مُقْرِنِينَ»: مُطِيقِينَ. «وَالْوَعَثَاءُ» بفتح الواو وإسكان العين المهملة وبالطاء المثناة وبالمد، وهَي: الشِدَّة. و«الكَآبَةُ» بِالْمَدِّ، وَهَي: تَغْيِيرُ النَّفْسِ مِنْ حُزْنٍ وَنَحْوِهِ. و«الْمُنْقَلَبُ»: الْمَرْجِعُ.

973. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ سَرْجِسَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا سَافَرَ يَتَعَوَّذُ مِنْ وَعَثَاءِ السَّفَرِ، وَكَآبَةِ الْمُنْقَلَبِ، وَالْحَوْرِ بَعْدَ الْكُونِ، وَدَعْوَةِ الْمَظْلُومِ. وَسُوءِ الْمُنْظَرِ فِي الْأَهْلِ وَالْمَالِ.

رواه مسلم. هكذا هو في صحيح مسلم: الحَوْرُ بَعْدَ الْكُونِ، بالنون، وكذا رواه الترمذي والنسائي. قَالَ الترمذي: وَيُرْوَى «الْكُورُ» بالراء، وكلاهما له وجه.

قَالَ الْعُلَمَاءُ: وَمَعْنَاهُ بِالنُّونِ وَالرَّاءِ جَمِيعًا: الرَّجُوعُ مِنَ الْإِسْتِقَامَةِ أَوْ الزِّيَادَةِ إِلَى النَقْصِ. قَالُوا: وَرَوَايَةُ الرَّاءِ مَأْخُذَةٌ مِنْ تَكْوِيرِ الْعِمَامَةِ، وَهُوَ لَفْظُهَا وَجْمَعُهَا، وَرَوَايَةُ النَّونِ مِنَ الْكُونِ، مَصْدَرٌ «كَانَ، يَكُونُ، كَوْنًا» إِذَا وُجِدَ وَاسْتَقَرَّ.

974. وَعَنْ عَلِيِّ بْنِ رَبِيعَةَ قَالَ: شَهِدْتُ عَلِيَّ بْنَ أَبِي طَالِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنِّي بَدَأْتُ لِرَبِّكُهَا، فَلَمَّا وَضَعَ رِجْلَهُ فِي الرِّكَابِ قَالَ: بِسْمِ اللَّهِ، فَلَمَّا اسْتَوَى عَلَى ظَهْرِهَا قَالَ: الْحَمْدُ لِلَّهِ، ثُمَّ قَالَ: «سُبْحَانَ الَّذِي سَخَّرَ لَنَا هَذَا، وَمَا كُنَّا لَهُ مُقْرِنِينَ، وَإِنَّا إِلَى رَبِّنَا لَمُنْقَلِبُونَ»، ثُمَّ قَالَ: الْحَمْدُ لِلَّهِ، ثَلَاثَ مَرَّاتٍ، ثُمَّ قَالَ: اللَّهُ أَكْبَرُ، ثَلَاثَ مَرَّاتٍ، ثُمَّ قَالَ: سُبْحَانَكَ إِنِّي ظَلَمْتُ نَفْسِي فَاغْفِرْ لِي إِنَّهُ لَا يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا أَنْتَ، ثُمَّ ضَحِكَ، فَقِيلَ: يَا أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ، مِنْ أَيِّ شَيْءٍ ضَحِكْتَ؟ قَالَ: رَأَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ فَعَلَّ كَمَا فَعَلْتُ، ثُمَّ ضَحِكَ، فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ مِنْ أَيِّ شَيْءٍ ضَحِكْتَ؟ قَالَ: «إِنَّ رَبَّكَ

satisfait de Son esclave quand il Lui dit: «Absous-moi de mes péchés», sachant bien que nul autre que Moi n'absout les péchés». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

171 – Le devoir pour le voyageur de dire «Allāhou akbar», (Dieu est plus grand) quand il monte une colline ou autre chose pareille et de dire «Soubhānallāh», (gloire et pureté à Dieu) quand il descend les vallées et autres choses pareilles. Il est cependant interdit de trop élever la voix en disant ces paroles

975. Jāber (DAS) a dit: «Quand nous montions une colline nous disions «Allāhou akbar» et quand nous la descendions nous disions «Soubhānallāh». (Rapporté par Al Boukhārī)

976. Ibn ʿOmar (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDL) et ses armées, quand ils montaient une colline disaient «Allāhou akbar» et quand ils la descendaient «Soubhānallāh». (Rapporté par Abou Dawūd)

977. Toujours selon lui: «Quand le Prophète (BSDL) rentrait du grand ou du petit pèlerinage, chaque fois qu'il atteignait le sommet d'une colline ou autre, disait trois fois de suite: «Allāhou akbar, seul et sans associé. C'est à lui qu'appartient le Royaume et la louange et Il est capable de toute chose. Nous voici de retour, repentants, adorant notre Seigneur, proclamant Sa gloire et Sa pureté et Lui adressant nos louanges. Dieu a tenu Sa promesse, a donné victoire à Son esclave (Moḥammad) et a vaincu à Lui seul les coalisés». (URA)

978. Selon Abou Hourayra (DAS), quelqu'un dit: «O Messenger de Dieu! J'ai l'intention de faire un voyage, que me conseilles-tu? Il lui dit: «Je te recommande la crainte de Dieu et de dire «Allāhou akbar», au sommet de chaque monticule». Quand l'homme s'en alla, il dit: «Seigneur Dieu! Raccourcis-lui les distances et allège-lui les fatigues du voyage!». (Rapporté par Attirmidhi)

979. Abou Mūsa Al Ashʿarī (DAS) a dit: «Nous étions en voyage avec le Prophète (BSDL). Toutes les fois que nous atteignions le sommet d'une vallée nous disions: «Il n'est de dieu que Dieu et Dieu est plus grand». Nous élevâmes la voix

سُبْحَانَهُ يَعْجَبُ مِنْ عَبْدِهِ إِذَا قَالَ : اغْفِرْ لِي ذُنُوبِي ، يَعْلَمُ أَنَّهُ لَا يَغْفِرُ الذُّنُوبَ غَيْرِي . رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ ، وفي بعض النسخ : حسنٌ صحيحٌ . وهذا لفظ أبي داود .

171 - باب تكبير المسافر إذا صعد الثنايا وشبهها

وتسبيحه إذا هبط الأودية ونحوها ،

والنهي عن المبالغة برفع الصوت بالتكبير ونحوه

975 . عن جابر - رضي الله عنه - قال : كنّا إذا صعدنا كبرنا ، وإذا نزلنا سبّحنا . رواه البخاري .

976 . وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قال : كان النبي ﷺ وجيوشه إذا علّوا الثنايا كبروا ، وإذا هبطوا سبّحوا . رواه أبو داود بإسنادٍ صحيح .

977 . وعنه قال : كان النبي ﷺ إذا قفل من الحجّ أو العمرة كلّمّا أوفى على تلبية أو فدّ فدّ كبر ثلاثاً ، ثم قال : « لا إله إلا الله وحده لا شريك له ، له الملك وله الحمد ، وهو على كل شيء قدير . آيئون تائبون عابدون ساجدون لربنا حامدون . صدق الله وعده ، ونصر عبده ، وهزم الأحزاب وحده » متفق عليه .

وفي رواية لمسلم : إذا قفل من الجيوش أو السرايا أو الحجّ أو العمرة . قوله : « أوفى » أي : ارتفع ، وقوله : « فدّ فدّ » هو بفتح الفاءين بينهما دالٌ مهملةٌ ساكنةٌ ، وآخره دالٌ أخرى وهو : الغليظ المرتفع من الأرض .

978 . وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أن رجلاً قال : يا رسول الله ، إني أريد أن أسافر فأوصني ، قال : « عليك بتقوى الله ، والتكبير على كل شرفٍ » فلما ولى الرجل قال : « اللهم أطو له البعد ، وهون عليه السفر » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسن .

979 . وعن أبي موسى الأشعري - رضي الله عنه - قال : كنّا مع النبي ﷺ في سفرٍ ، فكُنّا إذا أشرفنا على وادٍ هللنا وكبرنا وارتفعت أصواتنا ، فقال النبي ﷺ : « يا

en le disant et le Prophète (BSDL) nous dit: «Ne vous forcez pas trop (en criant) car vous n'invoquez ni un sourd, ni un absent. Il est plutôt avec vous et Il est parfaitement audiant et proche». (URA)

172 – Où il est bon d'invoquer Dieu dans le voyage

980. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Trois invocations sont exaucées sans aucun doute:

- L'invocation de l'opprimé.
- L'invocation du voyageur.
- L'invocation du géniteur contre son enfant». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

173 – Quelle invocation doit faire le voyageur quand il craint des gens ou autre chose

981. Selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), quand le Messenger de Dieu (BSDL) avait peur de certaines gens, il disait: «Seigneur Dieu! Détourne de nous leur mal et dirige-le contre eux-mêmes! Nous nous mettons sous Ta protection contre leurs méfaits». (Rapporté par Abou Dawūd et Annasā'ī)

174 – Ce que dit le voyageur quand il bivouaque quelque part

982. Khawla Bent Ḥakīm (DAS) a dit: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Celui qui descend dans un endroit puis dit: «Je me mets sous la protection des attributs parfaits de Dieu contre le mal de Ses créatures (ou contre la pire de Ses créatures: Satan)», rien ne peut lui nuire jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit». (Rapporté par Moslem)

983. Ibn 'Omar (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL), quand il était en voyage et qu'approchait la nuit, disait: «O terre! Mon Seigneur et ton Seigneur est Dieu. Je me mets sous la protection de Dieu contre ton mal, contre le mal de ce que tu renfermes, contre le mal de ce qui a été créé en toi, contre le mal de tout ce qui bouge à ta surface. Je me mets sous Ta protection contre le mal d'un lion ou de

أَيُّهَا النَّاسُ ارْبِعُوا عَلَى أَنْفُسِكُمْ فَإِنَّكُمْ لَا تَدْعُونَ أَصَمَّ وَلَا غَائِبًا. إِنَّهُ مَعَكُمْ، إِنَّهُ سَمِيعٌ قَرِيبٌ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
«ارْبِعُوا» بفتح الباء الموحدة، أي: ارفقوا بأنفسكم.

172 - باب استحباب الدعاء في السفر

980. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «ثَلَاثُ دَعَوَاتٍ مُسْتَجَابَاتٌ لَا شَكَّ فِيهِنَّ: دَعْوَةُ الْمَظْلُومِ، وَدَعْوَةُ الْمُسَافِرِ، وَدَعْوَةُ الْوَالِدِ عَلَى وَلَدِهِ» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديثٌ حسن. وليس في رواية أبي داود: «على ولده».

173 - باب ما يدعو به إذا خاف ناساً أو غيرهم

981. عَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ إِذَا خَافَ قَوْمًا قَالَ: «اللَّهُمَّ إِنَّا نَجْعَلُكَ فِي نُحُورِهِمْ، وَنَعُوذُ بِكَ مِنْ شُرُورِهِمْ» رواه أبو داود، والنسائي بإسنادٍ صحيحٍ.

174 - باب ما يقول إذا نزل منزلاً

982. عَنْ خَوْلَةَ بِنْتِ حَكِيمٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ نَزَلَ مَنْزِلًا ثُمَّ قَالَ: أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ: لَمْ يَضُرَّهُ شَيْءٌ حَتَّى يَرْتَحِلَ مِنْ مَنْزِلِهِ ذَلِكَ» رواه مسلم.

983. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا سَافَرَ فَأَقْبَلَ اللَّيْلُ قَالَ: «يَا أَرْضُ، رَبِّي وَرَبُّكَ اللَّهُ، أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنْ شَرِّكَ وَشَرِّ مَا فِيكَ، وَشَرِّ مَا خُلِقَ فِيكَ، وَشَرِّ مَا يَدْبُ عَلَيْكَ، أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنْ شَرِّ أَسَدٍ وَأَسْوَدٍ، وَمِنْ الْحَيَّةِ وَالْعَقْرَبِ،

quelqu'individu, contre les serpents et les scorpions, contre les habitants de cette terre et contre Satan et sa progéniture». (Rapporté par Abou Dawūd)

175 – Où il est bon de hâter le voyage et de rentrer parmi les siens une fois réalisé le but de son voyage

984. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le voyage est un morceau de tourments: Il perturbe à l'un de vous son manger, son boire et son sommeil. Dès que l'un de vous a réalisé le but de son voyage, qu'il se hâte de rentrer parmi les siens». (URA)

176 – Où il est bon de se présenter de jour à sa famille et non de nuit, sauf en cas de nécessité

985. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'absence de l'un de vous s'est prolongée, qu'il ne se présente pas de nuit à sa famille». (URA)

986. Anas (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) ne se présentait jamais de nuit à sa famille mais il s'y rendait le matin ou l'après-midi». (URA)

177 – Ce que dit le voyageur à son retour et à la vue de sa cité

Nous avons déjà cité le Ḥadith n° 974 qui se rapporte à ce sujet.

987. Anas (DAS) rapporte: «Nous rentrâmes d'un voyage avec le Prophète (BSDL). Quand nous fûmes en vue de Médine, il dit: «Nous voici de retour repen-

وَمِنْ سَاكِنِ الْبَلَدِ ، وَمِنْ وَالِدٍ وَمَا وَلَدَ . رواه أبو داود .
 «وَالْأَسْوَدُ» : الشَّخْصُ ، قَالَ الْخَطَّابِيُّ : «وَسَاكِنِ الْبَلَدِ» : هُمُ الْجِنُّ الَّذِينَ هُمْ
 سُكَّانُ الْأَرْضِ . قَالَ : وَالْبَلَدُ مِنَ الْأَرْضِ مَا كَانَ مَأْوَى الْحَيَوَانِ ، وَإِنْ لَمْ يَكُنْ فِيهِ بِنَاءٌ
 وَمَنْزَلٌ . قَالَ : وَيَحْتَمِلُ أَنَّ الْمُرَادَ «بِالْوَالِدِ» : إِبْلِيسُ «وَمَا وَلَدَ» : الشَّيَاطِينُ .

175 - باب استحباب تعجيل المسافر الرجوع إلى أهله إذا قضى حاجته

984 . عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «السَّفَرُ قِطْعَةٌ
 مِنَ الْعَذَابِ ، يَمْنَعُ أَحَدَكُمْ طَعَامَهُ ، وَشَرَابَهُ وَنَوْمَهُ ، فَإِذَا قَضَى أَحَدُكُمْ نَهْمَتَهُ مِنْ سَفَرِهِ ،
 فَلْيَعَجِّلْ إِلَى أَهْلِهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
 «نَهْمَتُهُ» : مَقْصُودُهُ .

www.liilas.com

176 - باب استحباب القدوم على أهله نهارًا وكراهته في الليل لغير حاجة

985 . عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِذَا أَطَالَ أَحَدُكُمْ
 الْغَيْبَةَ فَلَا يَطْرُقُ أَهْلَهُ لَيْلًا» .
 وَفِي رِوَايَةٍ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ نَهَى أَنْ يَطْرُقَ الرَّجُلُ أَهْلَهُ لَيْلًا . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
 986 . وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لَا يَطْرُقُ أَهْلَهُ
 لَيْلًا ، وَكَانَ يَأْتِيهِمْ غَدْوَةً أَوْ عَشِيَّةً . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
 «الطُّرُوقُ» : الْجِيءُ فِي اللَّيْلِ .

177 - باب ما يقوله إذا رجع وإذا رأى بلدته

فِيهِ حَدِيثُ ابْنِ عُمَرَ السَّابِقُ فِي بَابِ تَكْبِيرِ الْمَسَافِرِ إِذَا صَعِدَ الشَّيْئًا .
 987 . وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : أَقْبَلْنَا مَعَ النَّبِيِّ ﷺ ، حَتَّى إِذَا كُنَّا

tants, adorant notre Seigneur et Le louant». Il ne cessa de le répéter jusqu'à notre entrée à Médine». (Rapporté par Moslem)

178 – Où il est bon pour celui qui rentre de voyage de commencer par visiter la mosquée proche de sa maison et d'y faire deux unités de prière

988. Selon Ka'ab Ibn Mâlek (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL), quand il rentrait d'un voyage, commençait par visiter la mosquée et y faire deux unités de prière». (URA)

179 – L'interdiction pour la femme de voyager toute seule

989. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il est interdit à toute femme qui croit en Dieu et au jour dernier de faire un voyage d'un jour et d'une nuit sauf si elle est accompagnée d'un parent n'ayant pas le droit de l'épouser (père, frère, fils etc...)». (URA)

990. Ibn 'Abbās (DAS) rapporte qu'il a entendu le Prophète (BSDL) dire: «Sur-tout qu'un homme ne reste pas en tête à tête avec une femme sauf si elle est accompagnée d'un parent n'ayant pas le droit de l'épouser. De même que la femme n'a pas le droit de voyager sans être accompagnée de ce parent». Quel-qu'un dit: «O Messenger de Dieu! Ma femme est sortie en pèlerinage et je viens d'être enrôlé pour telle campagne militaire». Il lui dit: «Va plutôt faire le pèleri-nage avec ta femme». (URA)

Le livre des actions méritoires

180 – Le mérite de la lecture du Coran

991. Abou Oumāma (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Lisez le Coran car il viendra le jour de la résurrection comme inter-cesseur pour les siens (: ses lecteurs assidus)». (Rapporté par Moslem)

يُظْهِرُ الْمَدِينَةَ قَالَ: «آيُونَ، تَائِيُونَ، عَابِدُونَ، لِرَبِّنَا حَامِدُونَ» فَلَمْ يَزَلْ يَقُولُ ذَلِكَ حَتَّى قَدِمْنَا الْمَدِينَةَ. رواه مسلم.

178 - باب استحباب ابتداء القادم بالمسجد الذي في جواره وصلاته فيه ركعتين

988. عَنْ كَعْبِ بْنِ مَالِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ إِذَا قَدِمَ مِنْ سَفَرٍ بَدَأَ بِالْمَسْجِدِ فَرَكَعَ فِيهِ رَكَعَتَيْنِ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

179 - باب تحريم سفر المرأة وحدها

989. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَحِلُّ لِمَرْأَةٍ تُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ تُسَافِرُ مَسِيرَةَ يَوْمٍ وَكَلِيلَةٍ إِلَّا مَعَ ذِي مَحْرَمٍ عَلَيْهَا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

990. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ يَقُولُ: «لَا يَخْلُونَ رَجُلٌ بِامْرَأَةٍ إِلَّا وَمَعَهَا ذُو مَحْرَمٍ، وَلَا تُسَافِرُ الْمَرْأَةُ إِلَّا مَعَ ذِي مَحْرَمٍ»، فَقَالَ لَهُ رَجُلٌ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ امْرَأَتِي خَرَجَتْ حَاجَةً، وَإِنِّي اكْتَتَبْتُ فِي غُرُوبَةٍ كَذَا وَكَذَا؟ قَالَ: «انْطَلِقْ فُحْجٌ مَعَ امْرَأَتِكَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

كتاب الفضائل

180 - باب فضل قراءة القرآن

991. عَنْ أَبِي أُمَامَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «اقْرَءُوا الْقُرْآنَ فَإِنَّهُ يَأْتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ شَفِيعًا لِأَصْحَابِهِ» رواه مسلم.

992. Annawās Ibn Sam‘ān (DAS) a dit: «J’ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Le jour de la résurrection on fera venir le Coran et les siens (ses lecteurs assidus) qui le mettaient en pratique dans ce bas-monde. Il est précédé par les chapitres «La vache» et «La famille de ‘Imrān» qui viendront disputer en faveur de celui qui les lisait et appliquait leurs principes». (Rapporté par Moslem)

993. Selon ‘Othmān Ibn ‘Affān (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Le meilleur d’entre vous est celui qui a appris le Coran et l’a enseigné aux autres». (Rapporté par Al Boukhārī)

994. Selon ‘Āisha (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui lit assidûment le Coran et qui excelle dans sa lecture, sera avec les nobles Anges-Messagers qui ne font qu’obéir à leur Seigneur. Celui qui lit péniblement le Coran et en hésitant dans sa lecture aura quand même deux salaires: (une joie dans ce monde et une joie dans l’autre)». (URA)

995. Selon Abou Mūsa Al Ash‘arī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «L’image du Croyant qui lit le Coran est celle de l’orange: son odeur est suave et sa saveur est suave. L’image du Croyant qui ne lit pas le Coran est celle de la datté: elle n’a pas d’odeur et elle est douce. L’image de l’hypocrite qui lit le Coran est celle de la plante aromatique: son odeur est bonne et son goût est amer. L’image de l’hypocrite qui ne lit pas le Coran est celle de la coloquinte: elle n’a pas d’odeur et son goût est amer». (URA)

996. Selon ‘Omar Ibn Al Khattāb (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu fera élever par ce Livre (le Coran) certaines gens et en rabaissera d’autres». (Rapporté par Moslem)

997. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La jalousie n’est permise que dans deux choses:

1. Un homme à qui Dieu a donné d’apprendre le Coran et de passer des heures de la nuit et du jour à le lire et à méditer sur son contenu.
2. Un homme à qui Dieu a donné une fortune qu’il ne fait que dépenser (dans le bien) de nuit et de jour».

998. Al Barā Ibn ‘Āzeb (DAS) rapporte: «Un homme lisait le chapitre «La caverne» et avait à côté de lui un cheval attaché à deux cordes. Or voici qu’un nuage passa au-dessus de lui et se mit à se rapprocher, ce qui faisait trépider le cheval. Quand ce fut le lendemain matin, il alla raconter la chose au Prophète (BSDL) qui lui dit: «Ce nuage était une sérénité descendue sur toi parce que tu récitais le Coran». (URA)

992. وَعَنْ النَّوَاسِ بْنِ سَمْعَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «يُوتَى يَوْمَ الْقِيَامَةِ بِالْقُرْآنِ وَأَهْلُهُ الَّذِينَ كَانُوا يَعْمَلُونَ بِهِ فِي الدُّنْيَا تَقْدُمُهُ سُورَةُ الْبَقَرَةِ وَآلِ عِمْرَانَ، تَحَاجَّانِ عَنْ صَاحِبِهِمَا» رواه مسلم.

993. وَعَنْ عُثْمَانَ بْنِ عَفَّانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «خَيْرُكُمْ مَنْ تَعَلَّمَ الْقُرْآنَ وَعَلَّمَهُ» رواه البخاري.

994. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الَّذِي يَقْرَأُ الْقُرْآنَ وَهُوَ مَاهِرٌ بِهِ مَعَ السَّفَرَةِ الْكِرَامِ الْبَرَةِ، وَالَّذِي يَقْرَأُ الْقُرْآنَ وَيَتَتَعْتَعُ فِيهِ وَهُوَ عَلَيْهِ شَاقٌّ لَهُ أَجْرَانِ» متفقٌ عليه.

995. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَثَلُ الْمُؤْمِنِ الَّذِي يَقْرَأُ الْقُرْآنَ مَثَلُ الْأُتْرَجَةِ: رِيحُهَا طَيِّبٌ وَطَعْمُهَا طَيِّبٌ، وَمَثَلُ الْمُؤْمِنِ الَّذِي لَا يَقْرَأُ الْقُرْآنَ كَمَثَلِ التَّمْرَةِ: لَا رِيحَ لَهَا وَطَعْمُهَا حُلْوٌ، وَمَثَلُ الْمُنَافِقِ الَّذِي يَقْرَأُ الْقُرْآنَ كَمَثَلِ الرِّيحَانَةِ: رِيحُهَا طَيِّبٌ وَطَعْمُهَا مُرٌّ، وَمَثَلُ الْمُنَافِقِ الَّذِي لَا يَقْرَأُ الْقُرْآنَ كَمَثَلِ الْحَنْظَلَةِ: لَيْسَ لَهَا رِيحٌ وَطَعْمُهَا مُرٌّ» متفقٌ عليه.

996. وَعَنْ عَمْرِو بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ اللَّهَ يَرْفَعُ بِهَذَا الْكِتَابِ أَقْوَامًا وَيَضَعُ بِهِ آخَرِينَ» رواه مسلم.

997. وَعَنْ ابْنِ عَمْرٍو - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَا حَسَدَ إِلَّا فِي اثْنَتَيْنِ: رَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ الْقُرْآنَ، فَهُوَ يَقُومُ بِهِ آتَاءَ اللَّيْلِ وَآتَاءَ النَّهَارِ، وَرَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ مَالًا، فَهُوَ يُنْفِقُهُ آتَاءَ اللَّيْلِ وَآتَاءَ النَّهَارِ» متفقٌ عليه.

«الْآتَاءُ»: السَّاعَاتُ.

998. وَعَنْ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: كَانَ رَجُلٌ يَقْرَأُ سُورَةَ الْكَهْفِ، وَعِنْدَهُ فَرَسٌ مَرْبُوطٌ بِشَظْطَيْنِ، فَغَشَّتْهُ سَحَابَةٌ فَجَعَلَتْ تَدْنُو، وَجَعَلَ فَرَسُهُ يَنْفِرُ مِنْهَا. فَلَمَّا أَصْبَحَ أَتَى النَّبِيَّ ﷺ، فَذَكَرَ ذَلِكَ لَهُ فَقَالَ: «تِلْكَ السَّكِينَةُ تَزَلُّتْ لِلْقُرْآنِ» متفقٌ عليه.

999. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui lit une seule lettre du Coran s'inscrit une bonne action et la bonne action a dix fois son salaire. Je ne dis pas que «ALM» (lettres énigmatiques se trouvant au début de certains chapitres du Coran) est une lettre, mais A est une lettre, L est une lettre et M est une lettre». (Rapporté par Attirmidhi)

1000. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui n'a rien du Coran dans son ventre est comme une maison en ruine». (Rapporté par Attirmidhi)

1001. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «On dira (le jour du jugement dernier) au lecteur assidu du Coran: «Lis et monte (les degrés du Paradis). Récite clairement comme tu le faisais dans le bas-monde. Ta place au Paradis te sera fixée au dernier verset que tu liras». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

181 – Le devoir d'ordonner aux gens de réviser constamment le Coran et de les prévenir du danger de laisser le Coran tomber dans l'oubli

1002. Selon Abou Mūsa (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Réviser constamment le Coran car, par Celui qui tient l'âme de Moḥammad dans Sa main, il est plus fugace que les chameaux qui ont rompu leurs attaches». (URA)

1003. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «L'image de celui qui possède le Coran est tout à fait pareille à celle du propriétaire de chameaux. S'il vérifie souvent leurs attaches il les garde et, s'il les lâche, ils s'en vont». (URA)

182 – Où il est bon d'embellir sa voix en lisant le Coran, de demander à celui qui a une belle voix de lire le Coran et de l'écouter

1004. Abou Hourayra (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Dieu n'a jamais écouté de bon gré quelqu'un comme Il a écouté un Prophète à la belle voix chantant le Coran et le faisant entendre». (URA)

«الشَّطَن» بفتح الشين المعجمة والطاء المهملة : الحبل .

999. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «مَنْ قَرَأَ حَرْفًا مِنْ كِتَابِ اللَّهِ فَلَهُ حَسَنَةٌ ، وَالْحَسَنَةُ بِعَشْرِ أَمْثَالِهَا لَا أَقُولُ : أَلَمْ حَرْفٌ ، وَلَكِنْ : أَلِفٌ حَرْفٌ ، وَلَا مٌ حَرْفٌ ، وَمِيمٌ حَرْفٌ» رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيح .

1000. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ الَّذِي لَيْسَ فِي جَوْفِهِ شَيْءٌ مِنَ الْقُرْآنِ كَالْبَيْتِ الْخَرِبِ» رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيح .

1001. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «يُقَالُ لِصَاحِبِ الْقُرْآنِ : اقْرَأْ وَارْتَقِ وَرَتِّلْ كَمَا كُنْتَ تُرَتِّلُ فِي الدُّنْيَا ، فَإِنْ مَتَرَلْتَ عِنْدَ آخِرِ آيَةٍ تَقْرُوهَا» رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيح .

181 - باب الأمر بتعهد القرآن والتحذير من تعريضه للنسيان

1002. عَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «تَعَاهَدُوا هَذَا الْقُرْآنَ فَوَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ لَهُوَ أَشَدُّ ثَقَلًا مِنَ الْإِبِلِ فِي عُقْلَاهَا» متفقٌ عليه .

1003. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِنَّمَا مَثَلُ صَاحِبِ الْقُرْآنِ كَمَثَلِ الْإِبِلِ الْمُعَقَّلَةِ ، إِنْ عَاهَدَ عَلَيْهَا ، أَمْسَكَهَا ، وَإِنْ أَطْلَقَهَا ، ذَهَبَتْ» متفقٌ عليه .

182 - باب استحباب تحسين الصوت بالقرآن

وطلب القراءة من حسن الصوت والاستماع لها

1004. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «مَا أَذِنَ اللَّهُ لِشَيْءٍ مَا أَذِنَ لِنَبِيِّ حَسَنِ الصَّوْتِ يَتَعَنَّى بِالْقُرْآنِ يَجْهَرُ بِهِ» متفقٌ عليه .

1005. Selon Abou Mūsa Al Ash‘arī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) lui a dit: «Dieu t’a certainement doué d’une voix pareille à celle de David». (URA)

Dans une autre version le Messager de Dieu (BSDL) lui dit: «Si tu avais vu hier comment j’écoutais ta lecture du Coran!».

1006. Al Barā’ Ibn ‘Āzeb (DAS) a dit: «J’ai entendu le Prophète (BSDL) récitant, au cours de la prière du soir, le chapitre «Les figuiers et les oliviers». Je n’ai jamais entendu quelqu’un ayant une plus belle voix que la sienne». (URA)

1007. Selon Abou Loubāba (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui ne chante pas en récitant le Coran n’est pas des nôtres». (Rapporté par Abou Dawūd)

Commentaire

Quand on lit le Coran à voix haute, on est entraîné par la beauté du texte et le rythme savant des versets, si bien qu’on se met inconsciemment à chanter chacun selon la qualité de sa voix et la finesse de son oreille.

Cependant il faut que la chose se fasse d’elle-même, c’est-à-dire qu’on doit éviter tout artifice et toute sentimentalité d’emprunt.

Il ne faut jamais oublier le respect et le sérieux qu’on doit au Coran. Quand le lecteur est vraiment pieux et convaincu de ce qu’il lit et quand il a de plus une belle voix et une bonne oreille musicale (ce qui est particulièrement l’apanage des Egyptiens), la lecture du Coran devient un vrai délice dont on ne se lasse jamais. Nous avons entendu dire que des gens embrassèrent l’Islam rien qu’en écoutant cette lecture et bien que ne sachant pas l’arabe.

Donc ceux qui veulent qu’on lise le Coran sans aucune intonation et sans aucune forme artistique sont certainement dans l’erreur et leur rigorisme est sûrement là mal venu. La lecture du Coran en effet est loin d’être interdite à ceux qui y mettent tous leurs sentiments.

1008. Ibn Mas‘ūd (DAS) rapporte que le Prophète (BSDL) lui a dit: «Lis pour moi le Coran!». Ibn Mas‘ūd lui dit: «O Messager de Dieu! Est-ce que je lis pour toi le Coran quand c’est sur toi qu’il est descendu?» Il dit: «J’aime l’entendre de la bouche d’un autre». Ibn Mas‘ūd dit: «Je lui lus le chapitre «Les femmes». Quand j’arrivai à ce verset: «Qu’en serait-il lorsque Nous ferons venir un témoin de chaque nation et que Nous te ferons venir comme témoin contre ceux-là (les Arabes)?». Il dit: «Arrête-toi là». Ibn Mas‘ūd dit: «Je me suis retourné vers lui et je vis ses yeux déborder de larmes». (URA)

183 – Le devoir de recommander la lecture de certains chapitres et versets particuliers

1009. Rāfe‘ Ibn Al Mou‘alla (DAS) rapporte: «Le Messager de Dieu (BSDL) m’a dit: «Veux-tu que je t’apprenne le plus grand chapitre du Coran avant que tu ne sortes de la mosquée?» Il me prit par la main et lorsque nous étions sur le point de sortir, je lui dis: «O Messager de Dieu! Tu m’as dit que tu pouvais m’enseigner le plus grand chapitre du Coran». Il dit: «(Il s’agit) du premier chapitre («La louange est à Dieu, Seigneur et Maître des univers»). C’est en effet ce chapitre qui est «les sept répétés et le très grand Coran «que Dieu m’a donnés». (Rapporté par Al Boukhāri)

Commentaire

Dans le chapitre 15, verset 87, Dieu exalté dit au Prophète (BSDL) pour le consoler des persécutions insupportables que lui faisaient subir ses ennemis:

– «Nous t’avons réellement donné sept de ce qui se répète incessamment ainsi que le Coran dans toute sa grandeur». Or la plupart des exégètes disent qu’il s’agit des sept versets du chapitre I du

معنى «أذن» أي استمع ، وهو إشارة إلى الرضى والقبول .

1005. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ لَهُ : «لَقَدْ أُوتِيتَ مِزْمَارًا مِنْ مَرَامِيرِ آلِ دَاوُدَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
وَفِي رَوَايَةٍ لِمُسْلِمٍ : أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ لَهُ : «لَوْ رَأَيْتَنِي وَأَنَا أَسْتَمِعُ لِقِرَاءَتِكَ الْبَارِحَةَ» .

1006. وَعَنِ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : سَمِعْتُ النَّبِيَّ ﷺ قَرَأَ فِي الْعِشَاءِ بِاللَّيْنِ وَالرَّيْتَيْنِ ، فَمَا سَمِعْتُ أَحَدًا أَحْسَنَ صَوْتًا مِنْهُ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1007. وَعَنْ أَبِي لُبَابَةَ بَشِيرِ بْنِ عَبْدِ الْمُنْدَرِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «مَنْ لَمْ يَتَغَنَّ بِالْقُرْآنِ فَلَيْسَ مِنَّا» رواه أبو داود بإسنادٍ جيد .
وَمَعْنَى «يَتَغَنَّ» : يُحَسِّنُ صَوْتَهُ بِالْقُرْآنِ .

1008. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ لِي النَّبِيُّ ﷺ : «اقْرَأْ عَلَيَّ الْقُرْآنَ» ، فَقُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ ، اقْرَأْ عَلَيْكَ وَعَلَيْكَ أَنْزَلَ ؟ ! قَالَ : «إِنِّي أَحِبُّ أَنْ أَسْمَعَهُ مِنْ غَيْرِي» فَقَرَأْتُ عَلَيْهِ سُورَةَ النَّسَاءِ حَتَّى جِئْتُ إِلَى هَذِهِ الْآيَةِ : ﴿فَكَيْفَ إِذَا جِئْنَا مِنْ كُلِّ أُمَّةٍ بِشَهِيدٍ وَجِئْنَا بِكَ عَلَى هَؤُلَاءِ شَهِيدًا﴾ قَالَ : «حَسْبُكَ الْآنَ» فَالْتَفَتُ إِلَيْهِ ، فَأِذَا عَيْنَاهُ تَذْرِفَانِ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

183 - باب في الحث على سور وآيات مخصوصة

1009. عَنْ أَبِي سَعِيدٍ رَافِعِ بْنِ الْمُعَلَّى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «أَلَا أَعْلَمُكَ أَعْظَمَ سُورَةٍ فِي الْقُرْآنِ قَبْلَ أَنْ تَخْرُجَ مِنَ الْمَسْجِدِ؟ فَاخْذَ بِيَدِي ، فَلَمَّا أَرَدْنَا أَنْ نَخْرُجَ قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّكَ قُلْتَ : لِأَعْلَمُكَ أَعْظَمَ سُورَةٍ فِي الْقُرْآنِ؟ قَالَ : «الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ هِيَ السَّبْعُ الْمَثَانِي وَالْقُرْآنُ الْعَظِيمُ الَّذِي أُوتِيَتْهُ» رواه البخاري .

Coran que les Croyants répètent dans toutes leurs prières et à longueur de journée sans en éprouver la moindre lassitude.

1010. Selon Abou Sa‘id Al Khoudri (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit à propos du chapitre 112 («Dis: «C’est Lui Dieu, seul et unique...»): «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, ce chapitre équivaut au tiers du Coran».

Dans une autre version: «Le Messenger de Dieu (BSDL) dit à ses Compagnons: «Est-ce que l’un de vous est capable de lire chaque nuit le tiers du Coran?» Ils trouvèrent la chose peu aisée et dirent: «Qui de nous est capable de cela? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Le chapitre 112 (Dis: «C’est Lui Dieu, seul et unique. Dieu, le recours suprême et efficient...»), représente le tiers du Coran». (Rapporté par Al Boukhārī)

1011. Selon lui encore, un homme entendit quelqu’un réciter le chapitre 112 et le répéter. Le lendemain matin il alla trouver le Messenger de Dieu (BSDL) et lui rapporta la chose. Cet homme semblait donner peu d’importance à ce court chapitre. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, ce chapitre équivaut au tiers du Coran». (Rapporté par Al Boukhārī)

1012. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) dit à propos du chapitre 112: «Il équivaut au tiers du Coran». (Rapporté par Moslem)

1013. Selon Anas (DAS), un homme dit: «O Messenger de Dieu! J’aime ce chapitre: «Dis: «C’est Lui Dieu, seul et unique...». Il lui dit: «Ton amour pour lui t’a déjà fait entrer au Paradis». (Rapporté par Attirmidhi et Al Boukhārī)

1014. Selon ‘Oqba Ibn ‘Amr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «N’as-tu pas vu des versets descendus cette nuit dont on n’a jamais vu de pareils? Ce sont les deux derniers chapitres du Coran (Dis: «Je me mets sous la protection du Maître des aurores qui éclatent...») et (Dis: «Je me mets sous la protection du Maître des Humains...»). (Rapporté par Moslem)

1015. Abou Sa‘id Al Khoudri (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) se mettait sous la protection de Dieu contre le génie et le mauvais œil jusqu’à ce que descendirent les deux derniers chapitres du Coran destinés à protéger contre ces deux fléaux. Lorsque ces deux chapitres furent révélés, il se contenta de les réciter sans prononcer d’autres formules». (Rapporté par Attirmidhi)

1016. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Parmi les chapitres du Coran il en est un de trente versets qui intercèda en faveur d’un homme qu’il sortit ainsi de tous ses péchés. C’est le chapitre 67, «Le royaume». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1010. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ فِي: ﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾: «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ، إِنَّهَا لَتَعْدِلُ ثُلُثَ الْقُرْآنِ». وفي رواية: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ لِأَصْحَابِهِ: «أَيَعِجْزُ أَحَدُكُمْ أَنْ يَقْرَأَ بِثُلُثِ الْقُرْآنِ فِي لَيْلَةٍ» فَشَقَّ ذَلِكَ عَلَيْهِمْ، وَقَالُوا: أَيُّنَا يُطِيقُ ذَلِكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ. فَقَالَ: ﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ، اللَّهُ الصَّمَدُ﴾: ثُلُثُ الْقُرْآنِ» رواه البخاري.

1011. وَعَنْهُ أَنَّ رَجُلًا سَمِعَ رَجُلًا يَقْرَأُ: ﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾ يَرُدُّهَا فَلَمَّا أَصْبَحَ جَاءَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَذَكَرَ ذَلِكَ لَهُ وَكَانَ الرَّجُلُ يَتَقَالُّهَا، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ، إِنَّهَا لَتَعْدِلُ ثُلُثَ الْقُرْآنِ» رواه البخاري.

1012. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ فِي: ﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾: «إِنَّهَا تَعْدِلُ ثُلُثَ الْقُرْآنِ» رواه مسلم.

1013. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَجُلًا قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي أُحِبُّ هَذِهِ السُّورَةَ: ﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾، قَالَ: «إِنَّ حُبَّهَا أَذْخَلَكَ الْجَنَّةَ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن. ورواه البخاري في صحيحه تعليقاً.

1014. وَعَنْ عُقْبَةَ بْنِ عَامِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَلَمْ تَرَ آيَاتٍ أَنْزَلْتُ هَذِهِ اللَّيْلَةَ لَمْ يَرِ مِثْلُهُنَّ قَطُّ؟ ﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ﴾»، ﴿وَقُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ﴾» رواه مسلم.

1015. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَتَعَوَّذُ مِنَ الْجَانِّ، وَعَيْنِ الْإِنْسَانِ، حَتَّى تَزَلَّ الْمُعَوِّذَتَانِ، فَلَمَّا نَزَلْنَا، أَخَذَ بِهِمَا وَتَرَكَ مَا سِوَاهُمَا. رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1016. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مِنْ الْقُرْآنِ سُورَةُ ثَلَاثُونَ آيَةً شَفَعَتْ لِرَجُلٍ حَتَّى غُفِرَ لَهُ، وَهِيَ: ﴿تَبَارَكَ الَّذِي بِيَدِهِ الْمُلْكُ﴾» رواه أبو داود والترمذي وقال: حديث حسن. وفي رواية أبي داود: «تشفع».

1017. Selon Abou Mas'ūd Al Badrī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui lit au cours de la nuit les deux derniers versets du chapitre 2 (la Vache) trouve en eux une protection suffisante contre tout mal». Ou: cela le dispensera de veiller toute sa nuit en prière. (URA)

1018. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne laissez pas vos maisons se transformer en tombes (par le manque de lecture du Coran qui y met de la vie). Le Diable se sauve loin de la maison où est lu le chapitre 2 (La vache)». (Rapporté par Moslem)

1019. Selon Oubey Ibn Ka'b (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «O Abā Al Mondher! Sais-tu quel plus grand verset du Coran tu possèdes?» Je dis: «Dieu, nulle divinité autre que Lui, Le Vivant qui veille éternellement à la bonne marche de toute chose...». (*Chapitre 2 – verset 255*). Il me tapa sur la poitrine et me dit: «Félicite-toi de ton savoir, ô Abā Al Mondher!». (Rapporté par Moslem)

1020. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) m'a confié la garde des aumônes du mois du jeûne (Ramadān). Un voleur vint en prendre quelque chose. Je mis la main sur lui et lui dis: «Je vais certainement te livrer à la justice du Messenger de Dieu (BSDL)». Il dit: «Je suis dans le besoin, j'ai une famille à nourrir et je souffre d'une grande indigence». Je le laissai partir et le lendemain matin le Messenger de Dieu (BSDL) me dit: «O Abou Hourayra! Qu'a fait hier ton prisonnier?» Je lui dis: «O Messenger de Dieu! Il s'est plaint d'une grande indigence et d'une famille à sa charge, si bien que j'eus pitié de lui et le laissai partir». Il dit: «En réalité il t'a menti et il reviendra». Je sus de l'affirmation du Messenger de Dieu (BSDL) qu'il allait effectivement revenir. Je me suis mis aux aguets et il vint encore une fois voler de la nourriture» Je lui dis: «Cette fois je vais certainement te soumettre à la justice du Messenger de Dieu (BSDL)». Il me dit: «Laisse-moi en liberté car je suis dans le besoin et j'ai une famille à nourrir. Je te promets de ne plus revenir». J'eus pitié de lui et le laissai partir. Le lendemain matin le Messenger de Dieu (BSDL) me dit: «O Abou Hourayra! Qu'a fait hier ton prisonnier?» Je dis: «O Messenger de Dieu! Il s'est plaint d'un grand besoin et d'une famille à nourrir. J'eus pitié de lui et le laissai partir». Il dit: «Il t'a menti et il reviendra». Je me mis pour la troisième fois aux aguets et il revint voler de la nourriture. Je le saisis et lui dis: «Cette fois je vais bien te livrer à la justice du Messenger de Dieu (BSDL). C'est la troisième fois que je t'y prends. A chaque fois tu promets de ne plus revenir et tu reviens!». Il dit: «Laisse-moi partir cette fois encore et je t'apprendrai des paroles qui t'attirent la bonté de Dieu». Je lui dis: «Que sont donc ces paroles?» Il dit: «Quand tu entres dans ton lit, récite le verset «du Trône» (*Chapitre 2 – verset 255*). Ce verset ne cessera pas de te protéger par ordre de Dieu et le Diable ne t'approchera pas jusqu'au lendemain matin». Je le lâchai comme convenu et le lendemain matin le Messenger de Dieu (BSDL) me dit: «Qu'a fait hier ton prisonnier?». Je dis: «O Messenger de Dieu! Il a prétendu m'apprendre des paroles qui m'attirent la bonté de Dieu et je le lâchai». Il dit: «Et que sont ces paroles?» Je dis: «Il m'a dit: «Quand tu entres dans ton lit récite le verset du Trône du début à la fin et il ajouta: «Ce verset ne cessera pas de te protéger par ordre de Dieu et le Diable ne t'approchera pas jusqu'au matin». Le Prophète (BSDL) dit: «Il t'a effectivement dit la vérité bien que ce soit un très grand menteur. Sais-tu, ô Abou Hourayra!, à qui tu avais affaire durant ces trois nuits?». Je dis: «Non». Il dit: «Cet homme est un démon». (Rapporté par Al Boukhāri)

1017. وعن أبي مسعود البدرى - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قال :
« مَنْ قَرَأَ بِالْأَيْتَيْنِ مِنْ آخِرِ سُورَةِ الْبَقَرَةِ فِي لَيْلَةٍ كَفَّاهُ » متفق عليه .
قيل : كَفَّاهُ الْمَكْرُوهَ تِلْكَ اللَّيْلَةَ ، وَقِيلَ : كَفَّاهُ مِنْ قِيَامِ اللَّيْلِ .

1018. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « لَا تَجْعَلُوا بُيُوتَكُمْ مَقَابِرَ إِنَّ الشَّيْطَانَ يَنْفِرُ مِنَ الْبَيْتِ الَّذِي تُقْرَأُ فِيهِ سُورَةُ الْبَقَرَةِ » رواه مسلم .

1019. وعن أبي بن كعب - رضي الله عنه - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ :
« يَا أَبَا الْمُنْذِرِ أَتَدْرِي أَيُّ آيَةٍ مِنْ كِتَابِ اللَّهِ مَعَكَ أَعْظَمُ ؟ » قُلْتُ : اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ ، فَضَرَبَ فِي صَدْرِي وَقَالَ : « لِيَهْنِكَ الْعِلْمُ أَبَا الْمُنْذِرِ » رواه مسلم .

1020. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - قَالَ : وَكَانِي رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بِحِفْظِ زَكَاةِ رَمَضَانَ ، فَأَتَانِي آتٍ ، فَجَعَلَ يَحْثُو مِنَ الطَّعَامِ ، فَأَخَذْتُهُ فَقُلْتُ :
لَا رَفْعَ لَكَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، قَالَ : إِنِّي مُحْتَاجٌ ، وَعَلَيَّ عِيَالٌ ، وَبِي حَاجَةٌ شَدِيدَةٌ ، فَخَلَيْتُ عَنْهُ ، فَأَصْبَحْتُ ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « يَا أَبَا هُرَيْرَةَ ، مَا فَعَلَ أَسِيرُكَ الْبَارِحَةَ ؟ » قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ شَكَأَ حَاجَةً وَعِيَالًا ، فَرَحِمْتُهُ ، فَخَلَيْتُ سَبِيلَهُ . فَقَالَ : « أَمَا إِنَّهُ قَدْ كَذَبَكَ وَسِعُودٌ » فَعَرَفْتُ أَنَّهُ سِعُودٌ لِقَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَرَصَدْتُهُ ، فَجَاءَ يَحْثُو مِنَ الطَّعَامِ ، فَقُلْتُ : لَا رَفْعَ لَكَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، قَالَ : دَعْنِي فَإِنِّي مُحْتَاجٌ ، وَعَلَيَّ عِيَالٌ لَا أَعُودُ ، فَرَحِمْتُهُ فَخَلَيْتُ سَبِيلَهُ ، فَأَصْبَحْتُ فَقَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « يَا أَبَا هُرَيْرَةَ ، مَا فَعَلَ أَسِيرُكَ الْبَارِحَةَ ؟ » قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ شَكَأَ حَاجَةً وَعِيَالًا فَرَحِمْتُهُ ، فَخَلَيْتُ سَبِيلَهُ ، فَقَالَ : « إِنَّهُ قَدْ كَذَبَكَ وَسِعُودٌ » فَرَصَدْتُهُ الثَّلَاثَةَ . فَجَاءَ يَحْثُو مِنَ الطَّعَامِ ، فَأَخَذْتُهُ ، فَقُلْتُ : لَا رَفْعَ لَكَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، وَهَذَا آخِرُ ثَلَاثِ مَرَّاتٍ أَنَّكَ تَزْعُمُ أَنَّكَ لَا تَعُودُ ، ثُمَّ تَعُودُ ! فَقَالَ : دَعْنِي فَإِنِّي أَعْلَمُكَ كَلِمَاتٍ يَنْفَعُكَ اللَّهُ بِهَا ، قُلْتُ : مَا هُنَّ ؟ قَالَ : إِذَا أَوَيْتَ إِلَى فِرَاشِكَ فَاقْرَأْ آيَةَ الْكُرْسِيِّ ، فَإِنَّهُ لَنْ يَزَالَ عَلَيْكَ مِنَ اللَّهِ حَافِظٌ ، وَلَا يَقْرُبَكَ شَيْطَانٌ حَتَّى تُصْبِحَ ، فَخَلَيْتُ سَبِيلَهُ فَأَصْبَحْتُ ، فَقَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَا فَعَلَ أَسِيرُكَ الْبَارِحَةَ ؟ »

Remarque:

Le mot «démon» désigne tous ceux qui se rebellent à Dieu, qu'ils soient génies, humains ou autres.

1021. Selon Abouddardā' (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui apprend par cœur les dix premiers versets du chapitre «La caverne» sera à l'abri de la tentation de l'Imposteur». (Rapporté par Moslem)

1022. Ibn 'Abbās (DAS) rapporte: «Alors que l'Ange Gabriel (DAS) était assis auprès du Prophète (BSDL), voilà qu'il entendit un bruit venant d'en haut. Il leva la tête et dit: «C'est une porte du ciel qui vient de s'ouvrir aujourd'hui et jamais elle ne s'est ouverte avant ce jour». A travers cette porte descendit un Ange et Gabriel dit: «Voilà un Ange qui vient de descendre sur terre et il n'y est jamais descendu avant ce jour». L'Ange les salua et dit à Moḥammad (BSDL): «Félicite-toi de deux lumières que Dieu t'a données et qu'Il n'a données à aucun prophète avant toi. Ce sont: Le Prélude du Livre (Chapitre I) et les deux derniers versets du chapitre 2 (la Vache). Tu ne liras pas une seule lettre de ces versets sans obtenir aussitôt les bonnes choses qui y sont demandées à Dieu pour les Croyants». (Rapporté par Moslem)

184 – Où il est bon de se mettre en groupe pour lire le Coran

1023. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est pas un groupe de gens qui se réunissent dans l'une des maisons de Dieu (les mosquées) pour réciter le Coran et l'étudier en commun, sans que la sérénité divine ne descende sur eux, que la miséricorde de Dieu ne les recouvre, que les Anges ne les entourent de toutes parts et que Dieu ne les cite parmi ceux qui sont auprès de Lui». (Rapporté par Moslem)

Récapitulation du traducteur:

Le Coran est la parole éternelle et non créée de Dieu qui s'est traduite en lettres et vocables arabes afin d'être à la portée de nos esprits car, en réalité, la parole de Dieu n'a absolument rien de semblable à la nôtre.

C'est donc un Livre sacré qu'on ne doit toucher qu'en étant en état de pureté morale et physique et, en particulier, après avoir fait les grandes et petites ablutions.

Si l'on voulait honorer ce Livre comme il se doit et si l'on devait traduire toute notre reconnaissance pour cette grâce et cet honneur sublime dont Dieu exalté nous a gratifiés sans aucune contre-partie de notre part, nous devrions passer toutes les heures du jour et de la nuit à le lire et à l'étudier pour méditer profondément sur les vérités transcendantes qu'il nous apporte.

Mais cela ne pourrait convenir qu'aux Anges, ces êtres tout d'esprit et de lumière. Quant à nous, Dieu nous a créés d'esprit et de matière, et nous devons répondre aux besoins de l'un et de l'autre.

Aussi nous est-il uniquement demandé de lire au moins une fois dans la vie la totalité du Coran et d'en apprendre le premier chapitre (le Prélude) dont la récitation en arabe est indispensable dans la prière.

On doit aussi apprendre quelques autres courts chapitres pour les unités de prière où l'on récite quelque chose après le Prélude. Le minimum est la lecture de trois versets de n'importe quel chapitre.

Cependant le Paradis est infiniment vaste et comporte plusieurs degrés si bien que «nous y verrons des gens au-dessus de nous comme nous voyons aujourd'hui les étoiles». (Ḥadīth).

Ces degrés sont acquis par les actes pieux volontaires qui doivent venir après l'accomplissement des actes obligatoires.

Ces actes surrogatoires (Naouafel) se font dans la prière, l'aumône, le jeûne et le pèlerinage grand ou petit.

Ils se font aussi par la lecture du Coran. Il nous est demandé de lire complètement le Coran durant toute l'année. On peut le lire en une semaine, en un mois, ou en deux mois. Le mieux est de le lire tous les mois en lisant un chapitre le matin et un chapitre le soir.

Cette lecture doit être nette et bien articulée (tartyl) et elle se fait à voix modérée de façon à ce qu'on s'entende soi-même. Si on est capable de le lire couramment et dans les règles de l'art et si l'on est doué d'une belle voix, il est recommandé de «chanter» le Coran, c'est-à-dire de le réciter selon une musique

قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ زَعَمَ أَنَّهُ يُعَلِّمُنِي كَلِمَاتٍ يَنْفَعُنِي اللَّهُ بِهَا، فَخَلَيْتُ سَبِيلَهُ. قَالَ: «مَا هِيَ؟» قُلْتُ: قَالَ لِي: إِذَا أَوَيْتَ إِلَى فِرَاشِكَ فَاقْرَأْ آيَةَ الْكُرْسِيِّ مِنْ أَوَّلِهَا حَتَّى تَخْتِمَ الْآيَةَ: ﴿اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ﴾ وَقَالَ لِي: لَا يَزَالُ عَلَيْكَ مِنَ اللَّهِ حَافِظٌ، وَلَنْ يَقْرَبَكَ شَيْطَانٌ حَتَّى تُصْبِحَ. فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «أَمَّا إِنَّهُ قَدْ صَدَقَكَ وَهُوَ كَذُوبٌ، تَعْلَمُ مَنْ تُخَاطِبُ مِنْذُ ثَلَاثِ يَ أَبَا هُرَيْرَةَ؟» قُلْتُ: لَا، قَالَ: «ذَلِكَ شَيْطَانٌ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

1021. وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ حَفِظَ عَشْرَ آيَاتٍ مِنْ أَوَّلِ سُورَةِ الْكَهْفِ، عُصِمَ مِنَ الدَّجَالِ». فِي رَوَايَةٍ: «مِنْ آخِرِ سُورَةِ الْكَهْفِ» رَوَاهُمَا مُسْلِمٌ.

1022. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: بَيْنَمَا جِبْرِيلُ - عَلَيْهِ السَّلَامُ - قَاعِدٌ عِنْدَ النَّبِيِّ ﷺ سَمِعَ نَقِيضًا مِنْ فَوْقِهِ، فَرَفَعَ رَأْسَهُ فَقَالَ: هَذَا بَابُ مِنَ السَّمَاءِ فَتِحَ الْيَوْمَ، وَلَمْ يُفْتَحْ قَطُّ إِلَّا الْيَوْمَ، فَتَزَلَّ مِنْهُ مَلَكٌ فَقَالَ: هَذَا مَلَكٌ نَزَلَ إِلَى الْأَرْضِ لَمْ يَنْزِلْ قَطُّ إِلَّا الْيَوْمَ، فَسَلَّمَ وَقَالَ: أَبَشِرْ بِنُورَيْنِ أُوتِيْتَهُمَا، لَمْ يُؤْتِيَهُمَا نَبِيٌّ قَبْلَكَ: فَاتِحَةِ الْكِتَابِ، وَخَوَاتِيمِ سُورَةِ الْبَقَرَةِ، لَنْ تَقْرَأَ بِحَرْفٍ مِنْهَا إِلَّا أُعْطِيَتْهُ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

«النَّقِيضُ»: الصَّوْتُ.

184 - باب استحباب الاجتماع على القراءة

1023. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَمَا اجْتَمَعَ قَوْمٌ فِي بَيْتٍ مِنْ بُيُوتِ اللَّهِ يَتْلُونَ كِتَابَ اللَّهِ، وَيَتَذَكَّرُونَ بِهِ، إِلَّا نَزَلَتْ عَلَيْهِمُ السَّكِينَةُ، وَغَشِيَتْهُمُ الرَّحْمَةُ، وَحَفَّتْهُمُ الْمَلَائِكَةُ، وَذَكَرَهُمُ اللَّهُ فِيمَنْ عِنْدَهُ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

agréable et inspirée spontanément par la beauté du texte. Il ne doit y avoir ni artifice ni recherche et l'on ne doit jamais se départir du profond respect qu'on doit aux saintes paroles de Dieu.

Si on se met en groupe pour lire tout le Coran (chacun en lit une partie) pour ensuite le commenter et méditer sur les vérités et les lois qu'il annonce, c'est encore mieux car l'Islam donne beaucoup plus de valeur à l'œuvre faite en commun. Donc ceux qui veulent empêcher les gens de lire le Coran à voix haute à la mosquée ou ailleurs sont des gens ignorants et injustes.

Ceux qui critiquent les virtuoses de la récitation de Coran et qui leur reprochent de le chanter sont des gens dépourvus de goût et imperméables à tout ce qui est beau et sublime.

Le grand savant soufi, Mohieddine Ibn 'Arabi, dit que «les gens du Coran» sont ceux qui le connaissent très bien et surtout le mettent en pratique. Ce sont ces gens que le Coran désigne quand il dit: «Questionnez les gens du Livre de Rappel si vous ne savez pas», car le Livre de Rappel est bien le Coran.

Plusieurs Hadiths affirment que les gens du Coran se retrouveront au Paradis au même endroit que le Coran. Ils disent que le Coran aidera ses amis à supporter la solitude de la tombe et servira d'écran entre eux et les Anges de la mort qui tourmentent les Injustes.

Enfin le Coran intercède auprès de Dieu en faveur de ses amis, c'est-à-dire ceux qui le lisaient assidûment en ce monde et se conformaient strictement à sa règle.

185 – Le mérite des ablutions

Dieu le Très-Haut a dit:

«O vous qui avez cru! Quand vous vous levez pour la prière lavez-vous le visage... Dieu ne veut pas vous imposer quelque gêne mais Il veut vous purifier et vous accorder Sa grâce entière, peut-être remercieriez-vous». (*Chapitre 5 – verset 6*).

1024. Abou Hourayra (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Les gens de ma communauté seront appelés le jour de la résurrection tandis que leurs visages et leurs membres seront blancs sous l'effet des ablutions. Celui d'entre vous qui peut étendre la blancheur de son visage (c'est-à-dire dépasser dans les ablutions les limites prescrites du visage) qu'il le fasse». (URA)

1025. Abou Hourayra (DAS) a encore dit: «J'ai entendu mon ami (le Prophète – BSDL) dire: «Le Croyant aura une parure qui atteindra les limites de ses membres où est arrivée l'eau de ses ablutions». (Rapporté par Moslem)

1026. Selon 'Othmān Ibn 'Affān (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Toute personne qui a fait ses ablutions et en a respecté toutes les règles voit ses péchés sortir de son corps jusqu'à ce qu'ils sortent de dessous ses ongles». (Rapporté par Moslem)

1027. Il a dit encore: «J'ai vu le Messager de Dieu (BSDL) faire ses ablutions comme je suis en train de le faire. Puis il dit: «Celui qui a fait ainsi ses ablutions se voit absoudre de tous ses péchés passés tandis que sa prière et sa marche à la mosquée lui procurent un surplus de salaire». (Rapporté par Moslem)

1028. «Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand le Musulman (ou le Croyant) fait ses ablutions et qu'il se lave le visage, il sort avec l'eau toutes les fautes qu'il a commises en regardant avec ses yeux (des choses interdites). Quand il se lave les mains, il sort de ses mains avec l'eau toutes les fautes qu'il a commises en frappant (les autres) avec ses mains. Quand il se lave les pieds, il sort avec l'eau toutes les fautes qu'il a commises en marchant avec ses pieds (vers des endroits illicites). Tant et si bien qu'il sort complètement purifié de ses péchés». (Rapporté par Moslem)

1029. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) vint au cimetière et dit:

185 - باب فضل الوضوء

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قُمْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ﴾ إِلَى قَوْلِهِ تَعَالَى : ﴿مَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيَجْعَلَ عَلَيْكُمْ مِنْ حَرَجٍ ، وَلَكِنْ يُرِيدُ لِيُطَهِّرَكُمْ ، وَلِيَتِمَّ نِعْمَتَهُ عَلَيْكُمْ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ﴾ [المائدة : 6].

1024. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ أُمَّتِي يُدْعَوْنَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ غُرًّا مُحَجَّلِينَ مِنْ آثَارِ الْوُضُوءِ فَمَنْ اسْتَطَاعَ مِنْكُمْ أَنْ يُطِيلَ غُرَّتَهُ ، فَلْيَفْعَلْ» متفقٌ عليه .

1025. وَعَنْهُ قَالَ : سَمِعْتُ خَلِيلِي ﷺ يَقُولُ : «تَبْلُغُ الْحِلْيَةُ مِنَ الْمُؤْمِنِ حَيْثُ يُبْلَغُ الْوُضُوءُ» رواه مسلم .

1026. وَعَنْ عُثْمَانَ بْنِ عَفَّانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «مَنْ تَوَضَّأَ فَأَحْسَنَ الْوُضُوءَ ، خَرَجَتْ خَطَايَاهُ مِنْ جَسَدِهِ حَتَّى تَخْرُجَ مِنْ تَحْتِ أَظْفَارِهِ» رواه مسلم .

1027. وَعَنْهُ قَالَ : رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ تَوَضَّأَ مِثْلَ وُضُوءِي هَذَا ثُمَّ قَالَ : «مَنْ تَوَضَّأَ هَكَذَا ، غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ ، وَكَانَتْ صَلَاتُهُ وَمَشْيُهُ إِلَى الْمَسْجِدِ نَافِلَةً» رواه مسلم .

1028. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِذَا تَوَضَّأَ الْعَبْدُ الْمُسْلِمُ - أَوْ الْمُؤْمِنُ - فَغَسَلَ وَجْهَهُ ، خَرَجَ مِنْ وَجْهِهِ كُلُّ خَطِيئَةٍ نَظَرَ إِلَيْهَا بِعَيْنَيْهِ مَعَ الْمَاءِ ، أَوْ مَعَ آخِرِ قَطْرِ الْمَاءِ ، فَإِذَا غَسَلَ يَدَيْهِ ، خَرَجَ مِنْ يَدَيْهِ كُلُّ خَطِيئَةٍ كَانَ بَطَشْتُهَا يَدَاهُ مَعَ الْمَاءِ ، أَوْ مَعَ آخِرِ قَطْرِ الْمَاءِ ، فَإِذَا غَسَلَ رِجْلَيْهِ ، خَرَجَتْ كُلُّ خَطِيئَةٍ مَشَتْهَا رِجْلَاهُ مَعَ الْمَاءِ ، أَوْ مَعَ آخِرِ قَطْرِ الْمَاءِ ، حَتَّى يَخْرُجَ نَقِيًّا مِنَ الذُّنُوبِ» رواه مسلم .

1029. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَتَى الْمَقْبَرَةَ فَقَالَ : «السَّلَامُ عَلَيْكُمْ دَارَ قَوْمٍ مُؤْمِنِينَ ، وَإِنَّا إِنْ شَاءَ اللَّهُ بِكُمْ لَاحِقُونَ ، وَدِدْتُ أَنَا قَدْ رَأَيْنَا إِخْوَانَنَا» قَالُوا : أَوَلَسْنَا إِخْوَانَكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : «أَنْتُمْ أَصْحَابِي ، وَإِخْوَانُنَا الَّذِينَ لَمْ يَأْتُوا بَعْدُ» قَالُوا : كَيْفَ

«Salut à vous, demeure de gens croyants! Nous devons, si Dieu veut, vous rejoindre. Comme j'aurais bien voulu voir nos frères (dans ce monde)!» Les gens dirent: «Ne sommes-nous point tes frères? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Vous, vous êtes mes Compagnons et mes frères sont ceux qui viendront après». Ils dirent: «A quoi reconnaître-tu ceux de ta communauté qui ne sont pas encore venus? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Que dites-vous d'un homme qui possède des chevaux marqués de blanc sur le front et sur les jambes au milieu d'autres chevaux complètement noirs, est-il capable de reconnaître ses propres chevaux?» Ils dirent: «Bien sûr que oui, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Ils viendront (le jour de la résurrection) la face et les membres tout blancs du fait de leurs ablutions et c'est moi qui leur ouvrirai la route vers le bassin (du Paradis)». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Parmi les marques d'honneur que Dieu a bien voulu donner en exclusivité à notre Seigneur Moḥammad (BSDL) est ce fameux bassin dit «Al Kawthar». Il se trouve juste à l'entrée du Paradis. Les bienheureux qui auront passé avec succès l'épreuve du Jugement et auront traversé sans dommage le pont de l'Enfer (Sirat) seront très assoiffés à cause de leur longue attente et des émotions terribles qu'ils auront éprouvées. Quand ils boivent à ce bassin ils ne connaissent plus la soif et ils deviennent immortels. Seuls les adeptes de Moḥammad (BSDL) y auront accès.

1030. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Voulez-vous que je vous indique l'œuvre par laquelle Dieu efface les péchés et élève les degrés?» Ils dirent: «Nous voulons bien, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Parfaire ses ablutions malgré les désagréments (froid et autres), multiplier les marches vers les mosquées et y attendre, après chaque prière accomplie, la suivante. Voilà ce qu'on appelle se consacrer entièrement à Dieu». (Rapporté par Moslem)

1031. Selon Abou Mālek Al Ash'arī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La purification rituelle représente la moitié de la foi». (Rapporté par Moslem)

1032. Selon 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Toutes les fois que l'un de vous fait ses ablutions avec le plus grand soin, puis dit: «J'atteste qu'il n'est de dieu que Dieu, n'ayant aucun associé et j'atteste que Moḥammad est Son Esclave et Son Messenger», aussitôt les huit portes du Paradis lui sont ouvertes et il y entre par celle qu'il veut». (Rapporté par Moslem)

Attirmidhī ajoute à la suite des deux attestations précédentes: «Seigneur Dieu! Inscris-moi parmi ceux qui ne cessent de revenir à Toi et parmi ceux qui ne cessent de se purifier!».

186 – Le mérite de l'appel à la prière. (adhān ou azān)

1033. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si les gens savaient quelle récompense se trouve dans l'appel à la prière et dans le premier rang (des orants) et s'ils ne trouvaient que le tirage au sort pour se départager, ils le feraient. S'ils savaient la récompense qu'il y a à aller tôt à la prière, ils y courraient à qui mieux mieux. Et s'ils savaient quelle récompense il y a à assister à la prière en commun du soir et à celle de l'aube, ils y viendraient même à quatre pattes (ou en traînant sur le derrière).

تَعْرِفُ مَنْ لَمْ يَأْتِ بَعْدُ مِنْ أَمَّتِكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ فَقَالَ: «أَرَأَيْتَ لَوْ أَنَّ رَجُلًا لَهُ خَيْلٌ غُرٌّ مُحَجَّلَةٌ بَيْنَ ظَهْرَيْ خَيْلٍ دُهُمٍ بِهِمْ، أَلَا يَعْرِفُ خَيْلَهُ؟» قَالُوا: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «فَإِنَّهُمْ يَأْتُونَ غُرًّا مُحَجَّلِينَ مِنَ الْوُضُوءِ، وَأَنَا فَرَطُهُمْ عَلَى الْحَوْضِ» رواه مسلم.

1030. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَلَا أَدُلُّكُمْ عَلَى مَا يَمْحُو اللَّهُ بِهِ الْخَطَايَا، وَيَرْفَعُ بِهِ الدَّرَجَاتِ؟ قَالُوا: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «إِسْبَاغُ الْوُضُوءِ عَلَى الْمَكَارِهِ، وَكَثْرَةُ الْخُطَا إِلَى الْمَسَاجِدِ، وَانْتِظَارُ الصَّلَاةِ بَعْدَ الصَّلَاةِ؛ فَذَلِكُمُ الرِّبَاطُ؛ فَذَلِكُمُ الرِّبَاطُ» رواه مسلم.

1031. وَعَنْ أَبِي مَالِكٍ الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الطُّهُورُ شَطْرُ الْإِيمَانِ» رواه مسلم.

وقد سبق بطوله في باب الصبر.

وفي الباب حديث عمرو بن عبسة - رضي الله عنه - السابق في آخر باب الرجاء، وهو حديث عظيم، مشتمل على جمل من الخيرات.

1032. وَعَنْ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَا مِنْكُمْ مِنْ أَحَدٍ يَتَوَضَّأُ فَيُبَلِّغُ - أَوْ فَيُسْبِغُ الْوُضُوءَ - ثُمَّ يَقُولُ: أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، وَأَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ؛ إِلَّا فَتَحَتْ لَهُ أَبْوَابُ الْجَنَّةِ الثَّمَانِيَةِ يَدْخُلُ مِنْ أَيِّهَا شَاءَ» رواه مسلم.

وزاد الترمذي: «اللَّهُمَّ اجْعَلْنِي مِنَ التَّوَّابِينَ وَاجْعَلْنِي مِنَ الْمُتَطَهِّرِينَ».

186 - باب فضل الأذان

1033. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَوْ يَعْلَمُ النَّاسُ مَا فِي الْبَدَأِ وَالصَّفِّ الْأَوَّلِ. ثُمَّ لَمْ يَجِدُوا إِلَّا أَنْ يَسْتَهْمُوا عَلَيْهِ لَاسْتَهَمُوا عَلَيْهِ، وَلَوْ يَعْلَمُونَ مَا فِي التَّهَجِيرِ لَاسْتَبَقُوا إِلَيْهِ، وَلَوْ يَعْلَمُونَ مَا فِي الْعَتَمَةِ وَالصُّبْحِ لَأَتَوْهُمَا وَلَوْ حَبَوًّا» متفق عليه.

1034. Mou‘āwīya (DAS) rapporte: «J’ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Le jour de la résurrection ce sera les Muezzins qui auront le cou le plus long (c’est-à-dire qu’ils seront les plus désireux de la miséricorde divine). (Rapporté par Moslem)

1035. ‘Abdullāh Ibn Abī Ša‘sa’a rapporte que Abou Sa‘īd Al Khoudrī (DAS) lui a dit: «Je vois que tu aimes le bétail et la campagne. Quand tu te trouves au milieu de ton bétail (ou dans ta campagne) et que tu lances l’appel à la prière, élève au maximum ta voix car le Muezzin, aussi loin que porte sa voix, il n’est pas un génie ou un humain ou autre créature qui ne témoigne en sa faveur le jour de la résurrection, en entendant son appel». (Rapporté par Al Boukhārī)

1036. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand on lance l’appel à la prière, Satan se sauve en pétant (ou à toute vitesse) pour ne pas entendre l’appel. Dès que l’appel est terminé, il revient. Quand on lance le deuxième appel à la prière, il se sauve de nouveau pour revenir à la fin de cet appel afin de distraire le prier par des pensées étrangères à la prière. Il lui dit par exemple: «Pense à telle chose ou à telle autre», en lui désignant des choses auxquelles il n’a pas encore pensé. Si bien que l’homme ne sait plus où il en est de sa prière». (URA)

1037. ‘Abdullāh Ibn ‘Amr Ibn Al ‘Āš (DAS) rapporte qu’il a entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Quand vous entendez l’appel du Muezzin, dites après lui la même chose que lui puis invoquez pour moi la bénédiction de Dieu car, toutes les fois que quelqu’un me bénit une fois, Dieu lui donne en contre-partie dix bénédictions. Puis demandez à Dieu de me donner le pouvoir d’intercession car cela représente une position au Paradis qui ne convient qu’à l’un des esclaves de Dieu et j’ai bon espoir d’être ce quelqu’un. Celui qui demande pour moi ce pouvoir d’intercession aura plein droit à mon intercession en sa faveur». (Rapporté par Moslem)

1038. Selon Abou Sa‘īd Al Khoudrī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand vous entendez l’appel du Muezzin dites à sa suite comme il dit». (URA)

1039. Selon Jāber (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui dit en entendant l’appel du Muezzin: «Seigneur Dieu! Maître de cet appel parfait et de cette prière inaltérable, donne à Moḥammad le pouvoir d’intercession et la place

«الاستيهام»: الاقتراع، و«التهجير»: التذكير إلى الصلاة.

1034. وَعَنْ مُعَاوِيَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «الْمُؤَذِّنُونَ أَطْوَلُ النَّاسِ أَعْنَاقًا يَوْمَ الْقِيَامَةِ» رواه مسلم.

1035. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ أَبِي صَعْصَعَةَ أَنَّ أَبَا سَعِيدٍ الْخُدْرِيَّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ لَهُ: «إِنِّي أَرَاكَ تُحِبُّ الْغَنَمَ وَالْبَادِيَةَ فَإِذَا كُنْتَ فِي غَنَمِكَ - أَوْ بَادِيَتِكَ - فَادَّزَنْتَ لِلصَّلَاةِ، فَارْفَعْ صَوْتَكَ بِالْبَدَاءِ، فَإِنَّهُ لَا يَسْمَعُ مَدَى صَوْتِ الْمُؤَذِّنِ حِينَ، وَلَا إِنْسٍ، وَلَا شَيْءٍ، إِلَّا شَهِدَ لَهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ»، قَالَ أَبُو سَعِيدٍ: سَمِعْتُهُ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ. رواه البخاري.

1036. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا نُودِيَ بِالصَّلَاةِ، أَدْبَرَ الشَّيْطَانُ، لَهُ ضَرَاطٌ حَتَّى لَا يَسْمَعَ التَّأَذِينَ، فَإِذَا قُضِيَ النَّدَاءُ أَقْبَلَ، حَتَّى إِذَا نُوبَ لِلصَّلَاةِ أَدْبَرَ، حَتَّى إِذَا قُضِيَ التَّوْبُّ أَقْبَلَ، حَتَّى يَخْطُرَ بَيْنَ الْبَرِّ وَنَفْسِهِ يَقُولُ: اذْكُرْ كَذَا، وَاذْكُرْ كَذَا - لِمَا لَمْ يَذْكُرْ مِنْ قَبْلُ - حَتَّى يَظَلَّ الرَّجُلُ مَا يَذْرِي كَمُ صَلَّى» متفقٌ عليه.

«التَّوْبُّ»: الإقامة.

1037. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِرِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِذَا سَمِعْتُمُ النَّدَاءَ فَقُولُوا مِثْلَ مَا يَقُولُ، ثُمَّ صَلُّوا عَلَيَّ، فَإِنَّهُ مَنْ صَلَّى عَلَيَّ صَلَاةً صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ بِهَا عَشْرًا، ثُمَّ سَلُوا اللَّهَ لِي الْوَسِيلَةَ، فَإِنَّهَا مَنَزَلَةٌ فِي الْجَنَّةِ لَا تَنْبَغِي إِلَّا لِعَبْدٍ مِنْ عِبَادِ اللَّهِ وَأَرْجُو أَنْ أَكُونَ أَنَا هُوَ، فَمَنْ سَأَلَ لِي الْوَسِيلَةَ حَلَّتْ لَهُ الشَّفَاعَةُ» رواه مسلم.

1038. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا سَمِعْتُمُ النَّدَاءَ، فَقُولُوا كَمَا يَقُولُ الْمُؤَذِّنُ» متفقٌ عليه.

1039. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ قَالَ حِينَ يَسْمَعُ النَّدَاءَ: اللَّهُمَّ رَبِّ هَذِهِ الدَّعْوَةُ التَّامَّةُ، وَالصَّلَاةُ الْقَائِمَةُ، آتِ مُحَمَّدًا الْوَسِيلَةَ،

d'honneur. Ressuscite-le dans la position louable que Tu lui as promise», celui-là obtient de plein droit mon intercession le jour de la résurrection».

1040. Selon Sa'd Ibn Abī Waqqās (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui dit en entendant l'appel du Muezzin: «J'atteste qu'il n'est de Dieu que Dieu, sans aucun associé, et que Moḥammad est Son Esclave et Son Messenger. J'ai accepté Dieu comme Seigneur et Maître, Moḥammad comme Messenger et l'Islam comme religion», celui-là sort absout de tous ses péchés». (Rapporté par Moslem)

1041. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les invocations entre le premier et le deuxième appel à la prière sont toutes exaucées». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

187 – Le mérite des prières

Dieu le Très-Haut a dit: «La prière détourne des actes immoraux et désavouables», (*Chapitre 29 – verset 45*).

1042. Abou Hourayra (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Que pensez-vous si l'un de vous avait devant sa porte une rivière où il se laverait cinq fois par jour, est-ce qu'il lui resterait quelque chose de sa saleté? Ils dirent: «Il ne lui en reste rien». Il dit: «Telle est l'image des cinq prières quotidiennes par lesquelles Dieu efface les fautes». (URA)

1043. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'image des cinq prières est celle d'une rivière qui coule avec abondance devant la porte de l'un de vous et où il se lave cinq fois par jour». (Rapporté par Moslem)

1044. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), un homme embrassa une femme. Il vint rapporter la chose au Prophète (BSDL). Juste à ce moment Dieu fit descendre le verset suivant: «Pratique correctement la prière aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit car les bonnes actions chassent les mauvaises». L'homme dit: «Est-ce que ce verset me concerne particulièrement?» Il dit: «Il concerne plutôt la totalité de ma nation». (URA)

وَالْفَضِيلَةَ ، وَابْعَثَهُ مَقَامًا مَحْمُودًا الَّذِي وَعَدْتُهُ ، حَلَّتْ لَهُ شَفَاعَتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ » رواه البخاري .

1040 . وَعَنْ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ أَنَّهُ قَالَ : مَنْ قَالَ حِينَ يَسْمَعُ الْمُؤَذِّنَ : أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ ، رَضِيتُ بِاللَّهِ رَبًّا ، وَبِمُحَمَّدٍ رَسُولًا ، وَبِالْإِسْلَامِ دِينًا ، غُفِرَ لَهُ ذَنْبُهُ » رواه مسلم .

1041 . وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « الدُّعَاءُ لَا يَرُدُّ بَيْنَ الْأَذَانِ وَالْإِقَامَةِ » رواه أبو داود والترمذي وقال : حديثٌ حسن .

187 - باب فضل الصلوات

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ إِنَّ الصَّلَاةَ تَنْهَى عَنِ الْفَحْشَاءِ وَالْمُنْكَرِ ﴾ [العنكبوت : 45] .

1042 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « أَرَأَيْتُمْ لَوْ أَنَّ نَهْرًا بَابِ أَحَدِكُمْ يَغْتَسِلُ مِنْهُ كُلَّ يَوْمٍ خَمْسَ مَرَّاتٍ ، هَلْ يَبْقَى مِنْ دَرَنِهِ شَيْءٌ ؟ » قَالُوا : لَا يَبْقَى مِنْ دَرَنِهِ شَيْءٌ ؛ قَالَ : « فَذَلِكَ مَثَلُ الصَّلَوَاتِ الْخَمْسِ ، يَمْحُو اللَّهُ بِهِنَ الْخَطَايَا » متفقٌ عليه .

1043 . وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَثَلُ الصَّلَوَاتِ الْخَمْسِ كَمَثَلِ نَهْرٍ جَارٍ غَمْرٍ عَلَى بَابِ أَحَدِكُمْ يَغْتَسِلُ مِنْهُ كُلَّ يَوْمٍ خَمْسَ مَرَّاتٍ » رواه مسلم .

«الْغَمْرُ» بفتح الغين المعجمة : الكثيرُ .

1044 . وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَجُلًا أَصَابَ مِنْ امْرَأَةٍ قُبْلَةً ، فَأَتَى النَّبِيَّ ﷺ فَأَخْبَرَهُ فَأَنْزَلَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ وَأَقِمِ الصَّلَاةَ طَرَفِي النَّهَارِ وَزُلْفًا مِنَ اللَّيْلِ ، إِنَّ الْحَسَنَاتِ يُذْهِبْنَ السَّيِّئَاتِ ﴾ ، فَقَالَ الرَّجُلُ : أَلَيْ هَذَا ؟ قَالَ : « لِجَمِيعِ أُمَّتِي كُلِّهِمْ » متفقٌ عليه .

1045. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les cinq prières (quotidiennes) et la prière du Vendredi jusqu'à la suivante effacent les péchés commis entre elles tant qu'on en n'a pas commis les grands». (Rapporté par Moslem)

1046. 'Othmān Ibn 'Affān (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Toutes les fois qu'un Musulman (ou une Musulmane) est là quand vient l'heure d'une prière obligatoire, fait pour elle ses ablutions avec le plus grand soin, y met tout le recueillement et l'humilité qui se doivent et se plie posément dans son roukū' (position pliée du corps), cela lui efface automatiquement tous les péchés précédents tant qu'il n'en commet pas les grands et ce durant toute sa vie».

188 – Le mérite de la prière de l'aube et de celle de l'après-midi (Al 'Aṣr)

1047. Selon Abou Mūsa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui fait (assidûment) les prières de l'aube et de l'après-midi entre au Paradis». (URA)

1048. Zouhayr Ibn 'Omāra (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Jamais n'entrera en Enfer quelqu'un qui a prié avant le lever du soleil et avant coucher». (Les prières de l'aube et de l'après-midi). (Rapporté par Moslem)

1049. Selon Joundob Ibn Soufyān (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a fait la prière de l'aube s'est mis sous la sauvegarde de Dieu. Fais bien attention, ô fils d'Adam! à ne pas offenser Dieu en omettant de faire ce qui te vaut Sa sauvegarde!». (URA)

1050. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il y a parmi vous des Anges qui se relayent de nuit et de jour. Ils se retrouvent tous à la prière de l'aube et à celle de l'après-midi. Puis ceux qui ont passé la nuit parmi vous montent au ciel et Dieu leur demande (et Il sait mieux qu'eux ce qui est en eux-mêmes): «Dans quel état avez-vous quitté Mes humbles adorateurs?» Les Anges disent: «Nous les avons quittés alors qu'ils étaient en prière et, quand nous arrivâmes parmi eux, ils étaient en prière». (URA)

1051. Jarir Al Bajālī (DAS) rapporte: «Nous étions auprès du Prophète (BSDL)

1045. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « الصَّلَاةُ الْخَمْسُ ، وَالْجُمُعَةُ إِلَى الْجُمُعَةِ ، كَفَّارَةٌ لِمَا بَيْنَهُنَّ ، مَا لَمْ تُغَشَّ الْكِبَائِرُ » رواه مسلم .

1046. وَعَنْ عُثْمَانَ بْنِ عَفَّانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « مَا مِنْ أَمْرٍ مُسْلِمٍ تَحْضُرُهُ صَلَاةٌ مَكْتُوبَةٌ فَيُحْسِنُ وُضُوْعَهَا ، وَخُشُوعَهَا ، وَرُكُوعَهَا ، إِلَّا كَانَتْ كَفَّارَةً لِمَا قَبْلَهَا مِنَ الذُّنُوبِ مَا لَمْ تُؤْتَ كَبِيرَةٌ ، وَذَلِكَ الدَّهْرَ كُلَّهُ » رواه مسلم .

188 - باب فضل صلاة الصبح والعصر

1047. عَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « مَنْ صَلَّى الْبَرْدَيْنِ دَخَلَ الْجَنَّةَ » متفقٌ عليه .
« الْبَرْدَانِ » : الصُّبْحُ وَالْعَصْرُ .

1048. وَعَنْ أَبِي زَهْرَةَ عَمْرَةَ بْنِ رُوَيْبَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « لَنْ يَلِجَ النَّارَ أَحَدٌ صَلَّى قَبْلَ طُلُوعِ الشَّمْسِ وَقَبْلَ غُرُوبِهَا » يَعْنِي الْفَجْرَ ، وَالْعَصْرَ . رواه مسلم .

1049. وَعَنْ جُنْدُبِ بْنِ سُفْيَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ صَلَّى الصُّبْحَ فَهُوَ فِي ذِمَّةِ اللَّهِ فَانْظُرْ يَا ابْنَ آدَمَ ، لَا يَطْلُبَنَّكَ اللَّهُ مِنْ ذِمَّتِهِ بِشَيْءٍ » رواه مسلم .

1050. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « يَتَعَاقَبُونَ فِيكُمْ مَلَائِكَةٌ بِاللَّيْلِ ، وَمَلَائِكَةٌ بِالنَّهَارِ ، وَيَجْتَمِعُونَ فِي صَلَاةِ الصُّبْحِ وَصَلَاةِ الْعَصْرِ ، ثُمَّ يَعْرُجُ الَّذِينَ بَاتُوا فِيكُمْ ، فَيَسْأَلُهُمُ اللَّهُ - وَهُوَ أَعْلَمُ بِهِمْ - : كَيْفَ تَرَكْتُمْ عِبَادِي ؟ فَيَقُولُونَ : تَرَكْنَاهُمْ وَهُمْ يُصَلُّونَ ، وَأَتَيْنَاهُمْ وَهُمْ يُصَلُّونَ » متفقٌ عليه .

1051. وَعَنْ جَرِيرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ الْبَجَلِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كُنَّا عِنْدَ النَّبِيِّ

quand il leva ses regards vers la pleine lune et dit: «Vous verrez certainement votre Seigneur tout comme vous voyez maintenant la lune sans que Sa vue ne vous fasse aucun mal». (URA)

Commentaire

Le comble de la félicité que Dieu promet aux Justes c'est l'honneur insigne de Le voir au Paradis. Ils ressentiront alors une extase telle qu'ils en oublieront tous les délices du Paradis et voudraient rester toute l'éternité dans cette contemplation. Il est bien entendu, par contre, que les Injustes ne verront jamais Dieu. Il est aussi à noter que personne dans ce monde, pas même le Prophète Moḥammad (BSDL), ne peut voir Dieu. Quand Moïse demande de Le voir, Dieu lui dit de regarder la montagne de derrière laquelle Il allait se révéler. Mais à cette simple révélation la montagne s'effondra et Moïse tomba foudroyé.

Cela pourrait s'expliquer par le fait que nous sommes dans ce monde un mélange de choses pures et d'autres impures quelle que soit notre volonté de nous purifier. C'est pourquoi nous ne pouvons accéder à l'honneur de voir le symbole même de la pureté.

1052. Selon Bourayda (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a omis de faire la prière de l'après-midi a ainsi annulé toute son œuvre». (Rapporté par Al Boukhāri)

www.lilas.com 189 – Le mérite de la marche vers les mosquées

1053. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui va à la mosquée le matin ou l'après-midi, Dieu lui prépare le Paradis comme lieu de séjour pour chacun de ses parcours». (URA)

1054. Toujours selon lui, le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui fait ses ablutions chez lui, puis se dirige vers l'une des maisons de Dieu (les mosquées) pour y faire l'une des prières obligatoires de Dieu, de tous ses pas, l'un le décharge d'un péché et l'autre l'élève d'un degré». (Rapporté par Moslem)

1055. Oubey Ibn Ka'b (DAS) rapporte: «J'ai connu un Anṣārīte dont la maison était la plus éloignée de la mosquée et il n'y manquait pourtant aucune prière. On lui dit: «Pourquoi ne t'achètes-tu pas un âne que tu monterais dans l'obscurité de la nuit et dans la chaleur de la canicule?» Il dit: «Je ne serais pas heureux d'avoir ma maison à côté de la mosquée. Je voudrais en effet qu'on compte pour moi tous mes pas à mon aller à la mosquée et à mon retour chez moi». Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Dieu a fait la somme de tous tes pas pour toi». (Rapporté par Moslem)

1056. Jāber (DAS) a dit: «Il se trouva des places vacantes autour de la mosquée. Aussi les Banū Salima voulurent-ils y transférer leur domicile. Cela parvint au Prophète (BSDL) qui leur dit: «J'ai appris que vous vouliez vous transférer près de la mosquée». Ils dirent: «Oui, ô Messenger de Dieu! Nous avons bien voulu cela». Il dit: «O Banū Salima! Restez dans vos maisons actuelles et les traces de vos pas seront inscrites pour vous». Ils dirent: «Nous n'aurions pas été heureux, puisqu'il en est ainsi, de changer de domicile». Rapporté par Moslem)

ﷺ، فنظر إلى القمر ليلة البدر فقال: «إِنَّكُمْ سَتَرُونَ رَبَّكُمْ كَمَا تَرُونَ هَذَا الْقَمَرَ، لَا تُصَامُونَ فِي رُؤْيَيْهِ، فَإِنْ اسْتَطَعْتُمْ أَنْ لَا تَغْلِبُوا عَلَى صَلَاةٍ قَبْلَ طُلُوعِ الشَّمْسِ، وَقَبْلَ غُرُوبِهَا فَافْعَلُوا» متفقٌ عليه.

وفي رواية: «فَنَظَرَ إِلَى الْقَمَرِ لَيْلَةَ أَرْبَعِ عَشْرَةَ».

1052. وَعَنْ بُرَيْدَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ تَرَكَ صَلَاةَ الْعَصْرِ فَقَدْ حَبِطَ عَمَلُهُ» رواه البخاري.

189 - باب فضل المشي إلى المساجد

1053. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «مَنْ غَدَاَ إِلَى الْمَسْجِدِ أَوْ رَاحَ، أَعَدَّ اللَّهُ لَهُ فِي الْجَنَّةِ نَزْلًا كُلَّمَا غَدَا أَوْ رَاحَ» متفقٌ عليه.

1054. وَعَنْهُ أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «مَنْ تَطَهَّرَ فِي بَيْتِهِ، ثُمَّ مَضَى إِلَى بَيْتٍ مِنْ بُيُوتِ اللَّهِ، لِيَقْضِيَ فَرِيضَةً مِنْ فَرَائِضِ اللَّهِ، كَانَتْ خُطَوَاتُهُ، إِحْدَاهَا تَحُطُّ خَطِيئَةً، وَالْأُخْرَى تَرْفَعُ دَرَجَةً» رواه مسلم.

1055. وَعَنْ أَبِي بِنِ كَعْبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَجُلٌ مِنَ الْأَنْصَارِ لَا أَعْلَمُ أَحَدًا أَبْعَدَ مِنَ الْمَسْجِدِ مِنْهُ، وَكَانَتْ لَا تُخْطِئُهُ صَلَاةٌ! فَقِيلَ لَهُ: لَوْ اشْتَرَيْتَ حِمَارًا تَرْكَبُهُ فِي الظُّلُمَاءِ وَفِي الرَّمْضَاءِ قَالَ: مَا يَسُرُّنِي أَنْ مَتَرِلِي إِلَى جَنْبِ الْمَسْجِدِ، إِنِّي أُرِيدُ أَنْ يُكْتَبَ لِي مَمْشَايَ إِلَى الْمَسْجِدِ، وَرَجُوعِي إِذَا رَجَعْتُ إِلَى أَهْلِي. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «قَدْ جَمَعَ اللَّهُ لَكَ ذَلِكَ كُلَّهُ» رواه مسلم.

1056. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: خَلَّتِ الْبِقَاعُ حَوْلَ الْمَسْجِدِ، فَأَرَادَ بَنُو سَلَمَةَ أَنْ يَنْتَقِلُوا قُرْبَ الْمَسْجِدِ، فَلَبَّغَ ذَلِكَ النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَ لَهُمْ: «بَلَّغْنِي أَنْكُمْ تُرِيدُونَ أَنْ تَنْتَقِلُوا قُرْبَ الْمَسْجِدِ؟!» قَالُوا: نَعَمْ يَا رَسُولَ اللَّهِ قَدْ أَرَدْنَا ذَلِكَ، فَقَالَ: «بَنِي سَلَمَةَ دِيَارَكُمْ تُكْتَبُ آثَارُكُمْ، دِيَارَكُمْ تُكْتَبُ آثَارُكُمْ» فَقَالُوا: مَا يَسُرُّنَا أَنَّا كُنَّا تَحَوَّلْنَا. رواه مسلم، وروى البخاري معناه من رواية أنس.

1057. Selon Abou Mūsa (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a le plus grand salaire pour ses prières est celui qui habite le plus loin de la mosquée. Celui qui attend l'heure de la prière jusqu'à ce qu'il la fasse avec l'Imam a un plus grand salaire que celui qui fait sa prière puis s'endort». (URA)

1058. Selon Bourayda (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Annoncez à ceux qui marchent assidûment dans l'obscurité de la nuit vers les mosquées, annoncez-leur la bonne nouvelle qu'ils auront, le jour de la résurrection, la lumière complète (c'est-à-dire devant eux, à leur droite et à leur gauche)». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

Commentaire

Le jour de la résurrection le soleil se rapprochera beaucoup de la terre mais n'aura plus de lumière. Les gens seront donc plongés dans l'obscurité totale sauf les bienheureux qui auront une lumière devant eux et à leur droite:

«Le jour où tu verras les Croyants et les Croyantes, leur lumière évoluant devant eux et à leurs droites». (*Chapitre 57 – verset 12*).

Mais, non contents de ces deux lumières, ils prient Dieu pour qu'il les éclaire aussi à leurs gauches: «Ils disent: «Seigneur! Parfait-nous notre lumière et fais-nous rémission, Tu es infiniment capable de toute chose». (*Chapitre 66 – verset 8*).

Donc, ceux qui font à la mosquée la prière de l'aube et celle du soir malgré l'obscurité de la nuit sont sûrs d'avoir cette lumière complète.

1059. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Voulez-vous que je vous indique l'œuvre par laquelle Dieu efface les fautes et élève les degrés?» Ils dirent: «Bien sûr que oui, ô Messager de Dieu!» Il dit: «Bien faire les ablutions malgré les désagréments, marcher le plus souvent possible vers les mosquées et y attendre après chaque prière la suivante. Voilà ce qu'on appelle se consacrer entièrement à Dieu». (Rapporté par Moslem)

1060. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand vous voyez quelqu'un aller régulièrement aux mosquées, attestez pour lui qu'il est croyant». Dieu exalté a dit en effet: «Seuls peuplent les mosquées de Dieu ceux qui ont cru à Dieu et au jour dernier». (*Chapitre 9 – verset 18*).

190 – Le mérite d'attendre à la mosquée la prière suivante

1061. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «L'un de vous ne cesse d'être en prière tant qu'il est retenu à la mosquée à cause de la prière suivante et alors que rien d'autre que la prière ne l'empêche de retourner chez lui». (URA)

1062. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Les Anges ne cessent de prier pour l'un de vous tant qu'il est dans son lieu de prière où il vient de prier aussi longtemps qu'il garde ses ablutions. Les Anges disent: «Seigneur Dieu! Absous-le et donne-lui Ta miséricorde!». (Rapporté par Al Boukhārī)

1063. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) retarda un soir la prière du 'Ishā jusqu'à minuit puis, une fois la prière terminée, il se tourna vers nous et dit: «Les gens ont prié et se sont endormis, tandis que vous, vous n'avez pas cessé d'être en prière depuis que vous l'attendez». (Rapporté par Al Boukhārī)

1057. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ أَعْظَمَ النَّاسِ أَجْرًا فِي الصَّلَاةِ أْبَعْدَهُمْ إِلَيْهَا مَمَشَى، فَأَبْعَدَهُمْ. وَالَّذِي يَنْتَظِرُ الصَّلَاةَ حَتَّى يُصَلِّيَهَا مَعَ الْإِمَامِ أَعْظَمَ أَجْرًا مِنَ الَّذِي يُصَلِّي ثُمَّ يَنَامُ» متفقٌ عليه.

1058. وَعَنْ بُرَيْدَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «بَشِّرُوا الْمَشَائِينَ فِي الظُّلَمِ إِلَى الْمَسَاجِدِ بِالنُّورِ التَّامِّ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» رواه أبو داود، والترمذي.

1059. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَلَا أَدُلُّكُمْ عَلَى مَا يَمْحُو اللَّهُ بِهِ الْخَطَايَا، وَيَرْفَعُ بِهِ الدَّرَجَاتِ؟ قَالُوا: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ: «إِسْبَاغُ الْوُضُوءِ عَلَى الْمَكَارِهِ، وَكَثْرَةُ الْخُطَا إِلَى الْمَسَاجِدِ، وَانْتِظَارُ الصَّلَاةِ بَعْدَ الصَّلَاةِ؛ فَذَلِكُمْ الرِّبَاطُ، فَذَلِكُمْ الرِّبَاطُ» رواه مسلم.

1060. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِذَا رَأَيْتُمُ الرَّجُلَ يَعْتَادُ الْمَسَاجِدَ فَاشْهَدُوا لَهُ بِالْإِيمَانِ، قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ: «إِنَّمَا يَغُمِّرُ مَسَاجِدَ اللَّهِ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ» الآية. رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسن.

190 - باب فضل انتظار الصلاة

1061. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَزَالُ أَحَدُكُمْ فِي صَلَاةٍ مَا دَامَتِ الصَّلَاةُ تَحْسِبُهُ، لَا يَمْنَعُهُ أَنْ يَنْقَلِبَ إِلَى أَهْلِهِ إِلَّا الصَّلَاةُ» متفقٌ عليه.

1062. وَعَنْ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «الْمَلَائِكَةُ تُصَلِّي عَلَى أَحَدِكُمْ مَا دَامَ فِي مُصَلَّاهُ الَّذِي صَلَّى فِيهِ، مَا لَمْ يُحْدِثْ، تَقُولُ: اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُ، اللَّهُمَّ ارْحَمْهُ» رواه البخاري.

1063. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَخَّرَ لَيْلَةَ صَلَاةِ الْعِشَاءِ إِلَى شَطْرِ اللَّيْلِ ثُمَّ أَقْبَلَ عَلَيْنَا بَوَاجِهِهِ بَعْدَ مَا صَلَّى فَقَالَ: «صَلَّى النَّاسُ وَرَقَدُوا وَلَمْ تَرَالُوا فِي صَلَاةٍ مُنْذُ انْتَضَرْتُمُوهَا» رواه البخاري.

191 – Le mérite de la prière en commun

1064. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «La prière en commun dépasse en mérite la prière individuelle de vingt sept degrés». (URA)

1065. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'homme fait sa prière dans un groupe elle a vingt cinq fois plus de mérite que sa prière (seul) chez lui ou dans son marché et ce parce que, lorsqu'il fait soigneusement ses ablutions, sort ensuite pour aller à la mosquée, ne sortant que pour la prière, de tous les pas qu'il fait, l'un l'élève d'un degré et l'autre le décharge d'une faute. Une fois qu'il a fait sa prière, les Anges ne cessent de prier pour lui tant qu'il est dans son lieu de prière et aussi longtemps qu'il ne rompt pas ses ablutions. Ils disent: «Seigneur Dieu! Bénis-le. Seigneur Dieu! Donne-lui Ta miséricorde!». Tant qu'il attendra la prière suivante, il sera en prière». (URA)

1066. Toujours selon lui, un aveugle vint dire au Prophète (BSDL): «O Messager de Dieu! Je n'ai personne pour me guider à la mosquée», et il lui demanda de l'autoriser à faire ses prières chez lui. Il l'y autorisa. Mais quand il revint à la mosquée il l'appela et lui dit: «Est-ce que tu entends (de chez toi) l'appel du Muezzin?» Il dit: «Oui». Il lui dit: «Il vaut mieux alors répondre à cet appel». (Rapporté par Moslem)

1067. Ibn Ommi Maktūm (DAS), le Muezzin, rapporte qu'il a dit: «O Messager de Dieu! Médine est pleine d'insectes venimeux et de bêtes féroces». Le Messager de Dieu lui dit: «Est-ce que tu entends l'appel à la prière: «Venez à la prière! Venez au succès!»? Si oui, réponds-y». (Rapporté par Abou Dawūd)

1068. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, j'ai failli ordonner qu'on ramasse du bois mort puis annoncer l'heure de la prière pour que le Muezzin lance son appel, puis ordonner à quelqu'un de présider à la prière à ma place, puis me détacher des prieurs pour aller à des gens (qui ne viennent pas prier à la mosquée) et brûler sur eux leurs maisons». (URA)

1069. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «Celui qui serait heureux de rencontrer Dieu le Très-Haut demain en état d'Islam, qu'il soit assidu à ses prières (en commun) quel que soit l'endroit d'où on y appelle. Dieu a en effet prescrit à votre Prophète (BSDL) les voies de la bonne direction et ces prières en font partie. Si vous aviez fait vos prières dans vos maisons comme prie cet homme qui reste chez lui, vous auriez

191 - باب فضل صلاة الجماعة

1064. عن ابن عمر - رضي الله عنهما - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «صَلَاةُ الْجَمَاعَةِ أَفْضَلُ مِنْ صَلَاةِ الْفَذِّ بِسَبْعٍ وَعِشْرِينَ دَرَجَةً» متفق عليه.

1065. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «صَلَاةُ الرَّجُلِ فِي جَمَاعَةٍ تَضَعُ عَلَى صَلَاتِهِ فِي بَيْتِهِ وَفِي سُوقِهِ خَمْسًا وَعِشْرِينَ ضِعْفًا، وَذَلِكَ أَنَّهُ إِذَا تَوَضَّأَ فَأَحْسَنَ الْوُضُوءَ، ثُمَّ خَرَجَ إِلَى الْمَسْجِدِ، لَا يَخْرُجُ إِلَّا الصَّلَاةَ، لَمْ يَخْطُ خَطْوَةً إِلَّا رُفِعَتْ لَهُ بِهَا دَرَجَةٌ، وَحُطَّتْ عَنْهُ بِهَا خَطِيئَةٌ. فَإِذَا صَلَّى لَمْ تَزَلِ الْمَلَائِكَةُ تُصَلِّي عَلَيْهِ مَا دَامَ فِي مُصَلَّاهُ، مَا لَمْ يُحْدِثْ، تَقُولُ: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَيْهِ، اللَّهُمَّ ارْحَمْهُ. وَلَا يَزَالُ فِي صَلَاةٍ مَا انتظر الصلاة» متفق عليه. وهذا لفظ البخاري.

1066. وَعَنْهُ قَالَ: أَتَى النَّبِيَّ ﷺ رَجُلٌ أَعْمَى، فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، كَيْسَ لِي قَائِدٌ يَقُودُنِي إِلَى الْمَسْجِدِ، فَسَأَلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ يُرَخِّصَ لَهُ فَيُصَلِّيَ فِي بَيْتِهِ؛ فَرَخَّصَ لَهُ، فَلَمَّا وَلَّى دَعَاهُ فَقَالَ لَهُ: «هَلْ تَسْمَعُ الْبُذَاءَ بِالصَّلَاةِ؟» قَالَ: نَعَمْ، قَالَ: «فَاجِبٌ» رواه مسلم.

1067. وعن عبد الله - وقيل: عمرو بن قيس المعروف بابن أم مكتوم المؤذن رضي الله عنه - أَنَّهُ قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ الْمَدِينَةَ كَثِيرَةُ الْهَوَامِّ وَالسَّيَاحِ. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «تَسْمَعُ حَيَّ عَلَى الصَّلَاةِ، حَيَّ عَلَى الْفَلَاحِ؛ فَحَيْهَلًا» رواه أبو داود بإسناد حسن. ومعنى «حَيْهَلًا»: تعال.

1068. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ، لَقَدْ هَمَمْتُ أَنْ أَمُرَّ بِحَطَبٍ فَيُحْتَطَبَ، ثُمَّ أَمُرَّ بِالصَّلَاةِ فَيُؤَذَّنَ لَهَا، ثُمَّ أَمُرَّ رَجُلًا فَيُؤَمِّمَ النَّاسَ، ثُمَّ أَخْلِفُ إِلَى رِجَالٍ فَأُحَرِّقَ عَلَيْهِمْ بَيوتَهُمْ» متفق عليه.

1069. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رضي الله عنه - قَالَ: مَنْ سَرَّهُ أَنْ يَلْقَى اللَّهَ تَعَالَى غَدًا مُسْلِمًا، فَلْيَحَافِظْ عَلَى هَؤُلَاءِ الصَّلَوَاتِ، حَيْثُ يُنَادَى بِهِنَّ، فَإِنَّ اللَّهَ شَرَعَ لِنَبِيِّكُمْ ﷺ سُنَنَ الْهُدَى، وَإِنَّهُنَّ مِنْ سُنَنِ الْهُدَى، وَلَوْ أَنَّكُمْ صَلَّيْتُمْ فِي بُيُوتِكُمْ كَمَا يُصَلِّي هَذَا

délaissé la ligne de conduite de votre Prophète et, si vous aviez délaissé la ligne de conduite de votre Prophète, vous seriez tombés dans l'erreur». Tant et si bien que tu ne voyais personne d'entre nous manquer à la prière en commun si ce n'était un hypocrite à l'hypocrisie avérée. C'est ainsi qu'il arrivait que quelqu'un (maladé) fût traîné entre deux personnes jusqu'à ce qu'il prenne place dans le rang des prieurs».

Dans une autre version: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous a enseigné les voies de la bonne direction et parmi elles est la prière dans la mosquée d'où qu'on y appelle». (Rapporté par Moslem)

1070. Abouddardā³ (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Quand dans une ville ou à la campagne il y a trois hommes qui ne font pas la prière en commun, c'est que certainement le Diable les a mis sous sa fêrule. Astreignez-vous donc à la prière en commun car le loup ne mange du troupeau que la bête isolée».

192 – L'exhortation à faire en commun les prières de l'aube et du soir

1071. 'Othmān Ibn 'Affān (DAS) rapporte: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Celui qui a fait la prière du soir en groupe c'est comme s'il avait passé la moitié de la nuit en prier Celui qui a fait la prière de l'aube en groupe c'est comme s'il avait prié toute la nuit». (Rapporté par Moslem)

1072. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si les gens savaient quelle récompense il y a à faire en commun les prières du soir et de l'aube, ils y viendraient même à quatre pattes (ou en traînant sur le derrière)». (URA)

1073. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Aucune prière ne pèse plus lourd aux hypocrites que celles de l'aube et du soir. S'ils savaient quelle récompense s'attache à ces deux prières, ils y viendraient même à quatre pattes». (URA)

الْمُتَخَلِّفُ فِي بَيْتِهِ لَتَرَكْتُمْ سُنَّةَ نَبِيِّكُمْ ، وَلَوْ تَرَكْتُمْ سُنَّةَ نَبِيِّكُمْ لَضَلَلْتُمْ ، وَلَقَدْ رَأَيْنَا وَمَا يَتَخَلَّفُ عَنْهَا إِلَّا مَنَافِقُ مَعْلُومُ الْبِفَاقِ ، وَلَقَدْ كَانَ الرَّجُلُ يُؤْتَى بِهِ ، يُهَادَى بَيْنَ الرَّجُلَيْنِ حَتَّى يُقَامَ فِي الصَّفِّ . رواه مسلم .

وفي رواية له قال : إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَلَّمَنَا سُنَنَ الْهُدَى ، وَإِنْ مِنْ سُنَنِ الْهُدَى الصَّلَاةُ فِي الْمَسْجِدِ الَّذِي يُؤَدَّنُ فِيهِ .

1070 . وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « مَا مِنْ ثَلَاثَةٍ فِي قَرْيَةٍ وَلَا بَدْوٍ لَا تُقَامُ فِيهِمُ الصَّلَاةُ إِلَّا قَدْ اسْتَحْوَذَ عَلَيْهِمُ الشَّيْطَانُ . فَعَلَيْكُمْ بِالْجَمَاعَةِ ، فَإِنَّمَا يَأْكُلُ الذِّئْبُ مِنَ الْغَنَمِ الْقَاصِيَةَ » رواه أبو داود بإسنادٍ حسن .

192 - باب الحث على حضور الجماعة في الصبح والعشاء

1071 . عَنْ عُثْمَانَ بْنِ عَفَّانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « مَنْ صَلَّى الْعِشَاءَ فِي جَمَاعَةٍ ، فَكَأَنَّمَا قَامَ نِصْفَ اللَّيْلِ ، وَمَنْ صَلَّى الصُّبْحَ فِي جَمَاعَةٍ ، فَكَأَنَّمَا صَلَّى اللَّيْلَ كُلَّهُ » رواه مسلم .

وفي رواية الترمذي عَنْ عُثْمَانَ بْنِ عَفَّانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ شَهِدَ الْعِشَاءَ فِي جَمَاعَةٍ كَانَ لَهُ قِيَامُ نِصْفِ لَيْلَةٍ ، وَمَنْ صَلَّى الْعِشَاءَ وَالْفَجْرَ فِي جَمَاعَةٍ ، كَانَ لَهُ كَقِيَامِ لَيْلَةٍ » قال الترمذي : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .

1072 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « وَلَوْ يَعْلَمُونَ مَا فِي الْعَتَمَةِ وَالصُّبْحِ لَأَتَوْهُمَا وَلَوْ حَبَوًّا » متفقٌ عليه . وقد سبق بطوله .

1073 . وَعَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَيْسَ صَلَاةٌ أَثْقَلُ عَلَى الْمُنَافِقِينَ مِنْ صَلَاةِ الْفَجْرِ وَالْعِشَاءِ وَلَوْ يَعْلَمُونَ مَا فِيهِمَا لَأَتَوْهُمَا وَلَوْ حَبَوًّا » متفقٌ عليه .

193 – L'obligation de faire assidûment les prières prescrites et l'interdiction formelle de cesser de les faire au risque de s'exposer aux pires châtements

Dieu le Très-Haut a dit:

«Observez avec assiduité les prières et la prière médiane» (*Chapitre 2 – verset 238*).

1074. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «J'ai demandé au Messenger de Dieu (BSDL): «Quelle est l'œuvre la plus méritoire?» Il dit: «La prière à ses heures». Je dis: «Et quoi encore?» Il dit: «La piété filiale». Je dis: «Et quoi encore?» Il dit: «Le combat au service de Dieu». (URA)

1075. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'Islam a été fondé sur cinq piliers:

1. L'attestation qu'il n'est de dieu que Dieu et que Moḥammad est le Messenger de Dieu.
2. La pratique scrupuleuse de la prière.
3. L'acquiescement de l'aumône légale.
4. Le pèlerinage à la Mecque.
5. Le jeûne du mois de Ramaḍān. (URA)

1076. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'est de dieu que Dieu et que Moḥammad est le Messenger de Dieu, qu'ils pratiquent correctement la prière et qu'ils s'acquittent de l'aumône légale. Une fois qu'ils ont fait tout cela, ils ont protégé de moi leurs vies et leurs biens sauf ce que l'Islam me permet d'en prendre. C'est ensuite à Dieu de leur demander compte (de la sincérité de leur conversion)». (URA)

1077. Mou'adh (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) m'a envoyé (comme gouverneur) au Yémen. Il me dit: «Tu vas trouver un peuple appartenant aux gens du Livre (Juifs et Chrétiens). Invite-les à attester qu'il n'est de dieu que Dieu et que je suis le Messenger de Dieu. S'ils répondent à ton invitation, fais-leur savoir que Dieu exalté leur a prescrit cinq prières de jour et de nuit. S'ils acceptent cette obligation fais-leur savoir que Dieu exalté leur a imposé une aumône qu'on prélève chez leurs riches pour la redistribuer à leurs pauvres. Une fois qu'ils t'auront obéi dans tout cela, garde-toi bien de toucher aux biens qui leurs sont chers et méfie-toi de la malédiction de l'opprimé car aucun écran ne s'interpose entre elle et Dieu». (URA)

1078. Jāber (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Entre l'homme, d'une part, et l'idolâtrie et la négation, de l'autre, est la renonciation à la pratique de la prière». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Cette affirmation péremptoire devrait faire trembler plus d'un soi-disant Musulman. Les Musulmans aujourd'hui se flattent d'être près d'un milliard mais c'est en réalité une masse amorphe et inconsistante qui est soumise à toutes les hégémonies et à toute exploitation.

La raison majeure en est que ceux qui pratiquent la prière d'une façon sincère et assidue ne sont qu'une très faible minorité souvent mal tolérée du reste de la population qui en fait souvent un sujet de moquerie et de distraction.

Mais pour se prétendre Musulman il ne suffit pas de s'appeler Moḥammad ou 'Ali il faut avant tout se conformer loyalement et entièrement aux cinq obligations de base de l'Islam dont la plus importante est de loin la prière.

On peut avoir une excuse valable pour ne pas jeûner, on peut ne pas avoir les moyens de faire l'aumône

193 - باب الأمر بالمحافظة على الصلوات المكتوبات والنهي الأكيد والوعيد الشديد في تركهن

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿حَافِظُوا عَلَى الصَّلَوَاتِ وَالصَّلَاةِ الْوُسْطَى﴾ [البقرة: 238].
 وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَإِنْ تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَخَلُّوا سَبِيلَهُمْ﴾ [التوبة: 5].
 1074. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَأَلْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ: أَيُّ الْأَعْمَالِ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «الصَّلَاةُ عَلَى وَفْتِهَا»، قُلْتُ: ثُمَّ أَيُّ؟ قَالَ: «بِرُّ الْوَالِدَيْنِ»، قُلْتُ: ثُمَّ أَيُّ؟ قَالَ: «الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ» متفقٌ عليه.

1075. رَعْنِ ابْنِ عَمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «بُنيَ الْإِسْلَامُ عَلَى خَمْسٍ: شَهَادَةٌ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَإِقَامُ الصَّلَاةِ، وَإِيتَاءُ الزَّكَاةِ، وَحَجُّ الْبَيْتِ، وَصَوْمُ رَمَضَانَ» متفقٌ عليه.

1076. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أُمِرْتُ أَنْ أَقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَشْهَدُوا أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ، وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ، فَإِذَا فَعَلُوا ذَلِكَ، عَصَمُوا مِنِّي دِمَاءَهُمْ وَأَمْوَالَهُمْ إِلَّا بِحَقِّ الْإِسْلَامِ، وَحِسَابُهُمْ عَلَى اللَّهِ» متفقٌ عليه.

1077. وَعَنْ مُعَاذٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: بَعَثَنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِلَى الْيَمَنِ فَقَالَ: «إِنَّكَ تَأْتِي قَوْمًا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ، فَأَدْعُهُمْ إِلَى شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنِّي رَسُولُ اللَّهِ، فَإِنْ أَطَاعُوا لِذَلِكَ، فَأَعْلِمُهُمْ أَنَّ اللَّهَ تَعَالَى افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ خَمْسَ صَلَوَاتٍ فِي كُلِّ يَوْمٍ وَلَيْلَةٍ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوا لِذَلِكَ، فَأَعْلِمُهُمْ أَنَّ اللَّهَ تَعَالَى افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ صَدَقَةً تُؤْخَذُ مِنْ أَعْيَانِهِمْ فُتْرَدُ عَلَى فُقَرَائِهِمْ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوا لِذَلِكَ، فَإِيَّاكَ وَكَرَائِمَ أَمْوَالِهِمْ وَاتَّقِ دَعْوَةَ الْمَظْلُومِ، فَإِنَّهُ لَيْسَ بَيْنَهَا وَبَيْنَ اللَّهِ حِجَابٌ» متفقٌ عليه.

1078. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّ بَيْنَ الرَّجُلِ وَبَيْنَ الشِّرْكِ وَالْكَفْرِ تَرْكُ الصَّلَاةِ» رواه مسلم.

1079. وَعَنْ بُرَيْدَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «الْعَهْدُ الَّذِي بَيْنَنَا وَبَيْنَهُمُ الصَّلَاةُ، فَمَنْ تَرَكَهَا فَقَدْ كَفَرَ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

ou d'entreprendre le pèlerinage à la Mecque, mais ni la maladie, ni la participation au combat, ni rien d'autre ne peuvent dispenser de la prière qu'on doit pratiquer même sur son lit de mort.

1079. Selon Bourayda (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le seul pacte qu'il y a entre nous et eux (les Mécréants) est la pratique de la prière. Celui qui l'abandonne est bel et bien tombé dans la mécréance». (Rapporté par Attirmidhi)

1080. Shaqîq Ibn 'Abdullâh, de la génération successive à celle du Prophète (BSDL) et dont tout le monde reconnaît la haute moralité (que Dieu exalté lui donne Sa miséricorde) a dit: «Les Compagnons de Moḥammad (BSDL) ne taxaient de mécréance parmi la négligence de l'accomplissement des obligations religieuses que celle de la prière». (Rapporté par Attirmidhi)

1081. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le jour de la résurrection, ce dont on doit rendre compte en premier lieu est la prière. Si elle s'avère valable, il a mérité le gain et le succès; sinon c'est la déception et la perte. S'il en a négligé quelque chose, le Seigneur glorifié et honoré dit: «Voyez si Mon esclave a à son compte quelques prières surrogatoires de quoi réparer ses manquements. Il en sera de même de toutes les autres obligations». (Rapporté par Attirmidhi)

194 – Le mérite du premier rang (à la prière). L'ordre de compléter au fur et à mesure les rangs en commençant par le premier ainsi que de veiller à avoir des rangs bien droits et bien serrés

1082. Jāber Ibn Samoura (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) sortit à nous un jour et nous dit: «Pourquoi ne formez-vous pas des rangs bien droits comme s'alignent les Anges devant leur Seigneur?» Nous dîmes: «Comment s'alignent les Anges devant leur Seigneur?» Il dit: «Ils complètent au fur et à mesure les rangs en commençant par le premier et se tiennent serrés les uns aux autres». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Le premier rang à la prière, comme au combat, a une valeur exceptionnelle que chacun doit rechercher.

Quand on entre à la mosquée on doit voir s'il n'y a pas encore une place au premier rang. S'il y en a plusieurs on commence par remplir celles de droite puis celles de gauche; sinon on se cherche une place dans les rangs suivants.

Cependant il est interdit d'arriver à la dernière minute, de passer par-dessus la tête des prieurs et de s'introduire par force dans le premier rang déjà plein de façon à empêcher les gens de faire correctement leur prière.

1083. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si les gens savaient quel mérite il y a à arriver à la mosquée au premier appel du Muezzin et à y occuper le premier rang, ils s'y départageraient au besoin par le tirage au sort». (URA)

1084. Toujours selon lui, le Messenger Dieu (BSDL) a dit: «Parmi les rangs des hommes, le meilleur est le premier et le plus mauvais est le dernier. Parmi les rangs des femmes, le meilleur est le dernier et le plus mauvais est le premier». (Rapporté par Moslem)

1080. وَعَنْ شَقِيقِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ التَّابِعِيِّ الْمُتَّفَقِ عَلَى جَلَالَتِهِ - رَحِمَهُ اللَّهُ - قَالَ كَانَ أَصْحَابُ مُحَمَّدٍ ﷺ لَا يَرُونَ شَيْئًا مِنَ الْأَعْمَالِ تَرَكُهُ كَفَرٌ غَيْرَ الصَّلَاةِ. رواه الترمذي في كتاب الإيمان بإسنادٍ صحيحٍ .

1081. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ أَوَّلَ مَا يُحَاسَبُ بِهِ الْعَبْدُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مِنْ عَمَلِهِ صَلَاتُهُ، فَإِنْ صَلَحَتْ، فَقَدْ أَفْلَحَ وَأَنْجَحَ، وَإِنْ فَسَدَتْ، فَقَدْ خَابَ وَخَسِرَ، فَإِنْ انْتَقَصَ مِنْ فَرِيضَتِهِ شَيْئًا، قَالَ الرَّبُّ، عَزَّ وَجَلَّ: انْظُرُوا هَلْ لِعَبْدِي مِنْ تَطَوُّعٍ، فَيُكَمَّلُ مِنْهَا مَا انْتَقَصَ مِنَ الْفَرِيضَةِ؟ ثُمَّ يَكُونُ سَائِرُ أَعْمَالِهِ عَلَى هَذَا» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسن .

194 - باب فضل الصف الأول والأمر بإتمام الصفوف الأول ،

وتسويتها ، والتراص فيهما

1082. عَنْ جَابِرِ بْنِ سَمُرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: خَرَجَ عَلَيْنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فَقَالَ: «أَلَا تَصِفُونَ كَمَا تَصِفُ الْمَلَائِكَةُ عِنْدَ رَبِّهَا؟» فَقُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ وَكَيْفَ تَصِفُ الْمَلَائِكَةُ عِنْدَ رَبِّهَا؟ قَالَ: «يُتِمُّونَ الصُّفُوفَ الْأَوَّلَ، وَيَتَرَاصُونَ فِي الصَّفِّ» رواه مسلم .

1083. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَوْ يَعْلَمُ النَّاسُ مَا فِي النِّدَاءِ وَالصَّفِّ الْأَوَّلِ، ثُمَّ لَمْ يَجِدُوا إِلَّا أَنْ يَسْتَهْمُوا عَلَيْهِ لَاسْتَهَمُوا» متفقٌ عليه .

1084. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «خَيْرُ صُفُوفِ الرِّجَالِ أَوَّلُهَا، وَشَرُّهَا آخِرُهَا، وَخَيْرُ صُفُوفِ النِّسَاءِ آخِرُهَا، وَشَرُّهَا أَوَّلُهَا» رواه مسلم .

1085. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ رَأَى فِي أَصْحَابِهِ تَأَخُّرًا، فَقَالَ لَهُمْ: «تَقَدَّمُوا فَاتَّمُوا بِي. وَلِيَأْتَمَّ بِكُمْ مَنْ بَعْدَكُمْ، لَا يَزَالُ قَوْمٌ يَتَأَخَّرُونَ حَتَّى يُؤَخِّرَهُمُ اللَّهُ» رواه مسلم .

Commentaire

L'Islam interdit la mixité pour réduire au minimum les tentations néfastes. Cette interdiction est encore plus rigoureuse à la mosquée où notre esprit ne doit être nullement distrait de la pensée de Dieu.

Aussi place-t-on les femmes à l'arrière de la salle de prière derrière un écran de bois ajouré. Ce sont les femmes des derniers rangs qui ne voient pas les hommes et n'en sont pas vues. C'est pourquoi le dernier rang est le meilleur par rapport aux femmes.

Ce n'est absolument pas une marque de dépréciation pour elles.

1085. Selon Abou Sa'ïd Al Khoudrî (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) remarqua chez ses Compagnons une certaine tendance à rester à l'arrière. Il leur dit: «Avancez vers les premiers rangs afin de prier juste derrière moi et que ceux que vous précédez prient derrière vous.

Quand des gens ne cessent pas de rester à l'arrière, Dieu finit par les condamner au dernier rang (de la société)». (Rapporté par Moslem)

1086. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) passait sa main sur nos épaules avant la prière en nous disant: «Rectifiez l'alignement de vos rangs et ne soyez pas dans des positions diverses sinon vos cœurs ne seraient plus sur une même position. Que viennent juste derrière moi ceux d'entre vous qui ont le plus de sagesse et de raison, puis ceux qui leur sont inférieurs et ainsi de suite». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

S'il est vrai que dans la mosquée les premiers rangs sont aux premiers arrivés sans considération de fortune ou de position sociale, il n'en est pas moins vrai qu'on doit réserver les premiers rangs aux savants et aux personnes vertueuses et âgées par respect de leur science et de leurs cheveux blancs.

Quand le critère de la valeur des gens se base sur leur savoir et leur sagesse et non sur leur richesse ou leur position sociale, cela n'infirme pas l'esprit démocratique de l'Islam mais dénote son respect pour les valeurs réelles.

Car si la richesse ou les honneurs de ce monde ne sont pas accessibles à tous, la science et la sagesse, par contre, sont à la portée de tous ceux qui les recherchent en y mettant le prix.

1087. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Rectifiez l'alignement de vos rangs car la rectification des rangs contribue à parfaire la prière». (URA)

1088. Toujours selon lui: «On lança le deuxième appel à la prière et, à ce moment, le Messenger de Dieu (BSDL) tourna vers nous son visage et dit: «Rectifiez l'alignement de vos rangs et serrez-vous les uns aux autres car je vous vois de derrière mon dos». (Rapporté par Moslem et Al Boukhâri)

Dans la version de Al Boukhâri il est dit: «Chacun de nous collait son épaule à celle de son voisin et son pied au sien».

1089. Annou'mân Ibn Bashîr (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Rectifiez soigneusement l'alignement de vos rangs sinon Dieu mettrait certainement de la discorde dans vos orientations». (URA)

1090. Al Barâ Ibn 'Āzeb (DAS), a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) rectifiait l'alignement des prieurs d'un bout à l'autre du rang. Il poussait de sa main nos poitrines et nos épaules en nous disant: «Ne soyez pas dans des positions diverses sinon vos cœurs y seraient». Il disait aussi: «Dieu et les Anges bénissent les premiers rangs». (Rapporté par Abou Dawūd)

1091. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Rectifiez l'alignement de vos rangs, collez vos épaules les unes aux autres et bouchez les espaces vides. Quand vos frères vous font bouger pour rectifier votre position, ne leur opposez aucune résistance. Ne laissez pas de fissures dans vos rangs par où

1086. وَعَنْ أَبِي مسعودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَمْسَحُ مَنَاكِبَنَا فِي الصَّلَاةِ، وَيَقُولُ: «اسْتَوُوا وَلَا تَخْتَلِفُوا فَتَخْتَلِفَ قُلُوبُكُمْ، لِيَلِينِي مِنْكُمْ أُولُوا الْأَحْلَامِ وَالنُّهَى، ثُمَّ الَّذِينَ يُلُونَهُمْ، ثُمَّ الَّذِينَ يُلُونَهُمْ» رواه مسلم.

1087. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «سَوُّوا صُفُوفَكُمْ؛ فَإِنَّ تَسْوِيَةَ الصَّفِّ مِنْ تَمَامِ الصَّلَاةِ» متفقٌ عليه.
وفي رواية البخاري: «فَإِنَّ تَسْوِيَةَ الصُّفُوفِ مِنْ إِقَامَةِ الصَّلَاةِ».

1088. وَعَنْهُ قَالَ: أُقِيمَتِ الصَّلَاةُ؛ فَأَقْبَلَ عَلَيْنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِوَجْهِهِ فَقَالَ: «أَقِيمُوا صُفُوفَكُمْ وَتَرَاصُّوا، فَإِنِّي أَرَاكُمْ مِنْ وَرَاءِ ظَهْرِي» رواه البخاري بلفظه، ومسلمٌ بمعناه.

وفي رواية للبخاري: وكان أحدنا يلزقٌ منكبه بمنكب صاحبه وقدمه بقدمه.
1089. وَعَنْ النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «لَتَسُونَ صُفُوفَكُمْ، أَوْ لِيُخَالِفَنَّ اللَّهُ بَيْنَ وَجْهِكُمْ» متفقٌ عليه.
وفي رواية لمسلم: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يُسَوِّي صُفُوفَنَا، حَتَّى كَأَنَّمَا يُسَوِّي بِهَا الْقِدَاحَ، حَتَّى رَأَى أَنَّا قَدْ عَقَلْنَا عَنْهُ، ثُمَّ خَرَجَ يَوْمًا فَقَامَ حَتَّى كَادَ يُكْبِرُ، فَرَأَى رَجُلًا بَادِيًا صَدْرُهُ مِنَ الصَّفِّ؛ فَقَالَ: «عِبَادَ اللَّهِ، لَتَسُونَ صُفُوفَكُمْ، أَوْ لِيُخَالِفَنَّ اللَّهُ بَيْنَ وَجْهِكُمْ».

1090. وَعَنْ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَتَخَلَّلُ الصَّفَّ مِنْ نَاحِيَةٍ إِلَى نَاحِيَةٍ؛ يَمْسَحُ صُدُورَنَا، وَمَنَاكِبَنَا، وَيَقُولُ: «لَا تَخْتَلِفُوا فَتَخْتَلِفَ قُلُوبُكُمْ»، وَكَانَ يَقُولُ: «إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى الصُّفُوفِ الْأُولَى» رواه أبو داود بإسنادٍ حسنٍ.

1091. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَقِيمُوا الصُّفُوفَ، وَحَازُوا بَيْنَ الْمَنَاكِبِ، وَسُدُّوا الْحَلَلَ، وَلِينُوا بِأَيْدِي إِخْوَانِكُمْ، وَلَا تَذَرُوا فُرْجَاتِ الشَّيْطَانِ، وَمَنْ وَصَلَ صَفًّا وَصَلَهُ اللَّهُ، وَمَنْ قَطَعَ صَفًّا قَطَعَهُ اللَّهُ» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ.

passerait le Diable. Celui qui soude un rang, Dieu consolide Son lien avec lui, et celui qui le rompt, Dieu rompt Son lien avec lui». (Rapporté par Abou Dawūd)

1092. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Serrez vos rangs et rapprochez-les les uns des autres. Que vos encolures se touchent car, par Celui qui tient mon âme dans Sa main, je vois sûrement les démons entrer par les fissures de vos rangs tels ces moutons noirs du Yémen». (Rapporté par Abou Dawūd)

1093. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Complétez le premier rang, puis ceux qui viennent après lui. Si un rang doit rester incomplet que ce soit le dernier». (Rapporté par Abou Dawūd)

1094. Selon ‘Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu et Ses Anges bénissent les rangs qui sont à la droite de l’Imām». (Rapporté par Abou Dawūd)

1095. Al Barā (DAS) a dit: «Quand nous prions derrière le Messenger de Dieu (BSDL) nous aimions être à sa droite. Il tournait vers nous son visage et je l’ai entendu dire: «Seigneur Dieu! Epargne-moi Tes tourments le jour où Tu ressusciteras (ou rassembleras) Tes esclaves». (Rapporté par Moslem)

1096. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que l’Imām soit sur l’axe de vos rangs et bouchez-en les espaces vides». (Rapporté par Abou Dawūd)

www.liilas.com

**195 – La valeur exceptionnelle des prières surérogatoires
attachées aux prières obligatoires. Quel est leur nombre
maximum, leur nombre idéal et leur nombre
intermédiaire?**

1097. Oummou Ḥabība (DAS), la mère des Croyants, a dit: «J’ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Chaque fois qu’un Musulman fait pour Dieu douze unités de prière surérogatoires autres que les prières obligatoires, Dieu lui construit obligatoirement une maison au Paradis». (Rapporté par Moslem)

1092. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «رُصُّوا صُفُوفَكُمْ، وَقَارِبُوا بَيْنَهَا، وَحَادُّوا بِالْأَعْنَاقِ فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ إِنِّي لَأَرَى الشَّيْطَانَ يَدْخُلُ مِنْ خَلَلِ الصَّفِّ، كَأَنَّهُا الْحَذَفُ» حديث صحيح رواه أبو داود بإسنادٍ على شرط مسلم. «الحذف» بجاءٍ مهملةٍ وذال معجمة، مفتوحين، ثم فاءٌ وهي: غَنَمٌ سُودٌ صِغَارٌ تَكُونُ بِالْيَمَنِ.

1093. وَعَنْهُ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَتَمُّوا الصَّفَّ الْمَقْدَّمَ، ثُمَّ الَّذِي يَلِيهِ؛ فَمَا كَانَ مِنْ نَقْصٍ فَلْيَكُنْ فِي الصَّفِّ الْمُؤَخَّرِ» رواه أبو داود بإسنادٍ حسن.

1094. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى مَيَّامِنِ الصُّفُوفِ» رواه أبو داود بإسنادٍ على شرطٍ مُسْلِمٍ، وفيه رجلٌ مُخْتَلَفٌ فِي تَوْثِيقِهِ.

1095. وَعَنِ الْبَرَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: «كُنَّا إِذَا صَلَّيْنَا خَلْفَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَحْبَبْنَا أَنْ نَكُونَ عَنْ يَمِينِهِ؛ يُقْبَلُ عَلَيْنَا بِوَجْهِهِ، فَسَمِعْتُهُ يَقُولُ: «رَبِّ قِنِي عَذَابَكَ يَوْمَ تَبْعَثُ - أَوْ تَجْمَعُ - عِبَادَكَ» رواه مسلم.

1096. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَسَطُوا الْإِمَامَ، وَسَدُّوا الْخَلَلَ» رواه أبو داود.

195 - بابُ فَضْلِ السُّنَنِ الرَّائِبَةِ مَعَ الْفَرَائِضِ وَبَيَانِ أَقْلِهَا وَأَكْمَلِهَا وَمَا بَيْنَهُمَا

1097. عَنْ أُمِّ الْمُؤْمِنِينَ أُمِّ حَبِيبَةَ رَمْلَةَ بِنْتِ أَبِي سُفْيَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَا مِنْ عَبْدٍ مُسْلِمٍ يُصَلِّيَ لِلَّهِ تَعَالَى كُلَّ يَوْمٍ ثِنْتَيْ عَشْرَةَ رَكْعَةً تَطَوُّعًا غَيْرَ الْفَرِيضَةِ، إِلَّا بَنَى اللَّهُ لَهُ بَيْتًا فِي الْجَنَّةِ! أَوْ: إِلَّا بُنِيَ لَهُ بَيْتٌ فِي الْجَنَّةِ» رواه مسلم.

1098. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «J'ai fait avec le Messenger de Dieu (BSDL) deux unités de prière avant la prière de Midi (Dhohr) et deux après elle, deux après la prière du Vendredi, deux après celle du coucher du soleil (Maghreb) et deux après celle de la nuit ('Ishā). (URA)

1099. Selon 'Abdullāh Ibn Moughaffal (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Entre les deux appels à la prière il y a une prière; entre les deux appels il y a une prière pour celui qui veut». (URA)

196 – L'insistance sur l'obligation des deux unités de prière avant la prière de l'aube

1100. Selon 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL) ne manquait jamais de faire quatre unités de prière avant la prière de Midi (Dhohr) et deux avant la prière de l'aube». (Rapporté par Al Boukhāri)

1101. Toujours selon elle: «Parmi les prières surérogatoires, le Prophète (BSDL) accordait le plus grand soin aux deux unités de prière précédant la prière de l'aube». (URA)

1102. Selon elle encore, le Prophète a dit: «Les deux unités de prière avant la prière de l'aube valent mieux que ce bas-monde et tout ce qu'il renferme». (Rapporté par Moslem)

1103. Bilāl Ibn Rabāh (DAS), le Muezzin du Messenger de Dieu (BSDL), rapporte: «Je vins une fois chez le Messenger de Dieu (BSDL) pour lui annoncer l'approche de la prière de l'aube. 'Āisha me retint pourtant par certaines questions jusqu'à l'heure obligatoire de la prière de l'aube. Je me levai enfin pour lui annoncer la prière puis lançai mon appel. Mais le Messenger de Dieu (BSDL) ne sortit pas immédiatement. Lorsqu'il sortit ensuite, il présida à la prière des gens. Je lui dis alors que c'était 'Āisha qui m'avait retenu par certaines questions jusqu'à l'heure obligatoire de la prière et qu'il avait lui-même tardé à sortir à mon appel. Le Prophète (BSDL) me dit: «Je faisais entre temps les deux unités de prière surérogatoires de l'aube». Je lui dis: «O Messenger de Dieu! Tu ne t'es pourtant levé qu'à l'entrée de l'heure obligatoire». Il dit: «Même si je m'étais levé plus tard je les aurais quand même faites et même bien faites en leur donnant toute leur importance». (Rapporté par Abou Dawūd)

1098. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: صَلَّيْتُ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ رَكَعَتَيْنِ قَبْلَ الظُّهْرِ، وَرَكَعَتَيْنِ بَعْدَهَا، وَرَكَعَتَيْنِ بَعْدَ الْجُمُعَةِ؛ وَرَكَعَتَيْنِ بَعْدَ الْمَغْرَبِ، وَرَكَعَتَيْنِ بَعْدَ الْعِشَاءِ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1099. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مُعَفَّلٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «بَيْنَ كُلِّ أَذَانَيْنِ صَلَاةٌ، بَيْنَ كُلِّ أَذَانَيْنِ صَلَاةٌ، بَيْنَ كُلِّ أَذَانَيْنِ صَلَاةٌ» قَالَ فِي الثَّلَاثَةِ: «لِمَنْ شَاءَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

المُرَادُ بِالْأَذَانَيْنِ: الْأَذَانُ وَالْإِقَامَةُ.

196 - باب تأكيد ركعتي سنة الصبح

1100. عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ لَا يَدْعُ أَرْبَعًا قَبْلَ الظُّهْرِ، وَرَكَعَتَيْنِ قَبْلَ الْغَدَاةِ. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

1101. وَعَنْهَا قَالَتْ: لَمْ يَكُنِ النَّبِيُّ ﷺ عَلَى شَيْءٍ مِنَ النَّوَافِلِ أَشَدَّ تَعَاهُدًا مِنْهُ عَلَى رَكَعَتَيِ الْفَجْرِ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1102. وَعَنْهَا عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «رَكَعَتَا الْفَجْرِ خَيْرٌ مِنَ الدُّنْيَا وَمَا فِيهَا» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

وفي رواية: «لَهُمَا أَحَبُّ إِلَيَّ مِنَ الدُّنْيَا جَمِيعًا».

1103. وَعَنْ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ بِلَالِ بْنِ رَبَاحٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - مُؤَدِّنَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَنَّهُ أَتَى رَسُولَ اللَّهِ ﷺ لِيُؤْذِنَهُ بِصَلَاةِ الْغَدَاةِ، فَشَغَلَتْ عَائِشَةُ بِلَالًا بِأَمْرِ سَأَلَتْهُ عَنْهُ، حَتَّى أَصْبَحَ جَدًّا، فَقَامَ بِلَالٌ فَأَذَنَهُ بِالصَّلَاةِ، وَتَابَعَ أَذَانَهُ، فَلَمْ يَخْرُجْ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فَلَمَّا خَرَجَ صَلَّى بِالنَّاسِ، فَأَخْبَرَهُ أَنَّ عَائِشَةَ شَغَلَتْهُ بِأَمْرِ سَأَلَتْهُ عَنْهُ حَتَّى أَصْبَحَ جَدًّا، وَأَنَّهُ أَبْطَأَ عَلَيْهِ بِالْخُرُوجِ، فَقَالَ - يَعْنِي النَّبِيُّ ﷺ - : «إِنِّي كُنْتُ رَكَعْتُ رَكَعَتَيِ الْفَجْرِ» فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّكَ أَصْبَحْتَ جَدًّا! قَالَ: «لَوْ أَصْبَحْتُ أَكْثَرَ مِمَّا أَصْبَحْتُ، لَرَكَعْتُهُمَا، وَأَحْسَنْتُهُمَا، وَأَجْمَلْتُهُمَا» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ حَسَنٍ.

**197 – La recommandation de ne pas trop prolonger les
deux unités de prière surérogatoires de l'aube.
L'indication de ce qu'on doit y réciter et de leur temps**

1104. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) faisait deux unités de prière légères entre le premier et le deuxième appel de la prière de l'aube». (URA)

1105. Selon Hafṣa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL), quand le Muezzin avait appelé pour la prière de l'aube et quand apparaissait l'aube, faisait deux unités de prière légères». (URA)

1106. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) faisait au cours de la nuit des unités de prière deux par deux et terminait par une seule à la fin de la nuit. Puis il faisait deux unités de prière avant la prière de l'aube. Il les faisait à peine ayant entendu le premier appel». (URA)

1107. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) récitait dans les deux unités de prière surérogatoires de l'aube, dans la première: «Dites: «Nous avons cru en Dieu et à ce qui nous a été descendu...». (*Chapitre 2 – verset 136*).

Et dans la deuxième il récitait: «Nous avons cru à Dieu et atteste que nous sommes Musulmans». (*Chapitre 3 – verset 52*).

Dans une autre version il est dit: «Dans la deuxième il récitait le verset 64 du chapitre 3: «Dis: «O gens du Livre! Venez à une parole...». (Rapporté par Moslem)

1108. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a récité dans les deux unités de prière surérogatoires de l'aube: «Dis: «O vous les Mécréants!...» (Chapitre 109) et: «Dis: «C'est Lui Dieu, seul et unique...» (Chapitre 112). (Rapporté par Moslem)

1109. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «J'ai longuement suivi du regard le Prophète (BSDL) durant tout un mois. Il récitait dans les deux unités de prière surérogatoires

197 - باب تخفيف ركعتي الفجر وبيان ما يقرأ فيهما ، وبيان وقتها

1104. عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يُصَلِّي رَكْعَتَيْنِ خَفِيفَتَيْنِ بَيْنَ اللَّيْلِ وَالْإِقَامَةِ مِنْ صَلَاةِ الصُّبْحِ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
وفي روايةٍ لهما : يُصَلِّي رَكْعَتَيِ الْفَجْرِ ، إِذَا سَمِعَ الْأَذَانَ فَيُخَفِّفُهُمَا حَتَّى أَقُولَ : هَلْ قَرَأَ فِيهِمَا بِأَمْرِ الْقُرْآنِ !
وفي روايةٍ لمسلمٍ : كَانَ يُصَلِّي رَكْعَتَيِ الْفَجْرِ إِذَا سَمِعَ الْأَذَانَ وَيُخَفِّفُهُمَا . وفي روايةٍ : إِذَا طَلَعَ الْفَجْرُ .

1105. وَعَنْ حَفْصَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ إِذَا أَدَّنَ الْمُؤَذِّنُ لِلصُّبْحِ ، وَبَدَأَ الصُّبْحُ ، صَلَّى رَكْعَتَيْنِ خَفِيفَتَيْنِ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
وفي روايةٍ لمسلمٍ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا طَلَعَ صَلَّى الْفَجْرَ لَا يُصَلِّي إِلَّا رَكْعَتَيْنِ خَفِيفَتَيْنِ .

1106. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُصَلِّي مِنَ اللَّيْلِ مَثْنِي مَثْنِي ، وَيُؤْتِرُ بِرَكْعَةٍ مِنْ آخِرِ اللَّيْلِ ، وَيُصَلِّي الرَّكْعَتَيْنِ قَبْلَ صَلَاةِ الْغَدَاةِ ، وَكَأَنَّ الْأَذَانَ بِأُذُنَيْهِ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1107. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَقْرَأُ فِي رَكْعَتَيِ الْفَجْرِ فِي الْأَوَّلَى مِنْهُمَا : ﴿ قُولُوا آمَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنْزِلَ إِلَيْنَا ﴾ الْآيَةُ الَّتِي فِي الْبَقَرَةِ ، وَفِي الْآخِرَةِ مِنْهُمَا : ﴿ آمَنَّا بِاللَّهِ وَاشْهَدْ بِأَنَّا مُسْلِمُونَ ﴾ .
وفي روايةٍ : فِي الْآخِرَةِ الَّتِي فِي آلِ عِمْرَانَ : ﴿ تَعَالَوْا إِلَى كَلِمَةٍ سَوَاءٍ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ ﴾ رواهما مسلم .

1108. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَرَأَ فِي رَكْعَتَيِ الْفَجْرِ : ﴿ قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ ﴾ وَ ﴿ قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ ﴾ رواه مسلم .

1109. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : رَمَقْتُ النَّبِيَّ ﷺ شَهْرًا وَكَانَ

précédant celles de l'aube: «Dis: «O vous les Mécréants!...» (Chapitre 109), et: «Dis: «C'est Lui Dieu, seul et unique...» (chapitre 112). (Rapporté par Attirmidhi)

198 – La recommandation de s'étendre sur le côté droit après les deux unités de prière surérogatoires de l'aube. Cela est fortement conseillé à celui qui a veillé la nuit en prière comme à celui qui n'a pas veillé

1110. Selon 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL), une fois qu'il avait fait les deux unités de prière surérogatoires de l'aube, s'étendait sur son côté droit. (Rapporté par Al Boukhārī)

1111. Toujours selon elle, le Prophète (BSDL) faisait entre la prière du soir (Al 'Ashā') et celle de l'aube onze unités de prière. Il saluait après toutes les deux unités et terminait par une seule unité de prière. Quand le Muezzin avait fini de lancer l'appel du Fajr, quand les premières lueurs de l'aube apparaissaient à l'horizon et quand le Muezzin venait le lui annoncer, il se levait pour faire deux unités de prière avec une courte récitation. Puis il s'étendait sur le côté droit jusqu'à ce que le Muezzin vint lancer le deuxième appel à la prière de l'aube (Ṣoḥḥ). (Rapporté par Moslem)

1112. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Une fois que l'un de vous a fait les deux unités de prière surérogatoires de l'aube, qu'il s'étende sur son côté droit». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

199 – Prière surérogatoire liée à la prière de Midi (Dhohr)

1113. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «J'ai fait en compagnie du Messenger de Dieu (BSDL) deux unités de prière avant la prière du Dhohr». (URA)

1114. 'Āisha (DAS) a dit que le Prophète (BSDL) ne manquait jamais de faire quatre unités de prière avant la prière du Dhohr». (Rapporté par Al Boukhārī)

1115. Elle a dit encore: «Le Prophète (BSDL) faisait chez moi quatre unités de prière avant la prière du Dhohr. Puis il sortait et présidait à la prière des gens. Puis

يَقْرَأُ فِي الرَّكَعَتَيْنِ قَبْلَ الْفَجْرِ: ﴿قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ﴾ و﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾. رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

198 - باب استحباب الاضطجاع بعد ركعتي الفجر على جنبه الأيمن ، والحث عليه سواء كان تهجد بالليل أم لا

1110. عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ إِذَا صَلَّى رَكَعَتَيِ الْفَجْرِ، اضْطَجَعَ عَلَى شِقِّهِ الْأَيْمَنِ. رواه البخاري.

1111. وَعَنْهَا قَالَتْ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يُصَلِّي فِيمَا بَيْنَ أَنْ يَقْرَعَ مِنْ صَلَاةِ الْعِشَاءِ إِلَى الْفَجْرِ إِحْدَى عَشْرَةَ رَكْعَةً، يُسَلِّمُ بَيْنَ كُلِّ رَكَعَتَيْنِ، وَيُوتِرُ بِوَاحِدَةٍ، فَإِذَا سَكَتَ الْمُؤَذِّنُ مِنْ صَلَاةِ الْفَجْرِ، وَتَبَيَّنَ لَهُ الْفَجْرُ، وَجَاءَهُ الْمُؤَذِّنُ، قَامَ فَرَكَعَ رَكَعَتَيْنِ خَفِيفَتَيْنِ، ثُمَّ اضْطَجَعَ عَلَى شِقِّهِ الْأَيْمَنِ، هَكَذَا حَتَّى يَأْتِيَهُ الْمُؤَذِّنُ لِلْإِقَامَةِ. رواه مسلم.

قَوْلُهَا: «يُسَلِّمُ بَيْنَ كُلِّ رَكَعَتَيْنِ» هَكَذَا هُوَ فِي مُسْلِمٍ وَمَعْنَاهُ: بَعْدَ كُلِّ رَكَعَتَيْنِ.

1112. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا صَلَّى أَحَدُكُمْ رَكَعَتَيِ الْفَجْرِ، فَلْيَضْطَجِعْ عَلَى يَمِينِهِ» رواه أبو داود، والترمذي بأسانيد صحيحة.

قَالَ التِّرْمِذِيُّ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

199 - باب سنة الظهر

1113. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: صَلَّيْتُ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ رَكَعَتَيْنِ قَبْلَ الظُّهْرِ، وَرَكَعَتَيْنِ بَعْدَهَا. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1114. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ لَا يَدْعُ أَرْبَعًا قَبْلَ الظُّهْرِ. رواه البخاري.

1115. وَعَنْهَا قَالَتْ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يُصَلِّي فِي بَيْتِي قَبْلَ الظُّهْرِ أَرْبَعًا، ثُمَّ

il rentrait et faisait deux unités de prière. Il présidait aussi à la prière en commun du ‘Ishā (tombée du soir) puis entraînait chez moi pour faire deux unités de prière». (URA)

1116. Selon Oummou Ḥabiba (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui fait assidûment quatre unités de prière avant le Dhohr et quatre après, Dieu l’interdit au Feu». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1117. D’après ‘Abdullāh Ibn Asā’b (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) faisait quatre unités de prière après le passager du soleil par le Zénith et avant le Dhohr. Il disait: «C’est une heure où s’ouvrent les portes du ciel et j’aime qu’en cette heure une bonne action y monte pour moi». (Rapporté par Attirmidhi)

1118. Selon ‘Āisha (DAS), le Prophète (BSDL), quand il lui arrivait de ne pas faire quatre unités de prière avant le Dhohr, les faisait après. (Rapporté par Attirmidhi)

200 – Prière surérogatoire du ‘Aṣr

1119. D’après ‘Alī Ibn Abī Ṭāleb (DAS), le Prophète (BSDL) faisait quatre unités de prière avant le ‘Aṣr et il les séparait par la formule de salutation adressée aux Anges rapprochés de Dieu ainsi qu’à ceux qui les suivent parmi les Musulmans et les Croyants. (Rapporté par Attirmidhi)

1120. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Que Dieu donne Sa miséricorde à celui qui a fait quatre unités de prière avant le ‘Aṣr». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1121. Selon ‘Alī Ibn Abī Ṭāleb (DAS), le Prophète (BSDL) faisait deux unités de prière avant le ‘Aṣr. (Rapporté par Abou Dawūd)

يَخْرُجُ ، فَيُصَلِّي بِالنَّاسِ ، ثُمَّ يَدْخُلُ فَيُصَلِّي رَكَعَتَيْنِ ، وَكَانَ يُصَلِّي بِالنَّاسِ الْمَغْرِبَ ، ثُمَّ يَدْخُلُ فَيُصَلِّي رَكَعَتَيْنِ ، وَيُصَلِّي بِالنَّاسِ الْعِشَاءَ ، وَيَدْخُلُ بَيْتِي ، فَيُصَلِّي رَكَعَتَيْنِ . رواه مسلم .

1116 . وَعَنْ أُمِّ حَبِيبَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ حَافَظَ عَلَى أَرْبَعِ رَكَعَاتٍ قَبْلَ الظُّهْرِ ، وَأَرْبَعٍ بَعْدَهَا ، حَرَّمَهُ اللَّهُ عَلَى النَّارِ » رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .

1117 . وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ السَّائِبِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يُصَلِّي أَرْبَعًا بَعْدَ أَنْ تَزُولَ الشَّمْسُ قَبْلَ الظُّهْرِ ، وَقَالَ : « إِنَّهَا سَاعَةٌ تُفْتَحُ فِيهَا أَبْوَابُ السَّمَاءِ ، فَأُحِبُّ أَنْ يَصْعَدَ لِي فِيهَا عَمَلٌ صَالِحٌ » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

1118 . وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا لَمْ يُصَلِّ أَرْبَعًا قَبْلَ الظُّهْرِ ، صَلَّى بَعْدَهَا . رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

200 - باب سنة العصر

1119 . عَنْ عَلِيِّ بْنِ أَبِي طَالِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يُصَلِّي قَبْلَ الْعَصْرِ أَرْبَعَ رَكَعَاتٍ ، يَفْصِلُ بَيْنَهُنَّ بِالتَّسْلِيمِ عَلَى الْمَلَائِكَةِ الْمُقَرَّبِينَ ، وَمَنْ تَبِعَهُمْ مِنَ الْمُسْلِمِينَ وَالْمُؤْمِنِينَ . رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

1120 . وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « رَحِمَ اللَّهُ امْرَأً صَلَّى قَبْلَ الْعَصْرِ أَرْبَعًا » رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

1121 . وَعَنْ عَلِيِّ بْنِ أَبِي طَالِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يُصَلِّي قَبْلَ الْعَصْرِ رَكَعَتَيْنِ . رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ .

201 – Les prières surérogatoires avant et après le Maghreb

Nous avons déjà cité dans les chapitres précédents les Hadiths d'Ibn 'Omar et de 'Aïsha qui sont bien authentifiés et d'après lesquels le Prophète (BSDL) faisait deux unités de prière après le Maghreb.

1122. D'après 'Abdullāh Ibn Moughaffal (DAS), le Prophète (BSDL) a dit deux fois de suite: «Priez avant le Maghreb». A la troisième fois il ajouta: «Si vous voulez». (Rapporté par Al Boukhāri)

1123. Anas (DAS) a dit: «J'ai bien vu les plus grands parmi les Compagnons du Messager de Dieu (BSDL) s'empressant à la recherche d'une colonne (pour prier derrière elle) à l'heure du Maghreb». (Rapporté par Al Boukhāri)

1124. Il a dit encore: «Du temps du Messager de Dieu (BSDL), nous faisons deux unités de prière au moment du coucher du soleil et avant le Maghreb». On lui demanda: «Est-ce que le Messager de Dieu (BSDL) lui-même les faisait?» Il dit: «Il nous voyait les faire sans nous ordonner de les faire ou de ne pas les faire». (Rapporté par Moslem)

1125. Il a dit enfin: «Nous étions à Médine. Quand le Muezzin avait fini de lancer l'appel à la prière du Maghreb, les gens s'empressaient derrière les colonnes pour faire deux unités de prière. Si bien que l'étranger qui entra alors à la mosquée pensait qu'on faisait déjà la prière du Maghreb tellement ils étaient nombreux». (Rapporté par Moslem)

202 – Les prières surérogatoires avant et après le 'Ishā

Il y a à ce sujet le Hadith déjà cité d'Ibn 'Omar: «J'ai fait avec le Prophète (BSDL) deux unités de prière après le 'Ishā».

Et dans le Hadith de 'Abdullāh Ibn Moughaffal: «Entre les deux appels à la prière il y a une prière (surérogatoire)». (URA)

203 – La prière surérogatoire attachée à celle du Vendredi

Il y a à ce sujet le Hadith déjà cité de Ibn 'Omar selon lequel il avait fait avec le Prophète (BSDL) deux unités de prière après celle du Vendredi.

201 - باب سنة المغرب بعدها وقبلها

تَقَدَّمَ فِي هَذِهِ الْأَبْوَابِ حَدِيثُ ابْنِ عُمَرَ، وَحَدِيثُ عَائِشَةَ، وَهُمَا صَحِيحَانِ أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يُصَلِّي بَعْدَ الْمَغْرِبِ رَكَعَتَيْنِ.

1122. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مُغْفَلٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «صَلُّوا قَبْلَ الْمَغْرِبِ»، قَالَ فِي الثَّلَاثَةِ: «لَمَنْ شَاءَ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

1123. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: لَقَدْ رَأَيْتُ كِبَارَ أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَتَدَرُونَ السَّوَارِيَ عِنْدَ الْمَغْرِبِ. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

1124. وَعَنْهُ قَالَ: كُنَّا نُصَلِّي عَلَى عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ رَكَعَتَيْنِ بَعْدَ غُرُوبِ الشَّمْسِ قَبْلَ الْمَغْرِبِ، فَقِيلَ: أَكَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ صَلَّاهُمَا؟ قَالَ: كَانَ يَرَانَا نُصَلِّيهِمَا فَلَمْ يَأْمُرْنَا وَلَمْ يَنْهَنَا. رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1125. وَعَنْهُ قَالَ: كُنَّا بِالْمَدِينَةِ فَإِذَا أَدَنَّ الْمُؤَذِّنُ لِصَلَاةِ الْمَغْرِبِ، ابْتَدَرُوا السَّوَارِيَ، فَارْكَعُوا رَكَعَتَيْنِ، حَتَّى إِنْ الرَّجُلَ الْغَرِيبَ لِيَدْخُلَ الْمَسْجِدَ فَيَحْسَبُ أَنَّ الصَّلَاةَ قَدْ صَلَّيْتُ مِنْ كَثَرَةٍ مَنْ يُصَلِّيهِمَا. رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

202 - باب سنة العشاء بعدها وقبلها

فِيهِ حَدِيثُ ابْنِ عُمَرَ السَّابِقُ: صَلَّيْتُ مَعَ النَّبِيِّ ﷺ رَكَعَتَيْنِ بَعْدَ الْعِشَاءِ، وَحَدِيثُ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مُغْفَلٍ: «بَيْنَ كُلِّ أَذَانَيْنِ صَلَاةٌ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ، كَمَا سَبَقَ.

203 - باب سنة الجمعة

فِيهِ حَدِيثُ ابْنِ عُمَرَ السَّابِقُ أَنَّهُ صَلَّى مَعَ النَّبِيِّ ﷺ رَكَعَتَيْنِ بَعْدَ الْجُمُعَةِ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1126. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous a fait la prière du Vendredi, qu'il la fasse suivre de quatre unités de prière». (Rapporté par Moslem)

1127. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) ne priait pas à la mosquée après la prière du Vendredi. Une fois rentré chez lui, il faisait deux unités de prière. (Rapporté par Moslem)

204 – Où il est recommandé de faire chez soi les prières surérogatoires aussi bien celles liées aux prières obligatoires que les autres (pour éviter toute ostentation). Une fois la prière obligatoire achevée, on doit changer de place pour faire la prière surérogatoire ou, au moins, dire quelques paroles entre les deux. (Pour éviter toute confusion entre ce qui est obligatoire et ce qui est volontaire)

1128. Selon Zeyd Ibn Thābet (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «O gens! Priez dans vos maisons (les prières volontaires), car la meilleure prière de l'homme est celle faite chez lui sauf les prières obligatoires». (URA)

1129. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Réservez une partie de vos prières à vos maisons et ne faites pas de vos maisons des tombes (c'est-à-dire des lieux morts où l'on n'évoque pas le nom de Dieu)». (URA)

1130. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Une fois que l'un de vous a fait sa prière (prescrite) à la mosquée, qu'il réserve une partie de ses autres prières à sa maison car Dieu y place une bénédiction à cause de sa prière». (Rapporté par Moslem)

1131. D'après 'Amr Ibn 'Aṭā', Nāfe' Ibn Joubayr l'envoya à Asā'b Ibn Yazīd pour lui demander si Mou'āwīya lui avait jamais fait une remarque à propos de sa prière. Il lui dit: «En effet, j'ai fait une fois la prière du Vendredi en même temps que lui dans sa loge. Dès que l'Imām prononça la formule terminale de salutation, je me suis levé sans bouger de ma place et j'ai prié. Quand Mou'āwīya rentra chez lui, il m'envoya chercher et me dit: «Ne refais plus ce que tu viens de faire. Quand tu as fait la prière du Vendredi ne la fais pas suivre immédiatement d'une prière volontaire avant de prononcer quelques paroles ou d'être sorti de la mosquée. Le Messenger de Dieu (BSDL) nous a en effet ordonné de ne pas faire suivre une prière (obligatoire) d'une prière (volontaire) sans avoir parlé entre les deux ou avant d'être sorti de la mosquée». (Rapporté par Moslem)

205 – L'exhortation à faire l'unité de prière complétant le 'Ishā. La démonstration que c'est là une sunna obligatoire (imitation des actes du Prophète) et l'indication de son heure

1132. 'Alī (DAS) a dit: «L'unité de prière qui complète le 'Ishā n'est pas obligatoire comme la prière prescrite (obligatoire) mais le Messenger de Dieu

1126. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا صَلَّى أَحَدُكُمْ الْجُمُعَةَ، فَلْيَصِلْ بَعْدَهَا أَرْبَعًا» رواه مسلم.

1127. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ لَا يُصَلِّي بَعْدَ الْجُمُعَةِ حَتَّى يَنْصَرِفَ، فَيُصَلِّي رَكْعَتَيْنِ فِي بَيْتِهِ. رواه مسلم.

204 - باب استحباب جعل النوافل في البيت سواءً الراتبة وغيرها ، والأمر بالتحوّل للنافلة من موضع الفريضة أو الفصل بينهما بكلام

1128. عَنْ زَيْدِ بْنِ ثَابِتٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «صَلُّوا أَيُّهَا النَّاسُ فِي بُيُوتِكُمْ؛ فَإِنْ أَفْضَلَ الصَّلَاةُ صَلَاةَ الْمَرْءِ فِي بَيْتِهِ إِلَّا الْمَكْتُوبَةَ» متفقٌ عليه.

1129. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «اجْعَلُوا مِنْ صَلَاتِكُمْ فِي بُيُوتِكُمْ، وَلَا تَتَّخِذُوهَا قُبُورًا» متفقٌ عليه.

1130. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا قَضَى أَحَدُكُمْ صَلَاتَهُ فِي مَسْجِدِهِ؛ فَلْيَجْعَلْ لِنَفْسِهِ مِنْ صَلَاتِهِ؛ فَإِنَّ اللَّهَ جَاعِلٌ فِي بَيْتِهِ مِنْ صَلَاتِهِ خَيْرًا» رواه مسلم.

1131. وَعَنْ عُمَرَ بْنِ عَطَاءٍ أَنَّ نَافِعَ بْنَ جُبَيْرٍ أَرْسَلَهُ إِلَى السَّائِبِ بْنِ أُخْتِ نَمِرٍ يَسْأَلُهُ عَنْ شَيْءٍ رَأَاهُ مِنْهُ مُعَاوِيَةَ فِي الصَّلَاةِ فَقَالَ: نَعَمْ صَلَّيْتُ مَعَهُ الْجُمُعَةَ فِي الْمَقْصُورَةِ، فَلَمَّا سَلَّمَ الْإِمَامُ، قُمْتُ فِي مَقَامِي، فَصَلَّيْتُ، فَلَمَّا دَخَلَ أَرْسَلَ إِلَيَّ فَقَالَ: لَا تَعُدْ لَمَّا فَعَلْتَ: إِذَا صَلَّيْتَ الْجُمُعَةَ، فَلَا تَصِلْهَا بِصَلَاةٍ حَتَّى تَتَكَلَّمَ أَوْ تَخْرُجَ؛ فَإِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَمَرَنَا بِذَلِكَ، أَنْ لَا نُوصِلَ صَلَاةً بِصَلَاةٍ حَتَّى تَتَكَلَّمَ أَوْ نَخْرُجَ. رواه مسلم.

205 - باب الحثّ على صلاة الوتر وبيان أنه سنة مؤكّدة وبيان وقته

1132. عَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: الْوِتْرُ لَيْسَ بِحَتْمٍ كَصَلَاةِ الْمَكْتُوبَةِ،

(BSDL) en a fait une tradition en disant: «Dieu est impair et Il aime le nombre impair. Aussi faites que votre prière du ‘Ishā comporte un nombre impair d’unités, ô adeptes du Coran!». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

1133. ‘Āisha (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a fait l’unité de prière de clôture du ‘Ishā aussi bien au début de la nuit qu’en son milieu ou à sa fin. Il lui est finalement arrivé de la faire juste à l’aube». (URA)

1134. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Que votre dernière prière au cours de la nuit comporte un nombre impair d’unités». (URA)

1135. Selon Abou Sa‘id Al Khoudri (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Clôturez vos prières de nuit par une unité de prière avant le lever du jour». (Rapporté par Moslem)

1136. Selon ‘Āisha (DAS) «le Prophète (BSDL) faisait sa prière la nuit, alors qu’elle était étendue à ses côtés. Quand il ne lui restait plus à faire que l’unité de prière de clôture, il la réveilla. Elle fit alors son unité de prière de clôture» (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version: «Quand il ne lui restait plus à faire que l’unité de prière de clôture, il la réveillait et lui disait: «Lève-toi, ‘Āisha!, et fais ton unité de prière de clôture».

1137. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Hâtez-vous de faire l’unité de prière de clôture avant l’aube». (Rapporté par Abou Dawūd)

1138. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui craint de ne pas se réveiller à la fin de la nuit, qu’il fasse l’unité de prière de clôture à son début. Mais celui qui a bon espoir de se lever à sa fin, qu’il fasse l’unité de clôture avant la fin de la nuit, car les Anges sont nombreux à assister à la prière de la fin de la nuit et elle a plus de valeur». (Rapporté par Moslem)

**206 – Le grand mérite de la prière du Ḍoḥa (depuis que le soleil levant dépasse l’horizon de la longueur d’une lance jusqu’à un peu avant midi). L’indication du nombre minimum de ses unités de prière et de leur nombre idéal.
L’exhortation à l’assiduité à cette prière**

1139. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Mon grand ami (BSDL) m’a recommandé de jeûner trois jours par mois, de faire deux unités de prière au Ḍoḥa et de faire une unité de clôture avant de me coucher». (URA)

وَلَكِنْ سَنَّ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِنَّ اللَّهَ وَتَرُ يُحِبُّ الْوُتْرَ ، فَأَوْتِرُوا يَا أَهْلَ الْقُرْآنِ» رواه أبو داود والترمذي وقال : حديث حسن.

1133. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : مِنْ كُلِّ اللَّيْلِ قَدْ أَوْتَرَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ، مِنْ أَوَّلِ اللَّيْلِ ، وَمِنْ أَوْسَطِهِ ، وَمِنْ آخِرِهِ . وَانْتَهَى وَتَرُهُ إِلَى السَّحَرِ ، مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

1134. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «اجْعَلُوا آخِرَ صَلَاتِكُمْ بِاللَّيْلِ وَتَرًا» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

1135. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «أَوْتِرُوا قَبْلَ أَنْ تُصْبِحُوا» رواه مسلم .

1136. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يُصَلِّي صَلَاتَهُ بِاللَّيْلِ ، وَهِيَ مُعْتَرِضَةٌ بَيْنَ يَدَيْهِ ، فَإِذَا بَقِيَ الْوُتْرُ ، أَقْبَضَهَا فَأَوْتَرَتْ . رواه مسلم .
وفي رواية له : فَإِذَا بَقِيَ الْوُتْرُ قَالَ : «قُومِي فَأَوْتِرِي يَا عَائِشَةُ» .

1137. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «بَادِرُوا الصُّبْحَ بِالْوُتْرِ» رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

1138. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «مَنْ خَافَ أَنْ لَا يَقُومَ مِنْ آخِرِ اللَّيْلِ ، فَلْيُوتِرْ أَوَّلَهُ ، وَمَنْ طَمَعَ أَنْ يَقُومَ آخِرَهُ ، فَلْيُوتِرْ آخِرَ اللَّيْلِ ، فَإِنَّ صَلَاةَ آخِرِ اللَّيْلِ مَشْهُودَةٌ . وَذَلِكَ أَفْضَلُ» رواه مسلم .

206 - باب فضل صلاة الضحى وبيان أقلها وأكثرها وأوسطها ، والحث على المحافظة عليها

1139. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : أَوْصَانِي خَلِيلِي ﷺ بِصِيَامِ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ مِنْ كُلِّ شَهْرٍ ، وَرَكَعَتَيِ الضُّحَى ، وَأَنْ أَوْتِرَ قَبْلَ أَنْ أَرْقُدَ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

Le fait de clôturer ses prières de nuit par une unité de prière avant de se coucher n'est recommandé qu'à celui qui craint de ne pas se réveiller avant l'aube. Mais s'il a confiance en lui-même, qu'il la laisse pour la fin de la nuit car c'est préférable.

1140. Selon Abou Dharr (DAS), le Prophète (BSDI) a dit: «Chacun de vous, à son réveil le matin, est redevable d'une aumône pour chacun de ses organes qu'il trouve en bonne santé. Chaque fois qu'on dit «*Soubḥānallāh*» (gloire et pureté à Dieu) c'est une aumône. Chaque fois qu'on dit «*Alḥamdou lillāh*» (la louange est à Dieu), c'est une aumône. Chaque fois qu'on dit «*la ilah illallāh*» (il n'y a de dieu que Dieu), c'est une aumône. Chaque fois qu'on dit «*Allāhou akbar*» (Dieu est plus grand), c'est une aumône. Chaque fois qu'on exhorte à une bonne action, c'est une aumône. Chaque fois qu'on détourne d'une mauvaise action, c'est une aumône. De même que deux unités de prière faites au *Ḍoḥa* suffisent à s'acquitter de toutes ces aumônes». (Rapporté par Moslem)

1141. 'Āisha (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDI) faisait au *Ḍoḥa* quatre unités de prière et il leur ajoutait encore ce que Dieu lui permettait de faire». (Rapporté par Moslem)

1142. Oummou Hani' (DAS) a dit: «Je me rendis chez le Messenger de Dieu (BSDI) en l'année de la conquête de la Mecque (an VIII de l'Hégire). Je l'ai trouvé en train de prendre un bain rituel. Une fois qu'il termina ses ablutions, il fit huit unités de prière et c'était l'heure du *Ḍoḥa*». (URA)

207 – La possibilité de faire la prière du *Ḍoḥa* depuis l'élévation du soleil au-dessus de l'horizon (de la longueur d'une lance) jusqu'à son passage par le Zénith (midi). Mais sa meilleure heure est lorsque la chaleur du matin est à son plus fort et lorsque le soleil est bien haut dans le ciel

1143. Zeyd Ibn Arqam (DAS) vit une fois des gens faire la prière du *Ḍoḥa* aux premières heures de la matinée. Il dit: «Et pourtant ils ont bien su qu'il y a un moment préférable pour cette prière. Le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «La prière de ceux qui retournent constamment à Dieu se fait quand les jeunes chameaux ressentent l'ardeur de la canicule». (Rapporté par Moslem)

وَالْإِيتَارُ قَبْلَ النَّوْمِ إِنَّمَا يُسْتَحَبُّ لِمَنْ لَا يَثِقُ بِالِاسْتِيقَاطِ آخِرَ اللَّيْلِ ، فَإِنْ وَثِقَ ، فَآخِرُ اللَّيْلِ أَفْضَلُ .

1140 . وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « بُصِحَ عَلَى كُلِّ سَلَامَى مِنْ أَحَدِكُمْ صَدَقَةٌ ؛ فَكُلُّ تَسْبِيحَةٍ صَدَقَةٌ ، وَكُلُّ تَحْمِيدَةٍ صَدَقَةٌ ، وَكُلُّ تَهْلِيلَةٍ صَدَقَةٌ ، وَكُلُّ تَكْبِيرَةٍ صَدَقَةٌ ، وَأَمْرٌ بِالْمَعْرُوفِ صَدَقَةٌ ، وَنَهْيٌ عَنِ الْمُنْكَرِ صَدَقَةٌ ، وَيُجْزَى مِنْ ذَلِكَ رَكْعَتَانِ يَرْكَعُهُمَا مِنَ الضُّحَى » رواه مسلم .

1141 . وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُصَلِّي الضُّحَى أَرْبَعًا ، وَيَزِيدُ مَا شَاءَ اللَّهُ . رواه مسلم .

1142 . وَعَنْ أُمِّ هَانِئٍ فَاحِشَةَ بِنْتِ أَبِي طَالِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : ذَهَبَتْ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ عَامَ الْفَتْحِ فَوَجَدْتُهُ يَغْتَسِلُ ، فَلَمَّا فَرَغَ مِنْ غُسْلِهِ ، صَلَّى ثَمَانِيَ رَكَعَاتٍ ، وَذَلِكَ ضُحَى . متفقٌ عليه . وهذا مختصر لفظ إحدى روايات مسلم .

207 - باب: تجوز صلاة الضحى من ارتفاع الشمس إلى زوالها

والأفضل أن تصلى عند اشتداد الحرِّ وارتفاع الضحى

1143 . عَنْ زَيْدِ بْنِ أَرْقَمٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ رَأَى قَوْمًا يُصَلُّونَ مِنَ الضُّحَى ، فَقَالَ : أَمَّا لَقَدْ عَلِمُوا أَنَّ الصَّلَاةَ فِي غَيْرِ هَذِهِ السَّاعَةِ أَفْضَلُ ، إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « صَلَاةُ الْأَوَّابِينَ حِينَ تَرْمَضُ الْفِصَالُ » رواه مسلم .

« تَرْمَضُ » بفتح التاء والميم وبالضاد المعجمة ، يعني : شدة الحرِّ . و« الْفِصَالُ » جمع فصيل وهو الصغير من الإبل .

208 – L'exhortation à faire deux unités de prière en entrant à la mosquée en guise de salut. De même qu'il est mal vu de s'asseoir avant d'avoir fait deux unités de prière quel que soit le temps où l'on entre: soit qu'on fasse ces deux unités de prière avec l'intention de saluer la mosquée, soit qu'elles fassent partie d'une prière obligatoire ou d'une prière volontaire attachée à une prière obligatoire ou autre

1144. Selon Abou Qatāda (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous entre à la mosquée qu'il fasse avant de s'asseoir deux unités de prière». (URA)

1145. Jāber (DAS) a dit: «Je suis allé trouver le Prophète (BSDL) à la mosquée. Il me dit: «Fais deux unités de prière». (URA)

209 – Où il est bon de faire deux unités de prière après les ablutions

1146. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) demanda un jour à Bilāl (DAS): «O Bilāl! Parle-moi donc de la bonne action que tu as faite depuis ta conversion à l'Islam et dont tu attends le plus grand salaire. J'ai entendu en effet le bruit de tes sandales devant moi au Paradis». Il dit: «L'action dont j'attends le plus grand salaire est que je ne fais jamais des ablutions de jour ou de nuit sans les faire suivre de ce que Dieu m'a écrit comme unités de prière». (URA)

210 – La grande valeur de la prière du Vendredi et l'obligation de la faire. L'obligation de s'y apprêter en prenant un bain rituel et en se parfumant. L'obligation d'y aller tôt, d'y invoquer Dieu et de Le prier de bénir le Prophète (BSDL). L'indication de l'heure du Vendredi où les prières sont le plus exaucées. La recommandation d'évoquer beaucoup Dieu après la prière du Vendredi

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 62 – verset 10:* «Une fois la prière terminée, répandez-vous sur terre, recherchez quelque effet de la générosité de Dieu et évoquez beaucoup Dieu, peut-être récolterez-vous le succès».

Pour ce qui est des Ḥadīths:

1147. Selon Abou Hourayra (DAS) le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «le meilleur jour qui voit se lever le Soleil est le Vendredi. C'est ce jour-là qu'Adam a été créé, et ce jour-là qu'il est entré au Paradis et qu'il en est sorti». (Rapporté par Moslem).

208 - باب الحث على صلاة تحية المسجد بركعتين وكراهية الجلوس قبل أن يصلي ركعتين في أي وقت دخل وسواء صلى ركعتين بنية التحية أو صلاة فريضة أو سنة راتبة أو غيرها

1144. وَعَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا دَخَلَ أَحَدُكُمُ الْمَسْجِدَ، فَلَا يَجْلِسُ حَتَّى يُصَلِّيَ رَكْعَتَيْنِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1145. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ وَهُوَ فِي الْمَسْجِدِ، فَقَالَ: «صَلِّ رَكْعَتَيْنِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

209 - باب استحباب ركعتين بعد الوضوء

1146. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ لِبَلَالٍ: «يَا بَلَالُ حَدِّثْنِي بِأَرْجَى عَمَلٍ عَمِلْتَهُ فِي الْإِسْلَامِ، فَإِنِّي سَمِعْتُ دَفَّ نَعْلِكَ بَيْنَ يَدَيَّ فِي الْجَنَّةِ، قَالَ: مَا عَمِلْتُ عَمَلًا أَرْجَى عِنْدِي مِنْ أَنِّي لَمْ أَطَهَّرْ طَهُورًا فِي سَاعَةٍ مِنْ لَيْلٍ أَوْ نَهَارٍ إِلَّا صَلَّيْتُ بِذَلِكَ الطَّهُورِ مَا كُتِبَ لِي أَنْ أَصَلِّيَ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وَهَذَا لَفْظُ الْبَخَارِيِّ. «الدَّفَّ» بِالْفَاءِ: صَوْتُ النُّعْلِ وَحَرَكَتُهُ عَلَى الْأَرْضِ، وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

210 - باب فضل يوم الجمعة ووجوبها والاعتسال لها،

وَالطَّيِّبُ وَالتَّبَكِيرُ إِلَيْهَا وَالدُّعَاءُ يَوْمَ الْجُمُعَةِ، وَالصَّلَاةُ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ،
وفيه بيان ساعة الإجابة واستحباب إكثار ذكر الله تعالى بعد الجمعة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿فَإِذَا قُضِيَتِ الصَّلَاةُ فَانْتَشِرُوا فِي الْأَرْضِ، وَابْتَغُوا مِنْ فَضْلِ اللَّهِ، وَادْكُرُوا اللَّهَ كَثِيرًا لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾ [الجمعة: 10].

1147. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «خَيْرُ يَوْمٍ طَلَعَتْ عَلَيْهِ الشَّمْسُ يَوْمَ الْجُمُعَةِ: فِيهِ خُلِقَ آدَمُ، وَفِيهِ أُدْخِلَ الْجَنَّةَ، وَفِيهِ أُخْرِجَ مِنْهَا» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1148. Toujours selon lui, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a fait ses ablutions et les a bien faites, puis est allé à la mosquée pour la prière du Vendredi et a écouté en silence son sermon, Dieu l'absout de tous les péchés commis depuis le Vendredi précédent et en y ajoutant trois jours. Celui qui s'amuse avec les cailloux (durant le sermon) a commis une frivolité semblable au verbiage (qui annule la prière)». (Rapporté par Moslem)

1149. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Les cinq prières quotidiennes, la prière du Vendredi et celle qui la précède, le jeûne de Ramaḍān et celui de l'année d'avant, effacent ce qu'il y a entre eux comme péchés tant qu'on n'en a pas commis les grands». (Rapporté par Moslem)

1150. Lui et le fils de 'Omar (DAS) rapportent qu'ils ont entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire du haut de sa chaire: «Sûrement des gens cesseront de s'absenter à la prière du Vendredi, sinon Dieu mettra un sceau sur leurs cœurs et ils seront alors parmi les distraits». (Rapporté par Moslem)

1151. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous va venir à la prière du Vendredi, qu'il se baigne avant». (URA)

1152. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Le bain rituel du Vendredi est obligatoire pour toute personne pubère». (URA)

1153. Selon Samoura (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a fait ses petites ablutions le Vendredi, c'est déjà une bonne chose; mais celui prend un bain, c'est encore meilleur». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1154. Selon Salmān (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand un homme prend un bain le Vendredi, se débarrasse autant que possible de toutes ses impuretés, se parfume (ou touche au parfum de sa maison), puis sort vers la mosquée en évitant de ne pas passer entre deux compagnons, fait les unités de prière que Dieu lui a préécrites et écoute attentivement l'Imām quand il parle, il est automatiquement absous de tous les péchés qu'il a commis entre ce Vendredi et le précédent». (Rapporté par Al Boukhārī)

1155. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a pris Vendredi un bain rituel, puis est allé aussitôt après à la mosquée, c'est comme s'il avait sacrifié un chameau. S'il y est allé à la deuxième heure, c'est

1148. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ تَوَضَّأَ فَأَحْسَنَ الوُضُوءَ ثُمَّ أَتَى الْجُمُعَةَ، فَاسْتَمَعَ وَأَنْصَتَ، غُفِرَ لَهُ مَا بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْجُمُعَةِ وَزِيَادَةُ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ، وَمَنْ مَسَّ الْحَصَى، فَقَدْ لَعَا» رواه مسلم.

1149. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «الصَّلَاةُ الْخَمْسُ وَالْجُمُعَةُ إِلَى الْجُمُعَةِ، وَرَمَضَانُ إِلَى رَمَضَانَ، مُكْفِرَاتٌ مَا بَيْنَهُنَّ إِذَا اجْتُنِبَتِ الْكَبَائِرُ» رواه مسلم.

1150. وَعَنْهُ وَعَنِ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّهُمَا سَمِعَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ عَلَى أَعْوَادٍ مِنْبَرِهِ: «لَيْتَنِي هُنَّ أَقْوَامٌ عَنْ وَدْعِهِمُ الْجُمُعَاتِ، أَوْ لَيْخَتَنَنَّ اللَّهُ عَلَى قُلُوبِهِمْ، ثُمَّ لَيْكُونَنَّ مِنَ الْغَافِلِينَ» رواه مسلم.

1151. وَعَنِ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا جَاءَ أَحَدُكُمْ الْجُمُعَةَ، فَلْيَغْتَسِلْ» متفق عليه.

1152. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «غُسْلُ يَوْمِ الْجُمُعَةِ وَاجِبٌ عَلَى كُلِّ مُحْتَلِمٍ» متفق عليه.
المراد بالاحتلام: البالغ. والمراد بالوجوب: وجوب اختيار، كقول الرجل لصاحبه: حَقَّقْ وَاجِبٌ عَلَيَّ. والله أعلم.

1153. وَعَنْ سَمُرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ تَوَضَّأَ يَوْمَ الْجُمُعَةِ، فِيهَا وَنَعِمَتْ وَمَنْ اغْتَسَلَ فَالْغُسْلُ أَفْضَلُ» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

1154. وَعَنْ سَلْمَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَغْتَسِلُ رَجُلٌ يَوْمَ الْجُمُعَةِ، وَيَتَطَهَّرُ مَا اسْتَطَاعَ مِنْ طَهْرٍ، وَيَدْهِنُ مِنْ دُهْنِهِ، أَوْ يَمَسُّ مِنْ طِيبِ بَيْتِهِ، ثُمَّ يَخْرُجُ فَلَا يُفَرِّقُ بَيْنَ اثْنَيْنِ، ثُمَّ يُصَلِّي مَا كَتَبَ لَهُ، ثُمَّ يُنْصِتُ إِذَا تَكَلَّمَ الْإِمَامُ، إِلَّا غُفِرَ لَهُ مَا بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْجُمُعَةِ الْأُخْرَى» رواه البخاري.

1155. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ اغْتَسَلَ يَوْمَ الْجُمُعَةِ غُسْلَ الْجَنَابَةِ، ثُمَّ رَاحَ فِي السَّاعَةِ الْأُولَى، فَكَأَنَّمَا قَرَّبَ بَدَنَهُ، وَمَنْ رَاحَ فِي

comme s'il avait sacrifié un bœuf. Si c'est à la troisième, c'est comme s'il avait sacrifié un mouton cornu. Si c'est à la quatrième, c'est comme s'il avait sacrifié une poule. Et si c'est à la cinquième, c'est comme s'il avait offert un œuf. Une fois que l'Imām sort de sa loge, les Anges (qui enregistrent les arrivants à la mosquée) entrent à la mosquée pour écouter les évocations de Dieu.

Remarque

Les heures dont parle ce Ḥadith ne sont qu'une façon de parler et il s'agit en réalité de simples moments ne dépassant pas le quart d'heure.

1156. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit à propos du Vendredi: «Il y a en ce jour une heure. Si un Musulman s'y trouve par hasard debout en prière, demandant à Dieu quelque chose, Dieu la lui donne sûrement». Il fit signe de la main indiquant la courte durée de cette heure. (URA)

1157. D'après Abou Bourda, le fils de Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), 'Abdullāh Ibn 'Omar (DAS) lui a dit: «As-tu entendu ton père rapporter un Ḥadith du Messager de Dieu (BSDL) concernant l'heure du Vendredi où les prières sont particulièrement exaucées?». Il dit: «Oui, je l'ai entendu dire: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Cette heure se trouve entre le moment où l'Imām s'assoit sur sa chaire et la fin de la prière du Vendredi». (Rapporté par Moslem)

1158. Selon Aws Ibn Aws (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Parmi vos meilleurs jours est le vendredi. Demandez-y abondamment pour moi la bénédiction de Dieu, car vos prières pour moi me sont présentées (dans ma tombe)». (Rapporté par Abou Dawūd)

211 – Où il est bon de se prosterner à Dieu, en guise de remerciement, quand nous arrive un bienfait apparent ou quand une épreuve apparente est repoussée loin de nous

1159. Sa'd Ibn Abī Waqqāṣ (DAS) a dit: «Nous sortîmes de la Mecque avec le Messager de Dieu (BSDL) pour nous rendre à Médine. Quand nous fûmes près de 'Azūrā' (un endroit voisin de la Mecque), il mit pied à terre et leva ses deux mains, invoquant Dieu durant une heure. Puis il tomba en prosternation et resta longtemps dans cette position. Puis il se leva et leva ses deux mains durant une heure, puis se prosterna de nouveau. Cela se répéta trois fois de suite. Il dit enfin: «J'ai prié Dieu de me donner le droit d'intercéder pour ma nation et j'ai intercédé en sa faveur. Il m'accorda le (salut du) tiers de ma nation. Je me suis alors prosterné pour remercier Dieu de cette grande faveur. Puis je me suis relevé et j'ai prié de nouveau Dieu pour ma nation. Il m'accorda le salut d'un autre tiers. Je me prosternai encore en signe de remerciement. Puis je me suis relevé pour prier en faveur de ma nation. Il m'accorda alors le salut du dernier tiers. Aussi me prosternai-je pour remercier mon Seigneur». (Rapporté par Abou Dawūd)

السَّاعَةِ الثَّانِيَةِ ، فَكَأَنَّمَا قَرَّبَ بَقَرَةً ، وَمَنْ رَاحَ فِي السَّاعَةِ الثَّلَاثَةِ ؛ فَكَأَنَّمَا قَرَّبَ كَبْشًا أَقْرَنَ ، وَمَنْ رَاحَ فِي السَّاعَةِ الرَّابِعَةِ ، فَكَأَنَّمَا قَرَّبَ دَجَاجَةً ، وَمَنْ رَاحَ فِي السَّاعَةِ الْخَامِسَةِ ، فَكَأَنَّمَا قَرَّبَ بَيْضَةً ، فَإِذَا خَرَجَ الْإِمَامُ ، حَضَرَتِ الْمَلَائِكَةُ يَسْتَمِعُونَ الذِّكْرَ » متفقٌ عليه .
قوله : «غُسْلُ الْجَنَابَةِ» أي : غَسْلًا كغسل الجنابة في الصِّفَةِ .

1156 . وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ذَكَرَ يَوْمَ الْجُمُعَةِ ، فَقَالَ : «فِيهَا سَاعَةٌ لَا يُوَافِقُهَا عَبْدٌ مُسْلِمٌ ، وَهُوَ قَائِمٌ يُصَلِّي يَسْأَلُ اللَّهَ شَيْئًا ، إِلَّا أَعْطَاهُ إِيَّاهُ» وَأَشَارَ بِيَدِهِ يُقَلِّلُهَا . متفقٌ عليه .

1157 . وَعَنْ أَبِي بُرْدَةَ بْنِ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - : أَسَمِعْتُ أَبَاكَ يُحَدِّثُ عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي شَأْنِ سَاعَةِ الْجُمُعَةِ ؟ قَالَ : قُلْتُ : نَعَمْ ، سَمِعْتُهُ يَقُولُ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «هِيَ مَا بَيْنَ أَنْ يَجْلِسَ الْإِمَامُ إِلَى أَنْ تَقْضَى الصَّلَاةُ» رواه مسلم .

1158 . وَعَنْ أَوْسِ بْنِ أَوْسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ مِنْ أَفْضَلِ أَيَّامِكُمْ يَوْمَ الْجُمُعَةِ ؛ فَكَثِّرُوا عَلَيَّ مِنَ الصَّلَاةِ فِيهِ ؛ فَإِنَّ صَلَاتَكُمْ مَعْرُوضَةٌ عَلَيَّ» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ .

211 - باب استحباب سجود الشكر عند حصول نعمة ظاهرة أو اندفاع بلية ظاهرة

1159 . عَنْ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : خَرَجْنَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مِنْ مَكَّةَ نُرِيدُ الْمَدِينَةَ ، فَلَمَّا كُنَّا قَرِيبًا مِنْ عَزْرَاءَ نَزَلَ ثُمَّ رَفَعَ يَدَيْهِ ، فَدَعَا اللَّهَ سَاعَةً ، ثُمَّ خَرَّ سَاجِدًا ، فَصَكَثَ طَوِيلًا ، ثُمَّ قَامَ فَرَفَعَ يَدَيْهِ سَاعَةً ، ثُمَّ خَرَّ سَاجِدًا - فَعَلَهُ ثَلَاثًا - وَقَالَ : إِنِّي سَأَلْتُ رَبِّي ، وَشَفَعْتُ لَأُمِّي ، فَأَعْطَانِي ثُلْثَ أُمِّي ، فَخَرَرْتُ سَاجِدًا لِرَبِّي شُكْرًا ، ثُمَّ رَفَعْتُ رَأْسِي ، فَسَأَلْتُ رَبِّي لَأُمِّي ، فَأَعْطَانِي ثُلْثَ أُمِّي ، فَخَرَرْتُ سَاجِدًا لِرَبِّي شُكْرًا ، ثُمَّ رَفَعْتُ رَأْسِي ، فَسَأَلْتُ رَبِّي لَأُمِّي ، فَأَعْطَانِي الثُّلْثَ الْآخَرَ ، فَخَرَرْتُ سَاجِدًا لِرَبِّي » رواه أبو داود .

212 – Le grand mérite de veiller la nuit en prière

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 17 – verset 79*: «Et de la nuit veilles-en une partie (le dernier tiers) à lire le Coran comme action surérogatoire spéciale à toi, peut-être que ton Seigneur te ressuscitera en une position louable».
2. *Chapitre 32 – verset 16*: «Leurs côtés fuient les lits. Ils invoquent leur Seigneur par crainte et par convoitise...».
3. *Chapitre 51 – verset 17*: «Ils ne goûtaient au sommeil qu'une petite partie de la nuit».

Quand aux Ḥadiths:

1160. ‘Āisha (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDL) veillait tellement dans la nuit que la peau de ses pieds se fendilla. Je lui dis: «Pourquoi fais-tu cela? O Messenger de Dieu! Alors que Dieu t'a effectivement absous de tous tes péchés passés et à venir». Il dit: «Est-ce qu'il ne m'appartient pas de me comporter en homme reconnaissant?» (URA)

1161. Selon ‘Alī (DAS), le Prophète (BSDL) vint leur rendre visite la nuit, lui et Faṭīma (son épouse et la fille du Prophète). Il leur dit: «Pourquoi donc ne priez-vous pas?» (URA)

1162. Sālem, le fils de ‘Abdullāh Ibn ‘Omar (DAS), rapporte que, d'après son père, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quel homme bon que Abdullāh si du moins il priait une partie de la nuit!» Sālem dit: «Depuis cette remarque, ‘Abdullāh ne dormait plus que peu dans la nuit». (URA)

1163. Selon ‘Abdullāh Ibn ‘Amr Ibn Al ‘Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «O ‘Abdullāh! Ne sois pas comme untel qui veillait dans la nuit (en prière) puis a abandonné cette pratique». (URA)

1164. Ibn Mas‘ūd (DAS) rapporte: «On a parlé au Prophète (BSDL) de quelqu'un qui s'était endormi une nuit jusqu'au matin». Il dit: «Voilà un homme dans les oreilles duquel le Diable a uriné». (URA)

1165. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous s'endort, le Diable fait trois nœuds derrière sa tête en disant sur chacun d'eux: «Que ta nuit soit longue! Dors!» S'il se réveille entre temps et évoque Dieu exalté, l'un de ces nœuds se délie. S'il fait ses ablutions, le deuxième

212 - باب فضل قيام الصلاة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَمِنَ اللَّيْلِ فَتَهَجَّدْ بِهِ نَافِلَةً لَكَ، عَسَى أَنْ يَبْعَثَكَ رَبُّكَ مَقَامًا مَحْمُودًا﴾ [الإسراء: 79].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿تَجَافَى جُنُوبُهُمْ عَنِ الْمَضَاجِعِ﴾ [السجدة: 16].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿كَانُوا قَلِيلًا مِنَ اللَّيْلِ مَا يَهْجَعُونَ﴾ [الذاريات: 17].

1160. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يَقُومُ مِنَ اللَّيْلِ حَتَّى تَتَفَطَّرَ قَدَمَاهُ، فَقُلْتُ لَهُ: لِمَ تَصْنَعُ هَذَا، يَا رَسُولَ اللَّهِ، وَقَدْ غُفِرَ لَكَ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِكَ وَمَا تَأَخَّرَ؟ قَالَ: «أَفَلَا أَكُونُ عَبْدًا شَكُورًا!»، مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1161. وَعَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ طَرَفَهُ وَفَاطِمَةَ لَيْلًا؛ فَقَالَ: «أَلَا تُصَلِّيَانِ؟» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
«طَرَفَهُ»: أَتَاهُ لَيْلًا.

1162. وَعَنْ سَالِمِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ - عَنْ أَبِيهِ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «نِعْمَ الرَّجُلُ عَبْدُ اللَّهِ لَوْ كَانَ يُصَلِّي مِنَ اللَّيْلِ»، قَالَ سَالِمٌ: فَكَانَ عَبْدُ اللَّهِ بَعْدَ ذَلِكَ لَا يَنَامُ مِنَ اللَّيْلِ إِلَّا قَلِيلًا. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1163. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَا عَبْدَ اللَّهِ لَا تَكُنْ مِثْلَ فُلَانٍ: كَانَ يَقُومُ اللَّيْلَ فَتَرَكَ قِيَامَ اللَّيْلِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1164. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: ذُكِرَ عِنْدَ النَّبِيِّ ﷺ رَجُلٌ نَامَ لَيْلَةً حَتَّى أَصْبَحَ! قَالَ: «ذَاكَ رَجُلٌ بَالُ الشَّيْطَانِ فِي أُذُنِهِ - أَوْ قَالَ: فِي أُذُنِهِ -» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1165. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يَعْقِدُ الشَّيْطَانُ عَلَى قَافِيَةِ رَأْسِ أَحَدِكُمْ، إِذَا هُوَ نَامَ، ثَلَاثَ عُقَدٍ، يَضْرِبُ عَلَى كُلِّ عُقْدَةٍ: عَلَيْكَ لَيْلٌ طَوِيلٌ فَارْقُدْ، فَإِنْ اسْتَبَقَ، فَذَكَرَ اللَّهُ تَعَالَى انْحَلَّتْ عُقْدَةٌ، فَإِنْ تَوَضَّأَ،

nœud se délie. Et s'il prie, les trois nœuds se délient tous. Ainsi il se réveille plein d'énergie et l'haleine bien odorante; sinon son haleine sent mauvais et il est plein de paresse». (URA)

1166. Selon ‘Abdullāh Ibn Salām (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «O gens! Saluez les autres, donnez à manger et priez quand les autres dorment et vous enterrez alors au Paradis sans aucun dommage». (Rapporté par Attirmidhī)

1167. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Le meilleur jeûne après celui de Ramaḍān est celui du mois de Dieu «Mouḥarram». La meilleure prière après les prières obligatoires est celle de la nuit. (Rapporté par Moslem)

1168. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand vous priez la nuit faites vos unités de prière deux par deux. Dès que vous craignez l'arrivée de l'aube, clôturez par une seule unité de prière». (URA)

1169. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) priait la nuit en faisant des unités de prière deux par deux. Il clôturait le tout par une seule unité de prière. (URA)

1170. Anas (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) mangeait durant des journées du mois au point que nous pensions qu'il n'en jeûnait aucun et jeûnait certains jours du mois au point que nous croyions qu'il ne mangeait durant aucun d'eux. A n'importe quelle heure de la nuit où tu désires le voir en prière, tu l'y vois effectivement et à n'importe quelle heure tu désires le voir endormi, tu le vois endormi». (Rapporté par Al Boukhārī)

1171. ‘Aisha (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) faisait onze unités de prière (de nuit). Il restait en prosternation le temps que met l'un de vous à réciter cinquante versets (environ un quart d'heure) avant de relever la tête. Il faisait deux unités de prière avant la prière du Fajr (l'aube). Puis il se couchait sur le côté droit jusqu'à ce que le Muezzin vint l'appeler à la prière». (Rapporté par Al Boukhārī)

1172. Elle a dit aussi: «Le Messager de Dieu (BSDL) ne faisait jamais, que ce fût au mois de Ramaḍān ou autre, plus de onze unités de prière. Il en faisait ainsi quatre et tu ne peux pas savoir combien elles étaient belles et longues. Puis il en faisait quatre autres et tu ne peux pas savoir combien elles étaient belles et longues. Puis il faisait trois unités de prières. Je lui dis une fois: «O Messager de

انْحَلَّتْ عُقْدَةُ، فَإِنْ صَلَّى، انْحَلَّتْ عُقْدُهُ، فَأَصْبَحَ نَشِيطًا طَيِّبَ النَّفْسِ، وَإِلَّا أَصْبَحَ خَبِيثَ النَّفْسِ كَسْلَانَ» متفقٌ عليه.
 قافية الرأس : آخره.

1166. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ سَلَامٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «أَيُّهَا النَّاسُ أَفْشُوا السَّلَامَ، وَأَطْعِمُوا الطَّعَامَ، وَصَلُّوا بِاللَّيْلِ وَالنَّاسُ نِيَامٌ، تَدْخُلُوا الْجَنَّةَ بِسَلَامٍ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

1167. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَفْضَلُ الصَّيَامِ بَعْدَ رَمَضَانَ شَهْرُ اللَّهِ الْمُحَرَّمِ، وَأَفْضَلُ الصَّلَاةِ بَعْدَ الْفَرِيضَةِ صَلَاةُ اللَّيْلِ» رواه مُسْلِمٌ.

1168. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «صَلَاةُ اللَّيْلِ مَثْنَى مَثْنَى، فَإِذَا خِفْتَ الصُّبْحَ فَأَوْتِرْ بِوَاحِدَةٍ» متفقٌ عليه.
 1169. وَعَنْهُ قَالَ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يُصَلِّي مِنَ اللَّيْلِ مَثْنَى مَثْنَى، وَيُوتِرُ بِرَكْعَةٍ. متفقٌ عليه.

1170. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُفْطِرُ مِنَ الشَّهْرِ حَتَّى نَظُنَّ أَنْ لَا يَصُومُ مِنْهُ، وَيَصُومُ حَتَّى نَظُنَّ أَنْ لَا يُفْطِرُ مِنْهُ شَيْئًا؛ وَكَانَ لَا تَشَاءُ أَنْ تَرَاهُ مِنَ اللَّيْلِ مُصَلِّيًّا إِلَّا رَأَيْتَهُ، وَلَا نَائِمًا إِلَّا رَأَيْتَهُ. رواه البخاريُّ.

1171. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يُصَلِّي إِحْدَى عَشْرَةَ رَكْعَةً - تَعْنِي فِي اللَّيْلِ - يَسْجُدُ السَّجْدَةَ مِنْ ذَلِكَ قَدَرًا مَا يَقْرَأُ أَحَدُكُمْ خَمْسِينَ آيَةً قَبْلَ أَنْ يَرْفَعَ رَأْسَهُ، وَيَرْكَعُ رَكْعَتَيْنِ قَبْلَ صَلَاةِ الْفَجْرِ، ثُمَّ يَضْطَجِعُ عَلَى شِقِّهِ الْأَيْمَنِ حَتَّى يَأْتِيَهُ الْمُنَادِي لِلصَّلَاةِ. رواه البخاري.

1172. وَعَنْهَا قَالَتْ: مَا كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَزِيدُ - فِي رَمَضَانَ وَلَا فِي غَيْرِهِ - عَلَى إِحْدَى عَشْرَةَ رَكْعَةً: يُصَلِّي أَرْبَعًا فَلَا تَسْأَلُ عَنْ حُسْنِهِنَّ وَطَوْلِهِنَّ! ثُمَّ يُصَلِّي أَرْبَعًا فَلَا تَسْأَلُ عَنْ حُسْنِهِنَّ وَطَوْلِهِنَّ! ثُمَّ يُصَلِّي ثَلَاثًا. فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَتَنَامُ قَبْلَ أَنْ تُوتِرَ؟

Dieu! Tu t'endors avant d'avoir clôturé par une seule unité de prière?» Il dit: «O 'Āisha! Mes yeux s'endorment mais mon cœur ne dort pas». (URA)

1173. Selon elle encore, Le Prophète (BSDL) s'endormait au début de la nuit pour se réveiller et prier à sa fin. (URA)

1174. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «J'ai prié une nuit avec le Prophète (BSDL). Il n'a pas cessé de rester debout jusqu'à ce que j'aie failli commettre une mauvaise action». On lui dit: «Qu'as-tu failli faire?» Il dit: «J'ai failli m'asseoir et le laisser seul dans sa station debout». (URA)

1175. Houdheyfa (DAS) a dit: «J'ai prié une nuit avec le Prophète (BSDL). Il débuta la lecture par le chapitre «La vache». Je me suis dit: «Il va sans doute se courber au verset cent». Mais il poursuivit sa récitation et je me suis dit: «Il va le lire en entier dans une unité de prière. Il poursuivit et je me suis dit: «Il va se courber à sa fin». Mais il enchaîna avec le chapitre «Les femmes» puis celui de «La famille de 'Imrān». Il récitait pourtant en bien articulant tous les mots. Quand il passait par un verset contenant une glorification de Dieu, il Le glorifiait. Quand le verset contenait une demande de la protection de Dieu contre le Diable, il la faisait. Puis il se courba et se mit à dire: «Gloire et pureté à mon Seigneur Le Très-Grand!» Sa position courbée était presque aussi longue que sa position debout. Puis il dit: «Que Dieu entende celui qui L'a loué! Notre Seigneur! A Toi la louange». Puis il se redressa et resta aussi longtemps que lors de sa position courbée. Puis il se prosterna et dit: «Gloire et pureté à mon Seigneur Le Plus-Haut!» Sa prosternation dura autant que sa station debout». (Rapporté par Moslem)

1176. Selon Jāber (DAS), on demanda au Messenger de Dieu (BSDL) quelle était la meilleure prière. Il dit: «Celle où l'on prolonge la station debout». (Rapporté par Moslem)

1177. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La meilleure prière pour Dieu est celle de David et le meilleur jeûne pour Dieu est celui de David. Il dormait la moitié de la nuit, en veillait le tiers à prier, puis dormait le sixième restant. Il jeûnait un jour et mangeait un jour». (URA)

1178. Jāber (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Il y a au cours de la nuit une heure spéciale. S'il arrive qu'un Musulman y demande à Dieu exalté une bonne chose concernant ce monde ou l'autre, Dieu la lui donne aussitôt, et ce toutes les nuits». (Rapporté par Moslem)

1179. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand l'un de

فَقَالَ: «يَا عَائِشَةُ إِنَّ عَيْنِي تَنَامَانِ وَلَا يَنَامُ قَلْبِي» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1173. وَعَنْهَا أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَنَامُ أَوَّلَ اللَّيْلِ، وَيَقُومُ آخِرَهُ فَيُصَلِّي. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1174. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: صَلَّيْتُ مَعَ النَّبِيِّ ﷺ لَيْلَةً، فَلَمْ يَزَلْ قَائِمًا حَتَّى هَمَمْتُ بِأَمْرِ سُوءٍ. قِيلَ: مَا هَمَمْتَ؟ قَالَ: هَمَمْتُ أَنْ أَجْلِسَ وَأَدْعُهُ مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1175. وَعَنْ حُذَيْفَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: صَلَّيْتُ مَعَ النَّبِيِّ ﷺ ذَاتَ لَيْلَةٍ فَافْتَتَحَ الْبَقَرَةَ، فَقُلْتُ: يَرْكَعُ عِنْدَ الْمِائَةِ، ثُمَّ مَضَى، فَقُلْتُ: يُصَلِّي بِهَا فِي رَكْعَةٍ، فَمَضَى، فَقُلْتُ: يَرْكَعُ بِهَا، ثُمَّ افْتَتَحَ النِّسَاءَ فَقَرَأَهَا، ثُمَّ افْتَتَحَ آلَ عِمْرَانَ، فَقَرَأَهَا، يَمْرَأُ مُتَرَسِّلًا. إِذَا مَرَّ بِآيَةٍ فِيهَا تَسْبِيحٌ، سَبَّحَ، وَإِذَا مَرَّ بِسُؤَالٍ، سَأَلَ، وَإِذَا مَرَّ بِتَعَوُّذٍ، تَعَوَّذَ، ثُمَّ رَكَعَ، فَجَعَلَ يَقُولُ: سُبْحَانَ رَبِّيَ الْعَظِيمِ، فَكَانَ رُكُوعُهُ نَحْوًا مِنْ قِيَامِهِ، ثُمَّ قَالَ: سَمِعَ اللَّهُ لِمَنْ حَمِدَهُ، رَبَّنَا لَكَ الْحَمْدُ، ثُمَّ قَامَ طَوِيلًا قَرِيبًا مِمَّا رَكَعَ، ثُمَّ سَجَدَ فَقَالَ: سُبْحَانَ رَبِّيَ الْأَعْلَى، فَكَانَ سُجُودُهُ قَرِيبًا مِنْ قِيَامِهِ. رواه مسلم.

1176. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سُئِلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: أَيُّ الصَّلَاةِ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «طُولُ الْقَنُوتِ» رواه مسلم.

المُرَادُ بِالْقَنُوتِ: الْقِيَامُ.

1177. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَحَبُّ الصَّلَاةِ إِلَى اللَّهِ صَلَاةُ دَاوُدَ، وَأَحَبُّ الصَّيَامِ إِلَى اللَّهِ صِيَامُ دَاوُدَ، كَانَ يَنَامُ نِصْفَ اللَّيْلِ وَيَقُومُ ثُلُثَهُ وَيَنَامُ سُدُسَهُ وَيَصُومُ يَوْمًا وَيَفْطِرُ يَوْمًا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1178. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّ فِي اللَّيْلِ لَسَاعَةً، لَا يُوَفَّقُهَا رَجُلٌ مُسْلِمٌ يَسْأَلُ اللَّهَ تَعَالَى خَيْرًا مِنْ أَمْرِ الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ، إِلَّا أَعْطَاهُ إِيَّاهُ، وَذَلِكَ كُلُّ لَيْلَةٍ» رواه مسلم.

1179. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «إِذَا قَامَ أَحَدُكُمْ

vous a décidé de veiller en prière une partie de la nuit, qu'il commence par deux unités de prière légères». (Rapporté par Moslem)

1180. 'Āisha (DAS) a dit: «Quand le Messenger de Dieu (BSDL) voulait veiller en prière une partie de la nuit, il commençait par deux unités de prière légères». (Rapporté par Moslem)

1181. Elle a dit encore: «Quand le Messenger de Dieu (BSDL) ne pouvait pas veiller en prière à cause d'une maladie ou autre, il faisait pendant le jour suivant douze unités de prière».

1182. Selon 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui s'est endormi sans avoir fait les œuvres surrogatoires (prière, ou lecture du Coran) qu'il faisait d'habitude ou une partie de ces œuvres et qui les fait entre les prières de l'aube et celle de midi, Dieu les lui inscrit comme s'il les avait faites la nuit. (Rapporté par Moslem)

1183. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que Dieu donne Sa miséricorde à quiconque a veillé une partie de la nuit à prier et a réveillé sa femme (pour qu'elle en fasse autant). Si elle a refusé de se réveiller, il lui a jeté de l'eau au visage. Et que Dieu donne Sa miséricorde à toute femme qui a veillé une partie de la nuit à prier et a réveillé son mari. S'il a refusé de se réveiller, elle lui a jeté de l'eau au visage». Rapporté par Moslem)

1184. Selon Abou Hourayra et Abou Sa'īd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Lorsque quelqu'un réveille son épouse pendant la nuit, et font leur prière tous les deux ou font deux unités de prière ensemble, ils seront comptés parmi les invocateurs et les invocatrices». (Rapporté par Abou Dāwūd)

1185. Selon 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Lorsque l'un de vous somnole en faisant sa prière, qu'il aille se coucher jusqu'à ce qu'il n'ait plus sommeil. Car s'il fait sa prière alors qu'il est somnolent, il pourrait se maudire dans ses invocations». (URA)

1186. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si l'un de vous fait sa prière pendant la nuit, et si le Coran lui échappe au point de ne plus savoir quoi dire, qu'il aille se coucher». (Rapporté par Moslem).

مِنَ اللَّيْلِ فَلْيَفْتَحِ الصَّلَاةَ بِرَكَعَتَيْنِ خَفِيفَتَيْنِ» رواه مُسْلِمٌ .

1180 . وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا قَامَ مِنَ اللَّيْلِ افْتَتَحَ صَلَاتَهُ بِرَكَعَتَيْنِ خَفِيفَتَيْنِ . رواه مسلم .

1181 . وَعَنْهَا - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا فَاتَتْهُ الصَّلَاةُ مِنَ اللَّيْلِ مِنْ وَجَعٍ أَوْ غَيْرِهِ ، صَلَّى مِنَ النَّهَارِ ثِنْتَيْ عَشْرَةَ رَكْعَةً . رواه مسلم .

1182 . وَعَنْ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «مَنْ نَامَ عَنْ حَرْبِهِ ، أَوْ عَنْ شَيْءٍ مِنْهُ : فَقَرَأَهُ فِيمَا بَيْنَ صَلَاةِ الْفَجْرِ وَصَلَاةِ الظُّهْرِ ، كُتِبَ لَهُ كَأَنَّمَا قَرَأَهُ مِنَ اللَّيْلِ» رواه مسلم .

1183 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «رَحِمَ اللَّهُ رَجُلًا قَامَ مِنَ اللَّيْلِ ، فَصَلَّى وَأَيَّقَظَ امْرَأَتَهُ ، فَإِنْ أَبَتْ نَضَحَ فِي وَجْهِهَا الْمَاءَ ، رَحِمَ اللَّهُ امْرَأَةً قَامَتْ مِنَ اللَّيْلِ فَصَلَّتْ ، وَأَيَّقَظَتْ زَوْجَهَا فَإِنْ أَبَى نَضَحَتْ فِي وَجْهِهِ الْمَاءَ» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ .

1184 . وَعَنْهُ وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَا : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِذَا أَيَّقَظَ الرَّجُلُ أَهْلَهُ مِنَ اللَّيْلِ فَصَلَّيَا - أَوْ صَلَّى رَكَعَتَيْنِ جَمِيعًا ، كُتِبَ فِي الذَّاكِرِينَ وَالذَّاكِرَاتِ» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ .

1185 . وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «إِذَا نَعَسَ أَحَدُكُمْ فِي الصَّلَاةِ ، فَلْيَرْقُدْ حَتَّى يَذْهَبَ عَنْهُ النَّوْمُ ، فَإِنْ أَحَدَكُمْ إِذَا صَلَّى وَهُوَ نَاعِسٌ ، لَعَلَّهُ يَذْهَبُ يَسْتَعْفِرُ فَيُسَبِّحُ نَفْسَهُ» متفقٌ عليه .

1186 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِذَا قَامَ أَحَدُكُمْ ، مِنَ اللَّيْلِ فَاسْتَعْجَمَ الْقُرْآنُ عَلَى لِسَانِهِ ، فَلَمْ يَدْرِ مَا يَقُولُ ، فَلْيُضْطَجِعْ» رواه مُسْلِمٌ .

213 – Où il est bon de veiller à prier au mois de Ramaḍān: c'est ce qu'on appelle «les Tarāwīḥ»

1187. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a veillé à prier les nuits de Ramaḍān poussé par sa foi et par l'unique espoir de la récompense de Dieu, Dieu lui pardonne tous ses péchés précédents». (URA)

1188. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) exhortait les gens à veiller les nuits de Ramaḍān en prière sans pourtant en faire une obligation religieuse. Il disait: «Celui qui a veillé en prière les nuits de Ramaḍān poussé par sa foi et par l'unique désir de la récompense de Dieu, Dieu lui pardonne tous ses péchés précédents». (Rapporté par Moslem)

214 – Le grand mérite de celui qui veille à prier toute la nuit du «qadr» (la valeur) et l'indication de sa date la plus probable

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 97 – verset 1:* «Nous l'avons fait descendre (le Coran) dans la nuit de la valeur».

2. *Chapitre 44 – verset 3:* «Nous l'avons fait descendre par une nuit bénie».

Quant aux Ḥadiths:

1189. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a veillé à prier la nuit «de la valeur» par foi et par unique désir de la récompense de Dieu, Dieu lui pardonne tous ses péchés passés». (URA)

1190. Selon Ibn 'Omar (DAS), certains Compagnons du Prophète (BSDL) virent en rêve la nuit «de la valeur» dans les sept dernières nuits (de Ramaḍān). Le Messenger de Dieu (BSDL) leur dit: «Je vois que vos rêves se sont tous limités aux sept dernières nuits de Ramaḍān. Que celui qui cherche à la vivre l'attende dans l'une des sept dernières nuits de Ramaḍān». (URA)

1191. 'Āisha (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) faisait une retraite contemplative (Itikef) dans les dix dernières nuits de Ramaḍān». (URA)

1192. Selon elle encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Attendez la nuit «de la valeur» dans les nuits impaires des dix derniers jours de Ramaḍān». (Rapporté par Al Boukhārī)

1193. Elle a encore dit: «Quand arrivaient les dix derniers jours de Ramaḍān, le Messenger de Dieu (BSDL) en veillait toutes les nuits (à prier). Il réveillait ses

213 - باب استحباب قيام رمضان وهو التراويح

1187. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ قَامَ رَمَضَانَ إِيمَانًا وَاحْتِسَابًا غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1188. وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُرَغِّبُ فِي قِيَامِ رَمَضَانَ مِنْ غَيْرِ أَنْ يَأْمُرَهُمْ فِيهِ بِعَزِيمَةٍ؛ فيقول: «مَنْ قَامَ رَمَضَانَ إِيمَانًا وَاحْتِسَابًا غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

214 - باب فضل قيام ليلة القدر وبيان أرجى ليلاتها

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ﴾ [القدر: 1] إِلَى آخِرِ السُّورَةِ.

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ مُبَارَكَةٍ...﴾ [الأنعام: 3].

1189. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ قَامَ لَيْلَةَ الْقَدْرِ إِيمَانًا وَاحْتِسَابًا، غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1190. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَجُلًا مِنْ أَصْحَابِ النَّبِيِّ ﷺ أُرُوا لَيْلَةَ الْقَدْرِ فِي الْمَنَامِ فِي السَّبْعِ الْأَوَاخِرِ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَرَى رُؤْيَاكُمْ قَدْ تَوَاطَّاتْ فِي السَّبْعِ الْأَوَاخِرِ، فَمَنْ كَانَ مُتَحَرِّيًا، فَلْيَتَحَرَّهَا فِي السَّبْعِ الْأَوَاخِرِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1191. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُجَاوِرُ فِي الْعَشْرِ الْأَوَاخِرِ مِنْ رَمَضَانَ، وَيَقُولُ: «تَحَرَّوْا لَيْلَةَ الْقَدْرِ فِي الْعَشْرِ الْأَوَاخِرِ مِنْ رَمَضَانَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1192. وَعَنْهَا - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «تَحَرَّوْا لَيْلَةَ الْقَدْرِ فِي الْوَتْرِ مِنَ الْعَشْرِ الْأَوَاخِرِ مِنْ رَمَضَانَ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

1193. وَعَنْهَا - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا دَخَلَ الْعَشْرُ

femmes, redoublait de zèle religieux et retroussait ses manches (serrait la ceinture de son pagne)».

1194. Toujours selon elle: «Le Messenger de Dieu (BSDL) montrait pendant le mois de Ramaḍān plus de zèle religieux que dans les autres mois et, pendant les dix derniers jours de Ramaḍān, plus que dans les autres jours». (Rapporté par Moslem)

1195. Elle a dit encore: «O Messenger de Dieu! S'il m'arrivait de savoir quelle nuit est celle «de la valeur», dis-moi ce que je devrais y dire». Il lui dit: «Dis: «Seigneur Dieu! Tu es pardonneur et Tu aimes le pardon. Aussi pardonne-moi!». (Rapporté par Attirmidhī)

215 – Où il est bon de se frotter les dents (avants chaque prière) et l'indication des cinq actions méritoires inspirées par la saine nature de l'homme (fitra)

1196. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si je ne craignais pas de trop charger ma nation, je leur ordonnerais de se frotter les dents avant chaque prière». (URA)

1197. Selon Houdheyfa (DAS), dès que le Messenger de Dieu (BSDL) se réveillait, il se frottait les dents».

Remarque

Il y a en Arabie une plante commune nommée «arak» dont le bois a un bon goût et une bonne odeur. Il a aussi des fibres qui entrent dans les intervalles des dents. C'est le bois de cet arbre qui servait au Prophète (BSDL) à se frotter les dents. Il est toujours d'usage très courant dans les pays où il se trouve. On peut évidemment lui assimiler notre dentifrice moderne et la brosse à dents.

1198. 'Āisha (DAS) a dit: «Nous préparions pour le Messenger de Dieu (BSDL) son bâton d'arak et l'eau de ses ablutions. Dieu le réveillait la nuit à l'heure qu'il voulait. Il se frottait alors les dents, faisait ses ablutions et priait». (Rapporté par Moslem)

1199. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit à ses Compagnons: «J'ai trop insisté à vous recommander de vous frotter les dents». (Rapporté par Al Boukhārī)

1200. Shou'ayb Ibn Hanī' a dit: «J'ai demandé à 'Āisha (DAS): «Quelle était la première chose que faisait le Prophète (BSDL) en rentrant chez lui?» Elle dit: «Il se frottait les dents». (Rapporté par Moslem)

1201. Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS) a dit: «En entrant chez le Prophète (BSDL) je le trouvais avec sur sa langue son bâton d'arak». (URA)

1202. D'après 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand on se frotte les dents on purifie sa bouche et on obtient en même temps la satisfaction du Seigneur». (Rapporté par Annasā'i)

- الْأَوَّخِرُ مِنْ رَمَضَانَ، أَحْيَا اللَّيْلَ، وَأَيَقَظَ أَهْلَهُ، وَجَدَّ وَشَدَّ الْمِثْرَةَ» متفقٌ عليه.
1194. وَعَنْهَا قَالَتْ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَجْتَهِدُ فِي رَمَضَانَ مَا لَا يَجْتَهِدُ فِي غَيْرِهِ، وَفِي الْعَشْرِ الْوَاخِرِ مِنْهُ، مَا لَا يَجْتَهِدُ فِي غَيْرِهِ» رواه مُسْلِمٌ.
1195. وَعَنْهَا قَالَتْ: قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَرَأَيْتَ إِنْ عَلِمْتُ أَيَّ لَيْلَةٍ لَيْلَةُ الْقَدْرِ مَا أَقُولُ فِيهَا؟ قَالَ: «قُولِي: اللَّهُمَّ إِنَّكَ عَفُوٌّ تَحِبُّ الْعَفْوَ فَاعْفُ عَنِّي» رواه التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

215 - باب فضل السواك وخصال الفطرة

1196. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَوْلَا أَنْ أَشَقُّ عَلَى أُمَّيَّ - أَوْ عَلَى النَّاسِ - لِأَمَرْتُهُمْ بِالسَّوَاكِ مَعَ كُلِّ صَلَاةٍ» متفقٌ عليه.
1197. وَعَنْ حُذَيْفَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا قَامَ مِنَ النَّوْمِ يَشُوصُ فَاهُ بِالسَّوَاكِ. متفقٌ عليه.
- «الشَّوْصُ»: الدِّلْكُ.
1198. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كُنَّا نَعِدُ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ سِوَاكَةً وَطَهُورَةً، فَيَبْعَثُهُ اللَّهُ مَا شَاءَ أَنْ يَبْعَثَهُ مِنَ اللَّيْلِ، فَيَتَسَوَّكُ، وَيَتَوَضَّأُ وَيُصَلِّي» رواه مُسْلِمٌ.
1199. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَكْثَرْتُ عَلَيْكُمْ فِي السَّوَاكِ» رواه الْبُخَارِيُّ.
1200. وَعَنْ شُرَيْحِ بْنِ هَانِئٍ قَالَ: قُلْتُ لِعَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - : بَأَيِّ شَيْءٍ كَانَ يَبْدَأُ النَّبِيُّ ﷺ إِذَا دَخَلَ بَيْتَهُ. قَالَتْ: بِالسَّوَاكِ. رواه مُسْلِمٌ.
1201. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: دَخَلْتُ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ وَطَرَفُ السَّوَاكِ عَلَى لِسَانِهِ. متفقٌ عليه، وهذا لَفْظُ مُسْلِمٍ.
1202. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «السَّوَاكُ مَطْهَرَةٌ

1203. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Cinq actes font partie de la saine nature: La circoncision. Le rasage du bas-ventre. La taille des ongles. L'arrachage (l'épilation des poils des aisselles et la taille de la moustache)».

Commentaire

L'Islam a imposé des règles d'hygiène dont la science moderne vient à peine de découvrir tous les avantages.

La circoncision est un excellent préventif contre les inflammations fréquentes du prépuce dont souffrent les peuples qui ne s'y soumettent pas.

Aussi bien l'Ancien Testament que le Nouveau en font une obligation religieuse. Les Juifs respectent toujours cette obligation, mais les Chrétiens l'ont abandonnée à la suite de certaines manipulations apocryphes de l'Évangile.

Mais les Américains, bien connus pour leur rationalisme intransigeant, y sont revenus avec le développement de la médecine.

Pour le reste, il s'agit d'enlever tout ce qui peut être un nid de parasites et un collecteur de saletés et de mauvaises odeurs (transpiration, excréments, restes d'aliments, mucus nasal etc...).

1204. Selon 'Āisha (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dix actes font partie de la saine nature: Se tailler la moustache. Respecter l'intégrité de la barbe. Se frotter les dents. Se laver les narines par aspiration d'eau et son rejet. Se couper les ongles. Se laver les nodosités des doigts. S'arracher les poils des aisselles. Se raser le bas-ventre et se laver les émonctoires (les issues de l'urine et des matières fécales)». Le narrateur ajoute: «J'en ai oublié le dixième, à moins qu'il ne s'agisse du rinçage de la bouche».

1205. Selon Ibn 'Omar (DAS), Le Prophète (BSDL) a dit: «Taillez-vous la moustache et respectez l'intégrité de votre barbe». (URA)

216 – Où il est bon de considérer la zakat comme une obligation religieuse. L'indication de son mérite et de tout ce qui s'y rapporte

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 43:* «Accomplissez correctement la prière, donnez l'aumône légale...».

2. *Chapitre 98 – verset 5:* «On ne leur avait pourtant ordonné que d'adorer Dieu, de Lui consacrer à Lui seul toute leur dévotion, loin de toute association idolâtre, de pratiquer correctement la prière et de donner l'aumône légale. Voilà la religion de la communauté bien guidée».

3. *Chapitre 9 – verset 103:* «Prends de leurs richesses une aumône avec laquelle tu les purifies et tu les bénis».

Quant aux Ḥadīths:

1206. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «L'Islam a été bâti sur cinq piliers:

1. L'attestation qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Moḥammad est l'esclave et le Messager de Dieu.
2. La prière.
3. L'aumône légale.
4. Le pèlerinage à la Mecque.
5. Le jeûne de Ramaḍān. (URA)

لِلْقَمْرِ مَرْضَاةٌ لِلرَّبِّ» رَوَاهُ النَّسَائِيُّ، وَابْنُ خُزَيْمَةَ فِي صَحِيحِهِ بِأَسَانِيدٍ صَحِيحَةٍ.

1203. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «الْفِطْرَةُ خَمْسٌ، أَوْ خَمْسُ مِنَ الْفِطْرَةِ: الْخِتَانُ، وَالْإِسْتِحْدَادُ، وَتَقْلِيمُ الْأُظْفَارِ، وَتَنْفُ الْإِبْطِ، وَقَصُّ الشَّارِبِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«الاستحْداد»: حلق العانة، وهو حلق الشعر الذي حول الفرج.

1204. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «عَشْرٌ مِنَ الْفِطْرَةِ: قَصُّ الشَّارِبِ، وَإِعْفَاءُ اللَّحْيَةِ، وَالسَّوَالِكُ، وَاسْتِنْشَاقُ الْمَاءِ، وَقَصُّ الْأُظْفَارِ، وَغَسْلُ الْبَرَاجِمِ، وَتَنْفُ الْإِبْطِ، وَحَلْقُ الْعَانَةِ، وَاتِّقَاصُ الْمَاءِ» قَالَ الرَّائِي: وَنَسِيتُ الْعَاشِرَةَ إِلَّا أَنْ تَكُونَ الْمَضْمَضَةُ؛ قَالَ وَكَيْعٌ - وَهُوَ أَحَدُ رَوَاتِهِ -: اتِّقَاصُ الْمَاءِ؛ يَعْنِي: الْاسْتِنْجَاءَ. رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

«البراجم» بالباء الموحدة والجيم، وهي عُقْدُ الْأَصَابِعِ. وَ«إِعْفَاءُ اللَّحْيَةِ» مَعْنَاهُ لَا يَقْصُ مِنْهَا شَيْئًا.

1205. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «أَحْفُوا الشَّوَارِبَ وَأَعْفُوا اللَّحْيَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

216 - باب تأكيد وجوب الزكاة وبيان فضلها وما يتعلق بها

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ. وَآتُوا الزَّكَاةَ﴾ [البقرة: 43].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ. وَذَلِكَ دِينُ الْقِيَمَةِ﴾ [البينة: 5].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِمْ بِهَا﴾ [التوبة: 103].

1206. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: بُنِيَ الْإِسْلَامُ عَلَى خَمْسٍ: شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ، وَإِقَامِ الصَّلَاةِ، وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ، وَحَجِّ الْبَيْتِ، وَصَوْمِ رَمَضَانَ مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1207. Ṭalḥa (DAS) a dit: «Un homme vint trouver le Messenger de Dieu (BSDL). Il appartenait à la tribu de Nejd, avait les cheveux en broussaille et criait d'une voix forte et inintelligible. Quand il fut près du Messenger de Dieu (BSDL), il s'avéra qu'il venait se renseigner sur l'Islam. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Cinq prières de jour et de nuit». L'autre dit: «Dois-je en faire d'autres?». Il dit: «Non, à moins que tu y sois volontaire». «Le jeûne de Ramaḍān». L'autre dit: «Dois-je jeûner d'autres jours?». Il dit: «Non, à moins que tu y sois volontaire». «L'acquittement de l'aumône légale (zakat)». L'autre dit: «Dois-je payer autre chose?». Il dit: «Dois-je payer autre chose?». Il dit: «Non, à moins que tu y sois volontaire». L'homme s'en alla en disant: «Par Dieu! Je n'ajouterai rien à cela et je n'en diminuerai rien». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «S'il est sincère dans ce qu'il a dit, il a récolté le succès». (URA)

1208. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) envoya Mou'ādh (DAS) au Yémen et lui dit: «Invite-les à attester qu'il n'y a de dieu que Dieu et que je suis le Messenger de Dieu. S'il y répondent, apprends-leur que Dieu exalté leur a prescrit cinq prières de jour et de nuit. S'ils acceptent cela, apprends-leur qu'Il leur a prescrit une aumône qu'on prend de leurs riches pour les redistribuer à leurs pauvres». (URA)

1209. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Moḥammad est le Messenger de Dieu, qu'ils fassent la prière et qu'ils s'acquittent de l'aumône légale. S'ils font tout cela ils ont mis à l'abri de moi leurs sangs et leurs biens sauf pour ce qui en revient de droit à l'Islam. Puis c'est à Dieu de leur demander compte (sur la sincérité de leur conversion)». (URA)

1210. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Lorsque mourut le Messenger de Dieu (BSDL), qu'Abou Bakr (DAS) lui succéda et qu'un certain nombre de tribus arabes apostasièrent, 'Omar (DAS) a dit: «Comment combattrais-tu ces gens alors que le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent: «Il n'y a de dieu que Dieu», et celui qui l'a dit a mis à l'abri de moi ses biens et sa vie sauf pour ce qui en revient de droit à l'Islam, et c'est à Dieu de lui demander des comptes?». Abou Bakr lui dit: «Par Dieu! Je combattrai sûrement tous ceux qui font une différence entre la prière et l'aumône légale car l'aumône est la redevance des biens. Par Dieu! S'ils refusent de me donner un bout de corde qu'ils donnaient au Messenger de Dieu (BSDL), je les combattrai à cause de lui».

1207. وَعَنْ طَلْحَةَ بْنِ عُبَيْدٍ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: جَاءَ رَجُلٌ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مِنْ أَهْلِ نَجْدٍ ثَائِرُ الرَّأْسِ، نَسَمِعُ دَوِيَّ صَوْتِهِ، وَلَا نَفْقَهُ مَا يَقُولُ، حَتَّى دَنَا مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَإِذَا هُوَ يَسْأَلُ عَنِ الْإِسْلَامِ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «خَمْسُ صَلَوَاتٍ فِي الْيَوْمِ وَاللَّيْلَةِ»، قَالَ: هَلْ عَلَيَّ غَيْرُهُنَّ؟ قَالَ: «لَا، إِلَّا أَنْ تَطَّوَّعَ»، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَصِيَامُ شَهْرِ رَمَضَانَ»، قَالَ: هَلْ عَلَيَّ غَيْرُهُ؟ قَالَ: «لَا، إِلَّا أَنْ تَطَّوَّعَ»، قَالَ: وَذَكَرَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ الزَّكَاةَ. فَقَالَ: هَلْ عَلَيَّ غَيْرُهَا؟ قَالَ: «لَا، إِلَّا أَنْ تَطَّوَّعَ» فَأَدْبَرَ الرَّجُلُ وَهُوَ يَقُولُ: وَاللَّهِ لَا أَزِيدُ عَلَى هَذَا وَلَا أَنْقُصُ مِنْهُ؛ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَفْلَحَ إِنْ صَدَقَ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

1208. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ بَعَثَ مُعَاذًا - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - إِلَى الْيَمَنِ فَقَالَ: «ادْعُهُمْ إِلَى شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنِّي رَسُولُ اللَّهِ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوا لِذَلِكَ، فَأَعْلِمُهُمْ أَنَّ اللَّهَ تَعَالَى افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ خَمْسَ صَلَوَاتٍ فِي كُلِّ يَوْمٍ وَلَيْلَةٍ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوا لِذَلِكَ فَأَعْلِمُهُمْ أَنَّ اللَّهَ افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ صَدَقَةً تُؤْخَذُ مِنْ أَعْيَانِهِمْ، وَتُرَدُّ عَلَى فُقَرَائِهِمْ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

1209. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أُمِرْتُ أَنْ أَقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَشْهَدُوا أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ، وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ، فَإِذَا فَعَلُوا ذَلِكَ، عَصَمُوا مِنِّي دِمَاءَهُمْ وَأَمْوَالَهُمْ إِلَّا بِحَقِّ الْإِسْلَامِ، وَحِسَابُهُمْ عَلَى اللَّهِ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

1210. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: لَمَّا تُوفِّيَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، وَكَانَ أَبُو بَكْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - وَكَفَرَ مَنْ كَفَرَ مِنَ الْعَرَبِ، فَقَالَ عُمَرُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -: «كَيْفَ تَقَاتِلُ النَّاسَ وَقَدْ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أُمِرْتُ أَنْ أَقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَقُولُوا لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، فَمَنْ قَالَهَا، فَقَدْ عَصَمَ مِنِّي مَالَهُ وَنَفْسَهُ إِلَّا بِحَقِّهِ، وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ»؟! فَقَالَ أَبُو بَكْرٍ: وَاللَّهِ لَا أَقَاتِلَنَّ مَنْ فَرَّقَ بَيْنَ الصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ، فَإِنَّ الزَّكَاةَ حَقُّ الْمَالِ. وَاللَّهِ لَوْ مَنَعُونِي عَقْلًا كَانُوا يُودُّونَهُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ لَقَاتَلْتُهُمْ عَلَى مَنَعِهِ. قَالَ عُمَرُ - رَضِيَ اللَّهُ

‘Omar dit alors: «Par Dieu! Je ne tardai pas à comprendre que c’était Dieu qui avait fait choisir à Abou Bakr la solution du combat et j’ai su qu’il avait raison». (URA)

1211. Selon Abou Ayūb (DAS), quelqu’un dit au Prophète (BSDL): «Indique-moi une œuvre qui me fasse entrer au Paradis». Il lui dit: «Tu adores Dieu sans rien Lui associer. Tu fais correctement la prière. Tu t’acquittes de l’aumône légale et tu honores les liens de la parenté». (URA)

1212. Selon Abou Hourayra (DAS), un Bédouin vint dire au Prophète (BSDL): «O Messenger de Dieu! Indique-moi une œuvre qui me fasse entrer au Paradis». Il lui dit: «Tu adores Dieu sans rien Lui associer. Tu fais correctement la prière. Tu t’acquittes de l’aumône obligatoire et tu jeûnes le mois de Ramaḍān». Il dit: «Par celui qui tient mon âme dans Sa Main, je n’y ajouterai rien». Quand il s’en alla, le Prophète (BSDL) dit: «Celui qui serait heureux de regarder un homme destiné au Paradis, qu’il regarde cet homme». (URA)

1213. Jarīr Ibn ‘Abdullāh (DAS) a dit: «J’ai fait acte d’allégeance au Prophète (BSDL) en m’engageant à faire correctement la prière, à m’acquitter de l’aumône légale et à vouloir le bien à tout Musulman». (URA)

1214. Selon Abou Hourayra (DAS) le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Chaque fois que celui qui possède de l’or et de l’argent n’en acquitte pas l’aumône qui se doit, on lui en fabrique le jour de la résurrection des plaques de feu qu’on chauffe encore plus au feu de l’Enfer. On lui brûle avec elles son côté, son front et son dos. Dès qu’elles se refroidissent on les reporte pour lui en Enfer dans une journée évaluée à cinquante mille ans jusqu’à la fin du jugement universel. Il voit alors sa voie ou bien au Paradis, ou bien en Enfer». On dit: «O Messenger de Dieu! Cela concerne-t-il aussi les chameaux?» Il dit: «Chaque fois qu’un propriétaire de chameaux ne s’acquitte pas de leur droit (entre dans ce droit l’obligation de traire les chamelles quand on les conduit à l’eau et d’en distribuer le lait aux passants), on l’étend sur le sol sur un plateau désertique le jour de la résurrection et on laisse tous ses chameaux, y compris les plus jeunes, le piétiner de leurs sabots après les avoir engraisés au maximum. Ils passent ainsi et repassent à tour de rôle sur son corps dans une journée évaluée à cinquante mille ans jusqu’à la fin du jugement universel. Il voit alors sa voie au Paradis ou bien en Enfer».

On dit: «O Messenger de Dieu! Est-ce aussi les bovins et les ovins?». Il dit: «Chaque fois que le propriétaire de bovins ou d’ovins ne s’acquitte pas de leur droit, il est étendu le jour de la résurrection sur un plateau désertique. Toutes ses bêtes (il n’en manquera aucune et il n’y aura parmi elles aucune aux cornes recourbées, ou aux cornes manquantes ou brisées) toutes ses bêtes le frapperont de leurs cornes et le piétineront de leurs sabots. Elles passent ainsi et repassent sur

عَنْهُ - : فَوَاللَّهِ مَا هُوَ إِلَّا أَنْ رَأَيْتُ اللَّهَ قَدْ شَرَحَ صَدْرُ أَبِي بَكْرٍ لِلْقِتَالِ ، فَعَرَفْتُ أَنَّهُ الْحَقُّ .
مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1211 . وَعَنْ أَبِي أَيُّوبَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَجُلًا قَالَ لِلنَّبِيِّ ﷺ : أَخْبِرْنِي بِعَمَلٍ يُدْخِلُنِي الْجَنَّةَ ، قَالَ : «تَعْبُدُ اللَّهَ لَا تُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا ، وَتُقِيمُ الصَّلَاةَ ، وَتُؤْتِي الزَّكَاةَ ، وَتَصِلُ الرَّحِمَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1212 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ أَعْرَابِيًّا أَتَى النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ ذُلَّنِي عَلَى عَمَلٍ إِذَا عَمِلْتُهُ ، دَخَلْتُ الْجَنَّةَ . قَالَ : «تَعْبُدُ اللَّهَ لَا تُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا ، وَتُقِيمُ الصَّلَاةَ ، وَتُؤْتِي الزَّكَاةَ الْمَفْرُوضَةَ ، وَتَصُومُ رَمَضَانَ» ، قَالَ : وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ ، لَا أَزِيدُ عَلَى هَذَا . فَلَمَّا وَلَّى ، قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «مَنْ سَرَّهُ أَنْ يَنْظُرَ إِلَى رَجُلٍ مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ فَلْيَنْظُرْ إِلَى هَذَا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1213 . وَعَنْ جَرِيرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : بَايَعْتُ النَّبِيَّ ﷺ عَلَى إِقَامِ الصَّلَاةِ ، وَإِتْيَاءِ الزَّكَاةِ ، وَالنُّصْحِ لِكُلِّ مُسْلِمٍ . مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1214 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «مَا مِنْ صَاحِبِ ذَهَبٍ ، وَلَا فِضَّةٍ ، لَا يُؤَدِّي مِنْهَا حَقَّهَا إِلَّا إِذَا كَانَ يَوْمُ الْقِيَامَةِ صُفِّحَتْ لَهُ صَفَائِحُ مِنْ نَارٍ ، فَأُحْمِيَ عَلَيْهَا فِي نَارِ جَهَنَّمَ ، فَيَكْوَى بِهَا جَبَّهُ ، وَجَنِينُهُ ، وَظَهْرُهُ ، كُلَّمَا بَرَدَتْ أُعِيدَتْ لَهُ فِي يَوْمٍ كَانَ مِقْدَارُهُ خَمْسِينَ أَلْفَ سَنَةٍ ، حَتَّى يُقْضَى بَيْنَ الْعِبَادِ فَيَرَى سَبِيلَهُ ، إِمَّا إِلَى الْجَنَّةِ ، وَإِمَّا إِلَى النَّارِ» ، قِيلَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ فَلَا إِبْلُ؟ قَالَ : «وَلَا صَاحِبِ إِبْلٍ لَا يُؤَدِّي مِنْهَا حَقَّهَا ، وَمِنْ حَقِّهَا حَلَبُهَا يَوْمَ وَرْدِهَا ، إِلَّا إِذَا كَانَ يَوْمُ الْقِيَامَةِ بَطِخَ لَهَا بِقَاعٍ قَرَقَرٍ أَوْفَرَ مَا كَانَتْ ، لَا يَفْقِدُ مِنْهَا فَصِيلًا وَاحِدًا ، تَطْوُهُ بِأَخْفَافِهَا ، وَتَعَضُّهُ بِأَفْوَاهِهَا ، كُلَّمَا مَرَّ عَلَيْهِ أُولَاهَا ، رُدَّ عَلَيْهِ أَخْرَاهَا ، فِي يَوْمٍ كَانَ مِقْدَارُهُ خَمْسِينَ أَلْفَ سَنَةٍ ، حَتَّى يُقْضَى بَيْنَ الْعِبَادِ ، فَيَرَى سَبِيلَهُ ، إِمَّا إِلَى الْجَنَّةِ وَإِمَّا إِلَى النَّارِ» .

قِيلَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ فَالْبَقَرُ وَالْغَنَمُ؟ قَالَ : «وَلَا صَاحِبِ بَقَرٍ وَلَا غَنَمٍ لَا يُؤَدِّي مِنْهَا حَقَّهَا ، إِلَّا إِذَا كَانَ يَوْمُ الْقِيَامَةِ ، بَطِخَ لَهَا بِقَاعٍ قَرَقَرٍ ، لَا يَفْقِدُ مِنْهَا شَيْئًا ، لَيْسَ فِيهَا عَقْصَاءٌ ، وَلَا جَلْحَاءٌ ، وَلَا عَضْبَاءٌ ، تَنْطَحُهُ بِقُرُونِهَا ، وَتَطْوُهُ بِأُظْلَافِهَا ، كُلَّمَا مَرَّ عَلَيْهِ

son corps à tout de rôle en un jour évalué à cinquante mille ans, jusqu'à la fin du jugement universel. Il voit alors sa voie ou bien au Paradis, ou bien en Enfer».

On dit: «O Messager de Dieu! Et les chevaux?» Il dit: «Les chevaux sont de trois catégories: Certains sont un lourd péché pour leur propriétaire. D'autres lui sont un paravent. D'autres enfin lui sont une source de salaire. Pour ce qui est des premiers, ce sont ceux qu'on a destinés à la parade, à la vanité et à combattre les Musulmans. Ils sont donc pour lui un lourd péché. Quant aux seconds, ce sont ceux qu'on a destinés au service de Dieu (pour la guerre sainte), qu'on n'a utilisés que dans les choses licites. On n'a pas omis de leur fournir les soins auxquels Dieu leur a donné droit. Ce sont alors un paravent pour leur propriétaire. Quant à ceux qui lui rapportent un salaire, c'est le cas d'un homme qui les a parqués dans un pré (ou un jardin) en les destinant à la guerre sainte pour la défense des Musulmans. Pour tout brin d'herbe qu'ils mangent de ce pré (ou de ce jardin) on lui inscrit une bonne action. De même qu'on lui inscrit des bonnes actions égales en nombre à leurs crottes et à leurs urines. Toutes les fois qu'ils rompent leur corde pour courir une ou deux étapes, il a autant de bonnes actions que les marques de leurs sabots. Chaque fois qu'il les mène à boire à la rivière, Dieu lui inscrit autant de bonnes actions que les gorgées qu'ils ont bues. On dit: «O Messager de Dieu! Et les ânes?» Il dit: «Rien ne m'a été descendu (révélé) au sujet des ânes si ce n'est ce verset unique dans son genre et tellement exhaustif: «Celui qui fait dans le bien le poids d'un grain de poussière le verra et celui qui fait dans le mal le poids d'un grain de poussière le verra»». (URA)

217 – Le devoir de jeûner le mois de Ramaḍān. Le mérite du jeûne et l'exposé de tout ce qui s'y rapporte

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 183*: «O vous qui avez cru! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à vos prédécesseurs...». Jusqu'à ce que Dieu exalté dise (verset 185):

«Le mois de Ramaḍān où a été descendu le Coran comme bonne direction pour les Humains et comme preuve évidente de la bonne direction et du discernement parfait. Que celui d'entre vous qui constate la naissance du mois le jeûne! Celui qui est malade ou en voyage, un nombre équivalent d'autres jours».

1215. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDI) a dit: «Dieu honoré et glorifié a dit: «Tout ce que fait le fils d'Adam est pour lui-même sauf le jeûne, il est pour Moi et c'est Moi qui en donne la récompense. Le jeûne est un bouclier (contre le feu et l'Enfer). Quand l'un de vous jeûne, qu'il s'abstienne de dire des choses obscènes et d'élever la voix. Si quelqu'un l'insulte ou le provoque au combat, qu'il se contente de dire: «Je suis en état de jeûne». Par Celui qui tient l'âme de Moḥammad dans Sa Main, la mauvaise haleine du jeûneur a certainement pour Dieu une meilleure odeur que le musc. Le jeûneur connaît deux joies: Quand il rompt son jeûne il se réjouit et, quand il rencontre son Seigneur, il se réjouit de son jeûne». (URA)

Telle est la version d'Al Boukhāri. Dans une autre version de lui, il est ajouté: «Il renonce pour Moi à son manger, à son boire et à ses désirs charnels. Le

أولاهَا، رُدَّ عَلَيْهِ أُخْرَاهَا، فِي يَوْمٍ كَانَ مِقْدَارُهُ خَمْسِينَ أَلْفَ سَنَةٍ حَتَّى يُقْضَى بَيْنَ الْعِبَادِ، فَيُرَى سَبِيلُهُ إِلَى الْجَنَّةِ وَإِمَّا إِلَى النَّارِ».

قِيلَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ فَالْخَيْلُ؟ قَالَ: «الْخَيْلُ ثَلَاثَةٌ: هِيَ لِرَجُلٍ وَزَرٌّ، وَهِيَ لِرَجُلٍ سِتْرٌ، وَهِيَ لِرَجُلٍ أَجْرٌ، فَأَمَّا الَّتِي هِيَ لَهُ وَزَرٌّ فَرَجُلٌ رَبَطَهَا رِبَاءً وَفَخْرًا وَنَوَاءً عَلَى أَهْلِ الْإِسْلَامِ، فَهِيَ لَهُ وَزَرٌّ، وَأَمَّا الَّتِي هِيَ لَهُ سِتْرٌ، فَرَجُلٌ رَبَطَهَا فِي سَبِيلِ اللَّهِ، ثُمَّ لَمْ يَنْسَ حَقَّ اللَّهِ فِي ظُهُورِهَا، وَلَا رِقَابِهَا، فَهِيَ لَهُ سِتْرٌ، وَأَمَّا الَّتِي هِيَ لَهُ أَجْرٌ، فَرَجُلٌ رَبَطَهَا فِي سَبِيلِ اللَّهِ لِأَهْلِ الْإِسْلَامِ فِي مَرْجٍ، أَوْ رَوْضَةٍ، فَمَا أَكَلَتْ مِنْ ذَلِكَ الْمَرْجِ أَوْ الرَّوْضَةِ مِنْ شَيْءٍ إِلَّا كُتِبَ لَهُ عَدَدُ مَا أَكَلَتْ حَسَنَاتٌ، وَكُتِبَ لَهُ عَدَدُ أَرْوَائِهَا وَأَبْوَالِهَا حَسَنَاتٌ، وَلَا تَقْطَعُ طَوْلُهَا فَاسْتَنْتَ شَرَفًا أَوْ شَرَفَيْنِ إِلَّا كَتَبَ اللَّهُ لَهُ عَدَدَ آثَارِهَا، وَأَرْوَائِهَا حَسَنَاتٍ، وَلَا مَرَّ بِهَا صَاحِبُهَا عَلَى نَهْرٍ، فَشَرِبَتْ مِنْهُ، وَلَا يُرِيدُ أَنْ يَسْقِيَهَا إِلَّا كَتَبَ اللَّهُ لَهُ عَدَدُ مَا شَرِبَتْ حَسَنَاتٍ».

قِيلَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ فَالْحُمْرُ؟ قَالَ: «مَا أُنْزِلَ عَلَيَّ فِي الْحُمْرِ شَيْءٌ إِلَّا هَذِهِ الْآيَةُ الْفَادَةُ الْجَامِعَةُ: ﴿فَمَنْ يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُ. وَمَنْ يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُ﴾» متفقٌ عليه، وهذا لفظُ مُسْلِمٍ.

217 - باب وجوب صوم رمضان

وبيان فضل الصيام وما يتعلق به

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ﴾، إِلَى قَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنْزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ هُدًى لِلنَّاسِ، وَبَيِّنَاتٍ مِنَ الْهُدَى وَالْفُرْقَانِ فَمَنْ شَهِدَ مِنْكُمُ الشَّهْرَ فَلْيَصُمْهُ، وَمَنْ كَانَ مَرِيضًا، أَوْ عَلَى سَفَرٍ، فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ﴾ الآية [البقرة: 183-185].
وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ فَقَدْ تَقَدَّمَتْ فِي الْبَابِ الَّذِي قَبْلَهُ.

1215. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ: كُلُّ عَمَلٍ ابْنِ آدَمَ لَهُ إِلَّا الصِّيَامَ، فَإِنَّهُ لِي وَأَنَا أَجْزِي بِهِ. وَالصِّيَامُ جَنَّةٌ؛ فَإِذَا

jeûne est pour Moi et c'est Moi qui en donne la récompense. La bonne action est payée par dix fois sa valeur».

Dans une autre version de Moslem: «Toutes les œuvres du fils d'Adam voient se multiplier la valeur de leur salaire. La bonne action est payée par dix à sept cents fois sa valeur. Dieu exalté dit: «Sauf le jeûne. Il est pour Moi et c'est Moi qui en donne la récompense. Il renonce en effet à cause de Moi à ses désirs charnels et à son manger. Le jeûneur à deux joies: Une fois quand il rompt son jeûne et une autre quand il rencontre son Seigneur. La mauvaise haleine du jeûneur a certainement pour Dieu une meilleure odeur que le musc».

1216. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui réunit deux bonnes actions (deux bêtes à sacrifier, deux unités de prière, deux jours de jeûne volontaire etc...) au service de Dieu, s'entend appeler à partir des portes du Paradis: «O esclave de Dieu! Voilà une bonne chose que tu viens de faire». Celui qui fait partie des pratiquants fervents de la prière est appelé à partir de la porte de la prière. Celui qui fait partie des volontaires fervents à la guerre sainte est appelé à partir de la porte de la guerre sainte. Celui qui fait partie des pratiquants fervents du jeûne est appelé à partir de la porte dite «du Rayyan» et celui qui fait partie des dispensateurs fervents d'aumônes est appelé à partir de la porte de l'aumône». Abou Bakr (DAS) dit: «O Messenger de Dieu! Que mon père et ma mère te servent de rançon! Il suffit d'être appelé à partir de l'une de ces portes pour être sûr du succès (d'entrer au Paradis)? Est-il possible que quelqu'un soit appelé à partir de toutes ces portes à la fois?» Il dit: «Oui et j'ai bon espoir que tu sois l'un d'eux». (URA)

1217. Selon Sahl Ibn Sa'd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'une des porte du Paradis s'appelle «Rayyan». C'est par elle qu'entrent les jeûneurs au jour de la résurrection. Nul autre qu'eux ne passe par cette porte. On dira alors: «Où sont les jeûneurs?», et les jeûneurs se lèveront (de leurs tombes). Aucun autre qu'eux n'entre par cette porte. Quand tous les jeûneurs seront passés par cette porte, on la ferme pour que personne ne l'emprunte après eux». (URA)

1218. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Chaque fois que quelqu'un jeûne un jour par amour de Dieu, Dieu éloigne à cause de ce jour son visage du feu de l'Enfer d'une distance égale à ce qu'on parcourt en soixante dix ans». (URA)

1219. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quionque jeûne le mois de Ramaḍān poussé par sa foi et dans l'espoir de la récompense divine, Dieu l'absout de tous ses péchés passés». (URA)

1220. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand arrive le mois de Ramaḍān, on ouvre les portes du Paradis, on ferme celles de l'Enfer et des démons sont mis aux fers». (URA)

1221. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Jeûnez dès que vous voyez la nouvelle lune (de Ramaḍān) et rompez le jeûne dès que vous voyez la nouvelle lune (de Shawāl). Si des nuages vous empêchent de la voir, complétez à trente jours le mois de Sha'bān (celui qui précède Ramaḍān). (URA)

Commentaire

Ce Hadith vient appuyer le verset du Coran qui dit: «Que celui d'entre vous qui constate la naissance du mois le jeûne». (*Chapitre 2 – verset 185*).

Il s'agit donc bien de la *constatation*, c'est-à-dire de la vue matérielle du nouveau croissant. Cette vue

كَانَ يَوْمُ صَوْمِ أَحَدِكُمْ فَلَا يَرْفُثْ وَلَا يَصُحَبْ، فَإِنْ سَاءَ أَحَدٌ أَوْ قَاتَلَهُ، فَلْيَقُلْ: إِنِّي صَائِمٌ. وَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ لَخُلُوفُ فَمِ الصَّائِمِ أَطْيَبُ عِنْدَ اللَّهِ مِنْ رِيحِ الْمِسْكِ. لِلصَّائِمِ فَرْحَتَانِ يَفْرَحُهُمَا: إِذَا أَفْطَرَ فَرِحَ بِفِطْرِهِ، وَإِذَا لَقِيَ رَبَّهُ فَرِحَ بِصَوْمِهِ» متفق عليه. وهذا لفظ رواية البخاري. وفي رواية له: «يَتْرُكُ طَعَامَهُ، وَشَرَابَهُ، وَشَهْوَتَهُ، مِنْ أَجْلِ، الصَّيَامِ لِي وَأَنَا أَجْزِي بِهِ، وَالْحَسَنَةُ بِعَشْرِ أَمْثَالِهَا. وَفِي رَوَايَةٍ لِمُسْلِمٍ: «كُلُّ عَمَلٍ ابْنِ آدَمَ يُضَاعَفُ: الْحَسَنَةُ بِعَشْرِ أَمْثَالِهَا إِلَى سَبْعِمِائَةٍ ضِعْفٍ. قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: إِلَّا الصَّوْمَ فَإِنَّهُ لِي وَأَنَا أَجْزِي بِهِ: يَدَعُ شَهْوَتَهُ وَطَعَامَهُ مِنْ أَجْلِ. لِلصَّائِمِ فَرْحَتَانِ: فَرَحَةٌ عِنْدَ فِطْرِهِ، وَفَرَحَةٌ عِنْدَ لِقَاءِ رَبِّهِ. وَلَخُلُوفُ فِيهِ أَطْيَبُ عِنْدَ اللَّهِ مِنْ رِيحِ الْمِسْكِ».

1216. وَعَنْ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ أَنْفَقَ زَوْجَيْنِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ نُودِيَ مِنْ أَبْوَابِ الْجَنَّةِ: يَا عَبْدَ اللَّهِ هَذَا خَيْرٌ، فَمَنْ كَانَ مِنْ أَهْلِ الصَّلَاةِ دُعِيَ مِنْ بَابِ الصَّلَاةِ، وَمَنْ كَانَ مِنْ أَهْلِ الْجِهَادِ دُعِيَ مِنْ بَابِ الْجِهَادِ، وَمَنْ كَانَ مِنْ أَهْلِ الصَّيَامِ دُعِيَ مِنْ بَابِ الرِّيَّانِ، وَمَنْ كَانَ مِنْ أَهْلِ الصَّدَقَةِ دُعِيَ مِنْ بَابِ الصَّدَقَةِ»، قَالَ أَبُو بَكْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -: يَا بِي أَنْتَ وَأُمِّي يَا رَسُولَ اللَّهِ! مَا عَلَى مَنْ دُعِيَ مِنْ تِلْكَ الْأَبْوَابِ مِنْ ضَرُورَةٍ، فَهَلْ يُدْعَى أَحَدٌ مِنْ تِلْكَ الْأَبْوَابِ كُلِّهَا؟ قَالَ: «نَعَمْ وَأَرْجُو أَنْ تَكُونَ مِنْهُمْ» متفق عليه.

1217. وَعَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِنْ فِي الْجَنَّةِ بَابًا يُقَالُ لَهُ: الرِّيَّانُ، يَدْخُلُ مِنْهُ الصَّائِمُونَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، لَا يَدْخُلُ مِنْهُ أَحَدٌ غَيْرُهُمْ، يُقَالُ: أَيْنَ الصَّائِمُونَ؟ فَيَقُومُونَ لَا يَدْخُلُ مِنْهُ أَحَدٌ غَيْرُهُمْ، فَإِذَا دَخَلُوا أُلْغِقَ فَلَمْ يَدْخُلْ مِنْهُ أَحَدٌ» متفق عليه.

1218. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ عَبْدٍ يَصُومُ يَوْمًا فِي سَبِيلِ اللَّهِ إِلَّا بَاعَدَ اللَّهُ بِذَلِكَ الْيَوْمِ وَجْهَهُ عَنِ النَّارِ سَبْعِينَ خَرِيفًا» متفق عليه.

1219. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ صَامَ

peut se faire à l'œil nu mais rien n'empêche de se servir des inventions d'optique les plus perfectionnées et les plus récentes pour détecter la nouvelle lune. Il est même du devoir de toute la nation islamique de construire les observatoires les plus sophistiqués et ses aïeux furent de brillants pionniers dans ce domaine.

Ainsi, quand on constate la naissance de la nouvelle lune dans *n'importe quel pays* musulman de la terre, cela indique la naissance du mois *pour tous les pays du monde* car on ne peut concevoir l'existence de plus d'un calendrier valable, qu'il soit solaire ou lunaire.

Les moyens de communication actuels permettent largement d'annoncer instantanément à tous les pays du monde n'importe quelle nouvelle.

Cependant le simple calcul astronomique ne peut suffire à la détermination du début des mois pour toutes les longitudes. Il se peut en effet que le croissant de lune qui naît dans tel pays à telle heure de la journée ne soit vu dans un autre que plusieurs heures plus tard. Cela dépend de la position de la lune par rapport à la région intéressée et par rapport au soleil. Il est normal, vu la sphéricité de la terre, que cette position varie dans le temps selon la situation géographique de ces régions.

Nos scientifiques avant la lettre, qui sont loin d'être des savants, veulent pourtant astreindre les divers pays musulmans à suivre le soi-disant calcul astronomique sans se baser sur la constatation visuelle. Il en résulte que le mois de Ramaḍān ou de Shawāl débute avec une différence de un à trois jours selon les différents pays musulmans. Or le vrai calcul astronomique ne peut logiquement donner qu'un décalage maximum de dix heures entre les régions les plus éloignées de la terre. Mais on dirait qu'il y a une force externe qui tient à jeter la discorde entre les Musulmans même dans leur façon de compter les jours et ils ont beau jeu avec les hochets dociles qui leur sont servilement acquis.

N'est-il pas en effet révoltant et ridicule de voir tous ces pays commencer leur mois lunaire avec un décalage atteignant jusqu'à trois jours?

218 – La générosité et la bienfaisance. Le devoir de multiplier les œuvres de bien pendant le mois de Ramaḍān et d'en faire davantage encore dans les dix derniers jours de ce mois

1222. Ibn 'Abbās (DAS) rapporte que le **Messenger de Dieu (BSDL)** était l'homme le plus généreux. C'était au mois de Ramaḍān, quand il rencontrait Gabriel, qu'il était le plus généreux. Or Gabriel le rencontrait à chaque nuit de Ramaḍān où ils étudiaient ensemble le Coran. Quand Gabriel rencontrait le **Messenger de Dieu (BSDL)**, ce dernier était certainement plus généreux à dispenser le bien que le vent qui souffle sans arrêt. (URA)

1223. Selon 'Āisha (DAS), le **Messenger de Dieu (BSDL)**, quand entraient les dix dernières nuits de Ramaḍān, les veillait en prière, réveillait sa famille et redoublait de ferveur (m.à.m: serrait son pagne autour de son corps). (URA)

219 – L'interdiction de faire précéder le jeûne de Ramaḍān par le jeûne de certains jours de la deuxième moitié du mois précédent (Sha'bān) sauf pour celui qui ne fait que continuer un jeûne antérieur et dans le cas où le jour jeûné correspond à une habitude à laquelle on s'est astreint, tel celui qui a coutume de jeûner le lundi et le jeudi, il peut alors jeûner ces jours

1224. Selon Abou Hourayra (DAS), le **Prophète (BSDL)** a dit: «Que l'un de vous ne fasse pas précéder Ramaḍān par le jeûne d'un ou deux jours sauf s'il a déjà l'habitude de jeûner un tel jour». (URA)

رَمَضَانَ إِيمَانًا وَاحْتِسَابًا ، غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ « متفقٌ عليه .

1220 . وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « إِذَا جَاءَ رَمَضَانُ ، فَتَحَتْ أَبْوَابُ الْجَنَّةِ ، وَغُلِقَتْ أَبْوَابُ النَّارِ ، وَصُفِدَتِ الشَّيَاطِينُ » متفقٌ عليه .

1221 . وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « صُومُوا لِرُؤُوسِهِ ، وَأَفْطِرُوا لِرُؤُوسِهِ ، فَإِنْ غَبِيَ عَلَيْكُمْ ، فَأَكْمِلُوا عِدَّةَ شَعْبَانَ ثَلَاثِينَ » متفقٌ عليه ، وهذا لفظ البخاري .
وفي رواية مسلم : « فَإِنْ غَمَّ عَلَيْكُمْ فَصُومُوا ثَلَاثِينَ يَوْمًا » .

218 - باب الجود وفعل المعروف والإكثار من الخير

في شهر رمضان ، والزيادة من ذلك في العشر الأواخر منه

1222 . وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَجْوَدَ النَّاسِ ، وَكَانَ أَجْوَدَ مَا يَكُونُ فِي رَمَضَانَ حِينَ يَلْقَاهُ جَبْرِيلُ ، وَكَانَ جَبْرِيلُ يَلْقَاهُ فِي كُلِّ لَيْلَةٍ مِنْ رَمَضَانَ فَيُدَارِسُهُ الْقُرْآنَ ، فَلَرَسُولُ اللَّهِ ﷺ حِينَ يَلْقَاهُ جَبْرِيلُ أَجْوَدُ بِالْخَيْرِ مِنَ الرِّيحِ الْمُرْسَلَةِ « متفقٌ عليه .

1223 . وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : « كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا دَخَلَ الْعَشْرُ أَحْيَا اللَّيْلَ ، وَأَيْقَظَ أَهْلَهُ ، وَشَدَّ الْمَتَرَّ » متفقٌ عليه .

219 - باب النهي عن تقدّم رمضان بصوم بعد نصف شعبان

إلا لمن وصله بما قبله ، أو وافق عادة له بأن كان

عادته صوم الاثنين والخميس فوافقه

1224 . عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « لَا يَتَقَدَّمَنَّ أَحَدُكُمْ رَمَضَانَ بِصَوْمِ يَوْمٍ أَوْ يَوْمَيْنِ ، إِلَّا أَنْ يَكُونَ رَجُلٌ كَانَ يَصُومُ صَوْمَهُ ، فَلْيَصُمْ ذَلِكَ الْيَوْمَ » متفقٌ عليه .

1225. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne jeûnez pas les jours qui précèdent Ramaḍān. Jeûnez quand vous voyez la nouvelle lune (de Ramaḍān) et rompez le jeûne quand vous voyez la nouvelle lune (de Shawāl). Si la brume vous empêche de la voir, complétez le mois en cours à trente jours». (Rapporté par Attirmidhī)

1226. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand il ne reste plus de Sha'bān que sa deuxième moitié, ne jeûnez plus». (Rapporté par Attirmidhī).

1227. 'Ammār Ibn Yāser (DAS) a dit: «Celui qui jeûne le jour du doute (celui qui précède le début présumé de Ramaḍān) a désobéi à Abou Al Qāsem (nom élogieux du Prophète)». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

220 – Ce qu'on dit en voyant la nouvelle lune

1228. Selon Ṭalḥa Ibn 'Oubeydullāh (DAS), le Prophète (BSDL) disait en voyant la nouvelle lune: «Seigneur Dieu! Apporte-nous avec cette nouvelle lune la sécurité et la foi ainsi que le salut et l'Islam (la complète soumission à Dieu). Croissant de raison accomplie et de bien! Ton Seigneur et le mien est Dieu». (Rapporté par Attirmidhī)

221 – Le mérite de prendre le dernier repas de la nuit (Saḥour) et de le retarder dans la mesure où l'on ne risque pas de voir le lever de l'aurore

1229. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Prenez le dernier repas de la nuit car il y a dans ce repas une bénédiction». (URA)

1230. Zeyd Ibn Thābet (DAS) rapporte: «Nous primes notre dernier repas de la nuit avec le Messenger de Dieu (BSDL) puis nous nous levâmes pour la prière (de l'aube)». On lui dit: «Combien de temps y avait-il entre eux?» Il dit: «Le temps de réciter cinquante versets (environ un quart d'heure)». (URA)

1231. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) avait deux Muezzins, Bilāl et Ibn Ommi Maktūm». Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Bilāl appelle à la prière pendant la nuit. Mangez et buvez jusqu'à l'appel d'Ibn Ommi

1225. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا تَصُومُوا قَبْلَ رَمَضَانَ ، صُومُوا لِرُؤْيَيْهِ ، وَأَفْطِرُوا لِرُؤْيَيْهِ ، فَإِنْ حَالَتْ دُونَهُ غَيَابَةٌ فَأَكْمِلُوا ثَلَاثِينَ يَوْمًا » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .

«الغِيَابَةُ» بالغين المعجمة وبالياء المثناة من تحت المكررة ، وهي السحابة .

1226. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِذَا بَقِيَ نِصْفٌ مِنْ شَعْبَانَ فَلَا تَصُومُوا » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .

1227. وَعَنْ أَبِي الْيَقْظَانِ عَمَّارِ بْنِ يَاسِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : « مَنْ صَامَ الْيَوْمَ الَّذِي يُشَكُّ فِيهِ فَقَدْ عَصَى أَبَا الْقَاسِمِ ﷺ » رواه أبو داود ، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ .

220 - باب ما يُقَالُ عِنْدَ رُؤْيَةِ الْهَلَالِ

1228. عَنْ طَلْحَةَ بْنِ عُبَيْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا رَأَى الْهَلَالَ قَالَ : « اللَّهُمَّ أَهْلُهُ عَلَيْنَا بِالْأَمْنِ وَالْإِيمَانِ ، وَالسَّلَامَةِ وَالْإِسْلَامِ ، رَبِّي وَرَبُّكَ اللَّهُ ، هَلَالٌ رُشْدٍ وَخَيْرٍ » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

221 - باب فَضْلِ السُّحُورِ وَتَأْخِيرِهِ مَا لَمْ يَخْشَ طُلُوعَ الْفَجْرِ

1229. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « تَسَحَّرُوا ، فَإِنَّ فِي السُّحُورِ بَرَكََةً » متفقٌ عليه .

1230. وَعَنْ زَيْدِ بْنِ ثَابِتٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : تَسَحَّرْنَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، ثُمَّ قُمْنَا إِلَى الصَّلَاةِ . قِيلَ : كَمْ كَانَ بَيْنَهُمَا ؟ قَالَ : قَدَرُ خَمْسِينَ آيَةً . متفقٌ عليه .

1231. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : كَانَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ مُوَدَّانِ : بِلَالٌ ، وَابْنُ أُمِّ مَكْتُومٍ . فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنَّ بِلَالَ يُؤَدِّنُ بِلِيلٍ ، فَكُلُوا وَاشْرَبُوا »

Maktūm». Le narrateur ajoute: «C'était juste le moment compris entre la descente de l'un (du haut du minaret) et la montée de l'autre». (URA)

1232. Selon 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ce qui différencie notre jeûne de celui des gens du Livre (Juifs et Chrétiens) c'est le dernier repas de la nuit». (Rapporté par Moslem)

222 – Le mérite de hâter la rupture du jeûne. L'indication de ce que l'on doit y manger de préférence et de ce qu'on dit après la rupture du jeûne

1233. Selon Sahl Ibn Sa'd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La foi des gens ne cessera pas de se bien porter tant qu'ils hâteront la rupture de leur jeûne». (URA)

Commentaire

Pour éviter tout excès, ce Ḥadīth nous prescrit de rompre le jeûne immédiatement après la disparition du disque solaire derrière la ligne de l'horizon.

Certains pourtant continuaient le jeûne jusqu'au lever de l'étoile de la nuit par excès de scrupule.

Ce Ḥadīth vient les dissuader de telles pratiques masochistes car la religion est avant tout aisance et facilité.

Le savant Al Ḥāfēdh Ibn Hajar, dans son livre «Fath Al Bārī», s'élève aussi contre cette manie courante consistant à avancer l'heure du dernier repas de la nuit et à retarder celle de la rupture du jeûne, soi-disant par scrupule.

On apprend ainsi à respecter l'heure exacte sans l'avancer ni la retarder d'une minute et c'est là le vrai sens de l'exactitude.

1234. Abou 'Aṭīya a dit: «Nous entrâmes, Masrūq et moi, chez 'Āisha (DAS). Masrūq lui dit: «Il y a deux hommes parmi les Compagnons de Moḥammad (BSDL) qui sont toujours empressés à accomplir toute action de bien. L'un d'eux se hâte de faire la prière du Maghreb (coucher du soleil) et de rompre le jeûne et l'autre les retarde». Elle dit: «Lequel des deux se hâte-t-il à faire la prière du Maghreb et à rompre le jeûne?». Il dit: «'Abdullāh (voulant dire «Ibn Mas'ūd»)). Elle dit: «C'est justement ainsi que faisait le Messenger de Dieu (BSDL)». (Rapporté par Moslem)

1235. Selon Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu glorifié et honoré a dit: «Parmi Mes esclaves c'est celui qui hâte le plus la rupture du jeûne que J'aime le plus». (Rapporté par Attirmidhī)

1236. Selon 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand la nuit arrive de ce côté-là, quand le jour s'en va de ce côté-là et quand le soleil disparaît derrière l'horizon, le jeûneur est alors en état de rupture de jeûne». (URA)

1237. 'Abdullāh Ibn Abi Awfa (DAS) a dit: «Nous marchâmes avec le Messenger de Dieu (BSDL) alors qu'il jeûnait. Dès que le soleil disparut derrière l'horizon, il dit à l'un des gens: «Descends, Untel! et mélange-nous le sawiq (farine de blé ou d'orge grillé) avec de l'eau». Il dit: «O Messenger de Dieu! Si tu attendais encore la tombée de la nuit?» Il dit: «Descends et mélange-nous le sawiq avec de l'eau». L'autre dit: «Il fait pourtant encore jour». Il dit: «Descends et mélange-nous le sawiq avec de l'eau». Il descendit enfin et leur mélangea le sawiq avec de l'eau. Le

حَتَّى يُؤْذِنَ ابْنُ أُمِّ مَكْتُومٍ « قَالَ وَلَمْ يَكُنْ بَيْنَهُمَا إِلَّا أَنْ يَنْزِلَ هَذَا وَيَرْفَى هَذَا ، مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
1232 . وَعَنْ عَمْرِو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ :
« فَضْلُ مَا بَيْنَ صِيَامِنَا وَصِيَامِ أَهْلِ الْكِتَابِ أَكْلَةُ السَّحْرِ » رواه مسلم .

222 - باب فضل تعجيل الفطر وما يفطر عليه وما يقوله بعد الإفطار

1233 . عَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « لَا يَزَالُ
النَّاسُ بِخَيْرٍ مَا عَجَّلُوا الْفِطْرَ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1234 . وَعَنْ أَبِي عَطِيَّةَ قَالَ : دَخَلْتُ أَنَا وَمَسْرُوقٌ عَلَى عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا -
فَقَالَ لَهَا مَسْرُوقٌ : رَجُلَانِ مِنْ أَصْحَابِ مُحَمَّدٍ ﷺ كِلَاهُمَا لَا يَأْتُو عَنْ الْخَيْرِ : أَحَدُهُمَا
يُعَجِّلُ الْمَغْرِبَ وَالْإِفْطَارَ ، وَالْآخَرُ يُؤَخِّرُ الْمَغْرِبَ وَالْإِفْطَارَ ؟ فَقَالَتْ : مَنْ يُعَجِّلُ الْمَغْرِبَ
وَالْإِفْطَارَ ؟ قَالَ : عَبْدُ اللَّهِ - بَعْنِي ابْنُ مَسْعُودٍ - فَقَالَتْ : هَكَذَا كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَصْنَعُ .
رواه مسلم .
قوله « لَا يَأْلُو » أي : لَا يُقْصِرُ فِي الْخَيْرِ .

1235 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « قَالَ اللَّهُ
عَزَّ وَجَلَّ : أَحَبُّ عِبَادِي إِلَيَّ أَعَجَّلَهُمْ فِطْرًا » رواه الترمذي وقال : حَدِيثٌ حَسَنٌ .

1236 . وَعَنْ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ :
« إِذَا أَقْبَلَ اللَّيْلُ مِنْ هَهْنَا وَأَدْبَرَ النَّهَارُ مِنْ هَهْنَا ، وَغَرَبَتِ الشَّمْسُ ، فَقَدْ أَفْطَرَ الصَّائِمُ »
مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1237 . وَعَنْ أَبِي إِبْرَاهِيمَ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أَبِي أَوْفَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : سِرْنَا
مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَهُوَ صَائِمٌ ، فَلَمَّا غَرَبَتِ الشَّمْسُ ، قَالَ لِبَعْضِ الْقَوْمِ : « يَا فُلَانُ أَنْزِلْ
فَاجِدْ لَنَا » ، فَقَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ لَوْ أَمْسَيْتَ ؟ قَالَ : « أَنْزِلْ فَاجِدْ لَنَا » ، قَالَ : إِنَّ عَلَيْكَ
نَهَارًا ، قَالَ : « أَنْزِلْ فَاجِدْ لَنَا » ، قَالَ : فَتَزَلَّ فَجَدَحَ لَهُمْ فَشَرِبَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ، ثُمَّ

Messenger de Dieu (BSDL) en but et dit: «Quand vous voyez la nuit arriver de ce côté-ci, le jeûneur est en état de rupture de jeûne (il désigna de sa main l'Orient)». (URA)

1238. Selon le Compagnon du Prophète Salmān Ibn ʿĀmer (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous rompt son jeûne qu'il le fasse en mangeant des dattes. S'il n'en trouve pas, qu'il boive de l'eau car c'est un moyen de purification». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1239. Anas (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) rompait son jeûne en mangeant quelques dattes mûres avant de faire la prière. S'il n'en trouvait pas, il se contentait de quelques petites dattes, sinon il buvait quelques gorgées d'eau». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

223 – Le devoir d'ordonner au jeûneur de préserver sa langue et ses autres organes de tous les actes interdits ainsi que des injures et autres grossièretés

1240. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous est dans son jour de jeûne, qu'il s'abstienne de dire des grossièretés et d'élever la voix. Si quelqu'un l'injurie ou le provoque au combat, qu'il dise: «Je suis en état de jeûne». (URA)

1241. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui ne s'abstient pas de mentir et d'agir en pur mensonge, Dieu n'a que faire de son renoncement à son manger et à son boire». (Rapporté par Al Boukhāri)

224 – Quelques questions se rapportant au jeûne

1242. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous mange ou boit par oubli, qu'il poursuive quand même son jeûne car c'est uniquement Dieu qui l'a alimenté et l'a abreuvé». (URA)

1243. Laqīṭ Ibn Šabira (DAS) rapporte: «J'ai dit: «O Messenger de Dieu! Informe-moi à propos des ablutions». Il dit: «Fais tes ablutions en lavant entièrement

قال: «إِذَا رَأَيْتُمُ اللَّيْلَ قَدْ أَقْبَلَ مِنْ هَهُنَا، فَقَدْ أَفْطَرَ الصَّائِمُ» وَأَشَارَ بِيَدِهِ قِبَلَ الْمَشْرِقِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

قوله: «اجْدَحْ» يجيم ثم دال ثم حاء مهملتين، أي: اخلط السويق بالماء.

1238. وَعَنْ سَلْمَانَ بْنِ عَامِرٍ الضَّبِّيِّ الصَّحَابِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِذَا أَفْطَرَ أَحَدُكُمْ، فَلْيَفْطِرْ عَلَى تَمَرٍ، فَإِنْ لَمْ يَجِدْ، فَلْيَفْطِرْ عَلَى مَاءٍ فَإِنَّهُ طَهُورٌ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

1239. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُفْطِرُ قَبْلَ أَنْ يُصَلِّيَ عَلَى رُطَبَاتٍ، فَإِنْ لَمْ تَكُنْ رُطَبَاتٌ فْتُمِيرَاتٌ، فَإِنْ لَمْ تَكُنْ تُمِيرَاتٌ حَسَا حَسَوَاتٍ مِنْ مَاءٍ. رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

223 - باب أمر الصائم بحفظ لسانه وجوارحه عن

المُخَالَفَاتِ وَالْمُشَاتِمَةِ وَنَحْوِهَا

1240. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا كَانَ يَوْمُ صَوْمٍ أَحَدِكُمْ، فَلَا يَرْفُثْ وَلَا يَصْخَبْ، فَإِنْ سَاءَ أَحَدٌ، أَوْ قَاتَلَهُ، فَلْيَقُلْ: إِنِّي صَائِمٌ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1241. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «مَنْ لَمْ يَدَعْ قَوْلَ الزُّورِ وَالْعَمَلَ بِهِ فَلَيْسَ لِلَّهِ حَاجَةٌ فِي أَنْ يَدَعَ طَعَامَهُ وَشَرَابَهُ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

224 - باب في مسائل من الصوم

1242. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِذَا نَسِيَ أَحَدُكُمْ، فَأَكَلَ، أَوْ شَرِبَ، فَلْيَتِمَّ صَوْمَهُ؛ فَإِنَّمَا أَطْعَمَهُ اللَّهُ وَسَقَاهُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1243. وَعَنْ لَقِيطِ بْنِ صَبْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَخْبِرْنِي

toutes les parties à laver. Nettoie bien l'espace entre tes doigts et insiste sur le rinçage du nez sauf si tu es en état de jeûne». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1244. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) se trouvait parfois à l'aube en état d'impureté rituelle à la suite de rapports avec sa famille. Il faisait alors les grandes ablutions et commençait son jeûne. (URA)

1245. Selon 'Āisha (DAS) et Ommou Salma (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) se levait parfois le matin en état d'impureté rituelle (pas simplement à la suite d'un rêve) et commençait malgré cela son jeûne. (URA)

225 – Le mérite de jeûner les mois de Mouharram (premier mois de l'année lunaire), de Sha'bān, ainsi que les mois sacrés

1246. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le jeûne le plus méritoire après celui de Ramaḍān est celui du mois sacré de Dieu (Mouharram) et la prière la plus méritoire après la prière obligatoire est celle de la nuit». (Rapporté par Moslem)

1247. 'Āisha (DAS) a dit: «Le Prophète (BSDL) ne jeûnait à aucun mois plus qu'il ne jeûnait à celui de Sha'bān. Il jeûnait entièrement Sha'bān». Dans une autre version: «Il jeûnait entièrement Sha'bān sauf quelques jours». (URA)

1248. Moujiba Al Bāhiliya rapporte que son père (ou son oncle) vint trouver le Messenger de Dieu (BSDL) puis s'en alla et revint le trouver l'année suivante. Son état général et son apparence furent entre-temps affectés par le jeûne continu qu'il y avait observé. Il dit: «O Messenger de Dieu! Est-ce que tu ne me reconnais pas?» Il dit: «Et qui es-tu?». Il dit: «Je suis l'homme de la tribu Bahila qui t'a rendu visite l'an dernier». Il lui dit: «Qu'est-ce qui t'a ainsi affecté alors que tu avais bonne mine?» Il dit: «Depuis que je t'ai quitté je n'ai plus rien mangé sauf la nuit». Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Tu t'es donc soumis à des tourments?» Puis il ajouta: «Jeûne le mois de la patience (Ramaḍān) et un jour de chacun des autres mois». Il dit: «Ajoute m'en encore!» Il dit: «Jeûne deux jours par mois». Il dit: «Ajoute m'en encore!» Il dit: «Jeûne un certain nombre de jours (et il montra trois doigts) d'un mois sacré puis romps le jeûne, puis de nouveau un certain nombre de jours d'un mois sacré puis rompt le jeûne, puis un certain nombre de jours d'un mois sacré puis romps le jeûne». (Rapporté par Abou Dawūd)

عَنِ الْوُضُوءِ؟ قَالَ: «أَسْبَغَ الْوُضُوءَ، وَخَلَّلَ بَيْنَ الْأَصَابِعِ، وَبَالَغَ فِي الْاسْتِنْشَاقِ، إِلَّا أَنْ تَكُونَ صَائِمًا» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

1244. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَذْكُرُهُ الْفَجْرُ وَهُوَ جُنُبٌ مِنْ أَهْلِهِ، ثُمَّ يَغْتَسِلُ وَيَصُومُ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1245. وَعَنْ عَائِشَةَ وَأُمِّ سَلَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَتَا: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُصْبِحُ جُنُبًا مِنْ غَيْرِ حُلْمٍ، ثُمَّ يَصُومُ مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

225 - باب بيان فضل صوم المحرم وشعبان والأشهر الحرم

1246. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَفْضَلُ الصَّيَامِ بَعْدَ رَمَضَانَ؛ شَهْرُ اللَّهِ الْمُحَرَّمِ، وَأَفْضَلُ الصَّلَاةِ بَعْدَ الْفَرِيضَةِ: صَلَاةُ اللَّيْلِ» رواه مسلم.

1247. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: لَمْ يَكُنِ النَّبِيُّ ﷺ يَصُومُ مِنْ شَهْرٍ أَكْثَرَ مِنْ شَعْبَانَ، فَإِنَّهُ كَانَ يَصُومُ شَعْبَانَ كُلَّهُ. وَفِي رَوَايَةٍ: كَانَ يَصُومُ شَعْبَانَ إِلَّا قَلِيلًا. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1248. وَعَنْ مَجِيبَةَ الْبَاهِلِيَّةِ، عَنْ أَبِيهَا أَوْ عَمِّهَا، أَنَّهُ أَتَى رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، ثُمَّ انْطَلَقَ فَأَتَاهُ بَعْدَ سَنَةٍ، وَقَدْ تَغَيَّرَتْ حَالُهُ وَهَيْئَتُهُ، فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَمَا تَعْرِفُنِي؟ قَالَ: «وَمَنْ أَنْتَ؟» قَالَ: أَنَا الْبَاهِلِيُّ الَّذِي جِئْتُكَ عَامَ الْأَوَّلِ. قَالَ: «فَمَا غَيْرُكَ، وَقَدْ كُنْتَ حَسَنَ الْهَيْئَةِ؟» قَالَ: مَا أَكَلْتُ طَعَامًا مِنْذُ فَارَقْتُكَ إِلَّا بَلِيلًا. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «عَذَّبْتَ نَفْسَكَ!» ثُمَّ قَالَ: «صُمْ شَهْرَ الصَّبْرِ (رَمَضَانَ)، وَيَوْمًا مِنْ كُلِّ شَهْرٍ»، قَالَ: زِدْنِي، فَإِنَّ بِي قُوَّةً، قَالَ: «صُمْ يَوْمَيْنِ»، قَالَ: زِدْنِي، قَالَ: «صُمْ ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ»، قَالَ: زِدْنِي، قَالَ: «صُمْ مِنَ الْحَرَمِ وَاتْرُكْ، صُمْ مِنَ الْحَرَمِ وَاتْرُكْ، صُمْ مِنَ الْحَرَمِ وَاتْرُكْ» وَقَالَ بِأَصَابِعِهِ الثَّلَاثِ فَصَمَّهَا، ثُمَّ أَرْسَلَهَا. رواه أبو داود.

و«شهر الصبر»: رمضان.

226 – Le mérite du jeûne et autres actions de bien dans les dix premiers jours du mois de Dhoulhijja (12^e mois lunaire)

1249. Selon Ibn ‘Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il n’y a pas de jours où les actions de bien sont plus aimées de Dieu que ces jours (il voulait dire les dix premiers jours de Dhoulhijja)». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Pas même le combat au service de Dieu?» Il dit: «Pas même le combat au service de Dieu sauf s’il s’agit d’un homme qui sortit offrant sa vie et son argent et ne revint avec aucun des deux». (Rapporté par Al Boukhāri)

227 – Le mérite du jeûne du jour de ‘Arafa (9^e jour de Dhoulhijja) ainsi que le jeûne des neuvième et dixième jours de Mouharram

1250. Abou Qatāda (DAS) a dit: «On interrogea le Messenger de Dieu sur le jeûne du jour de ‘Arafa. Il dit: «Il fait absoudre les péchés de l’an passé et de l’année en cours». (Rapporté par Moslem)

1251. Ibn ‘Abbās (DAS) rapporte que le Messenger de Dieu (BSDL) a jeûné le dixième jour de Mouharram et a ordonné de le jeûner». (URA)

1252. Selon Abou Qatāda (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) fut interrogé une fois sur le jeûne du dixième jour de Mouharram. Il dit: «Il fait absoudre les péchés de l’an passé». (Rapporté par Moslem)

1253. Selon Ibn ‘Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si je suis encore en vie l’an prochain, je jeûnerai sûrement le neuvième jour de Mouharram». (Rapporté par Moslem)

228 – Où il est bon de jeûner six jours de Shawāl

1254. Selon Abou Ayūb (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a jeûné le mois de Ramadān puis l’a fait suivre de six jours de Shawāl (10^e mois lunaire), c’est comme s’il avait jeûné tout le temps». (Rapporté par Moslem)

229 – Où il est bon de jeûner les lundis et les jeudis

1255. Selon Abou Qatāda (DAS), on interrogea le Messenger de Dieu (BSDL) sur le jeûne du lundi. Il dit: «C’est un jour où je suis né et où je fus suscité comme Messenger (ou: où commença pour moi la révélation)». (Rapporté par Moslem)

226 - باب فضل الصوم وغيره في العشر الأول من ذي الحجة

1249. عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ أَيَّامٍ الْعَمَلُ الصَّالِحُ فِيهَا أَحَبُّ إِلَى اللَّهِ مِنْ هَذِهِ الْأَيَّامِ» يَعْنِي: أَيَّامَ الْعَشْرِ، قَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ وَلَا الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ؟ قَالَ: «وَلَا الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، إِلَّا رَجُلٌ خَرَجَ بِنَفْسِهِ، وَمَالِهِ، فَلَمْ يَرْجِعْ مِنْ ذَلِكَ بِشَيْءٍ» رواه البخاري.

227 - باب فضل صوم يوم عرفة وعاشوراء وتاسوعاء

1250. عَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سُئِلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنْ صَوْمِ يَوْمِ عَرَفَةَ؟ قَالَ: «يُكَفِّرُ السَّنَةَ الْمَاضِيَةَ وَالْبَاقِيَةَ» رواه مسلم.

1251. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ صَامَ يَوْمَ عَاشُورَاءَ، وَأَمَرَ بِصِيَامِهِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1252. وَعَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ سُئِلَ عَنْ صِيَامِ يَوْمِ عَاشُورَاءَ، فَقَالَ: «يُكَفِّرُ السَّنَةَ الْمَاضِيَةَ» رواه مسلم.

1253. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَئِنْ بَقِيتُ إِلَى قَابِلٍ لَأُصُومَنَّ التَّاسِعَ» رواه مسلم.

228 - باب استحباب صوم ستة أيام من شوال

1254. عَنْ أَبِي أَيُّوبَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ صَامَ رَمَضَانَ، ثُمَّ أَتْبَعَهُ سِتًّا مِنْ شَوَّالٍ، كَانَ كَصِيَامِ الدَّهْرِ» رواه مسلم.

229 - باب استحباب صوم الاثنين والخميس

1255. عَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ سُئِلَ عَنْ صَوْمِ يَوْمِ

1256. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les œuvres sont présentées (à Dieu) le lundi et le jeudi et j'aime bien que mes œuvres soient présentées alors que je jeûne». (Rapporté par Attirmidhî)

1257. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) tenait à jeûner le lundi et le jeudi. (Rapporté par Attirmidhî)

230 – Où il est bon de jeûner trois jours par mois

Le mieux est de les jeûner dans les trois jours de la pleine lune («les nuits blanches») à savoir les 13^e, 14^e et 15^e jours du mois lunaire. On dit ailleurs: «Les 12^e, 13^e et 14^e jours».

Mais la version la plus sûre et la plus connue est la première.

1258. Abou Hourayra (DAS) a dit: «Mon grand ami (le Prophète) m'a recommandé trois choses:

1. Le jeûne de trois jours par mois.
2. Deux unités de prière entre le lever du soleil et midi (aḍouḥa).
3. Une unité de prière avant de m'endormir». (URA)

1259. Abouddardā' (DAS) a dit: «Mon ami (BSDL) m'a recommandé trois choses que je n'abandonnerai jamais tant que je serai en vie:

1. Le jeûne de trois jours par mois.
2. La prière entre le lever du soleil et midi (aḍouḥa).
3. Et de ne pas m'endormir avant d'avoir clôturé mes prières par une unité de prière». (Rapporté par Moslem)

1260. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le jeûne de trois jours par mois est comme le jeûne de tout le temps». (URA)

1261. Mou'ādha Al 'Adawiya a demandé à 'Āisha (DAS): «Est-ce que le Messenger de Dieu (BSDL) jeûnait trois jours de chaque mois?» Elle lui dit: «Oui». Je dis: «De quelle partie du mois étaient ces trois jours?» Elle dit: «Cela lui importait peu de quelle partie du mois étaient ces trois jours». (Rapporté par Moslem)

1262. Selon Abou Dharr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Si tu

- الاثنين فقال: «ذَلِكَ يَوْمٌ وُلِدْتُ فِيهِ، وَيَوْمٌ بُعِثْتُ، أَوْ أُنْزِلَ عَلَيَّ فِيهِ» رواه مسلم.
1256. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «تُعْرَضُ الْأَعْمَالُ يَوْمَ الْاِثْنَيْنِ وَالْخَمِيسِ، فَأُحِبُّ أَنْ يُعْرَضَ عَمَلِي وَأَنَا صَائِمٌ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن، ورواه مسلم بغير ذكر الصوم.
1257. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَتَحَرَّى صَوْمَ الْاِثْنَيْنِ وَالْخَمِيسِ. رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

230 - باب استحباب صوم ثلاثة أيام من كل شهر

- والأفضل صومها في الأيام البيض، وهي: الثالث عشر، والرابع عشر والخامس عشر. وقيل: الثاني عشر، والثالث عشر، والرابع عشر، والصحيح المشهور هو الأول.
1258. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: أَوْصَانِي خَلِيلِي ﷺ بِثَلَاثٍ: صِيَامِ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ مِنْ كُلِّ شَهْرٍ، وَرَكَعَتَيِ الضُّحَى، وَأَنْ أُوتَرَ قَبْلَ أَنْ أَنَامَ. متفق عليه.
1259. وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: أَوْصَانِي حَبِيبِي ﷺ بِثَلَاثٍ لَنْ أَدَعَهُنَّ مَا عِشْتُ: بِصِيَامِ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ مِنْ كُلِّ شَهْرٍ، وَصَلَاةِ الضُّحَى، وَبَأَنْ لَا أَنَامَ حَتَّى أُوتَرَ. رواه مسلم.
1260. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «صَوْمُ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ مِنْ كُلِّ شَهْرٍ صَوْمُ الدَّهْرِ كُلِّهِ» متفق عليه.
1261. وَعَنْ مُعَاذَةَ الْعَدَوِيَّةِ أَنَّهَا سَأَلَتْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - : أَكَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَصُومُ مِنْ كُلِّ شَهْرٍ ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ، قَالَتْ: نَعَمْ. فَقُلْتُ: مِنْ أَيِّ الشَّهْرِ كَانَ يَصُومُ؟ قَالَتْ: لَمْ يَكُنْ يُبَالِي مِنْ أَيِّ الشَّهْرِ يَصُومُ. رواه مسلم.
1262. وَعَنْ أَبِي دَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا صُمْتَ

jeûnes trois jours par mois, que ce soit les 13^e, 14^e et 15^e jours». (Rapporté par Attirmidhī)

1263. Qatāda Ibn Milhān (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous ordonnait de jeûner les jours des nuits blanches (13^e, 14^e et 15^e jours). (Rapporté par Abou Dawūd)

1264. Selon Ibn ‘Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) jeûnait assidûment les jours des nuits blanches (13^e, 14^e et 15^e jours du mois lunaire) même quand il était en voyage. (Rapporté par Annasā’ī)

231 – Le mérite de celui qui assure au jeûneur le repas de rupture du jeûne. Le mérite du jeûneur qui fait partager son repas aux autres. Les bénédictions que doit dire l’hôte pour celui qui le fait manger chez lui

1265. Selon Zeyd Ibn Khāled Al Jouhanī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui assure à un jeûneur son repas de rupture du jeûne, a le même salaire que lui sans toutefois rien diminuer du salaire du jeûneur». (Rapporté par Attirmidhī)

1266. Oummou ‘Oumāra Al Anṣārī (DAS) rapporte que le Prophète (BSDL) entra une fois chez elle. Elle lui présenta quelque chose à manger. Il lui dit: «Mange». Elle dit: «Je jeûne». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Quand on mange chez le jeûneur, les Anges ne cessent de prier pour lui jusqu’à ce qu’on ait fini de manger». Peut-être même a-t-il dit: «Jusqu’à ce qu’ils soient rassasiés». (Rapporté par Attirmidhī)

1267. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) vint une fois chez Sa’d Ibn ‘Oubāda (DAS) qui apporta alors du pain et de l’huile. Le Prophète (BSDL) mangea et dit «Puissent les Jeûneurs déjeuner chez vous, puissent les gens pieux manger à votre table et puissent les Anges prier pour vous!». (Rapporté par Abou Dawūd)

مِنَ الشَّهْرِ ثَلَاثًا، فَصُمُّ ثَلَاثَ عَشْرَةٍ، وَأَرْبَعَ عَشْرَةٍ، وَخَمْسَ عَشْرَةٍ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1263. وعن قتادة بن ملحان - رضي الله عنه - قال: كان رسول الله ﷺ يأمرنا بصيام أيام البيض: ثلاث عشرة، وأربع عشرة، وخمس عشرة. رواه أبو داود.

1264. وعن ابن عباس - رضي الله عنهما - قال: كان رسول الله ﷺ لا يفطر أيام البيض في حصر ولا سفر. رواه النسائي بإسناد حسن.

231 - باب فضل من فطر صائماً، وفضل الصائم الذي يؤكل عنده، ودعاء الآكل للمأكل عنده

1265. عن زيد بن خالد الجهني - رضي الله عنه - عن النبي ﷺ قال: «مَنْ فَطَرَ صَائِمًا، كَانَ لَهُ مِثْلُ أَجْرِهِ، غَيْرَ أَنَّهُ لَا يَنْقُصُ مِنْ أَجْرِ الصَّائِمِ شَيْءٌ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

1266. وعن أم عمارة الأنصارية - رضي الله عنها - أن النبي ﷺ دخل عليها، فَقَدَمَتْ إِلَيْهِ طَعَامًا، فَقَالَ: «كُلِي» فَقَالَتْ: إِنِّي صَائِمَةٌ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ الصَّائِمَ تَصَلِّيَ عَلَيْهِ الْمَلَائِكَةُ إِذَا أَكَلَ أَكَلَ عِنْدَهُ حَتَّى يَفْرُغُوا» وَرَبَّمَا قَالَ: «حَتَّى يَسْبُعُوا» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1267. وعن أنس - رضي الله عنه - أن النبي ﷺ جاء إلى سعد بن عبادة - رضي الله عنه - فجاء بخبز وزيت، فأكل، ثُمَّ قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «أَفْطَرْتُ عِنْدَكُمْ الصَّائِمُونَ، وَأَكَلَ طَعَامُكُمْ الْأَبْرَارُ وَصَلَّتْ عَلَيْكُمْ الْمَلَائِكَةُ» رواه أبو داود بإسناد صحيح.

232 – La retraite de contemplation (I'tikāf)

1268. Selon 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) observait une retraite de contemplation durant les dix derniers jours de Ramaḍān. (URA)

1269. Selon 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL) observait une retraite de contemplation durant les dix derniers jours de Ramaḍān et ce jusqu'à ce que Dieu exalté reprît son âme. Puis ses épouses en firent autant après lui. (URA)

1270. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) observait une retraite de contemplation durant dix jours de chaque mois de Ramaḍān. Dans l'année où il devait mourir, il l'observa durant vingt jours. (Rapporté par Al Boukhārī)

233 – Le livre du pèlerinage

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – verset 97:* Les gens sont tenus à l'égard de Dieu de faire le pèlerinage de la Maison, ceux qui en ont les moyens. Quant à ceux qui renient, Dieu se passe largement des créatures».

1271. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'Islam a été bâti sur cinq piliers.

1. L'attestation qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Moḥammad est le Messenger de Dieu.

2. La pratique correcte de la prière.

3. L'acquiescement de l'aumône légale (zakat)

4. Le pèlerinage à la Maison (la Ka'ba).

5. Le jeûne de Ramaḍān. (URA)

1272. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) nous fit un sermon et dit: «O Gens! Dieu vous a prescrit le pèlerinage. Faites-le». Un homme lui demanda: «Est-ce tous les ans? O Messenger de Dieu!» Il se tut jusqu'à ce que l'homme répât trois fois la même question. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit alors: «Si je disais «oui», cela deviendrait pour vous une obligation et vous n'en seriez pas capables». Puis il ajouta: «Tant que je me tais sur une question, ne m'interrogez pas là-dessus. Ceux qui étaient avant vous ne doivent en effet leur perte qu'à leurs nombreuses questions et à leur non conformité avec leurs pro-

كتاب الاعتكاف

232 - باب فضل الاعتكاف

1268. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَعْتَكِفُ الْعَشْرَ الْأَوَّخِرَ مِنْ رَمَضَانَ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1269. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَعْتَكِفُ الْعَشْرَ الْأَوَّخِرَ مِنْ رَمَضَانَ، حَتَّى تَوَفَّاهُ اللَّهُ تَعَالَى، ثُمَّ اعْتَكَفَ أَرْوَاجَهُ مِنْ بَعْدِهِ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1270. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يَعْتَكِفُ فِي كُلِّ رَمَضَانَ عَشْرَةَ أَيَّامٍ، فَلَمَّا كَانَ الْعَامُ الَّذِي قُبِضَ فِيهِ اعْتَكَفَ عَشْرِينَ يَوْمًا. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

www.liilas.com

كتاب الحج

233 - باب وجوب الحج وفضله

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا وَمَنْ كَفَرَ فَإِنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ عَنِ الْعَالَمِينَ﴾ [آل عمران: 97].

1271. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يُنْيِي الْإِسْلَامَ عَلَى خَمْسٍ: شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَإِقَامِ الصَّلَاةِ، وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ، وَحَجِّ الْبَيْتِ، وَصَوْمِ رَمَضَانَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1272. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: خَطَبَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «يَا أَيُّهَا النَّاسُ قَدْ فَرَضَ اللَّهُ عَلَيْكُمُ الْحَجَّ فَحُجُّوا»، فَقَالَ رَجُلٌ: أَكُلَّ عَامٍ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ فَسَكَتَ، حَتَّى قَالَهَا ثَلَاثًا. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَوْ قُلْتُ نَعَمْ لَوَجَبَتْ، وَلَمَّا اسْتَطَعْتُمْ»، ثُمَّ قَالَ: «ذَرُونِي مَا تَرَكْتُكُمْ؛ فَإِنَّمَا هَلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ بِكَثْرَةِ سُؤَالِهِمْ،

phètes. Quand je vous ordonne quelque chose, faites-en ce que vous pouvez et quand je vous interdis une chose, abstenez-vous-en (totalement)». (Rapporte par Moslem)

1273. Toujours selon lui, on demanda au Prophète (BSDL): «Quelle est l'œuvre la plus méritoire?» Il dit: «La foi en Dieu et à son Messenger». On dit: «Et quoi d'autre encore?» Il dit: «Le combat au service de Dieu». On dit: «Et quoi d'autre encore?» Il dit: «Un pèlerinage pur de tout péché». (URA)

1274. Abou Hourayra (DAS) rapporte encore: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui fait le pèlerinage sans commettre ni immoralité, ni dévergondage, retourne (chez lui) aussi pur que le jour où sa mère l'a mis au monde». (URA)

1275. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le petit pèlerinage (‘Omra) efface les péchés jusqu’à la ‘Omra suivante. Le pèlerinage pur de tout péché n’a d’autre récompense que le Paradis». (URA)

1276. ‘Āisha (DAS) rapporte: «J’ai dit: «O Messenger de Dieu! La guerre sainte est à nos yeux l’œuvre la plus méritoire. Pouvons-nous y prendre part?» Il dit: «Vous avez pour vous (femmes) la meilleure guerre sainte, à savoir le pèlerinage pur de tout péché». (Rapporté par Al Boukhāri)

1277. Selon elle encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il n’est pas un jour où Dieu affranchit Ses créatures du feu de l’Enfer plus que le jour de ‘Arafat». (Rapporté par Moslem)

1278. Selon Ibn ‘Abbās (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Une ‘Omra (petit pèlerinage) faite au cours de Ramaḍān équivaut au grand pèlerinage ou à un pèlerinage en ma compagnie».

1279. Selon lui encore, une femme dit: «O Messenger de Dieu! Quand Dieu prescrivit l’obligation du pèlerinage, mon père était âgé et ne pouvait se tenir sur sa monture. Puis-je faire le pèlerinage à sa place?» Il dit: «Oui». (URA)

1280. Laqīt Ibn ‘Āmer (DAS) vint dire au Prophète (BSDL): «Mon père est un vieillard très âgé ne pouvant faire le pèlerinage, pas même le petit. Il ne peut en effet en supporter le voyage». Il lui dit: «Fais à la place de ton père le grand et le petit pèlerinage». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1281. Asā’b Ibn Yazīd (DAS) a dit: «On me fit faire le pèlerinage avec le

وَاخْتِلَافِهِمْ عَلَى أَنْبِيَائِهِمْ ، فَإِذَا أَمَرْتُكُمْ بِشَيْءٍ فَأَتُوا مِنْهُ مَا اسْتَطَعْتُمْ ، وَإِذَا نَهَيْتُكُمْ عَنْ شَيْءٍ فَدَعُوهُ» رواه مسلم.

1273. وَعَنْهُ قَالَ: سُئِلَ النَّبِيُّ ﷺ أَيُّ الْعَمَلِ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «إِيمَانُ بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ»، قِيلَ: ثُمَّ مَاذَا؟ قَالَ: «الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ»، قِيلَ: ثُمَّ مَاذَا؟ قَالَ: «حَجٌّ مَبْرُورٌ» متفق عليه.

«المبرور» هو الذي لا يرتكب صاحبه فيه معصية.

1274. وَعَنْهُ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ حَجَّ، فَلَمْ يَرُفْثْ، وَلَمْ يَفْسُقْ، رَجَعَ كَيَوْمِ وَلَدَتْهُ أُمُّهُ» متفق عليه.

1275. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «الْعُمْرَةُ إِلَى الْعُمْرَةِ كَفَّارَةٌ لِمَا بَيْنَهُمَا، وَالْحَجُّ الْمَبْرُورُ لَيْسَ لَهُ جَزَاءٌ إِلَّا الْجَنَّةُ» متفق عليه.

1276. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ نَرَى الْجِهَادَ أَفْضَلَ الْعَمَلِ، أَفَلَا نُجَاهِدُ؟ فَقَالَ: «لَكِنْ أَفْضَلُ الْجِهَادِ حَجٌّ مَبْرُورٌ» رواه البخاري.

1277. وَعَنْهَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَا مِنْ يَوْمٍ أَكْثَرَ مِنْ أَنْ يُعْتِقَ اللَّهُ فِيهِ عَبْدًا مِنَ النَّارِ مِنْ يَوْمِ عَرَفَةَ» رواه مسلم.

1278. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «عُمْرَةٌ فِي رَمَضَانَ تَعْدِلُ حَجَّةً - أَوْ حَجَّةً مَعِيَ» متفق عليه.

1279. وَعَنْهُ أَنَّ امْرَأَةً قَالَتْ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، إِنَّ فَرِيضَةَ اللَّهِ عَلَى عِبَادِهِ فِي الْحَجِّ، أَدْرَكْتُ أَبِي شَيْخًا كَبِيرًا، لَا يَثْبُتُ عَلَى الرَّاحِلَةِ، أَفَأَحُجُّ عَنْهُ؟ قَالَ: «نَعَمْ» متفق عليه.

1280. وَعَنْ لَقِيطِ بْنِ عَامِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ أَتَى النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَ: إِنَّ أَبِي شَيْخٌ كَبِيرٌ لَا يَسْتَطِيعُ الْحَجَّ، وَلَا الْعُمْرَةَ، وَلَا الظَّعْنَ؟ قَالَ: «حُجَّ عَنْ أَبِيكَ وَاعْتَمِرْ» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

1281. وَعَنْ السَّائِبِ بْنِ يَزِيدَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: حُجَّ بِي مَعَ رَسُولِ اللَّهِ

Messenger de Dieu (BSDL) dans le pèlerinage d'adieu alors que je n'avais que sept ans». (Rapporté par Al Boukhārī)

1282. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Prophète (BSDL) rencontra à Arrawhā' (contrée voisine de Médine) un groupe de gens montés. Il dit: «Qui êtes-vous?» Ils dirent: «Des Musulmans. Et toi qui es-tu?» Il dit: «Le Messenger de Dieu». Une femme éleva alors un petit enfant en disant: «Est-ce que Dieu compte un pèlerinage pour cet enfant?» Il dit: «Oui et tu as toi-même un salaire». (Rapporté par Moslem)

1283. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) fit le pèlerinage sur un chameau qui transportait aussi ses bagages.

1284. Ibn 'Abbās (DAS), a dit: 'Oukādh, Mijanna et Dhoulmajāz étaient des marchés avant l'Islam. Leurs habitants craignaient de commettre un péché en exerçant leur commerce durant les mois du pèlerinage. C'est alors que descendit le verset suivant: «Ce ne sera nullement pour vous un péché de rechercher quelque bienfait de la part de votre Seigneur (*chapitre 2 – verset 198*) dans les mois du pèlerinage». (Rapporté par Al Boukhārī)

www.lilas.com Le livre de la guerre sainte

234 – Le mérite de la guerre sainte

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 9 – verset 36*: «Combattez les Associateurs sans exception de même qu'ils vous combattent sans exception et sachez que Dieu est avec les gens pieux».

2. *Chapitre 2 – verset 216*: «On vous a prescrit l'obligation du combat et c'est une chose que vous n'aimez guère. Or, il se peut que vous n'aimiez pas une chose qu'elle est dans votre bien; et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle est dans votre mal.

Dieu sait et vous ne savez point».

3. *Chapitre 9 – verset 14*: «Courez au front d'un pas léger ou lourd et combattez avec vos biens et vos personnes sur le chemin de Dieu».

4. *Chapitre 9 – verset 111*: «Dieu a acheté des Croyants leur vie et leurs richesses en leur promettant le Paradis. Ils combattent sur le chemin de Dieu en tuant et en se faisant tuer. C'est là une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Torah, l'Evangile et le Coran. Qui tient mieux que Dieu ses engagements? Réjouissez-vous à l'avance de votre vente avec laquelle vous avez fait acte d'allégeance et c'est là le très grand succès».

ﷺ فِي حَجَةِ الْوَدَاعِ ، وَأَنَا ابْنُ سَبْعِ سِنِينَ . رواه البخاري .

1282. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ لَقِيَ رَكْبًا بِالرُّوحَاءِ ، فَقَالَ : «مَنْ الْقَوْمُ؟» قَالُوا : الْمُسْلِمُونَ . قَالُوا : مَنْ أَنْتَ؟ قَالَ : «رَسُولُ اللَّهِ» فَرَفَعَتِ امْرَأَةٌ صَبِيًّا فَقَالَتْ : أَلْهَذَا حَجٌّ؟ قَالَ : «نَعَمْ وَلَكَ أَجْرٌ» رواه مسلم .

1283. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ حَجَّ عَلَى رَحْلِ ، وَكَانَتْ زَامِلَتُهُ . رواه البخاري .

1284. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : كَانَتْ عُكَاظُ وَمِجَنَّةُ ، وَذُو الْمَجَازِ أَسْوَاقًا فِي الْجَاهِلِيَّةِ ، فَتَأْتُمُوا أَنْ يَتَجَرُّوا فِي الْمَوَاسِمِ ، فَتَرَلْتُ : «لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَبْتَغُوا فَضْلًا مِنْ رَبِّكُمْ» [البقرة : 198] فِي مَوَاسِمِ الْحَجِّ . رواه البخاري .

www.lilias.com

كتاب الجهاد

234 - باب فضل الجهاد

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَقَاتِلُوا الْمُشْرِكِينَ كَافَّةً كَمَا يُقَاتِلُونَكُمْ كَافَّةً ، وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ مَعَ الْمُتَّقِينَ﴾ [التوبة : 36] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿كُتِبَ عَلَيْكُمُ الْقِتَالُ وَهُوَ كُرْهُ لَكُمْ ، وَعَسَى أَنْ تَكْرَهُوا شَيْئًا وَهُوَ خَيْرٌ لَكُمْ ، وَعَسَى أَنْ تُحِبُّوا شَيْئًا وَهُوَ شَرٌّ لَكُمْ ، وَاللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ﴾ [البقرة : 216] .
وَقَالَ تَعَالَى : ﴿انْفِرُوا خِفَافًا وَثِقَالًا ، وَجَاهِدُوا بِأَمْوَالِكُمْ وَأَنْفُسِكُمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ﴾ [التوبة : 41] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿إِنَّ اللَّهَ اشْتَرَى مِنَ الْمُؤْمِنِينَ أَنْفُسَهُمْ وَأَمْوَالَهُمْ بِأَنْ لَهُمُ الْجَنَّةَ يُقَاتِلُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَيَقْتُلُونَ وَيُقْتَلُونَ ، وَعَدًا عَلَيْهِ حَقًّا فِي التَّوْرَةِ وَالْإِنْجِيلِ وَالْقُرْآنِ . وَمَنْ أَوْفَى بِعَهْدِهِ مِنَ اللَّهِ ، فَاسْتَبْشِرُوا بِبَيْعِكُمْ الَّذِي بَايَعْتُمْ بِهِ ، وَذَلِكَ هُوَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾ [التوبة : 111] .

5. *Chapitre 4 – versets 95 et 96*: «Ne sont pas sur un même niveau ceux des Croyants qui restent (chez eux) sans empêchement physique et ceux qui combattent sur le chemin de Dieu avec leurs biens et leurs vies. Dieu a élevé d'un degré ceux qui combattent avec leurs biens et leurs vies au-dessus des inactifs. A tous Il a promis la meilleure (part) mais Dieu a favorisé les combattants sur les inactifs par un salaire immense (95).

Des degrés de Sa part, une absolution et une miséricorde. Dieu est constamment absolveur et miséricordieux». (96).

6. *Chapitre 61 – verset 10 à 13*: «O vous qui avez cru! Voulez-vous que je vous indique un commerce qui vous sauve d'un supplice douloureux? (10).

Vous croyez à Dieu et à Son Messenger et vous combattez sur le sentier de Dieu avec vos biens et vos vies. Cela vous est bien meilleur si vous saviez. (11).

Il vous donnera alors l'absolution de vos péchés et vous introduira dans des jardins sous lesquels coulent les rivières et dans des demeures agréables dans les jardins de l'Eden. C'est là le plus grand succès (12).

Il y aura de plus pour vous autre chose que vous aimez bien: une victoire venant de Dieu et une conquête toute proche. Annonce cette bonne nouvelle aux Croyants». (13).

Les versets concernant ce chapitre sont nombreux et notoires.

Quant aux Hadiths ils sont trop nombreux pour qu'on puisse les citer tous. En voici quelques-uns:

1285. Selon Abou Hourayra (DAS), on a demandé au Messenger de Dieu (BSDL) quelle était l'œuvre la plus méritoire. Il dit: «Croire à Dieu et à Son Messenger». On dit: «Et quoi d'autre?» Il dit: «Le combat au service de Dieu». On dit: «Et quoi d'autre?» Il dit: «Un pèlerinage pur de tout péché». (URA)

1286. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «J'ai dit: «O Messenger de Dieu! Quelle est l'œuvre la plus aimée de Dieu exalté?» Il dit: «La prière à son heure». Je dis: «Et quoi encore?» Il dit: «La piété filiale». Je dis: «Et quoi encore?» Il dit: «Le combat au service de Dieu». (URA)

1287. Abou Dharr (DAS) rapporte: «J'ai dit: «O Messenger de Dieu! Quelle est l'œuvre la plus méritoire?» Il dit: «La foi en Dieu et le combat à Son service». (URA)

1288. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Une marche au service de Dieu au début de la journée ou à sa fin vaut mieux que le monde et tout ce qu'il renferme». (URA)

1289. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS) un homme vint dire au Messenger de Dieu (BSDL): «Quel est l'homme le plus méritant?» Il dit: «Un Croyant combattant au service de Dieu avec sa vie et ses biens». Il dit: «Et qui d'autre?» Il dit:

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿لَا يَسْتَوِي الْقَاعِدُونَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ غَيْرُ أُولِي الضَّرَرِ، وَالْمُجَاهِدُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنْفُسِهِمْ، فَضَّلَ اللَّهُ الْمُجَاهِدِينَ بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنْفُسِهِمْ عَلَى الْقَاعِدِينَ دَرَجَةً، وَكُلًّا وَعَدَ اللَّهُ الْحُسْنَى، وَفَضَّلَ اللَّهُ الْمُجَاهِدِينَ عَلَى الْقَاعِدِينَ أَجْرًا عَظِيمًا. دَرَجَاتٍ مِنْهُ، وَمَغْفِرَةً، وَرَحْمَةً، وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَحِيمًا﴾ [النساء: 95، 96].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا هَلْ أَدُلُّكُمْ عَلَى تِجَارَةٍ تُنْجِيكُمْ مِنْ عَذَابٍ أَلِيمٍ؟ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ، وَتُجَاهِدُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ بِأَمْوَالِكُمْ وَأَنْفُسِكُمْ. ذَلِكَ خَيْرٌ لَكُمْ إِنْ كُنْتُمْ تَعْلَمُونَ، يَغْفِرَ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ، وَيُدْخِلَكُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ، وَمَسَاكِينَ طَبِيعَةٍ فِي جَنَّاتٍ عَدْنٍ، ذَلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ، وَأُخْرَى تُحِبُّونَهَا نَصْرٌ مِنَ اللَّهِ وَفَتْحٌ قَرِيبٌ، وَبَشِيرِ الْمُؤْمِنِينَ﴾ [الصف: 10-13].

والآيات في الباب كثيرة مشهورة.

وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ فِي فَضْلِ الْجِهَادِ فَأَكْثَرُ مِنْ أَنْ تُحْصَرَ، فَمِنْ ذَلِكَ:

1285. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سُئِلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: أَيُّ الْأَعْمَالِ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «إِيمَانٌ بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ»، قِيلَ: ثُمَّ مَاذَا؟ قَالَ: «الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ»، قِيلَ: ثُمَّ مَاذَا؟ قَالَ: «حِجٌّ مَبْرُورٌ» متفق عليه.

1286. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، أَيُّ الْعَمَلِ أَحَبُّ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى؟ قَالَ: «الصَّلَاةُ عَلَى وَفَّيْهَا»، قُلْتُ: ثُمَّ أَيُّ؟ قَالَ: «بِرُّ الْوَالِدَيْنِ»، قُلْتُ: ثُمَّ أَيُّ؟ قَالَ: «الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ» متفق عليه.

1287. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَيُّ الْعَمَلِ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «الْإِيمَانُ بِاللَّهِ، وَالْجِهَادُ فِي سَبِيلِهِ» متفق عليه.

1288. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَعْدَوَةٌ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، أَوْ رَوْحَةٌ، خَيْرٌ مِنَ الدُّنْيَا وَمَا فِيهَا» متفق عليه.

1289. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: أَتَى رَجُلٌ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، فَقَالَ: أَيُّ النَّاسِ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «مُؤْمِنٌ يُجَاهِدُ بِنَفْسِهِ وَمَالِهِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ»، قَالَ:

«Un Croyant retiré dans une voie de montagne, adorant Dieu et épargnant aux autres son propre mal». (URA)

1290. Selon Sahl Ibn Sa'd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand on monte la garde un seul jour au service de Dieu, cela vaut mieux que le monde et tout ce qu'il porte. La place du fouet de l'un de vous au Paradis vaut mieux que le monde et tout ce qu'il porte. La marche au service de Dieu au début du jour ou à sa fin vaut mieux que le monde et tout ce qu'il porte». (URA)

1291. Salmān (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Quand on monte la garde au service de Dieu un jour et une nuit, cela vaut mieux que de jeûner un mois et d'en veiller toutes les nuits à adorer Dieu. Si on meurt durant sa garde on reçoit le salaire de ce qu'on faisait, on obtient la subsistance promise aux martyrs et on est à l'abri du «Tentateur» (l'Ange de la tombe qui pose au mort des questions-pièges pour pouvoir l'envoyer en Enfer)».

1292. Selon Faḍāla Ibn 'Oubeyd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Tout homme qui meurt voit son œuvre scellée sauf celui qui monte la garde au service de Dieu. Son œuvre ne cesse de croître (après sa mort) jusqu'au jour de la résurrection. Il est en outre à l'abri des tentations de la tombe». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

1293. 'Othmān (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Monter la garde un jour au service de Dieu vaut mieux que mille jours dans toute autre œuvre de bien». (Rapporté par Attirmidhī)

1294. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu S'est engagé vis-à-vis de celui qui sort à Son service, ne sortant que pour combattre à Son service et poussé uniquement par sa foi en Dieu et à Son Messenger. Dieu S'est engagé à l'introduire au Paradis ou à la demeure d'où il est sorti avec le salaire qu'il a ainsi acquis, ou avec un butin. Par Celui qui tient l'âme de Moḥammad dans Sa Main, toute blessure reçue au service de Dieu viendra le jour de la résurrection telle qu'elle a été reçue: sa couleur est celle du sang et son odeur est celle du musc. Par Celui qui tient l'âme de Moḥammad dans Sa Main, si je ne craignais pas de trop charger les Musulmans, je ne serais jamais resté derrière aucune expédition militaire au service de Dieu. Mais je ne trouve pas assez de montures pour prendre les Musulmans avec moi et ils n'en trouvent pas eux-mêmes, cependant que cela leur fait de la peine de manquer à l'une de mes sorties. Par Celui qui tient l'âme de Moḥammad dans Sa Main, j'aurais bien voulu sortir dans une expédition et y être tué au service de Dieu, puis être ressuscité et sortir dans une expédition pour y être tué de nouveau, puis être ressuscité et sortir dans une expédition pour y être encore une fois tué». (Rapporté par Moslem)

ثُمَّ مَنْ؟ قَالَ: «مُؤْمِنٌ فِي شِعْبٍ مِنَ الشَّعَابِ يَعْبُدُ اللَّهَ، وَيَدْعُ النَّاسَ مِنْ شَرِّهِ» متفقٌ عليه.
 1290. وَعَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «رِبَاطٌ يَوْمٌ فِي سَبِيلِ اللَّهِ خَيْرٌ مِنَ الدُّنْيَا وَمَا عَلَيْهَا، وَمَوْضِعُ سَوْطٍ أَحَدِكُمْ مِنَ الْجَنَّةِ خَيْرٌ مِنَ الدُّنْيَا وَمَا عَلَيْهَا، وَالرَّوْحَةُ يَرْوَحُهَا الْعَبْدُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ تَعَالَى، أَوْ الْغَدَوَةُ، خَيْرٌ مِنَ الدُّنْيَا وَمَا عَلَيْهَا» متفقٌ عليه.

1291. وَعَنْ سَلْمَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «رِبَاطٌ يَوْمٌ وَلَيْلَةٌ خَيْرٌ مِنْ صِيَامِ شَهْرٍ وَقِيَامِهِ، وَإِنْ مَاتَ فِيهِ جَرَى عَلَيْهِ عَمَلُهُ الَّذِي كَانَ يَعْمَلُ، وَأُجِرِيَ عَلَيْهِ رِزْقُهُ، وَأُمِنَ الْفَتَانُ» رواه مُسْلِمٌ.

1292. وَعَنْ فَضَالَةَ بْنِ عُيَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «كُلُّ مَيِّتٍ يُخْتَمُ عَلَى عَمَلِهِ إِلَّا الْمُرَابِطُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ؛ فَإِنَّهُ يَنْمِي لَهُ عَمَلُهُ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ، وَيُؤْمَنُ مِنَ فِتْنَةِ الْقَبْرِ» رواه أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

1293. وَعَنْ عُثْمَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «رِبَاطٌ يَوْمٌ فِي سَبِيلِ اللَّهِ خَيْرٌ مِنْ أَلْفِ يَوْمٍ فِيمَا سِوَاهُ مِنَ الْمَنَازِلِ» رواه التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

1294. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «تَضَمَّنَ اللَّهُ لِمَنْ خَرَجَ فِي سَبِيلِهِ، لَا يُخْرِجُهُ إِلَّا جِهَادٌ فِي سَبِيلِي، وَإِيمَانٌ بِي وَتَصَدِيقٌ بِرُسُلِي؛ فَهُوَ ضَامِنٌ أَنْ أَدْخِلَهُ الْجَنَّةَ، أَوْ أَرْجِعَهُ إِلَى مَنَزِلِهِ الَّذِي خَرَجَ مِنْهُ بِمَا نَالَ مِنْ أَجْرٍ، أَوْ غَنِيمَةٍ. وَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ مَا مِنْ كَلِمٍ يُكَلِّمُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ إِلَّا جَاءَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ كَهَيْئَتِهِ يَوْمَ كَلِمٍ؛ لَوْنُهُ لَوْنُ دَمٍ، وَرِيحُهُ رِيحُ مِسْكِ. وَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ لَوْلا أَنْ أَشَقَّ عَلَى الْمُسْلِمِينَ مَا قَعَلْتُ خِلَافَ سَرِيَّةٍ تَغْزُو فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَبَدًا، وَلَكِنْ لَا أَجِدُ سَعَةً فَأَحْمِلُهُمْ وَلَا يَجِدُونَ سَعَةً، وَيَشُقُّ عَلَيْهِمْ أَنْ يَتَخَلَّفُوا عَنِّي. وَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ، لَوَدِدْتُ أَنْ أَغْزَوْا فِي سَبِيلِ اللَّهِ، فَأُقْتَلَ، ثُمَّ أَغْزَوْا، فَأُقْتَلَ، ثُمَّ أَغْزَوْا، فَأُقْتَلَ» رواه مُسْلِمٌ وَرَوَى الْبُخَارِيُّ بَعْضَهُ.

«الْكَلَمُ»: الْجُرْحُ.

1295. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quiconque reçoit une blessure au service de Dieu viendra le jour de la résurrection avec cette blessure saignante. Sa couleur est celle du sang et son odeur est celle du musc».

1296. Selon Mou'ādh (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Tout Musulman qui a participé à la guerre sainte le temps qui sépare les deux traites d'une chamelle, se voit obligatoirement attribuer le Paradis. Celui qui reçoit une blessure au service de Dieu ou qui est frappé de quelque infortune, sa blessure viendra le jour de la résurrection saignant comme elle n'a jamais saigné au paravant. Sa couleur est celle du safran et son odeur est celle du musc». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1297. Selon Abou Hourayra (DAS) l'un des Compagnons du Messenger de Dieu (BSDL) passa par un sentier de montagne dans lequel il y avait une petite source d'eau douce. L'endroit lui plut et il dit: «Ah si je me détachais du monde et m'installais dans ce sentier! Mais jamais je ne le ferai avant de prendre l'avis du Messenger de Dieu (BSDL). La chose fut rapportée au Messenger de Dieu (BSDL) qui lui dit: «N'en fais rien! La mobilisation de l'un de vous au service de Dieu a plus de mérite que sa prière dans sa maison durant soixante dix ans. Voulez-vous que Dieu vous accorde Son absolution et vous introduise au Paradis? Prenez part aux expéditions au service de Dieu. Celui qui a combattu au service de Dieu le temps qui sépare les deux traites d'une chamelle se voit attribuer obligatoirement le Paradis». (Rapporté par Attirmidhi)

1298. Selon lui encore, on dit une fois: «O Messenger de Dieu! Quelle œuvre peut équivaloir au combat au service de Dieu?» Il dit: «Vous n'en seriez pas capables». Ils lui reposèrent deux ou trois fois de suite la même question et eurent la même réponse: «Vous n'en seriez pas capables». Puis il ajouta: «L'image de celui qui combat au service de Dieu est celle de quelqu'un qui jeûne toutes ses journées, veille toutes ses nuits à adorer Dieu et à lire dans le plus grand recueillement les versets de Dieu sans s'arrêter de jeûner le jour ni de veiller la nuit, jusqu'à ce que rentre le combattant au service de Dieu». (URA)

Dans une version d'Al Boukhārī): «Un homme dit: «O Messenger de Dieu! Indique-moi une œuvre équivalente au combat au service de Dieu». Il lui dit: «Je n'en trouve aucune». Puis il dit: «Es-tu capable, dès que le combattant au service de Dieu sort, d'entrer dans ta mosquée pour y observer le jeûne continu des jours et la veille continue des nuits?» Il dit: «Qui est capable d'une telle chose?»

1299. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La vie la plus exemplaire est celle d'un homme tenant les rênes de son cheval au service de Dieu. Il vole sur son dos dès qu'il entend un appel à la guerre ou un appel au secours. Il vole sur son dos vers des lieux où l'on s'attend à être tué ou à mourir de mort naturelle. C'est aussi la vie de quelqu'un qui garde un petit troupeau sur l'une de ces montagnes (ou dans l'une de ces vallées). Il fait correctement ses prières,

1295. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ مَكْلُومٍ يُكَلِّمُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ إِلَّا جَاءَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَكَلِمَةُ يَدْمَى: اللَّوْنُ لَوْنُ دَمٍ، وَالرَّيْحُ رِيحُ مِسْكِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1296. وَعَنْ مُعَاذٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ قَاتَلَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ مِنْ رَجُلٍ مُسْلِمٍ فُوقَ نَاقَةٍ وَجَبَتْ لَهُ الْجَنَّةُ، وَمَنْ جَرَحَ جُرْحًا فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَوْ نُكِبَ نَكْبَةً، فَإِنَّهَا تَجِيءُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ كَأَغْزَرٍ مَا كَانَتْ: لَوْنُهَا الزَّعْفَرَانُ، وَرِيحُهَا كَالْمِسْكِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

1297. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: مَرَّ رَجُلٌ مِنْ أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ بِشَعْبٍ فِيهِ عَيْشَةٌ مِنْ مَاءٍ عَذْبَةٍ، فَأَعْجَبَتْهُ، فَقَالَ: لَوْ اعْتَرَلَتِ النَّاسَ فَأَقَمْتُ فِي هَذَا الشَّعْبِ، وَلَنْ أَفْعَلَ حَتَّى أَسْتَأْذِنَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، فَذَكَرَ ذَلِكَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «لَا تَفْعَلْ، فَإِنَّ مَقَامَ أَحَدِكُمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَفْضَلُ مِنْ صَلَاتِهِ فِي بَيْتِهِ سَبْعِينَ عَامًا، أَلَا تُحِبُّونَ أَنْ يَغْفِرَ اللَّهُ لَكُمْ وَيُدْخِلَكُمُ الْجَنَّةَ؟ اغْزُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ، مَنْ قَاتَلَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ فُوقَ نَاقَةٍ وَجَبَتْ لَهُ الْجَنَّةُ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

و«الفوق»: ما بين الحلبتين.

1298. وَعَنْهُ قَالَ: قِيلَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، مَا يَعْدِلُ الْجِهَادَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ؟ قَالَ: «لَا تَسْتَطِيعُونَهُ» فَأَعَادُوا عَلَيْهِ مَرَّتَيْنِ أَوْ ثَلَاثًا كُلُّ ذَلِكَ يَقُولُ: «لَا تَسْتَطِيعُونَهُ!» ثُمَّ قَالَ: «مَثَلُ الْمُجَاهِدِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ كَمَثَلِ الصَّائِمِ الْقَائِمِ الْقَانِتِ بآيَاتِ اللَّهِ لَا يَفْتُرُ: مِنْ صَلَاةٍ، وَلَا صِيَامٍ، حَتَّى يَرْجِعَ الْمُجَاهِدُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ، وَهَذَا لَفْظُ مُسْلِمٍ.

وَفِي رَوَايَةِ الْبُخَارِيِّ: أَنَّ رَجُلًا قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ دُلَّنِي عَلَى عَمَلٍ يَعْدِلُ الْجِهَادَ؟ قَالَ: «لَا أَجِدُهُ»، ثُمَّ قَالَ: «هَلْ تَسْتَطِيعُ إِذَا خَرَجَ الْمُجَاهِدُ أَنْ تَدْخُلَ مَسْجِدَكَ فَتَقُومَ وَلَا تَفْتُرَ، وَتَصُومَ وَلَا تُفْطِرَ؟» فَقَالَ: وَمَنْ يَسْتَطِيعُ ذَلِكَ؟!

1299. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مِنْ خَيْرِ مَعَاشِ النَّاسِ لَهُمْ رَجُلٌ مُمَسِّكٌ بِعِنَانِ فَرَسِهِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، يَطِيرُ عَلَى مَتْنِهِ كُلَّمَا سَمِعَ هَيْعَةً، أَوْ فَرَعَةً طَارَ عَلَيْهِ، يَنْتَعِي الْقَتْلَ أَوْ الْمَوْتَ مَظَانَّهُ أَوْ رَجُلٌ فِي غَنِيمَةٍ فِي رَأْسِ شَعْفَةٍ مِنْ هَذِهِ الشَّعَفِ أَوْ بَطْنِ وَادٍ مِنْ هَذِهِ

s'acquitte de l'aumône légale et adore son Seigneur jusqu'à la mort. Les gens enfin ne disent de lui que du bien». (Rapporté par Moslem)

1300. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il y a au Paradis cent degrés que Dieu a préparés à ceux qui combattent à Son service. Entre l'un de ces degrés et l'autre se trouve la distance qui sépare le ciel de la terre». (Rapporté par Al Boukhāri)

1301. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui accepte Dieu comme Seigneur, l'Islam comme religion et Moḥammad comme Messenger, se voit obligatoirement attribuer le Paradis». Cela étonna tellement Abou Sa'īd qu'il dit: «Répète-le moi encore une fois, ô Messenger de Dieu!» Il le lui répéta puis dit: «Il y a autre chose pour laquelle Dieu élève de cent degrés au Paradis. Entre chaque degré et l'autre il y a la distance qui sépare le ciel de la terre». Il dit: «Et quelle est-elle? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Le combat au service de Dieu. Le combat au service de Dieu». (Rapporté par Moslem)

1302. Abou Bakr, le fils de Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), a dit: «J'ai entendu mon père dire, alors qu'il était en face de l'ennemi: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les portes du Paradis sont à l'ombre des sabres». Un homme mal vêtu se leva et dit: «O Abou Mūsa! Est-ce bien toi qui as entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire cela?» Il dit: «Oui». Il sortit alors à ses compagnons et leur dit: «Je vous dis «adieu». Puis il brisa le fourreau de son sabre, marcha sur l'ennemi en le frappant de son sabre. Il ne cessa de les en frapper que lorsqu'il fut tué à son tour». (Rapporté par Moslem)

1303. Selon 'Abdurrahman Ibn Joubeyr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Jamais le Feu ne touchera celui dont les pieds se sont couverts de poussière au service de Dieu». (Rapporté par Al Boukhāri)

1304. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Jamais n'entrera en Enfer un homme qui aura pleuré par crainte de Dieu jusqu'à ce que le lait rentre de nouveau dans la mamelle. Jamais quelqu'un ne sera couvert à la fois de la poussière au service de Dieu et de la fumée de l'Enfer». (Rapporté par Attirmidhī)

1305. Ibn 'Abbās a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Deux yeux ne seront pas touchés par le feu: un œil qui a pleuré par crainte de Dieu et un œil qui a veillé toute la nuit montant la garde au service de Dieu». (Rapporté par Attirmidhī)

1306. Selon Zeyd Ibn Khāled (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a équipé un combattant au service de Dieu à lui-même combattu au service de

الأُودِيَّةِ يُقِيمُ الصَّلَاةَ ، وَيُؤْتِي الزَّكَاةَ ، وَيَعْبُدُ رَبَّهُ حَتَّى يَأْتِيَهُ الْيَقِينُ لَيْسَ مِنَ النَّاسِ إِلَّا فِي خَيْرٍ» رواه مسلم.

1300. وَعَنْهُ ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِنَّ فِي الْجَنَّةِ مِائَةَ دَرَجَةٍ أَعَدَّهَا اللَّهُ لِلْمُجَاهِدِينَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ مَا بَيْنَ الدَّرَجَتَيْنِ كَمَا بَيْنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ» رواه البخاري.

1301. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «مَنْ رَضِيَ بِاللَّهِ رَبًّا ، وَبِالْإِسْلَامِ دِينًا ، وَبِمُحَمَّدٍ رَسُولًا . وَجَبَتْ لَهُ الْجَنَّةُ» فَعَجَبَ لَهَا أَبُو سَعِيدٍ ، فَقَالَ أَعَدَّهَا عَلَيَّ يَا رَسُولَ اللَّهِ ، فَأَعَادَهَا عَلَيْهِ ، ثُمَّ قَالَ : «وَأُخْرَى يَرْفَعُ اللَّهُ بِهَا الْعَبْدَ مِائَةَ دَرَجَةٍ فِي الْجَنَّةِ ، مَا بَيْنَ كُلِّ دَرَجَتَيْنِ كَمَا بَيْنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ» ، قَالَ : وَمَا هِيَ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : «الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ ، الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ» رواه مسلم.

1302. وَعَنْ أَبِي بَكْرٍ بْنِ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ قَالَ : سَمِعْتُ أَبِي - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - وَهُوَ بِحَضْرَةِ الْعَدُوِّ ، يَقُولُ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ أَبْوَابَ الْجَنَّةِ تَحْتَ ظِلَالِ السُّيُوفِ» فَقَامَ رَجُلٌ رَثُ الْهَيْئَةِ فَقَالَ : يَا أَبَا مُوسَى أَأَنْتَ سَمِعْتَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ هَذَا؟ قَالَ : نَعَمْ ، فَرَجَعَ إِلَى أَصْحَابِهِ ، فَقَالَ : «أَفْرَأُ عَلَيْكُمُ السَّلَامَ» ثُمَّ كَسَرَ جَنْصَ سَيْفِهِ فَأَلْقَاهُ ، ثُمَّ مَشَى بِسَيْفِهِ إِلَى الْعَدُوِّ فَضْرَبَ بِهِ حَتَّى قُتِلَ» رواه مسلم.

1303. وَعَنْ أَبِي عَبَّاسٍ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ جَبْرِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «مَا اغْبَرَّتْ قَدَمَا عَبْدٍ فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَنَمَسَهُ النَّارُ» رواه البخاري.

1304. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَا يَلُجُ النَّارَ رَجُلٌ بَكَى مِنْ خَشْيَةِ اللَّهِ حَتَّى يَعُودَ اللَّبَنُ فِي الضَّرْعِ ، وَلَا يَجْتَمِعُ عَلَى عَبْدٍ غُبَارٌ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَدَخَانُ جَهَنَّمَ» رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

1305. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «عَيْنَانِ لَا تَمْسُهُمَا النَّارُ : عَيْنٌ بَكَتْ مِنْ خَشْيَةِ اللَّهِ ، وَعَيْنٌ بَاتَتْ تَحْرُسُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ» رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ.

1306. وَعَنْ زَيْدِ بْنِ خَالِدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «مَنْ جَهَزَ

Dieu. Celui qui a remplacé en bien un combattant chez lui, a lui-même combattu au service de Dieu». (URA)

1307. Selon Abou Oumâma (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «La meilleure aumône est l'ombre d'une tente de poil de chèvre au service de Dieu où le don d'un serviteur au service de Dieu, ou le don au service de Dieu d'une chamelle en âge d'être fécondée».

1308. Selon Anas (DAS), un jeune homme de la tribu de Aslam dit: «O Messenger de Dieu! Je voudrais bien prendre part à une expédition au service de Dieu mais je n'ai pas de quoi m'équiper». Il lui dit: «Va chez untel qui s'est équipé et est tombé malade». Il alla le trouver et lui dit: «Le Messenger de Dieu (BSDI) t'envoie son salut et te demande de me donner ton équipement». L'autre dit à sa femme: «O untel! Donne-lui tout ce que j'ai préparé comme équipement et n'en garde rien. Par Dieu, tout ce que tu en garderais ne nous serait jamais béni par Dieu». (Rapporté par Moslem)

1309. Selon Abou Sa'îd Al Khoudrî (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) envoya une expédition militaire contre les Bani Lahyân. Il dit: «Qu'un homme sur deux prenne part à cette expédition et le salaire en sera partagé entre les deux». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version de Moslem: «Qu'un homme sur deux sorte». Puis il dit à celui qui est resté à l'arrière: «Celui d'entre vous qui remplace en bien dans sa famille et ses biens celui qui sort, aura la moitié du salaire de celui qui sort».

1310. Abou Al Barâ (DAS) a dit: «Un homme couvert d'une armure vint au Prophète (BSDI) et lui dit: «O Messenger de Dieu! Dois-je combattre ou me convertir à l'Islam?». Il lui dit: «Embrasse d'abord l'Islam puis combats». Il embrassa effectivement l'Islam puis combattit et fut tué. Le Messenger de Dieu (BSDI) dit: «Il a fait une petite œuvre et a reçu un grand salaire». (URA)

1311. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDI) a dit: «Aucun de ceux qui sont entrés au Paradis n'accepterait de retourner à la terre pas même pour avoir tout ce qu'elle porte sauf le martyr. Il souhaite retourner à la terre dix fois de suite et être à chaque fois tué; et ce à cause des honneurs avec lesquels le martyr est accueilli au ciel».

Dans une autre version: «Et ce à cause du mérite du martyr qu'il constate de ses yeux».

1312. Selon 'Abdullâh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Dieu absout le martyr de toute chose sauf de sa dette». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version: «Le fait d'être tué au service de Dieu efface tous les péchés sauf la dette».

غَارِيًّا فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَقَدْ غَرَا، وَمَنْ خَلَفَ غَارِيًّا فِي أَهْلِهِ بِخَيْرٍ فَقَدْ غَرَا» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1307. وَعَنْ أَبِي أُمَامَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَفْضَلُ الصَّدَقَاتِ ظِلُّ فُسْطَاطٍ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَمَنِيحَةُ خَادِمٍ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، أَوْ طَرَوْقَةٌ فَحُلٍ فِي سَبِيلِ اللَّهِ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

1308. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ فَتًى مِنْ أَسْلَمَ قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي أُرِيدُ الْغُرُوَّ وَلَيْسَ مَعِيَ مَا أَتَجَهَّزُ بِهِ، قَالَ: «أَنْتَ فُلَانًا، فَإِنَّهُ كَانَ قَدْ تَجَهَّزَ فَمَرِضَ» فَأَتَاهُ فَقَالَ: إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقْرِنُكَ السَّلَامَ وَيَقُولُ: أَعْطَيْتِ الَّذِي تَجَهَّزْتَ بِهِ. قَالَ: يَا فُلَانَةُ، أَعْطَيْتِهِ الَّذِي كُنْتُ تَجَهَّزْتُ بِهِ، وَلَا تَحْسِبِي عَنْهُ شَيْئًا، فَوَاللَّهِ لَا تَحْسِبِي مِنْهُ شَيْئًا فَيَبَارِكَ لَكَ فِيهِ. رواه مسلمٌ.

1309. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بَعَثَ إِلَى بَنِي لَحْيَانَ، فَقَالَ: «لِيُبْعِثَ مِنْ كُلِّ رَجُلَيْنِ أَحَدُهُمَا، وَالْأَجْرُ بَيْنَهُمَا» رواه مسلمٌ. وفي روايةٍ لَهُ: «لِيُخْرِجَ مِنْ كُلِّ رَجُلَيْنِ رَجُلٌ» ثُمَّ قَالَ لِلْقَاعِدِ: «أَيُّكُمْ خَلَفَ الْخَارِجَ فِي أَهْلِهِ وَمَالِهِ بِخَيْرٍ كَانَ لَهُ مِثْلُ نِصْفِ أَجْرِ الْخَارِجِ».

1310. وَعَنْ الْبَرَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: أَتَى النَّبِيَّ ﷺ رَجُلٌ مُقَنَّعٌ بِالْحَدِيدِ، فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَقَاتِلْ أَوْ أُسْلِمْ؟ قَالَ: «أُسْلِمْ، ثُمَّ قَاتِلْ» فَاسْلَمَ، ثُمَّ قَاتَلَ فَقُتِلَ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «عَمِلَ قَلِيلًا وَأُجِرَ كَثِيرًا» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ، وَهَذَا لَفْظُ الْبُخَارِيِّ.

1311. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «مَا أَحَدٌ يَدْخُلُ الْجَنَّةَ يُحِبُّ أَنْ يَرْجِعَ إِلَى الدُّنْيَا وَلَهُ مَا عَلَى الْأَرْضِ مِنْ شَيْءٍ إِلَّا الشَّهيدَ، يَتَمَنَّى أَنْ يَرْجِعَ إِلَى الدُّنْيَا، فَيُقْتَلَ عَشْرَ مَرَّاتٍ؛ لِمَا يَرَى مِنَ الْكِرَامَةِ». وفي روايةٍ: «لِمَا يَرَى مِنْ فَضْلِ الشَّهَادَةِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1312. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يَغْفِرُ اللَّهُ لِلشَّهِيدِ كُلَّ ذَنْبٍ إِلَّا الدِّينَ» رواه مسلمٌ. وفي روايةٍ لَهُ: «الْقَتْلُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ يُكَفِّرُ كُلَّ شَيْءٍ إِلَّا الدِّينَ».

1313. Abou Qatāda (DAS) rapporte que le Messager de Dieu (BSDL) s'est levé parmi eux pour leur dire: «Le combat au service de Dieu et la foi en Dieu sont les meilleures œuvres». Un homme se leva et dit: «O Messager de Dieu! Penses-tu que si je mourais au service de Dieu cela m'effacerait mes péchés?» Le Messager de Dieu (BSDL) lui dit: «Oui, si tu es tué au service de Dieu, endurant au combat dans le seul espoir de la récompense de Dieu et toujours faisant face à l'ennemi sans jamais lui tourner le dos». Puis le Messager de Dieu (BSDL) ajouta: «Comment as-tu dit?» Il dit: «Penses-tu que si je mourais au service de Dieu cela m'effacerait mes péchés?» Le Messager de Dieu (BSDL) lui dit: «Oui, si tu es tué au service de Dieu endurant au combat dans le seul espoir de la récompense de Dieu et toujours faisant face à l'ennemi sans jamais lui tourner le dos. Il en est cependant exclu la dette. C'est Gabriel, que le salut soit sur lui, qui me l'a affirmé». (Rapporté par Moslem)

1314. Jāber (DAS) rapporte que quelqu'un a demandé une fois au Messager de Dieu (BSDL): «Où serai-je? Ô Messager de Dieu! si je suis tué au service de Dieu». Il dit: «Au Paradis». Il jeta aussitôt les quelques dattes qu'il avait dans la main et se lança dans la mêlée jusqu'à ce qu'il fût tué». (Rapporté par Moslem)

1315. Anas (DAS) a dit: «Le Messager de Dieu (BSDL) et ses Compagnons se mirent en route de façon à être les premiers à la vallée de Badr. Puis arrivèrent les idolâtres. Le Messager de Dieu (BSDL) dit: «Nul de vous ne croira être arrivé le premier à un endroit sans que je n'y sois déjà avant lui». A ce moment les idolâtres s'avancèrent et le Messager de Dieu (BSDL) dit: «Debout à un Paradis ayant la largeur des cieux et de la terre!». 'Oumeyr Ibn Al Ḥamām Al Anṣārī (DAS) dit: «O Messager de Dieu! Un Paradis large comme les cieux et la terre?». Il dit: «Oui». 'Oumeyr dit: «Quelle chose formidable!» Le Messager de Dieu (BSDL) lui dit: «Qu'est-ce qui te porte à dire: «Quelle chose formidable?» Il dit: «Rien d'autre, ô Messager de Dieu, qu'un espoir d'être de ses méritants». Il lui dit: «Et tu en es effectivement». Il sortit alors quelques dattes de son carquois, se mit à les manger puis dit: «Si je vivais tout le temps qu'il faut pour manger ces dattes, ce serait une trop longue vie». Il jeta donc les dattes puis combattit l'ennemi jusqu'à ce qu'il fût tué». (Rapporté par Moslem)

1316. Selon lui encore: «Des gens vinrent demander au Prophète (BSDL) d'envoyer avec eux des hommes pour leur enseigner le Coran et la Sunna (tradition du Prophète). Il leur envoya soixante dix hommes des Anṣārs appelés «les lecteurs du Coran». Parmi eux se trouvait mon oncle Ḥarām. Ils lisaient le soir le Coran et l'étudiaient entre eux (c'est-à-dire l'apprenaient). Le jour, ils apportaient l'eau et la plaçaient dans la mosquée. Ils ramassaient aussi du bois qu'ils vendaient pour acheter avec son prix de quoi nourrir les gens de Ṣoffa (partie de la mosquée habitée par les immigrés pauvres et sans domicile) ainsi que les pauvres. Le Prophète (BSDL) les envoya donc mais les autres les attaquèrent traitreusement et les tuèrent avant qu'ils n'arrivent à destination. Ils dirent (avant de mourir) «Seigneur

1313. وَعَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَامَ فِيهِمْ فَذَكَرَ أَنَّ الْجِهَادَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، وَالْإِيمَانَ بِاللَّهِ، أَفْضَلُ الْأَعْمَالِ، فَقَامَ رَجُلٌ، فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَرَأَيْتَ إِنْ قُتِلْتُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَتُكْفَرُ عَنِّي خَطَايَايَ؟ فَقَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «نَعَمْ إِنْ قُتِلْتَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَأَنْتَ صَابِرٌ، مُحْتَسِبٌ، مُقْبِلٌ غَيْرُ مُدْبِرٍ»، ثُمَّ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «كَيْفَ قُلْتَ؟» قَالَ: أَرَأَيْتَ إِنْ قُتِلْتُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَتُكْفَرُ عَنِّي خَطَايَايَ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «نَعَمْ وَأَنْتَ صَابِرٌ مُحْتَسِبٌ، مُقْبِلٌ غَيْرُ مُدْبِرٍ، إِلَّا الدِّينَ، فَإِنَّ جِبْرِيلَ - عَلَيْهِ السَّلَامُ - قَالَ لِي ذَلِكَ» رواه مسلم.

1314. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَجُلٌ: أَيْنَ أَنَا يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنْ قُتِلْتُ؟ قَالَ: «فِي الْجَنَّةِ»، فَأَلْقَى تَمْرَاتٍ كُنَّ فِي يَدِهِ، ثُمَّ قَاتَلَ حَتَّى قُتِلَ. رواه مسلم.

1315. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: انْطَلَقَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَأَصْحَابُهُ حَتَّى سَبَقُوا الْمُشْرِكِينَ إِلَى بَدْرٍ، وَجَاءَ الْمُشْرِكُونَ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يُقَدِّمَنَّ أَحَدٌ مِنْكُمْ إِلَى شَيْءٍ حَتَّى أَكُونَ أَنَا دُونَهُ»، فَدَنَا الْمُشْرِكُونَ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «قُومُوا إِلَى جَنَّةِ عَرْضِهَا السَّمَوَاتُ وَالْأَرْضُ»، قَالَ: يَقُولُ عُمَيْرُ بْنُ الْحُمَامِ الْأَنْصَارِيُّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -: يَا رَسُولَ اللَّهِ جَنَّةُ عَرْضِهَا السَّمَوَاتُ وَالْأَرْضُ؟ قَالَ: «نَعَمْ»، قَالَ: بَخٍ بَخٍ! فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا يَحْمِلُكَ عَلَى قَوْلِكَ بَخٍ بَخٍ؟» قَالَ: لَا وَاللَّهِ يَا رَسُولَ اللَّهِ إِلَّا رَجَاءُ أَنْ أَكُونَ مِنْ أَهْلِهَا، قَالَ: «فَإِنَّكَ مِنْ أَهْلِهَا»، فَأَخْرَجَ تَمْرَاتٍ مِنْ قَرْنِهِ، فَجَعَلَ يَأْكُلُ مِنْهُنَّ، ثُمَّ قَالَ: لَئِنْ أَنَا حَيِّتٌ حَتَّى أَكُلَ تَمْرَاتِي هَذِهِ إِنَّهَا لَحَيَاةٌ طَوِيلَةٌ! فَرَمَى بِمَا كَانَ مَعَهُ مِنَ التَّمْرِ، ثُمَّ قَاتَلَهُمْ حَتَّى قُتِلَ. رواه مسلم.

«الْقَرْنُ» بفتح القاف والراء: هو جعبة النشاب.

1316. وَعَنْهُ قَالَ: جَاءَ نَاسٌ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ أَنْ ابْعَثْ مَعَنَا رِجَالًا يَعْلَمُونَ الْقُرْآنَ وَالسُّنَّةَ، فَبَعَثَ إِلَيْهِمْ سَبْعِينَ رَجُلًا مِنَ الْأَنْصَارِ يُقَالُ لَهُمْ: الْقُرَّاءُ، فِيهِمْ خَالِي حَرَامٌ، يَقْرَأُونَ الْقُرْآنَ، وَيَتَدَارَسُونَ بِاللَّيْلِ يَتَعَلَّمُونَ، وَكَانُوا بِالنَّهَارِ يَجِئُونَ بِالْمَاءِ، فَيَصْعَوْنَهُ فِي الْمَسْجِدِ، وَيَحْتَطِبُونَ فَيَصْعَوْنَهُ، وَيَشْتَرُونَ بِهِ الطَّعَامَ لِأَهْلِ الصُّفَّةِ، وَلِلْفُقَرَاءِ، فَبِعْتَهُمُ النَّبِيُّ ﷺ، فَعَرَضُوا لَهُمْ فَقَتَلُوهُمْ قَبْلَ أَنْ يَبْلُغُوا الْمَكَانَ، فَقَالُوا: اللَّهُمَّ بَلِّغْ عَنَّا نَبِيَّنَا أَنَّا قَدْ

Dieu! Fais savoir de notre part à notre Prophète que nous T'avons rejoint. Nous fûmes satisfaits de Toi et Tu fus satisfait de nous». Un homme (l'idolâtre 'Amer Ibn ʿUbayy) attaqua par derrière Ḥarām Ibn Maḥzan, l'oncle de Anas. Il le transperça de sa lance. Ḥarām dit alors: «J'ai remporté le succès, par le Seigneur de la Ka'ba». Le Messenger de Dieu (BSL) dit au même moment (à Médine): «Vos frères viennent d'être massacrés et ils ont dit avant de mourir: «Seigneur Dieu! Annonce de notre part à notre Prophète que nous T'avons rejoint, que nous fûmes satisfaits de Toi et que Tu fus satisfait de nous». (URA)

1317. Toujours selon lui: «Mon oncle Anas Ibn Annaḍar (DAS) manqua à la bataille de Badr. Il dit: «O Messenger de Dieu! J'ai manqué à ta première bataille contre les idolâtres. Si Dieu me donnait l'occasion de prendre part au combat des idolâtres, Il verrait sûrement ce que je ferai». Quand ce fut le jour de Ouḥoud, les Musulmans battirent en retraite. Il dit: «Seigneur Dieu! Je Te présente mes excuses pour ce qu'ont fait ceux-ci (ses compagnons) et je me déclare innocent de ce qu'ont fait ceux-là (les idolâtres)». Puis il s'avança et trouva devant lui Sa'd Ibn Mou'adh. Il lui dit: «O Sa'd Ibn Mou'adh! Le Paradis, par le Seigneur d'Annaḍar, je sens déjà son odeur en deçà du mont Ouḥoud». Sa'd rapporte: «J'ai été incapable de faire ce qu'il a fait». Anas raconte: «Nous trouvâmes sur son corps plus de quatre vingts blessures de sabres, de lances ou de flèches. Nous trouvâmes que les idolâtres avaient mutilé son cadavre après l'avoir tué à tel point que personne ne le reconnut si ce n'est sa sœur grâce aux extrémités de ses doigts». Anas ajoute: «Nous étions convaincus que le verset suivant a été descendu à son sujet et au sujet de ses semblables: «Parmi les Croyants se trouvent des hommes qui ont tenu loyalement leurs engagements vis-à-vis de Dieu. Il en est parmi eux qui ont atteint leur fin inéluctable». (Chapitre 33 – verset 23). (URA)

1318. Selon Samoura (DAS), le Messenger de Dieu (BSL) a dit: «J'ai vu cette nuit en rêve deux hommes qui vinrent à moi (les Anges Gabriel et Mikaël) et me firent monter sur un arbre immense. Ils me firent entrer dans une maison encore plus belle et plus riche. Je n'avais jamais vu de maison plus belle que celle-là. Ils me dirent: «Quant à cette maison, c'est celle des martyrs». (Rapporté par Al Boukhārī)

C'est une partie d'un long Ḥadīth comportant plusieurs sortes de sciences et qu'on citera dans le chapitre de «l'interdiction du mensonge», si Dieu veut.

1319. Anas (DAS) rapporte: «Oum Arrabī' Bent Al Barā, la mère de Ḥāritha Ibn Sourāqa, vint dire au Prophète (BSL): «O Messenger de Dieu! Parle-moi donc de Ḥāritha! (il avait été tué à la bataille de Badr). S'il est au Paradis, je me montrerai patiente; mais si c'est autre chose, je me consumerai en pleurs». Il lui dit: «O mère de Ḥāritha! Ce sont des jardins dans le Paradis et ton fils a atteint le Paradis supérieur». (Rapporté par Al Boukhārī)

1320. Jāber Ibn 'Abdullāh (DAS) rapporte: «On apporta au Prophète (BSL) le corps de mon père qu'on avait affreusement mutilé. On le plaça devant lui. Je

لَقَيْنَاكَ فَرَضِينَا عَنْكَ وَرَضِيتَ عَنَّا ، وَأَتَى رَجُلٌ حَرَامًا خَالَ أَنَسَ مِنْ خَلْفِهِ ، فَطَعَنَهُ بِرُمَحٍ حَتَّى أَنْفَذَهُ ، فَقَالَ حَرَامٌ : فُزْتُ وَرَبِّ الْكَعْبَةِ ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ إِخْوَانَكُمْ قَدْ قُتِلُوا وَإِنَّهُمْ قَالُوا : اللَّهُمَّ بَلِّغْ عَنَّا نَبِيَّنَا أَنَّا قَدْ لَقَيْنَاكَ فَرَضِينَا عَنْكَ وَرَضِيتَ عَنَّا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ ، وَهَذَا لَفْظُ مُسْلِمٍ .

1317 . وَعَنْهُ قَالَ : غَابَ عَمِّي أَنَسُ بْنُ النَّضْرِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ قِتَالِ بَدْرٍ ، فَقَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ غِبْتُ عَنْ أَوَّلِ قِتَالٍ قَاتَلْتَ الْمُشْرِكِينَ ، لَكِنَّ اللَّهَ أَشْهَدَنِي قِتَالَ الْمُشْرِكِينَ كَيْرِينَ اللَّهُ مَا أَصْنَعُ . فَلَمَّا كَانَ يَوْمُ أُحُدٍ انْكَشَفَ الْمُسْلِمُونَ ، فَقَالَ : اللَّهُمَّ إِنِّي أَعْتَذِرُ إِلَيْكَ مِمَّا صَنَعَ هَؤُلَاءِ - يَعْنِي أَصْحَابَهُ - وَأَبْرَأُ إِلَيْكَ مِمَّا صَنَعَ هَؤُلَاءِ - يَعْنِي الْمُشْرِكِينَ - ثُمَّ تَقَدَّمَ فَاسْتَقْبَلَهُ سَعْدُ بْنُ مُعَاذٍ فَقَالَ : يَا سَعْدُ بْنُ مُعَاذٍ الْجَنَّةَ وَرَبِّ النَّضْرِ ، إِنِّي أَجِدُ رِيحَهَا مِنْ دُونِ أُحُدٍ ! قَالَ سَعْدٌ : فَمَا اسْتَطَعْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا صَنَعَ ! قَالَ أَنَسٌ : فَوَجَدْنَا بِهِ بَضْعًا وَثَمَانِينَ ضَرْبَةً بِالسَّيْفِ ، أَوْ طَعَنَةً بِرُمَحٍ أَوْ رَمِيَةً بِسَهْمٍ ، وَوَجَدْنَاهُ قَدْ قُتِلَ وَمِثْلُ بِهِ الْمُشْرِكُونَ ، فَمَا عَرَفَهُ أَحَدٌ إِلَّا أُخْبِتَهُ بَيْنَانِهِ . قَالَ أَنَسٌ : كُنَّا نُرَى - أَوْ نَظُنُّ - أَنَّ هَذِهِ الْآيَةَ نَزَلَتْ فِيهِ وَفِي أَشْبَاهِهِ : ﴿ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ رِجَالٌ صَدَقُوا مَا عَاهَدُوا اللَّهَ عَلَيْهِ فَمِنْهُمْ مَنْ قَضَى نَحْبَهُ ﴾ إِلَى آخِرِهَا [الأحزاب : 23] مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ ، وَقَدْ سَبَقَ فِي بَابِ الْمُجَاهَدَةِ .

1318 . وَعَنْ سَمُرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «رَأَيْتُ اللَّيْلَةَ رَجُلَيْنِ أَتْيَانِي ، فَصَعِدَا بِي الشَّجَرَةَ ، فَأَدْخَلَانِي دَارًا هِيَ أَحْسَنُ وَأَفْضَلُ ، لَمْ أَرَ قَطُّ أَحْسَنَ مِنْهَا ، قَالَا : أَمَّا هَذِهِ الدَّارُ فَدَارُ الشُّهَدَاءِ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ . وَهُوَ بَعْضُ مِنْ حَدِيثٍ طَوِيلٍ فِيهِ أَنْوَاعُ الْعِلْمِ سِيَائِي فِي بَابِ تَحْرِيمِ الْكَذِبِ إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى .

1319 . وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ أُمَّ الرُّبَيْعِ بِنْتَ الْبَرَاءِ وَهِيَ أُمُّ حَارِثَةَ بْنِ سُرَاقَةَ ، أَتَتْ النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَتْ : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَلَا تُحَدِّثُنِي عَنْ حَارِثَةَ . وَكَانَ قُتِلَ يَوْمَ بَدْرٍ ، فَإِنْ كَانَ فِي الْجَنَّةِ صَبَرْتُ ، وَإِنْ كَانَ غَيْرَ ذَلِكَ اجْتَهِدْتُ عَلَيْهِ فِي الْبُكَاءِ ، فَقَالَ : «يَا أُمَّ حَارِثَةَ إِنَّهَا جَنَّانٌ فِي الْجَنَّةِ ، وَإِنَّ ابْنَكَ أَصَابَ الْفِرْدَوْسَ الْأَعْلَى» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

1320 . وَعَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : جِيءَ بِأَبِي إِلَى النَّبِيِّ

voulus découvrir son visage mais des gens me dirent de ne pas le faire. Le Prophète (BSDL) dit: «Les Anges ne cessent de le couvrir de leurs ailes». (URA)

1321. Selon Sa'd Ibn Houneyf (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a demandé sincèrement à Dieu de lui accorder le martyre, Dieu lui fait rejoindre les demeures des martyrs, même s'il meurt dans son lit». (Rapporté par Moslem)

1322. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui demande sincèrement le martyre se voit attribuer sa récompense même s'il ne l'a pas connu». (Rapporté par Moslem)

1323. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La douleur qu'éprouve le martyr quand il est tué est juste comme celle qu'on éprouve quand on est pincé». (Rapporté par Attirmidhī)

1324. D'après 'Abdullāh Ibn Abi Awfa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL), dans l'un de ses jours où il rencontra l'ennemi, attendit que le soleil penchât sur l'horizon puis se leva pour haranguer ses hommes. Il leur dit: «O gens! Ne souhaitez pas la rencontre de l'ennemi et demandez à Dieu de vous préserver de tout mal. Mais dès que vous le rencontrez, armez-vous de patience et sachez que le Paradis est sous l'ombre des sabres». Puis il ajouta: «Seigneur Dieu! Toi qui as descendu le Livre, qui fais courir le nuage et qui vaincs les coalisés, vaincs-les et donne-nous victoire sur eux». (URA)

1325. Selon Sahl Ibn Sa'd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Deux invocations ne sont jamais rejetées (ou sont rarement rejetées): Quand on invoque Dieu au moment de l'appel à la prière et quand on L'invoque au plus fort de la bataille alors que la mêlée est à son comble». (Rapporté par Abou Dawūd)

1326. Selon Anas (DAS), quand le Messenger de Dieu (BSDL) entreprenait une expédition militaire, il disait: «Seigneur Dieu! Tu es mon patron et mon soutien. C'est par Toi que je me déplace, que je fonce sur l'ennemi et que je le combats». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

1327. Selon Abou Mūsa (DAS), le Prophète (BSDL) disait quand il avait peur de certaines gens: «Seigneur Dieu! Nous Te chargeons de les prendre à partie et nous implorons Ta protection contre leurs maux». (Rapporté par Abou Dawūd)

ﷺ قَدْ مُثِّلَ بِهِ ، فَوُضِعَ بَيْنَ يَدَيْهِ ، فَذَهَبَتْ أَكْشِيفُ عَنْ وَجْهِهِ فَنَهَانِي قَوْمٌ ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « مَا زَالَتِ الْمَلَائِكَةُ تُظِلُّهُ بِأَجْنِحَتِهَا » مَتَّفُقٌ عَلَيْهِ .

1321 . وَعَنْ سَهْلِ بْنِ حُنَيْفٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « مَنْ سَأَلَ اللَّهَ تَعَالَى الشَّهَادَةَ بِصِدْقٍ بَلَغَهُ اللَّهُ مَنَازِلَ الشُّهَدَاءِ وَإِنْ مَاتَ عَلَى فِرَاشِهِ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

1322 . وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ طَلَبَ الشَّهَادَةَ صَادِقًا أُعْطِيَهَا وَلَوْ لَمْ تُصِبْهُ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

1323 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَا يَجِدُ الشَّهِيدُ مِنْ مَسِّ الْقَتْلِ إِلَّا كَمَا يَجِدُ أَحَدُكُمْ مِنْ مَسِّ الْقَرْصَةِ » رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ .

1324 . وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أَبِي أَوْفَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فِي بَعْضِ أَيَّامِهِ الَّتِي لَقِيَ فِيهَا الْعَدُوَّ انْتَهَرَ حَتَّى مَالَتْ الشَّمْسُ ، ثُمَّ قَامَ فِي النَّاسِ فَقَالَ : « أَيُّهَا النَّاسُ ، لَا تَتَمَنَّوْا لِقَاءَ الْعَدُوِّ ، وَسَلُّوْا اللَّهَ الْعَافِيَةَ ، فَإِذَا لَقِيتُمُوهُمْ فَاصْبِرُوا ، وَاعْلَمُوا أَنَّ الْجَنَّةَ تَحْتَ ظِلَالِ السُّيُوفِ » ، ثُمَّ قَالَ : « اللَّهُمَّ مُتْرِلَ الْكِتَابِ وَمُعْجِرِي السَّحَابِ ، وَهَازِمَ الْأَحْزَابِ أَهْرِمُهُمْ وَأَنْصُرْنَا عَلَيْهِمْ » مَتَّفُقٌ عَلَيْهِ .

1325 . وَعَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « ثِنْتَانِ لَا تُرَدَّانِ ، أَوْ قَلَّمَا تُرَدَّانِ : الدُّعَاءُ عِنْدَ الْبَدَاءِ وَعِنْدَ الْبَأْسِ حِينَ يُلْحِمُ بَعْضُهُمْ بَعْضًا » رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ .

1326 . وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا غَرَا قَالَ : « اللَّهُمَّ أَنْتَ عِزِّي وَنَصِيرِي ، بِكَ أَحُولُ ، وَبِكَ أَصُولُ ، وَبِكَ أَقَاتِلُ » رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ .

1327 . وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا خَافَ قَوْمًا قَالَ : « اللَّهُمَّ إِنَّا نَجْعَلُكَ فِي نُحُورِهِمْ ، وَنَعُوذُ بِكَ مِنْ شُرُورِهِمْ » رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ .

1328. Selon ‘Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les chevaux, le bien ne cesse d’être noué aux crins de leurs fronts (leurs toupets) jusqu’au jour de la résurrection». (URA)

1329. Selon ‘Orwa Al Bariqī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Les chevaux, le bien reste noué aux crins de leurs fronts jusqu’au jour de la résurrection à savoir le salaire de Dieu et le butin». (URA)

1330. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a mobilisé un cheval au service de Dieu, poussé uniquement par sa foi et croyant à Sa promesse, se verra placer, le jour de la résurrection, dans le plateau de la balance de ses œuvres tout ce que ce cheval aura mangé, tout ce qu’il aura bu ainsi que ses crottes et ses urines. (Rapporté par Al Boukhārī)

1331. Ibn Mas‘ūd (DAS) rapporte: «Quelqu’un vint trouver le Prophète (BSDL) avec une chamelle portant sa bride. Il lui dit: «Je mets cette bête au service de Dieu». Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Tu auras, le jour de la résurrection, à cause d’elle sept cents chamelles portant leur bride». (Rapporté par Moslem)

1332. ‘Oqba Ibn ‘Āmer Al Jouhannī (DAS) a dit: «J’ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL) du haut de sa chaire: «Préparez-leur ce que vous pouvez comme force. Attention! La force c’est le tir. Attention! La force c’est le tir. Attention! La force c’est le tir». (Rapporté par Moslem)

1333. Il a dit encore: «J’ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Vous conquerez plusieurs terres et Dieu vous prendra sous Sa protection. Que l’un de vous ne se lasse pas de s’entraîner à l’arc!». (Rapporté par Moslem)

1334. Il a dit encore: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a appris le tir puis l’a abandonné n’est pas de notre communauté». (Ou a certainement désobéi). (Rapporté par Moslem)

1335. Il rapporte aussi ce qui suit: «J’ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Dieu fait entrer au Paradis trois personnes pour une seule flèche:

- Celui qui l’a fabriquée dans l’espoir du salaire de Dieu.
- Celui qui la tire.
- Celui qui procure au tireur ses munitions.

Tirez et montez les chevaux, mais j’aime mieux celui qui tire que celui qui monte un cheval. Celui qui abandonne le tir après l’avoir appris, par simple négligence, a ainsi renoncé à un bienfait de Dieu (ou ne s’en est pas montré reconnaissant)». (Rapporté par Abou Dawūd)

1328. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «الْحَيْلُ مَعْقُودٌ فِي نَوَاصِيهَا الْخَيْرُ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ» متفقٌ عليه.

1329. وَعَنْ عُرْوَةَ الْبَارِقِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «الْحَيْلُ مَعْقُودٌ فِي نَوَاصِيهَا الْخَيْرُ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ: الْأَجْرُ، وَالْمَغْنَمُ» متفقٌ عليه.

1330. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ احْتَسَبَ فَرَسًا فِي سَبِيلِ اللَّهِ، إِيْمَانًا بِاللَّهِ، وَتَصَدِيقًا بِوَعْدِهِ، فَإِنَّ شِبَعَهُ، وَرِيَّهُ وَرَوْنَهُ، وَبَوْلَهُ فِي مِيزَانِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» رواه البخاريُّ.

1331. وَعَنْ أَبِي مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: جَاءَ رَجُلٌ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ بِنَاقَةٍ مَخْطُومَةٍ فَقَالَ هَذِهِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَكَ بِهَا يَوْمَ الْقِيَامَةِ سَبْعُمِائَةِ نَاقَةٍ كُلُّهَا مَخْطُومَةٌ» رواه مسلم.

1332. وَعَنْ أَبِي حَمَادٍ - يُقَالُ: أَبُو سَعَادٍ، وَيُقَالُ: أَبُو أَسَدٍ، وَيُقَالُ: أَبُو عَامِرٍ، وَيُقَالُ: أَبُو عَمْرٍو، وَيُقَالُ: أَبُو الْأَسْوَدِ، وَيُقَالُ: أَبُو عَبَّسٍ - عُقْبَةُ بْنُ عَامِرٍ الْجُهَنِيُّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ وَهُوَ عَلَى الْغَنَبَرِ يَقُولُ: «وَأَعِدُّوا لَهُمْ مَا اسْتَطَعْتُمْ مِنْ قُوَّةٍ، أَلَا إِنَّ الْقُوَّةَ الرَّمْيَ، أَلَا إِنَّ الْقُوَّةَ الرَّمْيَ، أَلَا إِنَّ الْقُوَّةَ الرَّمْيَ» رواه مسلم.

1333. وَعَنْهُ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «سَتُفْتَحُ عَلَيْكُمْ أَرْضُونَ، وَيَكْفِيكُمْ اللَّهُ، فَلَا يَعْجِزُ أَحَدُكُمْ أَنْ يَلْهُوَ بِأَسْهُمِهِ» رواه مسلم.

1334. وَعَنْهُ أَنَّهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ عَلِمَ الرَّمْيَ، ثُمَّ تَرَكَهُ، فَلَيْسَ مِنَّا، أَوْ فَقَدَ عَصَى» رواه مسلم.

1335. وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّ اللَّهَ يُدْخِلُ بِالسَّهْمِ الْوَاحِدِ ثَلَاثَةَ نَفَرٍ الْجَنَّةَ: صَانِعُهُ يَحْتَسِبُ فِي صَنْعَتِهِ الْخَيْرَ، وَالرَّامِيَ بِهِ، وَمُنْبَلِّهُ. وَارْمُوا وَارْكَبُوا، وَأَنْ تَرْمُوا أَحَبُّ إِلَيَّ مِنْ أَنْ تَرْكَبُوا. وَمَنْ تَرَكَ الرَّمْيَ بَعْدَ مَا عَلِمَهُ رَغْبَةً عَنْهُ، فَإِنَّهَا نِعْمَةٌ تَرَكَهَا» أَوْ قَالَ: «كَفَرَهَا» رواه أبو داود.

1336. Salma Ibn Al Akwa^c (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) passa devant des gens qui s'exerçaient à l'arc. Il leur dit: «Tirez, fils d'Ismael! Votre père était un grand tireur». (Rapporté par Boukhāri)

1337. 'Amr Ibn 'Absa (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui tire une flèche au service de Dieu y trouve le salaire de celui qui affranchit un esclave». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1338. Selon Khouraym Ibn Fātek (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui fait une dépense au service de Dieu se fait inscrire sept cents fois son salaire». (Rapporté par Attirmidhi)

1339. Selon Abou Sa'īd (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui jeûne un jour au service de Dieu, Dieu éloigne son visage du Feu à cause de ce jour d'une distance égale au parcours de soixante dix longues années».

1340. Selon Abou Oumāma (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui jeûne un jour au service de Dieu, Dieu place entre lui et l'Enfer une tranchée large comme la distance entre le ciel et la terre». (Rapporté par Attirmidhi)

1341. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui meurt sans avoir jamais combattu (au service de Dieu) ni eu le désir de le faire, meurt dans l'une des catégories des hypocrites». (URA)

1342. Jāber (DAS) rapporte: «Nous étions avec le Prophète (BSDL) dans une expédition militaire. Il dit: «Il y a à présent à Médine des hommes qui sont avec vous dans chacune de vos marches et toutes les fois que vous traversez une vallée. Ils y ont été retenus par la maladie».

Dans une autre version: «Ils y ont été retenus par une excuse valable».

1343. Selon Abou Mūsa (DAS), un Bédouin vint dire au Prophète (BSDL): «O Messager de Dieu! L'homme combat pour le butin, ou pour la renommée, ou pour avoir de la considération».

Dans une autre version: «L'homme combat par courage ou par esprit de clan».

1336. وَعَنْ سَلَمَةَ بْنِ الْأَكْوَعِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: مَرَّ النَّبِيُّ ﷺ عَلَى نَفَرٍ يَتَضَلُّونَ، فَقَالَ: «ارْمُوا بَنِي إِسْمَاعِيلَ فَإِنَّ أَبَاكُمْ كَانَ رَامِيًا» رواه البخاري.

1337. وَعَنْ عَمْرِو بْنِ عَبْسَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ رَمَى بِسَهْمٍ فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَهُوَ لَهُ عِدْلُ مُحَرَّرَةٍ» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

1338. وَعَنْ أَبِي خُرَيْمٍ بْنِ فَاتِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ أَنْفَقَ نَفَقَةً فِي سَبِيلِ اللَّهِ كُتِبَ لَهُ سَبْعُمِائَةٍ ضِعْفٍ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1339. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ عَبْدٍ يَصُومُ يَوْمًا فِي سَبِيلِ اللَّهِ إِلَّا بَاعَدَ اللَّهُ بِذَلِكَ الْيَوْمِ وَجْهَهُ عَنِ النَّارِ سَبْعِينَ خَرِيفًا» متفق عليه.

1340. وَعَنْ أَبِي أُمَامَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ صَامَ يَوْمًا فِي سَبِيلِ اللَّهِ جَعَلَ اللَّهُ بَيْنَهُ وَبَيْنَ النَّارِ خَنْدَقًا كَمَا بَيْنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

1341. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ مَاتَ وَلَمْ يَغْزُ، وَلَمْ يُحَدِّثْ نَفْسَهُ بَغْزٍ، مَاتَ عَلَى شُعْبَةٍ مِنَ الْإِنْفَاقِ» رواه مسلم.

1342. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كُنَّا مَعَ النَّبِيِّ ﷺ فِي غَزَاةٍ فَقَالَ: «إِنَّ بِالْمَدِينَةِ لَرِجَالًا مَا سِرْتُمْ مَسِيرًا، وَلَا قَطَعْتُمْ وَاِدِيًا إِلَّا كَانُوا مَعَكُمْ، حَبْسَهُمُ الْمَرَضُ».

وفي رواية: «حَبْسَهُمُ الْعُذْرُ». وفي رواية: «إِلَّا شَرَكُوكُمْ فِي الْأَجْرِ» رواه البخاري من رواية أنسٍ. ورواه مسلم من رواية جابر واللفظ له.

1343. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ أَعْرَابِيًّا أَتَى النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، الرَّجُلُ يُقَاتِلُ لِلْمَعْنَمِ، وَالرَّجُلُ يُقَاتِلُ لِيُذْكَرَ، وَالرَّجُلُ يُقَاتِلُ لِيُرَى مَكَانُهُ؟ وفي رواية: يُقَاتِلُ شَجَاعَةً، وَيُقَاتِلُ حَمِيَّةً.

Dans une autre version: «L'homme combat sous l'effet de la colère». «...Lequel de ces combats est au service de Dieu?» Le Messager de Dieu (BSDL) dit: «Celui qui combat pour que la parole de Dieu soit la plus haute, c'est ce combat qui est au service de Dieu». (URA)

1344. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Chaque fois qu'une armée ou une patrouille va en guerre, ramasse un butin et retourne saine et sauve, elle a ainsi accéléré l'arrivée des deux tiers de son salaire. Et chaque fois qu'elle retourne bredouille et ayant subi des pertes, elle a rapporté son salaire entier». (Rapporté par Moslem)

1345. Selon Abou Oumāma (DAS), quelqu'un dit: «O Messager de Dieu! Donne-moi l'autorisation de parcourir le monde». Le Prophète (BSDL) lui dit: «Le parcours du monde pour ma communauté est dans le combat au service de Dieu puissant et glorifié». (Rapporté par Abou Dawūd)

1346. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le retour du combat a le même salaire que le combat lui-même». (Rapporté par Abou Dawūd)

1347. Asa'b Ibn Yazīd (DAS) rapporte: «A son retour de l'expédition de Tabūk, le Prophète (BSDL) a été accueilli par les gens. Je l'ai accueilli avec les enfants au faubourg dit «Thaniyat AlWadā'». (Rapporté par Abou Dawūd)

1348. Selon Abou Oumāma (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui n'a pris part à aucun combat, n'a pas équipé un combattant ou ne l'a pas remplacé en bien dans sa famille, Dieu le frappe d'une calamité avant le jour de la résurrection». (Rapporté par Abou Dawūd)

1349. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Combattez les idolâtres avec vos biens, vos vies et vos langues». (Rapporté par Abou Dawūd)

1350. Annou'mān Ibn Mouqarrin (DAS) rapporte: «J'ai constaté que le Messager de Dieu, quand il ne combattait pas au début du jour, retardait le combat

وفي رواية: وَيُقَاتِلُ غَضَبًا، فَمَنْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ قَاتَلَ لَتَكُونَ كَلِمَةُ اللَّهِ هِيَ الْعُلْيَا، فَهُوَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ» متفق عليه.

1344. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ غَازِيَةٍ، أَوْ سَرِيَّةٍ تَغْزُو، فَتَغْنَمُ وَتَسْلَمُ، إِلَّا كَانُوا قَدْ تَعَجَّلُوا ثَلَاثِي أَجُورِهِمْ، وَمَا مِنْ غَازِيَةٍ أَوْ سَرِيَّةٍ تُخَفِقُ وَتُصَابُ إِلَّا تَمَّ أَجُورُهُمْ» رواه مسلم.

1345. وَعَنْ أَبِي أُمَامَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَجُلًا قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَئِذَا لِي فِي السِّيَاحَةِ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «إِنَّ سِيَاحَةَ أُمَّتِي الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، عَزَّ وَجَلَّ» رواه أبو داود بإسنادٍ جيدٍ.

1346. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «قَفْلَةُ كَعَزْوَةٍ» رواه أبو داود بإسنادٍ جيدٍ.

«القَفْلَةُ»: الرجوع، والمراد: الرجوع من الغزو بعد فراغه ومعناه: أنه يُثَابُ في رجوعه بعد فراغه من الغزو.

1347. وَعَنِ السَّائِبِ بْنِ يَزِيدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: لَمَّا قَدِمَ النَّبِيُّ ﷺ مِنْ غَزْوَةِ ثُبُوكَ تَلَقَّاهُ النَّاسُ، فَتَلَقَّيْتُهُ مَعَ الصَّبِيَّانِ عَلَى ثَنِيَّةِ الْوَدَاعِ. رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ بهذا اللفظ، وَرَوَاهُ الْبُخَارِيُّ قَالَ: ذَهَبْنَا نَتَلَقَّى رَسُولَ اللَّهِ ﷺ مَعَ الصَّبِيَّانِ إِلَى ثَنِيَّةِ الْوَدَاعِ.

1348. وَعَنْ أَبِي أُمَامَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ لَمْ يَغْزُ، أَوْ يُجَهِّزْ غَازِيًا، أَوْ يَخْلُفْ غَازِيًا فِي أَهْلِهِ بِخَيْرٍ، أَصَابَهُ اللَّهُ بِقَارِعَةٍ قَبْلَ يَوْمِ الْقِيَامَةِ» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ.

1349. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «جَاهِدُوا الْمُشْرِكِينَ بِأَمْوَالِكُمْ وَأَنْفُسِكُمْ وَالسِّيَتِكُمْ» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ.

1350. وَعَنْ أَبِي عَمْرٍو، وَيُقَالُ: أَبُو حَكِيمٍ النُّعْمَانُ بْنُ مُقَرِّنٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: شَهِدْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ إِذَا لَمْ يُقَاتِلْ مِنْ أَوَّلِ النَّهَارِ آخِرَ الْقِتَالِ حَتَّى تَرُودَ الشَّمْسُ،

jusqu'à ce que le soleil traversât le Zénith, que la brise soufflât et que la victoire (du ciel) descendît». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1351. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne souhaitez pas de rencontrer l'ennemi mais, une fois que vous l'aurez rencontré, montrez-vous patients». (URA)

1352. Selon Abou Hourayra, (DAS), selon Jāber (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La guerre c'est l'art de tromper l'ennemi». (URA)

**235 – La définition d'une catégorie inconnue de martyrs
(c'est-à-dire des gens ayant le salaire des martyrs sans
avoir été tués dans la guerre). Leurs dépouilles sont
pourtant lavées et l'on fait sur eux la prière des morts
alors qu'on ne fait rien de tout cela pour ceux qui tombent
au combat dans la guerre contre les Mécréants**

1353. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les martyrs sont cinq:

- Celui qui meurt dans une épidémie de peste.
- Celui qui meurt à la suite d'une entérite (choléra ou autre).
- Celui qui meurt noyé.
- Celui qui meurt sous les décombres.
- Celui qui meurt tué au service de Dieu. (URA)

1354. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quels sont ceux que vous comptez parmi vous comme martyrs?» Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Celui qui est tué au service de Dieu est un martyr». Il dit: «Dans ces conditions le nombre des martyrs de ma communauté serait bien faible». Ils dirent: «Qui sont alors les martyrs? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Celui qui a été tué au service de Dieu est un martyr. Celui qui meurt (par accident ou de mort naturelle) au service de Dieu est un martyr. Celui qui meurt d'une entérite (choléra ou autre) est un martyr. Celui qui meurt noyé est un martyr». (Rapporté par Moslem)

1355. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui est tué en défendant ses biens est un martyr». (URA)

1356. Sa'id Ibn Noufeyl (l'un des dix à qui le Prophète a promis le Paradis) a dit: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Celui qui est tué en défendant ses biens est un martyr. Celui qui est tué en défendant sa vie est un martyr. Celui qui est tué en défendant sa foi est un martyr. Celui qui est tué en défendant son honneur est un martyr». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

وَتَهَبَ الرِّيحُ، وَيَتَرَل النَّصْرُ. رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.
 1351. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَتَمَنَّا لِقَاءَ الْعَدُوِّ، وَاسْأَلُوا اللَّهَ الْعَافِيَةَ، فَإِذَا لَقِيتُمُوهُمْ، فَاصْبِرُوا» متفق عليه.
 1352. وَعَنْهُ وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «الْحَرْبُ خَدَعَةٌ» متفق عليه.

235 - باب بيان جماعة من الشهداء في ثواب الآخرة ويغسلون ويُصَلَّى عليهم بخلاف القتل في حرب الكفار

1353. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الشُّهَدَاءُ خَمْسَةٌ: الْمَطْعُونُ، وَالْمَبْطُونُ، وَالْغَرِيقُ، وَصَاحِبُ الْهَدْمِ، وَالشَّهِيدُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ» متفق عليه.

1354. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا تَعُدُّونَ الشُّهَدَاءَ فِيكُمْ؟» قَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ مَنْ قُتِلَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، فَهُوَ شَهِيدٌ. قَالَ: «إِنَّ شُهَدَاءَ أُمَّتِي إِذَا لَقِيتُ!» قَالُوا: فَمَنْ هُمْ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ: «مَنْ قُتِلَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَهُوَ شَهِيدٌ، وَمَنْ مَاتَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَهُوَ شَهِيدٌ، وَمَنْ مَاتَ فِي الطَّاعُونَ فَهُوَ شَهِيدٌ، وَمَنْ مَاتَ فِي الْبَطْنِ فَهُوَ شَهِيدٌ، وَالْغَرِيقُ شَهِيدٌ» رواه مسلم.

1355. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ قُتِلَ دُونَ مَالِهِ، فَهُوَ شَهِيدٌ» متفق عليه.

1356. وَعَنْ أَبِي الْأَعْوَرِ سَعِيدِ بْنِ زَيْدِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ نُفَيْلٍ، أَحَدِ الْعَشْرَةِ الْمَشْهُودِ لَهُمْ بِالْجَنَّةِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ قُتِلَ دُونَ مَالِهِ فَهُوَ شَهِيدٌ، وَمَنْ قُتِلَ دُونَ دَمِهِ فَهُوَ شَهِيدٌ، وَمَنْ قُتِلَ دُونَ دِينِهِ فَهُوَ شَهِيدٌ، وَمَنْ قُتِلَ دُونَ أَهْلِهِ فَهُوَ شَهِيدٌ» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

1357. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Quelqu'un vint dire au Messenger de Dieu (BSDL): «O Messenger de Dieu! Que dois-je faire si quelqu'un venait me prendre mon argent?» Il dit: «Ne lui donne pas ton argent». Il dit: «Et s'il me combat pour le prendre?» Il dit: «Combats-le». Il dit: «Et s'il me tue?» Il dit: «Tu es alors un martyr». Il dit: «Et si je le tue?» Il dit: «Il est alors dans l'Enfer». (Rapporté par Moslem)

236 – Le mérite de l'affranchissement des esclaves

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 90 – versets 11 à 13*: «Pourquoi n'a-t-il pas franchi l'obstacle? (11) Et d'où peux-tu savoir ce qu'est l'obstacle? (12) C'est la libération d'un être humain». (13)

Quant aux Ḥadiths:

1358. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) m'a dit: «Celui qui a affranchi un Musulman, Dieu affranchit du Feu chacun de ses membres pour chacun des membres qu'il a affranchis. Même son organe sexuel est affranchi pour celui de l'autre». (URA)

1359. Abou Dharr (DAS) rapporte: «J'ai dit une fois: «O Messenger de Dieu! Quelle est l'œuvre la plus méritoire?» Il dit: «La foi en Dieu et le combat au service de Dieu». J'ai dit: «Quel affranchi rapporte le plus grand salaire à celui qui le libère?» Il dit: «Celui qui est le plus précieux pour ses maîtres et qui coûte le plus cher». (URA)

237 – Le mérite de celui qui fait du bien à son esclave

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 36*: «Adorez Dieu et ne Lui associez rien. Faites du bien avec les deux géniteurs, le proche, les orphelins, les miséreux, le voisin très proche, le voisin de côté, le compagnon permanent, l'étranger de passage et ce que vous possédez par la voie légale (les esclaves)».

1360. Al Ma'rūr Ibn Suweyd rapporte: «J'ai vu une fois Abou Dharr (DAS) portant un beau costume et son serviteur portant un costume pareil. Je lui demandai la raison de cela et il relata un échange d'injures qu'il avait eu avec quelqu'un (Bilāl Ibn Rābeḥ) du temps du Messenger de Dieu (BSDL). Il avait insulté l'homme dans sa mère en lui disant: «O fils de la négresse». Le Prophète (BSDL) lui dit alors: «Tu es un homme ne cessant de garder en toi quelque reste de ton ancien paganisme. Ils sont vos frères en même temps que vos serviteurs et vos protégés que Dieu a mis en votre possession. Quand quelqu'un a droit de propriété sur son frère,

1357. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: جَاءَ رَجُلٌ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَرَأَيْتَ إِنْ جَاءَ رَجُلٌ يُرِيدُ أَخْذَ مَالِي؟ قَالَ: «فَلَا تُعْطِهِ مَالَكَ»، قَالَ: أَرَأَيْتَ إِنْ قَاتَلَنِي؟ قَالَ: «قَاتِلْهُ»، قَالَ: أَرَأَيْتَ إِنْ قَتَلَنِي؟ قَالَ: «فَأَنْتَ شَهِيدٌ»، قَالَ: أَرَأَيْتَ إِنْ قَتَلْتُهُ؟ قَالَ: «هُوَ فِي النَّارِ» رواه مسلم.

236 - باب فضل العتق

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿فَلَا اقْتَحَمَ الْعَقَبَةَ﴾ وَمَا أَدْرَاكَ مَا الْعَقَبَةُ * فَكُ رَقَبَةً * [البلد: 13-11].

1358. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ أَعْتَقَ رَقَبَةً مُسْلِمَةً أَعْتَقَ اللَّهُ بِكُلِّ عَضْوٍ مِنْهُ عَضْوًا مِنْهُ مِنَ النَّارِ حَتَّى فَرَّجَهُ بِفَرْجِهِ» متفق عليه.

1359. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، أَيُّ الْأَعْمَالِ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «الْإِيمَانُ بِاللَّهِ، وَالْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ» قَالَ: قُلْتُ: أَيُّ الرِّقَابِ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «أَنْفُسُهَا عِنْدَ أَهْلِهَا، وَأَكْثَرُهَا ثَمَنًا» متفق عليه.

237 - باب فضل الإحسان إلى المملوك

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَاعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا، وَبِذِي الْقُرْبَى، وَالْيَتَامَى، وَالْمَسَاكِينِ، وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَى، وَالْجَارِ الْجُنُبِ وَالصَّاحِبِ بِالْجُنُبِ، وَأَبْنِ السَّبِيلِ، وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ﴾ [النساء: 36].

1360. وَعَنْ الْمَعْرُورِ بْنِ سُودٍ قَالَ: رَأَيْتُ أَبَا ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - وَعَلَيْهِ حُلَّةٌ، وَعَلَى غُلَامِهِ مِثْلُهَا، فَسَأَلْتُهُ عَنْ ذَلِكَ، فَذَكَرَ أَنَّهُ سَابَّ رَجُلًا عَلَى عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَعَبَّرَهُ بِأَمِّهِ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «إِنَّكَ أَمَرُوْهُ فَبِكَ جَاهِلِيَّةٌ: هُمْ إِخْوَانُكُمْ،

qu'il lui fasse manger de ce qu'il mange lui-même et qu'il le vête de ce qu'il porte lui-même. Ne les chargez pas au-dessus de leur forces et, quand vous les chargez de quelque chose, aidez-les à la supporter». (URA)

1361. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand le serviteur de l'un de vous lui apporte son manger, s'il ne lui fait pas partager sa table, qu'il lui en donne au moins une bouchée ou deux, car c'est lui qui l'a préparé». (Rapporté par Al Boukhāri)

238 – Le mérite de l'esclave qui remplit ses devoirs envers Dieu et envers son maître

1362. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'esclave est loyal avec son maître et accomplit bien ses actes de dévotion vis-à-vis de Dieu, il a son salaire en double». (URA)

1363. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «A l'esclave qui agit dans le bien deux salaires». Par Celui qui tient l'âme de Abou Hourayra dans Sa main, n'étaient le combat au service de Dieu, le pèlerinage et ma dévotion à ma mère, j'aurais sûrement aimé mourir en n'étant qu'esclave de quelqu'un». (URA)

1364. Selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'esclave qui adore Dieu comme il se doit, s'acquitte vis-à-vis de son maître de ses devoirs de loyauté et d'obéissance, a deux salaires». (Rapporté par Al Boukhāri)

1365. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Trois personnes ont un salaire double:

- Un homme des gens du Livre (Juifs et Chrétiens) qui a cru à son propre prophète et à Moḥammad.
- L'esclave quand il remplit ses obligations vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de ses maîtres.
- Un homme qui avait une esclave. Il l'a bien élevée, bien instruite, puis l'a affranchie et l'a épousée. Il a deux salaires».

وَحَوَّلَكُمْ جَعَلَهُمُ اللَّهُ تَحْتَ أَيْدِيكُمْ، فَمَنْ كَانَ أَخُوهُ تَحْتَ يَدِهِ؛ فَلْيُطْعِمْهُ مِمَّا يَأْكُلُ، وَلْيُلْبِسْهُ مِمَّا يَلْبَسُ، وَلَا تُكَلِّفُوهُمْ مَا يَغْلِبُهُمْ، فَإِنْ كَلَّفْتُمُوهُمْ فَأَعِينُوهُمْ» متفقٌ عليه.

1361. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِذَا أَتَى أَحَدَكُمْ خَادِمُهُ بِطَعَامِهِ، فَإِنْ لَمْ يُجْلِسْهُ مَعَهُ، فَلْيُنَاوِلْهُ لُقْمَةً أَوْ لُقْمَتَيْنِ أَوْ أُكْلَةً أَوْ أُكْلَتَيْنِ؛ فَإِنَّهُ وَلِيُّ عِلَاجِهِ» رواه البخاري.

«الأكلة» بضمّ الهمزة: هي اللقمة.

238 - باب فضل المملوك الذي يؤدي حقَّ الله وحقَّ مواليه

1362. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ الْعَبْدَ إِذَا نَصَحَ لِسَيِّدِهِ، وَأَحْسَنَ عِبَادَةَ اللَّهِ، فَلَهُ أَجْرُهُ مَرَّتَيْنِ» متفقٌ عليه.

1363. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لِلْعَبْدِ الْمَمْلُوكِ الْمُصْلِحِ أَجْرَانِ»، وَالَّذِي نَفْسُ أَبِي هُرَيْرَةَ بِيَدِهِ لَوْلَا الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، وَالْحَجُّ، وَبِرُّ أُمِّي، لِأَحْبَبْتُ أَنْ أَمُوتَ وَأَنَا مَمْلُوكٌ. متفقٌ عليه.

1364. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الْمَمْلُوكُ الَّذِي يُحْسِنُ عِبَادَةَ رَبِّهِ، وَيُؤَدِّي إِلَى سَيِّدِهِ الَّذِي عَلَيْهِ مِنَ الْحَقِّ، وَالنَّصِيحَةِ، وَالطَّاعَةِ، لَهُ أَجْرَانِ» رواه البخاري.

1365. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «ثَلَاثَةٌ لَهُمْ أَجْرَانِ: رَجُلٌ مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ آمَنَ بِنَبِيِّهِ، وَآمَنَ بِمُحَمَّدٍ، وَالْعَبْدُ الْمَمْلُوكُ إِذَا أَدَّى حَقَّ اللَّهِ، وَحَقَّ مَوْلَاهُ، وَرَجُلٌ كَانَتْ لَهُ أُمَةٌ فَأَدَّبَهَا فَأَحْسَنَ تَأْدِيبَهَا، وَعَلَّمَهَا فَأَحْسَنَ تَعْلِيمَهَا، ثُمَّ أَعْتَقَهَا فَتَرَوَّجَهَا، فَلَهُ أَجْرَانِ» متفقٌ عليه.

239 – Le mérite de l'adoration de Dieu en période de troubles et quand l'ivraie se mêle au bon grain, comme dans les guerres civiles et autres épreuves pareilles

1366. Selon Ma'qil Ibn Yasār (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'adoration de Dieu en période de troubles équivaut à un exil en ma compagnie».

240 – Le mérite de la facilité dans la vente et l'achat, dans l'action de prendre et de donner. La bonne manière de s'acquitter de ses dettes et de réclamer son dû. Le devoir de donner plein poids, pleine mesure et de n'y point tricher. Le mérite du riche quand il laisse un répit au pauvre dans le paiement de ses dettes ou quand il lui en annule une partie

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 215*: «Tout ce que vous faites comme bien, Dieu le sait parfaitement».

2. *Chapitre 11 – verset 85*: «O mon peuple! Faites équitablement pleine mesure et plein poids et ne dépréciez pas aux gens leurs valeurs».

3. *Chapitre 83 – versets 1 à 6*: «Malheur aux mesureurs peu loyaux! (1) Qui, lorsqu'ils demandent aux gens de leur mesurer leur dû, exigent pleine mesure. (2) Et qui, lorsqu'ils leur mesurent ou leur pèsent leur dû, leur en font perdre quelque chose. (3) Ces gens ne croient-ils donc pas qu'ils seront ressuscités? (4) Pour un très grand jour. (5) Le jour où les gens se dresseront pour affronter Le Seigneur-et-Maitre des univers. (6)

1367. Selon Abou Hourayra (DAS), un homme vint réclamer au Prophète (BSDL) le paiement de ce qu'il lui devait. Il le dit d'une façon brutale. Aussitôt les Compagnons du Prophète voulurent l'en punir. Le Messenger de Dieu (BSDL) leur dit: «Laissez-le en paix car celui qui a un droit a droit à la parole». Puis il ajouta: «Donnez-lui un chameau du même âge que celui qu'il m'a vendu». Ils dirent: «Nous ne trouvons que des chameaux meilleurs que le sien». Il dit: «Donnez-lui donc car les meilleurs d'entre vous sont ceux qui s'acquittent le mieux de leurs dettes». (URA)

1368. Selon Jâber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Puisse Dieu traiter avec clémence un homme facile quand il vend, quand il achète et quand il réclame le paiement de ce qu'on lui doit!». (Rapporté par Al Boukhârî)

1369. Abou Qatâda rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui serait heureux de voir Dieu le sauver des afflictions du jour de la résurrection, qu'il laisse un répit à un homme dans la gêne pour le paiement de ce qu'il lui doit ou qu'il le décharge d'une partie de sa dette». (Rapporté par Moslem)

239 - باب فضل العبادۃ في المهرج وهو الاختلاط والفتن ونحوها

1366. عَنْ مَعْقِلِ بْنِ يَسَارٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الْعِبَادَةُ فِي الْمَهْرَجِ كَهَجْرَةِ إِلَيَّ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

240 - بابُ فضل السباحة في البيع والشراء والأخذ والعطاء وحسن القضاء والتقاضي وإرجاح المكيال والميزان، والنهي عن التطفيف، وفضل إنظار الموسر المعسر، والوضع عنه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَمَا تَفْعَلُوا مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ﴾ [البقرة: 215].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَيَا قَوْمِ أَوْفُوا الْمِكْيَالَ وَالْمِيزَانَ بِالْقِسْطِ وَلَا تَبْخَسُوا النَّاسَ أَشْيَاءَهُمْ﴾ [هود: 85].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَلِلْمُطَفِّفِينَ الَّذِينَ إِذَا اكْتَالُوا عَلَى النَّاسِ يَسْتَوْفُونَ، وَإِذَا كَالُوهُمْ أَوْ وَزَنُوهُمْ يُخْسِرُونَ، أَلَا يَظُنُّ أُولَئِكَ أَنَّهُمْ مَبْعُوثُونَ لِيَوْمٍ عَظِيمٍ، يَوْمَ يَقُومُ النَّاسُ لِرَبِّ الْعَالَمِينَ﴾ [المطففين: 1، 6].

1367. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَجُلًا أَتَى النَّبِيَّ ﷺ يَتَقَاضَاهُ فَأَغْلَظَ لَهُ، فَهَمَّ بِهِ أَصْحَابُهُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «دَعُوهُ فَإِنَّ لِصَاحِبِ الْحَقِّ مَقَالًا»، ثُمَّ قَالَ: «أَعْطُوهُ سِنًا مِثْلَ سِنِّهِ»، قَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ لَا نَجِدُ إِلَّا أَمْتًا مِنْ سِنِّهِ، قَالَ: «أَعْطُوهُ فَإِنَّ خَيْرَكُمْ أَحْسَنُكُمْ قَضَاءً» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1368. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «رَحِمَ اللَّهُ رَجُلًا سَمِعًا إِذَا بَاعَ، وَإِذَا اشْتَرَى، وَإِذَا اقْتَضَى» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

1369. وَعَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ سَرَّهُ أَنْ يُنَجِّيه اللَّهُ مِنْ كُرْبِ يَوْمِ الْقِيَامَةِ، فَلْيَنْفِسْ عَنْ مُعْسِرٍ أَوْ يَضَعْ عَنْهُ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1370. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Un homme prêtait souvent son argent. Il disait à son coursier chargé de l'encaissement des dettes: «Quand tu trouves un débiteur dans la gêne, fais-lui des facilités, peut-être que Dieu nous traitera avec bienveillance». Il rencontra Dieu et Dieu le jugea effectivement avec bienveillance». (URA)

1371. Selon Abou Mas'ūd Al Badri (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quelqu'un de vos prédécesseurs passa devant le jugement suprême. On ne lui trouva aucune bonne action si ce n'est qu'il était en affaires avec les gens. Il était clément et ordonnait à ses coursiers chargés d'encaisser les dettes de laisser un répit aux débiteurs dans la gêne. Dieu honoré et glorifié dit alors: «Nous sommes plus dignes d'être généreux que cet homme. Fermez les yeux sur ses péchés». (Rapporté par Moslem)

1372. Houdheyfa (DAS) rapporte: «Dieu exalté fit venir l'une de Ses créatures à qui Il avait donné une grande fortune. Il lui dit: «Qu'as-tu fait dans le bas-monde?» Il dit (et ils ne peuvent cacher à Dieu rien de ce qu'ils disent): «Seigneur! Tu m'as donné Ton argent. J'étais en affaires avec les gens et j'étais de nature magnanime. J'étais facile avec les aisés et je donnais un répit à ceux qui étaient dans la gêne». Dieu exalté dit alors: «Je suis plus digne que toi de cette magnanimité. Fermez les yeux sur les péchés de Mon esclave». Le narrateur ajoute: «C'est exactement ainsi que nous l'entendîmes de la bouche du Messenger de Dieu (BSDL)». (Rapporté par Moslem)

1373. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui donne un répit à un débiteur dans la gêne ou qui le décharge d'une partie de sa dette, Dieu l'ombragera, le jour de la résurrection, de l'ombre de Son Trône, le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienne». (Rapporté par Attirmidhi)

1374. Selon Jāber (DAS), le Prophète (BSDL) lui acheta un chameau. Quand il lui pesa l'argent de son prix, il fit bien pencher la balance. (URA)

1375. Sūweyd Ibn Qays (DAS) rapporte: «Nous avons importé, Makhrama Al 'Abdi et moi, des vêtements de Hajar. Le Prophète (BSDL) vint me trouver et nous demanda le prix d'un pantalon. J'avais alors quelqu'un que je payais pour peser la marchandise. Le Prophète (BSDL) lui dit: «Pèse et fais bien pencher la balance». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1370. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «كَانَ رَجُلٌ يُدَايِنُ النَّاسَ، وَكَانَ يَقُولُ لِفَتَاهُ: إِذَا أَتَيْتَ مُعْسِرًا فَتَجَاوَزْ عَنْهُ، لَعَلَّ اللَّهَ أَنْ يَتَجَاوَزَ عَنَّا، فَلَقِيَ اللَّهَ فَتَجَاوَزَ عَنْهُ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1371. وَعَنْ أَبِي مَسْعُودٍ الْبَدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «حُوسِبَ رَجُلٌ مِمَّنْ كَانَ قَبْلَكُمْ، فَلَمْ يُوْجَدْ لَهُ مِنَ الْخَيْرِ شَيْءٌ، إِلَّا أَنَّهُ كَانَ يُخَالِطُ النَّاسَ، وَكَانَ مُوسِرًا، وَكَانَ يَأْمُرُ غُلَمَانَهُ أَنْ يَتَجَاوَزُوا عَنِ الْمُعْسِرِ. قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ: «نَحْنُ أَحَقُّ بِذَلِكَ مِنْهُ، تَجَاوَزُوا عَنْهُ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1372. وَعَنْ حُذَيْفَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: أُتِيَ اللَّهَ تَعَالَى بِعَبْدٍ مِنْ عِبَادِهِ آتَاهُ اللَّهُ مَالًا، فَقَالَ لَهُ: مَاذَا عَمِلْتَ فِي الدُّنْيَا؟ قَالَ: - وَلَا يَكْتُمُونَ اللَّهَ حَدِيثًا - قَالَ: يَا رَبِّ أَتَيْتَنِي مَالًا، فَكُنْتُ أُبَايِعُ النَّاسَ، وَكَانَ مِنْ خُلُقِي الْجَوَازُ، فَكُنْتُ أَتَيْسِرُ عَلَى الْمُوسِرِ، وَأُنْظِرُ الْمُعْسِرَ. فَقَالَ اللَّهُ تَعَالَى: «أَنَا أَحَقُّ بِذَا مِنْكَ تَجَاوَزُوا عَنِ عَبْدِي» فَقَالَ عُمَةُ بْنُ عَامِرٍ، وَأَبُو مَسْعُودٍ الْأَنْصَارِيُّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - : هَكَذَا سَمِعْنَاهُ مِنْ فِي رَسُولِ اللَّهِ ﷺ. رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1373. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ أَنْظَرَ مُعْسِرًا، أَوْ وَضَعَ لَهُ، أَظْلَهُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ تَحْتَ ظِلِّ عَرْشِهِ يَوْمَ لَا ظِلَّ إِلَّا ظِلُّهُ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

1374. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ اشْتَرَى مِنْهُ بَعِيرًا، فَوَزَنَ لَهُ، فَأَرْجَحَ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1375. وَعَنْ أَبِي صَفْوَانَ سُؤَيْدِ بْنِ قَيْسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: جَلَبْتُ أَنَا وَمَحْرَمَةُ الْعَبْدِيِّ بَرًّا مِنْ هَجَرَ، فَجَاءَنَا النَّبِيُّ ﷺ فَسَاوَمَنَا بِسَرَاوِيلَ، وَعِنْدِي وَزَانُ يَزْنُ بِالْأَجْرِ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ لِلْوَزَانِ: «زِنْ وَأَرْجِحْ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

Le livre de la science

241 – Le mérite de la science

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 20 – verset 114*: «Et dis: «Seigneur! Donne-moi encore plus de savoir».

2. *Chapitre 39 – verset 9*: «Dis: «Est-ce que ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ont la même valeur?»

3. *Chapitre 58 – verset 11*: «Dieu élèvera de plusieurs degrés ceux d'entre vous qui auront cru et qui auront reçu le savoir».

4. *Chapitre 35 – verset 28*: «Seuls craignent Dieu, de tous Ses esclaves, les savants».

1376. «Selon Mou'āwīya (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand Dieu veut du bien à quelqu'un, Il le rend versé dans les sciences de la religion».

1377. Selon Abou Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'envie n'est permise que dans deux cas: «Un homme à qui Dieu a donné une fortune qu'il s'empresse de dépenser totalement dans les domaines du bien. Et un homme à qui Dieu a donné la sagesse (la science). Il s'en sert pour juger entre les gens et pour la leur enseigner». (URA)

1378. Selon Abou Mūsa (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'image de ce que Dieu a envoyé avec moi comme bonne direction et science est celle d'une pluie bienfaisante qui a atteint une terre. Une partie de cette terre était fertile. Elle absorba l'eau et fit pousser le fourrage et l'herbe en abondance. Une autre partie était stérile mais retint l'eau dont Dieu fit profiter les gens qui en burent et en abreuvèrent leurs bêtes et leurs champs. Une autre partie était plate et perméable, ne retenant pas l'eau et ne faisant pousser aucune herbe. La première image est celle de quelqu'un qui a bien assimilé les sciences de la religion de Dieu et a tiré profit de ce que Dieu a envoyé avec moi. Il s'instruisit et enseigna. La deuxième image est celle de quelqu'un qui a retenu la science sans en profiter lui-même et sans accepter la bonne direction qui a fait l'objet de ma mission». (URA)

1379. Selon Sahl Ibn Sa'd (DAS), le Prophète (BSDL) dit une fois à 'Alī (DAS): «Par Dieu, quand Dieu met par toi un seul homme sur la bonne voie, cela t'est préférable aux biens les plus précieux de ce monde (les chamelles rouges)». (URA)

1380. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Transmettez de ma part ne serait-ce qu'un seul verset et parlez des fils d'Israël

كتاب العلم

241 - باب فضل العلم

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَقُلْ رَبِّ زِدْنِي عِلْمًا﴾ [طه: 114].
 وَقَالَ تَعَالَى: ﴿قُلْ هَلْ يَسْتَوِي الَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَالَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ﴾ [الزمر: 9].
 وَقَالَ تَعَالَى: ﴿يَرْفَعِ اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا مِنْكُمْ وَالَّذِينَ أُوتُوا الْعِلْمَ دَرَجَاتٍ﴾ [المجادلة: 11].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّمَا يَخْشَى اللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ الْعُلَمَاءُ﴾ [فاطر: 28].

1376. وَعَنْ مُعَاوِيَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ يُرِدِ اللَّهُ بِهِ خَيْرًا يُفَقِّهْهُ فِي الدِّينِ» متفقٌ عليه.

1377. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا حَسَدَ إِلَّا فِي اثْنَتَيْنِ: رَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ مَالًا فَاسْلَطَهُ عَلَى هَلَكِهِ فِي الْحَقِّ، وَرَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ الْحِكْمَةَ فَهُوَ يَقْضِي بِهَا، وَيُعَلِّمُهَا» متفقٌ عليه.

وَالْمُرَادُ بِالْحَسَدِ الْغِبْطَةُ، وَهُوَ أَنْ يَتَمَنَّى مِثْلَهُ.

1378. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «مِثْلُ مَا بَعَثَنِي اللَّهُ بِهِ مِنَ الْهُدَى وَالْعِلْمِ كَمِثْلِ غَيْثٍ أَصَابَ أَرْضًا؛ فَكَانَتْ مِنْهَا طَائِفَةٌ طَيِّبَةٌ قَبِلَتْ الْمَاءَ فَأَنْبَتَ الْكَلَّا، وَالْعُشْبَ الْكَثِيرَ، وَكَانَ مِنْهَا أَجَادِبُ أَمَسَكَتِ الْمَاءَ، فَفَنَعَ اللَّهُ بِهَا النَّاسَ؛ فَشَرِبُوا مِنْهَا وَسَقَوْا وَزَرَعُوا، وَأَصَابَ طَائِفَةٌ مِنْهَا أُخْرَى إِنَّمَا هِيَ قِيعَانٌ، لَا تُمْسِكُ مَاءً، وَلَا تُنْبِتُ كَلًّا، فَذَلِكَ مِثْلُ مَنْ فَقَهُ فِي دِينِ اللَّهِ، وَنَفَعَهُ مَا بَعَثَنِي اللَّهُ بِهِ، فَعَلِمَ وَعَلَّمَ، وَمِثْلُ مَنْ لَمْ يَرْفَعْ بِذَلِكَ رَأْسًا، وَلَمْ يَقْبَلْ هُدَى اللَّهِ الَّذِي أُرْسِلْتُ بِهِ» متفقٌ عليه.

1379. وَعَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ لِإِلْيَاسَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -: «فَوَاللَّهِ لَأَنْ يَهْدِيَ اللَّهُ بِكَ رَجُلًا وَاحِدًا خَيْرٌ لَكَ مِنْ حُمْرِ النَّعَمِ» متفقٌ عليه.

1380. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ

sans éprouver aucune gêne. Celui qui ment sciemment à mon détriment, qu'il occupe dès maintenant sa place en Enfer». (Rapporté par Al Boukhārī)

1381. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui prend une route à la recherche d'une science, Dieu lui facilite une voie vers le Paradis». (Rapporté par Moslem)

1382. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui appelle à une bonne voie a un salaire égal à celui de tous ceux qui la suivent sans rien diminuer de leur propre salaire». (Rapporté par Moslem)

1383. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand le fils d'Adam meurt son œuvre s'arrête sauf dans trois choses:

- Une aumône continue (une œuvre d'utilité publique: fontaine, hôpital, asile, école etc...).
- Une science dont les gens tirent un profit.
- Un enfant vertueux qui prie Dieu pour lui (ou qui lui attire les bénédictions des autres). (Rapporté par Moslem)

1384. Il a dit encore: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Ce bas-monde est maudit et tout ce qu'il contient est maudit sauf l'évocation de Dieu et ce qui s'ensuit, de même qu'un savant ou un étudiant». (Rapporté par Attirmidhi)

1385. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui sort (de son pays) à la recherche de la science est considéré au service de Dieu jusqu'à son retour». (Rapporté par Attirmidhi)

1386. Selon Abou Sa'ïd Al Khoudrī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Jamais le Croyant n'aura assez de faire du bien jusqu'à ce que le Paradis soit son étape finale». (Rapporté par Attirmidhi)

1387. Selon Abou Oumāma (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La supériorité du savant par rapport au dévot est comme ma supériorité par rapport au moindre d'entre vous». Puis le Messenger de Dieu (BSDL) ajouta: «Dieu, Ses Anges, les habitants des cieux et de la terre jusqu'à la fourmi dans son trou et les poissons prient sûrement pour ceux qui enseignent le bien aux autres». (Rapporté par Attirmidhi)

1388. Abouddardā' (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui prend un chemin à la recherche d'une science, Dieu lui facilite une

قَالَ: «يَلْغُوا عَنِّي وَلَوْ آيَةً، وَحَدِّثُوا عَنْ بَنِي إِسْرَائِيلَ وَلَا حَرَجَ، وَمَنْ كَذَبَ عَلَيَّ مُتَعَمِّدًا فَلَنَتَّبِعُوهُ مَقْعَدَهُ مِنَ النَّارِ» رواه البخاري.

1381. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «وَمَنْ سَلَكَ طَرِيقًا يَلْتَمِسُ فِيهِ عِلْمًا، سَهَّلَ اللَّهُ لَهُ بِهِ طَرِيقًا إِلَى الْجَنَّةِ» رواه مسلم.

1382. وَعَنْهُ أَيْضًا - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ دَعَا إِلَى هُدًى كَانَ لَهُ مِنَ الْأَجْرِ مِثْلُ أُجُورٍ مَنْ تَبِعَهُ لَا يَنْقُصُ ذَلِكَ مِنْ أُجُورِهِمْ شَيْئًا» رواه مسلم.

1383. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا مَاتَ ابْنُ آدَمَ انْقَطَعَ عَمَلُهُ إِلَّا مِنْ

ثَلَاثَ:

صَدَقَةٍ جَارِيَةٍ،

أَوْ عِلْمٍ يُنْتَفَعُ بِهِ،

أَوْ وَلَدٍ صَالِحٍ يَدْعُو لَهُ» رواه مسلم.

1384. وَعَنْهُ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «الدُّنْيَا مَلْعُونَةٌ، مَلْعُونٌ مَا فِيهَا، إِلَّا ذِكْرَ اللَّهِ تَعَالَى، وَمَا وَالَاهُ، وَعَالِمًا، أَوْ مُتَعَلِّمًا» رواه الترمذي وقال: حديث حسن. قوله «وما والاه» أي: طاعة الله.

1385. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ خَرَجَ فِي طَلَبِ الْعِلْمِ، فَهُوَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ حَتَّى يَرْجِعَ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1386. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَنْ يَشَعَ مُؤْمِنٌ مِنْ خَيْرٍ حَتَّى يَكُونَ مُتَنَاهَا الْجَنَّةَ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1387. وَعَنْ أَبِي أُمَامَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «فَضْلُ الْعَالِمِ عَلَى الْعَابِدِ كَفَضْلِي عَلَى أَذْنَاكُمْ» ثُمَّ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ وَأَهْلَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ حَتَّى النَّمْلَةُ فِي جُحْرِهَا وَحَتَّى الْحُوتُ لَيُصَلُّونَ عَلَى مُعَلِّمِي النَّاسِ الْخَيْرِ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1388. وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ:

voie vers le Paradis. Les Anges abaissent leurs ailes (par humilité) devant le chercheur de science en signe de satisfaction de ce qu'il a fait. Tous les habitants des cieux et de la terre, jusqu'aux poissons dans l'eau prient pour l'absolution du savant. La supériorité du savant par rapport au dévot est égale à la supériorité de la lune par rapport à l'ensemble des étoiles. Les savants sont les héritiers des prophètes. Or les prophètes n'ont laissé en héritage ni dinār, ni dirham mais ils ont laissé la science. Celui qui la recueille a recueilli une part énorme». (Rapporté par Abou Dawūd)

1389. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Que Dieu fasse resplendir de beauté quelqu'un qui a entendu quelque chose de ce que nous avons dit et l'a transmise telle qu'il l'a entendue. Car il se peut que celui à qui on fait parvenir une vérité la retienne mieux que celui qui l'a entendue». (Rapporté par Attirmidhī)

1390. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a été interrogé sur une science et l'a tue sera doté, le jour de la résurrection, d'une bride de feu». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

1391. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a appris une science à travers laquelle on recherche le visage de Dieu honoré et glorifié, mais qui ne l'a apprise que pour atteindre l'un des buts de ce bas-monde, ne sentira pas le parfum du Paradis, le jour de la résurrection». (Rapporté par Abou Dawūd)

1392. 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Dieu ne reprend pas la science en l'arrachant aux gens, mais Il la reprend en reprenant l'âme des savants jusqu'à n'en laisser aucun. Les gens mettent à leur tête des ignorants. On les interroge sur certaines questions. Ils en donnent leur avis sans se baser sur aucune science. Ils s'égarent ainsi et égarent les autres». (URA)

«مَنْ سَلَكَ طَرِيقًا يَبْتَغِي فِيهِ عِلْمًا سَهَّلَ اللَّهُ لَهُ طَرِيقًا إِلَى الْجَنَّةِ، وَإِنَّ الْمَلَائِكَةَ لَتَضَعُ أَجْنِحَتَهَا لِطَالِبِ الْعِلْمِ رِضًا بِمَا يَصْنَعُ، وَإِنَّ الْعَالِمَ لَيَسْتَغْفِرُ لَهُ مَنْ فِي السَّمَوَاتِ وَمَنْ فِي الْأَرْضِ حَتَّى الْجِبْتَانِ فِي الْمَاءِ، وَفَضْلُ الْعَالِمِ عَلَى الْعَابِدِ كَفَضْلِ الْقَمَرِ عَلَى سَائِرِ الْكَوَاكِبِ، وَإِنَّ الْعُلَمَاءَ وَرَثَةُ الْأَنْبِيَاءِ، وَإِنَّ الْأَنْبِيَاءَ لَمْ يُوْرَثُوا دِينَارًا وَلَا دِرْهَمًا وَإِنَّمَا وَرَثُوا الْعِلْمَ. فَمَنْ أَخَذَهُ أَخَذَ بِحِطِّ وَافِرٍ» رواه أبو داود والترمذي.

1389. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «نَضَرَ اللَّهُ امْرَأًا سَمِعَ مِنَّا شَيْئًا، فَبَلَّغَهُ كَمَا سَمِعَهُ، قُرْبَ مَبْلَغِ أَوْعَى مِنْ سَامِعٍ» رواه الترمذي وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

1390. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ سُئِلَ عَنْ عِلْمٍ فَكَتَمَهُ، أُلْجِمَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ بِلِجَامٍ مِنْ نَارٍ» رواه أبو داود والترمذي وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

1391. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ تَعَلَّمَ عِلْمًا مِمَّا يُبْتَغَى بِهِ وَجْهُ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ لَا يَتَعَلَّمُهُ إِلَّا لِيُصِيبَ بِهِ عَرَضًا مِنَ الدُّنْيَا لَمْ يَجِدْ عَرَفَ الْجَنَّةَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» يَعْنِي: رِيحَهَا. رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ.

1392. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّ اللَّهَ لَا يَقْبِضُ الْعِلْمَ انْتِزَاعًا يَنْتَزِعُهُ مِنَ النَّاسِ، وَلَكِنْ يَقْبِضُ الْعِلْمَ بِقَبْضِ الْعُلَمَاءِ حَتَّى إِذَا لَمْ يَبْقَ عَالِمًا، اتَّخَذَ النَّاسُ رُؤُوسًا جُهَالًا، فَسُئِلُوا، فَأَفْتَوْا بِغَيْرِ عِلْمٍ، فَضَلُّوا وَأَضَلُّوا» متفقٌ عليه.

242 – Le livre de la louange de Dieu le Très-Haut et de Son remerciement

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 152*: «Evoquez-Moi et Je vous aurai présents à l'esprit. Rendez-Moi grâce et ne Me reniez point!»
2. *Chapitre 14 – verset 7*: «Assurément, si vous rendez grâce, Je vous donnerai encore plus».
3. *Chapitre 17 – verset 111*: «Dis: «La louange est à Dieu».
4. *Chapitre 10 – verset 10*: «Et leur invocation se termine toujours par: «La louange est à Dieu, Seigneur et Maître des univers».

1393. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) reçut, la nuit de son ascension au ciel, deux récipients l'un plein de vin et l'autre plein de lait. Il les regarda et prit finalement le lait. Gabriel lui dit: «La louange est à Dieu qui t'a guidé à la saine nature (=l'Islam). Si tu avais pris le vin, ta communauté serait tombée dans l'errance». (Rapporté par Moslem)

1394. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Toute œuvre importante qu'on ne commence pas en disant «la louange est à Dieu» est une œuvre tronquée». (Rapporté par Abou Dawūd)

1395. Selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'enfant de l'une des créatures (m.à.m esclaves) de Dieu meurt, Dieu dit à Ses Anges: «Ainsi vous avez repris l'âme de l'enfant de Mon esclave?» Ils disent: «Oui». Il dit: «Vous avez donc cueilli le fruit de son cœur?» Ils disent: «Oui». Il dit: «Qu'a dit Mon esclave?» Ils disent: «Il T'a loué et a dit: «Nous appartenons à Dieu et nous devons Lui revenir». Dieu exalté dit alors: «Construisez au Paradis une maison pour Mon esclave et appelez-la «la maison de la louange». (Rapporté par Attirmidhi)

1396. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu est certainement satisfait de Son esclave quand il mange quelque chose et Le loue et quand il boit quelque chose et Le loue à cause d'elle». (Rapporté par Moslem)

كتاب حمد الله تعالى وشكره

242 - باب فضل الحمد والشكر

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ فَادْكُرُونِي أَذْكُرْكُمْ ، وَاشْكُرُوا لِي وَلَا تَكْفُرُونِ ﴾ [البقرة : 152] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ لَئِنْ شَكَرْتُمْ لَأَزِيدَنَّكُمْ ﴾ [إبراهيم : 7] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَقُلِ الْحَمْدُ لِلَّهِ ﴾ [الإسراء : 111] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَآخِرُ دَعْوَاهُمْ أَنْ الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴾ [يونس : 10] .

1393. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ أُتِيَ لَيْلَةَ أُسْرِي بِهِ بِقَدَحَيْنِ مِنْ خَمْرٍ وَكَبْنٍ ، فَنَظَرَ إِلَيْهِمَا فَأَخَذَ اللَّبْنَ . فَقَالَ جَبْرِيلُ ﷺ : « الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي هَذَاكَ لِلْفِطْرَةِ لَوْ أَخَذْتَ الْخَمْرَ غَوَتْ أُمَّتُكَ » رواه مسلم .

1394. وَعَنْهُ عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « كُلُّ أَمْرٍ ذِي بَالٍ لَا يُبْدَأُ فِيهِ بِ : الْحَمْدُ لِلَّهِ فَهُوَ أَقْطَعُ » حديثٌ حسنٌ ، رواه أبو داود وغيره .

1395. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « إِذَا مَاتَ وَلَدُ الْعَبْدِ قَالَ اللَّهُ تَعَالَى لِمَلَائِكَتِهِ : قَبِضْتُمْ وَلَدَ عَبْدِي ؟ فَيَقُولُونَ : نَعَمْ ، فَيَقُولُ : قَبِضْتُمْ ثَمَرَةَ فُؤَادِهِ ؟ فَيَقُولُونَ : نَعَمْ ، فَيَقُولُ : فَمَاذَا قَالَ عَبْدِي ؟ فَيَقُولُونَ : حَمْدَكَ وَاسْتَرْجَعَ ، فَيَقُولُ اللَّهُ تَعَالَى : ابْنُوا لِعَبْدِي بَيْتًا فِي الْجَنَّةِ ، وَسَمُّوهُ بَيْتَ الْحَمْدِ » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

1396. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنَّ اللَّهَ لَيَرْضَى عَنِ الْعَبْدِ يَأْكُلُ الْأَكْلَةَ فَيَحْمَدُهُ عَلَيْهَا ، وَيَشْرَبُ الشَّرْبَةَ ، فَيَحْمَدُهُ عَلَيْهَا » رواه مسلم .

243 – Le livre de la bénédiction du Messenger de Dieu (BSDL)

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 33 – verset 56*: «Dieu et Ses Anges bénissent le Prophète. O vous qui avez cru! Invoquez pour lui la bénédiction et le salut de Dieu!»

1397. ‘Abdullah Ibn ‘Amr Ibn Al ‘Āṣ (DAS) rapporte qu’il a entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui me bénit une fois, Dieu le bénit dix fois à cause d’elle». (Rapporté par Moslem)

1398. Selon Ibn Mas‘ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les gens qui seront les plus dignes de ma sollicitude et de mon amour, le jour de la résurrection, seront ceux qui me bénissaient le plus dans ce bas-monde». (Rapporté par Attirmidhi)

1399. Selon Aws Ibn Aws (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Parmi vos meilleurs jours est le vendredi. Bénissez-moi beaucoup durant ce jour car vos bénédictions me seront présentées». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Comment te présentera-t-on nos bénédictions alors que tu ne seras plus que poussière?» Il dit: «Dieu a interdit à la terre (de manger) le corps des prophètes». (Rapporté par Abou Dawūd)

1400. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Honni soit quelqu’un auprès de qui on a évoqué mon nom sans qu’il me bénisse». (Rapporté par Attirmidhi)

1401. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne faites pas de mon tombeau une occasion de fêtes et bénissez-moi car votre bénédiction me parvient d’où que vous soyez».

Commentaire

Ce Hadith a été interprété de plusieurs manières. Soit qu’on ne doive pas faire de la visite de sa tombe un prétexte de jeux et d’amusements, c’est-à-dire de perte de temps et de manque de respect à sa tombe.

Soit qu’on ne doive pas en faire un objet de culte comme ont fait les communautés précédentes des tombes de leurs prophètes et de leurs saints. C’est en somme une condamnation du maraboutisme et du culte des morts.

1402. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Toutes les fois que quelqu’un m’adresse le salut (dans ma tombe) Dieu me redonne mon âme pour que je le lui rende». (Rapporté par Abou Dawūd)

1403. Selon ‘Alī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le vrai avare est celui auprès de qui on évoque mon nom sans qu’il me bénisse». (Rapporté par Attirmidhi)

1404. Faḍāla Ibn ‘Oubeyd (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) entendit quelqu’un invoquer Dieu dans sa prière sans proclamer la louange de Dieu

كتاب الصلاة على رسول الله ﷺ

243 - باب فضل الصلاة على رسول الله ﷺ

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ﴾ ، يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا ﴿[الأحزاب : 56]﴾ .

1397 . وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «مَنْ صَلَّى عَلَيَّ صَلَاةً ، صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ بِهَا عَشْرًا» رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

1398 . وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «أَوَّلَى النَّاسِ بِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَكْثَرُهُمْ عَلَيَّ صَلَاةً» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ .

1399 . وَعَنْ أُوسِ بْنِ أُوسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ مِنْ أَفْضَلِ أَيَّامِكُمْ يَوْمَ الْجُمُعَةِ ، فَأَكْثِرُوا عَلَيَّ مِنَ الصَّلَاةِ فِيهِ ، فَإِنَّ صَلَاتَكُمْ مَعْرُوضَةٌ عَلَيَّ» فَقَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ ، وَكَيْفَ تُعْرَضُ صَلَاتُنَا عَلَيْكَ وَقَدْ أَرَمْتَ ؟ قَالَ : يَقُولُ : بَلَيْتَ ، قَالَ : «إِنَّ اللَّهَ حَرَّمَ عَلَى الْأَرْضِ أَجْسَادَ الْأَنْبِيَاءِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ .

1400 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «رَغِمَ أَنْفُ رَجُلٍ ذُكِرَتْ عِنْدَهُ فَلَمْ يُصَلِّ عَلَيَّ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ .

1401 . وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَا تَجْعَلُوا قَبْرِي عِيدًا ، وَصَلُّوا عَلَيَّ ، فَإِنَّ صَلَاتَكُمْ تَبْلُغُنِي حَيْثُ كُنْتُ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ .

1402 . وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «مَا مِنْ أَحَدٍ يُسَلِّمُ عَلَيَّ إِلَّا رَدَّ اللَّهُ عَلَيَّ رُوحِي حَتَّى أَرُدَّ عَلَيْهِ السَّلَامَ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ .

1403 . وَعَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «الْبَخِيلُ مَنْ ذُكِرَتْ عِنْدَهُ ، فَمَنْ يُصَلِّ عَلَيَّ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ .

1404 . وَعَنْ فَصَالَةَ بْنِ عُبَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ رَجُلًا

exalté et sans bénir le Prophète (BSDL). Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Cet homme a été trop hâtif dans sa prière (en ne la faisant pas précéder par la louange de Dieu et la bénédiction de Son Messenger)». Puis il l'appela et lui dit: «Quand l'un de vous prie, qu'il commence par la louange et la glorification de Dieu, gloire et pureté à Lui. Puis qu'il bénisse le Prophète (BSDL) et qu'il invoque ensuite Dieu pour ce qu'il veut». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1405. Ka'b Ibn 'Ojra (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) sortit de sa maison et nous lui dîmes: «O Messenger de Dieu! Nous avons appris la façon de te saluer et pas encore celle de te bénir». Il dit: «Dites: «Seigneur Dieu! Donne Ta miséricorde à Moḥammad et à la famille de Moḥammad comme Tu l'as donnée à la famille d'Abrahām. Tu es digne de louange et de glorification. Seigneur Dieu! Bénis Moḥammad et la famille de Moḥammad comme Tu as béni la famille d'Abrahām. Tu es digne de louange et de glorification». (URA)

1406. Abou Mas'ūd Al Badri (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) vint me trouver alors que nous étions réunis chez Sa'd Ibn 'Oubāda (DAS). Bashir Ibn Sa'd lui dit: «Dieu nous a ordonné de te bénir, ô Messenger de Dieu! Comment devons-nous le faire?» Le Messenger de Dieu (BSDL) se tut au point que nous eussions souhaité qu'il ne l'ait pas interrogé. Puis le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Dites: «Seigneur Dieu! Donne Ta miséricorde à Moḥammad et à la famille de Moḥammad comme Tu l'as donnée à Abrahām et bénis Moḥammad et la famille de Moḥammad comme Tu as béni Abrahām. Tu es digne de louange et de glorification. Quant au salut c'est comme vous l'avez su». (Rapporté par Moslem)

1407. Abou Houmeyd Asā'idī (DAS) rapporte: «Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Comment devons-nous te bénir?» Il dit: «Dites: «Seigneur Dieu! Donne Ta miséricorde à Moḥammad, à ses épouses et à sa descendance comme Tu as béni Abrahām. tu es digne de louange et de glorification». (URA)

يَدْعُو فِي صَلَاتِهِ لَمْ يُعْجِدِ اللَّهُ تَعَالَى، وَلَمْ يُصَلِّ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «عَجَلَ هَذَا» ثُمَّ دَعَاهُ فَقَالَ لَهُ - أَوْ لغيره -: «إِذَا صَلَّى أَحَدُكُمْ فَلْيَبْدَأْ بِتَحْمِيدِ رَبِّهِ سُبْحَانَهُ، وَالثَّنَاءِ عَلَيْهِ، ثُمَّ يُصَلِّي عَلَى النَّبِيِّ ﷺ، ثُمَّ يَدْعُو بَعْدَ بِمَا شَاءَ» رواه أبو داود والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

1405. وَعَنْ أَبِي مُحَمَّدٍ كَعْبِ بْنِ عُجْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: خَرَجَ عَلَيْنَا النَّبِيُّ ﷺ فَقُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَدْ عَلِمْنَا كَيْفَ نُسَلِّمُ عَلَيْكَ، فَكَيْفَ نُصَلِّي عَلَيْكَ؟ قَالَ: «قُولُوا: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ، وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ، كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ. اللَّهُمَّ بَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ، وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ، كَمَا بَارَكْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ» متفق عليه.

1406. وَعَنْ أَبِي مَسْعُودٍ الْبَدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: أَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَنَحْنُ فِي مَجْلِسِ سَعْدِ بْنِ عُبَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فَقَالَ لَهُ بَشِيرُ بْنُ سَعْدٍ: أَمَرَنَا اللَّهُ أَنْ نُصَلِّيَ عَلَيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ، فَكَيْفَ نُصَلِّي عَلَيْكَ؟ فَسَكَتَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حَتَّى تَمَنَّيْنَا أَنَّهُ لَمْ يَسْأَلْهُ، ثُمَّ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «قُولُوا: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ، وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ، كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، وَبَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ، وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ، كَمَا بَارَكْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، إِنَّكَ مِيدٌ مَجِيدٌ، وَالسَّلَامُ كَمَا قَدْ عَلِمْتُمْ» رواه مسلم.

1407. وَعَنْ أَبِي حُمَيْدٍ السَّاعِدِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالُوا يَا رَسُولَ اللَّهِ كَيْفَ نُصَلِّي عَلَيْكَ؟ قَالَ: «قُولُوا: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ، وَعَلَى أَزْوَاجِهِ وَذُرِّيَّتِهِ، كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، وَبَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ، وَعَلَى أَزْوَاجِهِ وَذُرِّيَّتِهِ، كَمَا بَارَكْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ» متفق عليه.

Le livre des façons d'évoquer Dieu

244 – Le mérite de l'évocation de Dieu et l'exhortation à le faire

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 29 – verset 45*: «Et l'évocation de Dieu est bien plus grande encore».

2. *Chapitre 2 – verset 152*: «Evoquez-Moi et Je vous aurai présents à l'esprit».

3. *Chapitre 7 – verset 205*: «Evoque ton Seigneur en toi-même dans tes humbles supplications et dans ta peur, sur un ton plus bas que ton franc-parler, à l'aube et au soleil couchant et ne sois pas parmi les distraits».

4. *Chapitre 62 – verset 10*: «Et évoquez beaucoup Dieu, peut-être récoltez-vous le succès».

5. *Chapitre 33 – verset 35*: «Les Musulmans et les Musulmanes...» jusqu'à ce qu'Il dise «ceux et celles qui ne cessent d'évoquer Dieu, ceux-là Dieu leur a préparé une absolution et une récompense énorme».

6. *Chapitre 33 – versets 41 et 42*: «O vous qui avez cru! Evoquez Dieu d'une façon abondante. (41)
Proclamez Sa gloire et Sa pureté de bonne heure et à la tombée de la nuit». (42)

Les versets concernant ce chapitre sont très nombreux et bien connus.

1408. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Deux paroles légères sur la langue, lourdes sur la balance (des bonnes actions) et bien aimées du Très-Miséricordieux: Soubhānallāh El 'Aẓīm (gloire et pureté à Dieu Le Très-Grand). (URA)

1409. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dire: Gloire à Dieu! Louange à Dieu! Il n'y a de dieu qu'Allah, Dieu est le Plus Grand, est préférable à mes yeux que ce bas-monde». (rapporté par Moslem)

1410. Selon lui toujours, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui dit: «Il n'est de dieu que Dieu, seul et sans associé, Il a le royaume, Il a la louange et Il est capable de toute chose», et ce cent fois par jour, cela lui est compté comme l'affranchissement de dix esclaves; on lui inscrit en outre cent bonnes actions et on lui efface cent péchés. Cela lui est aussi une protection contre le Diable durant toute cette journée jusqu'au soir. Personne n'a fait une œuvre meilleure que lui sauf quelqu'un qui en a fait plus que lui». Il dit encore: «Celui qui a dit cent fois par jour: «Soubhānallāhi wa biḥamdihi (gloire et pureté à Dieu, ainsi que louange)», se voit déchargé de tous ses péchés quand même ils auraient le volume de l'écume de la mer». (URA)

كتاب الأذكار

244 - باب فضل الذكر والحث عليه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَلَذِكْرُ اللَّهِ أَكْبَرُ﴾ [العنكبوت : 45].
 وَقَالَ تَعَالَى : ﴿فَاذْكُرُونِي أَذْكُرْكُمْ﴾ [البقرة : 152].
 وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَاذْكُرْ رَبَّكَ فِي نَفْسِكَ تَضَرَّعًا وَخِيفَةً وَدُونَ الْجَهْرِ مِنَ الْقَوْلِ بِالْغُدُوِّ
 وَالْآصَالِ ، وَلَا تَكُنْ مِنَ الْغَافِلِينَ﴾ [الأعراف : 205].
 وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَاذْكُرُوا اللَّهَ كَثِيرًا لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾ [الجمعة : 10].
 وَقَالَ تَعَالَى : ﴿إِنَّ الْمُسْلِمِينَ وَالْمُسْلِمَاتِ﴾ إِلَى قَوْلِهِ تَعَالَى : ﴿وَالذَّاكِرِينَ اللَّهَ كَثِيرًا
 وَالذَّاكِرَاتِ أَعَدَّ اللَّهُ لَهُمْ مَغْفِرَةً وَأَجْرًا عَظِيمًا﴾ [الأحزاب : 35].
 وَقَالَ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اذْكُرُوا اللَّهَ ذِكْرًا كَثِيرًا ، وَسَبِّحُوا بُكْرَةً وَأَصِيلًا﴾
 [الأحزاب : 41 ، 42] والآيات في الباب كثيرة معلومة.

1408. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «كَلِمَتَانِ خَفِيفَتَانِ عَلَى اللِّسَانِ ، ثَقِيلَتَانِ فِي الْمِيزَانِ ، حَبِيبَتَانِ إِلَى الرَّحْمَنِ : سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ ، سُبْحَانَ اللَّهِ الْعَظِيمِ» متفقٌ عليه.

1409. وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَأَنْ أَقُولَ : سُبْحَانَ اللَّهِ ، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ ، وَلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ، وَاللَّهُ أَكْبَرُ ، أَحَبُّ إِلَيَّ مِمَّا طَلَعَتِ عَلَيْهِ الشَّمْسُ» رواه مسلم.

1410. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ ، لَهُ الْمُلْكُ ، وَلَهُ الْحَمْدُ ، وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ، فِي يَوْمٍ مِائَةَ مَرَّةٍ كَانَتْ لَهُ عِدْلَ عَشْرِ رِقَابٍ وَكُتِبَتْ لَهُ مِائَةُ حَسَنَةٍ ، وَمُحِيتَ عَنْهُ مِائَةُ سَيِّئَةٍ ، وَكَانَتْ لَهُ حِرْزًا مِنَ الشَّيْطَانِ يَوْمَهُ ذَلِكَ حَتَّى يُمْسِيَ ، وَلَمْ يَأْتِ أَحَدٌ بِأَفْضَلَ مِمَّا جَاءَ بِهِ إِلَّا رَجُلٌ عَمِلَ أَكْثَرَ مِنْهُ» ، وَقَالَ : «مَنْ قَالَ سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ ، فِي يَوْمٍ مِائَةَ مَرَّةٍ ، حُطَّتْ خَطَايَاهُ ، وَإِنْ كَانَتْ مِثْلَ زَبَدِ الْبَحْرِ» متفقٌ عليه.

1411. Selon Abou Ayūb Al Anṣārī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui a dit dix fois par jour: «Il n'est de dieu que Dieu, seul et sans associé. Il a le royaume, Il a la louange et Il est capable de toute chose», a le même salaire que celui qui a affranchi quatre esclaves des fils d'Ismāel». (URA)

1412. Selon Abou Dharr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) lui a dit: «Veux-tu que je t'indique les paroles les plus aimées de Dieu? Les paroles les plus aimées de Dieu sont: «Soubḥānallāhi wa biḥamdihī (gloire et pureté à Dieu ainsi que louange)». (Rapporté par Moslem)

1413. Selon Abou Mālek Al Ash'arī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La propreté rituelle est la moitié de la foi. «Alḥamdou lillāh (la louange est à Dieu)» remplit la balance (des bonnes actions). «Soubḥānallāhi wa biḥamdihī (gloire et pureté à Dieu ainsi que louange)» remplissent l'espace entre les cieux et la terre». (Rapporté par Moslem)

1414. Sa'd Ibn Abī Waqqāṣ (DAS) rapporte: «Un Bédouin vint dire au Messenger de Dieu (BSDL): «Apprends-moi des paroles que je dois prononcer». Il lui dit: «Dis: «Il n'y a de dieu que Dieu, seul et sans associé. Dieu est plus grand dans toute Sa grandeur. La louange est à Dieu en abondance. Gloire et pureté à Dieu, Maître des univers. Il n'est de puissance ni de force que par Dieu, Le Puissant et Le Sage». Le Bédouin dit: «Ces paroles sont pour mon Seigneur. Quelles sont celles qui sont pour moi?». Il dit: «Dis: «Seigneur Dieu! Absous-moi, donne-moi Ta miséricorde, guide-moi sur le droit chemin et procure-moi ma subsistance». (Rapporté par Moslem)

1415. Thawbān (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL), quand il terminait une prière, demandait trois fois de suite à Dieu de l'absoudre, puis disait: «Seigneur Dieu! Tu es le salut et le salut vient de Toi. Béni sois-Tu par Toi-même, ô digne d'honneur et de glorification!» On demanda à Al Ouzā'ī (l'un des narrateurs du Hadith): «Comment invoquait-il l'absolution de Dieu?» Il dit: «Il disait: «Je prie Dieu de m'absoudre, je prie Dieu de m'absoudre». (Rapporté par Moslem)

1416. Al Moughyra Ibn Sho'ba (DAS) rapporte: «Quand le Messenger de Dieu (BSDL) avait terminé une prière, il disait: «Il n'y a de dieu que Dieu, seul et sans associé. Il a le royaume. Il a la louange et Il est capable de toute chose. Seigneur Dieu! Nul ne peut retenir ce que Tu as donné et nul ne peut donner ce que Tu as retenu. Le fortuné ne trouve dans sa fortune aucune protection efficace contre Toi». (URA)

1417. On rapporte au sujet de 'Abdullāh Ibn Azzoubeyr (DAS) qu'il disait à la fin de chaque prière, après avoir prononcé le salut de clôture: «Il n'y a de dieu que Dieu, seul et sans associé. Il a le royaume et Il a la louange. Il est capable de toute

1411. وَعَنْ أَبِي أَيُوبَ الْأَنْصَارِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ، وَلَهُ الْحَمْدُ، وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ، عَشْرَ مَرَّاتٍ: كَانَ كَمَنْ أَغْتَقَ أَرْبَعَةَ أَنْفُسٍ مِنْ وَلَدِ إِسْمَاعِيلَ» متفقٌ عليه.

1412. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَلَا أُخْبِرُكَ بِأَحَبِّ الْكَلَامِ إِلَى اللَّهِ؟ إِنَّ أَحَبَّ الْكَلَامِ إِلَى اللَّهِ: سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ» رواه مسلم.

1413. وَعَنْ أَبِي مَالِكٍ الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الطُّهُورُ شَطْرُ الْإِيمَانِ، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ تَمْلَأُ الْمِيزَانَ، وَسُبْحَانَ اللَّهِ، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ تَمْلَأَنِ - أَوْ تَمْلَأُ - مَا بَيْنَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ» رواه مسلم.

1414. وَعَنْ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: جَاءَ أَعْرَابِيٌّ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: عَلَّمَنِي كَلَامًا أَقُولُهُ. قَالَ: «قُلْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، اللَّهُ أَكْبَرُ كَبِيرًا، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ كَثِيرًا، وَسُبْحَانَ اللَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ، وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ الْعَزِيزِ الْحَكِيمِ»، قَالَ: فَهَوَّلَا لِرَبِّي، فَمَا لِي؟ قَالَ: «قُلْ: اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي، وَارْحَمْنِي، وَاهْدِنِي، وَارْزُقْنِي» رواه مسلم.

1415. وَعَنْ ثَوْبَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا أَنْصَرَفَ مِنْ صَلَاتِهِ اسْتَغْفَرَ ثَلَاثًا، وَقَالَ: «اللَّهُمَّ أَنْتَ السَّلَامُ، وَمِنْكَ السَّلَامُ، تَبَارَكْتَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ»، قِيلَ لِلْأَوْزَاعِيِّ، وَهُوَ أَحَدُ رَوَاةِ الْحَدِيثِ: كَيْفَ الاسْتِغْفَارُ؟ قَالَ: تَقُولُ: أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ، أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ. رواه مسلم.

1416. وَعَنِ الْمُغِيرَةِ بْنِ شُعْبَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ إِذَا فَرَغَ مِنَ الصَّلَاةِ وَسَلَّمَ قَالَ: «لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ، وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ. اللَّهُمَّ لَا مَانِعَ لِمَا أَعْطَيْتَ، وَلَا مُعْطِيَ لِمَا مَنَعْتَ، وَلَا يَنْفَعُ ذَا الْجَدِّ مِنْكَ الْجَدُّ» متفقٌ عليه.

1417. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ الزُّبَيْرِ - رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُمَا - أَنَّهُ كَانَ يَقُولُ دُبُرَ كُلِّ صَلَاةٍ، حِينَ يُسَلِّمُ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ، وَهُوَ عَلَى

chose. Il n'est de puissance ni de force que par Dieu. Il n'y a de dieu que Dieu. Nous n'adorons que Lui. Les biens proviennent de Lui et la générosité Lui appartient. C'est à Lui que vont les belles formules laudatives. Il n'y a de dieu que Dieu. Nous Lui réservons en exclusivité notre culte, n'en déplaise aux Mécréants». Ibn Azzoubeyr a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) disait ces paroles après chaque prière». (Rapporté par Moslem)

1418. Abou Hourayra (DAS) rapporte que les pauvres des exilés de la Mecque vinrent dire au Messenger de Dieu (BSDL): «Les riches ont emporté les degrés les plus élevés du Paradis ainsi que ses délices éternels. Ils font en effet la prière comme nous, jeûnent comme nous et ils ont en plus un excédent de biens: ils peuvent ainsi faire le grand et le petit pèlerinage, ils prennent part à la guerre sainte et ils font l'aumône». Il leur dit: «Voulez-vous que je vous indique quelque chose qui vous permette de rattraper ceux qui vous ont devancés et de devancer ceux qui viennent après vous, si bien qu'il n'y aura plus de plus méritant que vous, si ce n'est quelqu'un qui fait ce que vous faites?. Ils dirent: «Nous voulons bien, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Vous dites à la fin de chaque prière trente trois fois «Soubhānallāh» (gloire et pureté à Dieu). Trente trois fois «Alḥamdou lillāh» (la louange est à Dieu). Trente trois fois «allahou akbar» (Dieu est plus grand). Abou Sāleh (le narrateur) rapporte que lorsqu'on demanda à Abou Hourayra (DAS) comment on devait les prononcer, il dit: «Il prononçait les trois formules ensemble en répétant le tout trente trois fois». (URA)

Moslem ajoute dans sa version: «Les pauvres des exilés de la Mecque revinrent dire au Messenger de Dieu (BSDL): «Nos frères riches ont su ce que nous faisions et en ont fait de même». Le Messenger de Dieu (BSDL) leur dit: «Telle est la générosité de Dieu qu'Il donne à qui Il veut».

1419. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui dit trente trois fois après chaque prière «Soubhānallāh», trente trois fois «Alḥamdou lillāh» et trente trois fois «Allahou akbar», puis les complète à cent en disant une seule fois «il n'y a de dieu que Dieu, seul et sans associé. Il a le royaume et Il a la louange. Il est capable de toute chose», celui-là est absous de tous ses péchés quand même ils atteindraient le volume de l'écume de la mer». (Rapporté par Moslem)

1420. Selon Ka'b Ibn 'Ojra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Voici des formules de glorification de Dieu qu'on prononce à la fin de chaque prière obligatoire et qui assurent le succès à celui qui les prononce: «Trente trois fois «Soubhānallāh» (gloire et pureté à Dieu). Trente trois fois «Alḥamdou lillāh» (La louange est à Dieu). Et trente trois fois «Allahou akbar» (Dieu est plus grand)». (Rapporté par Moslem)

1421. Selon Sa'd Ibn Abi Waqqāṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) se mettait à la fin de chaque prière sous la protection de Dieu en prononçant ces paroles: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre la lâcheté et l'avarice. Je me mets sous Ta protection afin de ne pas retomber dans l'âge le plus

كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ. لَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ، لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَلَا نَعْبُدُ إِلَّا إِيَّاهُ، لَهُ النِّعْمَةُ، وَلَهُ الْفَضْلُ وَلَهُ الثَّنَاءُ الْحَسَنُ. لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ وَلَوْ كَرِهَ الْكَافِرُونَ. قَالَ ابْنُ الزُّبَيْرِ: وَكَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُهَلِّلُ بِهِنَّ دُبْرَ كُلِّ صَلَاةٍ مَكْتُوبَةٍ. رواه مسلم.

1418. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ فُقَرَاءَ الْمُهَاجِرِينَ أَتَوْا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَقَالُوا: ذَهَبَ أَهْلُ الدُّثُورِ بِالدرَجَاتِ الْعُلَى، وَالنَّعِيمِ الْمُقِيمِ: يُصَلُّونَ كَمَا نُصَلِّي، وَيَصُومُونَ كَمَا نَصُومُ، وَلَهُمْ فَضْلٌ مِنْ أَمْوَالٍ: يَحُجُّونَ، وَيَعْتَمِرُونَ، وَيُجَاهِدُونَ، وَيَتَصَدَّقُونَ. فَقَالَ: «أَلَا أَعْلَمُكُمْ شَيْئًا تَذَرُكُونَ بِهِ مِنْ سَبَقِكُمْ، وَتَسْبِقُونَ بِهِ مَنْ بَعْدَكُمْ، وَلَا يَكُونَ أَحَدٌ أَفْضَلَ مِنْكُمْ إِلَّا مَنْ صَنَعَ مِثْلَ مَا صَنَعْتُمْ؟» قَالُوا: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «تُسَبِّحُونَ، وَتَحْمَدُونَ، وَتُكَبِّرُونَ، خَلْفَ كُلِّ صَلَاةٍ ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ»، قَالَ أَبُو صَالِحٍ الرَّائِي عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، لَمَّا سُئِلَ عَنْ كَيْفِيَّةِ ذِكْرِهِنَّ، قَالَ: يَقُولُ: سُبْحَانَ اللَّهِ، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ، وَاللَّهُ أَكْبَرُ، حَتَّى يَكُونَ مِنْهُنَّ كُلُّهُنَّ ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وزاد مُسْلِمٌ فِي رَوَايَتِهِ: فَرَجَعَ فُقَرَاءُ الْمُهَاجِرِينَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالُوا: سَمِعَ إِخْوَانُنَا أَهْلُ الْأَمْوَالِ بِمَا فَعَلْنَا، فَفَعَلُوا مِثْلَهُ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «ذَلِكَ فَضْلُ اللَّهِ يُؤْتِيهِ مَنْ يَشَاءُ».

«الدثور» جمع دثر بفتح الدال وإسكان الثاء المثناة وهو المال الكثير.

1419. وَعَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ سَبَّحَ اللَّهَ فِي دُبْرِ كُلِّ صَلَاةٍ ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ، وَحَمِدَ اللَّهَ ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ، وَكَبَّرَ اللَّهَ ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ، وَقَالَ تَمَامَ الْمِائَةِ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ، وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ، غُفِرَتْ خَطَايَاهُ وَإِنْ كَانَتْ مِثْلَ زَبَدِ الْبَحْرِ» رواه مسلم.

1420. وَعَنْ كَعْبِ بْنِ عُجْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مُعْتَبَاتٌ لَا يَبُغُ قَاتِلُهُنَّ - أَوْ فَاعِلُهُنَّ - دُبْرَ كُلِّ صَلَاةٍ مَكْتُوبَةٍ: ثَلَاثُ وَثَلَاثُونَ تَسْبِيحَةً، وَثَلَاثُ وَثَلَاثُونَ تَحْمِيدَةً، وَأَرْبَعُ وَثَلَاثُونَ تَكْبِيرَةً» رواه مسلم.

1421. وَعَنْ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَتَعَوَّذُ دُبْرَ الصَّلَوَاتِ بِهَؤُلَاءِ الْكَلِمَاتِ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنَ الْجُبْنِ وَالْبُخْلِ، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ

avilissant. Je me mets sous Ta protection contre les tentations de ce bas-monde et contre celles de la tombe». (Rapporté par Al Boukhāri)

1422. Selon Mou'adh (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) le saisit une fois par la main et lui dit: «O Mou'adh! Par Dieu, je t'aime». Puis il ajouta: «Je te recommande, ô Mou'adh, de ne jamais omettre de dire à la fin de chaque prière: «Seigneur Dieu! Aide-moi à T'évoquer, à Te remercier et à T'adorer comme il se doit». (Rapporté par Abou Dawūd)

1423. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous prononce l'attestation (tashahhoud) qu'on récite après deux unités de prière et à la fin de chaque prière, qu'il invoque la protection de Dieu contre quatre choses en disant: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre le supplice de l'Enfer contre les tourments de la tombe, contre la tentation de la vie et de la mort et contre le mal de la tentation du faux Messie charlatan». (Rapporté par Moslem)

1424. 'Ali (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL), quand il se levait pour la prière, clôturait ce qu'il disait entre la formule d'attestation (tashahhoud) qui termine la prière et le salut par cette invocation: «Seigneur Dieu! Absous-moi de mes péchés anciens et futurs, de ce que j'ai caché, de ce que j'ai laissé voir, de ma prodigalité et de tout ce que Tu sais mieux que moi. C'est Toi qui fais avancer et c'est Toi qui fais rétrograder. Il n'y a de dieu que Toi». (Rapporté par Moslem)

1425. Selon 'Aisha (DAS), le Prophète (BSDL) dans ses roukou' (attitude pliée du corps) et dans ses soujoud (prosternation): «Gloire et pureté à Toi, Seigneur Dieu, notre Maître! ainsi que louange. Seigneur Dieu! Absous-moi». (URA)

1426. Selon elle encore, le Messenger de Dieu (BSDL) disait dans son roukou' et son soujoud: «Très digne de glorification (soubbouh) et très digne de sanctification (qoudūs), Seigneur et Maître des Anges et du Saint-Esprit (Gabriel)». (Rapporté par Moslem)

1427. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dans le roukū' glorifiez Dieu Le Très-Grand (Soubhānallāh Al 'Azīm) et dans le soujūd invoquez Dieu de toute votre force car vous y avez beaucoup de chance de voir vos vœux exaucés». (Rapporté par Moslem)

1428. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «C'est quand on est prosterné dans la prière qu'on est le plus près de son Seigneur. Aussi invoquez-y beaucoup Dieu». (Rapporté par Moslem)

1429. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) disait quand il était prosterné: «Seigneur Dieu! Absous-moi de tous mes péchés, les plus légers comme les plus graves, leurs premiers et leurs derniers, ceux commis en public et ceux commis en secret». (Rapporté par Moslem)

أَنْ أُرَدَّ إِلَى أَرْدَلِ الْعُمَرِ وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ فِتْنَةِ الدُّنْيَا، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ فِتْنَةِ الْقَبْرِ» رواه البخاري.

1422. وَعَنْ مُعَاذٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَخَذَ يَدَيْهِ وَقَالَ: «يَا مُعَاذُ. وَاللَّهِ إِنِّي لأُحِبُّكَ» فَقَالَ: «أَوْصِيكَ يَا مُعَاذُ لَا تَدْعَنَّ فِي دُبُرِ كُلِّ صَلَاةٍ تَقُولُ: اللَّهُمَّ أَعِنِّي عَلَى ذِكْرِكَ، وَشُكْرِكَ، وَحُسْنِ عِبَادَتِكَ» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ.

1423. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا تَشَهَّدَ أَحَدُكُمْ فَلْيَسْتَعِذْ بِاللَّهِ مِنْ أَرْبَعٍ؛ يَقُولُ: اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ عَذَابِ جَهَنَّمَ، وَمِنْ عَذَابِ الْقَبْرِ، وَمِنْ فِتْنَةِ الْمَحْيَا وَالْمَمَاتِ، وَمِنْ شَرِّ فِتْنَةِ الْمَسِيحِ الدَّجَالِ» رواه مسلم.

1424. وَعَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا قَامَ إِلَى الصَّلَاةِ يَكُونُ مِنْ آخِرِ مَا يَقُولُ بَيْنَ التَّشَهُّدِ وَالتَّسْلِيمِ: «اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي مَا قَدَّمْتُ وَمَا أَخَّرْتُ، وَمَا أَسْرَرْتُ وَمَا أَعْلَنْتُ، وَمَا أَسْرَفْتُ، وَمَا أَنْتَ أَعْلَمُ بِهِ مِنِّي، أَنْتَ الْمُقَدِّمُ، وَأَنْتَ الْمُؤَخِّرُ، لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ» رواه مسلم.

1425. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يُكثِرُ أَنْ يَقُولَ فِي رُكُوعِهِ وَسُجُودِهِ: سُبْحَانَكَ اللَّهُمَّ رَبَّنَا وَبِحَمْدِكَ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي «مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1426. وَعَنْهَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَقُولُ فِي رُكُوعِهِ وَسُجُودِهِ: «سُبُّوحٌ قُدُّوسٌ رَبُّ الْمَلَائِكَةِ وَالرُّوحِ» رواه مسلم.

1427. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «فَأَمَّا الرُّكُوعُ فَعَظِّمُوا فِيهِ الرَّبَّ، وَأَمَّا السُّجُودُ فَاجْتَهِدُوا فِي الدُّعَاءِ، فَقَمِنْ أَنْ يُسْتَجَابَ لَكُمْ» رواه مسلم.

1428. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَقْرَبُ مَا يَكُونُ الْعَبْدُ مِنْ رَبِّهِ وَهُوَ سَاجِدٌ؛ فَأَكْثِرُوا الدُّعَاءَ» رواه مسلم.

1429. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَقُولُ فِي سُجُودِهِ: اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي ذَنْبِي كُلَّهُ: دِقَّةَ وَجَلِّهِ، وَأَوَّلَهُ وَآخِرَهُ، وَعَلَانِيَتَهُ وَسِرَّهُ» رواه مسلم.

1430 'Āisha (DAS) rapporte: «Une nuit je n'ai pas trouvé le Prophète (BSDL). Je me suis mise à sa recherche et voilà qu'il était en position de roukū' (corps plié en avant) ou de soujūd (prostration) et il disait: «Gloire et pureté à Toi, ainsi que louange. Il n'y a de dieu que Toi».

Dans une autre version: «Tout à coup mes mains touchèrent la plante de ses pieds qui étaient dressés. Il était à la mosquée et disait: «Seigneur Dieu! Je me mets sous la protection de Ta satisfaction contre Ta colère, sous la protection de Ton pardon contre Ton châtement, et sous Ta protection contre Toi-même. Je ne saurais Te louer, ni Te remercier autant que Tu T'es loué Toi-même». (Rapporté par Moslem)

1431. Sa'd Ibn Abī Waqqāṣ (DAS) rapporte: «Nous étions chez le Messager de Dieu (BSDL) quand il dit: «Qui de vous se sent capable d'acquérir mille bonnes actions tous les jours?» L'un des assistants lui demanda: «Comment peut-on acquérir mille bonnes actions?» Il dit: «Il répète cent fois «Soubhānallāh» et cela lui est inscrit comme mille bonnes actions ou le décharge de mille fautes». (Rapporté par Moslem)

1432. Selon Abou Dharr (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «A chaque matin, chacun de vous est redevable d'une aumône pour chacun de ses organes sains. Toutes les fois qu'il dit «Soubhānallāh», il a une bonne action. Toutes les fois qu'il dit «Alhamdou lillāh», il a une bonne action. Toutes les fois qu'il dit «lā ilaha illallāh», il a une bonne action. Toutes les fois qu'il dit «Allāhou akbar», il a une action. Toutes les fois qu'il commande le bien et interdit le mal, il a une bonne action. Et tout cela peut être remplacé par deux unités de prière entre le plein lever du soleil et midi». (Rapporté par Moslem)

1433. Selon la mère des Croyants (épouse du Prophète), Jouwayriya Bent Al Ḥāreth (DAS), le Prophète (BSDL) fit la prière de l'aube puis sortit de bonne heure alors qu'elle était dans son oratoire. Puis il rentra une fois le soleil bien au-dessus de l'horizon, sans qu'elle n'ait bougé de sa place. Il lui dit: «Tu es toujours dans l'état où je t'ai quittée?» Elle dit: «Oui». Le Prophète (BSDL) dit: «J'ai dit après toi trois fois de suite quatre paroles qui, si on les pesait, dépasseraient en poids tout ce que tu as dit depuis ce matin: «Gloire, pureté et louange à Dieu un nombre de fois égal à celui de Ses créatures, suffisant pour Le satisfaire, égal au poids de Son Trône et au volume de l'encre de Ses paroles». (Rapporté par Moslem)

1430. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: افْتَقَدْتُ النَّبِيَّ ﷺ ذَاتَ لَيْلَةٍ، فَتَحَسَّسْتُ، فَإِذَا هُوَ رَاكِعٌ - أَوْ سَاجِدٌ - يَقُولُ: «سُبْحَانَكَ وَيَحْمَدُكَ، لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ» وفي رواية: فَوَقَعَتْ يَدَيَّ عَلَى بَطْنِ قَدَمَيْهِ، وَهُوَ فِي الْمَسْجِدِ، وَهُمَا مَنْصُوبَتَانِ، وَهُوَ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِرِضَاكَ مِنْ سَخَطِكَ، وَبِمُعَافَاتِكَ مِنْ عُقُوبَتِكَ، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْكَ، لَا أُحْصِي ثَنَاءً عَلَيْكَ أَنْتَ كَمَا أَثْنَيْتَ عَلَى نَفْسِكَ» رواه مسلم.

1431. وَعَنْ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كُنَّا عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «أَيَعْجِزُ أَحَدُكُمْ أَنْ يَكْسِبَ فِي كُلِّ يَوْمٍ أَلْفَ حَسَنَةٍ!» فَسَأَلَهُ سَائِلٌ مِنْ جُلَسَائِهِ: كَيْفَ يَكْسِبُ أَلْفَ حَسَنَةٍ؟ قَالَ: «يُسَبِّحُ مِائَةَ تَسْبِيحَةٍ، فَيَكْتُبُ لَهُ أَلْفُ حَسَنَةٍ، أَوْ يُحِطُّ عَنْهُ أَلْفُ خَطِيئَةٍ» رواه مسلم.

قَالَ الْحُمَيْدِيُّ: كَذَا هُوَ فِي كِتَابِ مُسْلِمٍ: «أَوْ يُحِطُّ». قَالَ الْبَرْقَانِيُّ: وَرَوَاهُ شُعْبَةُ وَأَبُو عَوَانَةَ وَيَحْيَى الْقَطَّانُ، عَنْ مُوسَى الَّذِي رَوَاهُ مُسْلِمٌ مِنْ جِهَتِهِ فَقَالُوا: «وَيُحِطُّ» بِغَيْرِ أَلْفٍ. 1432. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يُصْبِحُ عَلَى كُلِّ سَلَامٍ مِنْ أَحَدِكُمْ صَدَقَةٌ: فِكُلُّ تَسْبِيحَةٍ صَدَقَةٌ، وَكُلُّ تَحْمِيدَةٍ صَدَقَةٌ، وَكُلُّ تَهْلِيلَةٍ صَدَقَةٌ، وَكُلُّ تَكْبِيرَةٍ صَدَقَةٌ، وَأَمْرٌ بِالْمَعْرُوفِ صَدَقَةٌ، وَنَهْيٌ عَنِ الْمُنْكَرِ صَدَقَةٌ. وَيُجْزَى مِنْ ذَلِكَ رَكْعَتَانِ يَرْكَعُهُمَا مِنَ الضُّحَى» رواه مسلم.

1433. وَعَنْ أُمِّ الْمُؤْمِنِينَ جُؤَيْرِيَةَ بِنْتِ الْحَارِثِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ خَرَجَ مِنْ عِنْدِهَا بُكْرَةً حِينَ صَلَّى الصُّبْحَ وَهِيَ فِي مَسْجِدِهَا، ثُمَّ رَجَعَ بَعْدَ أَنْ أَضْحَى وَهِيَ جَالِسَةٌ، فَقَالَ: «مَا زِلْتُ عَلَى الْحَالِ الَّتِي فَارَقْتُكِ عَلَيْهَا؟» قَالَتْ: نَعَمْ. فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «لَقَدْ قُلْتُ بَعْدَكَ أَرْبَعَ كَلِمَاتٍ ثَلَاثَ مَرَّاتٍ، لَوْ وُزِنَتْ بِمَا قُلْتُ مِنْذُ الْيَوْمِ لَوُزِنَتْهُمْ: سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ عَدَدَ خَلْقِهِ، وَرَضِيَ نَفْسِهِ، وَزِنَةَ عَرْشِهِ، وَمِدَادَ كَلِمَاتِهِ» رواه مسلم.

وفي رواية لَهُ: «سُبْحَانَ اللَّهِ عَدَدَ خَلْقِهِ، سُبْحَانَ اللَّهِ رَضِيَ نَفْسِهِ، سُبْحَانَ اللَّهِ زِنَةَ عَرْشِهِ، سُبْحَانَ اللَّهِ مِدَادَ كَلِمَاتِهِ».

وفي رواية الترمذي: «أَلَا أَعْلَمُكُمْ كَلِمَاتٍ تَقُولِينَهَا؟ سُبْحَانَ اللَّهِ عَدَدَ خَلْقِهِ، سُبْحَانَ

1434. Selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'image de celui qui évoque son Seigneur et de celui qui ne L'évoque pas est comme l'image du vivant et du mort». (Rapporté par Al Boukhārī)

Dans une version de Moslem: «L'image de la maison où l'on évoque Dieu et de celle où on ne L'évoque pas est comme l'image du vivant et du mort».

1435. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu exalté dit: «Je suis conforme à la bonne idée que se fait de Moi Mon esclave. Je suis avec lui quand il M'évoque. Quand il M'évoque en lui-même, Je l'évoque en Moi-Même. Quand il M'évoque parmi des gens importants, Je l'évoque parmi des gens meilleurs qu'eux». (URA)

1436. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Sont arrivés les premiers les évocateurs de Dieu en exclusivité». Ils dirent: «Et qui sont-ils? O Messenger de Dieu!» Il dit: «Les hommes et les femmes qui évoquent beaucoup Dieu». (Rapporté par Moslem)

1437. Jāber (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «La meilleure façon d'évoquer Dieu est de dire: «Il n'y a de dieu que Dieu». (Rapporté par Attirmidhī)

1438. Selon 'Abdullāh Ibn Bours (DAS) un homme dit: «O Messenger de Dieu! Les règles de la législation islamique sont trop nombreuses pour moi. Indique-moi donc quelque chose à laquelle je m'attache». Il dit: «Ne cesse pas de vivifier ta langue par l'évocation de Dieu». (Rapporté par Attirmidhī)

1439. Selon Jāber (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui a dit: «Gloire et pureté à Dieu ainsi que louange», se voit planter un palmier au Paradis». (Rapporté par Attirmidhī)

1440. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «J'ai rencontré Abrahām (BSDL), la nuit de mon ascension. Il me dit: «O Moḥammad! Transmets mon salut à ta nation et annonce-lui que la terre du Paradis sent bon et que son eau est suave. Annonce-lui que le Paradis est fait de plaines et que sa semence consiste à répéter: Soubhānallāh (gloire et pureté à Dieu). Alḥamdou lillāh (la louange est à Dieu). Allāhou akbar (Dieu est plus grand).» (Rapporté par Attirmidhī)

اللَّهُ عَدَدَ خَلْقِهِ ، سُبْحَانَ اللَّهِ عَدَدَ خَلْقِهِ ، سُبْحَانَ اللَّهِ رَضِيَ نَفْسِهِ ، سُبْحَانَ اللَّهِ رَضِيَ نَفْسِهِ ، سُبْحَانَ اللَّهِ زِنَةَ عَرْشِهِ ، سُبْحَانَ اللَّهِ زِنَةَ عَرْشِهِ ، سُبْحَانَ اللَّهِ مِدَادَ كَلِمَاتِهِ ، سُبْحَانَ اللَّهِ مِدَادَ كَلِمَاتِهِ .

1434. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «مَثَلُ الَّذِي يَذْكُرُ رَبَّهُ وَالَّذِي لَا يَذْكُرُهُ ، مَثَلُ الْحَيِّ وَالْمَيِّتِ» رواه البخاري .
ورواه مسلم فقال : «مَثَلُ الْبَيْتِ الَّذِي يُذَكَّرُ اللَّهُ فِيهِ ، وَالْبَيْتِ الَّذِي لَا يُذَكَّرُ اللَّهُ فِيهِ ، مَثَلُ الْحَيِّ وَالْمَيِّتِ» .

1435. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «يَقُولُ اللَّهُ تَعَالَى : «أَنَا عِنْدَ ظَنِّ عَبْدِي بِي ، وَأَنَا مَعَهُ إِذَا ذَكَرَنِي ؛ فَإِنْ ذَكَرَنِي فِي نَفْسِهِ ، ذَكَرْتُهُ فِي نَفْسِي ، وَإِنْ ذَكَرَنِي فِي مَلَأٍ ، ذَكَرْتُهُ فِي مَلَأٍ خَيْرٍ مِنْهُمْ» متفق عليه .

1436. وَعَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «سَبَقَ الْمُفْرِدُونَ» قالوا : وَمَا الْمُفْرِدُونَ يَا رَسُولَ اللَّهِ ؟ قَالَ : «الذَّاكِرُونَ اللَّهَ كَثِيرًا وَالذَّاكِرَاتُ» رواه مسلم .

رُوي «المفردون» بتشديد الراء وتخفيفها ، والمشهور الذي قاله الجمهور : التشديد .
1437. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «أَفْضَلُ الذِّكْرِ : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن .

1438. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ بُسْرِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَجُلًا قَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ ، إِنَّ شَرَائِعَ الْإِسْلَامِ قَدْ كَثُرَتْ عَلَيَّ ، فَأَخْبِرْنِي بِشَيْءٍ أَتَشَبُّثُ بِهِ ، قَالَ : «لَا يَزَالُ لِسَانُكَ رَطْبًا مِنْ ذِكْرِ اللَّهِ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن .

1439. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «مَنْ قَالَ : سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ ، غُرِسَتْ لَهُ نَخْلَةٌ فِي الْجَنَّةِ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن .

1440. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَقِيتُ إِبْرَاهِيمَ عَلَيْهِ السَّلَامُ لَيْلَةَ أُسْرِي بِي فَقَالَ : يَا مُحَمَّدُ أَقْرَأُ أُمَّتَكَ مِنِّي السَّلَامَ ، وَأَخْبَرَهُمْ أَنَّ الْجَنَّةَ طَبِيبَةُ التُّرْبَةِ ، عَذْبَةُ الْمَاءِ ، وَأَنَّهَا قِيَعَانُ وَأَنَّ غِرَاسَهَا : سُبْحَانَ اللَّهِ ، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ ، وَلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ» .

1441. Selon Abouddardā' (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Voulez-vous que je vous dise qu'elles sont vos meilleures œuvres, quelles sont celles qui sont les plus pures et les plus méritoires auprès de votre Roi, celles qui élèvent le plus haut votre degré, celles qui vous rapportent plus de salaire que le don de votre or et de votre argent ou que le fait d'aller à la rencontre de vos ennemis pour en frapper les cous et pour qu'ils vous frappent les vôtres?» Ils dirent: «Nous voulons bien». Il dit: «C'est l'évocation de Dieu exalté». (Rapporté par Attirmidhi)

1442. Sa'd Ibn Abi Waqqāṣ (DAS) rapporte qu'il entra une fois avec le Messenger de Dieu (BSDL) chez une femme ayant devant elle des noyaux de dattes (ou des cailloux) lui servant de chapelet. Il lui dit: «Veux-tu que je t'indique quelque chose de plus facile que cela (ou de plus méritoire)?» Il lui dit: «Prononce cette formule: «Gloire et pureté à Dieu autant de fois que les êtres qu'Il a créés dans le ciel. Gloire et pureté à Dieu autant de fois que les êtres qu'Il a créés sur terre. Gloire et pureté à Dieu autant de fois que les êtres qu'Il doit créer. Dieu est plus grand autant de fois que cela. La louange est à Dieu autant de fois que cela. Il n'y a de dieu que Dieu autant de fois que cela. Il n'est de puissance ni de force que par Dieu autant de fois que cela». (Rapporté par Attirmidhi)

1443. Abou Mūsa (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) m'a dit: «Veux-tu que je t'indique l'un des trésors du Paradis?» Je lui dis: «Je veux bien, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Répète: «Il n'y a de puissance ni de force que par Dieu». (URA)

245 – Le devoir d'évoquer Dieu debout, assis ou étendu sur le côté même si l'on est en état d'impureté rituelle (suite à un acte sexuel ou à des menstrues) sauf la lecture du Coran qui est interdite dans ces deux derniers cas

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – versets 190 et 191:* «Il y a certes dans la création des cieux et de la terre et dans l'alternance de la nuit et du jour des signes évidents pour ceux qui ont un cerveau. (190)

Ceux qui pensent à Dieu debout, assis ou sur leurs côtés». (191)

1444. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) évoquait Dieu dans tous ses moments. (Rapporté par Moslem)

الله، والله أكبر» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1441. وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَلَا أُتْبِعُكُمْ بِخَيْرِ أَعْمَالِكُمْ، وَأَزْكَاهَا عِنْدَ مَلِكِكُمْ، وَأَرْفَعُهَا فِي دَرَجَاتِكُمْ، وَخَيْرَ لَكُمْ مِنْ أَنْفَاقِ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ وَخَيْرَ لَكُمْ مِنْ أَنْ تَلْقَوْا عَدُوَّكُمْ، فَتَضْرِبُوا أَعْنَاقَهُمْ، وَيَضْرِبُوا أَعْنَاقَكُمْ؟» قَالُوا: بَلَى، قَالَ: «ذِكْرُ اللَّهِ تَعَالَى» رواه الترمذي.

1442. وَعَنْ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ دَخَلَ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ عَلَى امْرَأَةٍ وَبَيْنَ يَدَيْهَا نَوَى - أَوْ حَصَى - تُسَبِّحُ بِهِ فَقَالَ: «أُخْبِرُكَ بِمَا هُوَ أَيْسَرُ عَلَيْكَ مِنْ هَذَا - أَوْ أَفْضَلُ -» فَقَالَ: «سُبْحَانَ اللَّهِ عَدَدَ مَا خَلَقَ فِي السَّمَاءِ، وَسُبْحَانَ اللَّهِ عَدَدَ مَا خَلَقَ فِي الْأَرْضِ، وَسُبْحَانَ اللَّهِ عَدَدَ مَا بَيْنَ ذَلِكَ، وَسُبْحَانَ اللَّهِ عَدَدَ مَا هُوَ خَالِقٌ. وَاللَّهُ أَكْبَرُ مِثْلَ ذَلِكَ، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ مِثْلَ ذَلِكَ، وَلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مِثْلَ ذَلِكَ، وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ مِثْلَ ذَلِكَ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1443. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَلَا أَدُلُّكَ عَلَى كَثْرٍ مِنْ كُنُوزِ الْجَنَّةِ؟» فَقُلْتُ: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «لَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ» متفق عليه.

245 - باب ذكر الله تعالى قائماً وقاعداً ومضطجعاً

وَمُحَلِّدًا وَجُنُبًا وَحَائِضًا، إِلَّا الْقُرْآنَ فَلَا يَحِلُّ لَجْنَبٍ وَلَا حَائِضٍ

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّ فِي خَلْقِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ، وَاخْتِلَافِ اللَّيْلِ وَالنَّهَارِ لَآيَاتٍ لِأُولِي الْأَلْبَابِ، الَّذِينَ يَذْكُرُونَ اللَّهَ قِيَامًا وَقُعُودًا وَعَلَى جُنُوبِهِمْ﴾ [آل عمران: 190، 191].

1444. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَذْكُرُ اللَّهَ تَعَالَى عَلَى كُلِّ أَحْيَانِهِ. رواه مسلم.

1445. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Si l'un de vous disait avant d'avoir des rapports avec sa femme: «Au nom de Dieu, Seigneur Dieu! Eloigne de nous le Diable. Eloigne le Diable de la progéniture que Tu nous as donnée», et si Dieu leur a prédestiné un enfant, le Diable n'aura pas d'emprise néfaste sur lui». (URA)

246 – Ce qu'on doit dire en se couchant et en se réveillant

1446. Houdheyfa (DAS) et Abou Dharr (DAS) rapportent: «Le Messager de Dieu (BSDL), quand il se mettait dans son lit, disait: «C'est en Ton nom, Seigneur Dieu, que je vis et que je meurs». Quand il se réveillait, il disait: «La louange est à Dieu qui nous a ressuscités après nous avoir fait mourir et c'est auprès de Lui que se fera la résurrection». (Rapporté par Attirmidhi)

247 – Le mérite des cercles où l'on évoque Dieu et l'exhortation à y prendre part avec assiduité et à ne pas les quitter sans excuse valable

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 18 – verset 28:* «Résigne-toi à la compagnie de ceux qui évoquent leur Seigneur au début du jour et à sa fin dans l'espoir de (voir un jour) Son Visage.

Ne laisse pas tes yeux se détourner d'eux, voulant le luxe de ce bas-monde».

1447. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut a des Anges qui parcourent les routes à la recherche des cercles d'évocation de Dieu. Dès qu'ils trouvent des gens en train d'évoquer Dieu honoré et glorifié, ils s'appellent les uns les autres: «Venez à l'objet de vos recherches». Ils étendent sur eux leurs ailes jusqu'au ciel inférieur. Leur Seigneur leur demande (et Il sait mieux qu'eux): «Que disent Mes esclaves». Ils disent: «Ils Te glorifient, Te purifient, proclament Ta grandeur, Ta louange et Ta gloire». Il dit: «Est-ce qu'ils M'ont jamais vu?» Ils disent: «Non, par Dieu. Ils ne T'ont jamais vu». Il dit: «Que feraient-ils donc s'ils Me voyaient?» Ils disent: «S'ils Te voyaient ils mettraient encore plus d'ardeur à T'adorer, à Te louer et à Te glorifier». Il dit: «Que demandent-ils?» Ils disent: «Ils Te demandent le Paradis». Il dit: «Est-ce qu'ils l'ont jamais vu?» Ils disent: «Non, par Dieu. Ils ne l'ont jamais vu». Il dit: «Que serait-ce s'ils l'avaient vu?» Ils disent: «S'ils l'avaient vu, ils y tiendraient encore plus, le demanderaient avec plus de force et le désireraient avec plus d'ardeur». Il dit: «Contre quoi demandent-ils Ma protection?» Ils disent: «Contre l'Enfer». Il dit: «L'ont-ils jamais vu?» Ils disent: «Non, par Dieu. Ils ne l'ont jamais vu». Il

1445. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَوْ أَنَّ أَحَدَكُمْ إِذَا أَتَى أَهْلَهُ قَالَ: بِسْمِ اللَّهِ، اللَّهُمَّ جَبِّنَا الشَّيْطَانَ، وَجَبِبِ الشَّيْطَانَ مَا رَزَقْتَنَا، فَإِنَّهُ إِنْ يُقَدَّرَ بَيْنَهُمَا وَلَدٌ فِي ذَلِكَ، لَمْ يَضُرَّهُ شَيْطَانٌ» متفقٌ عليه.

246 - باب ما يقوله عند نومه واستيقاظه

1446. عَنْ حُدَيْفَةَ، وَأَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَا: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا أَوَى إِلَى فِرَاشِهِ قَالَ: «بِسْمِكَ اللَّهُمَّ أَحْيَا وَأَمُوتُ»، وَإِذَا اسْتَيْقَظَ قَالَ: «الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي أَحْيَانَا بَعْدَ مَا أَمَاتَنَا وَإِلَيْهِ النُّشُورُ» رواه البخاري.

247 - باب فضل حلق الذِّكْرِ والندب إلى ملازمتها

واللهي عن مفارقتها لغير عذر

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَاصْبِرْ نَفْسَكَ مَعَ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ، وَلَا تَعْدُ عَيْنَاكَ عَنْهُمْ﴾ [الكهف: 28].

1447. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ لِلَّهِ تَعَالَى مَلَائِكَةً يَطُوفُونَ فِي الطَّرِيقِ يَلْتَمِسُونَ أَهْلَ الذِّكْرِ، فَإِذَا وَجَدُوا قَوْمًا يَذْكُرُونَ اللَّهَ عَزَّ وَجَلَّ، تَنَادَوْا: هَلُمُّوا إِلَى حَاجَتِكُمْ، فَيَحْفَوْنَهُمْ بِأَجْنِحَتِهِمْ إِلَى السَّمَاءِ الدُّنْيَا، فَيَسْأَلُهُمْ رَبُّهُمْ - وَهُوَ أَعْلَمُ - : مَا يَقُولُ عِبَادِي؟ قَالَ: يَقُولُونَ: يُسَبِّحُونَكَ وَيُكَبِّرُونَكَ، وَيَحْمَدُونَكَ، وَيُمَجِّدُونَكَ، فَيَقُولُ: هَلْ رَأَوْنِي؟ فَيَقُولُونَ: لَا وَاللَّهِ مَا رَأَوْكَ، فَيَقُولُ: كَيْفَ لَوْ رَأَوْنِي؟! قَالَ: يَقُولُونَ لَوْ رَأَوْكَ كَانُوا أَشَدَّ لَكَ عِبَادَةً، وَأَشَدَّ لَكَ تَمَجُّدًا، وَأَكْثَرَ لَكَ تَسْبِيحًا. فَيَقُولُ: فَمَاذَا يَسْأَلُونَ؟ قَالَ: يَقُولُونَ: يَسْأَلُونَكَ الْجَنَّةَ. قَالَ: يَقُولُ: وَهَلْ رَأَوْهَا؟ قَالَ: يَقُولُونَ: لَا وَاللَّهِ يَا رَبِّ مَا رَأَوْهَا. قَالَ: يَقُولُ: فَكَيْفَ لَوْ رَأَوْهَا؟! قَالَ: يَقُولُونَ: لَوْ أَنَّهُمْ رَأَوْهَا كَانُوا أَشَدَّ عَلَيْهَا حِرْصًا، وَأَشَدَّ لَهَا طَلَبًا، وَأَعْظَمَ فِيهَا رَغْبَةً. قَالَ: فَمِمَّ يَتَعَوَّدُونَ؟ قَالَ: يَتَعَوَّدُونَ مِنَ النَّارِ؛ قَالَ: فَيَقُولُ: وَهَلْ رَأَوْهَا؟ قَالَ: يَقُولُونَ: لَا

dit: «Que serait-ce donc s'ils l'avaient vu?» Ils disent: «S'ils l'avaient vu ils le fuiraient encore plus et le craindraient davantage». Il dit: «Je vous prends à témoin que Je les ai absous». L'un des Anges dit: «Il y a parmi eux untel qui ne fait pas partie de leur cercle. Il y est seulement venu pour une affaire le concernant». Il dit: «Ils représentent le cercle idéal et celui qui leur tient compagnie ne saurait être misérable». (URA)

Dans une autre version de Moslem: «Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu a des Anges itinérants de très grand mérite. Ils vivent à la recherche des cercles d'évocation de Dieu. Dès qu'ils trouvent une réunion où l'on évoque Dieu, ils s'assoient avec eux. Ils se couvrent les uns les autres de leurs ailes jusqu'à remplir l'espace entre eux et le ciel inférieur. Une fois que le cercle se disperse, ces Anges remontent au ciel. Dieu glorifié et honoré leur demande (et Il sait mieux qu'eux): «D'où venez-vous?» Ils disent: «De la terre où se trouvent quelques-uns de Tes honorables esclaves qui proclament Ta gloire, Ta grandeur, Ton unicité et Ta louange et qui T'adressent leurs demandes». Il dit: «Et que Me demandent-ils?» Ils disent: «Ils Te demandent Ton Paradis». Il dit: «Ont-ils jamais vu Mon Paradis?». Ils disent: «Non, ô notre Seigneur!» Il dit: «Que serait-ce donc s'ils avaient vu Mon Paradis?» Ils disent: «Et ils se mettent sous Ta protection». Il dit: «Contre quoi?» Ils disent: «Contre Ton Enfer, ô notre Seigneur!» Il dit: «Ont-ils jamais vu Mon Enfer?» Ils disent: «Non»! Il dit: «Que feraient-ils s'ils avaient vu Mon enfer?» Ils disent: «Et ils Te demandent de les absoudre». Il dit: «Je les ai effectivement absous. Je leur ai donné ce qu'ils demandent et Je les ai protégés contre ce qu'ils craignent». Ils disent: «Seigneur! Il y a parmi eux untel, un grand pécheur. Il était simplement de passage et il s'assit parmi eux». Il dit: «Je l'ai, lui aussi, absous car ce sont les membres honorables d'un cercle et celui qui s'assoit avec eux ne saurait être misérable».

1448. Selon lui et selon Abou Sa'ïd (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Aussitôt que des gens s'assoient pour évoquer Dieu, les Anges les entourent, la miséricorde de Dieu les recouvre et la sérénité descend sur eux. Dieu les évoque aussi parmi ceux qui vivent auprès de Lui». (Rapporté par Moslem)

1449. Selon Hâreth Ibn 'Awf (DAS), le Messager de Dieu (BSDL), un jour qu'il était assis à la mosquée en compagnie de gens, vit venir vers lui trois hommes. Deux d'entre eux se dirigèrent vers le Messager de Dieu (BSDL) et le troisième s'en alla. Les deux premiers se tinrent debout devant le Messager de Dieu (BSDL). L'un d'eux vit un espace vide dans le cercle et alla s'y asseoir. Le deuxième s'assit derrière les autres. Quant au troisième, il tourna simplement le dos et s'en alla. Quand le Messager de Dieu (BSDL) eut terminé son discours, il dit: «Voulez-vous que je vous renseigne sur ces trois? L'un d'eux a cherché refuge auprès de Dieu et Dieu le lui donna. Le deuxième a été empêché par sa pudeur de déranger les autres et Dieu a ressenti de la pudeur à son égard. Quant au troisième, il tourna le dos et Dieu lui tourna le Sien». (URA)

وَاللَّهُ مَا رَأَوْهَا. فَيَقُولُ: كَيْفَ لَوْ رَأَوْهَا؟! قَالَ: يَقُولُونَ: لَوْ رَأَوْهَا كَانُوا أَشَدَّ مِنْهَا فِرَارًا، وَأَشَدَّ لَهَا مَخَافَةً. قَالَ: فَيَقُولُ: فَأُشْهِدُكُمْ أَنِّي قَدْ غَفَرْتُ لَهُمْ، قَالَ: يَقُولُ مَلَكٌ مِنَ الْمَلَائِكَةِ: فِيهِمْ فُلَانٌ لَيْسَ مِنْهُمْ، إِنَّمَا جَاءَ لِحَاجَةٍ، قَالَ: هُمْ الْجُلَسَاءُ لَا يَشْقَى بِهِمْ جَلِيسُهُمْ» متفقٌ عليه.

وفي رواية لمسلم عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ لِلَّهِ مَلَائِكَةً سَيَّارَةً فَضُلًا يَتَّبِعُونَ مَجَالِسَ الذِّكْرِ، فَإِذَا وَجَدُوا مَجْلِسًا فِيهِ ذِكْرٌ، قَعَدُوا مَعَهُمْ، وَحَفَّ بَعْضُهُمْ بَعْضًا بِأَجْنِحَتِهِمْ حَتَّى يَمْلُؤُوا مَا بَيْنَهُمْ وَبَيْنَ السَّمَاءِ الدُّنْيَا، فَإِذَا تَفَرَّقُوا عَرَجُوا وَصَعِدُوا إِلَى السَّمَاءِ، فَيَسْأَلُهُمُ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ - وَهُوَ أَعْلَمُ - : مِنْ أَيْنَ جِئْتُمْ؟ فَيَقُولُونَ: جِئْنَا مِنْ عِنْدِ عِبَادٍ لَكَ فِي الْأَرْضِ: يُسَبِّحُونَكَ، وَيُكَبِّرُونَكَ، وَيُهَلِّلُونَكَ، وَيَحْمَدُونَكَ، وَيَسْأَلُونَكَ. قَالَ: وَمَاذَا يَسْأَلُونِي؟ قَالُوا: يَسْأَلُونَكَ جِئْتِكَ. قَالَ: وَهَلْ رَأَوْا جَنَّتِي؟ قَالُوا: لَا، أَيْ رَبِّ. قَالَ: فَكَيْفَ لَوْ رَأَوْا جَنَّتِي؟! قَالُوا: وَيَسْتَجِيرُونَكَ. قَالَ: وَمِمَّ يَسْتَجِيرُونِي؟ قَالُوا: مِنْ نَارِكَ يَا رَبِّ. قَالَ: وَهَلْ رَأَوْا نَارِي؟ قَالُوا: لَا، قَالَ: فَكَيْفَ لَوْ رَأَوْا نَارِي؟ قَالُوا: وَيَسْتَغْفِرُونَكَ، فَيَقُولُ: قَدْ غَفَرْتُ لَهُمْ، وَأَعْطَيْتُهُمْ مَا سَأَلُوا، وَأَجْرْتُهُمْ مِمَّا اسْتَجَارُوا. قَالَ: فَيَقُولُونَ: رَبِّ فِيهِمْ فُلَانٌ عَبْدٌ خَطَاءٌ إِنَّمَا مَرَّ، فَجَلَسَ مَعَهُمْ، فَيَقُولُ: وَلَهُ غَفَرْتُ، هُمْ الْقَوْمُ لَا يَشْقَى بِهِمْ جَلِيسُهُمْ».

1448. وَعَنْهُ، عَنْ أَبِي سَعِيدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَا: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ:

«لَا يَقْعُدُ قَوْمٌ يَذْكُرُونَ اللَّهَ إِلَّا حَفَّتْهُمُ الْمَلَائِكَةُ، وَغَشِيَتْهُمُ الرَّحْمَةُ، وَنَزَلَتْ عَلَيْهِمُ السَّكِينَةُ، وَذَكَرَهُمُ اللَّهُ فِيمَنْ عِنْدَهُ» رواه مسلم.

1449. وَعَنْ أَبِي وَقِيدٍ الْحَارِثِ بْنِ عَوْفٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ:

بَيْنَمَا هُوَ جَالِسٌ فِي الْمَسْجِدِ، وَالنَّاسُ مَعَهُ، إِذْ أَقْبَلَ ثَلَاثَةٌ نَفَرٌ، فَأَقْبَلَ اثْنَانِ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، وَذَهَبَ وَاحِدٌ، فَوَقَفَا عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ. فَأَمَّا أَحَدُهُمَا فَرَأَى فُرْجَةً فِي الْحَلَقَةِ، فَجَلَسَ فِيهَا وَأَمَّا الْآخَرُ، فَجَلَسَ خَلْفَهُمْ، وَأَمَّا الثَّالِثُ فَأَدْبَرَ ذَاهِبًا. فَلَمَّا فَرَغَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَلَا أُخْبِرُكُمْ عَنِ النَّفَرِ الثَّلَاثَةِ: أَمَّا أَحَدُهُمْ، فَأَوَى إِلَى اللَّهِ، فَأَوَاهُ اللَّهُ إِلَيْهِ، وَأَمَّا الْآخَرُ فَاسْتَحْيَا فَاسْتَحْيَا اللَّهُ مِنْهُ، وَأَمَّا الْآخَرُ، فَأَعْرَضَ، فَأَعْرَضَ اللَّهُ عَنْهُ» متفقٌ عليه.

1450. Abou Sa'ïd Al Khoudri (DAS) rapporte: «Mou'āwiya (DAS) sortit un jour et trouva à la mosquée un cercle de gens qui évoquaient Dieu. Il leur dit: «Dans quel but êtes-vous réunis?» Ils dirent: «Nous nous sommes réunis pour évoquer Dieu». Il dit: «Par Dieu, est-ce là seulement votre but?» Ils dirent: «C'est là seulement notre but». Il dit: «Je tiens à vous dire que je ne vous ai pas fait jurer par Dieu parce que je doutais de votre bonne foi. Nul dans ma position par rapport au Messenger de Dieu (BSDL) n'est plus avare que moi (par circonspection et scrupule) à rapporter les Hadiths. Le Messenger de Dieu (BSDL) sortit un matin et vit un cercle de gens évoquant Dieu. Il leur dit: «Qu'est-ce qui vous a fait réunir?» Ils dirent: «Nous nous sommes assis pour évoquer Dieu et pour Le louer de nous avoir guidés à l'Islam et pour les bienfaits dont Il nous a comblés». Il dit: «Vous ne vous êtes assis que dans ce but?» Ils dirent: «Par Dieu, ce n'est que dans ce but que nous nous sommes assis». Il dit: «Je tiens à vous dire que je ne vous ai pas fait jurer par Dieu parce que je doutais de votre bonne foi. Mais Gabriel est venu m'annoncer que Dieu Se vantait de vous auprès des Anges». (Rapporté par Moslem)

248 – L'évocation de Dieu le matin et le soir

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 7 – verset 205*: «Evoque ton Seigneur en toi-même dans tes humbles supplications et dans ta peur, sur un ton plus bas que ton franc-parler, à l'aube et au soleil couchant et ne sois pas parmi les distraits».

2. *Chapitre 20 – verset 130*: «Récite la louange de ton Seigneur avant le lever du soleil et avant son coucher».

3. *Chapitre 40 – verset 55*: «Proclame la gloire et la louange de ton Seigneur l'après-midi et le matin de bonne heure».

4. *Chapitre 24 – versets 36 et 37*: «Dans des maisons (mosquées) que Dieu a donné l'autorisation d'élever et d'y évoquer Son Nom par la pensée et la parole, y répètent sans cesse l'affirmation de Sa Gloire et de Sa Pureté, au lever du jour et à son coucher... (36)

...Des hommes que ni commerce, ni vente n'empêchent, par distraction, de penser à Dieu». (37)

5. *Chapitre 38 – verset 18*: «Nous avons soumis à ses côtés les montagnes répétant les attributs de Dieu au coucher du soleil et à son lever».

1451. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui dit le matin et le soir «Soubhānallāhi wa biḥamdihī» (gloire et pureté à Dieu ainsi que louange) cent fois de suite, nul n'apportera, le jour de la résurrection, une œuvre meilleure que la sienne sauf quelqu'un qui aura dit autant que lui ou plus». (Rapporté par Moslem)

1450. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: خَرَجَ مُعَاوِيَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَلَى حَلَقَةٍ فِي الْمَسْجِدِ، فَقَالَ: مَا أَجْلَسَكُمْ؟ قَالُوا: جَلَسْنَا نَذْكُرُ اللَّهَ. قَالَ اللَّهُ مَا أَجْلَسَكُمْ إِلَّا ذَاكَ؟ قَالُوا: مَا أَجْلَسْنَا إِلَّا ذَاكَ، قَالَ: أَمَا إِنِّي لَمْ أَسْتَحْلِفْكُمْ تَهْمَةً لَكُمْ، وَمَا كَانَ أَحَدٌ بِمَنْزِلَتِي مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَقْلَ عَنْهُ حَدِيثًا مِنِّي: إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ خَرَجَ عَلَى حَلَقَةٍ مِنْ أَصْحَابِهِ فَقَالَ: «مَا أَجْلَسَكُمْ؟» قَالُوا: جَلَسْنَا نَذْكُرُ اللَّهَ، وَنَحْمَدُهُ عَلَى مَا هَدَانَا لِلْإِسْلَامِ؛ وَمَنْ بِهِ عَلَيْنَا. قَالَ: «اللَّهُ مَا أَجْلَسَكُمْ إِلَّا ذَاكَ؟» قَالُوا: وَاللَّهِ مَا أَجْلَسْنَا إِلَّا ذَاكَ. قَالَ: «أَمَا إِنِّي لَمْ أَسْتَحْلِفْكُمْ تَهْمَةً لَكُمْ، وَلَكِنَّهُ أَتَانِي جَبْرِيلُ فَأَخْبَرَنِي أَنَّ اللَّهَ يُبَاهِي بِكُمْ الْمَلَائِكَةَ» رواه مسلم.

248 - باب الذكر عند الصباح والمساء

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَاذْكُرْ رَبَّكَ فِي نَفْسِكَ تَضَرُّعًا وَخِيفَةً وَدُونَ الْجَهْرِ مِنَ الْقَوْلِ بِالْغُدُوِّ وَالْآصَالِ وَلَا تَكُنْ مِنَ الْغَافِلِينَ﴾ [الأعراف: 205].
قَالَ أَهْلُ اللُّغَةِ: «الْآصَالُ»: جَمْعُ أَصِيلٍ، وَهُوَ مَا بَيْنَ الْعَصْرِ وَالْمَغْرَبِ.
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ قَبْلَ طُلُوعِ الشَّمْسِ وَقَبْلَ غُرُوبِهَا﴾ [طه: 130].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَسَبِّحْ رَبَّكَ بِالْعَشِيِّ وَالْإِبْكَارِ﴾ [غافر: 55]، قَالَ أَهْلُ اللُّغَةِ: «الْعَشِيِّ»: مَا بَيْنَ زَوَالِ الشَّمْسِ وَغُرُوبِهَا.
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فِي بُيُوتٍ أَذِنَ اللَّهُ أَنْ تُرْفَعَ وَيُذْكَرَ فِيهَا اسْمُهُ، يُسَبِّحُ لَهُ فِيهَا بِالْغُدُوِّ وَالْآصَالِ رِجَالٌ لَا تُلْهِيهِمْ تِجَارَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَنْ ذِكْرِ اللَّهِ﴾ [النور: 36، 37].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّا سَخَرْنَا الْجِبَالَ مَعَهُ يُسَبِّحْنَ بِالْعَشِيِّ وَالْإِشْرَاقِ﴾ [ص: 18].

1451. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ قَالَ حِينَ يُصْبِحُ وَحِينَ يُمَسِي: سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ مِائَةَ مَرَّةٍ، لَمْ يَأْتِ أَحَدٌ يَوْمَ الْقِيَامَةِ بِأَفْضَلَ مِمَّا جَاءَ بِهِ، إِلَّا أَحَدٌ قَالَ مِثْلَ مَا قَالَ أَوْ زَادَ» رواه مسلم.

1452. Selon lui encore, un homme vint dire au Prophète (BSDI): «O Messenger de Dieu! Ce que j'ai souffert hier de la piqûre d'un scorpion!» Il lui dit: «Si tu avais dit le soir: «Je me mets sous la protection des paroles parfaites de Dieu contre le mal de ce qu'Il a créé», sa piqûre ne t'aurait fait aucun mal». (Rapporté par Moslem)

1453. Toujours selon lui, le Prophète (BSDI) disait le matin: «Seigneur Dieu! C'est par Toi que nous nous trouvons vivants le matin et c'est par Toi que nous nous trouvons vivants le soir. C'est par Toi que nous vivons et c'est par Toi que nous mourons. C'est vers Toi que se fait la résurrection». Il disait le soir: «Seigneur Dieu! C'est par Toi que nous existons le soir, c'est par Toi que nous vivons, c'est par Toi que nous mourons et c'est vers Toi la destinée». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1454. Selon lui encore, Abou Bakr Aṣṣiddiq (DAS) a dit: «O Messenger de Dieu! Ordonne-moi de dire des paroles que je prononce quand je me réveille le matin et quand je me couche le soir». Il lui dit: «Dis: «Seigneur Dieu! Créateur des cieux et de la terre, Maître de la science des mondes voilés et des mondes visibles, Seigneur et Maître de toute chose! J'atteste qu'il n'y a de dieu que Toi. Je Te demande Ta protection contre mon propre mal et contre le mal du Diable et de son associationnisme». Il dit: «Dis-les le matin, le soir et lorsque tu te mets au lit». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1455. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDI) disait le soir: «Nous voici au soir et le règne est revenu le soir à Dieu. A Lui la louange. Il n'est de dieu que Lui, seul et sans associé». Le narrateur dit: «Il me semble qu'il a dit dans les deux: «A Lui revient le règne et la louange. Il est capable de toute chose. Seigneur! Je Te demande le bien qui se trouve dans cette nuit et le bien qui vient après elle. Et je Te demande Ta protection contre le mal qui se trouve dans cette nuit et le mal qui vient après elle. Seigneur! Je Te demande Ta protection contre la paresse et les maux de la vieillesse. Je Te demande Ta protection contre le supplice du Feu et contre les tourments de la tombe». Le matin il disait: «Nous voici au matin et le règne est revenu le matin à Dieu... (et le reste de la prière précédente). (Rapporté par Moslem)

1456. 'Abdullāh Ibn Khoubeyb (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDI) m'a dit une fois: «Récite le chapitre 112 (Dis: «C'est Lui Dieu, seul et unique») ainsi que les chapitres 113 et 114 (les deux chapitres protégeant contre le Diable et ses méfaits) le soir et le matin. Répète-les trois fois de suite et cela te sera une protection efficace contre tous les maux». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1457. Selon 'Othmān Ibn 'Affān (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Chaque fois que quelqu'un répète trois fois de suite le matin de chaque jour et le

1452. وَعَنْهُ قَالَ: جَاءَ رَجُلٌ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا لَقِيتُ مِنْ عَقْرَبٍ لَدَغْتَنِي الْبَارِحَةَ! قَالَ: «أَمَا لَوْ قُلْتَ حِينَ أُمْسَيْتَ: أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ لَمْ تَضُرَّكَ» رواه مسلم.

1453. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ أَنَّهُ كَانَ يَقُولُ إِذَا أَصْبَحَ: «اللَّهُمَّ بِكَ أَصَحْنَا، وَبِكَ أُمُسَيْنَا، وَبِكَ نَحْيَا، وَبِكَ نَمُوتُ، وَإِلَيْكَ النُّشُورُ»، وَإِذَا أُمْسَى قَالَ: «اللَّهُمَّ بِكَ أُمُسَيْنَا، وَبِكَ نَحْيَا، وَبِكَ نَمُوتُ، وَإِلَيْكَ النُّشُورُ» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن.

1454. وَعَنْهُ أَنَّ أَبَا بَكْرٍ الصِّدِّيقَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ مُرْنِي بِكَلِمَاتٍ أَقُولُهُنَّ إِذَا أَصْبَحْتُ وَإِذَا أُمْسَيْتُ، قَالَ: «قُلْ: اللَّهُمَّ فَاطِرَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ عَالَمَ الْغَيْبِ وَالشَّهَادَةِ، رَبَّ كُلِّ شَيْءٍ وَمَلِيكُهُ أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ، أَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ نَفْسِي وَشَرِّ الشَّيْطَانِ وَشَرِّكَ» قَالَ: «قُلْهَا إِذَا أَصْبَحْتَ، وَإِذَا أُمْسَيْتَ، وَإِذَا أَخَذْتَ مَضْجَعَكَ» رواه أبو داود والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

1455. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ نَبِيُّ اللَّهِ ﷺ إِذَا أُمْسَى قَالَ: «أُمُسَيْنَا وَأُمْسَى الْمَلِكُ لِلَّهِ، وَالْحَمْدُ لِلَّهِ، لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ»، قَالَ الرَّاوِي: أَرَاهُ قَالَ فِيهِنَّ: «لَهُ الْمَلِكُ وَلَهُ الْحَمْدُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ، رَبِّ أَسْأَلُكَ خَيْرَ مَا فِي هَذِهِ اللَّيْلَةِ، وَخَيْرَ مَا بَعْدَهَا، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ مَا فِي هَذِهِ اللَّيْلَةِ وَشَرِّ مَا بَعْدَهَا، رَبِّ أَعُوذُ بِكَ مِنَ الْكَسَلِ، وَسُوءِ الْكِبَرِ، رَبِّ أَعُوذُ بِكَ مِنْ عَذَابٍ فِي النَّارِ، وَعَذَابٍ فِي الْقَبْرِ» وَإِذَا أَصْبَحَ قَالَ ذَلِكَ أَيْضًا: «أَصْبَحْنَا وَأَصْبَحَ الْمَلِكُ لِلَّهِ» رواه مسلم.

1456. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ حُبَيْبٍ - بَضَمَ الْخَاءَ الْمُعْجَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، قَالَ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَقْرَأْ: قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ، وَالْمَعُودَتَيْنِ حِينَ تُنْمِي وَحِينَ تُصْبِحُ، ثَلَاثَ مَرَّاتٍ تَكْفِيكَ مِنْ كُلِّ شَيْءٍ» رواه أبو داود والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

1457. وَعَنْ عُثْمَانَ بْنِ عَفَّانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ عَبْدٍ يَقُولُ فِي صَبَاحِ كُلِّ يَوْمٍ وَمَسَاءِ كُلِّ لَيْلَةٍ: بِسْمِ اللَّهِ الَّذِي لَا يَضُرُّ مَعَ اسْمِهِ شَيْءٌ

soir de chaque nuit: «Au nom de Dieu dont le nom empêche tout mal sur terre et dans le ciel, et Il est L'Audiant et Le Sage par excellence», rien ne peut lui faire aucun mal». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmdhī)

249 – Ce qu'on doit dire avant de s'endormir

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 3 – versets 190 et 191*: «Il y a certes dans la création des cieux et de la terre et dans l'alternance de la nuit et du jour des signes évidents pour ceux qui ont un cerveau (190)

...Ceux qui pensent à Dieu debout, assis ou sur leurs côtés et qui méditent sur la création des cieux et de la terre». (191)

1458. Selon Houdheyfa (DAS) et Abou Dharr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) disait au moment de se mettre au lit: «C'est par Ton nom, Seigneur Dieu! que je vis et que je meurs». (Rapporté par Al Boukhārī)

1459. Selon 'Alī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit une fois ainsi qu'à son épouse Faṭīma (la fille du Prophète): «Quand vous regagnez votre lit, dites trente fois de suite «Allāhou akbar» trente fois de suite «Alḥamdou lillāh».

Dans une autre version on dit trente quatre fois «Soubhānallāh», et dans une troisième version on dit trente quatre fois «Allāhou akbar». (URA)

1460. Selon Abou Hourayra (DAS), Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous s'apprête à se mettre dans son lit, qu'il balaie le lit avec son drap plié car il ne peut pas savoir ce qui y est entré après lui (scorpions et autres). Puis qu'il dise: «En Ton nom, Seigneur! j'ai couché mon côté et en Ton nom je le relève. Si Tu retiens mon âme, sois clément avec elle, et si Tu la ressuscites, sauvegarde-la par les moyens avec lesquels Tu sauvegardes Tes esclaves vertueux». (URA)

1461. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL), quand il se mettait dans son lit, crachait (sans émettre de salive) dans ses deux mains et récitait les trois derniers chapitres du Coran (112-113-114) qui protègent des méfaits du Diable. Puis il passait ses mains sur tout son corps».

Dans une autre version: «Quand le Prophète (BSDL) se mettait au lit la nuit, il groupait ses deux mains ouvertes, y crachait sans émettre de salive et y récitait les trois derniers chapitres du Coran. Il passait ensuite ses mains sur tout ce qu'il pouvait atteindre de son corps en commençant par sa tête et son visage, puis la partie avant de son corps. Il répétait cela trois fois de suite». (URA)

في الأرض ولا في السماء وهو السميع العليم، ثلاث مرات، إلا لم يضره شيء» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

249 - باب ما يقوله عند النوم

قال الله تعالى: ﴿إِنَّ فِي خَلْقِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ، وَاخْتِلَافِ اللَّيْلِ وَالنَّهَارِ، لَآيَاتٍ لِّأُولِي الْأَلْبَابِ، الَّذِينَ يَذْكُرُونَ اللَّهَ قِيَامًا وَقُعُودًا، وَعَلَى جُنُوبِهِمْ، وَيَتَفَكَّرُونَ فِي خَلْقِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ﴾ الآيات [آل عمران: 190، 191].

1458. وَعَنْ حُذَيْفَةَ وَأَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ إِذَا أَوَى إِلَى فِرَاشِهِ قَالَ: «بِاسْمِكَ اللَّهُمَّ أَحْيَا وَمُوتُ» رواه البخاري.

1459. وَعَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ لَهُ وَلِفَاطِمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا -: «إِذَا أَوَيْتُمَا إِلَى فِرَاشِكُمَا، أَوْ: إِذَا أَخَذْتُمَا مَضَاجِعَكُمَا - فَكَبَّرَا ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ، وَسَبَّحَا ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ، وَآحَمَدَا ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ» وفي رواية: «التَّسْبِيحُ أَرْبَعًا وَثَلَاثِينَ» وفي رواية: «التَّكْبِيرُ أَرْبَعًا وَثَلَاثِينَ» متفق عليه.

1460. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا أَوَى أَحَدُكُمْ إِلَى فِرَاشِهِ، فَلْيَنْفُضْ فِرَاشَهُ بِدَاخِلَةِ إِزَارِهِ فَإِنَّهُ لَا يَدْرِي مَا خَلْفَهُ عَلَيْهِ، ثُمَّ يَقُولُ: بِاسْمِكَ رَبِّي وَضَعْتَ جَنِّي، وَبِكَ أَرْفَعُهُ، إِنْ أُمِسَّكَتْ نَفْسِي فَأَرْحَمَهَا، وَإِنْ أُرْسَلَتْهَا، فَاحْفَظْهَا بِمَا تَحْفَظُ بِهِ عِبَادَكَ الصَّالِحِينَ» متفق عليه.

1461. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ إِذَا أَخَذَ مَضْجَعَهُ نَفَثَ فِي يَدَيْهِ، وَقَرَأَ بِالْمُعَوِّذَاتِ وَمَسَحَ بِهِمَا جَسَدَهُ. متفق عليه.

وفي رواية لهما: أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا أَوَى إِلَى فِرَاشِهِ كُلَّ لَيْلَةٍ جَمَعَ كَفَّيْهِ، ثُمَّ نَفَثَ فِيهِمَا فَقَرَأَ فِيهِمَا: قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ، وَقُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ، وَقُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ، ثُمَّ مَسَحَ بِهِمَا مَا اسْتَطَاعَ مِنْ جَسَدِهِ، يَبْدَأُ بِهِمَا عَلَى رَأْسِهِ وَوَجْهِهِ، وَمَا أَقْبَلَ مِنْ جَسَدِهِ، يَفْعَلُ ذَلِكَ ثَلَاثَ مَرَّاتٍ. متفق عليه.

1462. Al Barā Ibn ʿĀzeb (DAS) rapporte: «Le Messager de Dieu (BSDL) m'a dit: «Quand tu vas te mettre dans ton lit, fais tes ablutions comme pour la prière. Etends-toi sur le côté droit et dis: «Seigneur Dieu! J'ai abandonné mon âme à Toi. J'ai tourné mon visage vers Toi. Je m'en suis remis en tout à Toi. Je me suis adressé à Toi dans l'espoir de Ta récompense et dans la crainte de Ton châtement. Nul refuge contre Toi ailleurs qu'auprès de Toi. J'ai cru à Ton Livre que Tu as fait descendre et à Ton Prophète que Tu as suscité». Si tu meurs ce soir-là, tu meurs dans la saine nature de l'Islam. Fais de cette prière les dernières paroles que tu prononces». (URA)

1463. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL), quand il se mettait au lit, disait: «La louange est à Dieu qui nous a donné à manger et à boire, qui nous a protégés du mal de nos ennemis et nous a assuré un asile. Or combien nombreux sont ceux qui n'ont personne pour les protéger et pour leur assurer le gîte!». (Rapporté par Moslem)

1464. Selon Houdheyfa (DAS), le Messager de Dieu (BSDL), quand il voulait dormir, mettait sa main droite sous sa joue et disait: «Seigneur Dieu! Protège-moi de Tes tourments le jour où Tu réssusciteras Tes esclaves». (Rapporté par Attirmidhi)

www.lilas.com 250 – Le livre des invocations

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 40 – verset 60*: «Votre Seigneur a dit: «Invoquez-Moi et Je répondrai à votre appel».
2. *Chapitre 7 – verset 55*: «Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement, et avec discrétion. Il n'aime pas les transgresseurs».
3. *Chapitre 2 – verset 186*: «Quand Mes esclaves t'interrogent sur Moi, Je suis proche, répondant à l'appel de qui appelle quand il M'appelle».

قال أهل اللغة: «النفث»: نفخ لطيف بلا ريق.

1462. وَعَنِ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا أَتَيْتَ مَضْجَعَكَ فَتَوَضَّأْ وَضُوءَكَ لِلصَّلَاةِ، ثُمَّ اضْطَجِعْ عَلَى شِقِّكَ الْأَيْمَنِ، وَقُلْ: اللَّهُمَّ أَسَلَمْتُ نَفْسِي إِلَيْكَ، وَفَوَّضْتُ أَمْرِي إِلَيْكَ، وَأَلْجَأْتُ ظَهْرِي إِلَيْكَ، رَغْبَةً وَرَهْبَةً إِلَيْكَ، لَا مَلْجَأَ وَلَا مَنْجَى مِنْكَ إِلَّا إِلَيْكَ، آمَنْتُ بِكِتَابِكَ الَّذِي أَنْزَلْتَ، وَبِنَبِيِّكَ الَّذِي أَرْسَلْتَ، فَإِنْ مِتَّ، مِتَّ عَلَى الْفِطْرَةِ، وَاجْعَلْهُنَّ آخِرَ مَا تَقُولُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1463. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا أَوَى إِلَى فِرَاشِهِ قَالَ: «الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي أَطْعَمَنَا وَسَقَانَا، وَكَفَانَا وَآوَانَا، فَكَمْ مِمَّنْ لَا كَافِيَ لَهُ وَلَا مُؤْوِي» رواه مسلم.

1464. وَعَنْ حُذَيْفَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ إِذَا أَرَادَ أَنْ يَرْقُدَ، وَضَعَ يَدَهُ الْيُمْنَى تَحْتَ خَدِّهِ، ثُمَّ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ قِنِي عَذَابَكَ يَوْمَ تَبْعَثُ عِبَادَكَ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

ورواه أبو داود من رواية حفصة - رضي الله عنهما - وفيه أنه كان يقولُهُ ثلاثَ مرَّاتٍ.

كتاب الدعوات

250 - باب فضل الدعاء

قال الله تعالى: ﴿وَقَالَ رَبُّكُمْ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ﴾ [غافر: 60].
وقال تعالى: ﴿ادْعُوا رَبَّكُمْ تَضَرُّعًا وَخُفْيَةً إِنَّهُ لَا يُحِبُّ الْمُعْتَدِينَ﴾ [الأعراف: 55].

وقال تعالى: ﴿وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ﴾ [البقرة: 186].

4. *Chapitre 27 – verset 62*: «Est-ce Celui qui répond à l'appel de celui qui est acculé par les peines, qui dissipe le mal».

1465. Selon Annou'mān Ibn Bashīr (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'invocation est l'adoration même». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmdhi)

1466. Selon 'Āisha (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) aimait de préférence les invocations concises et pleines de sens et s'abstenait des autres formules d'invocation. (Rapporté par Abou Dawūd)

1467. Anas (DAS) rapporte: «La plupart des invocations du Prophète (BSDL) consistaient à dire: «Seigneur Dieu! Donne-nous dans ce monde une bonne chose et dans l'autre une bonne chose et préserve-nous des tourments de l'Enfer». (URA)

1468. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDL) disait: «Seigneur Dieu! Je Te demande la bonne direction, la piété, la chasteté et d'être au-dessus du besoin». (Rapporté par Moslem)

1469. Tāreq Ibn Ashyam (DAS) rapporte: «Quand quelqu'un embrassait l'Islam, le Prophète (BSDL) lui enseignait la prière puis lui ordonnait de répéter cette invocation: «Seigneur Dieu! Absous-moi, donne-moi Ta miséricorde, mets-moi sur le droit chemin, assure-moi une bonne santé et procure-moi ma subsistance». (Rapporté par Moslem)

1470. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Seigneur Dieu! Toi qui fais passer les cœurs d'un état à un autre, établis fermement nos cœurs dans Ton obéissance». (Rapporté par Moslem)

1471. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Demandez à Dieu de vous protéger de toute épreuve qui vous écrase, de tout mauvais destin qui vous frappe et de tout malheur dont se réjouissent vos ennemis». (URA)

1472. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) disait: «Seigneur Dieu! Améliore-moi ma religion qui est ma protection contre toute erreur. Améliore-moi ma vie ici-bas où se trouve ma subsistance. Améliore-moi ma vie future où je dois

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿أَمَّنْ يُجِيبُ الْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ السُّوءَ﴾ الآية [النمل: 62].

1465. وَعَنِ النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «الدُّعَاءُ هُوَ الْعِبَادَةُ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

1466. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَسْتَحِبُّ الْجَوَامِعَ مِنَ الدُّعَاءِ، وَيَدْعُ مَا سِوَى ذَلِكَ. رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ جَيِّدٍ.

1467. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ أَكْثَرُ دُعَاءِ النَّبِيِّ ﷺ: «اللَّهُمَّ آتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً، وَفِي الْآخِرَةِ حَسَنَةً، وَقِنَا عَذَابَ النَّارِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

زَادَ مُسْلِمٌ فِي رِوَايَتِهِ، قَالَ: وَكَانَ أَنَسٌ إِذَا أَرَادَ أَنْ يَدْعُوَ بِدَعْوَةٍ، دَعَا بِهَا، وَإِذَا أَرَادَ أَنْ يَدْعُوَ بِدُعَاءٍ دَعَا بِهَا فِيهِ.

1468. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ الْهُدَى، وَالتَّقَى، وَالْعِفَافَ، وَالْغِنَى» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1469. وَعَنْ طَارِقِ بْنِ أَشِيمٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ الرَّجُلُ إِذَا أَسْلَمَ عَلَّمَهُ النَّبِيُّ ﷺ الصَّلَاةَ، ثُمَّ أَمَرَهُ أَنْ يَدْعُوَ بِهَؤُلَاءِ الْكَلِمَاتِ: «اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي، وَارْحَمْنِي، وَاهْدِنِي، وَعَافِنِي، وَارْزُقْنِي» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

وَفِي رِوَايَةٍ لَهُ عَنْ طَارِقٍ أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ وَأَتَاهُ رَجُلٌ، فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، كَيْفَ أَقُولُ حِينَ أَسْأَلُ رَبِّي؟ قَالَ: «قُلْ: اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي، وَارْحَمْنِي، وَعَافِنِي، وَارْزُقْنِي، فَإِنَّ هَؤُلَاءِ تَجْمَعُ لَكَ دُنْيَاكَ وَآخِرَتَكَ».

1470. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «اللَّهُمَّ مُصَرِّفَ الْقُلُوبِ صَرِّفْ قُلُوبَنَا عَلَى طَاعَتِكَ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1471. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «تَعَوَّدُوا بِاللَّهِ مِنْ جَهْدِ الْبَلَاءِ، وَدَرْكِ الشَّقَاءِ، وَسُوءِ الْقَضَاءِ، وَشِمَاتَةِ الْأَعْدَاءِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وَفِي رِوَايَةٍ: قَالَ سَفْيَانٌ: أَشْكُ أَنِّي زِدْتُ وَاحِدَةً مِنْهَا.

1472. وَعَنْهُ قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ أَصْلِحْ لِي دِينِي الَّذِي هُوَ

absolument retourner. Fais pour moi de la vie une source d'augmentation de tout bien, et fais pour moi de la mort une délivrance de tout mal». (Rapporté par Moslem)

1473. 'Alī (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) m'a recommandé de dire: «Seigneur Dieu! Mets-moi sur le droit chemin et sur la voie de la raison». (Rapporté par Moslem)

1474. Anas (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) disait: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre l'incapacité, la paresse, la couardise, la vieillesse extrême et l'avarice. Je me mets sous Ta protection contre les tourments de la tombe. Je me mets sous Ta protection contre les tentations de la vie et de la mort». Dans une autre version il ajoute: «Contre le poids écrasant des dettes et contre la domination des hommes». (Rapporté par Moslem)

1475. Abou Bakr Aṣṣiddīq (DAS) dit une fois au Messenger de Dieu (BSDL): «Apprends-moi une invocation que je prononce dans ma prière». Il lui dit: «Dis: «Seigneur Dieu! Je me suis fait à moi-même beaucoup de tort. Or nul autre que Toi n'absout des péchés. Absous-moi par une absolution de Ta part. Sois miséricordieux avec moi. C'est Toi, par excellence, L'Absoluteur et Le Miséricordieux». (URA)

1476. Selon Abou Mūsa (DAS), le Prophète (BSDL) disait cette invocation: «Seigneur Dieu! Absous-moi de ma faute et de mes actes insensés – de ma prodigalité dans ma conduite – de tout de que Tu sais mieux que moi. Seigneur Dieu! Absous-moi de mon sérieux et de ma plaisanterie – de ce que j'ai fait par erreur ou en connaissance de cause, et tout cela se trouve en moi. Seigneur Dieu! Absous-moi de mes péchés passés et à venir – de ce que j'ai caché et de ce que j'ai fait au grand jour, de tout ce que Tu sais mieux que moi. C'est Toi qui fais avancer et reculer et Tu es capable de toute chose». (URA)

1477. Selon 'Āīsha (DAS), le Prophète (BSDL) disait dans ses invocations: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre le mal de ce que j'ai fait et contre le mal de ce que je n'ai pas fait». (Rapporté par Moslem)

1478. Ibn 'Omar rapporte: «Parmi les invocations du Messenger de Dieu (BSDL), il y avait ceci: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre la disparition de Tes bienfaits – contre la détérioration de ce que Tu m'as donné

عِصْمَةُ أَمْرِي ، وَأَصْلِحْ لِي دُنْيَايَ الَّتِي فِيهَا مَعَاشِي ، وَأَصْلِحْ لِي آخِرَتِي الَّتِي فِيهَا مَعَادِي ، وَاجْعَلْ الْحَيَاةَ زِيَادَةً لِي فِي كُلِّ خَيْرٍ ، وَاجْعَلْ الْمَوْتَ رَاحَةً لِي مِنْ كُلِّ شَرٍّ » رواه مسلم .

1473. وَعَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « قُلْ : اللَّهُمَّ اهْدِنِي ، وَسَلِّدْنِي » .

وَفِي رِوَايَةٍ : « اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ الْهُدَى ، وَالسَّدَادَ » رواه مسلم .

1474. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنَ الْعَجْزِ وَالْكَسَلِ وَالْجُبْنِ وَالْهَرَمِ ، وَالْبُخْلِ ، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ عَذَابِ الْقَبْرِ ، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ فِتْنَةِ الْمَحْيَا وَالْمَمَاتِ » .

وَفِي رِوَايَةٍ : « وَضَلَعِ الدِّينَ وَغَلَبَةِ الرِّجَالِ » رواه مسلم .

1475. وَعَنْ أَبِي بَكْرٍ الصِّدِّيقِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ قَالَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ : عَلَّمْنِي دُعَاءً أَدْعُو بِهِ فِي صَلَاتِي ، قَالَ : « قُلْ : اللَّهُمَّ إِنِّي ظَلَمْتُ نَفْسِي ظُلْمًا كَثِيرًا ، وَلَا يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا أَنْتَ ، فَاغْفِرْ لِي مَغْفِرَةً مِنْ عِنْدِكَ ، وَارْحَمْنِي ، إِنَّكَ أَنْتَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ » متفق عليه .

وَفِي رِوَايَةٍ : « وَفِي بَيْتِي » وَرَوَى : « ظُلْمًا كَثِيرًا » وَرَوَى « كَثِيرًا » بِالثَّلَاثَةِ وَبِالْبَاءِ الْمُوَحَّدَةِ ، فَيَنْبَغِي أَنْ يُجْمَعَ بَيْنَهُمَا ، فَيُقَالُ : كَثِيرًا كَثِيرًا .

1476. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ أَنَّهُ كَانَ يَدْعُو بِهَذَا الدُّعَاءِ : « اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي خَطِيئَتِي وَجَهْلِي ، وَإِسْرَافِي فِي أَمْرِي ، وَمَا أَنْتَ أَعْلَمُ بِهِ مِنِّي ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي جِدِّي وَهَزْلِي ، وَخَطِيئَتِي وَعَمْدِي ، وَكُلُّ ذَلِكَ عِنْدِي ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي مَا قَدَّمْتُ وَمَا أَخَّرْتُ ، وَمَا أَسْرَرْتُ وَمَا أَعْلَنْتُ ، وَمَا أَنْتَ أَعْلَمُ بِهِ مِنِّي ، أَنْتَ الْمَقْدِّمُ ، وَأَنْتَ الْمُؤَخِّرُ ، وَأَنْتَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ » متفق عليه .

1477. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَقُولُ فِي دُعَائِهِ : « اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ مَا عَمِلْتُ وَمِنْ شَرِّ مَا لَمْ أَعْمَلْ » رواه مسلم .

1478. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : كَانَ مِنْ دُعَاءِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ

comme santé – contre l'arrivée à l'improvisite de Ta punition et contre toutes les manifestations de Ta colère». (Rapporté par Moslem)

1479. Selon Zeyd Ibn Arqam (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) disait: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre l'incapacité, contre la paresse, contre l'avarice, contre la vieillesse avancée et contre les tourments de la tombe. Seigneur Dieu! Donne à mon âme sa piété et bénis-la, car c'est Toi qui l'as le mieux bénie. C'est Toi son patron protecteur et son maître. Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre une science qui ne fait aucun bien – contre un cœur qui ne se soumet pas à Toi en toute humilité – contre une âme qui n'est jamais satisfaite et contre une invocation qui n'est pas exaucée». (Rapporté par Moslem)

1480. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) disait: «Seigneur Dieu! Je me suis entièrement soumis à Toi. J'ai cru en Toi. Je m'en suis remis en tout à Toi. C'est à Toi que je reviens en toute chose. C'est en Ton Nom que j'ai déclaré la guerre à Tes ennemis et c'est conformément à Ta loi que j'ai jugé. Absous-moi de mes péchés passés et futurs, de ceux que j'ai cachés et de ceux que j'ai commis en plein jour. C'est Toi qui fais avancer et qui fais reculer. Nul dieu autre que Toi». Certains ajoutent: «Il n'est de force ni de puissance que par Dieu». (URA)

1481. Selon 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL) invoquait Dieu ainsi: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre la tentation du Feu – contre les tourments du Feu et contre le mal de la richesse et de la pauvreté».

1482. Selon Ziyād Ibn 'ilāqa, le Prophète (BSDL) disait: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre tout ce qu'on réproouve dans les traits de caractère, dans les actes et dans les penchants». (Rapporté par Attirmidhī)

1483. Shakal Ibn Houmeyd (DAS) rapporte: «J'ai dit une fois: «O Messager de Dieu! Apprends-moi une invocation». Il me dit: «Dis: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre le mal de mon ouïe, contre le mal de ma vue, contre le mal de ma langue, contre le mal de mon cœur et contre le mal de mon sperme». (Rapporté par Abou Dawūd)

1484. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) disait: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre la lèpre, la folie, la lèpre léonine et les mauvaises maladies». (Rapporté par Abou Dawūd)

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ زَوَالِ نِعْمَتِكَ، وَتَحَوُّلِ عَافِيَتِكَ، وَفَجَاءَةِ نِقْمَتِكَ، وَجَمِيعِ سَخَطِكَ» رواه مسلم.

1479. وَعَنْ زَيْدِ بْنِ أَرْقَمَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنَ الْعَجْزِ وَالْكَسَلِ، وَالْبُخْلِ وَالْهَرَمِ، وَعَذَابِ الْقَبْرِ، اللَّهُمَّ آتِ نَفْسِي تَقْوَاهَا، وَزَكَّاهَا، أَنْتَ خَيْرُ مَنْ زَكَّاهَا، أَنْتَ وَلِيُّهَا وَمَوْلَاهَا، اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ عِلْمٍ لَا يَنْفَعُ، وَمِنْ قَلْبٍ لَا يَخْشَعُ، وَمِنْ نَفْسٍ لَا تَشْغُ، وَمِنْ دَعْوَةٍ لَا يُسْتَجَابُ لَهَا» رواه مسلم.

1480. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ لَكَ أَسْلَمْتُ، وَبِكَ آمَنْتُ، وَعَلَيْكَ تَوَكَّلْتُ، وَإِلَيْكَ أُنَبِّتُ وَبِكَ خَاصَمْتُ، وَإِلَيْكَ حَاكَمْتُ. فَاعْفِرْ لِي مَا قَدَّمْتُ، وَمَا أَخَّرْتُ، وَمَا أَسْرَرْتُ وَمَا أَعْلَنْتُ، أَنْتَ الْمُقَدِّمُ، وَأَنْتَ الْمُؤَخِّرُ، لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ». زاد بعض الرواة: «وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ» متفق عليه.

1481. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَدْعُو بِهِمْ لَاءَ الْكَلِمَاتِ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ فِتْنَةِ النَّارِ، وَعَذَابِ النَّارِ، وَمِنْ شَرِّ الْغِنَى وَالْفَقْرِ» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن صحيح، وهذا لفظ أبي داود.

1482. وَعَنْ زِيَادِ بْنِ عِلَاقَةَ، عَنْ عَمِّهِ، وَهُوَ قُطْبَةُ بْنُ مَالِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ مُنْكَرَاتِ الْأَخْلَاقِ، وَالْأَعْمَالِ، وَالْأَهْوَاءِ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1483. وَعَنْ شَكْلِ بْنِ حُمَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ: عَلِّمْنِي دُعَاءً. قَالَ: «قُلْ: اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ سَمْعِي، وَمِنْ شَرِّ بَصَرِي، وَمِنْ شَرِّ لِسَانِي، وَمِنْ شَرِّ قَلْبِي، وَمِنْ شَرِّ مَنِيِّي» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن.

1484. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنَ الْبَرَصِ، وَالْجُنُونِ، وَالْجُدَامِ، وَسَيِّئِ الْأَسْقَامِ» رواه أبو داود بإسناد صحيح.

1485. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) disait: «Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre la faim car c'est un mauvais compagnon de lit et contre la trahison car c'est un vilain défaut». (Rapporté par Abou Dawūd)

1486. On rapporte qu'un esclave qui avait signé un contrat avec son maître pour qu'il le libère contre le paiement d'une somme convenue vint dire à 'Ali (DAS): «Je me trouve incapable de payer la somme convenue pour ma libération. Aide-moi donc à la payer». Il lui dit: «Veux-tu que je t'apprenne des paroles que m'a enseignées le Messenger de Dieu (BSDI) et, qu'une fois que tu les auras prononcées, Dieu t'acquittera de ta dette même si elle a le volume d'une montagne? Dis: «Seigneur Dieu! Donne-moi de Tes biens licites de quoi m'éviter de rechercher Tes interdits et puisse Ta générosité me dispenser de recourir à tout autre que Toi». (Rapporté par Attirmidhī)

1487. 'Imrān Ibn Al Houṣayn (DAS) dit que le Prophète (BSDI) enseigna à son père Al Houṣayn deux paroles servant d'invocation: «Seigneur Dieu! Inspire-moi ma pleine raison et protège-moi de mon propre mal». (Rapporté par Attirmidhī)

1488. Al 'Abbās (DAS) rapporte: «J'ai dit une fois: «O Messenger de Dieu! Apprends-moi quelque chose que je demande à Dieu exalté». Il dit: «Demandez à Dieu la santé et la sécurité». Je suis resté quelques jours et je vins lui dire de nouveau: «O Messenger de Dieu! Apprends-moi quelque chose que je demande à Dieu exalté». Il dit: «O 'Abbās! O oncle du Messenger de Dieu! Demandez à Dieu la santé et la sécurité dans ce monde et dans l'autre». (Rapporté par Attirmidhī)

1489. Shahr Ibn Hawshab rapporte: «J'ai dit à Oummou Salma (DAS): «O mère des Croyants! Quelles étaient les invocations les plus fréquentes que disait chez toi le Messenger de Dieu (BSDI)?» Elle dit: «La plupart de ses invocations étaient comme suit: «O Toi qui fais retourner les cœurs, établis fortement mon cœur dans Ta religion». (Rapporté par Attirmidhī)

1490. Abouddardā rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Parmi les invocations de Davīd (BSDI) il y avait ceci: «Seigneur Dieu! Je Te demande Ton amour, l'amour de ceux qui T'aiment et l'œuvre qui me fait mériter Ton amour. Seigneur Dieu! Fais que ton amour me soit plus cher que ma propre personne, que ma famille et que l'eau fraîche». (Rapporté par Attirmidhī)

1491. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Invoquez beaucoup Le Digne de respect et d'honneur». (Rapporté par Attirmidhī)

1485. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنَ الْجُوعِ، فَإِنَّهُ يَبْسُ الصَّجِيعُ، وَأَعُوذُ بِكَ مِنَ الْخِيَانَةِ، فَإِنَّهَا بَسَتْ الْبِطَانَةُ» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ.

1486. وَعَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ مُكَاتِبًا جَاءَهُ، فَقَالَ: إِنِّي عَجِزْتُ عَنْ كِتَابَتِي. فَأَعْنِي. قَالَ: أَلَا أَعْلَمُكَ كَلِمَاتٍ عَلَّمَنِيَنَّ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لَوْ كَانَ عَلَيْكَ مِثْلُ جَبَلٍ دَيْنًا أَدَاهُ اللَّهُ عَنْكَ؟ قُلْ: «اللَّهُمَّ اكْفِنِي بِحَلَالِكَ عَنْ حَرَامِكَ، وَأَغْنِنِي بِفَضْلِكَ عَمَّنْ سِوَاكَ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

1487. وَعَنْ عِمْرَانَ بْنِ الْحُصَيْنِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ عَلَّمَ أَبَاهُ حُصَيْنًا كَلِمَتَيْنِ يَدْعُو بِهِمَا: «اللَّهُمَّ اَلْهَمْنِي رُشْدِي، وَأَعِزَّنِي مِنْ شَرِّ نَفْسِي» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

1488. وَعَنْ أَبِي الْفَضْلِ الْعَبَّاسِ بْنِ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ: عَلِّمْنِي شَيْئًا أَسْأَلُهُ اللَّهُ تَعَالَى، قَالَ: «سَلُوا اللَّهَ الْعَافِيَةَ» فَمَكُثْتُ أَيَّامًا، ثُمَّ جِئْتُ فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، عَلِّمْنِي شَيْئًا أَسْأَلُهُ اللَّهُ تَعَالَى. قَالَ لِي: «يَا عَبَّاسُ يَا عَمَّ رَسُولَ اللَّهِ، سَلُوا اللَّهَ الْعَافِيَةَ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

1489. وَعَنْ شَهْرِ بْنِ حَوْشَبٍ قَالَ: قُلْتُ لَأُمِّ سَلَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - يَا أُمَّ الْمُؤْمِنِينَ مَا كَانَ أَكْثَرُ دُعَاءِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ إِذَا كَانَ عِنْدَكَ؟ قَالَتْ: كَانَ أَكْثَرَ دُعَائِهِ: «يَا مُقَلِّبَ الْقُلُوبِ ثَبِّتْ قَلْبِي عَلَى دِينِكَ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

1490. وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «كَانَ مِنْ دُعَاءِ دَاوُدَ ﷺ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ حَبْكَ، وَحَبَّ مَنْ يُحِبُّكَ، وَالْعَمَلَ الَّذِي يُبَلِّغُنِي حَبْكَ، اللَّهُمَّ اجْعَلْ حَبْكَ أَحَبَّ إِلَيَّ مِنْ نَفْسِي، وَأَهْلِي، وَمِنْ الْمَاءِ الْبَارِدِ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ.

1491. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الْظُّلُومُ يَبَاذُوا الْجَلَالَ وَالْأَكْرَامَ» رواه الترمذي. ورواه النسائي من رواية ربيعة بن عامر الصحابي، قال الحاكم: حديثٌ صحيحٌ الإسناد.

1492. Selon Abou Oumāma (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) fit une longue invocation dont nous n'avons rien pu retenir. Nous dîmes: «O Messenger de Dieu! Tu viens de faire une longue invocation dont nous n'avons pu rien retenir». Il dit: «Voulez-vous que je vous indique le résumé de tout cela? Dites: «Seigneur Dieu! Je Te demande une partie du meilleur que T'a demandé Ton Prophète Moḥammad (BSDL) et nous nous mettons sous Ta protection contre le plus grand mal contre lequel Ton Prophète Moḥammad (BSDL) T'a demandé Ta protection. C'est de Toi seul qu'on demande aide. C'est Toi qui assures tout ce qui suffit pour parvenir aux biens de ce monde et de l'autre. Il n'est de force ni de puissance que par Dieu». (Rapporté par Attirmidhi)

1493. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), parmi les invocations du messenger de Dieu (BSDL) il y avait ceci: «Seigneur Dieu! Je Te demande tout ce qui me donne droit à Ta miséricorde et tout ce qui m'assure Ton absolution. Je Te demande de me préserver de Tout péché, de m'accorder le butin que rapporte toute action de bien et d'obéissance, de me faire gagner le Paradis et de me sauver de l'Enfer». (Rapporté par Al Ḥakem)

251 – La grande valeur des invocations qu'on fait en faveur de quelqu'un en son absence

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 59 – verset 10:* «Ceux qui sont venus après eux disent: «Seigneur! Donne-nous l'absolution ainsi qu'à nos frères qui nous ont devancés dans la foi».

2. *Chapitre 47 – verset 19:* «Et implore l'absolution de tes péchés et de ceux des Croyants et des Croyantes».

3. *Chapitre 14 – verset 41:* «Notre Seigneur! Donne-moi l'absolution ainsi qu'à mes deux géniteurs et aux Croyants le jour où se dressera le Jugement».

1494. Abouddardā (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Toutes les fois que le Musulman fait une invocation en faveur de son frère en son absence, l'Ange lui dit: «Et à toi la même chose». (Rapporté par Moslem)

1495. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) disait: «Dieu exauce toujours l'invocation que fait le Musulman en faveur de son frère en son absence. Il a du côté de sa tête un Ange spécial qui lui dit à chaque bonne invocation qu'il fait pour son frère: «Amen et à toi la même chose». (Rapporté par Moslem)

«الظُّلُومَ» بكسر اللام وتشديد الظاء المعجمة معناه : الزموا هذه الدعوة وأكثرُوا مِنْهَا .

1492. وَعَنْ أَبِي أُمَامَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : دَعَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِدُعَاءٍ كَثِيرٍ ، لَمْ نَحْفَظْ مِنْهُ شَيْئًا ، قُلْنَا يَا رَسُولَ اللَّهِ دَعَوْتَ بِدُعَاءٍ كَثِيرٍ لَمْ نَحْفَظْ مِنْهُ شَيْئًا ، فَقَالَ : «أَلَا أُذَلِّكُمْ عَلَى مَا يَجْمَعُ ذَلِكَ كُلُّهُ؟ تَقُولُ : «اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ مِنْ خَيْرٍ مَا سَأَلَكَ مِنْهُ نَبِيُّكَ مُحَمَّدٌ ﷺ ، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ مَا اسْتَعَاذَ مِنْهُ نَبِيُّكَ مُحَمَّدٌ ﷺ ، وَأَنْتَ الْمُسْتَعَانُ ، وَعَلَيْكَ الْبَلَاغُ ، وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ» رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

1493. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كَانَ مِنْ دُعَاءِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ : «اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ مُوجِبَاتِ رَحْمَتِكَ ، وَغَرَائِمَ مَغْفِرَتِكَ ، وَالسَّلَامَةَ مِنْ كُلِّ إِثْمٍ ، وَالْغَنِيمَةَ مِنْ كُلِّ بَرٍّ ، وَالْفَوْزَ بِالْجَنَّةِ ، وَالنَّجَاةَ مِنَ النَّارِ» رواه الحاكم أبو عبد الله وقال : حديثٌ صحيحٌ على شرطِ مُسلم .

251 - باب فضل الدعاء بظهر الغيب

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِنْ بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ : رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ﴾ [الحشر : 10] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَاسْتَغْفِرْ لَذَنبِكَ ، وَلِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ﴾ [محمد : 19] .
وَقَالَ تَعَالَى إِخْبَارًا عَنْ إِبْرَاهِيمَ عَلَيْهِ السَّلَامُ : ﴿رَبَّنَا اغْفِرْ لِي ، وَلِوَالِدَيَّ ، وَلِلْمُؤْمِنِينَ ، يَوْمَ يَقُومُ الْحِسَابُ﴾ [إبراهيم : 41] .

1494. وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «مَا مِنْ عَبْدٍ مُسْلِمٍ يَدْعُو لِأَخِيهِ بِظَهْرِ الْغَيْبِ إِلَّا قَالَ الْمَلَكُ وَلَكَ بِمِثْلٍ» رواه مسلم .

1495. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَقُولُ : «دَعْوَةُ الْمَرْءِ الْمُسْلِمِ لِأَخِيهِ بِظَهْرِ الْغَيْبِ مُسْتَجَابَةٌ ، عِنْدَ رَأْسِهِ مَلَكٌ مُوَكَّلٌ كُلَّمَا دَعَا لِأَخِيهِ بِخَيْرٍ قَالَ الْمَلَكُ الْمُوَكَّلُ بِهِ : آمِينَ ، وَلَكَ بِمِثْلٍ» رواه مسلم .

252 – Quelques questions concernant les invocations

1496. Ousāma Ibn Zeyd (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui à qui on a rendu un service et qui dit à son bienfaiteur: «Que Dieu t'en donne une bonne récompense!» l'a ainsi suffisamment remercié». (Rapporté par Attirmidhi)

1497. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «N'invoquez pas du mal contre vous-mêmes, ou contre vos enfants ou contre vos biens de crainte que votre invocation ne coïncide avec une heure où Dieu exauce toute demande». (Rapporté par Moslem)

1498. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «C'est quand on est prosterné en prière que l'on est le plus près de son Seigneur. Aussi faites de nombreuses invocations dans cette position». (Rapporté par Moslem)

1499. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu exauce vos vœux tant que vous ne vous montrez pas impatients. Vous dites alors: «J'ai invoqué mon Seigneur et Il ne m'a pas répondu». (URA)

Dans une autre version: «Dieu ne cesse d'exaucer les vœux de quelqu'un tant qu'il ne souhaite pas une source de péché ou la rupture des liens de la parenté, à condition qu'il ne montre pas de hâte». On dit: «O Messenger de Dieu! Quand montre-t-il de la hâte?» Il dit: «Quand il dit: «J'ai invoqué et j'ai invoqué et je ne vois venir aucune réponse», ainsi il désespère et cesse d'invoquer Dieu».

1500. Abou Oumāma (DAS) rapporte: «On dit une fois au Messenger de Dieu (BSDL): «Quelle est l'invocation que Dieu entend le plus facilement?» Il dit: «Celle qu'on dit au dernier tiers de la nuit ou à la fin des prières obligatoires». (Rapporté par Attirmidhi)

1501. Selon 'Oubāda Ibn Aṣṣāmet (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est pas sur terre un Musulman adressant une invocation à Dieu le Très-Haut sans que Dieu n'y réponde ou n'écarte de lui un mal égal à l'objet de son invocation, tant qu'il ne souhaite pas une source de péché ou la rupture des liens de la parenté». L'un des assistants dit: «Ainsi donc nous devons invoquer Dieu abondamment?» Il dit: «la générosité de Dieu est plus abondante encore». (Rapporté par Attirmidhi)

252 - باب في مسائل من الدعاء

1496. عَنْ أُسَامَةَ بْنِ زَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ صُنِعَ إِلَيْهِ مَعْرُوفٌ، فَقَالَ لِفَاعِلِهِ: جَزَاكَ اللَّهُ خَيْرًا، فَقَدْ أَبْلَغَ فِي الثَّنَاءِ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

1497. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَدْعُوا عَلَى أَنْفُسِكُمْ، وَلَا تَدْعُوا عَلَى أَوْلَادِكُمْ، وَلَا تَدْعُوا عَلَى أَمْوَالِكُمْ، لَا تَوَافِقُوا مِنَ اللَّهِ سَاعَةً يُسْأَلُ فِيهَا عَطَاءٌ، فَيَسْتَجِيبَ لَكُمْ» رواه مسلم.

1498. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَقْرَبُ مَا يَكُونُ الْعَبْدُ مِنْ رَبِّهِ وَهُوَ سَاجِدٌ، فَأَكْثَرُوا الدُّعَاءَ» رواه مسلم.

1499. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يُسْتَجَابُ لِأَحَدِكُمْ مَا لَمْ يَعْجَلْ: يَقُولُ: قَدْ دَعَوْتُ رَبِّي، فَلَمْ يُسْتَجَبْ لِي» متفق عليه.

وَفِي رِوَايَةٍ لِمُسْلِمٍ: «لَا يَزَالُ يُسْتَجَابُ لِلْعَبْدِ مَا لَمْ يَدْعُ بِإِثْمٍ، أَوْ قَطِيعَةٍ رَحِمٍ، مَا لَمْ يَسْتَعْجَلْ»، قِيلَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا الِاسْتِعْجَالُ؟ قَالَ: «يَقُولُ: قَدْ دَعَوْتُ، وَقَدْ دَعَوْتُ، فَلَمْ أَرِ يَسْتَجِبْ لِي، فَيَسْتَحْسِرُ عِنْدَ ذَلِكَ، وَيَدْعُ الدُّعَاءَ».

1500. وَعَنْ أَبِي أُمَامَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قِيلَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ: أَيُّ الدُّعَاءِ أَسْمَعُ؟ قَالَ: «جَوْفَ اللَّيْلِ الْآخِرِ، وَدُبْرَ الصَّلَوَاتِ الْمَكْتُوباتِ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1501. وَعَنْ عُبَادَةَ بْنِ الصَّامِتِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَا عَلَى الْأَرْضِ مُسْلِمٌ يَدْعُو اللَّهَ تَعَالَى بِدَعْوَةٍ إِلَّا آتَاهُ اللَّهُ إِيَّاهَا، أَوْ صَرَفَ عَنْهُ مِنَ السُّوءِ مِثْلَهَا. مَا لَمْ يَدْعُ بِإِثْمٍ، أَوْ قَطِيعَةٍ رَحِمٍ» فَقَالَ رَجُلٌ مِنَ الْقَوْمِ: إِذَا نَكُثْتُ قَالَ: «اللَّهُ أَكْثَرُ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن. ورواه الحاكم من رواية أبي سعيد، وزاد فيه: «أَوْ يَدَّخِرَ لَهُ مِنَ الْأَجْرِ مِثْلَهَا».

1502. Selon Ibn ‘Abbās (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) disait dans les situations affligeantes: «Il n’est de dieu que Dieu, Le Très Grand et Le Très Sage. Il n’est de dieu que Dieu, Le Maître du Trône immense. Il n’est de dieu que Dieu, Le Maître des cieux, Le Maître de la terre et Le Maître du Trône noble et généreux». (URA)

253 – Les miracles des saints et leur mérite

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 10 – versets 62 à 64:* «Assurément les bien-aimés de Dieu, aucune crainte à leur sujet et nul chagrin ne les afflige. (62)

Ceux qui ont cru et pratiquaient la piété.(63)

Ils ont la bonne nouvelle dans la vie ici-bas et dans la vie ultime. Aucun changement aux paroles de Dieu. C’est cela le très grand succès». (64)

2. *Chapitre 19 – versets 25 et 26:* «Agite vers toi (ô Marie!) le tronc du palmier et il laissera tomber sur toi des dattes bien mûres. (25)

Mange et bois en toute satisfaction et quiétude». (26)

3. *Chapitre 3 – verset 37:* «Chaque fois que Zacharie la surprenait chez elle dans le sanctuaire, il trouvait à ses côtés une subsistance. Il lui dit: «D’où te vient cela? Marie!» Elle dit: «Cela vient de Dieu. Certes Dieu donne à qui Il veut sans compter».

4. *Chapitre 18 – versets 16 et 17:* «Maintenant que vous les avez fuis, eux et ce qu’ils adorent en dehors de Dieu, réfugiez-vous dans la caverne et Dieu étendra sur vous les effets de Sa miséricorde et vous apprêtera pour votre séjour des conditions clémentes. (16)

Tu voyais le soleil, à son lever, se pencher à droite, évitant leur caverne et, à son coucher, les éclairer par la gauche, cependant qu’ils en étaient bien à l’écart». (17)

1503. Selon ‘Abdurrahman Ibn Abī Bakr Aṣṣidiq (DAS), les gens de la «Şoffa» (partie de la mosquée réservée au logement des pauvres) étaient pauvres. Le Prophète (BSDL) dit une fois: «Que celui qui dispose du manger de deux prenne avec lui un troisième. Que celui qui a le manger de quatre prenne avec lui un cinquième ou un sixième». Abou Bakr (DAS) ramena chez lui trois invités. Le Prophète (BSDL) en ramena dix. Abou Bakr (DAS) dina entre-temps chez le Prophète (BSDL) et y resta jusqu’à la prière du ‘Ishā. Il rentra ensuite chez lui après avoir laissé passer une bonne partie de la nuit. Sa femme lui dit: «Qu’est-ce qui t’a retenu alors que tu avais des hôtes à la maison?» Il dit: «Tu ne leur as donc pas servi leur dîner?» Elle dit: «On le leur a bien servi mais ils ont refusé d’en manger avant ton retour». ‘Abdurrahman dit: «Quant à moi je suis allé me cacher». Il me dit: «Espèce d’idiot! Que Dieu te fasse ronger le nez!», et il me couvrit d’injures.

1502. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَقُولُ عِنْدَ الْكَرْبِ: «لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ الْعَظِيمُ الْحَلِيمُ، لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ رَبُّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ، لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ رَبُّ السَّمَوَاتِ، وَرَبُّ الْأَرْضِ، وَرَبُّ الْعَرْشِ الْكَرِيمِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

253 - باب كرامات الأولياء وفضلهم

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿أَلَا إِنَّ أَوْلِيَاءَ اللَّهِ لَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ: الَّذِينَ آمَنُوا وَكَانُوا يَتَّقُونَ، لَهُمُ الْبُشْرَى فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَفِي الْآخِرَةِ لَا تَبْدِيلَ لِكَلِمَاتِ اللَّهِ، ذَلِكَ هُوَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾ [يونس: 62، 64].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَهَزَبْنَاهُ نَحْنُ الْيَلْبُوتُ بِجَذَعِ النَّخْلَةِ تُسَاقِطُ عَلَيْكَ رُطْبًا خَبِيثًا فَكُلْ وَاشْرَبْ﴾ [مريم: 25، 26].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿كَلَّمَا دَخَلَ عَلَيْهَا زَكَرِيَّا الْمِحْرَابَ وَجَدَ عِنْدَهَا رِزْقًا قَالَ: يَا مَرْيَمُ أَنَّى لَكَ هَذَا؟ قَالَتْ: هُوَ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ، إِنَّ اللَّهَ يَرْزُقُ مَنْ يَشَاءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ﴾ [آل عمران: 37].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَإِذْ اعْتَزَلْتُمُوهُمْ وَمَا يَعْبُدُونَ إِلَّا اللَّهَ، فَافْوَوا إِلَى الْكَهْفِ يَشْرُوكُمْ رَبُّكُمْ مِنْ رَحْمَتِهِ، وَيُهَيِّئْ لَكُمْ مِنْ أَمْرِكُمْ مِرْفَقًا، وَتَرَى الشَّمْسَ إِذَا طَلَعَتْ تَرَاوَرُّ عَنْ كَهْفِهِمْ ذَاتَ الْيَمِينِ، وَإِذَا غَرَبَتْ تَقَرَّبُ مِنْهُمْ ذَاتَ الشِّمَالِ﴾ [الكهف: 16، 17].

1503. وَعَنْ أَبِي مُحَمَّدٍ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ أَبِي بَكْرٍ الصِّدِّيقِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ أَصْحَابَ الصُّفَةِ كَانُوا أُنَاسًا فَقَرَاءَ وَأَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ مَرَّةً: «مَنْ كَانَ عِنْدَهُ طَعَامٌ اثْنَيْنِ، فَلْيَذْهَبْ بِثَلَاثٍ، وَمَنْ كَانَ عِنْدَهُ طَعَامٌ أَرْبَعَةٍ، فَلْيَذْهَبْ بِخَامِسٍ بِسَادِسٍ» أَوْ كَمَا قَالَ، وَأَنَّ أَبَا بَكْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - جَاءَ بِثَلَاثَةٍ، وَأَنْطَلَقَ النَّبِيُّ ﷺ بِعَشْرَةٍ، وَأَنَّ أَبَا بَكْرٍ تَعَشَّى عِنْدَ النَّبِيِّ ﷺ، ثُمَّ لَبِثَ حَتَّى صَلَّى الْعِشَاءَ، ثُمَّ رَجَعَ، فَجَاءَ بَعْدَ مَا مَضَى مِنَ اللَّيْلِ مَا شَاءَ اللَّهُ. قَالَتْ لَهُ امْرَأَتُهُ: مَا حَبَسَكَ عَنْ أَضْيَافِكَ؟ قَالَ: أَوْ مَا عَشَيْتِهِمْ؟ قَالَتْ: أَبَوْا حَتَّى تَجِيءَ وَقَدْ عَرَضُوا عَلَيْهِمْ، قَالَ: فَذَهَبْتُ أَنَا، فَاخْتَبَأْتُ، فَقَالَ: يَا

Puis il dit à ses hôtes: «Mangez en toute tranquillité. Moi, par Dieu, je n'y goûterai pas». (Il craignait que le repas ne suffise pas à tout le monde). 'Abdurrahman dit: «Par Dieu, toutes les fois qu'on en prenait une bouchée, le volume du dîner augmentait par sa base si bien qu'ils ont mangé à satiété et le manger était encore plus copieux qu'au départ. Abou Bakr regarda le manger et dit à sa femme: «O sœur des bēni Firas! Qu'est-ce donc que cela?» Elle dit: «Par tout ce que j'aime, voilà donc que notre dîner est trois fois plus abondant qu'au début». (Devant cette abondance inattendue) Abou Bakr se décida enfin à manger avec eux en disant: «Le serment que j'avais fait de ne pas manger n'était qu'une inspiration du Diable». Il en prit une bouchée puis porta le plat au Prophète (BSDL) et le manger se trouva ainsi chez lui. Or juste en ces temps expira le terme d'une trêve entre nous et certaines tribus. Douze hommes des nôtres arrivèrent chacun avec ce qu'il avait pu mobiliser comme hommes (pour reprendre le combat contre ces tribus). Tous purent en manger à leur faim».

www.liilas.com
florist

غُثْرُ، فَجَدَعَ وَسَبَّ، وَقَالَ: كُلُّوا لَا هَيْثًا، وَاللَّهِ لَا أَطْعَمُهُ أَبَدًا، قَالَ: وَإِنَّمَا اللَّهُ مَا كُنَّا نَأْخُذُ مِنْ لُقْمَةٍ إِلَّا رَبًّا مِنْ أَسْفَلِهَا أَكْثَرُ مِنْهَا حَتَّى شَبِعُوا، وَصَارَتْ أَكْثَرُ مِمَّا كَانَتْ قَبْلَ ذَلِكَ، فَظَرَ إِلَيْهَا أَبُو بَكْرٍ فَقَالَ لَامْرَأَتِهِ: يَا أُخْتُ بَنِي فِرَاسٍ مَا هَذَا؟ قَالَتْ: لَا وَقَرَّةٌ عَيْنِي لَهِيَ الْآنَ أَكْثَرُ مِنْهَا قَبْلَ ذَلِكَ بِثَلَاثِ مَرَّاتٍ! فَأَكَلَ مِنْهَا أَبُو بَكْرٍ وَقَالَ: إِنَّمَا كَانَ ذَلِكَ مِنَ الشَّيْطَانِ، يَعْنِي يَمِينَهُ، ثُمَّ أَكَلَ مِنْهَا لُقْمَةً، ثُمَّ حَمَلَهَا إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَأَضْبَحَتْ عِنْدَهُ. وَكَانَ بَيْنَنَا وَبَيْنَ قَوْمٍ عَهْدٌ، فَمَضَى الْأَجَلَ، فَفَرَّقْنَا اثْنَيْ عَشَرَ رَجُلًا، مَعَ كُلِّ رَجُلٍ مِنْهُمْ أُنَاسٌ، اللَّهُ أَعْلَمُ كَمْ مَعَ كُلِّ رَجُلٍ، فَأَكَلُوا مِنْهَا أَجْمَعُونَ.

وَفِي رِوَايَةٍ: فَحَلَفَ أَبُو بَكْرٍ لَا يَطْعَمُهُ، فَحَلَفَتِ الْمَرْأَةُ لَا تَطْعَمُهُ، فَحَلَفَ الضَّيْفُ - أَوِ الْأَضْيَافُ - أَنْ لَا يَطْعَمُهُ، أَوْ يَطْعُمُوهُ حَتَّى يَطْعَمَهُ، فَقَالَ أَبُو بَكْرٍ: هَذِهِ مِنَ الشَّيْطَانِ! فَدَعَا بِالطَّعَامِ، فَأَكَلَ وَأَكَلُوا، فَجَعَلُوا لَا يَرْفَعُونَ لُقْمَةً إِلَّا رَبَّتْ مِنْ أَسْفَلِهَا أَكْثَرُ مِنْهَا، فَقَالَ: يَا أُخْتُ بَنِي فِرَاسٍ، مَا هَذَا؟ فَقَالَتْ: وَقَرَّةٌ عَيْنِي إِنَّهَا الْآنَ لِأَكْثَرُ مِنْهَا قَبْلَ أَنْ نَأْكُلَ، فَأَكَلُوا، وَبَعَثَ بِهَا إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَذَكَرَ أَنَّهُ أَكَلَ مِنْهَا.

وَفِي رِوَايَةٍ: إِنَّ أَبَا بَكْرٍ قَالَ لِعَبْدِ الرَّحْمَنِ: دُونَكَ أَضْيَافُكَ، فَإِنِّي مُنْطَلِقٌ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ، فَافْرُغْ مِنْ قَرَاهِمُ قَبْلَ أَنْ أَجِيءَ، فَاَنْطَلِقْ عَبْدُ الرَّحْمَنِ، فَأَتَاهُمُ بِمَا عِنْدَهُ، فَقَالَ: اطْعَمُوا، فَقَالُوا: أَيْنَ رَبُّ مَنَزِلِنَا؟ قَالَ: اطْعَمُوا، قَالُوا: مَا نَحْنُ بِأَكِلِينَ حَتَّى يَجِيءَ رَبُّ مَنَزِلِنَا، قَالَ: اقْبَلُوا عَنَّا قِرَاكُمُ، فَإِنَّهُ إِنْ جَاءَ وَلَمْ تَطْعَمُوا، لَنَلْقِيَنَّ مِنْهُ فَأَبَوْا، فَعَرَفْتُ أَنَّهُ يَجِدُ عَلَيَّ، فَلَمَّا جَاءَ تَنَحَّيْتُ عَنْهُ، فَقَالَ: مَا صَنَعْتُمْ؟ فَأَخْبَرُوهُ، فَقَالَ: يَا عَبْدَ الرَّحْمَنِ فَسَكْتُ، ثُمَّ قَالَ: يَا عَبْدَ الرَّحْمَنِ، فَسَكْتُ، فَقَالَ: يَا غُثْرُ أَقْسَمْتُ عَلَيْكَ إِنْ كُنْتُ تَسْمَعُ صَوْتِي لَمَّا جِئْتُ! فَخَرَجْتُ، فَقُلْتُ: سَلْ أَضْيَافُكَ، فَقَالُوا: صَدَقَ، أَتَانَا بِهِ. فَقَالَ: إِنَّمَا أَنْتَظَرُ تَمُونِي وَاللَّهِ لَا أَطْعَمُهُ اللَّيْلَةَ، فَقَالَ الْآخَرُونَ: وَاللَّهِ لَا نَطْعَمُهُ حَتَّى تَطْعَمَهُ، فَقَالَ: وَيْلَكُمْ مَا لَكُمْ لَا تَقْبَلُونَ عَنَّا قِرَاكُمُ؟ هَاتِ طَعَامَكَ، فَجَاءَ بِهِ، فَوَضَعَ يَدَهُ، فَقَالَ: بِسْمِ اللَّهِ. الْأَوَّلَى مِنَ الشَّيْطَانِ، فَأَكَلَ وَأَكَلُوا. مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

قَوْلُهُ «غُثْرُ» بَغِينٌ مَعْجَمَةٌ مَضْمُومَةٌ، ثُمَّ نُونٌ سَاكِنَةٌ، ثُمَّ ثَاءٌ مُثَلَّثَةٌ، وَهُوَ: الْغَبِيُّ الْجَاهِلُ. وَقَوْلُهُ «فَجَدَعَ» أَيِ شَتَمَهُ، وَالْجَدَعُ: الْقَطْعُ. قَوْلُهُ «يَجِدُ عَلَيَّ» هُوَ بِكَسْرِ الْجِيمِ، أَيِ: يَغْضَبُ.

1504. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il y avait dans les communautés qui vous ont précédés des hommes inspirés de Dieu. S'il y a un tel homme dans ma nation, c'est bien 'Omar». (Rapporté par Al Boukhārī)

1505. Jāber Ibn Samoura (DAS) rapporte: «Les habitants de Koufa se plaignirent de Sa'd (Ibn Abī Waqqāṣ) (DAS) auprès de 'Omar Ibn Al Khattāb (DAS) qui le destitua et leur nomma un nouveau gouverneur en la personne de 'Ammār (Ibn Yāser). Mais ils se plaignirent encore de 'Ammār et, parmi les arguments qu'ils invoquèrent contre lui, ils prétendirent qu'il ne savait pas faire la prière. 'Omar envoya donc le chercher et lui dit: «O Abou Isaâc! Ces gens prétendent que tu ne sais pas faire la prière». Il dit: «Pour ce qui me concerne, je jure par Dieu que je présidais à leur prière exactement à la manière du Messenger de Dieu (BSDL) sans rien en diminuer. Quand je faisais les deux prières du soir, je prolongeais la lecture dans les deux premières unités de prière et je la raccourcissais dans le reste». Il lui dit: «C'est ce que nous avons toujours pensé de toi». Il envoya avec lui quelqu'un (ou quelques-uns) à Koufa pour interroger sur lui ses habitants. Cet homme ne laissa pas une mosquée sans s'y renseigner sur lui. Tout le monde ne disait de lui que du bien. Il entra enfin dans une mosquée appartenant aux Bēni 'Abs. L'un d'eux se leva, du nom de Ousāma Ibn Qatāda, surnommé Abou Sa'da. Il dit: «Puisque tu nous demandes notre avis sur lui, Sa'd ne marche pas avec les expéditions militaires, ne partage pas équitablement le butin et n'est pas impartial dans ses jugements». Sa'd dit alors: «Je me contenterai de faire contre toi ces trois invocations: «Seigneur Dieu! Si ton esclave que voici est menteur et ne cherche par son intervention qu'à se montrer et à se faire connaître, allonge-lui sa vie, allonge-lui sa pauvreté et expose-le aux tentations!» Plus tard, quand on lui demandait qui il était, il disait: «Un pauvre vieux soumis aux tentations et frappé de la malédiction de Sa'd». 'Abdul Mālek Ibn 'Omeyr qui rapporte ce Hadith de Jāber dit: «Je l'ai vu de mes propres yeux alors que ses sourcils tombaient sur ses yeux à cause de l'âge. Il se mettait sur le chemin des jeunes filles pour croiser ses doigts avec les leurs (pour jouir vicieusement de ce contact)». (URA)

1506. Selon 'Orwa Ibn Zoubeyr, Arwa Bent Aws se plaignit auprès de Marwān Ibn Al Ḥakam (l'un des califes 'Omeyyades) de Sa'id Ibn Zeyd Ibn Noufeyl (DAS). Elle prétendit qu'il lui avait usurpé une partie de sa terre. Sa'id dit: «Comment lui prendrais-je quelque chose de sa terre après ce que j'ai entendu de la bouche du Messenger de Dieu (BSDL)?». Il lui dit: «Qu'as-tu entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL)?» Il dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui s'approprie injustement une palme de terre sera étranglé par un ruban de terre égal pris dans chacune des sept terres». Marwān lui dit: «Je ne te demande aucune preuve après ce que tu viens de dire». Sa'id dit alors «Seigneur Dieu! Si cette femme est menteuse, emporte-lui sa vue et fais-la mourir engloutie par sa

1504. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَقَدْ كَانَ فِيمَا قَبْلَكُمْ مِنَ الْأُمَمِ نَاسٌ مُحَدَّثُونَ، فَإِنْ يَكُ فِي أُمَّتِي أَحَدٌ، فَإِنَّهُ عَمْرٌ» رواه البخاري ورواه مسلم من رواية عائشة، وفي روايتهما قال ابن وهب: «مُحَدَّثُونَ» أي: مُلْهِمُونَ.

1505. وَعَنْ جَابِرِ بْنِ سَمُرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: شَكَأَ أَهْلُ الْكُوفَةِ سَعْدًا، يَعْنِي: ابْنَ أَبِي وَقَاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - إِلَى عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فَعَزَلَهُ وَاسْتَعْمَلَ عَلَيْهِمْ عَمَّارًا، فَشَكُّوا حَتَّى ذَكَرُوا أَنَّهُ لَا يُحْسِنُ يُصَلِّي، فَأَرْسَلَ إِلَيْهِ، فَقَالَ: يَا أَبَا إِسْحَاقَ، إِنَّ هَؤُلَاءِ يَزْعُمُونَ أَنَّكَ لَا تُحْسِنُ تُصَلِّي، فَقَالَ: أَمَّا أَنَا وَاللَّهِ فَإِنِّي كُنْتُ أَصَلِّي بِهِمْ صَلَاةَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ لَا أَخْرِمُ عَنْهَا، أَصَلِّي صَلَاةَ الْعِشَاءِ فَأَرْكُذُ فِي الْأَوَّلِينَ، وَأُخِفُ فِي الْآخِرِينَ، قَالَ: ذَلِكَ الظَّنُّ بِكَ يَا أَبَا إِسْحَاقَ، وَأَرْسَلَ مَعَهُ رَجُلًا - أَوْ رَجُلًا - إِلَى الْكُوفَةِ يُسْأَلُ عَنْهُ أَهْلُ الْكُوفَةِ، فَلَمْ يَدْعُ مَسْجِدًا إِلَّا سَأَلَ عَنْهُ، وَثَنُونَ مَعْرُوفًا، حَتَّى دَخَلَ مَسْجِدًا لِابْنِ عَبَّاسٍ، فَقَامَ رَجُلٌ مِنْهُمْ، يُقَالُ لَهُ أَسَامَةُ بْنُ قَتَادَةَ، يُكْنَى أَبَا سَعْدَةَ، فَقَالَ: أَمَّا إِذْ نَشَدْتَنَا فَإِنَّ سَعْدًا كَانَ لَا يَسِيرُ بِالسَّرِيَّةِ وَلَا يَقْسِمُ بِالسَّوِيَّةِ، وَلَا يَعْدِلُ فِي الْقَضِيَّةِ، قَالَ سَعْدٌ: أَمَّا وَاللَّهِ لَأَدْعُوَنَّ بِثَلَاثٍ: اللَّهُمَّ إِنْ كَانَ عَبْدُكَ هَذَا كَاذِبًا، قَامَ رِيَاءً، وَسُمْعَةً، فَأَطِلْ عُمُرَهُ، وَأَطِلْ فَقْرَهُ، وَعَرِّضْهُ لِلْفِتَنِ. وَكَانَ بَعْدَ ذَلِكَ إِذَا سُئِلَ يَقُولُ: شَيْخٌ كَبِيرٌ مَفْتُونٌ، أَصَابَتْنِي دَعْوَةُ سَعْدٍ.

قَالَ عَبْدُ الْمَلِكِ بْنُ عُمَيْرٍ الرَّاوي عَنْ جَابِرِ بْنِ سَمُرَةَ: فَأَنَا رَأَيْتُهُ بَعْدَ قَدْ سَقَطَ حَاجِبَاهُ عَلَى عَيْنَيْهِ مِنَ الْكِبَرِ، وَإِنَّهُ لَيَتَعَرَّضُ لِلْجَوَارِي فِي الطَّرِيقِ فَيَغْمِزُهُنَّ. مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

1506. وَعَنْ عُرْوَةَ بْنِ الزُّبَيْرِ أَنَّ سَعِيدَ بْنَ زَيْدٍ بْنَ عَمْرٍو بْنِ نُفَيْلٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - خَاصَمْتَهُ أَرْوَى بِنْتُ أَوْسٍ إِلَى مَرْوَانَ بْنِ الْحَكَمِ، وَادَّعَتْ أَنَّهُ أَخَذَ شَيْئًا مِنْ أَرْضِهَا، فَقَالَ سَعِيدٌ: أَنَا كُنْتُ أَخَذْتُ مِنْ أَرْضِهَا شَيْئًا بَعْدَ الَّذِي سَمِعْتُ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ؟ قَالَ: مَاذَا سَمِعْتَ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ؟ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ أَخَذَ شَيْئًا مِنَ الْأَرْضِ ظُلْمًا، طَوَّفَهُ إِلَى سَبْعِ أَرْضِينَ» فَقَالَ لَهُ مَرْوَانُ: لَا أَسْأَلُكَ بَيِّنَةً بَعْدَ هَذَا، فَقَالَ سَعِيدٌ: اللَّهُمَّ إِنْ كَانَتْ كَاذِبَةً، فَأَعْمِ بَصَرَهَا، وَأَقْتُلْهَا فِي أَرْضِهَا، قَالَ:

terre». Il dit: «Elle ne mourut pas avant d'être devenue aveugle. Un jour qu'elle marchait dans sa terre, elle tomba dans un puits qui fut sa tombe». (URA)

1507. Jāber Ibn 'Abdullāh (DAS) rapporte: «Quand nous fûmes à la veille de la bataille de Ouḥoud, mon père m'appela le soir. Il me dit: «J'ai le ferme pressentiment que je serai l'un des premiers tués parmi les Compagnons du Prophète (BSDL). Je ne te laisse rien après moi de plus cher que toi, si ce n'est la vie du Messenger de Dieu (BSDL). J'ai une dette. Acquitte-la et sois bon avec tes sœurs». Le lendemain matin il fut le premier tué. J'ai enterré un autre dans la même tombe que lui. Puis je n'ai pas aimé en moi-même l'y laisser avec un autre. Je l'ai donc exhumé six mois après. Je l'ai trouvé tel que je l'avais laissé le premier jour et seule l'une de ses oreilles s'était décomposée. Je l'ai alors enterré seul dans une autre tombe». (Rapporté par Al Boukhāri)

1508. Selon Anas (DAS), deux des Compagnons du Prophète (BSDL) sortirent de chez lui par une nuit obscure. Ils avaient devant eux une lumière comme s'ils tenaient deux lampes. Quand ils se séparèrent, chacun d'eux avait sa propre lumière avec lui jusqu'à son arrivée chez lui». (Rapporté par Al Boukhāri)

1509. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) envoya une fois un groupe de dix hommes en reconnaissance chez l'ennemi. Il nomma à leur tête comme émir (chef) 'Aṣem Ibn Thābet Al Anṣārī (DAS). Ils partirent donc jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à l'endroit dit «Al Houdāt», entre 'Ousfān et la Mecque. On annonça leur arrivée à l'un des clans de la tribu Houdheyl, les Banī Lihyān. Ils sortirent à leur rencontre avec une centaine d'archers. Ils les suivirent à la trace. Quand 'Aṣem et ses compagnons sentirent leur présence, ils se réfugièrent sur un monticule. Les autres les encerclèrent de toutes parts et leur dirent: «Descendez et rendez-vous de votre propre gré et nous vous donnons la ferme assurance que nous ne tuerons aucun de vous». 'Aṣem Ibn Thābet dit: «O gens! Quant à moi je ne me mettrai pas à l'abri de la promesse d'un Mécréant. Seigneur Dieu! Informe-s'en Ton Prophète (BSDL)». Ils tirèrent sur eux leurs flèches et tuèrent 'Aṣem. Trois d'entre eux se rendirent à l'ennemi. C'étaient Khoubeyb, Zeyd Ibn Addathina et un autre. Quand ils les eurent en leur pouvoir, ils détachèrent les

فَمَا مَاتَتْ حَتَّى ذَهَبَ بَصَرُهَا ، وَبَيْنَمَا هِيَ تَمْشِي فِي أَرْضِهَا إِذْ وَقَعَتْ فِي حُفْرَةٍ فَمَاتَتْ .
مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وَفِي رَوَايَةٍ لِمُسْلِمٍ عَنْ مُحَمَّدِ بْنِ زَيْدِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ بِمَعْنَاهُ وَأَنَّهُ رَأَاهَا عَمِيَاءُ تَلْتَمِسُ الْجُدْرَ تَقُولُ : أَصَابَتْني دَعْوَةُ سَعِيدٍ ، وَأَنَّهُا مَرَّتْ عَلَى بُئْرٍ فِي الدَّارِ الَّتِي خَاصَمَتْهُ فِيهَا ، فَوَقَعَتْ فِيهَا ، فَكَانَتْ قَبْرَهَا .

1507 . وَعَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : لَمَّا حَضَرَتْ أُحُدٌ دَعَانِي أَبِي مِنَ اللَّيْلِ فَقَالَ : مَا أَرَانِي إِلَّا مُقْتُولًا فِي أَوَّلِ مَنْ يُقْتَلُ مِنْ أَصْحَابِ النَّبِيِّ ﷺ ، وَإِنِّي لَا أَتْرُكُ بَعْدِي أَعَزَّ عَلَيَّ مِنْكَ غَيْرَ نَفْسِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، وَإِنْ عَلَيَّ دَيْنًا فَاقْضِ ، وَاسْتَوْصِ بِأَخَوَاتِكَ خَيْرًا : فَأَصْبَحْنَا ، فَكَانَ أَوَّلَ قَتِيلٍ ، وَدَفَنْتُ مَعَهُ آخَرَ فِي قَبْرِهِ ، ثُمَّ لَمْ تَطِبْ نَفْسِي أَنْ أَتْرُكَهُ مَعَ آخَرَ ، فَاسْتَخْرَجْنَاهُ بَعْدَ سِتَّةِ أَشْهُرٍ ، فَإِذَا هُوَ كَيَوْمِ وَضَعْتُهُ غَيْرَ أُذُنِهِ ، فَجَعَلْتُهُ فِي قَبْرِ عَلَى حِدَةٍ . رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

1508 . وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَجُلَيْنِ مِنْ أَصْحَابِ النَّبِيِّ ﷺ خَرَجَا مِنْ عِنْدِ النَّبِيِّ ﷺ فِي لَيْلَةٍ مُظْلِمَةٍ وَمَعَهُمَا مِثْلُ الْمَصْبُوحَيْنِ بَيْنَ أَيْدِيهِمَا ، فَلَمَّا افْتَرَقَا ، صَارَ مَعَ كُلِّ وَاحِدٍ مِنْهُمَا وَاحِدٌ حَتَّى أَتَى أَهْلُهُ . رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ مِنْ طَرَقٍ ، وَفِي بَعْضِهَا أَنَّ الرَّجُلَيْنِ أُسَيْدُ بْنُ حُضَيْرٍ ، وَعَبَادُ بْنُ بُشَيْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - .

1509 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : بَعَثَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَشْرَةَ رَهْطٍ عَيْنًا سَرِيَّةً ، وَأَمَرَ عَلَيْهِمْ عَاصِمَ بْنَ ثَابِتٍ الْأَنْصَارِيَّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فَاِنْطَلَقُوا حَتَّى إِذَا كَانُوا بِالْهَدَاقِ ، بَيْنَ عُسْفَانَ وَمَكَّةَ ، ذُكِرُوا لِحَيٍّ مِنْ هُدَيْلٍ يُقَالُ لَهُمْ : بُؤْلِحِيَانِ ، فَفَرَّوْا لَهُمْ بِقَرِيبٍ مِنْ مِائَةِ رَجُلٍ رَامٍ ، فَاقْتَصَوْا آثَارَهُمْ ، فَلَمَّا أَحَسَّ بِهِمْ عَاصِمٌ وَأَصْحَابُهُ ، لَجُّوْا إِلَى مَوْضِعٍ ، فَأَحَاطَ بِهِمُ الْقَوْمُ ، فَقَالُوا انْزِلُوا ، فَأَعْطُوا بِأَيْدِيكُمْ وَلَكُمْ الْعَهْدُ وَالْمِيثَاقُ أَنْ لَا نَقْتُلَ مِنْكُمْ أَحَدًا ، فَقَالَ عَاصِمُ بْنُ ثَابِتٍ : أَيُّهَا الْقَوْمُ أَمَّا أَنَا ، فَلَا أَنْزِلُ عَلَى ذِمَّةِ كَافِرٍ : اللَّهُمَّ أَخْبِرْ عَنَّا نَبِيَّكَ ﷺ ، فَرَمَوْهُمْ بِالْئِثْلِ فَقَتَلُوا عَاصِمًا ، وَنَزَلَ إِلَيْهِمْ ثَلَاثَةُ نَفَرٍ عَلَى الْعَهْدِ وَالْمِيثَاقِ ، مِنْهُمْ خُبَيْبٌ ، وَزَيْدُ بْنُ الدِّثَنَةِ وَرَجُلٌ آخَرٌ . فَلَمَّا

cordes de leurs arcs et les lièrent avec elles. Le troisième dit: «Voilà que commence leur trahison. Je jure par Dieu de ne pas vous suivre et j'ai en ceux des nôtres que vous venez de tuer un bon exemple à suivre. Ils voulurent en vain le traîner de force puis le tuèrent et partirent avec Khoubeyb et Zeyd Ibn Addathina. Ils les vendirent à la Mecque après la bataille de Badr. Ce furent les fils d'Al Hāreth qui achetèrent Khoubeyb. Or c'était ce même Khoubeyb qui avait tué Al Hāreth, le jour de Badr. Khoubeyb resta leur prisonnier jusqu'à ce qu'ils décidèrent de le tuer. Il se fit prêter un rasoir par l'une des filles de Hāreth afin de se raser les poils du corps. Elle le lui prêta. Juste à ce moment un petit enfant à elle, marchant à quatre pattes, arriva jusqu'à lui, dans un moment d'inattention de sa mère. Elle vit Khoubeyb mettre l'enfant sur sa cuisse en tenant le rasoir dans sa main. Elle fut saisie de frayeur comme le remarqua Khoubeyb. Il lui dit: «Craindrais-tu donc que je le tue? Je ne suis pas homme à commettre pareille infamie». Elle dira plus tard: «Par Dieu! Je n'ai jamais vu un prisonnier meilleur que Khoubeyb. Par Dieu Je l'ai trouvé un jour mangeant une grappe de raisin qu'il tenait dans sa main alors qu'il était enchaîné et qu'il n'y avait en cette saison aucun fruit à la Mecque». Elle disait: «C'était sans aucun doute une subsistance apportée par Dieu à Khoubeyb». Quand ils le sortirent de la zone sacrée pour le tuer dans la zone profane, Khoubeyb leur dit: «Laissez-moi faire deux unités de prière». Ils le lui permirent. Il fit deux unités de prière et dit: «Par Dieu! Si je ne craignais pas que vous pensiez que je le fais par peur de mourir, j'aurais prié davantage. Seigneur Dieu! Compte-les puis tue-les les uns après les autres et n'en laisse aucun vivant». Il improvisa alors ces deux vers:

«Peu m'importe quand je suis tué en Islam
«sur quel côté je tombe au service de Dieu.
«Et ce par amour de Dieu qui, s'Il veut,
«bénira les morceaux de ce corps déchiqueté».

C'est ainsi que Khoubeyb fut le premier à instaurer l'habitude de la prière que fait tout Musulman enchaîné avant de mourir. Le Prophète (BSDL) informa ses Compagnons de leur mésaventure quand ils furent rattrapés par l'ennemi. Quand les gens de la tribu Qoreysh apprirent que 'Āsem Ibn Thābet avait été tué, ils envoyèrent des hommes à eux pour leur rapporter une partie de son cadavre à laquelle ils pourraient le reconnaître et ce parce qu'il avait tué l'un de leurs grands. Mais Dieu envoya une nuée de faux bourdons qui le protégèrent de ces hommes qui ne purent ainsi rien couper de son corps». (Rapporté par Al Boukhāri)

Dans ce même chapitre il y a plusieurs Ḥadīths authentifiés qu'on a cités à leur place dans ce livre. Parmi eux est le Ḥadīth du jeune homme qui allait une fois chez l'ascète et une fois chez le sorcier (Ḥadīth n° 30) Il y a aussi le Ḥadīth de Joreyj, celui de la grotte qui fut obstruée par un rocher, celui de l'homme qui entendit une voix dans un nuage disant au nuage: «Va arroser le jardin d'untel», et bien d'autres. Les preuves à l'appui de ce chapitre sont nombreuses et bien connues de tous. Nous demandons à Dieu de nous bien guider.

اسْتَمَكُّنَا مِنْهُمْ أَطْلَقُوا أَوْ تَارَ قَسِيهِمْ ، فَرَبَطُوهُمْ بِهَا . قَالَ الرَّجُلُ الثَّلَاثُ : هَذَا أَوَّلُ الْغَدْرِ وَاللَّهُ لَا أَصْحَبَكُمْ إِنْ لِي بِهِؤَلَاءِ أَسُوءَ ، يُرِيدُ الْقَتْلَ ، فَجَرَّوهُ وَعَاجَلُوهُ ، فَأَبَى أَنْ يَصْحَبَهُمْ ، فَقَتَلُوهُ ، وَأَنْطَلَقُوا بِخُبَيْبٍ ، وَزَيْدِ بْنِ الدَّثَنَةِ ، حَتَّى بَاعُوهُمَا بِمَكَّةَ بَعْدَ وَقْعَةِ بَدْرٍ ؛ فَأَتَبَعَ بَنُو الْحَارِثِ بْنِ عَامِرٍ بْنِ نَوْفَلٍ بْنِ عَبْدِ مَنَاةٍ خُبَيْبًا ، وَكَانَ خُبَيْبٌ هُوَ قَتَلَ الْحَارِثَ يَوْمَ بَدْرٍ ، فَلَبِثَ خُبَيْبٌ عِنْدَهُمْ أَسِيرًا حَتَّى أَجْمَعُوا عَلَى قَتْلِهِ ، فَاسْتَعَارَ مِنْ بَعْضِ بَنَاتِ الْحَارِثِ مُوسَى يَسْتَحِدُّ بِهَا فَأَعَارَتْهُ ، فَدَرَجَ بُنَى لَهَا وَهِيَ غَافِلَةٌ حَتَّى أَتَاهُ ، فَوَجَدْتُهُ مُجْلِسَهُ عَلَى فَخْذِهِ وَالْمُوسَى بِيَدِهِ ، فَفَزَعَتْ فِرْعَةَ عَرَفَهَا خُبَيْبٌ . فَقَالَ : أَتَخْشَيْنَ أَنْ أَقْتُلَهُ مَا كُنْتُ لِأَفْعَلَ ذَلِكَ ! قَالَتْ : اللَّهُ مَا رَأَيْتُ أَسِيرًا خَيْرًا مِنْ خُبَيْبٍ ، فَوَاللَّهِ لَقَدْ وَجَدْتُهُ يَوْمًا يَأْكُلُ قِطْفًا مِنْ عَيْبٍ فِي يَدِهِ وَإِنَّهُ لَمُوتِقٌ بِالْحَدِيدِ وَمَا بِمَكَّةَ مِنْ ثَمَرَةٍ ، وَكَانَتْ تَقُولُ : إِنَّهُ لَرِزْقُ رَزَقَهُ اللَّهُ خُبَيْبًا ، فَلَمَّا خَرَجُوا بِهِ مِنَ الْحَرَمِ لِيَقْتُلُوهُ فِي الْحِلِّ ، قَالَ لَهُمْ خُبَيْبٌ : دَعُونِي أَصْلِي رَكَعَتَيْنِ ، فَتَرَكَوهُ ، فَكَرَعَ رَكَعَتَيْنِ ، فَقَالَ : وَاللَّهِ لَوْلَا أَنْ تَحْسَبُوا أَنَّ مَا بِي جَزَعٌ لَرِدْتُ : اللَّهُمَّ أَحْصِهِمْ عَدَدًا ، وَاقْتُلْهُمْ بَدَدًا ، وَلَا تَبْقَ مِنْهُمْ أَحَدًا ، وَقَالَ :

فَلَسْتُ أَبَالِي حِينَ أُقْتَلَ مُسْلِمًا عَلَى أَيِّ جَنْبٍ كَانَ اللَّهُ مَصْرَعِي
وَذَلِكَ فِي ذَاتِ الْإِلَهِ وَإِنْ يَشَاءُ يُبَارِكْ عَلَى أَوْصَالِ شِلْوٍ مُمَرَّعٍ

وَكَانَ خُبَيْبٌ هُوَ سَنَ لِكُلِّ مُسْلِمٍ قُتِلَ صَبْرًا الصَّلَاةَ ، وَأَخْبَرَ - يَعْنِي النَّبِيَّ ﷺ - أَصْحَابَهُ يَوْمَ أُصِيبُوا خَبَرَهُمْ ، وَبَعَثَ نَاسٌ مِنْ قُرَيْشٍ إِلَى عَاصِمِ بْنِ ثَابِتٍ حِينَ حَدَّثُوا أَنَّهُ قُتِلَ أَنْ يُوتُوا بِشَيْءٍ مِنْهُ يُعْرِفُ ، وَكَانَ قَتَلَ رَجُلًا مِنْ عِظَمَائِهِمْ ، فَبَعَثَ اللَّهُ لِعَاصِمٍ مِثْلَ الظُّلَّةِ مِنَ الدَّبَرِ ، فَحَمَّتَهُ مِنْ رُسُلِهِمْ ، فَلَمْ يَقْدِرُوا أَنْ يَقْطَعُوا مِنْهُ شَيْئًا ، رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .
قَوْلُهُ «الْهُدَاةُ» : مَوْضِعٌ ، وَ«الظُّلَّةُ» : السَّحَابُ . «الدَّبَرُ» : النَّحْلُ . وَقَوْلُهُ : «أَقْتُلْهُمْ بَدَدًا» بِكسر الباء وفتحها .

وَفِي الْبَابِ أَحَادِيثُ كَثِيرَةٌ صَحِيحَةٌ سَبَقَتْ فِي مَوَاضِعِهَا مِنْ هَذَا الْكِتَابِ ، مِنْهَا حَدِيثُ الْغُلَامِ الَّذِي كَانَ يَأْتِي الرَّاهِبَ وَالسَّاحِرَ ، وَمِنْهَا حَدِيثُ جُرَيْجٍ ، وَحَدِيثُ أَصْحَابِ الْغَارِ الَّذِينَ أَطْبَقَتْ عَلَيْهِمُ الصَّخَرَةُ ، وَحَدِيثُ الرَّجُلِ الَّذِي سَمِعَ صَوْتًا فِي السَّحَابِ يَقُولُ : اسْمِي حَدِيقَةُ فُلَانٍ ، وَغَيْرُ ذَلِكَ . وَالِدَّلَائِلُ فِي الْبَابِ كَثِيرَةٌ مَشْهُورَةٌ ، وَبِاللَّهِ التَّوْفِيقُ .

1510. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: مَا سَمِعْتُ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - يَقُولُ لشيءٍ قط: إني لأظنه كذا إلا كان كما يظن. رواه البخاري.

كتاب الأمور المنهي عنها

254 - باب تحريم الغيبة والأمر بحفظ اللسان

قال الله تعالى: ﴿وَلَا يَغْتَبِ بَعْضُكُم بَعْضًا أَيُحِبُّ أَحَدُكُمْ أَنْ يَأْكُلَ لَحْمَ أَخِيهِ مَيْتًا؛ فَكَرِهْتُمُوهُ! وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ تَوَّابٌ رَحِيمٌ﴾ [الحجرات: 12].
وقال تعالى: ﴿وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ، إِنَّ السَّمْعَ، وَالْبَصَرَ، وَالْفُؤَادَ، كُلُّ أُولَئِكَ كَانَ عَنْهُ مَسْئُولًا﴾ [الإسراء: 36].

وقال تعالى: ﴿مَا يَلْفِظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ﴾ [ق: 18].
اعلم أنه ينبغي لكل مكلف أن يحفظ لسانه عن جميع الكلام إلا كلاماً ظهرت فيه المصلحة، ومتى استوى الكلام وتركه في المصلحة، فالسنة الإمساك عنه، لأنه قد ينجر الكلام المباح إلى حرام أو مكروه، وذلك كثير في العادة، والسلامة لا يعدلها شيء.

1511. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ، فَلْيُكَلِّمْ خَيْرًا، أَوْ لِيَصْمُتْ» متفق عليه.
وهذا الحديث صريح في أنه لا ينبغي أن يتكلم إلا إذا كان الكلام خيراً، وهو الذي ظهرت مصلحته، ومتى شك في ظهور المصلحة، فلا يتكلم.

1512. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ أَيُّ الْمُسْلِمِينَ أَفْضَلُ؟ قَالَ: «مَنْ سَلِمَ الْمُسْلِمُونَ مِنْ لِسَانِهِ وَيَدِهِ» متفق عليه.

1513. وَعَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ يَضْمَنُ لِي مَا بَيْنَ لَحْيَيْهِ وَمَا بَيْنَ رِجْلَيْهِ أَضْمَنَ لَهُ الْجَنَّةَ» متفق عليه.

1510. Ibn 'Omar (DAS) a dit: «Je n'ai jamais entendu 'Omar (DAS) dire à propos d'une chose: «Je crois que c'est ainsi», sans qu'elle ne fût exactement ainsi»

Le livre des choses interdites

254 – L'interdiction de la médisance et l'exhortation à bien garder sa langue

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 49 – verset 12:* «... Ne médisez pas les uns des autres. Est-ce que l'un de vous aimerait manger la chair du cadavre de son frère? Cela vous répugne évidemment.

Craignez pieusement Dieu! Dieu agréé toujours le retour des repentis et Il est infiniment miséricordieux».

2. *Chapitre 17 – verset 36:* «Ne te laisse pas aller à ce dont tu n'as aucune science: l'ouïe, la vue et le cœur, tout cela aura à en rendre compte».

3. *Chapitre 50 – verset 18:* «Il ne prononce pas une parole sans qu'il n'ait à ses côtés un observateur bien prédisposé (à ce rôle)»

Sache que tout individu responsable est tenu de préserver sa langue de tout parler sauf celui où apparaît le bien de la communauté. Même dans ce dernier cas, quand la parole et le silence se montrent égaux, la tradition du Prophète (BSDL) recommande le silence. Et ce parce que le parler autorisé peut aboutir finalement à quelque chose d'interdit ou de réprouvé. On en voit souvent des exemples et rien ne vaut le salut.

1511. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui croit en Dieu et au jour dernier, qu'il dise une bonne chose ou se taise». (URA)

1512. Abou Mūsa (DAS) rapporte: «Je dis une fois: «O Messager de Dieu! Quel est le meilleur Musulman?» Il dit: «Celui dont les Musulmans (ou les gens) sont à l'abri de sa langue et de sa main». (URA)

1513. Selon Sahl Ibn Sa'd, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui me garantit ce qu'il a entre ses deux mâchoires (sa langue) et entre ses deux jambes (son sexe), je lui garantis le Paradis». (URA)

1514. Abou Hourayra (DAS) rapporte qu'il a entendu le Prophète (BSDL) dire: «L'homme prononce certainement un mot sans bien y réfléchir et ce mot le fait glisser dans le Feu plus loin que la distance qui sépare l'Orient de l'Occident». (URA)

1515. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «L'homme dit sûrement une parole digne de la satisfaction de Dieu sans lui prêter la moindre attention et voilà que Dieu l'élève à cause d'elle de plusieurs degrés. Et l'homme dit sûrement une parole provoquant la colère de Dieu sans lui prêter la moindre attention et voilà qu'elle le fait plonger dans l'Enfer». (Rapporté par Al Boukhāri)

1516. Selon Bilāl Ibn Al Hāreth (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'homme prononce certainement une parole digne de la pleine satisfaction de Dieu sans penser qu'elle atteindrait une telle importance. Dieu lui écrit pourtant à cause d'elle Sa pleine satisfaction jusqu'au jour où il Le rencontrera. L'homme prononce certainement une parole provoquant la colère de Dieu sans penser qu'elle atteindrait une telle importance. Dieu lui écrit pourtant à cause d'elle Sa colère jusqu'au jour où il Le rencontrera». (Rapporté par Mālek et Attirmidhi)

1517. Soufyān Ibn 'Abdullāh (DAS) rapporte: «J'ai dit: «O Messenger de Dieu! Parle-moi d'une chose me mettant à l'abri de l'erreur». Il me dit: «Dis: «Mon Seigneur est Dieu», et prends la ligne droite». Je dis: «O Messenger de Dieu! Quelle est la chose que tu crains le plus pour moi?» Il saisit sa propre langue et me dit: «Celle-ci». (Rapporté par Attirmidhi)

1518. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «N'abusez pas du parler où l'on n'évoque pas Dieu, car l'excès du parler où l'on n'évoque pas Dieu exalté rend le cœur dur. Or l'homme le plus éloigné de Dieu est celui qui a le cœur dur». (Rapporté par Attirmidhi)

1519. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui que Dieu a préservé du mal de ce qu'il a entre ses deux mâchoires (sa langue) et ce qu'il a entre ses deux jambes (son sexe) entrera sûrement au Paradis». (Rapporté par Attirmidhi)

1520. 'Oqba Ibn 'Āmer (DAS) rapporte: «J'ai dit: «O Messenger de Dieu! Où se trouvera alors le salut? (quand le monde se corrompra à la fin des temps)» Il dit: «Retiens ta langue, que l'espace de ta maison te suffise et pleure ta faute». (Rapporté par Attirmidhi)

1514. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ الْعَبْدَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَلِمَةِ مَا يَتَّبِعُ فِيهَا يَزِلُّ بِهَا إِلَى النَّارِ أَوْ يَبْعَدُ مِمَّا بَيْنَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
ومعنى «يتبين» : يتفكر أنها خير أم لا .

1515. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «إِنَّ الْعَبْدَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَلِمَةِ مِنْ رِضْوَانِ اللَّهِ تَعَالَى مَا يُلْقِي لَهَا بِالْأَلَّا يَرْفَعُهُ اللَّهُ بِهَا دَرَجَاتٍ ، وَإِنَّ الْعَبْدَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَلِمَةِ مِنْ سَخَطِ اللَّهِ تَعَالَى لَا يُلْقِي لَهَا بِالْأَلَّا يَهْوِي بِهَا فِي جَهَنَّمَ» رواه البخاري .

1516. وَعَنْ أَبِي عَبْدِ الرَّحْمَنِ بِلَالِ بْنِ الْحَارِثِ الْمُزَنِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِنَّ الرَّجُلَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَلِمَةِ مِنْ رِضْوَانِ اللَّهِ تَعَالَى مَا كَانَ يَظُنُّ أَنْ تَبْلُغَ مَا بَلَغَتْ يَكْتُبُ اللَّهُ لَهُ بِهَا رِضْوَانَهُ إِلَى يَوْمٍ يَلْقَاهُ ، وَإِنَّ الرَّجُلَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَلِمَةِ مِنْ سَخَطِ اللَّهِ مَا كَانَ يَظُنُّ أَنْ تَبْلُغَ مَا بَلَغَتْ يَكْتُبُ اللَّهُ لَهُ بِهَا سَخَطَهُ إِلَى يَوْمٍ يَلْقَاهُ» . رواه مالك في «الموطأ» والترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

1517. وَعَنْ سُفْيَانَ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ حَدِّثْنِي بِأَمْرٍ أَعْتَصِمُ بِهِ . قَالَ : «قُلْ : رَبِّيَ اللَّهُ ، ثُمَّ اسْتَقِمْ» . قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا أَخَوْفُ مَا تَخَافُ عَلَيَّ ؟ فَأَخَذَ لِيَسَانِ نَفْسِهِ ، ثُمَّ قَالَ : «هَذَا» . رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

1518. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «لَا تُكْثِرُوا الْكَلَامَ بِغَيْرِ ذِكْرِ اللَّهِ ؛ فَإِنَّ كَثْرَةَ الْكَلَامِ بِغَيْرِ ذِكْرِ اللَّهِ تَعَالَى قَسْوَةٌ لِلْقَلْبِ ! وَإِنَّ أَبْعَدَ النَّاسِ مِنَ اللَّهِ الْقَلْبُ الْقَاسِي» رواه الترمذي .

1519. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «مَنْ وَقَاهُ اللَّهُ شَرَّ مَا بَيْنَ لَحْيَيْهِ ، وَشَرَّ مَا بَيْنَ رِجْلَيْهِ دَخَلَ الْجَنَّةَ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن .

1520. وَعَنْ عُقْبَةَ بْنِ عَامِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا النَّجَاةُ ؟ قَالَ : «أَمْسِكْ عَلَيْكَ لِسَانَكَ ، وَلْيَسْعَكَ بَيْتُكَ ، وَابْكُ عَلَى خَطِيئَتِكَ» رواه الترمذي وقال : حديث حسن .

1521. Selon Abou Sa'ïd Al Khoudri (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Toutes les fois que le fils d'Adam se lève le matin, tous ses organes blâment sa langue d'une façon humiliante. Ils lui disent: «Crains Dieu dans ton comportement à notre égard car nous dépendons tous de toi: si tu es sur le droit chemin, nous le sommes aussi; et si tu prends la route tortueuse, nous la prenons avec toi».

1522. Mou'adh (DAS) rapporte: «J'ai dit une fois: «O Messenger de Dieu! Indique-moi une œuvre qui me fasse entrer au Paradis et qui m'éloigne du Feu». Il dit: «Tu viens d'interroger sur une très grosse affaire qui est pourtant aisée pour qui Dieu l'a rendue aisée. Tu adores Dieu sans rien lui associer et tu fais correctement la prière. Tu t'acquittes de l'aumône légale. Tu jeûnes le mois de Ramaḍān. Tu fais le pèlerinage si tu en as les moyens». Puis il ajouta: «Veux-tu que je t'indique les portes du bien? Le jeûne est un bouclier (contre le feu de l'Enfer). L'aumône éteint le péché comme l'eau éteint le feu. La prière au cœur de la nuit». Puis il récita le verset suivant: «Leurs côtés fuient les lits. Ils invoquent leur Seigneur par crainte et par convoitise et dépensent de ce que Nous leur avons octroyé (16). Aucun être ne sait ce qu'on a caché pour eux comme sources de sérénité profonde en récompense de ce qu'ils faisaient (17)». (Chapitre 32). Puis il dit: «Veux-tu que je t'indique la tête de toute chose, son pilier et son plus haut sommet?» Je dis: «Bien sûr que oui, ô Messenger de Dieu!». Il dit: «La tête de toute chose est l'Islam. Son pilier est la prière. Son plus haut sommet est la guerre sainte». Puis il dit: «Veux-tu que je t'indique l'élément essentiel de tout cela?» Je dis: «Bien sûr que oui, ô Messenger de Dieu!» Il saisit sa langue et dit: «Mets un frein à celle-ci». Je dis: «O Messenger de Dieu! Sommes-nous donc punis pour de simples paroles que nous disons?» Il dit: «Que ta mère te perde! Les gens sont-ils jetés sur leur visage dans le feu de l'Enfer pour autre chose que pour les récoltes de leurs langues?» (Rapporté par Attirmidhī)

1523. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Savez-vous ce qu'est la médisance?» Ils dirent: «Dieu et Son Messenger le savent mieux que nous». Il dit: «C'est quand tu dis à propos de ton frère des choses qu'il n'aime pas». On dit: «Que penses-tu si ce que je dis à propos de mon frère existe réellement?» Il dit: «Si ce que tu as dit de lui est vrai, tu as médit de lui; et si ce n'est pas vrai, tu as proféré à son encontre un mensonge effronté». (Rapporté par Moslem)

1524. Selon Abou Bakr (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit à Mina dans son sermon du jour du sacrifice, au cours de son pèlerinage d'adieu: «Votre sang, vos biens et votre honneur vous sont sacrés comme vous sont sacrés votre jour-ci, en votre mois-ci, dans votre pays-ci. Ai-je bien transmis?» (URA)

1525. 'Āisha (DAS) rapporte: «Je dis au Prophète (BSDL): «Je ne te citerai de

1521. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِذَا أَصْبَحَ ابْنُ آدَمَ، فَإِنَّ الْأَعْضَاءَ كُلَّهَا تُكْفِّرُ اللِّسَانَ، تَقُولُ: اتَّقِ اللَّهَ فِينَا، فَإِنَّمَا نَحْنُ بِكَ: فَإِنْ اسْتَقَمَّتْ اسْتَقَمَّتْنَا، وَإِنْ اعْوَجَجَتْ اعْوَجَجْنَا» رواه الترمذي.
معنى «تُكْفِّرُ اللِّسَانَ» أي: تذلل وتخضع له.

1522. وَعَنْ مُعَاذٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَخْبِرْنِي بِعَمَلٍ يُدْخِلُنِي الْجَنَّةَ، وَيُبَاعِدُنِي مِنَ النَّارِ؟ قَالَ: «لَقَدْ سَأَلْتُ عَنْ عَظِيمٍ، وَإِنَّهُ لَيْسِيرٌ عَلَى مَنْ يَسِّرَهُ اللَّهُ تَعَالَى عَلَيْهِ: تَعْبُدُ اللَّهَ لَا تُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا، وَتُقِيمُ الصَّلَاةَ، وَتُؤْتِي الزَّكَاةَ، وَتَصُومُ رَمَضَانَ، وَتَحُجُّ الْبَيْتَ» ثُمَّ قَالَ: «أَلَا أَدُلُّكَ عَلَى أَبْوَابِ الْخَيْرِ؟ الصَّوْمُ جَنَّةٌ، وَالصَّدَقَةُ تُطْفِئُ الْخَطِيئَةَ كَمَا يُطْفِئُ الْمَاءُ النَّارَ، وَصَلَاةُ الرَّجُلِ مِنْ جَوْفِ اللَّيْلِ» ثُمَّ تَلَا: ﴿تَجَافَى جُنُوبُهُمْ عَنِ الْمَضَاجِعِ﴾ حَتَّى بَلَغَ ﴿يَعْمَلُونَ﴾ [السجدة: 16]. ثُمَّ قَالَ: «أَلَا أُخْبِرُكَ بِرَأْسِ الْأَمْرِ، وَعَمُودِهِ، وَذُرْوَةِ سَنَامِهِ». قُلْتُ: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ: «رَأْسُ الْأَمْرِ الْإِسْلَامُ، وَعَمُودُهُ الصَّلَاةُ، وَذُرْوَةُ سَنَامِهِ الْجِهَادُ». ثُمَّ قَالَ: «أَلَا أُخْبِرُكَ بِمِلَاكِ ذَلِكَ كُلِّهِ؟» قُلْتُ: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ، فَأَخَذَ بِلِسَانِهِ فَقَالَ: «كُفَّ عَلَيْكَ هَذَا». قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ وَإِنَّا لَمُؤَاخَذُونَ بِمَا نَتَكَلَّمُ بِهِ؟ فَقَالَ: «تُكَلِّمُكَ أُمُّكَ! وَهَلْ يَكْبُ النَّاسُ فِي النَّارِ عَلَى وُجُوهِهِمْ إِلَّا حَصَائِدُ أَلْسِنَتِهِمْ؟». رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ، وقد سبق شرحه.

1523. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَتَدْرُونَ مَا الْغَيْبَةُ؟» قَالُوا: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ: «ذِكْرُكَ أَخَاكَ بِمَا يَكْرَهُ». قِيلَ: أَفَرَأَيْتَ إِنْ كَانَ فِي أَخِي مَا أَقُولُ؟ قَالَ: «إِنْ كَانَ فِيهِ مَا تَقُولُ، فَقَدْ اغْتَبْتَهُ، وَإِنْ لَمْ يَكُنْ فِيهِ مَا تَقُولُ فَقَدْ بَهْتَهُ» رواه مسلم.

1524. وَعَنْ أَبِي بَكْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ فِي خُطْبَتِهِ يَوْمَ النَّحْرِ بَيْنِي فِي حَجَّةِ الْوَدَاعِ: «إِنَّ دِمَاءَكُمْ، وَأَمْوَالَكُمْ، وَأَعْرَاضَكُمْ، حَرَامٌ عَلَيْكُمْ كَحُرْمَةِ يَوْمِكُمْ هَذَا، فِي شَهْرِكُمْ هَذَا، فِي بَلَدِكُمْ هَذَا، أَلَا هَلْ بَلَغْتُ» متفقٌ عليه.

1525. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قُلْتُ لِلنَّبِيِّ ﷺ حَسْبُكَ مِنْ

citerai de Safiya (sa coépouse) que tel défaut (et elle fit signe de la main qu'elle était petite)». Il me dit: «Tu viens de dire une parole qui, si on la mélangeait à toute une mer, lui changerait son goût et son odeur». Elle dit encore: «Je lui ai imité une fois la démarche de quelqu'un». Il dit: «Je ne voudrais à aucun prix imiter les défauts de quelqu'un». Il dit: «Je ne voudrais à aucun prix imiter les défauts de quelqu'un». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1526. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Au cours de mon ascension au ciel, je suis passé devant des gens ayant des ongles de cuivre avec lesquels ils se griffaient le visage et la poitrine. Je demandai: «Qui sont ces gens-là? O Gabriell!» Il dit: «Ce sont ceux qui mangeaient la chair de leurs prochains et leur souillaient leur bonne réputation». (Rapporté par Abou Dawūd)

1527. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Tout le Musulman est sacré pour le Musulman: son sang, son honneur et ses biens». (Rapporté par Moslem)

**255 – L'interdiction de prêter l'oreille à la médisance
l'exhortation à celui qui entend une médisance interdite
d'y répondre et de blâmer son auteur. S'il en est incapable
ou si l'on n'accepte pas de lui son intervention, il doit
quitter, si possible, cette réunion**

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 28 – verset 55:* «Quand ils entendent le verbiage inutile, ils lui tournent le dos».

2. *Chapitre 23 – verset 3:* «Ceux qui fuient tout verbiage».

3. *Chapitre 17 – verset 36:* «L'ouïe, la vue, et le cœur, tout cela aura à en rendre compte».

4. *Chapitre 6 – verset 68:* «Quand tu vois ceux qui discutent de Nos versets à tort et à travers, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entrent dans un autre sujet de conversation. Si des fois Satan te fait oublier, ne t'assieds pas, dès que tu te rappelles de nouveau, avec la gent injuste».

1528. Selon Abouddardā (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui repousse les fausses allégations qui nuisent à la bonne réputation de son frère, Dieu repousse le Feu loin de son visage, le jour de la résurrection». (Rapporté par Attirmidhi)

صَفِيَّةَ كَذَا وَكَذَا (قَالَ بَعْضُ الرُّوَاةِ: تَعْنِي قَصِيرَةً). فَقَالَ: «لَقَدْ قُلْتَ كَلِمَةً لَوْ مُزِجَتْ بِمَاءِ الْبَحْرِ لَمَزَجَتْهُ!» قَالَتْ: وَحَكَيْتُ لَهُ إِنْسَانًا. فَقَالَ: «مَا أُحِبُّ أَنِّي حَكَيْتُ إِنْسَانًا وَإِنْ لِي كَذَا وَكَذَا». رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

وَمَعْنَى «مُزِجَتْهُ»: خَالَطَتْهُ مَخَالَطَةً يَتَغَيَّرُ بِهَا طَعْمُهُ أَوْ رِيحُهُ لَشِدَّةِ نَتْنِهَا وَقُبْحِهَا، وَهَذَا مِنْ أَبْلَغِ الزَّوْجَرِ عَنِ الْغَيْبَةِ، قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَمَا يَنْطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾.

1526. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَمَّا عُرِجَ بِي مَرَرْتُ بِقَوْمٍ لَهُمْ أَطْفَارٌ مِنْ نُحَاسٍ يَخْمِشُونَ وَجُوهَهُمْ وَصُدُورَهُمْ، فَقُلْتُ: مَنْ هَؤُلَاءِ يَا جَبْرِيلُ؟ قَالَ: هَؤُلَاءِ الَّذِينَ يَأْكُلُونَ لُحُومَ النَّاسِ، وَيَتَعَوَّنَ فِي أَعْرَاضِهِمْ!» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ.

1527. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «كُلُّ الْمُسْلِمِ عَلَى الْمُسْلِمِ حَرَامٌ: دَمُهُ وَعَرَضُهُ وَمَالُهُ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

255 - باب تحريم سماع الغيبة وأمر من سمع غيبة محرومة بردها، والإنكار على قائلها فإن عجز، أو لم يقبل منه، فارق ذلك المجلس إن أمكنه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَإِذَا سَمِعُوا اللَّغْوَ أَعْرَضُوا عَنْهُ﴾ [القصص: 55].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَالَّذِينَ هُمْ عَنِ اللَّغْوِ مُعْرِضُونَ﴾ [المؤمنون: 3].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّ السَّمْعَ وَالْبَصَرَ وَالْفُؤَادَ: كُلُّ أُولَئِكَ كَانَ عَنْهُ مَسْئُولًا﴾ [الإسراء: 36].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّى يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ، وَإِمَّا يُنْسِيَنَّكَ الشَّيْطَانُ فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ الذِّكْرِىٰ مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ﴾ [الأنعام: 68].

1528. وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ رَدَّ عَنْ عَرَضِ أَخِيهِ، رَدَّ اللَّهُ عَنْ وَجْهِهِ النَّارَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

1529. Dans son long Hadith bien connu déjà mentionné dans le chapitre de l'espérance, 'Itbān Ibn Mālek (DAS) dit: «Le Prophète (BSDL) s'est levé pour faire la prière. Il dit: «Où est Mālek Ibn Addoukhshoum?» Quelqu'un dit: «Celui-là est un hypocrite qui n'aime ni Dieu, ni Son Messenger». Le Prophète (BSDL) lui dit: «Ne dis pas cela! N'as-tu donc pas vu qu'il a dit: «Il n'y a de dieu que Dieu», ne visant en cela que le Visage de Dieu? Or Dieu interdit au Feu quiconque a dit: «Il n'y a de dieu que Dieu», ne visant en cela que le Visage de Dieu». (URA)

1530. Dans son long Hadith déjà mentionné dans le chapitre du «retour à Dieu», Ka'b Ibn Mālek (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) dit alors qu'il était assis au milieu de gens: «Qu'a donc fait Ka'b Ibn Mālek?» Un homme des banī Salima dit: «O Messenger de Dieu! Ce sont ses deux beaux costumes qui l'ont retenu à Médine ainsi que sa satisfaction de lui-même». Mou'adh Ibn Jabal (DAS) lui dit: «Quelles bien vilaines paroles que tu viens là de prononcer! Par Dieu, ô Messenger de Dieu! nous ne savons sur cet homme que du bien». Le Messenger de Dieu (BSDL) se tut. (URA)

256 – Où est permise la médisance?

Sache que la médisance est permise dans un but sûr et légal qu'on ne peut atteindre que par elle. Cela se présente dans les six cas suivants:

1. Pour dénoncer quelqu'un auprès du prince, du juge ou autre personnage ayant le pouvoir de lui donner justice de celui qui l'opprime, donc pour le dénoncer en disant: «Untel m'a fait subir telle injustice».
2. Quand cette médisance peut aider à faire cesser une action réprouvée ou à remettre sur le droit chemin quelqu'un qui désobéit à Dieu. On dit alors à celui qu'on présume capable de faire cesser cette action réprouvée: «Untel fait telle chose. Fais-lui cesser ce comportement!» ou autre chose de ce genre. Il faut que son but réel en cela soit de mettre fin à une action réprouvée. Quand ce n'est pas cela son but réel, la médisance redevient interdite.
3. Quand on demande un avis de jurisprudence, on dit alors au jurisconsulte (Muftī): «Mon père a été injuste avec moi, ou mon frère, ou mon épouse (ou mon époux) ou untel. A-t-il le droit de le faire? et par quel moyen puis-je avoir justice de lui afin de récupérer mon droit et de faire cesser son injustice?» ou quelque chose de semblable. Cela est alors permis pour les besoins de la cause.

1529. وَعَنْ عَتَبَانَ بْنِ مَالِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فِي حَدِيثِهِ الطَّوِيلِ الْمَشْهُورِ الَّذِي تَقَدَّمَ فِي بَابِ الرَّجَاءِ قَالَ: قَامَ النَّبِيُّ ﷺ يُصَلِّي فَقَالَ: «أَيْنَ مَالِكُ بْنُ الدُّحْشَمِ؟» فَقَالَ رَجُلٌ: ذَلِكَ مُنَافِقٌ لَا يُحِبُّ اللَّهَ وَلَا رَسُولَهُ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «لَا تَقُلْ ذَلِكَ أَلَا تَرَاهُ قَدْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يُرِيدُ بِذَلِكَ وَجْهَ اللَّهِ! وَإِنَّ اللَّهَ قَدْ حَرَّمَ عَلَى النَّارِ مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَتَّبِعِي بِذَلِكَ وَجْهَ اللَّهِ». مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«وعتبان» بكسر العين على المشهور، وحُكي ضمُّها، وبعدها تاءُ مشناةٌ من فوق، ثُمَّ بَاءٌ موحدة. و«الدُّحْشَمُ» بضمِّ الدال وإسكان الخاء، وضمِّ الشين المعجمتين.

1530. وَعَنْ كَعْبِ بْنِ مَالِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فِي حَدِيثِهِ الطَّوِيلِ فِي قِصَّةِ تَوْبَتِهِ وَقَدْ سَبَقَ فِي بَابِ التَّوْبَةِ. قَالَ: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ وَهُوَ جَالِسٌ فِي الْقَوْمِ يَتَبَوَّكُ: «مَا فَعَلَ كَعْبُ بْنُ مَالِكٍ؟». فَقَالَ رَجُلٌ مِنْ بَنِي سَلَمَةَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ حَبَسَهُ بُرْدَاهُ، وَالنَّظَرُ فِي عِطْفِيهِ. فَقَالَ لَهُ مُعَاذُ بْنُ جَبَلٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -: بِئْسَ مَا قُلْتَ، وَاللَّهِ يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا عَلِمْنَا عَلَيْهِ إِلَّا خَيْرًا، فَسَكَتَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«عطفاه»: جانيه، وهو إشارةٌ إلى إعجابه بنفسه.

256 - باب بيان ما يباح من الغيبة

اعْلَمْ أَنَّ الْغَيْبَةَ تُبَاحُ لِعَرَضٍ صَحِيحٍ شَرْعِي لَا يُمَكِّنُ الْوُصُولُ إِلَيْهِ إِلَّا بِهَا، وَهُوَ سِتَّةُ أَسْبَابٍ:

الأول: التَّظْلُمُ، فَيَجُوزُ لِلْمَظْلُومِ أَنْ يَتَظَلَّمَ إِلَى السُّلْطَانِ وَالْقَاضِي وَغَيْرِهِمَا مِمَّنْ لَهُ وِلَايَةٌ، أَوْ قُدْرَةٌ عَلَى إِنْصَافِهِ مِنْ ظَالِمِهِ، فَيَقُولُ: ظَلَمَنِي فُلَانٌ بِكَذَا.

الثاني: الاستِيعَانَةُ عَلَى تَغْيِيرِ الْمُنْكَرِ، وَرَدِّ الْعَاصِي إِلَى الصَّوَابِ، فَيَقُولُ لِمَنْ يَرْجُو قُدْرَتَهُ عَلَى إِزَالَةِ الْمُنْكَرِ: فُلَانٌ يَعْمَلُ كَذَا، فَارْجُرْهُ عَنْهُ وَنَحْوَ ذَلِكَ، وَيَكُونُ مَقْصُودُهُ التَّوَصُّلُ إِلَى إِزَالَةِ الْمُنْكَرِ، فَإِنْ لَمْ يَقْصِدْ ذَلِكَ كَانَ حَرَامًا.

الثالث: الاستِغْتَاءُ، فَيَقُولُ لِلْمُفْتِي: ظَلَمَنِي أَبِي، أَوْ أَخِي، أَوْ زَوْجِي، أَوْ فُلَانٌ بِكَذَا، فَهَلْ لَهُ ذَلِكَ؟ وَمَا طَرِيقِي فِي الْخُلَاصِ مِنْهُ، وَتَحْصِيلِ حَقِّي، وَدَفْعِ الظُّلْمِ؟ وَنَحْوَ

Mais il est plus sage et plus apprécié de dire: «Que dis-tu d'un homme, ou d'un individu, ou d'un mari qui a fait telle chose?» Ainsi on atteint le même but sans désigner une personne en particulier. Cependant il est permis de désigner cette personne comme nous le mentionnerons dans le Ḥadīth de Hind, si Dieu le Très-Haut veut.

4. Quand il s'agit de prévenir les Musulmans d'un mal et de leur donner le bon conseil. Cela peut avoir plusieurs aspects:
 - a) Le fait de dénoncer le peu de fiabilité de ceux qui rapportent de faux Ḥadīths. Ou le fait de dénoncer de faux témoins. Cela est permis par l'unanimité des Musulmans. C'est même un devoir par nécessité.
 - b) Le fait de prendre l'avis de quelqu'un sur un futur gendre, ou un futur associé, ou quelqu'un à qui on doit confier un dépôt ou avec qui on va négocier des affaires etc... ou quelqu'un qu'on va avoir comme voisin. Celui à qui on demande son avis ne doit rien taire des défauts de la personne en question, mais il doit les dévoiler dans le seul but de donner le bon conseil.
 - c) Le fait de mettre en garde un étudiant qui va régulièrement chez un innovateur ou un dévoyé pour s'instruire auprès de lui, à cause du risque qu'il court auprès de lui. Mais il faut que le but visé soit uniquement le désir sincère de donner le bon conseil. Or il arrive souvent qu'on se trompe dans ce domaine et que c'est en réalité la jalousie qui pousse à dire du mal de tel enseignant. Le Diable aussi met de la confusion dans l'estimation des choses. Ainsi on croit donner le bon conseil alors qu'il n'en est rien. Aussi doit-on faire bien attention à ces choses.
 - d) Le fait d'attirer l'attention du chef d'Etat sur quelqu'un qu'il a chargé de l'administration d'une province sans qu'il en soit digne ou bien par incapacité, ou pour mauvaise conduite, ou par manque de perspicacité ou autre chose pareille. On doit attirer son attention pour qu'il le destitue et le remplace par quelqu'un de plus compétent ou pour qu'il sache ses défauts, le traite en conséquence et ne se laisse pas tromper par lui. Afin aussi qu'il le rappelle à l'ordre ou le remplace par quelqu'un d'autre.
5. Il est permis de médire de quelqu'un qui fait au grand jour des choses interdites, tels la consommation du vin, ou la spoliation des biens des autres, ou le prélèvement de taxes et l'institution d'impôts injustes (autres que la Zakât) ou enfin les divers abus de pouvoir. Il est, dans ce cas, permis de dénoncer ce qu'il a commis au grand jour sans pourtant parler des défauts qu'il cache, à moins qu'une autre raison ne permette d'en parler.
6. Quand quelqu'un a pour surnom un défaut tels le trachomateux, ou le boiteux, le sourd, l'aveugle etc... Il est permis dans ce cas de nommer cet homme par le défaut qui lui sert de surnom. Mais si on peut l'identifier par autre chose, c'est préférable. Voilà donc six cas où il est permis de médire de quelqu'un selon ce que disent les savants et sur la plupart desquels ils sont unanimes. Ils se basent d'ailleurs sur des Ḥadīths authentifiés et notoires dont voici quelques-uns:

ذَلِكَ ، فَهَذَا جَائِزٌ لِلْحَاجَةِ ، وَلَكِنَّ الْأَحْوَطَ وَالْأَفْضَلَ أَنْ يَقُولَ : مَا تَقُولُ فِي رَجُلٍ أَوْ شَخْصٍ ، أَوْ زَوْجٍ ، كَانَ مِنْ أَمْرِهِ كَذَا؟ فَإِنَّهُ يَحْصُلُ بِهِ الْغَرَضُ مِنْ غَيْرِ تَعْيِينٍ وَمَعَ ذَلِكَ ، فَالتَّعْيِينُ جَائِزٌ كَمَا سَنَذْكُرُهُ فِي حَدِيثٍ هُنَا إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى .

الرَّابِعُ : تَحْذِيرُ الْمُسْلِمِينَ مِنَ الشَّرِّ وَنَصِيحَتُهُمْ ، وَذَلِكَ مِنْ وَجْهِ :
مِنْهَا : جَرْحُ الْمَجْرُوحِينَ مِنَ الرُّوَاةِ وَالشُّهُودِ ، وَذَلِكَ جَائِزٌ بِإِجْمَاعِ الْمُسْلِمِينَ ، بَلْ وَاجِبٌ لِلْحَاجَةِ .

ومِنْهَا : الْمُشَاوَرَةُ فِي مُصَاهَرَةِ إِنْسَانٍ ، أَوْ مُشَارَكَتِهِ ، أَوْ إِيدَاعِهِ ، أَوْ مُعَامَلَتِهِ ، أَوْ غَيْرِ ذَلِكَ ، أَوْ مُجَاوَرَتِهِ ، وَيَجِبُ عَلَى الْمُشَاوِرِ أَنْ لَا يُخْفِيَ حَالَهُ ، بَلْ يَذْكُرُ الْمَسَاوِيَّ الَّتِي فِيهِ بَنِيَّةُ النَّصِيحَةِ .

ومِنْهَا : إِذَا رَأَى مُتَفَقِّهًا يَتَرَدَّدُ إِلَى مُبْتَدِعٍ ، أَوْ فَاسِقٍ يَأْخُذُ عَنْهُ الْعِلْمُ ، وَخَافَ أَنْ يَتَضَرَّرَ الْمُتَفَقِّهُ بِذَلِكَ ، فَعَلَيْهِ نَصِيحَتُهُ بَيَانُ حَالِهِ ، بِشَرْطِ أَنْ يَقْصِدَ النَّصِيحَةَ ، وَهَذَا مِمَّا يُغْلَطُ فِيهِ . وَقَدْ يَحْمِلُ الْمُتَكَلِّمُ بِذَلِكَ الْحَسَدَ ، وَيَلْبِسُ الشَّيْطَانُ عَلَيْهِ ذَلِكَ ، وَيُخِيلُ إِلَيْهِ أَنَّهُ نَصِيحَةٌ فَلْيَتَفَطَّنْ لَذَلِكَ .

ومِنْهَا : أَنْ يَكُونَ لَهُ وَلَايَةٌ لَا يَقُومُ بِهَا عَلَى وَجْهِهَا : إِمَّا بَأَنْ لَا يَكُونَ صَالِحًا لَهَا ، وَإِمَّا بَأَنْ يَكُونَ فَاسِقًا ، أَوْ مُغْفَلًا ، وَنَحْوَ ذَلِكَ فَيَجِبُ ذِكْرُ ذَلِكَ لِمَنْ لَهُ عَلَيْهِ وَلَايَةٌ عَامَّةٌ لِيُزِيلَهُ ، وَيُؤَلِّي مَنْ يَصْلُحُ ، أَوْ يَعْلَمَ ذَلِكَ مِنْهُ لِيُعَامِلَهُ بِمُقْتَضَى حَالِهِ ، وَلَا يَغْتَرَّ بِهِ ، وَأَنْ يَسْعَى فِي أَنْ يَحْتَهُ عَلَى الْإِسْتِقَامَةِ أَوْ يَسْتَبْدِلَ بِهِ .

الخَامِسُ : أَنْ يَكُونَ مُجَاهِرًا بِفِسْقِهِ أَوْ بِدَعْوَتِهِ كَالْمُجَاهِرِ بِشُرْبِ الْخَمْرِ ، وَمُضَادَرَةِ النَّاسِ ، وَأَخْذِ الْمَكْسِ ، وَجَبَايَةِ الْأَمْوَالِ ظُلْمًا ، وَتَوَلَّى الْأُمُورِ الْبَاطِلَةَ ، فَيَجُوزُ ذِكْرُهُ بِمَا يُجَاهِرُ بِهِ ، وَيَحْرُمُ ذِكْرُهُ بِغَيْرِهِ مِنَ الْعُيُوبِ ، إِلَّا أَنْ يَكُونَ لَجَوَازِهِ سَبَبٌ آخَرُ مِمَّا ذَكَرْنَاهُ .

السَّادِسُ : التَّعْرِيفُ ، فَإِذَا كَانَ الْإِنْسَانُ مَعْرُوفًا بِلِقَبٍ ؛ كَالْأَعْمَشِ وَالْأَعْرَجِ وَالْأَصْمَرَ ، وَالْأَعْمَى ، وَالْأَحْوَلَ ، وَغَيْرِهِمْ جَازَ تَعْرِيفُهُمْ بِذَلِكَ ؛ وَيَحْرُمُ إِطْلَاقُهُ عَلَى جِهَةِ التَّنْقِصِ ؛ وَلَوْ أَمَكْنَ تَعْرِيفُهُ بِغَيْرِ ذَلِكَ كَانَ أَوَّلَى .

فهذه سِتَّةُ أَسْبَابٍ ذَكَرَهَا الْعُلَمَاءُ وَأَكْثَرُهَا مُجْمَعٌ عَلَيْهِ . وَدَلَالُهَا مِنَ الْأَحَادِيثِ الصَّحِيحَةِ مشهورةٌ . فمن ذلك :

1531. Selon ‘Āisha (DAS), quelqu’un demanda la permission d’entrer auprès du Prophète (BSDL) qui dit: «Laissez-le entrer, quel bien mauvais compagnon de tribu il est!» (URA)

Al Boukhāri se base sur ce Ḥadith pour autoriser à médire des corrupteurs et des gens douteux.

1532. Selon elle encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Je ne crois pas qu’untel et untel connaissent quoi que ce soit de notre religion (il s’agissait en fait de deux hypocrites bien connus)» (Rapporté par Al Boukhāri)

1533. Fāṭima Bent Qays (DAS) rapporte: «Je suis allée une fois dire au Prophète (BSDL): «Abou Al Jahm et Mou‘āwiya sont venus demander ma main». Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Quand à Mou‘āwiya, c’est un pauvre diable sans le sou, et quant à Abou Al Jahm, il aime battre ses femmes (ou: il est tout le temps en voyage)». (URA)

1534. Zeyd Ibn Arqam (DAS) rapporte: «Nous sortîmes une fois avec le Messenger de Dieu (BSDL) dans un voyage où les gens connurent une grande disette. ‘Abdullāh Ibn Oubey (surnommé à Médine la tête de l’hypocrisie) dit: «Ne dépendez pas pour ceux qui sont avec le Messenger de Dieu jusqu’à ce qu’ils se dispersent loin de lui». Il dit encore: «Si nous retournons à Médine, les plus puissants d’entre nous en sortiront sûrement les plus méprisables (faisant allusion aux exilés de la Mecque)». Je suis allé voir le Messenger de Dieu (BSDL) pour l’en informer. Il envoya quelqu’un demander des explications à ‘Abdullāh Ibn Oubey qui jura par tous ses dieux qu’il n’en avait rien fait. Les gens dirent: «Zeyd a menti au Messenger de Dieu (BSDL)». J’en ressentis une grande peine jusqu’à ce que Dieu exalté fit descendre le chapitre 63 («Quand viennent à toi les Hypocrites.) pour me donner raison. Puis le Prophète (BSDL) appela les Hypocrites pour qu’il prie Dieu de les absoudre mais ils tournèrent la tête en signe de refus». (URA)

1535. Selon ‘Āisha (DAS), Hind, la femme de Abou Soufyān, dit au Prophète (BSDL): «Abou Soufyān est un grand avare. Il ne me donne pas assez pour subvenir à mes besoins et à ceux de mes enfants, si ce n’est ce que je lui prends à son insu». Il lui dit: «Prends juste ce qu’il faut pour vos besoins, toi et tes enfants, selon la bonne coutume». (URA)

1531. عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ رَجُلًا اسْتَأْذَنَ عَلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ : «اِئْذَنُوا لَهُ ، بَنَسَ أَخُو الْعَشِيرَةِ ؟» . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

احتج به البخاري في جواز غيبة أهل الفساد وأهل الرِّيب .

1532. وَعَنْهَا قَالَتْ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَا أَظُنُّ فُلَانًا وَفُلَانًا يَعْرِفَانِ مِنْ دِينِنَا شَيْئًا » . رواه البخاري . قَالَ اللَّيْثُ بْنُ سَعْدٍ أَحَدُ رُؤَاةِ هَذَا الْحَدِيثِ : هَذَا الرَّجُلَانِ كَانَا مِنَ الْمُنَافِقِينَ .

1533. وَعَنْ فَاطِمَةَ بِنْتِ قَيْسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ ، فَقُلْتُ : إِنَّ أَبَا الْجَهْمِ وَمُعَاوِيَةَ خَطْبَانِي ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «أَمَّا مُعَاوِيَةُ ، فَصُغْلُوكَ لَا مَالَ لَهُ ، وَأَمَّا أَبُو الْجَهْمِ ، فَلَا يَضَعُ الْعَصَا عَنْ عَاتِقِهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وفي رواية لمسلم : «وَأَمَّا أَبُو الْجَهْمِ فَضُرَّابُ لِلنِّسَاءِ» وهو تفسير لرواية : « لَا يَضَعُ الْعَصَا عَنْ عَاتِقِهِ » وقيل : معناه : كثير الأسفار .

1534. وَعَنْ زَيْدِ بْنِ أَرْقَمَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : خَرَجْنَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي سَفَرٍ أَصَابَ النَّاسَ فِيهِ شِدَّةٌ ، فَقَالَ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ أُبَيٍّ : لَا تُتَفَقُّوْا عَلَى مَنْ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ حَتَّى يَنْفَضُوا . وَقَالَ : لَئِنْ رَجَعْنَا إِلَى الْمَدِينَةِ لَيُخْرِجَنَّ الْأَعَزُّ مِنْهَا الْأَذَلَّ ، فَأَتَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ، فَأَخْبَرْتُهُ بِذَلِكَ ، فَأَرْسَلَ إِلَى عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أُبَيٍّ ، فَاجْتَهَدَ يَمِينَهُ : مَا فَعَلَ ، فَقَالُوا : كَذَبَ زَيْدُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ، فَوَقَعَ فِي نَفْسِي مِمَّا قَالُوهُ شِدَّةٌ حَتَّى أَنْزَلَ اللَّهُ تَعَالَى تَصْدِيقِي : ﴿ إِذَا جَاءَكَ الْمُنَافِقُونَ ﴾ ثُمَّ دَعَاهُمُ النَّبِيُّ ﷺ لِيَسْتَغْفَرَ لَهُمْ فَلَوْوْا رُؤُوسَهُمْ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1535. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : قَالَتْ هِنْدُ امْرَأَةُ أَبِي سُفْيَانَ لِلنَّبِيِّ ﷺ : إِنَّ أَبَا سُفْيَانَ رَجُلٌ شَحِيحٌ وَلَيْسَ يُعْطِينِي مَا يَكْفِينِي وَوَلَدِي إِلَّا مَا أَخَذْتُ مِنْهُ ، وَهُوَ لَا يَعْلَمُ ؟ قَالَ : « خُذِي مَا يَكْفِيكَ وَوَلَدُكَ بِالْمَعْرُوفِ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

257 – L'interdiction de rapporter ce que disent les uns des autres pour semer entre eux la haine et la discorde

1536. Selon Houdheyfa (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Aucun rapporteur n'entrera au Paradis». (URA)

1537. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) passa devant deux tombes et dit: «Ces deux morts sont actuellement soumis aux tourments et ce n'est pourtant pas pour une grande chose ou plutôt c'est pour une très grande chose. L'un d'eux allait en colportant ce que disent les uns des autres et l'autre ne se cachait pas pour faire ses besoins». (URA)

1538. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Voulez-vous que je vous dise ce qu'est le mensonge effronté? C'est le colportage de ce que les uns disent des autres pour détériorer leurs rapports». (Rapporté par Moslem)

258 – L'interdiction de rapporter aux responsables ce que disent les gens, à moins qu'on y soit contraint par crainte d'une source de corruption ou autre chose pareille

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 5 – verset 2:* «Ne vous entraidez pas à commettre le péché et l'agression». Les Ḥadiths cités dans le chapitre précédent se rapportent aussi à celui-ci.

1539. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Que l'un de mes Compagnons ne me rapporte rien sur personne. J'aime en effet sortir à votre rencontre en n'ayant rien dans le cœur contre personne». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

257 - باب تحريم النيمة وهي نقل الكلام بين الناس على جهة الإفساد

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿هَمَّازٌ مَشَاءٌ بِنَمِيمٍ﴾ [ن : 11].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿مَا يَلْفُظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ﴾ [ق : 18].

1536. وَعَنْ حُدَيْفَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَدْخُلُ الْجَنَّةَ نَمَامٌ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1537. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، مَرَّ بِقَبْرَيْنِ فَقَالَ: «إِنَّهُمَا يُعَذَّبَانِ، وَمَا يُعَذَّبَانِ فِي كَبِيرٍ! بَلَى إِنَّهُ كَبِيرٌ: أَمَّا أَحَدُهُمَا، فَكَانَ يَمْشِي بِالنَّمِيمَةِ، وَأَمَّا الْآخَرُ فَكَانَ لَا يَسْتَتِرُ مِنْ بَوْلِهِ». مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ، وَهَذَا لَفْظُ إِحْدَى رَوَايَاتِ الْبُخَارِيِّ.

1538. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «أَلَا أُنبِئُكُمْ مَا الْعَضَةُ؟ هِيَ النَّمِيمَةُ، الْقَالَةُ بَيْنَ النَّاسِ». رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

«الْعَضَةُ»: بفتح العين المهملة، وإسكان الضاد المعجمة، وبالهاء على وزن الوجه، ورُويَ «العضه» بكسر العين وفتح الضاد المعجمة على وزن العِدَّة، وهي الكذب والبُهتان، وعلى الرواية الأولى: العَضَةُ مصدرٌ، يُقَالُ: عَضَّهُ عَضْهًا، أَي: رَمَاهُ بِالْعَضَةِ.

258 - باب النهي عن نقل الحديث وكلام الناس إلى ولاية الأمور

إذا لم تدعُ إليه حاجةٌ كخوفٍ مفسدةٍ ونحوها

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَلَا تَعَاوَنُوا عَلَى الْإِثْمِ وَالْعُدْوَانِ﴾ [المائدة : 2].

وفي الباب الأحاديثُ السابقة في البابِ قبله.

1539. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يُبَلِّغُنِي أَحَدٌ مِنْ أَصْحَابِي عَنْ أَحَدٍ شَيْئًا، فَإِنِّي أَحِبُّ أَنْ أُخْرَجَ إِلَيْكُمْ وَأَنَا سَلِيمٌ الصَّدْرُ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ.

259 – Le dénigrement de l'homme à double face

Dieu le Très-Haut a dit:

«Ils se cachent des gens et ne se cachent pas de Dieu alors qu'Il est avec eux quand ils combinent dans l'ombre ce qui ne Lui plaît pas comme paroles. Dieu embrasse entièrement de Son savoir tout ce qu'ils font». (Chapitre 4 – verset 108)

1540. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Vous trouverez que les gens sont comme les métaux. Les meilleurs d'entre eux avant l'Islam sont leurs meilleurs après l'Islam, une fois qu'ils en ont bien assimilé l'esprit. Vous trouverez que les gens les plus qualifiés pour ces postes de commandement sont ceux qui les détestent le plus. Vous trouverez que les pires des gens sont les hommes à double face. Ils présentent à celui-ci une face et à celui-là une autre». (URA)

1541. Mohammad Ibn Zeyd rapporte que des gens dirent à son grand-père 'Abdullāh Ibn 'Amr (DAS): «Quand nous entrons auprès des gouvernants nous leur disons le contraire de ce que nous disons une fois sortis de chez eux». Il leur dit: «Au temps du Messenger de Dieu (BSDL), nous considérons cela comme de l'hypocrisie». (Rapporté par Al Boukhārī)

260 – L'interdiction du mensonge

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 17 – verset 36:* «Ne te laisse pas aller à ce dont tu n'as aucune science».

2. *Chapitre 50 – verset 18:* «Il ne prononce pas une parole sans qu'il n'ait à ses côtés un observateur bien prédisposé (à ce rôle)».

1542. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «La sincérité mène à l'obéissance à Dieu et à la bienfaisance. L'obéissance à Dieu et la bienfaisance mènent au Paradis. L'homme ne cesse pas de dire la vérité jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès de Dieu comme absolument véridique. Le mensonge mène à la rébellion à Dieu. La rébellion à Dieu mène à l'Enfer. L'homme ne cesse pas de mentir jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès de Dieu comme grand menteur». (URA)

1543. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Al 'Āṣ (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quatre défauts, celui qui les possède tous est un pur hypocrite. Celui qui n'en a qu'un seul à l'une des caractéristiques de l'hypocrisie jusqu'à ce qu'il quitte ce défaut:

1. Quand on lui fait confiance il trahit.
2. Quand il parle il ment.
3. Quand il prend un engagement il ne le respecte pas.
4. Quand il est en litige il piétine toute justice et toute morale». (URA)

259 - باب ذم ذي الوجهين

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿يَسْتَحْفُونَ مِنَ النَّاسِ وَلَا يَسْتَحْفُونَ مِنَ اللَّهِ وَهُوَ مَعَهُمْ، إِذْ يُبَيِّنُونَ مَا لَا يَرْضَى مِنَ الْقَوْلِ، وَكَانَ اللَّهُ بِمَا يَعْمَلُونَ مُحِيطًا﴾ [النساء: 108].

1540. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «تَجِدُونَ النَّاسَ مَعَادِنَ: خِيَارُهُمْ فِي الْجَاهِلِيَّةِ خِيَارُهُمْ فِي الْإِسْلَامِ إِذَا فَقَّهُوا، وَتَجِدُونَ خِيَارَ النَّاسِ فِي هَذَا الشَّانِ أَشَدَّهُمْ لَهُ كَرَاهِيَةً، وَتَجِدُونَ شَرَّ النَّاسِ ذَا الْوَجْهَيْنِ، الَّذِي يَأْتِي هُوَ لَا بِوَجْهِ، وَهُوَ لَا بِوَجْهِ» متفقٌ عليه.

1541. وعن محمد بن زَيْدٍ أَنَّ نَاسًا قَالُوا لَجَدِّهِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - : إِنَّا نَدْخُلُ عَلَى سُلَاطِينِنَا فنَقُولُ لَهُمْ بِخِلَافِ مَا نَتَكَلَّمُ إِذَا خَرَجْنَا مِنْ عِنْدِهِمْ قَالَ: كُنَّا نَعُدُّ هَذَا نِفَاقًا عَلَى عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ. رواه البخاري.

260 - باب تحريم الكذب

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ﴾ [الإسراء: 36].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿مَا يَلْفِظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ﴾ [ق: 18].

1542. وعن ابنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ الصِّدْقَ يَهْدِي إِلَى الْبِرِّ، وَإِنَّ الْبِرَّ يَهْدِي إِلَى الْجَنَّةِ، وَإِنَّ الرَّجُلَ لَيَصْدُقُ حَتَّى يُكْتَبَ عِنْدَ اللَّهِ صِدِّيقًا، وَإِنَّ الْكَذِبَ يَهْدِي إِلَى الْفُجُورِ، وَإِنَّ الْفُجُورَ يَهْدِي إِلَى النَّارِ، وَإِنَّ الرَّجُلَ لَيَكْذِبُ حَتَّى يُكْتَبَ عِنْدَ اللَّهِ كَذَّابًا» متفقٌ عليه.

1543. وعن عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - ، أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «أَرْبَعُ مَنْ كُنَّ فِيهِ، كَانَ مُنَافِقًا خَالِصًا، وَمَنْ كَانَتْ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنْهُنَّ، كَانَتْ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنْ نِفَاقٍ حَتَّى يَدَعَهَا: إِذَا أُؤْتِمِنَ خَانَ، وَإِذَا حَدَّثَ كَذَبَ، وَإِذَا عَاهَدَ غَدَرَ، وَإِذَا خَاصَمَ فَجَرَ» متفقٌ عليه.

1544. Selon Ibn ‘Abbās (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui prétend à tort avoir vu un rêve est chargé, le jour de la résurrection, de nouer les extrémités de deux grains d’orge et il ne pourra jamais le faire». «Celui qui écoute contre leur gré la conversation des autres, on lui versera dans ses oreilles, le jour de la résurrection, du plomb fondu». «Celui qui reproduit l’image d’un être vivant (statue) sera astreint à lui insuffler la vie et il ne pourra jamais le faire».

1545. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le plus grave mensonge est de prétendre avoir vu de ses yeux ce qu’on n’a pas vu». (Rapporté par Al Boukhārī)

1546. Samoura Ibn Joundab (DAS) rapporte: «Parmi les questions que posait le plus souvent le Messenger de Dieu (BSDL) à ses Compagnons est celle-ci: «Est-ce que l’un de vous a vu quelque chose en rêve?» Celui qui avait eu un rêve le lui racontait. Un matin il nous dit: «J’ai vu cette nuit en rêve deux visiteurs (les Anges Gabriel et Mikael) venus me dire: «Viens avec nous!» Je partis avec eux et nous trouvâmes en chemin un homme étendu sur le côté. Près de lui se tenait debout un homme portant une grosse pierre. Il en frappait la tête du premier jusqu’à la lui fendre. la pierre roulait alors et il allait la ramasser de nouveau. Il ne frappait l’autre que lorsque la blessure de sa tête était guérie. A ce moment il le frappait encore une fois et lui fendait la tête comme à la précédente». Il dit: «Je dis aux deux visiteurs: «Gloire et pureté à Dieu (en signe de réprobation et d’étonnement)! Qu’est-ce donc que cela?» Ils dirent: «Avance! Avance!» Nous reprîmes notre marche et passâmes devant un homme étendu sur le dos. Près de lui se tenait debout un homme avec une scie en acier à la main. Il lui posait la scie sur l’une des moitiés de son visage et coupait sa bouche en deux moitiés jusqu’à la nuque. Il en faisait de même de la narine et de l’œil de cette partie du visage. Puis il faisait la même chose avec l’autre moitié. Il ne revenait à chacune des deux moitiés qu’une fois complètement guérie pour la scier de nouveau». Il dit: «Je dis: «Gloire et pureté à Dieu! Que sont ces deux-là?» Ils me dirent: «Avance! Avance!» nous reprîmes notre marche et passâmes devant quelque chose comme un four à pain. (Il me semble qu’il a dit: «Voilà que montaient de ce four une rumeur confuse et des voix».) Nous nous penchâmes pour voir dans son intérieur et voilà qu’il y avait des hommes et des femmes nus. Des flammes venaient les lécher par en bas. Quand les flammes les touchaient, ils se mettaient à crier». Je dis: «Que sont

وقد سبق بيانه مع حديث أبي هريرة بنحوه في «باب الوفاء بالعهد».

1544. وعن ابن عباس - رضي الله عنهما - عن النبي ﷺ قال: «مَنْ تَحَلَّمَ بِحُلْمٍ لَمْ يَرَهُ، كَلَّفَ أَنْ يَعْقِدَ بَيْنَ شَعِيرَتَيْنِ وَلَنْ يَفْعَلَ، وَمَنْ اسْتَمَعَ إِلَى حَدِيثِ قَوْمٍ وَهُمْ لَهُ كَارِهُونَ، صُبَّ فِي أُذُنِهِ الْأَنْكُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَمَنْ صَوَّرَ صُورَةً، عُدِّبَ، وَكُلِّفَ أَنْ يَنْفُخَ فِيهَا الرُّوحَ وَلَيْسَ بِنَافِخٍ» رواه البخاري.

«تَحَلَّمَ» أي: قال إنه حلم في نومه ورأى كذا وكذا، وهو كاذب. و«الأنك» بالمدِّ وضمَّ النون وتخفيف الكاف: وهو الرصاص المُذاب.

1545. وعن ابن عمر - رضي الله عنهما - قال: قال النبي ﷺ: «أَفْرَى الْفِرَى أَنْ يَرِيَ الرَّجُلُ عَيْنَيْهِ مَا لَمْ تَرَيَا». رواه البخاري. ومعناه: يقول رأيتُ، فيما لم يره.

1546. وعن سمرة بن جندب - رضي الله عنه - قال: كان رسول الله ﷺ مِمَّا يُكْثِرُ أَنْ يَقُولَ لِأَصْحَابِهِ: «هَلْ رَأَى أَحَدٌ مِنْكُمْ مِنْ رُؤْيَا؟» فَيَقْصُّ عَلَيْهِ مَنْ شَاءَ اللَّهُ أَنْ يَقْصُ، وَإِنَّهُ قَالَ لَنَا ذَاتَ غَدَاةٍ: «إِنَّهُ أَتَانِي اللَّيْلَةَ آتِيَانِ، وَإِنَّهُمَا قَالَا لِي: انْطَلِقْ، وَإِنِّي انْطَلَقْتُ مَعَهُمَا، وَإِنَّا آتَيْنَا عَلَى رَجُلٍ مُضْطَجِعٍ، وَإِذَا آخِرُ قَائِمٍ عَلَيْهِ بِصَخْرَةٍ، وَإِذَا هُوَ يَهْوِي بِالصَّخْرَةِ لِرَأْسِهِ، فَيَثْبُغُ رَأْسُهُ، فَيَتَدَهَّدُ الْحَجَرُ هَا هُنَا، فَيَتْبَعُ الْحَجَرَ فَيَأْخُذُهُ، فَلَا يَرْجِعُ إِلَيْهِ حَتَّى يَصْبَحَ رَأْسُهُ كَمَا كَانَ، ثُمَّ يَعُودُ عَلَيْهِ، فَيَفْعَلُ بِهِ مِثْلَ مَا فَعَلَ الْمَرَّةَ الْأُولَى!». قال: «قُلْتُ لَهُمَا: سُبْحَانَ اللَّهِ! مَا هَذَا؟ قَالَا لِي: انْطَلِقْ انْطَلِقْ، فَاَنْطَلَقْنَا، فَأَتَيْنَا عَلَى رَجُلٍ مُسْتَلْقٍ لِقَفَاهُ وَإِذَا آخِرُ قَائِمٍ عَلَيْهِ بِكُلُوبٍ مِنْ حَدِيدٍ، وَإِذَا هُوَ يَأْتِي أَحَدًا شَقِيًّا وَجْهَهُ فَيُشْرِشِرُ شِدْقَهُ إِلَى قَفَاهُ، وَمَنْخَرَهُ إِلَى قَفَاهُ، وَعَيْنَهُ إِلَى قَفَاهُ، ثُمَّ يَتَحَوَّلُ إِلَى الْجَانِبِ الْآخَرِ، فَيَفْعَلُ بِهِ مِثْلَ مَا فَعَلَ بِالْجَانِبِ الْأَوَّلِ، فَمَا يَفْرُغُ مِنْ ذَلِكَ الْجَانِبِ حَتَّى يَصْبَحَ ذَلِكَ الْجَانِبُ كَمَا كَانَ، ثُمَّ يَعُودُ عَلَيْهِ، فَيَفْعَلُ مِثْلَ مَا فَعَلَ فِي الْمَرَّةِ الْأُولَى». قال: قُلْتُ: «سُبْحَانَ اللَّهِ! مَا هَذَا؟ قال: قَالَا لِي: انْطَلِقْ انْطَلِقْ، فَاَنْطَلَقْنَا، فَأَتَيْنَا عَلَى مِثْلِ الثُّورِ» فَأَحْسَبُ أَنَّهُ قَالَ: «فَإِذَا فِيهِ لَغَطٌ، وَأَصْوَاتٌ، فَاطْلَعْنَا فِيهِ فَإِذَا فِيهِ رِجَالٌ وَنِسَاءٌ عُرَاةٌ، وَإِذَا هُمْ يَأْتِيهِمْ لَهَبٌ مِنْ أَسْفَلٍ مِنْهُمْ، فَإِذَا أَتَاهُمْ ذَلِكَ اللَّهَبُ صَوَّوْا. قلتُ: ما

ceux-là?» Ils me dirent: «Avance! Avance!» Nous reprîmes donc notre marche et nous arrivâmes à une rivière. (Il me semble qu'il a dit: «Rouge comme le sang».) Dans la rivière apparut un homme qui nageait. Sur le bord de la rivière nous en vîmes un autre qui avait assemblé un tas de pierres. Le nageur venait à chaque fois vers lui et lui présentait sa bouche ouverte. L'autre y introduisait une pierre. Puis le nageur s'en allait et revenait ensuite vers l'autre, lui ouvrait sa bouche et l'autre y introduisait une pierre. Je leur dis: «Que sont ces deux-là?». Ils me dirent: «Avance! Avance!». Nous reprîmes notre marche et passâmes devant un homme à l'aspect hideux (ou le plus hideux qu'on ait jamais vu). Or voilà qu'il avait devant lui un feu qu'il attisait tout en tournant autour de lui. Je leur dis: «Qu'est cet homme?» Ils me dirent: «Avance! Avance!» Nous reprîmes notre marche et arrivâmes à un jardin plein de verdure exubérante et contenant toutes sortes de fleurs du printemps. Au milieu du jardin se tenait un homme tellement long qu'on voyait à peine sa tête dans le ciel. Autour de lui il y avait un nombre jamais vu d'enfants. Je dis: «Qu'est cet homme et que sont ces enfants?» Ils dirent: «Avance! Avance!» Nous reprîmes notre marche et voilà que nous trouvâmes un très grand arbre auquel je n'ai jamais vu de plus grand ni de plus beau. Ils me dirent: «Grimpe sur cet arbre». Nous montâmes ainsi jusqu'à une cité. Nous y frappâmes et l'on nous ouvrit. Nous entrâmes donc et fûmes accueillis par des hommes dont la moitié du corps était d'une beauté inouïe et dont l'autre était d'une laideur exceptionnelle. Ils dirent à ces hommes: «Allez vous jeter dans cette rivière!» Nous vîmes en effet une rivière en face de nous dont les flots coulaient tout blancs comme un lait très pur. Ils allèrent s'y jeter et revinrent à nous. Leur moitié laide avait alors complètement disparu et ils apparurent dans leur plus belle image. Les deux Anges me dirent: «Ceci est le Paradis-Eden et là-haut se trouve ta demeure». Je levai les yeux et vis un palais comme un nuage blanc. Ils me dirent: «C'est là-bas ta demeure». Je leur dis: «Que Dieu vous bénisse! Laissez-moi y entrer». Ils dirent: «Maintenant, non. Mais tu dois sûrement y entrer un jour». Je leur dis: «J'ai vu durant cette nuit des choses bouleversantes. Que sont-elles donc?» Ils me dirent: «Maintenant nous allons t'en informer. Le premier homme devant qui tu es passé et dont on fendait le crâne avec une pierre, c'est celui qui apprenait le Coran et refusait de le mettre en pratique. Il dormait aussi avant d'avoir fait sa prière obligatoire (celle du 'Ishā). Quant à l'homme devant qui tu es passé et dont on sciait la bouche jusqu'à la nuque ainsi que sa narine et son œil, c'est un homme qui sortait le matin de chez lui pour dire un mensonge qui se propageait jusqu'aux provinces lointaines. Pour ce qui est des hommes et des femmes nus qui se tenaient dans une fosse semblable à un four à pain, ce sont les fornicateurs et les fornicatrices. L'homme devant qui tu es passé, qui nageait dans la rivière et à qui on mettait une pierre dans la bouche, c'est le mangeur d'intérêts (l'usurier). L'homme à l'aspect hideux qui se tenait près du feu qu'il attisait et autour duquel il tournait, c'est Mālek, l'Ange-Gardien de l'Enfer. L'homme très grand qui était dans le jardin, c'est Abrahām. Quant aux enfants qui étaient autour de lui, ce sont tout enfant mort dans la saine nature (c'est-à-dire avant que ses parents n'en fassent un non-Musulman).

هؤلاء؟ قالوا لي: انطلق انطلق، فانطلقنا فأتينا على نهر» حَسِبْتُ أَنَّهُ كَانَ يَقُولُ: «أَحْمَرُ
 مِثْلُ الدَّمِ، وَإِذَا فِي النَّهْرِ رَجُلٌ سَابِحٌ يَسْبَحُ، وَإِذَا عَلَى شَطِ النَّهْرِ رَجُلٌ قَدْ جَمَعَ عِنْدَهُ
 حِجَارَةً كَثِيرَةً، وَإِذَا ذَلِكَ السَّابِحُ يَسْبَحُ مَا يَسْبَحُ، ثُمَّ يَأْتِي ذَلِكَ الَّذِي قَدْ جَمَعَ عِنْدَهُ
 الْحِجَارَةَ، فَيَفْغَرُ لَهُ فَاهُ، فَيُلْقِمُهُ حَجَرًا، فَيَنْطَلِقُ فَيَسْبَحُ، ثُمَّ يَرْجِعُ إِلَيْهِ، كُلَّمَا رَجَعَ إِلَيْهِ،
 فَغَرَّ لَهُ فَاهُ، فَالْقَمَهُ حَجَرًا. قُلْتُ لهما: ما هذان؟ قالوا لي: انطلق انطلق، فانطلقنا، فأتينا
 على رجلٍ كَرِيهٍ الْمَرَاةِ، أَوْ كَأَكْرَهٍ مَا أَنْتَ رَأَيْتَ مَرَّأَى، فَإِذَا هُوَ عِنْدَهُ نَارٌ يَحْشُهَا وَيَسْعَى
 حَوْلَهَا. قُلْتُ لهما: ما هذا؟ قالوا لي: انطلق انطلق، فانطلقنا فأتينا على رَوْضَةٍ مُعْتَمَةٍ فِيهَا
 مِنْ كُلِّ نَوْرِ الرَّبِيعِ، وَإِذَا بَيْنَ ظَهْرِي الرَّوْضَةِ رَجُلٌ طَوِيلٌ لَا أَكَادُ أَرَى رَأْسَهُ طَوْلًا فِي
 السَّمَاءِ، وَإِذَا حَوْلَ الرَّجُلِ مِنْ أَكْثَرِ وَلَدَانٍ رَأَيْتُهُمْ قَطُ، قُلْتُ: ما هذا؟ وما هؤلاء؟ قالوا
 لي: انطلق انطلق، فانطلقنا، فأتينا إلى دَوْحَةٍ عَظِيمَةٍ لَمْ أَرْ دَوْحَةً قَطُ أَعْظَمَ مِنْهَا، وَلَا
 أَحْسَنَ! قالوا لي: اِرْقَ فِيهَا، فَارْتَقَيْنَا فِيهَا إِلَى مَدِينَةٍ مَبْنِيَةٍ بِلَبَنٍ ذَهَبٍ وَلَبَنٍ فَضَّةٍ، فَاتَيْنَا بَابَ
 الْمَدِينَةِ فَاسْتَفْتَحْنَا، فَفُتِحَ لَنَا، فَدَخَلْنَاهَا، فَتَلَقَّانِ رِجَالٌ شَطْرَ مَنْ خَلَقَهُمْ كَأَحْسَنَ مَا أَنْتَ
 رَأَيْتَ! وَشَطْرَ مِنْهُمْ كَأَفْجَحَ مَا أَنْتَ رَأَيْتَ! قالوا لهم: اذهبوا ففَعُوا فِي ذَلِكَ النَّهْرِ، وَإِذَا هُوَ نَهْرٌ
 مُعْتَرِضٌ يَجْرِي كَأَنَّ مَاءَهُ الْمَحْضُ فِي الْبَيَاضِ، فَذَهَبُوا فَوَقَعُوا فِيهِ. ثُمَّ رَجَعُوا إِلَيْنَا قَدْ ذَهَبَ
 ذَلِكَ السُّوءُ عَنْهُمْ، فَصَارُوا فِي أَحْسَنِ صُورَةٍ. قَالَ: قالوا لي: هذه جَنَّةُ عَدْنٍ، وَهَذَاكَ
 مَتَرْلُكٌ، فَسَمَّا بَصْرِي صُعْدًا، فَإِذَا قَصْرٌ مِثْلُ الرَّبَابَةِ الْبَيْضَاءِ. قالوا لي: هذاكَ مَتَرْلُكٌ؟ قُلْتُ
 لهما: بَارَكَ اللَّهُ فِيكُمَا، فَذَرَانِي فَأَدْخُلْهُ. قالوا: أما الآنَ فلا، وَأَنْتَ دَاخِلُهُ. قُلْتُ لهما:
 فَإِنِّي رَأَيْتُ مِنْذُ اللَّيْلَةِ عَجَبًا؟ فَمَا هَذَا الَّذِي رَأَيْتُ؟ قالوا لي: أَمَا إِنَّا سَنُخْبِرُكَ: أَمَّا الرَّجُلُ
 الْأَوَّلُ الَّذِي أَتَيْتَ عَلَيْهِ يَتْلُغُ رَأْسَهُ بِالْحَجَرِ، فَإِنَّهُ الرَّجُلُ يَأْخُذُ الْقُرْآنَ فَيَرْفُضُهُ، وَيَنَامُ عَنْ
 الصَّلَاةِ الْمَكْتُوبَةِ، وَأَمَّا الرَّجُلُ الَّذِي أَتَيْتَ عَلَيْهِ يُشْرِشِرُ شِدْقَهُ إِلَى قَفَاهُ، وَمَنْخَرَهُ إِلَى قَفَاهُ،
 وَعَيْنَهُ إِلَى قَفَاهُ، فَإِنَّهُ الرَّجُلُ يَغْدُو مِنْ بَيْتِهِ فَيَكْذِبُ الْكَذْبَةَ تَبْلُغُ الْآفَاقَ، وَأَمَّا الرِّجَالُ
 وَالنِّسَاءُ الْعُرَاةُ الَّذِينَ هُمْ فِي مِثْلِ بِنَاءِ التَّنُورِ، فَإِنَّهُمْ الزُّنَاةُ وَالزَّوَانِي، وَأَمَّا الرَّجُلُ الَّذِي أَتَيْتَ
 عَلَيْهِ يَسْبَحُ فِي النَّهْرِ، وَيُلْقِمُ الْحِجَارَةَ، فَإِنَّهُ آكِلُ الرِّبَا، وَأَمَّا الرَّجُلُ الْكَرِيهَ الْمَرَاةِ الَّذِي
 عِنْدَ النَّارِ يَحْشُهَا وَيَسْعَى حَوْلَهَا، فَإِنَّهُ مَالِكٌ خَازِنٌ جَهَنَّمَ، وَأَمَّا الرَّجُلُ الطَّوِيلُ الَّذِي فِي
 الرَّوْضَةِ، فَإِنَّهُ إِبْرَاهِيمُ، وَأَمَّا الْوِلْدَانُ الَّذِينَ حَوْلَهُ، فَكُلُّ مُؤَلَّودٍ مَاتَ عَلَى الْفِطْرَةِ» وَفِي رِوَايَةٍ

Dans la version d'Al Barqānī: «Tout enfant né dans la saine nature (l'Is-lam)». Certains Musulmans dirent: «S'agit-il aussi des enfants des idolâtres? O Messager de Dieu!». Le Messager de Dieu (BSDL) leur dit: «Et les enfants des idolâtres». Quant aux gens dont la moitié du corps était belle et l'autre moitié laide, ce sont des gens ayant mêlé une bonne œuvre à une autre mauvaise. Dieu leur a pardonné». (Rapporté par Al Boukhārī)

Dans une autre version d'Al Boukhārī: «J'ai vu cette nuit deux hommes venus à moi. Ils me sortirent pour m'emmener à une terre sainte». Puis il raconta son rêve et dit: «Nous marchâmes jusqu'à une fosse pareille à un four à pain. Elle se rétrécissait en haut et s'élargissait à sa base. Dans son fond flambait un feu. Quand les flammes montaient, ils montaient jusqu'à faillir en sortir; et quand les flammes baissaient, ils retournaient à son fond. Il y avait dans cette fosse des hommes et des femmes nus. Il dit entre autres: «Jusqu'à ce que nous arrivâmes à une rivière de sang (dans cette version le narrateur n'a pas douté). Il y avait un homme debout au milieu de la rivière et un autre sur son bord ayant devant lui un tas de pierres. L'homme se trouvant dans la rivière vint à lui. Chaque fois qu'il voulait sortir sur la berge, l'autre lui jetait une pierre qui s'installait dans sa bouche et le faisait ainsi retourner à son point de départ». Il dit encore: «Les deux Anges me firent grimper sur l'arbre. Ils me firent entrer dans une demeure à laquelle je n'avais jamais vu rien de plus beau. Il y avait dans cette maison des hommes vieux et des jeunes». Il dit: «Celui dont tu as vu scier la bouche, c'est un très grand menteur qui racontait un mensonge que d'autres propageaient à leur tour jusqu'à ce qu'il parvienne aux provinces lointaines. Il est tourmenté de cette façon jusqu'au jour de la résurrection». Il dit aussi: «Celui dont tu as vu fendre la tête, c'est un homme à qui Dieu avait enseigné le Coran mais qui ne le lisait pas la nuit et ne le mettait pas en pratique le jour. Il est ainsi torturé jusqu'au jour de la résurrection. La première demeure où tu es entré est celle du commun des Croyants et l'autre est celle des martyrs. Moi je suis Gabriel et celui-ci est Mikæl. Lève la tête» Je levai la tête et vis au-dessus de moi comme un nuage blanc. Ils me dirent: «C'est là-bas ta demeure». Je leur dis: «Laissez-moi entrer chez moi!». Ils dirent: «Il te reste encore du temps à vivre et, une fois que tu l'auras accompli, tu viendras à ta maison». (Rapporté par Al Boukhārī)

الْبَرْقَانِي: «وُلِدَ عَلَى الْفِطْرَةِ». فَقَالَ بَعْضُ الْمُسْلِمِينَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، وَأَوْلَادُ الْمَشْرِكِينَ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَأَوْلَادُ الْمَشْرِكِينَ، وَأَمَّا الْقَوْمُ الَّذِينَ كَانُوا شَطْرَ مِنْهُمْ حَسَنٌ، وَشَطْرَ مِنْهُمْ قَبِيحٌ، فَإِنَّهُمْ قَوْمٌ خَلَطُوا عَمَلًا صَالِحًا وَآخَرَ سَيِّئًا، تَجَاوَزَ اللَّهُ عَنْهُمْ» رواه البخاري.

وفي رواية له: «رَأَيْتُ اللَّيْلَةَ رَجُلَيْنِ أُتِيَانِي فَأَخْرَجَانِي إِلَى أَرْضٍ مُقَدَّسَةٍ» ثُمَّ ذَكَرَهُ وَقَالَ: «فَانْطَلَقْنَا إِلَى نَقَبٍ مِثْلِ التَّنُّورِ، أَعْلَاهُ ضَيْقٌ وَأَسْفَلُهُ وَاسِعٌ؛ يَتَوَقَّدُ تَحْتَهُ نَارًا، فَإِذَا ارْتَفَعَتْ ارْتَفَعُوا حَتَّى كَادُوا أَنْ يَخْرُجُوا، وَإِذَا خَمَدَتْ، رَجَعُوا فِيهَا، وَفِيهَا رَجُلٌ وَنِسَاءٌ عَرَاءٌ». وَفِيهَا: «حَتَّى أَتَيْنَا عَلَى نَهْرٍ مِنْ دَمٍ وَلَمْ يَشْكُ فِيهِ رَجُلٌ قَائِمٌ عَلَى وَسْطِ النَّهْرِ، وَعَلَى شَطِ النَّهْرِ رَجُلٌ، وَبَيْنَ يَدَيْهِ حِجَارَةٌ، فَأَقْبَلَ الرَّجُلُ الَّذِي فِي النَّهْرِ، فَإِذَا أَرَادَ أَنْ يَخْرُجَ، رَمَى الرَّجُلُ بِحَجَرٍ فِي فِيهِ، فَرَدَّهُ حَيْثُ كَانَ، فَجَعَلَ كُلُّمَا جَاءَ لِيَخْرُجَ جَعَلَ يَرْمِي فِي فِيهِ بِحَجَرٍ، فَرَجَعَ كَمَا كَانَ». وَفِيهَا: «فَصَعِدَا بِي الشَّجَرَةَ، فَأَدْخَلَانِي دَارًا لَمْ أَرَقُطُ أَحْسَنَ مِنْهَا، فِيهَا رَجُلٌ شُبُوحٌ وَشَبَابٌ». وَفِيهَا: «الَّذِي رَأَيْتُهُ يُشَدُّ شِدْقُهُ فَكَذَّابٌ، يُحَدِّثُ بِالْكَذْبَةِ فَتُحْمَلُ عَنْهُ حَتَّى تَبْلُغَ الْآفَاقَ، فَيُصْنَعُ بِهِ مَا رَأَيْتُ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ». وَفِيهَا: «الَّذِي رَأَيْتُهُ يُشَدُّ رَأْسُهُ فَرَجُلٌ عَلَّمَهُ اللَّهُ الْقُرْآنَ، فَنَامَ عَنْهُ بِاللَّيْلِ، وَلَمْ يَعْمَلْ فِيهِ بِالنَّهَارِ، فَيَفْعَلُ بِهِ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ، وَالِدَارُ الْأُولَى الَّتِي دَخَلْتَ دَارَ عَامَةِ الْمُؤْمِنِينَ، وَأَمَّا هَذِهِ الدَّارُ فَدَارُ الشُّهَدَاءِ، وَأَنَا جِبْرِيلُ، وَهَذَا ميكائيلُ، فَارْفَعُ رَأْسَكَ، فَرَفَعْتُ رَأْسِي، فَإِذَا فَوْقِي مِثْلُ السَّحَابِ، قَالَا: ذَاكَ مَتْرَلُكَ، قُلْتُ: دَعَانِي أَدْخُلَ مَتْرَلِي، قَالَا: إِنَّهُ بَقِيَ لَكَ عُمُرٌ لَمْ تَسْتَكْمِلْهُ، فَلَوْ اسْتَكْمَلْتَهُ، أَتَيْتَ مَتْرَلَكَ» رواه البخاري.

قوله: «يُثْلَغُ رَأْسُهُ» هو بالثاء المثلثة والغين المعجمة، أي: يَشْدَحُهُ وَيَشْقُهُ. قوله «يتدهده» أي: يتدحرج. و«الكُلُوبُ» بفتح الكاف وضم اللام المشددة، وهو معروف. قوله «فيشرشر» أي: يَقْطَعُ. قوله «ضَوْضَوْا» وهو بضادين معجمتين، أي: صاحوا. قوله «فيفغر» هو بالفاء والغين المعجمة، أي: يفتح. قوله «المرأة» هو بفتح الميم، أي: الْمَنْظَرُ. قوله «يحشها» هو بفتح الياء وضم الحاء المهملة والشين المعجمة، أي: يوقدها. قوله «روضة معمة» هو بضم الميم وإسكان العين وفتح التاء وتشديد الميم، أي: وافية النَّبَاتِ طويلته. قوله «دوحة» وهي بفتح الدال وإسكان الواو وبالحاء المهملة: وهي الشجرة الكبيرة. قوله

261 – Quel est le mensonge permis?

Sache que, si le mensonge est essentiellement interdit, il est toutefois permis dans certains cas et sous certaines conditions que nous avons bien exposées dans le livre «des évocations». Nous disons en résumé que la parole est un moyen d'atteindre certains buts visés. Dans tout but noble qu'on peut atteindre sans recourir au mensonge, il est interdit de mentir. Mais, quand on ne peut y parvenir que par le mensonge, il est alors permis de mentir. Selon que le but recherché soit simplement autorisé, le mensonge y est autorisé; et selon que ce but soit obligatoire, le mensonge devient lui aussi obligatoire. Quand par exemple un Musulman se cache pour fuir un injuste voulant le tuer ou lui prendre son argent, quand il a caché son argent et que quelqu'un est interrogé sur lui, il est de son devoir de mentir pour le cacher. C'est aussi lorsque quelqu'un détient un dépôt qu'un injuste veut lui prendre, il doit lui mentir en lui disant qu'il ne l'a pas. Mais la solution la meilleure serait de donner une réponse équivoque, c'est-à-dire de s'arranger pour dire une chose où il ne ment pas dans le fond quoique ce soit un mensonge dans la forme selon ce que comprend son vis-à-vis. Mais, même si on ne recourt pas à cette astuce, on ne commet aucun interdit en mentant.

Les docteurs de la religion basent cette permission de mentir sur le Ḥadith d'Oummu Koulthūm (DAS) qui rapporte: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Le vrai menteur n'est pas celui qui ramène la paix entre les deux ennemis en disant à chacun d'eux: «Untel a dit du bien de toi». (URA)

Moslem ajoute dans sa version: «Oummu Koulthūm (DAS) a dit: «Je ne l'ai jamais vu autoriser le mensonge que dans ces trois cas: dans la guerre. Pour réconcilier les gens. Dans ce que dit l'homme à sa femme et la femme à son mari».

«الْمَحْضُ» هو بفتح الميم وإسكان الحاء المهملة وبالضاد المعجمة : وهو اللبن. قوله «فسما بصري» أي : ارتفع . و«صُعْدًا» بضم الصاد والعين ، أي : مرتفعًا . و«الربابة» بفتح الراء وبالباء الموحدة مكررة ، وهي السحابة .

261 - باب بيان ما يجوز من الكذب

اعْلَمْ أَنَّ الْكَذِبَ ، وَإِنْ كَانَ أَصْلُهُ مُحَرَّمًا ، فَيَجُوزُ فِي بَعْضِ الْأَحْوَالِ بِشُرُوطٍ قَدْ أَوْضَحْتُهَا فِي كِتَابِ : «الْأَذْكَارِ» ، وَمُخْتَصَرُ ذَلِكَ : أَنَّ الْكَلَامَ وَسِيلَةٌ إِلَى الْمَقَاصِدِ ، فَكُلُّ مَقْصُودٍ مَحْمُودٍ يُمَكِّنُ تَحْصِيلَهُ بِغَيْرِ الْكَذِبِ يَحْرُمُ الْكَذِبُ فِيهِ ، وَإِنْ لَمْ يُمْكِنُ تَحْصِيلُهُ إِلَّا بِالْكَذِبِ ، جَازَ الْكَذِبُ . ثُمَّ إِنْ كَانَ تَحْصِيلُ ذَلِكَ الْمَقْصُودِ مُبَاحًا كَانَ الْكَذِبُ مُبَاحًا ، وَإِنْ كَانَ وَاجِبًا ، كَانَ الْكَذِبُ وَاجِبًا . فَإِذَا اخْتَفَى مُسْلِمٌ مِنْ ظَالِمٍ يَرِيدُ قَتْلَهُ ، أَوْ أَخَذَ مَالَهُ ، وَأَخْفَى مَالَهُ ، وَسُئِلَ إِنْسَانٌ عَنْهُ ، وَجَبَ الْكَذِبُ بِإِخْفَائِهِ ، وَكَذَا لَوْ كَانَ عِنْدَهُ وَدِيعَةٌ ، وَأَرَادَ ظَالِمٌ أَخْذَهَا ، وَجَبَ الْكَذِبُ بِإِخْفَائِهَا . وَالْأَخُوطُ فِي هَذَا كُلُّهُ أَنَّ يُورِي ، وَمَعْنَى التَّوْرِيَةِ : أَنَّ يَقْصِدَ بِعِبَارَتِهِ مَقْصُودًا صَحِيحًا لَيْسَ هُوَ كَاذِبًا بِالنِّسْبَةِ إِلَيْهِ ، وَإِنْ كَانَ كَاذِبًا فِي ظَاهِرِ اللَّفْظِ ، وَبِالنِّسْبَةِ إِلَى مَا يَفْهَمُهُ الْمُخَاطَبُ ، وَلَوْ تَرَكَ التَّوْرِيَةَ وَأَطْلَقَ عِبَارَةَ الْكَذِبِ ، فَلَيْسَ بِحَرَامٍ فِي هَذَا الْحَالِ .

وَاسْتَدَلَّ الْعُلَمَاءُ لِحُجُوزِ الْكَذِبِ فِي هَذَا الْحَالِ بِحَدِيثِ أُمِّ كُلْثُومٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّهَا سَمِعَتْ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «لَيْسَ الْكَذَّابُ الَّذِي يُصْلِحُ بَيْنَ النَّاسِ ، فَيَنْمِي خَيْرًا أَوْ يَقُولُ خَيْرًا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

زَادَ مُسْلِمٌ فِي رِوَايَةِ : «قَالَتْ أُمُّ كُلْثُومٍ : وَلَمْ أَسْمَعْهُ يُرَخِّصُ فِي شَيْءٍ مِمَّا يَقُولُ النَّاسُ إِلَّا فِي ثَلَاثٍ ؛ تَغْنِي : الْحَرْبَ ، وَالْإِصْلَاحَ بَيْنَ النَّاسِ ، وَحَدِيثَ الرَّجُلِ امْرَأَتَهُ ، وَحَدِيثَ الْمَرْأَةِ زَوْجَهَا .

262 – L'exhortation à être circonspect dans tout ce qu'on dit et raconte

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 17 – verset 36*: «Ne te laisse pas aller à ce dont tu n'as aucune science».

2. *Chapitre 50 – verset 18*: «Il ne prononce pas une parole sans qu'il n'ait à ses côtés un observateur très bien prédisposé (à ce rôle)».

1547. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Il suffit à l'homme pour être menteur de rapporter tout ce qu'il entend». (Rapporté par Moslem)

1548. Selon Samoura (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui rapporte un Ḥadīth soi-disant de ma part alors qu'il sait qu'il n'est pas de moi, celui-là fait partie des menteurs». (Rapporté par Moslem)

1549. Asmā' (DAS) rapporte qu'une femme a dit: «O Messenger de Dieu! J'ai une co-épouse. Est-ce que je commets un péché en lui faisant croire que mon mari m'accorde plus d'égards qu'il ne le fait en réalité?» Le Prophète (BSDL) lui dit: «Celui qui se vante de recevoir des égards qu'il ne reçoit pas en réalité, est comme celui qui porte à tort la tenue d'une corporation à laquelle il n'appartient pas».

263 – La démonstration de l'interdiction absolue de tout faux témoignage

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 22 – verset 30*: «Evitez de parler en pur mensonge».

2. *Chapitre 17 – verset 36*: «Ne te laisse pas aller à ce dont tu n'as aucune science».

3. *Chapitre 50 – verset 18*: «Il ne prononce pas une parole sans qu'il n'ait à ses côtés un observateur bien prédisposé (à ce rôle)».

4. *Chapitre 25 – verset 72*: «Ceux qui ne font pas de faux témoignages».

5. *Chapitre 89 – verset 14*: «Ton Seigneur ne laisse rien échapper à Son observation vigilante».

1550. Selon Abou Bakra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Voulez-vous que je vous dise quel est le plus grand péché?» Nous dîmes: «Nous voulons

262 - باب الحث على التثبت فيما يقوله ويحكيه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ﴾ [الإسراء: 36].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿مَا يَلْفِظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ﴾ [ق: 18].

1547. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «كَفَى بِالْمَرْءِ كَذِبًا أَنْ يُحَدِّثَ بِكُلِّ مَا سَمِعَ» رواه مسلم.

1548. وَعَنْ سَمُرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ حَدَّثَ عَنِّي بِحَدِيثٍ يَرَى أَنَّهُ كَذِبٌ، فَهُوَ أَحَدُ الْكَاذِبِينَ» رواه مسلم.

1549. وَعَنْ أَسْمَاءَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ امْرَأَةً قَالَتْ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ لِي ضَرَّةَ فَهَلْ عَلَيَّ جُنَاحٌ إِنْ تَشَبَعْتُ مِنْ زَوْجِي غَيْرَ الَّذِي يُعْطِينِي؟ فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «الْمُتَشَبِعُ بِمَا لَمْ يُعْطَ كَلَابِسَ ثَوْبِي زُورٌ». مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«الْمُتَشَبِعُ»: هُوَ الَّذِي يُظْهَرُ الشَّبَحَ وَلَيْسَ بِشَبْعَانَ، وَمَعْنَاهُ هُنَا: أَنَّهُ يُظْهَرُ أَنَّهُ حَصَلَ لَهُ فَضِيلَةٌ وَلَيْسَتْ حَاصِلَةً. وَ«لَابَسَ ثَوْبِي زُورٌ» أَي: ذِي زُورٍ، وَهُوَ الَّذِي يُزَوِّرُ عَلَى النَّاسِ، بَأَن يَتَرَتَّبُ بَزْيَ أَهْلِ الزُّهْدِ أَوِ الْعِلْمِ أَوِ الثَّرْوَةِ، لِيُغْتَرَّ بِهِ النَّاسُ وَلَيْسَ هُوَ بِتِلْكَ الصِّفَةِ. وَقِيلَ غَيْرُ ذَلِكَ وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

263 - باب بيان غلط تحريم شهادة الزور

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَاجْتَنِبُوا قَوْلَ الزُّورِ﴾ [الحج: 30].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ﴾ [الإسراء: 36].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿مَا يَلْفِظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ﴾ [ق: 18].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّ رَبَّكَ لَبَالْمِرْصَادِ﴾ [الفجر: 14].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَالَّذِينَ لَا يَشْهَدُونَ الزُّورَ﴾ [الفرقان: 72].

1550. وَعَنْ أَبِي بَكْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَلَا

bien, ô Messenger de Dieu!» Il dit: «Le fait d'associer quoi que ce soit à Dieu. Le manque de piété filiale...» Il était appuyé sur quelque chose et il se redressa pour dire: «... et surtout le parler mensonger et le faux témoignage». Il ne cessa pas de le répéter au point que nous dîmes: «Il aurait été préférable qu'il gardât le silence». (URA)

264 – L'interdiction de maudire une personne en particulier ou une bête

1551. Selon Abou Zeyd Ibn Thābet Ibn Aḍḍahāk Al Anṣārī (DAS) qui avait pris part à l'allégeance dite d'Arraḍwān (an VI), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Celui qui affirme mensongèrement et en connaissance de cause que, s'il ment, il fait partie de telle communauté autre que l'Islam, en fait effectivement partie. Celui qui se suicide avec quelque chose, sera tourmenté avec cette même chose le jour de la résurrection. L'homme n'a pas le droit de faire un vœu sur ce qui ne lui appartient pas. Maudire le Croyant est comme le tuer». (URA)

1552. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Il n'appartient pas à celui qui s'attache fermement à la vérité d'être maudisseur». (Rapporté par Moslem)

1553. Selon Abouddardā' (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Les maudisseurs invétérés ne seront, le jour de la résurrection, ni intercesseurs, ni témoins». (Rapporté par Moslem)

1554. Selon Samoura Ibn Joundab (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Ne vous maudissez pas les uns les autres en vous souhaitant la malédiction de Dieu ou Sa colère ou l'Enfer». (Rapporté par Abou Dawūd)

1555. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Le Croyant n'est pas celui qui jette le doute sur la bonne réputation des autres, ni le maudisseur invétéré, ni le grossier». (Rapporté par Attirmidhi)

1556. Selon Abouddardā' (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Quand l'homme maudit quelque chose, sa malédiction monte au ciel, mais les portes du ciel se ferment devant elle. Elle retourne alors à la terre et en trouve aussi les portes fermées. Puis elle se cherche un passage à droite et à gauche et n'en trouve aucun. Elle revient alors à celui qui a été maudit, s'il la mérite, sinon elle retombe sur celui qui l'a proférée». (Rapporté par Abou Dawūd)

أُنْبِئُكُمْ بِأَكْبَرِ الْكَبَائِرِ؟» قُلْنَا: بَلَى يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ: «الْإِشْرَاكُ بِاللَّهِ، وَعُقُوقُ الْوَالِدَيْنِ» وَكَانَ مُتَكِنًا فَجَلَسَ، فَقَالَ: «أَلَا وَقَوْلُ الزُّورِ!» فَمَا زَالَ يُكْرِّرُهَا حَتَّى قُلْنَا: لَيْتَهُ سَكَتَ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

264 - باب تحريم لعن إنسان بعينه أو دابة

1551. عَنْ أَبِي زَيْدٍ ثَابِتِ بْنِ الضَّحَّاكِ الْأَنْصَارِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -، وَهُوَ مِنْ أَهْلِ بَيْعَةِ الرِّضْوَانِ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ حَلَفَ عَلَى يَمِينٍ بِمِلَّةٍ غَيْرِ الْإِسْلَامِ كَاذِبًا مُتَعَمِّدًا، فَهُوَ كَمَا قَالَ، وَمَنْ قَتَلَ نَفْسَهُ بِشَيْءٍ، عُدِبَ بِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَلَيْسَ عَلَى رَجُلٍ نَذْرٌ فِيمَا لَا يَمْلِكُهُ، وَلَعْنُ الْمُؤْمِنِ كَقَتْلِهِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1552. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَنْبَغِي لِصِدِّيقٍ أَنْ يَكُونَ لَعْنًا» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1553. وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَكُونُ اللَّعَّانُونَ شَفْعَاءَ، وَلَا شُهَدَاءَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1554. وَعَنْ سَمُرَةَ بْنِ جُنْدُبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَلَاعَنُوا بِالْعَنَةِ اللَّهِ، وَلَا بِغَضَبِهِ، وَلَا بِالنَّارِ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

1555. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَيْسَ الْمُؤْمِنُ بِالطَّعَّانِ، وَلَا اللَّعَّانِ، وَلَا الْفَاحِشِ، وَلَا الْبَذِيٍّ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

1556. وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنْ الْعَبْدَ إِذَا لَعَنَ شَيْئًا، صَعِدَتِ اللَّعْنَةُ إِلَى السَّمَاءِ، فَتُغْلَقُ أَبْوَابُ السَّمَاءِ دُونَهَا، ثُمَّ تَهْبِطُ إِلَى الْأَرْضِ، فَتُغْلَقُ أَبْوَابُهَا دُونَهَا، ثُمَّ تَأْخُذُ يَمِينًا وَشِمَالًا، فَإِذَا لَمْ تَجِدْ مَسَاغًا رَجَعَتْ إِلَى الَّذِي لَعَنَ، فَإِنْ كَانَ أَهْلًا لِذَلِكَ، وَإِلَّا رَجَعَتْ إِلَى قَائِلِهَا» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ.

1557. ‘Imrān Ibn Al Ḥouṣayn (DAS) rapporte: «Durant l’un des voyages du Messager de Dieu (BSDL), voilà qu’une femme des Anṣārs, montée sur une chamelle, fut mise à bout par son comportement et la maudit. Le Messager de Dieu (BSDL) entendit cela et dit: «Prenez ce que porte cette chamelle et abandonnez-la car elle est désormais maudite». ‘Imrān dit: «Il me semble encore la voir errer parmi les gens sans que personne ne pense à la prendre». (Rapporté par Moslem)

1558. Abou Baraza Al Aslamī (DAS) rapporte: «Alors qu’une jeune femme était sur une chamelle portant une partie des bagages de ses compagnons, elle vit tout à coup le Prophète alors que le sentier de montagne devenait trop étroit pour toute la caravane. Elle cria donc à sa chamelle: «Mais avance donc! Seigneur Dieu, maudis-la!». Le Prophète (BSDL) dit alors: «Nous ne permettons pas à une chamelle maudite de nous accompagner dans notre voyage». (Rapporté par Moslem)

Sache que le sens de ce Ḥadīth pourrait poser des problèmes alors qu’il n’y en a aucun. On a voulu simplement dire par là que cette chamelle n’a plus le droit de faire partie de la caravane du Prophète (BSDL). Cependant il n’est nullement interdit de la vendre, de l’égorger ou de la monter ailleurs qu’en compagnie du Prophète (BSDL). Donc tout cela et toute chose pareille sont permis à l’exception de la compagnie du Prophète (BSDL). Tous ces comportements étaient permis. On en a interdit certains et le reste demeure comme il était. Dieu sait mieux que tous.

265 – Où il est permis de maudire les auteurs d’actes de désobéissance à Dieu sans les nommer personnellement

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 11 – verset 18:* «Que la malédiction de Dieu frappe les Injustes!».
2. *Chapitre 7 – verset 44:* «A ce moment-là retentit entre eux cet appel: «Maudits soient les Injustes!».

Il a été bien authentifié que le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Que Dieu maudisse celle qui place la perruque et celle pour qui elle est placée». Il a dit aussi: «Que Dieu maudisse le mangeur d’intérêts (l’usurier)». Il a dit encore: «Que Dieu maudisse ceux qui représentent les êtres vivants». (Il s’agit sans doute des sculpteurs et autres dessinateurs d’images «saintes»). «Que Dieu maudisse celui qui déplace frauduleusement les bornes d’un terrain». «Que Dieu maudisse celui qui amène les autres à maudire ses deux géniteurs». «Que Dieu maudisse celui qui sacrifie une bête à autre que Dieu». «Que Dieu maudisse celui qui introduit à Médine une mauvaise innovation ou qui y héberge celui qui l’introduit. Qu’il soit maudit de Dieu, des Anges et de l’Humanité entière». Seigneur Dieu! Maudis les tribus de Ri‘lan, de Dhakwān et ‘Oṣṣya car elles ont désobéi à Dieu et à Son

1557. وعن عمران بن الحصين - رضي الله عنهما - قال: بينما رسول الله ﷺ في بعض أسفاره، وامرأة من الأنصار على ناقه، فصجرت، فلعتها، فسمع ذلك رسول الله ﷺ فقال: «خذوا ما عليها ودعوها؛ فإنها ملعونة». قال عمران: فكأنني أراها الآن تمشي في الناس ما يعرض لها أحد. رواه مسلم.

1558. وعن أبي بركة نضلة بن عبيد الأسلمي - رضي الله عنه - قال: بينما جارية على ناقه عليها بعض متاع القوم، إذ بصرت بالنبي ﷺ، وتضايق بهم الجبل، فقالت: حل، اللهم عنها. فقال النبي ﷺ: «لا تضاحينا ناقه عليها لعنة». رواه مسلم. قوله «حل» بفتح الحاء المهملة، وإسكان اللام، وهي كلمة لزجر الإبل. واعلم أن هذا الحديث قد يستشكل معناه، ولا إشكال فيه، بل المراد النهي أن تضاحيهم تلك الناقة، وليس فيه نهى عن بيعها وذبحها ورؤوبها في غير ضحية النبي ﷺ، بل كل ذلك وما سواه من التصرفات جائزة لا منع منه، إلا من مضاحيته ﷺ بها؛ لأن هذه التصرفات كلها كانت جائزة فمنع بعض منها، فبقي الباقي على ما كان. والله أعلم.

265 - باب جواز لعن بعض أصحاب المعاصي غير المعينين

قال الله تعالى: ﴿أَلَا لَعْنَةُ اللَّهِ عَلَى الظَّالِمِينَ﴾ [هود: 18]. وقال تعالى: ﴿فَأَذَنَ مُؤَذِّنٌ بَيْنَهُمْ أَنَّ لَعْنَةَ اللَّهِ عَلَى الظَّالِمِينَ﴾ [الأعراف: 44]. وثبت في الصحيح أن رسول الله ﷺ قال: «لعن الله الواصلة والمستوصلة»؛ وأنه قال: «لعن الله آكل الربا» وأنه لعن المصورين؛ وأنه قال: «لعن الله من غير منار الأرض» أي: حذودها؛ وأنه قال: «لعن الله السارق يسرق البيضة»؛ وأنه قال: «لعن الله من لعن والديه»، «ولعن الله من ذبح لغير الله»؛ وأنه قال: «من أحدث فيها حدثاً أو آوى محدثاً، فعليه لعنة الله والملائكة والناس أجمعين»؛ وأنه قال: «اللهم العن رعلاً، ودكوان وعصبة»؛ عصوا الله ورسوله» وهذه ثلاث قبائل من العرب؛ وأنه قال: «لعن الله

Messenger». «Que Dieu maudisse les Juifs; ils ont fait des tombes de leurs prophètes des lieux de prière». «Que Dieu maudisse ceux parmi les hommes qui prennent les apparences des femmes; et que Dieu maudisse celles parmi les femmes qui prennent les apparences des hommes».

Toutes ces expressions se trouvent dans les recueils authentifiés des Hadiths. Certaines sont dans les recueils d'Al Boukhâri et de Moslem, certaines autres dans l'un seulement de ces recueils. J'ai seulement visé la concision en faisant signe à ces Hadiths et j'en citerai la plupart dans les chapitres respectifs de ce livre, si Dieu vuet.

266 – L'interdiction d'insulter injustement le Musulman

Dieu le Très-Haut a dit:

«Ceux qui font du tort aux Croyants et aux Croyantes sans qu'ils n'aient rien fait, se sont réellement chargés d'un mensonge effronté et d'un péché évident». (*Chapitre 33 – verset 58*)

1559. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le fait d'injurier le Musulman est un acte de rébellion à Dieu, et le fait de le tuer est un acte de mécréance». (URA)

1560. Abou Dharr (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Toutes les fois que quelqu'un accuse un homme de dévergondage ou de mécréance, ces deux accusations se retournent contre lui si cet homme en est innocent». (Rapporté par Al Boukhâri)

1561. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand deux personnes échangent des injures, tout ce qu'elles disent retombe sur celle qui a commencé la première jusqu'à ce que l'autre devienne à son tour agresseur». (Rapporté par Moslem)

1562. Selon lui encore, on amena un jour au Prophète (BSDL) quelqu'un qui avait bu du vin. Il dit: «Frappez-le!». Abou Hourayra dit: «Certains d'entre nous le frappèrent de leur main, d'autres avec leur chaussure et d'autres avec leur vêtement. Une fois que cet homme s'en alla, quelques-uns dirent à son adresse: «Que Dieu te couvre d'opprobre!» Il leur dit: «Ne dites pas cela et n'aidez pas ainsi le Diable contre lui». (Rapporté par Al Boukhâri)

1563. Il a encore dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui accuse son esclave d'adultère recevra lui-même la peine des limites de Dieu (quatre vingts coups de fouet) le jour de la résurrection, à moins que son accusation ne soit vraie». (URA)

الْيَهُودَ اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ» ؛ وَأَنَّهُ «لَعَنَ الْمُتَشَبِّهِينَ مِنَ الرِّجَالِ بِالنِّسَاءِ ، وَالتَّشَبِّهَاتِ مِنَ النِّسَاءِ بِالرِّجَالِ» .

وَجَمِيعُ هَذِهِ الْأَفْظَاظِ فِي الصَّحِيحِ ، بَعْضُهَا فِي صَحِيحِي الْبُخَارِيِّ وَمُسْلِمٍ ، وَبَعْضُهَا فِي أَحَدِهِمَا ، وَإِنَّمَا قَصَدْتُ الْإِخْتِصَارَ بِالْإِشَارَةِ إِلَيْهَا ، وَسَأَذْكُرُ مُعْظَمَهَا فِي أَبْوَابِهَا مِنْ هَذَا الْكِتَابِ ، إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى .

266 - باب تحريم سبّ المسلم بغير حق

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا اكْتَسَبُوا فَقَدِ احْتَمَلُوا بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُبِينًا﴾ [الأحزاب : 58] .

1559 . وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «سِيَابُ الْمُسْلِمِ فُسُوقٌ ، وَقِتَالُهُ كُفْرٌ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1560 . وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «لَا يَرْمِي رَجُلٌ رَجُلًا بِالْفِسْقِ أَوْ الْكُفْرِ ، إِلَّا ارْتَدَّتْ عَلَيْهِ ، إِنْ لَمْ يَكُنْ صَاحِبَهُ كَذَلِكَ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

1561 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «الْمُتَسَابِّانِ مَا قَالَا فَعَلَى الْبَادِي مِنْهُمَا حَتَّى يَتَعَدِيَ الْمَظْلُومُ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

1562 . وَعَنْهُ قَالَ : أَتَيْ النَّبِيَّ ﷺ بِرَجُلٍ قَدْ شَرِبَ ، قَالَ : «اضْرِبُوهُ» قَالَ أَبُو هُرَيْرَةَ : فَمِنَّا الضَّارِبُ بِيَدِهِ ، وَالضَّارِبُ بِنَعْلِهِ ، وَالضَّارِبُ بِثَوْبِهِ . فَلَمَّا انْصَرَفَ ، قَالَ بَعْضُ الْقَوْمِ : أَخْزَاكَ اللَّهُ ، قَالَ ﷺ : «لَا تَقُولُوا هَذَا ، لَا تُعِينُوا عَلَيْهِ الشَّيْطَانُ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

1563 . وَعَنْهُ قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «مَنْ قَذَفَ مَمْلُوكَهُ بِالزَّنَى يُقَامُ عَلَيْهِ الْحَدُّ يَوْمَ الْقِيَامَةِ ، إِلَّا أَنْ يَكُونَ كَمَا قَالَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

267 – L'interdiction d'insulter les morts sans juste raison ou sans viser une utilité légitime

Il s'agit entre autres de ne pas les suivre dans leurs mauvaises innovations ou dans leur dévergondage ou autre chose pareille. Le verset coranique et les Ḥadiths cités au chapitre précédent s'y rapportent aussi.

1564. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «N'insultez pas les morts car ils sont déjà arrivés à la conséquence de leurs œuvres». (Rapporté par Al Boukhāri)

268 – L'interdiction de faire du tort au autres

Dieu le Très-Haut a dit:

«Ceux qui font du tort aux Croyants et aux Croyantes sans qu'ils n'aient rien fait, se sont réellement chargés d'un mensonge effronté et d'un péché évident». (*Chapitre 33 – verset 58*)

1565. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le vrai Musulman est celui dont les gens sont à l'abri de sa langue et de sa main. Le vrai exilé (de la Mecque) est celui qui fuit tout ce que Dieu a interdit». (URA)

1566. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui aimerait être écarté du Feu et introduit au Paradis, que l'heure de sa mort vienne cependant qu'il croit en Dieu et au jour ultime et qu'il fasse aux autres ce qu'il aimerait bien qu'on lui fasse à lui-même». (Rapporté par Moslem)

269 – L'interdiction de se détester les uns les autres, de rompre les liens d'amitié et de se tourner le dos

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 49 – verset 10*: «Les Croyants ne sont que des frères».

2. *Chapitre 5 – verset 54*: «Doux et humbles avec les Croyants, durs et fiers avec les Mécréants».

3. *Chapitre 48 – verset 29*: «Moḥammad est le Messenger de Dieu et ceux qui sont avec lui sont durs avec les Mécréants et cléments entre eux».

267 - باب تحريم سبّ الأموات بغير حقٍّ ومصلحة شرعية

وَهُوَ التَّحْذِيرُ مِنَ الْاِقْتِدَاءِ بِهِ فِي بِدْعَتِهِ، وَفَسْقِهِ، وَنَحْوِ ذَلِكَ؛ وَفِيهِ الْآيَةُ وَالْأَحَادِيثُ السَّابِقَةُ فِي الْبَابِ قَبْلَهُ.

1564. وعن عائشة - رضي الله عنها - قالت: قال رسول الله ﷺ: «لا تسبوا الأموات: فَإِنَّهُمْ قَدْ أَفْضَوْا إِلَى مَا قَدَّمُوا» رواه البخاري.

268 - باب النهي عن الإيذاء

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا اكْتَسَبُوا فَقَدْ احْتَمَلُوا بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُبِينًا﴾ [الأحزاب: 58].

1565. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص - رضي الله عنهما - قال: قال رسول الله ﷺ: «الْمُسْلِمُ مَنْ سَلِمَ الْمُسْلِمُونَ مِنْ لِسَانِهِ وَيَدِهِ، وَالْمُهَاجِرُ مَنْ هَجَرَ مَا نَهَى اللَّهُ عَنْهُ» متفق عليه.

1566. وعنه قال: قال رسول الله ﷺ: «مَنْ أَحَبَّ أَنْ يُزَحَّحَ عَنِ النَّارِ، وَيُدْخَلَ الْجَنَّةَ، فَلْتَأْتِهِ مِيتَتُهُ وَهُوَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ، وَلَيَأْتِيَ إِلَى النَّاسِ الَّذِي يُحِبُّ أَنْ يُؤْتَى إِلَيْهِ» رواه مسلم.

وَهُوَ بَعْضُ حَدِيثٍ طَوِيلٍ سَبَقَ فِي بَابِ طَاعَةِ وَلَاؤِ الْأُمُورِ.

269 - باب النهي عن التباغض والتقاطع والتدابير

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ﴾ [الحجرات: 10].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿أَذِلَّةٌ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٌ عَلَى الْكَافِرِينَ﴾ [المائدة: 54].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ، وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ، رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ﴾ [الفتح: 29].

1567. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Ne vous détestez pas, ne soyez pas envieux les uns des autres, ne vous tournez pas le dos, ne rompez pas vos liens d'amitié et soyez frères, ô esclaves de Dieu! Il n'est pas permis au Musulman de fuir son frère plus de trois jours». (URA)

1568. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Les portes du Paradis sont ouvertes tous les lundis et les jeudis. On absout alors toute personne n'associant rien à Dieu sauf quelqu'un qui a quelqu'animosité pour son frère. On dit: «Remettez l'absolution de ces deux-là jusqu'à ce qu'ils se réconcilient». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version: «Les œuvres sont exposées tous les lundis et tous les jeudis...»

270 – L'interdiction de l'envie qui consiste à souhaiter la disparition d'un bien de l'autre monde ou de celui-ci dont jouit la personne enviée

Dieu le Très-Haut a dit:

«Est-ce qu'ils envient les gens pour ce que Dieu leur a donné de Sa générosité?» (*Chapitre 4 – verset 54*)

1569. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Méfiez-vous de l'envie car l'envie mange les bonnes actions comme le feu mange le bois (ou l'herbe)». (Rapporté par Abou Dawūd)

271 – L'interdiction de s'espionner ou d'être aux écoutes de celui qui n'aime pas qu'on l'écoute

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 49 – verset 12*: «...et ne vous espionnez pas».

2. *Chapitre 33 – verset 58*: «Ceux qui font du tort aux Croyants et aux Croyantes sans qu'ils n'aient rien fait, se sont réellement chargés d'un mensonge effronté et d'un péché évident».

1570. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Méfiez-vous de la présomption car la présomption est le parler le plus mensonger.

1567. وعن أنس - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «لَا تَبَاغَضُوا، وَلَا تَحَاسَدُوا، وَلَا تَدَابَرُوا، وَلَا تَقَاطَعُوا، وَكُونُوا عِبَادَ اللَّهِ إِخْوَانًا، وَلَا يَحِلُّ لِمُسْلِمٍ أَنْ يَهْجُرَ أَخَاهُ فَوْقَ ثَلَاثٍ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1568. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «تُفْتَحُ أَبْوَابُ الْجَنَّةِ يَوْمَ الْاِثْنَيْنِ وَيَوْمَ الْخَمِيسِ، فَيُغْفَرُ لِكُلِّ عَبْدٍ لَا يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا، إِلَّا رَجُلًا كَانَتْ بَيْنَهُ وَبَيْنَ أَخِيهِ شَحْنَاءُ» فَيُقَالُ: أَنْظِرُوا هَذَيْنِ حَتَّى يَصْطَلِحَا! أَنْظِرُوا هَذَيْنِ حَتَّى يَصْطَلِحَا! «رواه مسلم».

وفي رواية له: «تُعْرَضُ الْأَعْمَالُ فِي كُلِّ يَوْمٍ خَمِيسٍ وَاِثْنَيْنِ» وَذَكَرَ نَحْوَهُ.

270 - باب تحريم الحسد

وَهُوَ تَمَنِّي زَوَالِ النِّعْمَةِ عَنْ صَاحِبِهَا: سَوَاءٌ كَانَتْ نِعْمَةً دِينٍ أَوْ دُنْيَا.

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿أَمْ يَحْسَدُونَ النَّاسَ عَلَى مَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ﴾ [النساء: 54].

وَفِيهِ حَدِيثُ أَنَسٍ السَّابِقُ فِي الْبَابِ قَبْلَهُ.

1569. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «يَا كُفْرُ وَالْحَسَدُ؛ فَإِنَّ الْحَسَدَ يَأْكُلُ الْحَسَنَاتِ كَمَا تَأْكُلُ النَّارُ الْحَطَبَ»، أَوْ قَالَ: الْعُشْبُ «رواه أبو داود».

271 - باب النهي عن التجسس والتسمّع لكلام من يكره استماعه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَلَا تَجَسَّسُوا﴾ [الحجرات: 12].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا اكْتَسَبُوا فَقَدِ احْتَمَلُوا بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُبِينًا﴾ [الأحزاب: 58].

1570. وعن أبي هريرة - رضي الله عنه - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يَا كُفْرُ

N'employez pas vos cinq sens à la recherche des défauts des autres et ne vous espionnez pas. Bannissez entre vous toute concurrence déloyale, toute envie et toute haine. Ne vous tournez pas le dos les uns aux autres et soyez frères, ô esclaves de Dieu! Le Musulman est le frère du Musulman: il ne lui fait pas d'injustice, ne lui refuse pas son soutien et ne le méprise pas. La piété est ici (désignant sa poitrine). Il suffit à l'homme pour être mauvais de mépriser son frère musulman. Tout le Musulman est interdit au Musulman: son sang, son honneur et ses biens. Dieu ne regarde pas vos corps, ni vos images, ni vos actions, mais Il regarde vos cœurs».

Dans une autre version: «Ne vous enviez pas les uns les autres, ne vous haïssez pas, ne vous espionnez pas, n'employez pas vos cinq sens à la recherche des défauts des autres, ne faites pas de fausses enchères et soyez frères, ô esclaves de Dieu!»

Dans une troisième version: «Ne rompez pas les liens d'amitié qui vous unissent, ne vous tournez pas le dos les uns aux autres, ne vous haïssez pas, ne vous enviez pas et soyez frères, ô esclaves de Dieu!»

Dans une quatrième version: «Ne vous fuyez pas les uns les autres et que certains d'entre vous ne viennent pas casser le marché d'autrui par de la surenchère». (Rapporté par Moslem et Al Boukhâri)

1571. Mou'âwiya (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Si tu te mets à la recherche des défauts des Musulmans, tu les corromps, ou tu n'es pas loin de le faire». (Rapporté par Abou Dawūd)

1572. On rapporte qu'on amena une fois à Ibn Mas'ūd (DAS) un homme alors que des gouttes de vin ruisselaient de sa barbe. Il leur dit: «On nous a interdit d'espionner les autres mais, quand nous paraît une preuve évidente, nous appliquons le châtement adéquat». (Rapporté par Abou Dawūd)

272 – L'interdiction de donner aux Musulmans le mauvais préjugé sans que ce soit nécessaire

Dieu le Très-Haut a dit:

«O vous qui avez cru! Évitez beaucoup de conjectures (soupçons), certaines conjectures sont un péché». (*Chapitre 49 – verset 12*)

1573. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Méfiez-vous de la présomption car la présomption est le parler le plus mensonger». (URA)

وَالظَّنَّ، فَإِنَّ الظَّنَّ أَكْذَبُ الْحَدِيثِ، وَلَا تَحَسَّسُوا، وَلَا تَجَسَّسُوا، وَلَا تَنَافَسُوا، وَلَا تَحَاسَدُوا، وَلَا تَبَاغَضُوا، وَلَا تَدَابَرُوا، وَكُونُوا عِبَادَ اللَّهِ إِخْوَانًا كَمَا أَمَرَكُمْ. الْمُسْلِمُ أَخُو الْمُسْلِمِ، لَا يَظْلِمُهُ، وَلَا يَخْذُلُهُ، وَلَا يَحْقِرُهُ، التَّقْوَى هَهُنَا، التَّقْوَى هَهُنَا» وَيُشِيرُ إِلَى صَدْرِهِ «بِحَسَبِ امْرَأٍ مِنَ الشَّرِّ أَنْ يَحْقِرَ أَخَاهُ الْمُسْلِمَ، كُلُّ الْمُسْلِمِ عَلَى الْمُسْلِمِ حَرَامٌ: دَمُهُ، وَعَرَضُهُ، وَمَالُهُ، إِنَّ اللَّهَ لَا يَنْظُرُ إِلَى أَجْسَادِكُمْ، وَلَا إِلَى صُورِكُمْ، وَلَكِنْ يَنْظُرُ إِلَى قُلُوبِكُمْ وَأَعْمَالِكُمْ».

وفي رواية: «لا تَحَاسَدُوا، وَلَا تَبَاغَضُوا، وَلَا تَجَسَّسُوا، وَلَا تَحَسَّسُوا، وَلَا تَنَاجَشُوا وَكُونُوا عِبَادَ اللَّهِ إِخْوَانًا».

وفي رواية: «لا تَقَاطَعُوا، وَلَا تَدَابَرُوا، وَلَا تَبَاغَضُوا، وَلَا تَحَاسَدُوا، وَكُونُوا عِبَادَ اللَّهِ إِخْوَانًا».

وفي رواية: «لا تَهَاجَرُوا وَلَا يَبِعْ بَعْضُكُمْ عَلَى بَعْضٍ».

رواه مسلم بكل الروايات، وروى البخاري أكثرها.

1571. وَعَنْ مُعَاوِيَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّكَ إِنْ أَتَبْتَ عَوْرَاتِ الْمُسْلِمِينَ أَفْسَدْتَهُمْ، أَوْ كِدْتَ أَنْ تُفْسِدَهُمْ» حَدِيثٌ صَحِيحٌ، رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ.

1572. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ أَتَى بِرَجُلٍ فَقِيلَ لَهُ: هَذَا فُلَانٌ تَقَطَّرُ لِحْيَتُهُ خَمْرًا، فَقَالَ: إِنَّا قَدْ نُهِنَا عَنِ التَّجَسُّسِ، وَلَكِنْ إِنْ يَظْهَرُ لَنَا شَيْءٌ، نَأْخُذُ بِهِ. حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ. رواه أبو داود بإسنادٍ على شرط البخاري ومسلم.

272 - باب النهي عن سوء الظن بالمسلمين من غير ضرورة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اجْتَنِبُوا كَثِيرًا مِّنَ الظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ الظَّنِّ إِثْمٌ﴾ [الحجرات: 12].

1573. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِيَّاكُمْ وَالظَّنَّ؛ فَإِنَّ الظَّنَّ أَكْذَبُ الْحَدِيثِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

273 – L'interdiction de mépriser le Musulman

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 49 – verset 11*: «O vous qui avez cru! Que des gens n'en raillent pas d'autres, qui sait s'ils ne sont pas meilleurs qu'eux; et que des femmes ne se moquent pas d'autres femmes, peut-être sont-elles meilleures qu'elles.

Ne dites pas du mal les uns des autres, ne vous blessez pas entre vous par les sobriquets. Quelle bien vilaine chose que d'accuser quelqu'un de dévergondage après qu'il a cru!

Celui qui ne revient pas au droit chemin, ceux-là sont les Injustes».

2. *Chapitre 104 – verset 1*: «Malheur à tout moqueur et médissant invétéré!»

1574. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il suffit à un homme pour être mauvais de mépriser son frère musulman».

1575. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Jamais n'entrera au Paradis celui qui a dans son cœur le poids d'un atome d'orgueil». Quelqu'un dit: «Nous aimons pourtant être bien habillés et bien chaussés». Il dit: «Dieu est beau et Il aime la beauté. L'orgueil c'est le fait de refuser la vérité et la justice et de mépriser les autres».

1576. Selon Joundab Ibn 'Abdullāh (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quelqu'un dit une fois: «Par Dieu, Dieu n'absoudra jamais untel». Dieu exalté dit alors: «Quel est donc celui qui veut M'obliger par son serment à ne pas absoudre untel? Et bien, Je l'ai absous et Je t'ai annulé, à toi, toute ton œuvre». (Rapporté par Moslem)

274 – L'interdiction de montrer sa réjouissance des malheurs du Musulman

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 49 – verset 10*: «Les Croyants ne sont que des frères».

2. *Chapitre 24 – verset 19*: «Ceux qui aimeraient que la réputation d'immoralité se répande au sujet de ceux qui ont cru ont des tourments douloureux dans ce monde et dans l'autre».

273 - باب تحريم احتقار المسلمين

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا يَسْخَرْ قَوْمٌ مِنْ قَوْمٍ، عَسَىٰ أَنْ يَكُونُوا خَيْرًا مِنْهُمْ وَلَا نِسَاءٌ مِنْ نِسَاءٍ عَسَىٰ أَنْ يَكُنَّ خَيْرًا مِنْهُنَّ، وَلَا تَلْمِزُوا أَنْفُسَكُمْ وَلَا تَنَابَزُوا بِالْأَلْقَابِ، بِئْسَ الْأَسْمُ الْفُسُوقُ بَعْدَ الْإِيمَانِ، وَمَنْ لَمْ يَتُبْ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الظَّالِمُونَ﴾ [الحجرات: 11].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَيْلٌ لِّكُلِّ هُمَزَةٍ لُّمَزَةٍ﴾ [الهمزة: 1].

1574. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يَحْسَبُ امْرِئٌ مِنَ الشَّرِّ أَنْ يَحْقِرَ أَخَاهُ الْمُسْلِمَ» رواه مسلم، وقد سبق قريباً بطوله.

1575. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَا يَدْخُلُ الْجَنَّةَ مَنْ كَانَ فِي قَلْبِهِ مِثْقَالُ ذَرَّةٍ مِنْ كِبَرٍ!» فَقَالَ رَجُلٌ: «إِنَّ الرَّجُلَ يُحِبُّ أَنْ يَكُونَ ثَوْبُهُ حَسَنًا، وَنَعْلُهُ حَسَنَةً، فَقَالَ: «إِنَّ اللَّهَ جَمِيلٌ يُحِبُّ الْجَمَالَ، الْكِبَرُ بَطَرُ الْحَقِّ، وَغَمَطُ النَّاسِ». رواه مسلم.

ومعنى «بطر الحق»: دفعه، و«غمطهم»: احتقارهم، وقد سبق بيانه أوضح من هذا في باب الكبر.

1576. وَعَنْ جُنْدُبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «قَالَ رَجُلٌ: وَاللَّهِ لَا يَغْفِرُ اللَّهُ لِفُلَانٍ، فَقَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ: مَنْ ذَا الَّذِي يَتَأَلَّى عَلَيَّ أَنْ لَا أَغْفِرَ لِفُلَانٍ! إِنِّي قَدْ غَفَرْتُ لَهُ، وَأَحْبَبْتُ عَمَلَكَ» رواه مسلم.

274 - باب النهي عن إظهار الشماتة بالمسلم

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ﴾ [الحجرات: 10].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّ الَّذِينَ يُحِبُّونَ أَنْ تَشِيعَ الْفَاحِشَةُ فِي الَّذِينَ آمَنُوا لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ﴾ [النور: 19].

1577. Selon Wāthila Ibn Al Asqa' (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne montre pas ta joie devant les malheurs de ton frère, sinon Dieu lui accordera Sa clémence et t'éprouvera à ton tour». (Rapporté par Attirmidhi)

Le Hadith de Abou Hourayra (DAS), rapporté dans le chapitre précédent («Tout le Musulman est interdit au Musulman...») s'applique aussi à ce chapitre.

275 – L'interdiction de faire douter de l'authenticité de la filiation de quelqu'un pourtant bien établie dans la légalité apparente

Dieu le Très-Haut a dit:

«Ceux qui font du tort aux Croyants et aux Croyantes sans qu'ils n'aient rien fait, se sont réellement chargés d'un mensonge effronté et d'un péché évident». (*Chapitre 33 – verset 58*)

1578. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Deux actes commis par les gens sont des actes de mécréance: «Le doute jeté sur l'authenticité de la filiation de quelqu'un et les lamentations à voix haute sur le mort». (Rapporté par Moslem)

276 – L'interdiction de la tromperie et de la trahison

Dieu le Très-Haut a dit:

«Ceux qui font du tort aux Croyants et aux Croyantes sans qu'ils n'aient rien fait, se sont réellement chargés d'un mensonge effronté et d'un péché évident». (*Chapitre 33 – verset 58*)

1579. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui prend les armes contre nous n'est pas des nôtres et celui qui nous a trompés n'est pas des nôtres». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version de Moslem: «Le Messenger de Dieu (BSDL) passa un jour devant un tas de blé. Il y introduisit sa main et ses doigts y sentirent la présence d'eau. Il dit: «Qu'est-ce donc que cela? ô propriétaire de ce blé!» Il dit: «Il a été mouillé par la pluie du ciel, ô Messenger de Dieu!» Il lui dit: «Que n'as-tu mis les grains mouillés à la surface du tas afin que les gens les voient? Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres».

1580. Toujours selon lui, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne vous abusez pas par les enchères truquées». (URA)

Commentaire

C'est lorsque, dans une vente aux enchères, on paie des compères pour faire monter le prix d'une marchandise alors qu'ils ne sont pas acheteurs.

1581. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a interdit les fausses enchères.

1577. وَعَنْ وَائِلَةَ بْنِ الْأَسْقَعِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تُظْهِرِ الشَّمَاتَةَ لِأَخِيكَ، فَيَرْحَمَهُ اللَّهُ وَيَتَّيْلِكَ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن. وفي الباب حديث أبي هريرة السابق في باب التجسس: «كُلُّ الْمُسْلِمِ عَلَى الْمُسْلِمِ حَرَامٌ» الحديث.

275 - باب تحريم الطعن في الأنساب الثابتة في ظاهر الشرع

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا اكْتَسَبُوا فَقَدِ احْتَمَلُوا بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُبِينًا﴾ [الأحزاب: 58].

1578. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «اِئْتَنَانِ فِي النَّاسِ هُمَا بِهِمْ كُفْرٌ: الطَّعْنُ فِي النَّسَبِ، وَالنِّيَاحَةُ عَلَى الْمَيِّتِ» رواه مسلم.

276 - باب النهي عن الغش والخداع

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا اكْتَسَبُوا فَقَدِ احْتَمَلُوا بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُبِينًا﴾ [الأحزاب: 58].

1579. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ حَمَلَ عَلَيْنَا السِّلَاحَ، فَلَيْسَ مِنَّا، وَمَنْ غَشَّنَا، فَلَيْسَ مِنَّا» رواه مسلم. وفي رواية له: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ مَرَّ عَلَى صُبْرَةٍ طَعَامٍ، فَأَدْخَلَ يَدَهُ فِيهَا، فَتَأَلَّتْ أَصَابِعُهُ بَلَلًا، فَقَالَ: «مَا هَذَا يَا صَاحِبَ الطَّعَامِ؟» قَالَ: أَصَابَتْهُ السَّمَاءُ يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ: «أَفَلَا جَعَلْتَهُ فَوْقَ الطَّعَامِ حَتَّى يَرَاهُ النَّاسُ! مَنْ غَشَّنَا فَلَيْسَ مِنَّا».

1580. وَعَنْهُ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا تَنَاجَشُوا» متفق عليه.

1581. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَى عَنِ النَّجَشِ. متفق عليه.

1582. Selon lui encore, un homme dit au Messenger de Dieu (BSDL) qu'on le trompait dans les opérations de vente. Il lui dit: «Quand tu conclus une vente avec quelqu'un dis-lui: «Pas de tromperie!»

1583. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui séduit la femme de quelqu'un ou son esclave (femme) n'est pas des nôtres». (Rapporté par Abou Dawūd)

277 – L'interdiction de la trahison

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 5 – verset 1:* «O vous qui avez cru! Respectez scrupuleusement les pactes qui vous lient».

2. *Chapitre 17 – verset 34:* «Respectez vos engagements car on vous en demandera compte».

1584. Selon 'Abullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quatre défauts, celui qui les a tous est un pur hypocrite et celui qui n'en a qu'un seul a l'une des caractéristiques des hypocrites jusqu'à ce qu'il s'en débarrasse:

1. Quand on lui confie un dépôt il le trahit.
2. Quand il parle il ment.
3. Quand il prend un engagement il ne le respecte pas.
4. Quand il est en litige il piétine justice et morale». (URA)

1585. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), Ibn 'Omar (DAS) et Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le jour de la résurrection tout traître portera une grande bannière où il sera mentionné: «Ceci est la trahison d'untel». (URA)

1586. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le jour de la résurrection tout traître portera sur son derrière une grande bannière qu'on haussera à la mesure de sa trahison. Attention! Il n'y a pas de plus grand traître que le responsable qui trompe ses administrés». (Rapporté par Moslem)

1587. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut a dit: «Trois individus Je suis personnellement leur partie adverse le jour de la résurrection:

1. Quelqu'un qui s'est engagé en mon Nom et n'a pas tenu son engagement.
2. Quelqu'un qui a vendu un homme libre et a mangé son prix.
3. Quelqu'un qui a engagé un salarié puis ne l'a pas payé après avoir reçu de lui le service convenu». (Rapporté par Al Boukhārī)

Commentaire

On pourrait penser que, l'esclavage étant à jamais aboli, on n'a plus l'occasion de vendre un homme libre ou autre.

Cependant combien nombreux, surtout dans notre Tiers-Monde, sont cette horde de délateurs, d'indicateurs et autres «mouchards» qui ne vivent que de cela, ni à leur honneur, ni à celui de ceux qui les font travailler?

Que ces gens ignobles, vrais cafards de la société, s'apprennent à avoir Dieu le Très-Haut comme partie adverse, le jour de la résurrection!

1582. وَعَنْهُ قَالَ: ذَكَرَ رَجُلٌ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَنَّهُ يُخَدَعُ فِي الْبُيُوعِ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ بَايَعْتُ، فَقُلْ لَا خِلَابَةَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«الخيالة» بخاء معجمة مكسورة وباء موحدة: وهي الخديعة.

1583. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ خَبَبَ زَوْجَةً أَمْرِيٍّ، أَوْ مَمْلُوكُهُ، فَلَيْسَ مِنَّا» رواه أبو داود.

«خَبَبَ» بخاء معجمة ثم باء موحدة مكررة، أي: أفسده وخدعه.

277 - باب تحريم الغدر

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَوْفُوا بِالْعُقُودِ﴾ [المائدة: 1].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَأَوْفُوا بِالْعَهْدِ إِنَّ الْعَهْدَ كَانَ مَسْئُولًا﴾ [الأنعام: 34].

1584. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «أَرْبَعُ مَنْ كُنَّ فِيهِ، كَانَ مُنَافِقًا حَالِصًا، وَمَنْ كَانَتْ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنْهُنَّ، كَانَ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنَ الْإِثْقَانِ حَتَّى يَدْعَاهَا: إِذَا أُوتِمِنَ خَانَ، وَإِذَا حَدَّثَ كَذَبَ، وَإِذَا عَاهَدَ غَدَرَ، وَإِذَا خَاصَمَ فَجَرَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1585. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ، وَابْنِ عُمَرَ، وَأَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ - قَالُوا: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «لِكُلِّ غَادِرٍ لَوَاءٌ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، يُقَالُ: هَذِهِ غَدْرَةُ فُلَانٍ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1586. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «لِكُلِّ غَادِرٍ لَوَاءٌ عِنْدَ اسْتِثْنَاءِ يَوْمِ الْقِيَامَةِ يُرْفَعُ لَهُ بِقَدْرِ غَدْرِهِ، أَلَا وَلَا غَادِرٍ أَعْظَمُ غَدْرًا مِنْ أَمِيرٍ عَامَّةٍ» رواه مسلم.

1587. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ثَلَاثَةٌ أَنَا خَصْمُهُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ: رَجُلٌ أَعْطَى بِي ثُمَّ غَدَرَ، وَرَجُلٌ بَاعَ حُرًّا فَأَكَلَ ثَمَنَهُ، وَرَجُلٌ اسْتَأْجَرَ أَجِيرًا، فَاسْتَوْفَى مِنْهُ، وَلَمْ يُعْطِهِ أَجْرَهُ» رواه البخاري.

278 – L'interdiction de rappeler à quelqu'un qu'on lui a donné quelque chose ou rendu quelque autre service

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 264*: «O vous qui avez cru! N'annulez pas vos aumônes par les rappels et les vexations».
2. *Chapitre 2 – verset 262*: «Ceux qui dépensent leur argent sur le chemin de Dieu sans faire suivre leurs largesses de rappels et de vexations».

1588. Selon Abou Dharr (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Trois individus Dieu ne leur parlera pas le jour de la résurrection, ne les regardera pas et ils auront des tourments douloureux». Le narrateur dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) le répéta trois fois de suite». Abou Dharr dit: «Que leur lot soit la déception et la perte! Qui sont-ils? O Messenger de Dieu!». Il dit: «Celui qui porte un vêtement traînant par terre (en signe d'orgueil). Celui qui rappelle toujours aux autres ce qu'il a fait pour eux. Celui qui écoule sa marchandise à force de faux serments». (Rapporté par Moslem)

279 – L'interdiction de la vantardise et de l'agression

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 53 – verset 32*: «Ne vous donnez pas vous-mêmes des diplômes de vertu, c'est Lui qui sait mieux que tous qui a été pieux».
2. *Chapitre 42 – verset 42*: «Il n'y a de recours que contre ceux qui traitent les gens avec injustice et qui sèment illégalement sur terre agression et violence. Ceux-là auront un supplice douloureux».

1589. Selon 'Iyāḍ Ibn Hīmār (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu m'a inspiré ceci: «Soyez modestes les uns avec les autres afin qu'aucun de vous ne transgresse le droit d'autrui et ne piétine à leur détriment toute morale et toute justice».

1590. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'homme dit: «Les gens sont perdus», c'est lui en réalité qui est leur plus perdu». (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version: «C'est lui en réalité qui les a perdus». Il s'agit bien sûr de celui qui le dit par orgueil, par mépris pour les autres et par sentiment de supériorité. C'est dans ce cas seulement que cela est interdit. Tandis que celui qui le dit en voyant les gens délaisser leurs obligations religieuses, poussé en cela par son chagrin à leur sujet et au sujet de la religion, une telle remarque n'a rien de

278 - باب النهي عن المنّ بالعطية ونحوها

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تُبْطِلُوا صَدَقَاتِكُمْ بِالْمَنِّ وَالْأَدَى﴾ [البقرة: 264].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿الَّذِينَ يُنْفِقُونَ أَمْوَالَهُمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ ثُمَّ لَا يُتْبِعُونَ مَا أَنْفَقُوا مَنًّا وَلَا أَدَى﴾ [البقرة: 262].

1588. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «ثَلَاثَةٌ لَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَلَا يَنْظُرُ إِلَيْهِمْ، وَلَا يُرَكِّبُهُمْ وَلَهُمْ عَذَابُ أَلِيمٌ» قَالَ: فَقَرَأَهَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ثَلَاثَ مَرَّاتٍ. قَالَ أَبُو ذَرٍّ: خَابُوا وَخَسِرُوا مَنْ هُمْ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ: «الْمُسْبِلُ، وَالْمَنَانُ، وَالْمُنْفِقُ سِلْعَتُهُ بِالْحَلْفِ الْكَاذِبِ» رواه مسلم.

وفي رواية له: «الْمُسْبِلُ إِزَارُهُ» يَعْنِي: الْمُسْبِلُ إِزَارُهُ وَتَوْبَهُ أَسْفَلَ مِنَ الْكَعْبَيْنِ لِلْخِيَلِ.

279 - باب النهي عن الافتخار والبغي

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿فَلَا تُرْكُوا أَنْفُسَكُمْ هُوَ أَعْلَمُ بِمَنِ اتَّقَى﴾ [النجم: 32].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّمَا السَّبِيلُ عَلَى الَّذِينَ يَظْلِمُونَ النَّاسَ، وَيَبْغُونَ فِي الْأَرْضِ بِغَيْرِ الْحَقِّ، أُولَئِكَ لَهُمْ عَذَابُ أَلِيمٌ﴾ [الشورى: 42].

1589. وَعَنْ عِيَّاضِ بْنِ حِمَارٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى أَوْحَى إِلَيَّ أَنْ تَوَاضَعُوا حَتَّى لَا يَبْغِيَ أَحَدٌ عَلَى أَحَدٍ، وَلَا يَفْخَرَ أَحَدٌ عَلَى أَحَدٍ» رواه مسلم.

قَالَ أَهْلُ اللُّغَةِ: الْبَغْيُ: التَّعَدِّي وَالِاسْتِطَالَةُ.

1590. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا قَالَ الرَّجُلُ: هَلَكَ النَّاسُ، فَهُوَ أَهْلُكُهُمْ» رواه مسلم.

الرَّوَايَةُ الْمَشْهُورَةُ: «أَهْلُكُهُمْ» بَرَفَعِ الْكَافِ، وَرُويَ بِنَصْبِهَا. وَهَذَا النَّهْيُ لِمَنْ قَالَ ذَلِكَ عَجَبًا بِنَفْسِهِ، وَتَصَاغَرًا لِلنَّاسِ، وَارْتِفَاعًا عَلَيْهِمْ، فَهَذَا هُوَ الْحَرَامُ. وَأَمَّا مَنْ قَالَ لِمَا

blâmable. C'est ainsi que l'expliquèrent et l'analysèrent les Imâms les plus en vue tels: «Malek Ibn Anas, Al Khaṭṭabî, Al Ḥoumeydi et tant d'autres. Je l'ai bien expliqué dans le livre des «évocations».

280 – L'interdiction aux Musulmans de se fuir plus de trois jours de suite sauf si celui qu'on fuit est un mauvais innovateur ou quelqu'un qui extériorise ses actes immoraux et autres turpitudes

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 49 – verset 10*: «Les Croyants ne sont que des frères. Ramenez la paix entre vos deux frères».

2. *Chapitre 5 – verset 2*: «...et ne vous entraidez pas à commettre le péché et l'agression».

1591. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne rompez pas les liens d'amitié qui vous unissent, ne vous tournez pas le dos, ne vous haïssez pas, ne vous enviez pas les uns les autres et soyez frères, ô esclaves de Dieu! Il n'est pas permis à un Musulman de fuir son frère plus de trois jours consécutifs». (URA)

1592. Selon Abou Ayūb (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est pas permis à un Musulman de fuir son frère plus de trois nuits consécutives: ainsi ils se rencontrent et chacun d'eux tourne la tête de côté. Le meilleur des deux est celui qui salue le premier». (URA)

1593. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les œuvres sont exposées tous les lundis et tous les jeudis. Dieu absout alors tout homme qui n'associe rien à Dieu sauf quelqu'un ayant une animosité contre son frère. Dieu dit dans ce cas: «Reportez l'absolution de ceux-là jusqu'à ce qu'ils se réconcilient». (Rapporté par Moslem)

1594. Jāber (DAS) rapporte: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Le Diable a désormais désespéré de voir les orants l'adorer dans la presqu'île arabique. Mais il garde quand même l'espoir de semer parmi eux la haine et la discorde». (Rapporté par Moslem)

1595. «Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il

يَرَى فِي النَّاسِ مِنْ نَقْصٍ فِي أَمْرِ دِينِهِمْ، وَقَالَ تَحَزُّنًا عَلَيْهِمْ، وَعَلَى الدِّينِ، فَلَا بَأْسَ بِهِ. هَكَذَا فَسَّرَهُ الْعُلَمَاءُ وَفَضَّلُوهُ، وَمِمَّنْ قَالَهُ مِنَ الْأَيْمَةِ الْأَعْلَامِ: مَالِكُ بْنُ أَنَسٍ، وَالْخَطَّابِيُّ، وَالْحَمِيدِيُّ وَآخَرُونَ، وَقَدْ أَوْضَحْتُهُ فِي كِتَابِ «الْأَذْكَارِ».

280 - باب تحريم الهجران بين المسلمين فوق ثلاثة أيام إلا لبدعة في المهجور، أو تظاهر بفسق، أو نحو ذلك

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلَحُوا بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ﴾ [الحجرات: 10].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَلَا تَعَاوَنُوا عَلَى الْإِثْمِ وَالْعُدْوَانِ﴾ [المائدة: 2].

1591. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَقَاطَعُوا، وَلَا تَدَابَرُوا، وَلَا تَبَاغَضُوا، وَلَا تَحَاسَدُوا، وَكُونُوا عِبَادَ اللَّهِ إِخْوَانًا. وَلَا يَحِلُّ لِمُسْلِمٍ أَنْ يَهْجُرَ أَخَاهُ فَوْقَ ثَلَاثٍ» متفق عليه.

1592. وَعَنْ أَبِي أَيُّوبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَحِلُّ لِمُسْلِمٍ أَنْ يَهْجُرَ أَخَاهُ فَوْقَ ثَلَاثِ لَيَالٍ: يَلْتَقِيَانِ، فَيُعْرِضُ هَذَا وَيُعْرِضُ هَذَا، وَخَيْرُهُمَا الَّذِي يَبْدَأُ بِالسَّلَامِ» متفق عليه.

1593. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «تُعْرِضُ الْأَعْمَالُ فِي كُلِّ اثْنَيْنِ وَخَمِيسٍ، فَيَغْفِرُ اللَّهُ لِكُلِّ أَمْرٍ لَا يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا، إِلَّا أَمْرًا كَانَتْ بَيْنَهُ وَبَيْنَ أَخِيهِ شَحْنَاءٌ، فَيَقُولُ: اتْرُكُوا هَذَيْنِ حَتَّى يَصْطَلِحَا» رواه مسلم.

1594. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّ الشَّيْطَانَ قَدْ آيَسَ أَنْ يَعْبُدَهُ الْمُصَلُّونَ فِي جَزِيرَةِ الْعَرَبِ، وَلَكِنْ فِي التَّحْرِيشِ بَيْنَهُمْ» رواه مسلم.

«التحريش»: الإفساد وتغيير قلوبهم وتقاطعهم.

1595. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَحِلُّ

n'est pas permis à un Musulman de fuir son frère plus de trois nuits consécutives. Celui qui fuit son frère plus de trois nuits et meurt entre temps, entre en Enfer». (Rapporté par Abou Dawūd)

1596. Le Compagnon du Prophète (BSDL) Abou Khirāsh Al Aslamī (DAS) rapporte qu'il a entendu le Prophète (BSDL) dire: «Celui qui fuit son frère toute une année, c'est comme s'il avait fait couler son sang». (Rapporté par Abou Dawūd)

1597. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est pas permis à un Croyant de fuir un autre Croyant plus de trois nuits successives. Une fois passées les trois nuits, qu'il aille à sa rencontre et qu'il le salue. Si l'autre lui rend son salut, ils sont associés dans le salaire (de cette bonne action) et s'il ne lui rend pas son salut, c'est sur lui seul que retombe le péché et celui qui a salué en sort complètement blanchi». (Rapporté par Abou Dawūd)

281 – L'interdiction à deux personnes de se parler à voix basse en présence d'une troisième sans lui en demander la permission sauf en cas de nécessité. C'est lorsqu'elles se parlent à voix basse en présence de la troisième ou qu'elles se parlent dans une langue qu'elle ne comprend pas

Dieu le Très-Haut a dit:

«Les concertations à voix basse ne sont que l'œuvre du Diable». (*Chapitre 58 – verset 10*)

1598. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand ils sont trois compagnons, que deux d'entre eux ne se concertent pas à voix basse sans y faire participer le troisième». (URA)

Abou Sāleh ajoute dans sa version: «J'ai demandé à Ibn 'Omar: «Et s'il s'agit de quatre personnes?» Il dit: «Dans ce cas il n'y a aucun mal». (Rapporté par Mālek dans le Mawṭa')

Ibn Dīnār rapporte: «Nous étions, Ibn 'Omar et moi, près de la maison de Khāled Ibn 'Oqba qui se trouvait dans le marché. A ce moment arriva quelqu'un qui voulait lui parler en secret et il n'y avait avec Ibn 'Omar personne d'autre que moi. Il appela quelqu'un pour que nous devînmes ainsi quatre. Il me dit à moi et au nouveau venu: «Mettez-vous un peu en retrait, j'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Que deux personnes ne se concertent pas en secret en présence d'une troisième».

1599. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand

لِمُسْلِمٍ أَنْ يَهْجُرَ أَخَاهُ فَوْقَ ثَلَاثٍ، فَمَنْ هَجَرَ فَوْقَ ثَلَاثٍ، فَمَاتَ دَخَلَ النَّارَ. رواه أبو داود بإسنادٍ على شَرَطِ الْبُخَارِيِّ وَمُسْلِمٍ.

1596. وَعَنْ أَبِي خِرَاشٍ حَدَّثَنَا حَدَّثَنَا أَبُو حَدَرٍ الْأَسْلَمِيُّ، وَيُقَالُ السُّلَمِيُّ الصَّحَابِيُّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ هَجَرَ أَخَاهُ سَنَةً فَهُوَ كَسَفَكَ دَمَهُ». رواه أبو داود بإسناد صحيح.

1597. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَجِلُّ لِمُؤْمِنٍ أَنْ يَهْجُرَ مُؤْمِنًا فَوْقَ ثَلَاثٍ، فَإِنْ مَرَّتْ بِهِ ثَلَاثٌ، فَلْيَلْقَهُ، فَلْيَسَلِّمْ عَلَيْهِ، فَإِنْ رَدَّ عَلَيْهِ السَّلَامَ، فَقَدْ اشْتَرَكَا فِي الْأَجْرِ، وَإِنْ لَمْ يَرُدَّ عَلَيْهِ، فَقَدْ بَاءَ بِالْإِثْمِ، وَخَرَجَ الْمُسْلِمُ مِنَ الْهَجْرَةِ» رواه أبو داود بإسناد حسن. قال أبو داود: إِذَا كَانَتْ الْهَجْرَةُ لِلَّهِ تَعَالَى، فَلَيْسَ مِنْ هَذَا فِي شَيْءٍ.

www.liilas.com

281 - باب النهي عن تناجي اثنين دون الثالث بغير إذنه

إِلَّا لِحَاجَةٍ، وَهُوَ أَنْ يَتَحَدَّثَا سِرًّا بِحَيْثُ لَا يَسْمَعُهُمَا،
وَفِي مَعْنَاهُ مَا إِذَا تَحَدَّثَ اثْنَانِ بِلِسَانٍ لَا يَفْهَمُهُ

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّمَا النَّجْوَى مِنَ الشَّيْطَانِ﴾ [المجادلة: 10].

1598. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: إِذَا كَانُوا ثَلَاثَةً، فَلَا يَتَنَاجَى اثْنَانِ دُونَ الثَّلَاثِ مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

ورواه أبو داود وزاد: قَالَ أَبُو صَالِحٍ: قُلْتُ لَابْنِ عُمَرَ: فَأَرْبَعَةٌ؟ قَالَ: لَا يَضُرُّكَ. ورواه مالك في «الموطأ»: عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ دِينَارٍ قَالَ: كُنْتُ أَنَا وَابْنُ عُمَرَ عِنْدَ دَارِ خَالِدِ بْنِ عَقَبَةَ الَّتِي فِي السُّوقِ، فَجَاءَ رَجُلٌ يُرِيدُ أَنْ يُنَاجِيَهُ، وَكَيْسَ مَعَ ابْنِ عُمَرَ أَحَدٌ غَيْرِي، فَدَعَا ابْنُ عُمَرَ رَجُلًا آخَرَ حَتَّى كُنَّا أَرْبَعَةً، فَقَالَ لِي وَلِلرَّجُلِ الثَّلَاثِ الَّذِي دَعَا: اسْتَأْخِرَا شَيْئًا، فَإِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «لَا يَتَنَاجَى اثْنَانِ دُونَ وَاحِدٍ».

1599. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا كُنْتُمْ

vous êtes trois, que deux d'entre vous ne se concertent pas à voix basse sans la participation du troisième jusqu'à ce que vous vous mêliez aux gens car cela pourrait le chagriner». (URA)

282 – L'interdiction de faire souffrir l'esclave, la bête, la femme et l'enfant sans une raison légitime ou au-delà de ce qu'exige leur éducation

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 36*: «Faites du bien avec les deux géniteurs, le proche, les orphelins, les miséreux, le voisin très proche, le voisin de côté, le compagnon permanent, l'étranger de passage et ce que vous possédez par la voie légale. Dieu n'aime certainement pas celui qui est plein de vanité et de vantardise».

1600. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Une femme a été tourmentée (en Enfer) à cause d'une chatte qu'elle avait enfermée sans la laisser libre pour aller manger les insectes de la terre». (URA)

1601. Ibn 'Omar rapporte encore qu'il est passé un jour devant des jeunes gens de Qoreysh qui avaient fixé un oiseau pour s'en servir comme cible. Ils avaient convenu avec son propriétaire de lui donner toutes les flèches qui manqueraient leur but. A la vue d'Ibn 'Omar, ils se dispersèrent. Ibn 'Omar dit: «Qui a fait cela? Que Dieu maudisse celui qui l'a fait! Le Prophète (BSDL) a maudit celui qui se sert comme cible de tout être vivant». (URA)

1602. Anas (DAS) a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de lier les bêtes pour les tuer». (URA)

1603. Sūweyd Ibn Mouqarren (DAS) a dit: «J'étais l'un des sept fils de Mouqarren et nous n'avions pour nous servir qu'une seule esclave. Le plus jeune d'entre nous lui donna une gifle. Le Messenger de Dieu (BSDL) nous ordonna aussitôt de l'affranchir». (Rapporté par Moslem)

ثَلَاثَةٌ ، فَلَا يَتَنَاجَى اِثْنَانِ دُونَ الْآخِرِ حَتَّى تَخْتَلِطُوا بِالنَّاسِ ؛ مِنْ أَجْلِ أَنَّ ذَلِكَ يُحْزِنُهُ « مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

282 - باب النهي عن تعذيب العبد والدابة والمرأة والولد بغير نسب شرعي أو زائد على قدر الأدب

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا ، وَبِذِي الْقُرْبَى ، وَالْيَتَامَى ، وَالْمَسَاكِينِ ، وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَى ، وَالْجَارِ الْجُنُبِ ، وَالصَّاحِبِ بِالْجَنبِ ، وَابْنِ السَّبِيلِ ، وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ ؛ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ مَنْ كَانَ مُخْتَلًا فُخُورًا﴾ [النساء : 36] .

1600 . وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «عُذِّبَتْ امْرَأَةٌ فِي هَرَقٍ سَجَنَتْهَا حَتَّى مَاتَتْ ، فَدَخَلَتْ فِيهَا النَّارَ ، لَا هِيَ أَطْعَمَتْهَا وَسَفَنَتْهَا ، إِذْ حَبَسَتْهَا ، وَلَا هِيَ تَرَكَتْهَا تَأْكُلُ مِنْ خَشَاشِ الْأَرْضِ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .
«خشاش الأرض» بفتح الخاء المعجمة وبالشين المعجمة المكررة ، وهي هوائها وحشراتا .

1601 . وَعَنْهُ أَنَّهُ مَرَّ بِفَتَيَانٍ مِنْ قُرَيْشٍ قَدْ نَصَبُوا طَيْرًا وَهُمْ يَرْمُونَهُ ، وَقَدْ جَعَلُوا لِصَاحِبِ الطَّيْرِ كُلِّ خَاطِئَةٍ مِنْ نَبْلِهِمْ ، فَلَمَّا رَأَوْا ابْنَ عُمَرَ تَفَرَّقُوا ، فَقَالَ ابْنُ عُمَرَ : مَنْ فَعَلَ هَذَا ؟ لَعَنَ اللَّهُ مَنْ فَعَلَ هَذَا ، إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ لَعَنَ مَنْ اتَّخَذَ شَيْئًا فِيهِ الرُّوحُ غَرَضًا . مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

«الغرض» : بفتح الغين المعجمة والراء ، وهو الهدف ، والشيء الذي يُرمى إليه .

1602 . وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ تُصَبَّرَ الْبَهَائِمُ . مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ . وَمَعْنَاهُ : تُحْبَسَ لِلْقَتْلِ .

1603 . وَعَنْ أَبِي عَلِيٍّ سُوَيْدِ بْنِ مُقَرِّنٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : لَقَدْ رَأَيْتُنِي سَابِعَ سَبْعَةٍ مِنْ بَنِي مُقَرِّنٍ مَا لَنَا خَادِمٌ إِلَّا وَاحِدَةً لَطَمَهَا أَصْغَرُنَا فَأَمَرَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ نُعَقِّقَهَا . رَوَاهُ مُسْلِمٌ . وَفِي رِوَايَةٍ : «سَابِعَ إِخْوَةَ لِي» .

1604. Abou Mas'ūd Al Badri (DAS) a dit: «J'étais en train de fouetter l'un de mes domestiques quand j'entendis une voix de derrière moi me criant: «Sache, ô Abou Mas'ūd!...». Je ne reconnus pas la voix tellement j'étais furieux. Quand elle fut proche de moi, je vis que c'était le Messenger de Dieu(BSDL) qui me disait: «Sache, ô Abou Mas'ūd! que Dieu a plus de pouvoir sur toi que tu n'en as sur ce jeune homme». Je dis: «Désormais je ne frapperai plus aucun esclave».

Dans une autre version: «Le fouet me tomba de la main par crainte respectueuse du Messenger de Dieu (BSDL)»

Dans une autre version: «Je dis: «O Messenger de Dieu! Ce jeune homme est désormais libre pour l'amour de Dieu». Il dit: «Si tu ne l'avais pas affranchi, le feu de l'Enfer t'aurait brûlé». (Rapporté par Moslem)

1605. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui frappe un esclave pour une faute qu'il n'a pas commise, ou celui qui le gifle ne peut se racheter de ce péché qu'en l'affranchissant». (Rapporté par Moslem)

1606. Hishām Ibn Ḥakīm Ibn Ḥizām (DAS) rapporte qu'il était passé une fois en Syrie devant des paysans syriens. On les avait obligés à rester debout en plein soleil et l'on avait versé de l'huile sur leur tête (pour leur faire plus de mal). Il dit: «Qu'est-ce donc que cela?» On lui dit: «On les torture à cause de l'impôt foncier (ou l'impôt de capitation)». Hishām dit: «J'atteste que j'ai bien entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Dieu torture (dans l'autre monde) ceux qui torturent les gens dans celui-ci». Il entra auprès du Calife et lui en parla. L'émir ordonna de les remettre en liberté». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Quand les Musulmans soumettaient un pays ils laissaient à ses habitants le choix entre trois solutions:

1. Embrasser l'Islam et devenir leurs égaux dans les devoirs et les droits.
2. Payer l'impôt foncier (Kharāj) qui correspond à l'impôt-zakat payé par les Musulmans et l'impôt de capitation (Jizya) qui les exemptait du service militaire dû par les Musulmans.
3. Accepter la guerre.

1607. Ibn 'Abbās (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) vit une fois un âne marqué au feu sur le visage. Il désapprouva la chose et dit: «Par Dieu! Je ne marquerai le mien que dans l'endroit le plus éloigné de son visage». Et il ordonna de le marquer sur sa croupe. Ainsi il fut le premier à marquer les animaux sur leur croupe». (Rapporté par Moslem)

1608. Selon lui encore, un âne marqué au visage passa devant le Prophète (BSDL) qui dit: «Que Dieu maudisse celui qui l'a marqué!» (Rapporté par Moslem)

Dans une autre version de Moslem: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de frapper sur le visage ainsi que de marquer sur le visage».

1604. وَعَنْ أَبِي مَسْعُودٍ الْبَدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كُنْتُ أَضْرِبُ غُلَامًا لِي بِالسَّوْطِ، فَسَمِعْتُ صَوْتًا مِنْ خَلْفِي: «اعْلَمْ أَبَا مَسْعُودٍ» فَلَمْ أَفْهَمْ الصَّوْتُ مِنَ الْغَضَبِ فَلَمَّا دَنَا مِنِّي إِذَا هُوَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَإِذَا هُوَ يَقُولُ: «اعْلَمْ أَبَا مَسْعُودٍ أَنَّ اللَّهَ أَقْدَرُ عَلَيْكَ مِنْكَ عَلَى هَذَا الْغُلَامِ». فَقُلْتُ: لَا أَضْرِبُ مَمْلُوكًا بَعْدَهُ أَبَدًا.

وفي رواية: فَسَقَطَ السَّوْطُ مِنْ يَدَيَّ مِنْ هَيْبَتِهِ.

وفي رواية: فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ هُوَ خُرَّ لَوَجْهِ اللَّهِ تَعَالَى، فَقَالَ: «أَمَا لَوْ لَمْ تَفْعَلْ، لَلْفَحْتُكَ النَّارُ، أَوْ لَمَسْتُكَ النَّارُ» رواه مسلم بهذه الروايات.

1605. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «مَنْ ضَرَبَ غُلَامًا لَهُ حَدًّا لَمْ يَأْتِهِ، أَوْ لَطَمَهُ، فَإِنَّ كَفَّارَتَهُ أَنْ يُعْتِقَهُ» رواه مسلم.

1606. وَعَنْ هِشَامِ بْنِ حَكِيمٍ بْنِ حِزَامٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّهُ مَرَّ بِالشَّامِ عَلَى أَنَاسٍ مِنَ الْأَنْبَاطِ، وَقَدْ أَقِيمُوا فِي الشَّمْسِ، وَصُبَّ عَلَى رُؤُوسِهِمُ الزَّيْتُ! فَقَالَ: مَا هَذَا؟ قِيلَ: يُعَذِّبُونَ فِي الْخَرَجِ، وَفِي رِوَايَةٍ: حُسُّوا فِي الْجَزْيَةِ. فَقَالَ هِشَامُ: أَشْهَدُ لَسَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّ اللَّهَ يُعَذِّبُ الَّذِينَ يُعَذِّبُونَ النَّاسَ فِي الدُّنْيَا» فَدَخَلَ عَلَى الْأَمِيرِ، فَحَدَّثَهُ، فَأَمَرَ بِهِمْ فَخُلُوا. رواه مسلم.

«الأنباط»: الفلاحون من العجم.

1607. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: رَأَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حِمَارًا مَوْسُومَ الْوَجْهِ، فَأَنْكَرَ ذَلِكَ؟ فَقَالَ: وَاللَّهِ لَا أَسْمُهُ إِلَّا أَقْصَى شَيْءٍ مِنَ الْوَجْهِ، وَأَمَرَ بِحِمَارِهِ، فَكُوِيَ فِي جَاعِرَتَيْهِ، فَهُوَ أَوَّلُ مَنْ كَوَى الْجَاعِرَتَيْنِ. رواه مسلم.

«الجاعرتان»: ناحيتا الوركين حول الدُّبُر.

1608. وَعَنْهُ أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ: مَرَّ عَلَيْهِ حِمَارٌ قَدْ وُسِّمَ فِي وَجْهِهِ، فَقَالَ: «لَعَنَ اللَّهُ الَّذِي وَسَّمَهُ» رواه مسلم.

وفي رواية لمسلم أيضا: نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنِ الضَّرْبِ فِي الْوَجْهِ، وَعَنِ الْوَسْمِ فِي الْوَجْهِ.

283 – L'interdiction de torturer par le feu n'importe quel animal, pas même un pou ou autre bestiole pareille

1609. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDI) nous envoya une fois dans une expédition militaire. Il nous dit: «Si vous trouvez untel et untel (deux hommes de Qoreysh qu'il avait nommés), brûlez-les avec le feu». Puis, quand nous fûmes sur le point de partir, il nous dit: «Je vous avais ordonné de brûler untel et untel, or seul Dieu torture par le feu. Si vous les trouvez, tuez-les». (Rapporté par Al Boukhāri)

1610. Ibn Mas'ūd (DAS) rapporte: «Nous étions en voyage avec le Messenger de Dieu (BSDI). Il s'en alla faire ses besoins. Nous vîmes alors un oiseau avec ses deux petits. Nous prîmes les deux oisillons et leur mère se mit à voler au-dessus de nos têtes. A ce moment arriva le Prophète (BSDI) qui dit: «Qui a fait de la peine à cet oiseau en lui prenant ses petits? Allez, rendez-lui ses enfants!». Il vit aussi une colonie (village) de fourmis que nous avions brûlée. Il dit: «Qui a brûlé cette colonie?» Nous dîmes: «Nous». Il dit: «Il n'appartient qu'au Maître du Feu de tourmenter par le feu». (Rapporté par Abou Dawūd)

284 – L'interdiction d'atermoyer avec le riche (créancier) quand il demande le remboursement de son dû

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 58:* «Dieu vous ordonne de restituer les dépôts à leurs ayants-droit».

2. *Chapitre 2 – verset 283:* «Si l'un de vous fait confiance à l'autre, que celui à qui on a fait confiance restitue intégralement son dépôt».

1611. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDI) a dit: «Remettre à plus tard le remboursement de ce qu'on doit au riche est une injustice. Si un endetté demande à un riche de payer sa dette à sa place, qu'il accepte de la payer car cet endetté ne saurait, par crainte de Dieu, retarder le remboursement de ce qu'il doit au riche dès qu'il en a les moyens». (URA)

283 - باب تحريم التعذيب بالنار في كل حيوان حتى النملة ونحوها

1609. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: بَعَثَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي بَعْثٍ فَقَالَ: «إِنْ وَجَدْتُمْ فَلَانًا وَفُلَانًا» لِرَجُلَيْنِ مِنْ قُرَيْشٍ سَمَاهُمَا «فَأَحْرِقُوهُمَا بِالنَّارِ». ثُمَّ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حِينَ أَرَدْنَا الْخُرُوجَ: «إِنِّي كُنْتُ أَمَرْتُكُمْ أَنْ تُحْرِقُوا فَلَانًا وَفُلَانًا، وَإِنَّ النَّارَ لَا يُعَذِّبُ بِهَا إِلَّا اللَّهُ، فَإِنْ وَجَدْتُمُوهُمَا فَاقْتُلُوهُمَا» رواه البخاري.

1610. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كُنَّا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي سَفَرٍ، فَانْطَلَقَ لِحَاجَتِهِ، فَزَأَيْنَا حُمْرَةً مَعَهَا فَرْخَانِ، فَأَخَذْنَا فَرْخَيْهَا، فَجَاءَتِ الْحُمْرَةُ فَجَعَلَتْ تَعْرِشُ فَجَاءَ النَّبِيُّ ﷺ فَقَالَ: «مَنْ جَفَعَ هَذِهِ بَوْلِدَهَا؟ رُدُّوْا وَلَدَهَا إِلَيْهَا» وَرَأَى قَرِيَةَ تَمْلُ قَدْ حَرَّقَهَا، فَقَالَ: «مَنْ حَرَّقَ هَذِهِ؟» قُلْنَا: نَحْنُ. قَالَ: «إِنَّهُ لَا يَنْبَغِي أَنْ يُعَذِّبَ بِالنَّارِ إِلَّا رَبُّ النَّارِ». رواه أبو داود بإسناد صحيح.

www.illias.com
قوله «قرية تمل» معناه: موضع التمل مع التمل.

284 - باب تحريم مطل الغني بحق طلبه صاحبه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَنْ تُؤَدُّوا الْأَمَانَاتِ إِلَى أَهْلِهَا﴾ [النساء: 58].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَإِنْ أَمِنَ بَعْضُكُم بَعْضًا فَلْيُؤَدِّ الَّذِي أُؤْتِمِنَ أَمَانَتَهُ﴾ [البقرة: 283].

1611. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَطْلُ الْغَنِيِّ ظُلْمٌ، وَإِذَا أُتْبِعَ أَحَدُكُمْ عَلَى مَلِيٍّ فَلْيُتْبِعْ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
معنى «أُتْبِعَ»: أُحِيلَ.

285 – Où il est mal vu de revenir sur la promesse d'un don faite à quelqu'un ou de revenir sur un don fait à son fils soit qu'il l'ait déjà reçu ou qu'il ne l'ait pas reçu. Où il est mal vu d'acheter l'objet d'une aumône qu'on a faite à quelqu'un ou quelque chose donnée au titre de l'impôt-zakat ou d'une aumône expiatoire ou autre chose pareille. Il est cependant permis de l'acheter d'une tierce personne chez qui la chose est finalement arrivée

1612. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui revient sur sa donation est comme le chien qui lèche sa vomissure». (URA)

Dans une autre version: «Celui qui promet une aumône puis ne la donne pas est comme le chien qui vomit puis remange sa vomissure».

1613. 'Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) rapporte: «J'avais donné un cheval à un cavalier pour qu'il combatte au service de Dieu. Mais il l'égara. J'ai voulu le racheter pensant qu'on me le vendrait à bon prix. J'ai interrogé le Prophète (BSDL) à ce sujet et il me dit: «Ne l'achète pas et ne revient pas sur ton aumône même s'il te le vendait pour un seul dirham. Car celui qui revient sur son aumône est comme celui qui remange sa propre vomissure». (URA)

286 – L'insistance sur l'interdiction de manger les biens de l'orphelin

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 10:* «Ceux qui mangent les biens des orphelins en toute injustice ne mangent dans leur ventre que du feu et ils seront rôtis dans la fournaise ardente».
2. *Chapitre 6 – verset 152:* «N'approchez les biens de l'orphelin que de la plus belle manière».
3. *Chapitre 2 – verset 220:* «Ils t'interrogent sur les orphelins. Dis: «Il vaut mieux leur corriger leurs erreurs. Si vous vous mêlez à eux, ce sont vos frères et Dieu sait reconnaître celui qui corrompt de celui qui réforme».

1614. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Evitez les sept pernicieuses». Ils dirent: «O Messager de Dieu! Que sont-elles?» Il dit:

1. Associer quoi que ce soit à Dieu.
2. Pratiquer la magie.
3. Tuer sans raison légitime l'âme que Dieu a faite sacrée.

285 - باب كراهة عود الإنسان في هبة لم يسلمها إلى الموهوب له

وفي هبة وهبها لولده وسلمها أو لم يسلمها ،

وكراهة شرائه شيئاً تصدَّق به من الذي تصدَّق عليه ، أو أخرجه عن زكاة ،

أو كفارة ونحوها ، ولا بأس بشرائه من شخص آخر قد انتقل إليه

1612. عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « الَّذِي يَعُودُ

فِي هَبَّتِهِ كَالْكَلْبِ يَرْجِعُ فِي قَيْئِهِ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وفي رواية : « مَثَلُ الَّذِي يَرْجِعُ فِي صَدَقَتِهِ ، كَمَثَلِ الْكَلْبِ يَبْقَى ، ثُمَّ يَعُودُ فِي قَيْئِهِ

فَيَأْكُلُهُ » .

وفي رواية : « الْعَائِدُ فِي هَبَّتِهِ كَالْعَائِدُ فِي قَيْئِهِ » .

1613. وَعَنْ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : حَمَلْتُ عَلَى فَرْسٍ فِي

سَبِيلِ اللَّهِ فَأَضَاعَهُ الَّذِي كَانَ عِنْدَهُ ، فَأَرَدْتُ أَنْ أَشْتَرِيَهُ ، وَظَنَنْتُ أَنَّهُ يَبِيعُهُ بِرُخْصٍ ،

فَسَأَلْتُ النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَ : « لَا تَشْتَرِهِ وَلَا تَعُدْ فِي صَدَقَتِكَ وَإِنْ أَعْطَاكَه بِدِرْهَمٍ ، فَإِنَّ

الْعَائِدَ فِي صَدَقَتِهِ كَالْعَائِدِ فِي قَيْئِهِ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

قوله « حملت على فرس في سبيل الله » معناه : تصدقت به على بعض المجاهدين .

286 - باب تأكيد تحريم مال اليتيم

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ إِنَّ الَّذِينَ يَأْكُلُونَ أَمْوَالَ الْيَتَامَى ظُلْمًا إِنَّمَا يَأْكُلُونَ فِي بُطُونِهِمْ نَارًا

وَيَصَيِّلُونَ سَعِيرًا ۝ ﴾ [النساء : 10] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَلَا تَقْرَبُوا مَالَ الْيَتِيمِ إِلَّا بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ ۝ ﴾ [الأنعام : 152] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَيسألونك عن اليتامى قل إصلاح لهم خير ، وإن تخالطوهم

فأخوانكم ، والله يعلم المفسد من المصلح ۝ ﴾ [البقرة : 220] .

1614. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « اجْتَنِبُوا السَّعْ

الْمُوبِقَاتِ ! قَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ وَمَا هُنَّ ؟ قَالَ : « الشَّرْكُ بِاللَّهِ ، وَالسِّحْرُ ، وَقَتْلُ النَّفْسِ الَّتِي

حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ، وَأَكْلُ الرِّبَا، وَأَكْلُ مَالِ الْيَتِيمِ، وَالتَّوَلَّى يَوْمَ الرَّحْفِ، وَقَذَفُ الْمُحْصَنَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ الْغَافِلَاتِ» متفقٌ عليه.
«الموبقات»: المهلكات.

287 - باب تغليظ تحريم الربا

قال الله تعالى: ﴿الَّذِينَ يَأْكُلُونَ الرِّبَا لَا يَقُومُونَ إِلَّا كَمَا يَقُومُ الَّذِي يَتَخَبَّطُهُ الشَّيْطَانُ مِنَ الْمَسِّ. ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا: إِنَّمَا الْبَيْعُ مِثْلُ الرِّبَا، وَأَحَلَّ اللَّهُ الْبَيْعَ وَحَرَّمَ الرِّبَا، فَمَنْ جَاءَهُ مَوْعِظَةٌ مِنْ رَبِّهِ فَانْتَهَى فَلَهُ مَا سَلَفَ وَأَمْرُهُ إِلَى اللَّهِ وَمَنْ عَادَ فَأُولَئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ، يَمْحَقُ اللَّهُ الرِّبَا وَيُرْبِي الصَّدَقَاتِ﴾ إلى قوله تعالى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَذَرُوا مَا بَقِيَ مِنَ الرِّبَا﴾ [البقرة: 275-278].
وَأَمَّا الْأَحَادِيثُ فَكَثِيرَةٌ فِي الصَّحِيحِ مَشْهُورَةٌ، مِنْهَا حَدِيثُ أَبِي هُرَيْرَةَ السَّابِقُ فِي البابِ قَبْلَهُ.

1615. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: «لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ آكِلَ الرِّبَا وَمُوكِلَهُ» رواه مسلم.
زاد الترمذي وغيره: «وَشَاهِدِيهِ، وَكَاتِبَهُ».

288 - باب تحريم الرياء

قال الله تعالى: ﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ﴾ [البينة: 5].
وقال تعالى: ﴿لَا تَبْطُلُوا صَدَقَاتِكُمْ بِالْمَنِّ وَالْأَذَى، كَالَّذِي يُنْفِقُ مَالَهُ رِئَاءَ النَّاسِ﴾ [البقرة: 264].

وقال تعالى: ﴿يُرَاؤُونَ النَّاسَ وَلَا يَذْكُرُونَ اللَّهَ إِلَّا قَلِيلًا﴾ [النساء: 142].

1616. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ:

4. Manger l'intérêt.
5. Manger les biens de l'orphelin.
6. Tourner le dos dans la bataille.
7. Accuser à tort d'adultère les femmes chastes, croyantes et distraites.

287 – L'insistance sur l'interdiction du prêt à intérêt

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – versets 275 et 276*: «Ceux qui mangent l'intérêt ne se lèvent qu'à la manière de celui qui, frappé de folie, est rossé à tort et à travers par le Diable. Et ce parce qu'ils ont dit que le commerce n'était rien d'autre qu'une forme d'intérêt. Or Dieu a permis le commerce et a interdit l'intérêt. Celui qui a reçu une mise en garde de la part de son Seigneur et qui a cessé, a droit à ce qui a précédé et son cas relève de Dieu. Celui qui récidive, ceux-là sont les gens du Feu et ils s'y éternisent. (275) Dieu anéantit l'intérêt et fait décupler les aumônes». (276) Jusqu'à ce qu'il dise: «O vous qui avez cru! Craignez Dieu et abandonnez le restant de l'intérêt si vous êtes croyants». (278)

Quant aux Hadiths ils sont nombreux et très bien connus dans les recueils authentifiés. Parmi eux est le Hadith de Abou Hourayra cité plus haut.

1615. Ibn Mas'ūd (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a maudit celui qui mange l'intérêt et celui qui le lui donne à manger». (Rapporté par Moslem)

288 – L'interdiction de l'ostentation

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 98 – verset 5*: «On ne leur avait pourtant ordonné que d'adorer Dieu, de Lui consacrer à Lui seul toute leur dévotion, loin de toute association idolâtre».

2. *Chapitre 2 – verset 264*: «N'annulez pas vos aumônes par les rappels et les vexations comme celui qui dépense son argent par pure ostentation».

3. *Chapitre 4 – verset 142*: «Ils cherchent à se faire voir des gens et ne pensent à Dieu que très peu».

1616. Abou Hourayra (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Dieu le Très-Haut a dit: «Je suis l'associé qui se passe le plus des associés.

Celui qui fait une action par laquelle il vise autre que Moi, Je le laisse avec son associationnisme». (Rapporté par Moslem)

1617. Il a dit encore: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Le jour de la résurrection, le premier homme à être condamné sera l'un de ces trois:

1. Un homme mort en martyr. On le fait venir, Dieu lui montre Ses bienfaits à son égard et il les reconnaît. Il lui dit: «Qu'as-tu fait de ces bienfaits?» Il dit: «J'ai combattu pour Ta cause jusqu'au martyre». Il dit: «Tu mens. Mais tu as combattu pour qu'on dise: «C'est un homme audacieux», et on l'a dit». Il ordonne alors qu'on le traîne sur sa face et qu'on le jette au Feu.
2. Un homme qui apprit la science, l'a enseignée aux autres et a lu le Coran. On le fait venir, Dieu lui montre Ses bienfaits à son égard et il les reconnaît. Il lui dit: «Qu'as-tu fait de ces bienfaits?» Il dit: «J'ai appris la science, je l'ai enseignée et j'ai lu le Coran par amour de Toi». Il dit: «Tu mens. Mais tu as appris la science pour qu'on dise: «Il est savant», et on l'a dit. Tu as lu le Coran pour qu'on dise: «C'est un lecteur du Coran», et on l'a dit». Il ordonne alors de le traîner sur sa face et de le jeter au Feu.
3. Un homme à qui Dieu a assuré une situation aisée et lui a donné toutes sortes de richesses. On le fait venir, Dieu lui montre Ses bienfaits à son égard et il les reconnaît. Il lui dit: «Qu'as-tu fait de ces bienfaits?» Il dit: «Je n'ai pas laissé un seul domaine où Tu aimes qu'on dépense sans y mettre mon argent par amour de Toi». Il dit: «Tu mens. Mais tu as fait cela pour qu'on dise: «C'est un homme généreux», et on l'a dit». Il ordonne alors qu'on le traîne sur sa face et qu'on le jette au Feu». (Rapporté par Moslem)

1618. Ibn 'Omar (DAS) rapporte que les gens lui dirent une fois: «Nous entrons auprès de nos chefs et nous leur disons des choses autres que ce que nous disons une fois sortis de chez eux». Ibn 'Omar (DAS) leur dit: «Nous considérons un tel comportement comme de l'hypocrisie au temps du Messenger de Dieu (BSDL)». (Rapporté par Al Boukhari)

1619. Selon Joundab Ibn 'Abdullāh (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui dit de belles paroles pour les faire entendre aux autres, Dieu leur fait entendre sa vraie nature. Et celui qui fait de bonnes actions pour se faire remarquer des autres, Dieu leur étale en plein jour ses défauts». (URA)

«قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : أَنَا أَعْنَى الشُّرَكَاءِ عَنِ الشِّرْكِ، مَنْ عَمِلَ عَمَلًا أَشْرَكَ فِيهِ مَعِيَ غَيْرِي، تَرَكْتَهُ وَشِرْكَهُ» رواه مسلم.

1617. وَعَنْهُ قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِنَّ أَوَّلَ النَّاسِ يُقْضَى يَوْمَ الْقِيَامَةِ عَلَيْهِ رَجُلٌ اسْتَشْهَدَ، فَأُتِيَ بِهِ، فَعَرَّفَهُ نِعْمَتَهُ، فَعَرَفَهَا، قَالَ : فَمَا عَمِلْتَ فِيهَا؟ قَالَ : قَاتَلْتُ فِيكَ حَتَّى اسْتَشْهَدْتُ : قَالَ : كَذَبْتَ، وَلَكِنَّكَ قَاتَلْتَ لِأَنْ يُقَالَ : جَرِيءٌ؟ فَقَدْ قِيلَ : ثُمَّ أُمِرَ بِهِ، فَسُحِبَ عَلَى وَجْهِهِ حَتَّى أُلْقِيَ فِي النَّارِ. وَرَجُلٌ تَعَلَّمَ الْعِلْمَ وَعَلَّمَهُ، وَقَرَأَ الْقُرْآنَ، فَأُتِيَ بِهِ، فَعَرَّفَهُ نِعْمَهُ فَعَرَفَهَا. قَالَ : فَمَا عَمِلْتَ فِيهَا؟ قَالَ : تَعَلَّمْتُ الْعِلْمَ وَعَلَّمْتُهُ، وَقَرَأْتُ فِيكَ الْقُرْآنَ، قَالَ : كَذَبْتَ، وَلَكِنَّكَ تَعَلَّمْتَ لِيُقَالَ : عَالِمٌ ! وَقَرَأْتَ الْقُرْآنَ لِيُقَالَ : هُوَ قَارِئٌ ! فَقَدْ قِيلَ، ثُمَّ أُمِرَ بِهِ، فَسُحِبَ عَلَى وَجْهِهِ حَتَّى أُلْقِيَ فِي النَّارِ.

وَرَجُلٌ وَسَّعَ اللَّهُ عَلَيْهِ، وَأَعْطَاهُ مِنْ أَصْنَافِ الْمَالِ، فَأُتِيَ بِهِ فَعَرَّفَهُ نِعْمَهُ، فَعَرَفَهَا. قَالَ : فَمَا عَمِلْتَ فِيهَا؟ قَالَ : مَا تَرَكْتُ مِنْ سَبِيلٍ تُحِبُّ أَنْ يُنْفَقَ فِيهَا إِلَّا أَنْفَقْتُ فِيهَا لَكَ. قَالَ : كَذَبْتَ، وَلَكِنَّكَ فَعَلْتَ لِيُقَالَ : هُوَ جَوَادٌ؟ فَقَدْ قِيلَ، ثُمَّ أُمِرَ بِهِ فَسُحِبَ عَلَى وَجْهِهِ ثُمَّ أُلْقِيَ فِي النَّارِ». رواه مسلم.

«حَرِيءٌ» بفتح الجيم وكسر الراء وبالمد، أي : شجاعٌ حاذقٌ.

1618. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ نَاسًا قَالُوا لَهُ : إِنَّا نَدْخُلُ عَلَى سُلَاطِينِنَا فَنَقُولُ لَهُمْ بِخِلَافِ مَا تَتَكَلَّمُ إِذَا خَرَجْنَا مِنْ عِنْدِهِمْ؟ قَالَ ابْنُ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - : كُنَّا نَعُدُّ هَذَا نِفَاقًا عَلَى عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ. رواه البخاري.

1619. وَعَنْ جُنْدُبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ سُفْيَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «مَنْ سَمِعَ سَمْعَ اللَّهِ بِهِ، وَمَنْ يُرَائِي يُرَائِي اللَّهُ بِهِ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ. ورواه مسلمٌ أيضًا مِنْ رِوَايَةِ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - .

«سَمِعَ» بتشديد الميم، ومعناه : أظهرَ عَمَلَهُ للنَّاسِ رياءً. «سمع الله بي» أي فضحه يوم القيامة، ومعنى «من رأى» أي من أظهر للناس العملَ الصالحَ لِيُعْظَمَ عِنْدَهُمْ. «رأى الله به» أي أظهرَ سريره على رؤوس الخلائق.

1620. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a appris une science de ce qu'on apprend d'habitude uniquement pour avoir la satisfaction de Dieu honoré et glorifié et qui ne l'apprend que pour atteindre un but terrestre, celui-là ne sentira pas l'odeur du Paradis, le jour de la résurrection». (Rapporté par Abou Dawūd)

Les Ḥadīths se rapportant à ce chapitre sont nombreux et bien connus de tous.

289 – Ce qu'on prendrait par erreur pour de l'ostentation et qui ne l'est pourtant pas

1621. Abou Dharr (DAS) rapporte: «On a dit au Messager de Dieu (BSDL): «Quel est ton avis sur celui qui fait une bonne action et que les gens louent à cause d'elle?» Il dit: «Cela est la bonne nouvelle annoncée dans ce monde au Croyant», (en attendant celle de l'autre). (Rapporté par Moslem)

290 – L'interdiction de regarder toute femme qu'on pourrait légalement épouser (autre que la mère, la sœur, la fille, la tante etc...) ou le beau jeune homme imberbe sans nécessité légitime

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 24 – verset 30:* «Dis aux Croyants de retenir un peu de leurs regards».
2. *Chapitre 17 – verset 36:* «L'ouïe, la vue et le cœur, tout cela aura à en rendre compte».
3. *Chapitre 40 – verset 19:* «Il sait le moindre regard qui trahit et ce que cachent les poitrines».
4. *Chapitre 89 – verset 14:* «Ton Seigneur ne laisse rien échapper à Son observation vigilante».

1622. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Il a été écrit pour le fils d'Adam sa part d'adultère qu'il doit commettre sans aucun doute:

- Les deux yeux, leur adultère est le regard.
- Les deux oreilles, leur adultère est l'audition.
- La langue, son adultère est le parler.
- La main, son adultère est de s'emparer par force de ce qui ne lui appartient pas.
- Le pied, son adultère est de marcher vers les endroits interdits.
- Le cœur penche et souhaite et c'est le sexe qui obéit à ces penchants ou qui les fait mentir». (Rapporté par Al Boukhārī)

1620. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ تَعَلَّمَ عِلْمًا مِمَّا يُتَنَغَى بِهِ وَجْهَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ لَا يَتَعَلَّمُهُ إِلَّا لِيُصِيبَ بِهِ عَرَضًا مِنَ الدُّنْيَا، لَمْ يَجِدْ عَرَفَ الْجَنَّةِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» يَعْنِي: رِيحَةً. رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ. وَالْأَحَادِيثُ فِي الْبَابِ كَثِيرَةٌ مَشْهُورَةٌ.

289 - باب ما يتوهم أنه رياء وليس برياء

1621. عَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قِيلَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ: أَرَأَيْتَ الرَّجُلَ يَعْمَلُ الْعَمَلَ مِنَ الْخَيْرِ، وَيَحْمَدُهُ النَّاسُ عَلَيْهِ؟ قَالَ: «تِلْكَ عَاجِلُ بُشْرَى الْمُؤْمِنِ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

www.liilas.com

290 - باب تحريم النظر إلى المرأة الأجنبية والأمر بالحسن لغير حاجة شرعية

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿قُلْ لِلْمُؤْمِنِينَ يَغُضُّوا مِنْ أَبْصَارِهِمْ﴾ [النور: 30].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّ السَّمْعَ وَالْبَصَرَ وَالْفُؤَادَ كُلُّ أُولَئِكَ كَانَ عَنْهُ مَسْئُولًا﴾ [الإسراء: 36].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿يَعْلَمُ خَائِنَةَ الْأَعْيُنِ وَمَا تُخْفِي الصُّدُورُ﴾ [غافر: 19].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّ رَبَّكَ لَبَلِْمْرَصَادٍ﴾ [الفجر: 14].

1622. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: كُتِبَ عَلَى ابْنِ آدَمَ نَصِيْبُهُ مِنَ الزَّيْنَى مُدْرِكُ ذَلِكَ لَا مَحَالَةَ: الْعَيْنَانِ زِنَاهُمَا النَّظَرُ، وَالْأُذُنَانِ زِنَاهُمَا الْاسْتِمَاعُ، وَاللِّسَانُ زِنَاهُ الْكَلَامُ، وَالْيَدُ زِنَاهَا الْبَطْشُ، وَالرَّجُلُ زِنَاهَا الْخُطَا، وَالْقَلْبُ يَهْوَى وَيَتَمَنَّى، وَيُصَدِّقُ ذَلِكَ الْفَرْجُ أَوْ يُكَذِّبُهُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وَهَذَا لَفْظُ مُسْلِمٍ، وَرَوَاةُ الْبُخَارِيِّ مَخْتَصَرَةٌ.

1623. Selon Abou Sa'ïd Al Khoudri (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Méfiez-vous de la manie de vous asseoir dans les rues!». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Nous ne pouvons nous passer de ces réunions, car c'est là que nous parlons entre nous». Le Messenger de Dieu (BSDL) leur dit alors: «Si vous tenez absolument à vous asseoir dans la rue, donnez à la rue au moins ses droits». Ils dirent: «Et quels sont ses droits? O Messenger de Dieu!» Il dit:

- «Baisser les regards.
- S'abstenir de faire le mal.
- Prescrire le bien.
- Proscrire le mal». (URA)

1624. Zeyd Ibn Sahl (DAS) rapporte: «Nous étions une fois assis sur l'une des places de la ville, en train de bavarder entre nous. Le Messenger de Dieu (BSDL) vint à passer. Il s'arrêta devant nous et nous dit: «Qu'avez-vous à vous asseoir dans les voies publiques?» Nous dîmes: «Nous ne nous sommes réunis pour aucun mal, mais seulement pour parler de questions scientifiques et d'autres choses permises». Il dit: «Si vous tenez absolument à vous y asseoir, donnez au moins à la rue ses droits:

- Baisser les regards.
- Rendre le salut.
- Ne dire que du bien. (Rapporté par Moslem)

1625. Jarir (DAS) a dit: «J'ai interrogé le Messenger de Dieu (BSDL) sur le regard fortuit. Il me dit: «Détourne-le aussitôt après». (Rapporté par Moslem)

1626. Oummou Salama (DAS) rapporte: «J'étais chez le Messenger de Dieu (BSDL) alors qu'il avait auprès de lui Maymūna. A ce moment arriva (l'aveugle) Ibn Oummi Maktūm et ce après qu'on nous avait ordonné de porter le voile. Le Prophète (BSDL) nous dit: «Voilez-vous à lui». Nous dîmes: «O Messenger de Dieu! N'est-il pas aveugle ne pouvant donc ni nous voir, ni nous reconnaître?» Le Prophète (BSDL) dit: «Et vous deux, êtes-vous donc aveugles, ne pouvant pas le voir?» (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1627. Selon Abou Sa'ïd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est pas permis à l'homme de regarder les parties d'un autre homme ni à la femme de regarder les parties d'une autre femme. Il n'appartient pas à deux hommes de se couvrir nus avec un même drap. De même qu'il n'appartient pas à deux femmes de se couvrir nues avec un même drap». (Rapporté par Moslem)

291 – L'interdiction de rester en tête-à-tête avec une femme qu'on a droit d'épouser

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 33 – verset 53:* «Quand vous leur demandez un renseignement utile, demandez-le leur de derrière un écran».

1623. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «إِيَّاكُمْ وَالْجُلُوسَ فِي الطَّرَقَاتِ !» . قَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا لَنَا مِنْ مَجَالِسِنَا بُدٌّ : نَتَحَدَّثُ فِيهَا . فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «فَإِذَا أُبَيِّتُمْ إِلَّا الْمَجْلِسَ ، فَأَعْطُوا الطَّرِيقَ حَقَّهُ» . قَالُوا : وَمَا حَقُّ الطَّرِيقِ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : «غَضُّ الْبَصَرِ ، وَكَفُّ الْأَذَى ، وَرَدُّ السَّلَامِ ، وَالْأَمْرُ بِالْمَعْرُوفِ وَالنَّهْيُ عَنِ الْمُنْكَرِ» متفقٌ عليه .

1624. وَعَنْ أَبِي طَلْحَةَ زَيْدِ بْنِ سَهْلٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كُنَّا قُعُودًا بِالْأَفْنِيَةِ نَتَحَدَّثُ فِيهَا فَبَجَاءَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَامَ عَلَيْنَا فَقَالَ : مَا لَكُمْ وَلِمَجَالِسِ الصُّعَدَاتِ؟ اجْتَنِبُوا مَجَالِسَ الصُّعَدَاتِ» . فَقُلْنَا : إِنَّمَا قَعَدْنَا لِعَبْرٍ مَا بَأْسُ : قَعَدْنَا نَتَذَكَّرُ ، وَنَتَحَدَّثُ . قَالَ : «إِنَّمَا لَا فَادُّوْا حَقَّهَا : غَضُّ الْبَصَرِ ، وَرَدُّ السَّلَامِ ، وَحُسْنُ الْكَلَامِ» رواه مسلم . «الصُّعَدَاتِ» بضم الصاد والعين ، أي : الطرقات .

1625. وَعَنْ جَرِيرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَأَلْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَنْ نَظَرِ الْفَجَاقَةِ فَقَالَ : «اصْرِفْ بَصْرَكَ» رواه مسلم .

1626. وَعَنْ أُمِّ سَلَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : كُنْتُ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَعِنْدَهُ مَيْمُونَةٌ ، فَأَقْبَلَ ابْنُ أُمِّ مَكْنُونٍ ، وَذَلِكَ بَعْدَ أَنْ أُمِرْنَا بِالْحِجَابِ فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «اِحْتَجِبَا مِنْهُ» . فَقُلْنَا : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَلَيْسَ هُوَ أَعْمَى : لَا يُبْصِرُنَا ، وَلَا يَعْرِفُنَا؟ فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «أَفَعَمِيَاوَانِ أَنْتُمَا أَلَسْتُمَا تُبْصِرَانِهِ؟» رواه أبو داود والترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

1627. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «لَا يَنْظُرُ الرَّجُلُ إِلَى عَوْرَةِ الرَّجُلِ ، وَلَا الْمَرْأَةُ إِلَى عَوْرَةِ الْمَرْأَةِ ، وَلَا يُفْضِي الرَّجُلُ إِلَى الرَّجُلِ فِي ثَوْبٍ وَاحِدٍ ، وَلَا تُفْضِي الْمَرْأَةُ إِلَى الْمَرْأَةِ فِي الثَّوْبِ الْوَاحِدِ» رواه مسلم .

291 - باب تحريم الخلوة بالأجنبية

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَإِذَا سَأَلْتُمُوهُنَّ مَتَاعًا فَاسْأَلُوهُنَّ مِنْ وَرَاءِ حِجَابٍ﴾ [الأحزاب :

[53] .

1628. Selon 'Oqba Ibn 'Āmer (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Méfiez-vous de vous introduire auprès des femmes». L'un des Anṣārites dit: «Et s'il s'agit des parents du mari?» Il dit: «C'est dans ces parents justement que se trouve la mort». (URA)

1629. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que l'un de vous ne s'isole pas avec une femme sauf en présence de l'un de ses parents qui ne peuvent pas l'épouser (père, frère, fils etc...)» (URA)

1630. Selon Bourayda (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les femmes des combattants sont interdites à ceux qui restent à l'arrière comme leur sont interdites leurs propres mères. Chaque fois qu'un non-combattant remplace un combattant dans sa famille et l'y trompe, ce combattant se dressera devant lui, le jour de la résurrection, et prendra autant qu'il voudra de ses bonnes actions jusqu'à en être satisfait». Puis le Messenger de Dieu (BSDL) se tourna vers nous et nous dit: «Qu'en dites-vous?»

292 – L'interdiction aux hommes d'imiter les femmes et aux femmes d'imiter les hommes que ce soit dans le vêtement, les gestes ou autres

1631. Ibn 'Abbās a dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a maudit parmi les hommes les efféminés ainsi que les femmes qui cherchent à passer pour des hommes».

Dans une autre version: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a maudit ceux des hommes qui cherchent à ressembler aux femmes et celles des femmes qui cherchent à ressembler aux hommes». (Rapporté par Al Boukhārī)

1632. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a maudit l'homme qui s'habille comme la femme et la femme qui s'habille comme l'homme. (Rapporté par Abou Dawūd)

Commentaire

Dieu a créé dans chaque espèce deux sexes différents ayant des caractéristiques particulières et complémentaires. Plus cette particularité est prononcée, plus la complémentarité s'avère productive et efficace.

Rien n'est plus beau qu'un homme viril et rien n'est plus attrayant qu'une femme jouissant de toute sa féminité. Rien n'est plus répugnant qu'un efféminé qui hésite entre les deux sexes ou qu'une femme portant le pantalon et prenant des allures de matamore. Le premier est un ramolli et un dégénéré et la deuxième est tout simplement une mégère.

Or une loi de la biologie dit que dès qu'une cellule perd sa spécificité, elle est condamnée à la dégénérescence ou, quand une cellule dégénère, elle perd sa spécificité.

Malheureusement on constate de plus en plus cette redoutable tendance à vouloir assimiler les deux sexes sous un faux prétexte d'égalité, d'émancipation et de justice. On permet ainsi la mixité, on confond liberté avec libertinage et autorité légitime du mari ou du père avec despotisme abject. On en arrive fatalement à la légitimation des unions dites «libres» et on reconnaît les enfants illégitimes. C'est la confusion la plus totale dans les degrés de parenté au point que le père épouse sans le savoir sa fille ou sa nièce et que le jeune homme a des relations avec sa tante ou sa belle-sœur. De cette façon les deux extrêmes se touchent et le soi-disant summum de la civilisation retombe dans la bestialité des porcs et des singes que refuse le reste des animaux.

Ceux qui n'évoquent plus Dieu dans leurs paroles et leurs actes tombent automatiquement sous la férule du Diable et peuvent-ils alors espérer autre chose que l'insécurité et l'angoisse dans ce monde et l'Enfer dans l'autre?

1628. وَعَنْ عُقْبَةَ بْنِ عَامِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِيَّاكُمْ وَالذُّخُولَ عَلَى النِّسَاءِ!» فَقَالَ رَجُلٌ مِنَ الْأَنْصَارِ: أَفَرَأَيْتَ الْحَمَوَ؟ قَالَ: «الْحَمَوُ الْمَوْتُ!» «مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«الْحَمَوُ»: قَرِيبُ الزَّوْجِ كَأَخِيهِ، وَابْنُ أَخِيهِ، وَابْنُ عَمِّهِ.

1629. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَخْلُونَ أَحَدُكُمْ بِأَمْرَأَةٍ إِلَّا مَعَ ذِي مَحْرَمٍ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1630. وَعَنْ بُرَيْدَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «حُرْمَةُ نِسَاءِ الْمُجَاهِدِينَ عَلَى الْقَاعِدِينَ كَحُرْمَةِ أُمَّهَاتِهِمْ، مَا مِنْ رَجُلٍ مِنَ الْقَاعِدِينَ يَخْلِفُ رَجُلًا مِنَ الْمُجَاهِدِينَ فِي أَهْلِهِ، فَيَخُونُهُ فِيهِمْ إِلَّا وَقَفَ لَهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، فَيَأْخُذُ مِنْ حَسَنَاتِهِ مَا شَاءَ حَتَّى يَرْضَى» ثُمَّ التَفَتَ إِلَيْنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «مَا ظَنُّكُمْ؟» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

292 - باب تحريم تشبه الرجال بالنساء

وتشبه النساء بالرجال في لباس وحركة وغير ذلك

1631. عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ الْمُخَنَّثِينَ مِنَ الرِّجَالِ، وَالْمُتَرَجِّلَاتِ مِنَ النِّسَاءِ. وَفِي رَوَايَةٍ: لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ الْمُتَشَبِّهِينَ مِنَ الرِّجَالِ بِالنِّسَاءِ، وَالْمُتَشَبِّهَاتِ مِنَ النِّسَاءِ بِالرِّجَالِ. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

1632. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ الرَّجُلَ يَلْبَسُ لِبْسَةَ الْمَرْأَةِ، وَالْمَرْأَةَ تَلْبَسُ لِبْسَةَ الرَّجُلِ. رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

1633. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «صِنْفَانِ مِنَ أَهْلِ النَّارِ لَمْ أَرَهُمَا: قَوْمٌ مَعَهُمْ سِيَاطٌ كَأَذْنَابِ الْبَقَرِ يَضْرِبُونَ بِهَا النَّاسَ، وَنِسَاءٌ كَاسِيَاتٌ عَارِيَاتٌ مُمِيلَاتٌ مَائِلَاتٌ، رُؤُوسُهُنَّ كَأَسْنِمَةِ الْبُخْتِ الْمَائِلَةِ لَا يَدْخُلْنَ الْجَنَّةَ، وَلَا يَجِدْنَ رِيحَهَا، وَإِنَّ رِيحَهَا لَيُوجَدُ مِنْ مَسِيرَةِ كَذَا وَكَذَا» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1633. Selon lui encore, Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Je ne vois pas encore deux catégories des gens du feu: «Des hommes portant des fouets pareils aux queues des bovins et en frappant les autres. Des femmes dévêtues bien que vêtues, séductrices et faciles à séduire. Elles portent une coiffure haute comme la bosse recourbée des chameaux du Khorassan. Elles n'entreront jamais au Paradis et n'en sentiront même pas l'odeur bien que cette bonne odeur soit perceptible de telle et telle distance». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

L'art de la séduction et du fard est l'apanage des femmes frivoles qui ne veulent avouer ni leur âge ni leurs défauts naturels.

Les soutiens-gorge rembourrés, les jupes gonflées de plis et doublures, les perruques, les faux-cils et j'en passe, sont une façon malhonnête de tromper les gens et d'aguicher les nigauds qui donnent plus d'importance à ces aspects extérieurs qu'aux qualités morales

Les vêtements destinés au départ à couvrir la nudité deviennent des instruments pour la mettre en valeur: les tissus transparents, les robes moulant le corps, les jupes de plus en plus courtes, les seins de plus en plus découverts etc...

C'est pourquoi l'Islam interdit tous ces stratagèmes factices et déloyaux car rien ne vaut la beauté naturelle dite «à l'eau et au savon».

Dieu a d'ailleurs donné à toutes les femmes un certain charme irrésistible à condition qu'elles ne sortent pas de leur vraie nature.

293 – L'interdiction d'imiter le Diable et les Mécréants

1634. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne mangez pas avec la main gauche car le Diable mange avec la main gauche». (Rapporté par Moslem)

1635. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: Que l'un de vous ne mange surtout pas, ni ne boive avec sa main gauche». (Rapporté par Moslem)

1636. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les Juifs et les Chrétiens ne teignent pas leurs cheveux (avec le Henné ou le Safran). Faites le contraire». (URA)

Remarque

Il est permis de se teindre la barbe ou les cheveux avec le Henné ou le Safran, mais il est strictement interdit de teindre en noir ses cheveux blanc car on triche ainsi sur son âge réel.

294 – L'interdiction à l'homme comme à la femme de se teindre les cheveux en noir

1637. Jāber (DAS) rapporte: «Le jour de la conquête de la Mecque on fit venir le père de Abou Bakr (DAS), Abou Qouhāfa, qui avait les cheveux et la barbe tout blancs. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Changez-moi donc cela tout en évitant la teinture noire». (Rapporté par Moslem)

معنى «كاسيات» أي: من نعمة الله. «عاريات» من شكرها. وقيل معناه: تسترُ بعض بدنها، وتكشفُ بعضه إظهارًا لجمالها ونحوه. وقيل: تلبسُ ثوبًا رقيقًا يصف لونَ بدنِها. ومعنى «مائلات» قيل: عن طاعة الله تعالى وما يلزمُهنَّ حفظُهُ. «ميلات» أي: يُعلمُنَّ غيرهنَّ فِعَلَهُنَّ المذموم. وقيل مائلاتُ يمشين متبخراتٍ، ميلاتٍ لأكتافهنَّ. وقيل: مائلاتُ يمشطنَ المشطَ الميلاء: وهي مشطُ البغايا. و«ميلاتُ» يمشطنَ غيرهنَّ تلك المشطَ. «رؤوسهنَّ كأسنمة البخت» أي يكثرنَّها ويُعظمنَّها بلفِّ عِمَامَةٍ أو عصايةٍ أو نحوه.

293 - باب النهي عن التشبه بالشیطان والكفار

1634. عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَأْكُلُوا بِالشِّمَالِ، فَإِنَّ الشَّيْطَانَ يَأْكُلُ وَيَشْرَبُ بِشِمَالِهِ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1635. وَعَنْ ابْنِ عَمْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَأْكُلَنَّ أَحَدُكُمْ بِشِمَالِهِ، وَلَا يَشْرَبَنَّ بِهَا. فَإِنَّ الشَّيْطَانَ يَأْكُلُ بِشِمَالِهِ وَيَشْرَبُ بِهَا» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1636. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى لَا يَصْبِغُونَ، فَخَالِفُوهُمْ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

المُرَادُ: خِضَابُ شَعْرِ اللَّحْيَةِ وَالرَّأْسِ الْأَبْيَضِ بِصُفْرَةٍ أَوْ حُمْرَةٍ، وَأَمَّا السَّوَادُ، فَمَنْهِيٌّ عَنْهُ كَمَا سَنَذْكُرُ فِي الْبَابِ بَعْدَهُ، إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى.

294 - باب نهى الرجل والمرأة عن خضاب شعرهما بسواد

1637. عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: أُتِيَ بِأَبِي قُحَاقَةَ وَالِدِ أَبِي بَكْرٍ الصِّدِّيقِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - يَوْمَ فَتْحِ مَكَّةَ وَرَأْسُهُ وَلِحْيَتُهُ كَالثَّغَامَةِ بَيَاضًا، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «غَيِّرُوا هَذَا وَاجْتَنِبُوا السَّوَادَ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

295 – L'interdiction de se raser une partie des cheveux de la tête et d'en laisser une autre (mode Pinck) et l'autorisation de se raser tout le crâne pour l'homme à l'exception de la femme

1638. Ibn 'Omar (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de se raser une partie des cheveux et d'en laisser une autre». (URA)

1639. Il a dit encore: «Le Messenger de Dieu (BSDL) vit une fois un enfant à qui on avait rasé une seule partie du crâne. Il leur interdit cette pratique et leur dit: «Rasez-le en entier». (Rapporté par Abou Dawūd)

1640. Selon 'Abdullāh Ibn Ja'far (DAS), le Prophète (BSDL) donna à la famille de Ja'far (qui venait de mourir) un répit de trois jours puis vint leur rendre visite. Il leur dit: «Ne pleurez plus sur mon frère après ce jour». Puis il ajouta: «Faites-moi venir les fils de mon frère». On nous amena à lui abattus comme des oisillons. Il dit: «Faites venir le coiffeur». Il lui ordonna alors de nous raser le crâne. (Rapporté par Abou Dawūd)

1641. Selon 'Alī (DAS), le Prophète (BSDL) a interdit à la femme de se raser les cheveux. (Rapporté par Annasā'i)

www.liilas.com
florist

296 – L'interdiction de porter la perruque, de se faire tatouer et de se limer les dents

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – versets 117 à 119*: «C'est qu'ils n'invoquent à Sa place que des femelles; c'est qu'ils n'invoquent qu'un démon à la rébellion obstinée. (117) Dieu l'a maudit et il dit: «Je prendrai sûrement parmi Tes esclaves une partie préassignée. (118) Je les égarerai à coup sûr; je leur ferai des promesses, je leur ordonnerai et ils fendront les oreilles du bétail; je leur ordonnerai et ils dénatureront la création de Dieu». (119)

1642. D'après 'Omar (DAS), une femme posa cette question au Messenger de Dieu (BSDL): «Ô Messenger de Dieu! Ma fille a eu la rougeole et elle perdit à sa suite une bonne partie de ses cheveux. Comme je dois la marier, puis-je lui faire mettre une perruque?» Il lui dit: «Que Dieu maudisse celle qui place la perruque et celle qui la porte». (URA)

'Āisha rapporte aussi un Ḥadith pareil.

295 - باب النهي عن القزع وهو حلق بعض الرأس دون بعض ، وإباحة حلقه كله للرجل دون المرأة

1638. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنِ الْقَزَعِ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1639. وَعَنْهُ قَالَ : رَأَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ صَبِيًّا قَدْ حُلِقَ بَعْضُ شَعْرِ رَأْسِهِ وَتَرِكَ بَعْضُهُ ، فَنَهَاهُمْ عَنْ ذَلِكَ وَقَالَ : « احْلِقُوهُ كُلَّهُ ، أَوْ اتْرُكُوهُ كُلَّهُ » . رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ عَلَى شَرْطِ الْبُخَارِيِّ وَمُسْلِمٍ .

1640. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ جَعْفَرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ أَهْمَلَ آلَ جَعْفَرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ثَلَاثًا ، ثُمَّ أَتَاهُمْ فَقَالَ : « لَا تَبْكُوا عَلَى أَخِي بَعْدَ الْيَوْمِ » . ثُمَّ قَالَ : « ادْعُوا لِي بَنِي أَخِي » فَجِيءَ بِنَاكَأَنَا أَفْرُخٌ ، فَقَالَ : « ادْعُوا لِي الْحَلَّاقَ » فَأَمَرَهُ ، فَحَلَّقَ رُؤُوسَنَا . رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ عَلَى شَرْطِ الْبُخَارِيِّ وَمُسْلِمٍ .

1641. وَعَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ تَحْلِقَ الْمَرْأَةُ رَأْسَهَا . رواه النَّسَائِيُّ .

296 - باب تحريم وصل الشعر والوشم والوشر وهو تحديد الأسنان

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ إِنْ يَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ إِلَّا إِنَانَا وَإِنْ يَدْعُونَ إِلَّا شَيْطَانًا مَرِيدًا ، لَعَنَهُ اللَّهُ وَقَالَ : لَا تَخِذَنَّ مِنْ عِبَادِكَ نَصِيبًا مَفْرُوضًا ، وَلَا ضَلَّتْهُمْ ، وَلَا مَنِيتْهُمْ ، وَلَا أَمَرْتَهُمْ فَلْيَسْتَكِنَّ آذَانَ الْأَنْعَامِ ، وَلَا مَرْتَهُمْ فَلْيَغْيِرَنَّ خَلْقَ اللَّهِ ﴾ الآية [النساء : 117 ، 119] .

1642. وَعَنْ أَسْمَاءَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ امْرَأَةً سَأَلَتِ النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَتْ : يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنْ ابْتَدَى أَصَابَتُهَا الْحَصْبَةُ ، فَتَمَرَّقَ شَعْرُهَا ، وَإِنِّي زَوَّجْتُهَا ، أَفَأَصِلُ فِيهِ ؟ فَقَالَ : « لَعَنَ اللَّهُ الْوَاصِلَةَ وَالْمَوْصُولَةَ » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .
وفي رواية : « الْوَاصِلَةُ ، وَالْمُسْتَوْصِلَةُ » .

1643. Houmeyd Ibn 'Abdurrahman rapporte avoir entendu dire Mou'āwiya, du haut de sa chaire, l'année de son pèlerinage, après avoir saisi une touffe de cheveux de la main de son garde: «O habitants de Médine! Où sont donc vos savants? J'ai entendu le Prophète (BSDL) interdire pareille chose en disant: «Les fils d'Israël ne furent perdus que du jour où leurs femmes adoptèrent ces perruques». (URA)

1644. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a maudit celle qui place la perruque et celle qui la porte, celle qui fait le tatouage et celle qui se fait tatouer. (URA)

1645. Ibn Mas'ūd (DAS) a dit: «Que Dieu maudisse celles qui font le tatouage et celles qui se font tatouer, celles qui taillent les sourcils et celles qui se les font tailler, celles qui se liment les dents, dénaturant ainsi la création de Dieu». Une femme lui reprocha ces paroles. Il lui dit: «Qu'ai-je à ne pas maudire ceux que le Messenger de Dieu a maudits alors qu'il est mentionné dans le Livre de Dieu le Très-Haut: «Ce que le Messenger vous donne, prenez-le et ce qu'il vous interdit, interdisez-le à vous mêmes». (Chapitre 59 – verset 7) (URA)

297 – L'interdiction d'arracher les poils blancs de la barbe, de la tête et d'ailleurs. L'interdiction à l'imberbe d'arracher les poils de sa barbe à leur naissance

1646. Selon 'Amr Ibn Shou'ayb, selon son père et selon son grand-père (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «N'arrachez pas les poils blancs car ce sont la lumière du Musulman le jour de la résurrection». (Rapporté par Abou Dawūd, Attir-midhī et Annasā'ī)

قَوْلُهَا : «فَتَمَرَّقَ» هو بالراء ، ومعناه : انتثر وسقط . و«الواصلة» : التي تصل شعرها ، أو شعر غيرها بشعر آخر . و«الموصولة» : التي يوصل شعرها . و«المستوصلة» التي تسأل من يفعل ذلك لها .

وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - نَحْوُهُ ، مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

1643 . وَعَنْ حُمَيْدِ بْنِ عَبْدِ الرَّحْمَنِ أَنَّهُ سَمِعَ مُعَاوِيَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَامَ حَجٍّ عَلَى الْمِنْبَرِ وَتَنَاولَ قُصَّةً مِنْ شَعْرٍ كَانَتْ فِي يَدِ حَرْسِيِّ ، فَقَالَ : يَا أَهْلَ الْمَدِينَةِ أَيُّنَ عُلَمَائِكُمْ ؟! سَمِعْتُ النَّبِيَّ ﷺ يَنْهَى عَنْ مِثْلِ هَذِهِ . وَيَقُولُ : «إِنَّمَا هَلَكَتْ بَنُو إِسْرَائِيلَ حِينَ اتَّخَذَ هَذِهِ نِسَاؤُهُمْ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

1644 . وَعَنْ ابْنِ عُمرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ لَعَنَ الْوَاصِلَةَ وَالْمُسْتَوْصِلَةَ ، وَالْوَاشِمَةَ وَالْمُسْتَوْشِمَةَ . مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

1645 . وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : لَعَنَ اللَّهُ الْوَاشِمَاتِ وَالْمُسْتَوْشِمَاتِ وَالْمُتَفَلِّجَاتِ لِلْحُسْنِ ، الْمُغْفِرَاتِ خَلْقَ اللَّهِ ! فَقَالَتْ لَهُ امْرَأَةٌ فِي ذَلِكَ ، فَقَالَ : وَمَا لِي لَا أَلْعَنُ مَنْ لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَهُوَ فِي كِتَابِ اللَّهِ ؟! قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا﴾ [الحشر : 7] . مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ . «الْمُتَفَلِّجَةُ» هي التي تبرّد من أسنانها ليتباعدها بعض قليلًا ، وتُحَسِّنُهَا وهو الوشْرُ . و«النامصة» : هي التي تأخذ من شعر حاجب غيرها ، وترققه ليصير حسنًا ، وَالْمُتَمَصِّصَةُ : التي تأمر من يفعل بها ذلك .

297 - باب النهي عن نتف الشيب من اللحية والرأس وغيرهما ،

وعن نتف الأمرد شعر لحيته عند أول طلوعه

1646 . عَنْ عَمْرِو بْنِ شُعَيْبٍ ، عَنْ أَبِيهِ ، عَنْ جَدِّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، عَنْ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «لَا تَتَفَقَّوْا الشَّيْبَ ؛ فَإِنَّهُ نُورُ الْمُسْلِمِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ» حَدِيثٌ حَسَنٌ ، رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ ، وَالتِّرْمِذِيُّ ، وَالنَّسَائِيُّ بِأَسَانِيدَ حَسَنَةٍ . قَالَ التِّرْمِذِيُّ : هُوَ حَدِيثٌ حَسَنٌ .

1647. Selon ‘Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui fait quelque chose ne concordant pas avec notre foi, son acte est à rejeter». (Rapporté par Moslem)

298 – Où il est réprouvé de se laver les émonctoires avec la main droite et de toucher son sexe avec la main droite sans raison valable

1648. Selon Abou Qatāda (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand l’un de vous urine, qu’il ne tienne pas son oragne avec sa main droite, qu’il ne se lave pas les émonctoires avec la main droite et, quand il boit, qu’il ne respire pas dans le récipient». (URA)

299 – Où il est réprouvé de marcher sans excuse valable avec un seul pied chaussé et de se chausser en position debout

1649. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que l’un de vous ne marche pas avec un seul pied chaussé. Qu’il chausse ses deux pieds ensemble ou qu’il marche carrément pieds nus». (URA)

1650. Il a dit aussi: «J’ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Quand le lacet de l’un de vous se rompt, qu’il ne marche pas avec l’autre jusqu’à ce qu’il répare la première». (Rapporté par Moslem)

1651. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de se chausser en position debout. (Rapporté par Abou Dawūd)

300 – L’interdiction de laisser le feu allumé à la maison que ce soit dans une lampe ou autre

1652. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand vous vous couchez ne laissez pas le feu allumé dans vos maisons». (URA)

1647. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ عَمِلَ عَمَلًا لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ» رواه مسلم.

298 - باب كراهية الاستنجاء باليمين ومس الفرج باليمين من غير عذر

1648. عَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِذَا بَالَ أَحَدُكُمْ، فَلَا يَأْخُذَنَّ ذِكْرَهُ بِيَمِينِهِ، وَلَا يَسْتَنْجِ بِيَمِينِهِ، وَلَا يَتَنَفَّسُ فِي الْإِنَاءِ» متفق عليه. وفي الباب أحاديث كثيرة صحيحة.

299 - باب كراهة المشي في نعل واحدة، أو خف واحد لغير عذر،

وكراهة لبس النعل والخف قائماً لغير عذر

1649. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَمْشِ أَحَدُكُمْ فِي نَعْلٍ وَاحِدَةٍ، لِيَنْعَلَهُمَا جَمِيعًا، أَوْ لِيَخْلَعَهُمَا جَمِيعًا». وفي رواية: «أَوْ لِيُخْفِيَهُمَا جَمِيعًا» متفق عليه.

1650. وَعَنْهُ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِذَا انْقَطَعَ شَيْعُ نَعْلٍ أَحَدِكُمْ، فَلَا يَمْشِ فِي الْأُخْرَى حَتَّى يُصْلِحَهَا» رواه مسلم.

1651. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ نَهَى أَنْ يَتَّعِلَ الرَّجُلُ قَائِمًا. رواه أبو داود بإسناد حسن.

300 - باب النهي عن ترك النار في البيت عند النوم ونحوه

سواء كانت في سراج أو غيره

1652. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَا تَتْرَكُوا النَّارَ فِي بُيُوتِكُمْ حِينَ تَنَامُونَ» متفق عليه.

1653. Abou Mūsa Al Ash‘arī (DAS) rapporte: «Une maison prit feu à Médine sur ses occupants au cours de la nuit. Quand on en parla au Messenger de Dieu (BSDL), il dit: «Ce feu est pour vous un ennemi. Quand vous vous endormez éteignez-le avant». (URA)

1654. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Recouvrez le récipient, bouchez l'outre, fermez bien les portes et éteignez la lampe (avant de vous coucher) car le Diable ne peut ni déboucher une outre, ni ouvrir une porte, ni découvrir un récipient. Si vous ne trouvez rien pour couvrir le récipient, placez sur lui un bâton en prononçant le Nom de Dieu. La souris peut mettre le feu à la maison sur ses occupants». (Rapporté par Moslem)

301 – L'interdiction de l'affectation qui consiste à se donner de la peine pour faire ou dire quelque chose sans aucune utilité

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 38 – verset 86*: «Dis: «Je ne vous en demande aucun salaire et je ne fais rien par simple affectation».

1655. Ibn ‘Omar (DAS) a dit: «On nous a interdit toute affectation». (Rapporté par Al Boukhāri)

1656. Masrūq a dit: «Nous entrâmes une fois chez Ibn Mas‘ūd (DAS) qui nous dit: «O gens! Quand l'un de vous sait quelque chose qu'il en parle et, quand il ne la sait pas, qu'il dise: «Dieu sait mieux que tous». Car c'est déjà une marque de science que de dire à propos de ce qu'on ignore: «Dieu sait mieux que tous». Dieu le Très-Haut a fait dire à Son Prophète (BSDL): «Je ne vous en demande aucun salaire et je ne fais rien par simple affectation». (Rapporté par Al Boukhāri)

302 – L'interdiction de se lamenter à voix haute sur le mort, de se frapper la joue, de se déchirer les vêtements, de s'arracher les cheveux ou de les raser et d'appeler sur soi-même le malheur et la perte

1657. Selon ‘Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le mort est tourmenté dans sa tombe pour les lamentations qu'on prononce sur lui».

Dans une autre version: «Aussi longtemps qu'on se lamente sur lui». (URA)

1653. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: احْتَرَقَ بَيْتٌ بِالْمَدِينَةِ عَلَى أَهْلِهِ مِنَ اللَّيْلِ، فَلَمَّا حَدَّثَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِشَأْنِهِمْ قَالَ: «إِنَّ هَذِهِ النَّارَ عَدُوٌّ لَكُمْ، فَإِذَا نِمْتُمْ، فَاطْفُئُوهَا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1654. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «غَطُّوا الْإِنَاءَ، وَأَوْكُوا السِّقَاءَ، وَأَغْلِقُوا الْبَابَ، وَأَطْفِئُوا السِّرَاجَ، فَإِنَّ الشَّيْطَانَ لَا يَحِلُّ سِقَاءً، وَلَا يَفْتَحُ بَابًا، وَلَا يَكْشِفُ إِنَاءً. فَإِنْ لَمْ يَجِدْ أَحَدَكُمْ إِلَّا أَنْ يَعْرِضَ عَلَى إِنْائِهِ عُوْدًا، وَيَذْكُرَ اسْمَ اللَّهِ، فَلْيَفْعَلْ، فَإِنَّ الْفَوَيْسِقَةَ تُضْرِمُ عَلَى أَهْلِ الْبَيْتِ بَيْنَهُمْ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ. «الْفَوَيْسِقَةُ»: الْفَارَةُ، وَ«تُضْرِمُ»: تَحْرِقُ.

301 - باب النهي عن التكلف

وهو فعل وقول ما لا مصلحة فيه بمشقة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿قُلْ مَا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ مِنْ أَجْرٍ وَمَا أَنَا مِنَ الْمُتَكَلِّفِينَ﴾ [ص: 86].

1655. وَعَنْ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: نَهَيْنَا عَنِ التَّكْلِيفِ. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

1656. وَعَنْ مَسْرُوقٍ قَالَ: دَخَلْنَا عَلَى عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فَقَالَ: يَا أَيُّهَا النَّاسُ مَنْ عَلِمَ شَيْئًا فَلْيَقُلْ بِهِ، وَمَنْ لَمْ يَعْلَمْ، فَلْيَقُلْ: اللَّهُ أَعْلَمُ، فَإِنَّ مِنَ الْعِلْمِ أَنْ تَقُولَ لِمَا لَا تَعْلَمُ: اللَّهُ أَعْلَمُ. قَالَ اللَّهُ تَعَالَى لِنَبِيِّهِ ﷺ: ﴿قُلْ مَا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ مِنْ أَجْرٍ وَمَا أَنَا مِنَ الْمُتَكَلِّفِينَ﴾ رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

302 - باب تحريم النياحة على الميت، ولطم الخد،

وشق الجيب ونتف الشعر، وحلقه، والدعاء بالويل والثبور

1657. عَنْ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «الْمَيِّتُ

يُعَذَّبُ فِي قَبْرِهِ بِمَا نِيحَ عَلَيْهِ».

1658. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne fait pas partie de notre communauté celui qui se frappe les joues, qui déchire ses vêtements et qui appelle sur lui-même le malheur à la manière de l'obscurantisme préislamique». (URA)

1659. Abou Bourda rapporte: «Abou Mūsā fut saisi d'une douleur et il en perdit connaissance, cependant que sa tête reposait sur le genou de l'une de ses femmes. Cette dernière se mit à pousser des cris de désespoir. Il ne put alors lui faire aucun reproche mais dès qu'il revint à lui de son évanouissement il dit: «Je désavoue tout ce qu'a désavoué le Messenger de Dieu (BSDL): celle qui se lamente à voix haute, qui se rase les cheveux et se déchire les vêtements (en signe de désespoir et de révolte)». (URA)

1660. Al Moughyra Ibn Sho'ba (DAS) rapporte: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Celui sur qui on pleure à haute voix sera tourmenté pour ces lamentations le jour de la résurrection». (URA)

1661. Oummou 'Atīya Nouseyba (DAS) rapporte: «Lors de notre prestation d'allégeance, Le Messenger de Dieu (BSDL) prit sur nous l'engagement de ne plus nous lamenter (sur les morts)». (URA)

1662. Annou'mān Ibn Bashīr (DAS) rapporte: «'Abdullāh Ibn Rawāḥa perdit connaissance. Sa sœur se mit à pleurer et à dire: «Oh mon deuil pour mon seigneur! Oh mon deuil pour ma montagne!» énumérant ainsi ses qualités. A son réveil il dit: «Pour chacun des noms que tu m'as attribués on m'a demandé brutalement: «Est-ce que tu l'étais vraiment?» (Rapporté par Al Boukhārī)

1663. Ibn 'Omar rapporte: «Sa'd Ibn 'Oubāda se plaignit d'une grande douleur. Le Messenger de Dieu (BSDL) vint lui rendre visite en compagnie de 'Abdurrahman Ibn 'Awf (DAS), Sa'd Ibn Abi Waqqās (DAS) et 'Abdullāh Ibn Mas'ūd (DAS). Quand il entra chez lui, il le trouva évanoui. Il demanda: «Est-il mort?». Ils dirent: «Non, ô Messenger de Dieu!» Le Messenger de Dieu (BSDL) se mit à pleurer et, quand les gens le virent pleurer, il en firent de même. Il leur dit: «M'entendez-vous bien? Dieu ne tourmente pas le mort pour les larmes des yeux, ni pour le chagrin du cœur, mais pour celle-ci (désignant la langue). Dans ce cas Il tourmente ou se montre clément». (URA)

1664. Selon Abou Mālek Al Ash'arī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand celle qui se lamente sur les morts ne s'en repent pas avant sa mort, elle est ressuscitée le jour de la résurrection avec un vêtement de goudron et un gilet de gale». (Rapporté par Moslem)

وَفِي رَوَايَةٍ : « مَا نِيحَ عَلَيْهِ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1658. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَيْسَ مِنَّا مَنْ ضَرَبَ الْخُدُودَ ، وَشَقَّ الْجُيُوبَ ، وَدَعَا بِدَعْوَى الْجَاهِلِيَّةِ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1659. وَعَنْ أَبِي بُرْدَةَ قَالَ : وَجَعَ أَبُو مُوسَى ، فَعُشِيَ عَلَيْهِ ، وَرَأْسُهُ فِي حِجْرِ امْرَأَةٍ مِنْ أَهْلِهِ ، فَأَقْبَلَتْ تَصِيحُ بِرَنَةٍ فَلَمْ يَسْتَطِعْ أَنْ يَرُدَّ عَلَيْهَا شَيْئًا ، فَلَمَّا أَفَاقَ ، قَالَ : أَنَا بَرِيءٌ مِمَّنْ بَرِئَ مِنْهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بَرِيءٌ مِنَ الصَّالِقَةِ ، وَالْحَالِقَةِ ، وَالشَّاقَّةِ ! مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1660. وَعَنِ الْمُغِيرَةِ بْنِ شُعْبَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « مَنْ نِيحَ عَلَيْهِ ، فَإِنَّهُ يُعَذَّبُ بِمَا نِيحَ عَلَيْهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1661. وَعَنْ أُمِّ عَطِيَّةَ نُسَيْبَةَ - بَضَمَ النَّوْنُ وَفَتْحَهَا - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا قَالَتْ : أَخَذَ عَلَيْنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عِنْدَ الْبَيْعَةِ أَنْ لَا نُنُوحَ . مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1662. وَعَنِ الْعُمَانِ بْنِ بَشِيرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : أَعْمِيَ عَلَى عَبْدِ اللَّهِ بْنِ رَوَاحَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فَجَعَلَتْ أُخْتُهُ تَبْكِي ، وَتَقُولُ : وَاجْبَلَاهُ ، وَاجْبَلَاهُ ، وَاجْبَلَاهُ : وَتَعَدَّدُ عَلَيْهِ . فَقَالَ حِينَ أَفَاقَ : مَا قُلْتَ شَيْئًا إِلَّا قِيلَ لِي : أَنْتَ كَذَلِكَ ؟ ! رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

1663. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : اشْتَكَى سَعْدُ بْنُ عُبَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - شَكْوَى ، فَأَتَاهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَعُودُهُ مَعَ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ عَوْفٍ ، وَسَعْدُ بْنُ أَبِي وَقَّاصٍ ، وَعَبْدُ اللَّهِ بْنُ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ - فَلَمَّا دَخَلَ عَلَيْهِ ، وَجَدَهُ فِي غَشِيَةٍ فَقَالَ : « أَفْصَى ؟ » قَالُوا : لَا يَا رَسُولَ اللَّهِ . فَبَكَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ . فَلَمَّا رَأَى الْقَوْمَ بُكَاءَ النَّبِيِّ ﷺ بَكَوْا قَالُوا : « أَلَا تَسْمَعُونَ ؟ إِنَّ اللَّهَ لَا يُعَذِّبُ بِدَمْعِ الْعَيْنِ ، وَلَا يَحْزَنُ الْقَلْبُ ، وَلَكِنْ يُعَذِّبُ بِهَذَا » وَأَشَارَ إِلَى لِسَانِهِ « أَوْ يَرْحَمُ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1664. وَعَنْ أَبِي مَالِكٍ الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « النَّائِحَةُ إِذَا لَمْ تَتَّبِ قَبْلَ مَوْتِهَا تَقَامُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَعَلَيْهَا سِرْبَالٌ مِنْ قَطِرَانٍ ، وَدِرْعٌ مِنْ جَرَبٍ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

1665. Ouseyd Ibn Abi Ouseyd, de la deuxième génération, rapporte ce qu'a dit l'une de celles qui ont fait acte d'allégeance au Messenger de Dieu (BSDL): «Parmi les bonnes actions que nous nous sommes engagées à faire vis-à-vis du Messenger de Dieu (BSDL) est de ne pas lui désobéir, de ne pas nous griffer le visage (par désespoir et révolte), de ne pas appeler sur nous le malheur, de ne pas déchirer nos vêtements et de ne pas défaire nos coiffures». (Rapporté par Abou Dawūd)

1666. Selon Abou Mūsa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Chaque fois que quelqu'un meurt et que le pleureur de la tribu se lève pour dire: «Oh mon deuil pour ma montagne! Oh mon deuil pour mon seigneur!» et autres noms pareils, on charge deux Anges de le pousser brutalement avec leurs poings dans sa poitrine en lui disant: «L'étais-tu vraiment?» (Rapporté par Attirmidhī)

1667. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les gens commettent deux actes qui les font apparenter aux Mécréants: ils jettent un doute sur la filiation légale des autres et ils pleurent leurs morts à haute voix». (Rapporté par Moslem)

303 – L'interdiction de s'adresser aux astrologues, aux mages et à tous ceux qui prétendent lire l'avenir dans le sable, les cailloux, les grains d'orge etc...

1668. ʿĀisha (DAS) rapporte: «Des gens interrogèrent le Messenger de Dieu (BSDL) sur les devins. Il dit: «Ce ne sont rien». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Ils nous annoncent parfois des choses qui se vérifient par la suite». Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «Il s'agit là d'une parole de vérité que le génie saisit au vol et verse dans l'oreille de son protégé. Ainsi ils mêlent un mot de vérité à cent mensonges». (URA)

Dans une autre version d'Al Boukhāri: «ʿĀisha (DAS) rapporte qu'elle a entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Les Anges descendent au milieu du nuage. Ils annoncent un événement arrêté dans le ciel. Le Diable se met alors aux écoutes et entend ce que disent les Anges. Il en inspire les devins qui y mêlent cent mensonges de leur propre invention».

1669. Ṣafiya Bent ʿOubeyd dit que certaines épouses du Prophète (BSDL) ont rapporté ces paroles du Prophète (BSDL): «Celui qui s'adresse à un mage pour l'interroger sur quelque chose et croit à ce qu'il lui dit, sa prière lui est rejetée au visage durant quarante jours». (Rapporté par Moslem)

1665. وَعَنْ أَسِيدِ بْنِ أَبِي أَسِيدٍ التَّائِبِيِّ عَنْ امْرَأَةٍ مِنَ الْمُبَايَعَاتِ قَالَتْ: كَانَ فِيمَا أَخَذَ عَلَيْنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فِي الْمَعْرُوفِ الَّذِي أَخَذَ عَلَيْنَا أَنْ لَا نَعْصِيَهُ فِيهِ: أَنْ لَا نَخْمِشَ وَجْهًا، وَلَا نَدْعُو وَيلاً، وَلَا نَشُقَّ جَبِيًا، وَأَنْ لَا نَنْثُرَ شَعْرًا. رواه أبو داود بإسنادٍ حسنٍ.

1666. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَا مِنْ مَيِّتٍ يَمُوتُ، فَيَقُومُ بَأَكْبَهُمْ، فَيَقُولُ: وَاجِبَلَاهُ، وَاسِيدَاهُ، أَوْ نَحْوَ ذَلِكَ إِلَّا وَكِلَ بِهِ مَلَكَانِ يَلْهَزَانِهِ: أَهَكَذَا كُنْتُ؟!» رواه التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

«اللَّهُزُّ»: الدِّفْعُ بِجُمْعٍ الْيَدِ فِي الصَّدْرِ.

1667. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «اِئْتَنَانِ فِي النَّاسِ هُمَا بِهِمْ كُفْرٌ: الطَّعْنُ فِي النَّسَبِ، وَالْيَبَاحَةُ عَلَى الْمَيِّتِ» رواه مسلم.

303 - باب النهي عن إتيان الكهّان والمنجمين والعراف، وأصحاب الرمل، والطوارق بالحصى وبالشعير ونحو ذلك

1668. عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: سَأَلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنَاسٌ عَنِ الْكُهَّانِ، فَقَالَ: «لَيْسُوا بِشَيْءٍ»، فَقَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّهُمْ يُحَدِّثُونَا أَحْيَانًا بِشَيْءٍ، فَيَكُونُ حَقًّا؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «تِلْكَ الْكَلِمَةُ مِنَ الْحَقِّ يَخْطُفُهَا الْجَنِيُّ، فَيَقْرُهَا فِي أُذُنِ وَلِيِّهِ، فَيَخْلِطُونَ مَعَهَا مِائَةَ كَذْبَةٍ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وَفِي رِوَايَةٍ لِلْبُخَارِيِّ عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّهَا سَمِعَتْ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «إِنَّ الْمَلَائِكَةَ تَنْزِلُ فِي الْعَنَانِ - وَهُوَ السَّحَابُ - فَتَذْكُرُ الْأَمْرَ قُضِيَ فِي السَّمَاءِ، فَيَسْتَرْقُ الشَّيْطَانُ السَّمْعَ، فَيَسْمَعُهُ، فَيُوجِّهِهُ إِلَى الْكُهَّانِ، فَيَكْذِبُونَ مَعَهَا مِائَةَ كَذْبَةٍ مِنْ عِنْدِ أَنْفُسِهِمْ».

قوله «فَيَقْرُهَا» هو بفتح الباء وضم القاف والراء، أي: يُلقِيهَا. و«الْعَنَانُ» بفتح العين.

1669. وَعَنْ صَفِيَّةَ بِنْتِ أَبِي عُبَيْدٍ، عَنْ بَعْضِ أَزْوَاجِ النَّبِيِّ ﷺ وَرَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «مَنْ أَتَى عَرَافًا فَسَأَلَهُ عَنْ شَيْءٍ، فَصَدَّقَهُ، لَمْ تَقْبَلْ لَهُ صَلَاةُ أَرْبَعِينَ يَوْمًا» رواه مُسْلِمٌ.

1670. Qabiṣa Ibn Al Moukhāriq (DAS) a dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «L'interprétation des signes, l'augure et le présage sont des actes de sorcellerie d'idolâtres». (Rapporté par Abou Dawūd)

1671. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a tiré quelque connaissance de l'astrologie a emprunté l'une des voies de la sorcellerie. Plus il pratique l'astrologie et plus il s'apparente aux sorciers». (Rapporté par Abou Dawūd)

1672. Mou'āwiya Ibn Al Ḥakam (DAS) a dit: «J'ai dit: «O Messager de Dieu! Je sors à peine de l'obscurantisme préislamique et Dieu le Très-Haut nous a apporté l'Islam. Or il y a parmi nous des hommes qui s'adressent aux devins». Il lui dit: «Ne fais pas comme eux». Je dis: «Il y a parmi nous des gens qui croient à l'augure». Il dit: «C'est une simple sensation qu'ils éprouvent en eux-mêmes. Que cela ne les détourne pas de ce qu'ils avaient décidé de faire». Je dis: «Il y a parmi nous des hommes qui font des traits sur le sable». Il dit: «Il y avait un prophète (Idris ou Henoch) qui le faisait. Celui qui trace selon ses règles atteint la vérité». (Rapporté par Moslem)

1673. Selon Abou Mas'ūd Al Badrī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a interdit le prix de vente du chien, la dot (le salaire) de la prostituée et le salaire du devin. (URA)

www.lilias.com

304 – L'interdiction de croire à l'augure

Les Ḥadīths du chapitre précédent concernent aussi celui-ci.

1674. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'y a ni contagion ni augure et il me plaît la belle parole (tel celui qui entend crier en sortant de chez lui: «O gagnant! ou O chanceux!)) (URA)

1675. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'y a ni contagion ni augure. Si quelque chose peut porter mlaheur, c'est bien la maison, l'épouse et le cheval». (URA)

1670. وَعَنْ قَبِيصَةَ بْنِ الْمُخَارِقِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «الْعِيَافَةُ، وَالطَّيْرَةُ، وَالطَّرْقُ، مِنَ الْجَبْتِ». رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ حَسَنٍ. وَقَالَ: الطَّرْقُ هُوَ الرَّجْرُ، أَيْ زَجْرُ الطَّيْرِ، وَهُوَ أَنْ يَتِمَّنَ أَوْ يَتَشَاءَمَ بِطَيْرَانِهِ، فَإِنْ طَارَ إِلَى جِهَةِ اليمينِ تِمَّنَ، وَإِنْ طَارَ إِلَى جِهَةِ اليسارِ تَشَاءَمَ. قَالَ أَبُو دَاوُدَ: وَالْعِيَافَةُ: الْخَطُّ. قَالَ الْجَوْهَرِيُّ فِي «الصحاح»: الْجَبْتُ كَلِمَةٌ تَقَعُ عَلَى الصَّنَمِ وَالكَاهِنِ وَالسَّاحِرِ وَنَحْوِ ذَلِكَ.

1671. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ اقْتَبَسَ عِلْمًا مِنَ النُّجُومِ، اقْتَبَسَ شُعْبَةً مِنَ السِّحْرِ زَادَ مَا زَادَ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

1672. وَعَنْ مُعَاوِيَةَ بْنِ الْحَكَمِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي حَدِيثُ عَهْدٍ بِجَاهِلِيَّةٍ، وَقَدْ جَاءَ اللَّهُ تَعَالَى بِالإِسْلَامِ، وَإِنَّ مِنَّا رِجَالًا يَأْتُونَ الْكُهَّانَ؟ قَالَ: «فَلَا تَأْتِهِمْ»، قُلْتُ: وَمِنَّا رِجَالٌ يَتَطَيَّرُونَ؟ قَالَ: «ذَلِكَ شَيْءٌ يَجِدُونَهُ فِي صُدُورِهِمْ، فَلَا يَصُدُّهُمْ»، قُلْتُ: وَمِنَّا رِجَالٌ يَخْطُونَ؟ قَالَ: «كَانَ نَبِيٌّ مِنَ الْأَنْبِيَاءِ يَخْطُ، فَمَنْ وَافَقَ خَطَّهُ، فَذَلِكَ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1673. وَعَنْ أَبِي مَسْعُودٍ الْبَدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ نَهَى عَنْ ثَمَنِ الْكَلْبِ، وَمَهْرِ الْبَغِيِّ وَحُلُوانِ الْكَاهِنِ «مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ».

304 - باب النهي عن التطير

فيه الأحاديثُ السَّابِقَةُ فِي الْبَابِ قَبْلَهُ.

1674. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا عَدْوَى وَلَا طَيْرَةَ وَيُعْجِبُنِي الْقَالُ»، قَالُوا: وَمَا الْقَالُ؟ قَالَ: «كَلِمَةٌ طَيِّبَةٌ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1675. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا عَدْوَى وَلَا طَيْرَةَ، وَإِنْ كَانَ الشُّومُ فِي شَيْءٍ فَنَسِيَ الدَّارَ، وَالْمَرَأَةَ وَالْفَرَسَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1676. Selon Bourayda (DAS), le Prophète (BSDL) ne croyait pas au mauvais augure. (Rapporté par Abou Dawūd)

1677. ‘Orwa Ibn ‘Āmer (DAS) rapporte: «On parla au Messenger de Dieu (BSDL) de l’augure. Il dit: «Le meilleur augure est la belle parole qu’on entend à l’improvisiste. L’augure ne doit pas détourner le Musulman de ce qu’il avait décidé de faire. Quand l’un de vous voit (en rêve) quelque chose qui ne lui plaît pas qu’il dise: «Seigneur Dieu! Nul autre que Toi n’apporte les bonnes choses et nul autre que Toi ne repousse les mauvaises. Il n’est de force ni de puissance que par Toi». (Rapporté par Abou Dawūd)

305 – L’interdiction de représenter un animal sur un tapis, une pierre, un vêtement, une pièce de monnaie, un coussin ou autre chose. L’interdiction de dessiner des images sur un mur, un plafond, un rideau, un turban ou autre chose pareille. L’ordre de détruire toute image

1678. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ceux qui fabriquent ces images seront tourmentés le jour de la résurrection. On leur dira: «Faites vivre ce que vous avez créé». (URA)

1679. ‘Āisha (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) rentra d’un voyage. J’avais entre-temps recouvert une lucarne de la maison avec un rideau portant des images. Quand le Messenger de Dieu (BSDL) le vit, son visage changea de couleur et il dit: «O ‘Āisha! Les gens qui auront les tourments les plus durs auprès de Dieu le jour de la résurrection seront ceux qui auront cherché à imiter Dieu dans Sa création». Elle dit: «Nous le découpâmes aussitôt pour en faire des coussins».

1680. Ibn ‘Abbās rapporte: «J’ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Tous les dessinateurs d’images iront au feu. On leur insufflera autant d’âmes que le nombre des images qu’ils auront dessinées et Dieu les soumettra au supplice de l’Enfer». Ibn ‘Abbās (DAS) a dit: «Si tu dois absolument dessiner quelque chose que ce soit un arbre ou quelque chose d’inanimé». (URA)

1681. Il a encore dit: «J’ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui dessine une image dans ce monde sera chargé d’y insuffler la vie, le jour de la résurrection, et il ne pourra jamais le faire».

1676. وَعَنْ بُرَيْدَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ لَا يَتَطَيَّرُ. رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ

بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

1677. وَعَنْ عُرْوَةَ بْنِ عَامِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: ذُكِرَتِ الطَّيْرَةُ عِنْدَ رَسُولِ

اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «أَحْسَنْهَا الْفَأُلُ، وَلَا تَرُدُّ مُسْلِمًا فَإِذَا رَأَى أَحَدُكُمْ مَا يَكْرَهُ، فَلْيُقِلْ:

اللَّهُمَّ لَا يَأْتِي بِالْحَسَنَاتِ إِلَّا أَنْتَ، وَلَا يَدْفَعُ السَّيِّئَاتِ إِلَّا أَنْتَ، وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِكَ»

حَدِيثٌ صَحِيحٌ رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

305 - باب تحريم تصوير الحيوان في بساط أو حجر أو ثوب أو درهم، أو مخدّة،

أو دينار، أو وسادة وغير ذلك، وتحريم اتخاذ الصورة في حائط

وستر وعمامة وثوب ونحوها، والأمر بإتلاف الصور

1678. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ الَّذِينَ

يَصْنَعُونَ هَذِهِ الصُّورَ يُعَذَّبُونَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، يُقَالُ لَهُمْ: أَحْيُوا مَا خَلَقْتُمْ» متفقٌ عليه.

1679. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَدِمَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِنْ سَفَرٍ وَقَدْ

سَتَرْتُ سَهْوَةً لِي بِقِرَامٍ فِيهِ تَمَاثِيلُ، فَلَمَّا رَأَاهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ تَلَوْنَ وَجْهَهُ! وَقَالَ: «يَا

عَائِشَةُ، أَشَدُّ النَّاسِ عَذَابًا عِنْدَ اللَّهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ الَّذِينَ يُضَاهَوْنَ بِخَلْقِ اللَّهِ!» قَالَتْ:

فَقَطَعْنَاهُ، فَجَعَلْنَا مِنْهُ وِسَادَةً أَوْ وِسَادَتَيْنِ. متفقٌ عليه.

«الْقِرَامُ» بكسر القاف هو: السَّتْرُ. و«السَّهْوَةُ» بفتح السين المهملة وهي: الصُّفَّةُ تكونُ

بين يدي البيت، وقيل: هي الطاقُ النافذُ في الحائط.

1680. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ

يَقُولُ: «كُلُّ مُصَوِّرٍ فِي النَّارِ يُجْعَلُ لَهُ بِكُلِّ صُورَةٍ صَوَّرَهَا نَفْسٌ فَيُعَذِّبُهُ فِي جَهَنَّمَ»، قَالَ

ابْنُ عَبَّاسٍ: فَإِنْ كُنْتُ لَا بُدَّ فَأَعْلًا، فَاصْنَعِ الشَّجَرَ وَمَا لَا رُوحَ فِيهِ. متفقٌ عليه.

1681. وَعَنْهُ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ صَوَّرَ صُورَةً فِي الدُّنْيَا،

كُلِّفَ أَنْ يَنْفُخَ فِيهَا الرُّوحَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَلَيْسَ بِنَافِخٍ» متفقٌ عليه.

1682. Ibn Mas'ūd (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Ceux qui auront les tourments les plus durs, le jour de la résurrection, seront les dessinateurs d'images». (URA)

1683. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Dieu le Très-Haut a dit: «Qui est plus injuste que celui qui essaie de créer comme Moi? Qu'ils créent donc une fourmi, ou qu'ils créent une graine ou qu'ils créent un grain d'orge!». (URA)

1684. Selon Abou Ṭalḥa (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les Anges n'entrent pas dans une maison où il y a un chien ou une image». (URA)

1685. Ibn 'Omar (DAS) rapporte: «Gabriel avait promis au Messenger de Dieu (BSDL) de lui rendre visite. Mais sa visite se fit attendre au point que cela devint pénible au Messenger de Dieu (BSDL). Il sortit alors et rencontra Gabriel. Il se plaignit à lui de son retard. Il lui dit: «Nous n'entrons pas dans une maison où il y a un chien ou une image». (Rapporté par Al Boukhārī)

1686. 'Āisha (DAS) rapporte: «Gabriel promit au Messenger de Dieu (BSDL) de venir chez lui à telle heure. Mais cette heure passa sans qu'il n'arrivât. Elle dit: «Il tenait dans sa main un bâton. Il le jeta en disant: «Ni Dieu, ni Ses Messenger (les Anges) ne manquent jamais à leur parole». Puis il se retourna et vit tout à coup un chiot (jeune chien) sous son lit. Il dit: «Quand est entré ce chien?» Je dis: «Par Dieu, je ne sais pas». Il ordonna aussitôt de le sortir. Gabriel, (salut de Dieu sur lui), arriva alors. Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Tu m'as promis de venir et je me suis assis à t'attendre. Tu n'es pourtant pas venu». Il dit: «J'en ai été empêché par le chien qui était chez toi. Nous n'entrons pas en effet dans une maison où il y a un chien ou une image». (Rapporté par Moslem)

1687. Selon Hayyān Ibn Houṣayn, 'Alī Ibn Abī Ṭāleb (DAS) lui dit une fois: «Veux-tu que je te fasse la même recommandation que celle que m'a faite le Messenger de Dieu (BSDL)? Tu ne trouveras pas une image sans la détruire ni une tombe s'élevant au-dessus du sol sans la ramener à son niveau». (Rapporté par Moslem)

1682. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ :
«إِنَّ أَشَدَّ النَّاسِ عَذَابًا يَوْمَ الْقِيَامَةِ الْمُصَوِّرُونَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1683. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ :
«قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ ذَهَبَ يَخْلُقُ كَخَلْقِي ! فَلْيَخْلُقُوا ذَرَّةً أَوْ لِيَخْلُقُوا حَبَّةً ، أَوْ لِيَخْلُقُوا شَعِيرَةً» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1684. وَعَنْ أَبِي طَلْحَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «لَا تَدْخُلُ
الْمَلَائِكَةُ بَيْتًا فِيهِ كَلْبٌ وَلَا صُورَةٌ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1685. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : وَعَدَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ جِبْرِيلَ أَنْ
يَأْتِيَهُ ، فَرَأَتْ عَلَيْهِ حَتَّى اشْتَدَّ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، فَخَرَجَ فَلَقِيَهُ جِبْرِيلُ فَشَكَا إِلَيْهِ ،
فَقَالَ : إِنَّا لَا نَدْخُلُ بَيْتًا فِيهِ كَلْبٌ وَلَا صُورَةٌ . رواه البخاري .
«راث» : أبطأ ، وهو بالهاء المثلثة .

1686. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : وَاعَدَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ جِبْرِيلَ
- عَلَيْهِ السَّلَامُ - فِي سَاعَةٍ أَنْ يَأْتِيَهُ ، فَجَاءَتْ تِلْكَ السَّاعَةُ وَلَمْ يَأْتِهِ ! قَالَتْ : وَكَانَ بِيَدِهِ
عَصَا ، فَطَرَحَهَا مِنْ يَدِهِ وَهُوَ يَقُولُ : «مَا يُخْلِفُ اللَّهُ وَعْدَهُ وَلَا رُسُلُهُ» ثُمَّ التَفَتَ ، فَإِذَا جَرُوءُ
كَلْبٍ تَحْتَ سَرِيرِهِ . فَقَالَ : «مَتَى دَخَلَ هَذَا الْكَلْبُ؟» فَقُلْتُ : وَاللَّهِ مَا دَرَيْتُ بِهِ ، فَأَمَرَ بِهِ
فَأُخْرِجَ ، فَجَاءَهُ جِبْرِيلُ - عَلَيْهِ السَّلَامُ - ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «وَعَدْتَنِي ، فَجَلَسْتُ
لَكَ وَلَمْ تَأْتِنِي» ، فَقَالَ : مَعْنِيَ الْكَلْبُ الَّذِي كَانَ فِي بَيْتِكَ ، إِنَّا لَا نَدْخُلُ بَيْتًا فِيهِ كَلْبٌ وَلَا
صُورَةٌ» رواه مسلم .

1687. وَعَنْ أَبِي الْهَيَّاجِ حَيَّانَ بْنِ حُصَيْنٍ قَالَ : قَالَ لِي عَلِيُّ بْنُ أَبِي طَالِبٍ
- رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - : أَلَا أَبْعَثُكَ عَلَى مَا بَعَثَنِي عَلَيْهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ؟ أَنْ لَا تَدْعَ صُورَةً إِلَّا
طَمَسْتَهَا ، وَلَا قَبْرًا مُشْرِفًا إِلَّا سَوَّيْتَهُ . رواه مسلم .

306 – L'interdiction de posséder un chien sauf pour la chasse ou pour garder des troupeaux ou des champs

1688. Ibn 'Omar (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui prend un chien pour autre chose que la chasse ou la garde des troupeaux, le salaire de ses bonnes actions diminue chaque jour de deux mesures». (URA)

1689. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui garde chez lui un chien voit chaque jour le salaire de ses bonnes actions diminuer d'une mesure, sauf un chien de chasse ou un chien pour garder les troupeaux ou les champs». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Les animaux domestiques, et tout particulièrement le chien, ne doivent pas co-habiter avec les humains car la science a montré les dangers qu'ils représentent pour la santé. Beaucoup de maladies parasitaires (échinococcose, gale, tiques etc...) sont transmises par le chien qui mange toutes sortes d'immondices puis se lèche la peau. En le caressant on ramasse les germes qu'il porte et on les avale à son tour.

C'est pourquoi l'Islam interdit d'avoir un chien à la maison.

A la campagne, au contraire, le chien **peut** vivre à l'extérieur de la maison et servir ainsi à la chasse ou à la garde des champs et des troupeaux.

307 – Où il est désapprouvé de faire porter des clochettes aux chameaux et autres bêtes. Où il est désapprouvé de se faire accompagner dans le voyage par le chien et la clochette

1690. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les Anges n'accompagnent pas un groupe où se trouve un chien ou une clochette». (Rapporté par Moslem)

1691. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «La clochette fait partie des instruments de musique du Diable». (Rapporté par Abou Dawūd)

308 – Où il est désapprouvé de monter le chameau qui mange les immondices. Mais, s'il mange ensuite une alimentation saine, et que sa chair redevienne bonne, cette désapprobation tombe

1692. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de monter le chameau qui mange les immondices. (Rapporté par Abou Dawūd)

306 - باب تحريم اتخاذ الكلب إلا لصيد أو ماشية أو زرع

1688. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ اقْتَنَى كَلْبًا إِلَّا كَلْبَ صَيْدٍ أَوْ مَاشِيَةٍ فَإِنَّهُ يَنْقُصُ مِنْ أَجْرِهِ كُلَّ يَوْمٍ قِيرَاطَانِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
وفي رواية: «قِيرَاطٌ».

1689. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ أَمْسَكَ كَلْبًا، فَإِنَّهُ يَنْقُصُ كُلَّ يَوْمٍ مِنْ عَمَلِهِ قِيرَاطٌ إِلَّا كَلْبَ حَرْثٍ أَوْ مَاشِيَةٍ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
وفي رواية لمسلم: «مَنْ اقْتَنَى كَلْبًا لَيْسَ بِكَلْبِ صَيْدٍ، وَلَا مَاشِيَةٍ وَلَا أَرْضٍ، فَإِنَّهُ يَنْقُصُ مِنْ أَجْرِهِ قِيرَاطَانِ كُلَّ يَوْمٍ».

www.liilas.com

307 - باب كراهية تعليق الجرس في البعير وغيره من الدواب وكراهية استصحاب الكلب والجرس في السفر

1690. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَصْحَبُ الْمَلَائِكَةُ رُفْقَةً فِيهَا كَلْبٌ أَوْ جَرَسٌ» رواه مسلم.
1691. وَعَنْهُ أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «الْجَرَسُ مَزَامِيرُ الشَّيْطَانِ» رواه مسلم.

308 - باب كراهية ركوب الجلالة وهي البعير أو الناقة التي تأكل العذرة، فإن أكلت علفًا طاهرًا فطاب لحمها، زالت الكراهية

1692. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنِ الْجَلَالَةِ فِي الْإِبِلِ أَنْ يُرْكَبَ عَلَيْهَا. رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ.

309 – L'interdiction de cracher dans la mosquée. L'ordre d'en faire disparaître la trace quand il s'y trouve. L'ordre de préserver la mosquée de toutes les choses sales

1693. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Cracher dans la mosquée est une faute qu'on répare en enterrant le crachat». (URA)

Remarque

Cela était valable pour les mosquées non dallées. Si elles le sont, on doit bien nettoyer le crachat avec de l'eau et une serpillière. Mais le mieux est de ne pas cracher du tout ni à la mosquée, ni ailleurs.

Le crachat peut en effet porter des germes dangereux tel le bacille de la tuberculose.

1694. Selon ʿĀisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) vit une fois sur le mur indiquant la direction de la Mecque de la morve (ou de la salive ou un crachat). Il la fit disparaître en la frottant. (URA)

1695. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ces mosquées n'admettent rien de cette urine et de ces saletés car elles ne sont faites que pour l'évocation de Dieu le Très-Haut (la prière) et pour la lecture du Coran». (Rapporté par Moslem)

310 – Où il est désapprouvé de se disputer dans la mosquée, d'y élever la voix, d'y crier à la recherche d'un objet perdu, d'y faire du commerce ou de la location ou autres tractations pareilles

1696. Abou Hourayra (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui entend à la mosquée quelqu'un crier à la recherche de ce qu'il a perdu, qu'il lui dise: «Puisse Dieu ne jamais te le rendre! car la mosquée n'a pas été construite pour cela». (Rapporté par Moslem)

1697. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand vous voyez quelqu'un vendre ou acheter quelque chose à la mosquée, dites-lui: «Puisse Dieu ne jamais fructifier ton commerce!». Et quand vous voyez quelqu'un crier à la recherche de ce qu'il a perdu, dites-lui: «Puisse Dieu ne jamais te le rendre!» (Rapporté par Attirmidhi)

309 - باب النهي عن البصاق في المسجد والأمر بإزالته منه إذا وجد فيه ، والأمر بتنزيه المسجد عن الأقدار

1693. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «البصاق في المسجد خطيئة، وكفارتها دفنها» متفق عليه.

والمُرَادُ بِدَفْنِهَا إِذَا كَانَ الْمَسْجِدُ تُرَابًا أَوْ رَمْلًا وَنَحْوَهُ، فَيُؤَارِيهَا تَحْتَ تُرَابِهِ. قَالَ أَبُو الْحَاسَنِ الرُّوْيَانِيُّ مِنْ أَصْحَابِنَا فِي كِتَابِهِ «البحر» وَقِيلَ: الْمُرَادُ بِدَفْنِهَا إِخْرَاجُهَا مِنَ الْمَسْجِدِ، أَمَّا إِذَا كَانَ الْمَسْجِدُ مُبَلَّطًا أَوْ مُجَصَّصًا، فَدَلَكُهَا عَلَيْهِ بِمَدَاسِهِ أَوْ بغيرِهِ كَمَا يَفْعَلُهُ كَثِيرٌ مِنَ الْجُهَالِ، فَلَيْسَ ذَلِكَ بِدَفْنٍ، بَلْ زِيَادَةٌ فِي الْخَطِيئَةِ وَتَكْثِيرٌ لِلْقَدَرِ فِي الْمَسْجِدِ، وَعَلَى مَنْ فَعَلَ ذَلِكَ أَنْ يَمْسَحَهُ بَعْدَ ذَلِكَ بِثَوْبِهِ أَوْ يَدِهِ أَوْ غَيْرِهِ أَوْ يَغْسِلَهُ.

1694. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ رَأَى فِي جِدَارِ الْقِبْلَةِ مُحَاطًا، أَوْ بُزَاقًا، أَوْ نَحَامَةً، فَحَكَّهُ. متفق عليه.

1695. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ هَذِهِ الْمَسَاجِدَ لَا تَصْلُحُ لشيءٍ مِنْ هَذَا الْبَوْلِ وَلَا الْقَدَرِ، إِنَّمَا هِيَ لِذِكْرِ اللَّهِ تَعَالَى، وَقِرَاءَةِ الْقُرْآنِ» أَوْ كَمَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ. رواه مسلم.

310 - باب كراهية الخصومة في المسجد ورفع الصوت فيه ونشد الضالة والبيع والشراء والإجارة ونحوها من المعاملات

1696. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ سَمِعَ رَجُلًا يَنْشُدُ ضَالَّةً فِي الْمَسْجِدِ فَلْيَقُلْ: لَا رَدَّهَا اللَّهُ عَلَيْكَ، فَإِنَّ الْمَسَاجِدَ لَمْ تُبْنَ لِهَذَا» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1697. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا رَأَيْتُمْ مَنْ يَبِيعُ أَوْ يَتَّاعُ فِي الْمَسْجِدِ، فَقُولُوا: لَا أَرْبَحَ اللَّهُ تِجَارَتَكَ، وَإِذَا رَأَيْتُمْ مَنْ يَنْشُدُ ضَالَّةً فَقُولُوا: لَا رَدَّهَا اللَّهُ عَلَيْكَ» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

1698. Selon Bourayda (DAS), un homme cria dans la mosquée à la recherche de ce qu'il avait perdu en disant: «Qui peut m'indiquer où se trouve mon chameau rouge?» Le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Puisses-tu ne jamais le retrouver! Les mosquées n'ont été construites que pour le rôle qui leur est assigné». (Rapporté par Moslem)

1699. Selon 'Amr Ibn Shou'ayb, d'après son père et d'après son grand-père, le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit l'achat ou la vente dans la mosquée. Il y a aussi interdit de crier à la recherche d'un objet perdu de même que d'y réciter des poèmes. (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1700. Le Compagnon du Prophète, Assé'ib Ibn Yazīd (DAS) rapporte: «J'étais à la mosquée et voilà que quelqu'un me jetait des cailloux. Je regardai autour de moi et vis 'Omar Ibn Al Khattāb (DAS) qui me dit: «Va m'appeler ces deux-là». Je les lui fis venir et il leur dit: «D'où êtes-vous?» Ils dirent: «Des habitants de Ṭā'if». Il dit: «Si vous étiez des habitants de cette ville je vous aurais fait battre jusqu'à vous faire mal. Ainsi vous osez élever la voix dans la mosquée du Messenger de Dieu (BSDL)?» (Rapporté par Al Boukhāri)

311 – L'interdiction à celui qui a mangé de l'ail, de l'oignon, du poireau ou autre chose ayant une mauvaise odeur d'entrer à la mosquée avant la disparition de cette odeur sauf par nécessité

1701. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Que celui qui a mangé de cette plante (l'ail) n'approche pas notre mosquée». (URA)

1702. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Que celui qui a mangé de cette plante ne nous approche pas et ne prie pas avec nous». (URA)

1703. Selon Jāber (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Que celui qui a mangé de l'ail, de l'oignon, ou du poireau s'éloigne de nous et de notre mosquée». (URA)

1698. وَعَنْ بُرَيْدَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَجُلًا نَشَدَ فِي الْمَسْجِدِ فَقَالَ : مَنْ دَعَا إِلَى الْجَمَلِ الْأَحْمَرِ ؟ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا وَجَدْتَ ؛ إِنَّمَا بُنِيَتِ الْمَسَاجِدُ لِمَا بُنِيَتْ لَهُ » رواه مسلم .

1699. وَعَنْ عَمْرِو بْنِ شُعَيْبٍ ، عَنْ أَبِيهِ ، عَنْ جَدِّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ نَهَى عَنِ الشِّرَاءِ وَالْبَيْعِ فِي الْمَسْجِدِ ، وَأَنْ تُشَدَّ فِيهِ ضَالَّةٌ ، أَوْ يُنْشَدَ فِيهِ شِعْرٌ . رواه أبو داود ، والتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ : حَدِيثٌ حَسَنٌ .

1700. وَعَنِ السَّائِبِ بْنِ يَزِيدٍ الصَّحَابِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كُنْتُ فِي الْمَسْجِدِ فَحَصَبَنِي رَجُلٌ ، فَفَظَرْتُ فَإِذَا عُمَرُ بْنُ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فَقَالَ : اذْهَبْ فَأَتِنِي بِهِدَنَيْنِ ، فَجِئْتُهُ بِهِمَا ، فَقَالَ : مِنْ أَيْنَ أَتَيْتُمَا ؟ فَقَالَا : مِنْ أَهْلِ الطَّائِفِ ، فَقَالَ : لَوْ كُنْتُمَا مِنْ أَهْلِ الْبَلَدِ ، لَأَوْجَعْتُكُمَا ، تَرَفَعَانِ أَصَوَاتَكُمَا فِي مَسْجِدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ! رواه البخاري .

311 - باب نهى من أكل ثومًا أو بصلًا أو كراثًا أو غيره
مما له رائحة كريهة عن دخول المسجد قبل زوال رائحته إلا لضرورة

1701. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « مَنْ أَكَلَ مِنْ هَذِهِ الشَّجَرَةِ - يَعْنِي الثُّومَ - فَلَا يَقْرَبَنَّ مَسْجِدَنَا » متفقٌ عليه . وفي روايةٍ لمسلم : « مَسَاجِدُنَا » .

1702. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « مَنْ أَكَلَ مِنْ هَذِهِ الشَّجَرَةِ ، فَلَا يَقْرَبْنَا ، وَلَا يُصَلِّينَ مَعَنَا » متفقٌ عليه .

1703. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « مَنْ أَكَلَ ثَوْمًا أَوْ بَصَلًا ، فَلْيَعْتَزِلْنَا ، أَوْ فَلْيَعْتَزِلْ مَسْجِدَنَا » متفقٌ عليه . وفي روايةٍ لمسلم : « مَنْ أَكَلَ الْبَصَلَ ، وَالثُّومَ ، وَالْكَرَّاثَ ، فَلَا يَقْرَبَنَّ مَسْجِدَنَا ، فَإِنَّ الْمَلَائِكَةَ تَنَادَى مِمَّا يَتَأَذَى مِنْهُ بَنُو آدَمَ » .

1704. ‘Omar Ibn Al Khaṭṭāb (DAS) dit dans l'un de ses sermons du vendredi: «Puis, ô gens! Vous mangez deux plantes que je ne juge que mauvaises: l'oignon et l'ail. J'ai vu le Messager de Dieu (BSDL), quand il sentait leur odeur chez quelqu'un, ordonner de le sortir jusqu'au Baqī' (cimetière de Médine avoisinant sa mosquée). Que celui qui en mange les cuise bien jusqu'à chasser leur odeur». (Rapporté par Moslem)

312 – Où il est désapprouvé de s'asseoir en collant ses genoux à son ventre le vendredi alors que l'Imām dit son sermon, car cela attire le sommeil et ainsi on n'écoute pas le sermon et risque même de perdre ses ablutions

1705. Selon Mou‘ādh Ibn Anas Al Jouhannī (DAS), le Prophète (BSDL) a interdit de s'asseoir en serrant ses genoux contre son ventre le vendredi alors que l'Imām prononce son sermon. (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

313 – L'interdiction à celui qui se trouve dans les dix premiers jours du mois de «Dhoul Ḥijja» et qui a l'intention de faire le sacrifice, de se couper les cheveux et les ongles avant d'avoir fait son sacrifice

1706. Selon Oummou Salama (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui a une bête à sacrifier, dès que naît la nouvelle lune de Dhoul Ḥijja, qu'il ne se coupe plus les cheveux ou les ongles jusqu'à ce qu'il la sacrifie». (Rapporté par Moslem)

314 – L'interdiction de jurer par une créature tels le Prophète, la Ka‘ba, les Anges, les parents, la vie, l'âme, la tête ou le bienfait du chef, la tombe de quelqu'un et par le respect du dépôt et c'est le serment le plus strictement interdit

1707. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut vous interdit de jurer par vos pères. Que celui qui jure le fasse par Dieu ou se taise». (URA)

1704. وَعَنْ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ خَطَبَ يَوْمَ الْجُمُعَةِ فَقَالَ فِي خُطْبَتِهِ: ثُمَّ إِنَّكُمْ أَيُّهَا النَّاسُ تَأْكُلُونَ شَجَرَيْنِ مَا أَرَاهُمَا إِلَّا خَيْشَتَيْنِ: الْبَصَلَ، وَالثُّومَ. لَقَدْ رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ إِذَا وَجَدَ رِيحَهُمَا مِنَ الرَّجُلِ فِي الْمَسْجِدِ أَمَرَ بِهِ، فَأُخْرِجَ إِلَى الْبُقْعِ، فَمَنْ أَكَلَهُمَا، فَلْيَحْتِمْهُمَا طَبْخًا. رواه مسلم.

312 - باب كراهية الاحتباء يوم الجمعة والإمام يخطب

لأنه يجلب النوم، فيفوت استماع الخطبة ويخاف انتقاض الوضوء

1705. عَنْ مُعَاذِ بْنِ أَنَسٍ الْجُهَنِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَى عَنِ الْحَبْوَةِ يَوْمَ الْجُمُعَةِ وَالْإِمَامُ يَخْطُبُ. رواه أبو داود، والترمذي وقال: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

www.liilas.com

313 - باب نهى من دخل عليه عشر ذي الحجة

وأراد أن يضحى عن أخذ شيء من شعره أو أظفاره حتى يضحى

1706. عَنْ أُمِّ سَلَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ كَانَ لَهُ ذَبْحٌ يَذْبَحُهُ، فَإِذَا أَهْلَ هِلَالُ ذِي الْحِجَّةِ، فَلَا يَأْخُذَنَّ مِنْ شَعْرِهِ وَلَا مِنْ أَظْفَارِهِ شَيْئًا حَتَّى يُضْحِيَ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

314 - باب النهي عن الحلف بمخلوق كالنبي والكعبة والملائكة

والسما والآباء والحياة والروح والرأس، وحياة السلطان ونعمة السلطان، وتربة فلان والأمانة وهي من أشدها نهياً

1707. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يَنْهَاكُمْ أَنْ تَحْلِفُوا بِآبَائِكُمْ، فَمَنْ كَانَ حَالِفًا، فَلْيَحْلِفْ بِاللَّهِ، أَوْ لِيَصْمُتْ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ. وَفِي رَوَايَةٍ فِي الصَّحِيحِ: «فَمَنْ كَانَ حَالِفًا، فَلَا يَحْلِفْ إِلَّا بِاللَّهِ، أَوْ لِيَسْكُتْ».

1708. Selon ‘Abdurrahman Ibn Samoura (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Ne jurez ni par les idoles, ni par vos pères». (Rapporté par Moslem)

1709. Selon Bourayda (DAS), Le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui jure par le respect du dépôt n'est point des nôtres». (Rapporté par Abou Dawūd)

1710. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui jure en disant: «Je n'appartiens pas à l'Islam si ce que je dis n'est pas vrai», ne lui appartient effectivement pas s'il est menteur dans son serment. Et même s'il y est sincère, il ne rentre pas en Islam sans quelque dommage». (Rapporté par Abou Dawūd)

1711. On rapporte qu'Ibn ‘Omar (DAS) entendit quelqu'un dire: «Non, par la Ka‘ba!» Ibn ‘Omar lui dit: «Ne jure pas par autre que Dieu car j'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui jure par autre que Dieu a fait acte de mécréance ou d'idolâtrie». (Rapporté par Attirmidhi)

315 – L'interdiction absolue de jurer mensongèrement en connaissance de cause

1712. Selon Ibn Mas‘ūd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui jure mensongèrement pour s'approprier injustement le bien d'un Musulman, rencontrera Dieu plein de colère contre lui». Puis le Messager de Dieu (BSDL) nous récita du Livre de Dieu honoré et glorifié de quoi appuyer ses paroles: «Ceux qui troquent le pacte de Dieu et leurs serments pour un vil prix, ceux-là n'auront aucune part de bien dans l'autre monde. Dieu ne leur parlera pas au jour de la résurrection, ne tournera pas vers eux Ses regards et ne les bénira point. Ils auront des tourments douloureux». (*Chapitre 3 – verset 77*) (URA)

1713. Selon Abou Oumāma Al Ḥarithī (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui usurpe le droit d'un Musulman grâce à un faux serment, Dieu le destine à l'Enfer et lui interdit certainement le Paradis». Quelqu'un lui dit: «Et s'il

1708. وَعَنْ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ سَمُرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَحْلِفُوا بِالطَّوَاعِي، وَلَا بِآبَائِكُمْ» رواه مسلم.

«الطواغي» جمع طاغية، وهي الأصنام، ومنه الحديث: «هذه طاغية دوس» أي: صَنَمُهُمْ ومعبودُهُمْ. وَرَوِيَ فِي غَيْرِ مُسْلِمٍ: «بِالطَّوَاعِيَّتِ» جمعُ طَاغُوتٍ، وَهُوَ الشَّيْطَانُ وَالصَّنَمُ.

1709. وَعَنْ بُرَيْدَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ حَلَفَ بِالْأَمَانَةِ، فَلَيْسَ مِنَّا» حَدِيثٌ صَحِيحٌ، رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ.

1710. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ حَلَفَ، فَقَالَ: إِنِّي بَرِيءٌ مِنَ الْإِسْلَامِ، فَإِنْ كَانَ كَاذِبًا، فَهُوَ كَمَا قَالَ، وَإِنْ كَانَ صَادِقًا، فَلَنْ يَرْجَعَ إِلَى الْإِسْلَامِ سَالِمًا» رواه أبو داود.

1711. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّهُ سَمِعَ رَجُلًا يَقُولُ: لَا وَالْكَعْبَةِ، قَالَ ابْنُ عُمَرَ: لَا تَحْلِفْ بِغَيْرِ اللَّهِ، فَإِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ حَلَفَ بِغَيْرِ اللَّهِ، فَقَدْ كَفَرَ أَوْ أَشْرَكَ» رواه الترمذي وقال: حَدِيثٌ حَسَنٌ. وَفَسَّرَ بَعْضُ الْعُلَمَاءِ قَوْلَهُ «كَفَرَ أَوْ أَشْرَكَ» عَلَى التَّغْلِيظِ، كَمَا رَوَى أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «الرِّيَاءُ شُرْكٌ».

315 - باب تغليظ اليمين الكاذبة عمداً

1712. عَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «مَنْ حَلَفَ عَلَى مَالِ امْرِئٍ مُسْلِمٍ بِغَيْرِ حَقِّهِ، لَقِيَ اللَّهَ وَهُوَ عَلَيْهِ غَضَبَانُ»، قَالَ: ثُمَّ قَرَأَ عَلَيْنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِصْدَاقَهُ مِنْ كِتَابِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ: ﴿إِنَّ الَّذِينَ يَشْتَرُونَ بِعَهْدِ اللَّهِ وَأَيْمَانِهِمْ ثَمَنًا قَلِيلًا﴾ [آل عمران: 77] إِلَى آخِرِ الْآيَةِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1713. وَعَنْ أَبِي أُمَامَةَ إِبْرَاهِيمَ بْنِ ثَعْلَبَةَ الْحَارِثِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ اقْطَعَ حَقَّ امْرِئٍ مُسْلِمٍ بِيَمِينِهِ، فَقَدْ أَوجَبَ اللَّهُ لَهُ النَّارَ. وَحَرَّمَ عَلَيْهِ

ne s'agit que d'une chose futile, ô Messager de Dieu?» Il dit: «Quand ce ne serait qu'un bâton d'arac (bois ordinaire et bon marché servant à se frotter les dents)». (Rapporté par Moslem)

1714. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Prophète (BSDL) a dit:
«Les grands péchés sont:

1. Le fait de donner à Dieu des associés.
2. Le manque de piété filiale.
3. Le meurtre.
4. Le faux serment pour usurper le droit des autres». (Rapporté par Al Boukhāri)

**316 – Où il est bon pour celui qui a juré de faire une
chose puis en a vu une meilleure de faire cette dernière et
de se délier ensuite de son serment par un acte expiatoire.
(voir chapitre suivant)**

1715. 'Abdurrahman Ibn Samoura (DAS) rapporte: «Le Messager de Dieu (BSDL) m'a dit: «Quand tu as juré de faire quelque chose et que tu en vois une meilleure, fais la meilleure et délie-toi de ton serment par un acte expiatoire (Kaf-fara)». (URA)

1716. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand celui qui a juré de faire quelque chose en voit une meilleure, qu'il se délie de son serment pour faire la meilleure». (Rapporté par Moslem)

1717. Selon Abou Mūsa (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Je jure par Dieu que si je jure de faire quelque chose et que j'en voie une meilleure, je me délie de mon serment pour faire la meilleure». (URA)

1718. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui persiste à faire ce qu'il a juré de faire vis-à-vis de sa famille commet pour Dieu un plus grand péché que celui qui fait l'acte expiatoire que Dieu a prescrit pour se délier de son serment». (URA)

الْجَنَّةَ فَقَالَ لَهُ رَجُلٌ: وَإِنْ كَانَ شَيْئًا يَسِيرًا يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ: «وَإِنْ كَانَ قَضِيًّا مِنْ أَرَاكَ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1714. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: «الْكَبَائِرُ: الْإِشْرَاكُ بِاللَّهِ، وَعُقُوقُ الْوَالِدَيْنِ، وَقَتْلُ النَّفْسِ، وَالْيَمِينُ الْغُمُوسُ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

وَفِي رِوَايَةٍ: أَنَّ أَعْرَابِيًّا جَاءَ إِلَى النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ مَا الْكَبَائِرُ؟ قَالَ: «الْإِشْرَاكُ بِاللَّهِ»، قَالَ: ثُمَّ مَاذَا؟ قَالَ: «الْيَمِينُ الْغُمُوسُ» قُلْتُ: وَمَا الْيَمِينُ الْغُمُوسُ؟ قَالَ: «الَّذِي يَقْطِيعُ مَالَ امْرِئٍ مُسْلِمٍ!» يَعْنِي يَمِينٌ هُوَ فِيهَا كَاذِبٌ.

316 - باب نذب من حلف على يمين ، فرأى غيرها خيرا منها

أن يفعل ذلك المحلوف عليه ، ثم يكفر عن يمينه

1715. عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ سُمْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: «وَإِذَا حَلَفْتَ عَلَى يَمِينٍ، فَرَأَيْتَ غَيْرَهَا خَيْرًا مِنْهَا، فَأَتَيْتَ الَّذِي هُوَ خَيْرٌ، وَكَفَرْتَ عَنْ يَمِينِكَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1716. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: «مَنْ حَلَفَ عَلَى يَمِينٍ، فَرَأَى غَيْرَهَا خَيْرًا مِنْهَا، فَلْيَكْفُرْ عَنْ يَمِينِهِ، وَلْيَفْعَلِ الَّذِي هُوَ خَيْرٌ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1717. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: «إِنِّي وَاللَّهِ إِنْ شَاءَ اللَّهُ لَا أَحْلِفُ عَلَى يَمِينٍ، ثُمَّ أَرَى خَيْرًا مِنْهَا إِلَّا كَفَرْتُ عَنْ يَمِينِي، وَأَتَيْتُ الَّذِي هُوَ خَيْرٌ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1718. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: «لَأَنْ يَلْجَأَ أَحَدُكُمْ فِي يَمِينِهِ فِي أَهْلِهِ آثَمَ لَهُ عِنْدَ اللَّهِ تَعَالَى مِنْ أَنْ يُعْطِيَ كَفَّارَتَهُ الَّتِي فَرَضَ اللَّهُ عَلَيْهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

317 – Où il est permis de délier quelqu'un de tout serment irréfléchi sans lui imposer d'acte expiatoire tel celui qui a dit selon l'habitude courante: «Non, par Dieu», «Oui, par Dieu», ou autre chose pareille

Dieu le Très-Haut a dit:

«Dieu ne vous tient pas rigueur de la lettre de vos serments mais Il vous tient rigueur de ce à quoi vous vous êtes fermement engagés par vos serments. Le rachat du parjure consiste à nourrir dix miséreux de la nourriture moyenne que vous donnez à votre famille, ou à les vêtir, ou à affranchir un esclave. Celui qui n'en trouve pas les moyens, le jeûne de trois jours. Tel est le prix du rachat de vos serments quand vous faites serment; et ne jurez pas à tort et à travers». (*Chapitre 5 – verset 89*)

1719. 'Āisha (DAS) rapporte: «Ce verset a été descendu au sujet de celui qui dit: «Non, par Dieu», «Oui, par Dieu». (Rapporté par Al Boukhāri)

318 – Où il est réprouvé de jurer dans les opérations de vente même si l'on dit la vérité

1720. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Le serment aide à écouler la marchandise mais en détruit le profit». (URA)

1721. Abou Qatāda (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Méfiez-vous des nombreux serments dans les opérations de vente. Cela aide à écouler la marchandise puis en détruit le profit». (Rapporté par Moslem)

قوله : «يَلَجَّ» بفتح اللام وتشديد الجيم : أي يتأدى فيها ولا يُكْفَرُ . وقوله «آثم» هو بالثاء المثناة ، أي : أكثر إثماً .

317 - باب العفو عن لغو اليمين وأنه لا كفارة فيه ،

وهو ما يجري على اللسان بغير قصد اليمين كقوله على العادة : لا والله ، وبلى والله ، ونحو ذلك

قال الله تعالى : ﴿لَا يُؤَاخِذُكُمُ اللَّهُ بِاللَّغْوِ فِي أَيْمَانِكُمْ وَلَكِنْ يُؤَاخِذُكُمْ بِمَا عَقَّدْتُمُ الْأَيْمَانَ فَكَفَّارَتُهُ إِطْعَامُ عَشْرَةِ مَسَاكِينَ مِنْ أَوْسَطِ مَا تُطْعَمُونَ أَهْلِيكُمْ ، أَوْ كِسْوَتُهُمْ ، أَوْ تَحْرِيرُ رَقَبَةٍ فَمَنْ لَمْ يَجِدْ فَصِيَامُ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ ، ذَلِكَ كَفَّارَةُ أَيْمَانِكُمْ إِذَا حَلَفْتُمْ ، وَاحْفَظُوا أَيْمَانَكُمْ ﴾ [المائدة : 89] .

1719 . وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : أُنْزِلَتْ هَذِهِ الْآيَةُ : ﴿لَا يُؤَاخِذُكُمُ اللَّهُ بِاللَّغْوِ فِي أَيْمَانِكُمْ﴾ فِي قَوْلِ الرَّجُلِ : لَا وَاللَّهِ ، وَبَلَى وَاللَّهِ . رواه البخاري .

318 - باب كراهة الحلف في البيع وإن كان صادقاً

1720 . وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «الْحَلْفُ مَنَفَقَةٌ لِلسَّاعَةِ ، مَمْحَقَةٌ لِلْكَسْبِ» مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ .

1721 . عَنْ أَبِي قَتَادَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِيَّاكُمْ وَكَثْرَةَ الْحَلْفِ فِي الْبَيْعِ ، فَإِنَّهُ يُنْفَقُ ثُمَّ يَمْحَقُ» رواه مسلم .

319 – Où il est réprouvé de demander au nom du Visage de Dieu honoré et glorifié autre chose que le Paradis. Où il est réprouvé de renvoyer bredouille celui qui demande quelque chose ou intercède au Nom de Dieu le Très-Haut

1722. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «On ne demande au nom du Visage de Dieu que le Paradis». (Rapporté par Abou Dawūd)

1723. Selon Ibn ‘Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui se met sous la protection de Dieu contre un mal, épargnez-lui ce mal. Celui qui vous demande quelque chose au Nom de Dieu, donnez-la lui. Celui qui vous invite, répondez à son invitation. Celui qui vous rend un service, récompensez-le. Si vous n'en trouvez pas les moyens, priez Dieu pour lui jusqu'à ce que vous voyiez que vous l'avez suffisamment récompensé». (Rapporté par Abou Dawūd et Annasā'i)

320 – L'interdiction de dire au chef de l'Etat «Shahinshāh» car cela veut dire «roi des rois» et seul Dieu, gloire et pureté à Lui, est digne de ce nom

1724. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'homme qui porte le titre le plus avilissant auprès de Dieu honoré et glorifié est celui qui s'est donné le nom de «roi des rois». (URA)

321 – L'interdiction de dire «Monsieur» au dévergondé, à l'innovateur et autres individus pareils

1725. Selon Bourayda (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne dites pas «Monsieur» à l'hypocrite car, s'il est vraiment votre seigneur, vous avez mérité la colère de votre Seigneur honoré et glorifié». (Rapporté par Abou Dawūd)

322 – Où il est réprouvé d'insulter la fièvre

1726. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) entra chez Oum Asā'b. Il lui dit: «Pourquoi trembles-tu ainsi? O Oum Asā'b!». Elle dit: «C'est la fièvre,

319 - باب كراهة أن يسأل الإنسان بوجه الله عز وجل غير الجنة ، وكراهة منع من سأل بالله تعالى وتشفع به

1722. عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا يُسْأَلُ بِوَجْهِ اللَّهِ إِلَّا الْجَنَّةُ » رواه أبو داود .

1723. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ اسْتَعَاذَ بِاللَّهِ ، فَأَعِيدُوهُ ، وَمَنْ سَأَلَ بِاللَّهِ ، فَأَعْطُوهُ ، وَمَنْ دَعَاكُمْ ، فَأَجِيبُوهُ ، وَمَنْ صَنَعَ إِلَيْكُمْ مَعْرُوفًا فَكَافِئُوهُ ، فَإِنْ لَمْ تَجِدُوا مَا تُكَافِئُونَهُ ، فَادْعُوا لَهُ حَتَّى تَرَوْا أَنَّكُمْ قَدْ كَافَأْتُمُوهُ » حَدِيثٌ صَحِيحٌ رواه أبو داود . والنسائي بأسانيد الصحيحين .

320 - باب تحريم قوله شاهنشاه للسلطان وغيره لأن معناه ملك الملوك ، ولا يُوصف بذلك غيرُ الله سبحانه وتعالى

1724. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « إِنْ أَحْنَعَ اسْمٌ عِنْدَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ رَجُلٌ تَسْمَى 'مَلِكُ الْأَمْلاَكِ' مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ . قَالَ سُفْيَانُ بْنُ عُيَيْنَةَ 'مَلِكُ الْأَمْلاَكِ' مِثْلُ شَاهَنْشَاه .

321 - باب النهي عن مخاطبة الفاسق والمبتدع ونحوهما بسيد ونحوه

1725. عَنْ بُرَيْدَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا تَقُولُوا لِلْمَنَاقِقِ سَيِّدٌ ، فَإِنَّهُ إِنْ يَكُ سَيِّدًا ، فَقَدْ أَسْخَطْتُمْ رَبَّكُمْ عَزَّ وَجَلَّ » رواه أبو داود بإسنادٍ صحيحٍ .

322 - باب كراهة سب الحمي

1726. عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ دَخَلَ عَلَى أُمِّ السَّائِبِ ،

que Dieu la maudisse!» Il lui dit: «N'insulte pas la fièvre car elle fait disparaître les fautes des fils d'Adam comme le brasier du forgeron fait disparaître la rouille du fer».

Commentaire

La médecine nous apprend que la fièvre est une réaction de défense du corps contre les invasions microbiennes.

Les microbes sont en effet tués à 40° centigrade et on provoque parfois la fièvre (injection d'essence de térébenthine ou de bouillon de microbes tués) pour parer à une infection.

Il y a, d'un autre côté, l'action purificatrice de la fièvre qui montre à l'homme combien il est faible et combien il a besoin de Dieu. Cela peut provoquer le repentir des injustes et leur retour à la bonne voie.

323 – L'interdiction d'insulter le vent et ce qu'on doit dire quand le vent souffle

1727. Selon Oubey Ibn Ka'b (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «N'insultez pas le vent. Quand vous voyez quelque chose que vous n'aimez pas dites: «Seigneur Dieu! Nous Te demandons de nous donner une part du bien de ce vent, du bien qu'il renferme et du meilleur de ce qu'il a reçu l'ordre de faire. Nous nous mettons sous Ta protection contre le mal de ce vent, le mal qu'il contient et le mal qu'il a reçu l'ordre de faire». (Rapporté par Attirmidhi)

1728. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «j'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Le vent provient de la clémence de Dieu. Il apporte ou bien la miséricorde, ou bien les tourments. Quand vous le voyez, ne l'insultez pas. Demandez plutôt à Dieu son bien et mettez-vous sous Sa protection contre son mal». (Rapporté par Abou Dawūd)

1729. Selon 'Āīsha (DAS), le Prophète (BSDL) disait quand le vent soufflait avec violence: «Seigneur Dieu! Je Te demande son bien et me mets sous Ta protection contre son mal, contre le mal qu'il contient et contre le mal pour lequel il a été déchaîné». (Rapporté par Moslem)

324 – Où il est réprouvé d'insulter le coq

1730. Selon Zeyd Ibn Khāled Al Jouhannī (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «N'insultez pas le coq, car il vous réveille pour la prière». (Rapporté par Abou Dawūd)

أَوْ أُمِّ الْمُسَيَّبِ فَقَالَ: «مَا لَكَ يَا أُمَّ السَّائِبِ - أَوْ يَا أُمَّ الْمُسَيَّبِ - تُزْفِرِينَ؟» قَالَتْ: الْحُمَّى لَا بَارَكَ اللَّهُ فِيهَا! فَقَالَ: «لَا تَسْبِي الْحُمَّى، فَإِنَّهَا تُذْهِبُ خَطَايَا بَنِي آدَمَ، كَمَا يَذْهِبُ الْكَبِيرُ خَبَثَ الْحَدِيدِ» رواه مسلم.

«تُزْفِرِينَ» أي: تتحركين حركة سريعة، ومعناه: ترتعد، وهو بضم التاء وبالزاي المكروزة والفاء المكروزة، ورُويَ أيضًا بالراء المكروزة والقافين.

323 - باب النهي عن سبِّ الرِّيح، وبيان ما يقال عند هبوبها

1727. عَنْ أَبِي الْمُنْذِرِ أُبَيِّ بْنِ كَعْبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَسْبُوا الرِّيحَ، فَإِذَا رَأَيْتُمْ مَا تَكْرَهُونَ، فَقُولُوا: اللَّهُمَّ إِنَّا نَسْأَلُكَ مِنْ خَيْرِ هَذِهِ الرِّيحِ وَخَيْرِ مَا فِيهَا وَخَيْرِ مَا أَمَرْتَ بِهِ، وَنَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ هَذِهِ الرِّيحِ وَشَرِّ مَا فِيهَا وَشَرِّ مَا أَمَرْتَ بِهِ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيح.

1728. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: الرِّيحُ مِنْ رَوْحِ اللَّهِ، تَأْتِي بِالرَّحْمَةِ، وَتَأْتِي بِالْعَذَابِ، فَإِذَا رَأَيْتُمُوهَا فَلَا تَسْبُوهَا، وَسَلُّوا اللَّهَ خَيْرَهَا، وَاسْتَعِذُوا بِاللَّهِ مِنْ شَرِّهَا» رواه أبو داود بإسنادٍ حسن.

قوله «من رَوْحِ اللَّهِ» هو بفتح الراء، أي: رحمته بعباده.

1729. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ إِذَا عَصَفَتِ الرِّيحُ قَالَ: «اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ خَيْرَهَا، وَخَيْرَ مَا فِيهَا، وَخَيْرَ مَا أُرْسِلَتْ بِهِ، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّهَا، وَشَرِّ مَا فِيهَا، وَشَرِّ مَا أُرْسِلَتْ بِهِ» رواه مسلم.

324 - باب كراهة سبِّ الدِّيكِ

1730. عَنْ زَيْدِ بْنِ خَالِدٍ الْجُهَنِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَسْبُوا الدِّيكَ، فَإِنَّهُ يُوقِظُ لِلصَّلَاةِ» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيح.

325 – L'interdiction de dire: «Nous avons reçu la pluie à la suite de la chute de telle étoile»

1731. Zeyd Ibn Khâled (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a présidé pour nous à la prière de l'aube à Al Houdheyfa (endroit fameux entre Médine et la Mecque) à la suite d'une pluie tombée dans la nuit. A la fin de la prière il se tourna vers les gens et leur dit: «Savez-vous ce qu'a dit votre Seigneur?» Ils dirent: «Dieu et Son Messenger le savent mieux que nous». Il dit: «Il a dit: «Parmi Mes esclaves les uns se sont levés ce matin croyant en Moi et les autres Me reniant. Celui qui a dit: «Nous avons reçu cette pluie par la générosité de Dieu et par Sa miséricorde». Celui-là croit en Moi et renie le pouvoir des astres. Quand à celui qui a dit: «Nous avons reçu cette pluie à la suite de la chute de telle étoile», celui-là Me renie et croit au pouvoir des astres». (URA)

326 – L'interdiction de traiter le Musulman de mécréant

1732. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'homme dit à son frère: «Espèce de mécréant!» l'un des deux a sûrement mérité ce titre. Il s'applique à l'autre si ce qu'il a dit est vrai, sinon c'est à lui qu'il revient». (URA)

1733. Abou Dharr (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Celui qui traite un autre de mécréant ou d'ennemi de Dieu alors qu'il ne l'est pas, c'est contre lui que retourne sa propre accusation». (URA)

327 – L'interdiction de l'impudicité et des paroles grossières

1734. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le vrai Croyant n'est pas celui qui fait douter de la filiation des autres, ni celui qui maudit autrui, ni celui qui est impudique et grossier». (Rapporté par Attirmidhi)

1735. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'impudicité n'existe pas dans quelque chose sans l'enlaidir et la pudeur n'existe pas dans quelque chose sans l'embellir». (Rapporté par Attirmidhi)

325 - باب النهي عن قول الإنسان: مُطَرَّنَا بِنُوءِ كَذَا

1731. عَنْ زَيْدِ بْنِ خَالِدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: صَلَّى بِنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ صَلَاةَ الصُّبْحِ بِالْحَدِيثِ فِي إِثْرِ سَمَاءٍ كَانَتْ مِنَ اللَّيْلِ، فَلَمَّا انْصَرَفَ أَقْبَلَ عَلَى النَّاسِ، فَقَالَ: هَلْ تَذَرُونَ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ؟ قَالُوا: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ: قَالَ: أَصَحَّ مِنْ عِبَادِي مُؤْمِنٌ بِي، وَكَافِرٌ، فَأَمَّا مَنْ قَالَ مُطَرَّنَا بِفَضْلِ اللَّهِ وَرَحْمَتِهِ، فَذَلِكَ مُؤْمِنٌ بِي كَافِرٌ بِالْكُوكَبِ، وَأَمَّا مَنْ قَالَ: مُطَرَّنَا بِنُوءِ كَذَا وَكَذَا، فَذَلِكَ كَافِرٌ بِي مُؤْمِنٌ بِالْكُوكَبِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وَالسَّمَاءُ هُنَا: الْمَطَرُ.

326 - باب تحريم قوله لمسلم: يا كافر

1732. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا قَالَ الرَّجُلُ لِأَخِيهِ: يَا كَافِرُ، فَقَدْ بَاءَ بِهَا أَحَدُهُمَا، فَإِنْ كَانَ كَمَا قَالَ وَإِلَّا رَجَعَتْ عَلَيْهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1733. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَنْ دَعَا رَجُلًا بِالْكُفْرِ، أَوْ قَالَ: عَدُوَّ اللَّهِ، وَلَيْسَ كَذَلِكَ إِلَّا حَارَ عَلَيْهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«حَارَ»: رَجَعَ.

327 - باب النهي عن الفحش وبذاء اللسان

1734. عَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَيْسَ الْمُؤْمِنُ بِالطَّعَانِ، وَلَا اللَّعَانِ، وَلَا الْفَاحِشِ، وَلَا الْبَذِيٍّ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

1735. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا كَانَ

328 – La réprobation de l'emphase et de la préciosité dans le parler ainsi que l'éloquence forcée et l'usage des expressions bizarres et des minuties de la grammaire en s'adressant au commun du peuple et à leurs semblables

1736. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Perte à ceux qui poussent les choses à l'excès». Et il le répéta trois fois de suite. (Rapporté par Moslem)

1737. Selon 'Abdullāh Ibn 'Amr Ibn Al 'Āṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu déteste parmi les hommes celui qui affecte l'éloquence et qui se délecte à composer ses mots comme se délecte la vache de l'herbe qu'elle tourne dans sa gueule avec sa langue». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1738. Selon Jāber Ibn 'Abdullāh (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Parmi ceux d'entre vous que j'aime le plus et qui seront assis le plus près de moi, le jour de la résurrection, sont ceux qui sont les plus courtois. Parmi ceux d'entre vous que je déteste le plus et qui seront les plus éloignés de moi, le jour de la résurrection, sont les orateurs verbeux, les hableurs et les grandiloquents».

329 – La réprobation de dire: «Mon organisme est devenu mauvais»

1739. Selon 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Surtout que l'un de vous ne dise pas (quand il est malade): «Mon organisme est devenu mauvais». Mais qu'il dise: «Mon organisme présente des troubles».

**330 – La réprobation de nommer la vigne «Karm»
(= source de générosité)**

1740. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne nommez pas la vigne «Karm», car la vraie source de générosité est le cœur du Musulman».

الْفُحْشُ فِي شَيْءٍ إِلَّا شَانُهُ، وَمَا كَانَ الْحَيَاءُ فِي شَيْءٍ إِلَّا زَانَهُ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن.

328 - باب كراهة التعجير في الكلام بالتشديق، وتكلف الفصاحة، واستعمال وحشي اللغة، ودقائق الإعراب في مخاطبة العوام ونحوهم

1736. عَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «هَلَكَ الْمُتَنَطِّعُونَ» قَالَهَا ثَلَاثًا. رواه مسلم.

1737. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ اللَّهَ يُبْغِضُ الْبَلِيعَ مِنَ الرِّجَالِ الَّذِي يَتَخَلَّلُ لِسَانِهِ كَمَا تَتَخَلَّلُ الْبَقَرَةُ» رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن.

1738. وَعَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ مِنْ أَحَبِّكُمْ إِلَيَّ، وَأَقْرَبَكُمْ مِنِّي مَجْلِسًا يَوْمَ الْقِيَامَةِ، أَحَاسِنُكُمْ أَخْلَاقًا، وَإِنْ أَبْغَضَكُمْ إِلَيَّ، وَأَبْعَدَكُمْ مِنِّي يَوْمَ الْقِيَامَةِ، الثَّرَثَارُونَ، وَالْمُتَشَدِّقُونَ، وَالْمُتَفَيِّهُونَ» رواه الترمذي وقال: حديث حسن، وقد سبق شرحه في باب حسن الخلق.

329 - باب كراهة قوله: خبث نفسي

1739. عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَا يَقُولَنَّ أَحَدُكُمْ خُبْتُ نَفْسِي، وَلَكِنْ لِيَقُلْ: لَقِستُ نَفْسِي» متفق عليه.

قَالَ الْعُلَمَاءُ: معنى خُبْتُ: غَشْتُ، وهو معنى لَقِستُ ولكن كره لفظ الخُبْتُ.

330 - باب كراهة تسمية العنب كرمًا

1740. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تُسَمُّوا

1741. Selon Wail Ibn Hajar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Ne dites pas «Al karm», mais dites «Al-Inab» et «Al-Hibala» («la vigne»). (Rapporté par Moslem)

331 – L'interdiction de décrire à un homme la beauté de la femme sauf si cela est nécessaire dans un but légal, tel le mariage ou autre chose pareille

1742. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Que la femme ne touche pas de près le corps d'une autre femme pour aller ensuite la décrire à son mari comme s'il la voyait». (URA)

332 – La réprobation de dire: «Seigneur Dieu! Absous-moi si Tu veux». Mais on doit être ferme dans sa demande

1743. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Sur-tout que l'un de vous ne dise pas: «Seigneur Dieu! Absous-moi si Tu veux». «Seigneur Dieu! Donne-moi Ta miséricorde si Tu veux». Mais qu'il insiste plutôt dans sa demande car on sait très bien que nul ne peut astreindre Dieu à faire ce qu'Il ne veut pas».

Dans une version de Moslem: «Qu'il insiste plutôt dans sa demande et qu'il demande une grande chose car aucun don n'est trop grand pour la générosité de Dieu».

1744. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'un de vous adresse à Dieu une prière, qu'il insiste dans sa demande et ne dise pas: «Seigneur Dieu! Si Tu veux donne-moi», car nul ne peut évidemment astreindre Dieu à faire ce qu'Il ne veut pas». (URA)

الْعَبَّ الْكَرَمَ، فَإِنَّ الْكَرَمَ الْمُسْلِمُ» متفقٌ عليه. وهذا لفظُ مسلمٍ.
وَفِي رِوَايَةٍ: «فَإِنَّمَا الْكَرَمُ قَلْبُ الْمُؤْمِنِ»، وفي رواية للبخاري ومسلم: «يَقُولُونَ
الْكَرَمُ، إِنَّمَا الْكَرَمُ قَلْبُ الْمُؤْمِنِ».

1741. وَعَنْ وَاثِلِ بْنِ حُجْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَا تَقُولُوا:
الْكَرَمُ، وَلَكِنْ قُولُوا: الْعَبُّ، وَالْحَبَلَةُ» رواه مسلم.
«الْحَبَلَةُ» بفتح الحاء والباء، ويُقال أيضًا بإسكانِ الباء.

331 - باب النهي عن وصف محاسن المرأة لرجل

إلا أن يحتاج إلى ذلك لغرض شرعي كنكاحها ونحوه

1742. عَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تُبَاشِرِ
الْمَرْأَةَ الْمَرْأَةَ، فَصِفْهَا لِزَوْجِهَا كَأَنَّهُ يَنْظُرُ إِلَيْهَا» متفقٌ عليه.

332 - باب كراهة قول الإنسان في الدعاء:

اللهم اغفر لي إن شئت بل يحزم بالطلب

1743. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَقُولَنَّ
أَحَدُكُمْ: اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي إِنْ شِئْتَ، اللَّهُمَّ ارْحَمْنِي إِنْ شِئْتَ، لِيَعْزِمَ الْمَسْأَلَةَ، فَإِنَّهُ لَا مُكْرَهَ
لَهُ» متفقٌ عليه.

وَفِي رِوَايَةٍ لِمُسْلِمٍ: «وَلَكِنْ لِيَعْزِمَ، وَلِيُعْظِمَ الرَّغْبَةَ، فَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى لَا يَتَعَاطَمُهُ شَيْءٌ
أَعْطَاهُ».

1744. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا دَعَا
أَحَدُكُمْ، فَلْيَعْزِمِ الْمَسْأَلَةَ، وَلَا يَقُولَنَّ: اللَّهُمَّ إِنْ شِئْتَ، فَأَعْطِنِي، فَإِنَّهُ لَا مُسْتَكْرَهَ لَهُ»
متفقٌ عليه.

333 – La réprobation de dire: «C'est par la volonté de Dieu et celle d'untel»

1745. Selon Houdheyfa Ibn Al Yamān (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Ne dites pas: «Par la volonté de Dieu et celle d'untel». Mais dites plutôt: «Par la volonté de Dieu et ensuite par celle d'untel». (Rapporté par Abou Dawūd)

334 – La réprobation de parler après la dernière prière de la nuit ('Ishā)

Il s'agit ici de toute conversation permise aux autres heures et qu'il est égal de tenir ou de ne pas tenir. Quant à la conversation interdite ou réprochée dans les autres heures, elle l'est encore plus à cette heure. Pour ce qui est de la bonne conversation, comme le fait d'étudier les sciences religieuses ou les récits des saints ou les hautes qualités morales, de même que la conversation avec l'invité, ou avec celui qui vient demander une chose nécessaire ou autre chose pareille, il n'y a rien de blâmable dans ces genres de conversations et elles sont même louables. La conversation ayant une excuse valable ou pour un événement fortuit, n'a également rien de blâmable. Les Hadiths concordent pour appuyer ce que nous venons de dire.

1746. Selon Abou Barza (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) n'aimait pas dormir avant d'avoir fait la prière du soir et n'aimait pas parler après elle.

1747. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL), vers la fin de sa vie, dit après avoir terminé la prière du soir: «Que dites-vous de votre nuit-ci? Au bout de cent ans à partir de ce jour, il ne restera plus personne de ceux qui vivent actuellement sur terre». (URA)

1748. Anas (DAS) rapporte (les Fidèles) ont attendu une fois le Prophète (BSDL) jusqu'à ce qu'il sortît à eux aux environs de minuit. Il présida alors pour eux à la prière du soir puis leur tint ce sermon: «Attention! Les gens ont déjà fait la prière du soir et se sont endormis, tandis que vous, vous n'avez pas cessé d'être en prière tout le temps que vous l'avez attendue». (Rapporté par Al Boukhāri)

Commentaire

Pour toutes les autres prières il vaut mieux se hâter de les faire dès l'entrée de leur temps; tandis que pour celle du soir ('Ishā, il est préférable de la retarder afin de veiller à lire le Coran et à faire des prières volontaires. La lecture du Coran pendant la nuit est celle qui rapporte le plus grand salaire et à laquelle assiste le plus grand nombre d'Ange.

333 - باب كراهة قول: ما شاء الله وشاء فلان

1745. عَنْ حُذَيْفَةَ بْنِ الْيَمَانِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَا تَقُولُوا: مَا شَاءَ اللَّهُ وَشَاءَ فُلَانٌ، وَلَكِنْ قُولُوا: مَا شَاءَ اللَّهُ، ثُمَّ شَاءَ فُلَانٌ» رواه أبو داود بإسنادٍ صحيح.

334 - باب كراهة الحديث بعد العشاء الآخرة

والمُرَادُ بِهِ الْحَدِيثُ الَّذِي يَكُونُ مُبَاحًا فِي غَيْرِ هَذَا الْوَقْتِ، وَفَعْلُهُ وَتَرْكُهُ سَوَاءٌ، فَأَمَّا الْحَدِيثُ الْمُحَرَّمُ أَوِ الْمَكْرُوهُ فِي غَيْرِ هَذَا الْوَقْتِ، فَهُوَ فِي هَذَا الْوَقْتِ أَشَدُّ تَحْرِيمًا وَكَرَاهَةً. وَأَمَّا الْحَدِيثُ فِي الْخَيْرِ كَمَذَاكِرَةِ الْعِلْمِ وَحِكَايَاتِ الصَّالِحِينَ، وَمَكَارِمِ الْأَخْلَاقِ، وَالْحَدِيثُ مَعَ الضَّيْفِ، وَمَعَ طَالِبِ حَاجَةٍ، وَنَحْوِ ذَلِكَ، فَلَا كَرَاهَةَ فِيهِ، بَلْ هُوَ مُسْتَحَبٌّ، وَكَذَا الْحَدِيثُ لِغُذْرٍ وَعَارِضٍ لَا كَرَاهَةَ فِيهِ، وَقَدْ تَظَاهَرَتِ الْأَحَادِيثُ الصَّحِيحَةُ عَلَى كُلِّ مَا ذَكَرْتُهُ

1746. عَنْ أَبِي بَرَزَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَكْرَهُ النَّوْمَ قَبْلَ الْعِشَاءِ وَالْحَدِيثَ بَعْدَهَا. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1747. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ صَلَّى الْعِشَاءُ فِي آخِرِ حَيَاتِهِ، فَلَمَّا سَلَّمَ قَالَ: «أَرَأَيْتُمْ لَيْلَتَكُمْ هَذِهِ؟ فَإِنَّ عَلَى رَأْسِ مِائَةِ سَنَةٍ لَا يَبْقَى مِمَّنْ هُوَ عَلَى ظَهْرِ الْأَرْضِ الْيَوْمَ أَحَدٌ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1748. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُمْ انْتَظَرُوا النَّبِيَّ ﷺ، فَجَاءَهُمْ قَرِيبًا مِنْ شَطْرِ اللَّيْلِ فَصَلَّى بِهِمْ، يَعْنِي الْعِشَاءَ، قَالَ: ثُمَّ خَطَبَنَا فَقَالَ: «أَلَا إِنَّ النَّاسَ قَدْ صَلُّوا، ثُمَّ رَقَدُوا، وَإِنَّكُمْ لَنْ تَرَأَوْا فِي صَلَاةٍ مَا انْتَظَرْتُمْ الصَّلَاةَ» رواه البخاري.

335 – L'interdiction à la femme de se refuser à son mari quand il l'appelle à son lit et qu'elle n'a pas une excuse légale (état d'impureté rituelle, telles les menstrues)

1749. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Quand l'homme appelle sa femme à son lit, qu'elle s'y refuse et qu'il passe sa nuit plein de colère contre elle, les Anges ne cessent pas de la maudire jusqu'au matin». (URA)

Dans une autre version: «Jusqu'à ce qu'elle revienne à lui».

336 – L'interdiction à la femme de jeûner volontairement en présence de son mari à moins qu'il ne l'y autorise

1750. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est pas permis à la femme de jeûner en présence de son mari sauf avec sa permission. Elle ne doit introduire chez lui personne sans sa permission». (URA)

337 – L'interdiction à celui qui prie derrière un Imām de relever la tête avant l'Imām à la fin du roukū^c (position pliée) ou du soujūd (prostration)

1751. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «L'un de vous ne craint-il donc pas que Dieu lui change sa tête en tête d'âne quand il la relève avant l'Imām, ou qu'Il change toute son image en celle d'un âne?» (URA)

338 – La réprobation de prier avec les mains sur les hanches

1752. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a interdit de mettre les mains sur les hanches pendant la prière. (URA)

335 - باب تحريم امتناع المرأة من فراش زوجها إذا دعاها ولم يكن لها عذر شرعي

1749. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا دَعَا الرَّجُلُ امْرَأَتَهُ إِلَى فِرَاشِهِ فَأَبَتْ، فَبَاتَ غَضَبًا عَلَيْهَا، لَعْنَتُهَا الْمَلَائِكَةُ حَتَّى تُصْبِحَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وفي رواية: حَتَّى «تَرْجِعَ».

336 - باب تحريم صوم المرأة تطوعًا وزوجها حاضر إلا بإذنه

1750. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَحِلُّ لِلْمَرْأَةِ أَنْ تَصُومَ وَزَوْجُهَا شَاهِدٌ إِلَّا بِإِذْنِهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

337 - باب تحريم رفع المأموم رأسه من الركوع أو السجود قبل الإمام

1751. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «أَمَّا يَخْشَى أَحَدُكُمْ إِذَا رَفَعَ رَأْسَهُ قَبْلَ الْإِمَامِ أَنْ يَجْعَلَ اللَّهُ رَأْسَهُ رَأْسَ حِمَارٍ! أَوْ يَجْعَلَ اللَّهُ صُورَتَهُ صُورَةَ حِمَارٍ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

338 - باب كراهة وضع اليد على الخاصرة في الصلاة

1752. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: نُهِيَ عَنِ الْخَصْرِ فِي الصَّلَاةِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

339 – La réprobation de la prière quand le repas est servi et qu'on en a envie. La réprobation de prier en retenant les deux impuretés: l'urine et les excréments

1753. ‘Āisha (DAS) rapporte: «J’ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Nulle prière valable quand le repas est servi et nulle prière en retenant les deux impuretés». (Rapporté par Moslem)

340 – L’interdiction de lever les regards vers le ciel durant la prière

1754. Selon Anas Ibn Mālek (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Qu’ont donc certaines gens à lever leurs regards vers le ciel durant la prière?» Il ne cessa pas de leur reprocher durement la chose jusqu’à dire: «Ou bien ils cessent de le faire, ou bien Dieu leur enlèvera sûrement la vue». (Rapporté par Al Boukhārī)

341 – La réprobation de tourner la tête durant la prière sauf avec une excuse valable

1755. ‘Āisha (DAS) rapporte: «J’ai interrogé le Messager de Dieu (BSDL) sur le fait de tourner la tête au cours de la prière. Il dit: «C’est là une partie de sa prière que le Diable dérobe à l’orant». (Rapporté par Al Boukhārī)

1756. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Méfie-toi de la manie de tourner la tête pendant la prière, car c’est là une source de perte. Si l’on doit absolument se le permettre, c’est uniquement dans les prières volontaires et non dans les prières obligatoires». (Rapporté par Attirmidhī)

342 – L’interdiction de se diriger vers les tombes dans sa prière

1757. Kannāz Ibn Al Houṣayn rapporte: «J’ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Ne priez pas en vous dirigeant vers les tombes et ne vous asseyez pas sur elles». (Rapporté par Moslem)

339 - باب كراهة الصلاة بحضرة الطعام ونفسه تتوق إليه أو مع مدافعة الأخبثين ، وهما البول والغائط

1753. عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «لَا صَلَاةَ بِحَضْرَةِ طَعَامٍ، وَلَا هُوَ يُدَافِعُهُ الْأَخْبَثَانِ» رواه مسلم.

340 - باب النهي عن رفع البصر إلى السماء في الصلاة

1754. عَنْ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا بَالُ أَقْوَامٍ يَرْفَعُونَ أَبْصَارَهُمْ إِلَى السَّمَاءِ فِي صَلَاتِهِمْ!» فَاشْتَدَّ قَوْلُهُ فِي ذَلِكَ حَتَّى قَالَ: «لَيْسَتْ لَهُنَّ عَنْ ذَلِكَ، أَوْ لَتُحْطَفَنَّ أَبْصَارُهُمْ!» رواه البخاري.

341 - باب كراهة الالتفاف في الصلاة لغير عذر

1755. عَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: سَأَلْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَنْ الْإِلْتِفَاتِ فِي الصَّلَاةِ، فَقَالَ: «هُوَ اخْتِلَاسٌ يَخْتَلِسُهُ الشَّيْطَانُ مِنْ صَلَاةِ الْعَبْدِ» رواه البخاري.

1756. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِيَّاكَ وَالْإِلْتِفَاتَ فِي الصَّلَاةِ، فَإِنَّ الْإِلْتِفَاتَ فِي الصَّلَاةِ هَلَكَةٌ، فَإِنْ كَانَ لَا بُدَّ، فَبِالتَّطَوُّعِ لَا فِي الْفَرِيضَةِ» رواه الترمذي وقال: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

342 - باب النهي عن الصلاة إلى القبور

1757. عَنْ أَبِي مَرْثَدٍ كَنَازِ بْنِ الْحُصَيْنِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «لَا تَصَلُّوا إِلَى الْقُبُورِ، وَلَا تَجْلِسُوا عَلَيْهَا» رواه مسلم.

343 – L'interdiction de passer devant l'orant

1758. ‘Abdullāh Ibn Al-Hāreth Ibn Aṣ-Ṣamma Al-Anṣārī (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: Si celui qui passe devant l'orant (quelqu'un qui prie) savait ce qu'il encourait, il aurait attendu quarante, avant de passer devant lui. (Le Rapporteur ne sait pas s'il s'agit de 40 jours ou 40 mois ou 40 années). (URA)

344 – La réprobation par rapport à celui qui prie derrière un Imām de commencer une prière volontaire au cours du deuxième appel à la prière, que cette prière volontaire soit une Sunna attachée à la prière obligatoire (rawāteb) ou qu'elle ne le soit pas

1759. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Une fois qu'on a appelé pour la deuxième fois à la prière, aucune prière n'est plus permise autre que la prière obligatoire». (Rapporté par Moslem)

345 – La réprobation de jeûner le Vendredi en particulier ou de réserver la veille du Vendredi à la prière

1760. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Ne consacrez pas spécialement la veille du Vendredi, d'entre les autres nuits, à prier et ne consacrez pas le vendredi, d'entre les autres jours, à jeûner, à moins qu'il n'entre dans les jours que vous jeûnez d'habitude». (Rapporté par Moslem)

1761. Il a dit encore: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Que l'un de vous ne jeûne surtout pas le Vendredi sauf s'il le fait précéder ou suivre d'un autre jour». (URA)

1762. Moḥammad Ibn ‘Abbād rapporte: «J'ai demandé à Jāber (DAS) si le Prophète (BSDL) avait interdit le jeûne du Vendredi. Il dit: «Oui». (URA)

1763. «Selon la mère des Croyants Jouwayriya Bent Al Hāreth (DAS), le Prophète entra chez elle un vendredi alors qu'elle jeûnait. Il lui dit: «As-tu jeûné hier?» Elle dit: «Non». Il dit: «As-tu l'intention de jeûner demain?» Elle dit: «Non». Il dit: «Alors romps ton jeûne». (Rapporté par Al Boukhārī)

343 - باب تحريم المرور بين يدي المصلّي

1758. عَنْ أَبِي جُهَيْمٍ عَبْدَ اللَّهِ بْنِ الْحَارِثِ بْنِ الصِّمَّةِ الْأَنْصَارِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَوْ يَعْلَمُ الْمَارُّ بَيْنَ يَدَيِ الْمُصَلِّي مَاذَا عَلَيْهِ لَكَانَ أَنْ يَقِفَ أَرْبَعِينَ خَيْرًا لَهُ مِنْ أَنْ يَمُرَّ بَيْنَ يَدَيْهِ»؛ قَالَ الرَّاوي: لَا أَدْرِي قَالَ أَرْبَعِينَ يَوْمًا، أَوْ أَرْبَعِينَ شَهْرًا، أَوْ أَرْبَعِينَ سَنَةً. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

344 - باب كراهة شروع المأموم في نافلة بعد شروع المؤذن في إقامة الصلاة سواء كانت النافلة سنة تلك الصلاة أو غيرها

1759. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِذَا أُقِمَتِ الصَّلَاةُ، فَلَا صَلَاةَ إِلَّا الْمَكْتُوبَةُ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

345 - باب كراهة تخصيص يوم الجمعة بصيام أو ليلته بصلاة من بين الليالي

1760. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَا تَخْصُوا لَيْلَةَ الْجُمُعَةِ بِقِيَامٍ مِنْ بَيْنِ اللَّيَالِي، وَلَا تَخْصُوا يَوْمَ الْجُمُعَةِ بِصِيَامٍ مِنْ بَيْنِ الْأَيَّامِ إِلَّا أَنْ يَكُونَ فِي صَوْمٍ يَصُومُهُ أَحَدُكُمْ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1761. وَعَنْهُ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «لَا يَصُومَنَّ أَحَدُكُمْ يَوْمَ الْجُمُعَةِ إِلَّا يَوْمًا قَبْلَهُ أَوْ بَعْدَهُ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1762. وَعَنْ مُحَمَّدِ بْنِ عَبَادٍ قَالَ: سَأَلْتُ جَابِرًا - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - : أَنْهَى النَّبِيُّ ﷺ عَنْ صَوْمِ الْجُمُعَةِ؟ قَالَ: نَعَمْ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1763. وَعَنْ أُمِّ الْمُؤْمِنِينَ جُوَيْرِيَةَ بِنْتِ الْحَارِثِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ دَخَلَ عَلَيْهَا يَوْمَ الْجُمُعَةِ وَهِيَ صَائِمَةٌ، فَقَالَ: «أَصُمْتِ أَمْسِ؟» قَالَتْ: لَا، قَالَ: «تُرِيدِينَ أَنْ تَصُومِي غَدًا؟» قَالَتْ: لَا، قَالَ: «فَأُطْرِي» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

**346 – L'interdiction de la continuité dans le jeûne,
c'est-à-dire l'interdiction de jeûner deux jours de suite ou
plus sans rien manger ni boire entre eux**

1764. Selon Abou Hourayra (DAS) et 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL) a interdit de jeûner plus d'un jour sans interruption. (URA)

1765. Ibn 'Omar (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de jeûner plus d'un jour sans interruption. On lui dit: «Tu le fais pourtant toi-même». Il dit: «Je ne suis pas comme vous, car mon Seigneur me fournit à manger et à boire». (URA)

347 – L'interdiction de s'asseoir sur la tombe

1766. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il est préférable à l'un de vous de s'asseoir sur une braise qui lui brûle ses vêtements pour arriver à sa peau que de s'asseoir sur une tombe». (Rapporté par Moslem)

**348 – L'interdiction de blanchir la tombe et d'élever sur
elle une construction**

1767. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de blanchir à la chaux la tombe, de s'asseoir dessus et d'élever sur elle une construction. (Rapporté par Moslem)

**349 – L'interdiction formelle pour l'esclave de quitter son
maître sans son autorisation**

1768. Selon Jarir (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Tout esclave qui quitte son maître sans sa permission devient renié par ma communauté». (Rapporté par Moslem)

1769. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Quand l'esclave quitte son maître sans sa permission, Dieu ne lui agrée plus sa prière».

Dans une autre version: «Il devient mécréant».

346 - باب تحريم الوصال في الصوم وهو أن يصوم يومين أو أكثر، ولا يأكل ولا يشرب بينهما

1764. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ وَعَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَى عَنِ الْوِصَالِ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1765. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنِ الْوِصَالِ. قَالُوا: إِنَّكَ تُوَصِّلُ؟ قَالَ: «إِنِّي لَسْتُ مِثْلَكُمْ، إِنِّي أُطْعِمُ وَأُسْقِي» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ، وَهَذَا لَفْظُ الْبُخَارِيِّ.

347 - باب تحريم الجلوس على قبر

1766. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَأَنْ يَجْلِسَ أَحَدُكُمْ عَلَى جَمْرَةٍ، فَتُحْرِقَ ثِيَابَهُ، فَتَخْلَصَ إِلَى جِلْدِهِ خَيْرٌ لَهُ مِنْ أَنْ يَجْلِسَ عَلَى قَبْرِ» رواه مسلم.

348 - باب النهي عن تخصيص القبر والبناء عليه

1767. عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ يُجَصَّصَ الْقَبْرُ، وَأَنْ يُقْعَدَ عَلَيْهِ، وَأَنْ يُبْنَى عَلَيْهِ. رواه مسلم.

349 - باب تغليظ تحريم إباق العبد من سيده

1768. عَنْ جَرِيرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَيُّمَا عَبْدٍ أَبَقَ، فَقَدْ بَرَّتَ مِنْهُ الذِّمَّةُ» رواه مسلم.

1769. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِذَا أَبَقَ الْعَبْدُ، لَمْ تُقْبَلْ لَهُ صَلَاةٌ» رواه مسلم.

وَفِي رِوَايَةٍ: «فَقَدْ كَفَرَ».

350 – L'interdiction d'intercéder dans les châtiments concernant les limites de Dieu

Dieu le Très-Haut a dit:

«La fornicatrice et le fornicateur, donnez à chacun d'eux cent coups de fouet et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi de Dieu si vous croyez vraiment en Dieu et au jour ultime».

1770. 'Āisha (DAS) rapporte que les Qoreyshites se préoccupèrent du cas de la femme du clan Makhzūm qui avait volé. Ils dirent: «Qui veut bien intercéder pour elle auprès du Messenger de Dieu?» Ils dirent: «Et qui donc oserait lui parler si ce n'est Ousāma Ibn Zeyd, le bien-aimé du Messenger de Dieu (BSDL)?». Ousāma alla donc lui en parler et le Messenger de Dieu (BSDL) lui dit: «Intercèdes-tu donc dans un châtiment fixé par Dieu?» Puis il se leva pour leur faire un discours dont voici la fin: «Ce qui a amené la perte de vos prédécesseurs c'est qu'ils laissaient impuni le noble qui volait et appliquaient le châtiment fixé par Dieu au voleur faible. Par Dieu! Si Faṭīma, la fille de Moḥammad (BSDL), avait volé, je lui aurais coupé la main». (URA)

Dans une autre version: «Le visage du Messenger de Dieu (BSDL) changea de couleur et il dit: «Intercèdes-tu dans l'un des châtiments fixés par Dieu?» Ousāma lui dit: «O Messenger de Dieu! Prie Dieu de m'absoudre». Le Messenger de Dieu (BSDL) donna alors l'ordre de couper la main de la femme.

351 – L'interdiction de faire ses besoins dans la voie publique, ou dans l'ombre où s'asseoient les gens, ou dans leurs sources d'eau

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 33 – verset 58*: «Ceux qui font du tort aux Croyants sans qu'ils n'aient rien fait, se sont réellement chargés d'un mensonge effronté et d'un péché évident».

1771. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Mettez-vous à l'abri de deux sources de malédiction». Ils dirent: «Et quelles sont-elles?» Il dit: «Faire ses besoins dans la voie publique ou dans l'ombre où s'asseoient les gens». (Rapporté par Moslem)

352 – L'interdiction de déverser ses urines ou autres choses pareilles dans l'eau stagnante

1772 Jāber (DAS) rapporte que le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit d'uriner dans l'eau stagnante. (Rapporté par Moslem)

350 - باب تحريم الشفاعة في الحدود

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿الزَّانِيَةُ وَالزَّانِي فَاجْلِدُوا كُلَّ وَاحِدٍ مِنْهُمَا مِائَةَ جَلْدَةٍ وَلَا تَأْخُذْكُمْ بِهِمَا رَأْفَةٌ فِي دِينِ اللَّهِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ﴾ [النور: 2].

1770. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ قُرَيْشًا أَهَمَّهُمْ شَأْنُ الْمَرْأَةِ الْمَخْزُومِيَّةِ الَّتِي سَرَقَتْ فَقَالُوا: مَنْ يُكَلِّمُ فِيهَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ؟ فَقَالُوا: وَمَنْ يَجْتَرِئُ عَلَيْهِ إِلَّا أُسَامَةُ بْنُ زَيْدٍ، حِبُّ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَكَلَّمَهُ أُسَامَةُ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَتَشْفَعُ فِي حَدٍّ مِنْ حُدُودِ اللَّهِ تَعَالَى؟» ثُمَّ قَامَ فَاخْتَطَبَ، ثُمَّ قَالَ: «إِنَّمَا أَهْلَكَ الَّذِينَ قَبْلَكُمْ أَنَّهُمْ كَانُوا إِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الشَّرِيفُ تَرَكُوهُ، وَإِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الضَّعِيفُ، أَقَامُوا عَلَيْهِ الْحَدَّ، وَإِنَّمَا اللَّهُ لَوْ أَنَّ فَاطِمَةَ بِنْتَ مُحَمَّدٍ سَرَقَتْ لَقَطَعْتُ يَدَهَا» متفقٌ عليه.

وَفِي رَوَايَةٍ «فَقُلُّوا وَجْهَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ» فَقَالَ: «أَتَشْفَعُ فِي حَدٍّ مِنْ حُدُودِ اللَّهِ؟!» قَالَ أُسَامَةُ: اسْتَغْفِرُ لِي يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ: ثُمَّ أَمَرَ بِتِلْكَ الْمَرْأَةِ، فَقُطِعَتْ يَدُهَا.

351 - باب النهي عن التغوط في طريق الناس وظلهم وموارد الماء ونحوها

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا اكْتَسَبُوا فَقَدْ احْتَمَلُوا بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُبِينًا﴾ [الأحزاب: 58].

1771. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «اتَّقُوا اللَّاعِنِينَ» قَالُوا وَمَا اللَّاعِنَانِ؟ قَالَ: «الَّذِي يَتَخَلَّى فِي طَرِيقِ النَّاسِ أَوْ فِي ظِلِّهِمْ» رواه مسلم.

352 - باب النهي عن البول ونحوه في الماء الراكد

1772. عَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ نَهَى أَنْ يُبَالَ فِي الْمَاءِ الرَّائِكِدِ. رواه مسلم.

353 – La réprobation de faire des préférences à l'un de ses enfants par quelque donation

1773. Annou'mān Ibn Bashīr (DAS) rapporte que son père l'emmena au Messager de Dieu (BSDL) à qui il dit: «Je viens de donner à mon fils que voici l'un de mes esclaves». Le Messager de Dieu (BSDL) lui dit: «As-tu donné la même chose à chacun de tes autres enfants?» Il dit: «Non». Le Messager de Dieu (BSDL) lui dit: «Reprends ton esclave».

Dans une autre version: «Le Messager de Dieu (BSDL) dit: «As-tu donné la même chose à tous tes autres enfants?» Il dit: «Non». Il dit: « Craignez donc Dieu et soyez équitables avec vos enfants». Mon père revint alors sur sa donation».

Dans une autre version: «Le Messager de Dieu (BSDL) dit alors: «O Bashīr! As-tu d'autres enfants?» Il dit: «Oui». Il dit: «As-tu donné à chacun d'eux la même chose?» Il dit: «Non». Il lui dit: «Ne me prends pas alors à témoin car je ne témoigne pas pour une injustice».

Dans une autre version: «Prends à témoin quelqu'un d'autre que moi». Puis il ajouta: «Serais-tu heureux de trouver en eux tous la même piété filiale?» Il dit: «Bien sûr que oui!» Il dit: «Alors renonce à ce que tu as fait». (URA)

354 – L'interdiction à la femme de porter le deuil d'un mort au-delà de trois jours, sauf celui de son mari qui doit durer quatre mois et dix nuits

1774. Zeynab Bent Abī Salama (DAS) rapporte: «Je suis entrée chez l'épouse du Prophète (BSDL) Oummou Ḥabiba (DAS) lorsque mourut son père Abou Soufyan Ibn Ḥarb (DAS). Elle se fit apporter un flacon de parfum de couleur jaunâtre. Elle en appliqua à une petite fille et en toucha ses deux joues en disant: «Par Dieu, je n'éprouve aucun désir de me parfumer mais j'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire du haut de sa chaire: «Il n'est pas permis à la femme croyant en Dieu et au jour ultime de porter le deuil d'un mort plus de trois nuits sauf celui de son mari qui doit durer quatre mois et dix nuits». Zeynab a dit: «Je suis entrée chez Zeynab Bent Jaḥsh (DAS) qui venait de perdre son frère. Elle se fit apporter un flacon de parfum. Elle le toucha de ses doigts en disant: «Par Dieu, je n'éprouve aucun désir de me parfumer mais j'ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) du haut de sa chaire dire: «Il n'est pas permis à la femme croyant en Dieu et au jour ultime de porter le deuil d'un mort plus de trois nuits, sauf celui de son mari qui doit durer quatre mois et dix nuits». (URA)

Commentaire

Ce délai de quatre mois et dix nuits est celui imposé par le Coran à la veuve avant d'avoir le droit d'épouser un nouveau mari (*Chapitre 2 – verset 234*).

Cette période d'attente, ou délai de viduité, permet de s'assurer qu'elle ne porte pas d'enfant de son mari défunt.

L'Islam veille en effet jalousement à l'attribution des enfants à leur propre père, pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les liens de parenté pouvant conduire à l'inceste.

353 - باب كراهة تفضيل الوالد بعض أولاده على بعض في الهبة

1773. عَنْ النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ أَبَاهُ أَتَى بِهِ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: إِنِّي نَحَلْتُ ابْنِي هَذَا غُلَامًا كَانَ لِي، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَكُلْ وَلَدَكَ نَحْلَتُهُ مِثْلَ هَذَا؟» فَقَالَ: لَا، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «فَارْجِعْهُ». وفي رواية: فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَفَعَلْتَ هَذَا بِوَلَدِكَ كُلِّهِمْ؟» قَالَ: لَا، قَالَ: «اتَّقُوا اللَّهَ وَاعْدِلُوا فِي أَوْلَادِكُمْ» فَرَجَعَ أَبِي، فَردَّ تِلْكَ الصَّدَقَةَ. وفي رواية: فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَا بَشِيرُ أَلَاكَ وَلَدٌ سِوَى هَذَا؟» قَالَ: نَعَمْ، قَالَ: «أَكُلْهُمْ وَهَبْتَ لَهُ مِثْلَ هَذَا؟» قَالَ: لَا، قَالَ: «فَلَا تُشْهِدُنِي إِذَا فَإِنِّي لَا أَشْهَدُ عَلَى جَوْرٍ».

وفي رواية: «لَا تُشْهِدُنِي عَلَى جَوْرٍ». وفي رواية: «أَشْهَدُ عَلَى هَذَا غَيْرِي!» ثُمَّ قَالَ: «أَيْسُرُكَ أَنْ يَكُونُوا إِلَيْكَ فِي الْبِرِّ سِوَاءَ؟» قَالَ: بَلَى، قَالَ: «فَلَا إِذَا» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

354 - باب تحريم إحداد المرأة على ميت فوق ثلاثة أيام إلا على زوجها أربعة أشهر وعشرة أيام

1774. عَنْ زَيْنَبَ بِنْتِ أَبِي سَلَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَتْ: دَخَلْتُ عَلَى أُمِّ حَبِيبَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - زَوْجِ النَّبِيِّ ﷺ حِينَ تُوْفِّي أَبُوهَا أَبُو سُفْيَانَ بْنُ حَرْبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فَدَعَتْ بِطِيبٍ فِيهِ صُفْرَةٌ خُلِقَ أَوْ غَيْرُهُ، فَدهَنَتْ مِنْهُ جَارِيَةً، ثُمَّ مَسَّتْ بِعَارِضِيهَا. ثُمَّ قَالَتْ: وَاللَّهِ مَا لِي بِالطِّيبِ مِنْ حَاجَةٍ، غَيْرَ أَنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ عَلَى الْمِنْبَرِ: «لَا يَحِلُّ لِمَرْأَةٍ تُوْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ أَنْ تُحِدَّ عَلَى مَيِّتٍ فَوْقَ ثَلَاثِ لَيَالٍ، إِلَّا عَلَى زَوْجٍ أَرْبَعَةَ أَشْهُرٍ وَعَشْرًا»، قَالَتْ زَيْنَبُ: ثُمَّ دَخَلْتُ عَلَى زَيْنَبَ بِنْتِ جَحْشٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - حِينَ تُوْفِّي أَخُوهَا، فَدَعَتْ بِطِيبٍ، فَمَسَّتْ مِنْهُ، ثُمَّ قَالَتْ: أَمَا وَاللَّهِ مَا لِي بِالطِّيبِ مِنْ حَاجَةٍ، غَيْرَ أَنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ عَلَى الْمِنْبَرِ: «لَا

**355 – L'interdiction au citadin de vendre pour le campagnard et de sortir à la rencontre des caravanes.
L'interdiction de casser le marché de son frère ni de demander la main de sa promise sauf avec sa permission ou s'il y renonce de son propre gré**

1775. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit au citadin de vendre pour le campagnard même s'il est son frère germain. (URA)

1776. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne sortez pas à la rencontre des marchandises avant qu'on ne les décharge dans les marchés». (URA)

1777. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne sortez pas au devant des caravanes et que le citadin ne vende pas pour le campagnard». Ṭāwūs lui demanda: «Que veut dire la vente du citadin pour le campagnard?» Il dit: «Qu'il lui sert d'intermédiaire». (URA)

1778. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit au citadin de vendre pour le campagnard. Il a interdit aussi les enchères truquées, de même que de casser le marché de son frère ni de demander la main de sa promise. Il a interdit à la femme de chercher à faire divorcer sa sœur (= sa prochaine) pour lui prendre son mari.

Dans une autre version: Il a interdit d'aller à la rencontre des caravanes et au citadin de vendre pour le campagnard. Il a interdit à la femme de poser comme condition de son acceptation d'épouser un homme qu'il répudie sa première femme (sa sœur). Il a interdit toute surenchère après la conclusion du marché. Il a interdit les enchères truquées et de ne pas traire la bête à vendre pour que ses mamelles paraissent grosses. (URA)

1779. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que l'un de vous ne casse pas le marché de son frère et qu'il ne demande pas la main de sa promise sauf avec sa permission». (URA)

1780. Selon 'Oqba Ibn 'Āmer (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Croyant est le frère du Croyant. Il n'est pas permis à un Croyant de casser le marché de son frère ni de demander la main de sa promise sauf s'il y renonce de son propre gré». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Dans le monde actuel des affaires c'est le profit seul qui commande et tous les coups bas et les tromperies sont permis pourvu que cela rapporte.

Cependant l'Islam vient faire taire à jamais ce démon qui sommeille en chacun de nous. Il a établi une règle de pudeur, de morale et de fraternité qui nous empêche de marcher sur le ventre de notre mère pour un certain profit. Le producteur a le droit de vendre sa marchandise parce qu'elle est le fruit de son labeur. Le commerçant établi en ville a droit de lui acheter sa marchandise pour la revendre avec un bénéfice raisonnable que justifie aussi son labeur. Quand aux intermédiaires qui trompent aussi bien le producteur que le consommateur, ce ne sont que des parasites qui contribuent à faire monter les prix sans qu'ils ne rendent aucun service réel ou indispensable. Ce sont en général une véritable mafia dont se servent certains hommes politiques véreux et sans conscience.

De même que lorsqu'un marché a été conclu entre deux personnes, il n'est pas correct de venir proposer de meilleures conditions à l'une des deux parties pour casser la première vente.

Quand une femme a été promise en mariage à un homme, il n'est ni honnête, ni viril de venir

يَجِلُّ لِمَرْأَةٍ تُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ أَنْ تُحَدَّ عَلَى مَيْتٍ فَوْقَ ثَلَاثٍ إِلَّا عَلَى زَوْجٍ أَرْبَعَةَ أَشْهُرٍ وَعَشْرًا» متفقٌ عليه .

355 - باب تحريم بيع الحاضر للبادي وتلقي الركبان والبيع على بيع أخيه والخطبة على خطبته إلا أن يأذن أو يرد

1775. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ يَبْعَ حَاضِرٌ لِبَادٍ وَإِنْ كَانَ أَخَاهُ لِأَيِّهِ وَأُمِّهِ . متفقٌ عليه .

1776. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا تَتَلَقَّوْا السِّلَعَ حَتَّى يُهْبِطَ بِهَا إِلَى الْأَسْوَاقِ » متفقٌ عليه .

1777. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا تَتَلَقَّوْا الرُّكْبَانَ ، وَلَا يَبْعَ حَاضِرٌ لِبَادٍ » ، فَقَالَ لَهُ طَاوُوسٌ : مَا قَوْلُهُ لَا يَبْعُ حَاضِرٌ لِبَادٍ ؟ قَالَ : لَا يَكُونُ لَهُ سَمْسَارًا . متفقٌ عليه .

1778. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ يَبْعَ حَاضِرٌ لِبَادٍ ، وَلَا تَنَاجَشُوا وَلَا يَبْعَ الرَّجُلُ عَلَى بَيْعِ أَخِيهِ ، وَلَا يَخْطُبُ عَلَى خِطْبَةِ أَخِيهِ ، وَلَا تَسْأَلُ الْمَرْأَةُ طَلَاقَ أُخْتِهَا لِنِكَاحٍ مَا فِي إِثَائِهَا .

وَفِي رِوَايَةٍ قَالَ : نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنِ التَّلْقِيِ وَأَنْ يَتَنَاجَى الْمُهَاجِرُ لِلْأَعْرَابِيِّ ، وَأَنْ تَشْتَرِطَ الْمَرْأَةُ طَلَاقَ أُخْتِهَا ، وَأَنْ يَسْتَأْمَ الرَّجُلُ عَلَى سَوْمِ أَخِيهِ ، وَنَهَى عَنِ النَّجَشِ وَالتَّضَرِّيَةِ . متفقٌ عليه .

1779. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « لَا يَبْعُ بَعْضُكُمْ عَلَى بَيْعِ بَعْضٍ ، وَلَا يَخْطُبُ عَلَى خِطْبَةِ أَخِيهِ إِلَّا أَنْ يَأْذَنَ لَهُ » متفقٌ عليه ، وَهَذَا لَفْظُ مُسْلِمٍ .

1780. وَعَنْ عُقْبَةَ بْنِ عَامِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « الْمُؤْمِنُ

demander sa main parce qu'on est plus riche ou qu'on occupe une plus haute position sociale que son premier fiancé.

Les fausses enchères consistent à se servir de faux acheteurs qui ne sont là que pour faire monter le prix.

C'est seulement quand la société se base sur cette saine éthique de l'Islam qu'elle ne devient pas soumise à la loi de la jungle où les plus grands mangent les plus petits et où la haine et la discorde s'installent à jamais dans les cœurs.

356 – L'interdiction de perdre son argent ailleurs que dans les domaines permis par la législation islamique

1781. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut accepte de vous trois choses:

1. Il accepte de vous que vous L'adoriez sans rien Lui associer.
2. Que vous vous cramponniez tous ensemble à la corde de Dieu.
3. Que vous ne vous désunissiez jamais.

Il déteste de votre part:

1. Les bavardages inutiles.
2. L'excès des questions.
3. La perte de votre argent dans les domaines futiles. (Rapporté par Moslem)

1782. Warād, le secrétaire d'Al Moughyra, a dit: «Parmi ce qu'il m'a dicté dans l'une de ses lettres à Mou'āwiya (DAS): «Le Prophète (BSDL) disait à la fin de chaque prière obligatoire: «Il n'y a de dieu que Dieu, seul et sans aucun associé. Il a le règne et la louange et Il est capable de toute chose. Seigneur Dieu! Nul ne peut retenir ce que Tu as donné et nul ne peut donner ce que Tu as retenu. Le fortuné ne trouve dans sa fortune aucune protection efficace contre Toi».

Dans une autre lettre il lui a dit que le Prophète (BSDL) interdisait les bavardages inutiles, la dilapidation de l'argent et l'excès des questions. Il interdisait aussi de manquer de piété filiale envers les mères, de tuer les filles à leur naissance et d'exiger ses droits sans remplir ses devoirs». (URA)

357 – L'interdiction de brandir son arme à la face du Musulman que ce soit sérieusement ou pour rire. L'interdiction de saisir un sabre non protégé de son fourreau

1783. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Que l'un de vous ne brandisse pas son arme à la face de son frère, il ne sait pas si le Diable ne poussera pas trop loin son geste et ne le fera pas ainsi tomber dans un trou de l'Enfer (en lui faisant tuer son prochain)». (URA)

Dans une autre version de Moslem: «Abou Al Qāsem (BSDL) a dit: «Celui qui brandit une lame de fer à la face de son frère, les Anges ne cessent pas de le maudire même s'il s'agit de son frère germain».

أَخُو الْمُؤْمِنِ ، فَلَا يَحِلُّ لِمُؤْمِنٍ أَنْ يَتَنَاعَ عَلَى بَيْعِ أَخِيهِ وَلَا يَخْطُبَ عَلَى خِطْبَةِ أَخِيهِ حَتَّى يَذَرَ» رواه مسلم .

356 - باب النهي عن إضاعة المال في غير وجهه التي أذن الشرع فيها

1781. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يَرْضَى لَكُمْ ثَلَاثًا ، وَيَكْرَهُ لَكُمْ ثَلَاثًا : فَيَرْضَى لَكُمْ أَنْ تَعْبُدُوهُ ، وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا ، وَأَنْ تَعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا ، وَيَكْرَهُ لَكُمْ : قِيلَ وَقَالَ ، وَكَثْرَةُ السُّؤَالِ ، وَإِضَاعَةُ الْمَالِ» رواه مسلم ، وتقدم شرحه .

1782. وَعَنْ وَرَادٍ كَاتِبِ الْمُغِيرَةِ بْنِ شُعْبَةَ قَالَ : أَمَلَى عَلَيَّ الْمُغِيرَةُ فِي كِتَابٍ إِلَى مُعَاوِيَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ يَقُولُ فِي دُبُرِ كُلِّ صَلَاةٍ مَكْتُوبَةٍ : «لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ اللَّهُمَّ لَا مَانِعَ لِمَا أَعْطَيْتَ ، وَلَا مُعْطِيَ لِمَا مَنَعْتَ ، وَلَا يَنْفَعُ ذَا الْجَدِّ مِنْكَ الْجَدُّ» وَكَتَبَ إِلَيْهِ أَنَّهُ «كَانَ يَنْهَى عَنْ قِيلَ وَقَالَ ، وَإِضَاعَةِ الْمَالِ ، وَكَثْرَةِ السُّؤَالِ ، وَكَانَ يَنْهَى عَنْ عُقُوقِ الْأُمَّهَاتِ ، وَوَادِ الْبَنَاتِ ، وَمَنْعٍ وَهَاتٍ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ وَسَبَقَ شَرْحُهُ .

357 - باب النهي عن الإشارة إلى مسلم بسلاح ونحوه سواء كان جادًا أو مازحًا ، والنهي عن تعاطي السيف مسلولاً

1783. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «لَا يُشِرُّ أَحَدُكُمْ إِلَى أَخِيهِ بِالسِّلَاحِ ، فَإِنَّهُ لَا يَدْرِي لَعَلَّ الشَّيْطَانَ يَتَرَعُّ فِي يَدِهِ ، فَيَقَعَ فِي حُفْرَةٍ مِنَ النَّارِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

وَفِي رِوَايَةٍ لِمُسْلِمٍ قَالَ : قَالَ أَبُو الْقَاسِمِ ﷺ : مَنْ أَشَارَ إِلَى أَخِيهِ بِحَدِيدَةٍ ، فَإِنَّ الْمَلَائِكَةَ تَلْعَنُهُ حَتَّى يَتَرَعَ ، وَإِنْ كَانَ أَخَاهُ لِأَبِيهِ وَأُمِّهِ .

قَوْلُهُ ﷺ «يَتَرَعُ» ضَبَطَ بِالْعَيْنِ الْمَهْمَلَةِ مَعَ كَسْرِ الزَّايِ ، وَبِالْعَيْنِ الْمَعْجَمَةِ مَعَ فَتْحِهَا

1784. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de saisir le sabre non protégé de son fourreau. (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhī)

**358 – La réprobation de sortir de la mosquée après
l'appel à la prière et sans avoir fait la prière obligatoire
sauf si on a une excuse valable**

1785. Aboushsha‘thā’ rapporte: «Nous étions assis avec Abou Hourayra (DAS) quand le Muezzin lança l'appel à la prière. Un homme sortit alors de la mosquée. Abou Hourayra le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il en sortit. Il dit: «Quand à celui-là, il a désobéi à Abou Al Qāsem (BSDL)». (Rapporté par Moslem)

**359 – La réprobation de refuser le parfum sans excuse
valable**

1786. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand on vous propose un parfum ne le refusez pas car il est léger à porter et il a une bonne odeur». (Rapporté par Moslem)

1787. Selon Anas Ibn Mālek (DAS), le Prophète (BSDL) ne refusait jamais le parfum». (Rapporté par Al Boukhārī)

**360 – La réprobation de louer en sa présence celui pour
qui on craint qu'il ne soit corrompu par un certain orgueil
ou autre chose pareille. La permission de louer celui qui
est à l'abri de tels risques**

1788. Abou Mūsa Al Ash‘arī (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) entendit quelqu'un dire du bien d'un autre et abonder en louanges à son sujet. Il dit: «Vous avez tué cet homme (ou = vous avez corrompu sa foi)». (URA)

ومعناها متقاربٌ، ومعناه بالمهملَةِ يَرْمِي، وبالمعجمة أيضاً يَرْمِي ويُفْسِدُ، وأصلُ النزَعِ : الطعنُ والفسادُ.

1784. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : « نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ يُتَعَاطَى السَّيْفُ مَسْلُولًا » رواه أبو داود، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ.

358 - باب كراهة الخروج من المسجد بعد الأذان إلا بعذر حتى يصلي المكتوبة

1785. عَنْ أَبِي الشَّعْثَاءِ قَالَ : كُنَّا قُعُودًا مَعَ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فِي الْمَسْجِدِ، فَأَذَّنَ الْمُؤَذِّنُ، فَقَامَ رَجُلٌ مِنَ الْمَسْجِدِ يَمْشِي، فَاتَّبَعَهُ أَبُو هُرَيْرَةَ بَصَرَهُ حَتَّى خَرَجَ مِنَ الْمَسْجِدِ، فَقَالَ أَبُو هُرَيْرَةَ : أَمَّا هَذَا فَقَدْ عَصَى أَبَا الْقَاسِمِ ﷺ. رواه مسلم.

359 - باب كراهة ردِّ الرِّيحَانِ لغير عذر

1786. عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ عَرِضَ عَلَيْهِ رِيحَانٌ، فَلَا يَرُدُّهُ، فَإِنَّهُ خَفِيفُ الْمَحْمَلِ، طِيبُ الرِّيحِ » رواه مسلم.

1787. وَعَنْ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ لَا يَرُدُّ الطِّيبَ. رواه البخاري.

360 - باب كراهة المدح في الوجه لمن خيف عليه مفسدة من إعجاب ونحوه، وجوازه لمن أمن ذلك في حقه

1788. عَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ رَجُلًا يُثْنِي عَلَى رَجُلٍ وَيُطْرِبُهُ فِي الْمَدْحَةِ، فَقَالَ : « أَهْلَكُتُمْ، أَوْ قَطَعْتُمْ ظَهْرَ الرَّجُلِ » متفقٌ عليه.

و«الإطراء» : المبالغة في المدح.

1789. Selon Abou Bakra (DAS), on cita le nom de quelqu'un auprès du Prophète (BSDL). L'un des assistants dit du bien de lui. Le Prophète (BSDL) lui dit: «Malheureux! Tu viens de couper le cou de ton compagnon» et il le répéta plusieurs fois. «Quand l'un de vous tient absolument à louer quelqu'un qu'il dise: «Il me semble qu'il est ceci ou cela», quand il pense qu'il l'est réellement et seul Dieu est à même de lui demander des comptes. Nul autre que Dieu ne peut donner à un quelqu'un un diplôme de vertu». (URA)

1790. Selon Hammâm Ibn Al Hâreth à propos d'Al Miqdâd (DAS), un homme se mit à louer 'Othmân (DAS). Al Miqdâd s'avança vers lui, se mit à genoux et se mit à lui jeter des cailloux au visage. 'Othmân lui dit: «Pourquoi fais-tu cela?» Il dit: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand vous voyez les laudateurs, jetez-leur de la terre au visage»» (Rapporté par Moslem)

Tous ces Hadiths se rapportent à l'interdiction de louer les autres. Mais il y a aussi plusieurs autres Hadiths non moins authentiques qui le permettent.

Les savants ont dit: «Pour concilier tous ces Hadiths nous disons: «Si l'individu loué jouit d'une foi et d'une conviction parfaites, ainsi que d'une maîtrise de soi et d'une connaissance sans faille de façon à ne pas en tirer orgueil et à ne pas devenir le jouet de ses passions, dans ce cas il n'est ni interdit, ni réprouvé de le louer. Mais si l'on craint pour lui l'une de ces choses, il est sévèrement réprouvé de le louer en sa présence. C'est en se fondant sur cette distinction qu'on classe les Hadiths interdisant ou autorisant de louer les autres. Parmi les Hadiths qui l'autorisent ce qu'a affirmé le Messenger de Dieu (BSDL) à Abou Bakr en lui disant: «J'ai bon espoir que tu sois de ces gens» (de ceux qui seront appelés à partir de toutes les portes du Paradis pour y entrer). Ainsi que cette autre déclaration: «Tu ne fais pas partie de ces gens». (de ceux qui laissent traîner leur manteau par orgueil). Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit aussi à 'Omar (DAS): «Dès que le Diable te voit prendre une voie, il en prend aussitôt une autre». Les Hadiths concernant la permission de louer les autres sont nombreux. Nous en avons cité les plus importants dans le livre «des évocations».

361 – La réprobation de sortir d'un pays touché par une épreuve (épidémie) pour fuir cette épreuve, de même que la réprobation d'y entrer

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 78:* «Où que vous soyez, la mort parviendra jusqu'à vous, même si vous êtes dans des forteresses haut perchées».

2. *Chapitre 2 – verset 195:* «Ne vous jetez pas de vous-mêmes dans la perte».

1789. وَعَنْ أَبِي بَكْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَجُلًا ذُكِرَ عِنْدَ النَّبِيِّ ﷺ ، فَأَثْنَى عَلَيْهِ رَجُلٌ خَيْرًا ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «وَيْحَكَ ! قَطَعْتَ عُنُقَ صَاحِبِكَ» يَقُولُهُ مَرَارًا «إِنْ كَانَ أَحَدُكُمْ مَادِحًا لَا مَحَالَةَ ، فَلْيَقُلْ : أَحْسِبُ كَذَا وَكَذَا إِنْ كَانَ يَرَى أَنَّهُ كَذَلِكَ وَحَسْبِيهِ اللَّهُ ، وَلَا يُزَكِّي عَلَى اللَّهِ أَحَدٌ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1790. وَعَنْ هَمَّامِ بْنِ الْحَارِثِ ، عَنِ الْمِقْدَادِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَجُلًا جَعَلَ يَمْدَحُ عُثْمَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فَعَمِدَ الْمِقْدَادُ ، فَجَثَا عَلَى رُكْبَتَيْهِ ، فَجَعَلَ يَحْنُو فِي وَجْهِهِ الْحَصْبَاءَ ، فَقَالَ لَهُ عُثْمَانُ : مَا شَأْنُكَ ؟ فَقَالَ : إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : «إِذَا رَأَيْتُمْ الْمَدَّاحِينَ ، فَاحْنُوا فِي وُجُوهِهِمُ التُّرَابَ» رواه مسلم .

فهذه الأحاديث في النهي ، وجاء في الإباحة أحاديث كثيرة صحيحة .
قال العلماء : وطريق الجمع بين الأحاديث أن يقال : إِنْ كَانَ الْمَمْدُوحُ عِنْدَهُ كَمَالُ إِيمَانٍ وَبَقِيَّةٍ ، وَرِيَاضَةُ نَفْسٍ ، وَمَعْرِفَةٌ تَامَّةٌ بِحَيْثُ لَا يَفْتِنُ ، وَلَا يَغْتَرُّ بِذَلِكَ ، وَلَا تَلْعَبُ بِهِ نَفْسُهُ ، فَلَيْسَ بِحَرَامٍ وَلَا مَكْرُوهٍ ، وَإِنْ خِيفَ عَلَيْهِ شَيْءٌ مِنْ هَذِهِ الْأُمُورِ ، كَرِهَ مَدْحُهُ فِي وَجْهِهِ كَرَاهَةً شَدِيدَةً ، وَعَلَى هَذَا التَّفْصِيلِ تَنْتَزِلُ الْأَحَادِيثُ الْمُخْتَلِفَةُ فِي ذَلِكَ .
وَمِمَّا جَاءَ فِي الْإِبَاحَةِ قَوْلُهُ ﷺ لِأَبِي بَكْرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - : «أَرْجُو أَنْ تَكُونَ مِنْهُمْ» أَيُّ : مِنَ الَّذِينَ يُدْعَوْنَ مِنْ جَمِيعِ أَبْوَابِ الْجَنَّةِ لِدُخُولِهَا ، وَفِي الْحَدِيثِ الْآخَرِ : «لَسْتُ مِنْهُمْ» ، أَيُّ : لَسْتُ مِنَ الَّذِينَ يُسَلُّونَ أَرْزَهُمْ خِيَلَاءَ . وَقَالَ ﷺ لِعُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - : «مَا رَأَى الشَّيْطَانُ سَالِكًا فَعَجًّا إِلَّا سَلَكَ فَعَجًّا غَيْرَ فَجِّكَ» وَالْأَحَادِيثُ فِي الْإِبَاحَةِ كَثِيرَةٌ ، وَقَدْ ذَكَرْتُ جُمْلَةً مِنْ أَطْرَافِهَا فِي كِتَابِ : «الْأَذْكَارِ» .

361 - باب كراهة الخروج من بلد وقع فيها الوباء

فرازا منه وكراهة القدوم عليه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿أَيْنَمَا تَكُونُوا يُدْرِكْكُمُ الْمَوْتُ وَلَوْ كُنْتُمْ فِي بُرُوجٍ مُشِيدَةٍ﴾

[النساء : 78] .

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿وَلَا تُلْقُوا بِأَيْدِيكُمْ إِلَى التَّهْلُكَةِ﴾ [البقرة : 195] .

1791. Selon Ibn ‘Abbās (DAS), ‘Omar Ibn Al Khattāb (DAS) sortit vers la Syrie. Quand il fut au lieu dit «Sargh» il fut accueilli par les gouverneurs des provinces de la Syrie, Abou ‘Oubeyda Ibn Al Jarrāh et ses compagnons. Ils lui apprirent que la peste s’était déclarée en Syrie. Ibn ‘Abbās rapporte: «‘Omar me dit: «Va m’appeler les premiers exilés de la Mecque». Je les lui fis venir et il leur demanda conseil en leur annonçant que la peste s’était déclarée en Syrie. Ils furent d’avis différents. Les uns dirent: «Tu es sorti pour une mission (combattre l’ennemi) et nous ne sommes pas d’avis à ce que tu t’en détournes». Les autres lui dirent: «Tu as avec toi tout ce qui reste de la première génération ainsi que les Compagnons du Prophète (BSDL) et nous ne sommes pas d’avis à ce que tu les livres à cette épidémie». Il leur dit: «Eloignez-vous de moi». Puis il me dit: «Fais-moi venir les Anṣārs». Je suis allé les chercher et il leur demanda conseil. Ils suivirent la même conduite que les exilés de la Mecque et, comme eux, leurs avis furent partagés. Il leur dit: «Eloignez-vous de moi». Puis il me dit: «Appelle-moi ceux qui se trouvent ici des vieux sages de Qoreysh, de ceux d’entre eux qui ont embrassé l’Islam avant la conquête de la Mecque et qui s’étaient exilés». Je les lui fis venir et ils furent unanimes à dire: «Notre avis est que tu rebrousses chemin avec ton armée et que tu ne la livres pas à l’épidémie». ‘Omar cria alors parmi les gens: «Dès le lever du jour je vais enfourcher ma monture (pour rentrer à Médine) et faites-en de même». Abou ‘Oubeyda Ibn Al Jarrāh (DAS) lui dit: «Est-ce une fuite du destin de Dieu?» ‘Omar (DAS) lui dit: «Ah si quelqu’un d’autre que toi l’avait dit, ô ‘Oubeyda! (je l’aurais sûrement châtié)». ‘Omar n’aimait pas en effet qu’on le contredise. «Oui, nous fuions du destin de Dieu au destin de Dieu. Que dis-tu si tu avais des chameaux et que tu eusses mis pied à terre dans le lit d’un torrent ayant deux rives, l’une verdoyante et l’autre aride. N’est-ce pas que si tu laisses paître tes bêtes dans la rive verdoyante ce sera par la prédestination de Dieu, et que si tu les laisses paître dans la rive aride ce sera aussi par la prédestination de Dieu?» Le narrateur ajoute: «Juste à ce moment arriva ‘Abdurrahman Ibn ‘Awf qui avait été retenu par quelque affaire et dit: «Je détiens une science concernant ce sujet. J’ai entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Quand vous apprenez que l’épidémie est dans un pays, n’y allez pas et, si l’épidémie arrive quand vous y êtes déjà, n’en sortez pas». ‘Omar remercia alors Dieu exalté et prit le chemin du retour. (URA)

1792. Selon Ousāma Ibn Zeyd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Quand vous apprenez que la peste s’est déclarée dans un pays, n’y entrez pas; et quand elle s’y déclare alors que vous y êtes, n’en sortez pas». (URA)

Commentaire

Voilà posées dans ces Hadiths les règles prophylactiques en cas d’épidémie. Quand un pays est la proie d’une maladie contagieuse, il est recommandé de ne pas y entrer pour ne pas s’exposer aux risques de la contagion; et quand on y est déjà, il ne faut pas en sortir car on est devenu porteur de germe même si l’on n’est pas malade et on peut aider à la propagation de l’épidémie.

Dans deux Hadiths précédents (1.672 et 1.673) le Prophète (BSDL) a bien dit: «Pas de contagion». Claude Bernard dira douze siècles plus tard: «Ce qui compte n’est pas le microbe mais c’est le terrain».

On peut donc dire «pas de contagion» en s’appuyant sur le fait que certains organismes sont immunisés contre certaines maladies et ainsi ce n’est pas le simple fait d’approcher un malade qui fait obligatoirement contracter le mal. Cependant les organismes faibles ou non immunisés doivent éviter le contact des malades.

C’est pourquoi il est recommandé de ne pas entrer dans un pays où sévit une épidémie. Si on y est déjà, on a beaucoup de chance d’être devenu porteur du germe responsable et c’est pourquoi il ne faut pas sortir du pays infecté afin de ne pas aider à la propagation de la maladie.

1791. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ عُمَرَ بْنَ الْخَطَّابِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - خَرَجَ إِلَى الشَّامِ حَتَّى إِذَا كَانَ بِسَرْعَ لَقِيَهُ أَمْرَاءُ الْأَجْنَادِ - أَبُو عُبَيْدَةَ بْنُ الْجَرَّاحِ وَأَصْحَابُهُ - فَأَخْبَرُوهُ أَنَّ الْوَبَاءَ قَدْ وَقَعَ بِالشَّامِ ، قَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ : فَقَالَ لِي عُمَرُ : ادْعُ لِي الْمُهَاجِرِينَ الْأَوَّلِينَ ، فَدَعَوْتُهُمْ ، فَاسْتَشَارَهُمْ ، وَأَخْبَرَهُمْ أَنَّ الْوَبَاءَ قَدْ وَقَعَ بِالشَّامِ ، فَاخْتَلَفُوا ، فَقَالَ بَعْضُهُمْ : خَرَجْتَ لِأَمْرٍ ، وَلَا نَرَى أَنْ تَرْجِعَ عَنْهُ . وَقَالَ بَعْضُهُمْ : مَعَكَ بَقِيَّةُ النَّاسِ وَأَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ، وَلَا نَرَى أَنْ تُقَدِّمَهُمْ عَلَى هَذَا الْوَبَاءِ . فَقَالَ : ارْتَفِعُوا عَنِّي ، ثُمَّ قَالَ : ادْعُ لِي الْأَنْصَارَ ، فَدَعَوْتُهُمْ ، فَاسْتَشَارَهُمْ ، فَسَلَكُوا سَبِيلَ الْمُهَاجِرِينَ ، وَاخْتَلَفُوا كَاخْتِلَافِهِمْ ، فَقَالَ : ارْتَفِعُوا عَنِّي ، ثُمَّ قَالَ : ادْعُ لِي مَنْ كَانَ هَاهُنَا مِنْ مَشِيخَةِ قُرَيْشٍ مِنْ مُهَاجِرَةِ الْفَتْحِ ، فَدَعَوْتُهُمْ ، فَلَمْ يَخْتَلِفْ عَلَيْهِ مِنْهُمْ رَجُلَانِ ، فَقَالُوا : نَرَى أَنْ تَرْجِعَ بِالنَّاسِ ، وَلَا تُقَدِّمَهُمْ عَلَى هَذَا الْوَبَاءِ ، فَنَادَى عُمَرُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - فِي النَّاسِ : إِنِّي مُصْبِحٌ عَلَى ظَهْرٍ ، فَأَصْبَحُوا عَلَيْهِ ، فَقَالَ أَبُو عُبَيْدَةَ بْنُ الْجَرَّاحِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - : أَفَرَارًا مِنْ قَدَرِ اللَّهِ ؟ فَقَالَ عُمَرُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - : لَوْ غَيْرَكَ قَالَهَا يَا أَبَا عُبَيْدَةَ ! - وَكَانَ عُمَرُ يَكْرَهُ خِلَافَهُ - نَعَمْ نَفَرُ مِنْ قَدَرِ اللَّهِ إِلَى قَدَرِ اللَّهِ ، أَرَأَيْتَ لَوْ كَانَ لَكَ إِبِلٌ ، فَهَبَطْتَ وَادِيًا لَهُ عُدْوَتَانِ ، إِحْدَاهُمَا خَصْبَةٌ ، وَالْأُخْرَى جَدْبَةٌ ، أَلَيْسَ إِنْ رَعَيْتَ الْخَصْبَةَ رَعَيْتَهَا بِقَدَرِ اللَّهِ ، وَإِنْ رَعَيْتَ الْجَدْبَةَ رَعَيْتَهَا بِقَدَرِ اللَّهِ ، قَالَ : فَجَاءَ عَبْدُ الرَّحْمَنِ بْنُ عَوْفٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - ، وَكَانَ مُتَغَيِّبًا فِي بَعْضِ حَاجَتِهِ ، فَقَالَ : إِنَّ عِنْدِي مِنْ هَذَا عِلْمًا ، سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « إِذَا سَمِعْتُمْ بِهِ بِأَرْضٍ ، فَلَا تَقْدُمُوا عَلَيْهِ ، وَإِذَا وَقَعَ بِأَرْضٍ وَأَنْتُمْ بِهَا ، فَلَا تَخْرُجُوا فِرَارًا مِنْهُ » فَحَمِدَ اللَّهُ تَعَالَى عُمَرُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - وَانْصَرَفَ . مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

و«الْعُدْوَةُ» : جَانِبُ الْوَادِي .

1792. وَعَنْ أُسَامَةَ بْنِ زَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « إِذَا سَمِعْتُمُ الطَّاغُوتَ بِأَرْضٍ ، فَلَا تَدْخُلُوهَا ، وَإِذَا وَقَعَ بِأَرْضٍ ، وَأَنْتُمْ فِيهَا ، فَلَا تَخْرُجُوا مِنْهَا » مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

362 – L'interdiction absolue de pratiquer la sorcellerie

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 2 – verset 102*: «Salomon n'a point mécré, mais ce sont les démons qui ont mécré. Ils apprennent aux gens la sorcellerie».

1793. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Évitez les sept choses pernicieuses». Ils dirent: «Et que sont-elles? O Messenger de Dieu!» Il dit: «L'idolâtrie, le fait d'attenter sans raison légale à la vie que Dieu a rendue sacrée, de manger les intérêts, de manger les biens de l'orphelin, de battre en retraite le jour de l'attaque massive des Musulmans, de porter de fausses accusations contre les femmes chastes, croyantes et loin de penser aux mauvaises choses dont on veut les accuser et la sorcellerie». (URA)

363 – L'interdiction de prendre avec soi le Coran quand on voyage dans le pays des Mécréants quand on craint qu'il ne tombe entre leurs mains

1794. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a interdit de voyager avec le Coran en pays ennemi. (URA)

364 – L'interdiction d'employer la vaisselle d'or ou d'argent pour le boire, le manger, les ablutions et tous les autres usages

1795. Selon Oummou Salama (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui boit dans un récipient d'argent ne fait qu'avaler du feu de l'Enfer dans son ventre». (URA)

Dans une autre version: «Celui qui mange ou boit dans un récipient d'or ou d'argent...»

1796. Houdheyfa (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) nous a interdit de porter tout tissu partiellement ou entièrement de soie, et de boire (ou manger) dans de la vaisselle d'or ou d'argent. Il a dit: «Ces choses sont pour eux (les Mécréants) dans ce monde et pour vous dans l'autre». (URA)

362 - باب التغليظ في تحريم السحر

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَانُ وَلَكِنَّ الشَّيَاطِينَ كَفَرُوا يُعَلِّمُونَ النَّاسَ السِّحْرَ﴾ [البقرة: 102].

1793. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «اجْتَنِبُوا السَّعَ الْمُؤَبَّاتِ»، قَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ وَمَا هُنَّ؟ قَالَ: «الشَّرْكُ بِاللَّهِ، وَالسِّحْرُ، وَقَتْلُ النَّفْسِ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ، وَأَكْلُ الرِّبَا، وَأَكْلُ مَالِ الْيَتِيمِ، وَالتَّوَلَّى يَوْمَ الزَّحْفِ، وَقَذْفُ الْمُحْصَنَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ الْغَافِلَاتِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

363 - باب النهي عن المسافرة بالمصحف إلى بلاد الكفار

إِذَا خِيفَ وَقُوعُهُ بِأَيْدِي الْعَدُوِّ

1794. عَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: «نَهَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنْ يُسَافَرَ بِالْقُرْآنِ إِلَى أَرْضِ الْعَدُوِّ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

364 - باب تحريم استعمال إناء الذهب وإناء الفضة

فِي الْأَكْلِ وَالشَّرْبِ وَالطَّهَارَةِ وَسَائِرِ وُجُوهِ الِاسْتِعْمَالِ

1795. عَنْ أُمِّ سَلَمَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «الَّذِي يَشْرَبُ فِي آيَةِ الْفِضَّةِ إِنَّمَا يُجْرَجُ فِي بَطْنِهِ نَارَ جَهَنَّمَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.
وَفِي رِوَايَةٍ لِمُسْلِمٍ: «إِنَّ الَّذِي يَأْكُلُ أَوْ يَشْرَبُ فِي آيَةِ الْفِضَّةِ وَالذَّهَبِ».

1796. وَعَنْ حُذَيْفَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: إِنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَانَا عَنِ الْحَرِيرِ، وَالذَّبَّاجِ، وَالشَّرْبِ فِي آيَةِ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ، وَقَالَ: «هُنَّ لَهُمْ فِي الدُّنْيَا وَهِيَ لَكُمْ فِي الْآخِرَةِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وَفِي رِوَايَةٍ فِي الصَّحِيحَيْنِ عَنْ حُذَيْفَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ -: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ

1797. Anas Ibn Sirin rapporte: «J'étais avec Anas Ibn Mālek (DAS) chez des Zoroastriens (des Perses). On servit une crème persane dans un vase d'argent. Il refusa d'en manger. On dit au serviteur de la transvaser dans une écuelle de bois. On la lui apporta et cette fois il en mangea». (Rapporté par Al Boukhāri)

365 – L'interdiction à l'homme de porter des vêtements traités au safran

1798. Selon Anas (DAS), le Prophète (BSDL) a interdit aux hommes le port de vêtements traités au safran. (URA)

1799. ‘Abdullāh Ibn ‘Amr Ibn Al ‘Āṣ (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) me vit une fois portant des vêtements traités au safran. Il me dit: «Est-ce ta mère qui t'a ordonné de porter ces vêtements?» Je dis: «Dois-je les laver?» Il dit: «Tu dois plutôt les brûler».

Dans une autre version: «Ces vêtements font partie de la tenue des Mécréants. Ne les porte donc pas». (Rapporté par Moslem)

366 – L'interdiction d'observer le silence toute la journée jusqu'au soir

1800. ‘Alī (DAS) rapporte: «Voici ce que j'ai appris du Messager de Dieu (BSDL): «N'est plus orphelin celui qui est pubère. Il n'est pas permis de garder le silence toute une journée jusqu'au soir». (Rapporté par Abou Dawūd)

1801. Qays Ibn Abī Hāzem rapporte: «Abou Bakr Aṣṣidiq (DAS) entra chez une femme de la tribu Aḥmas, du nom de Zeynab. Il vit qu'elle ne parlait pas. Il lui

يَقُولُ: «لَا تَلْبَسُوا الْحَرِيرَ وَلَا الدِّيْبَاجَ، وَلَا تَشْرَبُوا فِي آيَةِ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ وَلَا تَأْكُلُوا فِي صِحَافِهَا».

1797. وَعَنْ أَنَسِ بْنِ سِيرِينَ قَالَ: كُنْتُ مَعَ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عِنْدَ نَفَرٍ مِنَ الْمَجُوسِ، فَجِيءَ بِفَالُودَجٍ عَلَى إِنَاءٍ مِنْ فِضَّةٍ، فَلَمْ يَأْكُلْهُ، فَقِيلَ لَهُ حَوْلُهُ، فَحَوْلَهُ عَلَى إِنَاءٍ مِنْ خَلْنَجٍ، وَجِيءَ بِهِ فَأَكَلَهُ. رواه البيهقي بإسنادٍ حسنٍ. «الخلنج»: الجفنة.

365 - باب تحريم لبس الرجل ثوبًا مزعفرًا

1798. عَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: نَهَى النَّبِيُّ ﷺ أَنْ يَتَزَعَفَرَ الرَّجُلُ. متفقٌ عليه.

1799. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: رَأَى النَّبِيُّ ﷺ عَلِيَّ بْنَ ثَوْبَانَ مَعْصُفَرَيْنِ، فَقَالَ: «أُمْلِكْ أَمْرَتَكَ بِهَذَا؟» قُلْتُ: أَعْسِلُهُمَا؟ قَالَ: «بَلْ أَحْرِقُهُمَا».

وَفِي رِوَايَةٍ، فَقَالَ: «إِنَّ هَذَا مِنْ ثِيَابِ الْكُفَّارِ فَلَا تَلْبَسُهَا» رواه مسلم.

366 - باب النهي عن صمت يومٍ إلى الليل

1800. عَنْ عَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: حَفِظْتُ عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ: «لَا يَتِمُّ بَعْدَ احْتِلَامٍ، وَلَا صُمَاتٍ يَوْمٍ إِلَى اللَّيْلِ» رواه أبو داود بإسنادٍ حسنٍ. قَالَ الْخَطَّابِيُّ فِي تَفْسِيرِ هَذَا الْحَدِيثِ: كَانَ مِنْ نُسْكِ الْجَاهِلِيَّةِ الصُّمَاتُ، فَنَهَوُ فِي الْإِسْلَامِ عَنْ ذَلِكَ، وَأَمَرُوا بِالذِّكْرِ وَالْحَدِيثِ بِالْخَيْرِ.

1801. وَعَنْ قَيْسِ بْنِ أَبِي حَازِمٍ قَالَ: دَخَلَ أَبُو بَكْرٍ الصِّدِّيقُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَلَى امْرَأَةٍ مِنْ أَحْمَسَ يُقَالُ لَهَا: زَيْنَبُ، فَرَأَاهَا لَا تَتَكَلَّمُ. فَقَالَ: مَا لَهَا لَا تَتَكَلَّمُ؟

en demanda la raison. On lui dit: «Elle a décidé de faire le pèlerinage en s'abstenant de parler». Il lui dit: «Parle. Cela est interdit car c'est une pratique antéislamique», et elle parla. (Rapporté par Al Boukhârî)

367 – L'interdiction de s'apparenter à autre que son propre père ou de se dire le client d'autres que ses vrais protecteurs

1802. Selon Sa'd Ibn Abî Waqqâs (DAS), le Prophète (BSDI) a dit: «Celui qui se prétend un autre père que le sien, tout en sachant qu'il n'est pas son père, le Paradis lui est désormais interdit». (URA)

1803. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDI) a dit: «N'ayez pas honte de vos pères car celui qui a honte de son père a fait acte de mécréance (ou d'ingratitude)». (URA)

1804. Yazid Ibn Shariq Ibn Tāreq rapporte: «J'ai vu 'Alî (DAS) faire un sermon du haut de sa chaire. Je l'ai entendu dire: «Non, par Dieu. Nous n'avons pas de livre autre que celui de Dieu ainsi que cette page (qu'il étala)». Dans cette page il y avait les différents âges des chameaux, des choses concernant la chasse en territoire sacré ainsi que ceci: «Le Messager de Dieu (BSDI) a dit: «Médine est un domaine sacré entre les monts de 'Ayr et de Thawr. Celui qui y introduit une innovation (en matière de foi) ou y donne asile à un innovateur, puisse-t-il être maudit de Dieu, des Anges et des Humains tous ensemble. Dieu n'acceptera de lui, le jour de la résurrection, ni repentir, ni compensation adéquate. Quand les Musulmans donnent un pacte de non-agression, ce pacte est garanti par le moins important d'entr'eux. Celui qui viole le pacte de non-agression accordé par un Musulman (en s'attaquant à un mécréant ayant reçu ce pacte) puisse-t-il être maudit de Dieu, des Anges et des Humains tous ensemble. Dieu n'acceptera de lui, le jour de la résurrection, ni repentir, ni compensation adéquate. Celui qui se prétend pour père un autre que le sien ou pour protecteurs d'autres que les siens, puisse-t-il être maudit de Dieu, des Anges et des Humains tous ensemble. Dieu n'acceptera de lui, le jour de la résurrection, ni repentir, ni compensation adéquate».

1805. Abou Dharr (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messager de Dieu (BSDI) dire: «Tout homme qui se prétend pour père un autre que le sien, commet automatiquement un acte de mécréance (ou d'ingratitude). Tout homme qui se prétend la propriété de ce qui n'est pas à lui, ne fait pas partie de notre communauté. Qu'il s'installe dès maintenant dans sa place au feu de l'Enfer. Celui qui accuse un autre d'être mécréant ou ennemi de Dieu alors qu'il ne l'est pas, son accusation se retourne contre lui». (URA)

فَقَالُوا: حَجَّتْ مُصْمِتَةً، فَقَالَ لَهَا: تَكَلَّمِي فَإِنَّ هَذَا لَا يَحِلُّ، هَذَا مِنْ عَمَلِ الْجَاهِلِيَّةِ! فَتَكَلَّمَتْ. رواه البخاري.

367 - باب تحريم انتساب الإنسان إلى غير أبيه وتوحيه غير موالیه

1802. عَنْ سَعْدِ بْنِ أَبِي وَقَّاصٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «مَنْ ادَّعَى إِلَى غَيْرِ أَبِيهِ وَهُوَ يَعْلَمُ أَنَّهُ غَيْرُ أَبِيهِ، فَالْجَنَّةُ عَلَيْهِ حَرَامٌ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1803. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «لَا تَرْغَبُوا عَنْ آبَائِكُمْ، فَمَنْ رَغِبَ عَنْ أَبِيهِ، فَهُوَ كُفْرٌ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1804. وَعَنْ يَزِيدَ بْنِ شَرِيكٍ بْنِ طَارِقٍ قَالَ: رَأَيْتُ عَلِيًّا - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَلَى الْمُنْبَرِ يَخْطُبُ، فَسَمِعْتُهُ يَقُولُ: لَا وَاللَّهِ مَا عِنْدَنَا مِنْ كِتَابٍ نَقْرُؤُهُ إِلَّا كِتَابُ اللَّهِ، وَمَا فِي هَذِهِ الصَّحِيفَةِ، فَنَشْرَهَا فَإِذَا فِيهَا أَسْنَانُ الْإِبِلِ، وَأَشْيَاءُ مِنَ الْجَرَاحَاتِ، وَفِيهَا: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «الْمَدِينَةُ حَرَمٌ مَا بَيْنَ غَيْرِ إِلَى ثَوْرٍ، فَمَنْ أَحْدَثَ فِيهَا حَدَثًا، أَوْ آوَى مُحَدِّثًا، فَعَلَيْهِ لَعْنَةُ اللَّهِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ، لَا يَقْبَلُ اللَّهُ مِنْهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ صَرْفًا وَلَا عَدْلًا، ذِمَّةُ الْمُسْلِمِينَ وَاحِدَةٌ، يَسْعَى بِهَا أَذْنَاهُمْ، فَمَنْ أَخْفَرَ مُسْلِمًا، فَعَلَيْهِ لَعْنَةُ اللَّهِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ، لَا يَقْبَلُ اللَّهُ مِنْهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ صَرْفًا وَلَا عَدْلًا، وَمَنْ ادَّعَى إِلَى غَيْرِ أَبِيهِ، أَوْ انْتَمَى إِلَى غَيْرِ مَوَالِيهِ، فَعَلَيْهِ لَعْنَةُ اللَّهِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ، لَا يَقْبَلُ اللَّهُ مِنْهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ صَرْفًا وَلَا عَدْلًا» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

«ذِمَّةُ الْمُسْلِمِينَ» أَي: عَهْدُهُمْ وَأَمَانَتُهُمْ. وَ«أَخْفَرَهُ»: نَقَضَ عَهْدَهُ. وَ«الصَّرْفُ»: التَّوْبَةُ، وَقِيلَ الْحِيلَةُ. وَ«الْعَدْلُ»: الْفِدَاءُ.

1805. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «لَيْسَ مِنْ رَجُلٍ ادَّعَى لِغَيْرِ أَبِيهِ وَهُوَ يَعْلَمُهُ إِلَّا كَفَرَ، وَمَنْ ادَّعَى مَا لَيْسَ لَهُ، فَلَيْسَ مِنَّا، وَلَيْتَبَوَّأَ مَقْعَدَهُ مِنَ النَّارِ، وَمَنْ دَعَا رَجُلًا بِالْكَفْرِ، أَوْ قَالَ: عَدُوُّ اللَّهِ، وَلَيْسَ كَذَلِكَ إِلَّا حَارَ عَلَيْهِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ، وَهَذَا لَفْظُ رَوَايَةِ مُسْلِمٍ.

368 – Un avertissement à ceux qui commettent ce qui a été interdit par Dieu honoré et glorifié et par Son Messager (BSDL)

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 24 – verset 63*: «Que ceux qui contreviennent à Ses ordres fassent bien attention qu'ils ne soient frappés d'une tentation ou qu'ils ne soient frappés d'un supplice douloureux».

2. *Chapitre 3 – verset 30*: «Dieu vous met en garde contre Lui-même».

3. *Chapitre 85 – verset 12*: «Quand ton Seigneur frappe, Il frappe très durement».

4. *Chapitre 11 – verset 102*: «Tel est le châtiment de ton Seigneur quand Il punit les cités alors qu'elles sont injustes. Son châtiment est bien douloureux et bien dur».

1806. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut est jaloux. Sa jalousie se manifeste quand l'homme commet ce que Dieu lui a interdit». (URA)

369 – Ce que doit dire et faire celui qui a commis un interdit

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 41 – verset 36*: «S'il t'arrive une fois d'être aiguillonné par le Diable, demande protection à Dieu, c'est Lui L'Audiant et le Sachant parfaits».

2. *Chapitre 7 – verset 201*: «Ceux qui ont craint pieusement Dieu, dès qu'ils se sentent touchés de la part des démons par quelque spectre rôdant autour d'eux, se rappellent aussitôt et les voilà clairvoyants».

3. *Chapitre 3 – versets 135 et 136*: «Ceux qui, lorsqu'ils ont fait une action immorale ou commis une injustice envers eux-mêmes, se rappellent Dieu et demandent l'absolution de leurs péchés (qui donc absout les péchés si ce n'est Dieu?), et qui ne persistent pas dans ce qu'ils ont fait en connaissance de cause. (135) Ceux-là leur récompense est une absolution de leur Seigneur et des jardins sous lesquels courent les rivières et où ils ont immortels. Quel bon salaire que celui de ceux qui agissent!» (136)

4. *Chapitre 24 – verset 31*: «Revenez tous à Dieu, ô Croyants! Peut-être récolterez-vous le succès».

1807. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui jure en disant «Par Allât et Al 'Ouzza», qu'il dise: «Il n'est de dieu que Dieu». Et celui qui dit à son compagnon: «Viens faire un pari avec moi», qu'il donne une aumône». (URA)

368 - باب التحذير من ارتكاب ما نهى الله عز وجل ورسوله ﷺ عنه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴾ [النور: 63].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَيُحَذِّرُكُمُ اللَّهُ نَفْسَهُ ﴾ [آل عمران: 30].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ إِنَّ بَطْشَ رَبِّكَ لَشَدِيدٌ ﴾ [البروج: 12].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَكَذَلِكَ أَخْذُ رَبِّكَ إِذَا أَخَذَ الْقُرَى وَهِيَ ظَالِمَةٌ إِنَّ أَخْذَهُ أَلِيمٌ شَدِيدٌ ﴾ [هود: 102].

1806. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يَغَارُ ، وَغَيْرَةُ اللَّهِ أَنْ يَأْتِيَ الْمَرْءُ مَا حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ » متفق عليه .

369 - باب ما يقوله ويفعله من ارتكب منيًّا عنه

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ وَإِمَّا يَنْزَغَنَّكَ مِنَ الشَّيْطَانِ نَزْغٌ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ ﴾ [فصلت: 36].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ إِنَّ الَّذِينَ اتَّقَوْا إِذَا مَسَّهُمْ طَائِفٌ مِنَ الشَّيْطَانِ تَذَكَّرُوا فَإِذَا هُمْ مُبْصِرُونَ ﴾ [الأعراف: 201].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَالَّذِينَ إِذَا فَعَلُوا فَاحِشَةً ، أَوْ ظَلَمُوا أَنْفُسَهُمْ ، ذَكَرُوا اللَّهَ فَاسْتَغْفَرُوا لِذُنُوبِهِمْ ، وَمَنْ يَغْفِرِ الذُّنُوبَ إِلَّا اللَّهُ ، وَلَمْ يُصِرُّوا عَلَى مَا فَعَلُوا وَهُمْ يَعْلَمُونَ ، أُولَئِكَ جَزَاؤُهُمْ مَغْفِرَةٌ مِنْ رَبِّهِمْ ، وَجَنَّاتٌ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا ، وَنِعْمَ أَجْرُ الْعَامِلِينَ ﴾ [آل عمران: 135 ، 136].

وَقَالَ تَعَالَى : ﴿ وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَا الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴾ [النور: 31].

1807. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « مَنْ حَلَفَ

فَقَالَ فِي حَلْفِهِ : بِاللَّاتِ وَالْعُزَّى ، فَلْيَقُلْ : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ، وَمَنْ قَالَ لِصَاحِبِهِ : تَعَالَ أَقَامِرُكَ

فَلْيَتَصَدَّقْ » متفق عليه .

370 – Morceaux choisis et anecdotes

1808. Annawās Ibn Sam‘ān (DAS) rapporte: «Un matin le Messenger de Dieu (BSDL) parla du Charlatan (le faux Messie). Tantôt il minimisa son importance et tantôt il l’amplifia au point que nous crûmes qu’il était déjà dans nos palmeraies. Quand nous allâmes ensuite trouver le Messenger de Dieu (BSDL), il comprit ce qui se passait dans nos têtes. Il nous dit: «Quelle raison importante vous fait venir à moi?» Nous dîmes: «O Messenger de Dieu! Tu as parlé ce matin du Charlatan. Tu as tantôt minimisé son importance et tu l’as tantôt amplifiée, si bien que nous crûmes qu’il était déjà dans nos palmeraies». Il dit: «Je crains plus pour vous autre chose que le Charlatan. S’il sort alors que je suis encore parmi vous, je me charge de le confondre à votre place; et s’il sort alors que je ne suis plus parmi vous, chaque homme a de quoi le confondre lui-même et Dieu défendra à ma place tout Musulman. Ce Charlatan sera un jeune homme aux cheveux très lisses et à l’œil éteint. Il me semble le comparer à ‘Abdel ‘Ouzza Ibn Qaṭan. Que celui qui vit jusqu’à son apparition lise sur lui les premiers versets du chapitre de «la caverne». Il sortira d’une route entre la Syrie et l’Iraq. Il aura déjà largement semé la corruption à droite et à gauche: «O esclaves de Dieu! Cramponnez-vous à votre foi!» Nous dîmes: «O Messenger de Dieu! Combien de temps va-t-il rester sur terre?» Il dit: «Quarante jours: un jour égal à un an, un jour égal à un mois, un jour égal à une semaine et le reste des jours égaux aux vôtres (= un an, deux mois et deux semaines)». Nous dîmes: «O Messenger de Dieu! Durant ce jour égal à un an est-ce qu’il nous suffira de faire la prière d’un seul jour?». Il dit: «Non, mais priez en mesure de sa vraie longueur». Nous dîmes: «O Messenger de Dieu! Quelle sera la vitesse de son évolution sur terre?» Il dit: «Il sera comme le nuage porteur de pluie poussé par derrière par le vent. Il viendra à un peuple et les invitera à croire à lui. Ils répondront à son appel. Il donnera alors un ordre au ciel et le ciel déversera sa pluie. La terre se couvrira de verdure. Leurs troupeaux rentreront le soir avec des bosses plus hautes que jamais, des mamelles plus gonflées que jamais et des flancs plus tendus que jamais. Puis il va vers un autre peuple et les invite à croire à lui. Ils lui rejettent ses mensonges au visage et il les quitte. Aussitôt après ils connaissent une grande disette et perdent tous leurs biens (leurs troupeaux). Il passe par la cité en ruine et lui dit: «Mets au jour tes trésors» et voilà que ses trésors le suivent comme des essaims de faux bourdons.

Puis il appelle un homme plein de jeunesse. Il le frappe avec précision de son sabre et le taille en deux. Puis il l’appelle de nouveau et il vient à lui souriant et le visage resplendissant de beauté. Entre-temps Dieu exalté enverra le Messie, fils de Marie, (BSDL). Il descendra près du minaret blanc à l’Est de Damas (notez bien qu’au moment de ces prophéties la Syrie était byzantine et loin d’avoir des minarets). Il portera alors deux vêtements colorés et aura les deux mains posées sur les ailes de deux Anges. Quand il baisse la tête, il en tombe des gouttes d’eau et, quand il la relève, elle laisse couler comme des perles. Aucun Mécraant ne pourra sentir l’odeur

كتاب المثورات والملح

370 - باب المثورات والملح

1808. عَنِ النَّوَاسِ بْنِ سَمْعَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: ذَكَرَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ الدَّجَالَ ذَاتَ غَدَاةٍ، فَحَفَّضَ فِيهِ، وَرَفَعَ حَتَّى ظَنَّاهُ فِي طَائِفَةِ النَّحْلِ. فَلَمَّا رُحْنَا إِلَيْهِ، عَرَفَ ذَلِكَ فِينَا، فَقَالَ: «مَا شَأْنُكُمْ؟» قُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ ذَكَرْتَ الدَّجَالَ الْغَدَاةَ، فَحَفَّضْتَ فِيهِ وَرَفَعْتَ، حَتَّى ظَنَّاهُ فِي طَائِفَةِ النَّحْلِ، فَقَالَ: «غَيْرُ الدَّجَالِ أَحْوَفِي عَلَيْكُمْ؛ إِنْ يَخْرُجْ وَأَنَا فِيكُمْ، فَأَنَا حَاجِبُهُ دُونَكُمْ، وَإِنْ يَخْرُجْ وَلَسْتُ فِيكُمْ، فَأَمْرُو حَاجِبِ نَفْسِهِ، وَاللَّهُ خَلِيفَتِي عَلَى كُلِّ مُسْلِمٍ. إِنَّهُ شَابٌّ قَطَطٌ عَيْنُهُ طَافِيَةٌ، كَأَنِّي أَشَبَّهُهُ بِعَبْدِ الْعَزَّى بْنِ قَطَنِ، فَمَنْ أَدْرَكَهُ مِنْكُمْ، فَلْيَقْرَأْ عَلَيْهِ قَوَاتِحَ سُورَةِ الْكَهْفِ؛ إِنَّهُ خَارِجُ خَلَّةٍ بَيْنَ الشَّامِ وَالْعِرَاقِ، فَعَاثَ يَمِينًا وَعَاثَ شِمَالًا، يَا عِبَادَ اللَّهِ فَاتَّبِعُوا» قُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ وَمَا لُبُّهُ فِي الْأَرْضِ؟ قَالَ: «أَرْبَعُونَ يَوْمًا: يَوْمَ كَسَنَةٍ، وَيَوْمَ كَشْهَرٍ، وَيَوْمَ كَجَمْعَةٍ، وَسَائِرُ أَيَّامِهِ كَأَيَّامِكُمْ» قُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ، فذلِكَ الْيَوْمُ الَّذِي كَسَنَةٍ أَتَكْفِينَا فِيهِ صَلَاةُ يَوْمٍ؟ قَالَ: «لَا، اقْدُرُوا لَهُ قَدْرَهُ»، قُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ وَمَا إِسْرَاعُهُ فِي الْأَرْضِ؟ قَالَ: «كَأَلَيْتِ اسْتَدْبَرْتَهُ الرِّيحُ، فَأَتَانِي عَلَى الْقَوْمِ، فَيَدْعُوهُمْ، فَيُؤْمِنُونَ بِهِ، وَيَسْتَجِيبُونَ لَهُ فَيَأْمُرُ السَّمَاءَ فْتُمْطِرُ، وَالْأَرْضُ فْتَنْبِتُ، فَتَرْوِحُ عَلَيْهِمْ سَارِحَتَهُمْ أَطُولَ مَا كَانَتْ ذُرَى، وَأَسْبَغُهُ ضُرُوعًا، وَأَمَدَهُ خَوَاصِرَ، ثُمَّ يَأْتِي الْقَوْمَ فَيَدْعُوهُمْ، فَيَرُدُّونَ عَلَيْهِ قَوْلَهُ، فَيَنْصَرِفُ عَنْهُمْ، فَيَضْبَحُونَ مُمَحْلِينَ لَيْسَ بِأَيْدِيهِمْ شَيْءٌ مِنْ أَمْوَالِهِمْ، وَيَمُرُّ بِالْخَرِبَةِ فَيَقُولُ لَهَا: أَخْرِجِي كُنُوزَكَ، فَتَتَّعُهُ كُنُوزُهَا كَيَعَاسِبِ النَّحْلُ، ثُمَّ يَدْعُو رَجُلًا مُمْتَلِنًا شَبَابًا فَيَضْرِبُهُ بِالسَّيْفِ، فَيَقْطَعُهُ جَزَلَتَيْنِ رَمِيَةِ الْغَرَضِ، ثُمَّ يَدْعُوهُ، فَيَقْبَلُ، وَيَتَهَلَّلُ وَجْهُهُ يَضْحَكُ، فَبَيْنَمَا هُوَ كَذَلِكَ إِذْ بَعَثَ اللَّهُ تَعَالَى الْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ ﷺ، فَيَنْزِلُ عِنْدَ الْمَنَارَةِ الْبَيْضَاءِ شَرْقِي دِمَشْقَ بَيْنَ مَهْرُودَتَيْنِ، وَاضِعًا كَفَّيْهِ عَلَى أَجْنِحَةِ مَلَكَتَيْنِ، إِذَا طَاطَأَ رَأْسُهُ، قَطَرَ وَإِذَا رَفَعَهُ تَحَدَّرَ مِنْهُ جُمَانٌ كَاللُّؤْلُؤِ، فَلَا يَحِلُّ لِكَافِرٍ يَجِدُ رِيحَ نَفْسِهِ إِلَّا مَاتَ، وَنَفْسُهُ بَتَّهِيَ إِلَى حَيْثُ يَنْتَهِي طَرَفُهُ، فَيَطْلُبُهُ حَتَّى يَدْرِكَهُ بِبَابٍ لَدَى فَيْقَلْتُهُ، ثُمَّ يَأْتِي عِيسَى ﷺ قَوْمًا قَدْ عَصَمَهُمْ

du parfum de son haleine sans tomber raide mort. Or le parfum de son haleine va aussi loin que son regard. Ainsi elle court après le Mécréant qu'elle rattrape à la porte de Lod où elle le tue.

Puis Jésus (BSDL) viendra à un peuple que Dieu a préservé du Charlatan. Jésus leur passera la main sur le visage et leur indiquera les hauts degrés qu'ils occuperont au Paradis. Sur ces entre-faites Dieu inspire à Jésus (BSDL): «Je viens de faire sortir des êtres que nul ne pourra combattre (les peuples de Gog et Magog). Mets Mes esclaves à l'abri de leur mal sur le mont Tor». C'est alors que Dieu suscite les peuples de Gog et Magog (les Tartars et les Mongols) qui déferleront de toute hauteur. Leurs avant-gardes passeront par le lac de Tibériade et boiront toute son eau. Quand leurs arrière-gardes passeront par là, elles diront «il y a eu jadis là de l'eau». Le Prophète de Dieu Jésus (BSDL) sera assiégé avec ses compagnons. A ce moment un seul bœuf vaudra pour l'un d'eux mieux que cent dinârs de votre époque-ci. Le Prophète Jésus (BSDL) et ses compagnons (DAS) prieront Dieu exalté qui suscitera contre leurs ennemis ces vers qui infestent parfois le nez des troupeaux (sans doute le «rhinœstrus purpureus» nommé communément «œstre»). Ces vers s'accrocheront à leurs cous et les dévoreront en un laps de temps. Ils tomberont tous à la fois comme un seul homme. A ce moment le Prophète de Dieu Jésus (BSDL) et ses compagnons (DAS) redescendront dans la plaine. Ils n'y trouveront pas la place de la paume de la main qui ne soit pleine de leur charogne infecte. Le Prophète de Dieu Jésus (BSDL) et ses compagnons (DAS) adresseront alors leurs prières à Dieu exalté qui enverra des oiseaux gigantesques, ayant des cous pareils à ceux des grands chameaux du Khorassan. Ces oiseaux emporteront ces immondices là où Dieu voudra. Puis Dieu honoré et glorifié lâchera une pluie qui n'épargnera ni cité ni campagne. Elle lavera ainsi la terre pour la laisser nette comme un miroir. Puis on dit à la terre: «Fais pousser tes fruits, fais revenir ta bénédiction». Ce jour-là une seule grenade suffira pour rassasier un groupe d'hommes qui trouveront assez d'ombre sous sa coque. Les mamelles seront tellement bénies que la traite d'une seule chamelle suffira à un peuple; la traite d'une vache suffira à une tribu et la traite d'une brebis suffira à une grande famille. C'est alors que Dieu lâchera un vent bénéfique qui les saisira de-dessous leurs aisselles et retirera l'âme de tout Croyant et de tout Musulman. Il ne restera en vie que les méchants de la terre qui s'y accoupleront sans pudeur à la façon des ânes. C'est sur eux que se lèvera l'Heure». (Rapporté par Moslem)

اللَّهُ مِنْهُ، فَيَمْسَحُ عَنْ وُجُوهِهِمْ، وَيُحْدِثُهُمْ بَدَرَجَاتِهِمْ فِي الْجَنَّةِ، فَبَيْنَمَا هُوَ كَذَلِكَ إِذْ أَوْحَى اللَّهُ تَعَالَى إِلَى عِيسَى عَلَيْهِ السَّلَامُ أَنِّي قَدْ أَخْرَجْتُ عِبَادًا لِي لَا يَدَانِ لِأَحَدٍ يَقْتَالُهُمْ، فَحَرَّزَ عِبَادِي إِلَى الطُّورِ. وَيَبْعَثُ اللَّهُ يَأْجُوجَ وَمَأْجُوجَ وَهُمْ مِنْ كُلِّ حَدَبٍ يَنْسِلُونَ، فَيَمُرُّ أَوَائِلُهُمْ عَلَى بُحَيْرَةِ طَبْرَةَ فَيَشْرَبُونَ مَا فِيهَا، وَيَمُرُّ آخِرُهُمْ فَيَقُولُونَ: لَقَدْ كَانَ بِهِدِهِ مَرَّةً مَاءً، وَيُحْصِرُ نَبِيُّ اللَّهِ عِيسَى عَلَيْهِ السَّلَامُ وَأَصْحَابُهُ حَتَّى يَكُونَ رَأْسُ الثَّوْرِ لِأَحَدِهِمْ خَيْرًا مِنْ مِائَةِ دِينَارٍ لِأَحَدِكُمْ الْيَوْمَ، فَيَرْغَبُ نَبِيُّ اللَّهِ عِيسَى عَلَيْهِ السَّلَامُ وَأَصْحَابُهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ - إِلَى اللَّهِ تَعَالَى، فَيُرْسِلُ اللَّهُ تَعَالَى عَلَيْهِمُ النَّعْفَ فِي رِقَابِهِمْ، فَيَضْبَحُونَ فَرَسِي كَمَوْتِ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ ثُمَّ يَهْطُ نَبِيُّ اللَّهِ عِيسَى عَلَيْهِ السَّلَامُ وَأَصْحَابُهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ - إِلَى الْأَرْضِ، فَلَا يَجِدُونَ فِي الْأَرْضِ مَوْضِعَ شِبْرٍ إِلَّا مَلَأَهُ زَهْمُهُمْ وَنَتْنُهُمْ، فَيَرْغَبُ نَبِيُّ اللَّهِ عِيسَى عَلَيْهِ السَّلَامُ وَأَصْحَابُهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ - إِلَى اللَّهِ تَعَالَى، فَيُرْسِلُ اللَّهُ تَعَالَى طَيْرًا كَأَعْنَاقِ الْبُخْتِ، فَتَحْمِلُهُمْ، فَتَطْرَحُهُمْ حَيْثُ شَاءَ اللَّهُ، ثُمَّ يُرْسِلُ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ مَطَرًا لَا يَكُنُ مِنْهُ يَنْتُ مَدَرٌ وَلَا وَبَرٌ، فَيَغْسِلُ الْأَرْضَ حَتَّى يَتْرُكَهَا كَالرَّلَقَةِ، ثُمَّ يَقَالُ لِلْأَرْضِ: أَنْبِي ثَمَرَتَكَ، وَرُدِّي بَرَكَتَكَ، فَيَوْمَئِذٍ تَأْكُلُ الْعِصَابَةُ مِنَ الرَّمَانَةِ، وَيَسْتَظِلُّونَ بِقِحْفِهَا، وَيُبَارِكُ فِي الرِّسْلِ حَتَّى إِنَّ اللَّقْحَةَ مِنَ الْإِبِلِ لَتَكْفِي الْفِئَامَ مِنَ النَّاسِ، وَاللَّقْحَةَ مِنَ الْبَقَرِ لَتَكْفِي الْقَبِيلَةَ مِنَ النَّاسِ، وَاللَّقْحَةَ مِنَ الْغَنَمِ لَتَكْفِي الْفَخْدَ مِنَ النَّاسِ، فَبَيْنَمَا هُمْ كَذَلِكَ إِذْ بَعَثَ اللَّهُ تَعَالَى رِيحًا طَيِّبَةً، فَتَأْخُذُهُمْ تَحْتَ أَبَابِطِهِمْ، فَتَقْبِضُ رُوحَ كُلِّ مُؤْمِنٍ وَكُلِّ مُسْلِمٍ؛ وَيَبْقَى شِرَارُ النَّاسِ يَتَهَارَجُونَ فِيهَا تَهَارُجَ الْحُمْرِ فَلَعْنُهُمْ تَقُومُ السَّاعَةُ» رواه مسلم.

قوله: «خَلَّةٌ بَيْنَ الشَّامِ وَالْعِرَاقِ»: أَيُّ: طَرِيقًا بَيْنَهُمَا. وَقَوْلُهُ: «عَاثٌ» بِالْعَيْنِ الْمَهْمَلَةِ وَالثَاءِ الْمَثَلَةِ، وَالْعَيْثُ: أَشَدُّ الْفَسَادِ. «وَالذَّرَى»: بِضَمِّ الدَّالِ الْمُعْجَمَةِ وَهُوَ أَعَالِي الْأَسْمَةِ. وَهُوَ جَمْعُ ذِرْوَةٍ بِضَمِّ الدَّالِ وَكَسْرِهَا، «وَالْعَاسِيبُ»: ذُكُورُ النَّحْلِ. «وَجَزَلَتَيْنِ» أَيُّ: قِطْعَتَيْنِ، «وَالْعَرَضُ»: الْهَدَفُ الَّذِي يُرْمَى إِلَيْهِ بِالنَّشَابِ، أَيُّ: يَرْمِيهِ رَمِيَّةً كَرْمِي النَّشَابِ إِلَى الْهَدَفِ. «وَالْمَهْرُودَةُ» بِالذَّالِ الْمُهْمَلَةِ وَالْمُعْجَمَةِ، وَهِيَ: النَّوْبُ الْمَضْبُوعُ. قَوْلُهُ: «لَا يَدَانِ» أَيُّ: لَا طَاقَةَ. «وَالنَّعْفُ»: دُودٌ. «وَفَرَسِي»: جَمْعُ فَرَسٍ، وَهُوَ الْقَتِيلُ: وَ«الرَّلَقَةُ»: بَفَتْحِ الزَّيِّ وَاللَّامِ وَبِالْقَافِ، وَرُويَ «الرَّلَقَةُ» بِضَمِّ الزَّيِّ وَإِسْكَانِ اللَّامِ وَبِالْفَاءِ، وَهِيَ الْمِرَّةُ. «وَالْعِصَابَةُ»: الْجَمَاعَةُ. «وَالرِّسْلُ» بِكَسْرِ الرَّاءِ:

1809. Ribʿi Ibn Hīrāsh rapporte: «Je me rendis une fois avec Abou Masʿūd Al Anṣārī (DAS) auprès de Hūdheyfa Ibn Al Yamān (DAS). Abou Masʿūd lui dit: «Parle-nous de ce que tu as entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL) à propos du Charlatan». Il dit: «Le Charlatan sortira en ayant avec lui de l'eau et du feu. Ce que les gens croiront être de l'eau ne sera en réalité qu'un feu brûlant et ce qu'ils croiront être du feu sera doux et de bonne odeur». Ibn Masʿūd dit alors: «Et moi j'ai bien entendu la même chose de mes propres oreilles». (URA)

1810. Selon ʿAbdullāh Ibn ʿAmr Ibn Al ʿĀṣ (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Charlatan sortira parmi ma communauté et y restera quarante (je ne sais si ce sont quarante jours, ou quarante mois, ou quarante ans). Dieu exalté enverra alors Jésus, fils de Marie, (BSDL) qui le cherchera et le fera périr (il lui donnera un coup si fort qu'il fondra comme fond le sel dans l'eau). Puis les gens resteront sept ans durant lesquels il n'y aura pas deux seuls ennemis. Puis dieu lâchera un vent frais venant de Syrie. Il ne restera pas sur terre un seul homme ayant dans son cœur le poids d'une fourmi de bien (ou de foi) sans qu'il ne lui retire son âme. Quand même l'un de vous entrerait dans le sein d'une montagne, il l'y suivrait pour lui retirer son âme. Il restera alors les méchants de la terre qui auront la rapidité des oiseaux et les instincts des fauves. Ils ne reconnaîtront aucun bien et ne renieront aucun mal. Le Diable prendra pour eux une apparence humaine et leur dira: «Allez-vous enfin m'obéir?» Ils diront: «Et que nous ordonnes-tu de faire?» Il leur ordonnera alors d'adorer les idoles. A ce moment leurs biens deviendront abondants et leur vie agréable. C'est alors qu'on soufflera dans le Clairon (de l'Aspocalypse). Nul ne l'entend sans chanceler à droite et à gauche. Le premier à l'entendre sera un homme occupé à colmater les parois du bassin où s'abreuvent ses chameaux. Il tombera foudroyé et les gens tomberont foudroyés autour de lui.

Puis Dieu lâchera un pluie pareille à de la rosée. Elle fera repousser les corps des humains («Puis on y soufflera une deuxième fois et les voilà debout les yeux grand ouverts»).

Puis Il dit: «O Humains! Venez à votre Seigneur!» («Arrêtez-les, ils doivent rendre des comptes»)

Puis Il dit: «Faites sortir ceux qu'on a ressuscités pour le Feu». On dira: «Dans quelle proportion?» Il dira: «De chaque millier neuf cent quatre vingt dix neuf». Ce sera vraiment un jour à faire blanchir les cheveux des nouveaux-nés et ce sera un jour où les choses effarantes seront dévoilées». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

On remarque d'abord la longueur exceptionnelle de ces Ḥadīths et l'étrangeté de leur langue. Le style en est dru et haletant et l'on y trouve des mots jamais employés jusqu'à ce jour ni dans le Coran, ni dans les Ḥadīths.

On sent que le Prophète (BSDL) est dans une vraie transe devant ce tableau bouleversant des signes annonciateurs de l'Heure.

On sent qu'il voit de ses yeux ce que nous ne voyons pas et ce que ne voyaient pas ses contemporains.

Ce Charlatan est décrit comme un homme aux cheveux très lisses. C'est, aux yeux des Arabes, la caractéristique des Nordiques car les Arabes ont plutôt les cheveux frisés. D'autre part on dit que les méchants auront la vitesse des oiseaux et les instincts des fauves. Comment ne pas penser à ces avions supersoniques, à ces navettes spatiales et autres T.G.V.? Quant aux instincts des fauves, il suffit de jeter un regard sur la répartition de la fortune dans le monde, sur les groupes de force et les trusts multinationaux pour constater l'authenticité de cette prophétie. Quand le quart de l'humanité réduit à la misère les trois autres quarts par la spéculation, la provocation des guerres meurtrières si profitables aux marchands de canons, la spoliation des ressources naturelles etc..., on ne peut que constater que les hommes se sont transformés en bêtes féroces et impitoyables qui ne reconnaissent aucun bien et ne renient aucun mal.

اللَّبْنُ، «وَاللَّقْحَةُ»: اللَّبُونُ، «وَالْفَنَامُ» بكسرِ الفاء وبعدها همزة ممدودة: الْجَمَاعَةُ. «وَالْفَخِذُ» مِنَ النَّاسِ: دُونَ الْقَبِيلَةِ.

1809. وَعَنْ رَبِيعِ بْنِ حِرَاشٍ قَالَ: انْطَلَقْتُ مَعَ أَبِي مَسْعُودٍ الْأَنْصَارِيِّ إِلَى حَدِيفَةَ بْنِ الْيَمَانِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ - فَقَالَ لَهُ أَبُو مَسْعُودٍ: حَدِّثْنِي مَا سَمِعْتَ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فِي الدَّجَالِ، قَالَ: «إِنَّ الدَّجَالَ يَخْرُجُ، وَإِنَّ مَعَهُ مَاءٌ وَنَارًا، فَأَمَّا الَّذِي يَرَاهُ النَّاسُ مَاءً فَتَارٌ تُحْرِقُ، وَأَمَّا الَّذِي يَرَاهُ النَّاسُ نَارًا، فَمَاءٌ بَارِدٌ عَذْبٌ، فَمَنْ أَدْرَكَهُ مِنْكُمْ، فَلْيَقَعْ فِي الَّذِي يَرَاهُ نَارًا، فَإِنَّهُ مَاءٌ عَذْبٌ طَيِّبٌ» فَقَالَ أَبُو مَسْعُودٍ: وَأَنَا قَدْ سَمِعْتُهُ. مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1810. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَخْرُجُ الدَّجَالُ فِي أُمَّتِي فَيَمُكُّتُ أَرْبَعِينَ، لَا أَدْرِي أَرْبَعِينَ يَوْمًا، أَوْ أَرْبَعِينَ شَهْرًا، أَوْ أَرْبَعِينَ عَامًا، فَيَبْعَثُ اللَّهُ تَعَالَى عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ ﷺ فَيَطْلُبُهُ فَيَهْلِكُهُ، ثُمَّ يَمُكُّتُ النَّاسُ سَبْعَ سِنِينَ لَيْسَ بَيْنَ اثْنَيْنِ عِدَاوَةٌ، ثُمَّ يُرْسِلُ اللَّهُ - عَزَّ وَجَلَّ - رِيحًا بَارِدَةً مِنْ قِبَلِ الشَّامِ، فَلَا يَبْقَى عَلَى وَجْهِ الْأَرْضِ أَحَدٌ فِي قَلْبِهِ مِثْقَالُ ذَرَّةٍ مِنْ خَيْرٍ أَوْ إِيمَانٍ إِلَّا قَبَضَتْهُ، حَتَّى لَوْ أَنَّ أَحَدَكُمْ دَخَلَ فِي كَيْدِ جَبَلٍ، لَدَخَلَتْهُ عَلَيْهِ حَتَّى تَقْبِضَهُ، فَيَبْقَى شِرَارُ النَّاسِ فِي خَفَةِ الطَّيْرِ، وَأَحْلَامِ السِّيَاحِ لَا يَعْرِفُونَ مَعْرُوفًا، وَلَا يُنْكِرُونَ مُنْكَرًا، فَيَتِمُّ لِهِمُ الشَّيْطَانُ، فَيَقُولُ: أَلَا تَسْتَجِيبُونَ؟ فَيَقُولُونَ: فَمَا تَأْمُرُنَا؟ فَيَأْمُرُهُمْ بِعِبَادَةِ الْأَوْثَانِ، وَهُمْ فِي ذَلِكَ دَارٌ رَزَقَهُمْ، حَسَنٌ عَيْشُهُمْ، ثُمَّ يُنْفَخُ فِي الصُّورِ، فَلَا يَسْمَعُهُ أَحَدٌ إِلَّا أَصْغَى لَيْتًا وَرَفَعَ لَيْتًا، وَأَوَّلُ مَنْ يَسْمَعُهُ رَجُلٌ يَلُوطُ حَوْضَ إِبِلِهِ فَيُصْعَقُ وَيُصْعَقُ النَّاسُ، ثُمَّ يُرْسِلُ اللَّهُ - أَوْ قَالَ: يُنْزِلُ اللَّهُ - مَطَرًا كَأَنَّهُ الطَّلُّ أَوْ الظَّلُّ، فَتَنْبُتُ مِنْهُ أَجْسَادُ النَّاسِ، ثُمَّ يُنْفَخُ فِيهِ أُخْرَى فَإِذَا هُمْ قِيَامٌ يَنْظُرُونَ، ثُمَّ يَقَالُ: يَا أَيُّهَا النَّاسُ هَلُمَّ إِلَى رَبِّكُمْ، وَقِفُوهُمْ إِنَّهُمْ مَسْئُولُونَ، ثُمَّ يَقَالُ: أَخْرِجُوا بَعَثَ النَّارِ فَيَقَالُ: مِنْ كَمْ؟ فَيَقَالُ: مِنْ كُلِّ أَلْفٍ تِسْعِمِائَةٌ وَتِسْعَةٌ وَتِسْعِينَ؛ فَذَلِكَ يَوْمٌ يَجْعَلُ الْوِلْدَانَ شِيبًا، وَذَلِكَ يَوْمٌ يُكْشَفُ عَنْ سَاقٍ» رواه مسلم. «الليث»: صفحة العتق، ومعناه: يضع صفحة عنقه ويرفع صفحته الأخرى.

1811. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَيْسَ مِنْ بَلَدٍ

Il est dit aussi que les gens s'accoupleront dans la rue, sans pudeur à la manière des ânes. Cela se vérifie de plus en plus et cela est même devenu un signe d'émancipation totale et de civilisation extrême.

Quant à la religion qui enseigne la pudeur et la pureté des mœurs, on la combat de plus en plus ouvertement en la taxant de rétrogradation et d'obscurantisme. Les camps de torture et les prisons (surtout en pays soi-disant musulmans) regorgent de jeunes et de moins jeunes qu'on soumet aux humiliations les plus abjectes et aux traitements les plus barbares pour la seule raison qu'ils veulent vivre en vrais croyants et non comme ces hypocrites que sont malheureusement devenus la plupart des «Musulmans».

Le Prophète Moḥammad (BSDL) a bien prévu cette fin des temps où «s'accrocher à sa religion équivaudrait à saisir de ses mains des braises ardentes» et il nous crie pathétiquement: «O gens! cramponnez-vous à votre foi!».

Comme autre détail frappant qui annonce l'approche de l'Heure est cette surabondance des biens de consommation qui donne aux pays riches une illusion de bonheur alors qu'il n'en est rien.

C'est enfin cette idolâtrie aux formes diverses qui dominera le monde. On ne croit plus en Dieu, mais on adore à sa place la matière, l'argent, le sexe, la force brutale etc...

1811. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il ne restera pas un seul pays où ne descendra pas le Charlatan à l'exception de la Mecque et Médine. Il n'y aura pas une seule brèche dans leurs fortifications où les Anges ne se tiendront pas en rangs serrés pour y monter la garde. Le Charlatan descendra dans «le macrécage» et Médine sera soulevée par trois secousses. Dieu en fera alors sortir tout mécréant et tout hypocrite». (URA)

1812. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Charlatan sera suivi par soixante dix mille Juifs d'Ispahan portant l'écharpe des Persans». (Rapporté par Moslem)

1813. Oummou Shariq (DAS) rapporte qu'elle a entendu le Prophète (BSDL) dire: «L'horreur du Charlatan fera fuir les gens dans les montagnes». (Rapporté par Moslem)

1814. 'Imrān Ibn Ḥouṣayn (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire «Depuis la création d'Adam jusqu'au jour où se lèvera l'Heure, il n'y aura pas d'événement plus préoccupant que la sortie du Charlatan». (Rapporté par Moslem)

1815. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le Charlatan sortira et c'est alors qu'un homme parmi les Croyants se dirigera vers lui. Les gardes du Charlatan viennent alors à sa rencontre et lui disent: «Où vas-tu?» Il dit: «Je vais vers celui-là qui vient de sortir». Ils lui disent: «Tu ne crois donc pas à notre Seigneur?» Il dit: «Notre Seigneur à nous n'est nullement inconnu». Ils disent: «Tuez-le». Mais ils se disent entr'eux: «Est-ce que votre Seigneur ne vous a pas interdit de tuer quelqu'un à sa place?» Ils l'emmènent donc au Charlatan. Dès que le Croyant le voit il dit: «O gens! C'est lui le Charlatan dont nous a parlé le Messenger de Dieu (BSDL)». Le Charlatan ordonne qu'on le blesse au visage en disant: «Prenez-le et blessez-lui le visage». On fait de plus pleuvoir les coups sur son dos et sur son ventre. Le Charlatan lui dit: «Ne crois-tu donc pas à moi?» Il dit: «Tu es le Messie menteur». On donne alors l'ordre de le couper avec une scie. On le sectionne à partir de la raie de ses cheveux jusqu'à séparer ses deux jambes. Puis le Charlatan marche entre les deux moitiés et crie: «Debout!» et aussitôt le Croyant se dresse debout sain et sauf. Puis il lui dit: «Crois-tu maintenant à moi?» Il dit: «Cela n'a fait que confirmer à mes yeux ton image». Puis le Croyant dit: «O gens! Il ne torturera plus personne après moi». Le Charlatan le saisit alors pour l'égorger. Mais Dieu placera une plaque de cuivre lui couvrant le cou jusqu'aux clavicules. Ainsi il ne peut l'égorger. Il le saisit par les mains et les pieds et le jette au loin. Les gens pensent qu'il l'a jeté en Enfer alors qu'il ne l'a jeté qu'au Paradis». Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Cet homme sera le plus grand martyr auprès du Maître des univers». (Rapporté par Moslem)

إِلَّا سَيِّطُهُ الدَّجَالُ، إِلَّا مَكَّةَ وَالْمَدِينَةَ؛ وَلَيْسَ نَقَبٌ مِنْ أَنْفَابِهَا إِلَّا عَلَيْهِ الْمَلَائِكَةُ صَافِينَ تَحْرُسُهُمَا، فَيَنْزِلُ بِالسَّبْحَةِ، فَتَرْجُفُ الْمَدِينَةُ ثَلَاثَ رَجَفَاتٍ، يُخْرِجُ اللَّهُ مِنْهَا كُلَّ كَافِرٍ وَمُنَافِقٍ» رواه مسلم.

1812. وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يَتَّبِعُ الدَّجَالُ مِنْ يَهُودِ أَصْبَهَانَ سَبْعُونَ أَلْفًا عَلَيْهِمُ الطَّلَاسَةُ» رواه مسلم.

1813. وَعَنْ أُمِّ شَرِيكٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّهَا سَمِعَتْ النَّبِيَّ ﷺ يَقُولُ: «لَيَنْفِرَنَّ النَّاسُ مِنَ الدَّجَالِ فِي الْجِبَالِ» رواه مسلم.

1814. وَعَنْ عِمْرَانَ بْنِ حُصَيْنٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «مَا بَيْنَ خَلْقِ آدَمَ إِلَى قِيَامِ السَّاعَةِ أَمْرٌ أَكْبَرُ مِنَ الدَّجَالِ» رواه مسلم.

1815. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «يَخْرُجُ الدَّجَالُ فَيَتَوَجَّهُ قِبْلَهُ رَجُلٌ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ فَيَتَلَقَّاهُ الْمَسَالِحُ: مَسَالِحُ الدَّجَالِ، فَيَقُولُونَ لَهُ: إِلَى أَيْنَ تَعْبُدُ؟ فَيَقُولُ: أَعْبُدُ إِلَى هَذَا الَّذِي خَرَجَ، فَيَقُولُونَ لَهُ: أَوْ مَا تُؤْمِنُ بِرَبَّنَا؟ فَيَقُولُ: مَا بِرَبَّنَا خَفَاءُ! فَيَقُولُونَ: اقْتُلُوهُ، فَيَقُولُ بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ: أَلَيْسَ قَدْ نَهَاكُمْ رَبُّكُمْ أَنْ تَقْتُلُوا أَحَدًا دُونَهُ، فَيَنْطَلِقُونَ بِهِ إِلَى الدَّجَالِ، فَإِذَا رَأَاهُ الْمُؤْمِنُ قَالَ: يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّ هَذَا الدَّجَالُ الَّذِي ذَكَرَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فَإِمْرُ الدَّجَالِ بِهِ فَيَشْبَحُ؛ فَيَقُولُ: خُذُوهُ وَشَجُّوهُ، فَيُوسِعُ ظَهْرَهُ وَبَطْنَهُ ضَرْبًا، فَيَقُولُ: أَوْ مَا تُؤْمِنُ بِي؟ فَيَقُولُ: أَنْتَ الْمَسِيحُ الْكَذَّابُ! فَيُؤْمَرُ بِهِ، فَيُوشَرُ بِالْمِنْشَارِ مِنْ مَفْرِقِهِ حَتَّى يُفَرِّقَ بَيْنَ رِجْلَيْهِ، ثُمَّ يَمْشِي الدَّجَالُ بَيْنَ الْقِطْعَتَيْنِ، ثُمَّ يَقُولُ لَهُ: قُمْ، فَيَسْتَوِي قَائِمًا. ثُمَّ يَقُولُ لَهُ: أَتُؤْمِنُ بِي؟ فَيَقُولُ: مَا أَزْدَدْتُ فَيْكَ إِلَّا بَصِيرَةً. ثُمَّ يَقُولُ: يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّهُ لَا يَفْعَلُ بَعْدِي بِأَحَدٍ مِنَ النَّاسِ، فَيَأْخُذُهُ الدَّجَالُ لِيَذْبَحَهُ، فَيَجْعَلُ اللَّهُ مَا بَيْنَ رَقَبَتِهِ إِلَى تَرْقُوتِهِ نُحَاسًا، فَلَا يَسْتَطِيعُ إِلَيْهِ سَبِيلًا، فَيَأْخُذُ بِيَدَيْهِ وَرِجْلَيْهِ فَيَقْدِفُ بِهِ، فَيَحْسِبُ النَّاسُ أَنَّهَا قَذَفُهُ إِلَى النَّارِ، وَإِنَّمَا أُلْقِيَ فِي الْجَنَّةِ» فقال رسول الله ﷺ: «هَذَا أَعْظَمُ النَّاسِ شَهَادَةً عِنْدَ رَبِّ الْعَالَمِينَ» رواه مسلم. وروى البخاريُّ بَعْضَهُ بِمَعْنَاهُ.

«الْمَسَالِحُ»: هُمُ الْخُفْرَاءُ وَالطَّلَائِعُ.

1816. Al Moughyra Ibn Sho'ba (DAS) rapporte: «Personne n'a interrogé plus que moi le Messager de Dieu (BSDL) sur le Charlatan. Il m'a dit: «Il ne pourra jamais le faire de mal». Je dis: «On dit qu'il aura avec lui une montagne de pain et une rivière d'eau». Il dit: «Il est trop faible pour que Dieu lui permette de tromper les Croyants avec ses semblants de miracles». (URA)

1817. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Il n'est pas un seul Prophète qui n'ait pas prévenu sa communauté contre le borgne menteur. Notez bien qu'il est borgne alors que votre Seigneur glorifié et honoré ne l'est pas. Il portera écrit entre ses deux yeux «Ka-fa-ra» (il a mécré) (URA)

1818. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Voulez-vous que je vous parle du Charlatan comme aucun prophète n'en a jamais parlé à ses adeptes? Il est borgne. Il apportera avec lui une image du Paradis et une image de l'Enfer. Celle qu'il prétendra être le Paradis sera en réalité l'Enfer». (URA)

1819. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) parla du Charlatan en présence de gens. Il dit: «Dieu n'est pas borgne et notez bien que le Charlatan sera borgne de son œil droit. Son œil sera semblable à un grain de raisin fané (ou proéminent)». (URA)

1820. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: L'heure ne se lèvera pas avant que les Musulmans ne combattent les Juifs, au point que le Juif se cachera derrière les rochers et les arbres. Les rochers et les arbres diront alors: «O Musulman! Voici derrière moi un Juif, viens le tuer», sauf un arbre épineux de Jérusalem nommé «gharqad». C'est en effet un arbre appartenant aux Juifs». (URA)

Commentaire

La création par la force et l'injustice de cet Etat d'Israël aux dépens de plusieurs pays arabes a été le point de départ d'une guerre sans fin entre les Musulmans et les Juifs car la ville de Jérusalem est la troisième ville sainte de l'Islam. Ce coup d'aiguillon douloureux et humiliant porté au monde musulman ne va faire que réveiller de plus en plus une foi qui était plutôt somnolente. Ce réveil sera de plus en plus violent malgré tout ce qu'on fait de l'intérieur et de l'extérieur pour endiguer cette vague irrésistible.

Il viendra donc un jour où tous les Musulmans se mobiliseront comme un seul homme pour combattre les Juifs et libérer leur troisième ville sainte à partir de laquelle le Prophète Moḥammad commença son ascension vers le ciel. Cette prophétie est d'ailleurs l'une des preuves de l'authenticité de la mission divine de Moḥammad (BSDL)

1821. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, ce monde ne s'en ira pas à jamais avant que l'homme n'aille vers une tombe pour se vautrer dessus en disant: «Hélas! Comme je voudrais bien être à la place de l'occupant de cette tombe». Il ne dira pas cela par désespoir à cause de la religion en péril, mais à cause des épreuves qui se succéderont sur lui». (URA)

1822. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «L'Heure ne se lèvera pas avant que l'Euphrate ne laisse apparaître une montagne d'or (peut-être la richesse pétrolière actuelle de l'Iraq). Les gens s'entre-tueront pour elle. De chaque centaine il en sera tué quatre vingt dix neuf. Chacun d'eux dira: «Qui sait si je ne suis pas le centième qui sera épargné?».

Dans une autre version: «Le temps est presque venu où l'Euphrate laissera paraître un trésor plein d'or. Que celui qui vivra en ces temps-là n'en prenne rien pour lui». (URA)

1816. وَعَنْ الْمُغِيرَةِ بْنِ شُعْبَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: مَا سَأَلَ أَحَدٌ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَنِ الدَّجَالِ أَكْثَرَ مِمَّا سَأَلْتُهُ؛ وَإِنَّهُ قَالَ لِي: «مَا يَضُرُّكَ؟» قُلْتُ: إِنَّهُمْ يَقُولُونَ: إِنَّ مَعَهُ جَبَلٌ خُبْزٍ وَنَهْرٌ مَاءٍ! قَالَ: «هُوَ أَهْوَنُ عَلَى اللَّهِ مِنْ ذَلِكَ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1817. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَا مِنْ نَبِيٍّ إِلَّا وَقَدْ أُنْذِرَ أُمَّتُهُ الْأَعْوَرُ الْكَذَّابَ، إِلَّا إِنَّهُ أَعْوَرُ، وَإِنَّ رَبَّكُمْ عَزَّ وَجَلَّ لَيْسَ بِأَعْوَرَ، مَكْتُوبٌ بَيْنَ عَيْنَيْهِ لُفْرٌ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1818. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَلَا أُحَدِّثُكُمْ حَدِيثًا عَنِ الدَّجَالِ مَا حَدَّثَ بِهِ نَبِيٌّ قَوْمَهُ! إِنَّهُ أَعْوَرُ، وَإِنَّهُ يَجِيءُ مَعَهُ بِمِثَالِ الْجَنَّةِ وَالنَّارِ، فَالَّذِي يَقُولُ إِنَّهَا الْجَنَّةُ هِيَ النَّارُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1819. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ذَكَرَ الدَّجَالَ بَيْنَ ظَهْرَانِي النَّاسِ فَقَالَ: «إِنَّ اللَّهَ لَيْسَ بِأَعْوَرَ، إِلَّا إِنَّ الْمَسِيحَ الدَّجَالَ أَعْوَرَ الْعَيْنِ الْيُمْنَى، كَأَنَّ عَيْنَهُ عِنَبَةٌ طَافِيَةٌ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1820. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا تَقُومُ السَّاعَةُ حَتَّى يُقَاتِلَ الْمُسْلِمُونَ الْيَهُودَ حَتَّى يَخْتَبِئَ الْيَهُودِيُّ مِنْ وَرَاءِ الْحَجَرِ وَالشَّجَرِ، فَيَقُولُ الْحَجَرُ وَالشَّجَرُ: يَا مُسْلِمُ هَذَا يَهُودِيٌّ خَلْفِي تَعَالَ فَاقْتُلْهُ، إِلَّا الْغُرْقَدُ فَإِنَّهُ مِنْ شَجَرِ الْيَهُودِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1821. وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَا تَذْهَبُ الدُّنْيَا حَتَّى يَمُرَّ الرَّجُلُ بِالْقَبْرِ، فَيَتَمَرَّغَ عَلَيْهِ، وَيَقُولُ: يَا لَيْتَنِي مَكَانَ صَاحِبِ هَذَا الْقَبْرِ، وَلَيْسَ بِهِ الدِّينُ، مَا بِهِ إِلَّا الْبَلَاءُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1822. وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَقُومُ السَّاعَةُ حَتَّى يَحْسِرَ الْفُرَاتُ عَنْ جَبَلٍ مِنْ ذَهَبٍ يُقْتَلُ عَلَيْهِ، فَيُقْتَلُ مِنْ كُلِّ مِائَةِ تِسْعَةٌ وَتِسْعُونَ، فَيَقُولُ كُلُّ رَجُلٍ مِنْهُمْ: لَعَلِّي أَنْ أَكُونَ أَنَا أَنْجُو».

وَفِي رِوَايَةٍ: «يُوشِكُ أَنْ يَحْسِرَ الْفُرَاتُ عَنْ كَثْرٍ مِنْ ذَهَبٍ، فَمَنْ حَضَرَ فَلَا يَأْخُذْ مِنْهُ شَيْئًا» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1823. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Les habitants de Médine la laisseront (avant de mourir) dans son meilleur état. Elle n'aura pas alors pour habitants que les bêtes sauvages et les oiseaux venus s'y réfugier. Les derniers qui seront amenés au grand rassemblement du jugement universel seront deux bergers de la tribu de Mouzeyna se dirigeant vers Médine. Ils crient après leurs troupeaux mais les trouvent transformés en bêtes sauvages. Une fois arrivés aux faubourgs de Médine nommés «Thaniyat Al Wadā'», ils tombent sur leur face». (URA)

1824. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «A la fin des temps il y aura l'un de vos chefs d'Etat (ou califes)», (alors que normalement la nation islamique ne peut en avoir qu'un seul), qui distribuera l'or avec largesse et sans compter».

Commentaire

Il s'agira donc de la fin des temps où cette nation sera, comme elle l'est aujourd'hui, divisée en royautes et républiques disparates et souvent ennemies.

Ce chef d'Etat aura donc de l'or en abondance et le distribuera à droite et à gauche sans compter. Les comptes en banque personnels de certains princes actuels bien à l'abri à l'étranger chez d'honorables» recéleurs, prouvent par leur chiffre astronomique la vérité de cette prophétie.

Quant à la dilapidation de cet argent dans les châteaux en Espagne ou ailleurs, dans les yachts dorés et les voitures au luxe arrogant, dans les salles de jeu et autres folies mondaines, cela ne fait que défrayer en abondance les mass-media qui l'exploitent d'ailleurs avec combien de bienveillance pour le monde musulman.

1825. Selon Abou Mūsa Al Ash'arī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Certes les gens connaîtront des temps où l'homme fera le tour du pays avec son aumône en or sans trouver un seul pauvre pour la prendre de lui. On verra un seul homme suivi de quarante femmes cherchant sa protection et ce à cause de la rareté des hommes (décimés par les guerres) et du surnombre des femmes». (Rapporté par Moslem)

1826. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Un homme (des fils d'Israël) acheta à un autre un terrain. Celui qui acheta le terrain y trouva une jarre pleine d'or. Il alla dire au vendeur: «Prends ton or car je ne t'ai acheté que ton terrain et je n'ai pas acheté l'or». Le vendeur lui dit: «Je t'ai vendu le terrain avec tout ce qu'il contenait». Ils allèrent trouver quelqu'un pour les départager. Il leur dit: «Avez-vous des enfants?» L'un dit: «J'ai un fils» et l'autre dit: «J'ai une fille». Il leur dit: «Mariez-les l'un à l'autre et que cet or serve à leurs frais» et c'est ce qu'ils firent». (URA)

1827. Abou Hourayra (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messager de Dieu (BSDL) dire: «Deux femmes étaient accompagnées chacune de son enfant. Le loup vint emporter l'enfant de l'une d'elles. La mère de cet enfant dit à sa compagne: «C'est ton enfant que le loup a emporté». L'autre lui dit: «Non, c'est le tien». Elles allèrent demander justice à David (BSDL) qui attribua le rescapé à la plus âgée d'entr'elles. Elles allèrent ensuite trouver Salomon, fils de David, (BSDL) et lui exposèrent leur litige. Il dit: «Donnez-moi un couteau pour que je partage l'enfant entre vous deux». Aussitôt la plus jeune dit: «N'en fais rien, que Dieu te donne Sa miséricorde! Cet enfant est le sien». Salomon donna alors l'enfant à la plus jeune. (URA)

1828. Selon Mirdās Al Aslamī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Les gens vertueux partiront à jamais l'un après l'autre et il ne restera plus que des déchets

1823. وَعَنْهُ قَالَ : « سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « يَتْرُكُونَ الْمَدِينَةَ عَلَى خَيْرِ مَا كَانَتْ ، لَا يَغْشَاهَا إِلَّا الْعَوَافِي - يُرِيدُ : عَوَافِي السَّبَاعِ وَالطَّيْرِ - وَآخِرُ مَنْ يُحْشَرُ رَاعِيَانِ مِنْ مُزَيْنَةَ يُرِيدَانِ الْمَدِينَةَ يَنْعِقَانِ بَعْضُهُمَا فَيَجِدَانَهَا وَحُوشًا ، حَتَّى إِذَا بَلَغَا ثَنِيَّةَ الْوَدَاعِ خَرَا عَلَى وُجُوهِهِمَا » متفقٌ عليه .

1824. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « يَكُونُ خَلِيفَةُ مِنْ خُلَفَائِكُمْ فِي آخِرِ الزَّمَانِ يَحْتَوِ الْمَالَ وَلَا يَعُدُّهُ » رواه مسلم .

1825. وَعَنْ أَبِي مُوسَى الْأَشْعَرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « كَيَاتِنٌ عَلَى النَّاسِ زَمَانٌ يَطُوفُ الرَّجُلُ فِيهِ بِالصَّدَقَةِ مِنَ الذَّهَبِ ، فَلَا يَجِدُ أَحَدًا يَأْخُذُهَا مِنْهُ ، وَيَرَى الرَّجُلَ الْوَاحِدَ يَتَّبِعُهُ أَرْبَعُونَ امْرَأَةً يُلْذَنَ بِهِ مِنْ قَلَّةِ الرِّجَالِ وَكَثْرَةِ النِّسَاءِ » رواه مسلم .

1826. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « اشْتَرَى رَجُلٌ مِنْ رَجُلٍ عَقَارًا ، فَوَجَدَ الَّذِي اشْتَرَى الْعَقَارَ فِي عَقَارِهِ جَرَّةً فِيهَا ذَهَبٌ ، فَقَالَ لَهُ الَّذِي اشْتَرَى الْعَقَارَ : خُذْ ذَهَبَكَ ، إِنَّمَا اشْتَرَيْتُ مِنْكَ الْأَرْضَ وَلَمْ أَشْتَرِ الذَّهَبَ ، وَقَالَ الَّذِي لَهُ الْأَرْضُ : إِنَّمَا بَعْتُكَ الْأَرْضَ وَمَا فِيهَا ، فَتَحَاكَمَا إِلَى رَجُلٍ ، فَقَالَ الَّذِي تَحَاكَمَا إِلَيْهِ : أَلَكُمَا وَلَدٌ؟ قَالَ أَحَدُهُمَا : لِي غُلَامٌ ، وَقَالَ الْآخَرُ : لِي جَارِيَةٌ ، قَالَ : أَنْكِحَا الْغُلَامَ الْجَارِيَةَ ، وَأَنْفِقَا عَلَى أَنْفُسِهِمَا مِنْهُ وَتَصَدَّقَا » متفقٌ عليه .

1827. وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « كَانَتْ امْرَأَتَانِ مَعَهُمَا ابْنَاهُمَا ، جَاءَ الذِّئْبُ فَذَهَبَ بَابْنِ إِحْدَاهُمَا ، فَقَالَتْ لِصَاحِبَتِهَا : إِنَّمَا ذَهَبَ بِابْنِكَ ، وَقَالَتْ الْآخَرَى : إِنَّمَا ذَهَبَ بِابْنِكَ ، فَتَحَاكَمَا إِلَى دَاوُدَ ﷺ ، فَقَضَى بِهِ لِلْكُبْرَى ، فَخَرَجَتَا عَلَى سُلَيْمَانَ بْنِ دَاوُدَ ﷺ فَأَخْبَرَتَاهُ . فَقَالَ : اثْنُونِي بِالسِّكِّينِ أَشْفَهُ بَيْنَهُمَا . فَقَالَتِ الصُّغْرَى : لَا تَفْعَلْ ، رَحِمَكَ اللَّهُ ، هُوَ ابْنُهَا . فَقَضَى بِهِ لِلصُّغْرَى » متفقٌ عليه .

1828. وَعَنْ مِرْدَاسِ الْأَسْلَمِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « يَذْهَبُ الصَّالِحُونَ الْأَوَّلُ فَالْأَوَّلُ ، وَتَبْقَى حُثَالَةٌ كَحُثَالَةِ الشَّعِيرِ أَوْ التَّمْرِ ، لَا يُبَالِيهِمُ اللَّهُ بَالَةً » رواه البخاري .

comme le son de l'orge (ou les noyaux des dattes) à qui Dieu ne donnera aucun poids». (Rapporté par Al Boukhārī)

1829. Rifā'a Ibn Rafī' Azzouraqī (DAS) rapporte: «L'Ange Gabriel vint dire au Prophète (BSDL): «Comment jugez-vous parmi vous les combattants de Badr?» Il dit: «Parmi les meilleurs Musulmans». Gabriel dit: «C'est ainsi que nous jugeons aussi les Anges qui ont pris part à la bataille de Badr». (Rapporté par Al Boukhārī)

1830. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand Dieu fait descendre des tourments sur un peuple, ces tourments atteignent tous ses membres puis ils sont ressuscités chacun selon son œuvre». (URA)

1831. Jāber (DAS) rapporte: «Il y avait (dans la mosquée) un tronc de palmier auquel s'appuyait le Prophète (BSDL) pour faire son sermon. Quand on dota la mosquée d'un chaire (an IX de l'Hégire) nous entendîmes sortir du palmier comme la plainte de la chamelle à son dixième mois de grossesse, jusqu'à ce que le Prophète (BSDL) descendît de la chaire et plaçât sa main sur le tronc qui cessa aussitôt de gémir».

Une autre version: «Quand ce fut le vendredi, le Prophète (BSDL) s'assit sur la chaire. Le palmier auprès duquel il faisait ses sermons cria si fort qu'il a failli se fendre».

Dans une autre version: «Il cria à la manière d'un enfant. Le Prophète (BSDL) descendit de la chaire, serra contre lui le tronc du palmier qui se mit à gémir comme l'enfant éploré qu'on console et se tut finalement». Il a pleuré à cause de ce qu'il entendait comme évocations de Dieu». (Rapporté par Al Boukhārī)

1832. Selon Jourthūm Ibn Nachir (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut vous a prescrit des obligations, ne les négligez pas. Il vous a tracé des limites, ne les transgressez pas. Il vous a interdit certaines choses, ne les enfoncez pas. Il s'est tu enfin sur certaines choses par miséricorde pour vous et non par oubli. Ne questionnez pas à leur sujet». (Rapporté par Addarraquounī)

1833. 'Abdullāh Ibn Abī Awfa (DAS) rapporte: «J'ai pris part à sept campagnes militaires du Messenger de Dieu (BSDL). Nous y étions réduits avec lui à manger des sauterelles». (URA)

1834. Selon Abou Hourayra (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le Croyant n'est jamais piqué deux fois à partir du même trou». (C'est-à-dire qu'on ne le trompe pas deux fois) (URA)

1835. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Trois individus Dieu ne leur parlera pas le jour de la résurrection, ne les regardera pas et ne les bénira pas. Ils auront en plus un supplice douloureux:

1. Quelqu'un dans le désert ayant de l'eau au delà de ses besoins et en refusant à un étranger de passage.
2. Un homme qui demanda à quelqu'un, après la prière de l'après-midi ('Aṣr), le prix d'une marchandise. L'autre lui jura par Dieu qu'il l'avait achetée lui-même à tel prix. L'homme le crut alors qu'il lui avait menti.
3. Un homme qui fit acte d'allégeance à un chef d'Etat uniquement pour les biens de ce monde. Quand il lui en donne, il reste fidèle à son engagement et, quand il ne lui en donne pas, il rompt son allégeance». (URA)

1829. وَعَنْ رِفَاعَةَ بْنِ رَافِعٍ الزُّرْقِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: جَاءَ جَبْرِيلُ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: مَا تَعْدُونَ أَهْلَ بَدْرٍ فِيكُمْ؟ قَالَ: «مِنْ أَفْضَلِ الْمُسْلِمِينَ» أَوْ كَلِمَةً نَحْوَهَا. قَالَ: «وَكَذَلِكَ مَنْ شَهِدَ بَدْرًا مِنَ الْمَلَائِكَةِ» رواه البخاري.

1830. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِذَا أَنْزَلَ اللَّهُ تَعَالَى بِقَوْمٍ عَذَابًا أَصَابَ الْعَذَابُ مَنْ كَانَ فِيهِمْ، ثُمَّ بُعِثُوا عَلَى أَعْمَالِهِمْ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1831. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ جَذَعٌ يَقُومُ إِلَيْهِ النَّبِيُّ ﷺ فِي الْخُطْبَةِ. فَلَمَّا وُضِعَ الْمِنْبَرُ، سَمِعْنَا لِلْجَذَعِ مِثْلَ صَوْتِ الْعِشَارِ حَتَّى نَزَلَ النَّبِيُّ ﷺ فَوَضَعَ يَدَهُ عَلَيْهِ فَسَكَنَ.

وَفِي رِوَايَةٍ: فَلَمَّا كَانَ يَوْمُ الْجُمُعَةِ قَعَدَ النَّبِيُّ ﷺ عَلَى الْمِنْبَرِ، فَصَاحَتِ النَّخْلَةُ الَّتِي كَانَ يَخْطُبُ عِنْدَهَا حَتَّى كَادَتْ أَنْ تَنْشَقَّ. وَفِي رِوَايَةٍ: فَصَاحَتْ صِيَاحَ الصَّبِيِّ، فَتَزَلَ النَّبِيُّ ﷺ حَتَّى أَخَذَهَا فَضَمَّهَا إِلَيْهِ، فَجَعَلَتْ تَبْنُ أَنْبَنَ الصَّبِيِّ الَّذِي يُسَكَّتُ حَتَّى اسْتَقَرَّتْ، قَالَ: «بَكَتْ عَلَى مَا كَانَتْ تَسْمَعُ مِنَ الذِّكْرِ» رواه البخاري.

1832. وَعَنْ أَبِي ثَعْلَبَةَ الْحُشَنِيِّ جُرْثُومِ بْنِ نَاشِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى فَرَضَ فَرَائِضَ فَلَا تُضَيِّعُوهَا، وَحَدَّ حُدُودًا فَلَا تَعْتَدُوهَا، وَحَرَّمَ أَشْيَاءَ فَلَا تَتَنَهَكُوهَا، وَسَكَتَ عَنْ أَشْيَاءَ رَحْمَةً لَكُمْ غَيْرَ نِسْيَانٍ فَلَا تَبْحَثُوا عَنْهَا» حَدِيثٌ حَسَنٌ، رواه الدَّارَقُطْنِيُّ وَغَيْرُهُ.

1833. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أَبِي أَوْفَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: غَزَوْنَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ سَبْعَ غَزَوَاتٍ نَأْكُلُ الْجَرَادَ. وَفِي رِوَايَةٍ: نَأْكُلُ مَعَهُ الْجَرَادَ، مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1834. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «لَا يُلْدَغُ الْمُؤْمِنُ مِنْ جُحْرٍ وَاحِدٍ مَرَّتَيْنِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1836. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Entre les deux souffles du clairon (de l'Apocalypse) il y aura une période de quarante...» Ils dirent: «O Abou Hourayra! Est-ce quarante jours?» Il dit: «Je refuse de me prononcer». Ils dirent: «Est-ce quarante mois?» Il dit: «Je refuse de me prononcer». Ils dirent: «Est-ce quarante ans?» Il dit: «Je refuse de me prononcer». «Tout le corps de l'homme sera mangé par la terre sauf la tête de son coccyx. C'est à partir de cet os que se crée l'homme. Puis Dieu fera descendre du ciel une eau et les hommes repousseront de nouveau comme pousse la verdure». (URA)

1837. Abou Hourayra (DAS) rapporte encore: «Cependant que le Prophète (BSDL) parlait aux gens dans une réunion, voilà qu'arriva un Bédouin. Il dit: «A quand l'Heure?» Le Messager de Dieu (BSDL) poursuivit son discours. Certains des assistants dirent: «Il a entendu la question du Bédouin et ne l'a pas aimée». D'autres dirent: «Il ne l'a plutôt pas entendue». Une fois qu'il eut fini de parler, il dit: «Où est celui qui interroge sur l'Heure?» Le Bédouin dit: «C'est moi, ô Messager de Dieu!» Il dit: «Quand le dépôt n'est plus respecté, attends-toi à la venue de l'Heure». Il dit: «Comment le dépôt n'est-il pas respecté?» Il dit: «Quand on place l'autorité entre les mains de ceux qui n'en sont pas dignes, attends-toi à la venue de l'Heure». (Rapporté par Al Boukhârî)

Commentaire

L'autorité est un dépôt qu'on remet à quelqu'un pour qu'il le rende à son tour à ses ayants-droit. Son rôle est de faire régner la justice et de donner à chacun son dû. Cela est valable quand la nation applique strictement les prescriptions de Dieu et de Son Messager (BSDL) et quand l'Imâm (chef de l'Etat) est un croyant sincère. Mais quand les chefs dévient de la législation et de la morale imposées par Dieu, ils doivent alors compter avec le mécontentement des personnes lésées et avec le désordre né de l'immoralité. Ils essayent en vain de résoudre la quadrature du cercle et recourent alors aux stratagèmes du Diable où Machiavel a particulièrement excellé.

Au lieu de donner l'autorité à des gens honnêtes et ayant une forte personnalité, ils choisissent plutôt des gens à la conscience des plus sales et qui sont ainsi d'autant plus vulnérables. Ils font régner un équilibre du mal combattu par le mal et n'hésitent pas finalement à sacrifier au peuple le bourreau qui l'a torturé sur leurs ordres pour sauver ce qui reste de leur propre popularité.

C'est alors le chaos qui prélude à l'Enfer de ce monde avant celui de l'autre.

L'échelle des valeurs est ainsi inversée. Les bandits et les criminels sont sortis des prisons surpeuplées pour faire de la place aux gens vertueux et à l'élite morale et intellectuelle du peuple. La sincérité devient rébellion, la flagornerie et l'hypocrisie deviennent loyalisme. La pureté des mœurs et l'obéissance à Dieu deviennent intégrisme et obscurantisme et la licence et la luxure deviennent tolérance et progressisme. O Charlatan! comme je te vois venir!

1838. Selon lui encore, le Messager de Dieu (BSDL) a dit à propos des Imâms: «Ils président à votre prière. S'ils le font correctement, c'est tant mieux pour vous et pour eux; et s'ils se trompent, c'est tant mieux pour vous et tant pis pour eux». (Rapporté par Al Boukhârî)

1839. Abou Hourayra (DAS) donne cette exégèse du verset suivant: «Vous êtes la meilleure nation suscitée aux humains». (3/110). «Les gens qui sont les plus utiles aux autres sont ceux qui les ramènent prisonniers et enchaînés dans les fers jusqu'à ce qu'il entrent en Islam». (URA)

1840. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Dieu honoré et glorifié s'est étonné de voir un peuple qu'on traîne au Paradis avec des chaînes». (Rapporté par Al Boukhârî)

1841. Selon lui toujours, le Prophète (BSDL) a dit: «Ce que Dieu aime le mieux dans un pays ce sont ses mosquées et ce qu'Il y déteste le plus ce sont ses marchés». (Rapporté par Moslem)

1835. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «ثَلَاثَةٌ لَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَلَا يَنْظُرُ إِلَيْهِمْ وَلَا يُزَكِّيهِمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ: رَجُلٌ عَلَى فَضْلٍ مَاءٍ بِالْفَلَاقَةِ يَمْنَعُهُ مِنْ ابْنِ السَّبِيلِ، وَرَجُلٌ بَايَعَ رَجُلًا سِلْعَةً بَعْدَ الْعَصْرِ، فَحَلَفَ بِاللَّهِ لِأَخَذِهَا بِكَذَا وَكَذَا، فَصَدَّقَهُ وَهُوَ عَلَى غَيْرِ ذَلِكَ، وَرَجُلٌ بَايَعَ إِمَامًا لَا يُبَايِعُهُ إِلَّا لِدُنْيَا، فَإِنْ أَعْطَاهُ مِنْهَا وَفَى، وَإِنْ لَمْ يُعْطِهِ مِنْهَا لَمْ يَفِ» متفقٌ عليه.

1836. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «بَيْنَ النَّفْخَتَيْنِ أَرْبَعُونَ»، قَالُوا: يَا أَبَا هُرَيْرَةَ، أَرْبَعُونَ يَوْمًا؟ قَالَ: أَتَيْتُ، قَالُوا: أَرْبَعُونَ سَنَةً؟ قَالَ: أَتَيْتُ. قَالُوا: أَرْبَعُونَ شَهْرًا؟ قَالَ: أَتَيْتُ «وَيَبْلَى كُلُّ شَيْءٍ مِنَ الْإِنْسَانِ إِلَّا عَجَبَ الذَّنْبِ، فِيهِ يَرْكَبُ الْخَلْقُ، ثُمَّ يَنْزِلُ اللَّهُ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً، فَيَنْبُتُونَ كَمَا يَنْبُتُ الْبَقْلُ» متفقٌ عليه.

1837. وَعَنْهُ قَالَ: بَيْنَمَا النَّبِيُّ ﷺ فِي مَجْلِسٍ يُحَدِّثُ الْقَوْمَ، جَاءَهُ أَعْرَابِيٌّ فَقَالَ: «مَتَى السَّاعَةُ؟» فَخَضِيَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُحَدِّثُ، فَقَالَ بَعْضُ الْقَوْمِ: «سَمِعَ مَا قَالَ، فَكَّرَهُ مَا قَالَ، وَقَالَ بَعْضُهُمْ: بَلْ لَمْ يَسْمَعْ، حَتَّى إِذَا قَضَى حَدِيثَهُ قَالَ: «أَيْنَ السَّائِلُ عَنِ السَّاعَةِ؟» قَالَ: هَا أَنَا يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ: «إِذَا ضُيِّعَتِ الْأَمَانَةُ، فَانْتَظِرِ السَّاعَةَ»، قَالَ: «كَيْفَ إِضَاعَتُهَا؟» قَالَ: «إِذَا وَصِدَّ الْأَمْرُ إِلَى غَيْرِ أَهْلِهِ فَانْتَظِرِ السَّاعَةَ» رواه البخاري.

1838. وَعَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «يُصَلُّونَ لَكُمْ، فَإِنْ أَصَابُوا فَلَكُمْ، وَإِنْ أَخْطَوْا فَلَكُمْ وَعَلَيْهِمْ» رواه البخاري.

1839. وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - : (كُنْتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ)، قَالَ: خَيْرُ النَّاسِ لِلنَّاسِ يَأْتُونَ بِهِمْ فِي السَّلَاسِلِ فِي أَعْنَاقِهِمْ حَتَّى يَدْخُلُوا فِي الْإِسْلَامِ.

1840. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «عَجِبَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ مِنْ قَوْمٍ يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ فِي السَّلَاسِلِ» رواهما البخاري.

معناه: يُؤْسِرُونَ وَيَتَّقِدُونَ، ثُمَّ يُسَلِّمُونَ، فَيَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ.

1841. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «أَحَبُّ الْبِلَادِ إِلَى اللَّهِ مَسَاجِدُهَا، وَأَبْغَضُ الْبِلَادِ إِلَى اللَّهِ أَسْوَاقُهَا» رواه مسلم.

1842. Parmi les paroles du Prophète (BSDL) que rapporte Salmān Al Farīsī (DAS) est ceci: «Ne sois surtout pas, si tu le peux, le premier à être au marché, ni le dernier à en sortir. C'est là en effet que le Diable vous livre sa bataille et c'est là qu'il a planté sa bannière». (Rapporté par Moslem)

Dans une version d'Al Barqānī: «Le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Ne sois pas le premier à entrer au marché ni le dernier à en sortir. Car c'est dans le marché que le Diable a déposé ses œufs et fait éclore ses petits».

1843. Selon 'Āsem Al Aḥwal, 'Abdullāh Ibn Sarjès (DAS) rapporte: «J'ai dit une fois au Messenger de Dieu (BSDL): «O Messenger de Dieu! Que Dieu t'absolve». Il me dit: «Ainsi que toi-même». 'Āsem a dit: «Je dis à 'Abdullāh Ibn Sarjès: «Ainsi donc le Messenger de Dieu (BSDL) a imploré de Dieu ton absolution?» Il dit: «Oui et la tienne». Puis il récita ce verset: «Et implore l'absolution de tes péchés et de ceux des Croyants et des Croyantes». (47/19) (Rapporté par Moslem)

1844. Selon Abou Mas'ūd Al Anṣārī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Parmi les sentences des anciens prophètes est parvenue jusqu'à nous celle-ci: «Quand tu n'as pas de pudeur, fais ce que tu veux». (Rapporté par Al Boukhārī)

1845. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Le premier cas qui sera jugé entre les Humains, le jour de la résurrection, sera celui des sangs (des crimes)». (URA)

1846. Selon 'Āisha (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les Anges ont été créés de lumière. Les Génies ont été créés d'une flamme ardente et sans fumée. Et Adam a été créé comme on vous l'a décrit (d'argile et d'un souffle divin)». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

La lumière est un élément immatériel, donc impondérable, car c'est une propagation d'énergie.

Par contre les Génies et les Humains sont faits de matière pondérable et Dieu leur dit: «O deux corps pesants!». (55/31)

La flamme est un gaz incandescent et, quoique très léger, le gaz a quand même un poids.

Quand à l'argile, il n'y a aucun doute sur sa matérialité.

Seuls les Anges sont des êtres immatériels n'obéissant pas aux lois de l'espace et du temps. La lumière symbolise la pureté absolue et la vitesse la plus grande que nul obstacle matériel ne peut arrêter.

La flamme est une force dévorante qui symbolise l'orgueil et la violence.

L'argile éteint le feu auquel elle est réfractaire. Elle symbolise la paix, l'humilité, source de toute noblesse, et la constance.

1847. Selon elle encore: «Le caractère du Prophète (BSDL) était le Coran». (Rapporté par Moslem)

1848. Toujours selon elle, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui aime rencontrer Dieu, Dieu aime sa rencontre. Celui qui déteste rencontrer Dieu, Dieu déteste sa rencontre». Je dis: «O Messenger de Dieu! S'agit-il de notre aversion pour la mort? Tous pourtant nous détestons la mort». Il dit: «Il n'en est pas ainsi. Mais quand le Croyant reçoit (des Anges de la mort) la bonne nouvelle de la miséricorde de Dieu qui l'attend, de Sa pleine satisfaction et de Son Paradis, il aime alors rencontrer Dieu et Dieu aime sa rencontre. Quand au Mécréant, dès qu'on lui annonce les tourments de Dieu et Sa grande colère, il déteste rencontrer Dieu et Dieu déteste sa rencontre». (Rapporté par Moslem)

1842. وَعَنْ سَلْمَانَ الْفَارِسِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - مِنْ قَوْلِهِ قَالَ : لَا تَكُونَنَّ إِنْ اسْتَطَعْتَ أَوَّلَ مَنْ يَدْخُلُ السُّوقَ ، وَلَا آخِرَ مَنْ يَخْرُجُ مِنْهَا ، فَإِنَّهَا مَعْرَكَةُ الشَّيْطَانِ ، وَبِهَا يَنْصُبُ رَأْيَهُ . رواه مسلم هكذا .

وَرَوَاهُ الْبَرْقَانِيُّ فِي صَحِيحِهِ عَنْ سَلْمَانَ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا تَكُنْ أَوَّلَ مَنْ يَدْخُلُ السُّوقَ ، وَلَا آخِرَ مَنْ يَخْرُجُ مِنْهَا ، فِيهَا بَأْضُ الشَّيْطَانِ وَفَرَخٌ » .

1843. وَعَنْ عَاصِمِ الْأَحْوَلِ ، عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ سَرْجَسَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قُلْتُ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ : يَا رَسُولَ اللَّهِ غَفَرَ اللَّهُ لَكَ ، قَالَ : « وَلَكَ » ، قَالَ عَاصِمٌ : فَقُلْتُ لَهُ : أَسْتَغْفِرُ لَكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ؟ قَالَ : نَعَمْ وَلَكَ ، ثُمَّ تلا هَذِهِ الْآيَةَ : ﴿ وَاسْتَغْفِرْ لِدُنْيِكَ ، وَلِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ ﴾ [محمد : 19] ، رواه مسلم .

1844. وَعَنْ أَبِي مَسْعُودٍ الْأَنْصَارِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « إِنْ مِمَّا أَدْرَكَ النَّاسُ مِنْ كَلَامِ النَّبِيِّ الْأَوَّلَى : إِذَا لَمْ تَسْتَحْ فَاصْنَعْ مَا شِئْتَ » رواه البخاري .

1845. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « أَوَّلُ مَا يُقْضَى بَيْنَ النَّاسِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فِي الدِّمَاءِ » متفق عليه .

1846. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « خُلِقَتِ الْمَلَائِكَةُ مِنْ نُورٍ ، وَخُلِقَ الْجَانُّ مِنْ مَارِجٍ مِنْ نَارٍ ، وَخُلِقَ آدَمُ مِمَّا وُصِفَ لَكُمْ » رواه مسلم .

1847. وَعَنْهَا - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ : « كَانَ خُلِقَ نَبِيُّ اللَّهِ ﷺ الْقُرْآنَ » رواه مسلم في جُمْلَةِ حَدِيثٍ طَوِيلٍ .

1848. وَعَنْهَا قَالَتْ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ أَحَبَّ لِقَاءَ اللَّهِ أَحَبَّ اللَّهُ لِقَاءَهُ ، وَمَنْ كَرِهَ لِقَاءَ اللَّهِ كَرِهَ اللَّهُ لِقَاءَهُ » ، فَقُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ ، أَكْرَاهِيَةِ الْمَوْتِ ؟ فَكُلْنَا نَكْرَهُ الْمَوْتِ ! قَالَ : « لَيْسَ كَذَلِكَ ، وَلَكِنَّ الْمُؤْمِنَ إِذَا بُشِّرَ بِرَحْمَةِ اللَّهِ وَرِضْوَانِهِ وَجَّتِهِ أَحَبَّ لِقَاءَ اللَّهِ ، فَأَحَبَّ اللَّهُ لِقَاءَهُ . وَإِنَّ الْكَافِرَ إِذَا بُشِّرَ بِعَذَابِ اللَّهِ وَسَخَطِهِ ، كَرِهَ لِقَاءَ اللَّهِ ، وَكَرِهَ اللَّهُ لِقَاءَهُ » رواه مسلم .

1849. La mère des Croyants Safiyya Bent Houyay (DAS) rapporte: «Le Prophète (BSDL) observait à la mosquée une retraite contemplative (I'tikāf au cours de laquelle toute relation sexuelle est interdite). Je suis allée lui rendre visite le soir. Je lui ai parlé puis je me suis levée pour rentrer chez moi. Il se leva avec moi pour m'y raccompagner. Deux hommes de Anṣārs (DAS) passèrent juste à ce moment. A la vue du Prophète (BSDL), ils pressèrent le pas. Il leur dit: «Tranquillisez-vous, il s'agit de Safiyya Bent Houyay». Ils dirent: «A Dieu ne plaise (qu'on ait des doutes à ton sujet) ô Messenger de Dieu!». Il leur dit: «Le Diable coule dans le corps du fils d'Adam à la manière de son sang. J'ai craint qu'il ne jette une mauvaise pensée dans vos cœurs». (URA)

1850. Al 'Abbās Ibn 'Abd Al Moṭṭaleb (DAS) rapporte: «J'ai pris part avec le Messenger de Dieu (BSDL) à la bataille de Houneyn. Je me suis collé au Messenger de Dieu (BSDL) ainsi que Soufyan Ibn Al Hāreth Ibn 'Abd Moṭṭaleb. Nous ne l'avons plus quitté cependant que le Messenger de Dieu (BSDL) montait une mule blanche qui lui appartenait. Quand les Musulmans rencontrèrent les idolâtres, les Musulmans battirent en retraite. Le Messenger de Dieu (BSDL) se mit à faire courir au trot sa mule en direction des Mécréants. Je tenais les rênes de la mule du Messenger de Dieu (BSDL) pour l'empêcher de courir trop vite, tandis que Soufyan lui tenait son étrier. Le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «O 'Abbās! Appelle ceux qui m'ont fait acte d'allégeance sous l'arbre (à Al Houdeybya)». Je criai aussi fort que je pouvais: «Où sont ceux qui ont fait acte d'allégeance sous l'arbre?» Par Dieu, lorsqu'ils firent demi-tour en entendant ma voix, ils ressemblaient aux vaches qui retournent à leurs petits. Ils dirent: «Nous voici, ô Messenger de Dieu!». Ils luttèrent contre les Mécréants tout en criant aux Anṣārs: «O Anṣārs! O Anṣārs!» Puis ils se limitèrent à appeler les fils d'Al Hāreth Ibn Al Khazraj. Le Messenger de Dieu (BSDL) regarda autour de lui en se tendant de tout son corps pour parvenir à combattre les Mécréants (il dit: «Et ce lorsque la bataille était à son paroxysme»). Le Messenger de Dieu (BSDL) ramassa alors quelques cailloux et les jeta à la face des Mécréants en disant: «Ils seront battus, par le Seigneur de Moḥammad!» Je suis allé voir de près et voilà que la bataille gardait apparemment la même intensité. Mais, dès qu'il leur jeta les cailloux, je les vis aussitôt lâcher pied et je vis le sort de la bataille tourner à leur perte». (Rapporté par Moslem)

1851. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) dit: «O gens! Dieu est bon et Il n'accepte que ce qui est bon. Dieu a donné aux Croyants les mêmes ordres que ceux qu'Il a donnés au Messenger. Dieu exalté a dit en effet: «O vous qui avez cru! Mangez des choses bonnes et pures que Nous vous avons données comme subsistance». Puis il parla de tel homme qui prolonge son voyage,

1849. وَعَنْ أُمِّ الْمُؤْمِنِينَ صَفِيَّةَ بِنْتِ حُيَيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ النَّبِيُّ ﷺ مُعْتَكِفًا، فَأَتَيْتُهُ أَزُورُهُ لَيْلًا، فَحَدَّثْتُهُ ثُمَّ قُمْتُ لِأَنْقَلِبَ، فَقَامَ مَعِيَ لَيْقَلْبِي، فَمَرَّ رَجُلَانِ مِنَ الْأَنْصَارِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا -، فَلَمَّا رَأَى النَّبِيُّ ﷺ أَسْرَعَا. فَقَالَ ﷺ: «عَلَى رِسْلِكُمَا إِنَّهَا صَفِيَّةُ بِنْتُ حُيَيٍّ»، فَقَالَا: سُبْحَانَ اللَّهِ يَا رَسُولَ اللَّهِ! فَقَالَ: «إِنَّ الشَّيْطَانَ يَجْرِي مِنْ ابْنِ آدَمَ مَجْرَى الدَّمِّ. وَإِنِّي خَشِيتُ أَنْ يَقْذِفَ فِي قُلُوبِكُمَا شَرًّا - أَوْ قَالَ: شَيْئًا -» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1850. وَعَنْ أَبِي الْفَضْلِ الْعَبَّاسِ بْنِ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: شَهِدْتُ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَوْمَ حُنَيْنٍ فَلَزِمْتُ أَنَا وَأَبُو سُفْيَانَ بْنُ الْحَارِثِ بْنِ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، فَلَمْ نَفَارِقْهُ وَرَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَلَى بَعْلَةٍ لَهُ بَيْضَاءُ، فَلَمَّا اتَّفَقَ الْمُسْلِمُونَ وَالْمُشْرِكُونَ وَلَّى الْمُسْلِمُونَ مُدْبِرِينَ، فَطَفِقَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَرْكُضُ بَعْلَتَهُ قَبْلَ الْكُفَّارِ، وَأَنَا أَخِذُ بِلِجَامِ بَعْلَةِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، أَكُفُّهَا إِرَادَةَ أَنْ لَا تُسْرِعَ، وَأَبُو سُفْيَانَ أَخِذَ بِرِكَابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَيُّ عَبَّاسٍ نَادِ أَصْحَابَ السَّمْرِ؟»، قَالَ الْعَبَّاسُ، وَكَانَ رَجُلًا صَيِّتًا: فَقُلْتُ بِأَعْلَى صَوْتِي: أَيْنَ أَصْحَابُ السَّمْرِ؟ فَوَاللَّهِ لَكَأَنَّ عَطْفَتَهُمْ حِينَ سَمِعُوا صَوْتِي عَطَفَتِ الْبَقَرُ عَلَى أَوْلَادِهَا، فَقَالُوا: يَا لَيْتَكَ يَا لَيْتَكَ، فَاقْتَتَلُوا هُمُ وَالْكُفَّارُ، وَالِدَّعْوَةُ فِي الْأَنْصَارِ يَقُولُونَ: يَا مَعْشَرَ الْأَنْصَارِ، يَا مَعْشَرَ الْأَنْصَارِ، ثُمَّ قَصُرَتِ الدَّعْوَةُ عَلَى بَنِي الْحَارِثِ بْنِ الْخَزْرَجِ، فَنَظَرَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَهُوَ عَلَى بَعْلَتِهِ كَالْمُتَطَوِّلِ عَلَيْهَا إِلَى قِتَالِهِمْ فَقَالَ: «هَذَا حِينَ حَمِيَ الْوُطَيْسُ»، ثُمَّ أَخَذَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حَصِيَّاتٍ، فَرَمَى بِهِنَّ وَجْهَ الْكُفَّارِ، ثُمَّ قَالَ: «انْهَزْمُوا وَرَبِّ مُحَمَّدٍ»، فَذَهَبَتْ أَنْظَرُ فَإِذَا الْقِتَالُ عَلَى هَيْئَتِهِ فِيمَا أَرَى، فَوَاللَّهِ مَا هُوَ إِلَّا أَنْ رَمَاهُمْ بِحَصِيَّاتِهِ، فَمَا زِلْتُ أَرَى حَدَّهُمْ كَلِيلًا، وَأَمْرَهُمْ مُدْبِرًا. رواه مسلم.

«الْوُطَيْسُ»: التَّنُورُ، وَمَعْنَاهُ: اشْتَدَّتِ الْحَرْبُ. وَقَوْلُهُ: «حَدَّهُمْ» هُوَ بِالْحَاءِ الْمُهْمَلَةِ، أَيٌّ: بِأَسْهُمٍ.

1851. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّ اللَّهَ طَيِّبٌ لَا يَقْبَلُ إِلَّا طَيِّبًا، وَإِنَّ اللَّهَ أَمَرَ الْمُؤْمِنِينَ بِمَا أَمَرَ بِهِ الْمُرْسَلِينَ، فَقَالَ

les cheveux en broussaille et tout couvert de poussière. Il tend cependant les mains vers le ciel en disant: «Seigneur! Seigneur!» alors que son manger est illicite, son boire illicite et qu'il n'a été nourri que de choses illicites. Comment donc exaucerait-Il les vœux d'un tel homme?». (Rapporté par Moslem)

1852. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Trois individus Dieu ne leur parlera pas, le jour de la résurrection, ne les bénira pas et ne les regardera pas. Ils auront en plus un supplice douloureux:

1. Un vieillard lubrique.
2. Un roi menteur.
3. Et un pauvre plein d'orgueil». (Rapporté par Moslem)

1853. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le Gange, l'Oxus (l'Amou-Daria), l'Euphrate et le Nil sont des fleuves du Paradis». (Rapporté par Moslem)

Commentaire

Quand la terre et le ciel étaient encore soudés au début de la création, il se peut que ces quatre fleuves aient pris naissance au Paradis

Mais on interprète ce Hadith comme faisant allusion à leur action bénéfique sur les régions qu'ils arrosent et qu'ils enrichissent de leurs alluvions.

Ne dit-on pas que l'Egypte est un don du Nil?

Il fait aussi allusion à l'entrée future en Islam de la plupart des habitants de leurs vallées. Bien plus encore, c'est de l'Inde, du Turkestan, de l'Iraq et de l'Egypte que sortiront de nombreux soufis élevés au rang de saints (Attoustoury, Al Hallaj, Al Hasan Al Başri, Dhounnouh Al Misri etc...) de même que de grands commentateurs du Coran et de la Sunna (Moslem, Al Boukhāri, Al Ghazālī, Attirmidhi, Abou Hanifa, Ashshafi'ietc...)

1854. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) me prit une fois par la main et me dit: «Dieu a créé la matière de la terre le samedi. Il créa les montagnes le Dimanche. Il créa les arbres le lundi. Il créa le mal le mardi. Il créa la lumière le mercredi. Il y dissémina tout ce qui bouge le jeudi. Il créa Adam (BSDL) après la deuxième prière de l'après midi (Al 'Aşr) du vendredi à la fin de toute la création, à la dernière heure du jour entre l'après-midi et la nuit». (Rapporté par Moslem)

1855. Khāled Ibn Al Walid (DAS) rapporte: «Dans la bataille de Mou'ta (poste frontière de la Syrie) neuf sabres se sont brisés dans ma main. Il ne resta dans ma main qu'une lame yéménite». (Rapporté par Al Boukhāri)

1856. 'Amr Ibn Al 'Aş (DAS) rapporte qu'il a entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Quand le juge fait effort d'interprétation du texte dans son jugement, si son interprétation est juste, il a deux salaires et, s'il s'y est trompé, il a quand même un salaire». (URA)

1857. Selon 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La fièvre provient de l'ardeur de l'Enfer. Refroidissez-la avec de l'eau». (URA)

Commentaire

Dans le Hedjaz le soleil d'été est particulièrement brûlant et on a souvent plus de 50° à l'ombre. Aussi l'insolation y est-elle fréquente et se traduit-elle par une très forte fièvre. Dans ce cas on jette de l'eau fraîche sur le malade ou on le plonge carrément dans un bain glacé pour ramener le sang à l'intérieur des organes et en particulier le cerveau.

Mais cela ne veut pas dire que l'eau froide est recommandée pour toutes sortes de fièvres.

1858. Selon elle encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui meurt alors qu'il devait un jeûne, que son répondant le jeûne pour lui». (URA)

تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا الرُّسُلُ كُلُوا مِنَ الطَّيِّبَاتِ وَاعْمَلُوا صَالِحًا﴾ . وَقَالَ تَعَالَى : ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُلُوا مِنْ طَيِّبَاتِ مَا رَزَقْنَاكُمْ﴾ ثُمَّ ذَكَرَ الرَّجُلُ يُطِيلُ السَّفَرَ أَشْعَثَ أَغْبَرَ يَمُدُّ يَدَيْهِ إِلَى السَّمَاءِ : يَا رَبِّ يَا رَبِّ ، وَمَطْعَمُهُ حَرَامٌ ، وَمَشْرَبُهُ حَرَامٌ ، وَمَلْبَسُهُ حَرَامٌ ، وَغُذِيَ بِالْحَرَامِ ، فَأَنَّى يُسْتَجَابُ لِذَلِكَ ؟! » رواه مسلم .

1852 . وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «ثَلَاثَةٌ لَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ ، وَلَا يُزَكِّيهِمْ ، وَلَا يَنْظُرُ إِلَيْهِمْ ، وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ : شَيْخُ زَانٍ ، وَمَلِكٌ كَذَّابٌ ، وَعَائِلٌ مُسْتَكْبِرٌ» رواه مسلم .
«الْعَائِلُ» : الْفَقِيرُ .

1853 . وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «سَيِّحَانٌ وَجِيحَانٌ وَالْفُرَاتُ وَالنَّيْلُ كُلُّهُ مِنْ أَنْهَارِ الْجَنَّةِ» رواه مسلم .

1854 . وَعَنْهُ قَالَ : أَخَذَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِيَدِي فَقَالَ : «حَقَّقَ اللَّهُ التُّرْبَةَ يَوْمَ السَّبْتِ ، وَخَلَقَ فِيهَا الْجِبَالَ يَوْمَ الْأَحَدِ ، وَخَلَقَ الشَّجَرَ يَوْمَ الْاِثْنَيْنِ ، وَخَلَقَ الْمَكْرُوهَ يَوْمَ الثَّلَاثَةِ ، وَخَلَقَ النُّورَ يَوْمَ الْأَرْبَعَاءِ ، وَبَثَّ فِيهَا الدَّوَابَّ يَوْمَ الْخَمِيسِ ، وَخَلَقَ آدَمَ ﷺ بَعْدَ الْعَصْرِ مِنْ يَوْمِ الْجُمُعَةِ فِي آخِرِ الْخَلْقِ فِي آخِرِ سَاعَةٍ مِنَ النَّهَارِ فِيمَا بَيْنَ الْعَصْرِ إِلَى اللَّيْلِ» رواه مسلم .

1855 . وَعَنْ أَبِي سُلَيْمَانَ خَالِدِ بْنِ الْوَلِيدِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : «لَقَدْ انْقَطَعَتْ فِي يَدِي يَوْمَ مَوْتِهِ تِسْعَةُ أَسْيَافٍ ، فَمَا بَقِيَ فِي يَدِي إِلَّا صَفِيحَةٌ يَمَانِيَّةٌ» رواه البخاري .

1856 . وَعَنْ عَمْرِو بْنِ الْعَاصِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : «إِذَا حَكَّمَ الْحَاكِمُ ، فَاجْتَهَدَ ، ثُمَّ أَصَابَ ، فَلَهُ أَجْرَانِ ، وَإِنْ حَكَّمَ وَاجْتَهَدَ ، فَأَخْطَأَ ، فَلَهُ أَجْرٌ» متفقٌ عليه .

1857 . وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : «الْحُمَّى مِنْ فَيْحِ جَهَنَّمَ فَأَبْرَدُوهَا بِالْمَاءِ» متفقٌ عليه .

1858 . وَعَنْهَا - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : «مَنْ مَاتَ وَعَلَيْهِ صَوْمٌ ، صَامَ عَنْهُ وَلِيُّهُ» متفقٌ عليه .

1859. ‘Awf Ibn Mālek rapporte que ‘Āisha (DAS) apprit que ‘Abdullāh Ibn Azzoubeyr (DAS), (le fils de sa sœur Asmā’, fille de Abou Bakr) avait dit à propos d’une vente ou d’une donation faite par ‘Āisha (DAS): «Par Dieu, si ‘Āisha ne cesse pas de dilapider ainsi son argent (par générosité excessive), je mettrai certainement un sequestre sur sa fortune». (Il était alors le gouverneur du Hedjaz). Elle dit: «Est-ce bien lui qui a proféré de telles paroles?» Ils dirent: «Oui». Elle dit: «Je fais vœu à Dieu de ne plus jamais adresser la parole à Ibn Azzoubeyr». Quand cette rupture dura trop longtemps pour Ibn Azzoubeyr, il demanda qu’on intercedât pour lui auprès d’elle. Elle dit: «Non, par Dieu. Jamais je n’accepterai d’intercession en sa faveur et jamais je ne manquerai à mon vœu». Quand Ibn Azzoubeyr trouva cette séparation insupportable, il en parla à Al Miswar Ibn Makhrama et à ‘Abdurrahman Ibn Al Aswad. Il leur dit: «Je vous en conjure par Dieu! Introduisez-moi chez ‘Āisha (DAS) car il ne lui est pas permis de faire vœu de rompre ses liens de parenté avec moi». Al Miswar et ‘Abdurrahman le prirent avec eux et demandèrent la permission d’entrer chez ‘Āisha. Ils lui crièrent de l’extérieur: «Que le salut et la bénédiction de Dieu soient sur toi ainsi que Sa miséricorde! Pouvons-nous entrer?» ‘Āisha leur dit: «Entrez». Ils dirent: «Est-ce que nous entrons tous?» Elle dit: «Oui, entrez tous». Elle ne savait pas qu’Ibn Azzoubeyr était avec eux. Une fois qu’ils entrèrent, Ibn Azzoubeyr franchit le rideau derrière lequel se tenait sa tante et la serra dans ses bras. Il se mit alors à la prier de l’excuser tout en pleurant à chaudes larmes. Al Miswar et ‘Abdurrahman, de leur côté, la supplièrent de lui parler et d’accepter ses excuses. Ils lui dirent: «Le Prophète (BSDL) a interdit cette rupture des liens de parenté que tu veux maintenir. Or il n’est permis à un Musulman de rompre ses liens avec un Musulman plus de trois nuits successives». Devant leur insistance et leurs rappels répétés, elle se mit à leur rappeler ce que Ibn Azzoubeyr avait fait avec elle et à pleurer en disant: «J’ai fait un vœu et le vœu n’est pas facile à rompre». Mais ils ne cessèrent pas de la prier jusqu’à ce qu’elle adressât enfin la parole à Ibn Azzoubeyr. Pour se délier de son serment elle affranchit quarante esclaves (alors qu’un seul aurait suffi). Plus tard, quand elle parlait de ce vœu, elle pleurait jusqu’à mouiller son voile. (Rapporté par Al Boukhārī)

1860. Selon ‘Oqba Ibn ‘Āmer (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) sortit rendre visite à ceux qui avaient été tués à la bataille de Ouḥūd. Il invoqua Dieu pour eux huit ans après leur mort à la façon de quelqu’un qui faisait ses adieux aux vivants et aux morts. Puis il monta sur la chaire et dit: «(Au jour du jugement dernier) je vous précède pour préparer mon intercession pour vos pécheurs et mon témoignage pour vos justes. Je dois en effet être votre témoin. Je vous donne rendez-vous devant le bassin (du Paradis) que je vois déjà de ma position actuelle. Je ne crains pas pour vous d’associer quelqu’un d’autre à Dieu mais je crains pour vous ce bas-monde et j’ai peur que vous vous disputiez à son sujet». ‘Oqba dit: «Ce fut pour moi la dernière occasion où je voyais le Messenger de Dieu (BSDL)». (URA)

وَالْمُخْتَارُ جَوَازُ الصَّوْمِ عَمَّنْ مَاتَ وَعَلَيْهِ صَوْمٌ لِهَذَا الْحَدِيثِ ، وَالْمُرَادُ بِالْوَلِيِّ : الْقَرِيبُ وَارِثًا كَانَ أَوْ غَيْرَ وَارِثٍ .

1859 . وَعَنْ عَوْفِ بْنِ مَالِكِ بْنِ الطُّفَيْلِ أَنَّ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - حَدَّثَتْ أَنَّ عَبْدَ اللَّهِ بْنَ الزُّبَيْرِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ فِي بَيْعٍ أَوْ عَطَاءٍ أَعْطَتْهُ عَائِشَةُ - رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهَا - : وَاللَّهِ لَتَنْتَهِنَنَّ عَائِشَةُ ، أَوْ لَأَحْجُرَنَّ عَلَيْهَا ؛ قَالَتْ : أَهْوَ قَالَ هَذَا ؟ قَالُوا : نَعَمْ ، قَالَتْ : هُوَ اللَّهُ عَلَيَّ نَذْرٌ أَنْ لَا أُكَلِّمَ ابْنَ الزُّبَيْرِ أَبَدًا ، فَاسْتَشْفَعَ ابْنُ الزُّبَيْرِ إِلَيْهَا حِينَ طَالَتْ الْهَجْرَةُ . فَقَالَتْ : لَا وَاللَّهِ لَا أَشْفَعُ فِيهِ أَبَدًا ، وَلَا أَتَحَنُّ إِلَى نَذْرِي فَلَمَّا طَالَ ذَلِكَ عَلَى ابْنِ الزُّبَيْرِ كَلَّمَ الْمِسُورَ بْنَ مَخْرَمَةَ ، وَعَبْدَ الرَّحْمَنِ بْنَ الْأَسْوَدِ بْنَ عَبْدِ يَغُوثَ ، وَقَالَ لَهُمَا : أُنْشِدُكُمَا اللَّهَ لَمَّا أَدْخَلْتُمَانِي عَلَى عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - فَإِنَّهَا لَا يَحِلُّ لَهَا أَنْ تَنْذِرَ قَطِيعَتِي ، فَأَقْبَلَ بِهِ الْمِسُورُ ، وَعَبْدُ الرَّحْمَنِ حَتَّى اسْتَأْذَنَا عَلَى عَائِشَةَ ، فَقَالَا : السَّلَامُ عَلَيْكَ وَرَحْمَةُ اللَّهِ وَبَرَكَاتُهُ ، أَدْخُلْ ؟ قَالَتْ عَائِشَةُ : ادْخُلُوا . قَالُوا : كُلُّنَا ؟ قَالَتْ : نَعَمْ ادْخُلُوا كُلُّكُمْ ، وَلَا تَعْلَمُ أَنَّ مَعَهُمَا ابْنَ الزُّبَيْرِ ، فَلَمَّا دَخَلُوا ، دَخَلَ ابْنُ الزُّبَيْرِ الْحِجَابَ ، فَاعْتَمَقَ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - وَطَفِقَ يُنَاشِدُهَا وَيَبْكِي ، وَطَفِقَ الْمِسُورُ ، وَعَبْدُ الرَّحْمَنِ يُنَاشِدَانِهَا إِلَّا كَلِمَتَهُ وَقِيلَتْ مِنْهُ ، وَيَقُولَانِ : إِنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَى عَمَّا قَدْ عَلِمْتَ مِنَ الْهَجْرَةِ ، وَلَا يَحِلُّ لِمُسْلِمٍ أَنْ يَهْجُرَ أَخَاهُ فَوْقَ ثَلَاثِ لَيَالٍ ، فَلَمَّا أَكْثَرُوا عَلَى عَائِشَةَ مِنَ التَّذْكِيرَةِ وَالتَّحْرِيجِ ، طَفِيفَتْ تَذَكُّرُهُمَا وَتَبْكِي ، وَتَقُولُ : إِنِّي نَذَرْتُ وَالنَّذْرُ شَدِيدٌ ، فَلَمْ يَزَالَا بِهَا حَتَّى كَلَّمَتِ ابْنَ الزُّبَيْرِ ، وَأَعْتَقَتْ فِي نَذْرِهَا ذَلِكَ أَرْبَعِينَ رَقَبَةً ، وَكَانَتْ تَذْكُرُ نَذْرَهَا بَعْدَ ذَلِكَ فَتَبْكِي حَتَّى تَبُلَّ دُمُوعُهَا خِمَارَهَا . رواه البخاري .

1860 . وَعَنْ عُقْبَةَ بْنِ عَامِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ خَرَجَ إِلَى قَتْلَى أُحُدٍ ، فَصَلَّى عَلَيْهِمْ بَعْدَ ثَمَانِ سِنِينَ كَالْمُودِّعِ لِلْأَحْيَاءِ وَالْأَمْوَاتِ ، ثُمَّ طَلَعَ إِلَى الْمِنْبَرِ ، فَقَالَ : «إِنِّي بَيْنَ أَيْدِيكُمْ فَرَطٌ وَأَنَا شَهِيدٌ عَلَيْكُمْ ، وَإِنَّ مَوْعِدَكُمْ الْحَوْضَ ، وَإِنِّي لَأَنْظُرُ إِلَيْهِ مِنْ مَقَامِي هَذَا ، أَلَا وَإِنِّي لَسْتُ أَخْشَى عَلَيْكُمْ أَنْ تُشْرِكُوا ، وَلَكِنْ أَخْشَى عَلَيْكُمْ الدُّنْيَا أَنْ تَنَافَسُوهَا » ، قَالَ : فَكَانَتْ آخِرَ نَظَرَةٍ نَظَرْتُهَا إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ . متفقٌ عليه . وفي رواية : «وَلَكِنِّي أَخْشَى عَلَيْكُمْ الدُّنْيَا أَنْ تَنَافَسُوا فِيهَا ، وَتَقْتُلُوا فَتَهْلِكُوا كَمَا

Dans une autre version: «Mais je crains pour vous ce bas-monde et j'ai peur que vous vous disputiez à son sujet. Vous vous entretenez alors et ce sera votre perte éternelle comme se sont perdus vos prédécesseurs».

Dans une troisième version: «Je vous précède pour préparer mon intercession pour vos pécheurs et mon témoignage pour les justes, car je dois être votre témoin. Par Dieu, je vois en ce moment mon bassin. On m'a donné les clés des trésors de la terre. Par Dieu, je ne crains pas pour vous après moi l'associationnisme, mais je crains que vous vous disputiez pour ce bas-monde».

1861. 'Amr Ibn Al Akhtab Al Anṣārī (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) présida à notre prière de l'aube. Il monta alors sur la chaire et nous tint un sermon jusqu'à l'heure de la prière de midi. Il descendit pour faire cette prière puis remonta sur la chaire et parla jusqu'à la prière de l'après-midi. Il descendit pour faire cette prière puis remonta pour parler de nouveau jusqu'à la disparition du soleil derrière l'horizon. Il nous informa ainsi de tout ce qui a été et de tout ce qui va être. Ce furent nos plus savants qui en retinrent le plus». (Rapporté par Moslem)

1862. Selon 'Āisha (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Celui qui fait un vœu où il s'agit d'obéir à Dieu, qu'il le remplisse; et celui qui fait un vœu où il s'agit de désobéir à Dieu, qu'il s'abstienne de Lui désobéir». (Rapporté par Al Boukhārī)

1863. Selon Oummou Sharīk (DAS) le Messenger de Dieu (BSDL) lui ordonna de tuer les lézards en disant: «Ils soufflaient en effet sur le bûcher où se trouvait Abrahām». (URA)

1864. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui tue un lézard du premier coup a tel nombre de bonnes actions. Celui qui le tue au deuxième coup a tel nombre de bonnes actions, inférieur au précédent. Et s'il le tue au troisième coup, il a tel nombre de bonnes actions».

Dans une autre version: «Celui qui tue un lézard du premier coup, on lui inscrit cent bonnes actions. Si c'est au deuxième coup, il en a un nombre moindre. Et si c'est au troisième, il en a un nombre encore plus petit».

1865 Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Un homme dit une fois: «Je ferai sûrement une aumône. Il sortit donc avec son aumône et la mit dans la main d'un voleur. Les gens disaient entre eux, le lendemain matin: «On a donné cette nuit une aumône à un voleur». Il dit: «Seigneur Dieu! Sois loué. Je ferai sûrement une aumône». Il sortit avec son aumône et la plaça dans la main d'une fornicatrice. Le lendemain matin les gens se disaient: «On a donné cette nuit une aumône à une fornicatrice!». Il dit: «Seigneur Dieu! Sois loué, même s'il s'agissait d'une fornicatrice. Je ferai certainement une aumône». Il

هَلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ» قَالَ عُقْبَةُ: فَكَانَ آخِرَ مَا رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَلَى الْمِنْبَرِ .
وَفِي رِوَايَةٍ قَالَ: «إِنِّي فَرَطْتُ لَكُمْ وَأَنَا شَهِيدٌ عَلَيْكُمْ وَإِنِّي وَاللَّهِ لَأَنْظُرُ إِلَى حَوْضِي
الْآنَ، وَإِنِّي أُعْطِيتُ مَفَاتِيحَ خَزَائِنِ الْأَرْضِ، أَوْ مَفَاتِيحَ الْأَرْضِ، وَإِنِّي وَاللَّهِ مَا أَخَافُ
عَلَيْكُمْ أَنْ تُشْرِكُوا بَعْدِي وَلَكِنْ أَخَافُ عَلَيْكُمْ أَنْ تَنَافَسُوا فِيهَا» .
وَالْمُرَادُ بِالصَّلَاةِ عَلَى قَتْلَى أَحَدٍ: الدُّعَاءُ لَهُمْ، لَا الصَّلَاةُ الْمَعْرُوفَةُ .

1861. وَعَنْ أَبِي زَيْدٍ عَمْرِو بْنِ أَخْطَبَ الْأَنْصَارِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ:
صَلَّى بِنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ الْفَجْرَ، وَصَعِدَ الْمِنْبَرَ، فَخَطَبَنَا حَتَّى حَضَرَتِ الظُّهْرُ، فَتَرَلَّ
فَصَلَّى، ثُمَّ صَعِدَ الْمِنْبَرَ حَتَّى حَضَرَتِ الْعَصْرُ، ثُمَّ تَرَلَّ فَصَلَّى، ثُمَّ صَعِدَ الْمِنْبَرَ حَتَّى
غَرَبَتِ الشَّمْسُ، فَأَخْبَرَنَا مَا كَانَ وَمَا هُوَ كَائِنٌ، فَأَعْلَمْنَا أَحْفَظْنَا . رَوَاهُ مُسْلِمٌ .

1862. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «مَنْ نَذَرَ أَنْ
يُطِيعَ اللَّهَ فَلْيُطِعهُ، وَمَنْ نَذَرَ أَنْ يَعْصِيَ اللَّهَ، فَلَا يَعْصِهِ» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

1863. وَعَنْ أُمِّ شَرِيكِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَمَرَهَا بِقَتْلِ
الْأَوْزَاعِ، وَقَالَ: «كَانَ يَنْفُخُ عَلَى إِبْرَاهِيمَ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

1864. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ
قَتَلَ وَزَعَةً فِي أَوَّلِ ضَرْبَةٍ، فَلَهُ كَذَا وَكَذَا حَسَنَةً، وَمَنْ قَتَلَهَا فِي الضَّرْبَةِ الثَّانِيَةِ، فَلَهُ كَذَا
وَكَذَا حَسَنَةً دُونَ الْأُولَى، وَإِنْ قَتَلَهَا فِي الضَّرْبَةِ الثَّالِثَةِ، فَلَهُ كَذَا وَكَذَا حَسَنَةً» .
وَفِي رِوَايَةٍ: «مَنْ قَتَلَ وَزَعًا فِي أَوَّلِ ضَرْبَةٍ، كُتِبَ لَهُ مِائَةُ حَسَنَةٍ، وَفِي الثَّانِيَةِ دُونَ
ذَلِكَ، وَفِي الثَّالِثَةِ دُونَ ذَلِكَ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ .
قَالَ أَهْلُ اللُّغَةِ: الْوَزَعُ: الْعِظَامُ مِنْ سَامٍ أَبْرَصَ .

1865. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «قَالَ رَجُلٌ
لَأَتَصَدَّقَ بِصَدَقَةٍ، فَخَرَجَ بِصَدَقَتِهِ، فَوَضَعَهَا فِي يَدِ سَارِقٍ، فَأَصْبَحُوا يَتَحَدَّثُونَ: تُصَدِّقُ
عَلَى سَارِقٍ! فَقَالَ: اللَّهُمَّ لَكَ الْحَمْدُ لَأَتَصَدَّقَ بِصَدَقَةٍ، فَخَرَجَ بِصَدَقَتِهِ، فَوَضَعَهَا فِي يَدِ
زَانِيَةٍ، فَأَصْبَحُوا يَتَحَدَّثُونَ: تُصَدِّقُ اللَّيْلَةَ عَلَى زَانِيَةٍ! فَقَالَ: اللَّهُمَّ لَكَ الْحَمْدُ عَلَى

sortit donc avec une aumône et la mit dans la main d'un riche. Les gens se disaient le lendemain matin: «On a donné cette nuit une aumône à un riche!» Il dit: «Seigneur Dieu! Sois loué, même s'il s'agissait d'un voleur, d'une fornicatrice et d'un riche». On vint lui dire en rêve: «Pour ce qui est de ton aumône au voleur, il se peut que cela le fasse renoncer au vol. Pour ce qui est de la fornicatrice, il se peut que cela la fasse renoncer à la fornication. Pour ce qui est enfin du riche, il se peut que cela lui serve de leçon et le pousse lui-même à dépenser de ce que Dieu lui a donné». (Rapporté par Al Boukhāri)

1866. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «Nous étions à une invitation avec le Messager de Dieu (BSDL). On lui servit le bras (de l'agneau) et il aimait ce morceau. Il en coupa un peu avec ses dents et dit: «Je suis le seigneur de toute l'humanité, le jour de la résurrection. Savez-vous quelle en est la raison? Dieu rassemblera sur un même plateau les premiers et les derniers. Quelqu'un leur ordonnera d'attendre et un autre leur fera entendre sa voix. Le soleil se rapprochera d'eux. Les gens atteignent alors un degré vraiment insupportable de tristesse et de préoccupation. Ils disent: «Ne voyez-vous pas à quel état vous êtes réduits. Ne cherchez-vous donc pas pour vous un intercesseur auprès de votre Seigneur?» Les gens se disent alors entre eux: «Allez voir votre père Adam!» Ils vont à lui et lui disent: «O Adam! Tu es le père de l'humanité. Dieu t'a créé de Sa propre Main, t'a insufflé de Son Esprit, a ordonné aux Anges qui se sont alors prosternés devant toi et Il t'a logé au Paradis. Ne veux-tu pas intercéder pour nous auprès de ton Seigneur? Ne vois-tu pas dans quel état nous sommes et quel malheur nous a frappés?» Il leur dit: «Aujourd'hui mon Seigneur S'est fâché plus que jamais auparavant et Il ne Se fâchera plus après ce jour autant qu'aujourd'hui. Il m'a interdit l'arbre et j'ai désobéi. Aussi suis-je uniquement préoccupé par mon propre sort. Allez trouver autre que moi. Allez voir Noé!» Ils vont donc trouver Noé et lui disent: «O Noé! Tu es le premier messenger de Dieu sur terre. Dieu t'a nommé «un esclave plein de reconnaissance». Ne vois-tu pas dans quel état nous sommes et quel malheur nous a frappés? Ne veux-tu pas intercéder pour nous auprès de ton Seigneur?» Il leur dit: «Aujourd'hui mon Seigneur S'est fâché plus que jamais auparavant et Il ne se fâchera plus, après ce jour, autant qu'aujourd'hui. J'ai été amené à prononcer une invocation contre mon peuple («Ne laisse sur terre aucun des Négateurs pour habiter leurs maisons!» 71/26). Aussi suis-je uniquement préoccupé par mon propre sort. Allez trouver autre que moi. Allez voir Abrahām!» Ils dirent: «O Abrahām! Tu es le Prophète de Dieu et Son ami intime de tous les habitants de la terre. Intercède pour nous auprès de ton Seigneur!» Il leur dit: «Aujourd'hui mon Seigneur S'est fâché plus que jamais auparavant et Il ne Se fâchera plus, après ce jour, autant qu'aujourd'hui. Mais il n'est arrivé de dire trois mensonges (il avait dit à son peuple pour excuser son absence qu'il était malade, alors qu'il ne l'était pas. Après avoir brisé toutes leurs statues sauf celle de leur plus grand dieu, il leur a dit: «C'est leur grand que voici qui les a brisées». Il a dit enfin à Pharaon qui fut épris de la beauté de sa femme Sarah qu'elle était sa sœur pour ne pas être tué par Pharaon)» «Je suis trop préoccupé par mon propre sort. Allez trouver autre que moi. Allez voir Moïse!» Il vont trouver Moïse et lui disent: «O Moïse! Tu es le Messager de Dieu. Dieu t'a donné Sa préférence sur le reste de l'humanité en t'envoyant comme Messager et en t'adressant la parole. Intercède pour nous auprès de ton Seigneur! Ne vois-tu donc pas dans quel état nous sommes?» Il leur dit: «Aujourd'hui mon Seigneur S'est fâché plus que jamais auparavant et Il ne Se fâchera plus, après ce jour, autant qu'aujourd'hui. J'ai tué un être humain sans en avoir reçu l'ordre. Aussi suis-je trop préoccupé par mon propre sort. Allez trouver autre que moi. Allez voir Jésus!». Ils vont trouver Jésus et lui disent: «O

زَانِيَةٍ؟! لَا تَصَدَّقَنَّ بِصَدَقَتِهِ ، فَخَرَجَ بِصَدَقَتِهِ ، فَوَضَعَهَا فِي يَدِ غَنِيِّ ، فَأَصْبَحُوا يَتَحَدَّثُونَ تَصَدِّقَ عَلَى غَنِيِّ! فَقَالَ: اللَّهُمَّ لَكَ الْحَمْدُ عَلَى سَارِقٍ ، وَعَلَى زَانِيَةٍ ، وَعَلَى غَنِيِّ! فَأَتَيْتِي فَقِيلَ لَهُ: أَمَّا صَدَقَتُكَ عَلَى سَارِقٍ ، فَلَعَلَّهُ أَنْ يَسْتَعِفَّ عَنْ سَرِقَتِهِ ، وَأَمَّا الزَّانِيَةُ فَلَعَلَّهَا تَسْتَعِفُّ عَنْ زَانَاهَا ، وَأَمَّا الْغَنِيُّ فَلَعَلَّهُ أَنْ يَتَعَبَّرَ ، فَيَنْفِقَ مِمَّا آتَاهُ اللَّهُ» رواه البخاري بلفظه ، ومسلم بمعناه .

1866. وَعَنْهُ قَالَ: كُنَّا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي دَعْوَةٍ ، فَرُفِعَ إِلَيْهِ الذَّرَاعُ ، وَكَانَتْ تُعْجِبُهُ ، فَهَسَّ مِنْهَا نَهْسَةً وَقَالَ: أَنَا سَيِّدُ النَّاسِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ ، هَلْ تَدْرُونَ مِمَّ ذَاكَ؟ يَجْمَعُ اللَّهُ الْأَوَّلِينَ وَالْآخِرِينَ فِي صَعِيدٍ وَاحِدٍ ، فَيَنْظُرُهُمُ النَّاطِرُ ، وَيُسْمِعُهُمُ الدَّاعِي ، وَتَدْنُو مِنْهُمْ الشَّمْسُ ، فَيَبْلُغُ النَّاسُ مِنَ الْغَمِّ وَالْكَرْبِ مَا لَا يُطِيقُونَ وَلَا يَحْتَمِلُونَ ، فَيَقُولُ النَّاسُ: أَلَا تَرَوْنَ إِلَى مَا أَنْتُمْ فِيهِ إِلَى مَا بَلَّغَكُمْ ، أَلَا تَنْظُرُونَ مَنْ يَشْفَعُ لَكُمْ إِلَى رَبِّكُمْ؟ فَيَقُولُ بَعْضُ النَّاسِ لِبَعْضٍ: أَبُوكُمْ آدَمُ ، وَيَأْتُونَهُ فَيَقُولُونَ: يَا آدَمُ أَنْتَ أَبُو الْبَشَرِ ، خَلَقَكَ اللَّهُ بِيَدِهِ ، وَنَفَخَ فِيكَ مِنْ رُوحِهِ ، وَأَمَرَ الْمَلَائِكَةَ ، فَسَجَدُوا لَكَ رَأْسَكَ الْجَنَّةَ ، أَلَا تَشْفَعُ لَنَا إِلَى رَبِّكَ؟ أَلَا تَرَى مَا نَحْنُ فِيهِ ، وَمَا بَلَّغْنَا؟ فَقَالَ: إِنَّ رَبِّي غَضِبَ غَضَبًا لَمْ يَغْضَبْ قَبْلَهُ مِثْلَهُ ، وَلَا يَغْضَبُ بَعْدَهُ مِثْلَهُ ، وَإِنَّهُ نَهَانِي عَنِ الشَّجَرَةِ ، فَعَصَيْتُ ، نَفْسِي نَفْسِي نَفْسِي ، اذْهَبُوا إِلَى غَيْرِي ، اذْهَبُوا إِلَى نُوحٍ ، فَيَأْتُونَ نُوحًا فَيَقُولُونَ: يَا نُوحُ ، أَنْتَ أَوَّلُ الرُّسُلِ إِلَى أَهْلِ الْأَرْضِ ، وَقَدْ سَمَّاكَ اللَّهُ عَبْدًا شَكُورًا ، أَلَا تَرَى إِلَى مَا نَحْنُ فِيهِ ، أَلَا تَرَى إِلَى مَا بَلَّغْنَا ، أَلَا تَشْفَعُ لَنَا إِلَى رَبِّكَ؟ فَيَقُولُ: إِنَّ رَبِّي غَضِبَ الْيَوْمَ غَضَبًا لَمْ يَغْضَبْ قَبْلَهُ مِثْلَهُ ، وَلَنْ يَغْضَبَ بَعْدَهُ مِثْلَهُ ، وَإِنَّهُ قَدْ كَانَتْ لِي دَعْوَةٌ دَعَوْتُ بِهَا عَلَى قَوْمِي ، نَفْسِي نَفْسِي نَفْسِي ، اذْهَبُوا إِلَى غَيْرِي ، اذْهَبُوا إِلَى إِبْرَاهِيمَ . فَيَأْتُونَ إِبْرَاهِيمَ فَيَقُولُونَ: يَا إِبْرَاهِيمُ أَنْتَ نَبِيُّ اللَّهِ وَخَلِيلُهُ مِنْ أَهْلِ الْأَرْضِ ، اشفَعْ لَنَا إِلَى رَبِّكَ ، أَلَا تَرَى إِلَى مَا نَحْنُ فِيهِ؟ فَيَقُولُ لَهُمْ: إِنَّ رَبِّي قَدْ غَضِبَ الْيَوْمَ غَضَبًا لَمْ يَغْضَبْ قَبْلَهُ مِثْلَهُ ، وَلَنْ يَغْضَبَ بَعْدَهُ مِثْلَهُ ، وَإِنِّي كُنْتُ كَذَبْتُ ثَلَاثَ كَذَبَاتٍ ، نَفْسِي نَفْسِي نَفْسِي ، اذْهَبُوا إِلَى غَيْرِي . اذْهَبُوا إِلَى مُوسَى ، فَيَأْتُونَ مُوسَى ، فَيَقُولُونَ: يَا مُوسَى أَنْتَ رَسُولُ اللَّهِ ، فَصَلِّكَ اللَّهُ بِرِسَالَاتِهِ وَبِكَلَامِهِ عَلَى النَّاسِ ، اشفَعْ لَنَا إِلَى رَبِّكَ ، أَلَا تَرَى إِلَى مَا نَحْنُ فِيهِ؟ فَيَقُولُ: إِنَّ رَبِّي قَدْ غَضِبَ الْيَوْمَ غَضَبًا لَمْ يَغْضَبْ قَبْلَهُ مِثْلَهُ ، وَلَنْ يَغْضَبَ بَعْدَهُ مِثْلَهُ ، وَإِنِّي قَدْ قَتَلْتُ نَفْسًا لَمْ أُؤْمَرْ بِقَتْلِهَا ،

Jésus! Tu es le Messager de Dieu, Son Verbe qu'Il a jeté à Marie et un Esprit de part Son ordre. Tu as parlé aux gens au berceau. Intercède pour nous auprès de ton Seigneur!» Jésus leur dit: «Aujourd'hui mon Seigneur S'est fâché plus que jamais auparavant et Il ne Se fâchera plus, après ce jour, autant qu'aujourd'hui (mais il ne s'attribua aucun péché). Je suis trop préoccupé par mon propre sort. Allez trouver autre que moi. Allez voir Moḥammad (BSDL)!».

Dans une autre version: «Ils viennent alors me trouver et me disent: «O Moḥammad! Tu es le Messager de Dieu et le sceau des Prophètes. Dieu t'a absous de tous tes péchés passés et à venir. Intercède pour nous auprès de ton Seigneur! Ne vois-tu donc pas dans quel état nous sommes?» A ce moment je me mets en marche et je vais sous le Trône de Dieu. Je tombe en prostration à mon Seigneur. Puis Dieu m'ouvrira les portes de Sa grâce à cause des louanges et des remerciements (que je ne cessais pas de Lui prodiguer dans ce bas-monde). Il ne les aura jamais ouvertes auparavant à quelqu'un d'autre autant qu'à moi. Puis on dit: «O Moḥammad! Relève ta tête. Demande et il te sera donné. Intercède et on acceptera ton intercession». Je relève alors ma tête et dis: «Ma nation, ô mon Seigneur! Ma nation, ô mon Seigneur!» On me dit: «O Moḥammad! Introduis de ta nation ceux qui ne sont pas astreints au Jugement par la porte la plus à droite (la plus bénie) des portes du Paradis. Ils entrent aussi avec les gens par les autres portes en plus de celle-ci». Puis il dit: «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, il y a entre les deux piliers de l'une des portes du Paradis la distance qu'il y a entre la Mecque et Hajar (capitale du Bahreyn) ou entre la Mecque et Al Bosra (en Syrie)». (URA)

1867. Ibn 'Abbās (DAS) rapporte: «Abrahām (BSDL) vint avec son épouse (Agar), la mère d'Ismā'il, et avec son fils Ismā'il qu'elle nourrissait de son sein. Il les installa près de la Ka'ba, au pied d'un grand arbre au-dessus de Zem-Zem, à la partie la plus élevée de la mosquée. Il n'y avait alors personne à la Mecque, comme il n'y avait pas d'eau. Il la déposa donc là et laissa près d'elle un sac de dattes et une outre pleine d'eau. Puis il reprit le chemin du retour. La mère d'Ismā'il le suivit et lui dit: «O Abrahām! Où vas-tu ainsi en nous laissant dans cette vallée où il n'y a pas âme qui vive ni rien d'autre?» Elle le lui répéta plusieurs fois sans qu'il ne se tournât vers elle. Elle lui dit finalement: «Est-ce Dieu qui t'ordonne d'agir ainsi?» Il dit: «Oui». Elle dit: «Dans ce cas Dieu ne nous abandonnera pas à nous-mêmes» et elle retourna à sa place. Abrahām (BSDL) se mit donc en marche. Une fois arrivé au sentier de montagne dit «Al Ḥajūn» d'où on ne pouvait pas le voir, il tourna son visage vers la Ka'ba et adressa à Dieu cette prière en levant les mains au ciel: «Notre Seigneur! J'ai installé une partie de ma progéniture dans une vallée sans verdure auprès de Ta Maison sacrée, Notre Seigneur!, afin qu'ils pratiquent correctement la prière. Fais donc que des cœurs d'entre les Humains penchent vers eux et donne-leur leur lot de fruits, peut-être remercieront-ils» (14/37). La mère d'Ismā'il se mit à allaiter son fils et à boire de cette eau jusqu'à ce que l'outre se vidât et que son petit eût soif. Elle le regardait tandis qu'il se tordait de douleur (ou s'agitait de douleur). Elle s'éloigna pour ne pas le voir dans cet état et elle trouva alors Aṣafā, le plus proche monticule de cette terre. Elle monta à son sommet et se mit à scruter la vallée dans l'espoir de voir quelqu'un mais ne vit personne. Elle descendit le monticule. Lorsqu'elle arriva à la vallée, elle releva un peu de sa tunique et marcha en s'empressant comme celui qui ploye sous une lourde charge. Une fois arrivée à l'autre bord de la vallée, elle trouva le monticule «Al Marwa» au sommet duquel elle monta. Elle scruta l'horizon dans

نَفْسِي نَفْسِي نَفْسِي ، اذْهَبُوا إِلَى غَيْرِي ، اذْهَبُوا إِلَى عَيْسَى . فَيَقُولُونَ : يَا عَيْسَى أَنْتَ رَسُولُ اللَّهِ وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرِيَمَ وَرُوحٌ مِنْهُ ، وَكَلِمَتِ النَّاسِ فِي الْمَهْدِ ، اشْفَعْ لَنَا إِلَى رَبِّكَ ، أَلَا تَرَى إِلَى مَا نَحْنُ فِيهِ؟ فَيَقُولُ عَيْسَى : إِنَّ رَبِّي قَدْ غَضِبَ الْيَوْمَ غَضَبًا لَمْ يَغْضَبْ قَبْلَهُ مِثْلَهُ ، وَلَنْ يَغْضَبَ بَعْدَهُ مِثْلَهُ ، وَلَمْ يَذْكُرْ ذَنْبًا ، نَفْسِي نَفْسِي نَفْسِي ، اذْهَبُوا إِلَى غَيْرِي ، اذْهَبُوا إِلَى مُحَمَّدٍ ﷺ .

وَفِي رَوَايَةٍ : «فَيَأْتُونِي فَيَقُولُونَ : يَا مُحَمَّدُ أَنْتَ رَسُولُ اللَّهِ ، وَخَاتَمُ الْأَنْبِيَاءِ ، وَقَدْ غَفَرَ اللَّهُ لَكَ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِكَ وَمَا تَأَخَّرَ ، اشْفَعْ لَنَا إِلَى رَبِّكَ ، أَلَا تَرَى إِلَى مَا نَحْنُ فِيهِ؟ فَأَنْطَلِقُ ، فَأَتِي تَحْتَ الْعَرْشِ ، فَأَقْعُ سَاجِدًا لِرَبِّي ، ثُمَّ يَفْتَحُ اللَّهُ عَلَيَّ مِنْ مَحَامِدِهِ ، وَحُسْنِ الثَّنَاءِ عَلَيْهِ شَيْئًا لَمْ يَفْتَحْهُ عَلَى أَحَدٍ قَبْلِي ثُمَّ يَقَالُ : يَا مُحَمَّدُ ارْأِفْ رَأْسَكَ ، سَلِّ تَعْطُهُ ، وَاشْفَعْ تُشَفِّعْ ، فَأَرْأِفُ رَأْسِي ، فَأَقُولُ أُمِّتِي يَا رَبِّ ، أُمِّتِي يَا رَبِّ ، فَيَقَالُ : يَا مُحَمَّدُ أَدْخِلْ مِنْ أُمَّتِكَ مَنْ لَا حِسَابَ عَلَيْهِمْ مِنَ الْبَابِ الْأَيْمَنِ مِنْ أَبْوَابِ الْجَنَّةِ وَهُمْ شُرَكَاءُ النَّاسِ فِيمَا سِوَى ذَلِكَ مِنَ الْأَبْوَابِ» ، ثُمَّ قَالَ : «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ إِنْ مَا بَيْنَ الْمِصْرَاعَيْنِ مِنْ مِصَارِيعِ الْجَنَّةِ كَمَا بَيْنَ مَكَّةَ وَهَجَرَ ، أَوْ كَمَا بَيْنَ مَكَّةَ وَبُصْرَى» متفقٌ عليه .

1867 . وَعَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ : جَاءَ إِبْرَاهِيمُ ﷺ بِأَمِّ إِسْمَاعِيلَ وَبَابِهَا إِسْمَاعِيلُ وَهِيَ تُرْضِعُهُ حَتَّى وَضَعَهَا عِنْدَ الْبَيْتِ عِنْدَ دَوْحَةٍ فَوْقَ زَمْزَمَ فِي أَعْلَى الْمَسْجِدِ وَلَيْسَ بِمَكَّةَ يَوْمَئِذٍ أَحَدٌ وَلَيْسَ بِهَا مَاءٌ ، فَوَضَعُهَا هُنَاكَ ، وَوَضَعَ عِنْدَهُمَا جِرَابًا فِيهِ تَمْرٌ ، وَسِقَاءٌ فِيهِ مَاءٌ ، ثُمَّ قَفَى إِبْرَاهِيمُ مُنْطَلِقًا ، فَتَبَعَتْهُ أُمُّ إِسْمَاعِيلَ فَقَالَتْ : يَا إِبْرَاهِيمُ أَيْنَ تَذْهَبُ وَتَتْرَكُنَا بِهَذَا الْوَادِي الَّذِي لَيْسَ فِيهِ أَنْيسٌ وَلَا شَيْءٌ؟ فَقَالَتْ لَهُ ذَلِكَ مِرَارًا ، وَجَعَلَ لَا يَلْتَفِتُ إِلَيْهَا ، قَالَتْ لَهُ : اللَّهُ أَمَرَكَ بِهَذَا؟ قَالَ : نَعَمْ . قَالَتْ : إِذَا لَا يُضِيعُنَا ، ثُمَّ رَجَعَتْ ، فَأَنْطَلَقَ إِبْرَاهِيمُ ﷺ حَتَّى إِذَا كَانَ عِنْدَ الثَّنِيَّةِ حَيْثُ لَا يَرَوْنَهُ ، اسْتَقْبَلَ بِوَجْهِهِ الْبَيْتَ ، ثُمَّ دَعَا بِهَوْلَاءِ الدَّعَوَاتِ ، فَرَفَعَ يَدَيْهِ فَقَالَ : ﴿رَبِّ إِنِّي أَسْكَنْتُ مِنْ ذُرِّيَّتِي بِوَادٍ غَيْرِ ذِي ذَرْعٍ﴾ حَتَّى بَلَغَ ﴿يَشْكُرُونَ﴾ وَجَعَلَتْ أُمُّ إِسْمَاعِيلَ تُرْضِعُ إِسْمَاعِيلَ ، وَتَشْرَبُ مِنْ ذَلِكَ الْمَاءِ ، حَتَّى إِذَا نَفِدَ مَا فِي السِّقَاءِ ، عَطِشَتْ ، وَعَطِشَ ابْنُهَا ، وَجَعَلَتْ تَنْظُرُ إِلَيْهِ يَتَلَوَّى - أَوْ قَالَ : يَتَلَبَّطُ - فَأَنْطَلَقَتْ كَرَاهِيَةً أَنْ تَنْظُرَ إِلَيْهِ ، فَوَجَدَتْ الصِّفَا أَقْرَبَ جَبَلٍ فِي الْأَرْضِ يَلِيهَا ، فَقَامَتْ عَلَيْهِ ، ثُمَّ اسْتَقْبَلَتْ الْوَادِي تَنْظُرُ هَلْ تَرَى

l'espoir de voir quelqu'un, mais ne vit personne. Elle fit sept fois de suite le même trajet. (Ibn 'Abbās (DAS) rapporte que le Prophète (BSDL) a dit: «C'est pourquoi les pèlerins font sept fois de suite le parcours entre ces deux monticules». Une fois parvenue au sommet d'Al Marwa, elle entendit une voix. Elle se dit à elle-même: «Tais-toi». Elle dressa à nouveau l'oreille et entendit encore la même voix. Elle dit vers l'endroit d'où venait ce bruit: «Maintenant que tu t'es fait entendre, aurais-tu de quoi nous secourir?» C'est alors qu'elle vit l'Ange à l'endroit actuel du puits zem-zem. Il se mit à fouiller la terre avec son talon (ou avec son aile) jusqu'à ce que l'eau apparût. Agar se mit à élever un bassin autour de l'eau en faisant ainsi avec sa main. Puis elle remplit son outre et l'eau jaillissait en bouillonnant au fur et à mesure qu'elle en prenait. (Ibn 'Abbās (DAS) a dit: «Le Prophète (BSSL) a dit: «Que Dieu fasse miséricorde à la mère d'Ismā'il! Si elle n'en avait pas pris de l'eau avec ses mains, Zem-Zem serait maintenant une source coulant à la surface de la terre»). Il dit: «Elle but et allaita son petit. L'Ange lui dit: «Ne craignez pas d'être abandonnés à vous-mêmes. Il y a à cet endroit une Maison que restaurera cet enfant avec son père. Dieu n'abandonne jamais les Siens». Il y avait là effectivement les restes d'un temple (maison) s'élevant sur le sol comme une colline. Les torrents descendaient vers lui mais passaient à sa droite et à sa gauche.

Pendant qu'elle vivait ainsi, voilà que passa un groupe de la tribu Jourhoum (ou les membres d'une famille de la tribu Jourhoum) venant d'une route de montagne. Ils descendirent à l'endroit le plus bas de la Mecque. Ils virent alors un oiseau volant autour d'un point. Ils dirent: «Cet oiseau ne tourne ainsi qu'autour d'un point d'eau. Or nous ne nous souvenons pas que dans cette vallée il y a une eau quelconque». Ils envoyèrent un coureur ou deux s'enquérir de la chose. Les voilà devant l'eau. Ils retournèrent aux leurs et les en informèrent tandis que la mère d'Ismā'il se tenait près de l'eau. Ils lui dirent: «Nous autorises-tu à nous installer près de toi?» Elle dit: «Oui, mais vous n'avez aucun droit à l'eau». Ils dirent: «C'est d'accord». Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Cela se passa au moment où la mère d'Ismā'il avait besoin de compagnie pour l'aider à supporter sa solitude». Ils campèrent donc et envoyèrent à leur tribu qui vint se joindre à eux. Ainsi il y eut en cet endroit plusieurs familles. L'enfant devint jeune homme et apprit d'eux à parler l'arabe. Quand il grandit, ils remarquèrent sa noblesse et il leur plut. Une fois pubère, ils le marièrent à l'une de leurs filles. Entre-temps mourut la mère d'Ismā'il. Abrahām arriva après le mariage d'Ismā'il pour prendre des nouvelles de ceux qu'il avait laissés. Il ne trouva pas Ismā'il et interrogea sur lui sa femme qui lui dit: «Il est parti à la chasse». Il l'interrogea sur leur vie et sur leurs affaires. Elle dit: «Nous sommes malheureux et vivons dans la plus grande gêne», ainsi elle ne cessa pas de se plaindre à lui. Il lui dit: «Quand ton mari rentrera, donne-lui le bonjour et dis-lui de changer le seuil de sa porte». Quand Ismā'il retourna, on dirait qu'il avait senti quelque chose. Il dit: «Avez-vous reçu de la visite?» Elle dit: «Oui, il est venu un vieillard ayant tel et tel aspect. Il nous a interrogés sur toi et je l'ai informé. Puis il m'a interrogée sur

أَحَدًا؟ فَلَمْ تَرَ أَحَدًا. فَهَبَطَتْ مِنَ الصَّفَا حَتَّى إِذَا بَلَغَتِ الْوَادِي، رَفَعَتْ طَرْفَ دِرْعِهَا، ثُمَّ سَعَتْ سَعْيَ الْإِنْسَانِ الْمَجْهُودِ حَتَّى جَاوَزَتِ الْوَادِي، ثُمَّ أَتَتْ الْمَرَوَةَ، فَقَامَتْ عَلَيْهَا، فَظَنَرَتْ هَلْ تَرَى أَحَدًا؟ فَلَمْ تَرَ أَحَدًا، فَفَعَلَتْ ذَلِكَ سَبْعَ مَرَّاتٍ. قَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «فَذَلِكَ سَعْيُ النَّاسِ بَيْنَهُمَا» فَلَمَّا أَشْرَفَتْ عَلَى الْمَرَوَةِ سَمِعَتْ صَوْتًا، فَقَالَتْ: صَه - تُرِيدُ نَفْسَهَا - ثُمَّ تَسَمَعَتْ، فَسَمِعَتْ أَيْضًا فَقَالَتْ: قَدْ أَسْمَعْتُ إِنْ كَانَ عِنْدَكَ غَوَاثٌ، فَإِذَا هِيَ بِالْمَلِكِ عِنْدَ مَوْضِعِ زَمْزَمَ، فَبَحَثَ بِعَقِبِهِ - أَوْ قَالَ بِجَنَاحِهِ - حَتَّى ظَهَرَ الْمَاءُ، فَجَعَلَتْ تَحْوِضُهُ وَتَقُولُ بِيَدِهَا هَكَذَا، وَجَعَلَتْ تَعْرِفُ الْمَاءَ فِي سِقَانِهَا وَهُوَ يَقُورُ بَعْدَ مَا تَعْرِفُ، وَفِي رِوَايَةٍ: بِقَدَرِ مَا تَعْرِفُ. قَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - : قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «رَحِمَ اللَّهُ أُمَّ إِسْمَاعِيلَ لَوْ تَرَكَتْ زَمْزَمَ - أَوْ قَالَ: لَوْ لَمْ تَعْرِفْ مِنَ الْمَاءِ، لَكَانَتْ زَمْزَمُ عَيْنًا مَعِينًا» قَالَ: فَشَرِبَتْ، وَأَرْضَعَتْ وَلَدَهَا، فَقَالَ لَهَا الْمَلِكُ: لَا تَخَافُوا الضَّيْعَةَ فَإِنَّ هَهُنَا بَيْتًا لِلَّهِ يَنْبِيهِ هَذَا الْغُلَامُ وَأَبُوهُ، وَإِنَّ اللَّهَ لَا يُضَيِّعُ أَهْلَهُ، وَكَانَ الْبَيْتُ مُرْتَفِعًا مِنَ الْأَرْضِ كَالرَّايَةِ تَأْتِيهِ السُّيُوفُ، فَتَأْخُذُ عَنْ يَمِينِهِ وَعَنْ شِمَالِهِ، فَكَانَتْ كَذَلِكَ حَتَّى مَرَّتْ بِهِمْ رُقُقَةٌ مِنْ جُرْهُمَ، أَوْ أَهْلُ بَيْتٍ مِنْ جُرْهُمَ مُقْبِلِينَ مِنْ طَرِيقِ كَدَاءَ، فَتَزَلُّوا فِي أَسْفَلِ مَكَّةَ، فَرَأَوْا طَائِرًا عَائِفًا فَقَالُوا: إِنَّ هَذَا الطَّائِرَ لَيَكْدُورُ عَلَى مَاءٍ لَعَهْدُنَا بِهَذَا الْوَادِي وَمَا فِيهِ مَاءٌ، فَأَرْسَلُوا جَرِيًّا أَوْ جَرِيَيْنِ، فَإِذَا هُمْ بِالْمَاءِ. فَارْجِعُوا، فَأَخْبَرُوهُمْ، فَأَقْبَلُوا وَأُمُّ إِسْمَاعِيلَ عِنْدَ الْمَاءِ، فَقَالُوا: أَتَأْذِنِينَ لَنَا أَنْ نَنْزِلَ عِنْدَكَ؟ قَالَتْ: نَعَمْ، وَلَكِنْ لَا حَقَّ لَكُمْ فِي الْمَاءِ، قَالُوا: نَعَمْ. قَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : «فَأَلْفَى ذَلِكَ أُمَّ إِسْمَاعِيلَ، وَهِيَ تُحِبُّ الْأَنْسَ، فَتَزَلُّوا، فَأَرْسَلُوا إِلَى أَهْلِهِمْ فَتَزَلُّوا مَعَهُمْ، حَتَّى إِذَا كَانُوا بِهَا أَهْلُ آيَاتٍ، وَشَبَّ الْغُلَامُ وَتَعَلَّمَ الْعَرَبِيَّةَ مِنْهُمْ وَأَنْفَسَهُمْ وَأَعْجَبَهُمْ حِينَ شَبَّ، فَلَمَّا أَدْرَكَ، زَوَّجُوهُ امْرَأَةً مِنْهُمْ، وَمَاتَتْ أُمُّ إِسْمَاعِيلَ، فَجَاءَ إِبْرَاهِيمُ بَعْدَ مَا تَزَوَّجَ إِسْمَاعِيلُ يُطَالِعُ تَرْكَتَهُ فَلَمْ يَجِدْ إِسْمَاعِيلَ، فَسَأَلَ امْرَأَتَهُ عَنْهُ فَقَالَتْ: خَرَجَ يَبْتَغِي لَنَا - وَفِي رِوَايَةٍ: بِصِيدٍ لَنَا - ثُمَّ سَأَلَهَا عَنْ عَيْشِهِمْ وَهَيْئَتِهِمْ فَقَالَتْ: نَحْنُ بَشَرٌ، نَحْنُ فِي ضَيْقٍ وَشِدَّةٍ، وَشَكَتْ إِلَيْهِ، قَالَ: فَإِذَا جَاءَ زَوْجُكَ، اقْرَأِي عَلَيْهِ السَّلَامَ، وَقُولِي لَهُ يُغَيِّرُ عَذْبَةَ بَابَةِ، فَلَمَّا جَاءَ إِسْمَاعِيلُ كَأَنَّهُ أَنْسَ شَيْئًا فَقَالَ: هَلْ جَاءَكُمْ مِنْ أَحَدٍ؟ قَالَتْ: نَعَمْ، جَاءَنَا شَيْخٌ كَذَا وَكَذَا، فَسَأَلَنَا عَنْكَ، فَأَخْبَرْتُهُ، فَسَأَلَنِي: كَيْفَ عَيْشُنَا،

notre vie. Je lui ai dit que nous vivions dans une gêne pénible». Il lui dit: «Est-ce qu'il t'a laissé pour moi un message?» Elle dit: «Oui, il m'a demandé de te donner le bonjour et de te dire de changer le seuil de ta porte». Il lui dit: «Ce vieillard est mon père et il m'ordonne de te quitter. Rejoins donc ta famille». Ainsi il la répudia et épousa dans la tribu une autre femme. Abrahām s'absenta la durée que Dieu avait voulue puis revint vers eux. Il ne trouva pas Ismā'il. Il entra chez sa femme pour l'interroger sur lui. Elle lui dit: «Il est parti à la chasse». Il lui dit: «Comment allez-vous?» et il l'interrogea sur leur vie et sur leurs affaires. Elle lui dit: «Nous allons très bien et nous vivons à l'aise», elle remercia en même temps Dieu. Il lui dit: «Que mangez-vous?» Elle dit: «La viande». Il dit: «Que buvez-vous?» Elle dit: «L'eau». Il dit: «Seigneur Dieu! Bénis-leur la viande et l'eau». Le Prophète (BSDL) a dit: «Ils n'avaient pas alors de céréales et s'ils en avaient eu il les leur aurait bénies». Il dit: «Tout autre que les habitants de la Mecque ne peut vivre uniquement de l'eau et de la viande sans devenir malade».

Dans une autre version: «Abrahām vint et demanda: «Où est Ismā'il?» Sa femme lui dit: «Il est allé à la chasse. Ne veux-tu pas descendre chez nous et accepter notre hospitalité?» Il dit: «Que mangez-vous et que buvez-vous?» Elle dit: «Nous mangeons de la viande et nous buvons de l'eau». Il dit: «Seigneur Dieu! Bénis-leur leur manger et leur boire». Le narrateur ajoute: «Abou Al Qāsem (BSDL) a dit: «Telle est la bénédiction apportée par cette invocation d'Abrahām».) «Abrahām lui dit: «Quand ton mari sera de retour, donne-lui le bonjour et dis-lui de consolider le seuil de sa porte». Quand rentra Ismā'il il dit: «Est-ce que quelqu'un est venu à vous?» Elle dit: «Oui, il nous est venu un vieillard de belle apparence», (et elle se mit à dire du bien de lui). Il m'a interrogée sur toi et je l'ai informé. Il m'a demandé comment était notre vie. Je lui ai dit que nous allions bien». Ismā'il lui dit: «T'a-t-il chargée de me dire quelque chose?» Elle dit: «Oui, il te donne le bonjour et t'ordonne de consolider le seuil de ta porte». Il lui dit: «C'était mon père et c'est toi le seuil. Il m'ordonne ainsi de te garder». Puis Abrahām s'absenta la durée que Dieu avait voulue. Il revint ensuite alors qu'Ismā'il se taillait une flèche à l'ombre d'un grand arbre voisin de Zem-Zem. Quand il vit son père, il se leva vers lui et ils firent ce que fait le père avec son fils et le fils avec son père (ils se sont longuement embrassés). Abrahām dit: «O Ismā'il! Dieu m'a ordonné de faire quelque chose». Ismā'il lui dit: «Fais ce que ton Seigneur t'a ordonné». Il dit: «Est-ce que tu m'y aiderais?» Il dit: «Je t'y aiderai». Il dit: «Dieu m'a ordonné de construire une maison (temple) là-bas et il désigna une colline proéminente. Il redressa alors les colonnes de la maison (qui était enterrée sous la colline). Ismā'il lui apportait les pierres et Abrahām construisait. Quand la construction atteignit une certaine hauteur, il lui donna cette pierre (la pierre noire sacrée) qu'il plaça dans le mur et il continua à bâtir au-dessus d'elle, tandis que Ismā'il lui apportait les pierres. Ils disaient ensemble: «Dieu! agréé notre œuvre. Tu es L'Audiant et Le Sachant par excellence».

Dans une autre version: «Abrahām sortit avec Ismā'il et la mère d'Ismā'il. Ils avaient avec eux une outre pleine d'eau. La mère d'Ismā'il buvait de l'eau de l'outre et son lait coulait ainsi pour son enfant. Une fois arrivés à la Mecque, il la

فَأَخْبَرْتُهُ أَنَا فِي جَهْدٍ وَشِدَّةٍ. قَالَ: فَهَلْ أَوْصَاكَ بِشَيْءٍ؟ قَالَتْ: نَعَمْ أَمَرَنِي أَنْ أَقْرَأَ عَلَيْكَ السَّلَامَ وَيَقُولُ: غَيْرَ عَتَبَةٍ بِأَبِكَ. قَالَ: ذَاكَ أَبِي وَقَدْ أَمَرَنِي أَنْ أَفَارُقَكَ، الْحَقِيقِي بِأَهْلِكَ. فَطَلَّقَهَا، وَتَزَوَّجَ مِنْهُمْ أُخْرَى، فَلَبِثَ عَنْهُمْ إِبْرَاهِيمُ مَا شَاءَ اللَّهُ ثُمَّ أَتَاهُمْ بَعْدُ، فَلَمْ يَجِدْهُ، فَدَخَلَ عَلَى امْرَأَتِهِ، فَسَأَلَ عَنْهُ. قَالَتْ: خَرَجَ يَبْتَغِي لَنَا. قَالَ: كَيْفَ أَنْتُمْ؟ وَسَأَلَهَا عَنْ عَيْشِهِمْ وَهَيْئَتِهِمْ. فَقَالَتْ: نَحْنُ بِخَيْرٍ وَسَعَةٍ وَأَنْتِ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى، فَقَالَ: مَا طَعَامُكُمْ؟ قَالَتْ: اللَّحْمُ. قَالَ: فَمَا شَرَابُكُمْ؟ قَالَتْ: الْمَاءُ. قَالَ: اللَّهُمَّ بَارِكْ لَهُمْ فِي اللَّحْمِ وَالْمَاءِ، قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «وَلَمْ يَكُنْ لَهُمْ يَوْمَئِذٍ حَبٌّ وَلَوْ كَانَ لَهُمْ دَعَا لَهُمْ فِيهِ» قَالَ: فَهُمَا لَا يَخْلُو عَلَيْهِمَا أَحَدٌ بِغَيْرِ مَكَّةَ إِلَّا لَمْ يُوَافِقَاهُ.

وَفِي رِوَايَةٍ فَجَاءَ فَقَالَ: أَيْنَ إِسْمَاعِيلُ؟ فَقَالَتْ امْرَأَتُهُ: ذَهَبَ يَصِيدُ، فَقَالَتْ امْرَأَتُهُ: أَلَا تَتَزَلُّ، فَتَطْعَمَ وَتَشْرَبَ؟ قَالَ: وَمَا طَعَامُكُمْ وَمَا شَرَابُكُمْ؟ قَالَتْ: طَعَامُنَا اللَّحْمُ، وَشَرَابُنَا الْمَاءُ. قَالَ: اللَّهُمَّ بَارِكْ لَهُمْ فِي طَعَامِهِمْ وَشَرَابِهِمْ - قَالَ: فَقَالَ أَبُو الْقَاسِمِ ﷺ: «بَرَكَةُ دَعْوَةِ إِبْرَاهِيمَ ﷺ»، قَالَ: فَإِذَا جَاءَ زَوْجُكَ، فَاقْرَأِي عَلَيْهِ السَّلَامَ وَمُرِّيهِ يُثَبِّتْ عَتَبَةَ بَابِهِ، فَلَمَّا جَاءَ إِسْمَاعِيلُ، قَالَ: هَلْ أَتَاكُمْ مِنْ أَحَدٍ؟ قَالَتْ: نَعَمْ، أَتَانَا شَيْخٌ حَسَنُ الْهَيْئَةِ، وَأَنْتِ عَلَيْهِ، فَسَأَلَنِي عَنْكَ، فَأَخْبَرْتُهُ، فَسَأَلَنِي كَيْفَ عَيْشُنَا، فَأَخْبَرْتُهُ أَنَا بِخَيْرٍ. قَالَ: فَأَوْصَاكَ بِشَيْءٍ؟ قَالَتْ: نَعَمْ، يَقْرَأُ عَلَيْكَ السَّلَامَ، وَيَأْمُرُكَ أَنْ تُثَبِّتَ عَتَبَةَ بَابِكَ. قَالَ: ذَاكَ أَبِي، وَأَنْتِ الْعَتَبَةُ أَمَرَنِي أَنْ أُمْسِكَكَ، ثُمَّ لَبِثَ عَنْهُمْ مَا شَاءَ اللَّهُ، ثُمَّ جَاءَ بَعْدَ ذَلِكَ وَإِسْمَاعِيلُ يُبْرِي نَبْلًا لَهُ تَحْتَ دَوْحَةٍ قَرِيبًا مِنْ زَمْزَمَ؛ فَلَمَّا رَأَاهُ، قَامَ إِلَيْهِ، فَصَنَعَ كَمَا يَصْنَعُ الْوَالِدُ بِالْوَلَدِ، وَالْوَلَدُ بِالْوَالِدِ، قَالَ: يَا إِسْمَاعِيلُ إِنَّ اللَّهَ أَمَرَنِي بِأَمْرٍ، قَالَ: فَاصْنَعِ مَا أَمَرَكَ رَبُّكَ؟ قَالَ: وَنُعِينِي، قَالَ: وَأُعِينُكَ، قَالَ: فَإِنَّ اللَّهَ أَمَرَنِي أَنْ أَبْنِيَ بَيْتًا هَهُنَا، وَأَشَارَ إِلَى أَكْمَةِ مُرْتَفَعَةٍ عَلَى مَا حَوْلَهَا. فَعِنْدَ ذَلِكَ رَفَعَ الْقَوَاعِدَ مِنَ الْبَيْتِ، فَجَعَلَ إِسْمَاعِيلُ يَأْتِي بِالْحِجَارَةِ، وَإِبْرَاهِيمُ يَبْنِي حَتَّى إِذَا ارْتَفَعَ الْبِنَاءُ، جَاءَ بِهَذَا الْحَجَرِ فَوَضَعَهُ لَهُ فَقَامَ عَلَيْهِ، وَهُوَ يَبْنِي وَإِسْمَاعِيلُ يُنَاوِلُهُ الْحِجَارَةَ وَهُمَا يَقُولَانِ: رَبَّنَا تَقَبَّلْ مِنَّا إِنَّكَ أَنْتَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ.

وَفِي رِوَايَةٍ: إِنَّ إِبْرَاهِيمَ خَرَجَ بِإِسْمَاعِيلَ وَأُمِّ إِسْمَاعِيلَ، مَعَهُمْ شَتَّةٌ فِيهَا مَاءٌ، فَجَعَلَتْ أُمُّ إِسْمَاعِيلَ تَشْرَبُ مِنَ الشَّتَّةِ، فَيَدِيرُ لَبْنُهَا عَلَى صَبِيحِهَا حَتَّى قَدِمَ مَكَّةَ، فَوَضَعَهَا

déposa sous un grand arbre, puis Abrahām retourna aux siens. La mère d'Ismā'il le suivit. Arrivés à un rocher, elle l'appela de derrière lui: «O Abrahām! A qui nous laisses-tu?». Il dit: «A Dieu». Elle dit: «J'accepte Dieu». Puis elle retourna à sa place et se mit à boire de l'outre tandis que son lait coulait pour son enfant. Quand l'eau s'épuisa, elle dit: «Si j'allais voir là-bas, peut-être y trouverai-je quelqu'un». Le narrateur dit: «Elle alla grimper sur le monticule «Aṣafā», regarda tout autour et ne vit personne. Une fois redescendue à la vallée, elle pressa le pas et alla grimper sur le monticule «Al Marwa». Elle fit plusieurs fois le même parcours. Puis elle dit: «Si j'allais voir ce qu'est devenu l'enfant?» Elle partit donc et regarda l'enfant qui avait déjà le hoquet de la mort. Elle ne put tenir en place et dit: «Si j'allais voir de nouveau s'il n'y a pas quelqu'un?» Elle alla grimper sur Aṣafā. Elle regarda de tous les côtés et ne vit personne. Elle termina ainsi sept va-et-vient entre les deux monticules. Puis elle dit: «Si j'allais voir ce qu'est devenu l'enfant?» A ce moment elle entendit une voix. Elle dit: «Viens à notre secours si tu as avec toi quelque bien» et voilà que c'était Gabriel (BSDL). Il donna quelques coups de son talon sur le sol et tout à coup l'eau jaillait, au grand étonnement de la mère d'Ismā'il. Elle se mit à ramasser l'eau pleines mains...». Puis il cita le reste du Ḥadīths. (Rapporté par Al Boukhāri)

371 – La demande de l'absolution de Dieu

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 47 – verset 19*: «Implore l'absolution de tes péchés».
2. *Chapitre 4 – verset 106*: «Demande à Dieu de t'absoudre. Dieu est constamment absolveur et miséricordieux».
3. *Chapitre 110 – verset 3*: «Proclame la gloire et la louange de ton Seigneur et prie-Le de t'absoudre. Il accepte toujours le retour des repentis».

تَحْتَ دَوْحَةٍ، ثُمَّ رَجَعَ إِبْرَاهِيمُ إِلَى أَهْلِهِ، فَاتَّبَعَتْهُ أُمُّ إِسْمَاعِيلَ حَتَّى لَمَّا بَلَغُوا كَدَاءً، نَادَتْهُ مِنْ وَرَائِهِ: يَا إِبْرَاهِيمُ إِلَى مَنْ تَتْرُكُنَا؟ قَالَ: إِلَى اللَّهِ، قَالَتْ: رَضِيتُ بِاللَّهِ، فَرَجَعْتُ، وَجَعَلْتُ تَشْرَبُ مِنَ الشَّنَةِ، وَيَدْرُ لَبْنَهَا عَلَى صَبِيَّهَا حَتَّى لَمَّا فَنِيَ الْمَاءُ قَالَتْ: لَوْ ذَهَبْتُ، فَنَظَرْتُ لَعَلِّي أَحْسُ أَحَدًا، قَالَ: فَذَهَبَتْ فَصَعِدَتْ الصَّفا، فَنَظَرَتْ وَنَظَرَتْ هَلْ تُحِسُّ أَحَدًا، فَلَمْ تُحِسُّ أَحَدًا، فَلَمَّا بَلَغَتْ الْوَادِي، سَعَتْ، وَأَتَتْ الْمَرْوَةَ، وَفَعَلَتْ ذَلِكَ أَشْوَاطًا، ثُمَّ قَالَتْ: لَوْ ذَهَبْتُ فَنَظَرْتُ مَا فَعَلَ الصَّبِيُّ، فَذَهَبَتْ وَنَظَرَتْ، فَإِذَا هُوَ عَلَى حَالِهِ كَأَنَّهُ يَنْشَعُ لِلْمَوْتِ، فَلَمْ تُقْرِهَا نَفْسُهَا. فَقَالَتْ: لَوْ ذَهَبْتُ، فَنَظَرْتُ لَعَلِّي أَحْسُ أَحَدًا، فَذَهَبَتْ فَصَعِدَتْ الصَّفا، فَنَظَرَتْ وَنَظَرَتْ، فَلَمْ تُحِسُّ أَحَدًا حَتَّى أَتَمَّتْ سَبْعًا، ثُمَّ قَالَتْ: لَوْ ذَهَبْتُ، فَنَظَرْتُ مَا فَعَلَ، فَإِذَا هِيَ بِصَوْتٍ، فَقَالَتْ: أَغِثْ إِنْ كَانَ عِنْدَكَ خَيْرٌ، فَإِذَا جَبْرِيلُ عَلَيْهِ السَّلَامُ فَقَالَ بَعْضُهُ هَكَذَا، وَغَمَزَ بَعْضُهُ عَلَى الْأَرْضِ، فَاثْبَقَ الْمَاءُ فَذَهَشَتْ أُمُّ إِسْمَاعِيلَ، فَجَعَلَتْ تَحْفِنُ - وَذَكَرَ الْحَدِيثَ بِطَوْلِهِ. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ بِهَذِهِ الرِّوَايَاتِ كُلِّهَا.

«الدَّوْحَةُ»: الشَّجَرَةُ الْكَبِيرَةُ. قَوْلُهُ «قَفَى» أَي: وَلَّى. وَ«الْجَرِيُّ»: الرَّسُولُ. وَ«الْفَى» مَعْنَاهُ وَجَدَ. قَوْلُهُ «يَنْشَعُ» أَي: يَشْهَقُ.

1868. وَعَنْ سَعِيدِ بْنِ زَيْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ: «الْكَمَاةُ مِنَ الْمَنِّ، وَمَاوُهَا شِفَاءُ الْعَيْنِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

كتاب الاستغفار

371 - باب الاستغفار

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَاسْتَغْفِرْ لِذَنْبِكَ وَلِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ﴾ [محمد: 19].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَاسْتَغْفِرِ اللَّهُ إِنَّ اللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَحِيمًا﴾ [النساء: 106].
وَقَالَ تَعَالَى: ﴿فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَاسْتَغْفِرْهُ إِنَّهُ كَانَ تَوَّابًا﴾ [النصر: 3].

4. *Chapitre 3 – versets 15 à 17*: «A ceux qui ont été pieux il y a chez leur Seigneur des jardins...», jusqu'à ce que Dieu glorifié et honoré dise: «... et ceux qui implorent le pardon de Dieu dans les dernières heures de la nuit».

5. *Chapitre 4 – verset 110*: «Celui qui fait une mauvaise chose ou se montre injuste avec lui-même puis demande à Dieu de l'absoudre, trouvera Dieu absolveur et miséricordieux».

6. *Chapitre 8 – verset 33*: «Dieu n'est pas de nature à les soumettre au supplice alors que tu te trouves parmi eux et Il n'est pas disposé à les y soumettre pendant qu'ils implorent Son pardon».

7. *Chapitre 3 – verset 135*: «Ceux qui, lorsqu'ils ont fait une action immorale ou commis une injustice envers eux-mêmes, se rappellent Dieu et demandent l'absolution de leurs péchés (qui donc absout les péchés si ce n'est Dieu?) et qui ne persistent pas dans ce qu'ils ont fait en connaissance de cause». Les versets concernant ce chapitre sont nombreux et notoires.

1869. Selon Al Agharr Al Mouzanni (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il arrive certainement à mon cœur de tiédir par moments dans l'évocation de Dieu et c'est pourquoi je prie Dieu de m'absoudre cent fois par jour». (Rapporté par Moslem)

1870. Abou Hourayra (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messenger de Dieu (BSDL) dire: «Par Dieu, je prie sûrement Dieu de m'absoudre et je retourne à Lui repentant plus de soixante dix fois par jour». (Rapporté par Al Boukhari)

1871. Selon lui encore, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, si vous ne faisiez pas de péchés, Dieu vous emporterait et amènerait d'autres que vous pour qu'ils fassent des péchés et pour qu'ils prient Dieu exalté de les absoudre et Il les absoudrait». (Rapporté par Moslem)

1872. Ibn 'Omar (DAS) rapporte: «Dans une seule séance nous comptons de la part du Messenger de Dieu (BSDL) cent fois cette formule: «Seigneur Dieu! Ab-sous-moi et accepte mon retour à Toi. C'est Toi par excellence qui acceptes le retour des repentis et qui es miséricordieux». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1873. Selon Ibn 'Abbās (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui demande assidument à Dieu de l'absoudre, Dieu lui ménage une issue pour chaque situation étroite, lui apporte la solution de tout ce qui le préoccupe et lui donne sa subsistance d'où il ne s'attendait pas». (Rapporté par Abou Dawūd)

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَالَّذِينَ اتَّقَوْا عِنْدَ رَبِّهِمْ جَنَّاتٌ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ﴾ إِلَى قَوْلِهِ عَزَّ وَجَلَّ: ﴿وَالْمُسْتَغْفِرِينَ بِالْأَسْحَارِ﴾ [آل عمران: 15-17].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَمَنْ يَعْمَلْ سُوءًا أَوْ يَظْلِمْ نَفْسَهُ ثُمَّ يَسْتَغْفِرِ اللَّهَ يَجِدِ اللَّهَ غَفُورًا رَحِيمًا﴾ [النساء: 110].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَمَا كَانَ اللَّهُ لِيُعَذِّبَهُمْ وَأَنْتَ فِيهِمْ، وَمَا كَانَ اللَّهُ مُعَذِّبَهُمْ وَهُمْ يَسْتَغْفِرُونَ﴾ [الأنفال: 33].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿وَالَّذِينَ إِذَا فَعَلُوا فَاحِشَةً أَوْ ظَلَمُوا أَنْفُسَهُمْ ذَكَرُوا اللَّهَ فَاسْتَغْفَرُوا لِذُنُوبِهِمْ وَمَنْ يَغْفِرِ اللَّهُ الذُّنُوبَ إِلَّا اللَّهُ وَلَمْ يُصِرُّوا عَلَى مَا فَعَلُوا وَهُمْ يَعْلَمُونَ﴾ [آل عمران: 135].

والآيات في الباب كثيرة معلومة.

1869. وَعَنْ الْأَغَرِ الْمُرْنِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّهُ لَيَغَانُ عَلَى قَلْبِي، وَإِنِّي لَأَسْتَغْفِرُ اللَّهَ فِي الْيَوْمِ مِائَةَ مَرَّةٍ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1870. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «وَاللَّهِ إِنِّي لَأَسْتَغْفِرُ اللَّهَ وَأَتُوبُ إِلَيْهِ فِي الْيَوْمِ أَكْثَرَ مِنْ سَبْعِينَ مَرَّةً» رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

1871. وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ لَمْ تُذْنِبُوا، لَذَهَبَ اللَّهُ تَعَالَى بِكُمْ، وَلَجَاءَ بِقَوْمٍ يُذْنِبُونَ فَيَسْتَغْفِرُونَ اللَّهَ تَعَالَى فَيَغْفِرُ لَهُمْ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1872. وَعَنْ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: كُنَّا نَعُدُّ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي الْمَجْلِسِ الْوَاحِدِ مِائَةَ مَرَّةٍ: «رَبِّ اغْفِرْ لِي، وَتُبْ عَلَيَّ إِنَّكَ أَنْتَ التَّوَّابُ الرَّحِيمُ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ صَحِيحٌ.

1873. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ لَزِمَ الْاسْتِغْفَارَ، جَعَلَ اللَّهُ لَهُ مِنْ كُلِّ ضِيقٍ مَخْرَجًا، وَمِنْ كُلِّ هَمٍّ قَرَجًا، وَرَزَقَهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ.

1874. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Celui qui dit: «Je demande mon absolution à Dieu en dehors de qui il n'y a pas d'autre Dieu, Le Vivant, qui assure la bonne marche et la subsistance de toute chose, et je retourne à Lui repentant». Dieu l'absout de tous ses péchés quand même il se serait sauvé du combat quand les Musulmans s'y engageaient en masse». (Rapporté par Abou Dawūd et Attirmidhi)

1875. Selon Shaddād Ibn Aws (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «La maîtresse formule pour demander son absolution est de dire: «Seigneur Dieu! Tu es mon Seigneur. Il n'y a de dieu que Toi. Tu m'as créé et je suis Ton esclave. Je me conforme autant que je peux à mon engagement et à ma promesse vis-à-vis de Toi. Je me mets sous Ta protection contre le mal de ce que j'ai fait. Je Te reconnais Ton bienfait à mon égard. Je reconnais mon péché. Absous-moi donc car nul autre que Toi n'absout les péchés». Celui qui la prononce le jour en toute conviction, s'il meurt le jour même avant la tombée de la nuit, il fait partie des habitants du Paradis. Celui qui la prononce le soir en toute conviction, s'il meurt avant le lever du jour, il fait partie des habitants du Paradis». (Rapporté par Al Boukhārī)

1876. Thawbān (DAS) rapporte: «Le Messenger de Dieu (BSDL) demandait trois fois l'absolution de Dieu à la fin de chaque prière. Il disait: «Seigneur Dieu! Tu es le salut et le salut vient de Toi. Béni sois-Tu par Toi-même, ô digne de glorification et d'honneur!» On demanda à Al Oūzā'ī (l'un des rapporteurs de ce Ḥadith): «Comment demandait-il l'absolution de Dieu?» Il dit: «Il disait: «Je demande à Dieu de m'absoudre. Je demande à Dieu de m'aboudre». (Rapporté par Moslem)

1877. 'Āisha (DAS) rapporte: «Juste avant sa mort le Messenger de Dieu (BSDL) disait beaucoup: «Gloire et pureté à Dieu ainsi que louange. Je demande à Dieu de m'absoudre et je reviens à Lui repentant». (URA)

1878. Anas (DAS) rapporte: «J'ai entendu dire le Messenger de Dieu (BSDL): «Dieu exalté a dit: «O fils d'Adam! Tant que tu M'invoques et que tu espères en Moi, Je t'absous quels que soient tes péchés et que M'importe leur nombre? O fils d'Adam! Si tes péchés atteignaient le sommet du ciel et si tu Me demandais ensuite de t'absoudre, Je t'absoudrais et que M'importe leur volume? O fils d'Adam! Si tu venais à Moi avec le volume de la terre comme péchés et si tu Me rencontrais ne M'associant rien, Je t'apporterais le même volume comme absolution». (Rapporté par Attirmidhi)

1874. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «مَنْ قَالَ: أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ الَّذِي لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ وَأَتُوبُ إِلَيْهِ، غُفِرَتْ ذُنُوبُهُ وَإِنْ كَانَ قَدْ فَرَّ مِنَ الرَّحْفِ» رواه أبو داود والترمذي والحاكم، وَقَالَ: حَدِيثٌ صَحِيحٌ عَلَى شَرْطِ الْبُخَارِيِّ وَمُسْلِمٍ.

1875. وَعَنْ شَدَّادِ بْنِ أَوْسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «سَيِّدُ الْإِسْتِغْفَارِ أَنْ يَقُولَ الْعَبْدُ: اللَّهُمَّ أَنْتَ رَبِّي، لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ خَلَقْتَنِي وَأَنَا عَبْدُكَ، وَأَنَا عَلَى عَهْدِكَ وَوَعْدِكَ مَا اسْتَطَعْتُ أَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ مَا صَنَعْتُ، أَبُوءُ لَكَ بِنِعْمَتِكَ عَلَيَّ، وَأَبُوءُ بِذَنْبِي، فَاغْفِرْ لِي، فَإِنَّهُ لَا يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا أَنْتَ. مَنْ قَالَهَا مِنَ النَّهَارِ مَوْقِنًا بِهَا، فَمَاتَ مِنْ يَوْمِهِ قَبْلَ أَنْ يُمْسِيَ، فَهُوَ مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ، وَمَنْ قَالَهَا مِنَ اللَّيْلِ وَهُوَ مُوقِنٌ بِهَا فَمَاتَ قَبْلَ أَنْ يُصْبَحَ، فَهُوَ مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ» رواه البخاري.

«أَبُوءُ» بَاءٌ مضمومة ثم واو وهزة ممدودة، ومعناه: أَقِرُّ وأَعْتَرِفُ.

1876. وَعَنْ ثَوْبَانَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا انْصَرَفَ مِنْ صَلَاتِهِ، اسْتَغْفَرَ اللَّهَ ثَلَاثًا وَقَالَ: «اللَّهُمَّ أَنْتَ السَّلَامُ، وَمِنْكَ السَّلَامُ؛ تَبَارَكْتَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ»، قِيلَ لِلْأَوْعِيِّ - وَهُوَ أَحَدُ رُؤَاتِهِ -: كَيْفَ الْإِسْتِغْفَارُ؟ قَالَ: يَقُولُ: أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ، أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ. رواه مسلم.

1877. وَعَنْ عَائِشَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا - قَالَتْ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُكْثِرُ أَنْ يَقُولَ قَبْلَ مَوْتِهِ: «سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ، أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ، وَأَتُوبُ إِلَيْهِ» متفقٌ عليه.

1878. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: «يَا ابْنَ آدَمَ إِنَّكَ مَا دَعَوْتَنِي وَرَجَوْتَنِي غَفَرْتُ لَكَ عَلَى مَا كَانَ مِنْكَ وَلَا أُبَالِي، يَا ابْنَ آدَمَ لَوْ بَلَغَتْ ذُنُوبُكَ عَنَانَ السَّمَاءِ، ثُمَّ اسْتَغْفَرْتَنِي، غَفَرْتُ لَكَ وَلَا أُبَالِي، يَا ابْنَ آدَمَ إِنَّكَ لَوْ أَتَيْتَنِي بِقُرَابِ الْأَرْضِ خَطَايَا، ثُمَّ لَقَيْتَنِي لَا تَشْرِكَ بِي شَيْئًا، لَأَتَيْتُكَ بِقُرَابِهَا مَغْفِرَةً» رواه الترمذي وقال: حَدِيثٌ حَسَنٌ.

«عَنَانَ السَّمَاءِ» بفتح العين، قيل: هُوَ السَّحَابُ، وقيل هُوَ مَا عَنَّا لَكَ مِنْهَا أَي ظَهَرَ. و«قُرَابُ الْأَرْضِ» بضم القاف وروى بكسرها والضمُّ أشهر، وهو ما يُقَارَبُ مَلَأَهَا.

1879. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «O femmes! Faites l'aumône et demandez beaucoup à Dieu de vous absoudre car je vous ai vues (en rêve) formant la majorité des habitants de l'Enfer». L'une des assistantes lui dit: «Pourquoi formons-nous la majorité des habitants de l'Enfer?». Il dit: «Vous maudissez trop souvent et vous ne reconnaissez pas les bienfaits de votre mari. Je n'ai jamais vu vaincre les gens sensés autant que ne le font des êtres comme vous, déficientes quant à la raison et à la religion». Elle dit: «Que veut dire déficientes quand à la raison et à la religion?». Il dit: «Pour ce qui est de la raison, Dieu a donné au témoignage de deux femmes la valeur de celui d'un seul homme; et pour ce qui est de la religion, vous restez un nombre de jours (les menstrues) sans faire la prière». (Rapporté par Moslem)

372 – Ce que Dieu le Très-Haut a préparé au Paradis pour les Croyants

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapite 15 – versets 45 à 48:* «Les gens pieux sont dans des jardins et des sources. (45) Entrez-y en toute paix et sécurité! (46) Nous retirâmes ce qu'il y avait comme rancœur dans leurs poitrines. Ce sont (maintenant) des frères (assis) sur des trônes et se faisant face. (47) Nulle fatigue ne les y touche et nul ne les en fera sortir». (48)

2. *Chapitre 43 – versets 68 à 73:* «O Mes esclaves! Nulle crainte aujourd'hui ne vous accable et nul chagrin ne vous afflige. (68) Ceux qui ont cru à Nos signes et qui Nous étaient entièrement soumis. (69) Entrez au Paradis! On vous y procurera à vous et à vos épouses les plus grandes joies. (70) On fait passer devant eux des bols et des coupes en or. Il y a là tout ce que l'âme envie et tout ce qui fait jouir les yeux et vous y êtes immortels. (71) Tel est le Paradis qu'on vous a donné en héritage pour ce que vous faisiez. (72) Vous y avez des fruits en abondance dont vous mangez». (73)

3. *Chapitre 44 – versets 51 à 57:* «Les gens pieux sont dans une demeure pleine de sécurité. (51) Dans des jardins et des sources. (52) Ils portent des vêtements de soie fine et de brocart et se font face. (53) Oui et Nous leur donnâmes pour épouses des Houris aux beaux yeux. (54) Ils y demandent en toute sécurité toutes sortes de fruits. (55) Ils n'y goûtent pas à la mort sauf à leur première mort et Il les a préservés du supplice de la Fournaise. (56) C'est là un effet de la générosité de ton Seigneur et c'est là le très grand succès». (57)

4. *Chapitre 83 – versets 22 à 28:* «Oui, ceux qui auront vécu dans l'obéissance de Dieu et dans les œuvres de bien seront certainement dans un lieu de délices. (22) Sur des lits somptueux, ils regardent. (23) Tu reconnais sur leurs visages la joie radieuse des délices. (24) On leur sert à boire un nectar cacheté. (25) Son cachet est de musc et que ceux qui se disputent pour arriver à cela se disputent. (26) Il se mêle à de l'eau de Tasnim. (27) Une source où boivent les plus rapprochés (de Dieu)». (28)

Les versets concernant ce chapitre sont nombreux et notoires.

1879. وَعَنِ ابْنِ عُمَرَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «يَا مَعْشَرَ النَّسَاءِ تَصَدَّقْنَ، وَأَكْثِرْنَ مِنَ الاسْتِغْفَارِ؛ فَإِنِّي رَأَيْتُكُنَّ أَكْثَرَ أَهْلِ النَّارِ»، قَالَتْ امْرَأَةٌ مِنْهُنَّ: مَا لَنَا أَكْثَرَ أَهْلِ النَّارِ؟ قَالَ: «تُكْثِرْنَ اللَّعْنَ، وَتَكْفُرْنَ الْعَشِيرَ مَا رَأَيْتُ مِنْ نَاقِصَاتِ عَقْلِ وَدِينٍ أَغْلَبَ لِذِي لَبٍّ مِنْكُنَّ»، قَالَتْ: مَا نُقْصَانُ الْعَقْلِ وَالْدِّينِ؟ قَالَ: «شَهَادَةُ امْرَأَتَيْنِ بِشَهَادَةِ رَجُلٍ، وَتَمَكُّثُ الْأَيَّامِ لَا تُصَلِّيَ» رواه مسلم.

372 - باب بيان ما أعدَّ الله تعالى للمؤمنين في الجنة

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّ الْمُتَّقِينَ فِي جَنَّاتٍ وَعُيُونٍ * ادْخُلُوهَا بِسَلَامٍ آمِينَ * وَنَزَعْنَا مَا فِي صُدُورِهِمْ مِنْ غَلٍّ إِخْوَانًا عَلَى سُرُرٍ مُتَقَابِلِينَ * لَا يَمَسُّهُمْ فِيهَا نَصَبٌ وَمَا هُمْ مِنْهَا بِمُخْرَجِينَ﴾ [الحجر: 45-48].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿يَا عِبَادِ لَا خَوْفٌ عَلَيْكُمُ الْيَوْمَ وَلَا أَنْتُمْ تَحْزَنُونَ * الَّذِينَ آمَنُوا بآيَاتِنَا وَكَانُوا مُسْلِمِينَ * ادْخُلُوا الْجَنَّةَ أَنْتُمْ وَأَزْوَاجُكُمُ تُحْبَرُونَ * يُطَافُ عَلَيْهِمْ بِصِحَافٍ مِنْ ذَهَبٍ وَأَكْوَابٍ وَفِيهَا مَا تَشْتَهِيهِ الْأَنْفُسُ وَتَلَذُّ الْأَعْيُنُ وَأَنْتُمْ فِيهَا خَالِدُونَ * وَتِلْكَ الْجَنَّةُ الَّتِي أُورِثْتُمُوهَا بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ * لَكُمْ فِيهَا فَاكِهَةٌ كَثِيرَةٌ مِنْهَا تَأْكُلُونَ﴾ [الزخرف: 68-73]..

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّ الْمُتَّقِينَ فِي مَقَامٍ أَمِينٍ * فِي جَنَّاتٍ وَعُيُونٍ * يَلْبَسُونَ مِنْ سُندُسٍ وَإِسْتَبْرَقٍ مُتَقَابِلِينَ * كَذَلِكَ وَزَوَّجْنَاهُمْ بِحُورٍ عِينٍ * يَدْعُونَ فِيهَا بِكُلِّ فَاكِهَةٍ آمِينَ * لَا يَذُوقُونَ فِيهَا الْمَوْتَ إِلَّا الْمَوْتَةَ الْأُولَى وَوَقَاهُمْ عَذَابَ الْجَحِيمِ * فَضلاً مِنْ رَبِّكَ ذَلِكَ هُوَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾ [الدخان: 51-57].

وَقَالَ تَعَالَى: ﴿إِنَّ الْأَبْرَارَ لَفِي نَعِيمٍ * عَلَى الْأَرَائِكِ يَنْظُرُونَ * تَعْرِفُ فِي وُجُوهِهِمْ نَضْرَةَ النَّعِيمِ * يُسْقَوْنَ مِنْ رَحِيقٍ مَخْتُومٍ * خِتَامُهُ مِسْكٌ وَفِي ذَلِكَ فَلْيَتَنَافَسِ الْمُتَنَافِسُونَ * وَمِزَاجُهُ مِنْ تَسْنِيمٍ * عَيْنًا يَشْرَبُ بِهَا الْمُقَرَّبُونَ﴾ [المطففين: 22-28]، والآياتُ في البابِ كثيرةٌ معلومةٌ.

1880. وَعَنْ جَابِرٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «يَأْكُلُ أَهْلُ

1880. Selon Jāber (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Les habitants du Paradis y mangent et y boivent sans pourtant avoir ni défécation, ni morve, ni urine. Mais leur manger ne provoque chez eux que des rots ayant le parfum du musc. Dieu leur inspire les formules suivantes comme Il leur inspire leur respiration: «Soubhānallāh» (gloire et pureté à Dieu) et «Allāhou akbar» (Dieu est plus grand)» (Rapporté par Moslem)

1881. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu le Très-Haut a dit: «J'ai préparé pour Mes esclaves ce que jamais œil n'a vu, jamais oreille n'a entendu et jamais cœur humain n'a imaginé». Lisez, si vous en voulez une preuve, le verset suivant: «Aucun être créé ne sait ce qu'on a caché pour eux comme sources de sérénité profonde en récompense de ce qu'ils faisaient». (32/17) (URA)

1882. Selon lui aussi, le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Le premier groupe d'hommes qui entreront au Paradis auront la splendeur de la pleine lune. Ceux qui les suivront auront l'éclat de la plus brillante étoile du firmament. Ils n'ont ni urine, ni défécation, ni salive, ni morve. Leurs peignes seront d'or. Leur sueur aura l'odeur du musc. Leur encens sera le costus (riche racine d'Arabie et de l'Inde qui dégage en brûlant un parfum suave et très apprécié en Orient). Leurs épouses seront les Houris aux beaux yeux. Ils auront tous l'aspect d'un même homme, à l'image de leur père Adam: il s'élance dans le ciel avec une stature de soixante coudées». (URA)

Dans une autre version d'Al Boukhāri et Moslem: «Leur vaisselle y sera d'or, leur sueur de musc. Chacun d'eux aura deux épouses tellement belles qu'on voit la moëlle des os de leurs jambes de derrière la chair. Nul désaccord entre eux et nulle haine. Leurs cœurs seront comme celui d'un seul homme. Ils ne font que répéter «Soubhānallāh» (gloire et pureté à Dieu) au début du jour et à sa fin».

1883. Selon Al Moughyra Ibn Sho'ba (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Moïse demanda à son Seigneur: «Comment sera celui qui occupera le plus bas degré du Paradis?» Il dit: «C'est un homme qui viendra après que tous les gens du Paradis y auront été introduits. Dieu lui dit: «Entre au Paradis». Il dit: «Seigneur! Comment est-ce que j'y entre alors que les gens ont déjà occupé leurs places et reçu les biens qu'on leur y avait préparés?» On lui dit: «Serais-tu satisfait d'avoir un royaume égal à celui de l'un des rois du bas-monde?» Il dit: «Seigneur! J'accepte». Il dit: «Tu as cela ainsi qu'un autre pareil et un troisième et un quatrième...» Il dit au cinquième: «Seigneur! J'accepte». Il dit: «Tu as tout cela et dix fois plus encore. Tu as aussi tout ce que ton âme désire et tout ce qui fait le délice de tes yeux». Il dit: «Seigneur! J'accepte». Moïse dit: «Seigneur! Comment sera alors celui qui aura la plus haute position?» Il dit: «Ceux-là sont ceux que J'ai

الْجَنَّةِ فِيهَا، وَيَشْرَبُونَ، وَلَا يَتَغَوَّطُونَ، وَلَا يَمْتَخِطُونَ، وَلَا يُبُولُونَ، وَلَكِنْ طَعَامُهُمْ ذَلِكَ جُشَاءً كَرَشَحِ الْمِسْكِ، يُلْهَمُونَ التَّسْيِيحَ وَالتَّكْبِيرَ، كَمَا يُلْهَمُونَ النَّفْسَ» رواه مسلم.

1881. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: أَعَدَدْتُ لِعِبَادِي الصَّالِحِينَ مَا لَا عَيْنٌ رَأَتْ، وَلَا أُذُنٌ سَمِعَتْ وَلَا خَطَرَ عَلَى قَلْبِ بَشَرٍ، وَاقْرَأُوا إِنَّ شَيْئًا: ﴿فَلَا تَعْلَمُ نَفْسٌ مَا أُخْفِيَ لَهُمْ مِنْ قُرَّةِ أَعْيُنٍ جَزَاءً بِمَا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾ [السجدة: 17] مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1882. وَعَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَوَّلُ زُمْرَةٍ يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ عَلَى صُورَةِ الْقَمَرِ لَيْلَةَ الْبَدْرِ، ثُمَّ الَّذِينَ يُلُونَهُمْ عَلَى أَشَدِّ كَوَكَبٍ دُرِّيٍّ فِي السَّمَاءِ إِضَاءَةً: لَا يُبُولُونَ، وَلَا يَتَغَوَّطُونَ، وَلَا يَفْلُونَ، وَلَا يَمْتَخِطُونَ. أَمْشَاطُهُمُ الذَّهَبُ، وَرَشْحُهُمُ الْمِسْكِ، وَمَجَامِرُهُمُ الْأُلُوهُ - عُودُ الطَّيِّبِ - أَزْوَاجُهُمُ الْخُورُ الْعَيْنُ، عَلَى خَلْقِ رَجُلٍ وَاحِدٍ، عَلَى صُورَةِ أَبِيهِمْ آدَمَ سِتُونَ ذِرَاعًا فِي السَّمَاءِ» مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

وَفِي رِوَايَةِ اللَّبَّارِيِّ وَمُسْلِمٍ: آتَيْتُهُمْ فِيهَا الذَّهَبُ، وَرَشْحُهُمُ الْمِسْكِ، وَلِكُلِّ وَاحِدٍ مِنْهُمْ زَوْجَتَانِ يُرَى مِنْهُنَّ سُوقُهُمَا مِنْ وَرَاءِ اللَّحْمِ مِنَ الْحُسْنِ، لَا اخْتِلَافَ بَيْنَهُنَّ، وَلَا تَبَاغُضَ: قُلُوبُهُمْ قَلْبٌ وَاحِدٌ، يُسَبِّحُونَ اللَّهَ بُكْرَةً وَعَشِيًّا».

قوله «على خلق رجل واحد» رواه بعضهم بفتح الخاء وإسكان اللام وبعضهم بضمهما، وكلاهما صحيح.

1883. وَعَنْ الْمُغِيرَةِ بْنِ شُعْبَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «سَأَلَ مُوسَى ﷺ رَبَّهُ: مَا أَذْنَى أَهْلِ الْجَنَّةِ مَرَّةً؟ قَالَ: هُوَ رَجُلٌ يَجِيءُ بَعْدَ مَا أُدْخِلَ أَهْلُ الْجَنَّةِ الْجَنَّةَ، فَيَقَالُ لَهُ: ادْخُلِ الْجَنَّةَ. فَيَقُولُ: أَيُّ رَبِّ كَيْفَ وَقَدْ نَزَلَ النَّاسُ مَنَازِلَهُمْ، وَأَخَذُوا أَحَادِيثَهُمْ؟ فَيَقَالُ لَهُ: أَتَرْضَى أَنْ يَكُونَ لَكَ مِثْلُ مُلْكٍ مُلْكٍ مِنْ مُلُوكِ الدُّنْيَا؟ فَيَقُولُ: رَضِيتُ رَبِّ، فَيَقُولُ: لَكَ ذَلِكَ وَمِثْلُهُ وَمِثْلُهُ وَمِثْلُهُ، فَيَقُولُ فِي الْخَامِسَةِ: رَضِيتُ رَبِّ، فَيَقُولُ: هَذَا لَكَ وَعَشْرَةٌ أَمْثَالِهِ، وَلَكَ مَا اشْتَهَتْ نَفْسُكَ، وَلَدَّتْ عَيْنُكَ. فَيَقُولُ: رَضِيتُ رَبِّ، قَالَ: رَبِّ فَأَعْلَاهُمْ مَرَّةً؟ قَالَ: أُولَئِكَ الَّذِينَ

voulus pour Moi-même. J'ai planté de Ma propre Main l'arbre des honneurs qu'ils recevront et J'ai placé sur lui un cachet. Ainsi nul œil ne le voit, nulle oreille n'en entend parler et nul cœur d'humain ne se l'imagine». (Rapporté par Moslem)

1884. Selon Ibn Mas'ūd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Je sais certainement quel est le dernier des gens de l'Enfer qui en sortira (ou le dernier des gens destinés au Paradis à entrer au Paradis): C'est un homme qui sortira du Feu en traînant à quatre pattes. Dieu glorifié et honoré lui dit: «Va et entre au Paradis!». Il va jusqu'au Paradis mais se l'imagine déjà plein. Il revient alors sur ses pas et dit: «Seigneur! Je l'ai déjà trouvé plein». Dieu glorifié et honoré lui dit: «Va et entre au Paradis! Tu y as pour toi un domaine égal à tout le bas-monde et dix fois plus encore». Il dit: «Te moques-Tu de moi alors que Tu es Le Roi?» Le narrateur dit: «J'ai vu à ce moment le Messenger de Dieu (BSDL) rire jusqu'à découvrir ses molaires et il disait: «Il s'agissait là de l'habitant du Paradis qui en occupera la plus basse place». (URA)

1885. Selon Abou Mūsa (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Il y a certainement pour le Croyant dans le Paradis une tente creusée dans une seule perle. Elle s'élève dans le ciel à une hauteur de soixante lieues. Le Croyant y a aussi des épouses qu'il visite successivement sans qu'elles se voient les unes les autres». (URA)

1886. Selon Abou Sa'īd Al Khoudrī (DAS), le Prophète (BSDL) a dit: «Il y a au Paradis un arbre sous lequel (ou à l'ombre duquel) le cavalier (monté sur un cheval de race, rapide et dégraissé pour la course) court durant cent ans sans arriver à sa fin». (URA)

1887. Selon lui encore, le Prophète (BSDL) a dit: «Les habitants du Paradis verront certainement les habitants des palais qui sont au-dessus d'eux comme vous voyez actuellement les étoiles les plus lumineuses perdues au fond du ciel à l'Est ou à l'Ouest et ce à cause de la supériorité des degrés qu'occupent les uns par rapport aux autres». Ils dirent: «O Messenger de Dieu! Est-ce que ces hautes demeures sont celles des prophètes et que nul autre qu'eux ne pourra atteindre?» Il dit: «Pas du tout, par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, ce sont plutôt des hommes qui ont cru en Dieu et accordé foi aux Messagers». (URA)

أَرَدْتُ، غَرَسْتُ كَرَامَتَهُمْ بِيَدِي، وَخَتَمْتُ عَلَيْهَا، فَلَمْ تَرَ عَيْنٌ، وَلَمْ تَسْمَعْ أُذُنٌ، وَلَمْ يَخْطُرْ عَلَى قَلْبِ بَشَرٍ رواه مُسْلِمٌ.

1884. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «إِنِّي لَأَعْلَمُ آخِرَ أَهْلِ النَّارِ خُرُوجًا مِنْهَا، وَآخِرَ أَهْلِ الْجَنَّةِ دُخُولًا الْجَنَّةَ. رَجُلٌ يَخْرُجُ مِنَ النَّارِ حَبَوًّا، يَقُولُ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ لَهُ: اذْهَبْ فَادْخُلِ الْجَنَّةَ، فَيَأْتِيَهَا، فَيَحِيلُ إِلَيْهِ أَنَّهَا مَلَأَى، فَيَرْجِعُ، يَقُولُ: يَا رَبِّ وَجَدْتُهَا مَلَأَى، يَقُولُ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ لَهُ: اذْهَبْ فَادْخُلِ الْجَنَّةَ، فَيَأْتِيَهَا، فَيَحِيلُ إِلَيْهِ أَنَّهَا مَلَأَى، فَيَرْجِعُ. يَقُولُ: يَا رَبِّ وَجَدْتُهَا مَلَأَى! يَقُولُ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ لَهُ: اذْهَبْ فَادْخُلِ الْجَنَّةَ. فَإِنَّ لَكَ مِثْلَ الدُّنْيَا وَعَشْرَةَ أَمْثَالِهَا أَوْ إِنَّ لَكَ مِثْلَ عَشْرَةِ أَمْثَالِ الدُّنْيَا، يَقُولُ: أَتَسَحَّرُ بِي، أَوْ تَضْحَكُ بِي وَأَنْتَ الْمَلِكُ»، قَالَ: فَلَقَدْ رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ضَحِكَ حَتَّى بَدَتْ نَوَاجِذُهُ فَكَانَ يَقُولُ: «ذَلِكَ أَذْنَى أَهْلِ الْجَنَّةِ مَرَّةً» متفقٌ عليه.

1885. وَعَنْ أَبِي مُوسَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ لِلْمُؤْمِنِ فِي الْجَنَّةِ لَحِيمَةً مِنْ لَوْلُؤَةٍ وَاحِدَةٍ مُجَوَّفَةٍ طُولُهَا فِي السَّمَاءِ سِتُونَ مِيلًا. لِلْمُؤْمِنِ فِيهَا أَهْلُونَ، يَطُوفُ عَلَيْهِمُ الْمُؤْمِنُ فَلَا يَرَى بَعْضُهُمْ بَعْضًا. متفقٌ عليه.

«الميل» سِتَّةَ آلَافِ ذِرَاعٍ.

1886. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ فِي الْجَنَّةِ لَشَجَرَةً يَسِيرُ الرَّائِبُ الْجَوَادُ الْمُضْمَرَّ السَّرِيعَ مِائَةَ سَنَةٍ مَا يَقْطَعُهَا» متفقٌ عليه.

وَرَوَاهُ فِي «الصَّحِيحَيْنِ» أَبْنَصَا مِنْ رِوَايَةِ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: «يَسِيرُ الرَّائِبُ فِي ظِلِّهَا مِائَةَ سَنَةٍ مَا يَقْطَعُهَا».

1887. وَعَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «إِنَّ أَهْلَ الْجَنَّةِ لَيَتَرَاءَوْنَ أَهْلَ الْغُرَفِ مِنْ فَوْقِهِمْ كَمَا تَتَرَاءَوْنَ الْكُوكَبَ الدَّرِّيَّ الْغَائِبَ فِي الْأَفْقِ مِنَ الْمَشْرِقِ أَوْ الْمَغْرِبِ لِتَفَاضُلِ مَا بَيْنَهُمْ»، قَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ، تِلْكَ مَنَازِلُ الْأَنْبِيَاءِ لَا يَبْلُغُهَا غَيْرُهُمْ؟ قَالَ: «بَلَى وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ رِجَالٌ آمَنُوا بِاللَّهِ وَصَدَّقُوا الْمُرْسَلِينَ» متفقٌ عليه.

1888. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Un espace du Paradis égal à la moitié de la corde d'un arc est certainement meilleure que toute l'étendue sur laquelle le soleil se lève ou se couche». (URA)

1889. Selon Anas (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Il y a au Paradis un marché où les gens viennent le vendredi. A ce moment souffle un vent du Nord qui jette une poussière sur leurs visages et leurs vêtements. Leur beauté en devient plus resplendissante. Ils retournent alors auprès de leurs épouses et les trouvent, elles aussi, plus belles et plus resplendissantes. Leurs épouses leur disent: «Par Dieu, vous êtes devenus plus beaux et plus resplendissants». Et ils leur disent: «Vous aussi, par Dieu, vous êtes devenues plus belles et plus resplendissantes». (Rapporté par Moslem)

1890. Selon Sahl Ibn Sa'd (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Certes les habitants du Paradis verront les palais qui sont au-dessus d'eux comme vous voyez maintenant les astres au firmament». (URA)

1891. Sahl rapporte encore: «J'ai assisté à l'une des réunions du Prophète (BSDL) où il a décrit le Paradis. A la fin de sa description, il dit: «Il y a au Paradis ce que nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu et nul cœur d'humain n'a imaginé». Puis il récita ces deux versets du chapitre 32: «Leurs côtés fuient les lits. Ils invoquent leur Seigneur par crainte et par convoitise et dépensent de ce que Nous leur avons octroyé. (16) Aucun être créé ne sait ce qu'on a caché pour eux comme sources de sérénité profonde en récompense de ce qu'ils faisaient». (17) (Rapporté par Al Boukhâri)

1892. Selon Abou Sa'id (DAS) et Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Quand les gens du Paradis entrent au Paradis, un crieur lance un appel: «Il vous appartient désormais de vivre et de ne jamais plus mourir. Il vous appartient désormais d'être en bonne santé et de ne plus tomber malades. Il vous appartient désormais d'être jeunes et de ne jamais plus vieillir. Il vous appartient désormais de jouir et de n'être jamais plus misérables». (Rapporté par Moslem)

1893. Selon Abou Hourayra (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «L'homme qui occupe le degré le plus bas du Paradis est un homme à qui Dieu dit: «Exprime un vœu» et il exprime un vœu suivi d'autres vœux. Dieu lui dit: «As-tu exprimé tous tes vœux?» Il dit: «Oui». Dieu lui dit: «Tu as tout ce que tu as désiré et autant que lui en plus». (Rapporté par Moslem)

1894. Selon Abou Sa'id Al Khoudri (DAS), le Messenger de Dieu (BSDL) a dit: «Dieu glorifié et honoré dira aux gens du Paradis: «O gens du Paradis!» Ils disent: «A Tes ordres, à Ton service et le bien est entre Tes mains». Il dit: «Êtes-vous satisfaits?» Ils disent: «Comment peut-il en être autrement quand Tu nous as donné ce que Tu n'a jamais donné auparavant à aucune de Tes autres créatures?» Il leur

1888. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَقَابُ قَوْسٍ فِي الْجَنَّةِ خَيْرٌ مِمَّا تَطْلُعُ عَلَيْهِ الشَّمْسُ أَوْ تَغْرِبُ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1889. وَعَنْ أَنَسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ فِي الْجَنَّةِ سُوقًا يَأْتُونَهَا كُلُّ جُمُعَةٍ. فَتَهْبُ رِيحُ الشَّمَالِ، فَتَحْتُو فِي وُجُوهِهِمْ وَثِيَابِهِمْ، فَيَزْدَادُونَ حُسْنًا وَجَمَالًا، فَيَرْجِعُونَ إِلَى أَهْلِيهِمْ، وَقَدْ ازدَادُوا حُسْنًا وَجَمَالًا، فَيَقُولُ لَهُمْ أَهْلُهُمْ: وَاللَّهِ لَقَدْ ازدَدْتُمْ حُسْنًا وَجَمَالًا! فَيَقُولُونَ: وَأَنْتُمْ وَاللَّهِ لَقَدْ ازدَدْتُمْ بَعْدَنَا حُسْنًا وَجَمَالًا!» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1890. وَعَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ أَهْلَ الْجَنَّةِ لَيَتَرَاءَوْنَ الْغُرَفَ فِي الْجَنَّةِ كَمَا تَتَرَاءَوْنَ الْكُوكَبَ فِي السَّمَاءِ» مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

1891. وَعَنْهُ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ: شَهِدْتُ مِنَ النَّبِيِّ ﷺ مَجْلِسًا وَصَفَ فِيهِ الْجَنَّةَ حَتَّى انْتَهَى، ثُمَّ قَالَ فِي آخِرِ حَدِيثِهِ: «فِيهَا مَا لَا عَيْنٌ رَأَتْ، وَلَا أُذُنٌ سَمِعَتْ، وَلَا خَطَرَ عَلَى قَلْبِ بَشَرٍ» ثُمَّ قَرَأَ ﴿تَجَافَى جُنُوبُهُمْ عَنِ الْمَضَاجِعِ﴾ إِلَى قَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿فَلَا تَعْلَمُ نَفْسٌ مِمَّا أُخْفِيَ لَهُمْ مِنْ قُرَّةِ أَعْيُنٍ﴾ رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ.

1892. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ وَأَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِذَا دَخَلَ أَهْلُ الْجَنَّةِ الْجَنَّةَ يُنَادِي مُنَادٍ: إِنَّ لَكُمْ أَنْ تَحْيَوْا، فَلَا تَمُوتُوا أَبَدًا، وَإِنْ لَكُمْ أَنْ تَصْنَحُوا، فَلَا تَسْقَمُوا أَبَدًا، وَإِنْ لَكُمْ أَنْ تَشَبَّهُوا فَلَا تَهَرَمُوا أَبَدًا، وَإِنْ لَكُمْ أَنْ تَنْعَمُوا، فَلَا تَبَاسُوا أَبَدًا» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1893. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ أَدْنَى مَقْعَدٍ أَحَدِكُمْ مِنَ الْجَنَّةِ أَنْ يَقُولَ لَهُ: تَمَنَّ فَيَتَمَنَّى وَيَتَمَنَّى، فَيَقُولَ لَهُ: هَلْ تَمَنَيْتَ؟ فَيَقُولُ: نَعَمْ، فَيَقُولَ لَهُ: فَإِنَّ لَكَ مَا تَمَنَيْتَ وَمِثْلَهُ مَعَهُ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

1894. وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «إِنَّ اللَّهَ عَزَّ وَجَلَّ يَقُولُ لِأَهْلِ الْجَنَّةِ: يَا أَهْلَ الْجَنَّةِ، فَيَقُولُونَ: لَبَّيْكَ رَبَّنَا وَسَعْدَيْكَ، وَالْخَيْرُ فِي يَدَيْكَ، فَيَقُولُ: هَلْ رَضِيتُمْ؟ فَيَقُولُونَ: وَمَا لَنَا لَا نَرْضَى يَا رَبَّنَا وَقَدْ أَعْطَيْتَنَا مَا

dit: «Voulez-vous que Je vous donne encore mieux que tout cela?» Ils disent: «Qu'y a-t-il de meilleur que cela?» Il dit: «Je vous couvre de Ma pleine satisfaction et Je ne Me fâcherai alors plus jamais contre vous». (URA)

1895. Jarir Ibn 'Abdullāh (DAS) rapporte: «Nous nous trouvions auprès du Messager de Dieu (BSDL). Il leva les yeux vers la lune alors qu'elle était à son plein quartier. Il dit: «Vous verrez votre seigneur de vos yeux comme vous voyez maintenant cette lune. Personne ne pourra vous usurper votre droit de Le voir». (URA)

1896. Selon Souhayb (DAS), le Messager de Dieu (BSDL) a dit: «Une fois que les gens du Paradis y seront entrés, Dieu béni par Lui-même et exalté dira: «Voulez-vous encore quelque chose?» Ils disent: «Ne nous as-Tu pas blanchi nos visages? Ne nous as-Tu pas introduits au Paradis et sauvés de l'Enfer?» Il soulève alors le voile et voilà qu'ils n'ont jamais rien reçu de plus cher que la vue de leur Seigneur». (Rapporté par Moslem)

Epilogue.

Dieu le Très-Haut a dit:

«Leur invocation y est: «Gloire et pureté à Toi, Seigneur Dieu!» Leur salutation y est: «Salut!» et leur invocation se termine toujours par: «La louange est à Dieu, Seigneur et Maître des univers». (10/10)

«La louange est à Dieu qui nous a guidés à ceci et nous n'étions pas capables de prendre le droit chemin si Dieu ne nous y avait pas guidés».

Seigneur Dieu! Fais miséricorde à Moḥammad Ton esclave et Ton Messager, le Prophète illettré, ainsi qu'à sa famille, ses épouses et sa descendance, de même que Tu as fait miséricorde à Abraham et à la famille d'Abraham.

Seigneur Dieu! Bénis Moḥammad, le Prophète illettré, ainsi que la famille de Moḥammad, ses épouses et sa descendance, de même que Tu as béni Abraham et la famille d'Abraham d'entre tous les habitants de l'univers. Tu es digne de louange et de glorification.

L'auteur de ce livre, Yahia Annawawī, que Dieu lui accorde Sa satisfaction, a dit: «Je l'ai achevé le Lundi 4 Ramaḍān de l'année 670 H (= 1271) (A Damas).

Traduction achevée avec l'aide de Dieu
et par Sa grâce
le samedi 22 Rabī'ī 1-1408 et le
14-11-1987
à Tunis

لَمْ تُعْطِ أَحَدًا مِنْ خَلْقِكَ ! فَيَقُولُ : أَلَا أُعْطِيكُمْ أَفْضَلَ مِنْ ذَلِكَ ؟ فَيَقُولُونَ : وَآيُ شَيْءٍ أَفْضَلُ مِنْ ذَلِكَ ؟ فَيَقُولُ : أُحِلُّ عَلَيْكُمْ رِضْوَانِي ، فَلَا أَسْخَطُ عَلَيْكُمْ بَعْدَهُ أَبَدًا » متفق عليه .

1895 . وَعَنْ جَرِيرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - قَالَ : كُنَّا عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَنَظَرَ إِلَى الْقَمَرِ لَيْلَةَ الْبَدْرِ ، وَقَالَ : « إِنَّكُمْ سَتَرُونَ رَبَّكُمْ عَيْنًا كَمَا تَرُونَ هَذَا الْقَمَرَ ، لَا تَصَامُونَ فِي رُؤْيَيْهِ » متفق عليه .

1896 . وَعَنْ صُهَيْبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « إِذَا دَخَلَ أَهْلُ الْجَنَّةِ الْجَنَّةَ يَقُولُ اللَّهُ تَبَارَكَ وَتَعَالَى : تُرِيدُونَ شَيْئًا أَزِيدُكُمْ ؟ فَيَقُولُونَ : أَلَمْ تُبَيِّضْ وُجُوهَنَا ؟ أَلَمْ تُدْخِلْنَا الْجَنَّةَ وَتُنَجِّنَا مِنَ النَّارِ ؟ فَيُكْشَفُ الْحِجَابُ ، فَمَا أُعْطُوا شَيْئًا أَحَبَّ إِلَيْهِمْ مِنَ النَّظَرِ إِلَى رَبِّهِمْ » رواه مسلم .

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : ﴿ إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ يَهْدِيهِمْ رَبُّهُمْ بِإِيمَانِهِمْ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهِمُ الْأَنْهَارُ فِي جَنَّاتِ النَّعِيمِ ، دَعَوَاهُمْ فِيهَا : سُبْحَانَكَ اللَّهُمَّ ، وَتَحِيَّتُهُمْ فِيهَا سَلَامٌ . وَآخِرُ دَعْوَاهُمْ أَنْ الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴾ [يونس : 9-10] .

الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي هَدَانَا لِهَذَا وَمَا كُنَّا لِنَهْتَدِيَ لَوْلَا أَنْ هَدَانَا اللَّهُ : اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ ، كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى إِبْرَاهِيمَ وَعَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ ، وَبَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ ، وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ ، كَمَا بَارَكْتَ عَلَى إِبْرَاهِيمَ وَعَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ ، إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ .

قَالَ مُؤَلِّفُهُ يَحْيَى النَّوَاوِيُّ - غَفَرَ اللَّهُ لَهُ - : « فَرَعْتُ مِنْهُ يَوْمَ الْاِثْنَيْنِ رَابِعَ عَشَرَ رَمَضَانَ سَنَةَ سَبْعِينَ وَسِتِّمِائَةٍ » .

* * *

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE		PAGE
La sincérité et la présence de l'intention dans tous les actes	1	Ceux qui montrent la voie du bien	58
Le retour à Dieu ou le repentir	5	L'entr'aide mutuelle dans la bienfaisance et la piété	60
La patience (ou l'endurance)	13	La loyauté dans les sentiments et le bon conseil	60
La sincérité (ou la véracité)	21	Le commandement du bien et la proscription du mal	61
Le contrôle permanent de Dieu	23	Combien Dieu a aggravé le châtiment de celui qui commande le bien	65
La piété (ou la crainte de Dieu)	26	Le devoir de restituer le dépôt à son ayant-droit	66
La foi convaincue et la pleine confiance en Dieu	28	L'interdiction de l'injustice	69
La droiture	31	La grande importance qu'on doit accorder aux limites sacrées des Musulmans	73
La méditation sur la grandeur de tout ce que Dieu le Très-Haut a créé	32	Le devoir de cacher les défauts des Musulmans	77
Le désir d'être toujours le premier à faire les bonnes choses	33	Le devoir de pourvoir aux besoins des Musulmans	77
La persévérance dans le combat	35	L'intercession	78
L'exhortation à augmenter le nombre de ses bonnes œuvres à la fin de sa vie	39	La réconciliation entre les gens	78
Le grand nombre des voies du bien	41	Le mérite des faibles, des pauvres	80
La modération dans les actes de dévotion	47	Le devoir de traiter avec douceur l'orphelin	83
La persévérance dans les œuvres de bien	51	La recommandation en faveur des femmes	86
La sauvegarde de la tradition (sunna) du Prophète	52	Le droit du mari sur sa femme	88
L'obligation d'obéir aux commandements de Dieu	55	L'entretien de la famille	89
La proscription des innovations	56	Le devoir de dépenser de ce qu'on aime et de ce qui est bon	91
Celui qui institue une bonne ou une mauvaise coutume	57	Le devoir de commander l'obéissance à Dieu le	

	PAGE		PAGE
Très-Haut	91	la ladrerie	161
Les droits du voisin	93	L'altruisme et l'assistance	162
La piété filiale et la gentillesse avec les proches	94	La concurrence dans les œuvres destinées à l'autre monde	163
L'interdiction d'être ingrat envers ses père et mère	100	Le mérite du riche qui rend grâce à Dieu	164
Le mérite qu'on a à être gentil avec les amis du père, de la mère	102	Le devoir de penser à la mort	165
Le devoir d'honorer les membres de la famille du Messager de Dieu (BSDL)	104	La recommandation aux hommes de rendre visite aux tombes	167
Les égards dûs aux savants, aux personnes âgées et aux bienfaiteurs	105	La désapprobation de celui qui souhaite la mort	168
Le devoir de rendre visite aux gens de bien	107	La crainte scrupuleuse de Dieu	169
Le grand mérite de l'amour en Dieu et l'exhortation à cet amour	111	Le devoir de préférer la solitude lorsque les gens et les temps se corrompent	170
Les signes de l'amour de Dieu pour sa créature	114	Le mérite de se mêler aux gens	172
La mise en garde de ne pas faire de tort aux saints	115	La modestie et l'attitude humble et bienveillante avec les Croyants	172
Le devoir de juger les gens selon leurs apparences	116	L'interdiction de l'orgueil et de la vanité	174
La crainte de Dieu	118	La moralité et le bon caractère	176
L'espérance	122	La clémence, la patience et la douceur	178
Le mérite de l'espérance	130	Le pardon et le fait de ne pas faire cas des insensés	180
L'association de la crainte à l'espérance	131	Le mérite de supporter le tort des autres	181
Le mérite de celui qui pleure par crainte de Dieu	132	Le devoir de se fâcher quand les limites sacrées de la loi divine sont transgressées	181
Le mérite du renoncement aux biens de ce monde	134	Le devoir des responsables est de traiter leurs administrés avec douceur, de veiller à leurs intérêts	183
Le mérite de la faim et de la vie austère	142	Le gouverneur équitable	184
Le mérite de la frugalité et de la fuite des biens mal acquis	152	Le devoir d'obéir à ceux qui détiennent l'autorité	185
La permission de prendre ce qu'on vous donne	156	L'interdiction de briguer le commandement	187
L'exhortation à manger du produit du travail de ses mains	156	Le devoir d'inciter le chef de l'Etat, le juge et autres	188
La générosité, la munificence et la dépense dans les œuvres de bien	157	L'interdiction de nommer aux postes de gouverneur, de juge et autres chefs d'administrations	188
L'interdiction de l'avarice et de		Le Livre de la politesse	189

	PAGE		PAGE
La pudeur, son grand mérite et le devoir d'y exhorter les gens	189	suivi par quelqu'un d'autre	206
Le devoir de garder le secret	190	Le devoir de manger de ce qui est devant soi	206
Le respect de la parole donnée et l'exécution des promesses	191	L'interdiction de manger deux dattes ou deux bouchées à la fois quand on mange en groupe	206
Le devoir de persévérer dans les bonnes œuvres	192	Ce que doit dire et faire celui qui mange mais reste quand même sur sa faim	207
La recommandation de tenir des propos aimables	192	Le devoir de manger des bords du plateau	207
Où il est bien apprécié de s'exprimer d'une façon claire	193	Où il est déconseillé de manger adossé à quelque chose ou étendu sur le côté	207
Le devoir de bien écouter les paroles de celui qui est assis avec toi	193	Où il est recommandé de manger avec trois doigts	208
Le devoir de prêcher la bonne parole sans en abuser	194	La recommandation d'augmenter le nombre des mains qui participent au manger	209
L'attitude digne et posée	195	Les règles de politesse du boire. Où il est bon de respirer trois fois en dehors du récipient	209
Où il est recommandé d'aller d'un pas digne et posé à la prière, aux cours de sciences religieuses	195	Où il est recommandé de ne pas boire à même la bouche de l'outre ou de tout autre récipient	210
Le devoir d'hospitalité	196	Où il est déconseillé de souffler sur la boisson	211
Où il est bon d'annoncer la bonne nouvelle et de féliciter ceux qui la reçoivent	196	Où il est permis de boire debout	211
L'obligation en cas de voyage ou autre de faire ses adieux à son compagnon	200	Où il est recommandé à celui qui sert à boire de boire le dernier	212
Le devoir de prendre l'avis de Dieu par la prière et le devoir de prendre conseil auprès des autres	201	La permission de boire dans tous les récipients purs	212
Où il est bon d'aller à la prière de l'«id	202	Les règles du vêtement	214
Où il est recommandé de commencer par la droite	202	La préférence qu'on a pour les vêtements blancs	214
Les règles de politesses du manger	204	La préférence qu'on doit donner à la tunique	216
Le devoir de dire au début: «Bismillah» et à la fin: «Al hamdou lillah»	204	Ce que doit être la longueur de la tunique et celle de ses manches	216
Le devoir de ne dire aucun mal du repas	205	Où il est fortement recommandé d'éviter par modestie de s'élever	219
Ce que doit dire en présence du manger celui qui jeûne	205	Où il est préférable de s'en tenir au juste milieu dans la façon de se vêtir	219
Ce que doit dire celui qui a été invité à un repas et qui y a été		L'interdiction pour les hommes	

	PAGE		PAGE
de se vêtir de soie	219	lorsqu'on dit à celui qui	
Où il est exceptionnellement		demande la permission d'entrer	233
permis à celui qui souffre de		Où il est bon de dire à celui qui	
démangeaisons de porter de la		éternue: «Que Dieu soit	
soie	220	miséricordieux avec toi!»	233
L'interdiction d'employer les		Où il est bon de se serrer la main	
peaux des fauves comme tapis		quand on se rencontre	234
ou selles	220	Le devoir de rendre visite au	
Ce que doit dire celui qui met un		malade et de suivre le cortège	
vêtement neuf	221	funèbre du mort	236
La préférence de commencer par		Les invocations qu'on doit faire	
la droite quand on met un		en faveur du malade	237
vêtement	221	Où il est bon de s'enquérir des	
Les règles de politesse à suivre		nouvelles du malade auprès de	
dans le sommeil, dans la		sa famille	238
manière de s'étendre et de		Ce que doit dire celui qui a	
s'asseoir	221	désespéré de la vie	239
La permission de s'étendre sur le		Où il est bon de recommander à	
dos	222	la famille du malade	239
Les règles de politesse dans les		Où il est permis au malade de	
réunions et vis-à-vis de celui		dire: «Je souffre»	239
qui est assis à ses côtés	223	Le devoir de faire dire au	
Le rêve et ce qui s'y rapporte	225	mourant la profession de foi	240
Le salut	226	Ce qu'on doit dire après avoir	
Le mérite du salut et l'ordre de		fermé les yeux du mort	240
saluer les gens	226	Ce qu'on doit dire auprès du mort	241
La façon de saluer les autres	228	Où il est permis de pleurer le	
Les règles de politesse du salut	229	mort mais sans se griffer le	
Où il est bon de saluer une		visage	242
deuxième fois ceux qu'on		Le devoir de ne pas parler des	
vient déjà de rencontrer	229	défauts physiques du mort	242
Le devoir de saluer quand on		Le devoir de prier sur le mort,	
rentre chez soi	230	d'accompagner son cortège	
Le salut adressé aux enfants	230	funèbre et d'assister à son	
La permission de saluer son		inhumation	243
épouse ou une femme qu'on		Où il est bon d'augmenter le	
n'a pas le droit d'épouser	230	nombre des prieurs sur le mort	243
L'interdiction de saluer le		Ce que l'on récite dans la prière	
premier un Mécréant et la		des morts	244
manière de lui rendre son salut	231	Le devoir de hâter les funérailles	246
La recommandation de saluer		Le devoir de hâter le paiement	
quand on se lève d'un cercle	231	des dettes du mort	246
Le devoir de demander la		Le devoir de tirer une leçon des	
permission avant d'entrer et		funérailles	247
ses règles de politesse	232	Le devoir de faire des	
Expliquer que la tradition du		invocations pour le mort après	
Prophète (Sunna) veut que,		son inhumation	247

	PAGE
Le devoir de faire des aumônes pour le mort et d'invoquer Dieu pour lui	247
Quand les gens disent du bien d'un mort	248
Le mérite de celui qui a perdu un enfant en bas âge	248
Le devoir de pleurer et d'avoir peur en passant devant les tombes des Injustes	249
Le livre du voyage et de ses règles de politesse	250
Où il est bon de sortir le jeudi et de sortir en début de journée	250
Où il est bon de se chercher des compagnons de route	250
Les règles de politesse de la marche, de la façon de camper, de passer la nuit et de dormir dans le voyage	251
Le devoir d'aider son compagnon de voyage	253
Ce que l'on doit dire en montant sur sa bête pour aller en voyage	253
Le devoir pour le voyageur de dire «Allâhou akbar», quand il monte une colline ou autre chose pareille	255
Où il est bon d'invoquer Dieu dans le voyage	256
Quelle invocation doit faire le voyageur quand il craint des gens ou autre chose	256
Ce que dit le voyageur quand il bivouaque quelque part	256
Où il est bon de hâter le voyage et de rentrer parmi les siens une fois réalisé le but de son voyage	257
Où il est bon de se présenter de jour à sa famille	257
Ce que dit le voyageur à son retour et à la vue de sa cité	257
Où il est bon pour celui qui rentre de voyage de commencer par visiter la mosquée	258

	PAGE
L'interdiction pour la femme de voyager toute seule	258
Le livre des actions méritoires	258
Le mérite de la lecture du coran	258
Le devoir d'ordonner aux gens de réviser constamment le Coran	260
Où il est bon d'embellir sa voix en lisant le Coran	260
Le devoir de recommander la lecture de certains chapitres et versets particuliers	261
Où il est bon de se mettre en groupe pour lire le Coran	264
Le mérite des ablutions	265
Le mérite de l'appel à la prière	266
Le mérite des prières	268
Le mérite de la prière de l'aube et de celle de l'après-midi	269
Le mérite de la marche vers les mosquées	270
Le mérite d'attendre à la mosquée la prière suivante	271
Le mérite de la prière en commun	272
L'exhortation à faire en commun les prières de l'aube et du soir	273
L'obligation de faire assidûment les prières prescrites	274
Le mérite du premier rang	275
La valeur exceptionnelle des prières surérogatoires attachées aux prières obligatoires	277
L'insistance sur l'obligation des deux unités de prière avant la prière de l'aube	278
La recommandation de ne pas trop prolonger les deux unités de prière surérogatoires de l'aube	279
La recommandation de s'étendre sur le côté droit après les deux unités de prière surérogatoires de l'aube	280
Prière surérogatoire liée à la prière de Midi	280
Prière surérogatoire du 'Aşr	281
Les prières surérogatoires avant	

	PAGE		PAGE
et après le Maghreb	282	repas de la nuit (Saḥour) et de le retarder	301
Les prières surérogatoires avant et après le 'Ishā	282	Le mérite de hâter la rupture du jeûne	302
La prière surérogatoire attachée à celle du vendredi	282	Le devoir d'ordonner au jeûneur de préserver sa langue et ses autres organes	303
Où il est recommandé de faire chez soi les prières surérogatoires	283	Quelques questions se rapportant au jeûne	303
L'exhortation à faire l'unité de prière complétant le 'Ishā	283	Le mérite de jeûner les mois de Mouḥarram, de Sha'ḥbān, ainsi que les mois sacrés	304
Le grand mérite de la prière du Ḍoḥa	284	Le mérite du jeûne et autres actions de bien dans les dix premiers jours du mois de Dhoulḥijja	305
La possibilité de faire la prière du Ḍoḥa depuis l'élévation du soleil au-dessus de l'horizon	285	Le mérite du jeûne du jour de 'Arafa ainsi que le jeûne des neuvième et dixième jours de Mouḥarram	305
L'exhortation à faire deux unités de prière en entrant à la mosquée en guise de salut	286	Où il est bon de jeûner six jours de Shawāl	305
Où il est bon de faire deux unités de prière après les ablutions	286	Où il est bon de jeûner les lundis et les jeudis	305
La grande valeur de la prière du Vendredi et l'obligation de la faire	286	Où il est bon de jeûner trois jours par mois	306
Où il est bon de se prosterner à Dieu, en guise de remerciement	288	Le mérite de celui qui assure au jeûneur le repas de rupture du jeûne	307
Le grand mérite de veiller la nuit en prière	289	La retraite de contemplation (I'tikāf)	308
Où il est bon de veiller à prier au mois de Ramaḍān	293	Le livre du pèlerinage	308
Le grand mérite de celui qui veille à prier toute la nuit du «qadr»	293	Le livre de la guerre sainte	310
Où il est bon de se frotter les dents et l'indication des cinq actions méritoires inspirées par la saine nature de l'homme	294	Le mérite de la guerre sainte	310
Où il est bon de considérer la zakat comme une obligation religieuse	295	La définition d'une catégorie inconnue de martyrs	322
Le devoir de jeûner le mois de Ramaḍān	298	Le mérite de l'affranchissement des esclaves	323
La générosité et la bienfaisance	300	Le mérite de celui qui fait du bien à son esclaves	323
L'interdiction de faire précéder le jeûne de Ramaḍān	300	Le mérite de l'esclave qui remplit ses devoirs envers Dieu et envers son maître	324
Ce qu'on dit en voyant la nouvelle lune	301	Le mérite de l'adoration de Dieu en période de troubles	325
Le mérite de prendre le dernier		Le mérite de la facilité dans la vente et l'achat	325

	PAGE		PAGE
Le livre de la science	327	raconte	370
Le mérite de la science	327	La démonstration de	
Le livre de la louange de Dieu le		l'interdiction absolue de tout	
Très-Haut et de Son		faux témoignage	370
remerciement	330	L'interdiction de maudire une	
Le livre de la bénédiction du		personne	371
Messager de Dieu (BSDL)	331	Où il est permis de maudire les	
Le livre des façons d'évoquer		auteurs d'actes de	
Dieu	333	désobéissance	372
Le mérite de l'évocation de Dieu		L'interdiction d'insulter	
et l'exhortation à le faire	333	injustement le Musulman	373
Le devoir d'évoquer Dieu debout,		L'interdiction d'insulter les	
assis ou étendu sur le côté	339	morts sans juste raison	374
Ce qu'on doit dire en se couchant		L'interdiction de faire du tort au	
et en se réveillant	340	autres	374
Le mérite des cercles où l'on		L'interdiction de se détester les	
évoque Dieu	340	uns les autres	374
L'évocation de Dieu le matin et		L'interdiction de l'envie qui	
le soir	342	consiste à souhaiter la	
Ce qu'on doit dire avant de		disparition d'un bien	375
s'endormir	344	L'interdiction de s'espionner ou	
Le livre des invocations	345	d'être aux écoutes	375
La grande valeur des invocations		L'interdiction de donner aux	
qu'on fait en faveur de		Musulmans le mauvais préjugé	376
quelqu'un en son absence	350	L'interdiction de mépriser le	
Quelques questions concernant		Musulman	377
les invocations	351	L'interdiction de montrer sa	
Les miracles des saints et leurs		réjouissance des malheurs du	
mérite	352	Musulman	377
Le livre des choses interdites	357	L'interdiction de faire douter de	
L'interdiction de la médisance et		L'authenticité de la filiation	
l'exhortation à bien garder sa		de quelqu'un	378
langue	357	L'interdiction de la tromperie et	
L'interdiction de prêter l'oreille à		de la trahison	378
la médisance	360	L'interdiction de la trahison	379
Où est permise la médisance?	361	L'interdiction de rappeler à	
L'interdiction de rapporter ce que		quelqu'un qu'on lui a donné	
disent les uns des autres	364	quelque chose	380
L'interdiction de rapporter aux		L'interdiction de la vantardise et	
responsables ce que disent les		de l'agression	380
gens	364	L'interdiction aux Musulmans de	
Le dénigrement de l'homme à		se fuir plus de trois jours de	
double face	365	suite	381
L'interdiction du mensonge	365	L'interdiction à deux personnes	
Quel est le mensonge permis?	369	de se parler à voix basse en	
L'exhortation à être circonspect		présence d'une troisième	382
dans tout ce qu'on dit et		L'interdiction de faire souffrir	

	PAGE		PAGE
l'esclave et la bête	383	peine pour faire ou dire	
L'interdiction de torturer par le		quelque chose sans aucune	
feu n'importe quel animal	385	utilité	396
L'interdiction d'atermoyer avec		L'interdiction de se lamenter à	
le riche quand il demande le		voix haute sur le mort et de se	
remboursement de son dû	385	frapper la joue	396
Où il est mal vu de revenir sur la		L'interdiction de s'adresser aux	
promesse d'un don faite à		astrologues	398
quelqu'un	386	L'interdiction de croire à l'augure	399
L'insistance sur l'interdiction de		L'interdiction de représenter un	
manger les biens de l'orphelin	386	animal sur un tapis	400
l'insistance sur l'interdiction du		L'interdiction de posséder un	
prêt à intérêt	387	chien sauf pour la chasse	402
L'interdiction de l'ostentation	387	Où il est désapprouvé de faire	
Ce qu'on prendrait par erreur		porter des clochettes aux	
pour de l'ostentation et qui ne		chameaux et autres bêtes	402
l'est pourtant pas	389	Où il est désapprouvé de monter	
L'interdiction de regarder toute		le chameau qui mange les	
femme qu'on pourrait		immondices	402
légalement épouser	389	L'interdiction de cracher dans la	
L'interdiction de rester en		mosquée	403
tête-à-tête avec une femme		Où il est désapprouvé de se	
qu'on a droit d'épouser	390	disputer dans la mosquée	403
L'interdiction aux hommes		L'interdiction à celui qui a	
d'imiter les femmes	391	mangé de l'ail, de l'oignon, du	
l'interdiction d'imiter le Diable		poireau ou autre chose	404
et les Mécréants	392	Où il est désapprouvé de	
L'interdiction à l'homme comme		s'asseoir en collant ses genoux	
à la femme de se teindre les		à son ventre le vendredi	405
cheveux en noir	392	L'interdiction à celui qui se	
L'interdiction de se raser une		trouve dans les dix premiers	
partie des cheveux de la tête et		jours du mois de «Dhoul Hijja»	405
d'en laisser une autre	393	l'interdiction de jurer par une	
L'interdiction de porter la		créature tels le Prophète, la	
perruque	393	Ka'ba, les Anges	405
L'interdiction d'arracher les poils		L'interdiction absolue de jurer	
blanc de la barbe, de la tête et		mensongèrement en	
d'ailleurs	394	connaissance de cause	406
Où il est réprouvé de se laver les		Où il est bon pour celui qui a juré	
émonctoires avec la main droite	395	de faire une chose	407
Où il est réprouvé de marcher		Où il est permis de délier	
sans excuse valable avec un		quelqu'un de tout serment	
seul pied chaussé	395	irréléché	408
L'interdiction de laisser le feu		Où il est réprouvé de jurer dans	
allumé à la maison	395	les opérations de vente même	
L'interdiction de l'affectation qui		si l'on dit la vérité	408
consiste à se donner de la		Où il est réprouvé de demander	

	PAGE		PAGE
au nom du Visage de Dieu honoré et glorifié autre chose que le Paradis	409	roukū ^c	415
L'interdiction de dire au chef de l'Etat «Shahinshāh	409	La réprobation de prier avec les mains sur les hanches	415
L'interdiction de dire «Monsieur» au dévergondé, à l'innovateur	409	La réprobation de la prière quand le repas est servi et qu'on en a envie	416
Où il est réprouvé d'insulter la fièvre	409	L'interdiction de lever les regards vers le ciel durant la prière	416
L'interdiction d'insulter le vent et ce qu'on doit dire quand le vent souffle	410	La réprobation de tourner la tête durant la prière	416
Où il est réprouvé d'insulter le coq	410	L'interdiction de se diriger vers les tombes dans sa prière	416
L'interdiction de dire: «Nous avons reçu la pluie à la suite de la chute de telle étoile»	411	L'interdiction de passer devant l'orant	417
L'interdiction de traiter le Musulman de mécréant	411	La réprobation par rapport à celui qui prie derrière un Imān de commencer une prière volontaire au cours du deuxième appel à la prière	417
L'interdiction de l'impudicité et des paroles grossières	411	La réprobation de jeûner le vendredi en particulier	417
La réprobation de l'emphase et de la préciosité dans le parler	412	L'interdiction de la continuité dans le jeûne	418
La réprobation de dire: «Mon organisme est devenu mauvais»	412	L'interdiction de s'asseoir sur la tombe	418
La réprobation de nommer la vigne «Karm»	412	L'interdiction de blanchir la tombe et d'élever sur elle une construction	418
l'interdiction de décrire à un homme la beauté de la femme	413	L'interdiction formelle pour l'esclave de quitter son maître sans son autorisation	418
La réprobation de dire: «Seigneur Dieu! Absous-moi si Tu veux»	413	L'interdiction d'intercéder dans les châtements concernant les limites de Dieu	419
La réprobation de dire: «C'est par la volonté de Dieu et celle d'untel»	414	L'interdiction de faire ses besoins dans la voie publique	419
La réprobation de parler après la dernière prière de la nuit	414	L'interdiction de déverser ses urines ou autres choses pareilles dans l'eau stagnante	419
L'interdiction à la femme de se refuser à son mari quand il l'appelle à son lit	415	La réprobation de faire des préférences à l'un de ses enfants par quelque donation	420
L'interdiction à la femme de jeûner volontairement en présence de son mari	415	L'interdiction à la femme de porter le deuil d'un mort au-delà de trois jours	420
L'interdiction à celui qui prie derrière un Imān de relever la tête avant l'Imān à la fin du		L'interdiction au citadin de	

	<u>PAGE</u>		<u>PAGE</u>
vendre pour le campagnard et de sortir à la rencontre des caravanes	421	dans le pays des Mécréants	426
L'interdiction de perdre son argent ailleurs que dans les domaines permis	422	L'interdiction d'employer la vaisselle d'or ou d'argent	426
L'interdiction de brandir son arme à la face du Musulman	422	L'interdiction à l'homme de porter des vêtements traités au safran	427
La réprobation de sortir de la mosquée après l'appel à la prière	423	L'interdiction d'observer le silence toute la journée jusqu'au soir	427
La réprobation de refuser le parfum sans excuse valable	423	L'interdiction de s'apparenter à autre que son propre père	428
La réprobation de louer en sa présence celui pour qui on craint qu'il ne soit corrompu par un certain orgueil	423	Un avertissement à ceux qui commettent ce qui a été interdit par Dieu	429
La réprobation de sortir d'un pays touché par une épreuve	424	Ce que doit dire et faire celui qui a commis un interdit	429
L'interdiction absolue de pratiquer la sorcellerie	426	Morceaux choisis et anecdotes	430
L'interdiction de prendre avec soi le Coran quand on voyage		La demande de l'absolution de Dieu	447
		Ce que le Très-Haut a préparé au Paradis pour les Croyants	450
		Epilogue	454

florist

الصفحة

- 424 باب كراهة الخروج من بلد وقع به الوباء
426 باب التغليظ في تحريم السحر
426 باب النهي عن المسافرة بالمصحف الخ
426 باب تحريم استعمال إناء الذهب والفضة
427 باب تحريم لبس الرجل ثوباً مزعزراً
427 باب النهي عن صمت يوم إلى الليل
428 باب تحريم انتساب الإنسان الخ
429 باب التحذير من ارتكاب ما نهى الله عنه
429 باب ما يقوله ويفعله من ارتكب منهياً عنه
430 كتاب المثورات والملح
447 كتاب الاستغفار
450 باب بيان ما أعده الله تعالى للمؤمنين

الصفحة

- 418 باب تغليظ تحريم إباق العبد
419 باب تحريم الشفاعة في الحدود
419 باب النهي عن التنوط في طريق الناس
419 باب النهي عن البول في الماء الراكد
420 باب كراهة تفضيل الوالد بعض أولاده
420 باب تحريم إحداث المرأة على ميت
421 باب تحريم بيع الحاضر للبادي
422 باب النهي عن إضاعة المال الخ
422 باب النهي عن الإشارة إلى مسلم بسلاح
423 باب كراهة الخروج من المسجد
423 باب كراهة رد الريحان لغير عذر
423 باب كراهة المدح في الوجه الخ

florist

409	باب النهي عن مخاطبة الفاسق
410	باب النهي عن سب الريح
410	باب كراهة سب الديك
411	باب النهي عن قول مطرنا بنوء كذا
411	باب تحريم قوله لمسلم يا كافر
411	باب النهي عن الفحش وبذاء اللسان
412	باب كراهة التعجير في الكلام الخ
412	باب كراهة قوله خبثت نفسي
412	باب كراهة تسمية العنب كرمًا
413	باب النهي عن وصف محاسن المرأة
413	باب كراهة قول الإنسان الخ
414	باب كراهة ما شاء الله وشاء فلان
414	باب كراهة الحديث بعد العشاء الآخرة
415	باب تحريم امتناع المرأة الخ
415	باب تحريم صوم المرأة تطوعاً الخ
415	باب تحريم رفع المأموم رأسه الخ
415	باب كراهية وضع اليد على الخاصرة
416	باب كراهة الصلاة بحضرة الطعام
416	باب النهي عن رفع البصر إلى السماء
416	باب كراهة الالتفات في الصلاة الخ
416	باب النهي عن الصلاة إلى القبور
417	باب تحريم المرور بين يدي المصلي
417	باب كراهة شروع المأموم في نافلة
417	باب كراهة تخصيص يوم الجمعة بصيام
418	باب تحريم الوصال في الصوم
418	باب تحريم الجلوس على قبر
418	باب النهي عن تجصيص القبر الخ

394	باب النهي عن نتف الشيب
395	باب كراهة الاستنجاء باليمين
395	باب كراهة المشي في نعل واحدة
395	باب النهي عن ترك النار في البيت الخ
396	باب النهي عن التكلف فيما لا مصلحة فيه
	باب تحريم النياحة على الميت
396	ولطم الخد
398	باب النهي عن إثيان الكهان
399	باب النهي عن التطير
400	باب تحريم تصوير الحيوان في بساط
402	باب تحريم اتخاذ الكلب إلا لصيد الخ
402	باب كراهية تعليق الجرس الخ
402	باب كراهية ركوب الجلالة
403	باب النهي عن البصاق في المسجد
403	باب كراهة الخصومة في المسجد
404	باب نهى من أكل ثوماً أو بصلاً الخ
405	باب كراهة الاحتباء يوم الجمعة
	باب نهى من دخل عليه عشر ذي
405	الحجة الخ
405	باب النهي عن الحلف بمخلوق الخ
406	باب تغليظ تحريم اليمين الكاذبة عمداً
407	باب من حلف على يمين فرأى غيرها الخ
408	باب العفو عن لغو اليمين
408	باب كراهة الحلف في البيع الخ
409	باب أن يسأل الإنسان الخ
409	باب تحريم قول شأها نشأه الخ
409	باب كراهة سب الحمى

375	باب النهي عن التجسس والتسمع
376	باب النهي عن ظن السوء بالمسلمين
377	باب تحريم احتقار المسلم
377	باب النهي عن إظهار الشماتة بالمسلم
378	باب تحريم الطعن في الأنساب
378	باب النهي عن الغش والخداع
379	باب تحريم الغدر
380	باب النهي عن المن بالعطية
380	باب النهي عن الافتخار والبغي
381	باب تحريم الهجران بين المسلمين
382	باب النهي عن تناجي اثنين دون الثالث
383	باب النهي عن تعذيب العبد والدابة
385	باب تحريم التعذيب بالنار
385	باب تحريم مطل الغنى
	باب كراهة عود الإنسان في هبة
386	لم يسلمها
386	باب تأكيد تحريم مال اليتيم
387	باب تغليظ تحريم الربا
387	باب تحريم الرياء
389	باب ما يتوهم أنه رياء
389	باب تحريم النظر إلى المرأة الأجنبية
390	باب تحريم الخلوة بالأجنبية
391	باب تحريم تشبه الرجال بالنساء الخ
392	باب النهي عن التشبه بالشيطان الخ
392	باب نهى الرجل والمرأة عن الخضاب
393	باب النهي عن القزح الخ
393	باب تحريم وصل الشعر والوشم الخ

333	كتاب الأدكار فضل الذكر والحث عليه
339	باب ذكر الله قائماً وقاعداً الخ
340	باب ما يقوله عند نومه واستيقاظه
340	باب فضل حلق الذكر
342	باب الذكر عند الصباح والمساء
344	باب ما يقوله عند النوم
345	كتاب الدعوات
350	باب فضل الدعاء بظهر الغيب
351	باب مسائل من الدعاء
352	باب كرامات الأولياء
357	كتاب الأمور المنهى عنها
360	باب تحريم سماع الغيبة
361	باب ما يباح من الغيبة
364	باب تحريم النيمة
364	باب النهي عن نقل الحديث الخ
365	باب ذم ذي الوجهين
365	باب تحريم الكذب
369	باب بيان ما يجوز من الكذب
370	باب الحث على التثبت فيما يقوله
370	باب غلظ تحريم شهادة الزور
371	باب تحريم لعن إنسان بعينه
372	باب جواز لعن أصحاب المعاصي
373	باب تحريم سب المسلم
274	باب تحريم سب الأموات
374	باب النهي عن الإيذاء
374	باب النهي عن التباغض والتقاطع
375	باب تحريم الحسد

الصفحة	باب	الصفحة	باب
300	باب النهي عن تقديم رمضان بصوم	273	باب الحث على حضور الجماعة
301	باب ما يقال عند رؤية الهلال	274	باب الأمر بالمحافظة على الصلوات
301	باب فضل السحور وتأخير	275	باب فضل الصف الأول الخ
302	باب فضل تعجيل الفطر	277	باب فضل السنن الراتبة الخ
303	باب أمر الصائم بحفظ لسانه وجوارحه	278	باب تأكيد ركعتي سنة الصبح
303	باب مسائل من الصوم	279	باب تخفيف ركعتي الفجر
304	باب صوم المحرم وشعبان والأشهر الحرم	280	باب الاضطجاع بعد ركعتي الفجر
305	باب الصوم وغيره في عشر ذي الحجة	280	باب سنة الظهر
305	باب صوم يوم عرفة وعاشوراء وتاسوعاء	281	باب سنة العصر
305	باب استحباب صوم ستة أيام من شوال	282	باب سنة المغرب بعدها وقبلها
305	باب استحباب صوم الاثنين والخميس	282	باب سنة العشاء بعدها وقبلها
306	باب صوم ثلاثة أيام من كل شهر	282	باب سنة الجمعة
307	باب فضل من فطر صائماً الخ	283	باب استحباب جعل النوافل في البيت
308	كتاب الاعتكاف	283	باب الحث على صلاة الوتر
308	كتاب الحج	284	باب فضل صلاة الضحى
310	كتاب الجهاد	285	باب صلاة الضحى من ارتفاع الشمس
322	باب بيان جماعة من الشهداء	286	باب صلاة تحية المسجد ركعتين
323	باب فضل العتق	286	باب استحباب ركعتين بعد الوضوء
323	باب فضل الإحسان إلى المملوك	287	باب فضل يوم الجمعة وما فيه
327	باب فضل المملوك الذي يؤدي حق	288	باب استحباب سجود الشكر
324	الله تعالى	289	باب فضل قيام الصلاة
325	باب فضل العبادة في الهرج	293	باب استحباب قيام رمضان وهو التراويع
325	باب فضل السباحة في البيع والشراء	293	باب فضل قيام ليلة القدر
327	كتاب العلم	294	باب فضل السواء وخصال الفطرة
330	باب حمد الله تعالى وشكره	295	باب تأكيد وجوب الزكاة وبيان فضلها
331	باب الصلاة على رسول الله ﷺ	298	باب وجوب صوم رمضان
		300	باب الجود وفعل المعروف

250	يوم الخميس واستحبابه أول النهار
250	باب استحباب طلب الرفقة
251	آداب السير والنزول والمبيت
253	باب إعانة الرفيق
254	باب ما يقوله إذا ركب الدابة للسفر
255	باب تكبير المسافر إذا صعد الثنابا
256	باب استحباب الدعاء في السفر
256	باب ما يدعو به إذا خاف
256	باب ما يقول إذا نزل منزلاً
257	باب تعجيل المسافر الرجوع إلى أهله
257	باب استحباب القدوم نهراً
257	باب ما يقول إذا رجع وإذا رأى بلدته
258	باب استحباب ابتداء القادم بالمسجد
258	باب تحريم سفر المرأة وحدها
258	كتاب الفضائل - فضل قراءة القرآن
260	باب الأمر بتعهد القرآن
260	باب استحباب تحسين الصوت بالقرآن
	باب في الحث على سور وآيات
261	مخصوصة
264	باب استحباب الاجتماع على القراءة
265	باب فضل الضوء
266	باب فضل الأذان
268	باب فضل الصلوات
269	باب فضل صلاة الصبح والعصر
270	باب فضل المشي إلى المسجد
271	باب فضل انتظار الصلاة
272	باب فضل صلاة الجماعة

233	باب تسميت العاطس إذا حمد الله
234	باب استحباب المصافحة عند اللقاء
236	كتاب عيادة المريض وتشجيع الميت
237	باب ما يدعى به للمريض
238	باب سؤال أهل المريض عن حاله
238	باب سؤال أهل المريض عن حاله
239	باب ما يقوله من أيس من حياته
239	باب استحباب وصية أهل المريض
239	باب جواز قول المريض أنا وجع
240	باب تلقين المحتضر
240	باب ما يقوله بعد تغميض الميت
241	باب ما يقال عند الميت
242	باب جواز البكاء بغير ندب
242	باب الكف عما يرى في الميت من مكروه
243	باب الصلاة على الميت وتشجيعه
243	باب تكثير المصلين على الجنازة
244	باب ما يقرأ في الصلاة على الجنازة
246	باب الإسراع بالجنازة
246	باب تعجيل قضاء الدين عن الميت
247	باب الموعظة عند القبر
247	باب الدعاء للميت بعد دفنه
247	باب الصدقة عن الميت والدعاء له
248	باب ثناء الناس على الميت
248	باب فضل من مات له أولاد صغار
	باب البكاء والخوف عند المرور بقبور
249	الظالمين
250	كتاب آداب السفر - استحباب الخروج

الصفحة

212	باب الشرب من جميع الأواني
214	كتاب اللباس
214	باب استحباب الثوب الأبيض
216	باب استحباب القميص
216	باب صفة طول القميص والكم
219	باب استحباب ترك الترفع في اللباس
219	باب التوسط في اللباس
219	باب تحريم لباس الحرير على الرجال
220	باب جواز لبس الحرير لمن به حكة
220	باب النهي عن افتراش جلود النمو
221	باب ما يقول إذا لبس جديداً
221	باب استحباب الابتداء باليمين في اللباس
221	كتاب آداب النوم والاضطجاع
222	باب جواز الاستلقاء
223	باب آداب المجلس والجلوس
225	باب الرؤيا وما يتعلق بها
226	كتاب السلام - فضل السلام وإفشائه
228	باب كيفية السلام
229	باب آداب السلام
229	باب استحباب إعادة السلام
230	باب استحباب السلام إذا دخل بيته
230	باب السلام على الصبيان
230	باب سلام الرجل على زوجته
231	باب تحريم ابتدائنا الكافر بالسلام
231	باب استحباب السلام إذا قام من المجلس
232	باب الاستئذان وآدابه
233	باب إذ قيل للمستأذن من أنت؟

الصفحة

194	باب الوعظ والاقتصاد فيه
195	باب الوقار والسكينة
195	باب إتيان الصلاة بالسكينة
196	باب إكرام الضيف
197	باب استحباب التبشير والتهنئة بالخير
200	باب وداع الصاحب ووصيته
201	باب الاستخارة والمشاورة
202	باب استحباب الذهاب إلى العيد
202	باب استحباب تقديم اليمين
204	باب أدب الطعام والتسمية الخ
205	باب لا يعيب الطعام
205	باب ما يقوله من حضر الطعام وهو صائم
206	باب ما يقوله من دعي إلى طعام فتنعه غيره
206	باب الأكل مما يليه
206	باب النهي عن القران بين تمرتين
207	باب ما يقوله ويفعله من يأكل ولا يشبع
207	باب الأكل من جانب القصعة
207	باب كراهية الأكل متكئاً
208	باب استحباب الأكل بثلاث أصابع
209	باب تكثير الأيدي على الطعام
209	باب آداب الشرب والتنفس ثلاثاً
210	باب كراهية الشرب من فم القربة
211	باب كراهية النفخ في الشراب
211	باب جواز الشراب قائماً
212	باب ساقى القوم آخرهم

164	باب فضل الغنى الشاكر
165	باب ذكر الموت وقصر الأمل
167	باب استحباب زيارة القبور للرجال
168	باب كراهة تمنى الموت بسبب ضرر
169	باب الورع وترك الشبهات
170	باب استحباب العزلة عند فساد الناس
172	باب فضل الاختلاط بالناس
173	باب التواضع وخفض الجناح
174	باب تحريم الكبر والإعجاب
176	باب حسن الخلق
178	باب الحلم والأناة والرفق
179	باب العفو والإعراض عن الجاهلين
181	باب احتمال الأذى
182	باب الغضب إذا انتهكت الحرمات
183	باب أمر الولاة بالرفق
184	باب الموالى العادل
185	باب وجوب طاعة ولاة الأمر
187	باب النهي عن سؤال الإمارة الخ
188	باب حث السلطان والقاضي
188	باب النهي عن تولية الإمارة لمن سألها
189	كتاب الأدب باب الحياء وفضله
190	باب حفظ السر
191	باب الوفاء بالمعهد وإنجاز الوعد
192	باب الأمر بالمحافظة على ما اعتاده
192	باب استحباب طيب الكلام
193	باب استحباب بيان الكلام وإيضاحه
193	باب إصغاء المجلس لحديث جلسه

91	باب الإنفاق مما يحب
91	باب وجوب الأمر بطاعة الله
93	باب حق الجار والوصية به
94	باب بر الوالدين وصلة الأرحام
100	باب تحريم العقوق الخ
102	باب فضل بر أصدقاء الأب الخ
104	باب إكرام أهل بيت رسول الله
105	باب توقير العلماء والكبار
107	باب زيارة أهل الخير ومجالستهم
111	باب فضل الحب في الله
114	باب علامة حب الله للعبد
115	باب التحذير من إيذاء الصالحين
116	باب إجراء أحكام الناس على الظاهر
118	باب الخوف
122	باب الرجاء
130	باب فضل الرجاء
131	باب الجمع بين الخوف والرجاء
132	باب فضل البكاء من خشية الله
134	باب فضل الزهد في الدنيا
142	باب فضل الجوع وخشونة العيش
152	باب القناعة والعفاف والاقتصاد
156	باب جواز الأخذ من غير مسألة
156	باب الحث على الأكل من عمل يده
157	باب الكرم والجود والإنفاق
161	باب النهي عن البخل والشح
162	باب الإيثار والمواساة
163	باب التنافس في أمور الآخرة

فهرست الموضوعات

الصفحة	الموضوع	الصفحة	الموضوع
56	باب في النهي عن البدع		تقديم
57	باب فيمن سنَّ سنة حسنة أو سيئة		خطبة المؤلف
58	باب الدلالة على الخير	1	باب الإخلاص
60	باب في التعاون على البر والتقوى	5	باب التوبة
60	باب في النصيحة	13	باب الصبر
61	باب في الأمر بالمعروف	21	باب الصدق
65	باب عقوبة من أمر بمعروف النخ	23	باب المراقبة
66	باب الأمر بأداء الأمانة	26	باب التقوى
69	باب تحريم الظلم	28	باب في اليقين والتوكل
73	باب تعظيم حرمان المسلمين	31	باب في الاستقامة
77	باب ستر عورات المسلمين	32	باب في التفكير في عظيم مخلوقات الله
77	باب في قضاء حوائج المسلمين	33	باب في المبادرة إلى الخيرات
78	باب الشفاعة	35	باب في المجاهدة
79	باب الإصلاح بين الناس	39	باب الحث على الازدياد من الخير
80	باب فضل ضعفة المسلمين	41	باب في بيان كثرة طرق الخير
83	باب ملاطفة اليتيم والبنات	47	باب الاقتصاد في العبادة
86	باب الوصية بالنساء	51	باب في المحافظة على الأعمال
88	باب حق الزوج على المرأة	52	باب في الأمر بالمحافظة على السنة
89	باب النفقة على العيال	55	باب وجوب الانقياد لحكم الله

www.liilas.com
florist

دار الغرب الإسلامي © 1994

الطبعة الأولى

دار الغرب الإسلامي
ص . ب . 5787-113 بيروت

جميع الحقوق محفوظة . لا يسمح بإعادة إصدار الكتاب أو تخزينه في نطاق إستعادة المعلومات أو نقله بأي شكل كان أو بواسطة وسائل إلكترونية أو كهروستاتية ، أو أشرطة ممغنطة ، أو وسائل ميكانيكية ، أو الاستنساخ الفوتوغرافي ، أو التسجيل وغيره دون إذن خطي من الناشر.

رِايَضُ الصَّالِحِينَ

مِنْ كَلَامِ سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ

www.lililal.com

تَأَلَّفَ

الْإِمَامُ أَبُو زَكَرِيَّا مُحَمَّدُ بْنُ شَرْفٍ النَّوَوِيُّ

676 - 631

نَقَلَهِ إِلَى الْفَرَنْسِيَّةِ

الدُّكْتُورُ صَالِحُ الدِّينِ كَشِيرِيدُ



دَارُ الْغَرْبِ الْإِسْلَامِيِّ

www.liilas.com



بيروت - لبنان
لصاحبها الحبيب المنصبي

شارع الصوراتي (المعماري) - الحمراء ، بناية الأسود
تلفون البناية: 340131 / تلفون مباشر : 350331 ص.ب. 113-5787 بيروت ، لبنان
DAR AL-GHARB AL-ISLAMI B.P.:113-5787 Beyrouth, LIBAN

رقم 155 / 10000 / 10 / 1994

التنضيد : مؤسسة الخدمات الطباعة (حبيب درغام وأولاده)
المكلس ، ص.ب. 50/009 لبنان

الطباعة : دار صادر ، ص.ب. 10 - بيروت

رَیاضُ الصَّالِحِیْنَ
مِنْ کَلَامِ سَیِّدِ الْمُرْسَلِیْنَ

www.liilas.com
florist

رِيَاضُ الصَّالِحِينَ

مِنْ كَلَامِ سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ

تَأَلَّفَ
الإمامُ الأئِمَّةُ مُحَمَّدُ بْنُ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أَبِي حَسْبٍ
شَرَفَ الْمَوْوِي

676 - 631

نَقَلَ إِلَى الْفَرَنْسِيَّةِ

الدُّكْتُورُ صَالِحُ الدِّينِ كَثِيرُ الدِّينِ

دار الغرب الإسلامي